



**HAL**  
open science

# Les "Dévotieuses": dévotion et préciosité à Grenoble au XVIIe siècle: la Congrégation de la Purification

Marjorie Dennequin

## ► To cite this version:

Marjorie Dennequin. Les "Dévotieuses": dévotion et préciosité à Grenoble au XVIIe siècle: la Congrégation de la Purification. Histoire. Université Grenoble Alpes, 2015. Français. NNT: 2015GREAH032 . tel-01680270

**HAL Id: tel-01680270**

**<https://theses.hal.science/tel-01680270>**

Submitted on 10 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

## THÈSE

Pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES**

Spécialité : **HISTOIRE, Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

**Marjorie DENNEQUIN**

Thèse dirigée par **René FAVIER** et  
codirigée par **Bernard HOURS**

préparée au sein du **Laboratoire de Recherche Historique  
Rhône-Alpes, UMR 5190.**  
dans l'École Doctorale 454, SHPT

# Les « Dévotieuses » : dévotion et préciosité à Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle, la Congrégation de la Purification

Thèse soutenue publiquement le **mardi 15 décembre 2015 à 14h**, devant  
le jury composé de :

**M<sup>me</sup> Myriam DUFOUR-MAÎTRE**

Maître de conférences hors-classe à l'Université de Rouen, Membre du jury.

**M<sup>r</sup> René FAVIER**

Professeur émérite à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, Membre du jury.

**M<sup>r</sup> Stéphane GAL**

Maître de conférences à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, Membre du jury.

**M<sup>me</sup> Marie-Élisabeth HENNEAU**

Maîtresse de conférences à l'Université de Liège, Rapporteur.

**M<sup>r</sup> Bernard HOURS**

Professeur à l'Université Jean-Moulin-Lyon III, Membre du jury.

**M<sup>r</sup> Stefano SIMIZ**

Professeur à l'Université de Nancy, Rapporteur et Président du jury.



**THÈSE**  
Pour obtenir le grade de  
**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES**  
Spécialité : HISTOIRE, Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire

Présentée par

Marjorie DENNEQUIN

Thèse dirigée par **René FAVIER** et codirigée par **Bernard HOURS**  
Préparée au sein du Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes, UMR 5190  
Dans l'École Doctorale 454, SHPT

## **Les « Dévotieuses » : dévotion et préciosité à Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle, la Congrégation de la Purification**

Thèse soutenue publiquement le **mardi 15 décembre 2015 à 14h**, devant le jury composé de :

**M<sup>me</sup> Myriam DUFOUR-MAÎTRE**

Maître de conférences hors-classe à l'Université de Rouen, Membre du jury.

**M<sup>r</sup> René FAVIER**

Professeur émérite à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, Membre du jury.

**M<sup>r</sup> Stéphane GAL**

Maître de conférences à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, Membre du jury.

**M<sup>me</sup> Marie-Élisabeth HENNEAU**

Maîtresse de conférences à l'Université de Liège, Rapporteur.

**M<sup>r</sup> Bernard HOURS**

Professeur à l'Université Jean-Moulin-Lyon III, Membre du jury.

**M<sup>r</sup> Stefano SIMIZ**

Professeur à l'Université de Nancy, Rapporteur et Président du jury.



*Pour Hugo,  
À mes frères et sœurs...*



AU BIEN-HEUREUX FRANÇOIS DE SALES :

PRELAT, dont la brillante gloire  
Esclate par tout l'Univers,  
Et dont les miracles divers,  
De toutes vos grandeurs consacrent la memoire :  
Vous qui triomphez dans les Cieux,  
Triomphez encor en ces lieux ;  
Qu'on y chante par tout vos celestes Eloges :  
Et si comme autrefois par vos charmes vainqueurs,  
Sont ravis les esprits de tous nos Allobroges,  
Recevez, Grand François, l'hommage de nos cœurs.  
    Vos tres-humbles & tres-devots serviteurs.  
    Tous les GRENOBLOIS.

*(Triomphe du Bien-Heureux François de Sales, ou Eloges et  
Poësies, qui ont esté faites dans Grenoble, en la solemnité de sa  
Beatification, Grenoble, André Galle, 1662, p. 5.)*





## REMERCIEMENTS

La thèse fut une aventure particulière : passionnante à bien des égards, mais aussi difficile sur de nombreux points. Rédiger une thèse loin de ses sources et de son laboratoire n'a pas toujours été facile. L'absence de bibliothèque dotée d'un fonds religieux portant sur mes recherches n'a fait que rendre la tâche encore plus ardue. Entièrement autodidacte dans mes recherches, j'ai suivi mon intuition et les pistes que me donnaient les archives déjà consultées. Cependant, malgré cette solitude souvent forcée, j'ai pu m'appuyer sur des personnes de confiance, toujours attentives à mes questions et soucieuses de m'aider à comprendre ou à approfondir certains points. La thèse est donc certes un exercice d'écriture solitaire, mais elle est aussi le fruit de discussions nombreuses entre personnes intéressées par un même sujet ou désireuses de comprendre la vie des femmes sous l'Ancien Régime. Je souhaiterais dès lors remercier les personnes m'ayant soutenu tout au long de ce travail et sans qui ce manuscrit n'existerait pas.

Je tiens en premier lieu à remercier M. le professeur René Favier pour la confiance qu'il m'a toujours témoignée, sa gentillesse et sa constante bonne humeur. J'aimerais aussi très sincèrement remercier celui qui a su m'écouter, me soutenir, m'encourager et me diriger durant ces longues années, M. le professeur Bernard Hours. J'éprouve une profonde gratitude pour un homme aux qualités humaines indéniables et à l'érudition certaine.

Ma dette est grande envers une femme absolument formidable, qui m'a toujours profondément soutenue et m'a aidée à prendre confiance en mes qualités de chercheuse : Clarisse Coulomb, merci infiniment pour tous tes témoignages d'amitié, ton extrême gentillesse, ta patience, tes conseils et ta relecture de mes travaux.

Ma gratitude va également à Jacques Solé dont j'ai pu apprécier la générosité au cours de nos nombreuses et longues entrevues grenobloises et qui m'a toujours montré le profond intérêt qu'il portait à mes recherches.

Mes plus chaleureux remerciements vont encore aux personnels des Archives départementales de l'Isère et de la Bibliothèque municipale de Grenoble : leurs sourires et leurs disponibilités à mon égard m'ont permis de mener mes dépouillements dans de bonnes conditions. Je remercie aussi particulièrement tous ceux qui, habitués à me voir

assise à la place 56 au fonds ancien, ont eu la gentillesse de laisser cette place vacante jusqu'à ma venue.

J'aimerais encore adresser mes plus sincères remerciements aux moniales dominicaines du monastère de la Croix et de la Miséricorde d'Évry, en particulier à sœur Barbara et à sœur Denise, qui ont eu la gentillesse de m'accueillir et de me laisser consulter les manuscrits relatifs à la Mère Marguerite. J'aimerais également remercier les bénédictines du monastère de l'Immaculée-Conception de Rouen et celles du monastère de la Sainte Trinité de Bayeux qui m'ont permis d'accéder aux manuscrits de Mère Mectilde du Saint-Sacrement. Mes diverses correspondances avec Mère Michelle-Kateri Josse, prieure des bénédictines de Bayeux, se sont révélées riches et particulièrement instructives. Qu'elle en soit ici remerciée.

Les nombreux séminaires et journées d'étude auxquels j'ai assisté durant mon parcours m'ont beaucoup apportés : je souhaiterais remercier tous ceux qui y ont contribué, en particulier Anne-Marie Granet-Abisset, mais aussi tous les chercheur(e)s et membres du LARHRA, en particulier Stéphane et Naïma, de même que les membres de l'administration.

J'aimerais encore remercier ceux qui m'ont permis de bénéficier d'une allocation de recherche durant trois années, me permettant ainsi de concentrer mon attention sur mes recherches.

Depuis les débuts du Master, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes avec qui j'ai partagé ma passion pour les femmes sur lesquelles je travaillais : merci à Anne, Manu, Romain et Florent pour les discussions autour de nos travaux. Merci aussi à ma relectrice en chef, Judith Sribnai, dont l'amitié m'est si précieuse. Merci encore aux personnes rencontrées au cours de mes déménagements en Écosse et en Norvège qui ont permis que la pluie devienne une amie.

Un énorme et chaleureux merci à Frédéric Petit pour son amitié, sa disponibilité, et ses nombreux allers-retours à la BMG destinés à vérifier certaines de mes sources.

Merci aux membres de ma famille pour le soutien moral et parfois financier qu'ils m'ont apporté même s'ils ne comprenaient pas toujours l'intérêt de mener une telle recherche. Merci donc à mes frères et sœurs : Mélanie, Matthieu, Charlotte (pour qui j'ai une pensée particulière) et Thomas, à mes parents : Alain, Brigitte et Éric, à ma grand-mère : Élisabeth, ainsi qu'à toute la famille Dennequin. J'aimerais encore profondément

remercier Marcel, Colette et Patricia Houalet pour leur générosité et leur soutien indéfectible durant ces années.

Enfin, j'aimerais remercier mon compagnon de route depuis 13 ans, l'homme qui a toujours cherché à mettre en lumière mes valeurs et mes qualités intrinsèques et qui a su patiemment me soutenir lors des moments difficiles : Romain, merci pour ta confiance, ton aide et ton amour.

En dernier point, j'aimerais dédier ce travail au petit garçon aux yeux verts brillants et au sourire ravageur qui éclaire mon cœur : Hugo, cette thèse est pour toi.



# Liste des sigles et des principales abréviations utilisés

AD :	Archives Départementales
AM :	Archives Municipales
Arsenal :	Bibliothèque de l'Arsenal
BM :	Bibliothèque Municipale
BNF :	Bibliothèque Nationale de France
BSHPF :	Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français
CERCOR :	Centre Européen de Recherches sur les Congrégations et les Ordres Religieux
coll. :	collection
DS:	<i>Dictionnaire de Spiritualité ascétique et Mystique</i>
IVD:	<i>Introduction à la Vie Dévote</i>
MBIC Rouen :	Monastère des Bénédictines de l'Immaculée-Conception de Rouen
MCM Évry :	Monastère de la Croix et de la Miséricorde d'Évry
NASSCFL :	<i>North American Society for Seventeenth-Century French Literature</i>
n.f. :	non folioté
PFSCFL:	<i>Papers on French Seventeenth Century Literature</i>
PUBP :	Presses Universitaires Blaise Pascal
PUF :	Presses Universitaires de France
PUG :	Presses Universitaires de Grenoble
PUPS :	Presses de l'Université Paris-Sorbonne
PUR :	Presses Universitaires de Rennes
PUSE :	Presses de l'Université de Saint-Étienne
rééd. :	réédition
RHEF:	Revue d'Histoire de l'Église de France
RHLF :	Revue d'Histoire Littéraire de la France
TAD:	<i>Traité de l'Amour de Dieu</i>



# **INTRODUCTION**





À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les filles de Gabrielle de Coignard, Jeanne et Catherine, décident ensemble de publier l'œuvre poétique de leur mère sous le titre *Œuvres chrestiennes de feu Dame Gabrielle de Coignard, vefve à feu Monsieur de Mansecal, sieur de Miremont, Président en la cour de Parlement de Tolose*<sup>1</sup>. Cet ouvrage écrit par une « Dame dévotieuse » est dédié aux « dames dévotieuses » qui, comme elles, sauront goûter la beauté de ces vers, témoins des élans de l'âme. Cette œuvre a fait l'objet d'une réédition à Toulouse, Avignon et Lyon grâce à l'appui des jésuites<sup>2</sup> et il est possible que de nombreuses femmes de ce temps l'aient eu devant les yeux. Marguerite de Senaux, dame de Garibal, fondatrice de la Congrégation de la Purification toulousaine, fut probablement l'une d'entre elles. Les deux femmes appartenaient au milieu parlementaire toulousain et avaient en commun une solide piété et un talent poétique indéniable. Leurs dévotions étaient mises en vers pour clamer de tout leur être les bienfaits qu'elles recevaient de Dieu. Ces femmes mariées, touchées par la grâce, ont eu à cœur, à leur époque, de faire partager ce qu'elles ressentaient au plus profond d'elles-mêmes afin d'attirer d'autres femmes à les imiter. La dévotion occupait l'esprit de nombreuses femmes du Grand Siècle et chacune d'elle, à sa façon, l'expérimentait de manière individuelle et collective.

Il existait un type de congrégation religieuse permettant aux femmes laïques de faire leurs dévotions et de cheminer doucement dans la voie du progrès en vue de la sainteté<sup>3</sup>. Lors de réunions hebdomadaires, elles pouvaient psalmodier des prières dans l'intimité d'une chapelle fermée au public et vivre, l'espace de quelques heures, entre femmes. C'est ainsi que le conçoivent les femmes que nous étudions ici. Les Dames de la Purification de Grenoble disent former une « congrégation », une « compagnie » ou une « société ». Elles parlent également de leur « Institut » et affirment aussi ne pas prononcer de « vœu », mais « un propos » à l'égard de la Vierge, renouvelable chaque année. Or, dans son ouvrage sur *L'Église et la vie religieuse*, Bernard Hours définissait une congrégation par une « association religieuse de prêtres ou de laïcs dont les membres

---

<sup>1</sup> *Œuvres chrestiennes de feu Dame Gabrielle de Coignard, vefve à feu Monsieur de Mansecal, sieur de Miremont, Président en la cour de Parlement de Tolose*, Toulouse, Pierre Jagourt & Bernard Carles, 1594.

<sup>2</sup> Antoinette Gimaret, « notice de Gabrielle de Coignard », 2006 disponible sur [http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Gabrielle\\_de\\_Coignard](http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Gabrielle_de_Coignard).

<sup>3</sup> Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Champ Vallon, 2009, 1344 p.

prononcent des vœux simples »<sup>4</sup>. L'évolution de la définition d'une congrégation au sein des différentes éditions du *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière illustre une progressive « laïcisation » du terme<sup>5</sup>.

Les Dames de la Purification empruntent au vocabulaire religieux les mots nécessaires à la définition de leur association. Elles sont à mi-chemin du cloître et du monde ce que montre l'emploi des termes de « compagnie » et de « société ». Elles ne prononcent cependant aucun vœu pieux en présence d'un prêtre ou de tout autre supérieur ecclésiastique. G. Minois a très tôt fait ce constat de l'imprécision du vocable employé pour désigner la population religieuse qui rythme la vie d'une cité sous l'Ancien Régime :

les vocables, aux contours souvent imprécis, ne manquent pas pour désigner la population des couvents, monastères, abbayes, maisons religieuses et autres Congrégations, souvent confondues par le laïc dans un vague agrégat à la réputation plus ou moins bizarre. Les réguliers constituent en effet un monde à part, étrange, de gens retranchés du siècle, enfermés sur leurs dévotions, sans contacts avec le reste de la société, sortes de marginaux de l'esprit, reliquat d'une civilisation médiévale qui n'en finit pas de mourir<sup>6</sup>.

Nous sommes certaine que les réguliers ne sont pas tous si « enfermés » que cela et sans contact avec le monde, mais il est indubitable que l'existence de la Congrégation de la Purification renforce l'idée selon laquelle il est difficile de définir avec précision l'apparition de nouvelles formes de vie religieuse à cette époque. Cette confusion de vocabulaire et d'identité ne rend que plus ardue la tâche de l'historienne soucieuse de cerner au plus près les contours de cette association religieuse particulière d'autant plus qu'elle est approuvée par l'évêque, qu'elle possède des lettres patentes du roi et un Bref de Rome. La Congrégation des Dames de la Purification se rattache dès lors par son vocabulaire, ses Règles et ses Constitutions, à un ordre religieux comme la Visitation

---

<sup>4</sup> Bernard Hours, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2000, p. 372.

<sup>5</sup> Dans la première édition du *Dictionnaire Universel* de Furetière, une Congrégation se définissait par une « assemblée de plusieurs personnes Ecclésiastiques qui font un corps » alors qu'un peu moins de quarante ans plus tard, le mot « ecclésiastiques » était remplacé par « personnes ». Sur ce point, Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts...*, La Haye, A. et R. Leers, 1690, entrée « Congrégation » et du même auteur, *Dictionnaire universel...revû, corrigé & considérablement augmenté par M. Brutel de la Riviere*, La Haye, Pierre Husson, Thomas Johnson, Jean Swart, Jean Van Duren, Charles le Vier, la Veuve Vandole, 1727, entrée « Congrégation ».

<sup>6</sup> Georges Minois, *Les Religieux en Bretagne sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest-France Université, 1989, p. 7 cité dans Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France...*, *op.cit.*, p. 17.

(même si l'on peut évoquer la proximité avec la Visitation en tant que « Congrégation » dans les premières années de son existence, lorsqu'elle n'était pas encore soumise à la clôture), par son recrutement au sein des élites, à la Compagnie du Saint-Sacrement, par son esprit, à une société de vie apostolique. L'absence de vœu simple et d'habit spécifique induit une complexité de définition plus grande encore. Les Dames de la Purification empruntent également à la « congrégation »<sup>7</sup> : le nom d'« Institut », d'« établissement », et surtout de « corps », la surveillance étroite des « sœurs » entre-elles, une admission relativement souple, car basée sur des exigences spirituelles laissées à l'appréciation de la « supérieure » et, enfin, le qualificatif même de « sœurs ». Elles se démarquent cependant de la « Congrégation » par un recrutement assez important parmi les veuves, ce qui de ce point de vue seulement, les rapproche de la confrérie. L'admission possible de femmes sujettes aux maladies et l'absence de vie conventuelle les caractérisent aussi. Les Dames de la Purification ne sont, de surcroît, pas mortes civilement, mais sont, au contraire, pleinement intégrées au monde et vivent, à leur manière, leur vocation. Sans habit ni clôture, elles respectent des règles et sont soumises à l'ordinaire même si l'évêque ne nomme pas leur prédicateur et leur directeur spirituel. Sur ce dernier point, elles ont chacune la liberté de choisir le leur.

Le statut ambigu des Dames de la Purification est cependant à l'image de ceux qui les ont aidées : les jésuites<sup>8</sup>. Un siècle et demi après cette fondation, un mémoire concernant la réunion de l'hôpital des orphelines avec celui de la Présentation fait encore état d'une hésitation quant au statut de leur association : « L'hôpital des Orphelines a été fondé dans le siècle dernier par *plusieurs dames de distinction de Grenoble qui se réunirent d'abord en une espèce de Congrégation* pour le soulagement des pauvres orphelines »<sup>9</sup>. La locution « espèce de » indique le flou qui demeure sur la bonne définition à donner à leurs réunions. Il s'agit pour leurs contemporains d'un groupe de dames sans statut légitime particulier et qui évolue par la suite en une véritable institution. Les Dames de la Purification se considèrent cependant dès l'origine comme des congréganistes, qui, par piété, se rassemblent le samedi pour faire leurs dévotions à

---

<sup>7</sup> Nous reprenons les éléments contenus dans le tableau de Sophie Hasquenoph indiquant « les grandes différences entre les confréries et les Congrégations ». Sur ce point, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France...*, *op.cit.*, p. 743.

<sup>8</sup> Sophie Hasquenoph revient sur le statut ambigu des jésuites, *Ibid.*, pp. 39-40.

<sup>9</sup> AD Isère, 26 H 272 : *Mémoire sur un projet de réunion de l'hôpital des orphelines de Grenoble, avec celui de la présentation de la même ville*. Nos italiques.

l'égard de la Vierge. Pour elles, de l'intérieur, il n'y a absolument aucun problème de définition : elles forment une Congrégation ensuite légitimement reconnue par l'évêque et le Saint-Siège. Sophie Hasquenoph rappelle à ce propos l'existence de congrégations uniquement composées de laïcs dont font partie les religieuses dépendantes des prêtres pour la réception des sacrements<sup>10</sup>. Il existe aussi, en parallèle, des femmes dévotes, non-engagées dans la vie religieuse, qui participent au niveau local à la Réforme tridentine<sup>11</sup> : les Dames du Bouillon, les Dames de la Charité, la communauté des Filles de l'Instruction chrétienne de M<sup>me</sup> Rousseau et du Père Olier, les Filles de Sainte-Geneviève de M<sup>lle</sup> de Blosset, les Filles de la Sainte-Famille de M<sup>me</sup> de Miramion, mieux connues sous le nom de « Miramionnes » et les Filles de Sainte-Agnès de la marquise de Moussy, installées près du cimetière des Saints-Innocents, à Paris<sup>12</sup>. L'évolution de confréries de femmes dévotes en véritables congrégations séculières est aussi possible. La « voie » offerte par François de Sales est généralement décisive dans cette évolution<sup>13</sup>. La Congrégation des Dames de la Purification se situe donc dans la continuité de ces œuvres. Elle voit le jour à Grenoble en 1635-36, peu de temps après la naissance de la Congrégation des Filles de

---

<sup>10</sup> Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France...*, *op.cit.*, pp. 48-49.

<sup>11</sup> Marc Venard « regrette que le beau livre d'E. Rapley, *The Dévotes* [...] ne traite à peu près exclusivement que des religieuses ». Lui-même souhaite « parler ici des femmes qui, dans des positions sociales fort diverses, mais en demeurant dans le monde, ont marqué le catholicisme de leur temps ». Marc Venard, « Le rôle des laïcs », dans *Histoire du Christianisme* sous la direction de J.-M. Mayeur, Ch. et L. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, t. IX, *L'âge de raison (1620-1750)*, Paris, Desclée, 1997, p. 305 et notamment note 380, p. 305. Dans sa recension de l'ouvrage d'Élizabeth Rapley, Dominique Deslandres fait le même constat :

Tout cela serait très bien si Elizabeth Rapley n'avait pas prétendu traiter des « dévotes » et avait plutôt annoncé qu'elle étudiait les Congrégations féminines, et en particulier celles des sœurs enseignantes et des filles séculières, auxquelles elle consacre la majeure partie de son propos (chapitres III à VIII). Des « dévotes », de ces laïques agissant dans le monde, il n'est jamais ici véritablement question.

Extrait de Dominique Deslandres, « Rapley, Elizabeth, *The Dévotes. Women and Church in Seventeenth-Century France*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990 » dans *Revue de l'Amérique française*, vol. 45, n°2, 1991, pp. 291-294. Ici, p. 292.

<sup>12</sup> À l'instar d'Elizabeth Rapley, Barbara B. Diefendorf reconnaît également l'investissement des femmes dans la Réforme catholique. Sur ce point, Barbara B. Diefendorf, *From Penitence to Charity. Pious Women and the Catholic Reformation in Paris*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

<sup>13</sup> Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France...*, *op.cit.*, p. 739.

la Charité de Vincent de Paul et Louise de Marillac<sup>14</sup>. Elle est cependant très éloignée des Filles de la Charité du point de vue du recrutement et des buts fixés, mais partage la volonté de ces femmes de s'assembler en vue d'aider leur prochain. Dédiée à la Vierge, la Congrégation des Dames de la Purification a effectivement pour objectif de venir en aide aux pauvres orphelines de la province de Dauphiné. Plusieurs congrégations ont vu le jour au XVII<sup>e</sup> siècle avec cette finalité : les Filles de la Charité ou « Filles Grises » (encore qu'il faille davantage y voir une confrérie qu'une Congrégation réelle), les sœurs de la Providence de Nicolas Barré, les sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Reims<sup>15</sup> ou les congréganistes inconnues mises en lumière par Marie-Claude Dinet-Lecomte<sup>16</sup>.

Les œuvres charitables du XVII<sup>e</sup> siècle ont souvent été associées à la Compagnie du Saint-Sacrement à tel point que pour de nombreux historiens, le dévot se résumait à un confrère de la Compagnie. Ses membres, certes très actifs, favorisent l'implantation de nombreuses congrégations dans les villes où existent des filiales, mais il n'est plus guère possible de rendre exclusive cette comparaison. Les travaux d'Alain Tallon<sup>17</sup> sur la Compagnie du Saint-Sacrement ont tenté de dissiper la légende noire qui entourait les dévots depuis le XVII<sup>e</sup> siècle ; légende jusqu'alors tenace et amplement véhiculée par l'historiographie du début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Le livre de Jean-Pierre Gutton intitulé *Dévots et société*<sup>18</sup> a contribué à la connaissance de ces personnages de l'ombre et a donc eu le mérite de ne pas restreindre le dévot au confrère de la Compagnie du Saint-Sacrement. Qu'en est-il pour Grenoble ? Les dévots grenoblois du XVII<sup>e</sup> siècle ont fait l'objet de peu d'études. Les travaux du début du XX<sup>e</sup> siècle de Raoul Allier<sup>19</sup> et d'Alfred

---

<sup>14</sup> Matthieu Brejon de Lavergnée, *Histoire des Filles de la Charité XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. La rue pour cloître*, Paris, Fayard, 2011, 681 p.

<sup>15</sup> Yves Poutet, « L'influence du Père Barré dans la fondation des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Reims » dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 46, n°143, 1960, pp. 18-53.

<sup>16</sup> Marie-Claude Dinet-Lecomte, « Des fondatrices de Congrégations au secours des enfants pauvres : quelques exemples méconnus aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Enfance, assistance et religion*, sous la direction d'Olivier Christin et Bernard Hours, *Chrétiens et sociétés*, Lyon, RESEA, 2006, pp. 129-151.

<sup>17</sup> Alain Tallon, *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667). Spiritualité et société*, préface de Marc Venard, Paris, Cerf, 1990, coll. « Cerf-Histoire », 189 p.

<sup>18</sup> Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle : construire le ciel sur la terre*, Paris, Belin, 2004, 219 p.

<sup>19</sup> Raoul Allier, *La Cabale des dévots, 1627-1666*, Paris, Armand Colin, 1902, 448 p. ; « La compagnie du Saint-Sacrement à Grenoble », dans *B. S. H. P. F.*, t. LI, 1902, pp. 169-203.

Rébelliau<sup>20</sup> sur la Compagnie du Saint-Sacrement, de Pierre Barbéry<sup>21</sup> et de Humbert de Terrebase sur la Compagnie de la Propagation de la Foi<sup>22</sup>, ainsi que celle du R. P. Joseph Pra sur *les jésuites à Grenoble*<sup>23</sup> sont les plus connus et restent marqués de l’empreinte des conflits secouant l’Église au moment de sa séparation avec l’État. Il faut attendre les années 1970-80 et les travaux de Bernard Dompnier<sup>24</sup> sur l’activité missionnaire des Capucins et des confréries, de même que ceux de Jacques Solé<sup>25</sup> pour qu’enfin, une lecture dépassionnée de l’histoire des dévots grenoblois soit menée. Cependant, ces études qui se voulaient globales n’avaient pas encore révélé les noms des confrères. Le travail d’un étudiant de DEA, Paul-Henri Bordier, mérite ici qu’on lui rende justice<sup>26</sup>. Dans les années 1970, il a dépouillé intégralement le registre de la Compagnie du Saint-Sacrement conservé à la Bibliothèque municipale de Grenoble<sup>27</sup> et nous a livré une très bonne étude de ces dévots du Grand Siècle. La décennie suivante est marquée par des études américaines : celle de Kathryn Norberg<sup>28</sup>, en 1985, sur la dialectique richesse et

---

<sup>20</sup> Alfred Rebelliau, « La Compagnie du Saint-Sacrement à Grenoble », dans *RHEF*, t. V, 1914, pp. 885-925.

<sup>21</sup> Pierre Barbéry, *L’œuvre de la Propagation de la foi à Grenoble et à Lyon (1647-1792)*, thèse imprimée, Montauban, Faculté libre de théologie protestante de Montauban, 1913.

<sup>22</sup> Humbert de Terrebase, *Notes et documents pour servir à l’histoire des protestants du Dauphiné. Les maisons de la Propagation de la Foi*, Lyon, Brun, 1890, 217 p.

<sup>23</sup> Révérend Père Joseph Pra, *Les jésuites à Grenoble (1587-1763)*, Lyon-Paris, M. Paquet, 1901, 498 p.

<sup>24</sup> Bernard Dompnier, « Activités et méthodes pastorales des capucins au XVII<sup>e</sup> siècle : l’exemple grenoblois », dans *Cahiers d’Histoire*, t. 22, 1977, pp. 235-254 ; *L’activité missionnaire en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Paris IV, 1981 ; « Les missionnaires, les Pénitents et la vie religieuse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Les Confréries de Pénitents (Dauphiné-Provence). Actes du colloque de Buis-les-Baronnies*, octobre 1982, Valence, Histoire et Archives Drômoises, 1988, pp. 139-159 ; « Confrères du Saint-Sacrement et Pénitents dans le diocèse de Grenoble (XVII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Actes du 108<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes (Grenoble, 1983)*, t.1, *Économies et sociétés des pays de montagne*, Paris, C.T.H.S, 1984, pp. 275-295.

<sup>25</sup> Jacques Solé, *Le débat entre protestants et catholiques de 1598 à 1685, thèse d’État*, Lyon, Aux amateurs de livres, 1985, 4 vol., 1928 p. ; « De la reconquête catholique à l’enfance de Stendhal », dans *Histoire de Grenoble*, sous la direction de Vital Chomel, Toulouse, 1976, pp. 169-200 ; *Les origines intellectuelles de la Révocation de l’Édit de Nantes*, Saint-Etienne, PUSE, 1997, 198 p.

<sup>26</sup> Paul-Henri Bordier, *La Compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble (1652-1666)*, TER sous la direction de Jacques Solé, Université Pierre Mendès France, 1970, 322 p. ; « Le diocèse à l’arrivée de Le Camus », dans *Le Cardinal des montagnes : Etienne Le Camus, évêque de Grenoble (1671-1707), actes du colloque Le Camus*, Grenoble, 1971, présentés par Jean Godel, Grenoble, PUG, 1974, pp. 163-171.

<sup>27</sup> BM Grenoble, R 5765 : *Registre des conférences ou assemblées d’une association pieuse secrète de Grenoble, dite la Congrégation (1652-1666)*, 291 feuillets.

<sup>28</sup> Kathryn Norberg, *Rich and Poor in Grenoble, 1600-1814*, Berkeley, University of California Press, 1985, 366 p.

pauvreté, puis celle de Keith Luria<sup>29</sup>, en 1991, sur les chapelles du diocèse de Grenoble et la sacralisation de l'espace qui ne sont toujours pas, à l'heure actuelle, traduites en français. Vint ensuite dans les années 2000, les travaux de Catherine Martin sur la Compagnie de la Propagation de la Foi<sup>30</sup>. Cette recherche ciblée a permis de mettre en lumière le réseau de cette Compagnie à travers le sud-est de la France de même que de cerner plus spécifiquement les noms des confrères et consœurs. C'est précisément dans cette étude qu'ont émergé des limbes les quelques femmes faisant partie de la Compagnie des Dames. Force nous est donc de constater la méconnaissance des dévotes grenobloises au XVII<sup>e</sup> siècle. Nous aimerions apporter notre contribution en insistant sur une congrégation encore méconnue : celle des Dames de la Purification<sup>31</sup>. En effet, les dévots grenoblois ont jusqu'à présent été des hommes, les femmes n'ayant pratiquement pas eu voix au chapitre. Or, celles-ci ont été d'actives participantes de la Réforme Catholique menée dans le diocèse. Seule Catherine Martin a indiqué la présence des femmes dans la Compagnie de la Propagation de la Foi grenobloise ce qui, d'ailleurs, constitue une grande originalité par rapport aux autres Compagnies de province. La figure de M<sup>me</sup> de Revel, véritable « âme de la Propagation » grenobloise a été esquissée<sup>32</sup>. Seulement, il existe un réseau préalable aux Compagnies de la Propagation de la Foi dont Catherine Martin n'a pas connaissance, celui des Congrégations de la Purification qui a, sans aucun doute, été un puissant levier pour l'instauration ultérieure des œuvres de la Propagation de la Foi.

---

<sup>29</sup> Keith P. Luria, *Territories of Grace. Cultural Change in the Seventeenth-Century Diocese of Grenoble*, Berkeley / Los Angeles / California, University of California Press, 1991, 267 p.

<sup>30</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)*. Paris, Grenoble, Aix, Lyon, Montpellier. *Étude d'un réseau d'associations fondé en France au temps de Louis XIII pour lutter contre l'hérésie des origines à la Révocation de l'Édit de Nantes*, Genève, Droz, 2000, 547 p. ; « La spiritualité des compagnies de la Propagation de la foi : une dévotion de combat », dans *Revue de l'histoire des religions*, n°3, vol. 217, 2000, pp. 517-530.

<sup>31</sup> En 2001, Stefano Simiz indiquait à juste titre tout l'intérêt qu'il y aurait à se plonger dans les archives départementales à la recherche de ces femmes laïques congrégées. L'étude des Dames de la Congrégation de la Purification vient conforter cette idée et répondre à cet appel. Stefano Simiz, « Femmes et dévotion, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *La religion et les femmes*, Actes de la X<sup>e</sup> Université d'été d'Histoire religieuse de Bordeaux, 2001, réunis par G. Cholvy, Montpellier, Centre régional d'Histoire des mentalités, 2002, pp. 61-76. Ici, p. 70.

<sup>32</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 258.

Les Dames de la Purification reçoivent le soutien de plusieurs Pères jésuites, mais cela ne fait pas pour autant d'elles, des « jésuitines » ou des « jésuitesses »<sup>33</sup>. Leurs Règles et leurs Constitutions ne sont pas les mêmes que celles des hommes et elles n'ont pas la volonté des « jésuitines », les « dames anglaises » de Mary Ward, de se conformer en tous points aux constitutions d'Ignace de Loyola. Sans être non plus des « jésuitesses », il faut bien admettre que la direction spirituelle des Pères auprès de nombreuses Dames leur laisse l'empreinte spirituelle de leur fondateur, Ignace de Loyola. Il arrive également qu'un Père laisse une ligne de conduite à respecter pour une sœur de la Congrégation, en particulier. Les précédents de certaines communautés féminines en lien avec les jésuites comme celles de Mary Ward ou de Notre-Dame-des-Anges ont amené les Pères à être extrêmement prudents. S'ils aident les Dames de la Purification à se faire approuver par l'évêque et le Pape, ils n'interviennent plus (tout du moins officiellement) par la suite dans les démarches des congréganistes lorsqu'il est nécessaire pour elles d'obtenir l'autorisation de construire une chapelle particulière et le droit d'y exposer le Saint-Sacrement. Les jésuites tentent de préserver le crédit qu'ils sont parvenus à obtenir auprès des instances diocésaines et du roi.

Les Dames de la Purification ne ressemblent pas non plus à une communauté religieuse proprement dite, car elles ne vivent pas ensemble. Elles logent chacune dans leurs demeures respectives, avec époux et enfants ou seules avec leurs enfants et leur domesticité lorsqu'elles sont veuves. Elles assistent aux bals et aux comédies, rendent visite à leurs amies dans les salons et fréquentent les ordres religieux présents à Grenoble et en province ou lorsqu'elles s'y rendent, à Paris. Elles viennent en aide aux orphelines en les éduquant d'abord personnellement puis en les confiant à des maîtresses à gages, et enfin, à partir de 1664, aux sœurs de Saint-Joseph du Père Médaille. Ainsi que le précise Sophie Hasquenoph, certaines femmes « osent présenter et vivre un contre-modèle féminin, l'institutionnaliser même en une forme de vie religieuse légitime, ce qui paraît à beaucoup de contemporains difficilement acceptable »<sup>34</sup>. C'est le cas des Dames de la Purification de Grenoble. Elles osent revendiquer une manière de vivre leur foi entre

---

<sup>33</sup> Marie-Thérèse Isaac, « Les Jésuitesses de Valenciennes. Les vicissitudes d'une communauté enseignante au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Les Jésuites parmi les hommes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, Actes du colloque de Clermont-Ferrand (avril 1985)*, Clermont-Ferrand, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Clermont-Ferrand II, 1987, pp. 65-79. En particulier, pp. 69-70.

<sup>34</sup> Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France...*, *op.cit.*, pp. 746-747.



femmes, un « catholicisme au féminin »<sup>35</sup>, sans clôture, tout en restant laïques et en étant à la fois intégrées au monde et distantes de lui par certains aspects, notamment du point de vue de leur intérieur. Elles sont également proches des femmes de caractère étudiées par Madeleine Foisil<sup>36</sup> desquelles émane un certain « féminisme » qui n'entre pas en contradiction avec une soumission apparente à l'égard du mari, mais permet, au contraire, pour la dévote, de transcender sa condition de femme faible et inférieure telle qu'on le concevait à l'époque. L'étude magistrale de Claude Langlois sur les Congrégations féminines à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle contient certaines conclusions applicables aux femmes du Grand Siècle. L'historien écrit que « les femmes des milieux aisés voient leur rôle se limiter : la famille, les réceptions mondaines, l'éducation des enfants, les bonnes œuvres et la dévotion »<sup>37</sup>. Sur ce point, il n'y a guère de différence avec le XVII<sup>e</sup> siècle ! Les Dames de la Congrégation de la Purification sont des femmes, des sujets pensants qui se trouvent en effet au carrefour d'une multitude d'exigences et d'interdits, de préjugés et de contraintes sociales que Michèle Riot-Sarcey a appelés « le processus d'enserrement »<sup>38</sup>. Ce sont des femmes des élites forcées d'assurer leur rang social, de veiller à leur domesticité, de diriger leur maison en la présence ou en l'absence d'un mari, d'élever leurs enfants, mais aussi de participer aux œuvres charitables qui sont leur domaine de prédilection. Elles font donc leurs ces normes pour mieux les transcender. À l'image des mystiques, nous pouvons dire qu'elles sont « anticonformistes dans le conformisme ». En effet, les mystiques paraissent parfois déviantes si l'on se place du point de vue des autorités cléricales, mais si l'on prend en compte leur propre représentation et leur perception des choses, elles sont conformes aux normes qu'elles se sont établies et qu'elles ont choisi de respecter. Pour les nombreuses femmes de la Congrégation de la Purification, c'est la même chose. Il y a seulement une différence de degré, non de nature. Elles ont parfaitement conscience des normes reconnues par la société civile, mais choisissent parfois de les dépasser. Elles dérogent cependant très peu aux règles qu'elles se sont elles-mêmes fixées. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de se poser la question de leurs conditions d'existence et de la représentation qu'elles se

---

<sup>35</sup> Claude Langlois, *Le catholicisme au féminin. Les Congrégations françaises à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 1984, 749 p.

<sup>36</sup> Madeleine Foisil, *Femmes de caractère au XVII<sup>e</sup> siècle (1600-1650)*, Paris, Éditions de Fallois, 2004, 238 p.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 643.

<sup>38</sup> Michèle Riot-Sarcey, « Un autre regard sur l'histoire », dans *De la différence des sexes. Le genre en histoire* sous la direction de Michèle Riot-Sarcey, Paris, Larousse, 2010, p. 20.

donnent d'elles-mêmes. Nous ne saurions cependant généraliser notre étude à l'ensemble des femmes du Royaume de France d'Ancien Régime. Ce sont des femmes avec leurs parcours respectifs que nous évoquons, mais celles-ci n'en constituent pas pour autant un type. Pour nous, il n'y a guère de type qu'il s'agisse de la précieuse ou du dévot. Il y a certes des femmes qui partagent les mêmes vues, les mêmes aspirations, mais la réalité quotidienne est différente, dans l'un et l'autre cas. En fonction des contraintes familiales qui pèsent sur elle, de son autonomie et de sa capacité à revendiquer ce statut, la femme mariée ou la veuve choisit de se retirer dans un couvent, dans son château, dans ses appartements. En fonction de son caractère, elle fait siens les propos mystiques ou s'en écarte, choisit de suivre une méthode d'oraison ou s'en abstient. Chaque femme est singulière. Chacune a son mot à dire. Nous désirons que l'individualité prime sur le collectif même si c'est ensemble qu'elles réussissent à franchir les obstacles. Parce que le tout n'est que la somme des parties, aucune ne saurait rester muette.

Dans notre propos, nous suivons la volonté des Dames de la Purification en optant pour le titre de Congrégation de la Purification, certes de manière arbitraire, mais dans l'optique de ne pas perturber le lecteur tant les appellations sont nombreuses pour définir cette association féminine. En effet, aux origines, autrement dit en 1635-1636, l'association pieuse se nomme « Congrégation de la Purification » comme le stipule la bulle d'approbation de l'évêque et prince de Grenoble, Pierre Scarron. Il en est de même au sein de leurs Constitutions alors que leurs Règles insistent sur le nom de « Congrégation de la Présentation ». De 1643 à 1645, les notaires enregistrent les dons faits en leur faveur ou les achats des Dames sous le nom de « Congrégation de la Purification » parfois accolée et précédée du nom de « Notre-Dame ». Les lettres patentes emploient ensuite et simultanément le titre de « Présentation de Notre-Dame » tandis qu'elles sont enregistrées au Parlement sous le nom de « Présentation de Jésus au temple ». La Compagnie de la Propagation de la Foi, association très proche de celle des Dames, prend également le titre de « Notre-Dame de la Purification Sainte-Croix » dans les registres des notaires. Enfin, dans le mémoire historique qu'elles ont laissé à la postérité, elles se reconnaissent comme « les Dames de la Congrégation Notre-Dame ». Pour plus de commodité, nous avons donc été contrainte d'opérer un choix ne sachant pas quelle appellation les Dames préféreraient employer. Toutes renvoient cependant à la Vierge Marie. La Purification de la Vierge a été nommée de trois manières : la Purification, Hypapante ou Rencontre, et la Chandeleur ; Hypapante étant la même chose que Présentation de Jésus au temple. Le titre de la « Congrégation de la Purification » a

donc le mérite de se rattacher aux origines, mais encore de ne pas alourdir le texte et enfin, de ne pas induire une confusion avec la Congrégation de Notre-Dame instituée par saint Pierre Fourier en Lorraine. Inconnue<sup>39</sup> ou méconnue des historiens<sup>40</sup>, la Congrégation de la Purification est surtout évoquée comme étant une « sodalité » de Messieurs<sup>41</sup>, en d'autres termes, une assemblée d'anciens étudiants des collèges jésuites réunit pour approfondir leur vie spirituelle. Les femmes ont elles-mêmes adopté le titre de la

---

<sup>39</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, semble totalement ignorer son existence de même que le livre ancien de Matthieu Richard et Auguste Henrion intitulé *Tableau des Congrégations religieuses formées en France depuis le dix-septième siècle*, Paris, À la société des bons livres, 1832, en particulier le livre second, consacré aux Congrégations féminines, n'en fait aucunement mention : ou encore très récemment, l'ouvrage sous la direction de Daniel-Odon Hurel, *Guide pour l'Histoire des ordres et congrégations religieuses (France, 1500-1960)*, Turnhout, Brepols, 2001, 468 p. ou encore celui de Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France...*, *op.cit.*, qui ne la mentionne pas non plus.

<sup>40</sup> Les historiens ayant fait allusion à cette Congrégation ne sont pas légion. Le premier est René Fonvieille et alii, *Le Vieux Grenoble. Ses pierres et son âme*, Grenoble, Roissard, 1968, vol. 1, p. 202 ; Bernard Bligny, dir., *Histoire des diocèses de France*, t. XII : *Grenoble*, Paris, Beauchesne, 1979, en particulier au sein du chap. VI, Le renouveau et ses limites (1621-1715), p. 180 ; René Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Grenoble, PUG, coll. « La Pierre et l'Écrit », 1993, pp. 103-104 :

On retrouvait de la même façon en 1636 l'élite féminine de l'aristocratie parlementaire grenobloise dans la fondation de la congrégation de la Purification et l'ouverture de l'hôpital des Filles orphelines [...] A Valence, l'hôpital des Orphelines était fondé en 1658 grâce au versement comptant à la supérieure du monastère de la Visitation la somme de 30 000 livres « par personnes de mérite et de piété extraordinaires, désirant rester inconnues. A Romans, le Séminaire des Orphelines recueillait en 1639 lors de sa fondation pour 8 320 livres de dons ; en 1641, l'hôpital de la Charité recevait un legs de 4 000 livres ; Hélène Tardy, veuve d'un avocat au parlement de Grenoble, laissait à sa mort 80 000 livres à ces deux établissements ».

Clarisse Coulomb l'évoque dans son article « Des parlementaires dévots. L'exemple de Grenoble sous l'Ancien Régime », dans Olivier Chaline, Yves Sassier dir., *Les Parlements et la vie de la cité, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, colloque tenu les 7-8 novembre 2002 à l'Université de droit de Rouen*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2004, pp. 301-321, en particulier, p. 304 ; Kathryn Norberg est celle qui y consacre la plus grande place avec cinq pages dans sa thèse intitulée *Rich and Poor in Grenoble...*, *op.cit.*, chapitre 2 : « Mothers to the Poor : The Confraternities of the Orphans and the Madelines », pp. 20-25 ; enfin, le mémoire d'une étudiante la mentionne également en montrant la similitude de titulature avec celle des Messieurs sans toutefois aller plus loin : Murielle Veyrat-Masson, *Les Congrégations mariales de Grenoble, 1624-1762*, Mémoire de maîtrise effectué sous la direction de René Favier, Université Pierre Mendès France, Grenoble II, 1994, 100 p.

<sup>41</sup> R. P. Joseph Pra, *Les jésuites à Grenoble...*, *op.cit.*, pp. 303-304 ; Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, coll. « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1987, p. 106 ; Clarisse Coulomb, « Des parlementaires dévots. L'exemple de Grenoble au XVIII<sup>e</sup> siècle », *op.cit.*, p. 304.

Congrégation mariale de leurs pères, frères ou époux. La présence de Jean Arnoux comme membre à part entière de la Congrégation des Messieurs dès 1624 et comme rédacteur des Règles des Dames de la Purification de Toulouse indique une parenté ou tout du moins une proximité entre les deux institutions.

Nos choix historiographiques et les sources elles-mêmes nous ont amenée à privilégier l'histoire des femmes aux dépens de l'histoire du genre même s'il va de soi qu'un glissement remarqué s'opère d'une histoire à l'autre<sup>42</sup>. Nous étudions les dévotes de la Congrégation de la Purification en tant que groupe et en tant qu'individualité, du corps à la femme, afin d'indiquer au lecteur notre position sur le sujet. Pour nous, l'histoire du genre n'est pas notre priorité, nous ne souhaitons pas entrer dans ce hiatus historiographique simplement parce qu'elles-mêmes n'y sont pas entrées. Les Dames de la Congrégation de la Purification réclamaient une place dans la société parce qu'elles avaient précisément intériorisé leur genre féminin et l'avaient rendu manifeste et fier. Dans cette optique, il s'agit ici davantage de femmes plus ou moins âgées, plus ou moins militantes, qui collaborent à l'érection d'une assemblée pieuse, amenant ainsi le corps des femmes à être plus visible sur la scène politique locale.

À différentes reprises, ces femmes, dévotes, nous ont fait penser à un autre « corps » de femmes qui semble apparaître à la même époque : celui des « précieuses ». Par leur volonté de se « tirer du commun des femmes »<sup>43</sup>, par leur style d'écriture, les « précieuses » et les dévotes avaient quelques points communs. Les « précieuses » ont toutefois laissé plus de traces dans l'Histoire que les dévotes de cette Congrégation ne serait ce que parce qu'un courant littéraire que les littéraires ont, *a posteriori*, qualifié de « préciosité » est né. Il est cependant fort important de rappeler au lecteur la difficulté qu'il y a d'aborder la question de la préciosité. Myriam Dufour-Maître résume parfaitement le problème rencontré par des générations de chercheurs soucieux de comprendre et d'analyser ce « phénomène » : « Nous n'avons accès au phénomène des précieuses que de façon externe et conjecturale, puisqu'aucune femme du temps n'a

---

<sup>42</sup> Un colloque international organisé par Valérie Pouzol et Yannick Ripa intitulé « Histoire des femmes, histoire du genre, histoire genrée » (Saint-Denis et Pierrefitte-sur-Seine, 5-6 décembre 2013) s'est récemment penché sur cette question.

<sup>43</sup> Nous nous permettons ici de reprendre le titre de l'article de Philippe Sellier : Philippe Sellier, « "Se tirer du commun des femmes" : la constellation précieuse », dans *L'Autre au XVIIe siècle*, actes du colloque de Miami 23-25 avril 1998), dans *P.F.S.C.L.*, coll. « Biblio 17 », n°143, Tübingen, Narr Verlag, 1999, pp. 313-329. Réédition dans *Essais sur l'imaginaire classique*, pp. 197-213.

revendiqué le titre de *précieuse* ni défini ce que serait la préciosité véritable »<sup>44</sup>. Étudier les « précieuses » et a *fortiori* la préciosité est donc délicat. Malgré cela, nous avons eu envie de nous pencher sur la question d'autant plus lorsqu'une des dévotes de la Congrégation de la Purification, M<sup>me</sup> de Revel, est qualifiée par Georges Mongrédien de « précieuse dévote »<sup>45</sup> et qu'elle fait partie intégrante du répertoire bio-bibliographique des précieuses élaboré par Myriam Dufour-Maître<sup>46</sup>. Il nous a donc semblé pertinent de nous interroger sur la question d'une fusion des deux termes d'où notre titre et notre préambule.

M<sup>me</sup> de Revel était une figure incontournable de son époque. Femme douée d'un esprit remarquable, elle s'illustrait dans les ruelles grenobloises et parisiennes pour le plus grand plaisir des gentilshommes du monde : le chevalier de Méré, Claude de Chaulnes, Étienne Roux, le duc de Saint-Aignan, Paul Scarron et l'académicien Valentin Conrart figuraient parmi ses plus ardents admirateurs. Elle faisait également partie du cercle d'Anne d'Autriche aux côtés de Madame de Brégy à qui il lui sera en partie confié la lourde responsabilité de convertir Henriette de Coligny, comtesse de la Suze. Elle fréquentait également la Marquise du Plessis-Bellière autrement dit Suzanne du Bruc, mécène de Madeleine de Scudéry. À côté de toutes ses réunions mondaines, elle occupait son temps à la visite des pauvres et était fortement engagée dans les œuvres charitables de son temps : la Congrégation de la Purification, la Compagnie de la Propagation de la Foi et l'ordre du Verbe Incarné recevaient son soutien. Qualifiée en son temps de « savante politique »<sup>47</sup>, M<sup>me</sup> de Revel était avant tout une femme charismatique.

M<sup>me</sup> de Revel était la plus active, mais il existait d'autres femmes dites « précieuses » dans les dictionnaires de Somaize<sup>48</sup>, ou parmi les recensements effectués

---

<sup>44</sup> Myriam Dufour-Maître, « Les Précieuses, de la guerre des sexes aux querelles du Parnasse : jalons d'une polémique empêchée », dans *Littératures classiques*, n°59, Paris, Armand Colin, 2006, pp. 251-263. Ici, p. 251.

<sup>45</sup> Georges Mongrédien, « Une précieuse dévote : Madame de Revel », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n°130, 1981, 33<sup>e</sup> année, n°1, pp. 9-24.

<sup>46</sup> Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 710.

<sup>47</sup> M<sup>me</sup> de Revel est ainsi qualifiée par son contemporain Guy Allard, *Histoire genealogique des familles, de La Croix de Chevrières, de Portier d'Arzac, de Chissé, de Sayve, et de Rouvroy*, Grenoble, Laurens Gilibert, 1678, p. 17.

<sup>48</sup> *Le Grand Dictionnaire des precieuses par le Sieur de Somaize, nouvelle édition augmentée de divers opuscles du même auteur relatifs aux Précieuses et d'une clef historique et anecdotique par M. Ch.-L. Livet*, Paris, P. Jannet, 1856, 2 vol.

par Roger Lathuillère<sup>49</sup> et Myriam Dufour-Maître<sup>50</sup> qui appartenaient à la Congrégation de la Purification. À Aix-en-Provence, Renée de Forbin d'Oppède, pour ne citer qu'un exemple, n'était autre que Cléobuline dans *Artamène ou le Grand Cyrus* de Madeleine de Scudéry<sup>51</sup>. Se posait alors la question de la définition de la dévote au Grand Siècle. La dévotion et la préciosité allaient-elles de pair ? La préciosité était-elle une dévotion ? Allons même plus loin, la préciosité n'était-elle pas une satire de l'humanisme dévot dont François de Sales était un des meilleurs représentants<sup>52</sup> ? Les précieuses étaient-elles toutes dévotes ? Dans son ouvrage sur *la Sainte et la Fée*, Yvan Loskoutoff avait déjà mis en lumière le parallèle existant entre dévotion à l'Enfant-Jésus et contes de fées<sup>53</sup>. Or les contes de fées relèvent, selon Sophie Raynard, de la « seconde préciosité »<sup>54</sup>. Cela sous-entendait donc qu'il y en avait eu une première, que de nombreux historiens de la littérature ont pendant longtemps fait débiter en 1654, jusqu'aux travaux plus novateurs de Philippe Sellier<sup>55</sup> et de Myriam Dufour-Maître la situant en amont, au moment où commençait la régence d'Anne d'Autriche<sup>56</sup>. La préciosité était également liée à Molière et surtout à son prédécesseur encore peu connu du grand public, l'abbé Michel de Pure, auteur du roman fondateur, *La Précieuse ou le Mystère de la Ruelle* que Myriam Dufour-Maître vient de rééditer<sup>57</sup>. Amateur d'anagrammes, l'abbé de Pure laissait un roman à

---

<sup>49</sup> Roger Lathuillère, *La préciosité. Étude historique et linguistique*, t. 1 : *Position du problème-Les origines*, Genève, Droz, 1969.

<sup>50</sup> Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, *op.cit.*

<sup>51</sup> Si on se fie à l'identification donnée par Philippe A. Grouvelle dans *Les Lettres de Madame de Sévigné à sa fille et à ses amis*, t. I, Paris, Bossange, Masson et Besson, 1806, p. 258.

<sup>52</sup> Si la notion d'« humanisme dévot » chère à Henri Bremond, ne fait plus à l'heure actuelle l'unanimité chez les historiens, elle n'en reste pas moins pertinente pour notre propos. Voir Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, t. 1 : *L'humanisme dévot (1580-1660)*, Paris, Bloud et Jay, 1924.

<sup>53</sup> Yvan Loskoutoff, *La Sainte et la Fée. Dévotion à l'Enfant Jésus et mode des contes merveilleux à la fin du règne de Louis XIV*, Genève-Paris, Droz, 1987, 268 p.

<sup>54</sup> Sophie Raynard, *La seconde préciosité. Floraison des conteuses de 1690 à 1756*, Tübingen, Narr Verlag, coll. « Biblio 17 », 2002, 512 p.

<sup>55</sup> Philippe Sellier, « "Se tirer du commun des femmes" : la constellation précieuse », *op.cit.*, ; « La Princesse de Clèves. Augustinisme et préciosité au pays des Valois », dans *Images de La Rochefoucauld, Actes du Tricentenaire 1680-1980*, Paris, PUF, 1987, pp. 217-228 ; « La névrose précieuse : une nouvelle Pléiade ? », dans *Présences féminines. Littérature et société au XVII<sup>e</sup> siècle français*, Actes de London, Canada, éd. par Ian Richmond et Constant Venesoen, dans *P.F.S.C.L.*, Paris-Seattle-Tübingen, 1987, coll. « Biblio 17 » n°36, pp. 95-125 ; « La Rochefoucauld et la préciosité », dans *P.F.S.C.L.*, coll. « Biblio 17 », n°111, 1998, pp. 13-19.

<sup>56</sup> Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, *op.cit.*, p. 15.

<sup>57</sup> Michel de Pure, *La Précieuse ou le Mystère de la Ruelle*, édition établie, présentée et commentée par Myriam Dufour-Maître, Paris, Honoré Champion, 2010, 810 p.

clés que quelques-uns ont tenté de décrypter, généralement sans grand succès<sup>58</sup>. Le rapport direct au corps dans la Congrégation et sa diversité de composition n'était pas sans rappeler les propos tenus par l'abbé de Pure dans son ouvrage qui donnera lieu, par la suite, à la satire des précieuses. La confrontation des sources littéraires avec le mémoire historique de la Congrégation de la Purification nous a amenée à établir un lien avec l'ouvrage de Michel de Pure. Dès lors, nous avons pu envisager l'hypothèse que la préciosité serait l'expression de la dévotion des Dames ; dévotion à la Vierge dont l'Immaculée Conception fait encore débat et dont laquelle les jésuites étaient partisans. La pureté de la Vierge aurait été reconnue et l'apostolat féminin ainsi permit, envisagé et encouragé par quelques confesseurs profondément épris de la méthode salésienne, dont l'ambigüité, le rapport de l'harmonie et des contrastes ont été amplement soulignés<sup>59</sup>.

Il demeure nécessaire, nous semble-t-il, de relire l'histoire des précieuses et de la préciosité au miroir de la spiritualité salésienne, dans sa conception de l'amour et de la pratique de l'oraison : la précieuse est peut-être une Philothée et la ruelle, le lieu où se rassemblaient les femmes pour effectuer leurs dévotions. La ruelle est symboliquement un lieu privilégié pour les femmes où elles entretenaient des relations avec de grands spirituels ayant eu ultérieurement accès à la gloire des autels et où elles se plaisaient à lire et à se faire lire des ouvrages de piété, mais pas exclusivement. Le salon de « la Belle Acarie » autrement dit, Marie de l'Incarnation à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en était un parfait exemple. François de Sales, Pierre Coton et des humanistes s'étaient rendus à son hôtel particulier afin de discuter sur divers sujets. L'histoire des salons est d'ailleurs en profonde mutation<sup>60</sup>. Nicolas Schapira a récemment manifesté son désir de faire cesser l'analogie salon/ville, et de mettre le « salon » en opposition constante avec la Cour pour indiquer que les professionnels des lettres « fabrique[nt] de la distinction, et donc par là de l'appartenance à la cour »<sup>61</sup> ce qui fait « que le thème du “salon” comme lieu de rencontres entre hommes de lettres et aristocrates [est] factice »<sup>62</sup>.

---

<sup>58</sup> Myriam Dufour-Maître, « Aux plus malins critiques » : La Précieuse de Michel de Pure, ou le mystère des clefs, dans *Littératures classiques*, n°54, 2005, pp. 127-139.

<sup>59</sup> Benedetta Papisogli, « L'abeille et la colombe : la méditation chez François de Sales », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n°235, 59<sup>e</sup> année, n°2-2007, pp. 373-391.

<sup>60</sup> Evelyn Faith Beasley, *Salons, History and the Creation of 17<sup>th</sup>-Century France*, Mastering Memory, Hampshire, Ashgate Publishing Limited, 2006, 337 p.

<sup>61</sup> Nicolas Schapira, « Le “salon” écrit par les professionnels des lettres (France-XVII<sup>e</sup> siècle), dans *P. F. S. C. L.*, vol. XXXVIII, n°75, 2011, pp. 315-328. Ici, pp. 315-316.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 317.

Les « précieuses » étaient également reconnues pour leur jargon<sup>63</sup>. Elizabeth Rapley remarquait aussi à propos des Filles de la Charité :

Leur langage était révélateur d'une pieuse ruse. Tandis qu'en privé elles utilisaient le vocabulaire des religieuses (on peut lire dans les conférences des mots tels que « compagnie », « règle » ou « habit »), à l'extérieur cependant, elles parlaient comme des séculières, et elles utilisaient des mots tels que « confrérie », « règlement » ou « robe ». Comme François de Sales avant lui, quoique pour des raisons différentes, M. Vincent inculqua à ses sœurs le principe d'intériorité<sup>64</sup>.

Le jargon des « précieuses » rejoint donc ici le jargon des dévotes. Quels rapports le mysticisme et la préciosité entretiennent-ils ? Dans sa thèse sur *le vocabulaire amoureux de quelques femmes mystiques au dix-septième siècle*, Jean-Marie Kroug notait la possible parenté entre la Carte du Tendre de Madeleine de Scudéry et la Montagne esquissée par Jean de la Croix<sup>65</sup>.

La Congrégation de la Purification toulousaine et ses filiales du Sud-est ont laissé des sources diverses et variées. Les manuscrits sont dispersés dans divers dépôts d'archives départementales et municipales qu'il est ici nécessaire de présenter.

### **La Compagnie toulousaine**

La première Congrégation de la Purification est toulousaine. Ce sont les archives grenobloises qui nous ont permis, par les noms cités, de reconstituer en partie seulement le réseau toulousain qui, doit-on s'en étonner, est extrêmement proche de la Compagnie du Saint-Sacrement. Certes, ce réseau est puissant, mais restreindre l'élan charitable des laïcs aux seuls confrères du Saint-Sacrement est réducteur : les femmes y ont également leur place et celle-ci s'avère centrale. Ainsi, nous ne sommes pas entièrement de l'avis d'Estelle Martinazzo pour qui « les œuvres catholiques toulousaines naissent dans la

---

<sup>63</sup> Delphine Denis, « Ce que parler "prétieux" veut dire : les enseignements d'une fiction linguistique au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *L'Information grammaticale*, n°78, 1998, pp. 53-58. Philippe Sellier ne considère pas le langage comme pertinent pour comprendre la préciosité : « La Névrose précieuse : une nouvelle pléiade ? », *op. cit.*, p. 99, de même qu'Antoine Adam, *Histoire de la littérature française au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Del Duca, 1964, p. 34. Sophie Rollin évoque les origines de la préciosité et cite ces deux auteurs dans sa thèse *Le style de Vincent Voiture : une esthétique galante*, Saint-Étienne, PUSE, 2006, en particulier pp. 11-18 et pp. 43-44.

<sup>64</sup> Elizabeth Rapley, *Les Dévotes. Les femmes et l'Église en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bellarmin, p. 134. Titre original : *The Dévotes. Women and Church in Seventeenth Century France*, Montréal, Londres, Mc Gill-Queen's University Press, 1990, 320 p.

<sup>65</sup> Jean-Marie Kroug, *Le désir de l'amant divin. Le vocabulaire amoureux de quelques femmes mystiques au dix-septième siècle*, Thèse présentée à la Faculté de théologie de Fribourg, Suisse, 2010, 381 p. Ici, p. 26.



deuxième partie du XVII<sup>e</sup> siècle »<sup>66</sup>. Le premier XVII<sup>e</sup> siècle eût aussi son heure de gloire, seulement celui-ci est encore méconnu, car seule subsiste l'ombre de la Compagnie de Gaston de Renty et de ses pairs. Pour prendre conscience de l'importance de l'œuvre des femmes, il est nécessaire de consulter les manuscrits, mais aussi les notaires de la province.

### **La Compagnie grenobloise**

Les sources permettant de retracer le parcours des femmes de la Congrégation grenobloise à travers l'histoire sont multiples. Les Archives départementales de l'Isère conservent sous la cote 26 H 221 à 244, les registres de la Congrégation de la Purification appelée « Orphelines de Grenoble ». En dépouillant ces archives, on se rend vite à l'évidence : très peu concernent le XVII<sup>e</sup> siècle. La première source est cependant unique. De leurs mains, elles ont laissé un livre qui s'ouvre dans les deux sens avec d'un côté, les réceptions des femmes dans la Congrégation de 1636 à 1733, avec le cas échéant, une notice nécrologique, et de l'autre, les comptes-rendus des élections où sont mentionnées les charges qu'elles occupent de 1636 à 1704, à l'exception de l'année 1670. Le milieu du livre est consacré à l'inscription de quelques abrégés de vie et de vertus, des Règles et des Constitutions de leur Congrégation. Les abrégés de vie et de vertus sont des sources irremplaçables qui, malgré leur subjectivité et les louanges qu'ils contiennent, n'en demeurent pas moins instructifs quant aux décès des sœurs et aux actions qu'elles ont réalisées au cours de leur existence. Ce livre contient - malheureusement pour l'historien(ne) - de nombreux folios vierges, mais recueille heureusement les signatures de la quasi-totalité des femmes (seules onze ne signent pas sur un total de 93) ce qui nous a permis de les identifier dans d'autres sources, notariées par exemple. Nous disons « heureusement », car le livre des Dames est la seule source manuscrite ayant échappé à l'incendie du 12 février 1654 qui ravagea le cabinet d'Humbert de Lionne où étaient entreposés les registres. Virginie de Rabot d'Aurillac, sa femme, alors dépositaire de la Congrégation, dit qu'elle « regretoit fort ceux de la Congrégation des Dames de la présante ville de Grenoble et des Orphelines qu'elle gardoit et luy avoient este baillée et

---

<sup>66</sup> Estelle Martinazzo, « Se convertir ou fuir, la question protestante dans le diocèse de Toulouse (1580 - 1685) », dans Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires [En ligne], Numéro spécial | 2011, mis en ligne le 07 février 2011, consulté le 25 août 2011. URL : <http://cerri.revues.org/768>, § 35.

déposé depuis leur institution »<sup>67</sup>. Dès lors, « sœur de Lionne » mettra tout en œuvre pour reconstituer les registres en recourant parfois à la mémoire des autres sœurs. La troisième source, sans aucun doute la plus originale, conservée sous la cote 26 H 222, reste le mémoire historique. Ces 36 folios de papier reliés par une mince ficelle ne sont ni recouverts de parchemin ni signés. Une seule femme s'est chargée de l'écrire au nom de la communauté même si une seconde main, à l'écriture plus cursive, s'est cependant chargée d'annoter et de corriger certains détails. Ces pages écrites dans un style romanesque empreint d'une certaine fierté ne doivent pas faire oublier son intérêt historique qui est ici de première importance. Nous apprenons au fil de cette lecture les détails de mise en place de la Congrégation menée tambour battant par les femmes de l'élite dont l'esprit se révèle nourri par les mondanités, mais qui savent aussi s'adapter à leur temps pétri de dévotion et de reconquêtes religieuses. Par le biais de ce récit - certes dithyrambique -, les sœurs décrivent les vicissitudes de leur installation, leur volonté de persévérer face aux persécutions des hommes (et leurs maris ne sont pas les derniers, bien au contraire !) - en un mot, leur combat - et qui se révèle extrêmement riche de détails : membres, dévotions, règles, anecdotes, lieu d'établissement de leur maison, chapelle, essaimage de la Congrégation sont successivement évoqués. Ces lignes nous permettent donc, pas à pas, de suivre ces femmes dans le Grenoble du Grand Siècle. Nous les voyons tantôt parées de leurs plus belles robes et bijoux courir dans les rues étroites de la ville essayant de semer leurs domestiques, tantôt prostrées, solennelles, vêtues plus sobrement, rendant grâce à Dieu de ses bienfaits. Il n'y a absolument rien de paradoxal dans cette attitude si ce n'est qu'elles osent revendiquer un droit : celui de vivre leur vie comme elles l'entendent en un siècle encore plein de préjugés à l'égard de la gent féminine face auxquels elles doivent habilement ménager les susceptibilités pour arriver à leurs fins.

Les autres sources dépouillées sont des sources manuscrites telles que des testaments, des fondations de messes, des archives notariées. De plus, pour connaître plus amplement les Dames, il a fallu recourir aux archives notariées, aux écrits du for privé, aux correspondances ou encore aux autres Congrégations religieuses érigées par elles ou leurs mères. Nous savons (hélas !) fort peu de choses sur les orphelines, qu'il s'agisse de leurs noms ou de la manière dont elles ont été éduquées par les Dames. Les minutes

---

<sup>67</sup> AD Isère, 26 H 223, f°4r° : *Extrait de l'enquête de Noble Humbert de Lyonne conseiller du roy en ses conseils et doyen de la chambre des Comptes au subject de l'Incendie arrivé en son cabinet de sa maison du vingt sixième fébvrier 1654.*

permettent cependant de connaître quelques noms d'orphelines et de leurs maîtresses, le lieu d'érection de leur dortoir, mais renseignent peu sur les soins prodigués à ces pauvres jeunes filles<sup>68</sup>.

### **La Compagnie aixoise**

Le petit livre conservé à la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence intitulé *Règles des Dames de la Congrégation de la Très-Sainte-Vierge, établie à Aix sous le titre de la Purification*, fut imprimé en 1688, année charnière pour les Dames. Cette Congrégation est citée par un historien de la ville d'Aix-en-Provence, contemporain des Dames de la Purification, Pierre-Joseph de Haitze<sup>69</sup>. Régis Bertrand<sup>70</sup>, Caroline Le Mao<sup>71</sup> et Cissie S. Fairchilds<sup>72</sup> mentionnent la principale figure ayant œuvré en faveur des institutions charitables de la ville : Aymare de Castellane La Verdière, que nous retrouvons également comme supérieure des Dames de la Purification d'Aix-en-Provence. De nombreuses femmes épouses de parlementaires suivent son exemple par souci de mimétisme, d'émulation et de sociabilité. Nous n'avons cependant pas approfondi, malgré quelques incursions dans les archives notariées, la Congrégation de la Purification aixoise pour des raisons d'ordre chronologique et logistique. Il va de soi qu'une seconde thèse pourrait être consacrée à ces femmes, dont les liens familiaux, et les affinités spirituelles demeurent certaines.

### **La Compagnie romanaise**

La consultation des archives dans les autres villes de province permet de constater que la Congrégation de la Purification rattachée à la compagnie grenobloise recevait un autre nom. Le Séminaire des filles Orphelines fondé à Romans le 11 avril 1639 sous le

---

<sup>68</sup> Nous utilisons ce terme même si Marcel Bernos a bien montré qu'il n'est que peu utilisé avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Sur ce point, Marcel Bernos, « La jeune fille en France à l'époque classique », dans *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n°4, 1996, pp. 161-165.

<sup>69</sup> Pierre-Joseph de Haitze, *Histoire de la ville d'Aix, capitale de la Provence*, Aix, Makaire, 1889, t. IV, pp. 286-288.

<sup>70</sup> Régis Bertrand, « Messieurs du Parlement, la religion et la mort (XVII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Le Parlement de Provence, 1501-1790. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 6-7 avril 2001*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 2002, pp. 55-70. Ici, p. 61.

<sup>71</sup> Caroline Le Mao, « Les veuves des magistrats du Parlement de Bordeaux au XVII<sup>e</sup> siècle : une élite féminine au service de Dieu », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n°224, 2004, pp. 477-503.

<sup>72</sup> Cissie C. Fairchilds, *Poverty and Charity in Aix-en-Provence, 1640-1789*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1976, 197 p.

nom de Notre-Dame-de-Pitié était dirigé par un recteur et un trésorier (en l'occurrence Richard) choisis par les fondatrices, contrairement à Grenoble où seules les Dames se chargeaient de tout ce qui avait trait à leur fondation. Les statuts des filles orphelines avaient été homologués au Parlement le 26 juin 1657<sup>73</sup>. La contribution archivistique essentielle des Orphelines de Romans concerne les soins médicamenteux donnés aux pauvres. Les comptes d'apothicaires prouvent que de 1646 à 1680, les orphelines et leurs maîtresses ont fait l'objet de beaucoup d'attention<sup>74</sup>.

Après avoir présenté les sources exclusivement consacrées à la Congrégation de la Purification, il est nécessaire de citer celles nous permettant de reconstruire leurs réseaux. Les listes sérielles des membres contenues dans les registres des congrégations ont bien entendu servi de base de travail auxquelles se sont adjointes des sources plus qualitatives : livres de raison, journaux, correspondances, archives notariées et registres paroissiaux. Le mémoire historique et les listes de membres sont donc des sources à part entière, complétés par une recherche de données biographiques menées au sein de nombreux documents tels que les dictionnaires, les armoriaux, les actes notariés, mais aussi parmi les lettres circulaires ou encore la littérature - sacrée et profane - et la poésie. Loin d'être exhaustif, ce corpus pourrait s'enrichir de portraits et de descriptions architecturales qui permettraient, un jour peut-être, nous l'espérons, de restituer l'image la plus fidèle possible de ces dévotes du Grand Siècle.

Les sources notariées furent également privilégiées afin de mettre en lumière l'autonomie revendiquée par ces femmes. En prenant pour exemple la ville de Grenoble, nous avons pu constater que les Dames passaient des actes notariés de leur propre initiative, sans avoir recours ni à leurs époux ni à aucun membre issu du clergé régulier ou séculier. Cependant, cela ne les empêchait pas de demander à leurs époux, membres du Parlement, quelques menus services tels qu'un prompt enregistrement des lettres patentes de leur établissement afin de légitimer l'institution. Parmi les sources permettant de retracer le parcours de ces femmes, les testaments demeuraient importants, car ils permettaient de saisir avec une acuité particulière les legs pieux effectués par ces dames et leurs dévotions par le biais des préambules. Les actes notariés permettaient encore de comprendre les stratégies familiales en place, la nécessité pour ces femmes de s'inscrire

---

<sup>73</sup> AM Romans, 118 S 1.

<sup>74</sup> AD Drôme, site de Valence, 41 H 20 : Congrégation des Dames de la Charité de Valence.

dans le corps de la Congrégation même si l'acte proprement dit était fait individuellement. Enfin, de constater la présence des Dames dans des fondations conventuelles où à priori, elles n'avaient eu aucune part. Sur ce dernier point, nous mentionnons une nouvelle fois, M<sup>me</sup> de Revel, celle-ci apposant sa signature au bas de chaque acte passé au profit du Verbe Incarné de Grenoble alors qu'elle n'est pas expressément citée dans l'acte, ni en tant que témoin ni comme fondatrice de l'œuvre. Les sources épistolaires venaient également conforter ces liens entraperçus. C'est la raison pour laquelle nous ne nous sommes pas abstenue de consulter la correspondance des fondatrices de monastères et les sources relatives aux « précieuses ». Plus généralement, les sources littéraires et imprimées apportaient elles aussi un éclairage fondamental sur ces femmes en indiquant leurs loisirs et les cercles de sociabilité au sein desquels elles passaient leur temps à écrire des vers et de la prose avec une inclination particulière pour les bouts-rimés.

Grenoble compte parmi ses maisons d'édition la maison Jérôme Millon, spécialisée dans les éditions d'ouvrages mystiques, de philosophie et de théologie. Si les œuvres de M<sup>me</sup> Guyon ont fait l'objet d'une publication<sup>75</sup>, la maison Millon ne s'attache pas pour autant à étudier le mysticisme à Grenoble et son influence sur la population au XVII<sup>e</sup> siècle. Or Grenoble s'avère être, en ce siècle « d'invasion mystique »<sup>76</sup> ou plutôt d'invasions mystiques<sup>77</sup>, une patrie où les personnes lisant des ouvrages mystiques et l'expérimentant ne sont pas une minorité. Les femmes surtout, ont avec Dieu un rapport particulier. Elles communiquent intensément avec Lui et sont touchées par Sa grâce. Les historiens ont souvent évoqué le succès des ouvrages de François de Sales auprès des élites, mais qu'en est-il à Grenoble ? Comment François de Sales est-il perçu par les femmes et, en particulier, par les Dames de la Congrégation de la Purification ? Ses ouvrages sont-ils lus et les aident-elles à légitimer leur entreprise pieuse et à cheminer doucement vers la sainteté ? Mettent-elles en pratique dans leur vie quotidienne les injonctions du futur saint ? Quel est le rôle joué par ces femmes dans la promotion du culte de François de Sales et dans la dévotion à sa personne ? D'amples développements

---

<sup>75</sup> Madame Guyon, *Les torrents et Commentaires au Cantique des cantiques de Salomon*, texte présenté par Claude Morali, Grenoble, Jérôme Millon, 1992 ; *Le Moyen court et autres écrits spirituels. Une simplicité subversive*, texte établi et présenté par Marie-Louise Gondal, Grenoble, Jérôme Millon, 1995.

<sup>76</sup> Henri Bremond, *Histoire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, t. II, L'invasion mystique (1590-1620), 2<sup>nd</sup>e éd., Grenoble, Jérôme Millon, 2006 et Michel de Certeau, *La Fable mystique XVIe-XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1987, 414 p.

<sup>77</sup> Sophie Houdard, *Les Invasions mystiques. Spiritualités, hétérodoxies et censures au début de l'époque moderne*, Paris, Les Belles Lettres, 2008, 416 p.

seront ainsi consacrés à répondre à ces nombreuses questions qui posent avec acuité la question de la réception des ouvrages de l'évêque genevois et de leur influence sur les femmes d'une ville de province comme l'est Grenoble.

Le premier temps de ce travail est consacré aux congréganistes de la Purification. Ce n'est qu'après avoir expliqué les Règles et les Constitutions de la Congrégation de la Purification que nous pouvons évoquer le recrutement de celle-ci au sein des élites de la province. De ce parcours préliminaire se dégage la primauté du collectif sur l'individualité. Nous verrons que le « corps » formé par ces femmes est un atout majeur pour l'érection de leur association pieuse. Le second temps de ce travail est consacré à l'étude de ces femmes en tant que « dévotes », dont les parcours de vie sont intéressants à de nombreux égards. De la naissance à la mort, ces femmes adoptent des attitudes et un comportement conformes aux écrits spirituels du temps et se font elles-mêmes historiennes de leur propre Institut, d'où l'intérêt d'étudier leurs sources manuscrites et, en particulier, leurs abrégés de vie et de vertus qui sont autant de renseignements sur leur vie personnelle que sur leurs fins dernières. Nous abordons aussi la vie de ces femmes sous un angle culturel en montrant qu'elles ne sont pas étrangères aux courants littéraires du temps et que les traits caractéristiques de la préciosité font partie de leur entreprise esthétique. Dans leur vie quotidienne, ces femmes lisent des ouvrages dévots, font leurs dévotions et se confessent auprès de nombreux spirituels : nous avons donc choisi d'intituler notre troisième partie « des pratiquantes », car nous insistons sur les différents aspects religieux de leur vie. Nous évoquons ainsi successivement leurs lectures spirituelles, leurs directeurs de conscience et les rapports qu'elles entretiennent avec eux, mais également le besoin de solitude imposé ou nécessaire de ces femmes à certains moments de leur vie. Enfin, le dernier temps de ce travail est volontairement axé sur trois femmes qui se démarquent des autres congréganistes par leur dynamisme et leurs écrits. Nous souhaitons retracer les parcours personnels des Dames de la Purification en ayant toujours à l'esprit que derrière le collectif se cache une femme singulière ayant ses propres aspirations, ses goûts et son tempérament qui la rendent unique. Cette thèse a donc pour objet de resituer la vie religieuse des Grenobloises dans les courants mystiques qui connaissent leur apogée au XVII<sup>e</sup> siècle.

**PREMIÈRE PARTIE**  
**DES CONGRÉGANISTES**





## INTRODUCTION

Cette première partie intitulée « des congréganistes » est consacrée à l'étude globale de la Congrégation de la Purification au Grand Siècle. Notre premier chapitre revient plus particulièrement sur les balbutiements de cette Congrégation souvent inconnue, qui concerne cependant un grand nombre de femmes issues des couches supérieures de la société. Si l'on tient compte du dénombrement, certes inexact, effectué par les Dames de la Purification au sein de leurs archives, elles seraient près de 200 à s'être enrôlées dans cette institution<sup>1</sup>. Ce nombre n'est d'ailleurs pas représentatif de l'essor de la Congrégation au XVII<sup>e</sup> siècle puisqu'il ne tient pas compte des Dames issues de la filiale bretonne sur lesquelles nous ne savons rien. Une recherche plus approfondie dans les différents dépôts d'archives permettrait assurément de rehausser ce nombre de quelques dizaines.

Au sein de notre second chapitre, après avoir évoqué brièvement la vie de la fondatrice, Marguerite de Senaux, et le réseau congréganiste, nous tenons à insister plus fortement sur l'organisation interne de la filiale grenobloise de la Congrégation de la Purification pour des raisons archivistiques, les sources nous permettant de connaître les différentes fonctions occupées par les Dames dans la vie associative.

Notre troisième chapitre est consacré à celles pour qui les Dames se sont assemblées : les orphelines. Nous essayons, avec les « maigres » informations dont nous disposons, de rendre visible au lecteur la catégorie de la population concernée par les aides substantielles des Dames de la Purification. Nous souhaitons également montrer en quoi consiste la vie d'une orpheline au sein de cette institution. Les orphelines ne sont cependant pas les seules à bénéficier de la générosité des Dames de la Purification, les pauvres honteux et les malades sont également concernés par leurs dons. C'est pourquoi

---

<sup>1</sup> Nous retenons ce nombre, car nous recensons de manière certaine 202 Dames : 9 femmes pour Toulouse même si les Dames de la Purification grenobloise insistent sur le fait que de nombreuses Dames et Demoiselles ont également pris part à cette œuvre ; 33 pour Aix-en-Provence, et ce, avant 1646 ; 93 pour Grenoble, de 1636 à 1702 ; 64 pour Romans, les Dames écrivant que la Compagnie romaine approchait fort de la leur, or Grenoble comptait, en 1664, 64 Dames dans ses rangs ; Valence, 3 de façon certaine même si elles indiquent que plusieurs autres sont venues grossir les rangs. Enfin, il est nécessaire d'ajouter un nombre indéterminé de dames bourgeoises du Croisic.

nous évoquons, au crépuscule de ce chapitre et de manière succincte, ces personnes anonymes.

Notre quatrième chapitre pose, avec force détails, les bases spirituelles et sociales de la Congrégation de la Purification dans une ville de province comme Grenoble. Nous tentons de démontrer l'originalité de cette filiale où la Congrégation n'est dans les faits, qu'une traduction religieuse d'un groupe social préexistant. Nous insistons sur les liens qui unissent les Dames de la Congrégation de la Purification avec d'autres congrégations naissantes sans toutefois diminuer la part d'initiatives qui revient à ces femmes de l'élite.

Enfin, notre dernier chapitre se focalise sur la mémoire de ces femmes, leur rapport à l'histoire et leur souci, particulièrement présent, de laisser une trace d'elles-mêmes et de leur action pour les générations futures. En évoquant leur mémoire historique, on prend conscience de l'importance que revêt pour elles une telle source au moment où les premières générations disparaissent et où il est nécessaire d'accueillir de nouvelles recrues afin de pérenniser l'œuvre. Cette source fait à la fois office de « mémoires », de « livre des demeures » et de « testament » pour les différentes congréganistes présentes et futures.

# CHAPITRE I

## LA CONGRÉGATION DES DAMES DE LA PURIFICATION

À l'origine de la Congrégation de la Purification se trouve une femme singulière, réputée en son temps pour sa dévotion et son charisme : la Mère Marguerite de Senaux. Les quelques paragraphes suivants sont consacrés à la biographie de cette femme encore peu connue du grand public et dont la mémoire n'est pérenne que dans l'esprit de ses héritières.

### A- La fondatrice : Marguerite de Senaux, dame de Garibal

La création de la Congrégation des Dames de la Purification revient à une noble dame, Marguerite de Senaux, en religion Marguerite de Jésus. Toulousaine, celle que ses contemporains surnomment « la Mère Marguerite » n'est pas une inconnue à son époque. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le manuscrit des Dames de la Purification atteste de l'importance de son rôle dans l'éducation des jeunes filles pauvres et de la venue de la Mère Marguerite de sa province natale pour établir à Paris la maison des Filles de Saint-Thomas à la demande d'Anne de Caumont, duchesse de Fronsac, de même que le couvent des Filles de la Croix<sup>2</sup>. Loret cite la Mère Marguerite dans sa *Muze historique*<sup>3</sup> et Tallemant des Réaux

---

<sup>2</sup> AD Isère, 26 H 222, f°3v<sup>o</sup>-5v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> *La Muze historique* du 9 juin 1657 contient ces quelques vers :

La Mort, cette Déité maigre,/Et qui n'en est que plus allaire,/Qui par-tout vient, qui par-tout va,/Jeudi dernier nous enleva/La Sainte Mère Marguerite,/Dame de singulier mérite,/Dont le beau vizage jadis,/Des yeux étoit le Paradis ; /Et depuis, dans le Monastère,/Par ses vertus et vie austère,/A charmé les plus beaux esprits,/Et les plus pieux de Paris (...)/Son Ame étoit bele et brillante,/Sa douceur candide et charmante,/Jusques-là, que ses qualitez/D'avoir une parfaite estime/Pour cette Ame haute et sublime.

La Mère Marguerite était en grande réputation à Paris comme en province. Loret avait déjà évoqué cette noble dame lorsqu'en septembre 1655, l'abbé de Roquette avait prêché au couvent en présence de la reine. Sur ce point, *La Muze historique ou recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps écrites à son altesse Mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours (1650-1665), par Jean Loret, nouvelle édition revue sur les manuscrits et les éditions originales et augmentée d'une introduction, de notes et d'une table générale des matières par MM. J. Ravenel, V. de la Pelouze (t. 1) et Ch- L. Livet (t. 2), Paris, P. Jannet/P. Daffis, 1857-1877. Ici, pour *La Muze historique* de 1655 et celle de l'année 1657, se reporter au t. 2, Livre VI, Lettre XXXVII, p. 99 et Livre VIII, lettre XXII, p. 344.*

l'évoque dans son historiette sur M<sup>me</sup> Roger<sup>4</sup>. Quant à Piganiol de La Force, il note que la Mère Marguerite prit part à la conversion de Cyrano de Bergerac et qu'ils se fréquentaient régulièrement<sup>5</sup>. Ainsi que le souligne Madeleine Alcover, « la Mère Marguerite [...] était une personne de grande réputation, comme on aurait dû s'en douter par la manière dont Le Bret en parle : s'il cite son nom sans contexte, c'est que son identification allait de soi à cette époque »<sup>6</sup>. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, quelques auteurs reprendront ces faits<sup>7</sup>. Edmond Rostand cite la Mère Marguerite de Jésus dans sa pièce culte *Cyrano de Bergerac* (acte V, scène 1) et celle-ci a, de nos jours<sup>8</sup>, laissé une trace,

---

<sup>4</sup> Tallemant des Réaux, *Les Historiettes de Tallemant des Réaux. Mémoires pour servir à l'Histoire du XVII<sup>e</sup> siècle publiés sur le Manuscrit autographe de l'Auteur, seconde édition, précédée d'une Notice sur l'Auteur, augmentée de passages inédits, et accompagnée de Notes et d'Éclaircissements, par Louis-Jean-Nicolas Monmerqué*, Paris, Garnier Frères, 1840, t. VIII, chap. CCLXII, p. 77.

<sup>5</sup> *Description de Paris, de Versailles, de Marly, de Meudon, de S. Cloud, de Fontainebleau, et de toutes les autres belles Maisons & Châteaux des Environs de Paris par M. Piganiol de la Force. Tome second contenant les Quartiers de Saint Jacques de la Boucherie, de Sainte Opportune, du Louvre, du Palais Royal & de Montmartre*, Paris, Charles-Nicolas Poirion, 1742, pp. 573-574.

<sup>6</sup> Madeleine Alcover, *Cyrano relu et corrigé (Lettres, Estats du Soleil, Fragment de Physique)*, Genève, Droz, 1990, p. 36.

<sup>7</sup> Au début du siècle, Henri Sauval rédige une notice sur le Mère Marguerite dans son *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. I, Paris, Charles Moette et Jacques Chardon, 1724, p. 680 puis à la fin du siècle, Pierre-Thomas-Nicolas Hurtaut dans son *Dictionnaire historique de la Ville de Paris et de ses environs, dans lequel on trouve la Description de tous les Monumens & Curiosités ; l'Etablissement des Maisons Religieuses, des Communautés d'Artistes & d'Artisans, etc... dédié à M. Le Maréchal Duc de Brissac*, Paris, Moutard, 1779, t. IV, pp. 577-578. Au XIX<sup>e</sup> siècle également, une notice un peu plus étoffée est rédigée par les R. P. Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée, ou dictionnaire universel historique, dogmatique, canonique, géographique et chronologique des sciences ecclésiastiques*, t. XXVIII, Paris, Boiste Fils Ainé, 1825, p. 193.

<sup>8</sup> Henri Hauser a également écrit un article où il cite Cyrano et la Mère Marguerite :

M<sup>me</sup> de Garibal - Marguerite de Senaux – « se frottoit le visage avec les linges les plus sales qu'elle trouvoit ». Son mari, conseiller au Parlement de Toulouse, s'illustra dans les circonstances suivantes : Pompeo Usiglio, *alias* Vanini, allait être sauvé grâce à « la criante injustice d'un non lieu » ; mais M. de Garibal veillait. « Aidé de sa femme, il gagne deux serviteurs » du malheureux - deux bons témoins qu'on fera ensuite fuir en Espagne - et il eut la joie de voir l'athée « condamné à avoir la langue coupée et à être brûlé vif ». Ah ! la bonne odeur de chair roussie ! A ces signes se reconnaît la vraie sainteté, au dire de M. Lorber qui célèbre en M<sup>me</sup> de Garibal, devenue Marguerite de Jésus, la fondatrice des Filles de la Croix. Car les deux époux, donnant l'exemple au duc et à la duchesse de Ventadour, se séparèrent en 1618, et la nouvelle dominicaine, après avoir administré le couvent toulousain, vint s'installer dans cette maison de Charonne où l'on vit parfois le nez de Cyrano. Ce qui nous vaut, en guise de références historiques, d'abondantes citations de Rostand. A part ce poète, la principale source est *l'Année dominicaine* du Père Souèges, lequel écrivait en 1689 ; ajoutez-y quelques

puisqu'une impasse de Toulouse porte son nom. La ferveur que lui portent ses héritières, les religieuses du monastère de la Croix et de la Miséricorde d'Évry, prouve que la Mère Marguerite n'a jamais été oubliée. C'est en grande partie grâce à leurs manuscrits que nous avons pu compléter le long panégyrique de Marguerite de Senaux effectué par les Dames de la Purification grenobloise et notamment le poème intitulé *Vol d'esprit* dont les Dames n'avaient recopié que la première strophe<sup>9</sup>.

Marguerite de Senaux naît à Toulouse le 21 novembre 1589. Elle a pour père Jean de Senaux et pour mère Anne de Portail, de la famille d'Olive. Elle appartient donc à une famille de magistrats. Neuvième enfant de la fratrie, elle n'a que neuf ans lorsqu'elle vient avec sa mère à Paris où elle apprend les rudiments de la foi en priant Dieu dans son cabinet<sup>10</sup>. Dans sa prime jeunesse, elle expérimente l'oraison et passe sa journée entre les mains de différents maîtres qui lui donnent une éducation mondaine conforme à son rang. Marguerite de Senaux relate cet épisode de sa vie infantine :

[...] en ce voyage, continue-t-elle, que ma mère fut obligée de faire, elle fut deux ans ou plus absente de la maison, elle eut un soin tout particulier, m'ayant toujours auprès d'elle, de me faire instruire et apprendre ce que l'humaine civilité peut désirer ; ainsi j'avais tout à la fois je ne sais combien de maîtres pour des choses très différentes qu'en même temps on m'enseignait<sup>11</sup>.

Marguerite apprend ainsi de nombreuses langues, à écrire, compter, danser, chanter et jouer de divers instruments de musique, mais n'en oublie pas pour autant ses devoirs de fille en consolant sa mère lors des grandes épreuves de sa vie. Elle est présente lors de

---

manuscrits appartenant au monastère. Après la mort de Marguerite, M. Lorber situe l'histoire de la maison à travers les âges. On apprend de lui qu'en 1676, « sans les lourdes fautes de ses administrateurs, l'empire ottoman aurait peut-être saisi Venise, Vienne, Varsovie, Moscou ».

Extrait de Henri Hauser, « Bulletin Historique - Histoire de France (époque moderne 1498-1660) », dans *Revue Historique*, sous la direction de Charles Bémont et Louis Eisenmann, 53<sup>e</sup> année, t. 159, septembre-octobre 1928, Paris, Félix Alcan, 1928, pp. 132-133. Pour l'auteur, Marguerite de Senaux et son époux ont donc servi de modèle au fondateur de la Compagnie du Saint-Sacrement.

<sup>9</sup> Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°1 pour une lecture intégrale du poème.

<sup>10</sup> MCM Évry : Manuscrit de la *Vie de la vénérable Mère de Senaux appelée en religion Marguerite de Jésus fondatrice des monastères de St Thomas et de la Croix de l'Ordre de Saint Dominique de Paris*, 590 folios. Nous remercions les sœurs archivistes du Monastère de la Croix et de la Miséricorde d'Évry de nous avoir permis de consulter leur manuscrit. Hormis pour le poème de Marguerite de Senaux, nous nous référons au manuscrit de la *Vie de Marguerite de Senaux* effectué par Denise Portal, archiviste du monastère de la Croix d'Évry, p. 22.

<sup>11</sup> *Vie de Marguerite de Senaux*, *ibid.*, p. 24.

la mort de son père et a conscience de la charge qui pèse sur sa mère étant désormais veuve avec six enfants :

Ma mère, dit-elle, eut la plus grande affliction de la mort de mon père qui la laissa assez jeune chargée de six enfants, quatre fils et deux filles desquelles j'étais l'aînée, avec de grands charges et affaires [...] Elle a toujours demeuré veuve, et très véritablement telle selon les termes de l'apôtre<sup>12</sup>.

Marguerite connaît les devoirs qui incombent aux veuves et se forme auprès de sa mère aux choses de la vie. Aux environs de 1600, elle rentre à Toulouse et se rend dans diverses maisons religieuses, en particulier aux feillantines<sup>13</sup>. Sa mère entretient une grande amitié avec la marquise de Belle-Isle, fille de Léonard, duc de Longueville et de Marie de Bourbon, duchesse de Bouteville<sup>14</sup>. Marguerite est souvent présente auprès de ces deux dames et sait se faire discrète. Sa mère songe un temps à se retirer au couvent des feillantines, mais ne veut pas laisser sa fille encore jeune sans destinée. Elle décide donc de la marier en choisissant M. de Garibal parmi une « foule d'amants qui venaient de toutes parts lui étaler leur passion »<sup>15</sup>. Le portrait de M. de Garibal esquissé dans sa *Vie* est des plus louangeur : « Ce magistrat était riche, bien fait, parfaitement honnête homme, et d'une illustre famille qui avait déjà donné à la robe, et qui lui avait donné depuis plusieurs autres magistrats d'une grande distinction. Madame de Senaux aurait cru faire un tort irréparable à sa fille de refuser un si avantageux parti, et mademoiselle de Senaux était trop soumise à sa mère pour lui faire la moindre résistance »<sup>16</sup>. Marguerite consent donc à épouser Jean de Garibal sur l'avis de sa mère et de ses directeurs de conscience : elle a 14 ans. La *Vie* les décrit alors comme deux êtres absolument complémentaires : « Ils connurent bientôt qu'ils se convenaient parfaitement : mêmes humeurs, mêmes sentiments, mêmes inclinations, même esprit de piété, même amour de la vertu ; et ce fut ce qui les détermina plutôt que l'égalité des conditions et des fortunes »<sup>17</sup>. Marguerite relate son engagement en ces termes :

---

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>13</sup> Le couvent des feillantines de Toulouse attirait de nombreuses femmes, notamment Antoinette d'Orléans-Longueville, belle-sœur de Hippolyte de Gondy de Retz, 20<sup>e</sup> sœur de la Purification. Benoist Pierre revient sur les obstacles rencontrés par cette femme pour faire partie des religieuses. Sur ce point, Benoist Pierre, *La Bure et le Sceptre. La Congrégation des Feuillants dans l'affirmation des États et des pouvoirs princiers (vers 1560-vers 1660)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, pp. 210-211.

<sup>14</sup> MCM Évry : *Vie de Marguerite de Senaux, op.cit.*, p. 26.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>17</sup> *Ibid.*

Je fus donc mariée à treize ou quatorze ans à une personne qui valait incomparablement mieux que moi : c'est dire peu, mais je parle selon l'estime que le monde, qui est un assez mauvais estimateur, avait de moi, qui par un certain et tout à fait extraordinaire orgueil ai méprisé les choses que le beau monde estimait le plus en lui et en moi-même ; j'avais été assez longtemps recherchée de cette personne : on ne peut dire l'estime et l'affection qu'il avait pour moi ; et sans renchérir ni user d'hyperbole, malaisément le pourrait exprimer une plume ni un cœur plus capable que le mien, eut-il mes propres expériences. Le temps qu'il avait fallu pour attendre que je fusse en âge de m'établir, avait si fort redoublé ses ardeurs et sa tendresse, que jamais on ne s'était trouvé si heureux ni si content qu'il le croyait être de me posséder ; je l'affectionnais chèrement et tendrement et même solidement, mais la condition du mariage semblait une dure croix aux désirs de mon âme, et nommément les actions qui marquent davantage cette sainte servitude : je l'appelle sainte parce qu'un sacrement l'ordonne...<sup>18</sup>

Le respect, l'amour et l'affection qu'elle témoigne pour son époux sont inconditionnels. M<sup>me</sup> de Garibal vit donc aux côtés de son mari dans une sainte union où les mœurs réglées constituent autant de principes de vie. Leur domesticité était à leur image : pieuse et sage<sup>19</sup>. Marguerite de Senaux ne déroge pas pour autant aux voies de Dieu : elle continue de recevoir le Saint-Sacrement assez régulièrement, assiste tous les jours à la messe et ne converse qu'avec des personnes dignes de l'édifier<sup>20</sup>. Elle prend également soin de faire éduquer ses domestiques dans la foi catholique et de leur enseigner le catéchisme. Aux dires de sa *Vie*, Marguerite était une maîtresse modèle, car modérée : « elle n'était ni difficile ni hautaine ni fâcheuse, ni piquante dans ses paroles : ferme sans trop de rigueur, douce sans trop d'indulgence, elle savait se faire craindre, aimer et respecter tout ensemble »<sup>21</sup>. Les domestiques pouvaient donc s'appuyer sur des maîtres bienveillants. La maisonnée était réglée et les deux époux n'étaient qu'un cœur et qu'une âme. Il manquait à ce bonheur conjugal la présence d'enfants. Selon le témoignage des Dames de la Purification de Grenoble relayé dans sa *Vie*, aucun enfant n'avait survécu<sup>22</sup>. Tous les enfants étaient mort-nés, ce qui poussa Marguerite de Senaux à envisager un autre état : celui de religieuse.

ces dames disoient quelle ne fut pas encore contante d'avoir faict ce saint Establissement de la congrega[tion], et qu'elle desirer s'unir absolument a l'object sacré de son amour par la separation entiere de toute sorte de creatures sans en excepter son mari envers lequel elle se servit du malheur dont Ils estoient accueillis par la perte de tous leurs enfans (dont pas un de quatre qu'ilz en avoient eus, n'avoit peu recevoir le baptesme ce qui les affligoit mortellement a cause qu'ilz estoient fort pieux) pour le porter a garder continence avec elle non seulem[en]t comme st Elzear et ste

---

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 33-36.

Delphine sa femme sans se separer de liect mais comme saint Jullien et ste basilisse entrant le checun en religion<sup>23</sup>

Selon les Dames de la Congrégation de la Purification grenobloise, la perte de tous leurs enfants motive donc le choix de Marguerite de Senaux. Elle a 21 ans quand elle envisage de se retirer du monde pour le cloître. Elle l'annonce à son époux qui en tombe malade<sup>24</sup>. Marguerite est là pour le soigner et M. de Garibal finit par guérir quand Marguerite tombe malade à son tour. Durant la maladie de l'un et de l'autre, ils se promettent mutuellement d'entrer en religion. Quand Marguerite tombe enceinte pour la neuvième fois dont le fruit sera un nouvel enfant mort-né (les Dames parlent, elles, de quatre enfants), la perte de ce petit être est vécue comme un signe divin. En effet, malgré toute l'attention qu'elle a portée à sa grossesse (elle restait alitée continuellement), rien n'y fait<sup>25</sup>. Marguerite de Senaux se résout dès lors à entrer en religion. Son confesseur à cet instant-là est le Père Dupuy, ermite de saint Augustin et professeur de théologie à l'université de Toulouse. Ce dernier lui voue une profonde admiration<sup>26</sup>. Les deux époux qui s'étaient promis main dans la main de vivre désormais comme frère et sœur renouvelèrent leur vœu d'entrer en religion entre les mains de Philippe Cospéan, évêque d'Aire-sur-l'Adour<sup>27</sup>. Marguerite pense d'abord entrer chez les feillantines, mais la marquise de Belle-Isle étant désormais à l'abbaye de Fontevrault selon le souhait du pape Paul V, elle choisit de se tourner vers les Dominicaines. En ce sens, Marguerite de Senaux suit à la lettre la recommandation de Philippe Cospéan qui l'avait adressée à Mère Marie de Jésus, elle-même anciennement mariée à Monsieur Bourret<sup>28</sup>. Marie de Jésus, dans le monde Marie de Costa, était la dirigée du P. Michaëlis<sup>29</sup>. Elle participa à l'édification d'une Congrégation du Tiers Ordre de saint Dominique sous le nom de sainte Catherine de Sienne. M. Bourret, quant à lui, se fit jésuite et déploya son zèle pour l'instruction et l'éducation des pauvres filles de Toulouse et des provinces circonvoisines<sup>30</sup>. Marie de Jésus obtint du cardinal de Joyeuse les permissions nécessaires à l'édification du couvent et de l'église et fixa leur entrée au 21 novembre 1606, jour de la Présentation de la sainte Vierge<sup>31</sup>. C'est dans ce nouvel institut que Marguerite de Senaux entra à son tour, le 4

---

<sup>23</sup> AD Isère, 26 H 222, f°5v°.

<sup>24</sup> MCM Évry : *Vie de Marguerite de Senaux*, *op.cit.*, p. 35.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 41.



octobre 1618. Son époux, lui, se fit chartreux. Entre-temps, Marguerite de Senaux subit de nombreux tourments, car le monde ne tolérait pas son comportement singulier. Un extrait de sa *Vie* permet d'en prendre la mesure :

[...] au lieu des applaudissements qu'on lui avait donné jusqu'alors, on en fit le sujet des railleries les plus piquantes, dont on égayait les conversations dans les compagnies : sa conduite ne passa pas seulement pour extraordinaire, comme elle l'était effectivement, mais on la qualifiait d'impudence, de bizarrerie, d'esprit de critique, de singularité, d'entêtement, de folie, car le monde ne connaît de sagesse que celle qui a du rapport à ses maximes ; et toute la ville enfin se déchaîna contre elle avec tant de fureur et d'emportement, qu'il est difficile en pareil cas d'essuyer une plus rude persécution. On donnait un tour ridicule et malin à tout ce qu'elle faisait de plus saint et de plus édifiant ; on tournait en dérision tout ce que sa piété avait de plus solide et de plus exemplaire, sans épargner ni son assiduité à la prière qu'on traitait de fainéantise et d'oisiveté, ni son commerce de miséricorde et de charité, qu'on disait tout haut lui être très utile pour mieux venir à ses fins, ni ses communions fréquentes dont on disait qu'elle couvrait adroitement un grand fond d'hypocrisie, ni ses confessions qu'on taxait d'amusement, de perte de temps, de faiblesse ou de légèreté d'esprit : enfin cette femme, qui avait été longtemps l'objet de l'admiration de toute cette ville quand elle semblait pencher vers le monde, devient l'objet de ses mépris et de la censure quand elle se donne à Dieu<sup>32</sup>

Marguerite de Senaux souhaitait se détacher du monde pour entrer dans le cloître tout en restant mariée, les liens du mariage étant indissolubles. Cette volonté passait pour une bizarrerie, mais Marguerite pouvait compter sur l'appui du P. François de Lignac, récollet, et du P. Héliot, jésuite, pour affermir son dessein<sup>33</sup>. Face à autant de persécutions, elle choisit alors de rester plus discrète et secrète. Selon sa *Vie* :

ce fut avec beaucoup de raison, car le monde doit être très rarement consulté dans l'exécution des desseins de Dieu : le silence et le secret étant la force, l'assise et la ressource des saintes âmes, et pour ainsi dire l'âme des grands desseins : c'est aussi le parti qu'elle prit avec son mari ; et sans rien retrancher de leurs austérités, ils surent si bien les cacher au monde, qu'ils se mirent pour un peu de temps à couvert de ses persécutions<sup>34</sup>.

Marguerite tint bon et écrivit ses vœux qu'elle signa de son sang entre les mains de François de Lignac, le 29 mai 1616<sup>35</sup>. Elle fit, trois mois après, vœu de continence perpétuelle entre les mains du Père Héliot. La Mère Marguerite pensa à l'avenir et souhaita faire bénéficier d'autres jeunes femmes de son expérience. Il était temps, selon elle, de former une Congrégation, celle de la Purification, pour aider les pauvres

---

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 60.

orphelines de la ville de Toulouse. Voici en quels termes sont décrites les prémices de la Congrégation :

[...] qu'il serait très utile à plusieurs personnes d'en contracter de semblables, et surtout à des jeunes dames dont elle connaissait la faiblesse, et qu'elle aurait bien souhaitée de pouvoir affermir dans la pratique et dans l'amour de la vertu. Dans cette pensée, elle s'affaire avec quelques-unes des plus vertueuses de sa connaissance et entreprit avec elles d'ériger une dévote Congrégation sous le nom de la Purification de la Vierge dans la vue de porter les jeunes personnes qui auraient la dévotion de s'y enrôler, à faire une étroite profession de régler leurs familles selon les maximes de l'Evangile. Dieu ne refusa pas ses bénédictions à des intentions si pures ; et les premières constitutions qui avaient été dressées par des personnes pieuses et éclairées, furent approuvées peu de temps après par l'Archevêque de Toulouse et ensuite confirmées par une bulle d'Innocent X. Cette Congrégation est devenue aujourd'hui considérable par son objet, je veux dire par le soin qu'elle prend de l'éducation d'environ deux cent pauvres orphelines de père et de mère, qu'elle fait élever en communauté depuis l'âge de deux ou trois ans jusqu'à ce qu'on les a mises en état de gagner leur vie ou par des métiers qu'on a soin de leur faire apprendre, ou en les plaçant dès qu'elles sont capables de servir en honnêtes conditions, ou enfin en les établissant avec de bons artisans. C'est dans Toulouse aujourd'hui une espèce d'hôpital joignant le couvent de Sainte Catherine sous l'autorité de l'Ordinaire, où l'on ramasse autant que ses facultés se peuvent étendre, des pauvres filles, à qui la providence de Dieu fournit des mères nouvelles, dont l'affection surpasse autant celle des autres, que la charité chrétienne l'emporte sur la tendresse naturelle<sup>36</sup>.

Cette Congrégation est donc destinée à édifier de pieuses dames à la dévotion mariale et à prendre soin des orphelines dès l'âge de 2 ou 3 ans jusqu'à les établir en les mariant ou en leur trouvant un emploi. Selon cet extrait de la *Vie* de la fondatrice, environ 200 jeunes filles orphelines de père et de mère trouvèrent une maison charitable où les accueillir et les élever, mais aussi où elles trouvèrent de l'affection<sup>37</sup>. La date de la création de la Congrégation de la Purification toulousaine n'est pas donnée. Elle est certainement postérieure à l'entrée de Marguerite de Senaux chez les Dominicaines, en 1618. On peut même légitimement penser qu'elle voit le jour au cours de l'année 1633<sup>38</sup>. Il n'est pas ici fait mention du nom des premières recrues ni de l'aide précieuse apportée

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>37</sup> Notons également qu'à Toulouse existait depuis 1628 un couvent fondé par Madeleine de Bretagnan, dame d'Andouin, réunissant douze veuves destinées à instruire les filles pauvres de la ville. Sur ce point, AD de la Haute-Garonne, 228 H.

<sup>38</sup> L'approbation des Règles par l'évêque et prince de Grenoble Pierre Scarron mentionne en effet : « Supplient humblement les sœurs associées pour l'érection d'une Congrégation en la ville de Grenoble en faveur des pauvres orphelines soubz la forme de celle qui a esté érigée a Tolouse et confirmée par les Indulgences que N<sup>o</sup>St pere le Pape y a départies de lan mil six cents trente trois au mois de novembre ». Voir sur ce point, AD Isère, 26 H 222, n.f. et annexe n<sup>o</sup>4.

par le jésuite Jean Arnoux<sup>39</sup> dans cette fondation. Pour en connaître davantage, il faut recourir au mémoire historique de la Congrégation des Dames de la Purification de Grenoble. Celui-ci nous apprend :

que ce fust dam[oise]lle Marguerite de Senaux femme de monsieur de Garibal conseiller du roy au parlement de Tholoze qui en estoit l'Institutrice, qu'elle aveq une de ses compagnes dont on ne luy dit pas le nom en ayant eu l'inspira[ti]on la communiquerent au Reverend Père Arnoux, jesuiste personnage d'un grand merite ce qui pour ces rares qualites avoit esté choisi pour estre confesseur du feu roy Louis treiziesme duquel il fut disgracié & ans fort peu de temps par quelque intrigue de cour, et c'estoit retiré en la maison professe de sa compagnie dans Thoulouze ou il avoit pris cognoissance de ceste vertueuse damoiselle qui alloit a confesse a luy<sup>40</sup>.

La rencontre entre la Mère Marguerite et le jésuite se fait lors des confessions de cette dernière auprès du Père, retiré à Toulouse suite à une disgrâce royale. Il avait en effet été écarté de la Cour par Luynes en 1621 et remplacé au poste de confesseur du roi par le P. Séguiran<sup>41</sup>. Même si les Dames de la Congrégation de la Purification grenobloise insistent sur le fait que l'idée initiale vient de Marguerite de Senaux, le père Arnoux fut un atout majeur pour obtenir la bulle d'édification de Toulouse et il n'a pas été non plus inactif pour obtenir l'institution de celle de Grenoble. L'abrégé de vie et de vertus de Madeleine de Franc revient d'ailleurs sur cette fondation en indiquant le rôle pris par le jésuite : « esle antra dans sete ste sosiésté establis dans Grenoble par les soins du R. P. Arnoux jésuite et de madame de Rochefort »<sup>42</sup>. En ayant discuté de ce nouvel institut avec certains de ses pairs, Jean Arnoux prouve qu'il existe bel et bien des divergences de point de vue quant à l'action des femmes. Il est bon de penser à la suite de Marcel Bernos qu'il est réducteur de voir au XVII<sup>e</sup> siècle une totale misogynie des religieux à l'égard des femmes<sup>43</sup>. Cette volonté affirmée de la part de Jean Arnoux d'aider la Mère Marguerite est certainement ce qui valût aux Dames de la Purification toulousaines d'être surnommées les « Arnulfistes ». Dans son ouvrage sur *les origines des sœurs de Saint Joseph*, Marie-Louise Gondal cite en note infra-paginale : « On dit qu'il y a à Toulouse,

---

<sup>39</sup> Le Père Arnoux est cité à différentes reprises dans cette source notamment aux côtés du Père Suffren. Sur ce point, MCM Évry : *Vie de Marguerite de Senaux, op.cit.*, p. 88 et p. 114. Nos prises de contact avec les archivistes de la Compagnie de Jésus se sont révélées infructueuses, ceux-ci n'étant en possession d'aucune information relative à la Congrégation de la Purification.

<sup>40</sup> AD Isère, 26 H 222, f°3v<sup>o</sup>-4r<sup>o</sup>.

<sup>41</sup> Edmond Lamalle, « Jean Arnoux », dans *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique*, t. IV, Paris, Letouzey et Ané, 1930, col. 627.

<sup>42</sup> AD Isère, 26 H 221, f°120v<sup>o</sup>.

<sup>43</sup> Marcel Bernos, *Femmes et gens d'Église dans la France classique XVII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2003, p.346.

une Congrégation de femmes que l'on surnomme les arnulfistes, du nom du Père Arnoux. Cette Congrégation, Votre Révérence doit la dissoudre si elle le peut, ou en détourner les nôtres, ou enfin ordonner qu'elle ne puisse être invoquée comme un exemple [assurément dangereux] et ne nuise au nom de [notre] société »<sup>44</sup>. Marie-Louise Gondal émet l'hypothèse qu'il s'agirait de Jean Arnoux. Nous pensons qu'il faut conforter son hypothèse et également voir dans les arnulfistes, les Dames de la Purification. Pour quelles raisons ? Parce que c'est la seule Congrégation oubliée qui n'a pas encore été citée et qui est en lien direct avec Jean Arnoux et Toulouse. À la suite des événements, on peut donc affirmer que Jean Arnoux n'a pas tenu compte de cet avertissement. La mise en place de la Congrégation par des femmes à l'aura aussi puissante ne pouvait être étouffée dans l'œuf. Ainsi, malgré toutes les entreprises menées pour faire avorter et révoquer leur Institut, les Dames de la Purification, par la position puissante qu'elles occupaient dans la société et leur proximité avec le pouvoir politique en place, ont su pérenniser leur œuvre réussissant même à créer des filiales dans différentes villes de province.

## **B- Les auxiliaires de la Mère Marguerite : des Dames de renom**

Dans cette entreprise charitable, la Mère Marguerite n'était pas seule. Elle pouvait compter sur l'appui des Dames de la noblesse de sa province. Le mémoire historique des Dames de la Purification grenobloise cite en effet les noms de plusieurs femmes et l'aide apportée par l'archevêque de Toulouse, Mgr Charles de Monchal :

Ces dames adjoutoient a cela que la choze fut grandement examinée par ce pere [Jean Arnoux] et par quelques autres de ceste mesme compagnie desquelz il voulut avoir l'adviz et qu'aprez, en ayant rendu compte a Monseigneur l'archevesque de Thoulouze qui estoit lhors Messire Charles de Monchal, ils dresserent par son ordre les reiglemens qu'il approuva en la forme qu'ilz se voient a présent et qu'a la suite, ceste digne institutrisse commancea avec sa compagne la congréga[ti]on en laquelle elle eust l'advantage de recepvoir d'abord plusieurs dames de tres haulte qualité et de singulière vertu entre les autres Madame la mareschalle de Roquelaure, Madame la marquise de Gondrin, sœur de monsieur le duc de Bellegarde, Madame la marquise de Fonteralus de la maison d'Albret, madame la marquise de Fimarcon, ceste mesme madame la vicomtesse de Chasteauclop et mes dames les presidentes de Caminades et de Sevin avec plusieurs autres dames et damoiselles dont on ne se souvient du nom toutes si trouvant attirées par la haulte estime qu'elles avoient pour celle qui en estoit le chef et

---

<sup>44</sup> ARSI, Cong. Provence, f°20r° citée par Marie-Louise Gondal, *Les origines des sœurs de Saint-Joseph au XVII<sup>e</sup> siècle. Histoire oubliée d'une fondation. Saint-Flour, Le Puy (1641-1650-1661)*, Paris, Cerf, 2000, p. 145.

du mérite de laquelle elles voulurent entretenir fort amplement nostre comtesse [la comtesse de Rochefort]<sup>45</sup>

Les titres des Dames faisant partie de la Congrégation suffisent à montrer à quel point la renommée de la Mère Marguerite devait être importante. Il est de surcroît difficile d'identifier avec certitude les congréganistes toulousaines sans avoir consulté les registres. Il est cependant indubitable que la marquise de Gondrin soit Paule de Saint-Lary de Bellegarde, sœur de Roger de Bellegarde qui a rejoint le parti de Montmorency et qui est déchu de ses titres avant d'obtenir la grâce de Richelieu. La marquise de Gondrin est la fille de Jean de Saint-Lary et la seconde épouse d'Antoine Arnaud de Pardailan de Gondrin, marquis d'Antin et de Montespan (1562-1624)<sup>46</sup>.

À partir de la création de la Congrégation de la Purification par la Mère Marguerite, plusieurs filiales vont venir se greffer au noyau originel. Les paragraphes qui suivent reviennent sur les étapes de cet essor et tentent de prouver que malgré la primeur de l'initiative de la Mère Marguerite, la Compagnie Mère de la Congrégation de la Purification semble désormais être Grenoble.

### **C- Le réseau congréganiste : un réseau provincial**

Le réseau des Dames de la Congrégation de la Purification n'est pas très étoffé. Seules cinq villes reçoivent une filiale<sup>47</sup>. Deux villes parlementaires : Grenoble et Aix-en-Provence et trois villes de moindre importance politique : Romans, Valence et Le Croisic. Depuis ces villes, nous n'avons pas connaissance d'essaimage de la Congrégation hormis Marseille. Une Congrégation des Dames de la Purification de la Vierge immédiatement mise sous la direction d'un jésuite voit en effet le jour dans cette

---

<sup>45</sup> AD Isère, 26 H 222, f°3v°-4v°.

<sup>46</sup> Louis Moréri, *Le grand dictionnaire historique : ou le mélange curieux de l'Histoire sacrée et profane, qui contient, en abrégé l'Histoire fabuleuse des Dieux & des Héros de l'Antiquité Payenne : les vies et les actions remarquables des Patriarches ; des juges ; des Rois des Juifs ; des Papes ; des Saints Martyrs & Confesseurs ; des Pères de l'Eglise & des Docteurs Orthodoxes ; des Evêques ; des Cardinaux, & autres Prélats célèbres ; des Hérésiarques & des Schismatiques ; avec leurs principaux Dogmes...*, Bâle, vol. 4, 1674, p. 312.

<sup>47</sup> On peut aussi se demander s'il n'existe pas une filiation avec la « Maison des Filles Pauvres sous la vocation de la Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie » de Cracovie destinée à venir en aide aux orphelines en leur prodiguant une éducation chrétienne. Les liens de Mère Mectilde du Saint-Sacrement avec les religieuses de Cracovie sont en effet importants à la fin du siècle.

ville à la fin du siècle<sup>48</sup>. Une autre institution marseillaise s'occupait déjà des orphelines, mais elle ne semble pas rattachée au réseau de la Congrégation de la Purification<sup>49</sup>. Afin de prendre conscience de l'importance numérique des Dames de la Congrégation de la Purification, il semble essentiel de revenir sur chaque ville ayant reçu une filiale. La première d'entre elle et celle sur laquelle se fonde ce travail est Grenoble<sup>50</sup>.

## 1. Grenoble

L'institution d'une Congrégation grenobloise de la Purification revient à une jeune femme de 20 ans, Catherine de La Croix de Chevrières, comtesse de Rochefort. En 1635, alors qu'elle est en voyage à Toulouse avec son époux, Anne de La Baume de Suze, pour un procès<sup>51</sup>, elle se rend chez son amie la vicomtesse de Châteauclos<sup>52</sup> qui l'informe de l'existence d'une Compagnie de pieuses Dames s'occupant des orphelines de la ville. Elle apprend ainsi que Marguerite de Senaux, future fondatrice des Filles de La Croix et de Saint Thomas, aidée d'une amie et de Jean Arnoux, son confesseur jésuite, est à l'origine de l'institut. Touchée par le récit de cette personne et l'insistance de son amie pour qu'elle rapporte les règles en Dauphiné afin d'ériger une nouvelle Congrégation, Catherine de La Croix de Chevrières, comtesse de Rochefort, revient à Grenoble, convaincue du bien-fondé de cette requête. Elle décide alors de sonder ses connaissances pour connaître les

---

<sup>48</sup> *Reglemens des dames de la Congrégation établie a Marseille sous le titre de la Purification de la très-sainte Vierge. Avec la Permission de Monseigneur l'Evêque de Marseille*, Marseille, J. P. Brebion. Cet ouvrage est disponible à la BM Méjanès d'Aix-en-Provence, sous la cote F. 0728. Il existe également une autre édition des *Reglemens...*, Lyon, André Molin, 1710.

<sup>49</sup> En 1688, des lettres patentes sont octroyées pour la fondation, à Marseille, d'une maison pour les filles orphelines sous le titre de la Providence. Sur ce point, AD Bouches du Rhône, BB 3372, f°1037r°-1039v°.

<sup>50</sup> C'est pourquoi nous n'évoquons que brièvement les autres villes, notre recherche s'étant essentiellement basée sur la Congrégation grenobloise. Nous prions le lecteur de bien vouloir nous pardonner pour ces lacunes et le renvoyons aux sources citées pour plus de précisions.

<sup>51</sup> Il s'agissait d'un procès relatif à la succession de Catherine d'Oraison. En 1638, un arbitrage par le Parlement de Provence au sujet d'un différend entre Anne de La Baume de Suze, comte de Rochefort, et François II Mévouillon est donné. Sur ce point, Archives municipales de Romans, J 673.

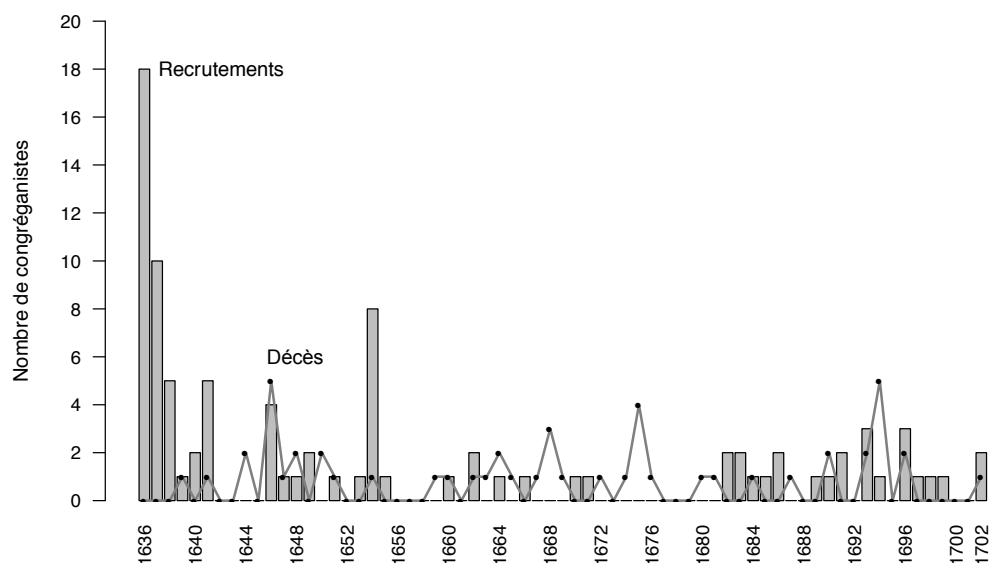
<sup>52</sup> Nos recherches généalogiques nous conduisent à Sylvaine de Chamborant (1595-1655), épouse par contrat du 13 février 1607 de François I<sup>er</sup> de La Celle, chevalier, seigneur de Bouery, de Sardet et du Plaix, vicomte de Châteauclos, fils de Louis de La Celle de Châteauclos et de Marguerite de Bridiers. Sylvaine est fille de Jean de Chamborant, écuyer, seigneur du Plaix-Goulard et de Mesne, et de Marguerite Tiercelin. De cette union naissent huit enfants. Sur ce point, Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France ou Recueil de preuves, mémoires et notices généalogiques*, Paris, Louis Lainé, 1830, t. 3, pp. 17-18.

personnes les plus aptes à être enrôlées dans l'institut. Elle décide de s'en ouvrir en premier lieu à sa cousine germaine, Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, jeune veuve de 21 ans. Les deux Dames se rencontrent dans leurs cabinets respectifs en prétextant le deuil ce qui leur permet une discrétion et une liberté d'horaires totales. Dans le secret des ruelles, elles se rassemblent pour faire leurs dévotions et décider qui sera apte ou non à entrer dans leur Compagnie. Le culte du secret est chez elles fondamental afin de ne pas susciter la raillerie des membres de leur famille qui ne comprendraient pas la légitimité de leurs réunions. Étant rapidement quatre à participer, Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac et Jeanne Le Veneur les ayant rejointes, elles décident ensemble de se donner des fonctions en élisant la plus âgée d'entre elles pour être la supérieure. Elles changent alors simultanément de lieu de rendez-vous en optant d'abord pour une chapelle privée ou, selon le temps, pour la chapelle d'un ordre religieux où elles se rassemblent tous les samedis à neuf heures précises. Le plaisir qu'elles prennent à s'entretenir leur fait oublier le temps qui passe et occasionne des retards aux déjeuners familiaux. Les conséquences qui en résultent sont fâcheuses pour elles : cela leur vaut une suspicion accrue de la part des membres de leurs familles. Elles sont désormais suivies par leurs laquais et espionnées par leurs domestiques qui tentent de découvrir ce qu'elles font chaque samedi en dehors de leurs demeures respectives. À partir de ce moment-là, elles doivent ruser pour ne pas se voir découvertes. Se cachant même de leurs confesseurs, elles courent à travers la ville pour semer leurs suites jusqu'à ce que Catherine de la Croix de Chevrières<sup>53</sup>, n'y tenant plus, en informe son confesseur, le jésuite Jean L'Héritier. Ce dernier lui conseille alors d'obtenir l'approbation de l'évêque avant qu'il ne soit trop tard. Grâce à l'appui du père jésuite, elles obtiennent non seulement l'approbation de l'évêque Pierre Scarron, mais aussi le Bref de Rome. Instituées et approuvées, elles font face, lors de leurs processions, aux moqueries et adoptent un port altier afin de ne pas donner raison à leurs détracteurs. Même instituées, certains veulent détruire ce qu'elles ont entrepris de construire. Leur ténacité suscite un intérêt particulier parmi leurs pairs et le recrutement devient massif parmi les femmes de leur entourage.

---

<sup>53</sup> Nous la nommons désormais systématiquement la comtesse de Rochefort.

## Recrutements et Décès



L'histogramme ci-dessus indique de manière saisissante l'envolée de la première année, ce qui est assez original par rapport aux autres congrégations religieuses qui ne recrutent généralement que cinq ou six personnes dans le même laps de temps. On observe toutefois un rythme irrégulier de recrutement sur toute la période avec certaines années marquées par l'absence de nouvelle congréganiste. Les années 1642-1644 puis 1656-1659 et surtout 1672-1681 (soit près d'une décennie) sont représentatives de l'essoufflement dans le recrutement alors qu'*a contrario*, plus du tiers des congréganistes (soit 33 femmes sur 93) intègre l'association religieuse dans les trois premières années de son existence<sup>54</sup>. Cela prouve que la Congrégation n'est qu'une émanation religieuse d'un groupe de femmes existant déjà dans la sociabilité grenobloise. Ces femmes ont souhaité se rassembler dans une œuvre commune de piété comme un prolongement légitime de

<sup>54</sup> Le rythme du recrutement est tel : 1636 : 18 femmes ; 1637 : 10 femmes ; 1638 : 5 femmes ; 1639 : 1 femme ; 1640 : 2 femmes ; 1641 : 5 femmes ; 1646 : 4 femmes ; 1647 : 1 femme ; 1648 : 1 femme ; 1649 : 2 femmes ; 1651 : 1 femme ; 1653 : 1 femme ; 1654 : 8 femmes ; 1655 : 1 femme ; 1660 : 1 femme ; 1662 : 2 femmes ; 1664 : 1 femme ; 1666 : 1 femme ; 1670 : 1 femme ; 1671 : 1 femme ; 1673 : 1 femme ; 1682 : 2 femmes ; 1683 : 2 femmes ; entre 1683 et 1686 : deux femmes (nous ne connaissons pas leur année exacte d'entrée dans la Congrégation, car cela n'est pas précisé) ; 1686 : 2 femmes ; 1689 : 1 femme ; 1690 : 1 femme ; 1691 : 2 femmes ; 1693 : 3 femmes ; 1694 : 1 femme ; 1696 : 3 femmes ; 1697 : 1 femme ; 1698 : 1 femme ; 1699 : 1 femme et 1702 : 2 femmes.



leurs cercles familiaux et mondains. C'est pourquoi le faible nombre de recrues par la suite n'est guère synonyme d'absence d'intérêt pour la Congrégation, bien au contraire, mais traduit davantage la volonté des Dames de la Purification de contrôler les nouvelles arrivantes et de ne pas surcharger une Congrégation déjà particulièrement nombreuse. On remarque également un « pic » de recrutement dans les années 1650, en particulier pour l'année 1654. Un regard sur la courbe des décès indique la corrélation existant entre la perte d'un nombre notable de congréganistes notamment en 1646, et le souhait d'accueillir de nouvelles venues pour les remplacer. La décennie 1644-1654 est en effet particulièrement mortifère, car ce ne sont pas moins de 13 femmes soit 14 % de l'échantillon total qui décèdent durant ces années.

À partir de l'année 1682, et ce jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le rythme de recrutement est beaucoup plus régulier avec une à deux femmes par année. La première génération de « sœurs » a presque disparu et la seconde génération s'efforce de maintenir un renouvellement certes très modéré, mais nécessaire pour la pérennité de l'œuvre et sa vie interne.

Une fois les sœurs légitimement reconnues par l'évêque, un logement est ensuite trouvé pour recueillir douze pauvres orphelines. Dévouées à la Vierge, les « sœurs » de la Purification occupent chaque samedi leur temps à l'oraison et à la lecture. Leurs loisirs ? Écrire des vers et lire des ouvrages dévots. Leur principale occupation ? Visiter les pauvres des hôpitaux et rendre visite aux petites orphelines tout en les instruisant des préceptes de la foi catholique.

Le nombre de femmes appartenant au corps grenoblois est considérable : de 1636 à 1702, 93 femmes entrent dans la Congrégation de la Purification grenobloise. Parmi ces femmes, 14,6 % ont des époux appartenant à la noblesse, 64 % sont des magistrats ou assimilés ; 20,2 % exercent des professions libérales ou des offices roturiers (apothicaires, avocats, procureurs et correcteur<sup>55</sup>) et 1,2 % sont artisans. Nous n'avons pas connaissance des emplois exercés par les époux de trois Dames (Catherine Peyrouse, 19<sup>e</sup> sœur ; Antoinette Reysson, 76<sup>e</sup> sœur, et Marie Dufour, 84<sup>e</sup> sœur) et la dernière n'est logiquement pas renseignée puisque Marguerite Prunier de Saint-André, 39<sup>e</sup> sœur, ne s'est jamais mariée étant décédée très jeune. Le corps des magistrats est surreprésenté par rapport aux autres catégories ce qui prouve que les congréganistes sont recrutées dans un même milieu

---

<sup>55</sup> Nous suivons la classification établie par Maurice Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1975.

social. La coexistence de femmes nobles ou épouses d'aristocrates avec des femmes roturières dont le mari exerce le métier d'apothicaire indique que les Dames de la Purification acceptent une certaine mixité sociale.

Il nous semble éminemment important de mentionner toutes ces femmes, car cela permet au lecteur d'avoir dès les prémices de ce travail, une vue d'ensemble du corps grenoblois<sup>56</sup>.

Il importe désormais de prendre connaissance des filiales issues du corps grenoblois. De Grenoble, un essaimage est en effet très tôt envisagé. Le mémoire historique des Dames de la Purification revient sur ce point important :

Pour ne pas interrompre le fil de ce naré nous avons laissé a parler selon lordre des temps de quelques evenemens que nous reprendrons icy parce quilz sont trop remarquable pour les obmettre et que le recit servira encore a confirmer lestime de la Congrégation puisqué lon juge de larbre par le fruit ce sont trois etablissements quelles ont fait dans les villes d'aix, de romans et de Valance de la mesme Congrégation<sup>57</sup>

Cet élément est en effet « trop remarquable » pour ne pas être cité. Les Dames de la Congrégation de la Purification grenobloise sont fières de pouvoir laisser une trace de leur dynamisme et de l'estime qu'elles reçurent dans les villes d'Aix-en-Provence, de Valence et de Romans qui sont les bastions de leur conquête religieuse. Il ne s'agit cependant pas uniquement de fierté. Cela est aussi lié à la dynamique d'expansion du groupe des Dames de la Purification dans la première période de son histoire. Le mémoire historique revient point par point sur ces différentes villes en donnant, le cas échéant, les titres et les noms des quelques personnalités qui en font partie.

## **2. Aix-en-Provence**

Le premier établissement accueillant une filiale de la Congrégation de la Purification se situe dans une ville parlementaire : celle d'Aix-en-Provence, située à quelques journées de voyage de la capitale provinciale de Dauphiné :

Le premier se fit dans la ville d'Aix en Provence en lannée mil six cens quarente par nostre sœur de Vessillieux accompagnée de sœur de lionne sa fille lesquelles furent

---

<sup>56</sup> Pour davantage de lisibilité et de clarté dans l'agencement de ce chapitre, nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°2. Les Dames de la Purification grenobloise sont listées avec les numéros qu'elles se sont données dans le registre des réceptions. Nous mentionnons également leurs NOM et prénom, ceux de leurs parents et maris respectifs, avec, lorsque nous les connaissons, leur date de naissance et de décès ainsi que leur date d'entrée et de profession dans la Congrégation.

<sup>57</sup> AD Isère, 26 H 222, f°34v°. Ce paragraphe est entièrement raturé dans le manuscrit.

commises a cet effect par la superieure sur une instante priere qui luy avoit esté faicte durant asses long temps par les plus notables dames de cette mesme ville daix qui avoit desire de voir les reigles et apres les avoir veues elles demanderent que quelcune de nos sœurs leur allasse montrer les ceremonies et celles que nous avons nome se rencontrant avoir un vœu a la sainte baume la superieure leur ordonna de passer par aix pour cela, ce quelles firent en 9bre y receurent dabord madame la premiere presidente doppedes mesdames les baronnes doppedes et de Bormes ses filles et belles filles madame la presidente daymars mes Dames ladvocate generale de cormis et conseillere de Sigoyer sa fille et plusieurs autres dont nous ne savons pas les noms, mais nous apprenons qu'en moins de six ans elles estoient desja trente trois<sup>58</sup>.

Cet extrait permet d'identifier les personnalités qui ont fait le voyage en Provence pour apporter les Règles de la Congrégation et montrer les cérémonies aux Aixois<sup>59</sup> : il s'agit de Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur, et de sa fille, Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur<sup>60</sup>. Cet ordre leur avait été donné par la supérieure, Madeleine de Franc<sup>61</sup>, alors que les deux femmes se rendaient à la Sainte-Baume pour un vœu en septembre 1640<sup>62</sup>. L'agrégation de la Compagnie aixoise au corps grenoblois fait l'objet d'une lettre émise par la supérieure des Dames et signée par elle, son assistante, et sa conseillère. Les Dames de la Purification de Grenoble notent en guise d'introduction à cette lettre : « Quand nous établissons la congrega[ti]on en des autres lieux nous sommes

---

<sup>58</sup> *Ibid.*, f°34v°-35r°.

<sup>59</sup> L'existence du corps de la Congrégation a pu leur être révélée par Louise du Faure ou son époux. En effet, un lien entre les Dames de la Purification d'Aix-en-Provence et celles de Grenoble peut être établi par Gaspard de Forbin, dit le marquis de Mane, qui épouse à Paris, par contrat du 30 juin 1633 reçu par les M<sup>e</sup> de La Croix et Beauvais, au Châtelet, Marguerite de Simiane, fille de Guillaume, marquis de Gordes et de Gabrielle de Pontevès-Carcès. Le témoin de la mariée n'est autre que son cousin, Claude de Simiane de La Coste, conseiller au Parlement de Grenoble et époux de Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur de la Congrégation de la Purification de Grenoble.

<sup>60</sup> L'identification des Dames de la Purification n'est pas aisée, car il existe des divergences entre les noms des « sœurs » présents dans les abrégés de vie et de vertus et les noms qu'elles se donnent dans le mémoire historique. Ainsi, Marguerite de La Croix de Chevrières est appelée « sœur de la Croix », et sa fille, « sœur de Rabot », au sein des abrégés, et elles deviennent « sœur de Veyssillieu » et « sœur de Lionne » dans le mémoire historique. En septembre 1640, la Congrégation est composée de 36 femmes ; or il n'y a qu'une seule épouse d'un parlementaire nommé « seigneur de Veyssillieu » qui a une fille mariée à un de Lionne. C'est pour cette raison que nous supposons que sœur de Veyssillieu est Marguerite de La Croix de Chevrières et sœur de Lionne, sa fille, Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac.

<sup>61</sup> Elle était la cinquième congréganiste et la seconde à être élue supérieure.

<sup>62</sup> Le roi Louis XIII avait lui-même fait ce pèlerinage en compagnie de sa mère avant de se rendre à Valence rendre visite à Marie Teyssonier, dite Marie de Valence. Sur ce point, Abbé Trouillat, *Vie de Marie de Valence*, Valence/Lyon, Favier/Josserand, 1873, ch. XIII, p. 148. On peut également renvoyer le lecteur au *Récit du pèlerinage du roi Louis XIII à la Sainte-Baume et de son entrée triomphante dans la ville de Marseille, en 1622 par M<sup>e</sup> Jacques Ravat contemporain et témoin en partie, des faits qu'il raconte*, Paris, V. Goupy et Jourdan, 1880, 88 p.

en coutume de les agreger en nostre corps, celle de la ville d'Aix en Provance à esté la premiere et de laquelle nous agregée a la forme de la lettre qui suit »<sup>63</sup>. La lettre se présente ainsi :

A tres nobles et illustres Dames, les dames de la congrega[ti]on de la Ste Vierge dressée a Grenoble soubz le tiltre de la Purifica[ti]on Salut eternel à nostre Seigneur puis quil est vray que chaque chose se conserve par les mesmes principes qui luy ont donné destre, desi nostre petite troupe qui est une production de vostre Auguste Compagne retourne a elle comme le ruisseau a sa source et le surjon a son tige pour se maintenir en sa subcistance de l'estre qu'elle tient de son charitable concours, a ces fins donques nous vous deman[dons] tres humblement nos dames & reverandes meres, la communiqua[ti]on spirituelle de voz excellans meritez devant Dieu et la favorable adcistance de voz Sainctez prieres à ce que par vostre moyin nous puissions croistre en l'estre spirituel que vous nous aves donne appres Dieu et jaccoit que le peu de bien que Dieu pourra faire par nous a ladvenir nous soit acquis par droit de nature comme le fruit à la racine de larbre toutes fois nous vous en faisons part d'une plaine et entiere deslibera[ti]on par nous generallement arrestée et dautant plus volontiers que nous nous persuadons que Dieu lagreera davantage quand il le verra uni par vostre accepta[ti]on au tresor de voz grandes et eroiques actions au sur recit desquelles nous avons pris courage dentreprendre quelque chose pour la gloire de Dieu à vostre Imita[ti]on et nous vous supplions aussi tres humblem[ent] dagréer que nous faisons ceste tres humble priere cest que quand il mourra quelque sœur de vostre sainte compagnie, vous nous faisies lhonneur de nous le faire scavoir affin que nous luy randions devant Dieu le tres humble devoir que nous vous debvons et nous communier tres toutes en son inten[ti]on et dirons ce jour la le *desprofondis* pour son ame et adcistera toutes a la messe que nous ferons dire ce jour la pour elle, nous vous supplions tres humblem[ent] de nous vouloir randre la mesme charité et suplie le tout puissant quil nous fasse la misericorde de nous estre dans la vie et dans leternité. Mesdames et Reverande Mere, Vos tres humble et tres obeissantes filhe et tres obligée servantes, A. de Castillanne superieure tres indigne, Marguerite de Cormis adcistante tres indigne, de Chenerille conseillere indigne<sup>64</sup>.

Cette missive permet de constater que les Dames de la Congrégation de la Purification d'Aix-en-Provence appartiennent au corps des Dames de la Purification de Grenoble. Il en est de même pour Toulouse alors que la Congrégation toulousaine est antérieure à celle de Grenoble<sup>65</sup>. Ce que souhaitent les deux compagnies, c'est

---

<sup>63</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f.

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.* : Les Dames de la Purification de Grenoble écrivent dans leur livre :

Le septiesme janvier mil six centz quarante nous avons receu une lettre de noz sœurs de Tholouse par laquelle elle nous demande destre receues agregé à nostre corps nous leurs avons accordé leur demande aux mesmes condi[ti]ons que noz sœurs d'Aix en Provance qui est que lhors quil mourra quelq'unes de leurs sœurs, lors que en serons adverties la congrega[ti]on fera dire une messe le chaque sœur fera une communion pour le repos de son ame et diront une fois le *desprofondis* et de leur part elle nous ont promis la mesme chose.

d'appartenir à un « corps », mais aussi de bénéficier des prières de leurs consœurs au moment de leur trépas<sup>66</sup>. Des lettres circulaient entre les différentes filiales et Grenoble, mais nous n'avons pas connaissance de celles-ci<sup>67</sup>. La place prééminente qu'occupait Grenoble dans le corps de la Congrégation de la Purification la situe *de facto* comme la Compagnie Mère.

Selon le mémoire historique, la Congrégation d'Aix-en-Provence est constituée, en 1646, de 33 sœurs<sup>68</sup>. Nous ne pouvons confirmer ce propos n'ayant pas eu accès à leurs registres malgré nos recherches dans les archives aixoises. Il semble qu'il faille regarder du côté des archives marseillaises même si aucune œuvre féminine connue sous le nom de « Congrégation de la Purification » n'est à recenser<sup>69</sup>. Les seules Congrégations mariales sont celles du collège royal Bourbon de la ville qui en comptent une dizaine<sup>70</sup>. Une Congrégation de l'Annonciation avait été créée en 1623 pour les écoliers et les Messieurs. Elle est connue à partir de 1627 sous le nom de « la Grande Congrégation » au moment où il est décidé qu'elle ne reçoit désormais plus que les Messieurs<sup>71</sup>. Une Congrégation mise sous la protection de la Purification existait toutefois, mais elle était exclusivement destinée aux écoliers « au-dessous de la Rhétorique »<sup>72</sup>. Claude-Alain Sarre mentionne l'existence « d'une sorte de Congrégation » pour les Dames dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>73</sup>. Une chapelle a été construite destinée à leurs dévotions et aux retraites<sup>74</sup>. Peu de choses donc sur l'existence et la gestion de cette œuvre féminine. De

---

La Congrégation toulousaine n'était sans doute pas considérée comme un corps ni reconnue juridiquement comme tel d'où la volonté pour elles de s'agréger au corps grenoblois.

<sup>66</sup> Les circulaires permettaient aux religieuses de « faire corps ». Bernard Dompnier l'a bien montré dans son article sur la Visitation : « “La cordiale communication de nos petites nouvelles”. Les lettres circulaires, pratique d'union des monastères », dans Bernard Dompnier, dir., *Visitation et visitandines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (colloque d'Annecy, juin 1999)*, Saint-Étienne, PUSE, 2001, p. 277-300.

<sup>67</sup> Hormis les deux lettres évoquées d'agrégation au corps grenoblois.

<sup>68</sup> AD Isère, 26 H 222, f°35r°.

<sup>69</sup> Les archives relatives à cette Congrégation sont peut-être conservées sous le nom générique de « Maison des filles Orphelines » même si celles-ci débutent en 1665 pour s'achever en 1795. Sur ce point, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 15 HD 1-17.

<sup>70</sup> Claude-Alain Sarre, *Les jésuites au collège royal de Bourbon d'Aix-en-Provence*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Marcel Bernos, Aix-en-Provence, 2 vol., 1990, 118 et 91 p. Ici, vol. 1, p. 55.

<sup>71</sup> *Ibid.*, pp. 55 et 58.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>74</sup> *Ibid.*

plus amples investigations méritent d'être menées, en particulier dans les actes notariés. Celles-ci permettraient d'identifier certaines Dames même en l'absence de registre formel de la Congrégation.

La lettre précédemment citée nous permet néanmoins de confirmer l'identité de la première présidente d'Oppède. Il s'agit d'Aymare de Castellane La Verdière née en 1600 à Ampus, dans le Var, et décédée le lundi 16 août 1649 à Aix-en-Provence, âgée de 49 ans. Elle avait épousé le dimanche 29 décembre 1613, au château de La Verdière, Vincent-Anne de Forbin, baron d'Oppède, né le mardi 20 novembre 1579 à Aix-en-Provence, président à mortier au Parlement d'Aix-en-Provence le 19 novembre 1615, nommé premier président le 14 février 1621 par lettres patentes enregistrées le 30 mars de la même année<sup>75</sup>. Vincent-Anne de Forbin avait épousé en premières noces Marguerite d'Oraison (1580-après 1610) le 4 février 1604, à Cadenet, dont il avait eu deux enfants, Jean et Madeleine, en 1605. Ses deux enfants moururent en bas âge. Aymare de Castellane, sa seconde épouse, a apporté 60 000 livres de dot. Son contrat de mariage mentionne le souhait des deux époux : « ont promis et promettent de se prendre en mariage, de l'y solenniser en la face de la sainte mère l'Église catholique, apostolique et romaine, ainsi qu'il est de coutume entre les fidèles chrétiens »<sup>76</sup>. Le couple a eu une nombreuse postérité puisque douze enfants sont nés de ce lit<sup>77</sup>.

L'investissement religieux de la famille d'Oppède et en particulier le rôle d'Aymare de Castellane est très important. C'est en effet à Aymare de Castellane que revient l'initiative, en 1625, d'introduire à Aix-en-Provence un monastère du Carmel déchaussé de la réforme espagnole de Thérèse d'Avila où deux de ses filles prennent le voile. C'est aussi grâce à elle qu'en 1637, les carmes déchaux réformés de Jean de La Croix peuvent s'installer en ville. Aymare de Castellane joue enfin un rôle notable dans l'édification de l'œuvre de la Compagnie de la Propagation de la Foi créée par Gaspard de Simiane-La Coste en 1638. Régis Bertrand évoque cela dans son article traitant des Parlementaires

---

<sup>75</sup> Abbé A-J Rance, *Oraison funèbre de Henri de Forbin d'Oppède premier président du Parlement de Provence prononcée à Lambesc, le 20 novembre 1671 par le P. Pierre Daverdy, de la Compagnie de Jésus*, Marseille, Imprimerie Marseillaise, 1889, 193 p. Ici, p. 18. Il succédait ainsi à Marc-Antoine d'Escalis d'Ansouis.

<sup>76</sup> Contrat passé chez Capus, notaire à la Verdière, cité dans *Monographie de la Terre et du château de la Verdière Et des familles qui l'ont successivement possédé sans interruption du X<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Typographie et lithographie Marius Olive, 1880, p. 46.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 47.

aixois devant la mort en citant cet extrait : « elle [Aymare de Castellane] y consacra la donative d'une maison et l'obligation, qu'elle imposa sur ses biens, de quatre charges de blés annuellement<sup>78</sup>. Peut-être pouvons-nous également approfondir les liens qui unissent la Révérende Mère Thérèse de Jésus, professe du monastère du Carmel de Paris et prieure de celui de Marseille avec Aymare de Castellane La Verdière. Après avoir obtenu l'autorisation d'installer un couvent de l'Ordre à Aix-en-Provence, il fallut peupler le monastère de nouvelles recrues. Ce furent la R. Mère Thérèse de Jésus et quelques-unes de ses compagnes qui y entrèrent. Auparavant, Aymare de Castellane et les principales dames de la ville les avaient escortées jusqu'à l'église Saint-Sauveur où elles avaient été reçues par l'ensemble du clergé<sup>79</sup>. La veille du dimanche 21 août 1628, jour fixé pour faire la translation des religieuses dans la maison achetée au faubourg Saint-Jean, le premier président d'Oppède demanda que soient tapissées les rues comme le jour de la Fête-Dieu. Le lendemain, jour de la translation, à huit heures précises, Aymare de Castellane La Verdière, ses filles, et les principales dames de la ville menaient en carrosse les religieuses jusqu'à l'église Saint-Sauveur où elles entrèrent solennellement. Thérèse de Jésus tenait la main de la fille d'Aymare de Castellane, âgée de dix ans. L'ouvrage déjà cité mentionne le faste de cette journée et les nombreuses personnalités présentes :

La Mère prieure tenait par la main Mademoiselle d'Oppède, âgée de dix ans, qui fut depuis carmélite. L'affluence était si grande dans la nef de l'église, qu'il fallut des archers pour préparer le passage et maintenir l'ordre ; on chanta la grand'messe, on exposa le Saint-Sacrement, et, après la messe, on fit la procession. Les chanoines suivaient les religieuses ; la musique et les trompettes accompagnaient le Saint-Sacrement ; messieurs du Parlement, en corps et en grande cérémonie, formaient cortège au dais. Monsieur le duc de Guise, alors gouverneur de Provence, venu exprès de Marseille pour assister à la procession, la rencontra sur la place des Prêcheurs, où il prit place dans les rangs de la magistrature. Arrivés à la place Saint-Jean, les ordres religieux se rangèrent en haie, et les religieuses se jetèrent à genoux devant la porte de leur monastère. Monsieur le Prévôt leur donna sa bénédiction avec le Saint-Sacrement, et elles entrèrent ensuite dans leur maison ; tout fut fini à midi.

La jeune enfant de dix ans, que la Mère prieure tenait par la main, devint la Sœur Marguerite des Anges. Elle était, dit la chronique, une règle vivante et un modèle de vertu. Fille aînée de la première présidente, morte en odeur de sainteté, elle avait été reçue aux carmélites dès l'âge de huit ans, et, par la permission de monseigneur le cardinal de Bérulle, novice d'abord au couvent d'Arles, elle fit profession au couvent de Lyon et devint ensuite première prieure d'Aix<sup>80</sup>

---

<sup>78</sup> Régis Bertrand, « Messieurs du Parlement, la religion et la mort (XVII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Le Parlement de Provence, 1501-1790*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2002, p. 61.

<sup>79</sup> *Monographie de la Terre et du château de la Verdière...*, *op.cit.*, p. 48.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 48-50.

Marguerite des Anges décède le 4 mai 1707 à l'âge de 88 ans après avoir passé plus de 80 ans au Carmel. Sa sœur cadette n'a pas eu la chance d'une si belle longévité étant décédée à 22 ans d'hydropisie<sup>81</sup>. Elle avait plus tardivement prononcé son vœu de religion, car à 12 ans, Aymare de Castellane la trouvant trop jeune, elle l'avait fait sortir du monastère pour la confronter au monde<sup>82</sup>. Elle devint aussitôt paralytique. Pour s'assurer de sa guérison, sa mère avait fait une neuvaine à la Vierge qui lui permit de recouvrer la santé et d'entrer pour quelques années dans le monastère sous le nom de Thérèse de Jésus-Maria<sup>83</sup>. L'attachement de la famille d'Oppède pour l'Ordre du Carmel est réel, car un autre fils d'Aymare de Castellane, le chanoine Louis de Forbin, évêque de Toulon, choisit la chapelle du monastère pour lieu de son sacre en 1654<sup>84</sup>.

Aymare de Castellane n'est pas une femme inconnue à son époque. Son charisme la place parmi les dix femmes les plus illustres de la « sainte noblesse de Provence »<sup>85</sup>. Le P. jésuite Daverdy dit d'elle : « Aymare de Castellane, de la branche de la Verdière, qui estoit une dame d'une si haute vertu qu'elle pourroit fournir une matière aussi ample qu'illustre, pour composer un livre de sa vie qui ne cederait pas à celle de bien des saints qui hont mérité l'honneur de la canonisation. Elle a heu autant d'admirateurs que de tesmoins, mais elle ne trouvera peut estre jamais d'imitateurs »<sup>86</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, des érudits continuent de la louer. L'auteur d'une monographie sur le château de La Verdière la qualifie de « femme remarquable »<sup>87</sup> et précise qu'elle mourut en odeur de sainteté dans le couvent des carmélites d'Aix-en-Provence. Il ajoute aussi : « La pierre tumulaire sous laquelle reposaient ses restes, a été retrouvée, ayant été brisée pendant la Révolution. Elle a été déposée pieusement dans le cimetière d'Aix, près de la sépulture de la maison

---

<sup>81</sup> *Chroniques de l'ordre des Carmélites*, t. IV, p. 76 cité dans *ibid.*, p. 51.

<sup>82</sup> *Monographie de la Terre et du château de la Verdière...*, *ibid.*, p. 51.

<sup>83</sup> *Chroniques de l'ordre des Carmélites*, t. IV, p. 76 cité dans *ibid.*

<sup>84</sup> AD Bouches du Rhône, Centre d'Aix-en-Provence, 67 H : Carmélites d'Aix (1461-1789).

<sup>85</sup> *Tables contenant les noms des Provençaux illustres par leurs Actions Héroïques & faits militaires, par leur Elevation aux grandes Dignitez de l'Eglise. Colligées de quantité d'Histoires Chrestiennes & Modernes, Imprimées ou Manuscrites, Chartes d'Eglises, Archives, Greffes & autres Monuments Publics. Par M. Pierre d'Hozier Conseiller eu Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, Genealogiste de Sa Majesté, & Juge General des Armes & Blazons de France*, Aix, Charles David, 1667, p. 222. En particulier la table LXXXVII : « Sainte Noblesse de Provence, par ordre du temps. Aimare de Castellane vefue du premier President d'Oppede ».

<sup>86</sup> Abbé A-J Rance, *Oraison funèbre de Henri de Forbin d'Oppède...*, *op.cit.*, p. 89.

<sup>87</sup> *Monographie de la Terre et du château de la Verdière...*, *op.cit.*, p. 47.



de Forbin »<sup>88</sup>. Quelques années plus tard, l'abbé A-J. Rance dresse également d'elle un portrait louangeur :

Aymare de Castellane La Verdière était une femme d'une grande énergie et d'une vertu austère. Elle avait un grand amour des pauvres, et tous les ordres religieux de la ville d'Aix ressentirent les effets de sa charité. [...] Durant la période troublée de 1640 à 1649, elle montra qu'elle était femme de tête. Veuve de très bonne heure (1631), et très jeune, elle éleva ses 12 enfants avec le plus grand soin, veilla à leur établissement et chercha à leur inculquer des principes de conduite sévères. Voici ce que dit Henri d'Oppède, dans son Livre de raison : « Dieu m'a voulu affliger de la mort de Madame Aymare de Castellane de La Verdière, ma mère, femme d'une insigne piété, à l'âge de cinquante ou cinquante-un an ; elle est enterrée au couvent des Carmélites de cette ville d'Aix et dans leur cloître, et je luy ay fait mettre une pierre à la mode de ces bonnes religieuses avec son inscription. À Aix le seze aoust 1649<sup>89</sup>.

Selon ce même auteur, le fils d'Aymare de Castellane, Henri d'Oppède, était très dévot :

L'éducation d'Henri d'Oppède avait été très soignée et sa mère s'était appliquée à en faire un chrétien accompli. Elle lui inspira surtout une grande charité pour les pauvres. Elle fit divers legs pieux que Henri d'Oppède acquitta en conscience. « En mourant, ma mère laissa entre les mains du Père Planchette, jésuite, son confesseur, un roolle qu'elle désiroit que j'acquittasse après sa mort, que le Père Planchette m'a remis originellement qui consiste en ces propres termes...<sup>90</sup>.

Cette citation montre à quel point Aymare de Castellane se conforme au modèle de mère chrétienne propagé par les milieux dévots. Elle a su transmettre à ses enfants le goût pour la dévotion et la piété. Aymare de Castellane était veuve depuis le lundi 17 février 1631, son mari étant décédé à Avignon, âgé de 51 ans. Elle, en avait 20 de moins. Elle avait dû à ce moment-là s'impliquer encore davantage dans l'éducation de ses enfants et prévoir leurs destinées. On remarque que le fils d'Aymare de Castellane est ici soucieux d'accomplir les dernières volontés de sa mère. Le P. Christophe Planchette est d'ailleurs là pour s'en assurer<sup>91</sup>.

Aymare de Castellane a suscité des vocations chez ses filles et belles-filles puisque Claire-Françoise de Forbin-Maynier d'Oppède épouse depuis le 22 juillet 1638 de Gaspard de Covet, baron de Bormes, entre dans la Congrégation de la Purification à l'instar de sa bru, Marie-Thérèse de Pontevès, dite la baronne d'Oppède, épouse de Henri

---

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>89</sup> Abbé A-J Rance, *Oraison funèbre de Henri de Forbin d'Oppède...*, *op.cit.*, note 5, p. 177-178.

<sup>90</sup> *Ibid.*, note 9, p. 188.

<sup>91</sup> Nous ne connaissons rien de cet homme malgré nos recherches menées dans différents ouvrages en particulier ceux de Carlos Sommervogel et le *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*.

de Forbin-Maynier depuis juin 1637. Cette dernière est la fille de Jean-André de Pontevès et de Claudine du Guast. L'histoire garde en mémoire les faits héroïques de Henri de Forbin-Maynier, notamment sa participation à la Fronde, mais très peu d'éléments concernent son épouse.

L'avocate générale de Cormis est Antoinette de Fabre<sup>92</sup> ou de Fabri-Fabrègues, dame de Fabrègues, fille de Louis, seigneur de Fabrègues, avocat au Parlement, assesseur d'Aix et procureur du pays de Provence, député des États de Provence et de Louise de Joannis. Elle épouse par contrat du 4 juin 1600, à Aix<sup>93</sup>, Pierre de Cormis, écuyer d'Aix, seigneur de Beaurecueil, Barrages et en partie de Fabrègues, docteur en droit et avocat au Parlement, pourvu de l'office d'avocat général au Parlement d'Aix en 1610 puis nommé conseiller d'État par lettres de 1619. De ce lit sont nés 7 enfants. L'aînée des enfants est aussi celle qui appartient au corps de la Congrégation de la Purification sous le titre de conseillère de Sigoyer : Marguerite de Cormis de Beaurecueil. Elle épouse en 1623 Jean de Leydet ou Laydet ou Leidet, seigneur de Sigoyer et de Calisanne, conseiller du roi au Parlement de Provence en 1620, inhumé le 4 janvier 1666 à Aix. Il est fils de Jean-Louis, seigneur de Sigoyer, conseiller au Parlement de Provence et de Jeanne de Chateauneuf-Mollegues.

Parmi les enfants d'Antoinette de Fabre se trouve Louis, président à mortier au Parlement de Provence, qui se voit confisquer sa charge en raison de la sédition menée en 1659 contre le premier président Maynier. Il épouse par contrat du 4 octobre 1634 à Aix, Marie de Cadenet Lamanon, fille de Marc-Antoine, seigneur de Lamanon et de Laurence d'Urre du Puy-Saint-Martin de laquelle il a eu 12 enfants.

Les époux des dames de Cormis et de Sigoyer sont connus pour leur engagement politique<sup>94</sup>. Des dissensions interviennent entre certains époux des Dames de la

---

<sup>92</sup> Dominique Robert de Briançon, *L'État de la Provence contenant ce qu'il y a de plus remarquable, dans la Police, dans la Justice, dans l'Eglise, & dans la Noblesse de cette Province, avec les Armes de chaque Famille*, Paris, Pierre Aubouin, Pierre Emery & Charles Clousier, 1693, t. 1, p. 549.

<sup>93</sup> Notaire Barthélémy Maurel.

<sup>94</sup> Les *Mémoires de Charles de Grimaldi* mentionnent que

Le lendemain de mon arrivée à la Ciotat, le courrier que Monsieur de Mercœur et Monsieur d'Oppède avaient dépêché à la Cour arrive dans Aix. Monsieur le président de Cormis, sortant de l'église des Pères Augustins réformés hors la ville, est arrêté prisonnier par le sieur baron de Saint-Marc accompagné de quelques officiers et gardes. Il est conduit dans la maison de Monsieur le duc de Mercœur et traduit au château de Pierre-Encize à Lyon.

Purification qui n'ont pas les mêmes opinions politiques. Il serait particulièrement intéressant de connaître le point de vue des épouses concernées : sont-elles restées solidaires malgré les agitations et les divergences politiques qui concernaient leurs maris ? Il est, dans l'état actuel de nos recherches, impossible de le dire. Si nous ne connaissons par leurs attitudes, il ne fait cependant aucun doute qu'elle n'en ait pas parlé entre elles.

La Congrégation aixoise reçoit ensuite la présidente d'Aimar, autrement dit Anne d'Albi, dame de Brés, épouse de François d'Aimar, seigneur de Montsalier et de sainte Catherine, dernier fils de Guillaume Aimar. Il fut premièrement conseiller à la Chambre des Comptes de Provence en 1614 puis président à la même cour en 1624<sup>95</sup>. Le couple a eu quatre enfants, dont trois fils et une fille, mais aucun d'eux n'est entré en religion.

La Congrégation aixoise compte encore dans ses rangs Lucrèce de Villeneuve-Flayosc, dame de Chénerilles, en Haute-Provence. Elle est la fille du marquis de Trans. Elle épouse le 30 novembre 1590, Matthieu de Rame, baron de Mison et seigneur des Crottes, chevalier de Saint Michel et gouverneur de Digne, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et capitaine de cent hommes d'armes. Elle est veuve en 1627. Le couple a trois filles, dont Hélène, future congréganiste à Grenoble. Hélène de Rame entre effectivement dans le corps des Dames de la Purification un an après sa mère, en 1641<sup>96</sup>.

Nous connaissons pour le moment très peu de choses sur la vie de ces femmes et leur engagement dans les œuvres charitables de leur temps. Les *Annales du Collège Royal Bourbon d'Aix*<sup>97</sup> conservent cependant la trace des générosités des Dames de la Purification d'Aix-en-Provence non en tant que corps, mais comme bienfaitrices individuelles. Aymare de Castellane et Anne d'Albi sont en 1634 « au nombre des bons Amys » du Collège<sup>98</sup>. Il importe ici de souligner que l'installation des jésuites à Aix-en-

---

On va en même temps dans les maisons de Monsieur le président de Bras, conseillers de Sigoyer père et fils, et du sieur avocat général de Chasteuil, pour les saisir et arrêter prisonniers. Mais sur quelque avis qui leur en fut donné, ils étaient sortis de la ville.

Extrait du livre de Monique Cubells, *Mémoires de Charles de Grimaldi, Marquis de Régusse*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2008, p. 136.

<sup>95</sup> Dominique Robert de Briançon, *L'État de la Provence...*, *op.cit.*, t. 1, p. 257.

<sup>96</sup> AD Isère, 26 H 221, f°10v°.

<sup>97</sup> *L'enseignement en Provence. Annales du Collège Royal Bourbon d'Aix, Manuscrits originaux publiés et annotés par l'abbé Édouard Méchin*, 3 tomes, Marseille, Imprimerie de la Ruche, 1890, t. 1 : 1583-1664, 361 p.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 100.

Provence s'est fait grâce à la détermination de Vincent-Anne de Forbin-Maynier d'Oppède, époux d'Aymare de Castellane<sup>99</sup>. En 1634, Aymare de Castellane donne 100 écus soit 300 livres au P. Paul de Barry pour l'aider à rembourser les dettes inhérentes à la gestion du collège<sup>100</sup>. Une fois le P. Paul de Barry parti pour Chambéry, son successeur le P. Hugues Guillaume, venu de Lyon, hérite des dettes et Aymare de Castellane lui offre également cent écus<sup>101</sup>. Les générosités d'Aymare de Castellane lui valent une lettre de remerciement de la part du R. P. Général de la Compagnie<sup>102</sup>. En 1638, au temps du recteur, le Père Marc de Billy, également originaire de Lyon, Aymare de Castellane donne 11 écus de perles pour orner la chasuble de satin blanc en broderie confectionnée pour le collègue<sup>103</sup>. Les *Annales* mentionnent encore de nombreux dons effectués par la présidente d'Oppède<sup>104</sup> et la présidente d'Aymar dont il n'est pas ici nécessaire d'en faire la liste.

La filiale de la Congrégation de la Purification d'Aix-en-Provence connaît donc selon les Dames de Grenoble un succès comparable au leur : 33 Dames en six ans, c'est presque autant que leur Congrégation qui comptaient, en 1642, 41 femmes. Le recrutement massif des femmes de parlementaires prouve qu'elles aussi avaient la volonté d'appartenir à un corps.

Après Aix-en-Provence, les Dames de la Congrégation grenobloise et en particulier la supérieure, décident d'implanter une filiale dans un village proche de chez elles : Romans.

### 3. Romans

La Congrégation romanaise fait, au sein du mémoire historique des Dames de la Purification grenobloise, l'objet d'un long développement. Les congréganistes grenobloises prennent en effet plaisir à raconter l'essor de cette filiale naissante :

Le second établissement se fit dans la Ville de Romans où sœur de Rochefort alla leur montrer les cérémonies et les instruire du tout suivant l'ordre quelle en receut de sa supérieure en partant pour un voyage quelle alloit faire dans ce quartier là et les premières qui furent reçues, furent Madame de Claveyson femme du gouverneur de cette même ville, et sœur de notre sœur de la Rivière, mademoiselle de Gara, mademoiselle de Loule et Sepi ou huit autres, Mais le nombre s'en est beaucoup augmenté depuis et s'est trouvé composé de personnes si exactes et si fervantes qu'il

---

<sup>99</sup> *Ibid.*, pp. 15-16.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>104</sup> *Ibid.*, pp. 127, 133, 164, 177, 204 et 209.

se peut dire que cette compagnie approche fort de la nostre ayant une chapelle a elles et la pieuse madam[oise]lle de Loule qui est une riche veubve qui donne tout son bien aux pauvres ayant faict letablissement de la maison des orphelines quelle toute seule faict subsister sans rien espargner de tout ce qui est necessaire jusques au point d'avoir obtenu de monsieur l'archevesque de Vienne du diocese duquel despend Romans deux religieuses de Ste Ursulle et une converse pour instruire ces petites orphelines a linstar des religieuses de sainte marie qui sont données pour l'Instruction des filles penitentes dans plusieurs villes de ce Royaume et la seule consideration de sa vertu fut capable d'obtenir de luy cette grace quil na accorde qua elle seule ne se voyant point d'autre exemple de cela dans tous son diocese pour avoir ces religieuses Il a fallu quelle ayt mis la maison dans quelque espece de closture ce qui ne sest point faict sans grandz fraix mais il en resulte un proffit si grand pour ces jeunes filles quelles sen estiment desja bien recompensées. Cette famille d'orphelines est a present de dix huit orphelines de deux servantes pour les servir de deux religieuses et de leur converse estant vingt trois en tout<sup>105</sup>

Sur ordre exprès de Madeleine de Franc, une des sœurs, en l'occurrence la fondatrice, la comtesse de Rochefort, est allée à Romans rencontrer les Dames du lieu pour instituer la Congrégation et leur communiquer les Règles. Il n'est pas anodin de constater que les Dames de la Purification grenobloise se servent de leur parenté pour commencer une nouvelle œuvre. Une des premières femmes à être reçue est Madeleine Frère, sœur aînée de Laurence, 9<sup>e</sup> sœur. Madeleine, née à Valence le 14 mai 1599, est l'épouse de Charles d'Hostun-Claveyson (1597-1656), gouverneur de Romans<sup>106</sup>. Il est le fondateur du couvent de la Visitation de Romans et un bienfaiteur des orphelines ayant légué 300 livres à leur hôpital<sup>107</sup>. Les Dames taisent la présence de Renée du Peloux, fille de Nicolas, gouverneur d'Annonay, et femme de Charles d'Hostun ; or il s'agit de la belle-mère de Madeleine. La fondatrice de la filiale est Hélène Tardy, épouse depuis le 3 juin 1611 de Pierre II de Loulle, fils d'Arnoux de Loulle et de Madeleine du Boys. Son époux décède dans sa charge d'avocat consistorial au Parlement de Grenoble le 9 octobre 1629, la laissant veuve et héritière universelle de ses biens<sup>108</sup>. La Congrégation reçoit

---

<sup>105</sup> AD Isère, 26 H 222, f°35.

<sup>106</sup> Justin Brun-Durand, *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme*, Grenoble, H. Falque et F. Perrin, 1900, t.I, p. 342 et t. II, p. 6. On remarque également les liens avec la famille de Lionne. Madeleine n'ayant pas eu d'enfant de Charles d'Hostun, les biens de ce dernier vont à son neveu, Sébastien de Lionne, fils aîné de sa sœur Laurence.

<sup>107</sup> Joseph Vossier, « Recherches historiques sur Claveyson », dans *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, Valence, Au secrétariat de la Société, 1883, t. 17, p. 235.

<sup>108</sup> M. A de B., « Monographie de la famille de Loulle de Romans », dans *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, Valence, Au secrétariat de la Société, 1883, t. 17, pp. 183-193. Ici, pp. 183-184.

également M<sup>lle</sup> de Gara et Anne Delhorme, de même que huit autres femmes dont nous ignorons les noms.

La filiale romanaise ne porte pas le même nom que la Congrégation grenobloise. Les sources concernant cette institution sont rangées dans l'inventaire qui en a été fait sous le titre « séminaire des orphelines ». Il est précisé qu'il était dirigé par un recteur ou syndic et un trésorier ou receveur choisis par les fondatrices, changés tous les trois ans, et par des assistantes <sup>109</sup>. L'œuvre des orphelines est d'ailleurs antérieure à la Congrégation aixoise, contrairement à ce qui est dit dans le mémoire historique. Sans doute prennent-elles la date d'homologation des statuts au Parlement comme date officielle et à ce moment-là, l'œuvre est bien postérieure. La Congrégation a cependant été fondée à Romans par contrat le 30 juin 1639 sous le nom de Notre-Dame-de-Pitié et les statuts et Règles des filles Orphelines approuvés par l'archevêque de Vienne, Mgr Pierre de Villars, le 20 juillet 1639 en ces termes :

Nous Pierre de Villars par la grace de Dieu et du st Siege apostolique Archevesque et Comte de Vienne, primat des primats des Gaules, conseiller du Roy en ses Conseils d'estat et privé. Ayant veu et examiné l'Institution et Reglemens faicts, pour la maison et seminaire des pauvres filles Orphelines, establies en la ville de Romans soubz le tiltre de N[ot]re Dame de Pitié et fondées par dame Renée du peloux vefve de messire Charles de Claveson Chevalier de l'ordre du Roy, et damoiselle Helene Tardy vefve de feu M<sup>e</sup> Pierre de Loulle advocat au parlement de Grenoble, [...] avons le tout approuvé, etc...<sup>110</sup>

Les fondatrices de la Congrégation sont nommément désignées et la permission de processionner clairement indiquée. Il existe toutefois une différence de date quant à la création de l'œuvre des orphelines. Les statuts mentionnent : « Institution ou Regles pour les filles orphelines establies en la ville de Romans le xi e [11<sup>e</sup>] jour du moys d'avril année 1639 soubz le tiltre de N[ot]re Dame de pitié dont la feste se solennize le Vendredy advant le dimanche des Rameaux »<sup>111</sup>. Ce registre porte la mention : « statuts et regles des orphelines avec l'arrest du parlement portant homologa[ti]on »<sup>112</sup>. La demande

---

<sup>109</sup> AM de Romans, 118 S 1.

<sup>110</sup> *Ibid.*

<sup>111</sup> *Ibid.* Sous la cote 119 S 1 existe une note relative à l'établissement des Orphelines fondé en 1638 pendant la prédication du Père Michaëlis, jésuite. Il y eut d'abord sept filles mises sous la direction de Claire Berthe et logées dans la maison Richard. L'institution du Séminaire des Orphelines se situe certainement dans cette lignée, d'autant plus que Richard est le trésorier du Séminaire. Pierre Richard est visiteur des gabelles général et époux d'Ennemonde de Loulle, sœur de Pierre. C'est donc le beau-frère par alliance d'Hélène Tardy.

<sup>112</sup> AM de Romans, 118 S 1.

d'homologation a été présentée par le recteur des filles orphelines après avoir reçue l'approbation de l'archevêque de Vienne. Cette homologation est cependant bien plus tardive puisqu'elle est signée le 26 juin 1657<sup>113</sup>. Le registre débute par une invocation : « Au nom de Jésus & de Marie Soit Il ».

La fondatrice de l'œuvre romanaise apparaît dans une lettre écrite par l'archevêque au R. P. récollet Félix Popon en date du 29 août 1648 où il est question de l'autorisation de dire la messe aux jeunes orphelines de Romans. Après avoir salué poliment le R. P. récollet, l'archevêque note dans la marge : « mes honneurs sil vous plaist a Madame de Claveson & a toute la maison »<sup>114</sup>.

Au sein du mémoire historique, les Dames de la Purification grenobloise précisent que la Congrégation romanaise a une chapelle. Certains documents permettent de le confirmer : l'extrait de la fondation faite le 22 août 1648 par Claire Perrin « mère et maîtresse du Séminaire des Orphelines » de 12 messes par an moyennant la somme de 90 livres<sup>115</sup> et la requête présentée à l'archevêque de Vienne :

Monseigneur Illustrissime et Reverendissime Archevesque et Comte de Vienne.  
Suppl.[ient] humblement les dames fondatrices scindic et autres officiers et administrateurs du seminaire des pauvres filles orphelines establies en la ville de Romans sous le titre et vocable de Nostre Dame de pitié.

Et Remonstrent a vostre grandeur que depuis L'establissement dud. Seminaire faict avec V[ot]re permission Et approbation au bas des regles et statuts du 20<sup>e</sup> juillet 1639, les charitez de quelques particuliers s'estant augmentées Envers lesd. orphelines, leur auroient donné moyen d'acquérir une maison au Cartier des RR. peres Capucins, dans laquelle y a un lieu tres propre, decent et convenable pour y Celebrer le st. Sacrifice de la saincye Messe, ayant mesmes esté destiné dans lad. maison, et esté orné d'un autel Et autres choses necessaires sans avoir servy depuis led. temps que pour Chapelle notoirement, dans laquelle lesd. filles font leurs prieres et autres exercices de devotion suivant leurs statuts

Et d'autant que lesd. orphelines se trouvent obligées de faire dire Messe a certains jours de l'année dans lad. chapelle par deux divers actes de dona[ti]on du 5<sup>e</sup> aoust 1640 receu par Me Novel not[aire]e, l'un faict par Sr pierre Clement bourgeois dud. Romans et l'autre par feu dam.lle Anne delhorme, et que honneste fille Claire perrin Mere Masitresse dud. Seminaire à fondé une Messe au mesme lieu a chaque premier vendredy de chacun moys de l'année a perpetuité par acte recu par M<sup>e</sup> Chatran not[air]e du 22<sup>e</sup> d'aoust presente année 1648, a ces Causes Elles recourent a vostre grandeur pour avoir moyen de satisfaire a l'Intention de leurs bienfaiteurs et pieux desir de plusieurs personnes devotes.

À ce qu'il vous plaise, Monseigneur, en Continuant les effets de vostre bonté et charité Envers led. Seminaire et en consequence de vostre approbation sur led. etablissement, vous apparroissant de la decence du lieu et chapelle par le certificat cy

---

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> AM de Romans, 118 S 4.

<sup>115</sup> *Ibid.*

humblement joinct avec les autres actes sus mentionnez, vouloir permettre de faire dire et celebrer le st. Sacrifice de la Messe dans lad. Chapelle dud. Seminaire et a ces fins commettre vostre official aud. Romans pour benir led. lieu et chappelle et lesd. orphelines, leurs fondatrices, scindic, Et autres suppliants continueront leurs vœux et prieres à Dieu pour la prosperité de Vostre grandeur<sup>116</sup>.

Les charités de quelques particuliers à l'égard des orphelines deviennent plus importantes : le 5 août 1640, un bourgeois de Romans nommé Pierre Clément fait une donation aux orphelines d'une pension annuelle de 187 livres 10 sols au capital de 3000 livres<sup>117</sup> ce qui leur permet<sup>118</sup>, le 4 juin 1644, d'acquérir de Claudine Michel un tènement de maison, cour, jardin, verger et vigne pour la somme de 1 200 livres<sup>119</sup>.

Cette requête prouve que l'intérêt grandissant pour les orphelines a permis aux congréganistes d'acheter une maison pour les loger convenablement d'une part, et de construire une chapelle qui est suffisamment « décente » pour que la messe y soit dite, d'autre part. L'archevêque accorde dès lors aux Dames la permission de faire dire la messe dans la chapelle et commet son official pour la bénédiction le 6 octobre 1648<sup>120</sup>. Ce dernier, nommé E. Bochart, se rend dans la chapelle pour effectuer les cérémonies le 30 août suivant.

Le mémoire historique mentionne également la grande libéralité de Mademoiselle de Loulle, autrement dit Hélène Tardy, envers les orphelines. Leur éducation religieuse tient à cœur à cette noble dame qui souhaite leur inculquer les rudiments de la foi par l'intermédiaire de deux ursulines. Elle alloue pour cela 4 000 livres aux religieuses afin qu'elles puissent diriger le séminaire<sup>121</sup>. Hélène Tardy n'est pas seulement généreuse envers les pauvres orphelines : les malades de l'hôpital de la Charité de Romans peuvent également compter sur sa bienveillance. Elle assure ainsi l'entretien de trois pauvres de l'hôpital et a peu après, créé trois lits<sup>122</sup>. Le 10 août 1649, elle fait encore don de 4 200 livres pour l'établissement et l'installation de l'hôpital. Cela lui vaut des remerciements

---

<sup>116</sup> *Ibid.*

<sup>117</sup> AM de Romans, 118 S 1.

<sup>118</sup> Les orphelines sont alors représentées par Renée de Peloux, dame de Claveyson, Hélène Tardy, Pierre et Arnoux de Loulle.

<sup>119</sup> AM de Romans, 118 S 4. Lors de la vente d'une pension de 25 livres moyennant 500 livres aux pauvres honteux par Claudine Michel, veuve Guinard, Hélène Tardy les représentera. Sur ce point, AM de Romans, 119 S 1, 15 mars 1662.

<sup>120</sup> AM de Romans, 118 S 4.

<sup>121</sup> AM de Romans, 118 S 1.

<sup>122</sup> *Ibid.*



de la part de l'assemblée des douze recteurs<sup>123</sup>. Le 23 février 1656, Hélène Tardy fonde encore la Confrérie de Notre-Dame-des-Suffrages chargée de prier pour les morts pendant l'octave de leur commémoration<sup>124</sup>. Le 16 août 1669, elle alloue 3 300 livres à l'établissement des religieux de Saint-Jean-de-Dieu dans ce même hôpital<sup>125</sup>. Elle leur donne également une maison avec jardin au pont de la Prêle, acquise de la succession de Françoise Bouchu, veuve Prompsal. Dans son testament du 16 juin 1675, elle attribue 2 aunes de drap et de toile à chacune des 60 pauvres femmes qui suivent son convoi ; à l'église de Saint-Barnard, 1 000 livres pour la voûte de sa grande nef ; aux chapelles du Saint-Rosaire et de Saint-Barnard : une tapisserie de verdure ; à la confrérie des morts : une tapisserie noire ; à l'hôpital de Sainte-Foi, 1 000 livres destinées à un bâtiment pour les femmes ; aux ursulines : 900 livres pour construire leur église et une tapisserie des Quinze mystères joyeux, douloureux et glorieux ; aux Dames charitables : 1 500 livres dont elles redistribuent le revenu aux pauvres ; au Séminaire des Filles Orphelines : son domaine des Milliards. Ses héritiers universels sont l'Hôpital et l'Aumône Générale, à la charge pour eux de mieux entretenir les Orphelines et de les faire travailler « de quelque mestier dans l'hôpital », mais aussi d'augmenter l'aumône de chaque dimanche. Elle fait également un codicille le 17 avril 1677 pour l'entretien de trois pauvres malades, déchargeant ses héritiers de l'augmentation des aumônes le dimanche et confiant la direction des pauvres de la Charité à son neveu et aux siens<sup>126</sup>. Hélène Tardy est une femme d'une grande piété, riche, libérale et soucieuse de la destinée des pauvres orphelines.

Nous n'allons pas plus avant dans l'histoire de la Congrégation romaine, car cela dépasse le cadre que nous nous sommes fixé. Il reste cependant important d'évoquer la mise en clôture des orphelines qui constitue une grande différence avec la maison des orphelines de Grenoble, qui elle, n'en possède pas.

De Romans, la Congrégation essaime ensuite dans une ville située à plusieurs dizaines de kilomètres : Valence. Le paragraphe suivant est consacré à l'histoire mouvementée de cette institution.

---

<sup>123</sup> AM de Romans, 110 S 94.

<sup>124</sup> AM de Romans, 110 S 20.

<sup>125</sup> AM de Romans, 110 S 1 et 110 S 20.

<sup>126</sup> AM de Romans, 110 S 20.

#### 4. Valence

Le mémoire historique des Dames de la Purification grenobloise revient sur l'institution valentinoise avec beaucoup plus de prudence et moins d'estime que pour les deux précédentes. En effet,

Le troisieme Establissement fut faict dans la ville de Valance par nostre sœur de Revel suivant le commandement quelle en receut de sa superieure comme elle sacheinoit de ce costé pour dautres affaires, celles qui lavoient appellé furent receues les premieres assavoir mes dames de Bressac, des Bleins, de Dornes, et plusieurs autres des plus considerables de la ville en qualité et en Vertus cette compagnie reussiceoit parfaitement tant quelles ont eu la conduite de la maison des orphelines quelles avoient commancé destabli a leurs fraix, mais quelques personnes poussées dun certain zelle qui nestoit peult estre pas tout a faict selon Dieu ont porté Monsieur l'Evesque a le leur oster pour les unir avec certaines orphelines d'une autre fondation, et la chose ne va pas tout a faict si bien de puis par ce quil semble quelles se soient discouragées, Mais il ne la promet faict et ne lauroit pas entrepris si sans la lascheté ou timidité de la plus grande partie delles, car il voulut en avoir leur consentement et fut long temps a les en solliciter tant qu'a la fin il gaigna les pusillanimes qui consentirent a tout ce qu'on a voulu de quoy a present elles se repentent sont bien dans leur repentir parce quelles cognoissent mieux le presjudice quelles se sont fait neantmoins en ce qui regarde leur particulier elles observent exactement leurs reigles, Mais comme elles nont point de chapelle et quelles sont aux Empruns dieu veuille que ce soit pour bien long temps<sup>127</sup>

Le paragraphe consacré aux Dames de Valence mentionne d'emblée le fait qu'il s'agit des femmes les « plus considérables de la ville en qualité et en vertu » qui prennent l'initiative d'établir une Congrégation suite à la venue de M<sup>me</sup> de Revel dans leur ville, mais que ces mêmes Dames, par lâcheté ou timidité, n'ont pas su rester fermes sur leurs positions. Un livre de raison commencé le 20 janvier 1650 par Claudine de Marquet, femme de Pierre Faure des Bleins, mentionne les affaires particulières des orphelines gouvernées par les Dames de la Purification<sup>128</sup>. Jeanne de Bonbardie, en tant que supérieure, tient la recette à partir du 2 février 1656 jusqu'en 1657. On remarque que certains comptes-rendus sont faits par une congréganiste grenobloise, Catherine Peyrouse, 19<sup>e</sup> sœur, en particulier ceux de la recette de 1653 à 1655 et ceux de 1658 et 1659. Ces deux dernières années, Catherine Peyrouse est dite supérieure de la Congrégation de Valence. Il y a donc ici une preuve irréfutable : la Compagnie Mère et ses filiales entretiennent des liens et échangent parfois des congréganistes.

Au départ érigée sous le titre « de la Très Immaculée Purification de la Sainte Vierge », la Congrégation dirigée un temps par les Dames de la Purification s'est ensuite

---

<sup>127</sup> AD Isère, 26 H 222, f°35v°-36r°.

<sup>128</sup> AD de la Drôme, 41 H 19.

vue rattachée à d'autres institutions. Mgr Charles de Léberon, évêque de Valence, édicta un règlement où il est stipulé :

que les pauvres filles orphelines seront à l'advenir dirigées par des veuves ou par des filles avancées en âge, d'une probité & sagesse reconnues, que Nous & nos successeurs auront choisies... Ne pouvant qu'approuver les bonnes intentions de quelques vertueuses personnes qui les élevoient à la piété, les aidèrent par leurs aumônes, & sollicitoient les charités des fidèles en leur faveur...<sup>129</sup>.

À Valence, ce ne sont plus des femmes autonomes qui gèrent leur propre œuvre de piété et leur recrutement, mais l'évêque qui décide quelles femmes séculières sont jugées capables de s'occuper des orphelines. À la suite de ce règlement, son successeur, Mgr Daniel de Cosnac, décide que les orphelines et leurs biens doivent être mis sous la direction des visitandines de Valence. Par cette ordonnance du 24 août 1659, seize orphelines prennent place dans une maison contiguë au couvent de la Visitation où un nouveau règlement leur est imposé<sup>130</sup>. À la fin du siècle, les visitandines demandent à l'évêque de confier les orphelines à d'autres personnes, cette charge les distrayant trop de leurs occupations spirituelles<sup>131</sup>. Ce sont donc 24 orphelines âgées de 10 à 38 ans qui intègrent finalement l'Hôpital Général de Valence<sup>132</sup>.

Les Dames de la Purification grenobloise restent amères face à ce revirement de situation. Elles disent ouvertement leur rancœur face à des femmes qui n'ont pas su garder intactes les prescriptions originelles, mais reconnaissent toutefois la constance de ces mêmes femmes à observer individuellement les Règles. La dernière phrase sonne le glas de ce manque de rigueur : n'ayant pas de chapelle et étant endettées, les Dames de Valence ne peuvent survivre qu'en continuant d'emprunter. Elles n'ont d'ailleurs certainement jamais eu de lieu institué pour faire leurs dévotions en commun.

Une dernière filiale de la Congrégation de la Purification va voir le jour dans les années suivantes. La ville choisie n'est absolument pas située dans les environs de

---

<sup>129</sup> *Règlement*, E IV, 1 cité dans F. Dupré de Loire, « Recherches sur les établissements de bienfaisance de la ville de Valence », dans *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t.VI, Valence, Au secrétariat de la société, 1871, pp. 138-174. Ici, p. 166.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>132</sup> *Ibid.*

Grenoble, mais à des centaines de kilomètres de là, en Bretagne, dans une ville portuaire qui est à « l'apogée de son essor » : Le Croisic<sup>133</sup>.

## 5. Le Croisic

Le mémoire historique des Dames de la Purification grenobloise revient sur la création de la dernière filiale implantée à l'ouest du Royaume, au Croisic :

Le quatriesme est celluy du Croisil qui est mis la dans la Basse Bretagne ou est messire Gaspard Boffin prieur dusdit du Croisil dont le zele et la piete est connue dans la ville de Grenoble il la fit paroitre [trois mots illisibles] en portant nos regles en Bretagne ou son zele a animé les dames bourgeoises dudit lieu a enrollés dans une compagnie pareille a la nostre qui a rendu toutes les femmes devotes dans une devotion tres grande qui les oblige a pratiquer toute sorte de messe a la grande edification du prelat de cette ville<sup>134</sup>

La filiale de la Congrégation de la Purification du Croisic ne nous est pas connue. Aucun nom n'est cité, ce qui ne nous permet pas d'en dire davantage sans avoir préalablement consulté les archives notariées. Aucune lettre ou simple allusion aux sœurs du Croisic n'a été retrouvée dans nos sources. Seul le nom de Gaspard Boffin permet de relier les Dames de la Purification grenobloise aux Bretonnes. Gaspard Boffin est en effet, au moment où la filiale de la Congrégation de la Purification voit le jour, prieur de Batz<sup>135</sup>, village situé à quelques kilomètres du Croisic. Cette proximité géographique lui a sans aucun doute permis d'y apporter les Règles de la Congrégation. Il n'est pas non plus impossible que Marie-Constance de Bressand, jadis supérieure de la Visitation de Nantes et très au fait de ce qui se passe au Croisic, ait orienté ce choix<sup>136</sup>. Il n'est pas ici utile d'indiquer les liens étroits unissant les Dames de la Congrégation de la Purification grenobloise avec la Mère de Bressand. Seulement pouvons-nous dire que la Mère de Bressand devient supérieure du monastère de la Visitation de Grenoble quelques années plus tard.

---

<sup>133</sup> Étienne Catta, *La vie d'un monastère sous l'Ancien Régime, la Visitation Sainte-Marie de Nantes (1630-1792)*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1954, p. 338.

<sup>134</sup> AD Isère, 26 H 222, n.f.

<sup>135</sup> C'est ce que confirme la consultation en ligne des archives de la Chambre des Comptes des Archives départementales de Loire Atlantique, cote B 230, janvier-mai 1630 : « présentation de divers aveux par Catherine du Roscouet, pour les enfants d'Yves Le Gac, par Gaspard Boffin, prieur de Batz » et B 777, 1459-1730.

<sup>136</sup> C'est d'ailleurs elle qui encourage la Mère de Bligny, soucieuse de loger les visitandines en surnombre, dans ce lieu du Croisic. Sur ce point, Étienne Catta, *La vie d'un monastère sous l'Ancien Régime...*, *op.cit.*, pp. 337-339.

Au cours de nos dépouillements, nous avons pu constater qu'il existait à Tullins une « société de filles » s'employant à l'éducation et à l'instruction des filles pauvres. Elle était dirigée par Marie Bergerand jusqu'à ce que Claude Canel la fasse venir à l'hôpital général de Grenoble pour prendre soin des pauvres. Un traité est conclu entre elle et le Conseil des pauvres lui assurant un entretien à perpétuité afin qu'elle ne puisse repartir à Tullins, où les habitants étaient susceptibles de la réclamer. Nous ne connaissons pas les liens de parenté entre cette femme et Marciante de Bergerand, 50<sup>e</sup> sœur, peut-être n'y en a-t-il aucun. Il est cependant intéressant de constater que M. Canel fait également venir de Chambéry demoiselle Marie de Nantes, directrice de la Maison des Orphelines du lieu, pour s'occuper de 50 filles envoyées en convalescence à la Maison de l'hôpital située à Saint-Aupre<sup>137</sup>.

Le réseau de la Congrégation de la Purification s'est enrichi en quelques années de plusieurs filiales qui restent plus ou moins proches de ce que souhaitaient les fondatrices. Grenoble est au Grand Siècle la Compagnie Mère de ces différentes branches et le reste jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle lorsque la Révolution met fin à cette institution. On peut légitimement penser que les archives de cette Congrégation ont alors été dispersées et un grand nombre d'entre elles brûlées, car il est aujourd'hui évident que d'importantes sources manquent pour dresser une histoire plus complète de cette Congrégation aujourd'hui totalement oubliée. Les livres de comptes, le registre des réceptions, le livre des éloges auxquels renvoient les Dames de la Purification demeurent introuvables. Il se peut que certains documents émergent un jour des fonds anciens non consultés permettant ainsi à cette étude d'être enrichie.

La Congrégation de la Purification est le fruit de la volonté d'une femme de haute piété, Marguerite de Senaux, soucieuse d'améliorer les conditions de vie des jeunes filles orphelines de sa province et d'un homme, Jean Arnoux, jésuite de son état, enclin à donner la possibilité aux femmes de prendre place dans la reconquête catholique que connaît alors le Royaume de France. La place accordée au Père jésuite est cependant très marginale au regard des sources. Cette Congrégation est davantage l'apanage de femmes désireuses de former un « corps » à l'image de leurs époux exerçant des charges au Parlement et à la Chambre des Comptes des différentes villes.

---

<sup>137</sup> AD Isère, E 6 : Registre de délibérations du Conseil des pauvres, séance du 1<sup>er</sup> mai 1682.

Ce souhait du « corps » s'est certainement fait progressivement, à mesure que la Congrégation de la Purification prenait de l'ampleur. C'est pourquoi les Dames de Toulouse ont souhaité *a posteriori* se rattacher à la filiale grenobloise qui elle, avait réussi à être reconnue juridiquement comme formant un « corps » capable de bénéficier d'avantages et de droits notables pour l'édification de l'œuvre.

La filiale de la Congrégation de la Purification de Grenoble devient donc, en vertu de cette reconnaissance explicite de la part des autres filiales, la Compagnie Mère sur laquelle repose l'institution. Cela n'empêche pas les filiales d'être indépendantes les unes des autres du point de vue de leur recrutement et de l'organisation interne de leur Compagnie. Grenoble agit davantage comme un « modèle » sur lequel les autres filiales peuvent s'appuyer pour mener à bien leur projet pieux. Les autres filiales attendent surtout de Grenoble d'être informées des décès survenus dans la Compagnie afin que par l'esprit et par l'intermédiaire de la prière, le corps des congréganistes de la Purification soit à l'unisson.

## CHAPITRE II

# ORGANISATION ET COMPOSITION

Le second chapitre de cette étude est consacré à l'organisation interne de la Congrégation de la Purification grenobloise. Nous souhaitons, en évoquant les différentes charges occupées par les femmes à la Congrégation, indiquer au lecteur à quel point les Dames puisent à la source de la vie religieuse des monastères pour organiser la leur. Certes laïques, les Dames de la Congrégation de la Purification n'en restent pas moins attachées à embrasser un état « semi-religieux » où la période d'essai ressemble à un postulat et où le terme même de « noviciat » est employé par les « sœurs » pour caractériser les six mois durant lesquels elles restent à part dans la « communauté » pour observer la manière de vivre ensemble le déroulement de leur journée de réunion hebdomadaire.

Avant de revenir point par point sur les différentes charges occupées par les Dames de la Congrégation de la Purification, il est important et nécessaire de connaître la façon dont les Dames procèdent aux élections. Les sources disponibles autrement dit les Règles et les Constitutions de la Congrégation<sup>138</sup>, nous ont en effet permis d'entrer dans leur cénacle et d'observer, avec distance, le rituel de ces journées peu ordinaires.

### **A- Les élections annuelles**

La Congrégation de la Purification, même si elle est de taille réduite par rapport aux autres congrégations religieuses et à bien des confréries, a besoin, pour son fonctionnement interne, d'avoir une solide organisation. Les Dames ont dès la première année de l'existence de la Congrégation, décidé d'organiser des élections<sup>139</sup>. Les élections avaient lieu en général le même jour, le 1<sup>er</sup> février, veille de la fête de la Purification ainsi que le prévoient les Règles :

---

<sup>138</sup> Nous invitons le lecteur à se reporter aux annexes n<sup>os</sup>3, 4 et 5 pour une lecture intégrale des Règles, de l'approbation des Règles et des Constitutions de la Congrégation de la Purification.

<sup>139</sup> Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n<sup>o</sup>6 où il pourra visualiser les charges exercées par les Dames de la Congrégation de la Purification de Grenoble (1636-1719).

Le temps de lelection des officieres sera la veille de la puriffication de nostre dame et en icelle toutes auront voix active et passive ne fust que par quelque iuste punition quelquune fust privee de ce droit<sup>140</sup>

Il s'agit de la date fixée par les Règles, mais il arrive aux Dames d'avancer ou de reporter le jour de l'élection. Ainsi en est-il de la première année : « cette eslection se fit le jour que les reigles l'ordonnent qui fut le trente uniesme janvier veille de la Nostre Dame de la Chandeleure l'année mil six cent trente six »<sup>141</sup>. Cette date est confirmée par le registre tenu par Madeleine de Franc : « Lelection qui fust faicte de la Premiere superieure de la congregation [...] ce fust le 31<sup>me</sup> janvier 1636 »<sup>142</sup>. En se remémorant les circonstances de cette première assemblée, les Dames confondent le jour de leur réunion. En effet, le jour choisi pour les élections est la veille de celui destiné à honorer la Vierge en mémoire de la purification de son corps après l'accouchement, fête qui est célébrée le 2 février. Les Dames avaient donc avancé les élections de l'année 1636 comme elles le font en 1693. Les autres années, les dates d'élection oscillent entre le 1<sup>er</sup> et le 5 février avec une nette prépondérance en faveur du premier. Celles de l'année 1686 et 1700 ont, par exemple, été respectivement faites les 4 et 5 février. Dans la partie du registre réservée aux « eslections et autres evenements remarquables », chaque nouvelle page se voit précédée de la mention « Au nom de Dieu », formule qui permet aux Dames de procéder aux élections sous caution divine. La secrétaire note alors avec précision le compte-rendu des séances annuelles de 1636 à 1704 à l'exception de l'année 1670, qui n'est pas mentionnée. Le registre est également lacunaire de 1705 à 1719. Nous choisissons pour des raisons chronologiques évidentes d'étudier les élections sur la période 1636-1700. Nous ne savons pas les raisons pour lesquelles il y a eu ces légères entorses à la règle et ce n'est au fond pas très important. L'essentiel est de remarquer la régularité des élections et le soin apporté par les Dames de la Purification à la tenue du registre qui nous permettent, des siècles plus tard, de dresser un tableau récapitulatif des charges exercées par les Dames sur plus de soixante ans.

Les élections sont soumises à un mode opératoire bien particulier. Les Règles consacrent un chapitre entier à la procédure :

La facon de proceder a cette election sera telle apres que les sœurs auront adcisté a la messe elles se rendront au lieu de la congregation ou ayant imploré la lumiere du St

---

<sup>140</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f: Règles, titre cinquième.

<sup>141</sup> AD Isère 26 H 222, f°9v°.

<sup>142</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f.



Esprit et l'assistance de la vierge la Supérieure exhortera ses sœurs de procéder sincèrement en cette élection et n'avoit autre visée au choix quelles feront que la gloire de Dieu au service de la vierge et au bien spirituel de la congrégation<sup>143</sup>

Élire des femmes dignes des charges à pourvoir nécessite de se préparer spirituellement. Oïr la messe fait partie de cette préparation, car elle permet par les chants et la récitation de l'Évangile, de se mettre dans une bonne disposition d'esprit. Les Dames écrivent souvent s'être assemblées dans leur chapelle après avoir entendu le matin la messe du Saint-Esprit et avoir lu les Règles et dit le *Veni Creator*<sup>144</sup>. Une fois la solennité passée, il est temps de procéder au vote où aucune préférence amicale ou sororale ne doit entrer en ligne de compte, seule la capacité de la « sœur » devant justifier le choix du nom à inscrire sur le bulletin. Pour cela, chaque congréganiste devait constamment penser à œuvrer pour le bien de la Congrégation et la gloire de Dieu. Les Règles évoquent ensuite le déroulement du vote :

Cella chacune escrira en un billet le nom de celle quelle ingera la plus propre pour estre esleeue et le mettra dans une boitte preparee a cet effect sur une table ou aussi sera un crucifix puis la premiere assistante prendra tous ces billets et les dira tout haut cependant la seconde marquera les noms de celles qui seront donnés a chacune et celle qui sera trouuee avoir plus de la moytie des voix sera declaree Superieure pour toute lannee Suivante.

Les assistantes sont chargées de procéder au dépouillement pendant que les autres attendent le résultat. On remarque que l'élection de la supérieure se fait à la majorité absolue. Cependant, si une dame ne récolte pas la moitié des suffrages, les Dames prévoient à ce moment-là :

Que sil arrive que la premiere fois le nombre de voix nexcede pas cette moytie il faudra recommancer comme devant et le faire tant et si souvent quenfin le nombre necessaire sy trouve.

Une fois l'élection faite,

La supérieure étant ainsi esleue elle sera conduite par celle qui quitte la charge en Sa place ou toutes les susdictes la viendront saluer et embrasser en signe quelles ratiffient le choix fait par la Supérieure en la reconnaissant comme mere de toutes.

Les embrassades permettent de sceller le choix qui vient d'être fait pour une année et instaure autant un entracte affectif dans le déroulement du vote, qu'une cérémonie d'hommage pour la sœur élue. Le registre des Dames de la Purification fait parfois

---

<sup>143</sup> *Ibid.* : Règles, titre cinquième.

<sup>144</sup> *Ibid.*, n.f. En particulier de 1671 à 1700.

référence au dépouillement de l'urne et à cette effusion sororale en particulier en 1637, année où Jeanne Le Veneur reçoit la plus éminente charge :

L'année suivante 1637 veille de la purification selon les formes des règles les Sœurs étant toutes assemblées dans leur chapelle on procéda à l'élection d'une nouvelle supérieure et à la création des officières après avoir imploré la lumière du St esprit et l'assistance de la vierge la supérieure exhorta toutes les sœurs à procéder sereinement en cette élection et navoir autre visée aux choses que la gloire de Dieu au service de la St vierge et au bien spirituel de la congrégation. Sella Dict chacune a écrit en particulier le nom de celle qu'elle juge plus propre pour être supérieure et on toutes mis les billets dans une boîte préparée à cet effet sur une table proche d'un crucifix puis la première assistante a pris les billets et les a lus tout haut cependant la seconde marquait les noms de celles qui étoient nommées sœur de sœur Janne le Veneur déjà supérieure a exhorté les autres si bien que d'un commun consentement elle a été élue supérieure toutes les sœurs la sont venues saluer et embrasser en signe qu'elle ratifioit le choix qui en a été fait<sup>145</sup>.

Dans cet extrait, on remarque que Madeleine de Franc inscrit minutieusement le déroulement de l'élection. Cette cérémonie est en tous points conforme aux Règles de la Congrégation évoquées *supra*. Lorsqu'elle est elle-même élue supérieure, Madeleine de Franc fait mention d'elle à la troisième personne en y apportant sa touche personnelle :

Premièrement on a procédé à la façon accoutumée écrivant les premiers billets pour élire la supérieure après les avoir lus et marqué. Il se trouve que sœur de Varce en avoit quelque peu davantage quoique très indigne néanmoins par la charité des sœurs d'un commun consentement on l'a élue supérieure et pour ne changer pas tant de sorte descriptures au livre de la congrégation on luy en laisse toujours la charge pour li écrire tout ce qui se passe de particulier<sup>146</sup>.

Madeleine de Franc souligne son indignité, mais accepte néanmoins les charges qu'on lui a confiées. Elle n'en a d'ailleurs pas le choix, les Règles prévoyant que :

Toutes celles qui seront élues devront accepter leur charge sans prétendre aucune excuse ni incapacité ni occupation quelconque se confiant que ce qu'elles ne pourront de soy elles le feront aidées de la faveur de la vierge laquelle ne leur manquera point si elles travaillent courageusement pour elle<sup>147</sup>.

À la Congrégation, on ne peut déroger à la mission qui nous a été confiée. Le vote scelle la destinée de la « sœur » pour une année et ce quelque soit ses activités, ses grossesses, sa nombreuse fratrie ou ses loisirs mondains. Une « sœur » peut être effrayée du poids de cette lourde responsabilité, mais ne peut l'éviter ; seuls son courage et sa confiance en Marie l'aideront donc à l'affronter. La charge la plus difficile est sans aucun doute celle de supérieure de la Congrégation que seules 16 femmes sur 93 occupent en

---

<sup>145</sup> *Ibid.*, , n.f.

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> *Ibid.*

l'espace de 65 années (1636-1700). Les Dames concernées sont les suivantes : Jeanne Le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur, Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur, Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur, Charlotte Catillon, 24<sup>e</sup> sœur, Agnès Boniel, 56<sup>e</sup> sœur, Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain, 43<sup>e</sup> sœur, Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur, Françoise Brenier, 67<sup>e</sup> sœur, Madeleine Paquet La Colombière, 70<sup>e</sup> sœur et Renée Brenier, 63<sup>e</sup> sœur.

Parmi les Dames, certaines occupent la charge de supérieure à différents moments de leur vie. Nous remarquons en effet que Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur, Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, et Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, sont plusieurs fois élues dans cette fonction. Marie de Sayve détient le record de longévité avec 8 années passées en tant que supérieure sur un laps de temps relativement court : 18 ans (1672-1690). Nous ne connaissons pas les raisons de son succès auprès des Dames de la Purification. Peut-être est-ce lié à son engagement dans la Compagnie de la Propagation de la Foi où elle a maintes fois prouvé sa capacité à œuvrer pour le bien de l'institution aux côtés de son époux et surtout de sa belle-sœur, M<sup>me</sup> de Revel, appartenant elle aussi à la Compagnie des Dames.

Toutes ces Dames élues à la supériorité sont sur un pied d'égalité lors de leur fin de charge où elles doivent, en présence des autres sœurs, revenir sur l'année écoulée en précisant les négligences qu'elles ont commises dans la fonction qui leur a été assignée :

Lelection achevee celle qui quicterra la charge de Superieure et les autres officieres qui seront aussi changees viendront sexcuser lune apres lautre des manquements quelles auront commis en lexercice de leur charge et demanderont humblement pardon a la Superieure nouvelle qui ne leur refusera pas par ce que sil arriroit quelles fussent confirmees ce qui ne pourra estre que trois ans de suite elles sabstiendront pour ce de cet acte dhumilité cela faict diront toutes le *Te Deum* avec loraison *Deus Cuius Misericordia* et ainsi se finira lassemblee<sup>148</sup>.

Le mémoire historique revient sur ce point en indiquant que ces aveux ont lieu une semaine après les nouvelles élections :

quil seroit distribué entre elles les charges du temporel de la dicte maison dorphelines et que toutes les officieres rendroient compte chasque année de leurs charges huit jours apres que les elections seroient faictes<sup>149</sup>

---

<sup>148</sup> *Ibid.*: Règles, titre cinquième.

<sup>149</sup> AD Isère, 26 H 222, f°31v°.

L'octroi du pardon n'est donc qu'une formalité chez les Dames de la Purification. Même s'il doit être a priori difficile de reconnaître les erreurs que l'on a commises durant l'année, chaque sœur sait pertinemment qu'elle a accès au pardon de la supérieure. Celles qui sont reconduites dans leur charge s'abstiennent de surcroît de cette demande, la réélection étant certainement le signe de la satisfaction que la sœur a donné dans l'exercice de sa fonction. Ce passage indique aussi les prières qui achèvent le temps des élections : le *Te Deum* et l'oraison *Deus Cujus Misericordia*.

Nous venons d'aborder les élections et la manière dont elles se déroulent au sein du corps. Il est à présent nécessaire de présenter en quoi consistent les charges pourvues par les Dames de la Purification. Combien y en a-t-il ? Certaines Dames sont-elles davantage impliquées dans l'œuvre ? Dans les paragraphes qui suivent, nous tentons de définir chacune des charges exercées par les Dames de la Purification et mentionnons celles qui semblent les plus aptes à les remplir.

## **B- Les charges des Dames de la Purification**

Comprenant à l'origine une seule supérieure en raison du peu de membres, la Congrégation s'étoffe et s'organise dès l'année suivante : première et seconde assistantes, maîtresse des novices, conseillères, secrétaire, sacristaines, lectrices et portières sont les fonctions simultanément occupées par les Dames de la Purification. En 1638, elles décident de créer les charges de zélatrice et de trésorière, puis en 1640, celle de dépositaire. Dans la décennie 1660, plus précisément en 1663, la charge de « Mère » fait également son apparition. Toutes les charges importantes occupées par les Dames sont regroupées sous le nom générique d'« officières » comme elles le sont dans les autres congrégations religieuses. La seule différence étant qu'il n'existe pas chez les Dames de la Purification de Grenoble, de « directrice », mais une « supérieure ». Le mot « directrice » est d'ailleurs assez rarement employé au sein des congrégations religieuses pour désigner celle qui est à la tête de l'institution. Il n'est d'ailleurs pas anodin de remarquer que les Règles de la Congrégation aixoise ne prévoient pas de confier la charge la plus éminente à une supérieure, mais à une « préfettrice ». On décèle ici la marque de la Compagnie de Jésus et de ce qui avait cours dans les sodalités mariales contrairement à ce qui prévaut chez les Grenobloises, plus proches d'un ordre religieux comme la Visitation.

Le tableau<sup>150</sup> permet de visualiser année par année les charges occupées par chacune des Dames de la Purification de Grenoble. L'identification des Dames n'a pas toujours été facile. En effet, il n'y a pas de règle précise pour la dénomination de chacune : au qualificatif de « sœur » est accolé soit le nom hérité du père, soit le nom de l'époux, soit le nom de la terre. Ainsi, « sœur de la Baulme » peut être employée pour Jeanne de La Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur, pour Pernette Scarron, 7<sup>e</sup> sœur, pour Marguerite de Sassenage, 10<sup>e</sup> sœur, ou pour Catherine Espeaute, 65<sup>e</sup> sœur. « Sœur Roux » peut renvoyer à Pernette Scarron, 7<sup>e</sup> sœur, à Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur ou à Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur. Nous avons donc dû procéder par élimination. Catherine Déageant se fait appeler « sœur de Trémini », son époux étant seigneur de cette terre, mais dans un acte notarié de 1664, il est fait mention de Catherine Déageant comme assistante ; or si l'on consulte le registre, la première assistante à ce moment-là se nomme « sœur Roux ». Il est envisageable que deux Dames soient simultanément appelées « sœur Roux » ou alors, l'une après l'autre. Dans ce cas, « sœur Roux » désigne ensuite soit uniquement Pernette Scarron, soit Marguerite de Burillon jusqu'à sa mort en 1650, puis Pernette Scarron. Quant à « sœur de La Baume », nous optons pour Pernette Scarron dans un premier temps puis pour Catherine Espeaute, sœur de la Baume étant présente dès 1638 jusqu'à 1700. Nous ignorons, en revanche, l'identité de sœur Daisi et de sœur Doste.

La lecture de ce tableau suscite plusieurs remarques : la première est que l'on observe une lacune pour l'année 1670. Aucune élection n'a lieu cette année-là si l'on s'en tient au registre des Dames et nous n'en savons pas les raisons. Il est peu probable que ce soit une année où les Dames aient eu des problèmes suite à la suppression de la Compagnie du Saint-Sacrement. Peut-être est-ce également un problème interne ou tout simplement le fait de ne pas avoir pris la peine de noter dans le registre le résultat des élections. Nous penchons pour cette explication. Dans ce dernier cas, il est envisageable de penser que la supérieure soit cette année-là sœur Roux de Morges, celle-ci étant élue supérieure les deux années suivantes. La seconde remarque que l'on peut faire est que toutes les Dames enrôlées dans l'œuvre n'ont pas activement participé aux charges : Hippolyte de Gondi, 20<sup>e</sup> sœur, Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur, ou Justine Chapuis de La Brigaudières, 21<sup>e</sup> sœur, n'ont jamais lu les Règles aux nouvelles postulantes. Le nombre élevé de Dames et l'éloignement géographique de certaines femmes sont certainement les raisons pour lesquelles nous ne les retrouvons pas actrices de leur Congrégation. On peut

---

<sup>150</sup> Nous invitons de nouveau le lecteur à se reporter à l'annexe n°6.

également penser que les Dames instaurent une rotation des charges ; or il n'en est rien. Au contraire, pour certaines fonctions, lorsqu'une charge est confiée à une sœur et qu'elle s'en acquitte convenablement, elle lui revient de « droit » chaque année. Cela constitue une grande originalité par rapport aux congrégations religieuses à vœux solennels.

Les Règles manuscrites de la Congrégation de la Purification ne reviennent pas sur la spécificité des fonctions exercées par chaque Dame, excepté pour la supérieure, contrairement aux Règles imprimées à Aix-en-Provence, qui elles, insistent sur ce point<sup>151</sup>. Les Règles des Dames de la Congrégation aixoise étant de surcroît une émanation de celles de Grenoble, il nous semble donc légitime de les évoquer ici.

La première charge sur laquelle insistent les Règles est celle de supérieure.

### **1. La supérieure**

Au sein des Règles imprimées, quatre alinéas sont consacrés au rôle que doit tenir la « préfettrice » dans la Congrégation. Le premier alinéa renvoie à la corporalité des Dames : en tant que tête, la supérieure doit coordonner l'ensemble du corps : « Comme elle est à la teste de la Congrégation, elle doit animer tous les membres, & repandre une Sainte vigueur dans tout le corps par l'ardeur de son zèle & de sa piété ». À l'image du sang qui coule dans les veines, la supérieure est le liquide qui innerve chaque membre du corps et en permet son fonctionnement. La supérieure doit également être un modèle de piété et de vertu pour les autres sœurs : « Quelle soit d'un grand exemple, soit dedans ou dehors, toujours prompte & fervente à toutes les bonnes œuvres, exacte à garder les Regles, tres-assiduë & diligente à se rendre à la Chapelle pour faire religieusement observer l'Ordre établi pour les Prières, Lectures & c »<sup>152</sup>, mais elle a aussi le devoir de se faire assister pour des cas importants : « Elle aura l'œil sur tout, & tout se rapportera à elle, sans qu'on puisse rien faire ny rien entreprendre sans son consentement : Elle même prendra les avis de ses Assistantes, & des Conseilleres, quand il y aura quelque chose de consequence à résoudre »<sup>153</sup>. Un paragraphe des Règles manuscrites de la Congrégation grenobloise va dans le même sens :

---

<sup>151</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge, établie à Aix sous le titre de la Purification*, Aix, Guillaume Le Grand, 1688, pp. 61 et s.

<sup>152</sup> *Ibid.*

<sup>153</sup> *Ibid.*

La supérieure estant légitimement eslevé toutes luy obeiront avec humilité et promptitude et avec le respect et amour qui est du a celle quelles doivent reconnoistre tenir la place de la mere de Dieu en la conduite de la congrégation partant rien ne s'y doit faire sans son consentement, ains tout luy doit estre remis pour en resoudre sellon quelle ingera estre meilleur en Nostre Seigneur avec le conseil de deux assistantes et trois conseilleres qui luy seront donnees pour cet effect<sup>154</sup>

À la Congrégation, comme c'est le cas chez les béguines, la supérieure est élue à la pluralité des voix et a pour fonction spirituelle de sanctionner les manquements des sœurs<sup>155</sup>. Elle est garante du respect dû à la Congrégation et pourvoyeuse d'autorité. Image de la Vierge sur terre, de nombreuses tâches lui incombent dont la principale est d'encadrer les sœurs dans leurs oraisons et leurs lectures. Elle seule peut sanctionner les Dames en cas de manquements graves aux Règles ou octroyer des dispenses d'assiduité :

Si quelque penitence est enjointe a quelqu'une ou pour ses fautes ou pour exercice de vertu elle la recevra avec deue Soubz mission et humilité monstrant en l'acceptant un vray desir de samender, Semblablement quand quelqu'une Sera corrigee de la Superieure elle l'escouterá humblement desirant destre redressee par elle et quen cette fonction elle ayt esgard non a la qualité des personnes qui nest autre en la congrégation que dhumble servante de la mere de Dieu, mais a la condition de la faute pour la bien reprendre et amender tout avec prudence et charité<sup>156</sup>

En contrepartie, les membres doivent lui rendre compte du motif de leur absence. En tant que supérieure, il est donc de son devoir de veiller sur ses « sœurs » et de ne pas choisir des personnes indignes d'entrer dans la Congrégation :

Le bon choix des personnes qui seront receuës dans la Congrégation dépendant sur tout de son discernement, elle s'appliquera à en faire un tres-juste pour n'y admettre que de dignes sujets. Elle maintiendra pareillement toutes choses dans une grande paix, unissant tous les cœurs dans un esprit de Charité, & portant toutes les Dames par ses actions & par ses discours à tout ce qui leur est prescrit par les Regles. C'est pourquoy il est expedient qu'elle sçache toutes celles des Officieres pour les faire garder plus exactement<sup>157</sup>.

Admettre des personnes dignes d'occuper les bancs de la Congrégation et d'appartenir au corps ne signifie pas que la sœur n'éprouve pas parfois des difficultés dans l'exercice de sa charge. Les Règles prévoient dans ce cas :

Si quelque chose est enjointe a une sœur qui luy semble difficile elle leembrassera neantmoins avec beaucoup de charité ne fust qu'apres y avoir bien pensé et prie Dieu elle ingeast le devoir represanter et alors il luy Sera permis de ce faire, mais en

---

<sup>154</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f.: Règles, titre second.

<sup>155</sup> Philippe Guignet, « État béguinal, demi-clôture et "vie mêlée" des filles dévotes de la Réforme Catholique dans les Pays-Bas méridionaux à l'époque moderne » , dans *Histoire économie & société*, n°3, 2005, p. 376.

<sup>156</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : : Règles, titre second.

<sup>157</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, pp. 61 et s.

particulier seulement acquiescent au reste en ce que la supérieure resoudra comme a ce qui Sera plus conforme au vouloir divin et plus agreable a la vierge<sup>158</sup>.

Nous ne connaissons pas les critères d'appréciation de la Vierge ni ceux de la supérieure concernant les pensées de leur maîtresse. Ce qui est certain, c'est que chaque action est destinée à plaire à Dieu et à la Vierge, chacune des Dames mettant leurs actes sous le signe de la douceur et de l'humilité. La supérieure incarne une Vierge dispensatrice d'ordres, de bonne volonté, d'autorité, qui préside et prépare l'assemblée. La supérieure doit être d'une bonté d'âme sans égale, une femme digne et consciente des responsabilités qui lui incombent, une femme qui ne doit pas avoir peur de réprimander ses âmes sœurs sans quoi sa pusillanimité mettrait à mal le fonctionnement de la Congrégation tout entière. Sans doute y a-t-il eu des commencements difficiles dans cette fonction délicate, mais les assistantes et conseillères étaient là pour apporter leurs conseils et soutenir la supérieure lors des moments houleux que la Congrégation a traversé. Le mémoire historique mentionne à quel point Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, s'est parfaitement comportée dans cette période : « ce fut Un subject fort propre a donner du credit a nostre congregation naissante, comme elle l'a esté aussi pour a la bien soustenir danz son progrès en ayant esté la seconde superieure et sestant fort bien acquitée de sa charge dans le ~~tempz~~ fort mesme de la plus grande percecution »<sup>159</sup>. Son tempérament explique certainement cet éloge. Madeleine de Franc est une battante, une femme à la fois austère et sensible qui sait où sont ses priorités et qui a un sens de l'honneur. Elle respecte les autres, mais sait aussi exprimer sa verve lorsque cela est nécessaire. Le fait qu'elle ait su si bien diriger la Congrégation dans une période extrêmement difficile pour elle (celle-ci étant alors en procès avec son époux), explique qu'elles l'aient de nouveau élue à cette charge quelques années plus tard, de 1651 à 1653 incluse. Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, est aussi louée pour l'excellence de son comportement durant sa charge : « elle a esté une des plus excelantes superieures que la congregation ayt encore eu »<sup>160</sup>. Dans les sources dont nous disposons, il est encore fait allusion à une supérieure : c'est au tout début de l'œuvre, quand il n'y avait encore que quatre membres. Les quatre Dames envisagèrent alors de pourvoir une seule charge, celle de supérieure. L'élection fut rapide et stratégique : elles élirent Jeanne Le Veneur, femme la plus âgée, mais aussi la seule roturière du groupe. Son enrôlement dans la Congrégation était alors amplement souhaité

---

<sup>158</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f.: Règles, titre second.

<sup>159</sup> AD Isère, 26 H 222, f°9v°-10r°. Ratures originelles.

<sup>160</sup> *Ibid.*, f°17v°.



par le trio fondateur constitué de la comtesse de Rochefort, d'Anne de la Croix de Chevrières de Pisançon et de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac :

elles eurent le bonheur d attirer une tres vertueuse femme de cette mesme ville de Grenoble nommée Jeanne le Veneur femme de maistre Étienne de Naves orphevre de la mesme ville et comme elle y estoit fort aymée a cause des grandes charités quelle faisoit ou procueroit aux pauvres et fort estimée des spirituelz pour la sublimité de son oraison nos jeunes sœurs mirent tous leurs soings pour se laquerir, car elles consideroient que leur jeune aage, leur peu dexperience et le peu de profection quelles avoient faict de la devotion jusqualors decreditoient la bonne œuvre si elles navoient avec elles quelque personne comme celle la capable de la creditor, mais cette vertueuse femme ne sen fit guiere prier au contraire elle en fut bien aise dans la croyance quelle eut que ce seroit rendre ~~un~~ gloire a Dieu que de fortiffier ces jeunes femmes a son service comme elle le pouvoit faire par ses exemples et par ses discours<sup>161</sup>

Les louanges des sœurs suffisent à dire l'estime qu'elles ont pour cette femme issue d'une classe sociale inférieure à la leur, mais qui, par son oraison sublime et ses charités, les égalent voire les dépassent. Ce qui compte principalement à leurs yeux, ce n'est pas la noblesse immémoriale, mais la noblesse d'âme et de cœur<sup>162</sup>. Jeanne Le Veneur *alias* sœur de Naves est de celles-là, de ces femmes à la piété solide et au cœur généreux. Elle est donc élue pour la première fois supérieure le 31 janvier 1636 et le reste durant encore deux ans. Elle est donc l'inauguratrice du triennat du supérieurat qui, en l'espace de 65 ans, en compte 16. Le triennat n'est pas une chose exceptionnelle à la Congrégation de la Purification : c'est une règle générale si la sœur s'acquitte convenablement de sa charge la première année, elle est alors reconduite pour les deux années suivantes, mais cela n'est pas automatique. Certains mandats sont en effet plus courts : on remarque que quatre sœurs n'exercent cette charge qu'une seule année et à nouveau quatre autres sœurs assurent un mandat de deux ans. Le triennat est d'ailleurs selon les Règles, la durée maximale à laquelle une sœur peut prétendre rester sur le même siège : « s'il arrivoit quelles fussent confirmees ce qui ne pourra estre que trois ans de suite »<sup>163</sup>. On remarque cependant que Madeleine Paquet La Colombière, 70<sup>e</sup> sœur, effectue un quadriennat entre 1694 et 1697 inclus. Cette entorse aux Règles est également visible dans le cas de Madeleine de Franc, *alias* sœur de Varcès, 5<sup>e</sup> sœur : alors même qu'elle occupe la charge de supérieure de la Congrégation, elle se voit également confier la charge de secrétaire, de 1637 à 1639 et elle s'y voit confirmée quatorze ans d'affilée, de 1649 à 1662. On peut

---

<sup>161</sup> *Ibid.*, f°8v°-9r°.

<sup>162</sup> Ainsi lors des remontrances faites par la supérieure : « quen cette fonction elle ayt esgard non a la qualité des personnes qui nest autre en la congregation que dhumble servante de la mere de Dieu ». AD Isère, 26 H 221, n.f.: Règles, titre second.

<sup>163</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f.: Règles, titre cinquième.

légitimement penser que cette charge lui est confiée pour ne pas changer constamment d'écriture dans le registre comme cela est précisé lors des élections de l'année 1637, mais aussi parce que son écriture est ronde, suffisamment belle et bien formée pour être lisible par chacune. Cela n'explique cependant pas pourquoi Madeleine Paquet La Colombière est reconduite quatre années dans la charge de supérieure.

En 1663, la charge de « Mère » est créée, mais elle semble redondante avec celle de supérieure puisque dès l'année 1664, elle est confiée à la même sœur et disparaît en 1666.

La supérieure est donc bel et bien l'âme de la Congrégation, une gardienne du corps sur laquelle les sœurs peuvent se reposer.

Après avoir évoqué les conditions d'exercice de la supérieure vient le tour de celles qui lui sont le plus proches d'un point de vue hiérarchique : les assistantes.

## **2. Les assistantes**

Le rôle d'assistante consiste à prodiguer des conseils à la supérieure lorsque cela est nécessaire, de même que de pourvoir à son remplacement. Les Règles l'énoncent comme suit :

Leur principal devoir est d'aider Madame la Præfectrice de leurs conseils & de leurs soins, & de suppléer dans son absence à tout ce qui regarde sa Charge. Elles n'ont guere moins d'obligation de veiller avec zèle à l'observation des Regles, & de les pratiquer elles-mêmes avec plus d'exactitude & de perfection que les autres<sup>164</sup>.

La fonction d'assistante demande une fermeté dans les résolutions prises, d'être à l'écoute de la supérieure et d'être aussi vertueuse que possible. Les assistantes, au nombre de deux, sont là pour montrer l'exemple aux autres sœurs et doivent observer les Règles avec perfection et rigueur. Lors des élections, ce sont elles qui procèdent au dépouillement des bulletins présents dans l'urne.

Après avoir élu les assistantes, c'est au tour de la maîtresse des novices.

## **3. La maîtresse des novices**

La charge de maîtresse des novices consiste, comme son nom l'indique, à s'occuper des nouvelles recrues en leur montrant les Règles de la Congrégation, le fonctionnement

---

<sup>164</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, pp. 61 et s.  
88

interne de l'Institut et les devoirs des congréganistes. La maîtresse des novices est systématiquement la Dame élue première assistante de la Congrégation : elle cumule alors au moins deux charges durant une année. À partir de 1669, cette charge disparaît dans le registre. On peut considérer que puisque cela était une fonction dévolue à la première assistante depuis l'origine, il n'est plus besoin de le préciser désormais.

L'élection de la maîtresse des novices allant de soi, les Dames procèdent ensuite à l'élection des conseillères de la Congrégation.

#### **4. Les conseillères**

Les conseillères sont au nombre de trois. Elles succèdent en terme de hiérarchie aux deux assistantes. Elles ont une grande responsabilité dans la Congrégation puisque ce sont elles qui viennent en aide à la supérieure pour choisir d'autres officières et la conseillent sur tout ce qui concerne le bien-être des sœurs :

Elles doivent être d'un grand secours à Madame pour la bonne conduite de la Congrégation : Aussi sont elles destinées à l'assister de leurs sages avis dans toutes les consultations qui se feront. C'est pour cela qu'elles ne manqueront jamais aux délibérations ; qu'elles y proposeront nettement tout ce qu'elles estimeront être du bien & de l'honneur du corps ; mais sans orgueil & sans opiniâtreté : & que montrant en tout leur zèle pour la gloire de Dieu & de la Ste Vierge, elles ne travailleront pas moins à perfectionner les autres qu'à se sanctifier elles-mêmes.<sup>165</sup>

Les assistantes ont le devoir de montrer l'exemple. Elles doivent faire preuve de patience, de retenue et être fort zélées dans leur charge pour que leur propre perfection soit un modèle pour les autres « sœurs » qui doivent elles aussi se perfectionner. On remarque dans cet extrait que la supérieure est appelée « Madame ». Cet usage se répand au XVIII<sup>e</sup> siècle à Grenoble.

Les trois conseillères étant désormais élues, les Dames procèdent à l'élection de la secrétaire de la Congrégation.

#### **5. La secrétaire**

La secrétaire doit veiller à inscrire les réceptions des sœurs au sein du corps, mais a également en charge le registre des sœurs décédées. Elle tient donc les deux principaux registres de la Congrégation. Dans le cadre de la Congrégation grenobloise, ces deux registres ne font qu'un, les abrégés de vie et de vertus étant notés soit au milieu du livre,

---

<sup>165</sup> *Ibid.*

soit juste en dessous de l'acte de réception de chaque sœur. La secrétaire est encore une auxiliaire de la préfettrice dans le sens où c'est elle qui convoque l'assemblée des Dames par le biais des billets écrits en son nom. Elle est encore chargée de préparer les « saints du mois » et de donner à chaque nouvelle recrue un exemplaire des Règles de la Congrégation :

Elle aura un rôle fidele de toutes les Dames qui sont de la Congrégation & prendra soin que leur nom soit écrit dans le catalogue. De plus elle tiendra deux Livres, un des Receptions & l'autre des Morts, où seront marquées toutes celles qui seront receuës ou decedées avec l'année & le jour du mois. Elle sera encore chargée de preparer les billets des Saints du mois, qui se donneront toûjours le dernier Samedi, & gardera les Livres des Regles pour en fournir à toutes celles qui seront nouvellement receuës au jour de leur entrée dans la Congrégation, Enfin ce sera à elle à envoyer des billets aux Dames, quand il plaira à Madame la Préfettrice de convoquer l'Assemblée<sup>166</sup>.

Nous ne savons pas en quoi consiste la dévotion des « saints du mois » : sans doute les Dames se distribuaient-elles des icônes représentant les saints fêtés dans le mois avec peut-être les prières associées à chacun.

Dans l'histoire de la Congrégation de la Purification grenobloise au Grand Siècle, la charge de secrétaire a été essentiellement confiée à Madeleine de Franc. La tenue des livres de la Congrégation lui incombe tout particulièrement puisque c'est elle qui occupe cette fonction pendant 17 années en sus d'autres charges. Elle-même, par les mots qu'elle nous a laissés, nous permet de confirmer son attachement pour « le gros livre de la Congregation ». Madeleine de Franc écrit de sa plume qu'elle a en charge « le soing des livres de la congregation pour escrire les reseptions et election Des sœurs » et que « se cher livre et donne en Charge a Sr de Varse Comme auparavant »<sup>167</sup>. L'attention portée à cette fonction est éclairante pour la suite : le fait que son journal ait deux entrées, qu'il soit tenu avec beaucoup de soin et de rigueur et surtout qu'il ne soit pratiquement pas abîmé n'est pas le fruit du hasard, mais se situe dans cette continuité. Les autres sœurs chargées des livres sont Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, en 1640 et 1641, années durant lesquelles Madeleine de Franc est supérieure de la Congrégation. M<sup>me</sup> de Revel est pourvue de cette charge pendant 4 ans, de 1642 à 1645 inclus. Les deux Dames n'ont pas une aussi belle écriture que leur consœur ce qui explique certainement qu'on ait confié de nouveau la charge à Madeleine de Franc par la suite. Il est aussi intéressant de constater qu'après 1662, date de sa maladie, aucune sœur n'est spécifiquement en charge des

---

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : informations contenues au verso du livre.

registres. Les différentes écritures sont là pour attester de ces changements incessants de secrétaire.

La secrétaire une fois élue les Dames de la Congrégation de la Purification procèdent à l'élection de la dépositaire dont la charge se situe, hiérarchiquement, en dessous de la précédente.

## **6. La dépositaire**

En 1640, la charge de dépositaire est créée. La dépositaire et la trésorière ne sont qu'une seule et même personne. Il s'agit donc d'un office matériel contrairement aux charges précédentes. La dépositaire gère les biens de la Congrégation et le pécule des orphelines. Elle a donc en charge le temporel de l'association. Elle détient une clé du coffre au même titre que la supérieure :

Elle aura soin de l'argent de la Congrégation ; le recueillira, quand il sera nécessaire ; le ménagera avec grande économie, & tiendra un compte tres-fidele de la dépense qui s'en fera. Pour cela il y aura un petit coffre qu'elle pourra garder chez soy, & qui sera à deux serrures différentes, dont Madame la PréfECTRICE aura une clef, & elle l'autre, de maniere que ce coffre ne s'ouvrira que du consentement de toutes deux. On y tiendra dedans un Livre qui contienne d'une part le reçû, & de l'autre le dépensé, & où l'on marquera tout ce qui s'y met & tout ce qu'on en tire, à tel jour & pour quel employ. La même dépositaire prendra soin des pensions, des dettes, des quittances, & de tous autres papiers qui concernent le temporel, sous le nom & l'aveu de la Congrégation, aussi-bien que des réparations qu'elle jugera à propos de faire, & qu'elle devra proposer<sup>168</sup>

Les registres de comptes ont aujourd'hui disparu. Les seules mentions des achats ou des biens de la Congrégation demeurent dans les registres notariés. L'argent des aumônes, les revenus des orphelines et les dons faits en leur faveur était conservé dans un coffre où les Dames puisaient les sommes nécessaires pour doter et établir les jeunes filles.

Une fois la fonction de dépositaire confiée à une sœur, les Dames se chargeaient d'élire les zélatrices.

## **7. La zélatrice**

Les Règles imprimées ne reviennent pas spécifiquement sur cette fonction, mais il semble que la zélatrice soit chargée d'attiser la piété des sœurs. Elle doit également veiller au bon respect des Règles de la Congrégation. En fonction des années, la zélatrice peut

---

<sup>168</sup> *Règles des Dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, pp. 61 et s.

être seule ou accompagnée d'une autre sœur, chargée de la seconder. M<sup>me</sup> de Revel et Madeleine de Franc se distinguent particulièrement dans cette charge puisque la première l'exerce durant 17 années et la seconde, pendant 11 ans.

La charge suivante occupe un grand nombre de sœurs de la Congrégation se relayant et s'épaulant dans la fonction de sacristaine.

## **8. La sacristaine**

Une à quatre congréganistes occupent cette charge suivant les années. Les Règles imprimées précisent en quoi consistait cette fonction :

Leur Charge demande, qu'elles seroient toûjours des premieres venuës pour pourvoir de bonne-heure à tout ce qui regarde le service : Qu'elles tiennent l'Autel fort-propre, les nappes, le linge fort blanc, les ornemens & tous les autres meubles de la Sacristie en bon état, ne laissant rien deperir à la Chapelle par leur negligence & leur défaut : Elles auront une caisse pour fermer leurs cierges, des garderobes pour tenir leurs ornemens, dont il y aura un fidele inventaire, & pourvoiront à ce qu'il ne manque jamais d'eau benite, ny de feu à la Lampe, non plus que de Banc pour s'asseoir dans les Assemblées<sup>169</sup>.

Les sacristaines doivent arriver les premières à la chapelle afin de tenir la sacristie en état et de préparer les objets liturgiques pour célébrer la messe. Elles nettoient la chapelle et lavent les ornements sacrés en veillant surtout à ce qu'il ne manque rien pour les célébrations. Elles installent les bancs et les chaises afin qu'aucune sœur ne soit debout durant les assemblées qui souvent, pouvaient durer plusieurs heures.

Les deux dernières charges occupées par des Dames de la Congrégation sont celles de lectrice et de portière. Dans les paragraphes suivants, nous revenons sur la spécificité de ces charges.

## **9. La lectrice**

Les Dames de la Purification confient généralement la lecture à deux sœurs. Elles peuvent exceptionnellement être seule ou plusieurs à occuper cette fonction. Celle qui est chargée de cet office doit lire les Évangiles et les livres choisis pour l'édification de toutes les Dames :

Il est nécessaire, qu'elles se trouvent de bonne-heure à la Chapelle pour commencer à lire dès qu'il y aura raisonnablement du monde. Elles liront d'une voix haute, nette,

---

<sup>169</sup> *Ibid.*

distincte, & ne se serviront que des livres qu'on aura jugez les plus propres pour le profit spirituel de chacune. Elles doivent aussi nommer aux billets des Saints du mois ; & faire la Lecture de l'Épître & l'Évangile du Dimanche suivant, quand c'est à leur tour<sup>170</sup>.

La lectrice n'officie qu'aux cérémonies de la Congrégation ce qui rend son rôle moins important que pour d'autres charges exercées par les Dames comme celle de secrétaire, par exemple. On peut toutefois remarquer la constance de certaines Dames à occuper cette fonction : Marcianne Duport-Blanc, 13<sup>e</sup> sœur, reste 14 ans lectrice et sa consœur Renée Brenier, 63<sup>e</sup> sœur, 12 ans.

Il reste à évoquer la dernière fonction pourvue par les Dames de la Congrégation : celle de portière.

### **10. La portière**

Les Règles n'explicitent pas en quoi consiste cette charge. La portière est sans doute occupée à ouvrir et fermer les portes de la chapelle lors des assemblées hebdomadaires des Dames. À partir de 1641, elles sont toujours deux à exercer cette charge.

Certaines charges apparaissent dans le livre des Dames de la Purification aixoise, mais elles ne sont jamais explicitement confiées ni répertoriées au sein du registre grenoblois. Il reste toutefois important de les évoquer pour rendre le panorama des charges le plus complet possible.

### **11. Les autres charges**

Le livre des Règles des Dames de la Purification aixoise fait état de la présence d'infirmières devant prendre soin des malades et les visiter :

Elles sont obligées de s'informer des Dames malades, & de les visiter quelquefois dans le temps de leur maladie & de leur convalescence : mais il faut que ce soit avec une fort-grande discrétion, prenant bien garde de ne leur être incommodes sous prétexte de Charité. Dans la suite si le mal augmente, elles auront soin de faire ordonner des Prières plus particulières pour obtenir de Dieu les grâces qui leur sont nécessaires en cet état<sup>171</sup>.

Nous savons qu'il est de leur devoir de s'enquérir des besoins de leurs sœurs souffrantes, mais les Dames de la Purification grenobloise n'élisent jamais personne à cet

---

<sup>170</sup> *Ibid.*

<sup>171</sup> *Ibid.*

office d'infirmière. On sait en outre que certaines Dames de la Purification aiment jouer ce rôle auprès des pauvres : Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur, « fesoit un ongant pour pancer leur playe de ses mains<sup>172</sup>. La « sœur » chargée de la visite des prisons n'est jamais nommée.

L'organisation interne des Dames de la Purification s'apparente à celle d'un monastère ou d'un couvent. Les charges qu'elles occupent sont en tous points similaires à un ordre comme la Visitation. Le parallèle avec une institution religieuse se renforce quand on sait que les Dames de la Purification effectuaient un postulat et un noviciat avant d'entrer réellement dans le corps et de faire leur profession.

### C- Le postulat et le noviciat

Une fois proposée, une Dame n'entre pas nécessairement dans le corps. Pour être déclarée membre, la nouvelle impétrante doit subir des entretiens et franchir plusieurs étapes. La première consiste en une période d'essai estimée à un mois : « Quelquune donc demandant destre receue lon luy fera parler a la Superieure qui layant examinee si elle la iugera capable la renvoyera a ses adcistantes et conseilleres desquelles ayant esté semblablement sondee a pluralité de voix elle sera introduitte aux exercices de la congregation un mois durant »<sup>173</sup>. La Dame qui souhaite se faire agréer est donc confrontée à l'avis de la supérieure et des officières les plus importantes. Une fois que les sœurs se sont mises d'accord, l'impétrante jugée « capable » est soumise à des exercices et reçoit les informations générales sur la communauté durant un mois. Ces quatre semaines passées, vient pour elle le temps de la probation : « apres le quel temps si elle persevere elle sera mise en probation et donnee en charge a une des conseilleres deputees a cet effet pour estre par elle Instruite de toutes les observances de la congregation et autres choses quelle iugera necessaires pour son bien spirituel »<sup>174</sup>. À l'instar de ce qui se pratique chez les religieuses et les béguines<sup>175</sup>, la prétendante se soumet à un postulat et se voit confiée aux soins d'un autre membre de la Congrégation, en particulier une conseillère, qui l'initie aux dévotions, pratiques de lecture et autres activités menées en

---

<sup>172</sup> AD Isère, 26 H 221, f°5r°.

<sup>173</sup> *Ibid.*, n.f. : Règles, titre sixième.

<sup>174</sup> *Ibid.*

<sup>175</sup> Dans son article, « État béguinal, demi-clôture et "vie mêlée" des filles dévotes de la Réforme Catholique »..., *op.cit.*, p. 379, Philippe Guignet expose les similitudes existant entre les béguines et les religieuses dans le recrutement des membres et notamment l'existence d'une période d'essai appelée noviciat.



parallèle de leur vie domestique et cela, pour un semestre : « Cette instruction durera six mois pendant lesquels celle qui est en probation aura ez assemblees place a part et le terme escheu si elle a satisfait a la Superieure aux assistantes et aux conseilleres ou a la plupart des autres lon procedera a sa reception a la maniere qui sensuit. »<sup>176</sup>. Ces semaines sont généralement consacrées à se renseigner sur la vie et les mœurs de la candidate, sa famille et ses origines<sup>177</sup>. Dans le cas des Dames de la Purification, cette « enquête » se fait en amont. Les « sœurs » étant de surcroît des parentes, les renseignements sont plus rapidement obtenus et connus de toutes.

Les six mois de probation correspondent à la moitié de ce qui se pratique chez les réguliers, mais sont représentatifs de ce qui se fait dans de nombreuses communautés féminines<sup>178</sup>. Les Dames sont donc à mi-chemin du cloître et à mi-chemin du monde. La postulante n'est pas pleinement intégrée, car tout en ayant accès aux assemblées des Dames, elle siège sur le côté pour profiter de l'instruction dispensée par celles-ci. Au terme échu, les Dames procèdent à une cérémonie où la postulante est déclarée apte ou inapte :

Le jour destine a cette reception estant venu les sœurs assemblees et les prieres faites a lordinaire lon fera sortir dehors celle dont est question et la Superieure ayant represanté a toutes les sœurs le contentement quelle a donné durant sa probation elle conclurra quil a semblé bon aux officieres et a elle de balotter sa reception<sup>179</sup>

Une fois les prières habituelles psalmodiées, les Dames se réunissent en corps sous l'égide de la supérieure afin d'écouter son avis quant à la période d'essai de la postulante. La supérieure les enjoint alors à procéder au vote en prenant bien soin de faire sortir la personne concernée. Leur procédure se confond avec celle préconisée chez les Aas. Selon Robert Rouquette, « La constitution de l'Aa est des plus simples ; c'est une petite assemblée, de dix à vingt membres, très démocratique, où tout se décide par ballottage, c'est-à-dire par vote »<sup>180</sup>. Il en est de même chez les Dames de la Purification. En consultant le registre, il est toutefois remarquable de constater que toutes les Dames n'ont pas eu à subir les mêmes sélections : certaines ont été reçues immédiatement sans faire ni

---

<sup>176</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre sixième.

<sup>177</sup> Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France...*, *op.cit.*, p. 85-86.

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 86 : « Pour les communautés religieuses féminines fondées dans le cadre de la Réforme tridentine, le temps de probation varie de trois mois à un an ».

<sup>179</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre sixième.

<sup>180</sup> Robert Rouquette, « Congrégations secrètes », dans *DS*, Paris, Beauchesne, t. II, col. 1494.

la période d'essai ni la probation. Cela concerne les quatre premières sœurs de la Congrégation qui font leur profession le jour de leur entrée dans le corps, mais aussi Hippolyte de Gondi de Retz, 20<sup>e</sup> sœur, Hélène de Rame, 37<sup>e</sup> sœur et Marguerite Prunier de Saint-André, 39<sup>e</sup> sœur. Nous savons parfois pour quelles raisons certains passe-droits ont été accordés. Hippolyte de Gondi de Retz a été exempté de la probation parce qu' : « ayant heu esgard a un voyage ou elle devoit demeurer longtemps Elle a heu permission de faire profession le premier jour de sa reception dans la congregation qui fust le premier jour daoust de lannée 1637 »<sup>181</sup>. Quant au cas de Marguerite Prunier de Saint-André, cela s'explique par une réception au seuil de la mort : « cette jeune damoiselle fut receue extraordinairem[en]t 24 heures avant sa mort la superieure acompagnée de quelques-unes des officieres sestant rendue aupres de son lit pour recepvoir sa protestation quelle fit entre ses mains avec une devotion toute angelique »<sup>182</sup>. De nombreuses Dames ne font pas les six mois de noviciat requis et nous n'en connaissons pas les raisons exactes. Cela est certainement lié au rythme de recrutement des sœurs et à leur volonté de grouper les dates de profession afin de ne pas avoir trop de cérémonies les unes à la suite des autres. Pour illustrer ce cas, nous pouvons prendre les exemples de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, Charlotte Catilhon, 24<sup>e</sup> sœur et Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur, qui effectuent leur profession le même jour, le 8 décembre 1637. Or, celles-ci avaient été reçues entre la mi-mars et la fin du mois de mai 1637. Nous constatons en outre qu'en dépit de l'énonciation des Règles, celles-ci ne sont guère respectées. Ainsi, l'acte de réception de Madeleine de Franc mentionne : « Elle a este la premiere qui a fait les six mois de proba[ti]on ou noviciat »<sup>183</sup>. Ce n'est pas tout à fait exact puisque Madeleine de Franc est reçue à la Congrégation le 9 février 1636 et qu'elle fait sa profession le 21 juin suivant, ce qui correspond à un noviciat de 4,5 mois. La durée du noviciat varie énormément d'une Dame à une autre. Un délai minimum de douze jours sépare la date de réception de la date de profession, mais il peut s'étendre à une année entière lorsque les Dames le jugent nécessaire. C'est le cas pour Louise Guigou de Chapolay, 71<sup>e</sup> sœur, reçue le 8 août 1682 et qui fait sa profession le 4 septembre 1683 et d'Anne Bérard, 72<sup>e</sup> sœur, reçue le 16 janvier 1683 et qui fait profession le 21 janvier 1684. Reste à évoquer les Dames pour lesquelles aucune date de réception n'est indiquée ce qui ne nous permet pas de connaître la durée exacte de leur

---

<sup>181</sup> AD Isère, 26 H 221, f°5v°.

<sup>182</sup> AD Isère, 26 H 222, f°32v°.

<sup>183</sup> AD Isère, 26 H 221, f°2r°.

noviciat. Il s'agit de Marie-Antoinette Baron, 62<sup>e</sup> sœur, de Marie de Buffevent de Murinais, 74<sup>e</sup> sœur, et de Jeanne-Angélique de Rabot d'Aurillac, 75<sup>e</sup> sœur.

La réception d'une Dame se fait donc à la suite d'un vote exprimé par l'ensemble des sœurs. Le vote ou ballottage est soumis à un fonctionnement particulier où chacune à son rôle à jouer. La supérieure surveille le bon déroulement de la cérémonie puis vient le tour de la lectrice, chargée de distribuer les fèves : « sur quoy la lectrice se levant advertie quelle sera par la superieure elle donnera a toutes les sœurs deux febves une blanche qui servira pour ladmission lautre noire qui sera pour le refus<sup>184</sup> ». Les moyens de procéder au vote sont classiques de cette époque et s'apparentent à celui effectué au sein des ordres religieux. Le recours aux fèves noires et blanches remonte au temps des Romains et était destiné à l'élection des magistrats<sup>185</sup>. Une fois les fèves distribuées, c'est une nouvelle fois la lectrice qui est chargée de les recueillir dans l'urne : « Cette distribution faicte, la mesme lectrice ira recevoir dans une boîte ou vase couvert affin quon y procède avec plus de liberté les suffrages des sœurs »<sup>186</sup>. Le vote est solennel. La confidentialité de ce dernier est un souci de premier ordre pour les Dames de la Purification qui ne souhaitent pas influencer les autres de leur décision personnelle. Les Règles évoquent ensuite deux possibilités, lorsque le vote est positif : « sil arrive que le nombre des febves blanches excede les noires on rapelera la sœur qui est dehors et la Superieure luy signiffiant le contantement que la compagnie tesmoigne avoir delle luy dira quil ne tiendra qua elle qu elle ne soit receüe a la prochaine assemblee »<sup>187</sup> et l'autre, lorsqu'il est négatif : « Que si au contraire les noires excedoient les blanches elle ladvertira en particulier de se parforcer de se donner plus de contantement a la congregation les suffrages ayants faict cognoistre que les sœurs ne sont pas encore asses satisfaictes delle »<sup>188</sup>. Dans un cas comme dans l'autre, la postulante est appelée « sœur », ce qui prouve qu'après sept mois passés avec elles, la postulante fait déjà l'objet d'une affection et d'une reconnaissance particulières. Nous n'avons pas connaissance de « sœurs » postulantes ayant été sanctionnées par un

---

<sup>184</sup> *Ibid.*, n.f : Règles, titre sixième.

<sup>185</sup> Un colloque international organisé par Virginie Hollard et Raphaël Barat intitulé *Représentations et usages du vote de l'Antiquité à nos jours. Regards croisés entre sciences historiques et sciences politiques* (Lyon, 18-19-20 avril 2013) était consacré à ce sujet.

<sup>186</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre sixième.

<sup>187</sup> *Ibid.*

<sup>188</sup> *Ibid.*

vote négatif<sup>189</sup>. Sans doute leurs noms n'ont jamais été écrits dans le registre des Dames si tant est qu'il en existe. Toutes ont donc reçu une majorité de fèves blanches et se voient obligée de méditer durant une semaine les Règles de la Congrégation avant d'être pleinement intégrée :

mais en cas quelle soit aprouvee le Samedy Suivant apres les prieres faictes la superieure lapellera devant soy et layant interogee de nouveau si elle est bien resolute de se consacrer a la vierge dans la congregation et dy observer les reigles apres avoir respondu que moyenant la grace de Dieu elle y est toute resolute Les sœurs se refferont toutes a genoux et diront a son intention le *veni Sancte Spiritus* et a voix basse trois *ave Maria*<sup>190</sup>.

La postulante doit réitérer son souhait d'appartenir au corps afin de se mettre sous la bannière de la Vierge. Lorsque son « oui » est prononcé, les autres sœurs ratifient son choix en s'agenouillant pour prier en son nom.

À l'image des congrégations religieuses à vœux solennels, les Dames de la Purification procèdent à la cérémonie de la profession au cours de laquelle la postulante devient une sœur à part entière.

## D- La profession

Après avoir dignement traversée une période d'essai ou postulat d'un mois et une probation ou noviciat de six mois, reçue tous les suffrages positifs des Dames de la Purification, la postulante peut enfin être admise à la profession. Lors de ce jour solennel qui a lieu une semaine après le vote, la nouvelle sœur doit réciter une formule consacrée la plaçant sous l'autorité de la Vierge Marie : « Cependant elle sera conduite par son Instructrice devant lautel pour reciter a genoux le formulaire du propos que toutes font a leur entree et quelle aura diligemment considéré durant toute la sepmaine et la prononcera clairement et si distinctement que toutes l'oyent »<sup>191</sup>. Ce propos est formulé comme suit dans leur registre manuscrit :

Maniere en laquelle les seur se consacre a la st vierge A la profetion  
Tres sainte vierge mere de Dieu Je M. quoy que tres Indigne destre vostre servante  
poussee neanmoins par la consideration De vostre bonte et par le dessir que Jey de

---

<sup>189</sup> On serait cependant en droit de penser que l'absence de date de réception pour Marie-Antoinette Baron, 62<sup>e</sup> sœur, Marie de Buffevent de Murinais, 74<sup>e</sup> sœur, et Jeanne-Angélique de Rabot d'Aurillac, 75<sup>e</sup> sœur, serait le témoin d'une exclusion du corps dès leur période d'essai, mais le fait qu'elles aient des charges attitrées dans les années suivantes permet d'infirmer cette hypothèse. Nous pensons que chaque nom de femme écrit dans le registre correspond à une véritable réception au sein du corps.

<sup>190</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre sixième.

<sup>191</sup> *Ibid.*

vous servir vous choisiss aujourduy en la presance de mon ange gardien et De toute la cour selleste pour ma mere Dame et advoquate et propose fermeant de n'abandonner Jamais vostre service et de pousser les autres autant que je pourey a vous servir Je propose aussi de garder exatement la regles de la congregation Herigees dans grenoble sous le titre de vostre tres Immaculee purification Je vous suplie dame mere de missericorde par le sang que vostre fis a espandu pour moy et par le doux let dont vous laver allette quil plaise a vostre grandeur me resevoir au nombre de vos desvostes pour servante perpetuelle soyer moy favorable et propisse pour savoir Imiter vos vertus et Impetres moy de vostre fis la grace de me comporter tellemant en toutes mes pancees parolles et œuvres que Jamais Je nauface vos yeux ni ceux de mon redemteur vostre fis souvener vous toujours de moy et ne m'abandonner point a l'heure De ma mort Amen<sup>192</sup>

Cette formule qu'elles nomment « protestation » ou « formulaire » est extrêmement importante pour elles, car elle seule scelle leur destinée de fille et de servante de la Vierge. Il s'agit là d'une véritable supplication à l'égard de leur maîtresse, parangon de vertus, de douceur et de pureté. En s'engageant dans la Congrégation, elles promettent d'observer rigoureusement les Règles qu'elles ont appris à connaître durant leurs mois de préparation, mais aussi à pousser les autres à les suivre en s'engageant elles aussi à son service. Leur profession est une date plus que symbolique : elle signifie l'entrée dans le cercle étroit de la Vierge réunissant les femmes les plus vertueuses du siècle. Cette formule s'apparente à un vœu, mais n'en est pas un. Les Règles imprimées consacrent en effet un long chapitre à ce point crucial de leur vie de congréganiste et souligne qu'il s'agit là non pas d'un vœu qui pouvait être assimilé à une entrée en religion, mais au contraire, « d'un simple propos » même si celui-ci les engage à vie :

Elle s'y preparera par une plus grande retraite, & par plus de ferveur & d'Oraison durant la Semaine. Le jour venu elle communiera le matin, & l'apres-dinée s'étant renduë à l'Assemblée elle fera après les Prières achevées, conduire au pied de l'Autel par les deux Assistantes, où prosternée à genoux elle prononcera tout haut, le flambeau à la main, en presence de Jésus & de Marie la formule de sa consecration à cette tres-pure & tres-digne Mere de Dieu pour le reste de ses jours. Le formulaire est concû en ces termes.

*Je N. prosternée tres-humblement aux pieds de mon Adorable Seigneur Jésus-Christ, en presence de sa Sainte Mere, de mon bon Ange, & de toute la Cour Celeste, me devouë aujourd'huy entierement, & me consacre à Marie pour le reste de mes jours, proposant de garder jusqu'à la mort la fidelité que je dois à une si grande & si bonne Maîtresse, & la suppliant de me recevoir dans son sein & sur son cœur comme une de ses tres-humbles & tres-obeïssantes filles. Ainsi soit-il.*

En tout cela il n'y a rien qui tienne du vœu, ny qui engage au moindre péché ; ce n'est qu'un simple propos, qu'une protestation solemnelle qu'on fait de vouloir honorer & servir tres-particulierement son aimable Princesse Marie, à qui on se consacre de toute l'affection de son Ame pour toute la suite de sa vie<sup>193</sup>.

---

<sup>192</sup> *Ibid.*

<sup>193</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, alinéa IV.

Les Règles manuscrites et imprimées, si elles citent toutes deux le formulaire, n'en sont pas moins divergentes dans le vocabulaire employé. La protestation grenobloise est plus longue et insiste davantage sur la maternité de la Vierge et la médiation de Marie auprès de son fils Jésus. Les Règles imprimées, en revanche, nous donnent à lire la disposition d'esprit dans laquelle doit se trouver une congréganiste avant de prononcer son propos. Une grande solennité enveloppe cette journée particulière pour elles qui se clôt par des embrassades générales :

Puis l'instructrice la présentera à la supérieure qui avec démonstration et joie et d'une sainte amitié l'embrassera et toutes les autres après elle témoignant par cela que dorénavant elle sera tenue du corps de la congrégation comme les autres<sup>194</sup>.

Les sœurs veillent au respect de la hiérarchie. La supérieure est la première à venir féliciter la nouvelle sœur d'être reçue dans le corps qu'elle dirige. Viennent ensuite, sans distinction, les autres Dames venues exprimer leur amitié et la joie qu'elles ressentent d'accueillir parmi elles une nouvelle sœur. Il est ici important de préciser que nous ignorons la date de profession de 16 Dames de la Purification<sup>195</sup> soit 17, 2 % du corps grenoblois, ce qui n'est pas négligeable.

La vie d'une congréganiste est donc rythmée par des cérémonies particulières : le postulat, le noviciat et la profession sont autant d'étapes vécues de manière personnelle par chacune des Dames. Si elles ne prononcent aucun vœu pieux, les Dames de la Purification souhaitent cependant réitérer chaque année leur bon propos.

## **E- La rénovation de la protestation**

La récitation du formulaire n'a pas lieu qu'une fois dans leur vie de congréganiste. Chaque année, le jour de la Conception Notre-Dame, les Dames de la Congrégation de la Purification doivent renouveler, ensemble, l'acte de consécration à la Vierge qu'elles ont fait en entrant dans la Congrégation. Madeleine de Franc inscrit dans le registre ce devoir commun :

---

<sup>194</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre sixième.

<sup>195</sup> Voici la liste de ces femmes : Léonore Servient, 34<sup>e</sup> sœur, Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur, Suzanne Desprès, 36<sup>e</sup> sœur, Virginie de Monteynard de Boutières, 42<sup>e</sup> sœur, Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, Isabeau Second, 46<sup>e</sup> sœur, Marcianne de Bergerand, 50<sup>e</sup> sœur, Marie Leyche, 53<sup>e</sup> sœur, Marguerite Verdeycy, 58<sup>e</sup> sœur, Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur, Marie-Antoinette Baron, 60<sup>e</sup> sœur, Isabeau Verdeycy, 61<sup>e</sup> sœur, Marie de Buffevent de Murinais, 74<sup>e</sup> sœur, Angélique de Rabot d'Aurillac, 75<sup>e</sup> sœur, Marguerite Du Rif, 80<sup>e</sup> sœur et Dimanche Chosson, 93<sup>e</sup> sœur.

Le 8 desembre Jour de la conseption Nostre Dame de cette annee 1637 toutes les sœurs apres avoir fait leur confection annuelle toutes les professes ont fait la renouvation de leurs protestations a la st vierge et en mesme temps on toutes coumunie toutes les annees elles doive faire la mesme renouvation toutes ensembles<sup>196</sup>

Elle écrit de même l'année suivante :

Ce 8 desembre 1638 faite de linmacullee conseption nostre Dame toutes les sœurs apres avoir fait unne confection annuelle ont fait unne renouvation de leurs ~~vœux~~ propos devant que resevoir le st sacremant et toutes les annee en pareil Jour font la mesme renouvation<sup>197</sup>

Ce deuxième extrait indique clairement l'amalgame fait par Madeleine de Franc entre le propos exprimé et le vœu religieux. Certainement, conformément à ses habitudes, celle-ci s'est-elle relue et a-t-elle voulu corriger cette erreur qui en dit long sur cet engagement. Elle ne doit sans doute pas être la seule à penser qu'en entrant dans le corps, elle se soit dévouée perpétuellement à la Vierge. La protestation les lie corps et âme à leur « maîtresse », et ce, du jour où elles sont entrées dans le corps jusqu'à la fin de leur vie. Ce devoir de réciter le formulaire est réitéré dans le titre quatre de leurs Règles :

Tous les ans une fois elles renouvelleront le bon propos fait a leur entree a la congregation sistant auparavant bien disposees par une consfession generale de toute lannee entendant neantmoins que ny par cette renovation ny par statuts aucuns de cette congregation elles ne soient obligees a aucun peche mortel ny veniel<sup>198</sup>.

Les Dames de la Purification sont pourtant attentives à ne pas faire de parallèles avec un vœu émis dans l'enceinte d'un monastère qui les engageaient, en cas de non-respect du propos, à commettre un péché mortel ou véniel qui demandait réparation. Les pénitences qui leur sont prescrites dans le cadre de leur Congrégation sont faites sur ordre de la supérieure et non sur celui d'un directeur de conscience ou d'un confesseur. Aucun manquement n'est donc susceptible d'accroître le temps qu'elles pouvaient passer au Purgatoire, mais seulement, peut-être, d'attirer les foudres de la supérieure, si celle-ci est sévère. En cas de négligence avérée, sans doute leur ordonna-t-elle quelques mortifications supplémentaires comme il est de son droit de le faire. La confusion faite par Madeleine de Franc n'est donc pas intentionnelle. Elle menait selon ses sœurs la vie d'une « austère religieuse »<sup>199</sup> et les vœux prononcés étaient pour elle, dans sa

---

<sup>196</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>197</sup> *Ibid.*

<sup>198</sup> *Ibid.*, n.f. : Règles, titre quatrième.

<sup>199</sup> AD Isère, 26 H 222, f°9v°: « [...] puisquelle obsseva toute la retraite, l'aplication a l'oraison, et toute la pratique des mortiffications que scauroit faire Une austere Religieuse et cette bonne conduite luy avoit acquis lextime et la compassion de tous ceux qui la cognoissoient ».

psychologie personnelle, un engagement plus que symbolique. Ses rapports étroits avec de nombreuses religieuses l'amenaient peut-être aussi à considérer leur propos comme un vœu solennel qui l'engageait devant le Seigneur. Ayant été pourvue des charges les plus importantes de la Congrégation, Madeleine de Franc a aussi pris l'habitude de réciter le formulaire en présence de ses autres sœurs, car contrairement à ce qui est précisé ci-dessus, toutes n'ont pas à la réciter. Elle note en effet à l'envers du registre :

+

Abrege de la grande protestation pour le Jour de la Renouvation Il ni a que les premieres assistantes quil dise la grande avec la Superieure  
Tres sainte marie mere de Dieu Je XX vous choisis aujourduy en presance de toute la cours celeste pour ma mere Dame et advoquatte et propose fermement de vous servir perpethuellement et garder les reigles de cette congrega[ti]on esrigee sous le Tiltre de vostre Inmacullee purifica[ti]on vous priant par les merites de vostre fils que Jadore sous ceste espesses Sacramantelles de me resevoir pour votre servante et ne Ma bandonner point a lheure de ma mort A men+<sup>200</sup>

Ce sont donc les sœurs occupant les charges les plus importantes de la Congrégation qui récitent la protestation chaque année. Des différences et des similitudes existent entre leur protestation abrégée et celle contenue dans *Le livre de la Compagnie* du Père François Coster<sup>201</sup> prononcée par les hommes. En effet, les Dames recourent au superlatif, s'abstiennent de prononcer le mot « Vierge, maîtresse et patronne », prennent « toute la cour céleste » à témoin et enfin vouvoient la Vierge. Les *sodales* consacrent leur prière à « Sainte Marie », expriment davantage leur affection et tutoient la Vierge. Quant aux Dames, elles choisissent la médiation de Jésus tandis que les hommes ne le font pas. La phrase de conclusion est cependant identique entre les deux Congrégations mariales. La différence notable existant entre les Dames et les Messieurs se situe au niveau de la fréquence de la rénovation de la protestation. Les membres de leurs familles participant activement aux Congrégations secrètes notamment à celle du Saint-Sacrement la prononcent deux fois par an contribuant ainsi à rendre compte de la vitalité de leur assemblée<sup>202</sup>, tandis que les Dames la font annuellement. Deux décennies plus tard, lors d'une assemblée, les Dames de la Purification décident de modifier la date à laquelle elles renouvelaient leur propos. Madeleine de Franc écrit :

Le 15 janvier 1656 les sœurs ont fait leur renovation et ont pris se temps pour estre plus propre et plus Comode que le Jour de la Conseption auquel jour elle la fessoit

---

<sup>200</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>201</sup> François Coster, *Le livre de la Compagnie c'est-à-dire les Cinq Livres des institutions chrestiennes, dressées pour l'usage de la Confrérie de la très-heureuse Vierge Marie, mis en français du latin de François Coster*, Anvers, Plantin, 1588, 493 p.

<sup>202</sup> Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, *op.cit.*, p. 96.



elles ont pris sette resolution dans unne assemblee generale que dore en avant elle feront toutes les annee leur renovation le dict jour 15 janvier a l'honneur des epousailles de la st vierge et de st Joseph.

Ce changement n'est pas anodin. Il témoigne de l'intérêt porté par les Dames et plus généralement par les dévots, à la personne de saint Joseph. Sa dévotion se voit revalorisée et les Dames de la Purification sont fières de pouvoir écrire que leur chapelle est la première de Grenoble à lui être dédiée. Le discours jésuite insiste de surcroît sur la sanctification du mariage et en particulier sur le couple formé par la Vierge et Joseph, la Sainte Famille, parangon de vertu<sup>203</sup>. Les Dames se mettent donc en conformité avec le discours dévot en souhaitant réciter leur protestation le 15 janvier. Le journal spirituel de Madeleine de Franc nous donne un très bel exemple de cette pratique. La diariste a jusqu'à sa mort continué d'observer les Règles de la Congrégation de la Purification. Elle-même le dit dans une lettre adressée aux sœurs : « sa divine providence mayant releguee en se lieu ne ma pas autéz le souvenir des parfaites obligations que Jey a la congregation »<sup>204</sup>. Si Dieu a décidé de son destin, celui d'être retiré dans son château, à Varcès, elle garde constamment à l'esprit son devoir en faisant chaque année sa confession et sa protestation à la sainte Vierge : « Se matin J'ey faict ma confection annuelle a monseigneur le cure de varce qui a dict la messe dans la chapelle ou Jey fait ma protestation tout bas avant que coumunier »<sup>205</sup>. Une année, elle la fait même deux fois pour être, par l'esprit, en communion avec les sœurs. La première intervient un jour plus tôt qu'à l'accoutumée :

Se matin Jey faict ma Confection annuelle et ma protestation avans la Ste Coumunion dans la Chapelle du Chateau nos Dames la feron Demain qui est le 15 que rien n'arete d'aller simplement humilité<sup>206</sup>

La seconde, le lendemain, jour habituel :

Jey refaict ma protestion dans la Chapelle pour munir a nos sœurs de la Congregation qui fon se matin la leur o st vierge resevez les prieres de vos cervante et benisez cette assemblee de vostre protection a vostre honneur et a la gloire de Dieu au quel nous

---

<sup>203</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux*, *op.cit.*, t. IX, ch. IV, pp. 289 et s. ; Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, *op.cit.*, pp. 160 et s., Maurice Daumas, « La sexualité dans les traités sur le mariage en France, XVI<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2004/1, n°51-1, Paris, Belin, pp. 7-35.

<sup>204</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Lettre de Madeleine de Franc aux sœurs de la Congrégation en date du 6 octobre 1689. Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°13.

<sup>205</sup> BM Grenoble, R 8686, f°2r° : 15 janvier 1687. Les années suivantes : f°41v° : le 15 janvier 1688 ; f°104v° : 15 janvier 1689 « dans la Chapelle du chateau ou Jey faict ma confection annuelle et ma renovation » ; n.f. : dimanche 15 janvier 1690 « Jey renouvelle les veux que Jey faict entran a la Congregation de la cervir de tout mon mieux et de vouloir vivre et mourir a son cervice ».

<sup>206</sup> *Ibid.*, n.f. : dimanche 14 janvier 1691.

pussions nous sacrifier tous les Jours plus en renonsant a nous mesme pour son amour<sup>207</sup>

Lorsqu'elle récite chaque année sa protestation dans sa chapelle, Madeleine de Franc n'a plus de charge attirée à la Congrégation. La constance de Madeleine de Franc a observé les Règles de la Congrégation indique au lecteur à quel point l'engagement initial à une valeur éminente pour elle.

En dehors de cette cérémonie particulière du renouvellement de leur protestation, les congréganistes ont pour habitude de s'assembler une fois par semaine afin de faire leurs dévotions et de s'entretenir sur différents sujets.

### **F- L'assemblée hebdomadaire : le samedi des Dames**

Les historiens de la littérature connaissent les « Samedis » de Madeleine de Scudéry où douze poètes et ami(e)s se réunissent pour discuter, écrire et réciter des vers. Un poème d'Isarn écrit lors de la *Journée des madrigaux* à laquelle participe M<sup>me</sup> de Revel est éloquent :

Que bénis soient les samedis,/Que chaque semaine en ait dix,/Que les dimanches et lundis,/Avec leurs suivants les mardis,/mercredis, jeudi, vendredis,/soient renvoyés au temps jadis,/Et que tous nos ans soient ourdis/de vos aimables samedis<sup>208</sup>.

Les Dames de la Purification ont également fait de ce jour un moment privilégié pour se rassembler afin de dire leurs prières, lire leurs Règles à haute voix ainsi que des ouvrages dévots. Les Constitutions prévoient en effet le jour et l'heure du rassemblement : « Tous les samedi de l'année les sœurs s'assemblent à neuf heures du matin, a leur chapelle pour faire la congrega[ti]on ou en entrant elles se doibvent mettre a genoux, baiser la terre & dire une *Ave Maria* »<sup>209</sup>. L'assemblée hebdomadaire des Dames se tient tôt le matin, à neuf heures précises, afin qu'elles aient le temps de prendre leurs carrosses pour se rendre à l'office paroissial. Enfermées dans leur chapelle, elles sont libres d'effectuer leurs dévotions et de tenir leurs assemblées. Ce choix du samedi n'est pas un hasard. Il s'agit du jour traditionnellement consacré à la Vierge Marie. Les Dames de la Purification ne font donc ici preuve d'aucune originalité en choisissant cette journée, mais cherchent davantage à valoriser leur dévotion pour la figure mariale.

---

<sup>207</sup> *Ibid.*, n.f. : lundi 15 [janvier 1691].

<sup>208</sup> *Journée des madrigaux* du 20 décembre 1653, cité par Nicole Aronson, *Mademoiselle de Scudéry ou le voyage de Tendre*, Paris, Fayard, 1986, pp. 215-218.

<sup>209</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f. : Constitutions.

Le rythme des saisons entre également en ligne de compte. Elles décident que la messe fondée par M<sup>me</sup> de Revel se célèbre le samedi avant les délibérations de l'assemblée du printemps à l'automne et après celles-ci durant l'hiver et le printemps : « La messe que les sœurs font dire depuis pasques jusques à la toussaintz se dit avant que la congrega[ti]on commence, pour esviter les grandes chaleurs, et le reste du temps elle se dit apres qu'elle est finie »<sup>210</sup>. Les Dames de la Purification, vêtues de plusieurs épaisseurs d'étoffes, sont soucieuses d'éviter les trop fortes températures du mois d'avril au mois de septembre. Même si elles ôtent leur vertugadin en entrant dans la chapelle, les autres vêtements sont aussi lourds et chauds à porter d'où l'importance pour elles d'avancer la célébration de la messe afin de ne pas être indisposées.

Après avoir évoqué le jour principal des réunions de ces Dames, il est nécessaire de connaître les lieux choisis par celles-ci pour se rassembler.

### **G- Les lieux de réunion : le cabinet, le parloir et la chapelle**

Le lieu où se déroulent les assemblées varie en fonction des disponibilités offertes aux Dames. Dans un premier temps, celles-ci ont lieu dans le cabinet d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur :

Les voyla doncques trois en l'honneur de la saincte trinité commencer à tenir leur assemblée du samedi selon les reigles laquelle elles la commencerent avec l'année mil six cent trente six dans le cabinet de la désolée sœur Simiane sa douleur toute recente donnoit le ~~pretexte~~ à ses deux parentes le pretexte de la visiter souvent et a toutes heures sans qu'on peut s'appercevoir de ce qu'elles faisoient dans ce cabinet <sup>211</sup>

Les premières assemblées voient le jour dans le cabinet d'Anne de la Croix de Chevrières de Pisançon, car la perte de son mari, Abel de Simiane, permettait aux deux autres Dames de lui rendre visite à toute heure sans que cela fut suspect. Le veuvage offre aux Dames une liberté et une grande marge de manœuvre pour accomplir leur dessein. Cette période est propice au retrait du monde et aux visites de courtoisie. Les Dames restent toutefois méfiantes, ce qui explique qu'elles changent de lieu pour ne pas éveiller l'attention : « neantmoins la craincte qu'elles eurent d'y estre surprises par ce quelles estimoient que le secret estoit d'une necessité absolue pour le succes de leur bon dessein leur fit resoudre de changer bien tost de lieu »<sup>212</sup>. Les Dames désirent garder le secret sur les objectifs de leurs réunions et plutôt que de continuer à se rassembler dans la demeure

---

<sup>210</sup> *Ibid.*

<sup>211</sup> AD Isère, 26 H 222, f°8v°.

<sup>212</sup> *Ibid.*

de l'une d'entre elles, choisissent un lieu plus solennel, la chapelle particulière de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, située au cloître des Jacobins : « en changeant à mesme temps le lieu de leur assemblée qu'elles commencerent à tenir environ ce temps la dans la chappelle de la maison de Rabot au cloistre des Jacobins auquel lieu elles continuerent de la tenir environ trois ou quatre mois »<sup>213</sup>. Ce lieu de recueillement est pour elles un lieu de discussion où elles peuvent, entre femmes, évoquer et choisir les futures novices de leur Congrégation. Cependant, la chapelle de la famille Rabot n'est qu'un lieu de réunion temporaire, de février-mars, à mai-juin 1636. À partir de cette date, elles doivent changer à nouveau de lieu et optent pour une autre chapelle : celle des Filles pénitentes de Sainte-Madeleine, avant de se transposer dans le parloir du couvent de Sainte-Cécile :

jusqua lors elles avoient este ~~aux~~ en lieux d'emprunt premierem[en]t dans la chapelle des Rabotz aux Jacobins, apres dans celle des filles penitentes de laquelle ayant encore esté obligées de changer elles furent reduictes au parloir des religieuses bernardines de sainte Cecille ou elles estoient encore quand tout cecy se passoit<sup>214</sup>.

Les Dames expriment parfaitement leur désarroi face à ces changements intempestifs de lieux de rencontre. Elles en sont même « réduites » à se réunir dans le parloir des bernardines réformées ce qui ne semble guère leur convenir. Elles souhaitent ardemment une chapelle particulière dont elles seules seraient les propriétaires : « elles jugeoient bien que la congregation ne seroit point de durée si elles n'avoient un lieu arrêté pour y faire leurs exercices, dont elles fussent propriétaires »<sup>215</sup>. La possession d'une chapelle était primordiale pour la réussite de leur œuvre. Afin de l'obtenir, elles ne cessèrent de prier la sainte Vierge tout en visitant les maisons de la ville. Dans un premier temps, les prières ne suffirent pas, car les Dames rencontrèrent d'« infinies difficultés » aussi bien pécuniaires que géographiques : soit leur trésorerie ne leur permettait pas d'acquérir le bien convoité soit, s'il ne s'agissait pas d'un problème d'argent, c'était un problème d'accord entre les parties, les Dames ne parvenant pas à se départager sur le lieu choisi. Toutes souhaitaient que la chapelle soit à proximité de leur domicile ce qui était impossible, les Dames de la Purification n'habitant pas toutes dans le même quartier, voire dans la même paroisse. Elles finirent quand même par se mettre d'accord : « à la fin elles se determinerent pour le lieu où elles sont encore à present qui est une maison

---

<sup>213</sup> *Ibid.*, f°9r°.

<sup>214</sup> *Ibid.*, f°26v°.

<sup>215</sup> *Ibid.*

respondant sur le devant à la rue de Bonne autrement rue Neufve et sur le derriere à la rue nommée Saint Jacques proche les murailles de la ville »<sup>216</sup>.

Une fois propriétaires, les Dames de la Congrégation de la Purification agencèrent la maison et firent bâtir une chapelle en prenant soin de la décoration. Elles « se mirent a l'envi a l'orner de tout leur mieux la pluspart y ayant donné leurs plus belles Jupes et d'autres des pieces d'argenterie comme calice burettes bassin chandelliers et ciboyre »<sup>217</sup>. Les « sœurs » voulaient que leur chapelle soit magnifiquement décorée et qu'elles aient les objets liturgiques nécessaires pour y faire célébrer la messe. Toutes participèrent donc aux ornements en fournissant des pièces d'orfèvrerie ou des étoffes précieuses destinées à parer l'autel et les murs de la chapelle.

Dans ce lieu où elles avaient choisi de se retirer, les Dames devaient se dépouiller des accessoires ostentatoires de leur toilette, et plus particulièrement du vertugadin : « soudain qu'elles entreront audit lieu, elles quicteront le vertugadin avec esprit de mespris du monde et d'elles-mesmes »<sup>218</sup>. La référence au vertugadin, défini comme « une pièce de l'habillement des femmes, qu'elles mettoient à leur ceinture pour relever leurs jupes de quatre ou cinq pouces. Il étoit fait de grosse toile tenduë sur de gros fil de fer. Il les garentissoit de la presse, & étoit fort favorable aux filles qui s'étoient laissé gaster la taille »<sup>219</sup> nous renseigne sur le statut social des membres et leur allure au quotidien. Une fois franchi le seuil de la chapelle, les Dames se déshabillaient par souci d'humilité et se rhabillaient avant d'en sortir. Le comportement à adopter au sein des assemblées était celui de la modestie, de l'égalité, supprimant ainsi les distinctions sociales pour privilégier le mérite et la vertu. À une époque où le vêtement était représentatif de l'ordre auquel on appartenait, le fait d'ôter un pan de ce vêtement, notamment lorsqu'il était synonyme de luxe, n'était pas anodin. Ôter leur vertugadin pouvait être également fait dans une tout autre perspective : on peut effectivement penser qu'en l'enlevant, les Dames étaient plus libres de leurs mouvements et qu'elles pouvaient donc s'agenouiller et prier dans de meilleures conditions, car après avoir déposé leur vertugadin dans un coin de la chapelle, elles se prosternaient et priaient « ayant fait une profonde révérence devers l'autel et dit un *Ave Maria* »<sup>220</sup> avant de prendre leur place :

---

<sup>216</sup> *Ibid.*, f°26v°-27r°.

<sup>217</sup> *Ibid.*, f°28r°.

<sup>218</sup> AD isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre quatrième.

<sup>219</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, éd. 1690, *op.cit.*, entrée « Vertugadin ».

<sup>220</sup> AD isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre quatrième.

« elles s’assieront par ordre selon qu’elles arriveront excepté les officières qui auront leurs sièges à part selon le rang qu’elles auront à la Congrégation »<sup>221</sup>. Ce renversement des préséances qui aboutissait à un renversement de l’ordre social, était clairement exprimé dans le mémoire historique et les Règles. Le simple fait de l’écrire indique combien l’importance donnée au respect des titres était essentielle. Il faut peut-être également y déceler une référence au Livre IV des *Dévots élancemens* d’Alphonse de Rambervillers<sup>222</sup>. Ainsi que l’expose Paulette Choné dans son article<sup>223</sup>, dans le projet inabouti de ce livre, le manteau protecteur de la Vierge abolissait les hiérarchies. Or, c’est précisément au manteau que se réfèrent les sœurs pour indiquer la légitimité de leur Congrégation au sein des confréries et des ordres religieux<sup>224</sup>. Il y avait également une référence directe au renversement des valeurs et des conditions sociales effectuées par le Christ lors du lavement des pieds des pauvres. Pour prendre conscience de cette prégnance des hiérarchies, il suffisait de se référer aux querelles de l’époque ayant opposé des membres de la noblesse<sup>225</sup>. Ce désir d’inversion participait également de l’« esprit du monde » selon l’auteur de *l’Instruction chrétienne pour l’éducation des filles* : « L’esprit du monde qui est un esprit de desordre & de renversement, ayant tellement ruiné les fondemens de la piété dans le cœur de la plupart des Chrétiens ; il faut necessairement oposer une forte digue à ce torrent impetueux, qui nous menace d’une ruïne universelle ; & comme il a commencé par la corruption de la Jeunesse, & sur tout des Jeunes Filles ; il faut neccessairement remonter à l’origine & tâcher de purifier cette source

---

<sup>221</sup> *Ibid.*

<sup>222</sup> Alphonse de Rambervillers, *Les dévots élancemens du Poete chrestien, présentés A très- chrestien, tres-auguste & tres-victorieux Monarque HENRI III, Roy de France et de Navarre, par Alphonse de Ramberveiller, docteur ez drois, lieutenant général au balliage de l’évesché de Metz, Pont-à-Mousson, Melchior Bernard, 1603.*

<sup>223</sup> Paulette Choné, « Le fidèle en son “cabinet d’oraison” au début du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue de l’histoire des religions*, année 2000, vol. 217, n°217-3, pp. 577-592. Ici, p. 587.

<sup>224</sup> AD Isère, 26 H 222, f°1v°. Le thème du manteau de la Vierge était très présent à Grenoble. Au couvent des Jacobins, une messe était célébrée tous les jours en mémoire de la loyauté des Dauphinois morts à la bataille de Verneuil et un tableau représentait une Vierge au manteau où les nobles décédés s’y trouvaient associés. Sur ce point, Jean Delumeau, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l’Occident d’autrefois*, Paris, Fayard, 1989, pp. 283-284.

<sup>225</sup> Maurice Virieux, « L’ambassade à Venise du Président de Saint-André (1668-1671) », dans *Revue d’histoire diplomatique*, Paris, A. Pedone, 1972, n°2-3, 50 p. L’exemple retentissant de l’ambassade à Venise du Grenoblois Nicolas Prunier de Saint-André lui valut des remerciements de la part du roi de France.

empoisonnée »<sup>226</sup>. Selon l'auteur, il fallait remonter à l'origine c'est-à-dire aux mères inculquant une éducation chrétienne à leurs filles, ce qui n'était pas nécessairement dans la mouvance du temps. Les Dames de la Purification ont donc tenté de concilier l'esprit du monde et l'esprit dévot. Ce compromis leur avait été suggéré par la IV<sup>e</sup> partie de l'*Introduction à la Vie Dévote* où François de Sales enseignait à Philothée que son comportement dans le monde était en définitive soit raillé, soit jugé hypocrite. Une phrase du saint résume d'ailleurs le combat permanent entre ces deux pans : « Quoi que nous fassions, le monde nous fera toujours la guerre »<sup>227</sup>. Les Dames avaient dès lors opté pour le renversement des valeurs, car elles y avaient vu une meilleure façon d'atteindre la perfection.

Faisant fi des règles de préséance, les Dames occupaient les bancs et patientaient en silence en attendant les retardataires : « attendant que toutes ou la plupart arrivent elles demeureront en silence s'entretenant en quelque pensée sainte ou faisant quelque dévotte lecture »<sup>228</sup>. Tout un cérémonial était prévu : de l'accueil des sœurs, au commencement effectif de l'assemblée. Cependant, le respect des horaires, des préséances et du silence ne semblait pas avoir été au rendez-vous, le mémoire historique précisant :

comme l'expérience leur avoit appris que l'on ne pouvoit sans quelque desordre observer ce que les règles ordonnent de se placer dans l'assemblée selon qu'elles arriveroient parce que toutes vouloient par humilité se mettre la dernière si bien qu'elles se treuvoient quelque fois tout en un tas a la porte<sup>229</sup>.

Le zèle déployé par les sœurs sema ainsi la confusion aux portes de la chapelle. De même, la ponctualité n'étant pas nécessairement leur point fort, cela leur valut quelques réprimandes familiales :

l'ocasion de ce premier bruit vint de ce que nos jeunes sœurs estant quelque fois paresseuzes a commencer l'assemblée ou bien si arrestant trop long temps pour le plaisir qu'elles prenoient a s'en[tre]tenir manquoient de se trouver a l'heure des repas dans leurs familles ce qui fit que leurs parens commencerent a s'apercevoir qui se

---

<sup>226</sup> *Instruction chrétienne pour l'éducation des filles. Tirée des Maximes de l'Évangile, des SS. Pères, & des Conciles. Dédié a Madame de Maintenon*, Paris, Urbain Coustelier, 1687, « Avertissement », non paginé.

<sup>227</sup> François de Sales, *Introduction à la Vie Dévote (= IVD), texte intégral révisé et présenté par Étienne-Marie Lajeunie, O. P.*, Paris, Seuil, coll. « Livre de vie », 1962, 4<sup>e</sup> partie, chap. 1, p. 251.

<sup>228</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre quatrième.

<sup>229</sup> AD Isère, 26 H 222, f°31v<sup>o</sup>-32r<sup>o</sup>.

passoit quelque chose de particulier puisque cela arriroit toutes les semaines en un mesme jour<sup>230</sup>.

La conversation leur fit oublier le temps qui passait et entraîna de la suspicion à leur égard de la part des membres de leur famille.

Les rendez-vous se faisaient donc suivant les circonstances, quitte à recourir à des prétextes fallacieux, jusqu'à ce qu'elles aient trouvé un accord pour la maison située près des murailles et appartenant à une jeune veuve, Jeanne Ranque. Elles la louèrent pendant cinq ans avant de pouvoir l'acheter, le 10 juillet 1642<sup>231</sup> – et non 1640 comme elles l'affirment dans le mémoire historique<sup>232</sup> – pour la somme de 4 800 livres et 150 livres d'étrennes<sup>233</sup>. Les Dames firent de ce lieu un espace agencé, organisé, muni d'une chaire, de chaises et de bancs où chaque « sœur » se vit assigner une place. Il existait donc un ordre précis à respecter, mais celui-ci n'était pas fonction du statut social de la congréganiste, mais de la charge qu'elle exerçait au sein de l'Institut.

Les Dames de la Purification ont donc mis sur pied une Congrégation organisée, dotée de statuts et de Règles qui définissaient les rôles de chacune, mais aussi leurs droits et leurs devoirs. Parmi ces rôles, celui de la supérieure était éminemment important et toutes avaient conscience de devoir lui rendre des comptes. Lors des élections annuelles, du renouvellement de leur protestation ou chaque samedi de l'année, ce qui prévalait était la solennité. Chaque sœur respectait aussi scrupuleusement les Règles, les lieux et les personnes. Cette Congrégation qu'elles avaient érigée non sans difficulté n'était cependant pas uniquement destinée à être le cadre de leur vie spirituelle, elle s'adressait aussi à une catégorie particulière de la population : les pauvres.

---

<sup>230</sup> *Ibid.*, f°10r°.

<sup>231</sup> AD Isère, 3 E 7786, f°148r°-150r°.

<sup>232</sup> AD Isère, 26 H 222, f°27r°.

<sup>233</sup> AD Isère, 3 E 7786, f°148-150r°.



## CHAPITRE III

# LES FINALITÉS

L'existence de la Congrégation des Dames de la Purification répond à un besoin social autant que spirituel. La nécessité de s'occuper de son salut et de celui de son prochain amène les Dames à ouvrir les yeux sur une partie de la population désœuvrée : les orphelines. Elles choisissent en effet de ne pas venir en aide à tous les pauvres, ce qui est impossible, mais de focaliser leur attention sur quelques pauvres jeunes filles. L'approbation des Règles par l'évêque et prince de Grenoble Pierre Scarron le dit explicitement : « supplie humblement les sœurs associées pour l'érection d'une Congrégation en la ville de Grenoble en faveur des pauvres orphelines soubz la forme de celle qui a esté érigée a Toulouse »<sup>234</sup>. Les Dames de la Purification vont donc loger, nourrir, vêtir, instruire et éduquer les orphelines de la province de Dauphiné avant de leur donner un état.

Il est fondamental, dans les prémices de ce chapitre, d'insister sur ces jeunes filles et de tenter de les connaître. Nous nous sommes posée la question, eu égard aux sources consultées, de savoir si les « orphelines » étaient toutes réellement orphelines de père et de mère ? Les paragraphes qui suivent tentent de répondre à cette question.

### **A- Pour quelles orphelines ?**

Cette question peut sembler étrange au lecteur, mais elle s'impose au chercheur soucieux de connaître l'état de mendicité des jeunes filles lors de leur entrée dans la maison. Cette question s'avère pertinente suite à la lecture d'un mémoire manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle précisant que :

[...] les hopitaux des orphelines et de la presentation outre les places de fondation, qui sont toujours remplies, nourrissoient autrefois beaucoup de pauvres filles que différentes personnes y entretenoient par charité ; mais le zèle s'étant refroidi, il n'y a guères en l'état de vraies pauvres, que les filles de fondation. Les pensionnaires qu'on prend dans les deux maisons sont pour l'ordinaire des filles de gens aisés de la campagne, ou de bourgeois peu riches de la ville<sup>235</sup>.

---

<sup>234</sup> AD Isère, 26 H 222, n. f.

<sup>235</sup> AD Isère, 26 H 272, n. f.

Entre le Grand Siècle et le Siècle des Lumières, de profonds changements ont eu lieu quant au recrutement des jeunes filles. Cela est d'ailleurs contraire aux volontés des fondatrices, le mémoire poursuivant quelques pages plus loin :

il ne s'agit pas d'un établissement pour les filles de gens qui vivent de leurs rentes, et qu'on doit s'occuper uniquement de l'intention des fondateurs dont l'unique but a été d'élever et nourrir de pauvres filles orphelines délaissées et abandonnées. On pourroit ajouter que ce mélange de filles pauvres avec d'autres plus aisées est un mal réel, parce que les dernières étant plus nombreuses et plus riches donnent le goût de luxe dans les hopitaux, et changent l'espèce d'éducation qu'on doit donner aux pauvres<sup>236</sup>.

Le mémoire indique que la mixité des conditions sociales amène de profonds bouleversements dans l'éducation dispensée aux jeunes orphelines. Il est certain que des orphelines diversement pourvues et mises ensemble peut provoquer de la jalousie chez les plus pauvres. Il est donc important de respecter le choix initial des congréganistes de la Purification en n'acceptant au sein de la fondation que les jeunes filles réellement pauvres. Le mémoire historique des Dames de la Purification précise encore que :

Ce ne fut pas tout que d'avoir préparé le logement il fallut songer aux vestemens et a choisir les subjectz pour y mettre ceux que ces messieurs leur baillèrent ~~est~~ furent au nombre de six qui leur vinrent toutes nues elles, en choisirent six autres par la ville pour commencer par le nombre douze en l'honneur des douze apostres qui faisoient la compagnie de Jesus Christ Nostre Seigneur, et en ce choix elles prefererent ~~dans ce choix~~ les vrayement orphelines<sup>237</sup>

Les filles recueillies par les Dames de la Purification sont toutes orphelines de père et de mère. Ce sont donc des orphelines que l'on peut qualifier « d'absolues »<sup>238</sup>. C'est ce que signifie la remarque de la narratrice, « de vraiment orphelines ». Le terme est de plus, pour elles, étroitement associé à la pauvreté puisque parmi ces orphelines, ce sont « les plus misérables » qui attirent leur commisération. Ce qu'il est intéressant de mettre ici en lumière est la vision du pauvre au travers des orphelines. La symbolique qui préexiste quant au nombre des élues est éminemment importante. Alors que le premier XVII<sup>e</sup> siècle voit dans le pauvre une personne méprisable, nuisible et inutile, un individu à contrôler et à mettre au travail, ici nous avons affaire à des pauvres membres de Jésus-Christ, des *Alter Christi*, dans la continuité de la tradition médiévale.

---

<sup>236</sup> *Ibid.*

<sup>237</sup> AD Isère, 26 H 222, f°25r°.

<sup>238</sup> Alain Monnier et Sophie Pennec, « Orphelins et orphelinage », dans *Les Cahiers de L'Ined. Histoires de familles. Histoires familiales*, sous la direction de Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon, *Cahier n°156*, Paris, 2005, pp. 367-385. Ici, p. 368.

Le nombre d'orphelines est représentatif de cela, car dicté par la symbolique chrétienne : douze filles ont été choisies en référence aux douze apôtres entourant Jésus-Christ. Les Dames de la Purification voient donc en ces petites filles des membres de Jésus-Christ qu'il faut élever à la piété, mais il est important de préciser que toutes n'ont pas le droit d'entrer dans la Maison. À Romans, certaines se voient exclues. Les filles illégitimes sont bannies afin de « ne pas favoriser le vice »<sup>239</sup>, de même que celles ayant des « maladies ou infirmités dangereuses »<sup>240</sup>. Les Dames de la Purification jugent que les enfants nés hors mariage sont susceptibles d'encourager les autres à avoir des pratiques déviantes, un enfant ne pouvant naître en dehors des liens sacrés du mariage prononcé devant Dieu. Les Dames de la Purification n'acceptent pas non plus de filles infirmes. Lors de la convention passée entre Pierre Mollard, notaire royal d'Uriage, et les Dames de la Purification au sujet de Sophie Berliouz, fille de Pierre Berliouz, avocat, et de Madeleine Guillet, il est expressément stipulé qu'

en cas qu'elle fust atteinte de quelques deffaults ou infirmité ou que lesd. Dames ne la voulussent pas souffrir conformément aux regles de ladite congrega[ti]on & ma[is]on des orphelines moi Pierre Mollard not.e royal du lieu d'Uriage son beaufreere cy fait present soblige de la retirer quand elles le requerront verbalement<sup>241</sup>

Les jeunes filles accueillies dans la maison sont donc, en principe, totalement démunies, sans parents et parfaitement valides. Certaines ont cependant des biens ce qui nous amène à nuancer quelque peu la pauvreté des orphelines. Les papiers concernant Françoise Rezol<sup>242</sup> indiquent que celle-ci possédait une terre qui lui permettait d'obtenir une rente, certes modeste, de 11 livres annuelles, mais elle était certainement plus favorisée que ses compagnes<sup>243</sup>. Un contrat la concernant évoque même la somme de 220 livres<sup>244</sup>. Son milieu familial explique cet héritage. Elle n'est pas la fille d'un pauvre paysan et d'une lingère, mais d'un notaire de Grenoble, M<sup>e</sup> Mathieu Rezol et de Jeanne Nicolas, certainement apparentée aux libraires Jean I et II Nicolas. Nous avons également rencontré le cas d'une jeune fille noble confiée aux Dames de la Purification : Hélène d'Hauterives de Jallieux. Lors de sa majorité, un contrat est passé devant notaire afin

---

<sup>239</sup> AM Romans, 110 S 95, 5 octobre 1657.

<sup>240</sup> AM Romans, 118 S 1.

<sup>241</sup> AD Isère, 3 E 1011/23, f°86r°.

<sup>242</sup> AD Isère, 26 H 227, n.f. : papiers pour la demoiselle Rezol, orpheline (1661-1718).

<sup>243</sup> *Ibid.*

<sup>244</sup> *Ibid.*

d'ôter aux Dames de la Purification l'administration de ses biens<sup>245</sup>. Il n'y a donc pas qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que des entorses aux Règles sont constatables.

Parmi les douze premières orphelines à entrer dans la Maison, six d'entre elles, soit la moitié, viennent de l'hôpital de la ville. Depuis l'époque médiévale, les orphelins étaient en effet mêlés aux autres pauvres au sein des hôpitaux. Le mémoire historique confirme qu'à Grenoble, rien n'avait changé. L'extrait qui suit prouve que ce sont précisément les Dames de la Purification qui attirèrent l'attention des recteurs sur ce point :

[...] en sorte que leur exemple ayant touché ces messieurs les administrateurs ilz prirent aussi du zelle pour les pauvres orphelines dont ilz en avoient beaucoup dans leur hospital qui vivoient mesle, sans instruction parmi les autres pauvres a leur grand prejudice et prierent ces mesmes dames d'en prendre soing offrant de leur bailler pour la chacune certaine quantité de bled pour les nourrir et quelques draps de ceux que l'on donne par aumosne aux enterremens pour les habiller, et elles l'accepterent se chargeant de pourvoir a tout les surplus qui alloit encore bien loing, et neamoins quoy que cette charge soit fort grande puisqu'elle comprend la chaussure, le linge, les vestemens, l'instruction, les gages des maistresses et ce qui falloit de plus pour la nourriture apres le pain<sup>246</sup>

Les orphelines sont pour les Dames de la Purification des êtres à part, qu'il faut comme les pauvres, trier selon la recommandation de Juan Luis Vives au siècle précédent<sup>247</sup>. Selon la pratique de l'époque, il est en effet nécessaire de distinguer les « vraies » orphelines des « fausses » orphelines. Cet extrait invite donc l'historien(ne) à deux constats : la réalité démographique de ces enfants dépourvus de parents et le souci pour les Dames de la Purification de les séparer des pauvres au sein de l'hôpital. Une véritable prise de conscience de leurs besoins se fait jour chez les administrateurs de l'hôpital grenoblois qui prennent désormais leurs responsabilités à l'égard de ces enfants en les confiant à des femmes susceptibles de leur apporter l'instruction nécessaire.

L'œuvre des Dames de la Purification est une œuvre de charité, privée, destinée à accueillir des petites filles pauvres dont la peau est sale et les cheveux grouillants de vermines. Le soin du corps et de l'esprit fait l'objet de toute leur attention même si le

---

<sup>245</sup> AD Isère, 3 E 1470/27, f°33r°-36r°.

<sup>246</sup> A D Isère, 26 H 222, f°24.

<sup>247</sup> Juan-Luis Vives, *De l'Assistance aux pauvres, traduit du latin*, Bruxelles, éditions Valerio et fils, 1943 cité par Denise Turrel, « Une identité imposée : les marques des pauvres dans les villes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 66 | 2003, mis en ligne le 25 juillet 2005, consulté le 04 mars 2013. URL : <http://cdlm.revues.org/97>.

premier est pour les Dames issues de la noblesse, source de répulsion. Leur Institut décide donc de prendre en charge une catégorie de la population enfantine sur laquelle Antoine Séguier a attiré l'attention dès janvier 1623. En fondant la première Maison pour filles orphelines, les Cent-Filles<sup>248</sup>, encore nommée Notre-Dame de la Miséricorde, le président du Parlement de Paris donnait l'exemple ; exemple qui ne manqua pas de se répandre comme une traînée de poudre, notamment en province. Un premier projet, anonyme, avait cependant vu le jour un peu plus tôt, sous le règne de Henri IV, mais était resté lettre morte<sup>249</sup>. L'œuvre d'Antoine Séguier est donc suivie dans les faits par de nombreuses fondations au sein des couvents et des hôpitaux : Filles de la Providence et Sœurs de Saint-Joseph s'occupent, entre autres, de cette population féminine.

Après avoir répondu à la question préliminaire sur les orphelines, il est intéressant de se pencher sur leur âge : à quel âge sont-elles admises dans la maison et confiées aux soins des Dames de la Purification ? Le paragraphe suivant s'efforce de donner des chiffres en dépit du faible nombre de sources trouvées.

## **B- L'âge des orphelines**

Les jeunes filles recueillies dans la rue ou à l'hôpital au milieu des autres enfants ne sont pas identifiables dans les sources. Nous ne sommes donc pas en mesure de connaître leur âge au moment de leur entrée dans la maison. Seules les conventions ultérieures passées chez les notaires Dufour, Guigues et Froment nous permettent d'affirmer qu'elles étaient toutes mineures. Les sources toulousaines invitent l'historien(ne) à penser que les filles âgées de 2 à 3 ans formaient la plus grande part des recueillies<sup>250</sup>. À Grenoble, on constate l'inverse, les conventions étant plus précises. Celles-ci confirment que la plus jeune, Anne Chaix, est âgée de dix ans lors de son entrée dans la maison<sup>251</sup>, et la plus âgée, Françoise Lambert, a vingt ans<sup>252</sup>. Entre ces deux extrêmes, nous retrouvons des jeunes filles de quatorze à dix-sept ans : Dimanche

---

<sup>248</sup> Isabelle Robin-Romero, *Les orphelins de Paris : enfants et assistance aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUPS, 2007, p. 19.

<sup>249</sup> BN France, Ms. Fr. 25 069 cité dans Henri Omont, « Projet de fondation d'une maison de jeunes orphelines à Paris dans l'hôtel de la Petite-Bretagne au début du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1900, n°27, pp. 131-135.

<sup>250</sup> MCM Évry : *Vie de Marguerite de Senaux*, *op.cit.*, p. 65.

<sup>251</sup> AD Isère, 3 E 1470/1, f°68.

<sup>252</sup> *Ibid.*, f°111r<sup>o</sup>-112r<sup>o</sup>.

Ysovier<sup>253</sup> et Sophie Berliouz<sup>254</sup> ont 14 ans, Dimanche Galle, 15 ans<sup>255</sup>, Isabeau Pezière, 17 ans<sup>256</sup>. Cette volonté des Dames de la Purification d'accueillir des adolescentes dans la maison est peut-être en partie liée à leur souci constant de lutter contre la prostitution, mais rien ne le prouve. En revanche, nous connaissons l'identité de certaines orphelines, mais ignorons totalement leur âge. C'est le cas d'Anne de Monceaux confiée aux Dames de la Purification à la requête d'Anne-Louise Coste, veuve de Jacques Putod, belle-sœur d'Anne Putod, 30<sup>e</sup> sœur<sup>257</sup>, de Jeanne Racloz<sup>258</sup> et des demoiselles Péronne et Hélène d'Hauterives de Jallieux<sup>259</sup>.

Toutes ces jeunes filles prirent place au sein de la maison dès leur arrivée. Il est toutefois utile de savoir comment la maison est agencée pour accueillir ces jeunes filles dont l'écart d'âge est parfois assez important.

### C- Le logement des orphelines

Décider de s'occuper des orphelines de la province de Dauphiné n'est pas tout. Encore faut-il les loger décentement afin de pouvoir contrôler leurs mœurs. Les Dames de la Purification mettent dès lors tout en œuvre pour procurer à ces jeunes filles une maison où elles sont séparées des autres pauvres de l'hôpital. Le mémoire historique revient longuement sur ce point :

Elles ne se virent pas plustot affermies par l'accroissement de leur nombre et par le credit et la consideration de celles quelles venoient de recevoir quelles se resolurent d'accomplir leurs reigles qui estoit letablissement d'une maison ~~pour les~~ d'orphelines pour ~~en~~ prendre un soing particulier de leur education et de leur entretenement ~~nourriture~~ et bien qu'elles se vissent sans moyens eu esgard aux grandes sommes qu'il leur falloit pour cela ausquelles les contributions que la chacune y pouvoit faire n'auroient peu arriver a beaucoup pres, neantmoing toutes pleines de confiance en la protection de la mere de Dieu leur maistresse, ~~pour cet effect~~ elles furent visiter l'hospital neuf qui estoit un bastiment dont l'entreprise ayant esté trop grande selon l'argent qu'on avoit il en estoit demeuré plusieurs corps de logis vacantz n'y ayant que les quatre murailles et le couvent, de ceux la elles en choisirent un avec le consentement des administrateurs de cet hospital et la tres charitable sœur de Chevieres le fit mettre en estat a ses fraix pour y loger jusqu'a vingt ou vingt cinq orphelines et leurs maistresses ~~pour~~ y ayant fait faire une grande sale a cheminée pour servir de dortoir et de refectoir, une grande chambre au bout avec d'autres commodites

---

<sup>253</sup> *Ibid.*, f°29.

<sup>254</sup> AD Isère, 3 E 1011/23, f°86.

<sup>255</sup> AD Isère, 3 E 1470/1, f°47.

<sup>256</sup> *Ibid.*, f°86.

<sup>257</sup> *Ibid.*, f°14.

<sup>258</sup> AD Isère, 3 E 1470/2, f°106v°-107v°.

<sup>259</sup> AD Isère, 3 E 1470/27, f°33r°-36r°.

et dans cette salle furent mis deux rancz de litz de serge bleue dont la mesme sœur de Chevrières en donna trois tous garnis, et sœurs de Revel et de Musi furent commandées de la supérieure de quester parmi les autres sœurs pour en trouver le surplus et tous les autres meubles necessaires ce qu'elles firent au plustot et s'en acquiterent si bien qu'elles heurent jusqu'a huit litz de cette mesme façon et garniture et tous les meubles qu'il falloit<sup>260</sup>

Les Dames de la Purification choisissent d'implanter leur maison en fonction de l'opportunité qui leur est offerte. Plusieurs ailes de l'hôpital de Grenoble étant demeurées vacantes, elles optèrent pour celle située au pré de la Trésorerie. Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, fait preuve de mansuétude et de générosité à l'égard de ces jeunes filles puisqu'elle finance non seulement les travaux pour leur installation, mais donne également trois lits entièrement garnis. M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, et Jeanne de La Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur, se chargent quant à elles de quêter auprès des autres Dames de la Purification afin que les orphelines aient le minimum vital. La modeste somme que les Dames ont au départ pour financer l'érection de la maison et son agencement intérieur s'est en quinze années, considérablement accrue, à tel point que les Dames de la Purification comparent cela à un miracle de Jésus, celui de la multiplication des pains :

[...] le commencement & le progres de la maison des orphelines, qui d'un escu dor qu'on leur donna par charité est venue a estre bastie meublée, et rentée en moings de quinze ans asses considerablement [...] les capitaux s'augmentant aveq cela au lieu de diminuer sans que toutesfois pas une des sœurs de la congregation se soit incommodée pour les adcister ni que ceux de dehors y ayent contribué par des questes publiques ne sont ce pas miracles continuelz et presqué semblables a la multiplication des pains au desert ?<sup>261</sup>

Les Dames de la Purification portent un regard sur le passé de la maison et sur ce qu'elles ont accompli. Elles ne précisent pas encore à ce moment-là comment elles ont financé cet achat ni quelle était la somme personnelle investie par chacune dans l'œuvre qu'elles patronnaient.

Regardons maintenant à l'intérieur de la maison des orphelines pour connaître son agencement. La maison se divise en plusieurs pièces : un dortoir, un réfectoire, une chambre avec des commodités. Toutes ces pièces sont destinées à accueillir entre 30 et 32 filles. La visite pastorale d'Étienne Le Camus nous permet d'affirmer que cette capacité a été largement dépassée puisqu'en 1683, les orphelines étaient au nombre de 36. Il n'y a pas de quota défini ce qui explique que le nombre de filles accueillies varie.

---

<sup>260</sup> AD Isère, 26 H 222, f°23v°-24r°. Ratures originelles.

<sup>261</sup> *Ibid.*, f°2v°-3r°.

Cette capacité d'accueil dépend également en grande partie des revenus dont elles bénéficient : ceux-ci sont estimés à 874 livres en avril 1683<sup>262</sup>, ce qui semble très peu pour faire vivre une quarantaine de personnes. Les Dames de la Purification ont également aménagé une seconde chambre au cours de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, à l'étage le plus élevé de la maison. Les deux chambres sont meublées par des lits posés sur des tréteaux et dépourvus de rideaux sauf pour celle qui est chargée de la surveillance des orphelines durant la nuit. Les Dames sont conscientes de la promiscuité des jeunes filles et ne souhaitent absolument pas que des atteintes à la pudeur soient commises dans leur Institut. La sous-maîtresse a donc pour obligation d'« avoir inspection sur lesdites filles orphelines afin qu'il ne s'y passe rien que dans la modestie chretienne »<sup>263</sup>. Mgr Le Camus les exhorte d'être encore plus vigilantes sur ce point : « qu'on ne souffre point qu'elles couchent deux dans le même lict ny quelles sortent de la maison qu'avec une des maistresse ou des filles dont elles soient assurees »<sup>264</sup>. Une vigilance accrue de la part des maîtresses est donc requise.

La salle de réfectoire n'est pas décrite. Nous savons seulement que les maîtresses leur faisaient la lecture durant les repas. Enfin, la maison disposait d'une salle nommée « chambre du travail » faisant office de permanence où les jeunes orphelines étaient contraintes de garder le silence, d'y faire leurs exercices (lecture, travaux d'aiguille) et leurs prières.

La maison était également pourvue d'une chapelle. Un mémoire du XVIII<sup>e</sup> siècle décrit son emplacement ainsi que l'agencement des autres pièces :

la chapelle des orphelines occupe le rez de chaussée et le premier étage d'un coté de la maison. Au dessus de la chapelle, il y a deux grandes salles qui tiennent le second et le 3eme étage, qu'on reduiroit en une seule, en otant le plancher du second. On auroit alors pour les écoles de la ville deux superbes salles grandes et élevées, avec des jours qui traversent, dans un quartier tranquille ou le loyer seroit a bon marché, ou les enfants ne seroient point a charge, ni eux meme incommodés par personne. L'autre partie de la maison pourroit se louer a des particuliers<sup>265</sup>

Le mémoire historique revient longuement sur les difficultés qu'ont rencontrées les Dames pour choisir un lieu susceptible de leur convenir :

elles se remirent a chercher un lieu pour cela apres avoir fait et fait faire long temps des prieres affïn que dieu benit leur dessein, mais il se presenta dinfinies difficultes

---

<sup>262</sup> AD Isère, 2 Mi 288, f°129v°-130r°.

<sup>263</sup> *Ibid.*

<sup>264</sup> *Ibid.*

<sup>265</sup> AD Isère, 26 H 272, n. f.



dans cette recherche devant que de trouver ce lieu, daultant que quand la commodité s'y rencontroit la seurette des deniers ne si trouvoit pas, joint que la chacune des sœurs auroit bien voulu que cette chapelle eut esté en leur voisinage ce qui ne se pouvoit pas ainsy les advis se partageoient fort, a la fin elles se determinerent pour le lieu ou elles sont encore a present qui est une maison respondant sur le devant a la rue de bonne autrement rue neufve et sur le derriere a la rue nommée Saint Jacques proche les murailles de la ville laquelle elles ont achepté dune bonne veuve nommée Jeanne Ranque au prix de seize cents escus mais pour lors elles ne la prirent qua bail a loyer toutesfois avec dessein de lachepter a la suite comme elles firent en 1640 pour ledict prix de quatre mille six cents livres dont sœur de Chevrieres qui se treuva superieure lors en donna huit cents cinquante et sœur de Brion ~~autant~~ huit cents quelles ne firent qu'avancer car elles declarerent quelles les laissoient desia par leur testament pour estre employes a ce subject, mais par une prudence chrestienne elles voulurent faire marcher le flambeau de leurs bonnes oeuvres devant elles pour arriver plus seurement a la bien heureuse Eternité ainsy elles firent cette avance et la pluspart des autres ~~qui~~ en firent ~~de mesme~~ autant presque toutes ~~donnerent~~ ayant donné cinquante ou soixante francz la chacune, en sorte que leur maison se trouvait entierement payée et la maison beaucoup augmentée par le moyen du bastiment quelles ont fait faire sur celluy qui estoit desja sur le derriere quelles ont fait hausser de deux estages au dessoubz desquelz est leur chapelle et au dessus un logement capable pour trente deux orphelines quelles y nourrissent encore a present et trois maistresses pour les instruire il ne faut pas oublier que cette bonne veuve Jeanne ranque estant morte ~~bien~~ avant que destre entierement payée du prix leur en a laissé cent escus par son testament en faveur de la bonne oeuvre ce qui leur a esté de quelque secours et les orphelines se trouvant suffisamment logées en ce logement de derriere noz soeurs louent le devant dont elles tirent du revenu pour les ayder a les entretenir<sup>266</sup>

Comme nous l'avons précisé *supra*, la maison n'a pas été achetée en 1640, mais en 1642. L'acte notarié le confirme ainsi qu'un mémoire du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>267</sup> et une séance du Conseil des pauvres. Le 21 août 1642, les Dames de la Congrégation exposent en effet

---

<sup>266</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup>26v<sup>o</sup>-27v<sup>o</sup>. Ratures originelles.

<sup>267</sup> AD Isère, 26 H 272, n.f. :

Cet hopital occupe une maison rue des meuriers acquise en 1642. Le revenu consiste environ en 1200 tt de rente, dont a peu près 800 tt en fonds de terre, savoir des prés et terres aux granges acquis en 1677, et un domaine aux angonnes acheté en 1696 et environ 400 tt de rente en contrats.

Il est intéressant de remarquer que l'hôpital de la Présentation fondé au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'est par une congréganiste de la Purification, Antoinette Reysson, 76<sup>e</sup> sœur. Cet hôpital, sis rue Sainte-Claire, est établi sous le nom « de filles de bas age délaissées et abandonnées ». Les deux institutions ont beaucoup en commun, notamment les Dames qui les dirigent ainsi que le prouve le mémoire mentionné. Au sein de ce dernier, on peut lire les arguments avancés pour l'union des deux établissements :

Ces deux hopitaux ont une institution parfaitement analogue : ils sont tous deux régis par les dames les plus distinguées de la ville, sous la direction de l'evêque diocésain. L'un est destiné a élever des filles orphelines, et l'autre des filles de bas age délaissées et abandonnées. Ces deux maisons sont trop peu nombreuses pour etre séparées. L'une a 11 filles de fondation, et l'autre 6. Il y a toujours plus d'ordre et d'arrangement dans une maison régulière a mesure qu'elle est plus nombreuse.

qu'elles ont acquis une maison dans la rue Neuve et qu'elles désirent y faire transférer les orphelines logées auparavant dans l'hôpital<sup>268</sup>.

Chaque sœur a donc contribué à l'achat de la maison en donnant la même somme hormis Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, et Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur, qui à elles seules, ont donné 1 650 livres, soit plus du tiers de la somme requise. La visite du cardinal Le Camus effectuée en 1683 indique également que M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, doit 2 400 livres de capital et Marcianne Duport, 13<sup>e</sup> sœur, 800 livres. Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, doit pour sa part, 3 300 livres de capital dont elle acquitte bien le revenu<sup>269</sup>. À la fin du siècle, les Dames de la Purification peuvent ainsi compter sur 874 livres de capital annuel<sup>270</sup>.

L'extrait du mémoire historique confirme les sources précédemment évoquées à savoir la capacité d'accueil des orphelines et l'agencement de la maison. Les Dames de la Purification insistent aussi sur l'obtention de l'affranchissement de la taille (qui normalement doit être acquittée chaque année) grâce à l'entremise de Claude de Simiane, seigneur de la Coste, époux de Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur. En dernier point, nous pouvons souligner que les Dames de la Purification louent le devant de la maison des orphelines afin de se procurer des revenus utiles à la subsistance des jeunes filles<sup>271</sup>.

## **D- La subsistance des orphelines**

Les Dames de la Purification expliquent en quoi consiste l'aide qu'elles apportent à ces jeunes filles. Au sein du mémoire historique, elles mentionnent : « avoir docté plusieurs orphelines et en avoir nourri et faict Instruire Continuelement Un tres grand nombre »<sup>272</sup>. En pourvoyant à leur nourriture matérielle, elles les aident à vivre plus dignement. Les lettres patentes accordées par le roi de France le mentionnent explicitement :

[...] plusieurs nobles femmes vertueuses associés en une congregation erigée sous le titre de la Presentation de Nostre Dame en nostre ville de Grenoble compatissant a l'extreme pauvreté et misere des dittes pauvres filles en ayant depuis quelques années

---

<sup>268</sup> AD Isère, E 6 : *Registre de délibérations du Conseil des pauvres*, séance du 21 août 1642.

<sup>269</sup> AD Isère, 2 Mi 288, f°127-128.

<sup>270</sup> *Ibid.*

<sup>271</sup> AD Isère, 26 H 222, f°27v°.

<sup>272</sup> *Ibid.*, f°3r°.

retiré de plusieurs dans une maison de loyer ou elles les nourrissent, elevent a la crainte de Dieu<sup>273</sup>

Les jeunes orphelines sont l'objet de leur sollicitude, mais il arrive aussi à certaines congréganistes de venir au secours des orphelins. En tant que membres de la Propagation de la Foi, M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, et Marguerite de La Croix de Chevières, 27<sup>e</sup> sœur, s'occupent également des garçons et prodiguent à ces jeunes enfants ce dont ils ont besoin pour vivre. L'essentiel des distributions des Dames est cependant destiné aux filles. L'hôpital vient également en aide aux Dames de la Purification pour que la charge pécuniaire ne soit pas trop lourde. Le Conseil des pauvres alloue en effet 5 setiers de blé à chaque pensionnaire, mais les Dames ont en contrepartie l'obligation d'élever les filles présentées par le Conseil des pauvres (jusqu'à 20 orphelines)<sup>274</sup>. Les sommes allouées aux congréganistes de la Purification pour l'entretien de treize orphelines sont d'abord évaluées à 375 livres par an<sup>275</sup>, puis à 225 livres pour dix filles, logées pour neuf mois. Les sommes diminuent ensuite progressivement pour atteindre 200 livres annuelles en 1673<sup>276</sup>. Les Dames de la Purification dépensent également 200 livres par an de farines pour nourrir les orphelines<sup>277</sup>. La délibération du Conseil des pauvres indique encore que pour chaque orpheline de l'hôpital confiée aux Dames, une compensation pécuniaire de 30 livres leur est fournie « comme pour les autres filles qu'on a ci-devant baillées »<sup>278</sup>, conformément au traité conclu entre les deux parties le 17 mai 1648<sup>279</sup>. Les Dames de la Purification avaient en effet clairement signalé lors d'une séance du Conseil des pauvres qu'elles refusaient de se charger des filles fournies par l'hôpital si on ne leur allouait pas 30 livres par fille et par année<sup>280</sup>. Un *proiect charitable pour la subsistance générale des*

---

<sup>273</sup> AD Isère, 26 H 272 : *Lettres patentes accordant aux Dames de la Congrégation de jouir des exemptions et d'une autonomie totale à l'égard des recteurs de l'hôpital de Grenoble*. Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°7 pour une lecture intégrale de ces lettres.

<sup>274</sup> AD Isère, E 6 : *Registre de délibérations du Conseil des pauvres*, séance du 21 août 1642.

<sup>275</sup> AM Grenoble, CC 1177 : *Comptes des pauvres (1642-1643)*.

<sup>276</sup> AM Grenoble, CC 1052 : *Contrôle des mandats (1671-1675)*, séance du 10 janvier 1673..

<sup>277</sup> AM Grenoble, CC 1069 : *Comptes du poids des farines (1670-1672)*, séance du 13 septembre 1670.

<sup>278</sup> AM Grenoble, CC 1182 : *Comptes des pauvres (1648-1652)*.

<sup>279</sup> AM Grenoble, GG 270 : *Délibérations du Bureau des pauvres*, séance du 17 mai 1648.

<sup>280</sup> AD Isère, E 6 : *Registre de délibérations du Conseil des pauvres*, séance du 3 avril 1648.

*pauvres de Grenoble* confirme cette somme<sup>281</sup>, de même que les registres du « Conseil de police et santé » leur accordant en 1 651 360 livres pour la nourriture de 12 orphelines<sup>282</sup>. Un dépouillement mené dans les Comptes des pauvres indique également que les Dames de la Purification s'occupaient des filles de l'Hôtel-Dieu : elles reçoivent en effet en 1649-1650, 1 344 livres 10 sols pour l'entretien des filles<sup>283</sup>. Un particulier nommé Antoine Avril prend en charge la nourriture de 12 jeunes filles de l'hôpital placées chez les Dames. L'économe de la Congrégation lui délivre une quittance de 108 livres<sup>284</sup>. En 1667-1668, 432 livres sont consacrées à l'entretien de douze petites filles<sup>285</sup>, soit 36 livres annuelles par enfant. Toutes les conventions passées entre les Dames de la Purification et les familles des orphelines comportent cette somme<sup>286</sup>. Nous pouvons prendre l'exemple de la sœur d'un huissier de la Chambre des Comptes de Grenoble reçue dans la maison le 3 septembre 1664. L'acte est passé devant le notaire Froment en présence de Charlotte Catilhon, 24<sup>e</sup> sœur, de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, et de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur :

[...] au nom de toutes lesdites dames directrices de la maison des filles orphelines de cette ville lesquelles ont promis et promettent a la priere et requisition de M. Jean Lambert huissier en la chambre des comptes de ce pays de prendre et recevoir des ce jour en la maison des filles orphelines honneste Françoise Lambert sa sœur aagée d'environ vingt ans fille a feu messire Pierre Lambert vivant huissier en la Cour de Parlement de ce pays et d'honneste Claire Pommier mariéz pour y estre ladite Françoise Lambert nourri entretenu et instruit a la vertu, a lire et escrire et y recevoir tous les traitements que les autres filles de lad. maison pendant une année pour et moyennant la somme de trante six livres et pour lad année Lesquelles ont esté payées réellement et comptant<sup>287</sup>

Les archives grenobloises contiennent plusieurs conventions, mais ne nous apprennent pas comment sont dépensées les 36 livres de pension annuelle. De nombreuses Dames et des membres de leur entourage réservent dans leurs testaments ou de leur vivant cette somme pour l'entretien d'une ou de plusieurs orphelines. Le 24 janvier

---

<sup>281</sup> *Proiect charitable pour la subsistance générale des pauvres de Grenoble*, s.l., 1658, p. 10. Cet opuscule est disponible à la BM de Grenoble sous les cotes O. 7736 et V. 1086.

<sup>282</sup> AM Grenoble, FF 21 : *Conseil de police et santé (1650-1651)*, séance du 15 mai 1651.

<sup>283</sup> AM Grenoble, CC 1181 : *Comptes des pauvres (1648-1652)*, quittance reçue par Diane Rolland (26<sup>e</sup> sœur).

<sup>284</sup> AM Grenoble, CC 1191 : *Comptes des pauvres (1667-1669)*.

<sup>285</sup> AM Grenoble, GG 264.

<sup>286</sup> AD Isère, 3 E 1470/1, f°47 : convention du 23 février 1665, f°86 : convention du 25 juin 1665, f°111-112r° : convention du 3 septembre 1664 et 3 E 1470/2, f°106v°-107v° : convention du 20 juin 1666.

<sup>287</sup> AD Isère, 3 E 1470/1, f°111.

1698, Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, mandate M<sup>r</sup> de Lorme, son avocat, pour qu'il donne à Gasparde Bressot, gouvernante des orphelines, la somme de 30 livres : à savoir 18 livres pour 6 mois de pension pour une dénommée Françoise et 12 livres pour un tiers de la pension d'Ennemonde<sup>288</sup>. Un autre billet manuscrit mentionne :

J'ay sœur Gasparde Bressot gouvernante de l'hospital des filles orphelines de grenoble confesse avoir receu de mad.e la presidente de Sayve la somme de trante six livres, sçavoir celle de douze livres pour reste des deux tiers de la pension d'Ennemonde Lacroix, pour 1695 et madame Cheviere doit payer les quatre mois Escheus au der[ni]er de janvier 1696, Et la somme de vingt quatre livres pour huit mois qui sont escheus aussy le der[ni]er de janvier 1696 pour la pension de la fille de la manchette que madame de la Tour tient dans lad[it]e maison, de laquelle somme de trante six livres je quitte lad.[it]e Dame fait ce 6<sup>e</sup> febvrier 1696<sup>289</sup>.

Marie de Sayve s'acquitte aussi auprès de la dépositaire de la maison des orphelines, Marie Garcin, épouse de l'avocat Jean-Baptiste du Fresne, 78<sup>e</sup> sœur, du legs pie effectué par son époux. Celle-ci reçoit donc 500 livres pour l'entretien des filles<sup>290</sup>. Louise du Bois, 50<sup>e</sup> sœur, lègue 100 livres aux orphelines de Grenoble plus 12 draps et 50 livres aux orphelines de Romans<sup>291</sup>. Certaines femmes extérieures à la Congrégation lèguent aussi des sommes : Madeleine de Langes de Montmirail diminue ainsi de 50 livres la pension qu'elle devait recevoir des Dames de la Purification pour la vente d'un passage rue Pascale<sup>292</sup>. La mère de Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur, Justine Dalphas, lègue également 100 livres aux orphelines<sup>293</sup> tout comme sa fille, Marie-Thérèse du Faure, novice au monastère de Sainte-Cécile de Grenoble<sup>294</sup> ou encore Antoine Brenier, par l'intermédiaire de son cousin Jean<sup>295</sup>. Jean-Louis de Ponnat, seigneur d'Isambert, et Étienne Chabert, maître apothicaire de Grenoble, « mues de pitié pour l'éducation des pauvres orphelines » laissent chacun 1 000 livres pour l'entretien à perpétuité de deux filles orphelines. Cette somme est si considérable que onze Dames sont présentes pour signer l'acte et remercier les généreux donateurs qui sont, en l'occurrence, des membres de leur famille. En tant que tutrices, les Dames peuvent décider de l'avenir de leurs protégées, mais la somme doit impérativement leur servir à fournir de la « nourriture, médicaments et vestement »<sup>296</sup>

---

<sup>288</sup> AD Isère, 2 E 507, n.f. : 24 janvier 1698.

<sup>289</sup> *Ibid.*

<sup>290</sup> *Ibid.*

<sup>291</sup> AD Isère, 13 B 445.

<sup>292</sup> AD Isère, 3 E 1470/10, f<sup>o</sup>101r<sup>o</sup>-102r<sup>o</sup> : 27 mai 1675. Quittance reçue par Diane Rolland, 26<sup>e</sup> sœur.

<sup>293</sup> AD Isère, 3 E 1470/8, f<sup>o</sup>8r<sup>o</sup> : 9 janvier 1673.

<sup>294</sup> AD Isère, 3 E 7785, f<sup>o</sup>283r<sup>o</sup>-285v<sup>o</sup> : 12 juillet 1641.

<sup>295</sup> AD Isère, 3 E 1470/9, f<sup>o</sup>71v<sup>o</sup>-72 : 19 mai 1675.

<sup>296</sup> AD Isère, 3 E 1470/13, f<sup>o</sup>9v<sup>o</sup>-11r<sup>o</sup> : 21 janvier 1678.

aux jeunes filles. L'éducation reste de leur ressort, mais nous savons que deux options s'imposent ensuite aux orphelines : l'entrée au couvent ou le mariage. Dans le premier cas, à la sollicitation de Mesdames de Revel et de Veyssilieu, la Congrégation, en la personne de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, mais aussi les membres de la Propagation de la Foi et du Saint-Sacrement, pourvoient à la dot de Jeanne Arthaud, récemment convertie au catholicisme pour qu'elle puisse entrer au couvent du Verbe Incarné. La dot de 1 500 livres de la jeune femme est payée de la manière suivante : 600 livres sont issues de la liquidation des biens de Jacques Arthaud, son père, procureur au bailliage du Grésivaudan, 600 livres sont données par Vincent Balme, chanoine de l'église Notre-Dame et directeur de la Propagation de la Foi, 100 livres sont données à titre personnel par Gaspard Boffin, beau-frère de M<sup>me</sup> de Revel, de même que 100 livres par Vincent Balme, enfin les 100 livres restantes sont données par Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur<sup>297</sup>. Le choix du monastère n'est pas anodin, M<sup>me</sup> de Revel étant à l'origine de son implantation dans la ville. Dans le second cas, lorsque la jeune orpheline se marie, les Dames de la Purification fournissent parfois l'argent nécessaire pour compléter sa dot. Les archives notariées conservées à Grenoble sont particulièrement instructives sur ce point. Nous étudions ce cas lorsque nous évoquons la destinée des orphelines.

Nous avons présenté au lecteur les conditions d'hébergement des jeunes filles dans la maison des orphelines. Il convient désormais de s'attarder sur leurs conditions d'hygiène.

## **E- Les soins corporels des orphelines**

Lorsqu'elles arrivent à l'hôpital, les orphelines sont dans un grand dénuement matériel. Avant de les vêtir, les Dames de la Purification procèdent à leur toilette corporelle :

[...] en ce choix elles préférèrent ~~dans ce choix~~ les vraiment orphelines elles choisirent les plus misérables si bien qu'elles en prirent de si pouilleuses et desgoutantes quelles faisoient bondir le cœur, ce fut la que l'on vit encore mieux reluire leur charité, car elles se mirent à les laver et les peigner d'un courage et d'une ferveur admirable noz belles et jeunes sœurs comme les autres en sorte que cela donnoit de la devotion à les voir dans cet exercice<sup>298</sup>

---

<sup>297</sup> AD Isère, 3 E 7795, f°586v°-588r° : 20 décembre 1657.

<sup>298</sup> AD Isère, 26 H 222, f°25.

Lors de cette pratique ascétique, les Dames de la Purification ne cachent pas leur répulsion, mais prennent soin d'elles en les lavant et en les peignant comme elles le feraient avec une poupée<sup>299</sup>. Paule Constant met en évidence le parallèle existant entre l'orpheline et la poupée en évoquant le caractère pédagogique de cette pratique :

Avec l'orpheline, une poupée vivante succède à la poupée-jouet de la petite enfance. Passant de l'une à l'autre, la Demoiselle ne change pas de comportement [...] alors commence le jeu charitable, mais excitant, qui passe comme pour la poupée par la nourriture, puis le lavage et le coupage des cheveux (ceux-ci interdits sur les poupées trop précieuses et trop fragiles). Le vêtement consacre l'orpheline comme il consacrait la poupée. La grande affaire est de la vêtir<sup>300</sup>.

Cet usage de jouer à la poupée pour une demoiselle au XVII<sup>e</sup> siècle est donc assez répandu. Les Dames et demoiselles de la Purification se comportent comme des « mères » à l'égard des orphelines en particulier Claude de Chissé qui « peign[ait] et habill[ait] de ses mains ces petites filles qu'elle considérait avec respect comme filles de la mère de Dieu »<sup>301</sup>. Après avoir pris soin de leur corps, il restait pour elles à les habiller comme le ferait une camériste parant la Vierge de ses plus beaux vêtements<sup>302</sup>.

## F- L'habillement des orphelines

L'habillement des orphelines fait l'objet d'une attention particulière de la part des Dames de la Purification. Les archives aixoises sont sur ce point très riches, car elles permettent de dresser l'inventaire du trousseau d'une orpheline entrant dans la maison :

Rolle du trousseau qu'on doit donner à une fille qui doit entrer dans la maison des orphelines d'Aix

- 1<sup>o</sup>) 12 chemises quand elles ne sont pas neuves, et si elles sont neuves huit suffisent.
- 2<sup>o</sup>) quatre draps, ou seulement deux s'ils sont bien larges et bien long
- 3<sup>o</sup>) 8 paires de bas, ou en laine, ou en coton, et deux paires de souliers neufs dont l'une soit bronzée en noir
- 4<sup>o</sup>) 8 coüefes unies pour le jour et 4 simples pour la nuit, 8 coquettes, une capotte
- 5<sup>o</sup>) 8 fichus blancs, ou en couleur, six mouchoirs de nez, six serviettes

---

<sup>299</sup> Certains hommes agissaient de même avec les pauvres tel Jean-Jacques Olier lors de sa mission à Saint-Ippise en mai 1636 : « Il les traitait avec la tendresse d'une mère et d'une nourrice, s'abaissant jusqu'à les peigner de ses propres mains ». Sur ce point, *Vie de M. Olier par M. de Bretonvilliers*, t. I., pp. 149 et 180 cité dans Étienne-Michel Faillon, *Vie de M. Olier, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Poussielgue Frères/F. Wattelier et C<sup>ie</sup>, 1873, livre V, p. 174.

<sup>300</sup> Paule Constant, *Un monde à l'usage des Demoiselles*, Paris, Gallimard, 1987, pp. 289-306.

<sup>301</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>97v<sup>o</sup>-98r<sup>o</sup>.

<sup>302</sup> Marlène Albert-Llorca, « La Vierge mise à nu par ses chambrières », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 2 | 1995, mis en ligne le 08 février 2005, consulté le 06 février 2008. URL : <http://clio.revues.org/494> ; DOI : 10.4000/clio.494.

- 6°) 3 des-habillés, ou en indienne ou autrement deux jupes pour le dessous, dont l'une soit piquée, deux paires de poches
- 7°) 8 tabliers
- 8°) une couverture, ou un couvre-pied propre, honnête et piqué, un traversin
- 9°) un fourreau ou robe de chambre suivant l'âge de la fille qui soit à l'uniforme de la maison d'une serge rase minime
- 10°) une chaise de paille, une chaufferette, un pot pour la nuit
- 11°) une cueillier et fourchette d'étain, un petit couteau, une ecuelle de faillance, trois assiettes de même, un peignoir en toile, deux peignes, une brosse, un poudroir
- 12°) un catéchisme, un livre de l'imitation de J.Ch. un livre pour les heures ou prières ordinaires<sup>303</sup>

Le trousseau est suffisamment fourni pour permettre à l'orpheline de se vêtir de jour comme de nuit, de manger et d'avoir une hygiène corporelle saine. Les ustensiles de toilette prouvent que les Dames de la Purification mettent un point d'honneur à ce que chacune ait ce dont elle a besoin pour vivre au quotidien.

À Romans, l'hôpital de la Charité possède 63 chemises et 56 linceuls qui leur sont exclusivement destinés<sup>304</sup>. À Grenoble, l'uniforme des jeunes filles se compose d'une robe, d'un jupon et d'un collet agrémenté d'un voile blanc en référence à la Vierge : « [...] elles leur vestirent de petites robes bleues faict en sac avec des jupes grises par dessoubz et des petitz coletz cloz sur leur gorge et des voiles blancz sur leur teste »<sup>305</sup>. Les collets « partie du vêtement qui joint le cou » sont fermés pour ne pas attenter à la pudeur des jeunes filles et servent également de « pourpoint pour la propreté »<sup>306</sup>. Même si les premières orphelines choisies le furent en référence aux apôtres, les Dames de la Purification ne les vêtirent pas de rouge<sup>307</sup>, mais de bleu, en référence au manteau de la Vierge.

Ce sont en général les Dames de la Purification qui s'occupent personnellement de l'habillement et des lessives des jeunes filles orphelines. Marguerite de l'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, est louée par ses « sœurs » au sein du mémoire historique pour avoir demandé de s'occuper des tâches les plus ingrates de la maison : « elle a esté la premiere qui a voulu accepter des charges de la maison des orphelines son humilité luy

---

<sup>303</sup> AD Bouches-du-Rhône, Centre d'Aix-en-Provence : 1 G 427, n. f.

<sup>304</sup> AM Romans, 110 S 93.

<sup>305</sup> AD Isère, 26 H 222, f°25.

<sup>306</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, op.cit.*, 1690, entrée « Colet ».

<sup>307</sup> Isabelle Robin-Romero, *Les orphelins de Paris, op.cit.*, pp. 44-45 écrit : « Cette couleur est devenue si caractéristique de ces orphelins qu'on les appelait communément les "Enfants-Rouges". Le rouge, couleur des apôtres, rappelle le sang versé par le Christ pour l'amour des hommes ».



ayant fait demander des plus basses comme celle de robriere et lingere »<sup>308</sup>. Très peu d'informations nous sont données sur les Dames de la Purification ayant occupé ces charges-là au XVII<sup>e</sup> siècle. Le nom de la congréganiste pourvue de cet office n'apparaît qu'en 1703.

Les Dames de la Purification fournissent des vêtements aux jeunes filles en réutilisant leurs propres robes, jupes et chemises. Certaines congréganistes les confectionnent elles-mêmes : Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, « filoit outre cela leurs Robes de ses mains faisant de tres frequentes visites dans ceste maison pour en scavoir les necessitez »<sup>309</sup>. Elle met ainsi en application les préceptes de l'auteur anonyme de la *Question chrestienne touchant le jeu. Adressée aux dames de Paris par Théotime. Sçavoir si une personne addonnée au jeu se peut sauver, et principalement les femmes*<sup>310</sup> : « Pour estre Dames de qualité, pensez vous estre exemptes de travailler ? [...] Il vous faut prendre l'aiguille & le fuzeau en main, si ce n'est pour travailler pour vous & pour ceux de vostre famille, à tout le moins pour Dieu ou pour les pauvres »<sup>311</sup>. Cet opuscule a pour objet de dénoncer la vie oisive des femmes mondaines généralement suspectées de trop s'adonner aux jeux frivoles. Il est intéressant de remarquer que l'auteur anonyme de cet ouvrage est « Théotime », nom identique au personnage central du *Traité de l'Amour de Dieu* de François de Sales. Claude de Chissé, sa fille M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, et Françoise Musy, 11<sup>e</sup> sœur, ont tout fait pour que les orphelines soient correctement vêtues<sup>312</sup>. En l'absence de parent survivant, une congréganiste pouvait également décider d'offrir personnellement son aide à la jeune fille. C'est le cas de Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur, qui promet de fournir chaque année 9 livres pour l'habillement des orphelines<sup>313</sup>. En revanche, lorsqu'il reste à l'orpheline un parent proche ou éloigné, celui-ci a l'obligation de payer les 36 livres nécessaires à son éducation, mais aussi de lui fournir du linge

---

<sup>308</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup>14r<sup>o</sup>.

<sup>309</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>97v<sup>o</sup>-98r<sup>o</sup>.

<sup>310</sup> *Question chrestienne touchant le jeu. Adressée aux dames de Paris. Par Théotime. Sçavoir si une personne addonnée au jeu se peut sauver, & principalement les femmes*, Paris, J. Mestais, 1633, 60 p.

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 51 cité dans Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, coll. « Champion classiques », 2005, note 196, p. 428.

<sup>312</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup>25v<sup>o</sup>.

<sup>313</sup> AD Isère, 26 H 225.

conformément à sa condition ce qui prouve que les jeunes filles reçues ne sont pas toutes issues de milieux modestes.

Nous avons vu que l'hygiène et l'habillement des orphelines préoccupent en premier lieu les Dames de la Purification qui se chargent de pourvoir à tout ce dont elles ont besoin. Un autre point crucial pour elles est de leur fournir une éducation pieuse.

## G- L'éducation des orphelines

Les Dames sont soucieuses de l'éducation des orphelines, mais ce ne sont pas des spécialistes<sup>314</sup>. Au début de l'œuvre, il semble pourtant que ce furent elles qui pourvoient à l'éducation des jeunes filles :

Elles ne se virent pas plustot affermies par l'accroissement de leur nombre et par le credit et la consideration de celles quelles venoient de recevoir quelles se resolurent d'accomplir leurs reigles qui estoit letablissement d'une maison ~~pour les~~ d'orphelines pour en prendre un soing particulier de leur education et de leur entretenement ~~nourriture~~<sup>315</sup>

Elles décident ensuite, pour davantage de commodité, de recourir à des maîtresses. Le mémoire historique relate la cérémonie solennelle où les Dames de la Purification emmènent les orphelines dans la maison :

Comme tout fut préparé il les falut installer en ceremonie dans leur nouveau logement et pour cet effet il fut arrêté avec le consentement de monsieur l'Evesque que toutes les dames de la congregation qui se treuvoient desja au nombre de vingt six et ces douze orphelines avec leurs maîtresses d'instruction s'assembleroient dans l'esglize catedralle de la mesme ville<sup>316</sup>.

Les registres du notaire Montaigne prouvent en effet que les Dames ont dès 1645, employé des maîtresses à gages. Le 31 janvier, l'homme de loi s'était déplacé au logis de Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur, qui occupait à ce moment-là la charge de supérieure<sup>317</sup>, pour ratifier le contrat synallagmatique établi entre les Dames de la Purification, Claude Menjon et Jeanne Falcoz :

Convention entre honnête Claude Menjon, fille de feu Claude, armurier vivant habitant à Romans et Jeanne Falcoz, fille de Manuel Falcoz du lieu de Saint-Geoirs

---

<sup>314</sup> M<sup>me</sup> de Revel se soucie également de l'éducation des convertis autrement dit, des enfants recueillis par la Compagnie de la Propagation de la Foi pour lesquels elle recherche puis propose un « homme capable et dévot pour [les] instruire ». Cette personne sera, une fois trouvée, « nourri[e] et logé[e] mais ne percevra ni gages ni salaire ». Sur ce point, AD Isère, 26 H 101, f<sup>o</sup>24r<sup>o</sup>.

<sup>315</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup>23v<sup>o</sup>. Ratures originelles.

<sup>316</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>25v<sup>o</sup>.

<sup>317</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : élection pour l'année 1645.

lesquelles agréablement inspirées de Dieu et pour sa plus grande gloire promettent et s'obligent de servir les filles orphelines de cette ville qui sont sous la direction des Dames de la Congrégation de ladite ville sous le titre de la Purification les instruire et apprendre tout autant qu'à elles sera possible suivant les ordres et règles qui leur seront présentés et ordonnés par lesdites Dames de la Congrégation et ce pendant le cours de la vie naturelle desdites constituantes moyennant quoi s'est aussi personnellement constituée dame Louise du Faure, dame de la Coste, femme et épouse du seigneur président de la Coste, supérieure de la Congrégation ; et les autres dames assistantes, conseillères en icelle sousignées lesquelles tant en leur nom propre et privé nom que pour et au nom de tous les corps des autres dames et demoiselles de ladite Congrégation présentes et à venir ont accepté les susdites offres et promesses et en ladite qualité promettent et s'obligent aussi de nourrir et entretenir d'habits les constituantes tant en santé qu'en maladie pendant tout le cours de leur vie naturelle à la charge aussi et condition non autrement qu'elles satisfassent à leurs promesses et que ladite Jeanne Falcoz fera ratifier le présent à son père<sup>318</sup>

À condition que les deux femmes embauchées respectent les Règles de la Congrégation et la fonction qui leur est confiée, les clauses du contrat stipulent que les Dames pourvoient à tout ce qui leur est nécessaire. Les deux maîtresses sont à l'abri du besoin bénéficiant de la nourriture, du logement, des vêtements et le cas échéant, de médicaments si elles venaient à tomber malades.

Le 18 février 1669, lors d'une assemblée de la Propagation de la Foi tenue chez M<sup>me</sup> de Veyssilieu (alors 27<sup>e</sup> congréganiste de la Purification, mais n'ayant pas de charge attitrée à ce moment-là) est décidée que Marie Senna, jeune demoiselle d'Allevard, âgée de 13 à 14 ans, protestante, est à sa sollicitation envoyée chez les Dames de la Purification pour être maîtresse des orphelines. Elle reçoit un salaire d'un écu par mois soit trois livres, payé par la Compagnie de la Propagation de la Foi<sup>319</sup>. Ce sont donc trois maîtresses qui sont priées par les Dames de la Purification de fournir l'éducation spirituelle nécessaire à 30 ou 32 orphelines<sup>320</sup>. En 1683, Mgr Le Camus confirme que les orphelines sont instruites par trois maîtresses avec l'agrément des Dames de la Purification dont elles reçoivent des appointements<sup>321</sup>. Les maîtresses à gages sont ensuite remplacées par des religieuses spécifiquement dévouées à cette cause, les sœurs de Saint-Joseph du Père Médaille :

Reste à parler du dernier traict de pinceau qu'elles ont donné à leur ouvrage et qui en acheve l'ambellissement cet le soing qu'elles ont eu de procurer aux orphelines une plus excelante education que celle qu'elles recevoient de ces maistresses qu'elles leurs tenoient à gages ayan appellé pour cet effect depuis le mois d'avril de cette presente annee 1664, du diocese du puy les filles de la Congregation Saint josph dont les

---

<sup>318</sup> AD Isère, 3 E 7789, f°24r°-25r° : 31 janvier 1645.

<sup>319</sup> AD Isère, 26 H 103, n.f. : 18 février 1669.

<sup>320</sup> AD Isère, 26 H 222, f°24v°et f°27r°.

<sup>321</sup> AD Isère, 2 Mi 288, f°129v°-130r°.

reigles portent principalement qu'elles auront soing des pauvres filles orphelines ce qu'elles ont commancé de faire au puy avec un tres grand fruit et benediction comme Il y a apparence qu'elles feront en cette maison de Grenoble. Nous n'en dirons pas davantage parce qu'il en est parle fort au long par un memoire separé qui en a esté fait esprect qui se trouve suivy des articles qu'on a passé avec ces devotes filles contenant les conditions avec lesquelles on les y a establies a quoy on ne touchera pas pour eviter l'ennuy que donne les redites inutiles<sup>322</sup>

Ce passage est entièrement raturé au sein du manuscrit. Celui-ci est peut-être considéré comme redondant avec le mémoire écrit séparément auquel les Dames font allusion. Ce dernier, écrit en 1664, est introuvable dans les archives. Contrairement à ce qui prévaut encore aujourd'hui dans l'historiographie, les sœurs de Saint-Joseph n'étaient pas arrivées à Grenoble en 1666, mais deux ans plus tôt, en avril 1664. Plusieurs sources manuscrites font mention de cette date : le mémoire historique des Dames de la Purification que nous venons de citer<sup>323</sup> et la visite pastorale d'Étienne Le Camus du jeudi 8 avril 1683<sup>324</sup>. L'évêque souhaitait vérifier si la « congregation » ou « societe des filles de st Joseph » avaient adopté le « Reglement de vie » conforme à l'ordonnance qu'il avait rendue le 2 février 1678<sup>325</sup>. Le manuscrit précisait que la requête avait été adressée à la supérieure des Filles de Saint-Joseph, Marguerite Ponsonnas, et que

depuis l'année mil six cens soixante quatre les filles de ladite société seroient venues dans cette ville de Grenoble apres y avoir esté appellées par les dames de la Congregation pour la conduite des filles orphelines sous l'adveu de feu Monseigneur Pierre Scaron vostre predecesseur, duquel elles auroient obtenu l'approbation et reception expresse dans tout le dioceze signée et scellée en bonne forme le vingtieme avril mil six cens soixante six<sup>326</sup>.

La visite pastorale prouve que les sœurs ne portaient pas d'habits différents des laïques ni n'avaient de marques religieuses, mais qu'elles étaient modestement habillées de noire hormis la supérieure qui portait un petit crucifix au col. Elles ne prononçaient pas de vœux solennels et n'avaient pas non plus de chapelle domestique. Elles élevaient et éduquaient les orphelines et les femmes « perdues » dans le besoin.

---

<sup>322</sup>AD Isère, 26 H 222, f°34.

<sup>323</sup>*Ibid.*, f°34v<sup>o</sup>. Le passage que les Dames de la Purification consacrent aux sœurs de Saint-Joseph est entièrement raturé au sein du manuscrit. Cela s'explique peut-être par le fait qu'elles disent avoir écrit un mémoire à part, où sont évoquées les conventions conclues avec les sœurs du Puy.

<sup>324</sup> AD Isère, 2 Mi 288, f°132 : visite pastorale de la paroisse Saint Laurent en date du 08 avril 1683.

<sup>325</sup> *Ibid.*

<sup>326</sup> *Ibid.*

La venue des Sœurs de Saint-Joseph dans la capitale provinciale mérite donc que l'on s'y attarde, car elle est loin d'être anecdotique. Elle s'explique certainement par la réputation de qualité d'enseignantes des sœurs du Père Médaille, mais aussi par les liens unissant Luce Derames (1618-1678) avec les Filles de La Croix. En effet, celle qui est présente lors de la fondation du « Petit Dessen » décide au moment de la prise de pouvoir personnel de Louis XIV de changer de congrégation, optant désormais pour les Filles de La Croix de la Mère Marguerite<sup>327</sup>. Marguerite de Senaux étant aussi la fondatrice de la Congrégation de la Purification, les religieuses ont dû s'entretenir sur ce point et décider qu'elles acceptaient la demande des congréganistes de Grenoble. Cet élément nous permet aussi de nous interroger sur les liens de filiation entretenus par Luce Derames avec Hélène de Rame, 37<sup>e</sup> sœur (pouvant également être orthographié De Rames ou Derames), veuve en premières nocces de Jean de Castellane, et en secondes nocces de Claude Autric de Vintimille. Elle est fille de Lucrèce de Villeneuve et de Mathieu de Rame, seigneur de Crottes. Ces deux femmes sont-elles parentes ? Est-ce par l'entregent de Hélène de Rame que les Sœurs de Saint-Joseph sont venues à Grenoble ? Nous ne sommes pas en mesure de le dire. Nous savons indubitablement, et ce, grâce à un dénombrement, que la collaboration des Sœurs de Saint-Joseph est pérenne puisqu'en 1712, deux religieuses instruisent encore 29 orphelines<sup>328</sup>. Les orphelines bénéficiaient ainsi d'une éducation soignée dispensée par des religieuses spécialisées dans ce domaine.

Les Dames de la Purification puis les maîtresses doivent instruire les orphelines, mais en quoi consiste cette instruction ? Des conventions passées chez les notaires entre les Dames et des personnes plus ou moins proches de l'orpheline accueillie stipulent qu'elles sont instruites à la vertu et qu'elles apprennent non seulement à lire et écrire, mais aussi à coudre : « durant ledit temps [de deux années, les Dames pourvoiront au] logement nourriture education & apprentissage de coudre, lire & escrire dans ladite maison & avoir soin de ladite Berlioz »<sup>329</sup>.

Le mémoire historique permet effectivement de comprendre, en filigrane, que les orphelines travaillaient dans la maison. Isabeau Second, 46<sup>e</sup> sœur, est d'ailleurs une

---

<sup>327</sup> Marie-Louise Gondal, *Les origines des sœurs de Saint-Joseph au XVII<sup>e</sup> siècle, op.cit.*, p. 109. Elle fut la première supérieure de la Congrégation des Filles de la Croix établie en 1661 à Saint-Flour. *Ibid.*, p. 108.

<sup>328</sup> AM de Grenoble, GG 207 : *Affaires ecclésiastiques (1641-1789)*.

<sup>329</sup> AD Isère, 3 E 1011/23, f°86r°.

congréganiste fort zélée qui aide les orphelines en leur apprenant la vertu et le travail<sup>330</sup>. Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, met aussi tout en œuvre pour que la maison puisse vivre sans avoir besoin d'amputer les revenus des jeunes filles : « pour ne pas prendre des fondz ou des revenus de ces pauvres filles, elle inventoit mille moyens pour s'en faire donner sans qu'il parut qu'elle fit queste »<sup>331</sup>. Les Dames rusent pour ne pas être découvertes, mais rusent aussi pour ne pas être surprises en train de demander la charité à leurs pairs.

Les Dames sont donc des éducatrices. Le verbe « nourrir » est d'ailleurs, au XVII<sup>e</sup> siècle, synonyme d'« élever » et d'« éduquer »<sup>332</sup>. L'éducation est prodiguée dans la maison des orphelines, mais quand elles le peuvent, celle-ci se fait dans leur propre demeure : « Elle a fait aussi paroître sa piété singulière en ce qu'elle a toujours nourri dans sa maison un pauvre enfant, ou une fille a l'honneur de notre Seigneur, et de sa très sainte Mère »<sup>333</sup>. Le cas d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, n'est pas isolé. Marguerite de Feraillon, 33<sup>e</sup> sœur, a également accueilli chez elle une fille protestante qu'elle avait engagée comme domestique et dont elle avait été contrainte de se séparer sur instance de son directeur de conscience :

Elle avoit une bonté et une charité sans esgale, et nous en avons veu une marque particulière en une fille qui la servoit, laquelle en usoit le plus mal du monde avec elle, et qui avoit des défauts que tout autre n'auroit point soufferts, mais parce que ceste fille avoit esté de la religion et qu'elle appréhendoit qu'elle ne s'en remist encore si elle l'envoyoit, elle souffroit tousjour toutes choses d'elle et ne se serait jamais resoulüe de s'en défaire si son directeur ne luy l'eust ordonné<sup>334</sup>

À Grenoble, l'instruction des réformés faisait l'objet d'une controverse. Un manuscrit conservé à la bibliothèque municipale intitulé *Questions du temps. S'il est permis à l'Église de forcer à l'instruction ses enfants séparez*<sup>335</sup> en énumère les raisons.

Les Dames de la Purification insistent pour que les jeunes orphelines reçoivent une éducation convenable. Leur faisant dans un premier temps la leçon, les Dames choisissent ensuite de les confier à des maîtresses à gages puis à des religieuses dévouées à cette

---

<sup>330</sup> AD Isère, 26 H 221, f°119.

<sup>331</sup> AD Isère, 26 H 222, f°14r°.

<sup>332</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, op.cit.*, 1690 : entrées « Nourrir », « Élever » et « Éduquer ».

<sup>333</sup> AD Isère, 26 H 221, f°115r°.

<sup>334</sup> *Ibid.*, f°109v°.

<sup>335</sup> *Questions du temps. S'il est permis à l'Église de forcer à l'instruction ses enfants séparez*, XVII<sup>e</sup> s., 32 feuillets. Ce manuscrit est disponible à la BM Grenoble sous la cote Ms 778.

tâche. Cette volonté d'éduquer les jeunes filles est faite dans l'optique de leur assurer une place dans la société, les détournant ainsi de la prostitution. Le paragraphe suivant est consacré à la destinée des orphelines au sortir de la maison.

## **H- La destinée des orphelines**

Les sources disent fort peu de choses sur les orphelines sorties de la maison. Nous pensons qu'une fois leur éducation terminée, les Dames de la Purification s'empressent de leur donner un état soit en les mariant, soit en les plaçant comme domestiques dans des familles proches des leurs. Les registres notariés permettent en effet de confirmer que les Dames de la Purification donnaient leur accord avant qu'une union soit consommée. Étant leurs tutrices, elles se devaient d'être présentes lors du contrat de mariage. Le 17 septembre 1642, Clauda Isaac est mariée à honnête Monet Normand, tailleur d'habits natif de Villars-Saint-Christophe « par l'avis, permission et consentement des dites dames de la Congrégation sousignées et de quelques autres ses parents aussi ci-présents »<sup>336</sup>. La dot s'élève à 75 livres dont 60 livres proviennent d'un legs de la conseillère de Mistral. Louise du Faure, Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac et Laurence Frère respectivement 14<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> sœurs apportent au nom de la Congrégation, les 15 livres restantes qu'elles paient à la belle-mère de la jeune fille, Antoinie Faure<sup>337</sup>. Neuf jours plus tard, cette dernière reçoit des mains de la présidente de La Coste, Louise du Faure, supérieure de la Congrégation de la Purification, l'intégralité des 75 livres dues<sup>338</sup>.

Les liens tissés entre les Dames de la Purification et les orphelines sont pérennes et durent au-delà de leur majorité. Nous pouvons prendre l'exemple de Françoise Rezol, orpheline qui a vécu de nombreuses années dans la maison et qui, par la suite, a continué d'y demeurer en s'enrôlant dans l'œuvre. Elle devait être d'un quelconque secours pour le linge de la maison, mais ne pouvait certainement pas aider les maîtresses dans l'instruction des orphelines ne sachant pas signer. À sa mort, les Dames de la Purification acquittent les sommes nécessaires à la célébration des messes dites en son nom. Un billet du prêtre Ponctis le prouve :

Nous soussigné pretre et superieur du seminaire de l'oratoire de Grenoble declarons avoir recu de Madame Burdier superieure de la maison des Orphelines la somme de vingt livres pour la retribution et honoraire de cinquante messes que nous avons

---

<sup>336</sup> AD Isère, 3 E 7786, f°180v°-183 r° : 17 septembre 1642.

<sup>337</sup> *Ibid.*, f°182r°.

<sup>338</sup> *Ibid.*, f°190r°-191r° : 26 septembre 1642.

promis d'aquiter dans nostre eglise pour le repos de l'ame de Françoise Resol decedée le 23 juillet 1725 de laquelle somme je tiens quitte la ditte dame Burdier fait à Grenoble le 24<sup>e</sup> juillet mil sept cent vingt cinq<sup>339</sup>

De même que celui du prêtre Buisson, curé de Saint-Hugues, qui nous renseigne sur le coût de la sépulture de Françoise Rezol :

J'ay reçu de la Mere Burdier des orphelines la somme de deux livres quatre sols pour l'honoraire de la sepulture de feu François Rezol morte dans sa communauté en ce compris l'assistance de M. le vicaire et l'ettraîne du clerc, plus ladite mere a payé au fossoyeur une livre huit sols pour la fosse et la sonnerie dont quitte a Grenoble le 24<sup>e</sup> Juillet 1725<sup>340</sup>

Les derniers devoirs ont été rendus à une orpheline de la maison, mais ces indications restent exceptionnelles dans nos sources.

Les Dames de la Congrégation de la Purification ont accueilli durant tout le XVII<sup>e</sup> siècle des filles orphelines plus ou moins âgées et démunies, et les ont éduquées dans la foi catholique. Avec l'appui de maîtresses et de religieuses, elles leur ont appris à lire, écrire et coudre, leur donnant ainsi la chance de pouvoir travailler dignement et d'obtenir un salaire. Cette occupation répondait à un besoin spirituel, mais n'était pas uniquement faite par pure philanthropie. S'occuper des orphelines permettait aux Dames d'avancer sur le chemin du salut et de la rédemption. Le témoignage laissé par Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, dans une lettre qu'elle écrit aux sœurs de la Congrégation est particulièrement révélateur :

[...] le soing des horphelines ou elles s'employe ave[c] tan de charité mes se soing mes cheres sœurs n'est pas la prinsipalle fin que nous debvons avoir comme Il nous est tant recoumandé se fust un advis tres particullier que nous donnat un grand religieux dans nos coumansemans et dans nostre empressement pour le Bien de cette messon. Il dizoit que sur toutes choses ~~que~~ nous desvions aprehander que le temporel ne nuict au spirituel et que nous ne prenions les mouyans pour la fin, sonJon premierement que le royome de Dieu et Justice s'establisce en nous et en suite tout nous sera donné mes par des maniere qui n'apartiene qu'a sa bonte et misericorde<sup>341</sup>

Le Royaume de Dieu doit trouver sa place dans l'âme de chacune. Le spirituel est une priorité que chaque Dame de la Purification doit avoir à l'esprit. Madeleine de Franc dispense ici un conseil à celles qui n'ont pas connu les débuts de l'œuvre et la manière dont elles se sont occupées de la maison et de ses occupantes. Il est important pour elle de laisser une trace de cette gestion. C'est pour cette raison qu'elle écrit aussi dans son

---

<sup>339</sup> AD Isère, 26 H 227, n. f.

<sup>340</sup> *Ibid.*

<sup>341</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.



journal spirituel, au sein d'un long monologue, la nécessité de prendre en charge les orphelines en affirmant que ce soin n'est aucunement incompatible avec leur vie de femmes du monde :

[...] sette sosiette susisté et observe fidellement les resgles qui leur son[t] donnee et proporsionnee a lestat que doit tenir unne famme chrestiene dans le monde. [...] Le soing des orphelines bien loing de les destourner de celuy de leurs enfans et domestiques leur aprand la maniere de bien les ellever et regler leur mesnage. Elle employe se st temp qu'elle destine au[x] jeux et aux promenades, visites Innutiles qui son[t] bien plus nuysible dans la familles, que de saucuper et donnez se reste de temps a visiter et regler à leur tour la messon de ces pauvres filles comme Il leur est marque<sup>342</sup>.

Pour Madeleine de Franc, élever les orphelines permet par la suite de mieux éduquer ses propres enfants. Elle considère que les jeux et les promenades, essentiels dans les loisirs mondains, ne sont qu'une pure perte de temps. Se retrouver entre femmes pour éduquer les jeunes filles pauvres est au contraire bien plus profitable. Les orphelines ne sont cependant qu'une partie infime de la catégorie des pauvres ayant besoin de l'aide des plus nantis. Les Dames de la Purification vont alors se soucier plus généralement des pauvres et surtout des pauvres honteux, ainsi que des prisonniers et des infirmes.

## I- Les pauvres

Les Dames de la Purification font preuve de libéralités envers les pauvres avant et après leur entrée dans la Congrégation. Les registres de délibérations du Conseil des pauvres indiquent en effet que Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, et Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur, contribuèrent pécuniairement avec deux autres femmes à l'achèvement de l'hôpital général<sup>343</sup>. De nombreux pères des Dames, de même que leurs époux, ont financé la construction de cet hôpital destiné à accueillir les pauvres de la ville<sup>344</sup>. Une fois la construction achevée, le Conseil des pauvres (le receveur général est l'époux de Charlotte Catilhon, 24<sup>e</sup> sœur) invite d'ailleurs les « Dames de la ville » à honorer leur promesse de fournir le mobilier nécessaire<sup>345</sup>.

---

<sup>342</sup> BM Grenoble, R 8686, f°66r° : samedi 24 juillet 1688.

<sup>343</sup> AD Isère, E 4 : *Registre de délibérations du Conseil des pauvres*, séance du 21 février 1635.

<sup>344</sup> AD Isère, E 30 : *Rôle de ceux qui ont contribué à la construction de l'hôpital général de Grenoble (1627)*.

<sup>345</sup> AD Isère, E 5 : *Registre de délibérations du Conseil des pauvres*, séance du 14 mai 1638.

La charité est très importante pour le salut et l'honneur de la congréganiste : la mère de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur, choisit de graver ce devoir dans le marbre. L'épithaphe de Jeanne-Virginie mentionne :

Sa piété envers Dieu, son zèle pour les œuvres de son service, sa charité envers les pauvres, ses offices envers chacun, sa modération d'esprit, sa patience en ses maux et son inclination à cacher toutes ses lumières furent admirables et imitables<sup>346</sup>.

Les Dames de la Purification notent également en sa mémoire :

elle estoit la mère des pauvres, la pourvoyeuse de l'hospital et l'une et l'autre à l'esgard de nos orphelines, assistant tout le monde avec une vigilance nom pareille, une douceur extrême, des industries extraordinaires et une infatigable assiduité [...] elle faisoit esgallement pour les affaires de l'hospital, s'estant chargée mesme d'y faire traicter les pauvres extraordinairement tous les lundys<sup>347</sup>.

L'abrégé de vie et de vertus d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, va dans le même sens : « Elle a fait aussi paroître sa piété singulière en ce qu'elle a toujours nourri dans sa maison un pauvre enfant, ou une fille à l'honneur de Notre Seigneur, et de sa très Sainte Mère »<sup>348</sup>. Lors du décès de Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, tout un cortège de notables suit en procession son corps y compris les pauvres qui se lamentent de son départ : « [...] le corps fust suivy dans le tombeau de tous les pauvres de la ville qui par leurs cris et par leurs sanglots fire[n]t cognoistre qu'ils perdoient leur véritable mère »<sup>349</sup>. Aimer les pauvres est d'ailleurs un des conseils jadis donnés par François de Sales à M<sup>me</sup> de Veyssilieu<sup>350</sup> lorsqu'elle ne faisait pas encore partie de la Congrégation. Geneviève Pochat a d'ailleurs démontré combien la pauvreté était un fondement de la pensée salésienne<sup>351</sup>.

Ces témoignages prouvent que les Dames de la Purification appliquaient à la lettre les Règles de leur Institut. Celles-ci leur enjoignaient de rendre visite aux malades alités dans les hôpitaux de la ville. Au chapitre XIV des Règles imprimées, on peut lire :

---

<sup>346</sup> AD Isère, 26 H 221, f°111v°.

<sup>347</sup> *Ibid.*, f°112r°.

<sup>348</sup> *Ibid.*, f°115 r°.

<sup>349</sup> *Ibid.*, f°98r°.

<sup>350</sup> *Œuvres de saint François de Sales évêque et prince de Genève et Docteur de l'Église, édition complète d'après les autographes et les éditions originales enrichie de nombreuses pièces inédites*, Lyon/Paris, Librairie catholique Emmanuel Vitte, 1911, t. XIX, p. 143.

<sup>351</sup> Geneviève Pochat, *François de Sales et la pauvreté*, Paris, S.O.S., 1988, 259 p.

Il est de nécessité, qu'elles exercent les œuvres de miséricorde si fort recommandées par Jésus-Christ, consolant les affligés, protegeant les orphelins, soulageant les malades, &c. À cet effet elles visiteront tous les quinze jours les pauvres de la Charité & de l'Hôpital, excepté qu'elles soient incommodées, ou qu'il y ait des maladies contagieuses. Car alors sans s'exposer de si près, ny sans aller si loin, elles se contenteront de visiter les pauvres malades de leur quartier, dont elles auront soin de s'informer<sup>352</sup>

Les Dames de la Purification se devaient de réconforter les malades et de contribuer à résorber le désordre social en réduisant la pauvreté. Une visite bimensuelle suffisait, selon elles, à leur venir en aide. Il fallait bien entendu qu'aucune maladie contagieuse n'entrave la bonne volonté de ces Dames sinon elles étaient contraintes de renoncer aux visites hospitalières pour s'occuper des malades et des pauvres situés à proximité de leur domicile. Certaines le faisaient donc également sur leurs terres ou dans les villes où elles voyageaient. À Paris, il ne fait aucun doute que M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, et la comtesse de Rochefort, 1<sup>ère</sup> sœur, se soient rendues dans divers établissements pour subvenir aux besoins des nécessiteux. La cadette, qui connaissait la baronne de Neuville, y était peut-être allée avec elle suite aux injonctions du baron de Renty :

[...] après ce changement de vie, [le baron de Renty] luy apprit si bien le chemin des Hôpitaux, que toutes les semaines elle alloit regulierement deux fois visiter les malades de l'Hostel Dieu : Ce qu'elle fit l'espace de deux ans ou davantage, mais avec une si grande repugnance de la nature, que l'odeur de ce lieu par des soulevemens terribles la mettoit presque en estat de vomir le sang : neanmoins elle devoreroit paisiblement tous ces tourmens pour l'amour de son celeste Epoux<sup>353</sup>.

La baronne est gênée par l'odeur pestilentielle du bâtiment à l'instar des Dames de la Purification envers les orphelines. Le biographe de la baronne narre ensuite une rencontre de celle-ci avec un galeux qui n'est pas sans faire écho à Catherine de Sienne puisque malgré sa répugnance, « elle s'avança, & empoignant cette teste, elle porta sa bouche sur cette puante deformité, & l'y tint collée quelque peu de temps »<sup>354</sup>.

---

<sup>352</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, Règles communes, pp. 1-33.

<sup>353</sup> *Recueil des vertus et des écrits de Mme la Baronne de Neuville, décédée depuis peu dans la ville de Paris, par le R. P. Cyprien de la Nativité de la Vierge, carme déchaussé*, Paris, D. Béchet et L. Billaine, 1660. L'ouvrage est en deux parties, l'une intitulée *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville*, composée de XXXI chapitres allant des pages 1 à 194, et la seconde, intitulée *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville*, composée de XLIX chapitres allant des pages 195 à 520. Au cours de ce travail, nous utilisons donc l'une ou l'autre partie pour faire référence à cet ouvrage de manière plus précise. Ici, *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, chap. XIX, pp. 107-108.

<sup>354</sup> *Ibid.*, chap. XIX, p. 108.

La relation du contact physique est nécessaire pour montrer les mortifications de la baronne, son courage et son humilité afin de l'ériger en modèle à suivre.

À l'hôpital de la Charité de Romans, village situé dans les environs de Grenoble, Hélène Tardy, membre de la Congrégation de la Purification romaine, est particulièrement active puisqu'elle entretient à elle seule trois pauvres de l'hôpital et promet dans son testament de fonder trois lits ainsi que d'y léguer tous ses biens<sup>355</sup>. À l'hôpital Saint-Jean de Valence, dans la Chambre du Bureau des pauvres convoquée à son de cloche le 28 mars 1635, il est décidé qu'« honnête » Catherine Peyrouse, 19<sup>e</sup> sœur, aide M<sup>me</sup> de Bressac à prendre soin des malades et les visite suite au décès de M<sup>me</sup> de la Tourrette<sup>356</sup>.

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, Grenoble porte une attention soutenue à ses pauvres. Un arrêt invite en effet les personnes malades ou sur le point de mourir à léguer des sommes aux pauvres dans leur testament<sup>357</sup>. Les Dames de la Congrégation de la Purification, souvent nanties, n'échappent pas à cette prescription et donnent des sommes assez considérables aux pauvres de tous horizons y compris de leur vivant. Sont concernés par leurs charités, outre les orphelins : les infirmes, les vieillards, les prostituées et les malades atteints de la peste. Les papiers personnels de la famille de La Croix de Chevrières nous permettent de connaître les sommes que Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, consacrait aux pauvres. Deux billets manuscrits indiquent en effet qu'elle donnait 18 livres chaque trimestre pour la visite des pauvres par l'intermédiaire de son avocat, M<sup>r</sup> de Lorme<sup>358</sup>. Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, était selon l'auteur de son oraison funèbre, une personne extrêmement dévouée aux pauvres :

Elle ramenait les âmes perdues dans le giron de l'Église, faisait preuve de grandes libéralités envers les pauvres, les hôpitaux et les Eglises. Sa maison était ouverte à tous les misérables. Elle assistait de ses propres mains les pauvres qui pourrissaient aux hôpitaux. Souvent, elle les recherchait et se déshabillait pour vêtir des demoiselles honteuses. Elle avait la qualité de mère des orphelins et de protectrice des pauvres

---

<sup>355</sup> AM de Romans, 110 S 1.

<sup>356</sup> F. Dupré de Loire, « Recherches sur les établissements de bienfaisance de la ville de Valence », *op.cit.*, p. 153.

<sup>357</sup> *Arrêt portant injonction à tous apoticaire et chirurgiens d'avertir les malades de se confesser et de tester, et aux notaires de les avvertir de faire des légats aux pauvres du 27 may 1653. Publié [à Grenoble] le 29 dud. mois et an, s.l.n.d.* Ce feuillet est disponible à la BM de Grenoble sous la cote X. 3958.

<sup>358</sup> AD Isère, 2 E 507, n.f. : 23 décembre 1695 et 21 mai 1697.

veuves et des pauvres filles. Elle lavait les pauvres et servait les pestiférés durant la contagion<sup>359</sup>

La comtesse de Chevières n'hésitait pas à faire don de sa personne pour venir au secours des plus nécessiteux en donnant son linge, son argent et son temps à ceux qui en avaient besoin. Elle était toutefois plus encline à venir au secours de la gent féminine, sans doute pour des raisons qui lui appartenaient. Son éloge funèbre précise aussi qu'elle procurait des vêtements aux demoiselles honteuses. À l'instar de bon nombre de ses contemporains, Claude de Chissé instaurait donc une distinction entre pauvres et pauvres honteux. Les charités les concernant leur étaient généralement données en secret.

### 1. Le cas particulier des pauvres honteux

Selon la définition donnée par Jean-Pierre Gutton, « un pauvre honteux n'est pauvre que par sa situation économique ; sa situation sociale le laisse en dehors de la pauvreté »<sup>360</sup>. Également dénommés « pauvres secrets », ils font l'objet d'une grande sollicitude de la part des dévots. Les témoignages laissés par les Dames de la Purification le confirment. Marguerite de Feraillon, 33<sup>e</sup> sœur, « taschoit tousiour de faire ses aumosnes en secret et en temps qu'elle n'estoit veüe de personne »<sup>361</sup>. Quant à Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur, concernant « sa charite envers les pauvres elle estoit telle qu'il li eut este impossible de refuser a quelqu'un qu'il luy fust venu demander en secret donnoit les 20 escus a des pauvres honteux avec confussion croyant toujours de n'en faire pas assez »<sup>362</sup>. Le montant du don est assez conséquent : 60 livres qu'elle juge insuffisantes aux vues des besoins. Isabeau Second, 46<sup>e</sup> sœur, prodiguait également ses charités aux pauvres honteux à la campagne comme à la ville : « Elle estet d'une charite peu connue eymant les pauvre de la providanse qu'elle visitet souvant et leurs feset des grande liberalite et on ne set les charite secrete qu'elle a fete au pauvre honteus dans la vile et a la canpanie »<sup>363</sup>. Jeanne le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur, était aussi libérale que discrète à leur égard :

elle rouloit incessa[ment] par la ville comme un astre de bonheur receillant et par tout les biens dont on luy confuyoit la distri[buton] et son influence estoit si universelle

---

<sup>359</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé, comtesse de S. Vallier, d'Ornacieu, de Chevières, etc*, Grenoble, Étienne Voisin, 1666, pp. 19-20. Nous invitons le lecteur à se reporter l'annexe n°10, 1, C.

<sup>360</sup> Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres : l'exemple de la généralité de Lyon (1534-1789)*, Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1971, p. 23.

<sup>361</sup> AD Isère, 26 H 221, f°109<sup>o</sup>.

<sup>362</sup> *Ibid.*, f°111<sup>o</sup>.

<sup>363</sup> *Ibid.*, f°119<sup>o</sup>.

que toutes les religieuses ; aussy bien que toutes les maisons de cha[rité] et tous les pauvres malades et honteux receu[rent] secours si considerables que comme Dieu seul en a este tesmoin, luy seul aussy en a pû estre la recompense, ce quy rendoit sa charité plus aymable cet qu'elle estoit tout ensemble forte, sans dureté et douce sans mollesse et liberale sans profusion, et discrete sans faire attention aux considerations humaines, et pardessus cela elle estoit genereuse en un point que son courage s'augmentoit dans les difficultez et ne trouvoit rien d'impossible ou il s'agissoit de la gloire ou de l'interest de son Dieu<sup>364</sup>

Renée Guérin, 31<sup>e</sup> sœur<sup>365</sup>, et Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, se sentaient également concernées par la situation précaire de bon nombre d'âmes :

Sa charité n'estoit pas moins ravissante que son humilité. Elle l'exerçoit ordinairement dans les prisons, dans les hospitaux, dans des maisons affligées, et envers les pauvres honteux, et les ieunes filles qui étoient en danger ; et toutes les fois qu'on la sollicitoit en faveur des pauvres, ou des affligez, on la trouvoit si disposée a les secourir qu'on savoit qu'il estoit mal aisé de rencontrer un cœur plus porté a faire du bien<sup>366</sup>

La générosité de Marguerite de L'Estang d'Amblérieu est à l'image de celle de Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, qui jouissait alors d'une immense fortune et qui était donc plus à même de prodiguer de quoi survivre à ceux qui en avaient besoin : « Ces richesse[s] estoit plus pour les pauvres que pour elle et bien qu'elle cachât tant qu'elle peut ces charités dans des pauvres maisons honteuses, Dieu permetoit toujours pour l'esdification du prochain qu'elles estoit seües »<sup>367</sup>. La discrétion était de rigueur ce qui explique en partie le silence des archives sur ce sujet. Les délibérations du Bureau des pauvres le stipulent expressément : « défense de donner l'aumône si ce n'est aux pauvres honteux et secrètement »<sup>368</sup>. L'assemblée du 3 avril 1624 prévoyait que les « dames les plus zélées » de la ville devaient distribuer 15 écus aux pauvres honteux malades<sup>369</sup>. Sans doute que parmi ces dames se trouvaient de futures congréganistes. Il arrivait aussi qu'une congréganiste représente les pauvres honteux lors d'une transaction. À Romans, Hélène Tardy, veuve de Loulle, se substituait aux pauvres honteux lorsque Claudine Michel, veuve Guinard, leur vendit une pension de 25 livres moyennant 500 livres de capital<sup>370</sup>.

---

<sup>364</sup> *Ibid.*, f°100.

<sup>365</sup> *Ibid.*, f°9r° : « charitable envers les pauvres honteux ».

<sup>366</sup> *Ibid.*, f°115.

<sup>367</sup> *Ibid.*, f°3r°.

<sup>368</sup> AM de Grenoble, GG 252 : 27 mai 1614.

<sup>369</sup> *Ibid.* : 03 avril 1624. Il leur revient aussi la tâche de surveiller la lingerie et la cuisine des hôpitaux.

<sup>370</sup> AM de Romans, 119 S 1 : 15 mars 1662.

L'image du pauvre est ambivalente au XVII<sup>e</sup> siècle. Les délibérations de l'Hôpital de Grenoble reflètent la suspicion entourant les pauvres, car le pauvre n'était pas le pauvre honteux. Une distinction les séparait. Parmi les pauvres, les femmes, surtout les veuves, recevaient davantage d'aumônes<sup>371</sup>. Les témoignages des Dames de la Purification ne font que renforcer cet état de fait.

Les Dames de la Purification donnaient certes des aumônes aux pauvres honteux, mais les prisonniers et les infirmes étaient également concernés par leurs charités.

## 2. Les prisonniers

Jean-Pierre Gutton dit combien les dévots étaient impliqués dans l'aide aux prisonniers<sup>372</sup>. Il en va de même pour nos dévotes. Les détenus des prisons grenobloises font l'objet d'une attention particulière de la part des Dames de la Purification. Le mémoire historique le prouve en précisant qu'elles se montraient judicieuses pour visiter les prisons en cachette : « on les voyoit aussy visiter fort souvant quoy qu'en cachettes les hospitaux et les prisons ce qui nest poinct pour lordinaire locupation des femmes vaines »<sup>373</sup>. Leurs Règles et leurs Constitutions les obligeaient en effet à se rendre aux prisons une fois par mois :

Elles seront soigneuses d'entendre la parolle de Dieu ou et quand elles scauront la pouvoir ouir fructueusement et pareillement safectionneront a l'exercice des œuvres de misericorde estant bien seant que chacune visite lhospital de quinze en quinze Jours et les prisons une fois le mois<sup>374</sup>

Les confrères du Saint-Sacrement comme les Dames de la Purification s'intéressaient au sort des prisonniers. Le frère de Madeleine de Franc est ainsi prié par les confrères de « faire rendre compte au concierge du pain des prisonniers »<sup>375</sup> et lors de l'assemblée suivante, « Mons. Le président de Chevrières a parlé à Mons. Le Franc touchant le pain des prisonniers qui luy a promis dy travailler a bon esient et den faire

---

<sup>371</sup> Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres...*, *op.cit.*, p. 26.

<sup>372</sup> Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*; « L'assistance judiciaire dans la France de l'Ancien Régime », dans *Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté*, vol. 820, série « Historiques » n°28, *Mélanges offerts au professeur Maurice Gresset*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007, pp. 101-112.

<sup>373</sup> AD Isère, 26 H 222, f°18.

<sup>374</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre premier ; Constitutions : « Pour elle, la visite de la prison, les sœurs ne sont obligées de la faire la chescune qu'une fois le mois ».

<sup>375</sup> BM de Grenoble, R 5765, f°284v° : 31 janvier 1666.

une recherche tres exacte pour tacher à en derraciné labus »<sup>376</sup>. On constate que les Dames de la Purification et les confrères ont le même objectif : venir en aide aux prisonniers qui ne sont pas nécessairement pauvres au départ, mais qui le deviennent par la force des choses. On remarque de plus, qu'il s'agit ici de deux maris de congréganistes, l'époux de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, et celui de Marie de Virieu, 49<sup>e</sup> sœur. L'abrégé de vie et de vertus de Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, précise aussi qu'elle s'attela à visiter les prisons dans sa jeunesse avec une de ses tantes : « esle se déroboit souvant le matin pour aler a compagner une de ses tantes qui a les touiours faire des actions de piesté en segret come visiters les pauvres honteus et les prisons »<sup>377</sup>. Madeleine de Franc et son frère ne font donc que prolonger la tradition familiale. Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur, est également très dévouée aux prisonniers et c'est d'ailleurs à leur contact qu'elle attrappe une maladie qui lui sera fatale :

Quant à ce qui regarde le dehors tout le monde sait qu'elle s'étoit dévouée aux bonnes œuvres, à la visite des malades, et au soulagem[en]t des miserables. Elle prétoit sa maison à des demoiselles dévotes, qui en faisoient le théâtre de leur charité, y pansant les teigneux. Elle étoit d'une assiduité de tous les jours dans les prisons, et d'un soin empressé à pourvoir les prisonniers de linge et autres choses. On ne doute pas qu'elle n'ait pris sa dernière maladie parmi ceux qui étoient venu du Piémont, parmi lesquels il y en avoit grand nombre atteints de maladies contagieuses dont le danger et l'infection ne l'empêcha pas de les servir, et de surmonter parmi eux la répugnance qu'elle avoit à sentir l'odeur du vin, dont elle n'avoit nul usage depuis long-tems<sup>378</sup>

Le journal de Madeleine de Franc confirme l'implication de Jeanne Boniel auprès des prisonniers :

Jey faict dire la Ste messe pour nostre sœur pouret elle a consomme sa vie au cervices des pauvres affliges prisonnier en se temps ou ces guerres on reduy tant de pauvres soldas et auttres dans des estresmite qui ne sont pas Consevables cest la ou cette vertueuxe servante de Dieu a esxerce les vertu ou despuis si long temps Dieu lavoit appellee<sup>379</sup>

Jeanne Boniel et Madeleine de Franc ne sont certainement pas des cas isolés. Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, est aussi libérale à leur rencontre. Son abrégé de vie et de vertus mentionne :

Sa charité n'estoit pas moins ravissante que son humilité elle l'exerçoit ordinaiрем[en]t dans les prisons, dans les hospitaux, dans des maisons affligées, et envers les pauvres honteux, et les ieunes filles qui étoient en danger ; et toutes les fois

---

<sup>376</sup> *Ibid.*, f°285r° : 07 février 1666.

<sup>377</sup> AD Isère, 26 H 221, f°120v°.

<sup>378</sup> *Ibid.*, f°18v°.

<sup>379</sup> BM de Grenoble, R 8686, n.f. : ce jeudi 19 octobre 1690.



qu'on la sollicitoit en faveur des pauvres, ou des affligés, on la trouvoit si disposée à les secourir qu'on savoit qu'il estoit mal aisé de rencontrer un cœur plus porté à faire du bien<sup>380</sup>

Les sources nous manquent pour rendre compte de l'intensité des soins prodigués aux prisonniers de la part des Dames de la Purification, mais il est indubitable qu'elles se soucient de leur devenir. Elles leur apportent du réconfort, de la nourriture et des vêtements afin de rendre leur détention un peu moins pénible. Certaines Dames de la Purification vont cependant plus loin en cherchant à les faire libérer. En 1687 a lieu un procès entre M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, et Joseph Jaccard, notaire royal et greffier en l'officialité de Grenoble. Celle-ci l'avait accusé d'avoir fait emprisonner un de ses fermiers nommé Pommier-Diat sans raison apparente<sup>381</sup>. Le différend se règle devant la justice. Marguerite de Chissé de la Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur, s'est également personnellement occupée de certains prisonniers en suivant leurs procès et en sollicitant des juges pour leurs libérations. Son abrégé de vie et de vertus revient sur ce point :

son inclination apres ces services quelle randoit a la maison des orpheline estoit ce luy des pauvre prisonniers pour lesquels elle avoit tant dexactitude que non seulement elle travailloit a la poursuytes de leurs proces et a leurs delivrances mais sa charité sestandoit a leurs faire blanchir leurs linges et les servir dans leurs maladie<sup>382</sup>

On le constate : l'aide aux prisonniers va au-delà d'une simple visite et d'un repas. Une véritable aide judiciaire est mise en place par les Dames de la Purification :

Elles y iront chaque semaine tour à tour, travaillant à secourir ces pauvres miserables, principalement ceux qui sont detenus pour des dettes ; sollicitant leur élargissement, leur procurant une prompte expedition, parlant en leur faveur à Messieurs les Juges & aux interessez qui les detiennent, leur donnant cependant toutes les assistances qu'il se pourra pour le corps ; mais sur tout pour l'Ame, en les exhortant charitablement de prendre patience dans leur maux, & d'avoir souvent recours au Sacrement de Confession pour meriter par-là & la remission de leurs pechez & la délivrance de leurs peines. Du reste c'est une Charité mal réglée de vouloir faire violence à la Justice, quand elle se croit obligée de punir de grands crimes. On peut bien alors demander quelque grace pour ces coupables, mais il ne leur faut point les arracher de force d'entre les mains des Juges contre tout droit & toute raison. Autrement c'est entretenir l'impunité, & bien des fois sauver des scelerats qui dans la suite feront perir beaucoup d'innocens<sup>383</sup>.

Nous supposons que l'aide matérielle et spirituelle apportée par les Dames de la Purification a été significative et il serait intéressant que des travaux de recherche soient

---

<sup>380</sup> AD Isère, 26 H 221, f°115.

<sup>381</sup> AM de Grenoble, FF 151.

<sup>382</sup> AD Isère, 26 H 221, f°4r°.

<sup>383</sup> *Règles des dames de la Purification de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*

menés sur ce sujet. Les dévotes sont de toutes les causes, s'inquiètent du sort des condamnés à mort comme des voleurs, mais surtout des emprisonnés pour dettes. Elles ne veulent cependant pas aller contre la justice qui a pour devoir de faire régner l'ordre. Elles ont un sens aigu des devoirs qui sont les leurs. L'aide judiciaire désintéressée<sup>384</sup> et les accommodements qu'elles apportent aux prisonniers sont-ils à mettre en lien avec les commandements de la Compagnie du Saint-Sacrement sur ce sujet<sup>385</sup> ? Peut-être. N'oublions pas non plus que la Compagnie de la Propagation de la Foi procède à l'arbitrage des procès des prisonniers et aide notamment ceux emprisonnés pour dettes en contrepartie d'une conversion<sup>386</sup>. Si comme à Lyon l'emprisonnement était requis pour des sommes modestes<sup>387</sup>, les geôles grenobloises devaient être pleines. L'aide apportée aux prisonniers est cependant ambiguë, car d'un côté, les Dames choisissent d'aider les condamnés et de l'autre, une réserve est faite envers ceux qu'elles jugent plus coupables que les autres. Sans doute se gardent-elles d'aider les meurtriers... Les Dames de la Purification apportent donc aux prisonniers une assistance autant spirituelle que temporelle. Certaines Dames choisissent également de donner leurs biens personnels afin que soit correctement célébré l'office aux prisons : le 24 juin 1668, le concierge des prisons de Romans, nommé Blachette, vient chercher un calice en argent qu'Hélène Tardy a donné à la chapelle des prisons<sup>388</sup>.

À côté de l'aide substantielle apportée aux prisonniers, les Dames de la Purification s'enquière également du sort des malades et des infirmes.

### 3. Les malades et les infirmes

Les Dames de la Purification n'hésitent pas à se servir de leurs mains pour laver, épouiller ou panser les blessures des malades. L'abrégé de vie et de vertus d'Anne de la Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, mentionne « le soin qu'elle a pris de faire

---

<sup>384</sup> Un bureau d'aide judiciaire est d'ailleurs créé à Grenoble à la fin du siècle. Sur ce point, Kathryn Norberg, *Rich and Poor in Grenoble...*, *op.cit.*, p. 83.

<sup>385</sup> Alain Tallon, *La Compagnie du Saint-Sacrement...*, *op.cit.* ; « Prière et charité dans la Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667), dans *Histoire, économie et société*, vol. 10, n°10-3, 1991, pp. 331-343 ; Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*

<sup>386</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p.393-394.

<sup>387</sup> Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres...*, *op.cit.*, p. 382.

<sup>388</sup> AM de Romans, 110 S 21.

panser les pauvres malades villageois dans les endroits ou elle avoit du bien »<sup>389</sup>. Si l'on en croit l'éloge funèbre écrit pour sa mère, Anne Bailly, ce rôle d'infirmière des pauvres est un héritage familial :

Elle menoit les pauvres iusque dedans sa chambre, les y faisoit chauffer, y servoit elle mesme de ses mains, y pensoit leurs ulceres, y netoyoit leurs ordures, & leur rendoit des services si bas, qu'une vile servante s'en seroit rebutée [...] elle alloit penser à la rüe du Bœuf une femme qui avoit un cancer à la mamelle, dont la vapeur estoit si maligne & si puante, que sa propre fille l'avoit abandonnée, ce qu'elle fit longtemps, & avec tant de joye & de douceur, que quoy que le cœur luy bondit à tout moment, elle ne témoigna iamais la moindre répugnance<sup>390</sup>

Les sœurs prennent soin des personnes vivant sur leurs terres. Elles sont surtout soucieuses d'apporter les remèdes spirituels nécessaires à leur guérison. Elles ont pour habitude de se rendre au chevet des malades en processionnant derrière le Saint-Sacrement : « quil y en aye deux par semaine qui ne manquent point d'accompagner le st sacrement quand on le porte aux malades avec un flambeau et lescusson de la congregation a la main »<sup>391</sup>. Les Dames de la Purification doivent rendre visibles leurs actions, c'est pourquoi elles se munissent d'un flambeau portant l'écusson de leur Congrégation. Même si elles ne sont que deux, c'est tout le corps qui est, par cet insigne, représenté. Nous n'avons cependant jamais retrouvé de dessin de cet écusson dans nos sources. Sans doute s'agissait-il d'un morceau de tissu brodé sur lequel apparaissait une devise ou un symbole identifiant immédiatement la Congrégation.

À la fin du siècle est créé dans la ville un hôpital spécialement consacré aux malades : l'hôpital de la Providence. Celui-ci était dirigé par des femmes :

Bien que la Providence divine soit toujours attentive aux besoins des hommes, elle semble pourtant avoir un soin particulier et plus tendre pour les pauvres et pour les malades. C'est pourquoi elle a suscité dans tous les temps des personnes charitables pour faire des établissements pour les soulager dans leurs misères. C'est dans cette vue que le 24<sup>e</sup> may 1676 elle suscita messire Louis Lestelley, prêtre, pour établir un hôpital en cette ville, sous le titre de la Providence, pour y recevoir tous les pauvres malades de l'un et l'autre sexe qui ne pourroient pas estre receus dans les autres hôpitaux de cette ville. Il loua, à cet effet, trois ou quatre chambres en rue Chenoise pour commencer cet établissement et, pour pouvoir faire subsister les pauvres qu'il y recevoit, il prit une besace blanche et alloit demander l'aumône de porte en porte pour

---

<sup>389</sup> AD Isère, 26 H 221, f°115r°.

<sup>390</sup> *Oraison funèbre de feüe Anne Baillif dame de Pisançon décédée à Grenoble le second iour de lullet 1662 prononcée le dixième du même mois dans l'Eglise des Dames de la Visitation du Monastère d'en haut, où elle a choisi sa sépulture par M. Laurens de Bressac, Docteur en Theologie, Conseiller & Aumosnier du Roy, Grenoble, Jacques Petit, 1662, p.7. Cet ouvrage est disponible à la BM de Grenoble sous la cote V. 1087.*

<sup>391</sup> AD Isère, 26 H 222, f°31v°.

ce pauvre hôpital. Cela toucha plusieurs dames de condition de cette ville, et obligea Mgr le cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, d'en faire une société avec ledit sieur Lestelley, le 24<sup>e</sup> may 1678, pour gouverner et diriger ledit hôpital sous l'autorité de mondit seigneur le cardinal et de ses successeurs à l'évêché de Grenoble, et, le même jour, en présence de M. le président de Beauchêne, de M. le conseiller Canel, de M. l'abbé de Lavergne et dudit sieur Lestelley, premier directeur, mondit seigneur le cardinal fit la société des dames qui dirigeroient à l'avenir ledit hôpital<sup>392</sup>

Les Dames de la Purification ou leurs filles font des dons en faveur de ce nouvel hôpital<sup>393</sup>. Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, est de surcroît en lien avec le conseiller Canel qu'elle héberge par la suite une nuit au château<sup>394</sup>, mais aussi avec les sœurs Chamoux qui officient dans cet hôpital<sup>395</sup>. Madeleine de Franc est aussi soucieuse de prier pour les malades et les affligés comme en témoignent ces lignes écrites dans son journal : « Ste vierge nous sommes sous votre protection priez, votre adorable fils pour les malades et affligé *monstrate exes mattrem* [*monstra te esse Matrem*] »<sup>396</sup>. Madeleine de Franc clôt sa prière par une citation latine provenant du quatrième couplet de l'*Ave Maris Stella* qu'elle avait pour habitude de psalmodier. L'entrée du dimanche 29 mai 1688 témoigne une nouvelle fois de sa sollicitude envers les malades puisqu'elle donne un écu au curé pour que soient sonnées les cloches afin de prévenir les malades qui ne peuvent se rendre à l'église :

hier la Ste messe le libera dans la chapelle et lescus que lon donne pour sonner la sacre et la benediction les malade et auttre qui ne peuyen aller a lesglizse sont advertis et se mettes a genoux pour adorer Dieu se nest rien des parolles cest par les œvres que nous profiteron pour nous et pour le prochain<sup>397</sup>

---

<sup>392</sup> AD Isère, Archives hospitalières de Grenoble, H<sup>+</sup>Gre/IV E 1 (1676-1691) : *Registre des réceptions et délibérations des dames directrices de l'hôpital de la Providence*.

<sup>393</sup> AD Isère, Archives hospitalières de Grenoble, H<sup>+</sup>Gre/IV E 4 à 6 : *Registre des aumônes faites à l'hôpital de la Providence (1679-1690)*. Parmi les premières bienfaitrices figurent : Mesdames de Belmont, Marché, La Coste, de Saint Jalle, de Ponnat, du Gua, de Bazemont, d'Amblérieux.

<sup>394</sup> BM de Grenoble, R 8686, mardi 8 mars [1689], n.f. : « les religieuses sont partie de grand matin dans le carosse de Mr de varce avec monr Canel qui les conduy ».

<sup>395</sup> *Ibid.*, dimanche 16 avril 1690, n.f. : Madeleine de Franc note :

On a enterre la sœur margu[erite] chamou a st andre. o mon dieu que Je me perde en vous o lheureux perte plus de moy tout a mon Dieu qui est tout et leunique bien et repos, *spera In Deo* plus que Dieu mon tout embrason de nostre mieux les traverses que nous rancontron.

Le 21 avril 1690, elle indique aussi : « La sœur margueritte chamou fut entterree Dimanche 16 avril a st andre a grenoble. Dieu opere et Conduyt les ames Comme il luy plaict ».

<sup>396</sup> *Ibid.*, n.f. : mercredi 23 mars 1689.

<sup>397</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>57r<sup>o</sup> : dimanche, dans l'octave de l'Ascension, 29 mai [1688].

Orphelines, pauvres de l'un et de l'autre sexe, pauvres honteux, prisonniers, malades, infirmes : tous font l'objet de la charité des Dames de la Purification. Il est évident que les orphelines de la province attirent davantage leur commisération, la Congrégation leur étant spécialement dévouée, mais c'est bien l'ensemble des pauvres qui les intéresse. Elles cherchent, avec leurs moyens, à endiguer le fléau de la pauvreté en apportant quelques remèdes passagers en conformité avec ce que la société attendait d'elles.

La Congrégation de la Purification a un but charitable : venir en aide aux pauvres orphelines de la province de Dauphiné. Ces jeunes filles, généralement accueillies dans la maison alors qu'elles sont préadolescentes et adolescentes, sont logées, nourries et éduquées dans la foi catholique par les Dames de la Purification. À différents stades de leur vie, les Dames de la Purification sont là pour les soutenir, y compris lorsqu'il est temps pour elles de s'émanciper. La tutelle exercée par les Dames de la Purification est durable et l'affection que celles-ci ressentent pour leurs protégées l'est aussi. Nous l'avons vu, plusieurs congréganistes prennent ce rôle de mère de substitution très à cœur.

Les Dames de la Purification se soucient également de l'ensemble des démunis : les pauvres honteux, les prisonniers, les malades et les infirmes reçoivent de la nourriture et des vêtements de leur part ainsi que des soins lorsque leur état l'exige. Toutes ces aides apportées par les Dames peuvent être faites par pure charité, mais on ne saurait oublier que la perspective de leur salut oriente souvent ce choix. Il n'en demeure pas moins que les Dames de la Purification s'investissent réellement dans les œuvres charitables de leur temps et participent activement au renouvellement spirituel de leur diocèse. Elles souhaitent ardemment se sanctifier et cela commence par aider leur prochain. Cette sanctification personnelle est cependant plus facile à atteindre lorsque l'émulation d'un groupe les pousse à observer des Règles et les guide. C'est pour cette raison que les Dames de la Purification choisissent de faire « corps » et de s'entraider.



## CHAPITRE IV

# UN CORPS DE FEMMES

La société d'Ancien Régime est une société de corps. Plusieurs corps constitués forment la base de la société : corps des magistrats, corps des marchands, corps des artisans, etc. Les Dames de la Congrégation de la Purification disent elles aussi former un « corps ». Les paragraphes suivants mettent en lumière cette volonté expresse des Dames d'affirmer aux yeux du monde qu'elles font corps et qu'elles doivent être reconnues comme tel.

### A- L'identification du « corps » des Dames

L'insistance sur le « corps » et son inscription dans les actes notariés passés en faveur des orphelines ou ayant trait à l'œuvre est omniprésente. Au sein de ce « corps », chaque « sœur » conserve sa capacité juridique pleine et entière. Ainsi, lorsque le notaire se déplace chez l'une d'elles pour un acte concernant la Congrégation, celle-ci peut le faire au nom du corps qu'elles constituent :

Jeanne Ranque confesse avoir reçu des Dames de la Congrégation de ladite ville sous le titre de la Purification acceptant de dame Marguerite de Chissé, femme et épouse de Mr le président et très.[orier] De Chaulnes *pour tout le corps de lad[ite] Congrégation* et comme dépositaire des deniers dudit *corps*, la somme de 240 livres pour entier paiement des payes de Pâques et de Noël de l'année 1643<sup>398</sup>

Dans ce cas présent, c'est la dépositaire de la Congrégation, Marguerite de Chissé de la Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur, qui verse à Jeanne Ranque le loyer de la maison occupée par les orphelines. Lors de cette acquisition est affirmée de manière solennelle la présence du corps des Dames de la Congrégation :

[...] vente de Jeanne Ranque, veuve de feu Pierre Millet vivant marchand de cette ville aux Dames de la Congrégation de cette ville sous le titre de la Purification acceptantes dame Louise du Faure, femme de Monsieur le président de la Coste, supérieure de ladite Congrégation ; damoiselle Charlotte de Catillon, femme de Monsieur Trolleur, première assistante ; dame Claude de Chissé veuve de feu Monsieur de Chevrières, seconde assistante ; dame Gasparde Expilly, veuve de Monsieur le président de Brion et dame Anne de La Croix veuve de feu Monsieur de Simiane, dame Marguerite de Lestang, femme de Mr le président de Portes ; dame Catherine de La Croix veuve de Mr le comte de Rochefort ; dame Jeanne de La Croix, femme de Mr de Revel, l'avocat général et dame Virginie de Rabot femme de Mr de Lyonne, conseiller aux Comptes comme *tant pour elles et pour les autres dames et femmes du corps de ladite*

---

<sup>398</sup> AD Isère, 3 E 7788, f°59v° : 3 mars 1644. Nos italiques.

*Congrégation ensemble de l'avis de Noble François de Ponnat conseiller du roi en la cour de parlement de cette province*<sup>399</sup>

Neuf Dames de la Purification sont là pour ratifier l'achat de la maison qui sert de logement aux orphelines. On remarque dans cet acte la présence d'un homme, François de Ponnat, qui n'est autre que l'époux d'Anne de Jomaron, future 40<sup>e</sup> sœur. À ce moment-là, celle-ci n'est pas pleinement intégrée au corps de la Congrégation, car elle effectue son noviciat. Elle fait toutefois sa profession peu après, le 2 août 1642<sup>400</sup>. Son mari sert de témoin à l'acte qu'elles passent ensemble devant le notaire puisqu'en 1642, les Dames de la Purification n'ont pas encore obtenu les lettres patentes leur permettant d'être juridiquement reconnues. Pour obtenir ce qu'elles souhaitent, elles disent au sein de leur mémoire historique combien l'aide de certains de leurs époux membres du Parlement a été précieuse :

[...] sœur de la Coste [...] par le credit du president son mary lequel avec le mary de nostre sœur de musy qui estoit procureur general contribuerent ~~beaucoup~~ fort a faire passer au parlement les lettres patantes de leur establissement et leur faire avoir un arrest pour les autoriser, ~~autant~~ de mesme quaupres de cet intendant qui estoit leur amy [= il s'agit de Mr de Chazé] et qui consideroit fort ce president, et ensuite estant ainsy autorisées elles traitèrent du droit damortissement et des laodz avec messieurs du chapitre nostre dame du fief desquelz cette maison relepvoit et le tout fut omologué au parlement par le moyen de quoy elles ont despuis esté recogneues en toute sorte daffaires *comme faisant un corps capable dacepter toutes dona[ti]ons de prester demprunter de vendre dachepter et en fin passer toute sorte de contratz*<sup>401</sup>

Les lettres patentes signées par Louis XIV sur l'avis de sa mère stipulent que les Dames de la Purification s'occupent des orphelines dans une maison qui ne leur appartient pas encore et qu'elles craignent d'être troublées en la jouissance de la maison et des legs pies qui peuvent leur être faits si le roi ne leur donne pas d'existence juridique formelle :

À ces causes désirant favoriser de nostre pouvoir le louable et pieux dessein des dittes dames de la Congrégation de l'avis de la Rayne régente nostre très honorée dame et mère, nous leurs avons permis et permettons par ces présentes signées de notre main d'ériger, fonder et arrenter en nostre ditte ville de Grenoble une maison convenable, pour y nourrir, entretenir et élever à la charité de Dieu plusieurs pauvres filles orphelines et y construire une chapelle tant pour y faire leurs exercisses de dévotion et piété suivant les statuts et règles de la Congrégation que pour la plus grande commodité des dittes orphelines.

Voulons et nous plait qu'icelles dames de la Congrégation soient a perpétuité les économes et administratresses tant de la ditte maison que des revenus d'icelle sous la direction et discipline dudit sieur évêque sans que les recteurs et administrateurs de l'hôpital de la ditte ville en puisse disposer ny prendre connoissance et que laditte société jouisse de tous les privilèges, exemptions et immunitéz dont jouissent les

---

<sup>399</sup> AD Isère, 3 E 7786, f°148r°-150r° : 10 juillet 1642. Nos italiques.

<sup>400</sup> AD Isère, 26 H 221, f°111r°.

<sup>401</sup> AD Isère, 26 H 222, f°27v°-28r° : Ratures originelles. Nos italiques.



autres maisons hospitalières de nostre Royaume aux charges et conditions portées par ledit consentement des habitants de la dite ville, leurs permettons d'accepter tous les légats et donations de biens, rentes, revenus et héritages lesquels nous avons des à présent amortis et exemptions de tous les droits qui nous pourrions estre deubs et nos successeurs roys à perpétuité, comme dediez et consacrez à Dieu, et à son église, sans qu'elles soient tenues d'en vuidier leurs mains pour quelques causes que ce soit ni pour rayson de ce nous payer, ny a nos successeurs aucunes finances ny indemnité, leur en ayant fait don par les dittes présentes par les quelles donnons en mandement et à nos amez et féaux conseillers les gens tenans nostre cour de Parlement et Chambre de nos Comptes à Grenoble, présidents et trésoriers généraux de France au dit lieu et a tous autres nos justiciers et officiers qu'il apartiendra que leurs apparissent des dits consentemens et contrats d'acquisitions ils ayent à faire registrer ces présentes, et du contenu en ycelles jouir et user les dittes dames de la Congrégation de Nostre Dame plainement et paisiblement et perpétuellement cessans, et faisant cesser tous troubles et empêchement au contraire, car tel est nostre plaisir et à fin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre nostre scel à ces dittes présentes données à Paris, au mois de décembre, l'an de grâce mil six cent quarante-cinq, et de nostre règne le troisième<sup>402</sup>

À l'instar de ce que les Dames de la Purification précisaient dans leur mémoire historique, leur corps est juridiquement reconnu comme capable de recevoir des dons, d'acheter, de vendre et de louer des biens sans qu'une tierce personne intervienne<sup>403</sup>. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les autres actes passés en faveur du corps après cette date se font sans caution masculine.

La quantité de Dames présentes lors de l'achat de la maison confère à la ratification de l'acte une solennité particulière. C'est également le cas lors du recrutement des maîtresses des orphelines. Au sein de l'acte se lisent l'importance du corps et la pérennité des décisions prises :

[...] s'est aussi personnellement constituée dame Louise du Faure, dame de la Coste, femme et épouse du seigneur président de la Coste, supérieure de la Congrégation ; et les autres dames assistantes, conseillères en icelle sousignées *lesquelles tant en leur*

---

<sup>402</sup>AD Isère, 26 H 272, n.f. : *Lettres patentes accordant aux Dames de la Congrégation de la Purification de jouir des exemptions et d'une autonomie totale à l'égard des recteurs de l'hôpital de Grenoble*. Nos italiques. Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°7.

<sup>403</sup> Cela est confirmé un siècle plus tard dans un *mémoire sur un projet de reunion de l'hôpital des orphelines de grenoble, avec celui de la presentation de la meme ville* :

elles obtinrent en 1645 des lettres patentes enregistrées au parlement l'année suivante : elles portent permission d'ériger un hopital des filles orphelines, dont les dites dames soient a perpétuité les economes et administratresses sous la direction et discipline du Sieur eveque de grenoble, sans que l'hôpital général puisse y pretendre aucun droit.

Sur ce point, AD Isère, 26 H 272, n.f., pochette différente.

*nom propre et privé nom que pour et au nom de tous les corps des autres dames et damoiselles de ladite Congrégation présentes et à venir*<sup>404</sup>

L'acte notarié est valable pour le corps des Dames de la Purification de Grenoble, mais l'est aussi pour d'autres corps ultérieurement constitués. Les Dames ont des visées expansionnistes et préfèrent prendre des mesures pour les autres corps à venir. Aucune Dame ne peut donc personnellement remercier les maîtresses des orphelines à moins que le corps entier ne l'ait décidé. En revanche, il est possible qu'une congréganiste puisse seule contracter et fonder une messe à perpétuité<sup>405</sup> et communier<sup>406</sup>. Dès lors, les Dames ont leur corps de femme, mais vivent en corps comme le sont ou l'étaient leurs maris au Parlement.

Le corps des Dames de la Purification est un assemblage de personnalités où chacune fait partie d'un tout. L'abrégé de vie et de vertus de Léonore Servient, 34<sup>e</sup> sœur, revient sur ce point :

avec ses paroles aussy respectueuses que charmantes elle lesgoit avec un empressement non pareille de la laisser mourir dans cette noble Compagnie ne vous estonnez si elle desiroit avec tant d'ardeur que la partie attachee a un si st sacrem[ent] voulut mourir estant separee de son tout *puisque par la devote assistance des autres parties elle estoit assuree dentrer a la composition d'un corps celeste et comme la communication des esprits vitaux sert a l'entretien de la vie ; aussy les divins esprits de ce corps sacré se communiquant a toutes les parties donnent la vie surnaturelle* lorsque la mort nous ravit la [= pa... ?]<sup>407</sup>

Ainsi que le précise Furetière dans sa définition du terme « partie » : « toute la variété des corps ne depend que de la differente union ou arrangement ou assemblage des parties »<sup>408</sup>. L'harmonie du corps réside dans une savante relation d'amour et d'amitié jointe à une spiritualité partagée rendant l'unité du corps possible malgré une multiplicité de caractères. Le lien qui unit les Dames de la Purification est la dévotion et un sentiment d'appartenance sororal particulier. Elles savent qu'elles peuvent compter l'une sur l'autre et que rien ne peut mettre à mal ce « corps céleste », ce « corps sacré ». Elles recourent à la métaphore organique afin de prouver que leur corps ne peut être mortel, chaque partie

---

<sup>404</sup> AD Isère, 3 E 7789, f°24r° : 31 janvier 1645. Nos italiques.

<sup>405</sup> AD Isère, 3 E 7787, f°213r° : 05 décembre 1643 : « tant pour elles que pour tout le corps de ladite congregation et pour celles qui les succederont a lavenir a perpetuité ».

<sup>406</sup> AD Isère, 26 H 222, f°31v° : « comme aussy quil y en aye tousjours une qui communie a la messe du sabmedy apres l'assemblée au nom et comme deputée de toutes pour les presenter a Dieu ».

<sup>407</sup> AD Isère, 26 H 221, f°9v°-10r°. Nos italiques.

<sup>408</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Partie ».

assurant la survivance. Chaque Dame participe à l'entretien de la vie du corps et à sa pérennité. La conclusion du mémoire historique est d'ailleurs formulée comme une menace à l'encontre de celles qui pourraient rendre leur corps malade et donc mortel :

Mais malheur et tres grand malheur a celles qui par leur negligence y apporteront du relaschem[en]t car elles tomberont dans la malediction que le sauveur du monde a fulminé contre ceux qui scandalisent, car quel plus grand scandalle pourroient elles faire que de destruire un si grand bien certainement lon noseroit dire quelles ne seroient pas exemptes dun grand peché<sup>409</sup>

La narratrice fait référence au Nouveau Testament, plus précisément à l'Évangile de Jésus-Christ selon saint Matthieu, chapitre 18, verset 7<sup>410</sup> et à l'Évangile selon saint Luc, chapitre 17, verset 1<sup>411</sup> ; références que Furetière reprend également dans ses définitions des termes « scandale » et « scandaliser »<sup>412</sup>. Les Dames prennent appui sur les Évangiles pour mettre en garde les sœurs qui, par leur comportement, peuvent nuire à la Congrégation tout entière. Le simple fait de ne pas observer correctement les Règles met à mal tout l'édifice qu'elles ont érigé à grand-peine.

Même si la notion d'« esprit de corps » n'apparaît que tardivement, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>413</sup>, c'est bien de cela dont il s'agit avec les Dames de la Purification. L'ensemble des actes évoqués et la manière dont elles perçoivent leur corps témoignent indubitablement en faveur d'une conscience de groupe ayant une mission au sein de la cité. Sur ce point, les Dames de la Purification adoptent une attitude similaire aux veuves des parlementaires bordelais mise en lumière par Caroline Le Mao<sup>414</sup>. Ces femmes forment des parties, mais n'appartiennent qu'à un seul tout, leur corps. Le fait

---

<sup>409</sup> AD Isère, 26 H 222, f°36v°.

<sup>410</sup> « Malheur au monde à cause des scandales ! Car il est nécessaire qu'il arrive des scandales ; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive ! ».

<sup>411</sup> « Jésus dit à ses disciples : Il est impossible qu'il n'arrive pas des scandales mais malheur à celui par qui ils arrivent ! ».

<sup>412</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Scandale » : « Le Seigneur a dit, Malheur à ceux qui portent *scandale*, qui font *scandale* » et entrée « Scandaliser » : « Jésus-Christ défend de *scandaliser* jusqu'aux moindres enfans, il défend aux siens de se *scandaliser*. Saint Pierre respond, que quand tous les autres seroient *scandalisez*, pour luy il ne se *scandalisera pas* ».

<sup>413</sup> Thomas Berns et Benoît Frydman, « Généalogie de l'esprit de corps », dans *L'esprit de corps*, sous la direction de C. Haroche et G. J. Guglielmi, Paris, PUF, 2005, pp. 159-181. Ici, p. 159.

<sup>414</sup> Caroline Le Mao, « Les veuves des magistrats du Parlement de Bordeaux au XVII<sup>e</sup> siècle », *op.cit.*, p. 503.

qu'elles dressent des statuts prouve qu'elles souhaitent faire observer une certaine discipline, une façon de vivre au sein de ce corps.

Il est intéressant de rapprocher cette conception du corps avec celle de la Compagnie de Jésus. Dominique Bertrand invite son lecteur à considérer que le terme « corps » fait non seulement partie intégrante du vocabulaire originel des jésuites pour définir leur spiritualité, mais participe aussi au fait que la Compagnie, en tant que groupe, a progressivement pris conscience qu'elle formait un corps social<sup>415</sup>. La volonté, pour les Dames de la Purification, d'agréger d'autres filiales de la Congrégation à la leur répond à la volonté du fondateur de la Compagnie de Jésus : « Puisque le Seigneur, pensions-nous, avait daigné, dans sa clémence et sa bonté paternelle, nous unir en un groupe, pauvres hommes venus de pays divers aux coutumes si différentes, nous ne devons pas briser l'unité de ce groupe, mais plutôt continuer à l'affermir et à le stabiliser en ne faisant qu'un seul corps »<sup>416</sup>. Les Dames de la Purification issues de différentes villes ne forment donc qu'un seul et même corps. Elles sont de plus, unies par le cœur et l'esprit. Il est ici utile de rappeler que les Règles de la Congrégation ont de surcroît été rédigées par un jésuite, Jean Arnoux, homme à l'« Esprit vif, penetrant, zélé, & grandement persuasif » selon Marie de Valence<sup>417</sup>. L'empreinte des jésuites est donc bien réelle.

Ce corps de femmes est également, sous leur plume, un corps militaire<sup>418</sup>. Les Dames de la Purification disent former une « troupe de femmes sans appuy »<sup>419</sup> et se comparent à des soldats valeureux : « que feront noz sœurs contre tous ces assautz de lenfer lascheront elles le pied comme des soldatz poltrons, au contraire jamais elles ne

---

<sup>415</sup> Dominique Bertrand, *La Politique de saint Ignace de Loyola. L'analyse sociale*, Paris, Cerf, 1985, pp. 564-568.

<sup>416</sup> André Ravier, *Textes ignatiens. Documents n°1*, Les Fontaines, Chantilly, s.l.n.d., p. 26 cité dans *ibid.*, p. 565.

<sup>417</sup> *Histoire de la vie et mœurs de Marie Tessoniere, native de Valance en Dauphiné. Composée & divisée en Qautre Livres, Par le R. P. Louys de La Riviere, Minime theologien. De l'ordre exprés de la Reyne Regente, & imprimée par le commandement de sa Majesté*, Lyon, Claude Prost, 1650, p. 171. Nous utilisons l'édition disponible à la BM de Grenoble sous la cote U. 28.

<sup>418</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, donne également cette définition du « Corps » : « en termes de Guerre, signifie un assemblage de plusieurs soldats, tant de pied que de cheval, unis & marchants ensemble sous un chef ».

<sup>419</sup> AD Isère, 26 H 222, f°36v° : « Mais nesstant comme elles ne sont que troupe de femmes sans appuy, et neantmoins venant a bout elles seules de tant de si grandes choses que nous venons de montrer quelles ont faictes et quelles font encore ».

furent si fermes et si fervantes »<sup>420</sup>. Le premier combat qu'elles eurent à mener est comparée à une escarmouche, terme qui sied parfaitement à leur manière d'opérer :

Nos cinq congreganistes observaient en grand secret et avec une merveilleuse devotion leurs reigles quand un petit orage commencea a seslever qui leur donna quelque ennuy mais qui ne fut que comme un eschantillon ou pour mieux parler une legere escarmouche du grand combat quelles eurent bien tost a soustenir comme nous diront en son lieu<sup>421</sup>

Le vocabulaire militaire qu'elles emploient pour décrire les vicissitudes auxquelles elles ont été confrontées prouve que les femmes de la noblesse s'approprient un lexique généralement masculin. Le recours au lexique militaire est d'ailleurs emblématique de cette lutte acharnée que les Dames entendent mener face à leurs contempteurs où l'orgueil est flatté. Les termes « escarmouche »<sup>422</sup>, « combat »<sup>423</sup>, « armes »<sup>424</sup>, « ennemy »<sup>425</sup> témoignent de la valeur de ces « soldats », de la bravoure de cette « troupe », qui sous la bannière de la Vierge, est prête à endurer toutes les calomnies pour défendre une noble cause – surtout si c'est celle de sa reine et de sa protectrice. Paule Constant indiquait à juste titre :

On note la tendance à introduire dans l'histoire profane, par l'intermédiaire des saints et des saintes, et de leur dévouement héroïque à la patrie, un élément religieux. Sainte Blandine, sainte Geneviève, Jeanne d'Arc, sont à cet égard des modèles. Les vertus militaires ou politiques ne sont pas différentes des vertus chrétiennes<sup>426</sup>

Les romans, les Mémoires et les gravures du temps attestent de cette exaltation des valeurs guerrières chez les femmes qui, en l'absence de leurs époux décédés ou partis en campagne, assuraient la défense de leurs domaines en prenant part aux guerres civiles et aux affaires politiques, notamment à celle de la Fronde. Mesdames de La Guette, de Saint-Balmont, les Amazones sont autant de figures féminines exaltant les vertus nobiliaires et permettant à leurs auteurs de se distinguer du commun. Ces femmes qui à l'instar des Dames de la Congrégation de la Purification, étaient le plus souvent des veuves conscientes de leur supériorité, vouant à la Reine de la terre et des Cieux, une même dévotion ainsi qu'en témoigne le titre de l'œuvre du Père Vernon *L'Amazone chrétienne, ou les aventures de M<sup>me</sup> de Saint-Balmon qui a conjoint heureusement une admirable*

---

<sup>420</sup> *Ibid.*, f°20v°.

<sup>421</sup> *Ibid.*, f°10r°.

<sup>422</sup> *Ibid.*

<sup>423</sup> *Ibid.*, f°10r°et f°21v°.

<sup>424</sup> *Ibid.*, f°22r°.

<sup>425</sup> *Ibid.*

<sup>426</sup> Paule Constant, *Un monde à l'usage des Demoiselles*, *op.cit.*, p. 375.

*dévotion et la pratique de toutes les vertus avec l'exercice des armes et de la guerre*<sup>427</sup>. Certaines correspondances retranscrites par Micheline Cuénin<sup>428</sup> montrent à quel point M<sup>me</sup> de Saint-Balmont était une Amazone engagée pour ses deux reines, notamment la lettre du 12 août 1643 : « J'ai souhaité avec passion que le Ciel permette que je meure dans cette action, où je servais deux grandes Reines : l'une du Ciel, l'autre de la terre »<sup>429</sup>. Dominique Godineau, à la suite des travaux de Sylvie Steinberg<sup>430</sup> recensant la participation de 44 femmes issues en majorité des provinces limitrophes concernées par le passage des troupes, insiste sur ce point :

Fort apprécié, le mythe des Amazones de l'Antiquité fut utilisé pour glorifier les héroïnes des guerres civiles, présentées par leurs admirateurs comme leurs descendantes chrétiennes, fortes et vertueuses, envoyées par Dieu pour sauver le pays<sup>431</sup>

Nous ne savons pas dans quelle mesure les Dames de la Purification se sont identifiées aux Amazones. En revanche, ce qui est indubitable c'est que le Dauphiné est une province frontière où de nombreux soldats ont vu leurs plaies pansées par les Dames de la Purification comme l'attestent les abrégés de vie et de vertus de celles-ci. Même à Paris, la comtesse de Rochefort, 1<sup>ère</sup> sœur, venait en aide aux religieuses lorraines réfugiées à la suite des ravages commis sur leurs terres. Les Dames de la Purification savent pertinemment que la guerre gangrène le Royaume et sans doute certaines femmes n'hésitent-elles pas à prendre les armes pour défendre ce qui leur appartenait. La Vierge était leur modèle suprême ; or c'est une femme de combat, une guerrière. La Vierge martiale faisait depuis la bataille de Lépante l'objet d'ouvrages et d'opuscules notamment dans les Pays-Bas méridionaux<sup>432</sup>. Qualifiée de « Généralissime de leurs armées », la

---

<sup>427</sup> Père Vernon, *L'Amazone chrétienne, ou les aventures de M<sup>me</sup> de Saint-Balmon qui a conjoint heureusement une admirable dévotion et la pratique de toutes les vertus avec l'exercice des armes et de la guerre*, Paris, Metura, 1678 (privilege du 30 mai 1660).

<sup>428</sup> Micheline Cuénin, *La dernière des Amazones, Madame de Saint-Baslemont*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992, 186 p.

<sup>429</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>430</sup> Sylvie Steinberg, *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001, 406 p.

<sup>431</sup> Dominique Godineau, « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution Française », dans *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2004, n°20, pp. 43-69. Ici, p. 47.

<sup>432</sup> Annick Delfosse, « Une vierge guerrière au service des Habsbourg et de l'Église catholique dans les Pays-Bas méridionaux », dans *La dévotion mariale de l'an Mil à nos jours. Actes du colloque de Boulogne-sur-Mer (22 au 24 mai 2003)*, sous la direction de Brun<sup>o</sup>Béthouart et Alain Lottin, Artois Presses Université, Arras, coll. « Histoire », 2005, pp. 337-345.

Vierge était l'incarnation de la lutte contre les protestants<sup>433</sup>. Pour rester dans les limites de la modestie et de la bienséance, il était aussi impératif pour les Dames de la Purification d'affirmer le caractère défensif et non offensif de leur combat<sup>434</sup> ce que ne manqua pas de faire la narratrice du mémoire historique en les plaçant systématiquement en « victimes ». Les Dames de la Purification subissaient les moqueries et la fureur de leurs maris, mais cela ne les empêcha nullement d'être fières face à ces avanies en paraissant la tête haute.

Le corps des Dames est homogène, car il est issu d'une recombinaison familiale où l'émulation et la cooptation demeurent la règle de base fondamentale. Accepter parmi elles des femmes de leur entourage proche leur permettait de ne pas se méprendre sur le choix qu'elles faisaient et d'avoir en permanence un regard sur les actes et les actions de la nouvelle recrue. Le corps des Dames de la Purification n'aurait pu être ce qu'il était sans cette insistance portée sur l'état de la future membre de même que sur ses mœurs et sa religion. La famille était le fil d'Ariane qui autorisait cette incursion dans la vie privée et qui permettait de tisser des liens entre les différentes associations pieuses. Époux et épouses, mères et filles, belles-mères et brus participaient ensemble à la pérennité du réseau dévot. Les paragraphes suivants ont pour objet de démontrer l'origine des Dames de la Purification et la manière dont elles procédaient pour rechercher une future postulante.

## **B- Le recrutement**

Recruter une congréganiste requerrait de l'attention de la part des Dames de la Purification. Soucieuses de rendre pérenne leur institution, il était en effet nécessaire pour elles d'être rigoureuses dans leur choix. Elles s'attachaient donc dans un premier temps à étudier leur réseau familial afin de savoir quelles âmes étaient susceptibles d'intégrer le corps.

---

<sup>433</sup> Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Éditions Noesis, 1999, pp. 511 et s.

<sup>434</sup> Dominique Godineau, « De la guerrière à la citoyenne... », *op.cit.*, p. 46.

## 1. Une affaire de familles<sup>435</sup>

Le registre de la Congrégation de la Purification indique la présence de femmes issues des mêmes familles. Trois familles forment le noyau principal : la famille de La Croix de Chevrières, la famille de Lionne et la famille de La Baume de Suze. La famille de La Croix de Chevrières est représentée par Catherine, 1<sup>ère</sup> sœur, Anne, 2<sup>e</sup> sœur, de la branche des Pisançon, Jeanne, 6<sup>e</sup> sœur, Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, femme de Félix de La Croix de Chevrières, Marguerite, 27<sup>e</sup> sœur, fille de Jean de la Croix de Chevrières, Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, femme de Jean IV de La Croix de Chevrières et Anne II de La Croix de Chevrières, 66<sup>e</sup> sœur, fille de ce même Jean. La famille de Lionne est également présente en la personne de Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, qui est fille d'Isabeau de Lionne et donc nièce d'Artus de Lionne et cousine d'Hugues de Lionne ; Françoise de Lionne, 64<sup>e</sup> sœur, qui est la fille de Humbert de Lionne ; enfin, Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain, 43<sup>e</sup> sœur, qui est l'épouse de Sébastien II de Lionne. Les familles de La Croix de Chevrières et de Lionne ont conclu des alliances que l'on retrouve en la personne de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, fille de Marguerite de La Croix de Chevrières et épouse de Humbert de Lionne. Parmi les membres de la famille de La Baume de Suze, nous recensons la fondatrice, la comtesse de Rochefort, mariée à Anne de La Baume de Suze ; Pernelle Scarron, 7<sup>e</sup> sœur, épouse de Pierre de La Baume ; Marguerite de Sassenage, 10<sup>e</sup> sœur, fille de Louise de La Baume de Suze ; Jeanne, 15<sup>e</sup> sœur, fille de Pierre de La Baume et Catherine Espeaute, 65<sup>e</sup> sœur, femme de Gabriel de La Baume. La famille de Simiane fait également partie des recrues. Les époux d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, et de Louise du Faure de Saint Sylvestre de Vercours, 14<sup>e</sup> sœur, sont Abel et Claude de Simiane, les deux frères de Louis, chanoine et vicaire de Grenoble. Ils sont issus de la branche de Montbivos. Parmi ces familles, nous retrouvons également un membre de la famille La Colombière. Il s'agit de la belle-sœur du jésuite Claude La Colombière (1641-1682), Madeleine Paquet, 70<sup>e</sup> sœur<sup>436</sup>.

---

<sup>435</sup> Claude Langlois fait le même constat pour certaines Congrégations du XIX<sup>e</sup> siècle. Sur ce point, Claude Langlois, *Le catholicisme au féminin. Les Congrégations françaises à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 1984, pp. 297-298.

<sup>436</sup> Le frère aîné de Claude La Colombière, Humbert, épouse le 26 février 1665, dans l'église Sainte-Croix, à Lyon, Madeleine Paquet, fille de noble Jean-Baptiste de Paquet, avocat en l'élection de Vienne et de Marguerite de Virieu, elle-même fille d'un échevin de Lyon, Guillaume de Virieu. Les familles de Paquet et de La Colombière habitaient la même paroisse, celle de Notre-Dame-de-la-Vie, où Bertrand, père de Humbert, avait laissé son empreinte spirituelle. La famille de La Colombière était encore alliée à d'autres



Les sources des Dames de la Purification soulignent à quel point les congréganistes sont de proches parentes. Le mémoire historique surtout prouve que dès les commencements de l'œuvre, la proximité familiale est un élément important pour le recrutement ultérieur des congréganistes.

---

familles auxquelles appartenaient les Dames de la Purification à savoir celles de Mistral, de Chaponay, de Chapuis et de Prunier. La réception de la belle-sœur de Claude La Colombière, Madeleine Paquet, au sein de la Congrégation de la Purification, n'est donc pas un hasard et suit de très près l'installation du couple dans la ville de Grenoble. En effet, devenu premier consul de Vienne en 1668 (charge qu'il occupe jusqu'en 1670) puis « élu » autrement dit, officier de finances en 1676, Humbert achète en 1681 l'office de Maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Dauphiné. Sa situation lui permet de venir s'installer avec sa famille dans une demeure de la ville. L'année suivante, au mois de mai, sa femme Madeleine est reçue à la Congrégation et ne fait que treize jours de noviciat avant que les Dames ne lui accordent la 70<sup>e</sup> place. La postérité du couple est nombreuse, Madeleine et Humbert ayant eu treize enfants en 14 ans : 8 filles dont deux jumelles, et 5 garçons. Un détail attire cependant l'attention. Selon le R.P. Pierre Charrier, s.j., *Histoire du Vénérable Père Claude de la Colombière de la Compagnie de Jésus complétée de documents inédits*, Lyon/Paris, Delhomme et Briguet, 1894, t. I., note B, p. 266, les « de La Colombière » n'étaient pas nobles au XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à ce que Humbert prête hommage en 1687 entre les mains de M. de Sautereau, seigneur de Chasse et président au Parlement de Dauphiné. L'acte de réception de Madeleine Paquet au sein de la Congrégation nuance ce point puisqu'elle est dite fille de « noble Jean Paquet [...] et femme de noble Himbert de la Colombiere » (AD Isère, 26 H 221, f°24r<sup>o</sup>). Si son époux n'était pas officiellement reconnu comme appartenant au second ordre, les Dames lui accordaient ce privilège symbolique. Concernant l'enfance des deux frères, on remarque que dès l'âge de six ans, Humbert avait été confié aux soins d'un maître particulier pour développer ses capacités intellectuelles. Son frère Claude La Colombière, quant à lui, commençait à neuf ans ses classes au collège de la Trinité de Lyon au moment où le gouverneur était le P. Gibalin, « écrivain estimé » et homme proche de Jeanne Chézard de Matel et de M<sup>me</sup> de Revel. Le cadet de la famille, Joseph, devint pour sa part vicaire général de l'évêque de Québec. Il prononce l'oraison funèbre de Mgr de Montmorency-Laval et s'attache ensuite à Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières, fils de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur de la Purification. En ce qui concerne les rapports qu'ont pu entretenir Madeleine Paquet de La Colombière et son beau-frère, Claude, peu de lettres subsistent. L'ouvrage consacré aux *Lettres spirituelles du V. Père Claude de la Colombière de la Compagnie de Jésus*, Grenoble, 1902, p. 179 mentionne simplement une lettre écrite de Londres alors qu'il était attaché au service de la duchesse d'York : « Mes très humbles baisemains à M<sup>me</sup> de la Colombière. Mon Dieu, les saintes femmes que je connais ici ! Si je vous disais de quelle manière elles vivent, vous en seriez étonné. Peut-être le serais-je aussi, si vous me contiez les vertus de ma sœur ». Peu de lettres échangées par les deux frères sont donc consultables, mais dès qu'un événement tragique touchait Claude, Humbert était là pour le soutenir. Sur ces points, se reporter au P. Eugène Séguin, s. j., *Histoire du Vénérable P. Claude de la Colombière de la Compagnie de Jésus ou Essai historique sur la vie et les écrits du P. de la Colombière*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Poussielgue Frères, 1891 ; au R. P. Charrier, *Histoire du Vénérable Père Claude de la Colombière...*, *op.cit.* et à Georges Guitton, *Saint Claude La Colombière, Apôtre du Sacré-Cœur (1641-1682)*, Namur/Paris, Fidélité, 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 1960) et les *Lettres spirituelles* précédemment citées. Des divergences de point de vue existent dans ces différents ouvrages notamment au sujet du rapport entre les frères de La Colombière.

## 2. Un recrutement par cooptation

La fondatrice grenobloise, la comtesse de Rochefort, cherche parmi les membres de son entourage une personne de confiance apte à la suivre dans son dessein. Ses yeux se posent sur sa cousine : « toutesfois apres avoir jetté les yeux sur toutes celles de sa cognoissance quoy quelles fussent en tres grand nombre elle n'en trouva qu'une seule a qui il luy sembla s'oser ouvrir de son dessein ce fut a une de ses cousines germaines nommée dame Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon »<sup>437</sup>. La comtesse de Rochefort préfère s'entretenir de cette œuvre avec sa cousine plutôt qu'avec sa sœur aînée, M<sup>me</sup> de Revel<sup>438</sup>. Les Dames de la Purification renvoient le lecteur à un passage ultérieur du mémoire historique qui explique pourquoi M<sup>me</sup> de Revel, qui fait partie de l'œuvre quelques mois plus tard, n'a pas été immédiatement mise dans la confiance. Le mémoire historique poursuit en énonçant les raisons qui ont poussé la comtesse de Rochefort à se confier à sa cousine : « ainsy ceste conformité qui se rencontra entre elles d'avoir esté préparée a cette grace par de rudes afflictions avec le raport qu'il y avoit de leur aage et de leur humeur jointes a leur parentée et a l'amitié qui s'estoit tousjours conservée entre elles donnerent la confiance a nostre comtesse de luy declarer son dessein<sup>439</sup>. La proximité familiale, l'âge, le tempérament des deux femmes, de même que l'amitié qu'elles partagent permettent ce rapprochement et au secret, de ne pas être divulgué. Ensuite, « ces deux cousines germaines gaagnerent une troisième qu'elles avoient » : il s'agit de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac<sup>440</sup>. Le trio fondateur se réunit dans le cabinet d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, récemment veuve, afin de s'entretenir des Règles de la Congrégation : « sa douleur toute recente donnoit a ses deux parentes le pretexte de la visiter souvent »<sup>441</sup>. Les deux Dames de la Purification se servent des circonstances dramatiques de l'existence de leur cousine pour tenir leurs assemblées dans le secret et évoquer ensemble les femmes susceptibles de faire partie de l'œuvre qu'elles ont érigées. Le mémoire historique évoque encore la réception de Marguerite de Chissé de la Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur, reçue après « sœur de Portes sa cousine », autrement dit Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur<sup>442</sup>. Les Dames de la Purification déjà assemblées

---

<sup>437</sup> AD Isère, 26 H 222, f°7r°.

<sup>438</sup> *Ibid.*, f°8r°.

<sup>439</sup> *Ibid.*, f°7v°.

<sup>440</sup> *Ibid.*, f°8r°.

<sup>441</sup> *Ibid.*, f°8v°.

<sup>442</sup> *Ibid.*, f°14v°.

souhaitent que toutes leurs cousines fassent partie de leur entreprise pieuse : « Avec tout cela noz jeunes sœurs n'estoient pas encore contantes si la seule qui restoit de leurs cousines n'estoit participante de ce bien »<sup>443</sup>. Elles décident donc de convaincre Jeanne de la Baume de Suze qui accède à leur requête et devient la 15<sup>e</sup> sœur. La Congrégation commence à s'étoffer et des murmures se répandent à leur sujet lorsqu'elles décident d'accepter parmi elles Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur, et « peu de temps auparavant », « sa cousine damoiselle Charlotte Catilhon »<sup>444</sup>, 24<sup>e</sup> sœur. La réception de ces deux femmes déclenche une véritable « persécution » envers les Dames de la Purification et face à laquelle elles vont devoir se battre, de nombreuses personnes souhaitant mettre fin à leurs pieuses assemblées. Nous sommes en mai 1637 et les Dames de la Purification affrontent les critiques des femmes mondaines, de leurs époux, du gouverneur de la province de Dauphiné et de différentes personnes non nommées qui usent de tous les moyens en leur pouvoir pour détruire leur Congrégation. Face à cela, elles tiennent bon et sont fières de raconter au lecteur et à la lectrice de leur mémoire historique qu'elles ont vaincu « l'ennemi » et que ce déferlement de critiques à leur égard a eu pour effet d'attiser la curiosité des femmes et par conséquent, d'accroître sensiblement la quantité des recrues. Parmi ces dernières, une grande place est faite aux mères des premières « sœurs ». Le mémoire historique narre les réceptions<sup>445</sup> de Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, « mère de nos sœurs de Revel et de Rochefort », 6<sup>e</sup> et 1<sup>ère</sup> sœurs ; de Diane de L'Estang, 22<sup>e</sup> sœur, « mère de nostre sœur de Chaulnes » autrement dit, Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur ; de Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur, « mère de nostre sœur de Lyonne » autrement dit, Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur ; de Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, « belle mère de dame Catherine Deagen », 23<sup>e</sup> sœur, puisque « les vertueux desportemens de cette tres digne belle fille donnerent de l'emulation a cette excellante belle mere, et la porterent a se faire recevoir de la congregation [...] suivant l'exemple de sa belle fille »<sup>446</sup>. Enfin, Suzanne Després, 36<sup>e</sup> sœur est la mère de Madeleine Barginet, 18<sup>e</sup> sœur.

Après avoir mentionné le recrutement massif de ces femmes de leur parenté, elles prennent soin d'évoquer que celles-ci ont eu un comportement digne et « une humilité

---

<sup>443</sup> *Ibid.*

<sup>444</sup> *Ibid.*, f°16v°-17r°.

<sup>445</sup> Toutes les informations concernant les réceptions évoquées ici sont disponibles dans *Ibid.*, f°22.

<sup>446</sup> *Ibid.*, f°22v°-23r°.

merveilleuse » en se soumettant aux injonctions de la supérieure et des officières « qui bien souvent estoient leurs filles ou belles filles ou niepces »<sup>447</sup>. Leur humilité était d'autant plus visible « quand elles alloient dire leur à la coulpe eontre aux piedz de ses mesmes personnes leur filles ou autrem[en]t leurs parentes »<sup>448</sup>. Ce passage permet à l'historien(ne) de confirmer les propos jadis tenus par Jean Delumeau : réciter ses coupes au curé de la paroisse est déjà une épreuve personnelle<sup>449</sup>, les réciter à une personne de son entourage est dès lors bien plus difficile. Cela requiert davantage d'humilité de la part de la congréganiste qui peut être corrigée par sa propre fille ou une parente, avertie des manquements commis, et lui enjoindre alors de faire pénitence sans qu'elle puisse désobéir. En acceptant de dire ses péchés à leurs parentes, les Dames de la Purification s'abaissent et se mortifient. La gloire qui rejaillit sur elles d'avoir supporté un tel acte est à la mesure du chemin parcouru dans l'humilité. Il semble que les Dames de la Purification franchissent un pas de plus vers la sainteté en maîtrisant la honte ressentie et l'orgueil, souvent blessé, lors de cet acte de contrition.

Les Dames de la Purification poursuivent leur récit en indiquant qu'au tumulte a enfin succédé le calme. C'est dans cette atmosphère paisible qu'elles choisissent d'indiquer au lecteur qu'elles ont eu à affronter la mort de deux des leurs : Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, et Jeanne Le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur. En dépit de la « grande affliction » qu'elles ressentent, elles trouvent un grand réconfort dans la réception de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur : « autrement nostre sœur Dornacieux sa belle fille digne imitatrisse de ses vertus »<sup>450</sup>. La belle-mère et la belle-fille ne font qu'une tant leur tempérament généreux les confond<sup>451</sup>. Le mémoire historique ne mentionne pas la filiation entre les autres Dames de la Purification pour des raisons d'ordre pratique, le récit ayant pour vocation d'être le plus abrégé possible. Nous pouvons cependant évoquer plusieurs cas. Jeanne de La Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur, est la nièce de Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, la cousine de M<sup>me</sup> de Revel et de la comtesse de Rochefort, mais aussi la belle-sœur de Pernelle Scarron, 7<sup>e</sup> sœur. Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, est la belle-sœur de Louise du Faure de Saint-Sylvestre de Vercours, 14<sup>e</sup> sœur ; Marie de Virieu, 49<sup>e</sup> sœur, est la belle-sœur de Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur ; Anne de Reynard d'Avançon, 52<sup>e</sup> sœur, est

---

<sup>447</sup> *Ibid.*, f°23r°.

<sup>448</sup> *Ibid.*, f°23v°.

<sup>449</sup> Jean Delumeau, *L'Aveu et le pardon. Les difficultés de la confession (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1990, 194 p.

<sup>450</sup> AD Isère, 26 H 222, f°29r°.

<sup>451</sup> *Ibid.* : « une autre elle mesme ».

la belle-fille de Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur ; Renée et Françoise Brenier, respectivement 63<sup>e</sup> et 67<sup>e</sup> sœurs, sont les filles de Renée Guérin de Tencin, 31<sup>e</sup> sœur ; Justine Chapuis de La Brigaudière, 21<sup>e</sup> sœur, est la fille de Dorothée de Garcin, 38<sup>e</sup> sœur ; Françoise de Lionne, 64<sup>e</sup> sœur, est la fille de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur ; Catherine Espeaute, 65<sup>e</sup> sœur, est la fille de Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur ; Anne II de La Croix de Chevrières, 66<sup>e</sup> sœur, est la fille de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur ; Méraude-Émerentienne de Ponnat, 68<sup>e</sup> sœur, est la fille d'Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur ; Madeleine Paquet La Colombière, 70<sup>e</sup> sœur, est la belle-sœur de Marie de Virieu, 49<sup>e</sup> sœur ; Louise Guigou de Chapolay, 71<sup>e</sup> sœur, est la fille de Renée Brenier, 63<sup>e</sup> sœur ; Anne Bérard, 72<sup>e</sup> sœur, est la fille de Marie-Antoinette Baron, 62<sup>e</sup> sœur ; Marie de Buffevent de Murinai, 74<sup>e</sup> sœur, est la fille de Léonore Servient, 34<sup>e</sup> sœur ; Angélique de Rabot d'Aurillac, 75<sup>e</sup> sœur, est la fille d'Anne de Reynard d'Avançon, 52<sup>e</sup> sœur ; Françoise Boniel, 47<sup>e</sup> sœur, est la sœur d'Agnès, 56<sup>e</sup> sœur ; Marguerite Verdeycy, 58<sup>e</sup> sœur, est la sœur d'Isabeau, 61<sup>e</sup> sœur ; Marguerite Du Rif-Cuchet, 80<sup>e</sup> sœur, est la sœur de Françoise, 90<sup>e</sup> sœur ; Marguerite Eyraud, 81<sup>e</sup> sœur, est la sœur de Françoise, 82<sup>e</sup> sœur ; enfin, Catherine Aubert, 88<sup>e</sup> sœur, entre en 1696 et on s'aperçoit que sa belle-sœur, Marie Le Clet, est reçue trois ans plus tard, en 1699. Elle occupe la 91<sup>e</sup> place.

Les Dames de la Purification de Grenoble sont parentes, cela ne fait désormais plus aucun doute. Nos calculs (très certainement en dessous de la réalité, nos recherches n'ayant pas permis d'identifier tous les liens de parenté entre les Dames) nous amènent à penser que 41 femmes sur 93 n'ont aucun lien de parenté, soit 44,1 % des Dames. Ce pourcentage doit cependant être nuancé, notamment dans les premières années d'existence de la Congrégation. Si l'on prend en compte les années où le recrutement des Dames est le plus important, autrement dit de 1636 à 1638, nous supposons qu'au maximum 10 femmes sur 30 ne sont pas liées par des liens de filiation ou d'alliances, soit 33,3 %. En revanche, on observe que le pic de recrutement de 1654 n'est pas synonyme de mobilisation du réseau familial puisque 5 femmes sur les 8 recrutées cette année-là, soit 62,5 %, n'ont aucun lien de parenté entre elles.

Ce qui est éclairant est que les filiales de la Congrégation adoptent un recrutement similaire à celui de Grenoble. Le mémoire historique raconte, en quelques lignes, comment « sœur de Vessillieux accompagnée de sœur de Lionne sa fille » autrement dit Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur, et Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, sont allées en septembre 1641 à Aix-en-Provence instruire les futures recrues des

Règles de la Congrégation<sup>452</sup>. Parmi celles-ci se trouvaient « madame la premiere presidente d'Oppede mesdames les baronnes d'Oppede et de Bormes ses filles et belles filles », mais aussi « mes Dames l'avocate generale de Cormis et conseillere de Sigoyer sa fille »<sup>453</sup>. Entre la filiale implantée à Romans et les congréganistes de Grenoble existait également un lien de parenté en la personne de « Madame de Claveyson femme du gouverneur de cette mesme ville, et sœur de nostre sœur de la Riviere »<sup>454</sup>, de même qu'entre Antoinette Brunet, 48<sup>e</sup> sœur, et Hélène Tardy.

La méthode de recrutement des Dames de la Purification est très proche de celle des confrères de la Compagnie du Saint-Sacrement<sup>455</sup>. Le secret est en effet ce qui les guide : « les sœurs se prendront garde de ninviter jamais personne a se faire de la congregation sans l'advis de la Superieure laquelle verra si celle qui se pourra presanter est recevable apres avoir secrettement et prudemment sondé les volontes et ouy les opinions des assistantes et autres certaines sœurs »<sup>456</sup>.

Les Dames de la Purification sont donc étroitement liées entre elles. Mères, filles, sœurs, brus, cousines occupent les bancs de la Congrégation et sont unies dans un même corps féminin placé sous l'autorité et la protection de la Vierge Marie. Nous pouvons affirmer que la Congrégation de la Purification est véritablement un microcosme dévot féminin où quelques familles se rassemblent dans un dessein commun.

Les Dames de la Purification se servent de différents critères pour rechercher les futures congréganistes. Ce qui compte pour elles est l'état matrimonial de la future postulante ainsi que ses vertus et sa religion.

### **3. Un recrutement aux critères stricts**

Chez les Dames, il n'est pas question d'accorder le qualificatif de « sœur » à toutes les femmes. Même si aucune limite n'est fixée quant au nombre de femmes pouvant être admises<sup>457</sup>, une sélection s'impose qui obéit à des règles strictes sur lesquelles, en

---

<sup>452</sup> *Ibid.*, f°34v°.

<sup>453</sup> *Ibid.*, f°34v°-35r°.

<sup>454</sup> *Ibid.*, f°35r°.

<sup>455</sup> Alain Tallon, *La Compagnie du Saint-Sacrement...*, *op.cit.*, p. 12.

<sup>456</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre sixième.

<sup>457</sup> AD Isère, 2 Mi 288, f°127 : La visite pastorale d'Étienne Le Camus effectuée le mercredi 7 avril 1683 précise en effet :

principe, elles ne transigent pas. Leur mode de sélection est rude et comprend une discrimination selon l'état matrimonial et les mœurs d'une part, et selon la religion, d'autre part.

### a) Selon l'état matrimonial

L'état d'une femme sous l'Ancien Régime se définit par sa situation matrimoniale. Parmi ces états, les Règles accordent une importance particulière aux épouses et aux veuves : « Comme au mystère de la présentation se rencontrent des vesves avec des mariées sçavoir Anne la prophétesse et Nostre Dame mariée, espouse de St Joseph, ainsi cette Congrégation est principalement érigée pour telles sortes de personnes »<sup>458</sup>. En établissant un parallèle biblique avec la titulature de la Congrégation, le sixième titre des Règles autorise principalement les femmes mariées ou veuves à s'y enrôler, mais ce ne sont pas les seules : « neantmoins si quelque fille est jugee bien capable elle n'en doit pas estre excluse »<sup>459</sup>. Ainsi, jeunes filles et femmes d'âge mûr se côtoient au sein de l'assemblée. Cependant, il s'agit des prescriptions et non de la réalité. La lecture du registre et du mémoire historique des Dames prouve qu'une seule « fille » est reçue au sein de la communauté dans les cinquante premières années de son existence<sup>460</sup>. Mais quelle exception ! Cette autorisation est octroyée par Madeleine de Franc à la petite-fille du chancelier Pomponne de Bellièvre, Marguerite Prunier de Saint-André, alors atteinte d'une phtisie. La jeune fille, âgée de 14 ans, prend la 39<sup>e</sup> place, mais n'a malheureusement pas le temps d'occuper une charge à la Congrégation étant décédée 24 heures plus tard<sup>461</sup>. Cette réception extraordinaire se justifie selon les Dames par la qualité de cette personne et de sa mère, Marguerite de Bellièvre :

---

Il n'y a point de nombre fixe pour les dames de la Congregation, l'on y en reçoit autant qui sen presente pour concourir a une sy bonne œuvres que celle la elles sont presentement vingt sept, et nous rendons temoignage a la verité quand nous avoüons que nous avons esté extremement ediffié de la bonne conduite quelles gardent pour le maintient de cette sainte entreprise et du zele et du courage qu'elles temoignent avoir pour la perpetuer autant quil leur sera possible, la Dame de Chapolay qui est une Dame d'une piété eminente en est la depositaire.

<sup>458</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>459</sup> *Ibid.*

<sup>460</sup> En effet, les congréganistes n'ont accepté qu'une seule fille dans leur institution pendant plus de 50 ans. La génération suivante ouvre un peu plus les portes aux femmes célibatatives (nous le supposons, car nous ne connaissons pas l'identité de leurs époux) : Antoinette Reysson et Marie Dufour sont respectivement admises en 1686 et 1693.

<sup>461</sup> AD Isère, 26 H 221, f°11r<sup>o</sup> et 26 H 222, f°32v<sup>o</sup>.

Mademoiselle de Saint André pria aussy en mourant madame la presidente sa mere de leur donner pour l'amour d'elle cinquante francz ce quelle fit, cette ame toute innocente ayant desiré ardemment quelques iours avant sa mort qui la ravit au monde en la quatorziesme année de son aage d'estre de la congregation sans doute il le luy fut accordé par un passe droit qui estoit bien deub au merite de la mere et de la fille<sup>462</sup>

Le mémoire historique insiste lourdement sur le caractère exceptionnel de cette admission en évoquant les désagréments qui pouvaient survenir si les Dames recevaient sans cesse des jeunes filles : « on ne reçoit point de filles dans la congregation qui ne soient bien avancées en age et en estat de ne se pas marier, parce que l'on craint que venant a se marier apres en estre receues un mary ne les obligeat a changer et que par ce moyen la congregation n'en receut un grand mespris »<sup>463</sup>. L'âge et surtout l'état d'épouse ou de veuve semblent des critères de sélection parfaitement légitimes pour les Dames soucieuses des retombées négatives pouvant résulter d'un renoncement. Cette remarque est intéressante, mais elle reste ambiguë. Dans un premier temps, elle confirme que la femme à l'époque moderne est soumise à son époux et qu'il est de son devoir de suivre sa volonté. C'est exactement ce qu'elles<sup>464</sup> disent dans le mémoire historique : « quand ilz [leurs maris] avoient consenty qu'elles continuassent d'estre de la congregation ilz n'avoient pas entendu qu'elles seroient ainsy la fable et le jöuet de toute une ville qu'ilz ne pouvoient plus le souffrir et que la confusion en retomberoit sur eux mesmes »<sup>465</sup>. Les époux des Dames ont donné leur accord pour que leurs femmes puissent participer aux assemblées de la Congrégation, mais cet accord est conclu *a posteriori*, les Dames n'ayant ni attendu l'approbation de leurs maris ni celle de leurs directeurs de conscience pour s'assembler ! Sous l'Ancien Régime, tant qu'une fille n'était pas mariée, elle restait sous la tutelle parentale et était donc dans l'incapacité de choisir son destin. C'est dans ce sens qu'est évoqué le cas particulier de Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur :

[...] elle se treuve digne d'une tres grande louange d'avoir comme elle fit aussy tost apres son mariage pris le parti de Dieu contre celuy de la vanité, car a peine fut elle mariée qu'au lieu de s'attacher au monde comme elle auroit peu faire n'estant plus dans la subjection de ses parens elle demanda d'estre receue de la congregation et de s'asubjectir a des reigles qui portent grande opposition au monde<sup>466</sup>

---

<sup>462</sup> AD Isère, 26 H 222, f°32v°. La réception n'aurait probablement pas eu lieu si la jeune fille n'avait pas été à l'agonie et sans les liens de parenté l'unissant aux Dames.

<sup>463</sup> *Ibid.*

<sup>464</sup> Le mémoire étant une œuvre commune, nous le considérons comme représentatif de la vision portée par l'ensemble des Dames même si, dans les faits, certaines voix purent être discordantes.

<sup>465</sup> AD Isère, 26 H 222, f°20v°.

<sup>466</sup> *Ibid.*, f°16r°.



La tutelle parentale est la raison pour laquelle les Dames rejettent les postulantes trop jeunes, la famille pouvant exercer certaines pressions. Il importe de préciser que cela n'empêcha pas Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, alors épouse du seigneur de Varces, de se séparer de corps et de biens à la demande de ses parents afin de préserver sa dot. L'emprise familiale n'est pas la même pour toutes les Dames, mais est fonction de la personnalité des parents de celles-ci.

Une fois mariée, la femme change de statut. La maternité lui confère une aura particulière. Les Dames expriment parfaitement cet état de fait général : « [...], car comme elles estoient presque toutes veuves ou bien meres de famille personne n'avoit droict de leur commander »<sup>467</sup>. Cette remarque va à l'encontre de la précédente où elles stipulaient devoir se soumettre à la volonté de leurs époux. Ici, ce n'est plus le cas, les femmes ne sont plus sous la tutelle patriarcale ou maritale, elles font ce qu'elles veulent et prennent les décisions qui s'imposent. Dans les Règles des Dames imprimées à Aix, les veuves ont un devoir supplémentaire de surveillance de leurs mœurs, car l'état de veuve exige une plus haute perfection<sup>468</sup>.

Les Dames considèrent leur liberté comme essentielle tant que leurs actions ne dépassent pas les limites de la bienséance. Le veuvage est bel et bien un moyen d'émancipation pour les femmes de cette époque. En établissant des statistiques, on constate que 18,3 % des congréganistes grenobloises sont veuves en entrant à la Congrégation ou le sont peu de temps après, 78,5 % sont mariées et 3,2 % sont des jeunes filles.

Les devoirs qui pèsent sur la jeune veuve ne sont pas nécessairement contraignants. Ils peuvent dans certains cas, être de puissants atouts pour servir une cause où la discrétion est de rigueur. Le décès d'Abel de Simiane, époux d'Anne de la Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, a permis aux trois initiatrices de tenir des réunions clandestines sans éveiller la curiosité des membres de leur famille. Les femmes savaient saisir les opportunités qui leur étaient offertes pour mener à bien leur projet. C'est précisément ce que narre le mémoire historique : « elles la commencerent avec l'année mil six cent trente six dans le cabinet de la désolée sœur Simiane sa douleur toute recente donnoit à ses deux

---

<sup>467</sup> *Ibid.*, f°23v°.

<sup>468</sup> *Règles des Dames de la Purification de la très sainte Vierge...*, *op.cit.* : « Règles communes », alinéa XXVI.

parentes le pretexte de la visiter souvent et a toutes heures sans qu'on peut s'apercevoir de ce qu'elles faisoient dans ce cabinet »<sup>469</sup>. Le cabinet est dès lors un refuge secret pour converser sur ce que l'on souhaite taire aux autres.

Au critère de l'état matrimonial succède celui des mœurs. Les Dames de la Purification accordent une importance particulière aux vertus de la future postulante.

### **b) Selon les mœurs**

Avant d'accepter un nouveau membre dans la Congrégation, les Dames mènent une véritable enquête de mœurs. L'âge, l'état matrimonial, les qualités morales, la religion et la discrétion de la future postulante sont tout à tour examinés :

Avant que d'en recevoir aucune les sœurs mettront peine de la reconnoître, en seront exclues les malfamées tant et si long temps que durera leur mauvais bruit et aussi celles qu'on cognoistra estre trop mondaines en leur conversation, légères en leurs actions et peu retenues ou mal secrettes en leur parolles<sup>470</sup>

La Dame qui souhaite faire partie de leur œuvre peut avoir antérieurement mené une vie dissolue. Le principal est qu'elle se repente et fasse cesser les « mauvais bruits » sur sa personne. Sont également rejetées les femmes considérées comme « trop mondaines en leur parler ». Cette clause est intéressante puisqu'elle indique une certaine définition de la mondanité. Le superlatif sous-entend qu'adopter un comportement mondain n'est pas rédhibitoire, c'est l'excès d'une telle attitude qui ferme la porte à la postulante. Une grande latitude est donc laissée à l'appréciation des Dames et notamment de la supérieure, chargée en dernier ressort de la décision :

à ces fins les sœurs se prendront garde de n'inviter jamais personne à se faire de la Congrégation sans l'avis de la supérieure laquelle verra si celle qui se pourra présenter est recevable après avoir secrettement et prudemment sondé les volontés et ouy les opinions des assistantes et autres certaines sœurs<sup>471</sup>.

La définition de la « mondanité » varie en fonction de la personnalité de la supérieure et de l'évolution du terme au cours des ans. Dans le discours commun, le monde s'oppose généralement au cloître, cependant de nombreux historiens ont montré qu'il existait une passerelle entre les deux et qu'il n'y avait pas nécessairement

---

<sup>469</sup> AD Isère, 26 H 222, f°8v°.

<sup>470</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre sixième.

<sup>471</sup> *Ibid.*

antagonisme<sup>472</sup>. Les Dames ne concevaient pas que les « conseils évangéliques » puissent être dispensés hors du cloître ce qui nous amène à penser qu'elles construisaient une clôture symbolique, intérieure, « spirituelle », un « monde transitoire » entre les maximes du cloître où elles ne résidaient pas et les maximes du monde proprement dites. La notion de monde, polymorphe<sup>473</sup>, était d'ailleurs chez François de Sales, l'expression d'une « transition entre deux âges historiques, en recueillant la vision du monde de l'un d'eux comme dans une synthèse qui toutefois n'appartient déjà plus à l'horizon culturel qu'elle reflète encore »<sup>474</sup>.

C'était également le cas pour l'appréciation des actes quotidiens des femmes et leur penchant à l'indiscrétion. Les Dames sachant garder des secrets étaient plus aptes à être reçues, mais cela n'empêcha pas Jeanne Le Veneur, alors supérieure de la Congrégation, d'accepter de recevoir Françoise Musy, 11<sup>e</sup> sœur, qui émue par « un sentiment de reconnaissance du bien quelle avoit d'estre de la Congregation [...] ne s'en pouvoit taire »<sup>475</sup>. Le cas de cette dernière va dans le sens de la pensée du Père Bouhours pour qui les femmes « n'ont pas la force de se taire & le silence leur est un fardeau insupportable, pour user des termes d'un Poëte Grec. Dès qu'on leur a dit un mot à l'oreille, elles ont une furieuse démangeaison de causer ; elles étouffent, elles crevent si elles ne parlent »<sup>476</sup>. Les Dames ont toutefois, selon le jésuite, « beaucoup d'avantage pour être secretes [car] elles sont naturellement artificieuses & dissimulées ; il ne tient qu'à elles de se

---

<sup>472</sup> Dominique Dinot, *Religion et société. Les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI<sup>e</sup>- fin XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, PUPS, 1999 ; du même auteur : « Les religieuses des diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon : vie contemplative et action séculière (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Les religieuses dans le cloître et dans le monde*, textes rassemblés et mis en page par Nicole Bouter, Saint-Étienne, PUSE, 1994, pp. 851-869 ; Marie-Ange Duvignacq-Glessgen, *L'ordre de la Visitation à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Cerf, 1994 ; Gaël Rideau, « Vie régulière et ouverture au monde aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : la Visitation Sainte-Marie d'Orléans », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005/4 n°52-4, pp. 24-49.

<sup>473</sup> Jean-Pierre Cavaillé, « Bernard Beugnot (dir.) *La notion de "monde" au XVII<sup>e</sup> siècle, Littératures classiques*, n°22, automne 1994 », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], Comptes rendus, mis en ligne le 03 juillet 2010, consulté le 04 septembre 2011. URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/4069>.

<sup>474</sup> Benedetta Papisogli, « L'idée de monde intérieur : Il se fait un monde nouveau en l'homme », dans Bernard Beugnot, dir., *La notion de « monde » au XVII<sup>e</sup> siècle, Littératures classiques*, n°22, 1994, pp. 239-255. Ici, p. 240.

<sup>475</sup> AD Isère, 26 H 221, f°3v°.

<sup>476</sup> P. Dominique Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugene*, Paris, Cramoisy, 1671, III<sup>e</sup> entretien : « le secret », p. 217.

déguiser »<sup>477</sup>. M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, ne contredirait pas ses propos ! De même, la dis/simulation<sup>478</sup> dont firent preuve les Dames à l'égard de leurs époux et des autorités spirituelles et ecclésiastiques était nécessaire pour elles afin de rendre leur œuvre plus solide et féconde, mais cela ne signifiait pas qu'elles étaient dissidentes ! Elles cachaient certes la vérité par peur d'être découvertes et de se voir interdites, mais non pas parce qu'elles rejettent ou refusaient cette autorité et les valeurs qu'elle prônait<sup>479</sup>.

Les Dames déjà intégrées au corps de la Congrégation sondaient donc les cœurs et les mœurs de leurs contemporaines afin de connaître si leur manière de vivre était conforme à la leur. Les Règles imprimées confirment ce fait<sup>480</sup>. Lorsque les Dames n'étaient pas satisfaites d'une postulante, les premières devaient adopter une attitude de rejet à l'égard de la seconde. Cette attitude poussant à la froideur voire à l'indifférence était destinée à la dissuader :

Finallement si quelque personne incapable monstroït à quelque sœur le désir qu'elle auroit d'estre de la Congrégation, [elle] se montrera froide et tâchera prudemment d'esteindre ce désir luy conseillant de ne s'y présanter pas sans avoir fait au préalable sonder les volontés de plusieurs sœurs qui pourroient s'opposer à sa réception après un long et fascheux essay<sup>481</sup>

---

<sup>477</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>478</sup> Jean-Pierre Cavaillé fait l'historique de cette notion dans son article « Pour une histoire de la dis/simulation - Per una storia della dis/simulazione », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], 2009-02 | 2009, mis en ligne le 11 novembre 2009, consulté le 15 février 2014. URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/3666> ; DOI : 10.4000/dossiersgrihl.3666 et dans son ouvrage, *Dis/simulations. Religion, morale et politique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto*, Paris, Honoré Champion, 2002.

<sup>479</sup> Jean-Pierre Cavaillé expose parfaitement la différence existant entre dissidence et dis/simulation dans son article « Pour une histoire de la dis/simulation... », *ibid.*, § 4 à 6.

<sup>480</sup> Extraits des *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.* : Règles touchant les élections », alinéas I et II.

Il est d'une fort grande importance pour la gloire de la Ste Vierge & pour le bien du corps, qu'aucune ny soit receuë, qui ne soit d'une vie tres-exemplaire & d'une vertu universellement reconnuë, séparée déjà du grand monde, & portée à embrasser tous les exercices d'une solide & veritable devotion. Pour cela personne ne sollicitera aucune Dame à se mettre dans la Congrégation, qu'elle n'en ait auparavant communiqué secretement avec Madame la Préfectrice pour voir, s'il est du caractere que nous avons dit : Et alors on ne negligera rien pour l'inviter à venir augmenter le nombre des tres-humbles servantes de Marie. Que si quelqu'une, dont la conduite ne réponde pas tout à fait à ce qu'exige une si Ste Assemblée, vient d'elle même se présenter, on prendra les pretextes les plus honnestes qu'on pourra pour la differer jusqu'à un autre temps.

<sup>481</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre sixième.

La venue d'une nouvelle postulante était finalement soumise à l'approbation de la supérieure et des autres congréganistes. Si toutes la refusaient, elles devaient faire en sorte de diminuer l'ardeur de la dame quitte à recourir à des méthodes inamicales. En revanche, si la renommée d'une postulante était notoire, elle pouvait être exempte de questionnements et rapidement reçue.

Les critères des Dames étaient très stricts. En fonction de son vécu, une postulante pouvait se voir refuser l'entrée à la Congrégation, mais ses efforts pouvaient également lui être favorables et lui ouvrir les portes de l'Institut. Un dernier critère d'appréciation prévalait pour les Dames : la catholicité de la postulante.

### **c) Selon la religion**

Les Dames de la Purification sont toutes catholiques à leur entrée dans la Congrégation. Certaines avaient cependant récemment abjuré afin de pouvoir prétendre occuper les bancs de cette assemblée. Anne de Reynard d'Avançon, 52<sup>e</sup> sœur, avait été élevée dans le protestantisme. Son éloge mentionne : « la naissance l'ayant engagée dans l'hérésie en ses premières années, Dieu l'en a retirée comme une pierre précieuse de la boue et l'a rendue éclatante en toute sorte de vertus chrétiennes »<sup>482</sup>. Olympe de Guichard, 29<sup>e</sup> sœur, passait son temps à remercier Dieu de l'avoir convertie : « les grâces continuelles qu'elle rendoit à Dieu de l'avoir tirée de la religion huguesnote édifioient toutes les sœurs »<sup>483</sup>. Les Dames ne font toutefois pas mention du cas de Philippe de Pierre ou de Peyre, 45<sup>e</sup> sœur, dont la famille était protestante. Sa nièce et filleule<sup>484</sup>, amie de M<sup>me</sup> Deshoulières, Philippe de la Charce de la Tour du Pin (1643-1703) surnommée Philis, avait été pendant quarante ans de confession protestante avant d'abjurer lors de la Révocation de l'Édit de Nantes, en 1685.

Les Dames tolèrent ainsi des protestantes de « souche », mais dont la conversion à la religion du roi est réelle. Il n'y a qu'un petit pas entre cette tolérance et le lignage auquel appartient telle ou telle Dame et son acceptation comme membre à part entière.

---

<sup>482</sup> *Ibid.*, f°110r°.

<sup>483</sup> *Ibid.*, f°8v°.

<sup>484</sup> Albert du Boys retranscrit les manuscrits du marquis de la Charce où il est fait mention du baptême de Philippe surnommée Philis : « Le 5 de l'an 1645, ma femme s'accoucha [sic] d'une fille à Montmorin [...] M<sup>me</sup> la conseillère de Moret était sa marraine, laquelle était sœur de M<sup>me</sup> de Mirabel, mère de ma femme, toutes deux de la maison de Peire, près de Serre ». Albert du Boys, *Philis de la Charce ou une héroïne du Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle, lecture faite à l'Académie Delphinale dans la Séance du 13 janvier 1865*, Grenoble, Prudhomme, 1865, note 1, p. 8.

Peut-être s'agit-il ici d'une « religiosité taisible » à visée pragmatique et stratégique pour de futures unions matrimoniales.

Nous l'avons vu, entrer dans le corps de la Congrégation n'est pas aisé même lorsque des liens étroits existent entre les femmes. La femme mariée ou la veuve, aux mœurs solides et à la catholicité avérée, a ses chances d'occuper les bancs de la Congrégation tandis qu'une femme mondaine peut trouver porte close. Ce corps de femmes, qui prend naissance en 1635 à Grenoble, s'insère dans un tissu de congrégations déjà existantes qui lui confère une légitimité d'action. Les paragraphes suivants sont consacrés à l'étude de ce milieu dévot.

### **C- Un corps dans un réseau dévot ou associatif**

Ce réseau dévot présent à Grenoble est assez étendu : de la Congrégation mariale à des œuvres plus privées, de nombreux hommes et femmes s'investissent dans les œuvres charitables du temps. Nous nous intéressons de prime abord à la Congrégation de la Purification, sodalité jésuite masculine, car des liens avérés la lient aux Dames.

#### **1. La Congrégation de la Purification, dite « des Messieurs »**

Le corps des Dames de la Purification prend racine au sein d'un milieu dévot très actif couvrant Grenoble et ses environs depuis les années 1620-1630. Des personnalités éminentes comme Pierre Coton et François de Sales avaient laissé leur empreinte spirituelle dans la ville et des hommes et des femmes séduits par leur spiritualité ont voulu faire des émules. La Congrégation mariale érigée sous le vocable de la Purification Notre-Dame, dite des « Messieurs », voit le jour, à Grenoble, le 25 janvier 1624. Rattachée à la *Prima Primaria* de Rome dès le 26 mai suivant, elle reçoit du général de la Compagnie de Jésus, Muttius Vitteleschi, sa lettre d'affiliation le 3 juin<sup>485</sup>. Elle rassemble en son sein les anciens élèves des collèges jésuites de Lyon, Vienne et Tournon. Outre la titulature commune aux deux Congrégations (celles des Dames et des Messieurs), on retrouve parmi les membres de cette assemblée de proches parents des Dames ou des hommes en lien avec elles. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter au registre de la Congrégation

---

<sup>485</sup> R. P. Joseph Pra, *Les jésuites à Grenoble...*, *op.cit.*, pp. 303-304.

de la Purification de la Sainte Vierge conservé aux Archives départementales de l'Isère qui contient les noms des bienfaiteurs de l'association masculine<sup>486</sup>.

Artus de Lionne, oncle de Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, est un de ses membres. Élu préfet dès la création de la sodalité<sup>487</sup>, il l'anime et entretient le zèle des participants. Jean de Buffevent de Murinais, époux de Léonore Servient, 34<sup>e</sup> sœur, et père de Marie, 74<sup>e</sup> sœur, est élu à la charge de secrétaire. Il est quatre fois préfet durant sa vie et en janvier 1635, il occupe la charge de portier<sup>488</sup>. Louis Baudet, fils d'Olympe de Guichard, 29<sup>e</sup> sœur, occupe la place de sacristain en 1624. Quant à François de Ponnat, époux d'Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur, il entre la même année que Louis Baudet et « a beaucoup d'habitudes chez les Jésuites » même si selon l'enquête de Colbert, il n'est pas considéré comme dévot, mais comme un homme quelque peu sournois<sup>489</sup>. D'autres proches des Dames occupent peu à peu les bancs de l'assemblée : Étienne Roux de Morges, époux de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, intègre la sodalité en 1628. Il est élu deux fois supérieur : la première fois le 15 mai 1653 et la seconde, le 16 décembre 1655. L'intendant de Guyenne, Claude Pellot<sup>490</sup>, le peint comme un

homme d'honneur et d'une grande intégrité, s'étant acquis beaucoup de créance et d'approbation dans sa compagnie [...] il est dans une grande vénération parmy le peuple à cause de sa probité et de sa grande dévotion, qui luy donne de grands scrupules dans l'examen de sa charge, et fait qu'il est souvent irrésolu dans ses

---

<sup>486</sup> AD Isère, D 28<sup>+</sup> : Congrégation de la Purification de la Sainte-Vierge. *Élection des membres. Nom des bienfaiteurs (1624-1659)*.

<sup>487</sup> AD Isère, D 29<sup>+</sup>, f<sup>o</sup>45r<sup>o</sup> : Congrégation de la Purification de la Sainte-Vierge. *Noms des bienfaiteurs ; recettes et dépenses (1652-1702)*.

<sup>488</sup> R. P. Joseph Pra, *Les jésuites à Grenoble...*, *op.cit.*, p. 304.

<sup>489</sup> Georg Bernhard Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV entre le cabinet du roi, les secrétaires d'Etat, le Chancelier de France et les intendants et gouverneurs de provinces. Les présidents, procureurs et avocats généraux des parlements et autres cours de justice*, Paris, Imprimerie Nationale, 1830, t. II, p. 90.

<sup>490</sup> Claude Pellot est intendant de Guyenne puis premier président au Parlement de Rouen. Il a épousé en premières noces, en 1639, Claude Le Camus, fille de Nicolas Le Camus et de Marie Colbert, et en secondes noces, Madeleine Colbert, fille de Nicolas Colbert et de Marie Le Mercier. Il est par cette seconde alliance, le beau-frère de Mère Élisabeth Colbert, prieure du monastère Saint-Louis à Rouen. Il intervient en faveur de Mère Mectilde du Saint-Sacrement, grande amie de la comtesse de Rochefort, pour un contrat relatif à l'institution d'un monastère de bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'Autel à Rouen. Sur ce point, Yves Poutet, *Catherine de Bar (1614-1698), Mère Mectilde du Saint-Sacrement. Moniale et fondatrice bénédictine au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Parole et Silence, coll. « Mectildiana », 2013, pp. 465, 510, 537, 766 et 922.

opinions, craignant toujours de faillir ; a les intentions droites et bonnes et modère autant qu'il se peut la chaleur de ceux qui paroissent emportés dans sa compagnie<sup>491</sup>

D'ailleurs, c'est un homme « assez habile. L'on se sert de luy quand le parlement veut faire quelque manifeste ou lettre. Il est dévot et est des Congrégations du St-Sacrement et de *de propaganda*. Est accomodé et a espousé la fille de feu sieur Des Ageant, premier président de la chambre des comptes »<sup>492</sup>. Il est de plus en lien avec la régente, Anne d'Autriche, par sa fonction de représentation : « très éloquent, parlant bien en public, et ayant grande facilité à bien escrire, et par cette raison chargée de toutes les remonstrances, lettres au roy et despeches du Parlement, dont il s'acquitte avec beaucoup de succès. Il fust deputé en 1648 et parla plusieurs fois à la reyne mère et aux ministres avec applaudissement »<sup>493</sup>. Pierre Guigou, époux de Diane Rolland, 26<sup>e</sup> sœur, entre dans la Congrégation mariale en 1641 ; Antoine du Faure de la Rivière, époux de Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, en 1651 ; Gabriel Prunier de Saint-André, baron de Bochaîne, époux d'Anne II de La Croix de Chevrières, 66<sup>e</sup> sœur, en 1652. Ce dernier est connu de ses contemporains pour être « de la caballe dévotte ou propagation »<sup>494</sup>. Jean IV de La Croix de Chevrières, époux de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, entre pour sa part en 1657. Le conseiller François Guérin, frère de Renée Guérin, 31<sup>e</sup> sœur, y entre aussi cette année-là. L'enquête de l'intendant Pellot effectuée à la demande de Colbert dit de lui qu'il est « amy des jésuistes et de leur Congrégation »<sup>495</sup>. Dans la première enquête, l'intendant le cite en exemple : « bien intentionné, habile et qui entend bien les formes ; et quoyque riche et dévot, il n'oublie pas ses avantages dans les occasions, néanmoins avec honneur »<sup>496</sup>. Dans la seconde enquête, en revanche, c'est un « esprit dangereux, intéressé, capable de tout faire malgré la grande dévotion dont il se pare ; à de grandes habitudes chez les jésuites ; est tourné en ridicule dans sa compagnie ; aime le sac et les especes et pour en avoir beaucoup dévorerait les procès s'il n'estoit retenu par ses confrères qui les voyent avec plus d'exactitude, quoiqu'ils affectent moins de dévotion »<sup>497</sup>.

---

<sup>491</sup> Georg Bernhard Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV...*, *op.cit.*, t.II, p. 90.

<sup>492</sup> *Ibid.*, pp. 81 et 90.

<sup>493</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>494</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>495</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>496</sup> *Ibid.*

<sup>497</sup> *Ibid.*, p. 83.



Au total, conformément aux statuts, c'est un maximum de trente confrères qui participent aux assemblées des Messieurs et nous voyons que bon nombre d'entre eux sont liés aux Dames. Parmi eux, il faut également retenir la présence dès 1628, de Jean Arnoux qui fit beaucoup pour l'édification des règlements de la sodalité durant sa direction ainsi que celle du Père Albi, en 1642, qui compléta les statuts<sup>498</sup>.

Nous nous intéressons désormais à une Compagnie qui a fait couler beaucoup d'encre jusqu'à aujourd'hui, La Compagnie du Saint-Sacrement.

## 2. La Compagnie du Saint-Sacrement

De la Congrégation des Messieurs à la Compagnie du Saint-Sacrement, il n'y a qu'un petit pas à franchir. Paul-Henri Bordier, dans un tableau récapitulatif, a parfaitement mis en lumière la participation des *sodales* dans la future Compagnie du Saint-Sacrement<sup>499</sup>. Il écrit d'ailleurs :

C'est dans ce groupe de formation spirituelle que de Foresta put juger des sujets les plus capables de le suivre dans son projet. Sur les trente confrères que la Compagnie accueillit au cours de son existence, vingt-deux étaient « congréganistes ». Dix-neuf, au moins, l'étaient avant leur entrée dans la Compagnie. Tout semble indiquer l'existence de liens très étroits entre la Congrégation et la Compagnie du Saint-Sacrement<sup>500</sup>.

Nous sommes entièrement de son avis. Nous l'avions d'ailleurs constaté avant d'entreprendre la lecture de son mémoire : Congrégation de la Purification et Compagnie du Saint-Sacrement entretiennent des liens étroits de parenté, parenté non seulement spirituelle, mais aussi familiale. Il est dès lors logique de constater que des confrères du Saint-Sacrement soient proches des Dames de la Purification. Parmi les membres laïcs, nous retrouvons trois présidents au Parlement qui sont également trois maris des Dames : Antoine du Faure de La Rivière, époux de Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur ; Jean IV de La Croix de Chevrières, époux de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur et Gabriel Prunier de Saint-André, baron de Bochaîne, époux d'Anne II de la Croix de Chevrières, 66<sup>e</sup> sœur. Au nombre de sept, les conseillers au Parlement forment à peu près le tiers des membres. Parmi ces derniers, nous constatons la présence d'Étienne Roux de Morges, époux de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur ; trois frères de la famille de Ponnat dont François, époux d'Anne de

---

<sup>498</sup> R. P. Joseph Pra, *Les jésuites à Grenoble...*, *op.cit.*, p. 310.

<sup>499</sup> Paul-Henri Bordier, *La Compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble...*, *op.cit.*, p. 133 bis.

<sup>500</sup> *Ibid.*, p. 133.

Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur et père d'Émerentienne, 68<sup>e</sup> sœur et Jean-Baptiste de Ponnat, beau-frère de Dorothée de Garcin, 38<sup>e</sup> sœur, ainsi que François de Guérin, frère de Renée Guérin, 31<sup>e</sup> sœur. Reste à évoquer Pierre de Galles, parent de Françoise de Balmes, 54<sup>e</sup> sœur, et le receveur général des finances Pierre Guigou, second époux de Diane Rolland, 26<sup>e</sup> sœur. Ce sont donc 7 époux des Dames qui grossissent les rangs de la Compagnie du Saint-Sacrement auxquels s'ajoute un ecclésiastique, Gaspard Boffin, prieur du Croisic, beau-frère de M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur. Le registre mentionne également quelques parents des Dames qui devaient être cooptés par la Compagnie, mais qui ne se sont guère laissés convaincre : parmi eux, on retrouve Antoine Le Franc<sup>501</sup>, frère de Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, et époux de Marie de Virieu, 49<sup>e</sup> sœur, ou encore Flotard Moret, parent de Philippe de Pierre, 45<sup>e</sup> sœur. Comme le souligne Paul-Henri Bordier, « plus que l'état clérical ou laïc, plus que l'épée ou la robe, c'est l'appartenance à quelques familles de la noblesse dauphinoise, qui nous semble le mieux distinguer et caractériser les trente dévots. La Compagnie, en effet, se recrute à peu près exclusivement au sein de cette noblesse »<sup>502</sup>. Cette proximité des Dames de la Purification avec les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement ne nous permet cependant pas de penser qu'il y ait eu une Compagnie du Saint-Sacrement pour Dames comme l'avait jadis proposé Mgr Prunel<sup>503</sup>. Certes les liens d'alliances sont indubitables et l'attribution discutée du registre grenoblois à la Compagnie du Saint-Sacrement<sup>504</sup> peut semer le doute dans les esprits, mais il paraît

---

<sup>501</sup> BM Grenoble, R 5765, f°14 et f°284v°.

<sup>502</sup> Paul-Henri Bordier, *La Compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble...*, *op.cit.*, p. 26.

<sup>503</sup> Mgr Prunel, « Y eut-il au XVII<sup>e</sup> siècle des compagnies de Dames du Saint-Sacrement ? », dans *Revue pratique d'apologétique*, t. IX, 1910, pp. 607-612.

<sup>504</sup> La date exacte de la création de la Compagnie du Saint-Sacrement grenobloise est inconnue des historiens. Seul un registre conservé à la Bibliothèque municipale de Grenoble et commencé en 1652 les amène à établir qu'une Compagnie existait cette année-là. Or, le registre sur lequel ils se sont appuyés pour étoffer l'histoire de cette Compagnie n'est jamais dénommé comme tel sur le manuscrit. Ces difficultés d'attribution ne sont pas neuves. En 1889, Claude Prudhomme, dans le *Catalogue des manuscrits* ainsi que dans son *Histoire de la ville*, l'appelait : « Registre des conférences ou assemblées d'une association pieuse secrète de Grenoble dite la Congrégation 1652-1666 », tandis que moins de deux décennies plus tard, Raoul Allier lui donnait pour titre les premiers mots qui figurent sur le manuscrit : « Rôle des communions et visite des pauvres ». Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le registre changea d'identité en étant attribué par Maignien à la Compagnie de la Propagation de la Foi. Enfin, Paul-Henri Bordier, s'appuyant sur Allier, semble tenir pour acquise l'attribution du registre à la Compagnie du Saint-Sacrement. La destruction par le feu d'une bonne partie des papiers de la Compagnie du Saint-Sacrement fut immanquablement à l'origine de ces hésitations. Sur ce point, Fournier, Maignien, Prudhomme, dir., *Catalogue Général des Manuscrits des Bibliothèques Publiques de France*, T. VII, Grenoble, p. 528, n°1554 ; Raoul Allier, *La Cabale des dévots (1627-1666)*, Paris, Armand Colin,

difficile de l'affirmer. En revanche, que certaines Dames aient accompli des missions à la demande des confrères du Saint-Sacrement reste envisageable. Dans son répertoire bibliographique des précieuses, Myriam Dufour-Maître écrit d'ailleurs dans la notice consacrée à M<sup>me</sup> de Revel que le rôle important joué par cette dernière dans la conversion de Henriette de Coligny pouvait être lié à la Compagnie du Saint-Sacrement<sup>505</sup>. C'est tout à fait possible, mais cela peut aussi relever d'une demande expresse de la régente ou de sa propre initiative.

Paul-Henri Bordier mentionne également, au sein de son tableau, la participation ou non des confrères du Saint-Sacrement à la Compagnie de la Propagation de la Foi. Les paragraphes suivants reviennent sur les liens existants entre ces deux institutions.

### 3. La Compagnie de la Propagation de La Foi

La Compagnie de la Propagation de la Foi, encore dénommée Compagnie de l'Exaltation de la Sainte Croix fut fondée à Paris le 14 septembre 1632 par le Père Hyacinthe Kerver afin de lutter contre le protestantisme. Après la mort du fondateur, au moment du déclin de la Compagnie, divers groupes se sont emparés de son idée et ont souhaité continuer son œuvre en province. Les Grenoblois se sont sentis investis de cette mission et de filiale de celle de Paris, la Compagnie grenobloise est rapidement devenue « la Compagnie mère » du sud-est du Royaume<sup>506</sup>. Originale par rapport aux autres Compagnies en raison de sa mixité<sup>507</sup>, la Compagnie grenobloise se voit contrainte – après une interdiction royale de plusieurs mois – de se scinder en deux par respect des bienséances<sup>508</sup>. Fondée le 8 février 1647 par Jean IV de La Croix de Chevrières et ses deux sœurs, M<sup>me</sup> de Revel et la comtesse de Rochefort, elle vécut un moment d'éclipse dans les années 1662-1663 en raison d'une demande royale de produire les lettres patentes d'établissement de la Compagnie. Cela se traduisit par l'absence de délibérations

---

1902, p. 7 ; du même auteur : « La Compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble, 1644-1666 », dans *Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, avril 1902, pp.169-203 ; Edmond Maignien, *Catalogue des livres et Manuscrits du fonds dauphinois*, t. IV, p. 173, col. 1, n°24.403 ; Paul-Henri Bordier, *La Compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble...*, *op.cit.*, p. 4.

<sup>505</sup> Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII<sup>e</sup> siècle, 2<sup>e</sup> édition revue, corrigée et augmentée*, Paris, Honoré Champion, 2008, coll. « Champion classiques », p. 719.

<sup>506</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 245.

<sup>507</sup> *Ibid.*, p. 243.

<sup>508</sup> *Ibid.*

dans le registre<sup>509</sup>, mais cela ne signifiait pas pour autant que les confrères ne se soient pas entretenus sur ce sujet lors de réunions informelles dans leurs cabinets. Catherine Martin précise que la séparation des deux Compagnies n'existait que sur le papier. Dans la réalité, la Compagnie restait mixte<sup>510</sup>. Le registre de la Compagnie du Saint-Sacrement conservé à Grenoble indique que le mari de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, Étienne Roux, membre à la fois de la Propagation de la Foi et du Saint-Sacrement, a fait tout son possible pour convaincre le roi de changer d'avis sur l'interdiction<sup>511</sup>. Le mari d'Anne II de la Croix de Chevières, 66<sup>e</sup> sœur, Gabriel Prunier de Saint-André, également membre des deux Compagnies avait reçu une lettre fort pessimiste de Michel Le Tellier sur l'avenir de celle-ci<sup>512</sup>. Lors de la même assemblée, les confrères font mention de l'ordonnance épiscopale de Pierre Scarron ayant pour but la fermeture de la chapelle de la Propagation. Les confrères mettent alors tout en œuvre pour que l'évêque revienne sur sa décision. C'est chose faite en avril 1663. La Compagnie renaît en obtenant de nouvelles patentes, mais une chose a définitivement changé pour les hommes : les réunions ne se font désormais plus sans surveillance épiscopale. Les Dames, quant à elles, pouvaient librement se réunir dans la maison de la Propagation<sup>513</sup>. À quoi tient cette différence de traitement ? Catherine Martin pense qu'elles étaient « jugées moins dangereuses » que les hommes<sup>514</sup>. Cela n'est pas aussi sûr. Cela tiendrait-il à la figure charismatique de M<sup>me</sup> de Revel et à son ingéniosité ? Nous savons, selon le témoignage laissé par les Dames, que Pierre Scarron est « bon et facile », mais aussi pusillanime<sup>515</sup>. Le charisme, la noblesse, de même que les appuis de certaines Dames ont très bien pu jouer en leur faveur. Certainement ont-elles su agir en fonction de la conjoncture comme elles avaient su le faire quelques années auparavant lorsque la Congrégation de la Purification était dans la tourmente.

Parmi les Dames de la Compagnie de la Propagation de la Foi, nous retrouvons quelques personnalités appartenant à la Congrégation de la Purification. Celle qui est

---

<sup>509</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>510</sup> *Ibid.*, p. 305.

<sup>511</sup> BM Grenoble, R 5765 : 28 mars 1663 cité dans *ibid.*, p. 204.

<sup>512</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>513</sup> AD Isère, 26 H 102, 18 juillet 1663.

<sup>514</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 205.

<sup>515</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup> 19v<sup>o</sup>.

considérée par Catherine Martin comme « l'âme » de la Propagation<sup>516</sup>, M<sup>me</sup> de Revel, est à la fois un membre très actif de la Propagation et de la Purification. C'est également le cas de Marguerite de La Croix de Chevrières dite M<sup>me</sup> de Veyssillieu de Buffières, 27<sup>e</sup> sœur<sup>517</sup>. Son abrégé de vie et de vertus mentionne son implication dans les deux organismes : « Dieu qui se plaisoit à voir la generosité de sa fidele servante, voulut encore l'employer dans les deux Compagnies de la Congrégation, et de la Propagation, ou elle a fait paroître tant d'exacitude, tant d'humilité, et tant de charité »<sup>518</sup>. Marie de Sayve dite la présidente de Chevrières, 44<sup>e</sup> sœur, ou encore Marie-Antoinette Brunet dite M<sup>me</sup> Vivier, 48<sup>e</sup> sœur, ont fait de même. La notice nécrologique présente dans le registre de la Congrégation de la Purification insiste encore sur le rôle joué par la fondatrice, la comtesse de Rochefort, dans l'œuvre de la Propagation de la Foi. Selon cette source : « [l'établissement] de la Compagnie de la Propagation de la foy de cette vile luy doit ses premiers projets »<sup>519</sup>. Les deux entreprises charitables proviennent donc d'une initiative privée et si l'on en croit les sources, de la même personne. Dans le cas de la Purification, le groupe fondateur est toutefois clairement mentionné alors que dans le cas de la Propagation de la Foi, l'anonymat est conservé même si la Compagnie grenobloise n'oublie pas d'inscrire la place de premier ordre qu'y tenaient les femmes<sup>520</sup>. Un couple servait la Compagnie de la Propagation de la Foi : Jean IV de la Croix de Chevrières et Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur. Ceux-ci étaient parmi les premiers à s'enrôler dans la Compagnie. Les époux des Dames de la Purification formaient également un contingent important de la Compagnie : Claude de Chaulnes, époux de Marguerite de Chissé de la Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur ; Étienne Roux, époux de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur ; Antoine Brénier, époux de Renée Guérin, 31<sup>e</sup> sœur ; François de Ponnat, époux d'Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur ; Jean de Rabot de Buffières, époux d'Anne de Reynard, 52<sup>e</sup> sœur ; Gabriel Prunier de Saint-André, époux d'Anne II de La Croix de Chevrières, 66<sup>e</sup> sœur.

---

<sup>516</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 258. Odile Martin avait déjà souligné le rôle essentiel tenu par M<sup>me</sup> de Revel dans *La conversion protestante à Lyon (1659-1687)*, Genève, Droz, 1986, note 93, p.108.

<sup>517</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 249, identifie M<sup>me</sup> de Veyssillieu comme étant Anne de Reynard, femme de Jean de Rabot ; or il s'agit de Marguerite de La Croix de Chevrières, également dame de Veyssillieu. La confrontation des registres de la Propagation avec celui des Dames de la Purification et notamment de sa date de décès ne laisse aucun doute sur ce point.

<sup>518</sup> AD Isère, 26 H 221, f°117.

<sup>519</sup> *Ibid.*, f°98v°.

<sup>520</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, pp. 190-195.

De proches parents des Dames se sont également enrôlés dans l'œuvre tel que Gaspard Boffin, beau-frère de M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur.

Les délibérations prises dans les assemblées de Messieurs de cette Compagnie prouvent que les deux Instituts de la Propagation et de la Purification étaient en lien. Le 23 juillet 1649, la Compagnie de la Propagation de la Foi décide par l'intermédiaire de M<sup>me</sup> de Revel, de louer à Grenoble deux étages de la maison où étaient logées les orphelines pour y installer les nouveaux convertis<sup>521</sup>. Le 5 février 1656, il est question du refus adressé par l'assemblée au directeur de la Propagation, Vincent Balme, pour que soit exposée la relique de Saint Victor dans la chapelle des Dames de la Purification. L'assemblée sursoit à la demande préférant attendre que les membres de la Propagation aient leur chapelle particulière<sup>522</sup>. Le 18 février 1669, c'est dans le cabinet de M<sup>me</sup> de Veyssillieu qu'est tenue une assemblée en faveur du placement de Marie Senna qui souhaite devenir maîtresse des orphelines<sup>523</sup>. Des années plus tard, il est longuement question dans les délibérations lyonnaises et grenobloises du sort de « la petite Giroux », autrement dit Justine, âgée de 9 ans, et enlevée à sa mère lors de la mort de son père. Sa mère refusant catégoriquement de se convertir au catholicisme, elle est emprisonnée. Il est alors question de l'entretien de la petite fille. La solution envisagée dans un premier temps est de la placer aux orphelines de Valence<sup>524</sup>. Elle est finalement mise « à l'abri de l'importunité et suggestion de ses parentz de la prétendue » à la Propagation du Saint-Esprit de Lyon<sup>525</sup>.

Les Dames de la Propagation de la Foi lèguent également de l'argent aux Dames de la Congrégation de la Purification. Le livre de raison de M<sup>me</sup> Audeyer tenu après son décès le 21 septembre 1662 par Honorade Prunier de Saint-André, nous informe d'un legs pie de 150 livres effectué par son héritière le 26 septembre<sup>526</sup>.

Peut-être faut-il également indiquer le lien entre la famille de Simiane de la Coste et la Compagnie de la Propagation de la Foi. N'oublions pas que plusieurs Dames de la Purification sont apparentées aux Simiane et notamment Anne de la Croix de Chevrières

---

<sup>521</sup> AD Isère, 26 H 101, f°26r°.

<sup>522</sup> *Ibid.*, f°72.

<sup>523</sup> AD Isère, 26 H 103 : 18 février 1669.

<sup>524</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 272.

<sup>525</sup> AD Isère, 26 H 105 : 13 juillet 1680.

<sup>526</sup> BM Grenoble, R 9034, f°3r° : Livre de raison de la famille Audeyer (1660-1690).

de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, épouse d'Abel de Simiane. Le récit de fondation de la Compagnie de la Propagation de la Foi d'Aix-en-Provence rédigé au XVIII<sup>e</sup> siècle fait du chevalier Gaspard de Simiane de La Coste, l'initiateur de l'association alors même qu'il était décédé sept ans avant sa création<sup>527</sup>. La mère de celui-ci, Angélique de la Céppède, dame de La Coste, n'est pas non plus étrangère à la Compagnie lui permettant de toucher une pension annuelle de 600 livres. Le problème est que selon Catherine Martin, le chevalier de La Coste a pu avoir l'idée, mais n'a certainement pas pu réaliser le projet aixois contrairement à Avignon où l'on retrouve encore un membre de la famille à l'origine de l'institut aux côtés de M<sup>me</sup> de Portes : l'abbé de La Coste. Selon ce récit, c'est d'ailleurs à la Dame de Portes que revient la primauté de l'institut<sup>528</sup>. Il est possible que les membres des deux Compagnies : celle de la Propagation de la Foi et celle de la Purification se soient entretenus sur le sujet, mais il nous est encore impossible, à partir des sources dont nous disposons, de le vérifier.

À partir de 1630, Grenoble accueille plusieurs organismes privés. Les paragraphes suivants ont pour objet d'attirer l'attention du lecteur sur l'un d'entre eux : les Madeleines.

#### 4. Les Madeleines

Les Dames de la Congrégation de la Purification sont encore en lien avec une autre institution, celle des Madeleines, encore dénommées Repenties<sup>529</sup>. Le parallèle existant entre les deux instituts a été mis en lumière par Kathryn Norberg dans sa thèse consacrée à Grenoble<sup>530</sup>. Les Règles des Madeleines et le mémoire historique de la Congrégation de la Purification ont d'ailleurs une écriture similaire. L'œuvre des Madeleines doit sa création à deux femmes les plus notables de la province de Dauphiné : la baronne d'Uriage, Louise de Clermont, et l'épouse du premier président du Parlement de Grenoble, M<sup>me</sup> du Faure, autrement dit Justine Dalphas, mère de Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur. Cette œuvre est destinée à venir en aide aux prostituées en les regroupant dans une

---

<sup>527</sup> BM Marseille, 1495-1507 (485 597), Fonds Haitze, vol. 7, f°538 cité dans Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 192.

<sup>528</sup> A.C.E.P., S.O.C.G., vol. 439, f°64-65 cité dans Catherine Martin, *ibid.*, p. 193.

<sup>529</sup> La Maison des Repenties est connue sous le titre de Monastère de la Madeleine. Sur ce point, AD Isère, 26 H 201. Voir également (entre autres) l'acte notarié conservé sous la cote 3 E 7788, f°6-9r° : 08 janvier 1644.

<sup>530</sup> Kathryn Norberg, *Rich and Poor in Grenoble...*, *op.cit.*, « chapter two : Mothers to the Poor : The Confraternities of the Orphans and the Madelines », pp. 20-26.

maison où elles apprendront à travailler<sup>531</sup>. Il arrive également que des femmes adultères soient enfermées à la demande de leurs époux<sup>532</sup>. Les rapports entre les Dames de l'une et l'autre institution sont personnels : la lecture des registres notariés nous apprend en effet que le 24 janvier 1635, soit peu de temps avant la création informelle de la Congrégation de la Purification, Justine Dalphas revend une pension à Charlotte Allemand de Pâsquiers, future 32<sup>e</sup> sœur. Cette dernière effectue la transaction par le biais de son homme de confiance, Laurent de L'hospital<sup>533</sup>. Justine Dalphas est aussi la voisine de Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur. Lors d'une convention, Laurent de Rabot d'Aurillac, époux de Marguerite, permet à la présidente du Faure de faire une demi-croisée de fenêtre à la muraille mitoyenne de sa maison qui donne sur le jardin de Veysillieu à condition que la fenêtre soit tressée avec des barreaux de fer et bouchée lorsque bon lui semblera<sup>534</sup>. Justine Dalphas vend également à Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, en tant que supérieure des Dames de la Purification et à Marguerite de Chissé, dame de Chaulnes, première assistante :

Une pension annuelle et perpétuelle de septante cinq livres établie sous le capital de mil cinq cent livres payable et portable par ladite dame du Faure dans la Maison des Orphelines à ceux ou celles qui auront charge et pouvoir de recevoir les devoirs d'icelles à chacun jour troisième septembre de l'année prochaine ainsi continuant jusqu'au rachat et amortissement de ladite pension. Ladite dame du Faure déclarant vouloir employer ladite somme au paiement des lods de la Maison qu'elle a acquis de M<sup>me</sup> Eyben pour les filles repenties de cette ville sise en rue de Bonne proche Mr le conseiller Tonnard et le surplus aux réparations qu'elle prétend faire à ladite Maison consentant que lesdites filles orphelines entrent et soient subrogées aux mêmes droits, actions et hypothèques du seigneur de Bally à qui appartient lesdites lods et des maçons et charpentiers qui feront les réparations promettant de faire insérer dans les quittances qui lui seront passées qui sont des deniers sus délivrés et d'en fournir des extraits en forme aux Orphelines laquelle dite pension ladite dame du Faure a le tout

---

<sup>531</sup> Certaines filles repenties sont reçues en prêtant de simples vœux. Nous pouvons prendre l'exemple de Humberte Clabaud, fille de Pierre Clabaud, marchand de Faucigny, et de feu honnête Nicole Humbert qui, après avoir demeuré deux ans dans la Maison des Repenties, désire y être reçue. Jeanne Boisson, femme en troisièmes noces du sieur Clabaud, pour et au nom du sieur Clabaud, absent, apporte en dot la somme de 600 livres. Sur ce point, AD Isère, 3 E 7796, f<sup>o</sup>184 : 01 septembre 1659.

<sup>532</sup> En parcourant les actes notariés, nous avons rencontré le cas de Charlotte Mognat, épouse de l'apothicaire viennois Pierre Allard, sur le point d'être châtiée corporellement pour adultères et qui, pour éviter la sentence, est reçue dans le monastère de la Madeleine. Pierre Allard promet de payer à Justine Dalphas, dame du Faure, la somme de 100 livres de pension annuelle et viagère pour son entretien. Sur ce point, AD Isère, 3 E 7788, f<sup>o</sup>70r<sup>o</sup>-71r<sup>o</sup> : 17 mars 1644.

<sup>533</sup> AD Isère, 3 E 7779, f<sup>o</sup>52v<sup>o</sup>-54v<sup>o</sup> : 24 janvier 1635.

<sup>534</sup> AD Isère, 3 E 7781, f<sup>o</sup>808r<sup>o</sup>-810v<sup>o</sup> : 31 août 1637.



imposé et hypothéqué sur les biens meubles immeubles présents et à venir sur ladite Maison des repenties<sup>535</sup>

Il arrive également qu'une congréganiste de la Purification intervienne personnellement pour aider une femme de noble condition à entrer aux Repenties : tel est le cas de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, à l'égard d'Octavie de Saluces alors emprisonnée dans les geôles du Palais de Grenoble. Le frère d'Octavie, Charles de Saluces de Monterosso, en exécution de l'arrêt rendu au Parlement le 19 juin 1657 aurait prié Justine Dalphas, en qualité de directrice de la Maison des Filles de la Madeleine sous la conduite des religieuses de la Visitation, de recevoir sa sœur dans la Maison et de l'entretenir pendant sa vie naturelle. À cette cause, Marie de Sayve s'est personnellement constituée en délivrant 500 livres à Justine Dalphas, Charles de Saluces apportant de son côté 1 000 livres pour son entretien<sup>536</sup>.

Les Dames de la Purification participent au dynamisme du milieu dévot grenoblois, mais leur sphère d'influence s'étend plus loin puisqu'elles sont en lien avec les milieux dévots lyonnais et parisiens. Le paragraphe suivant est destiné à démontrer l'existence de liens étroits unissant certaines Dames de la Purification avec la fondatrice de l'Ordre du Verbe Incarné, Jeanne-Chézard de Matel.

## 5. L'Ordre du Verbe Incarné

Claude de Chissé et ses deux filles ont avec Jeanne Chézard de Matel des rapports étroits. Il est effectivement intéressant de constater que Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, avec l'aide du comte d'Eveine obtient auprès de l'archevêque de Lyon une audience à Jeanne Chézard de Matel<sup>537</sup>. Sa *Vie* autographe mentionne :

Le jour que Monseigneur arriva fut le même de notre arrivée. Nous attendîmes de lui parler le mardi de Pentecôte, lequel jour il avait donné à Madame de Chevière pour nous voir. Ma dite dame pria Monsieur le Comte d'Eveine de me vouloir présenter, lui disant qu'elle, Madame de Beauregard, Madame de Chanron, sa sœur, seraient de

---

<sup>535</sup> AD Isère, 3 E 7795, f<sup>o</sup>281r<sup>o</sup>-282v<sup>o</sup> : 03 septembre 1655.

<sup>536</sup> AD Isère, 3 E 7796 : 22 janvier 1658.

<sup>537</sup> *La Vie de la vénérable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel, fondatrice et institutrice de la congregation des religieuses du Verbe incarné et du Saint-Sacrement. Par un P. \*\*\* de la Compagnie de Jésus*, Avignon, Franç. Girard & Dom. Seguin, 1743, p. 66. L'ouvrage consulté est celui disponible à la BM de Grenoble sous la cote L. 9819.

la compagnie. Monsieur le comte d'Eveine eut appréhension que Monseigneur Miron n'en fit rien<sup>538</sup>.

Claude de Chissé sert donc d'intermédiaire à Jeanne Chézard de Matel. Sa fille, M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, est aussi très proche de la future religieuse. Pour prendre conscience du rôle joué par M<sup>me</sup> de Revel auprès d'elle, il faut consulter en plus de l'ouvrage du XVIII<sup>e</sup> siècle sur la *Vie* de Jeanne Chézard de Matel précédemment cité<sup>539</sup>, les archives notariées. On se rend alors vite à l'évidence de la place centrale que M<sup>me</sup> de Revel occupe dans l'œuvre, car la presque totalité des actes passés au profit du Verbe Incarné porte sa signature alors qu'elle n'est ni expressément citée comme témoin ni personnellement concernée<sup>540</sup>. M<sup>me</sup> de Revel a à cœur d'implanter une filiale de l'Ordre à Grenoble et d'aider Jeanne Chézard de Matel à accomplir son dessein, nous le verrons par la suite. Les liens personnels des dévotes grenobloises avec les milieux dévots lyonnais mériteraient d'être approfondis. Nous n'avons pas pu le faire pour des raisons de temps.

Après avoir brièvement évoqué la présence des femmes de la famille de La Croix de Chevrières auprès de Jeanne Chézard de Matel, il importe désormais de se concentrer sur la proximité qu'entretient le réseau dévot grenoblois avec les milieux dévots parisiens.

## 6. Les milieux dévots parisiens

Les liens entretenus par les dévotes grenobloises avec les milieux dévots parisiens sont multiples et doivent être enrichis par ceux, nous l'avons vu, du réseau de la Compagnie de la Propagation de la Foi reconstituée par Catherine Martin<sup>541</sup>, mais aussi par ceux de la Compagnie du Saint-Sacrement.

Nous connaissons en partie les correspondants à Paris de la comtesse de Rochefort et de sa sœur, M<sup>me</sup> de Revel, et les personnalités qu'elles côtoient. Outre Catherine de

---

<sup>538</sup> *Vie autographe de Jeanne Chézard de Matel. Fondatrice de l'Ordre du Verbe Incarné et du Très Saint-Sacrement (Roanne 1596 – Paris 1670) : Brouillon autographe fait en 1642 et trouvé dans les Archives jésuites de Toulouse en 1986*, Rome, 1993, 347 p. Ici, pp. 126-128.

<sup>539</sup> *La Vie de la vénérable Mère Jeanne-Marie Chézard de Matel...*, *op.cit.*, pp. 245-246.

<sup>540</sup> M<sup>me</sup> de Revel est effectivement présente lors des contrats de réception des religieuses. Sur ce point, AD Isère, 3 E 7788, f°228r°-230v° : 20 octobre 1644 et f°333r°-335v° : 16 décembre 1644.

<sup>541</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 225 : L'organigramme du réseau des Compagnies est tout à fait éclairant et montre à quel point le réseau était dense et enchevêtré.

Bar, en religion Mère Mectilde du Saint-Sacrement, la comtesse de Rochefort écrit et reçoit des lettres de Jean de Bernières-Louvigny<sup>542</sup>. Celui-ci dirigeait la conscience de Mère Mectilde du Saint-Sacrement ce qui explique que cette dernière serve parfois d'intermédiaire entre son directeur et la comtesse de Rochefort<sup>543</sup>. Mère Mectilde conseille d'ailleurs à la comtesse d'avoir « une singulière dévotion à Monsieur de Bernières » parce qu'« il obtient beaucoup de grâces à ceux qui le prient ». La comtesse de Rochefort est censée recevoir davantage de grâces « car il [l'] aimait »<sup>544</sup>. Mère Mectilde insiste beaucoup sur ce point lorsqu'elle informe la comtesse de la mort de Jean de Bernières :

Je pensais vous écrire, mais le travail que j'ai, joint à une toux très fréquente, m'a ravi cette consolation et ne me donne que le moment de vous dire une nouvelle qui vous surprendra beaucoup et qui vous touchera aussi bien que moi. C'est, ma très chère Sœur, que notre très cher Monsieur de Bernières nous a quitté et a pris son vol dans le cœur de Dieu, où nous croyons qu'il repose pour l'éternité [...] À Dieu, priez ce cher Monsieur pour moi : j'ai confiance en lui et je crois qu'il se souviendra de nous. Il nous aimait<sup>545</sup>.

Ces quelques lignes permettent au lecteur de constater que la comtesse de Rochefort connaissait bien le trésorier général des finances. À Paris, cette dernière le rencontrait et certainement aussi le disciple et ami de ce dernier, Jacques Bertot, qui devint ensuite le directeur de conscience de Mère Mectilde et de Madame Guyon<sup>546</sup>. Une autre figure incontournable de la spiritualité du Grand Siècle en lien étroit avec les deux précédents est celle de Jean-Jacques Olier de Verneuil. Jean-Jacques Olier est, en outre, le directeur de conscience de la supérieure de la Visitation de Grenoble, Marie-Constance de Bressand<sup>547</sup>, auquel il fait part de sa satisfaction à l'égard de l'avancement spirituel de la comtesse de Rochefort et des œuvres charitables de M<sup>me</sup> de Revel :

---

<sup>542</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 68 : « quand vous voudrez écrire à Monsieur de Bernières, il vous répondra avec onction et avec lumière ».

<sup>543</sup> *Ibid.*, p. 362 : « voici une lettre que Monsieur de Bernières vous écrit ».

<sup>544</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>545</sup> *Ibid.*, p. 108. Nous reproduisons ici la lettre 44 contenue dans le manuscrit P. 104 bis qui est plus détaillée.

<sup>546</sup> Jacques Bertot, *Le Directeur Mistique ou les Œuvres spirituelles de Monsr. Bertot, Ami intime de feu M<sup>r</sup> de Bernières, & Directeur de M<sup>ade</sup>. Guion avec un recueil de Lettres spirituelles tant de plusieurs auteurs anonymes, que du R. P. Maur de l'Enfant Jesus, Religieux Carme & de Madame Guion qui n'avoient point encore vu le jour divisé en quatre volumes*, Cologne, Jean de la Pierre, 1726.

<sup>547</sup> *Lettres de M. Olier (1608-1657). Nouvelle éd. revue sur les autographes, considérablement augmentée, accompagnée de notes biographiques et précédée d'un abrégé de la Vie de M. Olier*, Paris, Victor Lecoffre, 1885, 2 tomes. Voir en particulier le t. 1, lettre XXII, p. 110 ; lettre XXIII, p. 114 ; lettre XXV-XXVII, pp. 117-121 ; lettre XXXI-

Nous avons ici M<sup>me</sup> la marquise de Rochefort, qui est fort assidue à Saint-Sulpice, qui a déjà heureusement travaillé pour Dieu avec sa sœur, M<sup>me</sup> de Revel, en votre ville. J'espère en voir un jour quelque fruit pour la gloire de Jésus-Christ. Cette bonne dame prend soin particulier de s'avancer en Dieu, et me témoigne tous les jours, par sa confiance toute particulière, de vouloir faire entièrement les choses que Notre-Seigneur lui demande pour sa plus grande gloire ; j'en ai une satisfaction toute particulière<sup>548</sup>

Jean-Jacques Olier loue le zèle et la piété des deux sœurs, mais est particulièrement attentif à la progression de la comtesse de Rochefort<sup>549</sup> qu'il rencontre chaque jour à Saint-Sulpice. Dans une lettre qu'il adresse à Jacques Sumian, curé du diocèse de Viviers, probablement datée de 1651, Jean-Jacques Olier lui propose de venir au séminaire de Saint-Sulpice répondant ainsi favorablement à la requête de Louis de Suze, son évêque. Selon le vœu émis par la comtesse de Rochefort, Jean-Jacques Olier le prie de prendre à Vienne le fils de celle-ci, Armand-Anne-Tristan de La Baume de Suze, également neveu de Louis de Suze :

J'espère que vous aurez bien la bonté de vouloir accompagner ici M. de Rochefort, son neveu, qu'il destine à l'Église et qu'il désire, si la commodité le permet, de le faire élever au séminaire, pour lui donner à la bonne heure les premières semences de l'esprit ecclésiastique. M<sup>me</sup> de Rochefort, la mère du petit, m'a fait arrêter de vous écrire pour attendre réponse du pays, afin de prendre ses mesures pour lui faire venir au premier ordinaire. Elle vous écrira pour cela afin de le prendre à Vienne où il étudie et le conduire avec vous<sup>550</sup>.

C'est également auprès de Marie-Thérèse Baudet de Beauregard, supérieure des bernardines réformées de Grenoble où les Dames de la Purification effectuaient temporairement leurs dévotions, qu'il trouve une écoute attentive<sup>551</sup>. Le fondateur de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice connaît donc plusieurs personnalités éminentes du milieu dévot grenoblois<sup>552</sup>. Il correspond également avec des personnalités proches de

---

XXXIII, pp. 129-134 ; lettre XXXV, p. 138 ; lettre XL, p. 148 ; lettre XLIII, p. 162 ; lettre XLV, p. 168 ; lettre XLVI, p. 170 ; lettre LI, p. 181 ; lettre LIII, p. 187 ; lettre LVI, p. 195 ; lettre LVII, p. 197 ; lettre LXII, p. 211 ; lettre LXIII, p. 213 ; lettre LXV, p. 217 ; lettre LXVI, p. 220 ; lettre LXVIII, p. 223 ; lettre LXXI, p. 229 et lettre CLXVII, p. 509.

<sup>548</sup> *Ibid.*, lettre CLXVII, t. 1, pp. 511-512.

<sup>549</sup> Remarquons qu'il évoque la comtesse de Rochefort sous le titre de marquise de Rochefort.

<sup>550</sup> *Lettres de M. Olier (1608-1657), op.cit.*, t. I, lettre CLXXXI, pp. 542-543.

<sup>551</sup> *Ibid.*, la Mère Baudet de Beauregard, supérieure des bernardines, t.II, p. 49.

<sup>552</sup> Quelques lettres sont directement adressées aux dévotes grenobloises ou les mentionnent : *ibid.*, Marie de Valence, t.I, pp. 428-429 et t. II, p.65 ; Marie de Valernod, t.I, p. 512.

la comtesse de Rochefort : Charles Picoté<sup>553</sup> qui n'est autre que son directeur de conscience, mais aussi Marie Rousseau<sup>554</sup>.

Parmi les prêtres de Saint-Sulpice, un ecclésiastique attire donc également notre attention : Charles Picoté<sup>555</sup> qui fut non seulement le premier compagnon et le confesseur de Jean-Jacques Olier, mais aussi une personne de confiance de la reine mère, Anne d'Autriche<sup>556</sup>. La comtesse de Rochefort se confesse à lui à diverses reprises et en informe Mère Mectilde. Celle-ci lui répond : « la leçon que M. Picoté vous a fait est très bonne, mais il faut que vous sachiez la manière de la pratiquer pour ne point troubler votre état présent »<sup>557</sup>. En directrice avertie, Mère Mectilde commente et met à la portée de sa dirigée les leçons prodiguées par son confesseur. Monsieur Picoté est aussi très intéressé par l'établissement des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Il répand la rumeur dans Paris que l'affaire est conclue ; or il n'en est rien. Mère Mectilde écrit à la comtesse : « Ma très chère Sœur, notre affaire n'est pas si avancée que Monsieur Picoté le fait croire partout où il en parle ; il espère beaucoup, mais rien n'est encore conclu »<sup>558</sup>. Dans une autre lettre, Mère Mectilde insiste à nouveau sur

---

<sup>553</sup> *Ibid.*, t. I, lettre XCII, p. 281 ; lettre XIX, p. 387 ; lettre CXLVI, p. 454 et lettre LCXCIII, p. 564.

<sup>554</sup> *Ibid.*, t. I, lettre LVII, p. 222 ; lettre LXXXIX, p. 276 ; lettre CXII, p. 368 et lettre CXVI, p. 376.

<sup>555</sup> Charles Picoté, né à Orléans, est ordonné prêtre à Paris le 6 juin 1626. Il est surtout connu des historiens pour avoir refusé l'absolution au duc de Liancourt au motif qu'il hébergeait deux « jansénistes ». Les *Mémoires* de René Rapin, membre de la Compagnie de Jésus, mentionnent cette affaire qui fit grand bruit et qui précéda *La Seconde Lettre d'un duc et pair d'Arnauld* qui fit entrer Pascal dans la lutte acharnée que se livraient adversaires et partisans de Port-Royal. Charles Picoté est reconnu comme un ecclésiastique capable de diriger les âmes, mais ce refus d'absolution lui attire la haine des Port-Royalistes. Il est aussi sollicité par Anne d'Autriche pour faire vœu de réparation au Saint-Sacrement. Sur ce point, *Mémoires du Père René Rapin de la Compagnie de Jésus sur l'Eglise et la société, la Cour, la ville et le jansénisme (1644-1669)*, publié par Léon Aubineau, t. II, Paris, Gaume Frères, 1865, note 1 p. 237 et Olivier Jouslin, « Rien ne nous plaît que le combat ». *La campagne des Provinciales de Pascal. Étude d'un dialogue polémique*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, t. I, 2007, p. 49.

<sup>556</sup> MBIC Rouen, P. 101, *Vie de Mère Mectilde du Saint Sacrement*, pp. 525-526 : Mère Mectilde écrit à la comtesse :

Je vis hier Monsieur Picoté. Nous demeurâmes assez bien sur toutes choses. La lettre du roi est scellée. Il faut maintenant agir au Parlement. L'on dit qu'il faudra aller voir la Reine pour la remercier, mais je ne puis y aller de mon chef ; je crois qu'il est de la bienséance qu'on me présente à sa Majesté. Si Monsieur Picoté en veut prendre la peine je m'y sou mets.

<sup>557</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>558</sup> *Ibid.*, p. 371.

son zèle : « Le bon Monsieur Picoté est si zélé pour notre établissement qu'il voudrait que nous fussions déjà établies et comme toutes puissantes ; il faut laisser faire nos Dames sur le choix de la maison ! »<sup>559</sup>. Le rôle de Monsieur Picoté est notoire ce qui explique que le Père Hélyot reprenne ces faits dans sa notice consacrée aux bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de Paris<sup>560</sup>.

La comtesse de Rochefort se confie également à Marie Rousseau (vers 1596-1680), mère comme elle de plusieurs enfants, mais issue d'un milieu modeste. Née aux environs de 1596, Marie est la fille de Guillaume Gournay, marchand mercier à Paris et marguillier de la paroisse des Saints-Innocents, et de Marie Leuret. Elle épouse en 1612 un marchand de vin nommé David Rousseau et travaille pendant vingt ans au sein d'un cabaret situé près de la porte de Bucy, à la rue des Canettes<sup>561</sup>. Jean-Jacques Olier lui doit sa conversion à une vie pieuse éloignée des mondanités après qu'elle l'ait apostrophé dans la rue. Il la tient en très haute estime. Dans ses *Mémoires*, il dit d'elle : « Quoique cette femme soit d'une basse naissance et d'une condition qu'on a presque honte de nommer, elle est toutefois le conseil et la lumière des personnes de Paris les plus illustres par leur extraction et des âmes les plus élevées en vertu et en grâce »<sup>562</sup>. Il n'est pas invraisemblable que la comtesse de Rochefort soit parmi ces personnes de « haute extraction » où l'on recense la princesse de Condé, la duchesse d'Aiguillon et la duchesse d'Elbeuf<sup>563</sup>. La « veuve Rousseau »<sup>564</sup> côtoie aussi Charles Picoté qui est son confesseur occasionnel lorsque M. Olier est en voyage<sup>565</sup>. Celui-ci est tellement déstabilisé par les élans intérieurs de sa pénitente qu'il demande conseil à M. Olier sur les langueurs qu'elle ressent et qui ne sont, selon lui, que le fruit de l'amour de Dieu :

---

<sup>559</sup> MBIC P. 101 : *Vie de Mère Mectilde du Saint Sacrement*, pp. 661-662. L'institut de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement voit le jour peu après.

<sup>560</sup> R. P. Hélyot, *Histoire complète et costumes des ordres monastiques, religieux et militaires, et des Congrégations séculières des deux sexes*, Guingamp, B. Jollivet, 1840, t. V, pp. 248-269. Ici., pp. 259-260.

<sup>561</sup> Jean-Pierre Schaller, *Le courage d'être heureux*, Paris, Beauchesne, 2005, pp. 48-49.

<sup>562</sup> Jean-jacques Olier, *Mémoires* cité dans Berthelot du Chesnay, *DS, op.cit.*, t. II, col. 1132, entrée « Direction »,

<sup>563</sup> Bernard Plongeron, Luce Pietri, dir., *Le Diocèse de Paris*, Paris, Beauchesne, 1987, p. 301.

<sup>564</sup> *Ibid.*, p. 299.

<sup>565</sup> Dans une lettre datée du 20 septembre 1647, M. Olier écrivait à Marie Rousseau : « confessez-vous à M. Picoté devant qu'il parte, afin que vous ne soyez pas en peine de confesseur ». Lettre 143, I, p. 139 citée par Gilles Chaillot, *Discerner l'Esprit : l'expérience de Jean-Jacques Olier*, Paris, Bellarmine, 2001, note 81, p. 57.

[...] non seulement Il s'unit à elle dans la sainte communion et à l'oraison, en l'attirant à lui, mais qu'Il la presse comme pour la faire entrer en lui, afin qu'étant toute abîmée et devenue comme une même chose avec lui elle ne se trouve plus elle-même, mais qu'il n'y ait plus que Jésus-Christ en elle. C'est pourquoi elle agit si purement, parce qu'elle agit en la vertu, en la lumière, en l'amour, en un mot en la personne de Jésus-Christ même<sup>566</sup>.

Encore aujourd'hui, les « écrits » de Marie Rousseau restent difficiles d'accès. Les 10 096 feuillets qui composent son journal (que Philippe Lejeune qualifie à juste titre de « monstrueux »<sup>567</sup>) sont écrits à la demande du Père Bataille et témoignent de sa sociabilité, mais surtout de ses élans mystiques. Sur les treize volumes, seule l'année 1645 a été retranscrite dans le cadre d'une thèse de doctorat<sup>568</sup>. Le journal reste donc en grande partie inédit. L'abbé Bremond évoquait Marie Rousseau dans son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, mais de manière ponctuelle<sup>569</sup>. Il n'a d'ailleurs jamais étudié le manuscrit de la mystique<sup>570</sup> même s'il a voulu lui consacrer un chapitre. Le rapprochement établi par Bremond entre le couple Jean-Jacques Olier et Marie Rousseau avec le couple M<sup>me</sup> Guyon et Fénelon n'étant pas du goût du sulpicien Letourneau, le chapitre en avait été supprimé<sup>571</sup>.

---

<sup>566</sup> Gilles Chaillot, *Discerner l'Esprit...*, *op.cit.*, p. 59.

<sup>567</sup> Philippe Lejeune, « Les journaux spirituels en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Les Problématiques de l'autobiographie*, [en ligne], n°33, Littérales (Université Paris X-Nanterre), 2004, pp.63-85, [consulté le 17 mars 2007]. Disponible sur <[http://www.autopacte.org/Journaux\\_spirituels.html](http://www.autopacte.org/Journaux_spirituels.html)>. Nous reprenons ici la pagination du site.

<sup>568</sup> Thierry Bourgeois, *Approches de la mentalité spirituelle d'une dévote parisienne aux temps de la Réforme catholique (à travers le journal de Marie Rousseau)*, thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris, Université Paris IV, 1983, 2 vol.

<sup>569</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, *op.cit.*, t. III, p. 4 ; t. III, note 4, p. 458 et t. IX, note 3, p. 210.

<sup>570</sup> Dinah Ribard, « L'anachronisme ou l'éternel L'abbé Bremond et l'histoire littéraire », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 28-29 | 2002, mis en ligne le 25 avril 2009, consulté le 09 février 2015. URL : <http://ccrh.revues.org/852> ; DOI : 10.4000/ccrh.852. En particulier, le § 10.

<sup>571</sup> Dans sa correspondance avec le sulpicien Letourneau, Henri Bremond écrivait :

Je réponds que Marie Rousseau est elle-même un des personnages dont je dois m'occuper, parce que représentatif, et que l'historien de Fénelon pêcherait gravement s'il escamotait M<sup>me</sup> Guyon [...] tout le monde reconnaîtra qu'il y a vraiment des ressemblances très nettes entre les deux groupes : M. Olier et Marie Rousseau ; Fénelon et Mme Guyon. Tout le monde - parmi mes lecteurs - sait combien j'admire Fénelon. La comparaison faite par moi, n'a donc rien d'offensant pour M. Olier. L'un et l'autre ont eu trop d'admiration pour une mystique authentique, mais pas toujours sûre. C'est là un fait qui montre simplement que les plus grands sont faillibles.

Citation extraite de l'article d'Émile Goichot, « Une très haute, très séduisante, une fatale figure. Bremond et madame Guyon », dans *Madame Guyon*, Grenoble, Jérôme Millon, 1997, pp. 173-190. Ici, pp. 182-183.

Après son veuvage, en 1630, à l'âge de 34 ans, Marie Rousseau se consacre exclusivement aux œuvres religieuses et encourage Jean-Jacques Olier à fonder un séminaire. Selon le témoignage de ce dernier :

Elle croit que Dieu veut se servir de moi pour renouveler son Église, en formant nombre de prêtres à l'esprit ecclésiastique, qui après s'en iront rendre service à Dieu où il lui plaira les appeler ; & qu'outre le renouvellement de l'Église en ces quartiers, on fera l'établissement d'une nouvelle Église en Canada ; qu'en troisième lieu on ira encore plus avant prêcher l'Évangile<sup>572</sup>.

M. Olier fait d'elle l'instigatrice de tous ses projets pieux, notamment ceux relatifs au Canada. C'est d'ailleurs elle qui encourage Jeanne Mance à partir pour la Nouvelle-France<sup>573</sup>. Marie Rousseau est une personne fort active dans le quartier de Saint-Sulpice où elle fréquente les hommes les plus spirituels tel le Père Charles de Condren qu'elle considère comme « le plus admirable intérieur qu'elle eût jamais vu sur terre »<sup>574</sup>. Elle y rencontre aussi la comtesse de Rochefort avec qui elle s'entretient. Mère Mectilde du Saint-Sacrement adresse d'ailleurs des reproches à la comtesse d'avoir appris de la bouche de M<sup>me</sup> Rousseau sa santé valétudinaire :

Ce matin, après avoir prier Notre Seigneur, j'ai cru que je devais prendre le loisir de vous dire deux mots : le premier c'est que je suis fort surprise de votre maladie, car ce fut Madame Rousseau qui me le dit et que, nonobstant votre fièvre, vous avez été contrainte de vous lever pour aller entendre la messe de votre Père spirituel, qui vous y obligeait voulant partir, et que cela avait fort rengrégé votre mal, de sorte que je grondais contre son imprudence et contre votre complaisance qui jouait à vous faire plus de mal<sup>575</sup>.

La franchise avec laquelle s'exprime Mère Mectilde du Saint-Sacrement ne doit pas surprendre le lecteur. Nous verrons ultérieurement qu'elle est l'expression de leur amitié.

La comtesse de Rochefort rencontre également de nombreuses autres personnalités qui appartiennent au milieu sulpicien, mais dont l'identité n'est pas clairement établie. Mère Mectilde évoque simultanément Monsieur de N<sup>576</sup>, est « fort marrie que les

---

<sup>572</sup> Jean-Jacques Olier, *Mémoires*, t. II, p. 327 cité dans Étienne-Michel Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, Canada, Villemarie, vol. 1, 1865, p. 387.

<sup>573</sup> *Mémoires particuliers pour servir à l'Histoire de l'Église de l'Amérique du Nord*, t. III, 1<sup>ère</sup> partie, *Vie de M<sup>lle</sup> Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie en Canada*, Paris, Poussielgue-Rusand/Périsse Frères, 1854, p. 15.

<sup>574</sup> Marie-Claire Daveluy et Jacques Laurent, *Jeanne Mance*, Paris, A. Levesque, 1934, p. 65.

<sup>575</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 367-368.

<sup>576</sup> *Ibid.*, pp. 109-110 :

J'ai vu Monsieur N... qui m'a demandé s'il devait vous aller voir. Je lui ai dit que oui, et que vous avez beaucoup de respect pour lui. S'il vous parle,



Messieurs N soient incommodes »<sup>577</sup> avec la comtesse, mais encourage également son amie à prendre les conseils qui lui sont prodigués par ce prélat : « prenez les conseils de Monsieur N et faites comme vous faisiez autrefois céans ; et de ce bon prélat recevez-les pour porter en vous les effets qu'il plaira à Dieu les faire opérer en vous »<sup>578</sup>. Serait-ce Jean Eudes sachant les liens qui l'unissent à Mère Mectilde ou le Père Hayneuve ? Cela est envisageable sachant qu'elle lui recommande dans la même lettre la lecture des *Médiations* de ce Père. Dans une autre lettre, elle lui propose d'aller à « Saint Victor et priez la très sainte Mère de Dieu, cela est très bon, et dites au Père de Troye qu'il prie fortement et fervemment pour vous »<sup>579</sup>. Nous connaissons mal l'identité de cet homme. Nous savons seulement, grâce à Yves Poutet, que cet homme est un moine augustin de l'abbaye Saint-Victor<sup>580</sup>. Il est aussi question d'un Monsieur de Pr. ou d'une Madame de N. dont nous ne savons rien<sup>581</sup>. En revanche, nous savons que la comtesse de Rochefort est amie avec la comtesse de Châteaueux, elle-même très proche de Mère Mectilde. La correspondance de ces dernières a déjà fait l'objet d'une publication<sup>582</sup>. La comtesse de Châteaueux est Marie de La Guesle, fille de Jean IV de La Guesle, seigneur de La Chaux et de Catherine Béraux. Elle est la nièce de François de La Guesle, archevêque de Tours, mort en 1614 et petite fille de Jean, président à mortier au Parlement de Paris. Elle avait épousé en 1625 René de Vienne, comte de Châteaueux et de Confolant, héritier d'une des plus illustres familles de Bourgogne et de Franche-Comté. Ils ont eu une fille Françoise-Marie de Vienne, mariée en 1649 avec Charles II de La Vieuville, et un fils, mort en bas âge<sup>583</sup>. Ils habitaient l'hôtel de La Guesle, situé dans le quartier Saint-Germain à côté de l'église Saint-André-des-Arts.

---

écoutez-le ; ne vous gênez point pour lui dire rien de vos dispositions : portez la confusion de n'en pouvoir parler et cependant admirez la conduite de Dieu, qui vous met dans cette impuissance pour arrêter l'impétuosité de votre amour-propre qui jouerait bien son jeu s'il avait la liberté de parler quand il veut.

<sup>577</sup> *Ibid.*

<sup>578</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>579</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>580</sup> Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 150.

<sup>581</sup> Arsenal, Ms 2218, f°35v°.

<sup>582</sup> Mgr Charles Molette, Michel Dupuy, Paul Milcent, *Catherine de Bar, Une amitié spirituelle au grand siècle. Lettres de Mère Mectilde de Bar à Marie de Châteaueux. Le vœu d'Anne d'Autriche*, Paris, Pierre Téqui, 1989, 239 p.

<sup>583</sup> Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, pp. 127 et 830.

Dans la correspondance de la comtesse de Rochefort et de Mère Mectilde, il est encore question de Henri de Bourbon-Verneuil (1601-1682), fils légitimé de Henri IV et de Henriette d'Entraques dit Monsieur de Metz<sup>584</sup>, de Messieurs Coursin<sup>585</sup>, Duplessis<sup>586</sup>, Tardif<sup>587</sup> et Barbery<sup>588</sup>; de la Duchesse de Bouillon<sup>589</sup>, de Mesdames de Vendôme<sup>590</sup>, de Guise<sup>591</sup>, de Cessac<sup>592</sup>, de Bauves<sup>593</sup> et Mangot<sup>594</sup>; de Marie Le Bailleul *alias* Mademoiselle d'Huxelles<sup>595</sup> et enfin, des Mères de Montmartre<sup>596</sup> et des religieuses de Vézélise,<sup>597</sup> réfugiées de Lorraine, qui bénéficient des libéralités de la comtesse de Rochefort.

Les parents des Dames de la Purification ont eu, eux aussi, des rapports étroits avec les spirituels de Paris. Le père de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, était selon Pierre Coton, « le pénitent et très intime » de Pierre de Bérulle<sup>598</sup>. Ce dernier était aussi proche du baron d'Oppède, époux d'Aymare de Castellane, qu'il remercie pour son affection pour l'Ordre de l'Oratoire qu'il souhaite installer en Provence : « J'ai reçu la lettre qu'il vous a plu d'écrire. L'Ordre vous est extrêmement obligé de penser à tant de voies pour l'établir et l'accommoder dans la Provence, mais puisqu'il vous plait en rechercher mon avis, je vous dirai que je ne voudrais pas conseiller de donner cette abbaye ni à l'Ordre, ni à Madame votre fille [...] votre zèle et affection est extraordinaire à l'Ordre »<sup>599</sup>.

Un proche de Pierre de Bérulle, Vincent de Paul, était particulièrement attaché à la maison des Gondi puisqu'il avait jadis été précepteur des trois neveux de Hippolyte de

---

<sup>584</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 40-41.

<sup>585</sup> *Ibid.*, pp. 358, 374, 376.

<sup>586</sup> *Ibid.*, p. 359.

<sup>587</sup> *Ibid.*

<sup>588</sup> *Ibid.*, p. 373.

<sup>589</sup> MBIC Rouen, P. 101, p. 525.

<sup>590</sup> *Ibid.*

<sup>591</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 373.

<sup>592</sup> *Ibid.*, p. 9 : « Très chère, je suis dans un sensible déplaisir des nouvelles que ma Sœur Catherine m'a dites de votre affaire ; j'avais un très grand désir de vous parler et de vous dire de voir Monsieur un de vos juges que Madame de Cessac a sollicité par vous ».

<sup>593</sup> MBIC Rouen, P. 101, pp. 510, 525-526 ; P. 110, pp. 358-361 et 373-376.

<sup>594</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 358.

<sup>595</sup> *Ibid.*, p. 360.

<sup>596</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>597</sup> *Ibid.*, p. 361.

<sup>598</sup> Pierre de Bérulle, *Œuvres complètes, correspondance*. Texte établi et annoté par Michel Dupuy et Blandine Delahaye, t.IV, Paris, Oratoire de Jésus, Cerf, 2006, lettre 190, p. 457.

<sup>599</sup> *Ibid.*, lettre 123, p. 323.

Gondi, future 20<sup>e</sup> sœur. Lorsque Vincent de Paul avait soudainement quitté la maison des Gondi, en septembre 1617, Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, marquis des Isles d'Or et sa femme, Françoise-Marguerite de Silly, avaient été désespérés d'apprendre cette nouvelle. M. de Gondi avait alors mis tout en œuvre pour convaincre Vincent de Paul de rester chez eux. Il avait, dans un premier temps, sollicité sa sœur, Hippolyte, épouse de Léonor de la Magdelaine, chevalier, seigneur et marquis de Ragny<sup>600</sup>, d'intervenir en sa faveur afin qu'elle influence la décision de Vincent de Paul. Dans une lettre écrite à sa femme, M. de Gondi exprime son souhait de voir revenir Vincent de Paul dans sa maison :

Jugez si l'entremise de ma sœur de Ragny, qui n'est pas loin de lui [Vincent de Paul], sera à propos ; mais je crois qu'il n'y aura rien de plus puissant que M. de Bérulle. Dites-lui que, quand bien même M. Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, il peut avoir un homme sous lui ; mais qu'en toutes façons je désire passionnément qu'il revienne en ma maison, où il vivra comme il voudra, et moi, un jour, en homme de bien, si cet homme-là reste avec moi<sup>601</sup>.

Les liens de la famille de Gondi avec Vincent de Paul étaient durables. La sœur de Hippolyte, Claude-Marguerite de Gondi, marquise de Maignelay, épouse de Florimond d'Hallwin, avait également été un soutien de Vincent de Paul des années plus tard<sup>602</sup>. Elle était également une amie très proche de Barbe Acarie<sup>603</sup>. Joanna Milstein a d'ailleurs particulièrement insisté sur l'influence des femmes de la famille de Gondi auprès de l'Église et des institutions charitables<sup>604</sup>.

En dernier point, il est nécessaire d'insister sur les liens importants et durables de M<sup>me</sup> de Revel et de sa sœur, la comtesse de Rochefort, avec le cercle aulique. Celles-ci font, en effet, partie du cercle dévot qui entoure la régente Anne d'Autriche où l'on

---

<sup>600</sup> *Histoire généalogique de la maison de Gondi, par Monsieur de Corbinelli, Gentilhomme ordinaire de Florence*, Paris, J.B. Coignard, 1705, t. 2, pp. 42-48 : « Posterite de Hippolyte de Gondi ».

<sup>601</sup> François-Régis Chantelauze, *Saint Vincent de Paul et les Gondi, d'après de nouveaux documents*, Paris, E. Plon, 1882, chap. V, p. 101. Cette lettre est citée pour la première fois dans *La vie du venerable serviteur de Dieu Vincent de Paul, instituteur et premier superieur general de la Congregation de la Mission. Divisée en trois Livres, Par Messire Louis Abelly Evesque de Rodez*, Paris, Florentin Lambert, 1664, Livre I, ch. IX, p. 39.

<sup>602</sup> *La vie du venerable serviteur de Dieu Vincent de Paul...*, *op.cit.*, chap. XXIV, p. 171.

<sup>603</sup> Barbara B. Diefendorf, "From Penitence to Charity, The Practice of Piety in Counter-Reformation Paris", in *Vincentian Heritage Journal*, volume 14, Issue 1, article 3, pp. 1-56. *ici*, p. 54.

<sup>604</sup> Joanna Milstein, *The Gondi. Family Strategy and Survival in Early Modern France*, Farnham, Ashgate Publishing Limited, 2014, Chapter 5 : "Gondi Women", pp. 173-210.

retrouve le carme Léon de Saint-Jean aussi connu dans le siècle sous le nom de Jean Macé. Ce dernier avait un grand projet politique<sup>605</sup> : convertir au catholicisme une fille issue d'une illustre lignée de protestants, Henriette de Coligny, duchesse d'Haddington et future comtesse de la Suze. Pour parvenir à ses fins, il avait demandé l'aide des deux sœurs grenobloises qui avaient bien entendu accepté la requête. La *Gazette de France* du 26 juillet 1653 rapporte cet événement solennel survenu quelques jours plus tôt :

Le vingtième de ce mois, la Reyne, apres avoir fait ses dévotions au Val-de-Grace, se rendit sur les cinq heures du soir, au Convent des Carmes Réformez du Saint Sacrement, en la ruë des Billettes, pour honorer de sa présence la conversion à la foy Catholique de Henriette de Coligny Comtesse de la Suse, fille du défunt Mareschal de Chastillon, & qui par ces deux Maisons est alliée avec tous les principaux de l'Europe. Sa Majesté, qui estoit lors accompagnée de Monsieur Frère unique du Roy, de l'Evesque du Puy son premier Aumônier, de quelques autres Prélats, des Duchesses de Mercœur, d'Engoulesme, de Chevreuse & de Ventadour, de la Princesse Palatine & de quantité d'autres Dames & Seigneurs, ayant esté receuë à l'entrée du Cloistre par le Supérieur de la Maison, qui lui présenta l'eau bénite & la Croix à baiser, s'aprocha de la porte de l'Église vers la chaire du Nonce de Sa Sainteté : *Aux pieds duquel, cette Comtesse, conduite par les Dames de Senecey, de S. Simon, de Revel & de Rochefort, qui avoyent contribüé à cette conversion, s'estant mise à genoux, elle respondit aux demandes faites par le Nonce [...] Tandis que le Te Deum se chantoit par la Musique de Sa Majesté, le P. Léon Religieux de cette Maison & Prédicateur ordinaire du Roy, qui depuis pres de 4 mois avoit eu le soin de cette instruction, ayant repris la profession de foy, il la fit signer au Nonce & à la Comtesse : Puis, la Reyne & Monsieur la signèrent co[m]me ont fait aussi la pluspart des personnes de condition qui assistèrent en tres-grand nombre à cette sainte cérémonie : laquelle ayant esté terminée par la bénédiction que donna le Nonce avec le S. Sacrement, apres que la Reyne eut rentré & fait collation dans le Convent, Sa Majesté retourna au Louvre : laissant toute la compagnie merveilleusement édifiée d'une action si glorieuse à Dieu & à l'Église Catholique<sup>606</sup>.*

---

<sup>605</sup> C'est également ainsi que le conçoit Élisabeth Dufourcq, *Histoire des chrétiennes, l'autre moitié de l'Évangile*, Paris, Bayard, 2008, pp. 702-703 :

Alors commence vers 1652, une aventure où l'on devine que l'aspect politique et mondain de la religion prime sur la spiritualité [...] Tout se passe alors comme si, hier otage du milieu calviniste, Henriette était prise en otage par le milieu catholique. En 1653, elle débute une retraite bien encadrée chez les carmélites : "voyant qu'elle ne priaît point Dieu le matin et ne faisait que de se mirer, les dévotes lui enlevèrent ses miroirs... ". L'abjuration fut orchestrée comme un spectacle de propagande. Henriette de Coligny s'avança sans famille dans l'église, soutenue par la reine mère, Anne d'Autriche et par le jeune frère du roi, Gaston d'Orléans. Le nonce officiait, dit-on devant, une foule "immense". Henriette passait d'un monde à l'autre. Peut-être se libérait-elle d'une caste et d'un mari. Elle ne fut pas une catholique plus fervente qu'elle n'avait été calviniste. Débarrassée de son époux par un procès pour impuissance, elle afficha un mépris du mariage qui était alors de bon ton et, libre enfin, elle devint un astre secondaire des salons précieux.

<sup>606</sup> BM de Grenoble, F. 18904 : *Gazette de France*, année 1653, n°94, pp. 767-768.

Mesdames de Revel et de Rochefort font partie de l'entourage proche de la régente<sup>607</sup> parmi lesquelles on retrouve leurs auxiliaires prestigieuses : la marquise de Senecey et la duchesse de Saint-Simon. La marquise de Senecey est Marie-Catherine de La Rochefoucauld, comtesse puis duchesse de Randan, dame d'honneur d'Anne d'Autriche et femme de Henri de Beauffremont, marquis de Senecey. Il s'agit de la nièce du cardinal François de La Rochefoucauld (1558-1645). La duchesse de Saint-Simon est Diane-Henriette de Budos, fille d'Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes et de Louise de Crussol. Qualifiée de « précieuse », la duchesse de Saint-Simon appartient au cercle de Madeleine de Scudéry<sup>608</sup>. Quant à M<sup>me</sup> de Revel, elle est proche de Charlotte de Saumaise de Chazan de Flécelles *alias* la comtesse de Brégy, elle-même qualifiée de « précieuse »<sup>609</sup>. Mesdames de Revel et de Rochefort gravitent donc dans l'entourage des « précieuses », des dames d'honneur de la reine mère et des dévotes. M<sup>me</sup> de Revel est donc à la fois une « précieuse », une dévote et une des dames ordinaires de la régente. Quant à la comtesse de Rochefort, elle fait également partie du cercle de femmes autour de la régente.

La pérennité des liens entretenus par les deux sœurs avec des hommes tels que le Père Léon s'explique sans doute par des affinités sociales et spirituelles. Il reste d'ailleurs présent auprès des femmes de l'entourage des deux sœurs de La Croix de Chevrières puisque le 12 mars 1654, lors de la pose solennelle de la croix et de la mise en clôture des religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de Mère Mectilde, il prononce le sermon en présence d'Anne d'Autriche<sup>610</sup>. Mère Mectilde du Saint-Sacrement est une amie extrêmement proche de la comtesse de Rochefort comme en témoigne la volumineuse correspondance qu'elles ont échangée durant des années<sup>611</sup>

---

<sup>607</sup> Dans un acte notarié conclu à Grenoble, il est précisé que M<sup>me</sup> de Revel est une « dame de la Reine ». Sur ce point, AD Isère, 3 E 7795, f°202r°-203r° : 08 mars 1655.

<sup>608</sup> Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, *op.cit.*, pp. 724-725.

<sup>609</sup> *Ibid.*, pp. 665-666.

<sup>610</sup> Ildephonse Hervin et Marie Dourens, *Vie de la très révérende Mère Mechtilde du Saint-Sacrement fondatrice de l'institut des Bénédictines de l'Adoration Perpétuelle du Très-Saint-Sacrement*, Paris, Bray et Retaux, 1883, chap. VI, pp. 336-337.

<sup>611</sup> MBIC Rouen, P. 101, P. 104, P. 110 ; Arsenal, Ms 2218 et Raymond Darricau, « Une Correspondance spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle : la Mère Mectilde, fondatrice des Bénédictines du Saint-Sacrement (1614-1698) et Madame de Rochefort (1614-1675) », dans *Revue d'ascétique et de mystique*, Toulouse, n°133, janvier-mars 1958, pp. 72-94. Nous remercions ici vivement sœur Marie-Paschale Boudeville, du monastère de l'Immaculée Conception de Rouen, de nous avoir permis de consulter les manuscrits. En effet, deux copies des lettres sont disponibles dans le manuscrit P. 104 bis d'une part, et au sein du manuscrit P. 110, d'autre part. La correspondance de la comtesse de

et dont nous livrons quelques extraits. La présence du Père Léon lors d'une séance de la Compagnie de la Propagation de la Foi à Grenoble à laquelle assiste aussi M<sup>me</sup> de Revel prouve que leur relation amicale ne s'arrête pas en 1654, mais perdure jusque dans les années 1660. En lisant les délibérations des confrères et consœurs de la Propagation de la Foi, on apprend en effet que le carme est venu passer quelques jours à Grenoble au printemps 1660<sup>612</sup> et qu'il s'est ensuite rendu à Rome afin d'obtenir l'affiliation de la Compagnie grenobloise à la Congrégation romaine et l'appuyer dans son obtention du Bref d'Indulgences<sup>613</sup>. Si son intervention n'a pas permis aux confrères et consœurs de la Propagation d'être immédiatement affiliés, il obtient néanmoins le Bref tant attendu en juillet 1661<sup>614</sup>. Un an plus tard, le Père Léon est encore à Rome où il a apparemment obtenu les lettres d'affiliation pour la Compagnie : « Les confrères de la compagnie de l'Exaltation de la Croix *alias de Propaganda fide* de Grenoble écrivent qu'ils ont été avisés par des lettres du père Léon qu'il avait entre ses mains les patentes de l'affiliation et union de leur compagnie à cette Sainte Congrégation »<sup>615</sup>. Lors de la même session, le collège des cardinaux leur refusa pourtant cette affiliation au motif suivant : « La crainte qu'avec le temps, ils n'abusent de cette agrégation et filiation à laquelle ils prétendent... »<sup>616</sup>. Dans les mois suivants, la Congrégation romaine motiva davantage son refus en expliquant que « ces protections et agrégations, bien qu'elles aient bonne apparence au début et que leur but soit bon, finissent habituellement par dégénérer en vie exempte de toute autorité, sans plus reconnaître ni l'ordinaire, ni le Saint-Siège Apostolique, on a donc écrit à Mgr le Nonce et à Mgr le vice-légat d'Avignon qu'ils pourvoient à les en persuader adroitement »<sup>617</sup>. La Compagnie grenobloise inquiète donc

---

Rochefort et de Mère Mectilde devrait faire l'objet d'une publication dans un avenir proche.

<sup>612</sup> AD Isère, 26 H 102 : 20 mars 1660.

<sup>613</sup> Archives de la Congrégation pour l'Évangélisation des peuples (ou Archives de la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide ou A. C. E. P.), *Scritture Originali riferite nelle Congregazioni generali*, vol. 202, f°293 cité dans Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 203.

<sup>614</sup> AD Isère, 26 H 102 : 30 septembre 1661 et 4 G 20.

<sup>615</sup> A. C. E. P., Rome, Acta, vol. 31, Congrégation n°62, 17 juillet 1662, f°160 :

I fratelli della compagnia dell'Esaltatione della Croce *alias de Propaganda fide* di Grenoble scrivono esser stati avvisati per lettere dal P[adre] Leone, che egli haveva in sua mano le patenti della filiatione e unione delle lor compagnia a questa S[anta] Congrega[tion]e.

Cité dans Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 242.

<sup>616</sup> *Ibid.*

<sup>617</sup> A. C. E. P., Rome, Acta, vol. 31, Congrégation n°64, 12 septembre 1662, f°215 :

la Congrégation romaine puisque les confrères « usurp[ai]ent celui [le titre] de *propaganda fide*, ce qui est contraire à un bref spécial d'Urbain VIII »<sup>618</sup>. Elle reconnaît cependant le zèle et les bonnes œuvres de ces confrères, mais leur comportement ne leur permet pas d'obtenir l'approbation<sup>619</sup>. Cette critique émise à l'encontre des confrères de la Compagnie de la Propagation de la Foi de Grenoble est-elle justifiée ? Il ne nous est pas permis de juger, mais si l'on considère qu'elle se servait déjà du titre alors qu'elle n'était pas reconnue officiellement comme lui appartenant, le motif de suspicion pouvait s'avérer légitime.

Nous l'avons vu, les réguliers entretiennent des liens étroits et personnels avec la comtesse de Rochefort et M<sup>me</sup> de Revel qui savent tirer parti de cette alliance pour d'autres fins. Les deux sœurs pensent avant tout aux associations auxquelles elles appartiennent et savent les mettre en première ligne lorsque cela est nécessaire.

Hormis le Père Léon, ce sont auprès des jésuites que nous retrouvons d'autres Dames de la Purification. Si l'on prend le cas de Hippolyte de Gondi de Retz, 20<sup>e</sup> sœur, nous savons qu'elle correspond avec le P. Paul de Barry. En 1618, Hippolyte de Gondi, sœur de la marquise de Maignelay<sup>620</sup> et belle-sœur d'Antoinette d'Orléans-Longueville, fonde dans son hôtel particulier un collège qu'elle confie à la direction de trois Pères

---

Perchè queste protectioni et aggregationi benchè abbiano buona apparenza da prin[cipi]o e fossi anche buon fine, sogliano poi degenerare in vivere esenti di ogni autorità senza ne riconoscere l'Ordinario ne la sede Apostolica onde fù scritto a M[onsignor]e Nunzio e anche a M[onsignor]e V[ice] Legato d'Avignone che vedessere d'insinuar loro destramente ».

Cité dans *ibid.*, p. 243.

<sup>618</sup> *Ibid.*

<sup>619</sup> A. C. E. P., Rome, Acta, vol. 31, Congrégation n°64, 12/09/1662, f°215 :

Benche gradissero il zelo e buon opere di quelli fratelli, si son però sempre astenute di rispondere prima per raggione del tit[ol]o usurpando essi quello di de propaganda fide, che è contro il breve expresso di Urbano octavo (8<sup>o</sup>).

Cité dans *ibid.*, p. 243.

<sup>620</sup> La marquise de Maignelay ne signe pas à côté de sa sœur l'acte de mariage de Catherine de Gondi. Sur ce point : AN, Y 140, f°89 et Y 174, f°281v<sup>o</sup>, cité dans Xavier de Bonnault [d'Houet], « Une grande chrétienne : Claude-Marguerite de Gondi, marquise de Maignelay » dans *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t.XVII, Compiègne, Imprimeur des progrès de l'Oise, 1924, pp. 1-216. Ici, note 2, p. 73 et p. 170. La marquise de Maignelay est la fondatrice du couvent des Madelonnettes de Paris et est amie de Barbe Acarie.

jésuites et leur alloue 200 livres de rente pour leur entretien<sup>621</sup>. En 1626, la supérieure de la Visitation de Bellecourt, Marie-Aimée de Blonay, sortant de son oraison habituelle, reçoit des lettres du P. Paul de Barry et de Hippolyte de Gondi la priant « instamment de donner des sœurs pour faire un établissement en la ville de Paray »<sup>622</sup>. Lors de leur arrivée dans la ville, les cinq religieuses se sont donc naturellement adressées à la marquise de Ragny. Elles occupent d'abord une maison au nord des remparts de la ville puis la maison immédiatement située à côté du collège (et donc de l'habitation de Hippolyte de Gondi) conformément au contrat de vente passé le 26 juillet 1626 entre la Mère Marie-Aimée de Blonay, supérieure, d'une part, et Jean Bouillet, seigneur de Saint-Léger et Pierre Quarré, seigneur de La Palus<sup>623</sup>, de l'autre. À l'étroit, les religieuses de la Visitation ont été invitées par les jésuites, le 14 septembre 1632<sup>624</sup>, à occuper leurs locaux, rue de la Saulnerie<sup>625</sup>. Une entente cordiale unit donc les deux instituts. Les jésuites dépendaient de plus du collège de Roanne, ville où est née Jeanne Chézard de Matel et envers laquelle elle reste attachée sa vie durant. Le 2 juillet 1625, le P. Jacquinet l'a d'ailleurs autorisée

---

<sup>621</sup> M. Courtépée, *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne, précédée de l'abrégé historique de cette province*, 2<sup>e</sup> éd. augmentée de divers Mémoires et Pièces, Dijon, Victor Lagier, 1848, t. III, p. 52.

<sup>622</sup> Charles-Auguste de Sales, *Vie de la Mère Marie-Aimée de Blonay, religieuse de l'Ordre de la Visitation*, Nancy, Vagner, 1848, p. 117. À titre informatif, l'époux d'Antoinette Baron, 62<sup>e</sup> sœur de la Purification (elle ne faisait pas encore partie de la Congrégation à ce moment-là) avait assisté aux derniers instants de la Mère de Blonay. Après l'avoir ausculté, M. Bérard disait « qu'il n'en fallait rien espérer que par miracle ». La Mère de Chaugy et lui-même lui annoncèrent sa mort prochaine. La Mère de Blonay qualifiait M. Bérard de « bon ami » et reçut devant lui les derniers sacrements conférés par l'évêque. Le soir de la mort de la Visitandine, le 15 juin 1649, une autopsie fut commencée à huit heures du soir et poursuivie le lendemain. M. Bérard tint à garder l'os en forme de double croix qui avait obstrué le colon provoquant le caillot qui lui fut fatal : « la double croix demeura entre les mains de M. Berard, qui l'avait demandée pour la garder, comme chose rare et sacrée ». Un an plus tard, le jour anniversaire des obsèques de la Mère de Blonay :

L'oraison funèbre fut faite et prononcée par le père Martin, grand théologien, grand prédicateur, et grand religieux de l'Ordre de saint François, confesseur pour lors des religieuses de sainte Claire de Grenoble. Il montra comme le cœur de cette mère était le cœur du bienheureux François de Sales, un esprit tout de cœur, et un cœur tout d'esprit.

Les liens des Grenoblois et des Genevois sont donc très étroits. Citations extraites de la *Vie* précédemment citée en début de cette note, pp. 339, 355-357 et 365-366.

<sup>623</sup> Henri de Régnier, *Paray-le-Monial*, Paris, Emile-Paul, 1926, 84 p. Extrait disponible sur le site : <http://www.bmlisieux.com/curiosa/regnie01.htm>.

<sup>624</sup> R. P. Pierre Charrier, s.j., *Histoire du Vénérable Père Claude de la Colombière...*, *op.cit.*, t. II, note Z, p. 351.

<sup>625</sup> Georges Guittou, *Saint Claude La Colombière, Apôtre du Sacré-Cœur (1641-1682)*, *op.cit.*, p. 71.



à partir du château de Matel pour s'établir dans la maison roannaise abandonnée par les ursulines avec deux de ses compagnes : Catherine Fleurin<sup>626</sup> et Marie Figent<sup>627</sup>. Le collège jésuite de Paray-le-Monial accueillit plus tard le P. Claude La Colombière qui s'y ressourça après une retraite et où il devint confesseur extraordinaire des visitandines de Paray-le-Monial.

Les Dames de la Purification sont les participantes de réseaux dévots dynamiques qui innervent le royaume de France. Les deux sœurs de La Croix de Chevrières surtout ont des contacts incessants avec des hommes et des femmes qui ont fait du Grand Siècle, un siècle fécond du point de vue de la spiritualité. Il ne faut pas oublier les proches des Dames de la Purification, en particulier les sœurs<sup>628</sup>, les tantes, les cousines et les nièces vivant dans les monastères et les couvents des environs de Grenoble qui relaient des informations ou leur en donnent et qui leur permettent d'être en lien avec de nouvelles personnalités. Les tantes paternelles de Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur, ont profondément réformé leur couvent. Louise de Ponsonnas est une femme au fort tempérament et à la biographie édifiante qui a, avec zèle, mis en application les réformes salésiennes. La sœur de celle-ci, Marie-Louise, est également supérieure de l'abbaye cistercienne des Ayes, à Crolles. Il ne faut donc pas être surpris que leur nièce Charlotte Allemand de Pâsquiers, baronne de Pressins, leur vienne en aide en leur prêtant une somme assez conséquente destinée à rembourser l'achat d'une maison à Paris pour établir un nouveau monastère. La baronne de Pressins a pour cela délivré une lettre de change de 15 000 livres en faveur des religieuses de Paris sur le duc de Bouillon, mais cette lettre a été égarée. Les religieuses bernardines de sainte Cécile de Grenoble agissent et

---

<sup>626</sup> Voir aussi : Raymond Darricau, « Une étape inconnue dans l'apostolat de Saint Vincent de Paul : Les débuts de la Maison de la Providence fondée par Marie de Pollalion (1629) », *Colloque sur S. Vincent de Paul pour le Quadricentenaire de sa naissance*, dans *Bulletin de la Société de Borda Dax*, vol.107, n°388, 1982, pp. 525-536.

<sup>627</sup> *Vie autographe de Jeanne Chézard de Matel*, *op.cit.*, pp. 162-168 ; Jean-Baptiste Martin, *Le monastère du Verbe Incarné de Lyon, notice historique*, Lyon, Emmanuel Vitte, 1905, p. 3.

<sup>628</sup> À titre d'exemple, nous pouvons citer les sœurs de Françoise Musy, 11<sup>e</sup> sœur, et de Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur, qui sont toutes deux religieuses au couvent des bernardines de Grenoble et en lien avec les monastères parisiens. Laurence, sœur de Françoise, a pris l'habit le 14 décembre 1635 et Marie, sœur de Louise, le 2 juillet 1640. Cette dernière fait profession le 14 juillet 1641. Sur ce point, AD Isère, 15 H 1, f°51 et f°70.

remboursent à la baronne la somme sous forme d'une pension annuelle et perpétuelle de 500 livres tous les 29 juillet jusqu'au rachat de la pension au capital de 8 000 livres<sup>629</sup>.

Certaines femmes laissent dans leur sillage une odeur particulière, émanation de leurs qualités et de leurs vertus<sup>630</sup>. La sœur de M<sup>me</sup> de Revel et de la comtesse de Rochefort, Barbe Séraphique de La Croix de Chevrières, est de celles-là<sup>631</sup>. Elle fait profession au monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut le 8 mai 1641 en apportant 6 000 livres de dot dont la moitié est destinée à la construction du second monastère, dit « d'en bas »<sup>632</sup>. Elle occupe la charge de supérieure de 1653 à 1656, de 1662 à 1668 et de 1671 au 27 novembre 1673, date de son décès. Elle meurt à 57 ans, dont 32 ans passés au monastère. Sa participation à la vie de son Ordre ne se résume pas aux fonctions qu'elle a exercées au cours de sa vie religieuse. Dévouée à François de Sales, Barbe Séraphique organise à Grenoble, en 1666, les cérémonies célébrant sa canonisation, et répond ainsi à l'attente pressante de ses consœurs visitandines. Elle souhaite que la cérémonie soit fastueuse et commande la réalisation de peintures<sup>633</sup>. Cette femme qui est aussi la fille de Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, a eu une grande influence sur Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur. Dans son journal spirituel, cette dernière écrit que la *Vie* de la religieuse qu'elle a lu dans les lettres circulaires de l'Ordre est son « pain » autrement dit, sa nourriture spirituelle qui la sustente dans ses sécheresses<sup>634</sup>. En octobre de cette année 1666, quelques semaines après la cérémonie de canonisation de François de Sales, Barbe Séraphique reçoit au monastère sa nièce, Madeleine Angélique, qui n'est autre que la fille de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur de la Purification. Madeleine Angélique fait sa profession à seize ans<sup>635</sup>. Un discours écrit par le jésuite Claude-François Ménéstrier à la demande de Jean IV de La

---

<sup>629</sup> AD Isère, 3 E 7780, f<sup>o</sup>298v<sup>o</sup>-301r<sup>o</sup> : Obligation raturée en vente de pension, 29 juillet 1636.

<sup>630</sup> Martin Roch, *L'intelligence d'un sens. Odeurs miraculeuses et odorat sans l'Occident du haut Moyen-Âge (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout, Brepols, 2009, 682 p.

<sup>631</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Saint-Marie*, t. XI, novembre, Annecy-Lyon, C. Burdet, 1870, pp. 701-732.

<sup>632</sup> AD Isère, 23 H 53 : Visitation de Grenoble. *Actes de réception des religieuses*.

<sup>633</sup> Gérard Sabatier, « Discours prononcé pour la profession religieuse de la sœur Magdeleine Angélique de la Croix, fille de Monsieur le président de Chevrières, dans l'église du premier monastère de la Visitation, Sainte Marie de Grenoble, le 24 octobre 1666 », dans Gérard Sabatier, dir., *Claude-François Ménéstrier. Les jésuites et le monde des images*, Grenoble, PUG, 2009, pp. 321-325. Ici, p. 324.

<sup>634</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : samedi 28 [janvier 1690].

<sup>635</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte Marie*, t. VIII, août, Annecy-Lyon, C. Burdet, 1869, p. 158.

Croix de Chevrières, père de Madeleine-Angélique, témoigne de la piété familiale<sup>636</sup>. Cette dernière est une habituée du monastère et des Règles de la Visitation ayant été élevée à Sainte-Marie-d'en-Haut dès l'âge de sept ans et retirée vers quatorze ans par ses parents pour la marier. Elle n'éprouve pourtant guère d'inclination pour le monde et préfère se dévouer à Dieu. Elle meurt en 1707 revêtue de son habit de visitandine au même âge que sa tante sans jamais avoir été supérieure<sup>637</sup>. D'autres jeunes filles de la famille de La Croix de Chevrières entrent par la suite au monastère de la Visitation<sup>638</sup> ce qui prouve l'attrait et l'attachement durable de la famille pour l'Ordre de saint François de Sales.

Les supérieures des monastères de Grenoble ont plus d'influence, mais n'oublions pas les religieuses moins connues qui ont aussi, avec leurs moyens, contribué à la vie de leurs maisons et à l'expansion spirituelle de leur ordre. C'est pour cela que des personnes de moindre condition telles que les sœurs de Françoise Boniel, 47<sup>e</sup> sœur, religieuses au monastère de sainte Ursule de Grenoble<sup>639</sup> méritent ici de prendre place.

Après avoir démontré l'existence de réseaux dévots influents et la place que certaines Dames occupaient dans ceux-ci, il importe désormais de se recentrer sur les Dames de la Purification et de comprendre les sentiments qui les animent.

## **D- Une entente cordiale**

Le corps grenoblois est constitué de 93 femmes. Ces femmes aux tempéraments et aux aspirations différentes se regroupent dans le but de se soutenir spirituellement et d'avancer sur le chemin de la sainteté. La question qu'il est ici légitime de se poser est de savoir si elles sont demeurées soudées au gré des circonstances de leur existence ou si des dissensions apparaissaient de temps à autre.

---

<sup>636</sup> *Discours prononcé pour la profession religieuse de la sœur Magdeleine Angélique de la Croix, fille de Monsieur le président de Chevrières, dans l'église du premier monastère de la Visitation, Sainte Marie de Grenoble, le 24 octobre [1666], Grenoble, Robert Philippes, 1666, 32 p.* Cet opuscule est disponible à la BM de Grenoble sous les cotes O. 9185, V. 1178 et V. 1241.

<sup>637</sup> *Ibid.*, pp. 158-170, cité dans Gérard Sabatier, « Discours prononcé pour la profession religieuse... », *op.cit.*, p. 324.

<sup>638</sup> Clarisse Coulomb, *Les Pères de la patrie. La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, PUG, 2006, pp. 76-77.

<sup>639</sup> AD Isère, 3 E 7780, f°201r°-204r° : réception d'Anne et Gasparde Boniel au monastère de Sainte-Ursule, 24 mai 1636. La dot est pourvue à parts égales entre la mère et le père des jeunes filles.

## 1. Des sœurs...

En entrant dans la Congrégation de la Purification, les Dames prêtaient serment de servir la Vierge. À la proximité familiale existante s'ajoutait alors une alliance spirituelle : « [...] celles qui sont Sœurs sellon Dieu par l'alliance spirituelle qu'elles ont contractée entrant dans la Congrégation »<sup>640</sup>. Quel que soit leur degré de parenté et la nature de cette filiation, les Dames devenaient des « sœurs ». Il arrivait même qu'elles recourent à cette appellation avec d'autres membres de leurs familles ne participant pas à leur projet pieux pour souligner le côté « sororal » qui les unissait. C'est le cas de Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, qui, se souvenant d'une anecdote partagée avec Marie de Valernod, dame d'Herculais, note dans son journal spirituel : « Sinq ou sis Jours avant sa mort Je m'aperseu qu'elle m'apelloit ma Cousine, Je luy dis : “et quoy ne somme nous plus sœurs ?”, elle me repliquat serieusement : “voullon estre se que Dieu nous a faict estre” »<sup>641</sup>. Cette remarque non dénuée d'humour indique combien les femmes se sentaient proches les unes des autres. Marie de Valernod ne faisait pas partie de la Congrégation, mais par sa proximité avec les Dames et les visitandines, mérite de trouver sa place dans cette étude. Ce recours intempestif au titre de « sœur » provoqua une confusion dans les esprits de leurs contemporains les assimilant à des religieuses. En adoptant la dénomination des milieux conventuels soumis à la clôture, elles introduisaient de fait une ambiguïté quant à leur statut canonique.

## 2. ...envers et contre tout

Cette sororité supposait pour les Dames d'éprouver des sentiments tendres les unes envers les autres. Les Règles de leur Institut évoquent ce point important : « Elles s'aymeront toutes d'un vray et cordial amour selon qu'il est bien séant à celles qui sont sœurs sellon Dieu<sup>642</sup> ». Il est donc fondamental pour elles de s'abstenir réciproquement de tout jugement négatif en évitant évidemment les conflits : « Que doncques aucune riotte ou dissension ne paroisse parmy elles qu'à cet effect elles soient toutes tenues de déférer à la supérieure si quelque chose arrivoit à leur cognoissance qui peut ~~tant soit il~~ peu rompre cette sainte union »<sup>643</sup>. À l'instar des Dames, les béguines de Lille se

---

<sup>640</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre troisième.

<sup>641</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 21 juin 1689. Notre ponctuation.

<sup>642</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre troisième.

<sup>643</sup> *Ibid.*

devaient « de porter un grand respect à la maîtresse et aux anciennes et toutes de vivre en paix et union entre elles, s'aimant l'une l'autre comme de véritables sœurs »<sup>644</sup>. La parenté des récits est manifeste et s'explique aisément par le fait que ce principe est la base de toute vie communautaire. Il est intéressant de constater que certaines dissensions familiales se trouvèrent éteintes par les unions contractées par les Dames ou leur progéniture. En dépit de la haine d'Artus Prunier de Saint-André à l'encontre de la famille de Lionne et sa volonté qu'aucune personne de sa descendance n'épouse un membre de cette famille<sup>645</sup>, Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, fille d'Isabeau de Lionne, marie son fils unique Jean-Baptiste avec Marie de Vachon de Belmont dont la grand-mère est Honorade Prunier de Saint-André. Nicolas II Prunier de Saint-André, premier président du Parlement de Grenoble est d'ailleurs témoin de ce mariage<sup>646</sup>. En cas de divergences de points de vue, les sœurs sont donc amenées à s'expliquer devant la supérieure quitte parfois à le faire à l'insu d'une autre « sœur ». La délation n'est pas exempte de la pratique des Dames, mais doit être certainement comprise comme un acte « civique » visant à protéger la Congrégation tout entière et l'honneur des membres face aux manquements opérés par certaines recrues.

Les abrégés de vie et de vertus sont la plupart du temps hagiographiques, mais n'en contiennent pas moins certaines critiques émises à l'encontre de quelques-unes d'entre elles. Si des différends préalables existaient, elles étaient priées de tout mettre en œuvre pour les faire cesser le plus rapidement possible : « Pour mesme raison qu'il n'y aye aucun procès entre elles, ains quelles terminent au plustost et à l'amiable tous différends qui pourront eschoir entre elles, soit pour les biens, soit pour autre chose quelconque, bref qu'en toutes sortes d'affaires elles s'adcistent l'une et l'autre en Nostre Seigneur autant qui leur sera possible »<sup>647</sup>. L'harmonie du corps doit être totale. C'est pour cette raison essentielle que la supérieure ne pouvait tolérer que des dissensions internes surgissent entre les Dames.

---

<sup>644</sup> P. A. Denis du Péage, *Documents sur le béguinage de Lille (1245-1841)*, Lille, SILIC, 1942, p. 515 cité par Philippe Guignet, « État béguinal, demi-clôture et "vie mêlée" des filles dévotes de la Réforme Catholique dans les Pays-Bas méridionaux à l'époque moderne », *op.cit.*, p. 376.

<sup>645</sup> Bernard Giroud, « Hugues de Lionne, ministre préféré du Roi Soleil », dans *Le Pays de Saint-Marcellin*, n°30, mai 2010, p.13.

<sup>646</sup> AD Isère, 3 E 1016, f°694v°-696r°.

<sup>647</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre troisième.

### 3. L'expulsion théorique d'un membre

Les Règles manuscrites prévoient trois motifs pouvant entraîner l'exclusion d'une congréganiste : le scandale public, le manque d'obéissance à la supérieure et le manque d'assiduité. Selon leur mémoire historique, les Dames de la Purification ont subi de grandes persécutions. Le premier cas fut causé par leur comportement : absence de ponctualité, dissimulation, mensonges à l'égard de leurs confesseurs. Les coupables du scandale sont nommément désignées : Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur, fut ainsi « avec quelques autres une des innocentes causes de la persécution très grande que souffrit après la Congrégation »<sup>648</sup>. Quant au motif d'insoumission, les registres ne donnent aucun élément nous permettant de savoir si de telles contestations ont eu lieu parmi les Dames. Reste à évoquer le troisième motif : l'assiduité. Une attention particulière est portée sur la participation des sœurs aux assemblées hebdomadaires. Celles qui ne peuvent pas s'y rendre doivent en informer la supérieure un mois à l'avance afin d'obtenir un billet d'excuse. En cas de négligence, la congréganiste est sévèrement sanctionnée :

[...] si par mespris elle desdaignoit de se trouver a l'assemblée trois mois durant après luy avoir très amiablement remonstré son devoir et fait meure délibération de commun consentement de toutes les sœurs Intervenant là-dessus, elle sera déclarée par la supérieure n'appartenir plus au corps en suite de quoy son nom biffé de tous les livres de la Congrégation où il se pourroit trouver escrit n'estant pas raisonnable que d'elle soit iamais mémoire en cette dévotte assemblée de laquelle par ses deffauts elle s'est rendue indigne<sup>649</sup>

Si une absence de trois mois consécutifs est constatée pour une sœur, elle entraîne la radiation de sa place dans l'Institut et la biffure de son nom dans tous les registres de la Congrégation. Il est cependant évident que certaines sœurs n'ont pas pu savoir qu'elles seraient absentes aussi longtemps à l'avance. Des impératifs financiers, des décès, des maladies devaient probablement les éloigner de la capitale provinciale. La décision d'exclure la congréganiste dépendait donc du consentement de toutes les Dames. La supérieure ne faisait que ratifier et notifier à la coupable la décision prise en commun. Cependant, les Règles prévoient le cas où l'exclue souhaite de nouveau faire partie de la Congrégation : « Que si à l'advenir, touchée de repentance, elle désiroit une autre fois d'estre reçue à la Congrégation, on ne le permettra pas sans fortes et grandes raisons et encores en ce cas il faudra faire repasser par la probation comme si jamais elle n'y estoit

---

<sup>648</sup> AD Isère, 26 H 222, f°16r°.

<sup>649</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre septième.

entrée »<sup>650</sup>. La sœur démise de son statut de membre doit, si elle souhaite réintégrer le corps, exprimer son repentir et faire une confession de ses fautes. Sa demande est ensuite réexaminée par l'ensemble des sœurs. Si celles-ci agrément sa décision d'être de nouveau parmi elles, il lui faudra recommencer ses six mois de probation.

Les registres de la Congrégation ne contiennent aucune rature ce qui laisse supposer que pas une seule sœur n'ait commis de fautes graves. Le « scandale » causé par quelques Dames ne semble pas avoir eu de conséquences effectives dans le cadre de la Congrégation. Au contraire, on remarque que ce sont précisément « les innocentes causes » qui se voient le plus louées dans les abrégés de vie et de vertus. Seule une Dame a été réellement menacée d'exclusion. Il s'agit de Léonore Servient, 34<sup>e</sup> sœur, sœur d'Abel, célèbre diplomate, pour manque d'assiduité aux assemblées en raison de son mauvais état de santé :

[...] les cruelles maladies dont elle étoit ord[inaire]ment accablée n'estoit pas moins ? [mot illisible] quoyque les douleurs qu'elle resentoit ne luy permissent pas d'aller à toutes les assemblées de la congregation, son cœur néantmoins y assistoit et son intention estoit tousiours d'estre à cette fin, mais comme toutes Dames qui estudient avec une exactitude rigoureuse les actions de toutes leurs eurent [lire heures] vües que ces maladies l'empeschoient de s'acquitter de son devoir, elles creurent qu'il vaillat mieux la prier de se retirer que de laisser instituer son nom escrit dans le Roole. Elle apprit cette nouvelle avec une tristesse qui augmenta tous ses maux, un torrent de larmes sortit de ses ieux si abondant qu'elle adoucit par ses pleurs le cœur de toutes les Dames<sup>651</sup>

Les larmes versées par cette Dame ont si profondément ému les sœurs qu'elles ont accepté de lui accorder une seconde chance. Le déshonneur aurait été certainement trop important et les conséquences fâcheuses si cette mise au ban de leur « société » avait été effectivement prononcée. Que les Dames de la Purification aient pensé écarter Léonore Servient de leur corps est peut-être aussi davantage liée à la conjoncture politique qu'à son absence réelle aux assemblées. En effet, elle décède en 1648 et son frère est à ce moment-là Garde des Sceaux et négociateur des traités de Westphalie. De plus, il reste fidèle au roi durant la Fronde. Or, nous savons pertinemment que plusieurs Dames se sont éloignées de la capitale dauphinoise durant plusieurs mois, voire plusieurs années. C'est le cas de M<sup>me</sup> de Revel qui vivait alors à Paris en pleine crise de la Fronde de 1650 à 1654 où l'occupaient d'importantes activités : fréquentation des ruelles, visites à domicile de ses ami(e)s, surveillance de Henriette de Coligny, entretiens avec la régente du Royaume

---

<sup>650</sup> *Ibid.*

<sup>651</sup> AD Isère, 26 H 221, f°9v<sup>o</sup>-10r<sup>o</sup>.

dont elle fut proche. La comtesse de Rochefort ne revenait aussi que de temps à autre à Grenoble ou dans ses environs, car elle vivait l'essentiel du temps à Paris. Hippolyte de Gondi, 20<sup>e</sup> sœur, logeait également à Paris d'où elle recevait des lettres de sa fille et de son gendre retenus au château de Vizille où ils prenaient des remèdes et subissaient par mesure de précaution, quelques saignées<sup>652</sup>. Plusieurs lettres conservées à Grenoble prouvent également qu'elle résidait de temps à autre à Grenoble<sup>653</sup>. Quant à Jeanne de La Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur, son abrégé de vie et de vertus ainsi que le mémoire historique nous informent qu'elle n'était plus présente à Grenoble suite à son déménagement forcé pour la ville de Vienne où son mari avait obtenu la charge de premier président de la Cour des Aides par lettres du roi datées du 5 juillet 1640, soit trois ans après son entrée dans le corps :

La Providence divine qui l'avoit choisie pour estre une des premieres sœurs de notre Congregation nous priva bientôt de la consolation que nous donnoit les exemples de ses excellentes vertus, car elle permit que Monsieur son mary fut choisi du Roy pour estre premier President de la Cour des Aydes a Vienne, et ensuite cette chere sœur fut obligée d'y aller resider<sup>654</sup>.

La possible exclusion de Léonore Servient n'était donc pas nécessairement liée à son état de santé puisque de nombreuses Dames étaient également absentes aux réunions. Il n'en demeure pas moins que les manquements invoqués, lorsqu'ils étaient expressément constatés, étaient synonymes d'expulsion effective du corps.

Les Dames de la Congrégation de la Purification souhaitaient s'unir et rendre leur corps visible aux yeux de la société. Cette existence du corps passait par une reconnaissance auprès des instances religieuses et du roi : c'est pour cette raison qu'elles mirent tout en œuvre pour obtenir des lettres patentes royales et leur enregistrement au Parlement.

Ce corps, juridiquement reconnu en 1645, se composait alors d'une quarantaine de femmes entretenant des rapports étroits. Issues pour la majorité (25 sur 41) des mêmes familles, ou tout du moins de familles ayant des affinités spirituelles et sociales proches, les Dames de la Purification puisaient dans ce vivier pour enrichir leur corps. Le recrutement des Dames ne se fit cependant pas uniquement en fonction de leurs réseaux,

---

<sup>652</sup> BM Grenoble, R 4760, t. I, documents n°279-281.

<sup>653</sup> BM Grenoble, R 4746 à 4758, documents 294 à 339 : lettres de Hippolyte de Gondi à Monsieur de Cizerin, agent d'affaires du duc de Lesdiguières.

<sup>654</sup> AD Isère, 26 H 221, f°116.



certaines femmes extérieures à leurs cercles de sociabilité étant admises, en général, pour leurs comportements pieux et vertueux.

La naissance de la Congrégation de la Purification grenobloise s'inscrivait dans un élan dynamique de créations charitables souhaitées par les milieux dévots. La famille de La Croix de Chevrières constituait le noyau dur de ces milieux d'où émanaient des ramifications jusqu'alors inconnues. Les sœurs de La Croix de Chevrières, très actives, entretenaient et nourrissaient particulièrement ce réseau dense et enchevêtré. Il est d'ailleurs difficile de dire aujourd'hui si un ou des réseaux dévots innervaient le Royaume de France à cette époque.

Le bon fonctionnement de la Congrégation de la Purification reposait enfin sur l'exacte cohésion de ses membres. La sororité de Dames devait ainsi primer sur les mésententes pouvant naître entre des femmes foncièrement différentes. Cette union sororale rendit alors nécessaire la possibilité d'exclure un membre perturbateur.

De l'identification du corps grenoblois à l'entente cordiale des sœurs, ce quatrième chapitre s'est donc attaché à démontrer la spécificité du corps grenoblois des Dames de la Purification.



## CHAPITRE V

# LA MÉMOIRE DU CORPS

Au fur et à mesure que la Congrégation de la Purification prenait de l'ampleur, un besoin impérieux se faisait jour, chez les Dames, de laisser une trace de leur histoire. Notant scrupuleusement les noms, prénoms, titres et dates d'entrée des femmes à la Congrégation dans un très gros livre dont l'ouverture révèle la présence d'une gravure religieuse, elles choisissaient volontairement de léguer à la postérité un registre encore consultable aujourd'hui. Les Dames souhaitaient laisser des traces pérennes de leur existence en tant que congréganistes, mais aussi en tant que femmes. C'est pour cette raison qu'elles entreprirent de rédiger des abrégés de vie et de vertus évoquant des caractéristiques propres à chacune d'elles. En dépit de leur caractère hagiographique, ces abrégés de vie et de vertus n'avaient pas la volonté de stéréotyper la dévote, d'où l'intérêt de les mentionner. Les Dames tenaient également les comptes de leur association pieuse et écrivaient, chaque année, un compte-rendu de l'exercice de leurs fonctions occupées à la Congrégation.

Ces registres, d'une valeur historique inestimable, furent pour la majeure partie d'entre eux détruits dans l'incendie du cabinet de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, à qui ils avaient été confiés. Les Dames, touchées par cette perte, voulurent reconstruire la mémoire du corps et une congréganiste, sœur de Lyonne, se dévoua particulièrement à cette tâche.

Dix ans plus tard, de nombreuses femmes issues de la première génération de Dames s'étant éteintes, les survivantes décidèrent, avec l'accord de l'ensemble des Dames de la Purification, de dépendre, avec leur propre sensibilité, l'origine et les événements marquants de leur histoire. Les Dames se firent donc historiennes de leur Institut tout en se projetant dans l'avenir, pour les générations futures. Ce retour en arrière les amena à évoquer les vicissitudes des débuts de leur projet pieux où le secret était la clé de la réussite. Ce secret dont les premières congréganistes s'entourèrent les desservirent cependant plus qu'elles ne l'auraient cru...

En prenant la plume à la mort de leurs « sœurs » pour inscrire sur le papier les événements marquants de leurs vies, les Dames de la Purification deviennent des historiennes de leur Institut et de leurs sœurs, contribuant ainsi à véhiculer un modèle de sainteté qu'elles cautionnent et qui les aide à se perfectionner. Marie-Élisabeth Henneau

s'est particulièrement attachée à démontrer l'importance de l'écriture et de la lecture par les religieuses, au XVII<sup>e</sup> siècle, des chroniques, abrégés et lettres circulaires de leur ordre<sup>655</sup>. L'intérêt des abrégés de vie et de vertus écrits par les Dames, outre leur caractère inédit, réside dans la narration de l'originalité de chaque femme. Nous revenons sur la particularité des abrégés de vie et vertus lorsque nous évoquons les décès des Dames. Une grande originalité se dessine aussi dans le récit de leur mémoire historique destiné à retracer le cheminement de leur œuvre. On peut cependant se demander pourquoi les Dames de la Congrégation ont choisi, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, d'écrire l'histoire de leur Institut. Certainement ne sont-elles pas indifférentes, à l'instar de leurs contemporaines, au genre des nouvelles historiques dont Christian Zonza a démontré l'importance pour les femmes désormais « actrices, lectrices et rédactrices de l'histoire »<sup>656</sup>.

## A- Des historiennes de leur Institut

Marie-Élisabeth Henneau a raison de souligner que « les traces d'écriture féminine [...] abondent dans les fonds d'archives émanant d'institutions religieuses »<sup>657</sup>. Ces sources sont « révélatrices du fonctionnement d'un groupe, mais aussi de cheminements plus personnels »<sup>658</sup> et

---

<sup>655</sup> Marie-Élisabeth Henneau, « Vivre et écrire son histoire en clôture : de la relecture du passé à l'édification du présent », dans *Histoires d'Historiennes*, études réunies et présentées par Nicole Pellegrin, Saint-Étienne, PUSE, 2006, pp.47-66 ; « Un livre sous les yeux, une plume à la main. De l'usage de la lecture et de l'écriture dans les couvents de femmes (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) », dans Isabelle Brouard-Arends (éd.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2003, pp. 69-80 ; « Femmes en quête de rôles dans l'histoire du salut : biographies de religieuses et religieuses biographes », dans *Les femmes et l'écriture de l'histoire (1400-1800)*, textes réunis par Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, pp. 219-230.

<sup>656</sup> Christian Zonza, « Les femmes, ces faiseuses d'histoire. Les femmes et l'écriture féminine de l'histoire dans les nouvelles historiques », dans *Les femmes et l'écriture de l'histoire (1400-1800)*, textes réunis par Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, pp. 407-424. Ici, p. 407.

<sup>657</sup> Marie-Élisabeth Henneau, « Vivre et écrire son histoire en clôture... », *op.cit.*, p. 47. Voir aussi, Marie-Élisabeth Henneau, « Conception et écriture de l'histoire dans les couvents liégeois des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Écrire son histoire : les communautés régulières face à leur passé. Actes du 5<sup>e</sup> colloque international du C.E.R.C.O.R., Saint-Étienne, 6-8 novembre 2002*, Saint-Étienne, PUSE, 2005, pp. 637-656.

<sup>658</sup> *Ibid.*, p. 47.

parmi ces textes, certains répondent au besoin de préserver la mémoire d'un passé susceptible d'édifier les générations suivantes. Les religieuses se font historiennes de leur ordre, ou plus modestement de leur maison, afin de donner sens aux événements passés susceptibles de favoriser la cohésion, affermir les espérances et enrichir la progression spirituelle du groupe<sup>659</sup>.

Ces quelques lignes peuvent littéralement s'appliquer aux Dames de la Purification. Certes, ce sont des femmes du monde, mais elles ont constamment œuvré pour les institutions religieuses et nous permettent, par les traces qu'elles nous ont laissées, de constater les échanges incessants existant entre le monde et le cloître à cette époque. Les correspondances, les prêts d'ouvrages spirituels, de *Vies*, de lettres circulaires entre religieuses et mondaines, les discussions qu'elles avaient lors des retraites spirituelles amenaient un peu du cloître dans le monde et même si ce n'était pas toujours souhaitable, un peu du monde dans le cloître<sup>660</sup>. François de Sales avait permis aux femmes de vivre dans le monde comme des religieuses. Les Dames de la Purification l'ont suivi dans cette voie. Elles ont non seulement adhéré à sa spiritualité, mais l'ont également propagée. Leurs parcours révèlent leur engagement – parfois leur militantisme – pour une cause qui leur est chère : celle de Dieu. Elles étaient nées à une période charnière où tout était à construire et à reconstruire. Catholiques, elles se devaient de convertir celles et ceux qui avaient de leur point de vue, semé le trouble dans l'Église : les protestant(e)s. Des ravages avaient été commis lors des guerres de religion ; guerres durant lesquelles des membres de leurs familles s'étaient battus pour faire triompher leur foi<sup>661</sup> et où certaines avaient perdu des biens et des êtres chers. À l'aube du premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, leurs regards se devaient de porter vers l'avenir : le passé ne pouvait plus être changé, mais le futur était plein de promesses. François de Sales leur conférait une légitimité, la possibilité de marier deux manières de vivre auparavant antagonistes qui leur permettait d'agir. Être sainte dans le monde était désormais possible : certes cela exigeait des sacrifices, mais les sacrifices étaient à la hauteur de la quête. C'est dans ce contexte foisonnant, au milieu des intrigues politiques et d'une grande ferveur religieuse qu'elles ont pris leur destin en main et décidées de faire du temps qui leur était imparti, ce qui leur semblait le meilleur. Conscientes des devoirs qui leur incombaient tant du point de vue familial que du point

---

<sup>659</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>660</sup> Geneviève Reynes, *Couvents de femmes. La vie des religieuses cloîtrées dans la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1987, chap. XI : « Le monde et le cloître », pp. 201-219 ; Marie-Élisabeth Henneau, « Femmes en quête de rôles dans l'histoire du salut... », *op.cit.*, p. 221.

<sup>661</sup> Stéphane Gal, *Grenoble au temps de la Ligue, étude politique, sociale, et religieuse d'une cité en crise, vers 1562-vers 1598*, Grenoble, PUG, 2000, 650 p.

de vue religieux, soucieuses du respect qu'elles devaient avoir à l'égard du sexe masculin, elles ont su avec intelligence et finesse d'esprit se soumettre lorsqu'il le fallait pour mieux transcender les limites généralement fixées à leur condition. Femmes altières et singulières, femmes discrètes et timorées, femmes souvent minorées, les Dames qui occupaient les rangs de la Congrégation de la Purification formaient un corps où la diversité demeurait la règle. Ensemble, elles ont donc décidé de léguer à l'Histoire, leur histoire commune et personnelle. Nous l'avons souligné en introduction, les sources principales de la Congrégation demeurent essentiellement manuscrites hormis les Règles qui ont été imprimées à fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>662</sup>. Ces manuscrits se composent d'un registre où sont mentionnés les actes de réception de chacune, leur profession, avec le cas échéant un abrégé de vie et de vertus, les Règles, les Constitutions et les élections aux charges permettant le bon déroulement de la vie associative d'une part, et d'un document de 36 folios reliés par une mince ficelle qu'elles ont intitulé « Monument historique n° 1 », mais qu'elles nomment généralement « mémoire historique »<sup>663</sup> d'autre part. Il est dès lors intéressant de s'interroger sur la mémoire collective du groupe et la définition qu'elles-mêmes se donnent de leur histoire par rapport à l'Histoire. Elles ont pour ambition d'écrire un « mémoire historique » ou « mémoire historial », mais le titre donné au verso du manuscrit est bien celui de « monument historique n° 1 ». Si on se réfère à la définition qu'en donne Antoine Furetière dans son *Dictionnaire*, le terme est on ne peut plus significatif :

*Monument.* Tesmoignage qui nous reste de quelque *grande puissance ou grandeur des siècles passez* [...] se dit encore des tesmoignages qui nous restent dans les Histoires & chez les Auteurs des actions passées. Bien des grands bastiments sont peris, dont il nous reste encore quelques *monumens* dans les Livres. Les Auteurs ont laissé à la *postérité* d'éternels *monumens* de la gloire des grands hommes<sup>664</sup>

Les Dames expriment clairement leur souhait d'écrire pour laisser une trace de leur action dans une visée non glorificatrice<sup>665</sup>. En dépit de ce rejet pour la gloire, c'est pourtant bien de cela dont il est question tout au long de l'œuvre ; œuvre spirituelle autant que littéraire, nous le verrons. L'histoire est de plus, au cœur de leur démarche. Le passage narrant la réception et les qualités d'Olympe de Guichard, 29<sup>e</sup> sœur, est révélateur de ce

---

<sup>662</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*

<sup>663</sup> AD Isère, 26 H 222, f°1r°et f°29v°. Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°8 pour une lecture intégrale de ce document.

<sup>664</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Monument ».

<sup>665</sup> AD Isère, 26 H 222, f°1.

souci historique : « plusieurs merite de celles la qui seroit trop ennuy[eux] long a descrire pour les regles d'une histoire comme celle icy »<sup>666</sup>, mais également le début du texte : « apres cette disgression qui n'est pas hors de propos, venant à l'histoire nous dirons... »<sup>667</sup>. Les Dames de la Purification racontent une histoire : une histoire de femmes, une histoire d'amour, une histoire divine. L'écriture de ce mémoire est collective même si une seule main s'est chargée de l'écrire. Le préambule précise en effet que :

Les Dames de la Congrégation Nostre-Dame ayant pris desliberation entre elles, ont arresté que l'on feroit ce present memoire historique de l'introduction et du progrès de leur compagnie dans ceste ville de Grenoble affin que, par le recit des grandes misericordes que Dieu leur a faictes pour l'amour de sa sainte mere en cest Establissem[en]t, Ilz en soient gloriffies<sup>668</sup>

Les Dames de la Purification se sont concertées avant d'en entreprendre la rédaction. Elles ont voté et ont décidé d'exposer les débuts de leur entreprise afin que Dieu et la Vierge soient glorifiés pour leurs secours, mais aussi pour raviver la mémoire des premières sœurs de la Congrégation désormais décédées de même que laisser une trace pour la postérité :

[...] comme aussy affin que celles qui leur succedderont ayent cognoissance de l'origine & de l'excellance de cest Institut pour leur en faire concevoir de l'estime et les porter par ce moyen de travailler serieusement a la maintenir, mais principalement elles s'attendent que ceste lecture profitera a celles de qui Dieu s'est servi pour commancer ceste bonne Œuvre par le resouvenir qu'elle leur ramenera des choses qu'elles ont faictes et de celles qu'elles ont endurées pour ce subject non pas pour se gloriffier ni s'appuyer sur le passé, car ce seroit tourner la teste en arriere en la maniere que l'evangille condamne. Au contraire, elles doibvent dire avec David : « *Eccé nun coepi*, je ne fais que de commancer », mais pour se renouveler En Esprit au recit de leurs premieres ferveurs s'excitant a mieux faire de Jour en Jour, pour achever saintement leur course et les rendre dignes Imitatresses de la sacrée mere de Dieu, leur dame et maistresse qui doibt estre leur parfait modelle et Exemplaire<sup>669</sup>

Le paragraphe liminaire fait office de préambule où les Dames s'autorisent au nom du corps et sous l'égide de Dieu et de la Vierge, la narration de ce qui fut pour elles une création nécessaire, mais tumultueuse. Les futures congréganistes ont ainsi un récit romancé et circonstancié de l'action des premières sœurs et notamment « des choses qu'elles ont endurées » pour rendre pérenne leur institution. L'écriture du mémoire est cependant encadrée et reste soumise à certaines contraintes normatives. Les Dames ont interdiction formelle d'être prolixes : « il fault que nous observions les reigles qui nous

---

<sup>666</sup> *Ibid.*, f°28r°.

<sup>667</sup> *Ibid.*, f°3r°.

<sup>668</sup> *Ibid.*, f°1r°.

<sup>669</sup> *Ibid.*, f°1.

ont été prescrites pour ce memoire historial que l'on veult estre fort abregé »<sup>670</sup>. Cela explique certainement pourquoi le mémoire ne fasse que 36 folios. C'est d'ailleurs, « pour ne pas interrompre le fil de ce narré »<sup>671</sup> que la narratrice se voit obliger à trois reprises de « renvoyer le lecteur »<sup>672</sup> à d'autres manuscrits de la Congrégation ; ceci pour éviter les « redites inutiles »<sup>673</sup>. Le livre des éloges des Dames décédées, le mémoire des actes conclus avec les sœurs de Saint-Joseph et les Règles de la Congrégation sont les trois sources principales vers lesquelles les Dames orientent le lecteur. Ces sources ne sont malheureusement pas toutes accessibles au chercheur. Seuls le livre des éloges et les Règles sont en effet consultables dans un unique volume, conservé aux Archives départementales de l'Isère.

Cette histoire racontée par les Dames de la Purification est une construction de la mémoire. Celle-ci fut rédigée *a posteriori*, entre le printemps et l'été de l'année 1664. Nous sommes parvenue à dater approximativement le manuscrit grâce à plusieurs indications laissées par les Dames de la Purification. Dans un premier temps, il est fait mention du supérieurat de la sœur Troilleur<sup>674</sup> autrement dit Charlotte Catilhon, 24<sup>e</sup> sœur ; or celle-ci n'est nommée à cette charge qu'à partir de 1664. Dans un second temps, l'évocation de la venue des Sœurs de Saint-Joseph du Père Médaille depuis le mois d'avril 1664 semble confirmer cette date. Enfin, l'énumération des Dames de la Congrégation ne concerne que celles entrées avant 1664. Tous ces indices cumulés nous amènent à conclure que le mémoire historique fut rédigé cette année-là.

La question qui taraude l'historien(ne) est davantage de savoir pourquoi les Dames de la Purification ont choisi de l'écrire à ce moment-là. Pourquoi ne l'ont-elles pas envisagé plus tôt ? Le désir d'écrire l'histoire de la Congrégation est-il à mettre en lien avec la suppression de la Compagnie de la Propagation de la Foi intervenue l'année précédente ? On sait que les deux Compagnies étaient constamment en relation et avisées de ce qui se passait dans l'une ou l'autre, certaines femmes faisant partie des deux. Cela peut-il également être lié à l'effacement progressif d'Anne d'Autriche sur la scène politique nationale ? Il est difficile de le dire, les Dames de la Purification ne faisant pas référence à Anne d'Autriche dans ce sens. Cette volonté répond donc certainement à la

---

<sup>670</sup> *Ibid.*, f°29v°.

<sup>671</sup> *Ibid.*, f°34v°.

<sup>672</sup> *Ibid.*, f°15v°et f°29v°.

<sup>673</sup> *Ibid.*, f°33v°.

<sup>674</sup> *Ibid.*, f°17r°.



disparition de la première génération de congréganistes, les survivantes souhaitant léguer l'esprit premier de l'institution. L'incendie survenu en 1654 dans la maison des Lionne est aussi un événement déclencheur. Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, était alors la dépositaire des manuscrits et des actes notariés de la Congrégation. Son cabinet ayant pris feu, tout a été réduit en cendres excepté, peut-être, le gros volume des actes de réception, car les signatures des personnes décédées en 1654 s'y trouvent. Les Dames de la Purification narrent au sein du mémoire historique son zèle pour tout remettre en état ce qui l'a bien entendu amené à solliciter la mémoire de ses « sœurs » :

En l'année mil six cens cinquante quatre le feu ayant pris dan le cabinet de nostre sœur de Lyonne tous les tiltres papiers et livres quelle avoit de la congreagation a cause de la charge de deppositaire quelle Exerçoit en ce temps la furent brusles ce qui luy a donné a la suite Une fatigue In-Explicable Incroyable pour laplication de lesprit quil luy a fallu rapporter a se Ressouvenir de ce quil y avoit dans ces livres pour les Reffaire ce qui lobligeoit souvant de recourir a la Memoire des autres sœurs et de Revoir tous les livres des autres charges pour consillier le temps et les autres circonstances par le rapport et lenchaisnement quil y a de tous ces livres comme aussy elle fut necessitée de donner requeste au parlement a leffet dobtenir commission pour faire expedier de nouveaux parties appelées tous les tiltres, obliga[ti]ons, et contraz des Registres des notaires ou des greffes pour les rendre de mesme foy que ces premieres Expedi[ti]onz ce quelle a fait avec tant de soing quelle a Restably Entierement les choses en leur premier estat son zelle luy ayant fait surmonter tous les obstacles quelle na pas manque de rencontrer en cette Entreprise<sup>675</sup>

Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac a donc réussi à reconstituer la liste de toutes les charges occupées par les Dames de 1636 à 1654, à noter les comptes liés au temporel de la maison des orphelines et a obtenir du Parlement de Dauphiné, les papiers officiels nécessaires à la reconnaissance de leur existence. Cette reconstruction a certainement eu des conséquences pour l'histoire elle-même. Les sœurs ont-elles exacerbé les tensions premières liées à l'Institut et enjolivé l'histoire ? En l'absence de document de cette époque relatant cet épisode, nous sommes bien en difficulté de le dire.

Nous aurions aimé connaître l'environnement favorable à l'écriture de leur histoire. Ont-elles écrit ce mémoire historique dans le cabinet d'une des leurs, dans leur chapelle ou dans la maison des orphelines ? À qui appartient la main ayant tracé ces lignes ? En dépit de nos efforts pour comparer les écritures, il reste difficile d'identifier avec certitude la sœur. De surcroît, puisant leur inspiration dans une histoire récente, quels étaient les livres ornant les bibliothèques des Dames ?

---

<sup>675</sup> *Ibid.*, f°33.

Le mémoire historique a probablement eu une diffusion limitée aux Dames de la Congrégation grenobloise. Nous ne savons pas si les autres filiales participantes du corps ont eu connaissance de l'existence de ce manuscrit et s'il a été copié. Il est vrai que les congréganistes ne se connaissaient pas nécessairement entre elles même si des liens de parenté ont pu être évoqués. Une diffusion interne à la Congrégation de la Purification aurait cependant pu raviver ou attiser le zèle des congréganistes en place.

Nous ne sommes donc pas en mesure de dire si les autres filiales ont eu elles aussi l'ambition d'écrire un mémoire historique de la fondation de l'œuvre dans leur ville et si le mémoire grenoblois avait vocation à s'insérer dans une histoire féminine plus globale.

## **B- Un souci constant d'avenir**

Le corps des Dames de la Purification interpelle. Il se met en scène, en représentation. Censé, comme tout corps humain, vieillir, se flétrir et mourir, le corps des Dames, par le renouvellement incessant de ses membres, devient immortel. Inscrire le corps dans le futur de la vie quotidienne, dans le droit et dans l'énonciation, est le but de leur mémoire historique. À l'instar de certains romans du XVII<sup>e</sup> siècle tels que *La Précieuse ou le Mystère de la Ruelle* et *Épigone* de l'abbé de Pure<sup>676</sup>, ce dernier ne devait donc pas avoir de fin. Il y a chez les Dames une quête de l'avenir, un souci de leur postérité. Prise individuellement, cette préoccupation est récurrente, quasi obsessionnelle. Mère Mectilde du Saint-Sacrement encourage fortement la comtesse de Rochefort à abandonner cette habitude : « N'envisagez point tant ce que vous faites et ce que vous avez à faire pour l'avenir que ce que vous devez faire dans le moment présent »<sup>677</sup>. Sa directrice lui dit : *Carpe diem*. Il est fondamental que la comtesse laisse de côté cette tendance au pessimisme, à l'abattement, pour être en mesure de jouir des faveurs divines. Sa sœur, M<sup>me</sup> de Revel, est d'un tempérament beaucoup plus gai, mais elle est aussi soucieuse de connaître son avenir en consultant les horoscopes<sup>678</sup>. Madeleine de Franc, quant à elle, s'amuse à faire des pronostics météorologiques pour les mois suivants en

---

<sup>676</sup> Michel de Pure, *La Précieuse ou le Mystère des Ruelles, dédiée à telle qui n'y pense pas*, éd. par Émile Magne, Paris, Droz, 1938, t. 2, p. 340 ; *Épigone, histoire du siècle futur (1659)*, édition établie par Lise Leibacher-Ouvrard et Daniel Maher, Laval, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 13.

<sup>677</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 9.

<sup>678</sup> *Lettres de Monsieur le chevalier de Méré*, Paris, Au Palais, Par la Compagnie des Libraires, 1689, t. II, pp.705-707 : lettre CCVII adressée « A Mme la Comtesse de Revel ».

observant le temps qu'il fait depuis la fenêtre de sa chambre durant les douze jours après Noël<sup>679</sup>. Cette prévision du temps est également décelable dans la tenue de son journal spirituel. Elle note par provision la date ultérieure, se protégeant ainsi de la mort par l'idée fixe qu'elle est en mesure de poursuivre l'écriture de son journal. Philippe Lejeune a une très belle expression pour qualifier cette pratique que l'on retrouve chez de nombreux diaristes : il parle de « caution pour l'éternité »<sup>680</sup>. Lorsque Madeleine de Franc écrit ses remarques, elle a dans l'idée de les relire afin de prendre davantage conscience de ses défauts. Se donnant du courage pour tout ce qu'elle entreprend, elle « espere de le faire à l'avenir moyennant sa grace [celle de Dieu] »<sup>681</sup>. Le temps doit, selon elle, être au futur. Elle écrit précisément le 7 février 1688 : « qu'a l'advenir, nous n'ayon plus de pancee du passé ni de souvenir que pour les bontés et misericorde de Dieu »<sup>682</sup>. Madeleine de Franc se projette dans le temps, car le souvenir du passé lui est cruel. Elle anticipe d'ailleurs la fin matérielle de son manuscrit en commençant un autre : « Je finis se presant livre la veille de la pantecoste pour continuer de marquer dans celuy que Dieu me fait coumancer de marquer les dispositions ou Je me trouve »<sup>683</sup>. La clause est partielle et s'ouvre sur un espoir : le prolongement de la vie. L'écriture va, en effet, au-delà de la mort physique. Par le biais de son journal, Madeleine de Franc survit à la mort terrestre puisqu'il lui permet de laisser une trace de soi aux générations futures.

Penser au futur implique dès lors de ne pas se remémorer le passé. Les Dames de la Purification écrivent précisément que le mémoire historique est fait « non pas pour se glorifier ni s'appuyer sur le passé, car ce seroit tourner la teste en arriere en la maniere que l'evangille condamne. Au contraire elles doibvent dire avec David : “*Eccé nun coepi, je ne fais que de commencer*” »<sup>684</sup>. Leur regard est constamment tourné vers l'après. La comtesse de Rochefort ne met absolument pas ce précepte en application. Elle n'en est pas capable. Mère Mectilde l'apostrophe sans cesse sur ce point considérant que la comtesse de Rochefort est trop avide des retours en arrière<sup>685</sup>. Elle lui écrit d'agir « sans retour [...] d'allez toujours, ne retournez point en arriere : lorsque vous vous regardez

---

<sup>679</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : après la St Étienne, 26 [décembre 1690 jusqu'au... 5 janvier 1691].

<sup>680</sup> Philippe Lejeune, Catherine Bogaert, *Le journal intime. Histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2006, p.54.

<sup>681</sup> BM Grenoble, R 8686, f°64 : lundi 12 juillet [1688].

<sup>682</sup> *Ibid.*, f°43 : samedi 7 février [1688].

<sup>683</sup> *Ibid.*, n.f. : 2 juin 1691.

<sup>684</sup> AD Isère, 26 H 222, f°1r°.

<sup>685</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 17, 20, 43, 47, 48, 64, 77.

vous ne voyez qu'impureté et vous ne vous fortifiez pas par la vue de vous-même »<sup>686</sup>. Un jour, Mère Mectilde aurait voulu prendre le temps de la réprimander sur ce sujet si le domestique de la comtesse de Rochefort n'avait pas insisté pour prendre la lettre : « si votre laquais ne me pressait pas, je vous gronderais de bonne sorte sur tous les retours que vous avez faits par votre propre esprit »<sup>687</sup>. Mère Mectilde la menace même de ne pas accéder au Paradis si elle ne cesse de penser au passé :

il faut que je condamne votre infidélité et que je vous prie, ma très chère et très bien aimée fille, de considérer cette vérité que Notre Seigneur dit : « Celui qui met la main à la charrue et qui regarde en arrière n'est pas propre pour le royaume des cieux ». L'âme qui commence à mourir à elle-même et à ses propres opérations et qui retourne en arrière n'est pas capable de goûter en elle le royaume de Dieu<sup>688</sup>.

Dans cette même lettre, après avoir pris appui sur l'Évangile selon saint Luc 9-62, la religieuse insiste une dernière fois auprès de la comtesse de Rochefort en lui ordonnant « ne retournez plus en arrière »<sup>689</sup>. L'histoire de sa vie terrestre ne devait plus la préoccuper, seule la vie céleste importait désormais.

Le passage du temps préoccupait beaucoup les Dames, en particulier la comtesse de Rochefort et Madeleine de Franc. Au moment où les premières congréganistes décédaient, il devenait fondamental pour les Dames d'écrire leur histoire avec leurs mots, leur sensibilité féminine, et de retracer par la plume le déroulement des événements qu'elles jugeaient marquants et qu'elles prenaient soin de consigner pour raviver leur mémoire. Il ne semble pas qu'il y ait eu une relecture masculine du mémoire historique (leurs directeurs de conscience avaient-ils accès au manuscrit ?), car ce récit était écrit par des femmes et pour des femmes engagées dans une œuvre de piété. Par le biais de cette histoire, les Dames cherchaient à susciter divers sentiments parmi leur lectorat féminin : l'adhésion, la compassion, la dévotion, l'émulation et la distinction. Ce mémoire historique avait vocation à nourrir la foi des Dames et à servir d'*exemplum* pour les sœurs, lectrices du passé historique de l'œuvre. Lors de la lecture de cette remémoration collective, un élément-clé ne pouvait échapper au lecteur : la préservation d'un secret.

---

<sup>686</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>687</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>688</sup> *Ibid.*, p. 47. Mère Mectilde recourt à la citation biblique une seconde fois pour exprimer son mécontentement, p. 99.

<sup>689</sup> *Ibid.*, p. 48.

## C- Le secret originel : un secret bien gardé ?

Les Dames de la Purification n'ont pas toujours évolué au grand jour. Dans les prémices de leur entreprise, elles s'entretinrent en secret dans l'ombre de leurs cabinets pour mettre sur pied cette œuvre dédiée à la gloire divine. Pour quelles raisons ne souhaitaient-elles pas divulguer le lieu de leurs réunions et les motifs de celles-ci ? Simplement parce qu'elles considéraient le secret comme le meilleur moyen de parvenir à leurs fins : « [...] elles estimoient que le secret estoit d'une necessité absolue pour le succes de leur bon dessein »<sup>690</sup>. Elles partageaient l'avis des confrères de la Compagnie du Saint-Sacrement pour qui le secret répondait d'abord à un souci d'efficacité<sup>691</sup>. Les *Mémoires et instructions sur l'esprit de la Compagnie* rédigés en 1659 rappelaient effectivement que : « La fin de ce secret est pour entreprendre les œuvres fortes avec plus de conduite, de prudence, de désappropriation, et de sucez »<sup>692</sup>. M<sup>me</sup> de Pringy affirmait que ce goût pour le secret était une caractéristique des dévotes du temps : « Voilà l'exercice des dévotes du tems [...] le soin de cacher leur dessein, afin de parvenir plus aisément à leurs projets »<sup>693</sup>. Sophie Hasquenoph tient des propos similaires envers les dévotes appartenant aux congrégations religieuses : « [...] la vie secrète de ces femmes dévotes n'en est pas moins forte. Ce n'est pas un hasard d'ailleurs si elles vouent un culte particulier à saint Joseph, le patron de la vie intérieure, l'homme de la discrétion et de l'humilité. [...] Ces femmes dévotes sont donc guidées par deux ambitions indissociables : le secret et l'efficacité »<sup>694</sup>. Les Dames de la Purification recouraient donc à la dissimulation pour mener à bien leur projet pieux. Pour cela, nous disent-elles, elles jouèrent à cache-cache avec leurs domestiques envoyés par leurs parents ou époux pour les surveiller : « noz sœurs n'estoient pas moins soigneuses de se cacher a eux qu'a leurs propres parens dans l'opinion qu'elles avoient que le secret estoit absolument necessaire pour le bien de cette entreprise jusqu'a ce que le tout fut bien affermi »<sup>695</sup>. Elles entraient

---

<sup>690</sup> AD Isère, 26 H 222, f°8v°.

<sup>691</sup> Alain Tallon, *La Compagnie du Saint-Sacrement...*, *op.cit.*, pp. 7 et 65.

<sup>692</sup> Georges Guigue, *Les Papiers des dévots de Lyon. Recueil de textes sur la Compagnie secrète du Saint-Sacrement, ses statuts, ses annales, la liste de ses membres, 1630-1731*, Lyon, Blot, 1922, p. 36.

<sup>693</sup> M<sup>me</sup> de Pringy, *Les differens caracteres des femmes du siecle, avec la description de l'amour propre contenant six Caractères & six Perfections*, 2<sup>nde</sup> éd. augmentée, Paris, Medard-Michel Brunet, 1699, chap. III : « le caractère des bigotes », p. 45.

<sup>694</sup> Sophie Hasquenoph, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France...*, *op.cit.*, pp. 735-736.

<sup>695</sup> AD Isère, 26 H 222, f°10r°.

dans des maisons et attendaient que leurs domestiques aient passé leur chemin pour en sortir et se rendre aux assemblées où les congréganistes « observaient en grand secret et avec une merveilleuse devotion leurs reigles »<sup>696</sup>. Cette dissimulation leur valut quelques « gronderies » de la part de leurs parents et une assimilation aux sorcières de la part de leur personnel de service : « Il y en avoit mesme qui par une mocquerie piquante leur demandoient si ce n'estoit point au sabat qu'elles alloient puisqu'on les perdoit de veue comme si elles passoient par la cheminée »<sup>697</sup>. Elles mirent tout en œuvre pour que leur projet réussisse en supportant en silence les critiques imitant en cela la Vierge :

elles tinrent bon a ne se point deceler imittant en cela la reine des cieux leur maïstresse qui pouvant d'une seule parolle dissiper les soupçons de son chaste espoux st josphe la voyant grosse aymat mieux endurer cette humilliation que de devancer d'un moment le temps que la divine providence avoit marqué de lui donner cognoissance par autre voye du mistere de l'incarna[ti]on abandonnant le tout a la divine majesté ainsi firent noz jeunes sœurs<sup>698</sup>

Les Dames de la Purification prirent courage en ayant toujours à l'esprit l'attitude adoptée par la Vierge, leur maîtresse, dans cette occasion délicate où son nouvel état lui attirait la suspicion des autres et en particulier celle de son époux. La Vierge avait préféré attendre la motion divine et endurer les brimades plutôt que de révéler ce qui s'était réellement passé. Les Dames de la Purification firent de même : elles attendirent qu'un « signe » de Dieu leur permette de faire la lumière sur ce qu'elles faisaient à l'insu des leurs. L'attitude de la Vierge faisait office de caution légitime pour les « sœurs » de la Purification puisqu'elles ne se contentèrent pas de mentir à leurs familles, elles mentirent également, par omission, à leurs confesseurs :

L'amour tousjours ingenieux ne manquoit point de leur en fournir [de nouveaux moyens de se défaire de leur suite ce jour-là] en sorte que ce secret ne fut point découvert de cette fois et les gronderies cessèrent elles se cachoient si exactement a tous que mesme leurs confesseurs n'en sçavoient rien ce qui auroit esté une faute en quelque autre occasion, mais leur bonne intention sauvoit tout<sup>699</sup>

Les « sœurs » rusèrent pour ne pas être découvertes le samedi en se rendant aux assemblées secrètes. Leur méthode était simple : elles se levaient plus tôt le matin et inventaient des prétextes pour que leurs domestiques ne les suivent pas dans les rues de la ville. Leur résolution de ne rien dire amena peu à peu leurs familles à apaiser leur

---

<sup>696</sup> *Ibid.*

<sup>697</sup> *Ibid.*, f°10v°.

<sup>698</sup> *Ibid.*, f°10v°-11r°.

<sup>699</sup> *Ibid.*, f°11r°.

courroux. Les confesseurs n'étant pas informés de ce qui se passait ne pouvaient pas intervenir. Les Dames de la Purification considéraient donc que la fin justifiait les moyens. À l'instar de certaines congrégations secrètes comme l'Aa dont les membres gardaient constamment le secret à l'égard des pères du collège jésuite à l'exception du recteur et du directeur de leur association<sup>700</sup>, les Dames de la Purification gardaient le secret dans leur couple et leurs familles respectives. M<sup>me</sup> de Revel, qui est particulièrement impliquée dans de nombreuses congrégations pieuses par la suite, n'est pas, au départ, au courant de ce que faisait sa sœur le samedi. Sachant que sa cadette lui cachait quelque chose, mais ne sachant pas pourquoi : « l'ainée qui ignoroit les raisons de sa sœur voyant qu'elle pratiquoit quelque bonne œuvre secrète »<sup>701</sup> se mit dès lors à la questionner sans pourtant obtenir de réponse. Les cinq premières congréganistes conservèrent donc entièrement le secret.

Les premières Dames de la Purification avaient conscience de dissimuler la vérité à ceux auxquels elles étaient obligées de se confier, mais leur « bonne intention » les sauvait du péché. L'objectif étant d'accomplir la volonté divine, personne ne pouvait les blâmer. Dieu lui-même procédait à son œuvre dans le secret, à l'insu de la comtesse de Rochefort : « Dieu fait son œuvre en cachette de vous-même : il vous appelle en vous rejetant, il vous unit en vous séparant et il vous caresse en vous rebutant »<sup>702</sup>. Mère Mectilde du Saint-Sacrement se servait des contraires pour signifier à la comtesse la manière dont Dieu exerçait sa patience et la guidait au quotidien.

Le secret dont elles s'entouraient renvoie étymologiquement à une réalité spatiale traduisant la volonté de se mettre à part, de se distinguer. Arnaud Tripet a bien mis cela en lumière en évoquant « le dénominateur commun [qui] existe entre cacher et distinguer. Il réside dans l'idée commune de valeur. Souvent, on cache ce qui n'a pas assez de valeur, mais souvent aussi, on le préserve de ceux qui n'en connaissent pas le prix, comme les pourceaux celui des perles »<sup>703</sup>. Antoine Furetière donne également cette définition du verbe « se cacher » : « On dit absolument, *se cacher*, pour dire, Vivre en retraite, ou se mettre en lieu de seureté pour n'être pas pris ni découvert. Les Saints se cachent aux

---

<sup>700</sup> Robert Rouquette, *DS, op, cit.*, t. II, col. 1491-1507. Ici, col. 1502, entrée « Congrégations secrètes ».

<sup>701</sup> AD Isère, 26 H 222, f°12r°.

<sup>702</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 29.

<sup>703</sup> Arnaud Tripet, *Poétique du secret. Paradoxes et maniérisme*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 9.

yeux des hommes, pour se donner tout à Dieu [...] Il se faut cacher, & ne plus paroître en public »<sup>704</sup>. Ce qui donne aux Dames de la Purification la capacité de se soustraire à la vue des autres si efficacement est « l'amour » et « l'ingéniosité » dont elles font preuve ; or remarque Noémi Hepp : « la valeur spécifiquement féminine est le secret [...] les contemporains eux-mêmes soulignaient l'analogie de l'attitude intellectuelle exigée des femmes avec la conduite qu'elles devaient observer en matière d'amour »<sup>705</sup>.

Le secret fait partie intégrante des méthodes des Dames et de leurs époux membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, mais l'est aussi de certaines personnes de leurs familles pour des raisons professionnelles. Abel Servien, frère de Léonore, 34<sup>e</sup> sœur, et Hugues de Lionne, neveu de Léonore et cousin de Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, l'ont bien expérimenté dans leurs entrevues diplomatiques respectives. La *Relazione d'un Ambasciatore* de 1658 insiste sur la capacité de Hugues de Lionne à garder le secret des négociations : « Quant Monsieur de Lionne s'est trouvé à Madrid il y a deux ans pour l'affaire de la paix, tout a été mené chez Don Luis [...] sans que le Conseil ne fût informé pendant les trois mois où Lionne est demeuré en cette cour, de sa venue ni de ses activités »<sup>706</sup>. Les diplomates comme les congréganistes entouraient leurs actions de multiples précautions. Dans le cas des diplomates, le recours aux faux noms, aux nationalités et qualités d'emprunt et aux déguisements étaient des moyens souvent utilisés pour parvenir à la conclusion de certains traités. Daniel Séré souligne l'intérêt porté au secret dans ces conditions :

En insistant sur le besoin de secret, Mazarin semble avoir donné des atouts supplémentaires aux Espagnols. N'auraient-ils pas tout à gagner, auprès du pape ou auprès de l'Angleterre, par exemple, à ce que le secret soit divulgué ? Cela confirme que le mot « secret » n'a pas exactement la même acception dans le monde gouvernemental complexe de l'Espagne et de la structure centralisée du gouvernement français, où rien n'échappe au cardinal. Ce n'est pas, pour le roi d'Espagne, manquer aux promesses de garder le secret, que de révéler le nom de Lionne à Don Juan, son fils, en l'autorisant à communiquer à Condé, « en toute confiance »<sup>707</sup>.

---

<sup>704</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, éd.1690, *op.cit.*, art. « Se cacher ».

<sup>705</sup> Noémi Hepp, « La Notion d'Héroïne », dans *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature française du dix-septième siècle*, Wolfgang Leiner éd., 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée, Tübingen, Narr Verlag, 1984, pp. 11-24. Ici, pp. 20-21.

<sup>706</sup> AMAE, CP Espagne, vol. 19, f°293 à f°365, « Relazione d'un Amabsciatore Verretro dalla Corte di Spagna », 1658 cité par Daniel Séré, *La paix des Pyrénées. Vingt-quatre ans de négociations entre la France et l'Espagne (1635-1659)*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 269.

<sup>707</sup> Daniel Séré, *Ibid.*, p.272.



Les Dames de la Purification auraient-elles aussi intérêt à ce que soit divulgué leur secret ? Il ne semble pas, selon elles, que ce soit le cas. Si cela leur avait permis dans un premier temps de faire cesser les réprimandes, les conséquences néfastes qui en résultaient étaient catastrophiques pour leur dessein. Une Dame a cependant ouvert son cœur à son confesseur et trahi ses « sœurs » : il s'agit de la comtesse de Rochefort. Les « sœurs » disent que c'est son « instinct » qui l'a guidé et l'a poussé à révéler la vérité au Père Jean L'Héritier<sup>708</sup>. Ce conseil venait pour elles directement de Dieu<sup>709</sup>. Le rôle du jésuite est ici fondamental. Dans un premier temps, il conseilla à la comtesse de Rochefort de persévérer et d'obtenir une audience avec l'évêque de Grenoble pour lui demander son approbation. Le Père était prudent, car une assemblée secrète peut être interdite si elle vient à être découverte. La politesse exigeait aussi d'en informer Pierre Scarron : « Elles [...] n'eussent pas leur prelat contre comme elles pourroient l'avoir si elles avoient daigné le reconnoistre manque de luy rendre ce respect »<sup>710</sup>. Le Père jésuite veut que la Congrégation soit approuvée et va donc faire la même chose que son confrère Jean Arnoux avec Marguerite de Senaux, il va les aider à obtenir l'approbation de l'évêque et le Bref du pape Urbain VIII :

Il voulut mesme se charger de faire la requeste et la presenter pour avoir cette aprobation ce qu'il obtint facilement a cause de la grande creance que son merite luy avoit acquis aupres de ce prelat et fit bien plus, car il leur obtint aussi un bref de Rome portant de grandes indulgences en faveur de cette congregation qui estoit les faire approuver tacitement par le St Siege<sup>711</sup>.

Pendant que le Père jésuite sollicitait ses relations pour leur obtenir les autorisations nécessaires, les congréganistes continuaient de recruter de nouveaux membres. Le problème est qu'elles étaient trop nombreuses pour que leurs rendez-vous passent inaperçus : « il n'y avoit plus moyen de tenir leurs assemblées secrettes le nombre des sœurs estoit desormais trop grand et les personnes trop considerables pour faire que l'on ne s'en aperceut »<sup>712</sup>. Les Dames de la Purification étant parfois issues de la noblesse, il leur était difficile de se cacher pour se rendre aux assemblées du samedi. Leurs époux suspectaient de plus en plus leurs femmes, se demandant les raisons qui les poussaient à être moins assidues aux divertissements mondains qu'à l'accoutumée. Elles décidèrent

---

<sup>708</sup> AD Isère, 26 H 222, f°11r°.

<sup>709</sup> *Ibid.*

<sup>710</sup> *Ibid.*, f°11v° : Ratures originelles.

<sup>711</sup> *Ibid.*

<sup>712</sup> *Ibid.*, f°18r°.

donc de leur faire part de leur secret et d'obtenir leur autorisation. Deux femmes se démarquèrent du groupe par leur responsabilité dans le déclenchement de la « guerre » qu'on leur a menée par la suite : Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur, et Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur, sont toutes deux qualifiées « d'innocentes causes de la persécution »<sup>713</sup>. Léonore Ferrand est la fille de noble Octavien de Ferrand, conseiller du roi au Parlement de Dauphiné de 1602 à 1663 et d'Olympe-Marguerite Gilibert de Verdun, elle-même fille de noble Jean, seigneur de Verdurin et Armieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de Françoise du Glane de Lagy<sup>714</sup>. Baptisée le 9 septembre 1614 dans la paroisse Saint-Hugues et Saint-Jean<sup>715</sup>, Léonore épouse le 20 septembre 1636<sup>716</sup>, à 22 ans, Guy-Balthazar Émé de Saint-Julien, conseiller du roi au Parlement de Dauphiné de 1622 à 1641. Celui-ci contracte donc un second mariage, sa première épouse étant Lucrèce Barras de Mirabeau dont il a eu un fils, François, né en 1631, qui épouse en 1666, Suzanne Basset de Saint-Nazaire, la fille de Diane Sigaud, 55<sup>e</sup> sœur. Guy-Balthazar Émé de Saint-Julien fonde une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de la Purification dans l'église des Augustins déchaussés de Grenoble le 8 mai 1636. Un service divin y est prévu pour sa première épouse<sup>717</sup>. Il a ensuite six enfants avec Léonore Ferrand dont la vie n'est pas connue<sup>718</sup>. On remarque également que seuls deux mois s'écoulent entre le mariage de Léonore Ferrand et son entrée dans la Congrégation. Léonore est en effet reçue le 29 novembre 1636 et fait sa profession le 6 juin 1637<sup>719</sup>.

En revanche, nous savons très peu de choses de Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur. Sa mère est Marguerite de Fesimieu, mais nous ne connaissons pas l'identité de son père. Son époux, Raymond d'Espeaute, est trésorier-général de France en la généralité de Dauphiné. Elle est reçue dans la Congrégation le 30 mai 1637 et fait sa profession le 8 décembre de

---

<sup>713</sup> *Ibid.*, f°16r°et 17r°.

<sup>714</sup> Maurice Virieux, *Le Parlement de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle. Étude sociale*, Paris, Université de Paris IV Sorbonne, Thèse de doctorat d'État sous la direction de Roland Mousnier, 1986, p. 182.

<sup>715</sup> AM de Grenoble, GG 24.

<sup>716</sup> AM de Grenoble, GG 42. Ce jour-là, elle signe également son contrat de mariage dans le registre du notaire Montaigne. Sur ce point : AD Isère, 3 E 7780, f°338v°-341r° : 20 septembre 1636.

<sup>717</sup> AD Isère, 3 E 7780, f°191r°-193v° : 8 mai 1636.

<sup>718</sup> Maurice Virieux, *Le Parlement de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 175.

<sup>719</sup> AD Isère, 26 H 221, f°5r°.

la même année<sup>720</sup>. Son testament olographe daté du 25 avril 1669<sup>721</sup> indique l'amour qu'elle avait pour son mari puisqu'elle donne aux enfants du premier lit de son époux, Claude et Madeleine<sup>722</sup>, des biens « pour leur témoigner combien la mémoire de feu leur père m'est chère »<sup>723</sup>. Elle lègue à ses propres filles les préceptes appris à la Congrégation de la Purification : « Je recommande à mes filles de ne point plaider ni disputer sur le partage de mes biens, de s'aimer et chérir comme de bonnes sœurs, aussi de remercier Dieu de la bonne grâce qu'il leur a faite ainsi qu'à moi, de nous avoir conservé plus de biens que nous ne méritions, qu'elles en fassent part aux pauvres pour l'amour de Dieu »<sup>724</sup>. Marie Chapuis semble être relativement riche, ce qui lui permet, comme le disent les « sœurs »<sup>725</sup> et le confirme son testament, de donner 1 000 livres aux orphelines après son décès<sup>726</sup>. Le couple a deux filles : l'aînée, Justine, née le 25 août 1637, est l'épouse de Pierre Marnais, conseiller du roi et la cadette, Catherine, née le 5 novembre 1639, est l'épouse depuis le 26 juillet 1663, de Gabriel de La Baume-Pluvinel, maître des Comptes, lui-même fils de Gabriel de La Baume, seigneur de La Rochette et de Catherine de Pluvinel<sup>727</sup>. Catherine fait partie, comme sa mère, de la Congrégation de la Purification de Grenoble. Elle est reçue à la 65<sup>e</sup> place le 12 juillet 1664 et fait sa profession exactement six mois plus tard, le 12 janvier 1665<sup>728</sup>. Marie Chapuis n'est pas native de Grenoble ce qui lui permet, selon les Dames de la Purification, d'être « plus libre de choisir ses habitudes que si elle y eut été dans l'engagement d'une parentée »<sup>729</sup>. Le poids de la tradition et les contraintes qui pèsent sur les femmes vivant à proximité de leurs parents sont ici clairement indiqués. Marie Chapuis choisit donc d'entrer dans la Congrégation plutôt que d'évoluer dans le monde alors que « ses belles qualités de corps et d'esprit la

---

<sup>720</sup> *Ibid.*, f°7v°.

<sup>721</sup> Celui-ci a été partiellement retranscrit par A. de Vernisy, « Parizet (Seyssins, Seyssinet, Saint-Nizier) : fragments d'histoire », dans *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4<sup>e</sup> série, t. XIII (1899), Grenoble, Allier Frères, 1900, pp. 222-223.

<sup>722</sup> Raymond d'Espeaute avait épousé en premières noces Anne Nicoud, le 30 janvier 1611. Sur ce point, Jean-Paul Charmeil, *Les trésoriers de France à l'époque de la Fronde. Contribution à l'histoire de l'administration financière sous l'Ancien Régime*, Paris, Picard, 1964, p. 464 ; Chorier la nomme Anne Ricord : Nicolas Chorier, *L'Etat politique de la province de Dauphiné*, Grenoble, R. Philippon, 1671, t. III, p. 240.

<sup>723</sup> A. de Vernisy, « Parizet... », *op.cit.*, p. 222.

<sup>724</sup> *Ibid.*, p. 223.

<sup>725</sup> AD Isère, 26 H 221, f°7v°.

<sup>726</sup> A. de Vernisy, « Parizet... », *op.cit.*, p. 222.

<sup>727</sup> AM Grenoble, GG 62.

<sup>728</sup> AD Isère, 26 H 221, f°21v°.

<sup>729</sup> AD Isère, 26 H 222, f°16v°.

rendoient part tout la tres bien venue »<sup>730</sup>. Même si elle n'était pas « extrêmement cogneue » nous disent les Dames, « ses bonnes qualites avoient trop d'esclat » pour ne pas l'être<sup>731</sup>. Les congréganistes acceptent « avec beaucoup de probation » de la recevoir parmi elles. Elles ne précisent pas pourquoi ces deux femmes ont déclenché la vague de persécutions qui s'ensuivit. Nous savons seulement qu'une fois les Règles de la Congrégation approuvées par Pierre Scarron, celui-ci ne voyant rien « qui soit contraire aux saints decrets ny aux ordonnances de nostre diocese »<sup>732</sup>, et le Bref papal obtenu, « une tempeste si furieuse s'esleva contre elles qu'elle sembla debvoir tout renverser et comme si le diable eut obtenu de les esprouver comme Job il ne laissa rien en arriere qu'il n'employa pour les esbranler de leur bon propos »<sup>733</sup>. Les Dames restent unies face à leurs maris et aux mondains souhaitant anéantir leur Institut. Elles sortent donc victorieuses de ce combat où le secret, désormais, n'existe plus. Si le secret avait été gardé, cela aurait évité aux Dames bien des déconvenues.

---

<sup>730</sup> *Ibid.*

<sup>731</sup> *Ibid.*

<sup>732</sup> AD Isère 26 H 222, n.f. : feuille volante.

<sup>733</sup> *Ibid.*, f°18r°.

## CONCLUSION

En prenant la plume pour écrire un mémoire historique des origines de la fondation de l'œuvre, les Dames de la Purification se font historiennes de leur institut. Soucieuses de léguer aux générations futures le récit circonstancié de leur combat, les Dames de la Purification n'envisagent pas que la Congrégation puisse avoir une fin. Se projetant d'ailleurs volontairement vers l'avenir, elles décident, dès les prémices de l'œuvre, de garder le secret sur l'objectif de leurs réunions hebdomadaires. Seule la décision personnelle de la comtesse de Rochefort de révéler la vérité à son confesseur pousse les Dames à s'ouvrir à leurs époux, jusqu'alors exclus des confidences.

La perte de plusieurs de leurs sœurs et l'incendie ayant réduit en cendres leurs documents d'archives, les Dames se mettent en quête de souvenirs en interrogeant les leurs et en essayant d'obtenir du Parlement et des notaires, les preuves de l'existence juridique et formelle de la Congrégation. La possession des lettres patentes royales et du Bref romain sont absolument nécessaire à une période où plusieurs Compagnies se voient suspectées.

Les témoignages des Dames de la Purification permettent donc, encore aujourd'hui, de rendre compte de la vitalité de ce corps de femmes soucieux de sa postérité et de son histoire.

Les années 1630 sont des années charnières pour les congrégations religieuses catholiques. De nombreuses associations pieuses naissent ou essaient en France au sein desquelles les femmes prennent une place grandissante. Dans cette dynamique, des femmes laïques, soucieuses de leur salut et voulant activement participer à la réforme de la société, souhaitent ériger leur propre institut. C'est le cas des Dames de la Purification. Originaires de Toulouse, cette Congrégation à « mi-chemin du monde et du cloître » prend rapidement son essor à partir du moment où Grenoble, une de ses filiales, en devient la Compagnie Mère. Dès lors, les Dames de la Purification s'érigent en corps et se dotent de statuts. Les archives de la Congrégation grenobloise permettent de cerner de l'intérieur le fonctionnement de cette association où seules les femmes sont acceptées après être passées par différentes étapes de recrutement.

Voulant venir en aide aux orphelines de la province de Dauphiné, les Dames recherchent une maison pour les accueillir et les élever dans des conditions décentes. Elles veillent particulièrement à leur éducation et sont également soucieuses de leur avenir.

Les Dames, souvent proches parentes, mais extrêmement différentes les unes des autres, ne se sont pas fermées sur elles-mêmes et ont accueilli parmi elles, parfois dès l'origine, des femmes venues d'horizons divers : nobles et roturières sont donc venues enrichir le corps déjà formé. Pour durer, ce corps avait cependant besoin de stabilité. C'est pour cette raison que les congréganistes ont particulièrement veillé à n'accepter aucune femme qui ne satisferait pas à leurs critères et ont envisagé, s'il en était besoin, l'expulsion d'une des leurs.

Les réunions secrètes du début ont progressivement laissé place à des réunions organisées où toutes les Dames étaient conviées. Le samedi, la supérieure officiait en présence des autres membres de la Congrégation, réunis en corps.

Trois décennies après sa création, voyant la première génération de congréganistes éteinte, les Dames de la Congrégation de la Purification grenobloise ont souhaité revenir sur leur histoire. Elles ont donc collectivement pris la décision d'écrire un mémoire où se lit la ferveur des premières sœurs, mais aussi leur souhait d'un prolongement durable si ce n'est éternel, de leur association pieuse.

Cette première partie a donc eu pour objet de poser les bases de cette association pieuse et de donner aux congréganistes, la place qui leur manquait.

**DEUXIÈME PARTIE**  
**DES DÉVOTES**





## INTRODUCTION

Les femmes qui occupent les bancs de la Congrégation de la Purification sont des femmes dévouées à la Vierge, à Jésus et à Dieu, des dévotes qui mettent leur existence sous la protection de cette Trinité, qui l'invoque et la glorifie. Aux us et coutumes familiaux qui les guident dans leur existence sur cette voie se joignent des traités de civilités et des lectures pieuses. Parmi ces ouvrages dévots, deux retiennent particulièrement leur attention : l'*Introduction à la Vie Dévote* et le *Traité de l'Amour de Dieu*. L'auteur de ces ouvrages qu'elles ont parfois directement côtoyé leur a laissé un souvenir impérissable. Au crépuscule de sa vie, Madeleine de Franc, âgée de 84 ans, se remémore à travers l'écriture et la lecture de son journal spirituel, la visite de François de Sales dans la maison paternelle : « st fransois de sales don demain nous fasons la faicte Intersedez pour cette pauvre qui a eu l'honneur de vous voir dans la messon de feu mon pere ou despuis vous avez establi par vostre providence La Compagnie de Jesus »<sup>1</sup>. Madeleine de Franc considère d'ailleurs que les deux ouvrages précédemment cités sont son « pain »<sup>2</sup> autrement dit, sa nourriture spirituelle. La présence du fondateur de la Visitation est perçue comme le préalable à l'établissement futur des jésuites avec qui il entretenait des liens étroits d'amitié, mais elle permet aussi à Madeleine de Franc de souligner la piété familiale et le fait que la pensée de François de Sales a toujours été présente au sein de son foyer. D'autres congréganistes à l'instar de Marguerite de La Croix de Chevrières, ont avec François de Sales des liens très forts. Geneviève Pochat qualifie d'ailleurs M<sup>me</sup> de Veyssillieu « d'une de ses plus chères disciples à Grenoble »<sup>3</sup>. M<sup>me</sup> de Veyssillieu fut une de ses Philothées et elle a sans aucun doute partagé son goût (ou son inclination) pour la spiritualité salésienne avec de nombreuses sœurs de la Congrégation. François de Sales est également l'autorité morale qui cautionne l'établissement de la Compagnie de la Propagation de la Foi grenobloise<sup>4</sup>. Il me semble que si François de Sales a été « choisi *a posteriori* comme fondateur mythique »<sup>5</sup> de la Compagnie par la famille de La Croix de Chevrières, ce n'est pas un hasard. Les Grenoblois(es) étaient très attaché(e)s à l'évêque de Genève et souhaitaient répandre son

---

<sup>1</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : samedi 28 [janvier 1690].

<sup>2</sup> *Ibid.* : « avec l'ayde de mon Dieu j'en profiteray ausi bien que de la philotee et de l'amour de Dieu de st François de Salles qui a ette et sera toujours mon pain ».

<sup>3</sup> Geneviève Pochat, *François de Sales et la pauvreté, op.cit.*, p.87.

<sup>4</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 191.

<sup>5</sup> *Ibid.*

culte. La filiation n'était pas nécessairement prouvée, mais elle était cependant pensée. Il s'agissait d'une filiation spirituelle. Les Dames avaient connu le saint et souhaitaient en faire leur fondateur symbolique et pour cela, peu importaient les moyens.

Congréganistes, dévotes, les Dames de la Purification n'en restent pas moins des femmes qui tentent de se conformer à ce que le monde attend d'elles. Suivant l'état dans lequel elles se trouvent, elles adoptent une attitude qui les rapproche de la Philothée de saint François de Sales, une femme qui accède à la sainteté dans le monde. Au cours des chapitres qui suivent, nous voyons les Dames de la Congrégation de la Purification dans leur prime enfance, puis, tantôt en pieuses mères de famille avec époux et enfants, tantôt en veuves éplorées et solitaires. Nous abordons ainsi, par ce biais, leur existence de la naissance à la mort. Enfin, nous évoquons leurs lectures et les liens qui les unissent à ce qu'une longue lignée d'historiens et d'historiens de la littérature convient d'appeler la préciosité.

## CHAPITRE VI

# DE LA NAISSANCE AU MARIAGE, TRAJECTOIRES DE VIE

Le premier chapitre de cette seconde partie cherche à retracer les parcours personnels et nécessairement singuliers des Dames de la Purification, de leur prime jeunesse au moment où le veuvage les frappe, marquant ainsi une nouvelle étape dans leur vie de femme. Les archives consultées nous permettent surtout d'évoquer leurs vies après leur mariage, lorsque, dégagée de la tutelle parentale, la jeune femme se retrouve maîtresse d'un foyer à régenter et qu'elle choisit volontairement, si ce n'est pas librement, de devenir membre à part entière de la Congrégation de la Purification. La congréganiste, souvent mère d'une nombreuse fratrie, cherche à se conformer au modèle féminin reconnu par la société : une femme maîtresse d'elle-même, pieuse, capable de vivre sa foi dans le monde et de la transmettre à ses descendants tout en étant une épouse modèle, à l'écoute de son mari et de sa domesticité. En mères de famille exemplaires, les Dames de la Purification se chargent de la destinée de leurs enfants en veillant à leur trouver un parti convenable à leur rang ou à les inciter à poursuivre une vocation religieuse ressentie dans l'enfance et aiguillée par l'éducation reçue dans les couvents et les collèges jésuites. Dans un premier temps, nous nous intéressons donc aux baptêmes de ces femmes et de leurs enfants, car cette cérémonie marque le commencement de la vie.

### **A- Le commencement de la vie : le baptême**

La naissance est un acte important, mais cet événement ne constitue pas, aux yeux de l'Église, un moment fondateur. Le baptême, lui, l'est. L'ordonnance de François I<sup>er</sup> imposant la tenue des registres paroissiaux aux curés prouve que le baptême devient peu à peu l'objet d'une attention particulière pour la monarchie, car cela lui permet de recenser ses contribuables. Permettant à l'enfant un rapprochement avec le Christ et son entrée dans la communauté des chrétiens, le baptême est pour tout chrétien et encore plus pour les dévots, un acte solennel à ne pas manquer. Dans cette optique, le non baptisé est non seulement destiné à rester éternellement dans les limbes, mais son cas est d'autant plus grave qu'il rejaillit sur l'ensemble des individus. Le témoignage des Dames de la Purification à propos des enfants de la fondatrice toulousaine, Marguerite de Senaux, est sur ce point révélateur des mentalités du temps : « [...] elle se servit du malheur dont Ils estoient accueillis par la perte de tous leurs enfans (dont pas un de quatre qu'ilz en avoient

eus, n'avoit peu recevoir le baptême ce qui les affligoit mortellement a cause qu'ilz estoient fort pieux) pour le porter a garder continence avec elle »<sup>6</sup>. Les parents sont donc affligés mortellement pour ne pas avoir eu le temps de leur donner l'onction. La piété des parents est ici amplement soulignée et les Dames sous-entendent que les personnes qui ne seraient pas aussi ferventes ne seraient pas autant affectées par ce manque de célébration. Cette obligation mit du temps à être réellement suivie dans les faits. Philippe Ariès considère que ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'une tenue exacte des registres paroissiaux est faite par les curés de paroisse<sup>7</sup>. Lors de la cérémonie du baptême, l'étape essentielle consistait à donner un prénom à l'enfant baptisé. Les parrain et marraine étaient chargés de cette tâche qui était d'une grande importance, car elle permettait de donner à l'enfant un saint patron envers lequel, toute sa vie, il pouvait se tourner.

### **1. Les Dames de la Purification et leurs filleul(e)s : de la parenté aux pauvres.**

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, de passage dans la capitale provinciale, des membres de la famille royale deviennent les parrain et marraine d'un enfant grenoblois. Le cardinal de Bourbon et Marie de Médicis tiennent en effet ensemble sur les fonts baptismaux Catherine<sup>8</sup>, fille d'Ennemond de Rabot d'Illins, auteur de célèbres harangues au Parlement<sup>9</sup> et oncle de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur. Ensuite, ce sont des personnages secondaires, mais qui n'en demeurent pas moins importants, qui prennent le relais. La mère de Madeleine de Franc, Isabeau de Lionne, est marraine de deux enfants : d'une part, de la fille de Marie Vignon<sup>10</sup>, future femme du duc de Lesdiguières dont le mari, à ce moment-là, n'a pas encore été assassiné, et Étienne Roux<sup>11</sup>, futur époux de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur. Le 25 mars 1605, la mère de Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur, Isabeau de Bonneton, tient dans l'église de la paroisse Saint-Hugues la petite Isabeau, fille de Dorothee de Garcin, future 38<sup>e</sup> sœur. L'année suivante naît Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur. Son baptême mérite une attention particulière pour diverses raisons que nous

---

<sup>6</sup> AD Isère, 26 H 222, f°5v°.

<sup>7</sup> Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1973, p. 30.

<sup>8</sup> AM Grenoble, GG 3 : 18 juillet 1579.

<sup>9</sup> Stéphane Gal, *Le verbe et le chaos, les harangues d'Ennemond Rabot d'Illins Premier Président du Parlement de Dauphiné (1585-1595)*, édition critique, Grenoble, PUG, 2004, 160 p.

<sup>10</sup> AM Grenoble, GG 15 : 08 avril 1602.

<sup>11</sup> AM Grenoble, GG 16 : 24 juin 1603.

évoquons dans la quatrième partie de ce travail. Les Dames sont donc liées par les parrainages bien avant la naissance de la Congrégation.

Les Dames peuvent également être marraines de jeunes filles pauvres. C'est le cas, par exemple, de l'orpheline Françoise Rezol dont s'occupent les Dames de la Purification. Un extrait du registre paroissial de Saint-Hugues nous renseigne sur les circonstances de la naissance de la jeune fille et sur la personne qui l'a ondoyée au domicile parental :

Le vingt deuxieme jour du mois d'octobre de l'année mil six cens quatre vingt sept est née Françoise Reysol de legitime mariage de maitre Mathieu Reysol notaire de cette ville et de damoiselle Jeanne Nicolas, laquelle Françoise étant venue au monde a été a cause du peril de mort duement ondoyée dans le logis de son père par damoiselle Anne Mandrin veuve de Sr. Charles Charreton la Croix de son vivant bourgeois de cette ville<sup>12</sup>

La jeune fille reçut l'onction des mains d'une veuve, sans doute une sage-femme, spécialiste des accouchements. S'ensuit dès le lendemain le baptême du nouveau-né : « le lendemain vingt troisieme du susdict mois même année que dessus la susditte Françoise a été portée dans la presente eglise, ou moy vicaire sousnommé luy ay supplée les cérémonies de baptême »<sup>13</sup>. À Grenoble, dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'usage est donc répandu de faire baptiser son enfant dans les trois jours suivant sa naissance, mais cela n'empêche pas les exceptions. En poursuivant le dépouillement des registres de la paroisse Saint-Hugues et Saint-Jean, on s'aperçoit que le frère de Madeleine de Franc, Charles, fut baptisé à cinq ans<sup>14</sup>. Cet enfant hérite du nom de son parrain qui est le gendre du duc de Lesdiguières (celui-ci étant le parrain de Madeleine), Charles de Créqui, et sa marraine est Marguerite de Bellièvre, épouse de Laurent de Prunier, seigneur de Virieu. Tous deux se font représentés lors de cette cérémonie : Hugues de Lionne au nom de Charles et Bonne de Portes au nom de Marguerite. Cela prouve qu'une proximité de la famille Le Franc avec la famille de Bonne de Créqui ainsi qu'avec des personnes issues de noblesse immémoriale est indéniable. Est-ce par pure amitié ? On peut se le demander. La fille de Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, prénommée Marie-Françoise, fut elle-même baptisée tardivement, à l'âge d'un an et demi<sup>15</sup>. Le registre consigne sa date de naissance le 8 août 1642 ; or son baptême n'a lieu que le 18 décembre 1643. Un autre baptême attire notre attention sur ce point : celui de Françoise, fille d'Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur. Née le 20

---

<sup>12</sup> AD Isère 26 H 227, n.f. : papiers de la demoiselle Rezol.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> AM Grenoble, GG 21 : 22 juillet 1613.

<sup>15</sup> AM Grenoble, GG 45, f<sup>o</sup>22r<sup>o</sup> : 18 décembre 1643.

janvier 1644, elle est tenue sur les fonts baptismaux le 15 mai suivant<sup>16</sup>. Il est étrange qu'il en soit de même pour sa sœur, Marie. Dans ce cas-ci, c'est encore plus particulier, car le père a attendu que la mère décède pour baptiser l'enfant née un peu moins de quatre ans plus tôt<sup>17</sup>. D'autres entorses se lisent dans les registres. Françoise de Lionne, 64<sup>e</sup> sœur, a fait baptiser son fils François un mois après sa naissance<sup>18</sup>. Il en est de même pour la fille de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur. Son époux, Étienne Roux note dans son testament :

a la derniere de mes filles dont ma femme acoucha le douzieme septembre mil six centz cinquante six qui n'a pas encore reçu led. ceremonie du bapteme et que je crois de voir porter le nom d'Isabeau estant celuy de dame Isabeau de la Faye femme de messire Denis de Salvaing Seigneur de Boissieux et premier president en la chambre des comptes de ceste province qui la doibt porter en Bapteme avec monsieur le marquis de Montelier<sup>19</sup>.

Dans les années 1660, ces remarques se font plus rares. Le curé note en effet précisément si l'enfant est né la veille ou deux jours plus tôt.

Entre le mois d'août 1609<sup>20</sup> et le mois de novembre 1612<sup>21</sup>, les deux enfants de Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur, reçoivent l'onction baptismale des mains du prêtre de Saint-Hugues. Le 10 février 1613 est exceptionnel par la célébration simultanée des trois enfants de la famille de La Croix de Chevrières<sup>22</sup>. Jean de La Croix, alors évêque et prince de Grenoble, tient les trois filles près du bénitier. Il s'agit de Jeanne-Angélique autrement dit M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, fille de Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, et des jumelles : Jeanne et Anne, de la branche des Pisançon. Anne est la seconde congréganiste. Marguerite de La Croix de Chevrières, future 27<sup>e</sup> sœur, est la marraine des jumelles. Celle-ci est enceinte de sept mois au moment du baptême et deux mois plus tard, presque jour pour jour, elle met au monde un enfant prénommé Jean<sup>23</sup>. En 1614, le 11 janvier précisément, est baptisée Catherine, future comtesse de Rochefort et fondatrice de la Congrégation de la Purification grenobloise<sup>24</sup>. Huit mois plus tard, c'est au tour de Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur, d'être baptisée<sup>25</sup>. Le 22 octobre 1615, à un an d'intervalle, naît la 50<sup>e</sup> congréganiste,

---

<sup>16</sup> *Ibid.*, f°40v° : 15 mai 1644.

<sup>17</sup> AM Grenoble, GG 47 : 20 juin 1646 et née le 08 septembre 1642.

<sup>18</sup> AM Grenoble, GG 52 : 27 décembre 1653.

<sup>19</sup> AD Isère, 2 E 797, n. f.

<sup>20</sup> AM Grenoble, GG 19 : 19 août 1609.

<sup>21</sup> AM Grenoble, GG 21 : 18 novembre 1612.

<sup>22</sup> *Ibid.* : 10 février 1613.

<sup>23</sup> *Ibid.* : 15 avril 1613.

<sup>24</sup> AM Grenoble, GG 24 : 11 janvier 1614.

<sup>25</sup> *Ibid.* : 09 septembre 1614.

Marcianne de Bergerand<sup>26</sup>. Les registres prouvent que les générations des Dames de la Purification ne sont pas les mêmes : alors que certaines Dames viennent de naître, d'autres mettent au monde leurs enfants. Ainsi, deux ans plus tard, Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, a une fille, prénommée Anne<sup>27</sup> ; Marguerite de La Croix de Chevrières, un fils, prénommé François<sup>28</sup> et Gasparde de Rives, 41<sup>e</sup> sœur, un fils, qu'elle appelle Jacques<sup>29</sup>.

Si le baptême est généralement administré dans l'église de la paroisse, certains membres de la noblesse choisissent de le célébrer dans leurs chapelles particulières. C'est le cas pour Alexandre, fils de Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur, et de François Fléard, qui fut ondoyé « dans la chapelle de ladite dame de Pressins, en sa maison de Saint-Marcel »<sup>30</sup>.

Le baptême est aussi l'occasion d'une cérémonie où parents, notables et amis se rassemblent autour de pâtisseries et de mets raffinés. Le registre des délibérations consulaires témoigne du banquet fait en l'honneur du baptême de Louise-Gratianne, fille de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur. Il avait pour objet de récompenser les services rendus par Étienne Roux à la ville de Grenoble lors de son séjour à la cour auprès de la régente. Le premier consul porta l'enfant sur les fonts baptismaux accompagnée de Louise Joly, femme de Pierre Le Goux de La Berchère, premier président au Parlement de Dauphiné<sup>31</sup>. À cette occasion, de nombreuses confitures furent distribuées : « Abricots en oreille, prunes de Gênes, écorces de citron de Portugal, abricots verts, prunes damasquines, figues vertes, oranges en quartiers, écorces de citron à la mode, quartiers de coings, amandes vertes, bulletin de citron musqué, noix blanches, fenouil de Florence musqué... »<sup>32</sup>. Les victuailles accompagnaient le baptême et permettaient d'indiquer le rang social tenu par la famille.

Les parrains et marraines étaient en général des parents proches et le plus souvent, il s'agissait des grands-parents de l'enfant. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas s'étonner que des Dames de la Purification soient marraines des enfants des autres. Lors du baptême de Françoise-Thérèse, fille de M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, la marraine de l'enfant

---

<sup>26</sup> *Ibid.* : 22 octobre 1615.

<sup>27</sup> AM Grenoble, GG 27 : 06 avril 1616.

<sup>28</sup> *Ibid.* : 26 juillet 1616.

<sup>29</sup> AM Grenoble, GG 28 : 06 septembre 1617.

<sup>30</sup> AM Grenoble, GG 35 : 24 mai 1627.

<sup>31</sup> AM Grenoble, BB 108, f<sup>o</sup>249 : *Délibérations consulaires (1642-1652)*.

<sup>32</sup> AM Grenoble, BB 108, f<sup>o</sup>251.

est sa grand-mère maternelle, autrement dit Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur. Étant absente ce jour-là, elle donne procuration à sa belle-fille, Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur<sup>33</sup>. La comtesse de Rochefort, 2<sup>e</sup> sœur, est la marraine de Charles, fils de Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur<sup>34</sup>. M<sup>me</sup> de Revel est marraine de Charles, fils de Diane de l'Estang, 22<sup>e</sup> sœur<sup>35</sup>. Le parrain de l'enfant est le duc de Créqui. Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur, est la marraine de la fille d'Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur, prénommée Françoise<sup>36</sup> et Renée Guérin, 31<sup>e</sup> sœur, est la marraine de Claude, fils de Françoise du Rif, 90<sup>e</sup> sœur<sup>37</sup>. Nous remarquons que ces parentés spirituelles créées par le baptême datent généralement d'avant la création de la Congrégation.

Il arrivait cependant pour des raisons d'ordre social ou politique que des personnalités puissantes tiennent l'enfant sur les fonts baptismaux. Nous verrons le cas de Madeleine de Franc avec le duc de Lesdiguières et nous avons déjà évoqué le parrainage de son frère. Fait plus rare, il arrive que les États du Dauphiné se portent garants comme ce fut le cas pour la fille de Léonore Servient, 34<sup>e</sup> sœur. Sur le registre baptistaire on peut en effet lire que :

le parrain fut les États du Dauphiné, réunis à Grenoble et représentés par le consul de Vienne assisté des consuls et commis des Dix Villes et commis des villages, à l'occasion de quoy on luy a donné le nom de Dauphine et a esté tenue sur les fonts par M. Isaac de Buffières, provost de Saint-André pour et au nom de Mgr le Réverendissime Mgr Pierre Escarron, évesque et prince de Grenoble et ce à son absence pour estre en Cour, depputé desdits Etats pour les affaires dudit pais<sup>38</sup>.

En l'absence de l'évêque, la procuration fut donc donnée aux États du Dauphiné qui choisirent de donner à l'enfant le titre de la province. Quel prestige ! En revanche, à l'inverse de la hiérarchie sociale à laquelle appartient la famille de l'enfant, nous retrouvons le pauvre. Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur, et son époux François de Fléard, baron de Pressins, décident de donner pour parrain à Ennemond, leur fils, un homme sans bien. Le registre stipule : « le parrain a esté choisy pauvre pour la pitié »<sup>39</sup>. Les Dames de la Purification sont aussi marraines d'enfants issus de conditions modestes. Laurence Frère, future 9<sup>e</sup> sœur, est ainsi la marraine de Madeleine Pain, fille d'un tailleur

---

<sup>33</sup> AM Grenoble, GG 45, f°20r° : 02 décembre 1643.

<sup>34</sup> AM Grenoble, GG 37 : 18 mars 1632.

<sup>35</sup> *Ibid.* : 06 juillet 1632.

<sup>36</sup> AM Grenoble, GG 45, f°40v° : 15 mai 1644.

<sup>37</sup> *Ibid.*, f°30v° : 14 février 1644. Il s'agit cependant peut-être d'un homonyme.

<sup>38</sup> AM Grenoble, GG 31 : 10 avril 1622.

<sup>39</sup> AM Grenoble, GG 36 : 11 mai 1628.



d'habit. Comme en témoignent les signatures présentes au bas de l'acte, Pierre Gassendi, mathématicien, philosophe et astronome, est présent à la célébration<sup>40</sup>. Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, est la marraine de Catherine Millerand, fille du « fameux traiteur »<sup>41</sup> grenoblois, Pierre<sup>42</sup>. M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, est marraine d'une fille de basse condition à qui elle donne son propre prénom<sup>43</sup>. Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, est la marraine de Charles, fils d'un cordonnier<sup>44</sup>. Enfin Marie de Virieu, 49<sup>e</sup> sœur, est marraine de Marie, fille de marchand<sup>45</sup>.

Nous avons également retrouvé des actes de baptême où les Dames de la Purification étaient marraines d'enfants issus de couples avec lesquels nous ne connaissons pas les liens. Pernelle Scarron, 7<sup>e</sup> sœur, est marraine d'un petit Antoine, fils de Claude Francisque, lieutenant général de la prévôté<sup>46</sup>. Anne Putod, 40<sup>e</sup> sœur, est marraine d'une des jumelles de ce même couple<sup>47</sup>. Marie-Antoinette Baron, 62<sup>e</sup> sœur, est marraine d'une jumelle prénommée Madeleine<sup>48</sup>. Enfin, Marguerite de Lur Saluces Sanau, 79<sup>e</sup> sœur, est marraine d'Ennemond, fils d'Antoine Brenier et de Marguerite de Besançon<sup>49</sup>.

## **2. Être parrain et marraine, un engagement à vie : le cas de Françoise Rezol**

Parrainer un enfant est un véritable engagement. En cas de décès des parents, c'est au parrain ou à la marraine de prendre soin de son ou de sa filleul(e). Les sources nous

---

<sup>40</sup> AM Grenoble, GG 35, f°14r° : 12 juillet 1625. Notons que Pierre Gassendi a passé plusieurs mois à Grenoble en 1624 et 1625. Il est très proche du frère de Laurence, Pierre (1601-1626). Un passage de la *Vie de Gassendi* le mentionne en ces termes : « jeune homme qui, outre mille excellentes qualitez, a un grand goût pour les mathématiques... ». Notons également que Gassendi revient en juin 1625 à Grenoble pour trois mois après avoir rencontré à Paris François Luillier, maître des Comptes et conseiller au Parlement de Metz, « intime ami » de Balzac et de Saumaize et également en lien avec Marin Mersenne. Sur ce point, Joseph Bougerel, *Vie de Pierre Gassendi, Prévôt de l'Eglise de Digne & Professeur de Mathématiques au College Royal*, Paris, Jacques Vincent, 1737, pp. 24-30 ; p. 26 pour la première citation.

<sup>41</sup> René Le Pays, *Les nouvelles Œuvres de monsieur Le Pays*, 1<sup>ère</sup> partie, Claude Barbin, 1672, p. 297.

<sup>42</sup> AM Grenoble, GG 45, f°27v° : 29 janvier 1644.

<sup>43</sup> AM Grenoble, GG 36 : 08 août 1630.

<sup>44</sup> AM Grenoble, GG 45, f°33r° : 03 mars 1644.

<sup>45</sup> AM Grenoble, GG 146, 22 mai 1656.

<sup>46</sup> AM Grenoble, GG 40 : 19 août 1636.

<sup>47</sup> AM Grenoble, GG 45, f°30r° : 02 février 1644.

<sup>48</sup> *Ibid.*, f°8v° : 21 juillet 1643.

<sup>49</sup> AM Grenoble, GG 84 : 13 octobre 1680.

permettent ici d'évoquer le rôle que peuvent jouer les Dames de la Purification auprès des parrains des orphelines mises sous leur tutelle. Le cas de la jeune orpheline Françoise Rezol mentionnée ci-dessus est particulièrement intéressant. Le jour de son baptême, elle reçoit pour parrain François Bressieux, secrétaire du duc de Lesdiguières, et pour marraine Françoise de Vermanton, épouse de Louis de Montagne, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dauphiné. Devenue orpheline, elle est confiée aux soins des Dames de la Purification et grandit parmi elles. Une fois majeure, elle sait trouver en la personne de la supérieure de la Congrégation, sœur Burdier de Saint Joseph, une écoute attentive et une médiatrice. À 31 ans, ne sachant ni écrire ni signer – ce qui étonne sachant que les Dames de la Purification enseignaient l'écriture et la lecture aux enfants – Françoise demande à la supérieure de la Congrégation d'être son porte-parole auprès de son parrain pour le conflit qui l'oppose à son rentier. Dans sa lettre datée de Grenoble du 7 novembre 1718, la supérieure insiste sur le fait que son parrain reste sa seule et unique famille :

Monsieur, ie prend la libertée de vous ecrire pour votre fillieule qui vous assure de ces humble respect et vous prie de voir avec son rentier. Il veut prendre sa terre an pancion mais il ne luy veut donnee que dix livre chaque annee. Elle vous lesse le metre de la vendre ou de la pancionnee comme vous créré qu'il luy cera plus profitable. Elle lesse le tout antre vos main contant que vous feré les choses pour son bien. Elle vous prie encore de vouloir fere anssorte que celuy qui luy doit pres de quatre annee d'aravage la puisse payez et cy vous pouviee vandre cette terre qui ne luy produit rien elle vous ceret tres obligee. Elle vous demande pardon de la pene qu'elle vous donne. Elle n'a que vous a qui elle ce confie entierement incy elle cerat tres contante de quelle maniere que vous facié les choses elle prend la lyberté d'etre avec un profond respect.  
Iay signee pour la Resol qui ne sait fere »<sup>50</sup>

Françoise Rezol souhaite être payée pour la terre qui lui appartient. Pour obtenir gain de cause, elle s'en remet à son parrain, François Bressieux, qui peut décider de ce qui est bien pour elle. Deux ans plus tard, l'affaire n'est toujours pas réglée. La supérieure rédige de nouveau une lettre à l'attention de François Bressieux pour les mêmes motifs : l'obtention du paiement de ses arrérages et son désir de vendre sa terre pour obtenir de l'argent :

Monsieur ie profite de l'ocasion de Madame Liouse qui veut bien ce charger de ma lettre, pour avoir l'honneur de vous assurer de mes respect. La Resol votre filieule vous prie d'avoir la bontee de tenir la main au pres de ces rentier pour qu'elle soit payer sur tout de celuy qu'il luy doit de puis longtemps elle souetteret Mr que vous luy ficié vandre toute ces terre pour le convertir en ariant [=argent] afins de n'avoir pas afere a tant de personne, mais elle veut atandre que les biliet soit passee cependant elle ne

---

<sup>50</sup> AD Isère, 26 H 227, n.f. : papiers de la demoiselle Rezol.

veut fere que ce que vous iugeres a propos. Elle vous propose sa pancee. Elle remet ces interes antre vos main et ne veut fere que ce que vous voudres<sup>51</sup>

Même majeures, les orphelines continuent d’être soutenues dans leurs démarches par les Dames de la Congrégation de la Purification. Le cas de cette orpheline est particulièrement éclairant pour notre propos.

Le baptême est donc un acte fondamental pour les Dames de la Purification, mais les délais existants entre l’accouchement et la tenue de l’enfant sur les fonts baptismaux prouvent qu’il s’agissait d’une décision personnelle et d’une pratique liée à l’orthopraxie familiale. Une fois baptisé, l’enfant partait chez la nourrice jusqu’à son sevrage, date de son retour chez ses parents. Ensuite, il était instruit des préceptes de la foi par sa mère et, selon son sexe, entré au collège jésuite ou dans un couvent. Nous le verrons avec les petits-enfants de Madeleine de Franc.

Les archives consultées ne dévoilent pas tout. Il en effet difficile de connaître en détail l’éducation reçue par les Dames de la Purification. Nous pouvons toutefois affirmer que certaines ont bénéficié d’une solide instruction et qu’elles ont, à côté de leur éducation religieuse, reçu une éducation mondaine. Les bals constituent la base de cette entrée dans le monde.

## **B- Une éducation religieuse reçue dès la prime enfance**

Les Dames de la Purification appartiennent pour la majeure partie d’entre elles à l’élite fortunée de la province de Dauphiné. Elles étaient donc certainement pensionnaires des internats du couvent des ursulines ou des chanoinesses de Montfleury. Le couvent Royal de Montfleury était l’institution religieuse la plus célèbre de Grenoble où toutes les filles nobles de la province étaient instruites aux rudiments de la piété. Il y faisait bon vivre à cette époque où les Dominicaines vivaient sans clôture<sup>52</sup>. Le témoignage de Pierre Prion au XVIII<sup>e</sup> siècle confirme que toutes les femmes étaient correctement nourries et à la mode :

Toutes les Dames de ce Couvent en sortirent pour saluer et recevoir Mademoiselle de Marissargues. Excepté de Paris je n’ay jamais vû en Province un Troupeau de Dames si nombreux. Elles sont toutes de la premiere qualité, chacune à sa servante et sa fille de Chambre, je n’ay jamais vû non plus tant de Coeffes, n’y tant d’honnêteté, n’y tant

---

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> Auguste Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, Marseille, Laffitte Reprints, 1975, pp. 521-522.

de compliments qu'il en fut à cette heureuse et glorieuse réception. Le Monastère de Montfleury est de l'ordre de S. Dominique, sans clôture, fondées par une Princesse D'auphine. Elles ont quinze mille livres de Rente. J'y compte 40. Religieuses et 40. Femmes de Chambre et autant de servantes, ce qui fait en tout 120. Femmes. Dans leur Cuisine chacune de ses Religieuses a son Armoire qui se ferme à clef et à chaque Armoire il y a un Fourneau pour y faire cuire chacune selon leur goût leur Soupe<sup>53</sup>

Les banquets, les concerts et les réceptions faisaient partie des occupations des Dominicaines ce qui rendait certainement la vie religieuse moins austère, attirant donc des femmes de noble condition à s'engager et de nobles jeunes filles à y être éduquées. La vie chez les ursulines était plus studieuse. Les Dames de la Congrégation de la Purification ayant de nombreuses parentes au couvent, nous pouvons légitimement penser qu'elles ont occupé les bancs de la classe ouverte par les ursulines. Il est également possible que certaines congréganistes aient eu des gouvernantes, surtout les plus âgées, qui ont vécu dans les trois dernières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle. Leurs mères ont fait office d'éducatrices et de maîtresses, leur enseignant les rudiments afin d'être de futures mères de famille. À ce propos, nous nous sommes beaucoup interrogée sur l'éducation reçue par Hippolyte de Gondi de Retz, 20<sup>e</sup> sœur. Sa mère, Claude-Catherine de Clermont-Tonnerre, duchesse de Retz, était une femme très cultivée, parlant couramment le grec, le latin, l'italien et le français<sup>54</sup>. Amie de Marguerite de Valois et de Henriette de Clèves, elle animait un « salon vert » encore dénommé « salon de Dictynne » dans son hôtel particulier de Dampierre, au faubourg Saint-Honoré, où se pressaient, entre autres, Pierre de Ronsard et Philippe Desportes. Également grande amatrice d'art, elle collectionnait de nombreux livres et tableaux, s'adonnait au chant et à la musique, en particulier au luth, son instrument de prédilection. De nombreux poètes de son époque lui rendirent hommage, car la duchesse de Retz était à la fois mécène et poétesse. L'édition récente d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale de France indique l'apport de cette femme à la poésie française<sup>55</sup>. Nous ne savons toutefois pas si cette « femme de science »

---

<sup>53</sup> Pierre Prion (1687-1759) [en ligne], Manuscrit, ff°56v°-57v° : Voyage à Grenoble et à la Grande Chartreuse. Manuscrit disponible sur : [http://www.ranumspanat.com/prion\\_segment9.htm](http://www.ranumspanat.com/prion_segment9.htm).

<sup>54</sup> Nous puisons nos informations principalement dans la notice écrite en 2004 par François Rouget et disponible sur le site « Siefar.org » et dans la notice écrite par Julie D. Campbell, « Clermont, Claude Catherine de (1543-1603) » dans *Encyclopedia of Women in the Renaissance. Italy, France and England*, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2007, pp. 81-83, de même que dans les ouvrages cités ultérieurement.

<sup>55</sup> Catherine de Clermont, maréchale de Retz, *Album de poésies* (Manuscrit français 25455 de la BNF), édition critique par Colette H. Winn et François Rouget, Paris, Honoré Champion, 2004, coll. « Textes de la Renaissance », Série « Éducation des femmes », 281 p.

et cette « héroïne » selon Corbinelli<sup>56</sup>, qui se plaisait à étudier la nuit a incité ses filles à suivre son exemple. Le minime Hilarion de Coste consacre une importante notice à Claude-Catherine de Clermont-Tonnerre dans laquelle il évoque Hippolyte de Gondi en tant que mère d'Anne de La Magdelaine, marquise de Ragny, femme de François de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières. Il écrit aussi au sujet de la mère de Hippolyte : « Si jamais mere eut sujet de s'estimer heureuse & favorisée du Ciel, ç'a esté la Duchesse de Raiz, laquelle durant sa vie se pouvoit vanter à bonnes enseignes, d'estre mere de plusieurs vertueuses & sages Dames, recommandables à la posterité pour leurs perfections, leurs merites, & leurs vertus »<sup>57</sup>. Femme « dont les vertus, & la capacité surpassoient de beaucoup toutes les louanges qu'on pourroit justement luy donner »<sup>58</sup>, Claude-Catherine de Clermont-Tonnerre est donc une femme lettrée dont l'aura dépasse les frontières du Royaume de France. Son investissement politique et artistique et l'étendue de son cercle de sociabilité n'ont certainement pas dû laisser indifférente sa fille qui a très probablement bénéficié d'une partie de la culture de sa mère, ne serait-ce que par la visualisation des œuvres accrochées aux murs de sa demeure et aux ouvrages entreposés sur les rayons de la bibliothèque familiale. Les quelques lignes consacrées aux filles de la duchesse de Retz dans la *Vie* de l'une d'elles, la marquise de Maignelay, ne nous renseignent guère davantage :

Il ne reste que trois Filles dans le Monde, Mesdames la Marquise de Vassé, la Marquise de Ragny, & Madame Descry, encore en ont-elles méprisé les maximes ; elles ne se sont pas laissé abuser par les apparences [...] Elles ont suivy les ordres de Monsieur le Duc de Rets & de Madame, elles s'y sont attachées sagement, elles n'ont pas eu de lumieres pour faire d'autres choix, ny d'autres affections que celles ou leurs commandemens les ont engagez : Elles ont épouzez de grands partis, dont chacun a

---

<sup>56</sup> *Histoire généalogique de la maison de Gondi, par Monsieur de Corbinelli, Gentilhomme ordinaire de Florence*, Paris, J.B. Coignard, 1705, t. 2, pp. 216 et 218. La notice consacrée à la généalogie de « Claude-Catherine de Clermont, épouse d'Albert de Gondi pair, et marechal de France » se situe pp. 207-221. Voir également *La vie admirable de tres-haute tres-puissante tres-illustre & tres-vertueuse Dame Charlotte Marguerite de Gondy, Marquise de Magnelais. Où les ames fideles trouveront dequoy admirer, & des vertus solides à imiter par le P. M. C. P.* [Marc de Bauduen, Capucin], Paris, Veuve Nicolas, 1666, chap. II, p. 21 : « elle aimoit les Sciences et les Sçavants ».

<sup>57</sup> *Les Eloges et les vies des Reynes, des Princesses, et des Dames illustres en pieté, en Courage & en Doctrine, qui ont fleury de nostre temps, & du temps de nos Peres, Avec l'explication de leurs Devises, Emblèmes, Hieroglyphes, & Symboles divisez en deux tomes et dediez a la Reyne Regente, Par F. Hilarion de Coste, Religieux de l'Ordre des Minimes de Saint François de Paule*, Paris, Sébastien Cramoisy et Gabriel Cramoisy, 1647, t. I, p. 332. Éloge de « Claude-Catherine de Clermont de Vivonne, duchesse de Raiz », pp. 328-335.

<sup>58</sup> *Histoire généalogique de la maison de Gondi, par Monsieur de Corbinelli...*, *op.cit.*, p. 208.

connaissance, on la peut voir dans l'Histoire, ie m'arreste principalement à la pieté qui a paru dans la Famille<sup>59</sup>.

Le biographe de la marquise indiquait toutefois un peu plus haut que : « ceux qui estoient establis sur la conduite de Messieurs leurs Enfants, eussent la vertu aussi bien que la science, pour en glisser dans leurs ames toutes les regles, & gagner sur leurs esprits par des puissantes persuasions, de les suivre en toutes les actions de leur vie »<sup>60</sup>. Une recherche plus approfondie sur la vie de Hippolyte de Gondi, femme très peu connue en dehors de sa parenté avec la duchesse de Lesdiguières, permettrait sans doute d'éclairer le parcours de cette femme.

La lecture, les travaux d'aiguille destinés à les détourner de l'oisiveté et l'écriture ont fait partie du quotidien des Dames de la Purification lorsqu'elles étaient jeunes filles<sup>61</sup>. L'abbé et historien Claude Fleury consacre un chapitre à l'éducation des femmes<sup>62</sup>. Cet extrait résume parfaitement en quoi consistait l'éducation des filles au XVII<sup>e</sup> siècle : « Ce sera sans doute un grand paradoxe, qu'elles doivent apprendre autre chose que leur catechisme, la coûture & divers petits ouvrages ; chanter, danser, & s'habiller à la mode, faire bien la reverence, & parler civilement : car voilà enquoy l'on fait consister, pour l'ordinaire, toute leur éducation »<sup>63</sup>.<sup>63</sup> auteur poursuit en disant que les femmes :

ne doivent ny ignorer la religion, ny y être trop savantes. Comme elles sont pour l'ordinaire portées à la dévotion ; si elles ne sont bien instruites, elles deviennent aisément superstitieuses. Il est donc très-important qu'elles connoissent de bonne heure la religion aussi solide, aussi grande, aussi sérieuse qu'elle est. Mais si elles sont savantes, il est à craindre qu'elles ne veüillent dogmatiser, & qu'elles ne donnent dans les nouvelles opinions, s'il s'en trouve de leur temps. Il faut donc se contenter de leur apprendre les dogmes communs, sans entrer dans la théologie, & travailler sur tout à la morale : leur inspirant les vertus qui leur conviennent le plus, comme la douceur & la modestie, la soumission, l'amour de la retraite, l'humilité : & celles dont leur tempérament les éloigne le plus ; comme la force, la fermeté, la patience<sup>64</sup>.

---

<sup>59</sup> *La vie admirable de tres-haute [...] dame Charlotte Marguerite de Gondy...*, *op.cit.*, chap. II, pp. 32-33.

<sup>60</sup> *Ibid.*, chap. II, p. 25.

<sup>61</sup> Martine Sonnet, « L'éducation des filles à l'époque moderne », dans *Historiens et géographes, Association des professeurs d'histoire et de géographie*, n°393, 2006, pp. 255-268. Ici, pp. 256-257.

<sup>62</sup> *Traité du choix et de la méthode des études*, par M<sup>e</sup> Claude Fleury, prêtre, abbé du Loc-Dieu, cy-devant précepteur de Messeigneurs les princes de Conty, Paris, Jean Mariette, 1687, chap. XXXVI, pp. 264-270.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 267.

L'auteur conseille aussi d'éduquer les filles à l'arithmétique logique et à la jurisprudence pour qu'elles ne soient pas démunies au cours des procès, mais surtout, qu'elles sachent ce qui se rapporte à la vie domestique<sup>65</sup>. Il insiste encore sur la nécessité de faire de l'exercice, en particulier de la marche, car il ne faut pas oublier que ce sont les femmes qui portent les enfants<sup>66</sup>. Elles doivent enfin connaître des « remèdes » pour soulager les maux ordinaires « car elles sont fort propres à les préparer dans les maisons, & à prendre soin des malades »<sup>67</sup>. Madeleine de Franc a parfaitement intériorisé ce principe. Dans son journal spirituel, elle inscrit au verso de celui-ci l'onguent qu'elle a préparé pour le petit Claude Gion, probablement le fils d'une de ses domestiques : « Le petit claud guion sest brule, longuan faict avec l'erbe appallee fromanterolle luy a faict du bien on la faict quire avec luy d'olive et sire neuve. La pelure de tillot boulie dans l'eau luy a faict bien estant bien boullie s'epesit tranpe des linge que l'on aplique sur le mal »<sup>68</sup>. L'abbé Claude Fleury conseille également aux femmes de connaître le calcul. Les livres de raison tenus par Madeleine de Franc au cours de sa vie, les précisions dans les mentions des dates et des âges des congréganistes présentes dans les sources des Dames de la Purification prouvent qu'elles savaient compter. La trésorière de la Congrégation tenait de plus les comptes des dons reçus pour les orphelines et l'argent dépensé pour elles. Elle dressait à la fin de chaque année un bilan comptable. La maîtrise du calcul ne fait donc absolument aucun doute parmi ces Dames.

Il est difficile, en l'absence de sources, de pouvoir enrichir cette partie consacrée à l'éducation religieuse des Dames lorsqu'elles étaient jeunes. Nous sommes plus à même à donner des détails sur les jeunesses de leurs enfants et petits-enfants. L'éducation de ces femmes se poursuit toutefois à l'âge adulte. Leur formation initiale dans les couvents n'est qu'un départ dans la vie, une base qu'elles ont tôt fait d'enrichir par les conversations, les échanges épistolaires et les « modes » qui se développent au cours de leur existence respective. Elles profitent avec fruits des lectures spirituelles conseillées et enrichissent autant leur spiritualité que leur vocabulaire.

---

<sup>65</sup> *Ibid.*, pp. 268-269.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 268.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 25 Janvier 1689. À partir du mot « l'onguan » et jusqu'à la fin de la phrase, tout est raturé dans le manuscrit. Nous l'avons omis dans notre citation pour plus de lisibilité. La rature prouve que Madeleine de Franc n'entendait pas consigner ces faits-là dans son journal, mais que ceux-ci étaient davantage destinés à prendre place dans son livre de raison. Nous ne savons toutefois pas si elle l'a effectivement inscrit.

L'éducation des jeunes filles repose également sur l'apprentissage des règles de savoir-vivre et de se comporter en société en maîtrisant son corps. La danse leur est enseignée par des maîtres à danser ou par des personnes de leur entourage jusqu'au jour où leurs mères les convient à assister à leur premier bal, date de leur entrée dans le monde.

### C- Une éducation mondaine : l'époque des réjouissances

Les écrits des Dames de la Purification confirment l'attrait des jeunes filles pour les divertissements mondains et, en particulier, pour les bals et la comédie. L'emploi de ce couplet « bals/comédie » est très en vogue au XVII<sup>e</sup> siècle et témoigne en faveur d'une comparaison où converge « l'idéal courtois d'un corps qui se donne à voir et la pratique théâtrale »<sup>69</sup>. Danses théâtrales et danses de société semblent attirer les femmes dans leur prime jeunesse. Cet attrait allant parfois jusqu'à l'attachement est particulièrement sensible dans le mémoire historique de la Congrégation. Les « sœurs » disent à propos de M<sup>me</sup> de Revel : « parce que le monde luy estoit riant et plain de charmes la comblant pour lors de ses prospérités ce qui n'estoit pas une disposition propre a luy faire gouter Dieu »<sup>70</sup>. M<sup>me</sup> de Revel, alors âgée de 23 ans, n'est pas encore attirée par la dévotion<sup>71</sup>. L'éducation mondaine qu'elle a reçue lui permettant d'entrer dans le « monde » lui convient parfaitement en ses jeunes années. Il en est de même pour sa sœur cadette, la comtesse de Rochefort. Celle-ci hésite d'ailleurs avant d'accepter de faire partie de la Congrégation de la Purification toulousaine « parce qu'elle se trouvoit fort attachée au monde comme estant encore si jeune qu'a peine avoit elle vingt ans »<sup>72</sup>. La jeunesse et particulièrement la vingtaine, est pour les Dames de la Purification, une parenthèse dans leur vie de femme, quelques années où elles goûtent avec joie les plaisirs des compagnies. Pour ces filles de la noblesse, aller aux bals et assister aux comédies fait partie de leur éducation et de leurs loisirs. François de Sales l'avait parfaitement compris. Marianne Ruel a donc raison de s'interroger sur la « perspicacité » de l'évêque de Genève qui identifie la danse « pour ce qu'elle est, un facteur d'intégration sociale en même temps

---

<sup>69</sup> Marianne Ruel, *Les chrétiens et la danse dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2006, p. 232.

<sup>70</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup>8r<sup>o</sup>.

<sup>71</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>13r<sup>o</sup> : « Il ni avoit que ses belles qualites naturelles du corps et de l'esprit qui luy donnoient quelque attachement au monde, car elle n'avoit guiere que vingt trois ans ».

<sup>72</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>6v<sup>o</sup>.



qu'une performance indispensable au maintien d'un statut »<sup>73</sup>. Le Père Étienne Bertal, jésuite, le confirme lorsqu'il évoque la jeunesse de Marie de Valernod, dame d'Herculais, la « sainte » cousine de Madeleine de Franc :

[...] comme elle estoit d'une humeur fort agréable, & naturellement enjouée, tres-spirituelle, & d'une charmante conversation : elle estoit, si je l'ose dire, l'ame des belles compagnies ; tout estoit en joye, lors qu'elle y estoit, tout languissoit, lors qu'elle en estoit absente. On l'entraînoit au bal, à la comédie : & mal-gré toute sa résistance il falloit qu'elle fût de toutes les parties de divertissements d'une ville des plus riches, & des plus delicieuses du Roiaume<sup>74</sup>.

Les divertissements sont une obligation pour les jeunes filles de la noblesse et y déroger est manqué au respect de la famille. De nombreuses Dames de la Purification ont donc été conviées à assister à de telles réjouissances même si *a posteriori*, elles préfèrent insister sur la contrainte. La danse et les jeux dramatiques étaient indissociables à cette époque et concernaient d'ailleurs aussi bien les enfants que les adultes<sup>75</sup>. La musique, le ballet, les jeux occupaient une place de choix dans la vie quotidienne et les femmes prenaient pleinement part à ces divertissements. Grenoble était une ville où l'on aimait jouer et danser. La *Gazette* de Renaudot fournit un bel exemple d'un ballet dansé à Grenoble le 26 février 1635 où les Dames faisaient étalage du luxe de leurs parures :

Ce lieu s'estant rencontré extremement propre aux plaisirs de la chasse, a invité Diane & trois de ses Nymphes (la quatrième s'estant treuvée blessée à l'épaule) à y venir chercher les divertissements qu'elle ne pouvoit trouver dans la Cour des Dieux ; mais son absence a esté si sensible à cette Cour, qu'elle a envoyé quatre de ses demi-Dieux pour la ressouvenir que le Ciel ne se peut plus passer d'elle. Toutesfois avant que quitter ce sejour, elle a voulu tesmoigner la satisfaction qu'elle y avoit receu, donnant à ceux qui l'habitent le contentement d'un Balet, ou la gentillesse des coiffeures, la richesse des habits, l'esclat & le grand nombre des pierreries ; mais plus encor, la beauté, la bonne mine, & l'adresse de Diane & de ses trois Nymphes, les ont fait paroistre avec tant d'avantage, que tous ceux qui ont esté présens, ont esté contrains d'advoüer n'avoir iamais veu à la fois tant de beauté, de merite, & de perfection<sup>76</sup>.

---

<sup>73</sup> Marianne Ruel, *Les chrétiens et la danse dans la France moderne XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, p. 238.

<sup>74</sup> *Discours choisis sur plusieurs matieres importantes de la foy, et des mœurs par le R. P. Estienne Bertal, de la Compagnie de Jesus*, 1<sup>ère</sup> partie, Lyon, Antoine et Horace Molin, 1687, « exemple du sixieme discours, Marie de Valernot, Dame d'Herculais », pp. 251-252.

<sup>75</sup> Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973, pp. 96 et 115.

<sup>76</sup> *Gazette, Ballet dansé a Grenoble le leudi Premier de Mars M. DC. XXXV (1635)*, pp. 6-7. Cet opuscule est disponible à la BM Grenoble sous la cote O. 4470.

À cette occasion, des vers de ballet furent produits qui expliquaient « le caractère ou l'action des personnes qui dansent »<sup>77</sup> en l'occurrence, la Renommée et la Mule.

Les bals sont également des loisirs masculins. Un ballet intitulé de *la Puissance des richesses* est dansé le 1<sup>er</sup> mars 1661 à Romans, dans la galerie du grand collectionneur et amateur d'art<sup>78</sup> l'abbé de Leyssins, Charles de Lionne, cousin de Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, et beau-frère de Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain, 43<sup>e</sup> sœur<sup>79</sup>. Le bal est l'occasion de présentation entre hommes et femmes et est donc un passage obligé pour entrer dans le monde<sup>80</sup>. L'abrégé de vie et de vertus de la cousine de Madeleine de Franc, Charlotte de Lionne de Lesseins, en religion Angélique de Saint-Joseph, le dit explicitement :

Pendant ce temps, elle fut dressée à tout ce qu'une fille de sa qualité doit savoir ; elle fit plusieurs voyages et témoigna toujours une grande affection pour l'ordre de Ste Ursule et pour s'y rendre religieuse, quoique le monde fit tous ses efforts pour la gagner. Son humeur gaie et enjouée lui faisait prendre plaisir à tous les divertissements : elle jouait, elle écrivait bien en vers et en prose, et était bien venue dans toutes les compagnies. Enfin Notre Seigneur fut jaloux de cette belle âme et en voulut faire sa conquête, puisqu'il ne l'avait favorisé de corps et d'esprit que pour la rendre son épouse sous l'étendard de Ste Ursule. Lorsque le monde s'empressait pour elle, elle résolut généreusement de le quitter alors qu'il paraît plus agréable aux jeunes personnes, au temps du carnaval, le 28 février 1640, qu'on l'avait conviée au bal, et qu'on l'y attendait comme une de celles qui s'en acquittait le mieux<sup>81</sup>.

Ici, nous avons affaire à une « conversion » alors que la jeune femme s'apprête à aller au bal dans les temps de Carnaval. C'est également le cas pour M<sup>me</sup> de Revel, nous le verrons dans le chapitre qui lui est spécialement consacré. Ce qui est cependant frappant est la similitude d'âge des deux femmes au moment de ce changement intérieur : 23 ans. C'est aussi l'âge où, après lui avoir fait connaître le monde et ses divertissements, Marguerite de Bellière laisse sa fille Anne, sœur de Marguerite, 39<sup>e</sup> sœur, entrer chez les ursulines de Grenoble :

---

<sup>77</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, éd. 1690, entrée « Ballet ».

<sup>78</sup> Cyprien Perrossier, *Un collectionneur dauphinois au XVII<sup>e</sup> siècle : l'abbé de Lesseins et sa galerie*, Valence, Jules Céas et fils, 1894, 126 p.

<sup>79</sup> *Balet de la puissance des richesses dansé à Romans dans la galerie de Mgr l'abbé de Leyssins le 1 mars 1661*, s.l.n.d., 9 p. Cet opuscule est disponible à la BM de Grenoble sous la cote O. 4479.

<sup>80</sup> Paule Constant, *Un monde à l'usage des Demoiselles*, *op.cit.*, p. 267.

<sup>81</sup> Archives de l'Évêché de Grenoble, fonds Aimée-Marie de Franclieu : « Les Ursulines », n.f et non classé : *abrégé de vie et de vertus de la Mère Angélique de St Joseph de Lyon* d'après les notes manuscrites de Aimée-Marie de Franclieu.

Elle y demeura [chez les Ursulines] depuis l'âge de 5 ans, jusqu'à 13, joignant à son heureuse naissance de bonnes habitudes, et formant même le dessein d'être religieuse qui ne put être ébranlé en 11 ans, que madame de S. André sa mère la retins auprès d'elle, de sorte que méprisant généreusement tous les avantages qu'elle avait pour le monde, elle le quitta tout à fait au 23<sup>e</sup> an de son âge, et avec un sentiment de joie si grand, qu'elle fut près de chanter le psaume *In Exitu Israël de Egypto*<sup>82</sup>

Est-ce une simple coïncidence ou la vingtaine serait l'âge de la conversion ? La majorité approchant, les mères laisseraient-elles le choix à leurs filles à ce moment-là ? Nous ne connaissons pas la réponse, mais la question est posée. Seulement, si pour les ursulines le bal cesse d'être un loisir, il continue d'être un divertissement mondain auquel les Dames de la Purification et notamment M<sup>me</sup> de Revel se doivent d'assister aux côtés de leurs époux. Ce fut également le cas pour sa parente, Anne Baillif ou Bailly, mère d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, qui malgré sa volonté de ne pas prendre part à de tels divertissements, se voyait obligée d'y aller au bras de son mari :

C'est dans cette veüe qu'elles cherchent les modes avecque tant de soin, qu'elles vont au Bal, au Cours & à la Comédie, qu'elles veulent le grand monde & le beau monde, & que leur plus pressante occupation est de se divertir parmy les personnes de leur humeur, & qui se plaisent aux mesmes amusemens [...] Le Bal qui en immole tant à Baal, c'est-à-dire à l'Idole du monde n'estoit pas son élément, si elle y alloit quelque fois, c'est quand l'autorité d'un mary l'y faisoit aller contre son inclination, & elle y estoit avec tant de défiance, qu'il estoit aisé de voir qu'elle y craignoit tout, & qu'elle ny aimoit rien, & que si son corps y estoit, son cœur ny estoit pas. Il en est de mesme de tous les autres lieux où le monde se produit avec éclat, & où les pompes ébloüissent les yeux, elle n'y fut iamais que dans une contrainte visible, elle s'en retira le plutost qu'elle pust, & n'y retourna que lors qu'il ne fut pas en son pouvoir de l'éviter<sup>83</sup>.

Le bal est donc incontournable pour les jeunes filles de bonnes familles. En revanche, la mère de Catherine et Jeanne, Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, a préféré mettre fin à ce divertissement une fois entrée à la Congrégation. Selon le témoignage laissé par les Dames : « Son mariage bien loin de refroidir sa charité l'augmenta davantage. Elle dict déz lors a Dieu [adieu] a tous les divertissements publicqs, aux bals, aux Comedies, aux assemblées »<sup>84</sup>. Son éloge funèbre précise une nouvelle fois qu'elle s'en abstenait : « Elle n'estoit pas comme la plupart de ces mondaines, qui ne sont bonnes qu'à estre montrées côme des Tableaux, qui n'ont soin que de se parer ; & qui au lieu de s'occuper au gouvernement de leurs familles, demeurent inutiles comme des Statues ; qui font du

---

<sup>82</sup> *Ibid.*, *Vie de la mère Anne Prunier de S. André, du monastère de Grenoble* d'après les notes manuscrites de Aimée-Marie de Franclieu.

<sup>83</sup> *Oraison funèbre de feüe Anne Baillif...*, *op.cit.*, pp. 6-7.

<sup>84</sup> AD Isère, 26 H 221, f°97r°.

Bal, de la Comedie & du Ieu leurs divertissements & leurs entretiens »<sup>85</sup>. Nous ne savons pas si cette résolution fut violente pour elle à l'instar de la supérieure des visitandines Péronne-Marie de Chatel<sup>86</sup>.

Nos sources évoquent également le cas où le mari d'une congréganiste, très attiré par les divertissements mondains, se voit ramener à la raison par sa femme :

sa bonne conduite ne contribua pas peu au changement de Monsieur Blan (son mari) quoy qu'il fut ~~devo~~ bon chretiens Il estoit toute fois dans les divertissements du monde plus qu'elle n'auroient voulu. Dieu qu'il vouloit sauver son ame permit qu'il tomba dans de grandes infirmités qu'il luy causoit des douleurs extremes. Ce fut là où nostre chere demoiselle (sœur) ut occasion de pratiquer autrement la vertu ne s'étant jamais lassée de luy rendre tout les services auquel le devoir et la charité l'obligeoit et sur tout pour ce qu'il regardoit le salut de son ame, luy ayant fait pratiquer la plus grande vertu du christianisme qui est le pardon des ennemis<sup>87</sup>

Marcianne Duport, 13<sup>e</sup> sœur, tente, par son exemple, de modérer les sorties de son mari, Jean-Antoine Blanc, procureur au Parlement de Dauphiné. La congréganiste met peut-être en application les conseils dispensés par François Dinet au chapitre IX de son ouvrage<sup>88</sup> même si rien ne nous permet d'affirmer qu'elle l'ait lu. Ce qui est intéressant dans cet extrait est la rature volontaire de la sœur ayant rédigé cette notice nécrologique. L'époux de la congréganiste n'est plus dévot, mais « bon chrétien » ce qui induit un changement notable dans la perception du comportement de cet homme.

Au sein des Règles imprimées de la Congrégation, un chapitre est consacré à l'interdiction formelle de se rendre aux divertissements mondains sauf si les Dames de la Purification y sont contraintes. Leurs directeurs de conscience sont alors les seuls juges : « Du reste elles ne se mesleront jamais dans les grandes assemblées, comme de Jeu, de Bal, de Comedie, d'Opera, de repas & semblables, excepté qu'il y eût quelque cas

---

<sup>85</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, *op.cit.*, p. 18. Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°10, 1, C.

<sup>86</sup> Madeleine-Françoise de Chauges, *Vies des premières religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, Paris, Louis Veuillot, 1852, t. I., pp. 250-251 cité dans Marianne Ruel, *Les chrétiens et la danse dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, p. 250 : « Elle se priva entièrement de la danse, quoiqu'elle y eût un goût puissant et un charme non pareil ; comme on tenait le bal tous les jours chez Monsieur l'ambassadeur et qu'elle étoit la plus désirée, elle résista courageusement à toutes les persécutions des compagnies comme à celles de sa propre inclination ».

<sup>87</sup> AD Isère, 26 H 221, f°4r°.

<sup>88</sup> *Le Theatre François, des seigneurs et dames illustres. Divisé en deux parties, avec le Manuel de l'Homme Sage, & le Tableau de la Dame Chrestienne, par le R. P. François Dinet, Recollet*, Paris, Nicolas & Jean de la Coste, 1642, seconde partie, Livre I, chap. IX, pp. 41-44.

particulier de nécessité, ou de bien-seance indispensable, sur quoy elles dévront consulter leur Directeur, lequel seul en décidera<sup>89</sup> ». Toutes les Dames de la Purification ne pratiquaient pas les mêmes récréations, mais les sources prouvent que le bal était omniprésent à Grenoble. Claude de Chaulnes, époux de Marguerite de Chissé, 12<sup>e</sup> sœur, le confirme : « Mes passions sont à peu près les vostres./Le jeu, le bal, la musique, les vers,/Tournois, ballets, comédies et concerts,/Chasse, chevaux, chiens, chants et chansonnettes,/Joieux devis, amoureuses sornettes,/Furent jadis tous mes amusemens<sup>90</sup> ». Le poète grenoblois est lui-même passé à d'autres distractions. À la fin de sa vie, il semble avoir délaissé les vers burlesques pour la dévotion. Cependant, dans leurs primes jeunesses, les enfants de toutes les familles de haute et de moyenne condition assistaient à ces bals. La baronne de Neuville, amie de la comtesse de Rochefort, était si empressée à l'idée de s'y rendre qu'elle ne pouvait trouver le sommeil. Elle attachait un soin particulier à se reposer la nuit précédente afin d'avoir « un visage frais & en bon point [...] blanc, vermeil, & bien coloré »<sup>91</sup>. Le bal faisait partie de l'éducation des femmes et les Dames de la Purification n'ont pas dérogé à la règle. Une fois enrôlées dans l'œuvre, elles continuaient de se rendre à ces réjouissances, mais de façon plus sporadique. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elles attirèrent sur elles l'attention de leurs contemporains, en particulier celle de leurs maris :

plusieurs d'entre elles estant douées d'une rare beauté, d'un merveilleux esprit et d'une conversa[ti]on charmante, elles faisoient l'ornement et l'empressement des compagnies si bien que ne se treuvant plus si souvant aux assemblées de divertissements quoy que pour de bonnes raisons elles ne s'en abstinsent pas tout a fait l'on en voulut scavoir le subject. Leurs maris mesmes pousses sans doute par le demon de vanité furent les premiers a s'en formaliser en facon qu'il fut bien forcer de leur faire cognoistre d'ou procedoit ce changem[en]t<sup>92</sup>

Les Dames ont dû révéler à leurs époux les raisons pour lesquelles elles n'étaient plus aussi assidues aux divertissements mondains. Elles ne disent pas pourquoi elles continuaient de s'y rendre, mais l'on peut aisément supposer qu'elles ne souhaitaient pas attiser la curiosité de leur entourage<sup>93</sup>, mais aussi qu'elles mettaient en application ce

---

<sup>89</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, Chap. XXIII.

<sup>90</sup> BM Grenoble, R 7525.

<sup>91</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. II, pp. 9-10.

<sup>92</sup> AD Isère, 26 H 222, f°18r°.

<sup>93</sup> Nous pouvons parfaitement reprendre les mots du P. Étienne Bertal à propos de M<sup>me</sup> d'Herculais sur ce point précis : « elle se ménageoit encore avec le monde, de peur que, si elle alloit contre le courant de la coûtume, elle ne se distinguast trop par une singularité si sensible ». *Discours choisis sur plusieurs matieres importantes de la foy, ...*, *op.cit.*, p. 253.

qu'elles avaient lu dans *l'Introduction à la Vie Dévote*. François de Sales n'interdisait pas les bals, simplement conseillait-il à ses « Philothées » d'en user avec discrétion<sup>94</sup>. Ils étaient permis tant que les femmes les prenaient pour récréation et non par affection<sup>95</sup>. La dangerosité des bals comme de l'amitié avait certes été soulignée par l'évêque genevois, mais cela ne les avait ni empêchés de resserrer les liens affectifs qui les unissaient ni de se rendre aux bals. Pour les Dames de la Purification, tout résidait dans l'intention et François de Sales précise justement à propos des bals : « [...] si par quelque occasion, de laquelle vous ne puissiez pas vous bien excuser, il faut aller au bal, prenez garde que votre danse soit bien apprêtée. Mais comme faut-il qu'elle soit accommodée ? de modestie, de dignité et de bonne intention »<sup>96</sup>. En ne renonçant pas aux bals, en faisant profession tout en étant enceintes et en processonnant comme des religieuses, les Dames instaurent un brouillage des genres qui provoque l'ire des Grenoblois qui ne toléraient pas que des femmes mariées puissent communier et prendre du plaisir lors de ces réjouissances mondaines. Ce manque de netteté est bien ce qui fallût être fatal à la Congrégation de la Purification en attirant sur elles la satire des hommes, de la jeunesse et des mondaines. Le mémoire historique indique à quel point elles ont dû faire face à de virulentes critiques :

[...] on alloit a monsieur l'evesque luy remontrer qu'il ne debvoit pas se l'avoir approuvée et qu'il falloit revoquer au plustot son aproba[ti]on, que c'ettoit un abus et mesme une espece de prophanation que des femmes mariées comme elles et qui ne renonceoient point absollument aux balz et aux comedies frequentassent si souvent les sacremens et tinssent des assemblées comme feroient des religieuses<sup>97</sup>

Une partie de la ville se mobilisa pour faire cesser séance tenante le comportement ambivalent de ces Dames. Il n'y avait pour eux pas d'entre-deux : soit les Dames de la Purification entraient en religion, soit elles restaient aux côtés de leurs époux aux bals et se rendaient moins fréquemment à la communion. Les Dames de la Purification tinrent tête à leurs contempteurs et continuèrent de vivre leur foi comme elles l'entendaient. Ce spectacle sans précédent a toutefois marqué les consciences. Des années plus tard, lors de la rédaction du *Règlement pour le gouvernement et l'économie de l'hôpital de la Providence* de Grenoble, il est expressément mentionné que les femmes « s'interdiront

---

<sup>94</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 33 : « des bals et passe-temps loisibles, mais dangereux ». Il est également fait mention des bals et des comédies dans la 1<sup>ère</sup> partie, chap. 23, p. 62.

<sup>95</sup> *Ibid.*, chap. 34, pp. 221-222 : « Quand on peut jouer ou danser ».

<sup>96</sup> *Ibid.*, chap. 33, p. 219.

<sup>97</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup>19<sup>o</sup>.

pour jamais la vue des bals, des comédies et autres spectacles que les Pères de l'Eglise ont toujours considérés comme une espèce d'apostasie de la Foy »<sup>98</sup>. Les concessions chères à François de Sales n'étaient plus au goût du jour. Même si ce qu'il proposait dans ses ouvrages « n'est pas un commode compromis entre piété et mondanité »<sup>99</sup>, c'est bien dans ce sens que certaines femmes l'ont entendu et s'en sont servies pour légitimer des pratiques que d'autres considéraient comme totalement impensables.

Les bals et la comédie font donc partie intégrante de l'éducation des jeunes filles et des loisirs des femmes, qu'elles soient épouses ou veuves. Les réticences de François de Sales à l'égard des bals ont eu des échos chez les Dames de la Purification même si pour nombre d'entre elles, l'entrée dans la Congrégation n'était pas nécessairement synonyme d'éloignement des divertissements mondains y compris lorsqu'elles étaient veuves<sup>100</sup>. Cette distance prise à l'égard des ballets est sans doute aussi à mettre en relation avec l'âge des congréganistes dont la présence n'est plus désormais souhaitable.

Avant d'être des femmes accomplies, les Dames de la Purification furent des jeunes filles ayant reçu une éducation soignée dans les couvents les plus réputés de Grenoble, éducation pieuse enrichie par les conseils de leur parenté. Chez les ursulines et parmi les chanoinesses de Montfleury, elles avaient appris les rudiments de la piété et la manière d'évoluer dans le monde. Leur éducation avait été parfaite par leurs mères respectives et elles avaient su, dès lors, se mouvoir dans une société où les bals, les dîners et les loisirs étaient la norme. Encore sous la tutelle parentale, elles gravitèrent dans les cercles mondains où leurs parents surent trouver des partis respectables pour elles. Souvent mineures, elles convolèrent ensuite en justes noces et accomplirent leur destinée, celle de devenir des mères de famille aimantes et des épouses modèles.

## **D- Le mariage et les prescriptions morales du temps**

Dans cette perspective, les femmes n'étaient pas libres d'un point de vue légal. Elles restaient sous la tutelle maritale autrement dit, elles étaient « en puissance de maris ».

---

<sup>98</sup> AD Isère, H+Gre/IV E 1 : Archives hospitalières de Grenoble.

<sup>99</sup> Gilles Deregnacourt, Didier Poton, *La vie religieuse en France aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Ophrys, 1995, p. 82.

<sup>100</sup> Or, François de Sales encourage la vraie veuve à s'abstenir des « contentements profanes ». Sur ce point, François de Sales, *IVD, op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 40, p. 244.

## 1. Les Dames de la Purification en « puissance de maris »

Les femmes de l’Ancien Régime, et ce jusqu’à une époque encore récente, étaient subordonnées à leurs époux<sup>101</sup>. Les traités de Courtin<sup>102</sup>, de Chaussé de la Terrière<sup>103</sup>, de Jean Cordier<sup>104</sup> et du P. Le Blanc<sup>105</sup> donnaient plusieurs avis sur ce sujet permettant ainsi au couple de vivre en bonne entente si la femme obéissait à son mari, devenu son « précepteur »<sup>106</sup>. Les Dames de la Purification se font un devoir de principe d’inscrire cela dans les Règles de leur Congrégation : « Elles vivront dans un saint amour, dans une paix inalterable, & une entière dépendance à l’égard de leurs maris, à l’exemple de la Très-Ste Vierge, qui bien qu’élevée infiniment au-dessus de St. Joseph, ne laissa pas de luy être toujours parfaitement soumise »<sup>107</sup>. Les Dames de la Purification souhaitaient imiter la Vierge en tous points. Elles avaient conscience de la supériorité de la Vierge sur Joseph et donc par analogie de la leur sur leurs maris, mais voulaient rester dans les limites de la bienséance en adoptant une attitude réputée sainte. La femme devait avoir un respect total pour son époux et se conformer à sa volonté<sup>108</sup>. Les leçons dispensées dans les manuels de piété du temps furent parfaitement appliquées par les Dames de la Purification. C’est le cas de Marie Leyche, 53<sup>e</sup> sœur, qui selon Madeleine de Franc, rédactrice de son abrégé de vie et de vertus, notait à son propos : « sœur Marie Leyche [...] si soumise a l’androit de son mari auquel j’ey oui dire que durant 18 annee qu’ils

---

<sup>101</sup> Linda Timmermans écrivait avec pertinence que « la soumission au mari demeure la première qualité de la femme ». Sur ce point, *L’Accès des femmes à la culture sous l’Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 433.

<sup>102</sup> Antoine de Courtin, *Traité de la jalousie, ou moyens d’entretenir la paix dans le mariage*, Paris, H. Josset, 1674, p. 103, cité par Linda Timmermans, *L’Accès des femmes à la culture sous l’Ancien Régime*, *op.cit.*, note 220, p. 431.

<sup>103</sup> Jacques Chaussée de la Terrière, *Traité de l’excellence du mariage : de sa nécessité, et des moyens d’y vivre heureux. Où l’on fait l’apologie de la femme ; contre les calomnies des hommes*, Paris, S. Périer, 1685, 5<sup>e</sup> partie.

<sup>104</sup> Jean Cordier, *La Famille sainte ; où il est traité des devoirs de toutes les personnes qui composent une famille*, Paris, Cl. Sonnius & D. Béchet, 1643, 779 p.

<sup>105</sup> Thomas Le Blanc, *La direction et la consolation des personnes mariées ou les moyens infailibles de faire un Mariage heureux, d’un qui seroit malheureux*, Paris, Gilles André, 1644, 652 p.

<sup>106</sup> Jacques Chaussée de la Terrière, *Traité de l’excellence du mariage...*, *op.cit.*, pp. 273-296.

<sup>107</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.* : Règles communes, alinéa XX.

<sup>108</sup> *Le Theatre François, des seigneurs et dames illustres. Divisé en deux parties, avec le Manuel de l’Homme Sage, & le Tableau de la Dame Chrestienne, par le R. P. François Dinet, Recollet*, Paris, Chez Nicolas & Jean de la Coste, 1642, seconde partie, Livre II, chap. III, « du respect et de l’obeissance que la femme doit au mary », pp. 69-75.



avoit demeure ensemble il ne luy avoit jamais remarque aucune propre volonté »<sup>109</sup>. Quant à Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, son abrégé mentionne : « enfin par l'avis de ses parens fut mariée a Noble Philippes Roux cons[eiller] au parlement avec lequel elle s'est comportee avec tant de modestie de prudence et de pitié qu'on pouvoit bien dire par amphase que cettoit un mariage de paix et de vertu »<sup>110</sup>. Cette soumission souvent volontaire n'était pas synonyme d'absence d'amour de la part des époux. La doctrine salésienne n'était pas étrangère à la naissance du couple, mais elle insistait davantage sur l'amitié que sur une véritable affection conjugale<sup>111</sup>. En revanche, François de Sales avait eu un grand rôle dans l'affirmation de la sainteté du mariage<sup>112</sup>. L'amour de certaines Dames de la Purification pour leurs maris est parfaitement identifiable dans les sources. Celles-ci soulignent combien Charlotte Catilhon, 24<sup>e</sup> sœur, a eu « pour son mary une complaisance et un attachement exenplaire »<sup>113</sup>. La confiance et la « sage conduite » de Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur, étaient telles qu'« il n'estoit pas malaisé a Mons<sup>r</sup> son mary [= Claude de Fassion] de se reposer sur elle du soin de toute la famille »<sup>114</sup>. Elle avait eu aussi beaucoup d'affection pour son premier époux, Laurent de Chaponay, si bien qu'à sa mort « elle le pleura avec une tendresse inimaginable »<sup>115</sup>. Maurice Daumas a indiqué à quel point le vocabulaire du sentiment connût de profondes mutations au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>116</sup>. Le mot « tendresse » faisait partie de ces mots à la signification nouvelle, véhiculant à la fois un état d'infériorité et « un sentiment empreint de réciprocité et d'égalité »<sup>117</sup>. Le vocabulaire employé par les Dames pour souligner l'amour qu'éprouvait Gasparde Expilly à l'égard de son premier époux est donc bel et bien féminin. En de pareilles circonstances, Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, était « outrée de douleur »<sup>118</sup>. Les Dames de la Purification nous donnent encore à lire la réaction d'Anne de La Croix de Chevières

---

<sup>109</sup> AD Isère, 26 H 221, f°15v°.

<sup>110</sup> *Ibid.*, f°105r°.

<sup>111</sup> Maurice Daumas, *Le Mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004, pp. 104-105.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>113</sup> AD Isère, 26 H 221, f°7r° : abrégé de vie et de vertus de Charlotte Catilhon rédigé sous l'acte de réception.

<sup>114</sup> *Ibid.*, f°114.

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> Maurice Daumas, *La Tendresse amoureuse XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Perrin, 1996. En particulier, le chap. 6 : « L'émergence du sentiment féminin ». Ce chapitre est repris, en le résumant, par l'auteur dans son ouvrage intitulé *Le Mariage amoureux...*, *op. cit.*, pp. 109-115.

<sup>117</sup> Maurice Daumas, *Le Mariage amoureux...*, *op. cit.*, pp. 109-110.

<sup>118</sup> AD Isère, 26 H 221, f°105.

de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, lors de cet épisode difficile : « la perte incomparable qu'elle venoit de faire de messire Abel de Simiane [...] son mari et duquel elle estoit demeurée vefve qu'elle n'avoit guiere que vingt un an, et comme elle l'aymoit parfaitement elle en estoit Inconsolable »<sup>119</sup>. L'abrégé de vie et de vertus de Marie de Garnier, 69<sup>e</sup> sœur, renforce cette idée : « apres la mort de son mari elle feut tres resignies a la volonté de Dieus bien que esle eut un tres gran atacheme[n]t pour luis »<sup>120</sup>. Quant à la fondatrice de l'institut toulousain, Marguerite de Senaux, son mari, Raymond de Garibal, l'aimait tellement qu'il consentit à ce qu'elle prît l'habit de religieuse, mais ne pût le supporter : « ce bon mari l'ayant voulu conduire luy mesme jusqu'a la porte du couvent (comme il fit accompagné de toute la ville qui voulut estre tesmoing de cest admirable spectacle) se fit une si estreme violence ~~parce qu'il~~, car il l'aymoit esperduement qu'il en mourut dans l'année »<sup>121</sup>. Les termes employés par les Dames de la Purification sont extrêmement forts. Furetière donne de l'adverbe *éperdument* la définition suivante : « d'une maniere violente & éperduë. Ces deux conjoints s'aiment éperdument »<sup>122</sup>. L'amour total d'un mari à l'égard de sa femme se lit aussi dans le testament d'Étienne Roux de Morges :

ayant consideré l'estroicte amitié union et parfaite Inteligence qui a tousjours este entre dame Caterine Deageant [...] ma tres chere femme je la fais et Institue mon heritiere universelle en tous les biens dont je n'ay cy dessus disposé vivant viduelement pour en jouir plaineme[nt] durant sa vie et sans aucune restriction aux alimentz la supliant dagrer et de prendre ceste Institu[ti]on pour un tesmoignage de mon amour et de l'estime que j'ay de sa vertu et comme elle m'a tousjours tandrement aymé et qu'elle m'a fait paroistre en toute sorte d'ocasions une affection extraordinaire je la suplie aussi d'en tesmo[i]gner une constante perseverence a l'endroit de mes enfans et prendre un soin particulier de leur education affin qu'ils soyent tous pieux et gens de bien et qu'ils puissent proffiter des bons exemples qu'elle leur donnera et que la plus part d'entre eux ont desja veu en la personne de feu ma tres bonne et tres honorée mere leur ayeule [il s'agit de Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> congréganiste de la Purification]<sup>123</sup>.

---

<sup>119</sup> AD Isère, 26 H 222, f°7r°.

<sup>120</sup> AD Isère, 26 H 221, f°23v°.

<sup>121</sup> AD Isère, 26 H 222, f°6v°. Les parenthèses sont le fruit des Dames de la Purification.

<sup>122</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, éd.1690, entrée « Esperdument ».

<sup>123</sup> AD Isère, 2 E 797 : La confiance d'Étienne Roux de Morges en Catherine Déageant est telle qu'il lui a remis son testament. Lors de son ouverture, le notaire écrit :

led. feu seigneur Roux son mary luy avoit ballié a garder son testement solemnel clos et cacheté et lacte de subscription au dessus fur receu par froment no[tai]re ladite dame desire de faire proceder a louverture et publication dusd. testem[en]t.

Dans son testament olographe, Catherine Déageant énonce certaines recommandations à ses enfants où se lisent la tendresse réciproque qu'elle a pour son époux :

desirant prevenir par mon testam[en]t tous les desordres que les successions *ab intestat* causent dans les familles Jay voulu laisser la paix a la mienne par ceste meme derniere volonté exortant mes enfans de la suivre pointilleusem[en]t et de conserver par ensemble l'intelligence que je leur ay tousjours persuadée et de proffitter de l'exemple de celle quilz ont tousjours veü entre mon tres Cher mary et moy leur exortant de toute lestandue de mon cœur de proffitter des exemples de vertu et de pieté de leur tres Cher pere et mon tres honnore Mary...<sup>124</sup>

La définition de Furetière sied donc parfaitement au couple précédemment évoqué. L'harmonie au sein de ce couple est totale et une grande tendresse semble les unir. Les « confessions » affectives et intimes d'Étienne Roux de Morges à l'égard de sa femme, Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, ne doivent toutefois pas surprendre le lecteur. Selon Maurice Daumas, la valorisation du mariage et les rôles redéfinis au sein du couple ont eu pour conséquence à cette époque « que les hommes considèrent de moins en moins honteux (ou de plus en plus gratifiant) de parler de leur vie conjugale »<sup>125</sup>. Catherine Déageant semblait heureuse en ménage, bénéficiant de l'estime et de l'amour de son époux qui la chargea de transmettre la piété de sa belle-mère et la sienne à ses enfants. Compte tenu de sa grande piété et de l'amour qu'elle éprouvait réciproquement pour son époux, il ne fait guère de doute qu'elle ait respecté sa volonté. Une amie de la comtesse de Rochefort et de la Mère Marguerite de Senaux, la baronne de Neuville, écrivait à son confesseur suite à la mort de son époux : « c'est maintenant qu'après avoir accepté la perte de ce qui m'estoit le plus precieux au monde, je m'abandonne entierement à vos conseils, sur moy, sur ma vie & sur mon eternité »<sup>126</sup>. Elle éprouvait « tant de passions »<sup>127</sup> et « tant d'amour »<sup>128</sup> pour son mari que cela surprit son thuriféraire. L'amour-amitié ou l'amour-passion<sup>129</sup>, l'affection et le respect existaient dans quelques unions, mais la paix inaltérable et le saint amour conjugal qu'elles souhaitaient à l'unisson ne les concernaient néanmoins pas toutes. Si certaines ont eu le malheur ou le bonheur (cela dépend du point de vue où l'on se situe) de perdre leurs conjoints précocement ce

---

<sup>124</sup> AD Isère, 2 E 797, n.f.

<sup>125</sup> Maurice Daumas, *Le Mariage amoureux...*, *op.cit.*, p. 113.

<sup>126</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XVIII, p. 102.

<sup>127</sup> *Ibid.*, chap. XXII, p. 130.

<sup>128</sup> *Ibid.*, chap. XXIX, p. 174.

<sup>129</sup> Maurice Daumas, *Le Mariage amoureux...*, *op.cit.*, pp. 98-104.

qui leur conféraient une liberté non négligeable, d'autres devaient subir les insultes et les coups répétés durant de nombreuses années. Le témoignage laissé par le biographe de Marie de Valence ne contredira pas notre propos<sup>130</sup>. Les femmes battues firent au XVII<sup>e</sup> siècle l'objet d'une attention particulière de la part du P. Thomas Le Blanc qui consacra un chapitre entier de son ouvrage à cette question<sup>131</sup>. Il donnait aux lecteurs les conséquences de tels actes sur les enfants, les domestiques, de même que sur le caractère de la personne victime des sévices<sup>132</sup>. Le Père Le Blanc jugeait que la femme rendait suffisamment de services à son époux pour qu'il lui témoigne son amitié<sup>133</sup>. Un homme qui se conduisait de la sorte était de plus dénué « d'esprit »<sup>134</sup>, « un barbare ou un yvrogne »<sup>135</sup> selon sa condition, enfin un « lâche »<sup>136</sup> qui risquait de paraître « ridicule & infame dans tout son voisinage »<sup>137</sup> et qui « renvers[ait] toute l'éducation de ses enfans »<sup>138</sup>. Un mari ne devait pas « surpasse[r] son pouvoir »<sup>139</sup> ni « tourmenter [sa] femme », mais au contraire « l'aime[r] »<sup>140</sup>. Le Père jésuite conclut son chapitre par ces mots : « Un mary ne peut frapper le corps de sa femme, qu'il ne se perce le cœur, par un sensible remors de conscience, & par une juste crainte, d'estre dans le mespris de toute sa parenté »<sup>141</sup>. Le mari violent devait donc être conscient que l'opprobre pouvait rejaillir sur lui, lui attirant ainsi des ennuis et le mépris.

Parmi les Dames de la Purification, nous pouvons évoquer le cas de Marie de Buffevent de Murinais, 74<sup>e</sup> sœur, victime de maltraitances de la part de son époux, Claude

---

<sup>130</sup> *Histoire de la vie et mœurs de Marie Tessoniere...*, *op.cit.*, p. 391 :

Son mary pendant deux ans, la exercée en plusieurs manieres. Tantost il l'a menacée de la mal traicter, tantost il a eu dessein de l'estrangler, tantost il luy a pointé le poignard contre la poictrine, ordinairement il sembloit un demon dans la maison ; la ieune femme souffroit tous ses insultes, tous ses furieux attentats, & toutes ses cruautés fort patiemment, & notamment apres la resolution prise de se rendre Catholique.

<sup>131</sup> Thomas Le Blanc, *La direction et la consolation des personnes mariées...*, *op.cit.*, chap. 2 : « La Consolation & la Direction d'une Femme, qui est battuë par son Mary », pp. 101-120.

<sup>132</sup> *Ibid.*, pp.117-118.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>137</sup> *Ibid.*

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 118.

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>141</sup> *Ibid.*, pp. 119-120.

d'Avity<sup>142</sup>. Marie prend la plume et s'en plaint à son cousin Hugues de Lionne en lui demandant d'intervenir en sa faveur. Voici la lettre que Hugues de Lionne écrit à Aix-en-Provence le 17 février 1660 et qu'il envoie à son oncle Humbert de Lionne, époux de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur :

Je vous adresse deux lettres que j'ai reçues de ma cousine d'Aviti, qui vous surprendront sans doute autant que je l'ai été. Il faut, s'il vous plaît, que vous mettiez un peu la main à raccommoder cette affaire, qui ne peut pas demeurer en cet état-là. J'estime qu'il faut commencer à parler au mari avec douceur, n'employer d'abord que des (lacune dans le manuscrit) de ma part ; que je le tiens homme d'honneur et de parole, et qu'il me voudrait moins manquer qu'à homme qui vive, parce que je sais qu'il m'aime et qu'il se souviendra bien qu'à Lyon il me donna sa parole de rendre les 200 pistoles qu'il a à ma cousine, lorsqu'elle serait de retour ; que je sais aussi qu'il lui a souvent promis 200 écus par an pour lui donner moyen de s'entretenir ; que c'est bien le moins qu'il puisse faire pour sa condition, et que quand il ne l'aurait pas promis, il le devrait faire, la chose étant très-juste ; que s'il veut s'acquitter ces deux paroles-là, ou au moins présentement celle de la restitution des 200 pistoles, je m'en tiendrai son obligé. Si tout cela ne sert de rien, il faudra, s'il vous plaît, changer de langage et lui dire franchement et hautement que je ne souffrirai pas que, par caprice et avarice, il maltraite ma parente injustement, et que quand il n'y aura point d'autre remède, je la lui ferai ôter, quand je devrais l'envoyer quérir exprès pour la conduire à Paris et s'entretenir de mon argent, non entendu qu'en les faisant séparer je le ferai condamner à tous les frais et à ses aliments et entretenement raisonnables, qui monteront sans doute un peu plus haut que ce qu'on lui demande ; que, s'il est sage, il doit éviter cet affront dans le monde, puisqu'il n'aura pas les rieurs de son côté, et qu'à la fin il n'aura pas sa femme et en paiera pourtant les pots cassés. Faites savoir en même temps à ma cousine toutes les prières que je vous fais et ce que vous aurez avancé, lui faisant rendre ma lettre et les vôtres, en sorte que son mari ne le pénètre pas<sup>143</sup>.

Hugues de Lionne tolère pour le moment l'attitude du mari de sa cousine, mais montre que sa gentillesse a des limites qu'il ne faut pas franchir. Si d'Avity ne consent pas à rendre l'argent qu'il doit à sa femme, Hugues de Lionne peut le faire condamner aux dépens et engager un procès qui peut lui coûter beaucoup plus cher que l'argent dû. Humbert considère toutefois que ces lettres ne doivent pas être remises dans les mains de Marie de Buffevent de Murinais pour des raisons de prudence. Celle-ci, désespérée de ne pas recevoir de réponse, continue d'envoyer de multiples lettres à son cousin<sup>144</sup>.

---

<sup>142</sup> Claude d'Avity est un homme de culture qui préface certaines éditions des ouvrages de géographie et d'histoire de son père, Pierre d'Avity, poète et militaire dans les armées du duc de Lesdiguières. Sur ce point, Frank Lestringant, « Le déclin d'un savoir. La crise de la cosmographie à la fin de la Renaissance », dans *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1991, Vol. 46, n°2, pp. 239-260. Ici, p. 256.

<sup>143</sup> Ulysse Chevalier, *Lettres inédites de Hugues de Lionne, ministre des Affaires étrangères sous Louis XIV, précédées d'une notice historique sur la famille de Lionne*, Valence, Chenevier, 1879, p. 141.

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 145.

Hugues de Lionne confie alors à Humbert les problèmes conjugaux de sa cousine et l'enjoint à intervenir en parlant à Claude d'Avity :

J'ai su de bonne part que M. d'Aviti continue à avoir des emportements déraisonnables contre sa femme. Je vous prie de lui dire franchement de ma part que s'il ne la considère comme une personne qui est ma cousine germaine, je n'aurai pas sujet ni envie de le servir dans les affaires où il pourra avoir besoin de moi<sup>145</sup>.

Dans une autre lettre, Hugues de Lionne expose les griefs que sa cousine reproche à son mari. Ceux-ci sont éloquentes :

Madame d'Avity m'a fait de grandes plaintes du mauvais traitement qu'elle reçoit de M. son mari, par une lettre qu'elle m'a écrite, dont elle m'a fait expliquer le détail par un autre canal.

Voici de quoi elle se plaint : premièrement que, faisant une vie aussi retirée, dépendante et soumise à un mari qu'est la sienne, il y correspond si durement qu'elle est toute déchirée pour n'être pas payée d'une misérable pension qu'il lui a promise de 400 livres, dont il y a trois ans qu'elle n'a pas touchée un sol. Elle demande les arrérages du passé, à présent qu'elle dit qu'il a de l'argent, et pour l'avenir qu'il lui donne des billets sur ses fermiers pour être payée sûrement. En vérité, cela me paraît juste.

Elle se plaint, en second lieu, qu'on lui ait ôté sa fille, sous prétexte qu'elle la maltraitait et qu'au contraire elle souffrait beaucoup d'elle parce que son mari l'aime passionnément.

Je vous conjure d'accommoder tout cela à la satisfaction de ma cousine, selon la justice, que je me persuade que vous y trouverez tout entière. Vous avez crédit sur l'esprit de M. d'Aviti. Je me flatte aussi qu'il fera bien quelque chose à ma considération et je lui en serai parfaitement obligé. Si ma cousine est dans son devoir, assurément je ne l'abandonnerai pas, quand je devrais payer du mien : il y va même de mon honneur que, m'étant aussi proche qu'elle est, on ne la voie dépenaillée, comme elle me mande qu'on la tient<sup>146</sup>.

Marie de Buffevent de Murinais semble aux abois. Elle maltraite sa fille unique Virginie, car elle est jalouse de l'amour que son mari accorde à sa fille, elle qui n'en reçoit pas. Nous ne savons pas où part sa fille ni chez qui elle réside, mais ce qui est certain, c'est qu'il en va de l'honneur de la famille de Lionne d'intervenir dans cet *imbroglio* conjugal qui laisse une femme en haillons, sans argent, délaissée pour se vêtir et se sustenter.

Nous savons également par les enquêtes de noblesse de Colbert confiées à l'intendant Pellot que l'époux de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, était un « homme très-habile et violent »<sup>147</sup>, mais nous ne savons pas si son attrait pour la chicane et la violence

---

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>146</sup> *Ibid.*, pp. 244-245.

<sup>147</sup> Georg Bernhard Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV...*, op.cit., t. II, p. 78. Jean IV de La Croix de Chevrières est réputé « l'homme

s'exerçait sur sa femme. La mère de Jeanne de Matel, en revanche, est selon la Mère de Bély, première biographe de Jeanne de Matel, une femme constamment maltraitée par son époux durant ses grossesses<sup>148</sup> et lorsqu'elle donnait ses biens aux pauvres<sup>149</sup>. Les coups répétés expliquent sans doute pourquoi sur les onze enfants du couple, seuls cinq survécurent<sup>150</sup>. M<sup>me</sup> de Revel et ses consœurs de la Compagnie de la Propagation de la Foi eurent également à faire face à un cas de maltraitance sur la personne de la conseillère de Rozan. Cette dernière, en pleine détresse conjugale, totalement acculée, s'était adressée à la Compagnie des Dames pour lui demander ce qu'elle devait faire dans ce cas : « si elle ne doit demander separa[ti]on d'avec son mary attendu les mauvais traictements qu'elle en souffre » ?<sup>151</sup>. La Compagnie des Dames lui conseille de demeurer dans son foyer auprès de son époux. Les Dames sont donc favorables à l'apaisement conjugal et à la réconciliation. Marie Leyche, 53<sup>e</sup> sœur, est sur ce point un exemple pour les Dames de la Purification : « elle avoit un esprit de paix qui l'aportoit toujours a passifier ceux qu'elle savoit en mauveze intelligence se qui la fessoit aymer de tous ceux qu'elle pratiquoit »<sup>152</sup>.

Les brutalités des hommes sur leurs femmes ne sont donc pas légion parmi les Dames de la Purification. L'amour semble davantage régner en maître, mais il est évident qu'une certaine pudeur et l'honneur familial empêchent que la vérité éclate au grand jour. L'amour de la femme pour son mari est d'ailleurs recommandé par François de Sales à Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur :

Dixiesmement, considérés souvent les personnes que vous aymes le plus et desquelles il vous fascheroit d'estre separée, comme des personnes avec lesquelles vous seres

---

le plus riche du parlement et de la province », mais aussi l'homme le plus détesté en son temps. Sa concupiscence lui vaut l'animosité de ses collègues et parents, y compris celle de son beau-père, Jacques de Sayve. Voici ce que dit l'enquête :

très-habile et violent, laborieux, ferme en l'exécution de ses desseins ; a beaucoup d'esprit, et seroit capable de grandes choses, s'il ne se donnoit tout entier à ses intérêts particuliers, auxquels il est fort attaché, à la chicane et aux procès qui l'occupent entièrement, et luy font négliger l'exercice de sa charge.

<sup>148</sup> Mère Jeanne de Jésus de Bély, *Recueil de plusieurs choses remarquables, concernant la vie et les principales actions de notre Révérende Mère Jeanne Chézard de Matel, Institutrice et fondatrice de la Congrégation de l'Ordre du Verbe Incarné*, manuscrit, Lyon, 1678, 1429 p. Ici, vol. I, [6].

<sup>149</sup> *Ibid.*, I, [6a].

<sup>150</sup> Jeanne est en effet la cinquième enfant du couple, mais la première à survivre.

<sup>151</sup> AD Isère, 26 H 102 : 25 février 1662 cité dans Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 336.

<sup>152</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>15v<sup>o</sup>.

éternellement au Ciel : par exemple, vostre mary, vostre petit Jean, monsieur vostre père. Ô ce petit garçon, qui sera, Dieu aidant, un jour bienheureux en cette vie éternelle, en laquelle il jouira de ma félicité et s'en resjouira, et je jouiray de la sienne et m'en res-jouirray sans jamais plus nous séparer. Ainsy du mary, ainsy du père et des autres<sup>153</sup>.

Dans des termes similaires, François de Sales recommandait à M<sup>me</sup> de Charmois non seulement d'aimer son mari durant sa vie, mais aussi après sa mort : « D'aimer le mari tandis qu'il est en vie, c'est chose assez triviale entre les femmes ; mais l'aimer tant, qu'après la mort d'icelui on n'en veuille point d'autre, c'est un rang d'amour qui n'appartient qu'aux vraies veuves »<sup>154</sup>. L'amour dans l'au-delà est un devoir nécessaire à la femme pieuse si elle souhaite accéder au statut de la vraie veuve. Madeleine de Franc a peut-être fait sienne cette recommandation, car étant séparée de corps et de biens avec son mari et ne vivant plus avec lui depuis des décennies, elle continue de compter les années s'écoulant depuis le jour de son mariage<sup>155</sup>. L'anniversaire de la bénédiction est l'occasion de faire remonter les souvenirs puisqu'elle écrit :

Il li a auJourduy 57 ans de mon mariage monsieur le doyant de Bon repos frere de madame de Varce, oncle de monsieur de Varce, mon mari, nous espusat a la paroisse devant la Chapelle St marc a neuf heures du soir le mercredi des quatre temps de la pantecoste 2 Join de l'an bissetil 1632<sup>156</sup>.

Cette entrée est la seule du journal où elle cite explicitement son époux. Aucun amour pour Louis de Briançon n'apparaît jamais dans les sources.

Les témoignages laissés par les Dames de la Purification indiquent à quel point elles furent soucieuses de se conformer aux prescriptions des manuels de piété portant au pinacle la spiritualité conjugale<sup>157</sup>. Ces femmes cherchèrent à pacifier les relations de couple en se soumettant aux volontés de leurs époux surtout lorsque leur caractère s'avérait trop impétueux. L'influence des jésuites fut aussi manifeste sur la valorisation de la femme au sein du couple : l'amour existant entre Catherine Déageant et son époux prouve qu'un mariage pouvait être heureux et équilibré sans que la femme soit absolument soumise en tous points. Les Dames de la Purification ont cependant une haute

---

<sup>153</sup> *Œuvres de saint François de Sales, op.cit.*, éd. Emmanuel Vitte, t. XVII, p. 375.

<sup>154</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 40, p. 245.

<sup>155</sup> BM Grenoble, R 8686, f°10r° : 21 mai 1687, « 55 de mon mariage » ; n.f. : 2 juin 1689, « il y a aujourd'uy 57 ans » ; n.f. : 2 juin 1691, « 59 de mon mariage ».

<sup>156</sup> *Ibid.*, n.f. : 2 juin 1689.

<sup>157</sup> Agnès Walch, *La spiritualité conjugale dans le catholicisme français (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Cerf, 2002, 556 p. ; Marcel Bernos, « le concile de Trente et la sexualité. La doctrine et sa postérité » dans *Sexualité et religions*, sous la direction de Marcel Bernos, Paris, Cerf, 1988, pp. 217-239.



idée du mariage. Elles vouent en effet une véritable admiration à deux couples réputés saints : celui formé par Élzéar et Delphine de Sabran d'une part, et celui de Marguerite de Senaux et Raymond de Garibal, d'autre part.

## **2. Le modèle du mariage virginal : d'Élzéar et Delphine de Sabran à Marguerite de Senaux et Raymond de Garibal**

Le XVII<sup>e</sup> siècle est reconnu depuis Henri Bremond comme étant le « siècle des saints ». Cette assertion de plus en plus remise en cause par certain(e)s historien(ne)s<sup>158</sup> convient d'être nuancée. Toujours est-il qu'une véritable floraison d'ouvrages ayant trait à la sainteté voit le jour dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle parallèlement à la canonisation de vingt-sept Français et Françaises. Les Dames de la Purification vivent dans cette effusion sainte et donnent leurs critères d'appréciation de la sainteté. Pour accéder à la gloire des autels, il suffit selon elles : « [d'] observer Exactly ces reiglemens pour arriver a une tres haulte saincteté et si lon na pas encore veu des miracles en sa faveur, cest sans doute que la saincteté de son Institut lauthorise asses sans quil soit besoing de miracles pour cela »<sup>159</sup>. Les Dames de la Purification vont à l'encontre des procédures habituelles en considérant que la sainteté peut être reconnue sans qu'il soit besoin de miracles. Les miracles font cependant partie intégrante du processus de canonisation. En 1634, soit un an avant la création informelle de la Congrégation<sup>160</sup>, le pape Urbain VIII intervenait par le Bref *Caelestis Jerusalem Cives* pour modifier totalement les critères de « fabrication d'un saint ». Le culte public rendu à la personne avant sa canonisation était désormais interdit et les conditions durcies, car le candidat devait être reconnu pour l'héroïcité de ses vertus et les miracles effectifs avant ou après sa mort. Le changement est donc radical pour les populations et plus encore pour les Filles de François de Sales dont le procès de béatification commencé en 1627 s'arrête

---

<sup>158</sup> Sophie Houdard, *Les invasions mystiques. Spiritualités, hétérodoxies et censures au début de l'époque moderne*, Paris, Les Belles Lettres, 2008 pp.15 et s. ; Jean-Pierre Cavaillé, Antoinette Gimaret, Pierre-Antoine Fabre et Sophie Houdard, « Invasions mystiques et contagions libertines », Les Dossiers du Grihl [En ligne], Les dossiers de Jean-Pierre Cavaillé, Libertinage, athéisme, irrégion. Essais et bibliographie, mis en ligne le 28 mars 2009, consulté le 03 avril 2011. URL : <http://dossiersgrihl.revues.org/3557>.

<sup>159</sup> AD Isère, 26 H 222, f°2v°.

<sup>160</sup> En effet, les Dames de la Purification se réunissent d'abord informellement dans le courant de l'année 1635, mais la date officielle de la création de la Congrégation est le 9 janvier 1636.

brutalement, avant d'être repris non sans perturbation. Ce n'est que le 28 décembre 1661 que l'évêque genevois est béatifié et le 19 avril 1665 qu'il est canonisé. Ce sont d'ailleurs quelques femmes enrôlées dans la Congrégation de la Purification qui participent à titre personnel avec leurs deniers à la construction de la chapelle de Sainte-Marie-d'en-Haut et aux cérémonies faites en l'honneur de sa canonisation. Dès lors, c'est toute l'appréhension de la sainteté par les élites grenobloises qu'il faut réinterroger ici. Cette garantie de la sainteté de l'instituteur rejaillissant sur l'Institut est d'ailleurs une nouvelle fois employée par les Dames de la Purification pour légitimer l'existence de leur Congrégation : « cette congrégation avoit esté ~~instituée~~ entreprise & cachant assez que la sainteté de l'Instituteur autorise fort l'institut, puisqué dun bon arbre il ne scauroit provenir que de bon fruict comme dict le Sauveur du monde en levangile de st au chapitre »<sup>161</sup>. Les Dames de la Purification s'appuient sur une citation biblique pour rendre la métaphore pertinente. Elles font également de leur fondatrice et de son époux un modèle du mariage virginal. Marguerite de Senaux, femme de Monsieur de Garibal avait choisi de prendre le voile des Dominicaines et son époux l'habit de Chartreux<sup>162</sup> suite à la perte de leurs enfants :

ces dames disoient quelle ne fut pas encore contante davoir faict ce saint Establissement de la congrega[ti]on, et quelle desirer s unir absolument a lobject sacré de son amour par la separation entiere de toute sorte de creatures sans en excepter son mari envers lequel elle se servit du malheur dont Ils estoient accueillis par la perte de tous leurs enfans (dont pas un de quatre quilz en avoient eus, navoit peu recevoir le baptesme ce qui les affligeoit mortellement a cause quilz estoient fort pieux) pour le porter a garder continence avec elle non seulem[en]t comme st Elzear et ste Delphine sa femme sans se separer de lict mais comme saint Jullien et ste basilisse entrant le checun en religion<sup>163</sup>

Dans ce passage, les Dames de la Purification nous donnent un exemple de sainteté conjugale contemporaine calqué sur la sainteté médiévale d'Elzéar et Delphine de Sabran auquel s'ajoute une référence à la sainteté antique. La *Vie de Delphine et d'Elzéar de*

---

<sup>161</sup> AD Isère, 26 H 222, f°3v°.

<sup>162</sup> La volonté respective d'entrer dans un ordre et de prononcer des vœux solennels est exprimée par le couple grenoblois Armand. Louis Armand, d'abord « brillant » avocat à Grenoble, puis président du tribunal suprême du duché de Genève, se met sous la direction de François de Sales avant de se séparer par consentement mutuel de sa femme Madeleine-Ignace Le Poivre. Elle entre à la Visitation de Lyon et lui devient prêtre et jésuite (1631) où il exerce la charge de Procureur de la Province de Paris. Ces informations sont extraites de la table onomastique contenue dans l'ouvrage de Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, *Correspondance*, éd. critique établie et annotée par Sœur Marie-Patricia Burns, Paris, Cerf/CEFI, 1986, t. II, p. 662.

<sup>163</sup> AD Isère, 26 H 222, f°5v°.

*Sabran* connaissait un immense succès à cette époque. Considérés comme des saints Provençaux<sup>164</sup>, ils étaient donnés en modèle par François de Sales au douzième chapitre de la seconde partie de son *Introduction à la Vie Dévote*<sup>165</sup> et par le jésuite Etienne Binet (d'ailleurs très proche du fondateur de la Visitation) qui écrivit la *Vie* du couple<sup>166</sup>. De plus, le modèle offert par ce couple est particulièrement prégnant dans les familles de certaines Dames de la Purification telle que la famille de Simiane<sup>167</sup> et plus tardivement, celle de Forbin d'Oppède<sup>168</sup>. Ainsi à propos du chevalier Simiane de La Coste :

Que n'a-t-il point imité dans son cher Frère le Chevalier Claude de Simiane qu'on regardoit dans son Ordre comme un parfait modèle de toutes vertus, & qui a fini ses jours au service de sa Religion ? Il s'arretoit souvent sur les vies de St Elzear & de sainte Dauphine, & admiroit celle de Guiran de Simiane [...] qui pour sa singulière

---

<sup>164</sup> André Vauchez, *Les laïcs au Moyen Âge. Pratiques et expériences religieuses*, Paris, Cerf, 1987, p. 83.

<sup>165</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 12 : « De la retraite spirituelle », p. 86 :

Le bienheureux Elzéar, comte d'Arian, en Provence, ayant été longuement absent de sa dévote et chaste Delfine, elle lui envoya un homme exprès pour savoir de sa santé, et il lui fit réponse : "je me porte fort bien, ma chère femme ; que si vous me voulez voir, cherchez moi en la plaie du côté de notre doux Jésus, car c'est là où j'habite et où vous me trouverez ; ailleurs, vous me cherchez pour néant". C'était un chevalier chrétien, celui-là !

<sup>166</sup> Étienne Binet, *La Vie, et les eminentes vertus de S. Elzéar de Sabran, & de la Bienheureuse Comtesse Dauphine, Vierges & Mariez. Deux Phenix de la France, par R. P. Estienne Binet, de la Compagnie de Jesus*, Paris, Sebastien Chappelet, 1622.

<sup>167</sup> Au sein de l'ouvrage de J. Cousin, *La retraite spirituelle de Monsieur le Marquis de Simiane La Coste, président au mortier au Parlement de Provence*, Aix, Guillaume Le Grand, 1687, p. 118, une note précise :

[...] qui dans cette prodigieuse extase qui lui dura depuis le jeudi-Saint jusqu'au Samedi, aprit de Dieu même que saint Elzear & sainte Dauphine avoient gardé dans le Mariage une virginité perpétuelle, dont elle donna un témoignage authentique, & qui decida le point important à leur canonization.

<sup>168</sup> Roselyne de Forbin d'Oppède, *La Bienheureuse Delphine de Sabran et les saints de Provence au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1883, 425 p. La lettre de Mgr Charles-Philippe, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo présentée en début de cet ouvrage dit toute l'affection et la vénération de la marquise d'Oppède pour Delphine de Sabran : « Je me souviens qu'un jour, parlant, en ma présence, de la sainte comtesse d'Ariano, de l'attrait de prédilection que vous sentiez pour elle, vous racontiez l'héroïsme de son renoncement... ». La marquise elle-même souligne son attachement pour cette femme dans son « Avant-propos », p. VII : « en m'apprenant à aimer saint Elzéar et sainte Delphine » et dans son « Introduction », pp. XIV-XV :

Delphine, pour laquelle nous ne cachons pas nos prédilections, réunit les qualités les plus diverses. Rien n'égale sa douceur, son humilité, ses sentiments de respect et de soumission envers Elzéar et les prêtres de Dieu, si ce n'est la fermeté inébranlable et l'indépendance de ses résolutions. Elle est extrêmement tendre et aimante [...], mais ce que nous aimons le plus chez elle, c'est sa préoccupation constante des besoins spirituels de tous ceux qui l'approchent.

devotion fut oüi avec magnifique Dame Marie d'Everes de Signe son Epouse, aux Actes faits pour la canonization de sainte Dauphine, & qui recouvra la santé pour avoir seulement reposé quelques momens sur le lit de cette illustre Sainte<sup>169</sup>.

La personne chargée de présenter la seconde demande de canonisation d'Elzéar est effectivement un membre de la famille de Simiane : Guirau de Simiane, époux de Delphine de Sabran, petite-nièce d'Élzéar et filleule de Delphine<sup>170</sup>. Le passage d'une entité légitime et fortement implantée dans les consciences familiales sert de base pour affirmer une conception novatrice du mariage véhiculée par les textes dévots réhabilitant la femme à côté de son époux. Marguerite de Senaux est d'ailleurs présentée comme l'instigatrice du changement de Raymond de Garibal : « parce qu'il l'aimait éperdument qu'il en mourut dans l'année ayant persévéré néanmoins jusqu'à sa mort dans le st habit qu'il avait pris que pour elle »<sup>171</sup>. La femme est, ici, à l'origine du « changement des cœurs » réussissant ainsi une véritable conversion intérieure de son époux<sup>172</sup>, certes toujours réversible et révocable, mais où l'amour désormais platonique est érigé en modèle. Une autre congréganiste mène un mode de vie semblable à celui de Marguerite de Senaux : il s'agit de Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur. Cette noble dame, épouse de Philippe Roux de Morges, est membre de la Congrégation de la Purification, mais est aussi « religieuse » de l'ordre des Minimés alors qu'elle vit encore avec son mari :

Mais comme le sacré amour estoit tout ingénieux et ne peut demeurer oisif peu après qu'elle fut mariée elle trouva une industrie pour contracter un plus prom[pt] mariage avec Dieu en tachant d'estre enrollée au très dévot ordre de St Francois de Paule pour y vivre religieusement comme elle fit, y exerçant tant d'humilité et mortification intérieur et extérieur qu'on voyoit bien qu'elle estoit plus à Dieu qu'à son mary, et donnat tant de preuves de son zèle à toute ceste compagnie qu'elle fut nomme et esleüe supérieure de ceste ordre servant d'exemple de vertu et de dévotion à toutes les Dames qui l'avoient nommé<sup>173</sup>

Marguerite de Burillon, encore mariée, est élue supérieure de la branche féminine de l'Ordre de saint François de Paule : les Minimesses. Les Minimés avaient pu s'installer en ville au milieu du siècle grâce à la générosité de Marguerite de Sassenage, 10<sup>e</sup> sœur, qui leur avait fait don de 4 000 livres pour la construction de leur édifice<sup>174</sup>. Les Dames

---

<sup>169</sup>J. Cousin, *La retraite spirituelle...*, *op.cit.*, p. 121.

<sup>170</sup> Suzanne Bernard, *Les époux vierges : Delphine de Signe et Elzéar de Sabran*, Paris, Éditions Perrin, 1994.

<sup>171</sup> AD Isère, 26 H 222, f°6r°.

<sup>172</sup> Christian Belin, *La conversion intérieure. La méditation en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière Classique », n°42, 432 p.

<sup>173</sup> AD Isère, 26 H 221, f°105r°.

<sup>174</sup> Cette somme s'est portée à 9 000 livres dans son testament.

de la Purification aidèrent donc plusieurs ordres religieux à s'implanter dans la ville en fonction des affinités spirituelles qu'elles avaient avec eux.

François de Sales insistait pour que la femme mariée mène une vie chaste dans le mariage afin de pouvoir prétendre au terme de « dévote »<sup>175</sup>. Dans l'abrégé de vie et de vertus de Marguerite de Burillon, les Dames de la Purification la citent précisément en exemple : « Qui voudra voir dans une âme obligée à la condition du mariage un vray modèle racourcy de la vie dévote, lise l'abbregé des actions de n[ot]re très chère sœur Marguerite de Burillon »<sup>176</sup>. Les Dames préférèrent donc louer la sainteté de leurs contemporaines et *a fortiori* celle de leurs « sœurs » qu'elles érigent en exemple, plutôt que de se référer à l'hagiographie traditionnelle. Marguerite Verdeycy, 58<sup>e</sup> sœur, fait également l'objet d'une notice nécrologique où se lit la volonté des sœurs de l'ériger en modèle : « elle a encore faict paroistre beaucoup de vertu dans son mariage toujours gaye et passiante dans des ocasions qui souvant fon eschaper celles qui n'on pas tant de vertu et de prudemse a se mesnager pour maintenir la paix qu'elle en a eu jusques au dernier soupir »<sup>177</sup>.

Les Dames de la Purification érigent en modèle le mariage virginal et la chasteté conjugale. Nombre d'entre elles sont cependant enceintes à leur entrée dans la Congrégation, mais aussi au cours de leurs charges. Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, peut être citer en exemple : reçue le 22 mars 1636, elle met au monde une fille, prénommée Anne, le 4 août suivant<sup>178</sup>. La grossesse n'est donc pas rédhitoire pour entrer dans la Compagnie. Bien au contraire ! Les nombreux actes de baptême consignés dans les archives paroissiales prouvent que les Dames de la Purification étaient perpétuellement enceintes alors même qu'elles processionnaient à travers les rues de la ville munies des flambeaux de la Congrégation.

Les Dames de la Purification attachent donc une grande importance à leur statut de femmes mariées et à la nécessité de paraître en société comme des épouses modèles. Elles puisent leur inspiration dans des modèles de couples qu'elles reconnaissent comme étant saints et qui prônent des valeurs dans lesquelles elles aiment se refléter. Une fois leurs époux décédés, quelles attitudes adoptent-elles pour continuer à vivre en dévotes ? Ce

---

<sup>175</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 12 : « de la nécessité de la chasteté », pp. 154-158.

<sup>176</sup> AD Isère, 26 H 221, f°105r°.

<sup>177</sup> *Ibid.*, f°18r°.

<sup>178</sup> AM Grenoble, GG 40.

bouleversement dans leur statut de femme induit-il des changements de comportements profonds ? Les paragraphes suivants, destinés à enrichir notre propos, tentent de répondre à ces questions.

## E- Des veuves

Les veuves font depuis deux décennies l'objet de nombreuses études de la part des historiens de l'époque médiévale<sup>179</sup> et moderne : articles<sup>180</sup>, mémoires<sup>181</sup>, thèses<sup>182</sup>,

---

<sup>179</sup> Suite aux jalons posés par André Rosambert, *La veuve en droit canonique jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Jouve, 1923, des études plus ciblées ont vu le jour : Michel Parisse, dir., *Veuves et veuvage dans le haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 1993, 274 p. ; Yasmina Foehr-Janssens, *La Veuve en majesté. Deuil et savoir au féminin dans la littérature médiévale*, Genève, Droz, 2000, 301 p. ; Emmanuelle Santinelli, *Des Femmes éplorées ? Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Âge*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2003, 414 p. ; Caroline Jeanne, « Seules ou accompagnées ? Les veuves parisiennes et leurs fratries à la fin du Moyen Âge », dans *Médiévales*, n°54, printemps 2008, pp. 69-81.

<sup>180</sup> Roger Duchêne, « La veuve au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature française du dix-septième siècle*, 2<sup>e</sup> éd. revue et corr., Paris, Jean-Michel Place, 1984, pp.165-181 ; Yves Aubry, « Pour une étude du veuvage féminin à l'époque moderne », dans *Histoire, Économie & Société*, 1989, n°2, pp. 223-236 ; Jean-Pierre Lafouge, « Sincérité et veuvage : Corneille, Racine, La Fontaine, Madame de Villedieu, Madame de Lafayette », dans *Cahiers du dix-septième siècle*, vol. IV, n°1, printemps 1990, pp.151-166 ; Jacques Poumarède, « Le droit des veuves sous l'Ancien Régime (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) ou comment gagner son douaire », dans *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime* sous la direction de Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, Paris, Rivages, 1991, pp. 64-76 ; Christian Biet, « De la veuve joyeuse à l'individu autonome », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, avril-juin 1995, pp. 307-330 ; Agnès Walch, Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, dir., « Le veuvage : une expérience de spiritualité conjugale. Trois témoignages de veuves catholiques (1832-1936) », dans *Histoire, Économie & Société*, XIV, n°4, 1995, pp. 609-625 ; Marcel Bernos, « Les veuves dans l'Église aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Homo religiosus autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, pp. 163-169 ; Claire Dolan, « L'an de deuil et le remariage des veuves. Loi et tradition au XVI<sup>e</sup> siècle en Provence » dans *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime. Actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998)*, textes réunis par Nicole Pellegrin, Paris, Honoré Champion, 2003, pp. 47-70 ; Caroline Le Mao, « Les veuves des magistrats du Parlement de Bordeaux au XVII<sup>e</sup> siècle », *op.cit.* ; Christine Dousset, « Fortunes et infortunes familiales des veuves (France, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *La valeur des liens. Hommes, femmes et transactions familiales*, sous la direction de Agnès Martial, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2009, pp. 47-67 ; Christine Dousset, « Paraître du deuil, d'un lieu à l'autre. Les veuves en Midi toulousain au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Apparence(s)* [en ligne], 4/2012, en ligne depuis le 6 février 2012, consulté le 07 août 2015. URL : <http://apparences.revues.org/1156>.

<sup>181</sup> Catherine Grand, *Le droit des veuves à la fin de l'Ancien-Régime dans le Forez*, mémoire de DEA effectué sous la direction de Jean-Louis Halpérin, Lyon, Université Lyon III, 1993, 70 p.

<sup>182</sup> Jaemin Chun, *Les personnages de veuves dans les comédies du dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat effectuée sous la direction de Roger Guichemerre, Paris, Université Paris IV, 1998, 300 p. ; Sophie Josset, *La condition des veuves en Angleterre*

colloques<sup>183</sup> et ouvrages de synthèse<sup>184</sup> insistent sur le statut particulier de la femme au moment où celle-ci n'est plus ni soumise à l'autorité paternelle ni en « puissance de mari ». Le XVII<sup>e</sup> siècle offre davantage d'intérêt par la floraison d'une littérature hagiographique qui leur est spécialement consacrée et à laquelle les femmes tentent de se conformer<sup>185</sup>. La veuve fait de surcroît l'objet d'une attention particulière dans les comédies<sup>186</sup> et la tragédie de l'époque<sup>187</sup>. Les registres de la Congrégation de la Purification permettent de saisir avec une acuité particulière l'appropriation et l'adaptation que les femmes font de ces discours. La consultation des registres paroissiaux et des actes notariés offre de plus, la possibilité d'évaluer numériquement le nombre de veuves, l'âge auquel les femmes le deviennent et le nombre d'années passées en viduité. Sur les 93 femmes entrées dans la Congrégation grenobloise entre 1636 et 1702, 15 sont effectivement veuves lors de la signature du registre<sup>188</sup>. Pratiquement toutes les Dames de la Purification font face au veuvage au cours de leurs existences respectives même si ce n'est pas au même âge. La plus jeune, Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur, n'a que de 18 ans lors du décès de son premier époux. Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, a 21 ans et Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur, n'est pas beaucoup plus âgée, ayant 24 ans. M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, est veuve à 30 ans et Madeleine de Franc, à 56 ans.

Être veuve à 20 ans n'est pas la même chose que de l'être à 60 ans : dans le premier cas, on a toute la vie devant soi alors que lorsqu'on devient veuve tardivement, on a déjà une grande expérience de la vie de couple et on s'est davantage préparé à cette éventualité.

---

*au dix-huitième siècle*, thèse de doctorat effectuée sous la direction de Marie-Claude Rouyer-Daney, Bordeaux, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2002, 405 p.

<sup>183</sup> Colette H. Winn, Nicole Pellegrin, dir., *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime, Actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998)*, Paris, Honoré Champion, 2003, 344 p.

<sup>184</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, coll. « Essais d'histoire moderne », 2001, 415 p.

<sup>185</sup> Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, 3<sup>e</sup> éd., Genève, Droz, 1999, vol. 1, pp. 144-145.

<sup>186</sup> Christian Biet, « La Veuve et l'idéal du mari absolu : Célimène et Alceste », dans *Cahiers du Dix-Septième siècle*, 7, n°1, 1997, pp. 215-226.

<sup>187</sup> Gilles Revaz, « La "veuve captive" dans la tragédie classique », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2001/2, vol. 101, Paris, PUF, pp. 213-226.

<sup>188</sup> Selon l'ordre de réception : Anne de la Croix de Chevrières de Pisançon (2<sup>e</sup>) ; Marguerite de Sassenage (10<sup>e</sup>) ; Catherine Peyrouse (19<sup>e</sup>) ; Marguerite de Burillon (28<sup>e</sup>) ; Olympe de Guichard (29<sup>e</sup>) ; Charlotte Allemand de Pâsquiers (32<sup>e</sup>) ; Léonore Servient (34<sup>e</sup>) ; Hélène de Rame (37<sup>e</sup>) ; Dorothee de Garcin (38<sup>e</sup>) ; Philippe de Pierre (45<sup>e</sup>) ; Jeanne Boniel (59<sup>e</sup>) ; Marguerite de Lur-Saluces Sanau (79<sup>e</sup>) ; Françoise Eyraud (82<sup>e</sup>) ; Catherine Aubert (87<sup>e</sup>) et Marie Barde (88<sup>e</sup>).

Il est donc intéressant de s'interroger sur les prescriptions morales concernant les veuves à cette époque.

### 1. Les prescriptions morales du temps

Les prescriptions chrétiennes du temps imposent certains devoirs aux veuves. Le premier d'entre eux consiste à respecter un délai de viduité d'une année pendant laquelle la femme devait être irréprochable dans sa tenue et son comportement<sup>189</sup>. Les contraintes sociales étant très fortes à cette époque, la meilleure garantie offerte aux femmes pour ne pas subir l'opprobre était de se retirer du monde. Deux possibilités leur étaient offertes : se retirer dans une cellule d'un couvent ou sur leurs terres, dans la demeure familiale. Cela participait également de la sainteté du veuvage mise en lumière par François de Sales et ses contemporains. Parmi les Dames de la Purification, certaines pouvaient compter sur une hagiographie féminine relatant les vertus d'une parfaite viduité. Ainsi, Hippolyte de Gondi de Retz, 20<sup>e</sup> sœur, pouvait mettre à profit les propos tenus par le P. capucin Bauduen au sujet de sa sœur, la marquise de Maignelay, veuve de Florimond d'Hallwin<sup>190</sup>. Le capucin dit décrire « les belles actions qui ont rendu sa vie admirable, doit estre exposée comme un miroir aux Dames de la Cour, où elles pourront voir les taches qui corrompent la beauté de l'ame, & les traits les plus delicats qui la perfectionnent »<sup>191</sup>.

Le modèle de la vraie veuve est aussi exposé dans la biographie d'un membre de la famille de Chevrières, Gabrielle de Gadagne, veuve de Jacques Mitte de Chevrières-Miolans, comte de Saint-Chamond :

Gabrielle de Gadagne Comtesse d'Anjou et de Chevieres, ayant perdu son mary six ans après avoir épousé ce Seigneur, demeura en viduité par l'espace de 29. ans, edifiant les Provinces de Bourgogne, de Lyonnois, de Forests, et de Daupiné par ses vertus et ses merites ; c'estoit un Ange devant ses noces, la continence et la chasteté mesme dans le mariage, et dans la condition de veuve elle se surmonta soy mesme, ayant fait une vie tres-pure et tres-sainte ; aussi portoit-elle souvent une rude ceinture, et des brasselets de rosettes d'argent extrêmement picquans à ce dessein : car il est tres-certain qu'elle a vécu angeliquement devant son mariage, tres-chastement dans le mariage, et tres-saintement en son veuvage. Je n'exhorteray pas les jeunes veuves à pratiquer une vie si austere et si rigoureuse que cette Dame là, mais bien à l'imiter en sa louable viduité de 29. années ; lesquelles la pluspart mettent du fard sur les larmes forcées dès le lendemain du trépas de leurs maris, et qui dès le retour de leurs

---

<sup>189</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime...*, *op.cit.*, p. 219.

<sup>190</sup> *La vie admirable de tres-haute [...] dame Charlotte Marguerite de Gondy...*, *op.cit.* L'ouvrage est dédié à la nièce de la marquise de Maignelay et donc à la nièce de Hippolyte de Gondi.

<sup>191</sup> *Ibid.*, « epistre », n. p.



funerailles, forment des pensées en leur esprit, et des desseins pour en recouvrer bien-tost un autre ; six ans mariée, 29. ans veuve ! c'est un excellent témoignage de sa pureté et de sa continence, comme aussi de l'amour inviolable qu'elle avoit pour Monsieur de Chevières son mary : *Par cette vertu elle leur a donné une excellente leçon de ne point tenter de secondes noces, pour ne point replonger leur liberté dans un second naufrage : c'est ce qu'elle avoit bien compris par sa propre expérience, comme elles devroient avoir fait par la leur, que le mariage a je ne sçay quoy d'empeschant et d'embarrassant ; principalement pour les vertus heroïques, où Gabrielle de Gadagne avoit de fortes inclinations*<sup>192</sup>.

Les cinq dernières lignes de cet éloge sont très intéressantes puisqu'elles évoquent le remariage des femmes veuves et font le constat des contraintes pesant sur la femme mariée qui l'empêchent d'être pleinement vertueuse. Nous ne savons pas si cet exemple de « dévote héroïne »<sup>193</sup> « très libérale »<sup>194</sup> a marqué les consciences des Dames de la Purification, mais si l'on en croit l'auteur, Le P. Hilarion de Coste, Gabrielle de Gadagne a mené « une vie exemplaire, [...] avec l'édification, non seulement de toutes les Dames de la ville de Lyon, mais aussi des Provinces voisines le Forest, le Beaujolois, le Masconnois, la Bourgogne, la Bresse, et le Daupiné »<sup>195</sup>. Gabrielle de Gadagne a choisi de vivre son veuvage dans la prière et dans le souvenir de ses proches disparus en collaborant à l'édification de plusieurs maisons religieuses. Les Dames de la Purification cherchent aussi à indiquer à leurs proches que le veuvage est pour elle une rupture et une étape dans leur vie de femme.

#### **a) Le choix de la réclusion à domicile : le cas particulier de Madeleine de Franc**

Durant son veuvage, Madeleine de Franc fait le choix de vivre quelques années recluses sur ses terres. En 1663, année suivant le décès de son époux, Louis de Briançon, elle n'est plus présente aux élections de la Congrégation et n'occupe plus la charge de secrétaire qui lui était auparavant confiée. Afin de se conformer aux conseils donnés à Philothée, elle choisit de se retirer sur la colline de Saint-Giraud pour entamer une réclusion dans la tour du château delphinal de Varcès. Ce témoignage nous est donné par l'évêque de Grenoble, Étienne Le Camus, lors de sa première visite pastorale effectuée dans les environs :

La chapelle du Sr de Varcès est au donjon d'une tour de la maison, le donjon est rond et n'a tout au plus que quatre pieds & demy de diamètre, & dans cet espace est l'autel,

---

<sup>192</sup> *Les Eloges et les Vies des reynes...*, *op.cit.*, éd. augmentée, 1647, t. I, « Gabrielle de Gadagne, comtesse d'Anjou, et de Chevières », pp. 756-774. Ici, p. 758. Nos italiques.

<sup>193</sup> *Ibid.*, p. 759.

<sup>194</sup> *Ibid.*, p. 771.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 772.

sur lequel difficilement on peut placer le calice, aussy la dame qui y estoit a avoué qu'on n'avoit permis d'y dire la messe qu'en cas de nécessité p[ou]r les malades, il est vray qu'on a preveu ces inconveniens ayant un fort petit Missel. Celuy qui sert la messe ne scauroit se mettre à genoux dedans, la Dame du lieu avoit prétendu que la parroisse ayant este faite pour le château de Varces, dont elle porte le nom, devroit estre bastie auprès de leur maison qui tient présentement lieu du château de Varces, mais sa prétension est vaine en ce que le Château de Varces ayant este démoly il y a plus de deux cent ans, la parroisse a toujours demeuré la-haut & d'ailleurs, Il y avoit du temps de la visitte d'Alleman une chapelle que led. Alleman visitta dans le Château de Varces, qui a este bruslé par une incendie, et ce château c'est le mesme que la maison où demeure à présent lad. Dame de Varces qui s'est renfermée en un des bastions dud. château, & du donjon & de ce bastion, elle en a fait la chapelle dont est question<sup>196</sup>

La durée effective de sa réclusion ne nous est pas connue, mais si nous considérons le registre de la Congrégation, Madeleine de Franc pourrait y être restée 13 ans. L'année 1676 est, en effet, synonyme de son retour actif au sein de la Congrégation où elle se voit confier les charges de maîtresse des novices et de zélatrice. Après 1685, elle se retire de nouveau au château, cette fois-ci dans la bâtisse nouvellement construite, où selon ses écrits son fils « ne lesse pas de prévenir tous mes besoing et me lesser entièrement dans la liberté et dans la solitude où je dois passer le reste de mes jours »<sup>197</sup>. Sa vie retirée au château où l'a reléguée la Providence fait office de retraite quotidienne et définitive. Il est d'ailleurs significatif que Madeleine de Franc écrive « reprenon notre solitude »<sup>198</sup> après être rentrée de son séjour à Grenoble où elle en profita pour rendre visite à sa petite fille Honorade au couvent des chanoinesses de Montfleury.

#### **b) Le choix d'un monastère : les cas de Jeanne de la Baume de Suze et de Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain**

Les abrégés de vie et de vertus nous renseignent parfois sur le lieu où les Dames ont vécu dans les dernières années de leur vie. Jeanne de La Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur, par exemple, prit sa retraite à Saint-Geoire, aujourd'hui Saint-Geoire-en-Valdaine, auprès de sa fille qui était alors abbesse du monastère<sup>199</sup>.

---

<sup>196</sup> AD Isère, 2 Mi 285, f°1083 : première visite pastorale du diocèse de Grenoble par Étienne Le Camus, 1672-1673. Il s'agit ici de la paroisse Saint-Giraud, visitée par l'évêque le 15 mai 1673.

<sup>197</sup> BM Grenoble, R 8686, f°28r° : samedi, veille st Barthélémy, 1687.

<sup>198</sup> *Ibid.*, n.f. : 8 juin, st Médard 1689.

<sup>199</sup> AD Isère 26 H 221, f°116 :

Elle se retira elle mesme dans saint Benoit de St Joire, ou une de ses filles est abbesse ; et apres s'estre long temps appliquée comme Marthe aux choses exterieures, qui concernoient le service de Dieu, et le salut de son prochain, elle soccupa dans cette retraite comme Madeleine a la

Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain dite sœur de Lesseins, 43<sup>e</sup> sœur, survit vingt ans à son époux. Des archives privées indiquent qu'elle « partageait son temps entre Romans, Grenoble et Claveyson, où elle édifia tout le monde par sa grande piété »<sup>200</sup>. Elle vécut ses dernières années au couvent de Montfleury<sup>201</sup> où la vie y était paisible et les occupations, mondaines. Sa fille Clémence était prieure générale du monastère. Sachant qu'une de ses « sœurs » vivait à Montfleury, nous ne sommes pas surprise que Madeleine de Franc écrive des lettres à la supérieure du monastère pour se faire prêter des ouvrages de piété, mais aussi pour prendre des nouvelles de sa petite-fille Honorade pour laquelle elle éprouve une grande affection<sup>202</sup>. Hippolyte de Gondi de Retz, 20<sup>e</sup> sœur, avait elle-même donné 30 000 livres à la Visitation de la rue Saint-Jacques, à Paris, pour entrer en retraite lors de son veuvage. Elle rejoignait ainsi ses deux filles ayant pris le voile dans le monastère<sup>203</sup>.

Une autre congréganiste aurait souhaité vivre cloîtrée après la mort de son époux : Marcianne Duport, 13<sup>e</sup> sœur. Son abrégé de vie et de vertus mentionne :

Après la mort de Monsieur (Mr) Blan elle avoit un grand desir de semfermer dans un cloistre si les personnes de qui elle tiroient conduite l'eussent jugé apropos, n'ayant pû exécuter son desseins, elle a passé le reste de sa vie comme saint (st) paul l'ordonne aux veüves un an avant sa mort quoy qu'agee de 75 ans elle fit une retrette dans une maison religieuse avec une ferveur admirable<sup>204</sup>

La congréganiste a suivi la volonté de son directeur de conscience plutôt que la sienne en restant dans le monde. Ce n'est qu'à la fin de sa vie qu'elle s'autorise à entrer dans un monastère pour y accomplir une retraite.

### **c) Une veuve indécise : la comtesse de Rochefort**

La vraie veuve est celle qui, après avoir connu son mari, se retire dans un monastère pour s'unir à son « divin époux ». Nous avons vu que certaines Dames de la Purification se conforment à cette prescription. C'est ce que souhaite aussi la comtesse de Rochefort

---

contemplation des choses divines, et elle s'y est endormie du sommeil des justes.

<sup>200</sup> Joseph Vossier, « Recherches historiques sur Claveyson », *op.cit.*, p. 235.

<sup>201</sup> AD Isère, 26 H 221, f°12r°.

<sup>202</sup> BM Grenoble, R 8686, f°6v° : premier avril 1687 ; n.f. : 23 mai 1689 et 13 novembre 1689.

<sup>203</sup> AN, Y 173, f°187 cité dans Xavier de Bonnault [d'Houet], « Une grande chrétienne : Claude-Marguerite de Gondi, marquise de Maignelay »..., *op.cit.*, note 1, p. 158.

<sup>204</sup> AD Isère, 26 H 221, f°4r°.

ou plutôt son amie et directrice de conscience, Mère Mectilde du Saint-Sacrement. Cette dernière lui conseille d'interroger son directeur sur ce point :

Que veut dire votre bon prélat sur votre établissement final ? Interrogez-le, si vous voulez, là-dessus. Aurait-il la pensée que vous soyez religieuse ? Pour moi, je vous dis ingénument que je ne l'aie point, mais bien une pente à vous voir un peu plus retirée du monde par la conclusion de toutes vos affaires, qui vous tiennent dans l'embarras, mais gardez-vous bien d'en désirer la fin par activité naturelle, laissez-vous crucifier par cette voie, puisque Dieu l'a choisie pour vous et que la foi vous assure qu'elle est de son ordre [...] Sans doute, très chère, si Dieu vous appelait en religion il faudrait obéir, en fussiez-vous crever ; mais j'estime que s'il vous donne cette vocation ce ne sera pas encore de sitôt, c'est pourquoi vous avez encore à vous déterminer<sup>205</sup>.

Mère Mectilde désire ardemment que la comtesse la rejoigne pour finir ses jours au monastère des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de Paris, mais sans pour autant qu'elle entre en religion. Elle l'invite davantage à être bienfaitrice de l'Ordre ce qui lui permettrait de ne pas être soumise à la rigueur de la Règle de saint Benoît :

Que si la divine Providence permettait votre demeure avec nous, il faudrait que vous preniez un titre de bienfaitrice afin de n'être pas obligée à la rigueur de la Règle, que Dieu, ne demande point de vous, puisque votre corps est trop infirme, c'est une chose qui se pourrait faire si toutefois vos affaires temporelles vous le permettaient, je vous donne le temps d'y penser en la présence de Notre Seigneur, d'ici la Pentecôte et après cette grande fête, je vous écrirai ce que Dieu me donnera sur ce sujet<sup>206</sup>

Mère Mectilde ne presse pas sa future postulante. Au contraire, elle lui écrit de prendre son temps, « trois ou quatre mois et plus »<sup>207</sup> si besoin est, pour mûrement réfléchir à cette éventualité. De plus, elle s'adapte à la complexion fragile de son amie en la dissuadant une nouvelle fois de prononcer des vœux :

Pour ce qui est de la manière de vie que votre nature appréhende, crainte d'être malade, ma croyance serait que vous ne devriez point vous engager à la Règle ne croyant point devant Dieu qu'il veuille cela de vous, mais qu'étant Fille du très Saint Sacrement et victime de son amour, votre cœur et votre esprit en feront par la mort et le sacrifice continuellement les fonctions, et votre corps par infirmité se nourrira selon ses besoins, et des viandes qui vous sont nécessaires selon que vous en user à présent, et pour en user facilement de la sorte sans être chargée d'aucune obligation régulière, vous pourrez prendre le titre de bienfaitrice pour votre repos et celui de la religion, du reste vous n'avez rien à appréhender<sup>208</sup>

---

<sup>205</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 76-77.

<sup>206</sup> Arsenal, Ms 2218, f°44v°.

<sup>207</sup> *Ibid.*, f°48v°.

<sup>208</sup> *Ibid.*, f°47.

L'entrée de la comtesse de Rochefort au sein du monastère parisien est fortement envisagée. Depuis novembre 1666, Mère Mectilde du Saint-Sacrement lui fait part « de la fidélité de toute la Communauté à [la] recevoir avec toute la tendresse et cordialité qu'[elle peut] désirer »<sup>209</sup>. Une chambre lui est même réservée si elle le souhaite. Une lettre datée du « 14 de l'an 1667 » nous informe que c'est pour le mois de mars<sup>210</sup>, mais le 26 juin, la comtesse n'est toujours pas parmi elles. En effet, elle envoie un billet à Mère Mectilde pour différer sa réception pour des raisons de santé, ce que Mère Mectilde comprend tout à fait : « Il est bien juste, très chère, qu'on vous permette de faire les remèdes dont vous avez besoin avant que de venir vous ensevelir toute vivante dans le tombeau de la chère solitude du Saint Sacrement. Allez donc prendre des Eaux et vous soulager sans rien précipiter, etc. »<sup>211</sup>. Deux mois plus tard, nous savons qu'une autre date a été convenue entre la comtesse et sœur Marie-Hostie, sans plus de précision<sup>212</sup>. Nous ne savons donc pas si la comtesse de Rochefort avait décidé d'arpenter les couloirs des bénédictines revêtue de l'habit de religieuse ou si elle souhaitait conserver ses habits de laïque. Yves Poutet nous donne quelques renseignements complémentaires sur ce point :

En novembre 1667, la direction spirituelle par correspondance – 134 lettres sont conservées – cède la place à une direction majoritairement orale, car la comtesse de Rochefort entre au monastère de Mère Mectilde en qualité de pensionnaire. Elle s'interroge. Sera-t-elle religieuse ? L'année suivante, durant le carême, au cours d'une retraite spirituelle, il lui semble que les *Constitutions* des Bénédictines du Saint-Sacrement ne pourront pas être observées par elle en tout point en raison de son âge et de ses « infirmités ». Plus tard, au carême 1669, elle envisagera d'embrasser l'état de sœur converse parce que celui-ci ne l'engagerait pas au chant quotidien de l'office divin qu'elle juge incompatible avec la faiblesse de sa vue<sup>213</sup>.

Ce qui est certain, c'est que la comtesse de Rochefort n'achevât pas sa vie dans la communauté. Elle devint, en revanche, une bienfaitrice du monastère. En juillet 1653, voyant que les religieuses ont du mal à trouver un logement convenable à Paris, la comtesse de Rochefort propose de leur céder le bail de ses appartements, rue Férou, pour

---

<sup>209</sup> *Ibid.*, f°49v°.

<sup>210</sup> *Ibid.*, f°50v° : « ce sera donc pour le mois de mars prochain sans plus de retardement ».

<sup>211</sup> *Ibid.*, f°54v°.

<sup>212</sup> *Ibid.*, f°57v° : ce 8 septembre 1667 : « Quoique votre liberté ne sera point engagée de très longtemps, et si Notre Seigneur par l'entremise de ce grand prince vous donne les forces et les grâces nécessaires pour vous immoler à Jésus, vous entrerez le jour que vous avez mandé à ma sœur Marie-hostie, etc... ».

<sup>213</sup> MBIC Rouen, P. 101, pp. 860-862, cité dans Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 388.

qu'elles s'y installent<sup>214</sup>. En novembre, elle prête son carrosse à Mère Mectilde afin qu'elle puisse constater l'étendue des travaux et commander les ouvriers<sup>215</sup>. La même année, la comtesse offre un ciboire d'argent ciselé d'une valeur de 126 livres<sup>216</sup> et en 1656, un chandelier de cristal à six branches d'une valeur de huit pistoles avec sept aunes de satin blanc à fleurs incarnat et vert<sup>217</sup>. Elle dote également sa jeune domestique qui souhaite entrer dans la communauté : « par contract du 26<sup>e</sup> janvier 1656, damoiselle Roland ditte sœur Catherine de l'Assomption a porté pour son dot un contract de cinq[uant]e livres de rente crée sur Mde de Rochefort rachetaple de mil livres et ce qui luy peut revenir par les partages et ses petits accomodemens »<sup>218</sup>. La comtesse de Rochefort s'est donc engagée à payer tous les ans 50 livres de rente au denier vingt pour que la demoiselle puisse faire sa profession<sup>219</sup>. Les années suivantes, la comtesse est encore plus généreuse : en 1659, elle offre 300 livres pour un vœu ; en 1667, « une écharpe de taffetas blanc en broderie d'or avec les entredeux de passements d'or ajourée et une grande dentelle au bas plus deux tapis de taffetas, un tapis à la Turc et une nappe ouvrée de quatre aulnes de long »<sup>220</sup>. L'année suivante, elle participe à hauteur de 220 livres à l'exécution d'un retable et d'un tabernacle destinés à orner l'église des bénédictines<sup>221</sup>, mais fournit également un carreau de velours cramoisi, un ornement de damas de Flandres « l'une avec les orfrois de prandés (?) d'ouvrages au gros point enrichies par le brodeur où il y a une chasuble, deux dalmatiques, une chappe et un petit daix avec les rideaux et une nappe pour la grille de la communion [plus] un grand tableau pour l'église de la mort de Nostre glorieux Père st Benoist avec un cadre doré qui a cousté trois cent livres »<sup>222</sup>. La générosité de la comtesse de Rochefort pour tout ce qui concerne l'œuvre des bénédictines est absolument indubitable, et ce, dès 1652. Mère Mectilde du Saint-Sacrement lui écrit le 23 mars : « Ma très honorée et très chère sœur, je suis

---

<sup>214</sup> Catherine de Bar, *Adorer et adhérer*, Paris, Cerf, 1994, p. 20.

<sup>215</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 372.

<sup>216</sup> AN LL 1710, f°102r° : *registre contenant l'état abrégé des affaires temporelles de ce premier monastère des religieuses bénédictines de l'adoration perpétuelle du très saint et très auguste Sacrement de l'Autel*. Ce registre est tenu par Mme de Châteauvieux.

<sup>217</sup> *Ibid.*, f°104r°.

<sup>218</sup> *Ibid.*, f°201r°.

<sup>219</sup> *Ibid.*, f°446r°.

<sup>220</sup> *Ibid.*, f°115r°.

<sup>221</sup> *Ibid.*, f°57r°.

<sup>222</sup> *Ibid.*, f°116r°.

infiniment obligée à votre charité : elle va dans l'excès à nos endroits, et je n'ai ni grâce, ni esprit pour vous en remercier comme je dois »<sup>223</sup>.

L'entrée de la comtesse de Rochefort au monastère parisien des bénédictines a été retardée à diverses reprises. La santé de la comtesse de Rochefort a certainement été un frein à cet engagement. La volumineuse correspondance de la supérieure du monastère avec la comtesse prouve cependant que cette dernière s'adonnait dévotement à la prière et participait, par ses nombreux dons, à la vie de la communauté. Si elle n'était pas réellement une « sœur » au sens religieux du terme, elle n'en demeurait pas moins une sœur spirituelle envers laquelle Mère Mectilde du Saint-Sacrement et les religieuses éprouvaient une profonde gratitude. Les héritières contemporaines du monastère gardent encore le souvenir de cette âme éprise de sollicitude envers leur œuvre.

#### **d) Le vœu de chasteté : ultime rempart contre la tentation**

En prononçant ce vœu, les Dames de la Purification sont de véritables dévotes, au sens premier du terme<sup>224</sup>, qui adoptent partiellement les préceptes de la vie religieuse. Parmi elles, certaines considèrent le veuvage comme une épreuve imposée par Dieu. Cette épreuve demande d'elles une soumission totale à ce nouvel état et donc l'impossibilité de se remarier et d'avoir de nouvelles relations sexuelles. Tel est le cas de Madeleine Barginet, 18<sup>e</sup> sœur, qui selon les Dames de la Purification, fait le vœu solennel de chasteté : « après la mort de son mari elle fit veu de chasteté »<sup>225</sup>. Il en est de même pour Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur : « Comme ceste ame estoit trop unie a Dieu pour estre partagé Il luy osta mr son mary n'estant pour lors aagée que de quarante quatre ans et d'abord elle acheva de se consacrer a Dieu par un vœu de Chastete »<sup>226</sup>. Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, trouva un moyen d'entrer chez les Minimesses alors qu'elle venait juste de se marier. Peu après la perte de son époux, « comme elle luy estoit de cœur et d'esprit consacré elle se voulu aussy devouer de corps par le veu quelle fit de chasteté pour rendre sa vertu plus meritoire »<sup>227</sup>. Nous pouvons déceler en filigrane les conseils donnés par

---

<sup>223</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 2.

<sup>224</sup> En effet, selon la définition de Furetière : « s'est dit premierement des femmes & filles qui avoient fait vœu de chasteté, *quasi Deo vota* ». Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel, op.cit.*, 1690, entrée « Dévot/e ».

<sup>225</sup> AD Isère, 26 H 221, f°5v°.

<sup>226</sup> *Ibid.*, f°97v°.

<sup>227</sup> *Ibid.*, f°105.

François de Sales à la vraie veuve. Selon lui le veuvage permet à la femme de retrouver la chasteté qualifiée de « lis des vertus » :

Ceux qui sont en viduité doivent avoir une chasteté courageuse qui ne méprise pas seulement les objets présents et futurs, mais qui résiste aux imaginations que les plaisirs loiblement reçus au mariage peuvent produire en leurs esprits, qui pour cela sont plus tendres aux amorces déshonnêtes<sup>228</sup>

Il enjoint d'ailleurs à la « vraie veuve » d'embrasser ce nouvel état en prononçant ce vœu :

Que si la vraie veuve, pour se confirmer en l'état de viduité, veut offrir à Dieu en vœu son corps et sa chasteté, elle ajoutera un grand ornement à sa viduité et mettra en grande assurance sa résolution ; car voyant qu'après le vœu il n'est plus en son pouvoir de quitter sa chasteté sans quitter le paradis, elle sera si jalouse de son dessein, qu'elle ne permettra pas seulement aux plus simples pensées de mariage d'arrêter en son cœur un seul moment, si que ce vœu sacré mettra une forte barrière entre son âme et toute sorte de projets contraires à sa résolution<sup>229</sup>.

La vraie veuve est donc une femme qui a connu les joies du mariage et accepte pour Dieu et en mémoire de son époux défunt, de garder continence pour toujours. Comme le précise François de Sales, la vraie veuve « ne veut jamais être appelée et estimée ni belle ni gracieuse, se contentant d'être ce que Dieu veut qu'elle soit, c'est-à-dire humble et abjecte à ses yeux »<sup>230</sup>. Une femme dévote est donc une femme qui embrasse son nouvel état et s'y soumet de corps et d'esprit.

Nous ne savons pas si hormis les femmes précédemment citées, d'autres Dames de la Purification ont fait ce vœu de continence. Les sources que nous avons consultées ne nous permettent pas d'en dire davantage sur ce point.

#### **e) Les effets personnels de la veuve**

À diverses reprises au cours de nos recherches, nous nous sommes interrogée sur les changements apportés par la veuve à sa tenue vestimentaire et à son ameublement. Les archives de la famille Roux-Déageant sont très précieuses, car elles nous renseignent non seulement sur les étoffes portées par Catherine Déageant lors des obsèques de son époux, mais aussi sur les couleurs des étoffes et les tapisseries qu'elle choisissait pour décorer ses appartements. Le jour du décès de son mari, le 25 novembre 1667, Catherine

---

<sup>228</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 12, « De la nécessité de la chasteté », p. 155.

<sup>229</sup> *Ibid.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 40, p. 242-243.

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 245.



s'empresse d'appeler son tapissier pour lui faire « porter des meubles de deuil » et tendre les chaises et la grande salle de noir :

comme aussyourny un grand tapis de pied pour mettre au-dessus de lestrade & avoir posé les bras d'argent & les plaques tout autour de laditte sale et ensuite avoir tandu deux chambres du premier estage qui ont veue sur la bassecour avec un lict tapit & chesses comme aussy avoir tandu la grande chambre de parade du second estage avec un lict tapit & chesses & du lendemain avoir tandu au devant de la maison dans la bassecour & dans la montée & avoir posé les armes & par apres lenterrement faict avoir detandu le devant de la maison Bassecour & degrés<sup>231</sup>.

Le tapissier reçoit 22 livres pour ce service qui comprend également de détendre les tapisseries des deux chambres situées au premier étage douze jours plus tard afin de tendre les toiles au second étage, dans « l'appartement de madame »<sup>232</sup>. Le 29 août 1668, soit un an et quatre jours après la mort de son époux, Catherine Déageant fait de nouveau appeler son tapissier pour détendre la tapisserie de deuil de la salle du premier étage, réparer la garniture des chaises et le tapis, « le tout fort gasté & en mauvais estat » comme le lui fait remarquer l'artisan. Elle paie pour cela 69 livres. En revanche, elle fait régulièrement changer les tapisseries de sa chambre et de la chambre attenante à la sienne où elle prend ses repas afin qu'ils soient toujours tendus de deuil. Catherine reste ainsi dans le noir pendant plus de deux ans soit le double du temps habituellement prescrit. L'entretien des tapisseries de sa chambre lui coûte 18 écus par an et celui de la chambre attenante, 12 écus, soit un montant total de 180 livres pour les deux années, ce qui est conséquent. On remarque qu'Adrien, son fils, dit le conseiller de Morges, fait également tendre de noir la grande salle de la maison lors de la mort de sa mère, le 9 octobre 1674<sup>233</sup>.

En dehors de cet intermède de deux ans où Catherine Déageant honore la mémoire de son époux en restant dans le noir, on remarque son goût prononcé pour le rouge vif dont elle pare tous ses meubles, de même que son lit. Elle fait même orner son écritoire de rubans de soie rouges avec une étoffe rouge et des clous dorés. Si elle fait très régulièrement changer la couleur de sa housse de lit et de ses chaises, l'écarlate, le rouge cramoisi, le zinzolin (le tapissier écrit gingolin)<sup>234</sup> demeurent ses teintes préférées avec le

---

<sup>231</sup> AD Isère, 2 E 833, 1-3, n. f.

<sup>232</sup> *Ibid.*

<sup>233</sup> Cela nous permet ainsi de connaître le jour exact de la mort de Catherine Déageant, celui-ci n'étant pas mentionné dans son abrégé de vie et de vertus.

<sup>234</sup> Selon le *Nouveau Dictionnaire françois* de Pierre Richelet, vol. 2, Cologne, Jean-François Gaillard, 1694, p. 480, entrée « Zinzolin » : « terme de Lainier. Sorte de laine qui est d'une couleur rougeâtre, & dont on se sert pour faire des tapisseries. Quelques uns prononcent gingolin, mais la vraie prononciation c'est Zinzolin (acheter du zinzolin) ».

bleu, le noir, et les nuances de vert (vert, vert-brun, olive). Les étoffes sont souvent les mêmes : la serge, le damas, la soie de Cadix de Nîmes, le taffetas et le velours. Fait singulier, elle fait tendre toute sa chambre d'une tapisserie à personnages en novembre 1666 et commande un pare-soleil en barracan noir avec un sac pour le ranger en juillet 1668. Elle fait également réparer son parapluie pour la modique somme de 19 sols. C'est également elle qui se charge de la dépense des carreaux remplis de plume pour la chaise de commodité de son fils Adrien.

Des comptes du serrurier Anthoine mentionnent les passe-partout forgés pour les laquais de Catherine Déageant, de même que les nombreuses clés de ses cabinets pour ses coffres ainsi que la ferrure à loquet qu'elle fait installer pour fermer ses latrines. Son fils Adrien Roux de Morges s'acquittera également auprès du maître-ouvrier en fer blanc François Dumés, des 37 livres restantes dues par sa mère pour les ouvrages effectués chez elle<sup>235</sup>.

Catherine Déageant fait confectionner ses « habits de deuil » de même que ceux de ses fils et de ses laquais chez Bonnet et Perrin, marchands à Grenoble. Ses fils portent un long manteau de drap d'Espagne noir, des boutons de soie, des rubans noirs et une poche de peau. Quant à Catherine, quatre aunes  $\frac{1}{4}$  de drap d'Espagne noir « extraordinaire » d'une valeur de 110 livres sont nécessaires pour lui confectionner ses habits de deuil. Elle porte également une jupe noire, des baleines et un justaucorps noir, d'étoffe très fine, ainsi que des galons de soie noire, des rubans de Reims et de la serge d'Amiens très fine. Sa fille de chambre revêt une robe de serge d'Amiens noire et la cuisinière, du drap de Cadix de Nîmes noir. Celle que ses contemporains appellent « la conseillère Roux » se charge encore du paiement de l'ensemble des vêtements confectionnés pour sa famille et ses domestiques ; or Claire Dolan et Christine Dousset ont bien montré que le coût des « habits de deuil » était imputable au mari<sup>236</sup>. Les comptes arrêtés le 13 mars 1668 (et commencés le 27 octobre 1667) indiquent une facture conséquente de 1 276 livres 9 sols<sup>237</sup>.

---

<sup>235</sup> AD Isère, 2 E 833, 1-3 : 12 février 1675.

<sup>236</sup> Claire Dolan, « L'an de deuil et le remariage des veuves. Loi et tradition au XVI<sup>e</sup> siècle en Provence » dans *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime...*, *op.cit.*, pp. 47-70 ; Christine Dousset, « Paraître du deuil, d'un lieu à l'autre. Les veuves en Midi toulousain au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Apparence(s)* [en ligne], 4/2012, en ligne depuis le 6 février 2012, consulté le 07 août 2015. URL : <http://apparences.revues.org/1156>.

<sup>237</sup> AD Isère, 2 E 797, n. f.

Catherine Déageant se fait également confectionner un corps de jupe couvert d'un camelot de Hollande chez maître Pierre Achard, tailleur d'habit, le 4 septembre 1674. En revanche, les comptes de son cordonnier ne mentionnent pas le prix qu'elle paie pour ses paires de souliers, mais uniquement pour celles de son laquais, d'une valeur unitaire de 45 sous, auxquels il faut ajouter des semelles à 20 sous.

Un mémoire et des comptes de l'épicier grenoblois Étienne Lattard indiquent les denrées achetées par Catherine Déageant entre 1666 et sa mort, en 1674<sup>238</sup> : le sucre (en pain ou candi), la cassonade, le poivre et le fromage sont les principaux ingrédients acquis aux côtés du miel, du riz, des clous de girofle, de la moutarde et de la cannelle. D'autres épices allongent la liste telles que le safran, les épices douces et la noix de muscade. Catherine Déageant semble apprécier le poisson fumé : la morue, les harengs blancs, harengs saurs et autres anchois font régulièrement partie de son menu (parfois tous les deux-trois jours). Elle aime aussi les fruits, en particulier les agrumes : les citrons, les oranges, mais aussi les pruneaux, les figues, et les fruits à coque (amandes). On remarque encore que la maîtresse de maison aime la cuisine à l'huile d'olive puisque de nombreux litres sont consommés ces années-là. Enfin, Catherine Déageant est une consommatrice de pâtés, surtout de pâtés de veau et elle apprécie également les tourtes aux pigeons garnies de béatilles (ris de veau, crêtes, etc.) et le bœuf, dans de moindres proportions. Son boucher se nomme Jacques Massie auquel elle doit la somme de 158 livres. La glace achetée par Catherine Déageant est certainement destinée à conserver les aliments périssables. Son fils Adrien s'acquitte de la dernière facture de sa mère estimée à 31 livres, 2 sols.

Catherine Déageant apprécie aussi les friandises et autres douceurs qu'elle se procure chez Étienne Lattard : de la coriandre lisse ou en dragées, de l'orangeat confit, de l'anis vert à la Reine ou confit, de la réglisse, des mûres confites, du fenouil à la Reine, des dragées assorties, des confitures et des biscuits fins qu'elle achète par douzaine ou demi-douzaine. Elle achète également chez ce marchand ses flambeaux, cierges blancs et bougies pour une somme conséquente de 223 livres 4 sols et 6 deniers pour 5 ans. On remarque que les cierges destinés au couvent de la Visitation lui sont parfois imputés.

---

<sup>238</sup> AD Isère, 2 E 833, 1-3 : Dossier intitulé *Succession Catherine Déagent. Quittances payées 1676.*

L'inventaire après-décès d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, veuve d'Abel de Simiane, président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, est fait à la demande de son fils et héritier universel, Louis de Simiane, seigneur de Nancune et Montgros, par peur que l'héritage lui soit plus onéreux que profitable<sup>239</sup>. Cet inventaire est effectué sur plusieurs jours dans la maison de la Conseillère de Lemps où habitait sa mère, sise place aux Herbes à Grenoble. À la lecture de ce compte-rendu, on constate qu'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon possédait peu de biens de valeur, un peu d'argenterie à ses armes et quelques meubles en noyer souvent peints en noir. La salle où elle est décédée était assez austère malgré quelques pointes de couleur sur les tapisseries des chaises. Elle possédait également une chaise à porteurs peinte en noir et doré couverte de peau noire et garnie d'un taffetas à fleurs gris. Ses garnitures de lit étaient de taffetas gris orné de petites dentelles d'argent ou couleur feuille morte et argent. Sa couverture de lit était en damas à fleurs cramoisies et son drap était brun, parsemé de bouquets de tapisserie incarnats. Un vieux rideau rouge finissait de compléter le décor. Dans un cabinet voûté où elle devait rédiger sa correspondance et recevoir ses proches se trouvait un cabinet d'Allemagne teint en noir soutenu par six colonnes et pourvu de huit tiroirs dans lequel rien n'avait été trouvé. Ce cabinet fermait à clef. En revanche, ce qui est très intéressant, c'est qu'elle possédait un grand miroir au cadre noir couvert d'un taffetas couleur cerise et des tableaux religieux, mais aussi des portraits de ses proches : celui de son époux, celui de la duchesse de Lesdiguières et celui du marquis de la Pianusse. Des tapisseries de Bergame, des tapis de Turquie, des couvertures de Catalogne et d'autres tableaux religieux au cadre peint en noir y furent également trouvés. Les appartements loués par Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon à la Conseillère de Lemps comprenaient un autre cabinet où elle entreposait l'ensemble de ses papiers. Au sein de ce cabinet, il y avait deux tableaux sans cadre représentant la comtesse de Rochefort, 1<sup>ère</sup> sœur, et M<sup>me</sup> d'Herculais.

À la lecture de cet inventaire, on est surpris du peu de vêtements possédés par Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon et de l'absence de cosmétiques comme pour sa consœur citée plus haut. On remarque cependant que toutes deux aimaient le rouge, ce qui devait être une couleur très à la mode à cette époque à Grenoble.

---

<sup>239</sup> AD Isère, 13 B 445 : Inventaire après-décès d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon commencé le 29 octobre 1668. Rappelons que la seconde congréganiste était décédée le 8 septembre de la même année.

L'inventaire après-décès de Marcianne de Bergerand, 50<sup>e</sup> sœur, effectué à partir du lundi 9 septembre 1675, soit trois semaines après sa mort, ne peut être ici détaillé en raison des altérations du temps rendant sa lecture particulièrement difficile<sup>240</sup>.

Les Dames de la Purification ont choisi de vivre leur veuvage en optant pour différentes solutions : certaines ont préféré la réclusion temporaire sur leurs terres, d'autres ont embrassé la vie religieuse, d'autres encore ont manifesté le désir de faire un vœu plus simple et personnel, celui de chasteté, à l'image des religieuses des ordres qu'elles côtoyaient. Par le peu de témoignages qu'elles ont laissés, nous ne pouvons pas savoir ce qu'elles pensaient réellement de cette situation ni comment elles l'ont vécue et ressentie. Nous pouvons cependant affirmer que le veuvage restait un état permanent de vie pour certaines d'entre elles alors que pour d'autres, même si elles ne constituaient pas la majorité et qu'elles avaient parfois choisi d'obéir à des injonctions supérieures, cela restait une parenthèse. Il va de soi que le remariage ne faisait pas nécessairement cesser le chagrin éprouvé à l'égard du premier époux, mais il marquait pour ces femmes, le début d'une nouvelle vie.

## **2. Le remariage des Dames de la Purification : une minorité concernée**

Le délai de viduité supposait la possibilité d'un remariage pour les femmes. Étienne Roux de Morges, époux de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, ne l'excluait pas dans son testament<sup>241</sup>. L'Église ne l'interdisait pas, mais préférait mettre l'accent sur les femmes qui ne contractaient pas de secondes noces. François de Sales incitait ses « Philothées » à être charitables envers celles qui ne pouvaient pas, pour des raisons économiques ou sociales, refuser de contracter un nouvel hymen : « la vraie veuve ne doit jamais ni blâmer ni censurer celles qui passent aux secondes ou même troisièmes et quatrièmes noces, car en certains cas Dieu en dispose ainsi pour sa plus grande gloire »<sup>242</sup>. Si l'Église tolérait le remariage, elle n'en restait pas moins favorable à la viduité, synonyme de perfection chrétienne : « On ne défend pas pour cela les secondes noces, mais on avertit toutes les veuves qu'il y faut procéder avec grande discrétion et que, selon le conseil de l'Apôtre,

---

<sup>240</sup> AD Isère, 13 B 446 : Inventaire après-décès de Marcianne de Bergerand.

<sup>241</sup> AD Isère, 2 E 797 : « sulpiant mad. femme et entant que de besoin la chargeant de rendre et restituer mad. heredité après son decez ou quelle vint a se remarier ».

<sup>242</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 40, p. 247.

la plus grande perfection est de demeurer dans la viduité<sup>243</sup> ». Parmi les congréganistes de la Purification, seules quelques Dames ont contracté un second mariage et aucune n'a convolé en troisièmes nocces ce qui tend à démontrer que le discours des milieux dévots sur le mariage fut suivi dans les faits.

#### **a) Le cas mystérieux de Madeleine de Franc**

Dans son journal spirituel, Madeleine de Franc évoque le nom de son époux, Louis de Briançon, seigneur de Varces, et décompte avec précision les années écoulées depuis son mariage. De cet homme, elle a eu un fils, Jean-Baptiste, confié à son père après sa séparation de corps et de biens. Le dépouillement des registres paroissiaux prouve que Madeleine de Franc n'a plus eu d'enfant après cet épisode<sup>244</sup>. En revanche, ils nous apprennent qu'une Madeleine de Franc a eu, huit ans plus tôt, une fille prénommée Marguerite, de noble Joseph Audeyer, seigneur de La Tour. Cette jeune fille est baptisée le 11 juin 1625 dans la paroisse Saint-Hugues et a pour marraine Marguerite du Fay<sup>245</sup>, veuve du seigneur trésorier Jean-Claude Audeyer, la propre marraine de notre diariste<sup>246</sup>. S'agit-il d'une parente de notre diariste ou d'elle-même ? Madeleine de Franc est alors âgée de 19 ans ce qui rend plausible un premier mariage, mais l'absence de toute allusion à cette enfant dans son journal alors qu'elle évoque à deux reprises le décès de son petit-fils nous amène à penser qu'il ne s'agit pas d'elle.

#### **b) Le cas de Gasparde Expilly : un remariage sur injonction paternelle**

Parmi celles qui ont contracté de secondes nocces, nous avons la jeune Gasparde Expilly, future 35<sup>e</sup> sœur, épouse en premières nocces de Laurent de Chaponay, seigneur de Bresson. Elle l'avait épousé sur la recommandation de son père qui, atteint de la maladie de la pierre, s'était empressé de lui trouver un mari issu d'une illustre famille auquel il avait cédé son office d'avocat général « avec la dispense des quarante jours, & sans payer, pour raison de ce, aucune Finance »<sup>247</sup>. L'abrégé de vie et de vertus écrit par

---

<sup>243</sup> Extrait du Père Caussin cité par Roger Duchêne, « La veuve au XVII<sup>e</sup> siècle », *op.cit.*, p. 166.

<sup>244</sup> Il est bien sûr envisageable que celle-ci ait fait des fausses-couches, mais cela n'apparaît guère dans les sources.

<sup>245</sup> AD Isère, GG 35, f°10r° : 11 juin 1625.

<sup>246</sup> AD Isère, 5 Mi 142, f°22r° : 02 septembre 1606.

<sup>247</sup> *La Vie de Messire Claude Expilly, chevalier, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, & President au Parlement de Grenoble, par Messire Antoine Boniel de Catilhon*, Grenoble, Philippe Charvys, 1660, p. 61.

les Dames de la Purification mentionne l'affection que Gasparde Expilly avait pour son époux et la descendance qu'il lui a donnée :

Elle épousa en premières noces Monsieur Laurent de Chaponay, seigneur de Bresson, en qui la vertu n'éclatoit pas moins que la noblesse, elle en eut une fille, qu'elle donna en mariage à Monsieur le Marquis de Chabrillan ; et encore qu'elle fut fort jeune, quand elle demeura veuve de Monsieur de Chaponay, pour qui elle avoit un amour extrême, elle n'eut jamais voulu passer à de secondes noces si l'autorité paternelle ne l'eut obligée à se remarier avec Monsieur de Brion<sup>248</sup>

Gasparde Expilly a depuis son mariage mis au monde deux enfants : un garçon, prénommé Claude<sup>249</sup>, qui n'a pas survécu et une fille, Isabeau. Cela explique l'attention portée par les Dames de la Purification sur l'unique fille du couple. Gasparde est en effet fort jeune lors du décès de Laurent de Chaponay puisqu'elle n'a que 18 ans. Ce dernier, décédé le 15 janvier 1613 d'une fièvre qui dura neuf jours, laissa son beau-père et sa veuve en proie à la tristesse. *La Vie de Claude Expilly* écrit par Antoine Boniel de Catilhon, frère de Françoise et d'Agnès, respectivement 47<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> sœurs de la Congrégation de la Purification, relate la maladie de « ce jeune Gentil-homme de très-grande espérance & autant accompli en toute sorte de vertus qu'aucun autre de son âge, en celui de vingt-sept ans, frais, vigoureux, & dispos au possible [...] laissant une petite orpheline âgée seulement de deux mois et huit jours »<sup>250</sup>. La douleur profonde ressentie par Claude Expilly fait l'objet de tout un paragraphe :

Expilly en fut extraordinairement touché [...] aussi le pouvoit-on facilement juger par la douleur qui paroissoit peinte sur son visage, par les soins particuliers qu'il prit de l'éducation de sa petite fille nommée Isabeau, qu'il nourrit et éleva fort tendrement, & jusques à ce qu'elle ay esté mariée à Messire Antoine de Moretton, seigneur de Chabrillan ; enfin par les honneurs funèbres qu'il rendit au deffunt, qu'il fit inhumer dans un endroit auprès de sa Chapelle, que depuis il fit bâtir dans l'Eglise des Religieuses de sainte Claire de Grenoble, & au devant de son tombeau il fit graver sur un marbre en lettres capitales les Epitaphes suivants que lui-même luy dressa<sup>251</sup>.

---

<sup>248</sup> AD Isère, 26 H 221, f°114r°.

<sup>249</sup> AD Isère, GG 19 : baptême de Claude, le 19 août 1609.

<sup>250</sup> *La Vie de Messire Claude Expilly...*, *op.cit.*, p. 69.

<sup>251</sup> *Ibid.*, p. 70.

À cette occasion, des lettres de consolation lui furent envoyées par le jésuite Jean Arnoux<sup>252</sup> à qui il répondit peu après<sup>253</sup>. Dans cette correspondance se lit l'affection de Claude Expilly pour son gendre et l'angoisse qu'il éprouve à l'égard de la mort.

Gasparde se remarie ensuite avec Claude de Fassion, seigneur de Brion<sup>254</sup>. Selon les Dames, son remariage a été décidé par le père de celle-ci<sup>255</sup>. Les propos tenus par Antoine Boniel de Catillon vont exactement dans le même sens :

Il la [sa charge d'avocat général] remet à Claude de Fassion, seigneur de Brion, pour qui il avoit conceu une estime tres-particuliere, & si grande qu'il le choisit pour gendre, & pour second mary de Demoiselle Gasparde Expilly sa fille unique, veuve du sieur de Bresson, depuis la mort duquel, elle, quoy qu'âgée seulement de dix-huit ans ne pouvoit se resoudre d'ouïr parler de mariage, & ne consentit principalement à celui-cy, qui fut contracté le 10 de juin 1615 que pour obeïr aux volontez de son pere, bien que le Sieur Brion fut un des mieux faits, & des plus aymables hommes qu'on auroit sçeu voir<sup>256</sup>.

La soumission aux injonctions paternelles est sans cesse reprise dans la littérature hagiographique pour souligner l'obéissance de la fille à l'égard du père et montrer que la nouvelle union est vécue comme une contrainte. Cette contrainte est cependant contrebalancée par les qualités morales du nouvel époux, qui malheureusement, n'a pas pu lui donner de descendance : « [...] et qu'ils ayent toujourns vescu l'un avec l'autre de toutes les douceurs, & satisfactions qui ont accoûtumé de faire la félicité des mariages les plus heureux, nonobstant qu'il n'ait pas plû à Dieu de leur donner des enfants »<sup>257</sup>. Quatre années séparent donc la mort de son premier époux de ses secondes noces. Claude Expilly

---

<sup>252</sup> Lettre du R. P. Arnoux Jésuite A Monsieur, Monsieur d'Expilly, Conseiller & Advocat general du Roy en la Cour de Parlement de Dauphiné, [De Chambéry, ce 24. Janvier 1613 ; Autre Lettre dudict Père Arnoux audict sieur d'Expilly », [Ce 24. Janvier 1613] ; Autre lettre dudict Reverend Pere Arnoux, [Du College de Chambery, ce 5. Febvrier, 1613] dans *Tombeau de Laurens de Chaponay, Seigneur de Bresson, Gentil-homme Dauphinois Où sont contenues quelques Lettres de consolation, des Vers, des Proses, des Inscriptions, & Épitaphes, & autres Eloges en l'honneur du defunt*, Lyon, Amy Du Polier, 1616, f°29, col. 1 citées par Raymond Baustert, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres de consolation de 1600 à 1650*, Tübingen, Narr Verlag, 2003, p. 317.

<sup>253</sup> Response dudict sieur D'Expilly A Monsieur, Monsieur le Reverend Pere Arnoux, de la Compagnie de Jesus, 30 janvier 1613, citée dans *Tombeau, Ibid.*

<sup>254</sup> AD Isère, GG 29.

<sup>255</sup> AD Isère, 26 H 221, f°114.

<sup>256</sup> *La Vie de Messire Claude Expilly...*, *op.cit.*, p. 75. On constate une différence notable sur la date de mariage entre les registres paroissiaux et la *Vie* précédemment citée. Dans le premier cas, il s'agit du 1<sup>er</sup> juin 1617 (AD Isère, GG 29) et dans le second, du 10 juin 1615. Sans doute, l'un fait référence à la cérémonie religieuse et l'autre, au contrat de mariage.

<sup>257</sup> *Ibid.*



a un avis ferme sur le délai de viduité qu'une femme doit respecter avant de contracter un second mariage. Son plaidoyer « trente-huictiesme » ayant pour objet de « sçavoir si une femme, laquelle s'est remariee dans l'an de dueil, a encouru les peines portees par le droit civil »<sup>258</sup>, rend parfaitement compte des contraintes pesant sur la veuve à cette époque. S'il ne censure pas le remariage proprement dit, sa propre fille ayant passé à de secondes noces, il blâme le non-respect de l'année devant s'écouler entre les deux événements. Les deux mariages de Gasparde Expilly ont donc eu lieu avant son entrée dans la Congrégation et personne ne lui reprochera d'être passée à de secondes noces.

### c) Le cas de Diane Rolland

Dans le cas de Diane Rolland, 26<sup>e</sup> sœur, le remariage a lieu alors qu'elle est déjà membre de la Congrégation de la Purification. Veuve en premières noces de Louis Garnier, correcteur en la Chambre des Comptes de Dauphiné, elle se remarie avec Pierre Guigou de La Berchère. Son abrégé de vie et de vertus ne revient pas sur la cérémonie, seule la mention de « feu notre chere sœur Dianne Rolland Guigou »<sup>259</sup> permet d'indiquer que celle-ci avait changé de nom.

### d) Le cas de Hélène de Rame

Lorsque Hélène de Rame, 37<sup>e</sup> sœur, décide d'entrer dans la Congrégation, le 4 mai 1641, elle vient de perdre son second époux, Claude Autric de Vintimille, seigneur de Baumettes. Celle que ses contemporains nomment la Marquise de Poët et Dame de Gréoux ne possède pas d'abrégé de vie et de vertus écrit par les sœurs. Il faut donc dépouiller les registres paroissiaux et les nobiliaires pour connaître quelques pans de sa généalogie. Hélène de Rame épousa le 10 janvier 1610, à Gréoux-les-Bains, aujourd'hui situé dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, Jean II de Castellane-Norante, seigneur de Norante et Chaudon, Baron de Gréoux puis, le 23 septembre 1626, Claude Autric de Vintimille, seigneur de Baumettes<sup>260</sup>.

---

<sup>258</sup> *Plaidoyez de M<sup>e</sup> Claude Expilly, chevalier, conseiller du roy en son conseil d'estat, & Presidant au Parlement de Grenoble. Ensemble plusieurs Arrests & Reiglemens notables dudit Parlement, cinquiesme édition reveuë, augmentee & corrigee d'un grand nombre de fautes, outre les precedentes impressions, & divisée en deux parties*, Lyon, Simon Rigaud, 1631, 450 p. Ici, pp. 284 et s.

<sup>259</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>7v<sup>o</sup>.

<sup>260</sup> *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique, contenant l'origine et l'état actuel des premières maisons de France, des maisons souveraines et principales de l'Europe; les noms des provinces, villes, terres, ... érigées en*

### e) Le cas de Catherine Aubert

La 88<sup>e</sup> personne à être entrée dans la Congrégation de la Purification est une veuve nommée Catherine Aubert. Sa notice ne contient que peu d'informations, la charge exercée par son époux défunt n'étant guère précisée, contrairement aux habitudes des Dames. Le recours aux registres paroissiaux nous permet cependant d'étoffer son parcours de vie. Née le 2 septembre 1670 à Grenoble, elle est baptisée dès le lendemain dans la paroisse Saint-Hugues. Fille de Claude Aubert, notaire royal de la ville et d'Élisabeth ou Isabeau Boulliet, elle est de six ans la cadette de Pierre. Elle épouse en premières noces, le 9 août 1695<sup>261</sup>, un auditeur de la Chambre des Comptes nommé Philippe Emery, qui la laisse veuve et sans postérité quatorze mois plus tard, le 7 octobre 1696<sup>262</sup>. Elle entre à la Congrégation de la Purification le 3 mars 1697, mais n'effectue pas les six mois de noviciat recommandé. Seuls quinze jours séparent sa réception de sa profession. On remarque également qu'elle se remarie le 5 novembre 1697 avec un homme de douze ans son aîné, Antoine de Bruno<sup>263</sup>, avocat et maître correcteur en la Chambre des Comptes moins de treize mois après son veuvage. Si le délai de viduité est respecté, le remariage est tout de même assez rapide. De ce second mariage naissent onze enfants<sup>264</sup> : Louise-Élisabeth, Claude, Pierre, Martianne, Antoine, Marie-Angélique, Marguerite, Madeleine-Catherine, Catherine, Marie-Anne et Justine, soit huit filles et trois garçons. Parmi cette descendance, deux enfants meurent en bas âge : Pierre, à 5 ans, et Marie-Angélique, douze jours après avoir fêté son deuxième anniversaire<sup>265</sup>. Catherine Aubert est veuve de nouveau le 3 février 1719, à l'âge de 49 ans. Elle ne se remarie pas et décède à 77 ans, le 22 novembre 1747, dans la paroisse Saint-Louis.

Qu'elles aient choisi de se remarier ou de vivre leur veuvage de manière définitive, les Dames de la Purification restent avant tout des mères de famille qui doivent prendre

---

*principautés, duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronneries ; les maisons éteintes qui les ont possédées, celles qui par héritage, alliance ou achat ou donation du souverain les possèdent aujourd'hui, les familles nobles du royaume et les noms et les armes dont les généalogies n'ont pas été publiés par M. D.L.C.D.B. [François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois], Paris, Veuve Duchesne, 1757, t. IV, p. 6 ; t. VII, p. 549 et quelques informations disponibles sur le site : <http://jean.gallian.free.fr/comm2/r/rame.html>.*

<sup>261</sup> AM Grenoble, GG 96.

<sup>262</sup> *Ibid.*

<sup>263</sup> Il est né le 1<sup>er</sup> juin 1658 à Saint-Geoire-en-Valdaine et décède après elle. Pour le mariage religieux, AM Grenoble, GG 98.

<sup>264</sup> AM Grenoble, GG 98-102.

<sup>265</sup> AM Grenoble, GG 98.

soin de l'éducation de leur progéniture. Dans les paragraphes qui suivent, nous évoquons les Dames de la Purification dans ce rôle qu'elles souhaitent jouer à la perfection.

## F- Des mères de famille exemplaires

Les Dames de la Purification souhaitent laisser d'elles une image de femme parfaite, conciliant les devoirs de maîtresse de maison avec celle d'éducatrice et de femme pieuse.

### 1. À l'égard de leurs propres enfants

Un discours moral chrétien encadre les actions que doivent mener les femmes dans ce rôle. L'ouvrage du jésuite Nicolas Caussin, *La Cour Sainte*, dresse les « occupations » qui doivent être celles des femmes en général, mais plus particulièrement des veuves :

Mais surtout faites que cette viduité ne soit point oisive, que vos enfants vous expérimentent une vraie mère, les églises une dévote perpétuelle, les vierges une protectrice, les pauvres une miséricordieuse nourrice, les monastères une bonne amie, les orphelines une tutrice, la maison une solitaire, les compagnies un exemple de bonne odeur, et Dieu surtout une fidele servante<sup>266</sup>

Nicolas Caussin dit que le veuvage ne doit pas être oisif, car l'oisiveté est perçue comme dangereuse, qualifiée de « mère de tous les vices » puisqu'à l'origine de désordres<sup>267</sup>. L'abrégé de vie et de vertus d'Isabeau Second, 46<sup>e</sup> sœur, en fait état : « Adjouste à toute ses grande vertu une ste pudeur et modestie dans toute ses action et discour, une aversion mortelle pour l'oisiveté et une grande inclination à s'ocuper pour esviter les piège du démon »<sup>268</sup>. Être une bonne mère commence pour certaines Dames de la Purification, par s'occuper de leurs enfants et premièrement par les nourrir. C'est ainsi que le conçoit Étienne Roux lorsqu'il confie l'éducation de leurs enfants à sa femme Catherine Déageant :

je prie et requiers mad. femme et heritiere de prandre le soin de leduca[ti]on et nourriture de mesd. enfants et pour cest effet je fais et nomme mad. femme pour tutrice et legitime administratresse de mesd. enfans sans aucune charge de donner caution

---

<sup>266</sup> Nicolas Caussin, *La Cour sainte, mise en un bel ordre, avec une notable augmentation des personnes illustres de la Cour, tant du vieil que du nouveau Testament*, Paris, Claude Sonnius et Denis Bechet, 1647, t. premier, Traicté premier, livre troisieme : « De la pratique des vertus », section XXXVII : Instruction pour les veufves, pp. 162-166.

<sup>267</sup> Jean-Pierre Gutton, *La société et les pauvres...*, *op.cit.*, p. 245.

<sup>268</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>119v<sup>o</sup>.

pour raison de lad. administra[ti]on sur la confiance que jay en sa prudence et affection envers moy et les miens<sup>269</sup>.

Sous l'Ancien Régime et *a fortiori* au XVII<sup>e</sup> siècle, dans les premières années de la vie d'un enfant, la nourriture est souvent jusqu'aux deux ans de l'enfant révolus, synonyme d'allaitement mercenaire et de fait, de placement chez une nourrice. En dépit d'un discours des médecins et des moralistes chrétiens favorisant l'allaitement maternel, Linda Timmermans a raison de citer l'originalité de l'ouvrage de Guillaume Le Roy, *Du devoir des mères*<sup>270</sup>, qui consacre plus d'un tiers de son livre à ce sujet<sup>271</sup>. Parmi les sœurs de la Purification, une noble dame fait exception en choisissant de nourrir ses enfants avec son propre lait et contre les pratiques du temps.

### a) L'allaitement maternel : le cas de Marguerite de Ferraillon

Les Dames évoquent leur rôle de mère et font parfois référence à l'allaitement. Dans l'abrégé de vie et de vertus de Marguerite de Ferraillon, 33<sup>e</sup> sœur, une grande insistance est portée sur la volonté de la congréganiste de nourrir ses enfants avec son lait maternel, refusant ainsi de confier ses enfants à une nourrice :

Elle a tousjour eu un soin merveilleux de la conduite de toute sa famille et particulièrement depuis quelques années de ses enfants lesquels elle a aimez iusques a ne vouloir pas les confier a une nourrice et elle les a tous nourris de son propre laict a la reserve de son premier fils lequel on luy ostat sous main a cause de ses incommoditez<sup>272</sup>

Ce passage indique combien il était original, au XVII<sup>e</sup> siècle, qu'une noble dame nourrisse elle-même son enfant<sup>273</sup>. Les propos de l'abbé janséniste Guillaume Le Roy vont dans ce sens : « On s'est étendu sur l'obligation qu'ont les meres d'allaiter elles-mêmes leurs enfans, parce que cette matiere est assez rarement traitée, & paroist assez

---

<sup>269</sup> AD Isère, 2 E 797, n. f.

<sup>270</sup> Guillaume Le Roy, abbé de Haute-Fontaine, *Du devoir des mères avant et après la naissance de leurs enfans*, Paris, G. Desprez, 1675, 453 p.

<sup>271</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, note 226, p. 432 précise que l'abbé consacre 157 pages sur 423 à l'allaitement maternel.

<sup>272</sup> AD Isère, 26 H 221, f°109v°.

<sup>273</sup> La mère de Jeanne Chézard de Matel, Jeanne Chaunier, souhaitait la même chose pour sa fille :

Le pénible soin d'allaiter sa fille lui parut un devoir indispensable. Mais trois jours apres ayant été privée de lait, il fallut, crainte qu'elle ne périt, livrer cette enfant à des mains étrangères, & suivre un usage plus commun, quoique moins autorisé par la nature et la Religion.

Sur ce point, *La Vie de la vénérable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel...*, *op.cit.*, p. 4.

inconnue »<sup>274</sup>. L'abbé de Hautefontaine dénonce le recours intempestif aux nourrices et invite les mères à sustenter personnellement leurs enfants : « Après que les meres ont mis leurs enfans au monde, elles sont obligées d'avoir un très-grand soin de leur nourriture, & doivent les allaiter elles-mesmes, au lieu de les bailler à nourrir à des femmes étrangères, principalement à des femmes de basse condition ou dont les mœurs ne soient pas assez honnestes »<sup>275</sup>. Pour légitimer son discours, il s'appuie sur Érasme ou l'Écriture sainte tout en ne s'abstenant pas de puiser des exemples dans la Rome antique<sup>276</sup>. Il est évident qu'un tel commentaire n'aurait pas sa place s'il s'agissait d'une femme issue d'un milieu « populaire ». Même si la pratique de la mise en nourrice commence à gagner l'ensemble de la société urbaine, elle supposait une certaine aisance financière et était systématiquement pratiquée par les femmes de la noblesse<sup>277</sup>. La nourrice existe cependant depuis l'Antiquité, mais le recours à la mise en nourrice des nouveau-nés connaît un véritable essor chez les élites durant le Grand Siècle. L'historien de la famille André Burguière notait que cet usage était si répandu qu'aller contre était un manque de respect aux règles de bienséance<sup>278</sup>. Considéré comme une tâche ancillaire, le cas de Marguerite de Ferrailon prouve toutefois qu'il y a eu des exceptions à la règle. Blanche de Castille, mère du futur saint Louis avait elle-même fait figure d'exception. L'ignorance des bienfaits de l'allaitement maternel, la tenue du rang social auprès de son époux, le devoir conjugal et la conservation d'une belle poitrine justifiaient le recours à l'allaitement mercenaire. Les critères d'appréciation d'une « bonne » nourrice avaient été, en outre, exposés dans l'ouvrage de la sage-femme de l'Hôtel-Dieu de Paris, Marguerite Dutertre, édité en 1676 et destiné aux femmes des milieux aisés. Cet ouvrage empruntait à l'auteur grec Soranos les principaux critères de choix de la nourrice : l'âge, la peau, la chevelure, la rondeur du visage et les mœurs irréprochables de la nourrice étaient essentiels. Le tempérament de la nourrice était

---

<sup>274</sup> Guillaume Le Roy, abbé de Haute-Fontaine, *Du devoir des mères...*, *op.cit.*, p. 449.

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 337.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 322, p. 355 et p. 357 : l'article VI s'intitule : « sentimens d'Erasmus sur l'obligation qu'ont les meres d'allaiter elles-mesmes leurs enfans », et l'article IX : « Que, selon l'Écriture sainte, les meres, par le soin de nourrir elles-mesmes leurs enfans, doivent estre la figure de la bonté de Dieu envers les hommes ».

<sup>277</sup> Antoinette Fauve-Chamoux, « Les femmes devant l'allaitement », dans *Annales de Démographie Historique*, Paris, EHESS, 1983, pp.7-21.

<sup>278</sup> André Burguière, dir., *Histoire de la famille*, t. III, *Le choc des modernités*, Paris, Armand Colin, 1986, p.154.

également fondamental. Selon Elsa Dorlin, la nourrice tenait une place de choix sous l' Ancien Régime, car son lait était le fluide de transmission des caractères héréditaires<sup>279</sup>. Madeleine de Franc ou ses « sœurs » ne parlent jamais des arguments présidant au choix de celles à qui elles ont confié leur progéniture. Seul est évoqué le nom de la nourrice comme c' est le cas dans le journal spirituel de Madeleine de Franc.

La question de l'allaitement maternel ne semble concerner qu'une seule femme sur les 93 que compte la Congrégation de la Purification grenobloise. Cette originalité est assez notable pour que les sœurs choisissent d'inscrire cette pratique dans l'abrégé de vie et de vertus de leur consœur décédée. Elles ne semblent porter aucun jugement négatif sur cela et voient davantage dans ce choix le témoignage d'un amour maternel profond. Nous ne savons pas si la décision personnelle de Marguerite de Ferrailon a induit un changement significatif de comportement chez ses « sœurs ». Nous pouvons cependant légitimement penser que la question de l'allaitement était cruciale pour les Dames de la Purification (et pour les femmes en général), car elle était au cœur de la théologie mariale.

#### **b) « Maria Lactans »**

La figure de la Vierge Marie tient une place importante dans leur vie de femmes autant que dans leur vie de congréganistes. L'allaitement maternel prodigué par Marie à Jésus retient fortement leur attention puisqu'il fait l'objet d'un passage de leurs Règles : « Je vous supplie dame mere de missericorde par le sang que vostre fis a espandu pour moy et et par le doux let dont vous laver allette quil plaise a vostre grandeur me resevoir au nombre de vos desvestes »<sup>280</sup>. Ces trois lignes prononcées lors de leur profession indiquent l'intérêt qu'elles portaient à cette pratique. Elles avaient à l'esprit la beauté de la Vierge offrant son sein à son Fils, Sauveur de l'Humanité. La Vierge, en ayant allaitée le Christ, était pourvue d'une aura particulière, car elle était la médiatrice entre les hommes et Dieu<sup>281</sup>. Plusieurs représentations servirent de support à la diffusion du culte

---

<sup>279</sup> Elsa Dorlin, *Au chevet de la Nation : Sexe, race et médecine (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, thèse effectuée sous la direction de Pierre-François Moreau, Université de Paris IV - Sorbonne, 2004, 445 p.

<sup>280</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>281</sup> Didier Lett et Marie-France Morel, *Une histoire de l'allaitement*, Paris, Éditions de la Martinière, 2006, p. 12.

de *Maria Lactans* en France : depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, les nombreux tableaux présents dans les cathédrales gothiques dédiées à Notre-Dame faisaient la joie des Franciscains et des dévots<sup>282</sup>.

L'incarnation et l'humanité du Christ font l'objet des prières des Dames de la Purification ; or celles-ci passaient par le lait maternel donné par la Vierge. Cette dernière devenait donc, par ce biais, « nourrice de l'humanité »<sup>283</sup>. Les Dames de la Purification, en tenant elles-mêmes le rôle de la Vierge à la Congrégation étaient amenées à s'identifier à celle-ci. Il est d'ailleurs significatif de constater que plusieurs femmes de haute lignée ont été portraiturees comme telles. À l'époque médiévale, Agnès Sorel, maîtresse du roi Charles VII, est ainsi représentée couronnée, vêtue d'un manteau d'hermine, le corsage délacé d'où jaillit son sein d'une rondeur parfaite qu'elle offre à l'Enfant Jésus. Une corde à quatre nœuds partant de son ventre pour se dérober derrière le tissu sur lequel repose l'Enfant symbolise les vœux solennels prononcés par les religieuses<sup>284</sup>. Le tableau de Charles et Henri Beaubrun, *Le Dauphin Louis de France et sa nourrice* exécuté vers 1638<sup>285</sup> est un bel exemple du parallèle fait entre le futur roi de France et l'Enfant Jésus. Élisabeth Ansel, sa nourrice, le tient contre elle avec une infinie délicatesse, montrant ainsi l'importance de cet être tant attendu par l'ensemble de la cour. Le sujet de *Maria Lactans* était de surcroît, un des thèmes favoris des peintres du XVII<sup>e</sup> siècle. Les peintures religieuses et profanes témoignaient en effet de l'importance accordée à la symbolique de l'allaitement et des valeurs qui lui étaient associées. Dans leur étude, Didier Lett et Marie-France Morel indiquent que la femme allaitante est une des allégories les plus populaires. Avec plus de 150 représentations au XVII<sup>e</sup> siècle, la Charité, mère de toutes les vertus et vertu spécifiquement féminine tient une place éminente<sup>286</sup>. Qu'elle soit « chrétienne » ou « romaine »<sup>287</sup>, la Charité symbolisait la piété filiale et l'amour divin sur lesquels

---

<sup>282</sup> *Ibid.*, pp. 18 et 26.

<sup>283</sup> *Ibid.*, p.29.

<sup>284</sup> Jehan Fouquet, *La Vierge à l'Enfant, entourée d'anges*, vers 1451, Musée des Beaux-Arts d'Anvers.

<sup>285</sup> Il est aujourd'hui conservé au Musée national du Château de Versailles et de Trianon.

<sup>286</sup> Didier Lett et Marie-France Morel, *Une histoire de l'allaitement, op.cit.*, pp.52-56.

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 60. La charité chrétienne représente une mère allaitant trois enfants tandis que la charité romaine empreinte les traits d'une jeune mère allaitant un vieillard.

insistaient les Dames de la Purification. Dans le Livre des Éloges, un paragraphe de l'abrégé de vie et de vertus de Jeanne le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur, mentionne :

Dans ces nobles exercices elle alluma ce grand feu qui enfin a consumé sa vie et comme elle avoit vescu dans la charité elle a impetree la grace de mourir pour la charité et de symboliser en cela avec son douc maistre comme en ses souffrances en ses calomnies, et en son abandonnem[en]t, elle ne pouvoit pas mourir sans croix, puisqu'elle ne s'en estoit jamais destachée, mais elle devoit mourir dans le sein de l'amour crucifiant, puisqu'elle avoit vescu dans les bras de l'amour crucifiant<sup>288</sup>

Le sein est ici à prendre au sens figuré, mais c'est aussi un symbole de la Charité. La tradition iconographique chrétienne mettait fréquemment en scène une jeune femme allaitant un ou des enfants pour personnifier la Charité. Dans le cas de Jeanne Le Veneur, elle s'est toute sa vie dévouée au Christ et s'est donnée en nourriture comme le Christ l'avait fait avant elle. À l'aube de la mort, elle offrit son propre corps au Christ pour sa Rédemption. Elle avait ainsi vécu dans les bras de l'amour crucifiant et devait ainsi mourir dans le sein de l'amour crucifiant, sein duquel jaillissait la nourriture et le salut de l'Humanité. Pour comprendre ce parallèle, il est nécessaire de se remémorer la perception du Christ et le rapport à la nourriture prégnante à l'époque médiévale chez les femmes et notamment chez les mystiques, que Caroline Walker Bynum a parfaitement mis en lumière dans son ouvrage *Jeûnes et festins sacrés* :

La nourriture était un symbole puissant. Comme le corps, il faut qu'elle soit broyée et partagée, afin de pouvoir donner la vie ; mastiquée entre les dents avant d'être assimilée pour sustenter la vie, elle résume aussi bien la souffrance que la fécondité. La nourriture, par ce qu'elle est en elle-même, paraît être le symbole du sacrifice et de la charité. Or, dans la doctrine chrétienne, le corps souffrant, rompu, crucifié sur la croix, d'où jaillit le salut de l'humanité est nourriture. Mais la nourriture était plus qu'un symbole puissant, elle était un symbole particulièrement visible et accessible aux femmes toujours plus intimement impliquées que les hommes dans la préparation et dans la distribution de nourriture. Le corps féminin, qui allaite et accouche, présente des analogies avec la nourriture ordinaire et avec le corps du Christ qui, à l'instant de sa mort sur la croix, donne naissance au salut<sup>289</sup>

Jeanne Le Veneur est plus qu'un modèle de charité pour les Dames de la Purification, c'est un modèle de vie, le « miroir parfait »<sup>290</sup> où se reflètent les valeurs qu'elles partagent à l'unisson.

---

<sup>288</sup> AD Isère, 26 H 221, f°101v°.

<sup>289</sup> Caroline Walker Bynum, *Jeûnes et festins sacrés. Les femmes et la nourriture dans la spiritualité médiévale*, Paris, Cerf, 1994, p.

<sup>290</sup> AD Isère, 26 H 221, f°100.



### c) Le sevrage

Après l'accouchement, les Dames de la Purification ou leurs époux confiaient leurs enfants à des nourrices dans les villages voisins. C'était la règle dans la société nobiliaire de l'époque. À l'exception de Marguerite de Ferrailon, bien entendu, qui a nourri tous ses enfants au sein hormis l'aîné en raison de ses « incommodités ». La pudeur nécessitait de ne pas prononcer le mot. Les menstruations étaient effectivement la raison pour laquelle les médecins encourageaient les femmes à confier leurs enfants à des nourrices. Impures, les femmes n'étaient pas autorisées à présenter leurs enfants le jour du baptême et le restaient jusqu'à la cérémonie dite des « relevailles ». Les trois jours maximum séparant la naissance de l'enfant de l'onction baptismale étaient le laps de temps nécessaire pour l'évacuation du colostrum, liquide jaunâtre et opaque sécrété par la glande mammaire, jugé nocif pour le bébé. L'enfant était ensuite confié à une mère de substitution, la nourrice, habitant le plus souvent à la campagne réputée pour son bon air, et ce jusqu'au sevrage, intervenant entre 20 et 24 mois. L'air de la vie citadine était réputé néfaste donc l'air pur de la campagne convenait mieux aux nourrissons d'autant plus que la peau était connue pour être poreuse aux miasmes ambiants<sup>291</sup>. Les indications fournies par Madeleine de Franc sur ce point sont le reflet exact des pratiques nobiliaires connues de l'époque moderne. En grand-mère attentive, celle-ci notait au verso de son journal spirituel : « Le vandre[d]i 13 juin 1687 on a retire le petit Joseph de Breanson de cherx la Dame Mouran, sa nourrisse, pour le sevrer. Il aura deux ans fait le sinquieme juillet prochain. Il l'a tété 23 mois et quelque jours. À été nourri a St Paul. Dieu le bénisse »<sup>292</sup>. La consultation des registres paroissiaux permet de constater que le petit Joseph de Briançon de Varcès fut mis dès le lendemain de son baptême chez M<sup>me</sup> Mouran, dans la paroisse de Saint-Paul-de-Varcès, qui jouxtait le château où Madeleine de Franc résidait. Il y resta jusqu'à l'apparition de ses premières dents, date de son retour au sein du foyer familial.

La mise en nourrice comportait de nombreux risques. La surmortalité infantile de l'époque moderne est souvent perçue par les historiens et démographes comme la conséquence de cette pratique. La comparaison des registres paroissiaux avec les livres de raison ou les abrégés de vie et de vertus des Dames souligne cruellement cette réalité

---

<sup>291</sup> Georges Vigarello, *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985, p. 105.

<sup>292</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 13 juin 1687. Notre ponctuation.

du temps. Les exemples ne manquent pas : Marguerite de Senaux a perdu ses « neuf » enfants<sup>293</sup>, Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur, un fils, Claude et Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, en a enterré trois en bas âge. Les raisons de ces pertes ont été synthétisées dans un ouvrage édité à Paris et recopié à la main par un(e) grenoblois(e) sous le titre : *Observations diverses sur la stérilité, perte de fruit, fécondité, accouchements et maladies des femmes et enfants nouveaux-nés*<sup>294</sup>. Les propos de la sage-femme de Marie de Médicis étaient certainement connus des chirurgiens grenoblois qui relayaient ses observations auprès d'autres sages-femmes de la ville. Les voyages incessants des nobles entre Grenoble et Paris ont sans aucun doute permis aux livres de traverser le Royaume de France et aux idées, de se répandre rapidement. Nous ne savons pas quel crédit les Dames de la Purification ont accordé à cet ouvrage ni si elles l'ont eu entre les mains. Seule la position déterminée de Marguerite de Ferrailon permet de supposer qu'elles aient eu vent de ces informations. La reine Marie de Médicis n'était pas non plus une inconnue pour certaines familles des Dames de la Purification. Leurs parents avaient parfois côtoyé le couple royal<sup>295</sup> et sa suite donc il n'est pas impossible que de telles discussions aient eu lieu entre femmes.

---

<sup>293</sup> Selon la *Vie de Marguerite de Senaux*, celle-ci était mère de neuf enfants mort-nés alors que le mémoire historique des Dames de la Purification mentionne la perte de « quatre » enfants. Sur ce point, MCM Évry : *Vie de Marguerite de Senaux, op.cit.*, pp. 33-36 et AD Isère, 26 H 222, f°5v°.

<sup>294</sup> BM Grenoble, Ms 1131 : *Observations diverses sur la stérilité, perte de fruit, fécondité, accouchements et maladies des femmes et enfants nouveaux-nés, amplement traitées par Louise Bourgeois, dite Bourcier, sage-femme de la Reine*. Copie de l'ouvrage publié à Paris, chez Mondière, en 1626. XVII<sup>e</sup> s., 194 pages.

<sup>295</sup> Ainsi en est-il de Guichard Déageant, père de Catherine, 23<sup>e</sup> sœur. Dans la *Vie de Marie de Médicis* écrite par M<sup>me</sup> Thiroux d'Arconville, il est écrit :

Le rapport des Historiens n'est pas favorable à Déageant. On ne peut en effet lire la *Vie de Louis XIII* sans concevoir de l'indignation contre un homme assez méprisable pour se rendre vil instrument de l'ambition de Luynes en trahissant ses Bienfaiteurs, & jusqu'à son Maître. Quelque soin qu'il ait pris pour déguiser ses fourberies, on voit par ses Mémoires mêmes la trame de ses noirceurs, & la confiance, que de son propre aveu la Reine-mère avoit en lui, ainsi que Barbin, ne sert qu'à rendre ses perfidies encore plus criminelles & plus odieuses

Sur ce point, Marie-Geneviève-Charlotte Thiroux d'Arconville, *Vie de Marie de Médicis, princesse de Toscane, reine de France et de Navarre*, Paris, Ruault, 1774, t. II, note 12, p. 589. La famille de Hippolyte de Gondi de Retz (et notamment sa mère) était également très proche de la reine.

#### **d) Les mariages des enfants des Dames de la Purification entre eux**

La consultation des registres paroissiaux et des registres notariés permet de constater que l'endogamie sociale est prégnante chez les Dames de la Purification. Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, marie son unique fille Marie-Françoise à Nicolas Prunier de Saint-André, frère de l'époux d'Anne de la Croix de Chevrières, 66<sup>e</sup> sœur. Elle apporte une dot considérable de 160 000 livres, des fonds de terre produisant 6750 livres de revenus annuels, 40 000 livres à prélever sur le prix de l'office du défunt président du Faure auxquels s'ajoutent 7000 livres « pour robes des fonds de terre produisant 6750 livres de revenus annuels, 40 000 livres à prélever sur le prix de l'office du défunt président du Faure auxquels s'ajoutent 7000 livres « pour robes »<sup>296</sup>. L'opulence de la famille Frère est notoire à tel point que l'abrégé de vie et de vertus de Laurence mentionne : « la providance de Dieu avoit de party en la personne de cette vertueuse dame, une grande abondance de bien temporel et spirituel dont elle s'est servie très utilement »<sup>297</sup>. En 1670, Nicolas Prunier de Saint-André parlait de son mariage en ces termes :

Je suis marié depuis 12 ou 13 ans [il avait épousé Marie du Faure le 16 février 1658], Dieu nous avait donné un fils et trois filles, il ne me reste plus qu'une seule fille assez délicate. Il y a 7 ans que ma femme n'a pas fait d'enfants, elle a près de 30 ans ; elle devient fort grasse, si nous demeurons fort longtemps éloignés, il n'y a pas lieu d'espérer d'avoir autant d'enfants et si Dieu ne bénit bientôt notre mariage de la naissance d'un fils, le monde, qui a cru que j'avais fait un grand coup de partie pour ma maison en me mariant, se serait fort trompé, à son accoutumée<sup>298</sup>.

Le jugement porté sur son mariage et son épouse est fort sévère, mais prouve que les unions matrimoniales n'étaient pas des mariages d'amour, mais davantage des unions financières. Le fils de Justine Chapuis de La Brigaudière, 21<sup>e</sup> sœur, nommé Jean-Baptiste de Mistral, épouse le 13 avril 1655, Marie-Anne de Ponnat<sup>299</sup>, la fille d'Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur. La fille de Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, Anne de Portes, épouse en 1652 Jacques Aymon, seigneur de Franquières et du Chastellet, fils d'Anne

---

<sup>296</sup> BM Grenoble, Ms R 5845.

<sup>297</sup> AD Isère, 26 H 221, f°4r°.

<sup>298</sup> *Correspondance politique*, Venise, vol. 90, f°101v° cité dans Maurice Virieux, « L'ambassade à Venise du Président de Saint-André (1668-1671) », dans *Revue d'Histoire Diplomatique*, avril-septembre 1972, n°2-3, Paris, E. Pedone, 50 p.

<sup>299</sup> AM Grenoble, GG 54 : 13 avril 1655. Voir aussi, Maurice Virieux, *Le Parlement de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, pp. 160 et 225. Maurice Virieux la prénomme Marie-Diane.

Putod, 30<sup>e</sup> sœur<sup>300</sup>. Cette union donne naissance à six garçons et deux filles dont trois meurent en bas âge.

Après avoir évoqué succinctement les naissances et les mariages des enfants des Dames de la Purification, il est nécessaire d'approfondir la destinée de certains d'entre eux. Nous choisissons de nous concentrer sur la carrière de deux fils de congréganistes, éloignés de la maison familiale par leur vocation religieuse.

#### e) Des enfants aux destins lointains

- **Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier : un épiscopat tourmenté au Québec<sup>301</sup>**

Diverses sources nous permettent de connaître les carrières embrassées par les enfants des Dames de la Purification. Les garçons notamment font parfois une carrière fulgurante au service du roi. L'exemple de Jean-Baptiste, fils de Jean IV de La Croix de Chevrières et de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, est représentatif de l'ascension des Grenoblois. Né le 14 novembre 1653, Jean-Baptiste passe son enfance à Grenoble où il reçoit l'essentiel de son éducation auprès des jésuites. Adolescent, ses parents le destinent à la prêtrise. Il entre alors au séminaire de Saint-Sulpice pour y faire ses études où il obtient, en 1672, à 19 ans, sa licence de théologie. Moins de quatre ans plus tard, alors qu'il n'est pas encore ordonné prêtre, il est nommé aumônier du roi. Les relations entretenues par la famille de La Croix de Chevrières avec l'entourage royal favorisent cette nomination. En 1681, Jean-Baptiste reçoit l'ordination et décide deux ans plus tard de fonder un hôpital sur les terres de sa famille, à Saint-Vallier, où il s'occupe des pauvres en visitant les hôpitaux et les prisons. En 1684, il est encore abbé lorsque son directeur spirituel, le Père jésuite Le Valois<sup>302</sup> l'encourage à prendre l'évêché de Québec succédant ainsi à Mgr de Montmorency-Laval. Cette nomination ne se fit pas sans heurts. Malgré la

---

<sup>300</sup> AM Grenoble, GG 50 : 14 septembre 1652.

<sup>301</sup> Les sources permettant de dresser une biographie du fils de la 44<sup>e</sup> sœur sont multiples. Nous puisons les renseignements sur son épiscopat au sein de la notice du *Dictionnaire biographique du Canada* disponible en ligne sur :

« [http://cyberacadie.com/index.php?/acadie\\_hier\\_biographie/Jean-Baptiste-De-La-Croix-de-Chevrieres-de-Saint-Vallier.html](http://cyberacadie.com/index.php?/acadie_hier_biographie/Jean-Baptiste-De-La-Croix-de-Chevrieres-de-Saint-Vallier.html) ». Mais aussi sur cet article : Bernard Giroux, « De Chevrières à la Belle province. La vie agitée de Jean-Baptiste de La Croix, évêque de Québec », dans *Le Pays de Saint-Marcellin*, n°34, octobre 2011, pp. 8-14.

<sup>302</sup> Le jésuite est l'auteur en 1680, sous le pseudonyme de La Ville, des *Sentiments de M. Descartes touchant l'essence et les propriétés des corps opposés à la doctrine de l'Eglise et conformes aux erreurs de Calvin sur le sujet de l'Eucharistie*, Paris, Étienne Michallet, 1680. Cité par Henri-Jean Martin, Roger Chartier, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle, op.cit.*, vol.2, p. 880.

démission de Mgr de Montmorency-Laval et sa recommandation donnée au roi en faveur du jeune aumônier, le pape Innocent XI, en conflit avec Louis XIV depuis l'affaire de la Régale, ne lui accorde pas sa bulle d'investiture. Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières part donc en 1685 pour Québec, pourvu du titre de grand vicaire de Mgr de Laval pour un voyage de dix-huit mois où les rigueurs de l'hiver rendent la prédication et les missions difficiles dans un diocèse aussi immense. Là-bas, il n'est pas seul : une centaine de prêtres et de religieuses œuvrent déjà à l'évangélisation des Indiens et à la sauvegarde de l'orthodoxie des colons français. Son zèle pour les visites pastorales (sur ce point, l'influence du cardinal Le Camus a peut-être été décisive) émerveille le clergé, mais son caractère autoritaire nuit à son apostolat. Les supérieurs du séminaire de Québec écrivent à leur ancien évêque demeuré à Paris pour lui faire part des difficultés rencontrées avec le nouvel élu. Ceux-ci désirent le départ de Jean-Baptiste et Mgr de Laval est du même avis. Blessé dans son orgueil, Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières refuse catégoriquement de partir. Le roi le soutient en obligeant Mgr de Laval, qui souhaite repartir pour Québec, à rester en France. Les tensions s'apaisent et le 25 janvier 1688, Jean-Baptiste rentre à Paris afin d'être sacré évêque à Saint-Sulpice. Quelques mois après, il repart pour le Québec. Son retour est pour l'église canadienne synonyme de crise, crise qui dura seize ans (1688-1704) et années pendant lesquelles les conflits entre l'évêque et le séminaire furent incessants. Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières souhaitait réformer l'organisation du séminaire qui jusque là était en dehors de l'autorité de l'évêque, mais les prêtres refusèrent cette réforme. De part et d'autre, les reproches étaient quotidiens : accusé de jansénisme, l'évêque est obligé de se défendre et de rentrer en France pour demander l'arbitrage du conflit. L'archevêque de Paris et le confesseur du roi, le Père de La Chaize, furent commis à cet effet et approuvèrent l'évêque sur les points essentiels. Le séminaire perdit ses droits sur la juridiction de l'évêque et Jean-Baptiste put rentrer triomphant à Québec, le 15 août 1692. Les deux années qui suivent furent marquées par des querelles intestines et une opposition quasi unanime de la part du personnel du diocèse de Québec à l'égard de leur évêque. En effet, jésuites, récollets, sœurs de l'Hôtel-Dieu, sœurs de la Congrégation Notre-Dame : tout le monde était opposé à ses mesures. Rigoriste, il se battait pour mettre fin à l'ivrognerie en limitant le commerce de l'eau-de-vie jugé nécessaire par les gouverneurs. Il se heurta également à M. de Frontenac, gouverneur de Nouvelle-France, qui souhaitait faire représenter la pièce de Molière, *Tartuffe*. Pourquoi l'évêque refusa-t-il ? Sans doute parce que les milieux dévots concernés étaient les mêmes que ceux auxquels appartenaient ses proches. Des mémoires relatifs à l'épiscopat de Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières furent alors envoyés à

l'attention du roi. Celui-ci lui donna l'ordre de revenir en France pour se justifier. Le roi l'écouta et demanda sa démission. Il refusa cette dernière au motif qu'il n'avait commis aucune faute grave et que son épiscopat était positif. Les nombreuses fondations et l'installation des jésuites et des récollets à Montréal n'étaient-ils pas la preuve de son dévouement ? Face à cette crise, le roi demanda conseil auprès de personnes influentes à la cour : M<sup>me</sup> de Maintenon, Bossuet, le Père de la Chaize... M<sup>me</sup> de Maintenon se refusa, le Père de la Chaize opta pour la neutralité tandis que Bossuet le jugea incapable de bien gouverner son diocèse, mais insista sur le fait que si l'évêque ne donnait pas sa démission, on ne pouvait guère le forcer à le faire. Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières resta ainsi deux ans en France jusqu'à ce que le roi lui accorda le droit de retourner à Québec où de nouvelles tensions naquirent entre l'évêque et les jésuites. Ces derniers considérèrent l'évêque comme « un terrible fléau, qui a plus causé de ravages dans le domaine spirituel qu'une armée ennemie n'en peut causer dans le domaine temporel. Ennemi acharné de la Société, il parle de tous les jésuites comme des scélérats ». On constate la grande différence de ton avec la génération précédente, celle de sa mère.

En 1704, après quatre années de résidence en Europe, l'évêque partit de La Rochelle en vue d'atteindre la Nouvelle-France. Il n'eut pas le temps d'accoster : des corsaires attaquèrent son navire et le constituèrent prisonnier ainsi que les seize ecclésiastiques qui l'accompagnaient. Emmené en Angleterre, il resta cinq ans en prison, le roi n'ayant pas voulu se soumettre immédiatement à l'échange demandé par la reine, Anne Stuart. Celle-ci acceptait de libérer l'évêque si, en contrepartie, Louis XIV rendait sa liberté au baron de Méan, doyen de la cathédrale de Liège. Libéré en 1709, l'évêque demanda instamment au roi de repartir pour Québec. Le roi refusa et Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières fut obligé de rester en France jusqu'en 1713. Reparti pour Québec avec un coadjuteur, le capucin Mgr de Mornay, celui qu'on appelle Mgr de Saint-Vallier fut bien accueilli après treize ans d'absence. Sa santé défaillante ne lui permettait plus de visiter son diocèse, mais son rigorisme était toujours présent comme en témoignent les lettres écrites à divers correspondants. Il s'éteignit le 26 décembre 1727 à l'Hôpital Général après avoir dit aux sœurs de ce même hôpital : « Oubliez-moi, mais n'oubliez pas mes pauvres ».

- **François-Ignace Baudet de Beauregard : ses voyages à Macao, en Cochinchine et son exil au Siam en 1665 et 1674.**

François est un des onze enfants (4 garçons et 7 filles) qu'eurent Olympe de Guichard, 29<sup>e</sup> sœur, et André Baudet de Beauregard (1586-1627), secrétaire-greffier au Parlement de Dauphiné. Baptisé le 7 février 1618 dans la paroisse Saint-Hugues et Saint-

Jean, il a pour parrain François de Guichard et pour marraine Méraude de Francon, fille de Jean-François, auditeur des Comptes<sup>303</sup>. Il reçoit une éducation chez les jésuites (certainement à Vienne, mais pas à Grenoble) avant d'entrer au noviciat en 1635<sup>304</sup>. Dans le testament de sa mère, daté du 26 mars 1638, il est nommé « religieux de la Compagnie de Jésus » et reçoit « par droit d'institution particulière [...] la somme de trois livres et un calice lorsqu'il dira le messe »<sup>305</sup>. François-Ignace émet ensuite ses trois vœux simples à Vienne le 1<sup>er</sup> novembre 1652 et devient alors coadjuteur spirituel puis profès des trois vœux un an plus tard, le 1<sup>er</sup> novembre 1653<sup>306</sup>. Souhaitant partir aux Indes, il dit avoir éprouvé dès son enfance le désir de s'y rendre pour devenir missionnaire<sup>307</sup>. Cette précocité de la vocation religieuse pour les terres lointaines fait partie intégrante de l'argumentaire des Pères même s'ils ne disent jamais explicitement les raisons qui les ont poussés à s'aventurer dans ces contrées<sup>308</sup>. Dans la première des trois lettres qu'il rédige à l'attention de son frère Louis, François-Ignace indique pourtant l'opposition familiale à l'égard de son choix et l'extrême attention portée par les Pères à sa vocation :

Vous l'avez tout-à-fait prise à contre-poids car bien loin que mes Supérieurs voulussent se décharger de moi, ils ont résisté bien longtemps et renvoyé ma proposition et ma demande. Ils m'ont donné des preuves bien particulières de leur affection, mais enfin, voyant que Dieu m'appelait au Japon si fortement, et avec des grâces si considérables pendant si longtemps, reconnaissant bien que cette vocation était extraordinaire, et que Dieu s'en mêlait, et m'attirait si puissamment, ils ont cru qu'il fallait écouter ma proposition et examiner. Des plus habiles et des plus éclairés de notre province ont pris connaissance de ce dessein et de ma conscience, et après avoir tout considéré, ils ont dit hautement que c'était bien Dieu qui m'appelait, qu'il ne s'y fallait plus opposer, et que Dieu voulait faire quelque chose de moi aux Indes.

---

<sup>303</sup> AM de Grenoble, GG 30.

<sup>304</sup> Joseph Dehergne, *Répertoire des jésuites de Chine de 1552 à 1800*, Rome, Institutum historicum S.J/ Paris, Letouzey et Ané, 1973, p. 27.

<sup>305</sup> Louis Bassette, *Un Grenoblois missionnaire en Extrême-Orient au XVII<sup>e</sup> siècle. Trois lettres (1652-1654) du P. François BAUDET de BEAUREGARD missionnaire au Japon, en Chine et en Cochinchine*, Grenoble, Le Dauphiné, 1953, 20 p. (BMG, cote V. 22440). L'auteur évoque la présence du testament d'Olympe de Guichard détenu par le comte Édouard de Miribel, descendant des Baudet de Beauregard au château de Vors, près de Lancey. Sur ce point, *Ibid.*, pp. 4-5.

<sup>306</sup> Joseph Dehergne, *Répertoire des jésuites de Chine de 1552 à 1800*, *op.cit.*, p. 27.

<sup>307</sup> ARSI, FG 757, n°1, « François-Ignace Baudet de Beauregard », Lyon, 27 janvier 1651 cité dans Amélie Vantard, *Les vocations pour les missions Ad Gentes (France, 1650-1750)*, thèse de doctorat de l'Université du Maine menée sous la direction de Pierre-Antoine Fabre et Frédérique Pitou, décembre 2010, Le Mans, C. E. R. H. I. O., note 4, p. 85.

<sup>308</sup> Amélie Vantard, *Les vocations...*, *Ibid.*, pp. 84-85.

Ils m'ont assuré que je n'étais point trompé ; il y avait bien longtemps que Dieu m'avait fait connaître bien particulièrement sa sainte volonté<sup>309</sup>.

Le jésuite tente de persuader son frère d'approuver son choix après avoir insisté sur la caution donnée par ses supérieurs. L'opposition fraternelle a déjà différé son départ et le prochain voyage pour les Indes doit être le sien. François-Ignace donne d'excellents arguments : le R. Père Procureur du Japon repart bientôt pour les Indes or celui-ci est selon lui, « un homme en réputation de grande sainteté. Il est de mes très grands amis, et qui a beaucoup d'affection et de bonté pour moi »<sup>310</sup>. François-Ignace souhaite l'accompagner, car il peut lui « apprendre les langues orientales par le chemin, car il les sait bien »<sup>311</sup>. Il conjure donc son frère de le « laisser aller et de faire cet acte héroïque »<sup>312</sup>. Louis a certainement du donner son approbation puisque François-Ignace lui envoie une lettre de Lisbonne où il lui relate les conditions difficiles de son voyage. Lisbonne semble être une ville où il fait bon vivre, mais l'impatience de François-Ignace à partir pour les Indes se ressent dans sa correspondance. Il souhaite toutefois avant son départ avoir la joie de pouvoir lire des lettres de son frère. Il lui précise que s'il désire lui écrire, il doit s'adresser directement au R. Père Le Clerc, procureur des missions à Paris ou à leur sœur<sup>313</sup>. François-Ignace n'omet pas de recommander à son frère quelques pratiques dévotieuses à savoir : « d'aimer toujours Jésus-Christ et la Sainte Vierge et de vous confessez les jours de leurs fêtes. Aimez aussi, s'il vous plaît, et honorez saint Ignace et saint Xavier. Je vous conseille et vous prie d'avoir leurs tableaux en votre maison. Ils y attireront la bénédiction, et faites effacer le mien »<sup>314</sup>. En frère soucieux de faire respecter la religion au sein du noyau familial et de répandre la dévotion des fondateurs de son Institut, François-Ignace demande à Louis de remplacer son portrait par celui de François-Xavier. Il l'enjoint encore à rembourser leur sœur qui lui a envoyé à sa demande « un bréviaire, quelques images et quelques médailles »<sup>315</sup>, mais aussi de veiller à rebâtir la paroisse de Beauregard qui se situe sur ses terres : « cela est honteux à ceux du pays que la maison de Dieu soit en cet état. Je sais que ce n'est point votre faute, pourtant »<sup>316</sup>.

---

<sup>309</sup> Lettre datée de Vienne, ce 23 décembre 1652 et signée Fra. Ign. Baudet, japonais, de la Comp. De Jésus citée dans Louis Bassette, *Un Grenoblois missionnaire en Extrême-Orient au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, pp. 8-9.

<sup>310</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>311</sup> *Ibid.*

<sup>312</sup> *Ibid.*

<sup>313</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>314</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>315</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>316</sup> *Ibid.*



Il l'exhorte également à surveiller l'aîné de ses neveux susceptible de débaucher ses frères et conclut sa lettre en lui transmettant les amitiés de dom Baudry, prieur des Chartreux de Lisbonne, que Louis connaît bien ainsi que celles de ses compagnons<sup>317</sup>. Il joint aussi à sa lettre une lettre destinée au P. Galien ou en son absence, au P. Richeome. Le Père Georges Galien est un Grenoblois né le 19 avril 1618, et admis dans la Compagnie de Jésus le 8 septembre 1636. Il professe les humanités, la rhétorique, la philosophie, l'Écriture sainte et la théologie mariale au collège<sup>318</sup>. Le Père Richeome n'est bien entendu pas le célèbre Louis dont François de Sales évoque la figure, mais Antoine, né à Digne le 5 avril 1605 et admis dans la Compagnie de Jésus le 10 décembre 1622. Il enseigna 5 ans les humanités et 2 ans la rhétorique avant d'être pénitencier à Saint-Pierre de Rome et de professer la philosophie à Aix-en-Provence en 1641, de même que la théologie morale<sup>319</sup>. François-Ignace correspond donc avec des Pères qui ont eux-mêmes côtoyé les Dames de la Purification soit à Grenoble, soit à Aix-en-Provence.

Dans sa lettre, François-Ignace salue toute la famille et recommande à son frère le R. P. Maurin [Morin], son « bon ami »<sup>320</sup>, auquel il a écrit par la voie de la Provence<sup>321</sup>. Ce dernier était le directeur de conscience de Marie de Valernod récemment décédée (dont il a prononcé l'oraison funèbre) et celui de la comtesse de Rochefort. Mère Mectilde du Saint-Sacrement (comme François-Ignace) a un grand respect pour lui. Carlos Sommervogel cite trois Pères prénommés Philippe Morin, mais nous pensons qu'il s'agit du même homme<sup>322</sup>. Lui-même hésite entre les deux derniers cependant les concordances chronologiques nous amènent à évoquer les deux premiers. Ceux-ci sont nés à Lyon, ont été admis dans la Compagnie de Jésus le même jour, le 11 septembre 1634, et étaient *infirmus* au collège d'Avignon la même année, en 1678. La présence d'une pièce de vers adressée à Richelieu à la fin de l'ouvrage du P. Joseph de Gibalin<sup>323</sup> nous conforte dans

---

<sup>317</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>318</sup> Carlos Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. III, col. 1123. Il y a trois lettres de lui dans *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, *op.cit.*, t. II, pp. 521, 523, 525 plus *L'enseignement en Provence. Annales du Collège Royal Bourbon d'Aix...*, t. II, pp. 29-50.

<sup>319</sup> *Ibid.*, t. VI, col. 1815.

<sup>320</sup> Louis Bassette, *Un Grenoblois missionnaire en Extrême-Orient au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 15.

<sup>321</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>322</sup> Carlos Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 763 (Maurin) ; col. 1325 (Morin) et col. 1347 (Mourin).

<sup>323</sup> *Disquisitiones de Clausura regulari*, 1648.

cette idée sachant les liens qui existaient entre le P. Gibalin, Jeanne Chézard de Matel, Mère Mectilde du Saint-Sacrement, M<sup>me</sup> de Revel et la comtesse de Rochefort.

La proximité de la famille Baudet de Beauregard avec la Compagnie du Saint-Sacrement, le P. Pallu et la duchesse d'Aiguillon, qui rappelons-le, a financé avec l'aide de M<sup>me</sup> Fouquet les évêchés au Tonkin et en Cochinchine<sup>324</sup> peuvent expliquer le départ de François-Ignace. La chronologie nous amène d'ailleurs à appuyer cette idée. Selon le tableau récapitulatif fait par Amélie Vantard, entre 1655 et 1659, 9 *indipeti* de la province de Lyon sur 40 souhaitèrent partir en Chine ou au Japon<sup>325</sup>. François-Ignace Baudet de Beauregard fut de ce nombre puisque dès juillet 1653, autrement dit avant même d'être profès, il émettait le vœu de cette destination<sup>326</sup>. Exactement à la même date, Henri de Nemours, archevêque de Reims, Vincent de Paul, du Plessis-Montbard et plusieurs autres adressaient au pape une supplique pour qu'il crée au Tonkin et en Cochinchine des évêques *in partibus*<sup>327</sup>. Les *Annales* de la Compagnie du Saint-Sacrement précisent d'ailleurs qu'elle « prit part aux desseins du P. de Rhodes, qui partait pour le Tonkin avec des missionnaires de son ordre »<sup>328</sup>. Le Père Alexandre de Rhodes était un missionnaire jésuite célèbre à son époque. Le Père Henri Albi, qui dirigeait la conscience de certaines Dames de la Purification, avait traduit en français son *Histoire du royaume de Tonkin*. Les Grenobloises s'intéressaient d'ailleurs aux missions étrangères notamment Catherine-Béatrix Robert de Saint-Germain qui acheta les *Divers voyages en missions en la Chine et autres royaumes de l'Orient* du P. de Rhodes<sup>329</sup>.

François-Ignace décède après 1679<sup>330</sup>. L'*Histoire généalogique* de Guy Allard éditée en 1680 précise que François-Ignace Baudet de Beauregard « est au Japon depuis plusieurs années, prêchant aux Infidèles »<sup>331</sup> ce qui nous amène à penser que François-Ignace est bien décédé après cette date. Le carnet détenu par le comte de Miribel affirme

---

<sup>324</sup> Madeleine Alcover, *Cyrano relu et corrigé...*, *op.cit.*, p. 39.

<sup>325</sup> Amélie Vantard, *Les vocations...*, *op.cit.*, p. 283.

<sup>326</sup> ARSI, FG 757 n°3, François-Ignace Baudet de Beauregard, Rouen, 8 juillet 1653 [Inde, Japon] cité dans Amélie Vantard, *ibid.*, note 170, p. 293.

<sup>327</sup> Raoul Allier, *La Cabale des dévots*, *op.cit.*, p. 152.

<sup>328</sup> *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement, éditées et annotées par Dom Beauchet-Filleau*, Marseille, Typographie et Lithographie Saint-Léon, 1900, p. 77.

<sup>329</sup> Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, Droz, coll. « Histoire et civilisation du livre », 1977, t. II, p. 763.

<sup>330</sup> Joseph Dehergne, *Répertoire des jésuites de Chine de 1552 à 1800*, *op.cit.*, p. 27.

<sup>331</sup> Guy Allard, *Histoire généalogique des familles de Revilasc, Fasson [...] Saint-Marcel, Baudet, La Baume de Suze...*, 3<sup>e</sup> vol., Grenoble, Laurens Gilibert, 1680, p. 126.

d'ailleurs à deux reprises que le jésuite « est mort en martyr au Japon et aux Indes Orientales, où il est allé en 1654 »<sup>332</sup>. Une lettre écrite de Rome par le Père Joseph Teschitel, archiviste de la Compagnie de Jésus, au R. P. Tissot, de Grenoble, à la demande de Louis Bassette mentionne que « depuis l'année 1679, on ne trouve plus son nom, et il ne figure pas dans les listes des défunts. Les lettres annuelles de Cochinchine manquent après 1672 et avant 1681. D'après celles, consacrées, mais non pas nominalement, à nos missionnaires, même Français, il aurait bien pu se faire que le Père Baudet ait souffert le martyre au Japon. Mais les documents nous manquent pour aller plus loin »<sup>333</sup>.

Certains fils des Dames de la Purification vouent leurs vies aux causes des terres lointaines. Les deux exemples ci-dessus le prouvent. La majorité des garçons des Dames de la Purification reste cependant attachée au Royaume de France en exerçant leur apostolat dans les limites géographiques du Royaume à cette époque : Paris, Autun, Grenoble et ses environs sont les lieux choisis pour exercer leur charge. La carrière des armes n'est pas non plus oubliée ce qui explique pourquoi quelques Dames perdent leur progéniture sur les champs de bataille. Les filles font également l'objet de beaucoup d'attention de la part de leurs mères et l'on remarque parfois, à la lecture des sources, la préférence qu'une telle accorde à l'une de ses filles.

#### **f) Des pourvoyeuses de couvents**

De nombreuses filles des Dames ont embrassé l'état religieux dans les couvents grenoblois et de ses environs. Les clarisses, les bernardines, les visitandines, les chanoinesses de Montfleury, l'ordre du Verbe Incarné comptent en effet dans leurs rangs les filles des Dames. Il est ici difficile de les mentionner toutes, le temps imparti ne nous ayant pas permis de consulter l'ensemble des registres manuscrits des ordres religieux de la ville. Nous choisissons cependant d'évoquer quelques exemples éclairants indiquant la prégnance des filles des Dames de la Purification dans l'effectif total des religieuses grenobloises.

Plusieurs filles des Dames entrent chez les bernardines réformées, au couvent de Sainte-Cécile. Il est nécessaire de rappeler que la supérieure du couvent, Louise de Ponsoonas, est la tante paternelle de Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur. Les

---

<sup>332</sup> Louis Bassette, *Un Grenoblois missionnaire en Extrême-Orient au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 5.

<sup>333</sup> Lettre datée de Rome, 23 mai 1653, citée dans *Ibid.*, p. 6.

Dames savent donc qu'elles pouvaient sans crainte installer leurs filles au couvent, la renommée de la famille Alleman et particulièrement de la Mère de Ponsonnas les amenant à faire ce choix. Trois des filles d'Olympe de Guichard, 29<sup>e</sup> sœur, y prirent l'habit : Marguerite-Julienne, le 24 mars 1627<sup>334</sup>, à l'âge de 17 ans, Madeleine-Thérèse, le 24 mars 1629<sup>335</sup> et Louise, le 21 mars 1638<sup>336</sup>. Il y en avait une quatrième, prénommée Angèle. Un acte notarié précise que celle-ci était entrée au monastère le 20 août 1634 et que 1 500 livres furent données par sa mère pour son entretien<sup>337</sup>. La fille de Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, prit l'habit sous le nom de Paule-Françoise de Portes, à l'âge de 16 ans. Elle fit sa profession le 9 juillet 1643<sup>338</sup>. Louise Armand, fille de Marguerite de Ferailon, 33<sup>e</sup> sœur, fit sa profession le 28 décembre 1644<sup>339</sup>. Le contrat de réception établi devant M<sup>e</sup> Montaigne nous apprend que sa dot s'élevait à 2 400 livres<sup>340</sup>. Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur, dota sa fille Olympe de 3 600 livres plus 400 livres pour ses meubles<sup>341</sup>. Cette somme fut acquittée par son époux deux ans plus tard<sup>342</sup>. Quatre des filles de Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur, entrèrent également au couvent vers l'âge de 14 ans : Ennemonde<sup>343</sup>, Justine, le 13 mars 1645 à l'âge de 14 ans et 5 mois où elle prit le nom de Justine de Jésus Simiane, mais n'eut pas le temps de faire sa profession décédant dans son statut de novice le 1<sup>er</sup> juillet 1646<sup>344</sup>, Françoise et Marie. Le cas de Marie est intéressant. Son contrat de réception passé devant M<sup>e</sup> Montaigne a été entièrement raturé. Elle était promise au couvent du Verbe Incarné, mais prit l'habit de bernardine réformée et le nom de Marie-Dorothee<sup>345</sup>. Nous ne savons pas les raisons de ce changement subit.

---

<sup>334</sup> AD Isère, 15 H 1, f<sup>o</sup>13 : *registre des vêtements des Bernardines de Grenoble (1624-1788)*.

<sup>335</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>25.

<sup>336</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>61. Le contrat de réception de Louise est disponible aux AD Isère sous la cote 3 E 7782, f<sup>o</sup>255r<sup>o</sup>-257r<sup>o</sup> : 24 juin 1638.

<sup>337</sup> AD Isère, 3 E 7779, f<sup>o</sup>413v<sup>o</sup>-414v<sup>o</sup> : Obligation en faveur des Révérendes Dames de Sainte Cécile passée par Mademoiselle Baudet et f<sup>o</sup>417r<sup>o</sup>-418r<sup>o</sup> : Quittance des religieuses avec Olympe de Guichard. Les deux actes sont datés du 31 août 1635.

<sup>338</sup> AD Isère, 15 H 1, f<sup>o</sup>79.

<sup>339</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>81.

<sup>340</sup> AD Isère, 3 E 7787, f<sup>o</sup>141r<sup>o</sup>-143v<sup>o</sup> : 13 mai 1645.

<sup>341</sup> AD Isère, 3 E 7793, f<sup>o</sup>27v<sup>o</sup>-29r<sup>o</sup> : 16 février 1652.

<sup>342</sup> AD Isère, 3 E 7794, f<sup>o</sup>52r<sup>o</sup>-53r<sup>o</sup> : 7 avril 1653.

<sup>343</sup> Son contrat de réception est disponible aux AD Isère sous la cote 3 E 7786, f<sup>o</sup>302r<sup>o</sup>-303v<sup>o</sup> : 05 décembre 1642. Dot : 3 000 livres.

<sup>344</sup> AD Isère, 15 H 1, f<sup>o</sup>87. Son contrat de réception est disponible aux AD Isère sous la cote 3 E 7792, f<sup>o</sup>56r<sup>o</sup>-58r<sup>o</sup> : 28 février 1651.

<sup>345</sup> AD Isère, 3 E 7796, f<sup>o</sup>99r<sup>o</sup>-100r<sup>o</sup> : 25 janvier 1659. Elle s'appelait dans le monde Marie de La Coste.

Ce renversement de situation n'est toutefois guère imputable à sa mère, décédée à ce moment-là.

Dans l'un et l'autre des monastères de la Visitation de Grenoble, les filles des Dames de la Purification effectuèrent leur noviciat et y firent profession. Jeanne de La Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur, eut quatre de ses filles qui devinrent visitandines sur les sept qui prononcèrent des vœux solennels<sup>346</sup>. Celles-ci se prénommaient Antoinette, Thérèse, Françoise et Madeleine. Antoinette devint d'ailleurs religieuse de chœur selon le désir qu'elle avait exprimé. Sa dot s'élevait à 3 000 livres plus 300 livres destinées à l'achat d'un crucifix d'argent<sup>347</sup>.

Plusieurs jeunes filles rejoignirent le monastère de la Visitation de Sainte-Marie-d'en-Haut. Une convention passée chez le notaire Montaigne par Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur, fait mention de la réception de sa fille Marie-Marguerite de Veyssilieu au monastère. Ce contrat prévoyait notamment le transfert de sa fille dans un autre monastère si, à l'avenir, un nouveau couvent était construit<sup>348</sup>. Un second monastère, appelé Sainte-Marie-d'en-Bas, vit effectivement le jour à Grenoble quelques années plus tard.

L'abrégé de vie et de vertus de Marie-Marguerite<sup>349</sup> revient sur les premiers temps du monastère grenoblois et surtout sur le rôle joué par sa mère. On peut y lire que Marguerite de La Croix de Chevrières s'est mise sous la direction de François de Sales et que celui-ci la considérait comme « l'une de ses plus chères filles spirituelles »<sup>350</sup>. Les religieuses vont même jusqu'à la qualifier de « vertueuse Philothée »<sup>351</sup>. Plus de cinquante ans plus tard nous disent les sœurs, Marguerite de La Croix de Chevrières conservait le souvenir de François de Sales et des prémices de l'Institut<sup>352</sup>. Marguerite avait habitué sa fille à se rendre avec elle aux parloirs des religieuses de différents ordres avec qui elle s'entretenait. Cela ne signifiait pas qu'elle désirait que sa fille entre en religion, car elle pensait « que la clôture perpétuelle ne convenait pas à un esprit si vif et

---

<sup>346</sup> Thérèse est au monastère royal de Sainte-Colombe de Vienne et Marguerite-Séraphique et Claude-Anne sont religieuses au couvent de Saint-Barnard de Vienne.

<sup>347</sup> AD Isère, 3 E 7789, f°44r°-46r° : 18 février 1645.

<sup>348</sup> AD Isère, 3 E 7785, f°162v°-163v° : 8 mai 1641.

<sup>349</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, t. I, janvier, Annecy, Charles Burdet, 1867, pp. 710-714.

<sup>350</sup> *Ibid.*, p. 710.

<sup>351</sup> *Ibid.*

<sup>352</sup> *Ibid.*

si enjoué »<sup>353</sup>. Sa fille n'était pas de cet avis. Expriment son souhait d'être religieuse à son confesseur jésuite, son confident, elle lui promettait alors que si on ne lui permettait pas d'entrer à la Visitation, elle se couperait les cheveux. Le confesseur n'eut d'autre choix que de se rendre auprès des parents de la jeune fille afin d'obtenir leur consentement. Marguerite de La Croix de Chevrières et son époux acquiescèrent et escortèrent leur fille jusqu'au monastère le 1<sup>er</sup> janvier 1640 où elle retrouva sa cousine germaine, Barbe-Séraphique de Chevrières. Marguerite-Marie se distingua dans toutes les charges du second monastère de Grenoble exceptées dans celles de supérieure et de directrice<sup>354</sup>. Pourvue d'une grande humilité selon les religieuses, beaucoup de femmes séculières venaient la consulter<sup>355</sup>. Elle mourut d'hydropisie à l'âge de 52 ans.

D'autres filles des Dames devinrent visitandines : Barbe-Séraphique de La Croix de Chevrières, fille de Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, passa plus de la moitié de sa vie à Sainte-Marie-d'en-Haut<sup>356</sup>. La fille de Pernelle Scarron, 7<sup>e</sup> sœur, prénommée Catherine, fit également le vœu de devenir religieuse au monastère. Sa dot s'élevait à 3 000 livres<sup>357</sup>. Clotilde de Chaulnes, fille de Marguerite de Chissé, 12<sup>e</sup> sœur, entra à son tour au couvent en septembre 1654<sup>358</sup>. Son abrégé de vie et de vertus rédigé par les visitandines insiste sur la piété de sa mère : « Sœur Marie-Clotilde eut l'avantage d'avoir une de ces mères vertueuses qui par leur caractère, peuvent revendiquer la gloire de composer la famille de la *femme forte* que loue la divine Sapience »<sup>359</sup>. La jeune fille semble avoir hérité « du bel esprit et de la brillante générosité de son père, et de la sagesse et solidité de sa mère »<sup>360</sup>. La lecture de l'abrégé nous informe que c'est par dévotion envers François de Sales que Marguerite de Chissé a voulu que sa fille devienne visitandine malgré l'insistance de sa parenté à ce qu'elle entre au monastère de Montfleury<sup>361</sup>. Marie-Clotilde a donc effectué

---

<sup>353</sup> *Ibid.*, p. 711.

<sup>354</sup> *Ibid.*, p. 712.

<sup>355</sup> *Ibid.*, p. 713.

<sup>356</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, t. XI, novembre, Annecy-Lyon, 1870, pp. 701-732 : abrégé de la vie & des vertus de notre respectable sœur Barbe-Séraphique de La Croix de Chevrières, décédée en notre premier Monastère de Grenoble, le 27 novembre 1673, âgée de 57 ans, dont 32 de profession.

<sup>357</sup> AD Isère, 3 E 7790, f°72r°-73v° : 20 mars 1649.

<sup>358</sup> AD Isère, 3 E 7795, f°126v°-128r° : 22 septembre 1654.

<sup>359</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, t. I, janvier, pp. 333-345, ici, p. 333 : *abrégé de la vie et des vertus de notre très-honorée sœur Marie-Clotilde de Chaulnes, décédée en notre premier Monastère de Grenoble, le 14 janvier 1707, âgée de 68 ans, 52 ans de profession*. Italiques originels.

<sup>360</sup> *Ibid.*, p. 333.

<sup>361</sup> *Ibid.*

son noviciat sous l'égide de sa parente, Barbe-Séraphique de La Croix de Chevrières, fille de Claude de Chissé. Marie-Clotilde a aussi, fait très important, rédigé la *Vie* de Marie-Constance de Bressand et ce, plusieurs fois sur ordre de sa cousine qui était sa supérieure<sup>362</sup>. Les *Vies* de ces deux dernières femmes font l'objet d'une grande attention de la part de Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, comme nous le verrons lorsque nous évoquerons les lectures spirituelles des Dames de la Purification. Marie-Clotilde fut une secrétaire « zélée », « talentueuse », pourvue d'une « éloquence naturelle et d'un esprit brillant »<sup>363</sup>. Le duc de Lesdiguières ne pouvait que se charger « de faire dorer le retable de l'autel, n'ayant su, dit-il, se défendre des belles lettres qui lui avaient été écrites »<sup>364</sup>. Marie-Clotilde occupe également pendant six ans la charge de supérieure de la Maison des Filles pénitentes de Sainte-Madeleine<sup>365</sup>. Éluée ultérieurement supérieure du Monastère de la Visitation d'Autun, son premier acte fut de mettre la communauté sous la protection de la Vierge<sup>366</sup>. Elle fut ensuite élue supérieure du Monastère de Paray-le-Monial de 1700 à 1703 où le cardinal de Bouillon la tenait en grande estime, allant fréquemment lui rendre visite et s'entretenir avec elle « avec grande confiance »<sup>367</sup>. Revenue à Grenoble, elle y finit ses jours et fit demander le matin de sa mort au recteur des jésuites un sermon pour le jour de la Purification<sup>368</sup>. La dévotion de sa mère était donc profondément ancrée en elle.

L'abrégé de vie et de vertus de Madeleine-Angélique de La Croix de Chevrières, fille de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, prouve sans aucune contestation possible, combien l'Institut de la Visitation et en particulier son fondateur, François de Sales, comptait aux yeux de la famille, surtout à ceux de Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, « qui en fut l'insigne bienfaitrice et qui légua à ses descendants son affection et sa générosité pour la Communauté »<sup>369</sup>. Marie de Sayve est décrite dans cet abrégé comme « une femme d'une vertu supérieure [qui] s'adonnait avec ferveur à la pratique des bonnes œuvres, surtout au

---

<sup>362</sup> *Ibid.*, p. 335.

<sup>363</sup> *Ibid.*

<sup>364</sup> *Ibid.*

<sup>365</sup> *Ibid.*, p. 338.

<sup>366</sup> *Ibid.*, p. 339.

<sup>367</sup> *Ibid.*, p. 341.

<sup>368</sup> *Ibid.*, p. 345.

<sup>369</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, t. VIII, août, pp. 158-170 ; ici, p. 164 : *abrégé de la vie & des vertus de notre fervente sœur Madeleine-Angélique de La Croix de Chevrière, décédée en notre premier Monastère de Grenoble, l'année 1707, âgée de 57 ans, dont 41 de profession.*

soulagement des pauvres »<sup>370</sup>. L'attachement profond de Marie de Sayve pour sa fille prend également place dans cet abrégé, indication qui n'est pas si fréquente que cela dans ce type de source : « sa mère, qui l'aimait extraordinairement et ne la nommait que *sa favorite*, n'oublia rien pour la retenir dans le monde, joignant aux instances les plus tendres caresses »<sup>371</sup>. Une des tantes de la jeune fille (l'abrégé ne nous dit pas s'il s'agissait de M<sup>me</sup> de Revel ou de la comtesse de Rochefort) lui avait donné des exercices de piété à respecter lorsqu'elle évoluait dans le monde, obligée de « se parer et de se divertir »<sup>372</sup>. Elle voulut toutefois entrer à la Visitation et se fit remarquer par sa gentillesse. Elle confiait son intérieur à son frère, l'évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, que nous avons évoqué ci-dessus, et se rangeait à sa direction. Elle prenait également soin de garder ses lettres quinze jours avant de les lire puis de les jeter au feu<sup>373</sup>. Elle s'était prescrite des règles de vie à suivre pour chaque jour de la semaine, règles qu'elle suivait attentivement. Elle mourut des suites d'une apoplexie<sup>374</sup>.

Les sœurs Louise-Marie et Marie-Suzanne Brenier embrassèrent également la vie religieuse chez les visitandines de Grenoble. Ce sont deux des filles de Renée Guérin de Tencin, 31<sup>e</sup> sœur<sup>375</sup>. Renée étant décédée durant leur petite enfance, c'est Antoine, son époux, qui s'occupe des six enfants du couple. À neuf ans, il confie Louise-Marie à sa tante maternelle, Marie-Angélique Guérin de Tencin, également visitandine, pour qu'elle s'occupe de son éducation. Un peu plus tard, atteint de la gravelle, Antoine reçoit les soins de sa fille Louise-Marie durant quatre ans, années au cours desquelles celle-ci s'interroge sur la vocation de religieuse, mais aussi durant lesquelles elle prend conseil auprès d'un Père jésuite<sup>376</sup>. Elle avait pour règle de conduite : « je ne suis pas venue pour être servi, mais pour servir »<sup>377</sup>. Antoine Brenier dota sa fille Marie-Suzanne de 3 900 livres pour

---

<sup>370</sup> *Ibid.*, p. 158.

<sup>371</sup> *Ibid.*, p. 160. Italiques originels.

<sup>372</sup> *Ibid.*

<sup>373</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>374</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>375</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, t. VIII, août, pp. 611-619 : *abrégé de la vie & des vertus de notre très-honorée sœur Louise-Marie Brenier, décédée en notre premier Monastère de Grenoble, le 26 août 1734, âgée de 78 ans, dont 59 de profession.*

<sup>376</sup> *Ibid.*, pp. 611-612.

<sup>377</sup> *Ibid.*, p. 614.



qu'elle puisse prononcer ses vœux. Parmi cette somme, 600 livres furent destinées à ses habits et 300 livres à un présent pour l'autel<sup>378</sup>.

Le monastère de la Visitation de Sainte-Marie-d'en-Bas accueille également les filles de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur. Les papiers personnels de cette famille consultables aux Archives départementales de l'Isère nous informent que des pensions ont été régulièrement acquittées pour l'entretien de Virginie, Louise-Gratiane (que les religieuses surnomment affectivement « Louison ») et Isabeau (qu'elles surnomment « Babeau »). Quelques années plus tard, il est question de la réception au couvent de leur sœur prénommée Catherine-Élisabeth. Catherine Déageant paie aux religieuses la somme de 5 000 livres pour que sa fille puisse faire profession avec ses sœurs, alors que le montant de la dot de Louise-Gratiane était de 4 000 livres<sup>379</sup>. Chaque année, Catherine Déageant ou son époux donnaient des sommes oscillant entre 200 et 400 livres pour les pensions d'une année de leurs filles. Lorsque Catherine Déageant décède, son fils prend la relève<sup>380</sup>. L'abrégé de vie et de vertus de Louise-Gratiane<sup>381</sup> indique la piété de ses père et mère : « entre toutes les faveurs qu'elle reçut de Dieu, l'une des plus précieuses, sans doute, fut de naître de parents dont la vertu et la piété faisaient le caractère particulier »<sup>382</sup>. La jeune fille reçût son prénom de baptême de la part des consuls de Grenoble, soucieux de remercier son père de l'aide qu'il avait apportée à la ville. Elle reçoit donc le prénom Gratiane « pour montrer qu'elle était la filleule de leur cité, dont le nom signifie Ville de Grâce »<sup>383</sup>. Ses parents la confièrent au monastère de la Visitation dès ses cinq ans. Un jour, Catherine Déageant décide de rendre visite à sa fille avec plusieurs personnes de sa connaissance. Devant tout le monde, la jeune fille reproche à sa mère de ne pas lui avoir amené un objet dont elle avait besoin. Catherine Déageant lui demande en aparté d'être « plus sage à l'avenir et de lui épargner de pareilles confusions »<sup>384</sup>. Sa fille lui rétorque : « Voyez-vous ma bonne maman, je l'ai fait à dessein pour vous donner moyen de pratiquer l'humilité, car peut-être n'avez-vous point

---

<sup>378</sup> AD Isère, 3 E 7795, f<sup>o</sup>287v<sup>o</sup>-289r<sup>o</sup> : 22 septembre 1655.

<sup>379</sup> AD Isère, 2 E 797, n.f. : contrat du 2 mai 1664.

<sup>380</sup> *Ibid.*

<sup>381</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, t. V, mai, 1868, pp. 664-670 : *abrégé de la vie & des vertus de notre chère sœur Louise-Gratiane Roux, décédée en notre second Monastère de Grenoble, le 26 mai 1679, âgée de 30 ans, dont 14 de profession.*

<sup>382</sup> *Ibid.*, p. 664.

<sup>383</sup> *Ibid.*

<sup>384</sup> *Ibid.*

eu aujourd'hui l'occasion de faire un seul acte de cette vertu »<sup>385</sup>. La jeune fille fait ici preuve d'audace en amenant sa mère à être plus humble. Une fois rentrée chez ses parents, Gratianne avait pour habitude de frapper dans ses mains afin de rappeler à tous la présence de Dieu<sup>386</sup>. La vie au couvent avait profondément marqué la jeune fille qui choisit d'y faire sa profession religieuse à seize ans, le dimanche 4 mai, à Sainte-Marie-d'en-Bas. Les consuls lui offrirent 150 livres de présents<sup>387</sup>. Son attrait principal était « la contemplation de Jésus sur la croix »<sup>388</sup>. Elle souhaitait souffrir à son image et avait constamment à la bouche ces mots : « Vive Jésus crucifié ! Vive Marie affligée ! les deux objets de mon amour ! »<sup>389</sup>. Tous les dimanches, elle faisait l'exercice de préparation à la mort<sup>390</sup>. Alors qu'elle était sur le point de mourir, les sœurs lui demandèrent si elle ne souhaitait pas adresser ses adieux à ses parents. Voici ce qu'elle leur écrivit : « Je ne veux que les faire supplier de me témoigner leur amitié en priant pour mon âme et en conservant beaucoup d'affection pour ce Monastère, en reconnaissance de la charité qu'on n'y a exercée en mon endroit »<sup>391</sup>. Elle mourut âgée de 30 ans des suites d'une longue maladie avec maux d'estomac et enflures du corps.

L'abrégé de vie et de vertus de Marie-Catherine de Saint-Marcel, fille de Françoise Brenier, 67<sup>e</sup> sœur, et petite-fille de Renée, 31<sup>e</sup> sœur, est très instructif pour notre propos<sup>392</sup>. La mère de la jeune fille est décrite comme une femme qui « portait jusqu'à la perfection la pratique des vertus chrétiennes » et qui, plusieurs années avant son décès, « était parvenue à un don de continuelle présence de Dieu »<sup>393</sup>. Françoise et son époux, Étienne Eyraud de Saint-Marcel, confièrent l'éducation de leur fille aux religieuses de Sainte-Marie-d'en-Haut « en considération de ses trois tantes maternelles, les très-honorées Mères Marie-Angélique Guérin de Tencin, Marie-Suzanne et Louise-Marie Brenier »<sup>394</sup>. Une lignée visitandine est en œuvre et le souvenir reste impérissable. La

---

<sup>385</sup> *Ibid.*

<sup>386</sup> *Ibid.*, pp. 664-665.

<sup>387</sup> AM Grenoble, BB 111 : séance du 30 avril 1664.

<sup>388</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, op.cit.*, t. V, p. 665.

<sup>389</sup> *Ibid.*, p. 666.

<sup>390</sup> *Ibid.*, p. 668.

<sup>391</sup> *Ibid.*, p. 669.

<sup>392</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, t. VII, juillet, 1869, pp. 579-586 : *abrégé de la vie & des vertus de notre respectable sœur Marie-Catherine de Saint-Marcel, décédée en notre premier Monastère de Grenoble, le 24 juillet 1748, âgée de 82 ans, dont 63 de profession.*

<sup>393</sup> *Ibid.*, p. 579.

<sup>394</sup> *Ibid.*, p. 579.

jeune Marie-Catherine reste au monastère de sa prime enfance jusqu'à ses quatorze ans, âge où ses parents la rappellent au foyer parental pour l'établir dans le monde, celle-ci étant l'aînée des enfants. La jeune fille se sent pourtant appelée par Dieu. Elle ne sait cependant pas à quel Ordre se consacrer. Elle choisit dans un premier temps le Carmel où sa tante, alors Mère prieure des carmélites, la dissuade<sup>395</sup>. La jeune fille s'en remet donc entièrement à ses directeurs de conscience qui l'incitent à entrer à la Visitation, « l'assurant qu'elle y trouverait le bonheur de la vie cachée, intérieure et toute crucifiée avec Jésus-Christ »<sup>396</sup>. Son père n'est pas de cet avis et souhaite qu'elle prenne le parti qu'il a choisi pour elle. Marie-Catherine se confie alors à sa mère et celle-ci lui demande une faveur : celle de l'accompagner en pèlerinage à Annecy, sur le tombeau de François de Sales<sup>397</sup>. C'est une révélation pour la jeune fille qui décide, à son retour, de faire son noviciat à la Visitation. Elle a 18 ans. La perte de son unique frère est pour elle une grande épreuve, car elle ébranle sa vocation. Elle parvient cependant à la surmonter et reste confiante dans sa vocation. Marie-Catherine se distingue dans les charges de secrétaire et d'économe dans lesquelles, nous disent les visitandines, elle est fort douée<sup>398</sup>. C'est elle qui rédige l'histoire de la fondation du monastère de Grenoble à l'occasion du centenaire de la communauté<sup>399</sup>. Elle éprouvait un grand attrait pour l'oraison qui « était sa vie et comme son élément »<sup>400</sup>. Elle se distingue également dans la supériorité et meurt à l'âge de 82 ans des suites d'une paralysie<sup>401</sup>.

En choisissant de mettre leurs filles à la Visitation, les Dames de la Purification participent à l'essor de l'Ordre et à sa réputation auprès des élites<sup>402</sup>. La dévotion qu'elles portent à François de Sales ne fait que renforcer ce choix. La véritable « carrière » de certaines filles permet aussi d'assurer la diffusion de la spiritualité salésienne au sein des milieux dévots et d'intensifier la dévotion à l'égard du fondateur.

---

<sup>395</sup> *Ibid.*, p. 580.

<sup>396</sup> *Ibid.*

<sup>397</sup> *Ibid.*

<sup>398</sup> *Ibid.*, p. 581.

<sup>399</sup> *Ibid.*, p. 583.

<sup>400</sup> *Ibid.*,

<sup>401</sup> *Ibid.*, p. 586.

<sup>402</sup> Blandine Mousserin a d'ailleurs montré l'impact du couvent de Sainte-Marie-d'en-Haut sur les autres couvents dauphinois. Il ne fait aucun doute que les familles des religieuses participaient de cet essor. Sur ce point, Blandine Mousserin, « Le Monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut comme point de départ de l'expansion de l'ordre de la Visitation dans le sud-est du Royaume de France », dans *La Pierre et l'Écrit*, n°17, 2006, pp. 141-151. En particulier, pp. 146-151.

Certaines Dames de la Purification ont préféré mettre leurs filles chez les ursulines de Grenoble. C'est le cas de Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur, qui permet à deux de ses filles d'entrer au monastère dès le mois de mai 1636. Elle donne à sa première fille, prénommée Anne, 3 000 livres de dot plus un tour de lit de Cadix et deux couvertures de Catalogne<sup>403</sup> et à sa seconde, Gasparde, une dot similaire<sup>404</sup>. Nous remarquons lors de la profession religieuse des jeunes filles, la présence de Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur. Elle signe dans les deux cas la dernière, après le prêtre et la supérieure des ursulines. La première fois pour Gasparde Boniel, le 30 janvier 1639<sup>405</sup> et la seconde, pour Anne, le 5 juillet 1646<sup>406</sup>. Charlotte Catilhon, 24<sup>e</sup> sœur, signe également le registre de professions des religieuses pour sœur Élisabeth Boniel dite de Notre-Dame, le 25 septembre 1639<sup>407</sup>. Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, signe le 29 juin 1640 sous l'évêque Pierre Scarron la profession religieuse de sœur Anne de Richard, dite de Saint-Pierre<sup>408</sup>.

Les filles de M<sup>me</sup> de Revel, Louise et Claude, entrent comme novices au monastère royal de Montfleury<sup>409</sup>. Une pension de 75 livres leur est allouée à chacune pour leur entretien. Cette somme semble insuffisante aux deux jeunes filles qui souffrent de diverses maladies depuis quelques années. Leur mère promet alors d'augmenter leur pension de 45 livres si le besoin le commandait. Elle prévoit même qu'au cas où une de ses filles décéderait, l'autre hérite de cette pension<sup>410</sup>. Clémence, seconde fille de Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain, marquise de Claveyson, 43<sup>e</sup> sœur, est religieuse à Montfleury. Hugues de Lionne lui obtint en 1665 le brevet de Prieure générale du monastère<sup>411</sup>. Cela explique pourquoi sa mère, la marquise de Claveyson, y passe les dix dernières années de sa vie.

Enfin, on est frappé par la désaffection des Dames pour les carmélites de la ville. Certes l'époux de Renée Guérin de Tencin, 31<sup>e</sup> sœur, donne à sa fille Catherine la chance d'entrer au couvent où elle fait profession le 9 décembre 1663 sous le nom de Catherine

---

<sup>403</sup> AD Isère, 3 E 7788, f<sup>o</sup>33v<sup>o</sup>-35v<sup>o</sup> : 31 janvier 1644.

<sup>404</sup> AD Isère, 3 E 7780, f<sup>o</sup>201r<sup>o</sup>-204r<sup>o</sup> : 24 mai 1636.

<sup>405</sup> AD Isère, 22 H 101, f<sup>o</sup>51r<sup>o</sup> : *Livre des professions pour les religieuses du Monastère de sainte Ursule de Grenoble commencé en l'année 1631.*

<sup>406</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>64r<sup>o</sup>.

<sup>407</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>55r<sup>o</sup>.

<sup>408</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>56r<sup>o</sup>.

<sup>409</sup> AD Isère, 3 E 3884, f<sup>o</sup>75v<sup>o</sup>-77v<sup>o</sup> : 12 avril 1646.

<sup>410</sup> AD Isère, 3 E 3884, f<sup>o</sup>80r<sup>o</sup>-81r<sup>o</sup> : 12 avril 1646.

<sup>411</sup> Joseph Vossier, « Recherches historiques sur Claveyson », *op.cit.*, p. 235.

de Jésus-Maria<sup>412</sup>, au même titre que Madeleine Paquet de La Colombière, 70<sup>e</sup> sœur, qui permet à sa fille Éléonore d'y faire profession le 1<sup>er</sup> décembre 1686 sous le nom de sœur Éléonore de Jésus<sup>413</sup>, mais en général, nous retrouvons peu de Dames proches du Carmel. Nous savons toutefois que Marguerite-Marie de Lur de Saluces, 79<sup>e</sup> sœur, résidant ordinairement dans son château de Saint-Aulaye et de passage à Grenoble où elle loge chez une veuve nommée Perrin-Pinson, rue du Palais, souhaite être enterrée dans le tombeau des carmélites au cas où elle décéderait à Grenoble<sup>414</sup>. Elle prévoit aussi dans son testament un legs important : « un soleil d'argent doré vermeil entouré de quarante et un diamants fin meslé d'autres pierreries viol soubstenu par un ange »<sup>415</sup>.

Nous ne pouvons pas, dans le cadre de ce travail, évoquer l'ensemble des filles des Dames de la Purification. Elles sont bien trop nombreuses !. Les exemples que nous avons fournis prouvent déjà que tous les Ordres religieux sont concernés malgré la supériorité numérique des filles entrant à la Visitation. Cela tient peut-être davantage aux sources que nous avons consulté plutôt qu'à une réalité, même si les Dames de la Purification font en sorte que le couvent de la Visitation prenne son essor.

La vie contient plusieurs étapes, dont celle d'être fille, d'être femme, d'être veuve et d'être grand-mère. Nous ne connaissons pas l'attitude des Dames de la Purification à ce moment crucial de leur vie où elles changent de statut et où elles accueillent parmi elles de nouveaux êtres qu'elles aiment, conseillent et aident. Une seule femme, par l'intermédiaire de son journal spirituel, nous dévoile un pan de son existence à ces instants-là : il s'agit de Madeleine de Franc. Nous tâchons ultérieurement de montrer l'attention et l'affection d'une grand-mère à l'égard de ses petits-enfants. Il nous importe cependant d'évoquer ici brièvement l'affection des Dames de la Purification pour les orphelines.

---

<sup>412</sup> AM Grenoble, GG 202 : *registre des décès et professions du couvent des Carmélites de Grenoble (1651-1792)*.

<sup>413</sup> *Ibid.*

<sup>414</sup> AD Isère, 3 E 1185/23, f°382v<sup>o</sup>-384r<sup>o</sup> : testament de Marguerite-Marie de Lur de Saluces, 09 août 1689.

<sup>415</sup> *Ibid.*

## 2. À l'égard des orphelines

Les Dames de la Purification tiennent le rôle de mères de substitution à l'égard de leurs protégées. L'abrégé de vie et de vertus de M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, expose ce fait :

[...] elle y réussit avec d'autant plus de succès qu'elle s'associa dans ce pieux dessin son illustre sœur la comtesse de Rochefort le bon Dieu benit tellement l'entreprise de ces deux pieuses sœurs que cette congrégation se voit heureusement établie et les filles qui n'ont point de pères sur la terre trouvant dans les dames qui composent cette congrégation des mères pleines de charité qui pourvoient libéralement à tous leurs besoins<sup>416</sup>

Les Dames de la Purification deviennent de nouvelles mères pour ces jeunes filles à qui il ne reste souvent plus aucune famille. Certaines s'attachent à ces orphelines et souhaitent que la loi reconnaisse le statut qu'elles occupent. Charlotte Catilhon, 24<sup>e</sup> sœur, fait en sorte de devenir leur véritable mère en adoptant quelques filles. Le mémoire historique évoque en effet que : « Dieu la privée de lignée naturelle n'ayant point eu d'enfants mais elle s'en est fait une pour l'Eternité ayant ado[p]té des pauvres filles orphelines auxquelles elle a toujours tant fait de bien quelle se peut dire véritablement mère »<sup>417</sup>. Charlotte Catilhon ou son époux était stérile. La véracité du témoignage laissé par les Dames de la Purification est renforcée par l'absence de toute mention de baptême ou de décès relatif au couple au sein des registres paroissiaux consultés. Le plus intéressant ici réside dans le parallèle effectué entre filiation naturelle et filiation adoptive. L'adoption est étroitement liée au catholicisme et plus particulièrement à saint Joseph dont la dévotion connaît un ferveur sans précédent au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>418</sup>. La force du lien familial extérieur au sang fait de plus l'objet de commentaires dans les manuels de piété publiés à cette époque<sup>419</sup>. L'adoption sous l'Ancien Régime reste cependant difficile à envisager, les plaidoiries révélant « l'idée [selon laquelle] il faut éviter qu'un enfant de la gueuserie passe dans une famille de milieu supérieur »<sup>420</sup>. Or l'adoption a bel et bien existé dans les faits. Les recteurs des hôpitaux, en particulier ceux de l'Hôpital général de

---

<sup>416</sup> AD Isère, 26 H 221, f°118r°.

<sup>417</sup> AD Isère, 26 H 222, f°17r°.

<sup>418</sup> Jean-Pierre Gutton, *Histoire de l'adoption en France*, Paris, Publisud, 1993, p. 18 ; Kristin Elizabeth Gager, *Blood Ties and Fictive Ties : Adoption and Family in Early Modern France*, Princeton Legacy Library, 1996.

<sup>419</sup> Paul de Barry, *La dévotion à saint Joseph le plus aimé et le plus aimable de tous les saints après Jésus et Marie ; avec l'assistance miraculeuse qu'il rend à ses dévots, & à ceux qui le réclament*, Lyon, Veuve de Claude Rigaud et Pierre Rigaud, 4<sup>e</sup> éd., 1643.

<sup>420</sup> Jean-Pierre Gutton, *Histoire de l'adoption en France*, *op.cit.*, p. 25.

Lyon, ont été les pères adoptifs des orphelins légitimes<sup>421</sup>. À Grenoble, ce sont douze orphelines dont six fournies par les recteurs de l'hôpital qui sont à l'origine confiées au soin des Dames de la Purification. Selon l'étude de Jean-Pierre Gutton menée à Lyon : « il faut, pour être adopté, être un enfant légitime, orphelin de père et de mère, âgé de 7 à 14 ans, dont les parents ont résidé à Lyon au moins dix ans (règlement de 1611) et n'habita[n]t pas les faubourgs (règlement de 1612) »<sup>422</sup>. L'adoption d'enfants par les recteurs fait l'objet de vives critiques au motif que celle-ci est contraire au christianisme<sup>423</sup>. Les recteurs rétorquent qu'elle a, au contraire, « pour objet la pensée d'une véritable éternité : celle-là tenait d'une ambition secrète et masquée, celle-ci d'une piété sincère et véritable »<sup>424</sup>. Dans le cas de la sœur de Catilhon, c'est bien de cela qu'il s'agit. L'adoption lui confère « véritablement » et pour « l'éternité », une lignée. Les actes notariés relatifs à l'adoption sont des actes authentiques, enregistrés sous l'appellation de « bail d'enfant adoptif »<sup>425</sup>. Les obligations contractées par des particuliers à l'égard des adoptants<sup>426</sup> étaient identiques aux secours apportés par les Dames de la Purification aux orphelines : « nourrir, entretenir, éduquer, élever à la crainte de Dieu »<sup>427</sup>. De plus, le second effet de l'adoption consistait à doter ou « douer » l'adopté<sup>428</sup>. Les Dames de la Purification font de même à l'égard des orphelines élevées dans la Maison. La notice nécrologique de Claude de Chissé va dans ce sens :

Elle estoit déz ce temps-là le refuge de tous les pauvres et son humilité luy fesoit tenir lieu de mère, de maistresse d'escole et d'infirmière à tous les nécessiteux [...] Elle avoit un amour pour toutes les sœurs comme si c'eussent esté les siennes propres et regardoit les Orphelines comme ses véritables enfans ne pourvoiant pas moins a leurs necessitez qu'a celle de sa propre maison<sup>429</sup>

Les veuves de la Congrégation sont non seulement constamment présentées comme des mères modèles, mais apparemment considérées comme telles.

Enfants naturels et légitimes et enfants adoptés sont, d'après ces sources, mis sur un pied d'égalité dans le cœur des sœurs de la Purification. La réalité n'était certainement

---

<sup>421</sup> Paul Gonnet, *L'adoption lyonnaise des orphelins légitimes (1536-1793)*, Paris, Thèse de droit, 1935, 2 vol.

<sup>422</sup> Jean-Pierre Gutton, *Histoire de l'adoption en France*, *op.cit.*, p.47.

<sup>423</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>424</sup> Paul Gonnet, *L'adoption lyonnaise des orphelins légitimes (1536-1793)*, *op.cit.*, t. 2, p. 137, cité par Jean-Pierre Gutton, *Ibid.*

<sup>425</sup> Jean-Pierre Gutton, *Ibid.*, p. 67.

<sup>426</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>427</sup> AD Isère, 26 H 272, n. f.

<sup>428</sup> Jean-Pierre Gutton, *Histoire de l'adoption en France*, *op.cit.*, pp. 70-71.

<sup>429</sup> AD Isère, 26 H 221, f°96v°et 98r°.

pas vécue de la même façon de part et d'autre, mais on ne peut douter qu'il y ait eu de l'affection témoignée par les Dames de la Purification à l'égard de leurs jeunes protégées. N'étaient-elles pas elles aussi des filles adoptives de Marie ? La Vierge étant leur « Mère », elles lui donnaient toute l'affection et la dévotion dont elles étaient capables en espérant obtenir en retour, l'affection de la Reine des Cieux.

En tant que mères de famille et parfois en tant que riches héritières, les Dames de la Purification, souvent veuves au cours de leur vie, ont dû faire face à la gestion de domaines et de biens leur appartenant. Il nous semble nécessaire, dans les paragraphes qui suivent, d'évoquer ce pan de leur vie.

### **G- Les Dames de la Purification et l'argent**

Christian Biet écrit que « Le droit des femmes et notamment des veuves s'est construit en réaction aux limites que les législateurs souhaitaient leur imposer. Mineur et *imbecillitas sexus*, le sexe féminin devait être protégé de lui-même et des dérèglements qui pourraient survenir si la société laissait aux femmes la liberté de gérer leurs biens »<sup>430</sup>. La gestion des biens par les femmes n'est pas rare sous l'Ancien Régime. Les Dames de la Congrégation de la Purification, pourvues de nombreux biens temporels, en sont la preuve. Nous avons vu qu'en tant que « corps », elles ont à gérer l'argent en espèces qui provient d'un don, d'un legs ou d'une aumône ou encore d'une convention passée avec un parent plus ou moins proche d'une jeune orpheline. En tant que femmes et épouses, elles ont à gérer leurs domaines, les dettes ou bénéfices qui peuvent survenir le cas échéant. Les actes notariés passés par ces femmes nous intéressent de prime abord, car ils permettent de connaître avec précision les sommes prêtées ou cédées entre elles. Nous pouvons prendre en exemple Laurence Frère, dame de La Rivière, 9<sup>e</sup> sœur. Son mari, Antoine du Faure<sup>431</sup>, a reçu de sa mère Justine Dalphas, la somme de 12 036 livres 11 sols le 3 décembre 1635<sup>432</sup>. Il a d'ailleurs fait de sa mère « sa procureuse générale et principale en son absence »<sup>433</sup>. Justine Dalphas est une femme qui sait gérer de l'argent et envers laquelle il a entièrement confiance. Sa femme est dès lors une personne de

---

<sup>430</sup> Christian Biet, *Droit et littérature sous l'Ancien Régime. Le jeu de la valeur et de la loi*, Paris, Honoré Champion, 2002, pp. 247 et s.

<sup>431</sup> Laurence Frère avait épousé Antoine du Faure le 25 janvier 1633. Sur ce point, AM de Grenoble, GG 38.

<sup>432</sup> AD Isère, 3 E 7779, f<sup>o</sup>488v<sup>o</sup>-489v<sup>o</sup> : 03 décembre 1635.

<sup>433</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>490 : 03 décembre 1635.



second choix, même si elle aussi est habituée à avoir de l'argent entre les mains. Laurence Frère emprunte beaucoup d'argent à sa belle-mère : en 1644, Justine Dalphas lui prête par lettre de change sur les banquiers de Lyon la somme de 6 000 livres<sup>434</sup> et le 21 septembre 1646, la somme de 2 400 livres<sup>435</sup>. Sa bru ne lui rembourse les deux sommes que bien plus tard, en 1659<sup>436</sup>. Les deux femmes ont par ailleurs consenti ensemble au mariage de Justine Guérin avec Guillaume Domengin, bourgeois de Grenoble, et ont chacune contribué à la dot de la jeune femme à hauteur de 400 livres<sup>437</sup>. Une confiance entre fils et mère peut donc s'instaurer quant à la gestion des biens. Henri, fils d'Aimare de Castellane La Verdrière, supérieure de la Congrégation d'Aix-en-Provence, écrivait dans son livre de raison :

ce n'est pas que par la je veuille conclure que les enfants ne doibvent point avoir de sentiment pour les pères qui ont ce malheur de ne leur pouvoir conserver leur bien, ains au contraire prie les miens que si par hasard (ce que Dieu ne veuille) j'estois asses malheureux pour ne le leur pouvoir conserver ou augmenter, qu'ils croient que ce n'a pas été manque de bonne volonté, et qu'ils usent de la mesme fasson que j'ay été envers ma mère, la mémoire de qui je révère et vourdrois la pouvoir rachepter de tout mon bien. Tout le monde scait que feu Mr Vincens Anne de Maynier baron d'Oppède et premier président au parlement de Provence mon père, me laissa en fort bas aage, que ma mère a administré tout mon bien, et que mesmes quoyque marié, quoyque très cognoissant que son immense piété l'obligeoit a estre trop libérale, j'ay néantmoins eu ce respect pour elle, que de luy laisser tout administrer jusques à sa mort ; et j'espère que ce qu'elle a dissipé de mon bien Dieu me le rendra avec usure en ce monde ou en l'autre<sup>438</sup>.

Cette confiance est particulièrement intéressante pour notre propos. Elle prouve que les Dames de la Purification géraient parfois l'argent de leurs enfants y compris lorsqu'ils avaient atteint l'âge adulte. Nous aurions aimé pouvoir en dire davantage sur la gestion effectuée par Aimare de Castellane, mais n'ayant pas consulté le livre de raison ni les actes notariés les concernant, il nous est difficile d'approfondir cette question. À l'inverse, le fils de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, sert d'intermédiaire lorsque sa mère réclame à M<sup>r</sup> Baron, receveur des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, les sommes de 200 et 150 livres qui lui appartiennent, celui-ci gérant une partie des biens de cette dame<sup>439</sup>.

---

<sup>434</sup> AD Isère, 3 E 7788, f°95 : 08 avril 1644.

<sup>435</sup> AD Isère, 3 E 8884, f°121v°-122v° : 11 juillet 1646.

<sup>436</sup> *Ibid.*

<sup>437</sup> AD Isère, 3 E 7796, f°213v°-215v° : 08 juin 1660.

<sup>438</sup> Abbé A-J Rance, *Oraison funèbre de Henri de Forbin d'Oppède...*, *op.cit.*, p. 102.

<sup>439</sup> AD Isère, 2 E 797, n.f. : lettre de Catherine Déageant à M<sup>r</sup> Baron datée de Grenoble le 18 janvier 1671 et quittance de M<sup>r</sup> Roux du 7 décembre 1672.

Une confiance entre femme et époux est également décelable dans les actes notariés. Nous savons que Jean IV de La Croix de Chevrières constitue sa femme Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, comme sa procuratrice générale pour toutes les affaires « tant domestiques que autres [...] comme aussi le fief, justice et domaine dépendantes et appartenantes d'iceux du Trouffois » situées en Bourgogne<sup>440</sup>. Nous ne doutons pas que dans les archives, d'autres femmes aient, elles aussi, eu à gérer les biens de leurs époux ou de leurs fils. Madeleine de Franc, par exemple, tenait les comptes des domestiques et le livre de raison de la maison en présence de son fils.

Charlotte Allemand de Pâsquiers, baronne de Pressins, 32<sup>e</sup> sœur, est une femme qui manie de fortes sommes d'argent. Elle doit s'acquitter d'une lourde dette de 25 649 livres 13 sols envers Justine de Costaing, veuve et héritière du sieur de Bressac. N'ayant pas les moyens de la rembourser en une seule fois (ou ne souhaitant pas le faire), elle échelonne les paiements<sup>441</sup>. Elle doit également à Pierre Françon, conseiller au Parlement, la somme de 4 250 livres<sup>442</sup> et à Justine Dalphas, mère de sa consœur Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur, une pension annuelle de 300 livres au capital de 4 800 livres<sup>443</sup>. En tant que tutrice et administratrice des biens de ses enfants mineurs, Charlotte Allemand de Pâsquiers passe de nombreux actes notariés<sup>444</sup>. Elle est également l'héritière universelle de sa mère, Jeanne de Monteynard, vicomtesse de Pâsquiers<sup>445</sup>. Charlotte est aussi une femme à qui l'on doit beaucoup d'argent et qui ne prend pas nécessairement le temps de tout gérer elle-même. Elle a un procureur général en la personne de Laurent de L'Hopital<sup>446</sup> et un négociateur de ses affaires nommé André Emeriat. Elle passe procuration à Laurent de L'Hopital pour qu'il se charge de recevoir la somme de 114 537 livres 10 sols des mains des banquiers de Lyon. Cette somme considérable, payée en quatre fois, est relative à la vente de la terre et seigneurie de Serignan. La baronne de Pressins sert d'intermédiaire à Messire Henri Robert de La Marck (orthographié

---

<sup>440</sup> AD Isère, 3 E 7791, f<sup>o</sup>106r<sup>o</sup>-107r<sup>o</sup> : 23 juillet 1650.

<sup>441</sup> AD Isère, 3 E 7780, f<sup>o</sup>361v<sup>o</sup>-364v<sup>o</sup> : novembre 1636.

<sup>442</sup> AD Isère, 3 E 7777, f<sup>o</sup>64v<sup>o</sup>-67r<sup>o</sup> (troisième répertoire du registre de 1633) : 25 août 1633.

<sup>443</sup> AD Isère, 3 E 7779, f<sup>o</sup>52v<sup>o</sup>-54v<sup>o</sup> : 24 janvier 1635.

<sup>444</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>71v<sup>o</sup>-73v<sup>o</sup> : 03 février 1635 ; f<sup>o</sup>87v<sup>o</sup>-90r<sup>o</sup> : 22 février 1635 et f<sup>o</sup>99r<sup>o</sup>-101r<sup>o</sup> : 01 mars 1635.

<sup>445</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>101v<sup>o</sup>-104v<sup>o</sup> : 02 mars 1635. Charlotte, « sa bien aimée fille » est choisie pour être son héritière et non son mari ou ses trois autres filles : Louise-Thérèse, supérieure des bernardines de Vienne, Anne, dame de La Pierre, femme de Guy Balthazar de Montoisson, et Gasparde, comtesse de Saint-Alban.

<sup>446</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>56v<sup>o</sup>-58r<sup>o</sup> : 27 janvier 1635.

Lamarre), duc de Bouillon et prince souverain de Sedan<sup>447</sup>. La baronne de Pressins manipule aussi et personnellement de plus faibles sommes. Le 28 décembre 1636, elle arrente et baille à Antoine Choulat, marchand de Pressins, et à Noël Martin, son gendre, greffier de châtellenie, les droits et devoirs dépendants de la seigneurie de Pressins pour la somme de 1 237 livres 10 sols, 12 chapons et 24 poulets<sup>448</sup>. La baronne de Pressins baille et arrente également à Symphorien Barral, habitant de Pont-de-Beauvoisin, la terre et seigneurie de La Palud, Saint-André et Fitilieu, pour quatre années consécutives contre la somme de 700 livres et 6 chapons<sup>449</sup>.

Gasparde Expilly, alors veuve de Claude de Fassion, achète une pension annuelle et perpétuelle de 187 livres 10 sols établie sous le capital de 3 000 livres qu'elle délivre en pistoles d'Espagne à Jacques de Margailan, seigneur de Miribel et de Château-Bernard<sup>450</sup>. Quant à Gasparde de Rives, 41<sup>e</sup> sœur, alors veuve d'Aymar Guigou de Chapolay, elle reçoit des mains du duc de Lesdiguières, la somme de 15 000 livres<sup>451</sup>. La Marquise de Ragny, Hippolyte de Gondi de Retz, 20<sup>e</sup> sœur, remet au comte de Sault, François de Bonne de Créquy, son gendre, la somme de 150 000 livres en échange de ne pas la faire assigner sur aucune de ses terres non sujettes à fidéicommiss<sup>452</sup>. Le 8 mars 1636, la Marquise de Ragny et sa fille Anne de la Magdeleine de Ragny, signent une promesse de garantie et se portent caution pour le comte de Sault qui doit passer un contrat de 46 000 livres avec Jean de Boffin, seigneur de la Saône<sup>453</sup>. Enfin, Charlotte Catillon, 24<sup>e</sup> sœur, doit à Gaspard de Gallien, conseiller du roi, la somme de 500 livres<sup>454</sup> et Jeanne de Moustiers doit à Philippe de Pierre, la somme de 600 livres<sup>455</sup>.

Il arrive aussi que de l'argent circule entre époux. C'est le cas de Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur, qui reçoit de son mari, Guy-Balthazar Émé de Saint-Julien, la somme de 2 000 livres pour des bijoux par oubli au contrat de mariage<sup>456</sup>.

---

<sup>447</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>11v<sup>o</sup>-14r<sup>o</sup> : 12 janvier 1635. Cet homme est décédé au XVI<sup>e</sup> siècle. La baronne de Pressins a dû hériter de certaines prérogatives sur cette terre.

<sup>448</sup> AD Isère, 3 E 7780, f<sup>o</sup>409v<sup>o</sup>-413v<sup>o</sup> : 28 décembre 1636.

<sup>449</sup> AD Isère, 3 E 7783, f<sup>o</sup>24v<sup>o</sup>-26r<sup>o</sup> : 16 janvier 1639.

<sup>450</sup> AD Isère, 3 E 7780, f<sup>o</sup>403r<sup>o</sup>-405v<sup>o</sup> : 24 décembre 1636.

<sup>451</sup> AD Isère, 3 E 7795, f<sup>o</sup>457v<sup>o</sup>-460r<sup>o</sup> : 4 novembre 1656.

<sup>452</sup> AD Isère, 3 E 7779, f<sup>o</sup>173r<sup>o</sup>-175v<sup>o</sup> : 07 mai 1635.

<sup>453</sup> AD Isère, 3 E 7780, f<sup>o</sup>104v<sup>o</sup>-105r<sup>o</sup> : 08 mars 1636.

<sup>454</sup> AD Isère, 3 E 1251/13, f<sup>o</sup>111r<sup>o</sup>-112r<sup>o</sup> : 17 décembre 1659.

<sup>455</sup> AD Isère, 3 E 7780, f<sup>o</sup>320v<sup>o</sup>-322r<sup>o</sup> : 01 septembre 1636.

<sup>456</sup> AD Isère, 3 E 7783, f<sup>o</sup>15v<sup>o</sup>-16v<sup>o</sup> : 14 janvier 1639.

De l'argent circulait également entre congréganistes de la Purification : ainsi Diane de Lestang, 22<sup>e</sup> sœur, alors veuve de M<sup>r</sup> de la Marcousse, reçoit en prêt d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, la somme de 1 056 livres<sup>457</sup>. Cette dernière doit à une des sœurs Verdey (Marguerite, 58<sup>e</sup> sœur ou Isabeau, 61<sup>e</sup> sœur) la somme de 3 000 livres<sup>458</sup>. Charlotte Catilhon, 24<sup>e</sup> sœur, vend à Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, une pension annuelle de 45 livres 12 sols au capital de 730 livres<sup>459</sup>. Enfin, Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, paie à Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur, une pension annuelle de 40 livres au capital de 800 livres<sup>460</sup>.

Les Dames de la Purification se chargent également de transactions immobilières. Elles louent des pièces de leur maison qui servent de boutiques aux marchands. Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur, loue une boutique sise dans la maison de son époux à Josué Vellion, maître coutelier, et lui demande en échange la somme de 72 livres plus trois perdrix, une coutellerie et six couteaux<sup>461</sup>. Elle loue également, le même jour, pour un bail de six années, une autre boutique à Antoine Chardinal, arquebusier de son état<sup>462</sup>.

Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, vend au profit de François de La Croix de Chevrières de Sayve, président au Parlement, divers bâtiments et des pêcheries qui aboutissent au canal du Verderet, avec la moitié du canal, le tout situé à Grenoble, rue de l' Arsenal, pour la somme conséquente de 33 000 livres<sup>463</sup>. Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, loue au boulanger Jean Nicolas, plusieurs pièces de sa maison pour 90 livres par an plus deux gâteaux<sup>464</sup> et un étage complet à Madeleine Busson, veuve de Jean Vial, pour deux années au prix de 120 livres<sup>465</sup>. Charlotte Catilhon, 24<sup>e</sup> sœur, loue à M. Chervil, marchand-libraire grenoblois, le troisième étage de sa maison située place de Bonconseil au prix de 35 livres par année. Cette somme comprend la location de deux chambres, de

---

<sup>457</sup> AD Isère, 13 B 445 : promesse de main privée, 23 mai 1647.

<sup>458</sup> *Ibid.*, trois quittances de main privée passées par la dame de Simiane en faveur de la demoiselle Verdey de la somme de 3 000 livres de capital du 14 mars 1647, 6 mars 1648 et 3 février 1650.

<sup>459</sup> AD Isère, 3 E 1251/13, f<sup>o</sup>51-52 : 15 mai 1658.

<sup>460</sup> AD Isère, 2 E 833, 1-3 : quittances des 15 juillet 1669, 19 mai 1670, 20 juillet 1671 et 17 août 1673 (elle lui paie également le même jour la pension de l'année précédente).

<sup>461</sup> AD Isère, 3 E 7785, f<sup>o</sup>187r<sup>o</sup>-188r<sup>o</sup> : 22 mai 1641.

<sup>462</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>188r<sup>o</sup>-189v<sup>o</sup> : 22 mai 1641.

<sup>463</sup> AD Isère, DD 130 : 13 septembre 1681.

<sup>464</sup> AD Isère, 13 B 445 : contrat de louage du 13 août 1664.

<sup>465</sup> *Ibid.*, contrat du 28 juillet 1665.

deux cabinets, d'une cuisine, d'une cave et d'un galetas. Le contrat est conclu pour quatre années consécutives<sup>466</sup>.

Les Dames de la Purification investissent également dans les immeubles. Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, achète une maison rue Chenoise pour le prix de 7 885 livres<sup>467</sup>. Quant à Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, elle s'acquitte auprès de M. Chaléon des 333 livres 6 sols 8 deniers manquantes pour atteindre les 1 000 livres que son défunt époux avait promis d'investir dans le commerce des Indes Orientales<sup>468</sup>.

M<sup>me</sup> de Revel prête généreusement de l'argent pour différentes raisons et à des personnes au statut social très divers. Dans un premier temps, nous pouvons évoquer le prêt fait à Jean-Louis Alleman de Cornu, seigneur de Montrigaud, qui s'est adressée à elle afin qu'elle paie les sommes nécessaires au procès intenté devant le Parlement de Provence et relatif à la succession du seigneur conseiller de Cornu. Pour la dédommager, il lui vend les fruits et revenus de la coseigneurie de Seyssins et Pariset<sup>469</sup>. De nombreux actes notariés indiquent les sommes prêtées par M<sup>me</sup> de Revel à ses différents créanciers. Celles-ci s'élèvent à 9 000 livres. François Vallet, rentier du seigneur comte de Viriville, doit à M<sup>me</sup> de Revel 18 000 livres à raison du prêt qu'elle lui a fait en louis d'or. Il promet de lui payer sa dette dans l'année suivante avec des intérêts au denier vingt<sup>470</sup>. Cette somme est en réalité remboursée deux mois plus tard<sup>471</sup>. M<sup>me</sup> de Revel prête encore aux frères Moret, l'un est conseiller du roi et audencier en la Chancellerie de Dauphiné, et l'autre procureur héréditaire, la somme de 3 000 livres<sup>472</sup>. Elle prête également au sieur Philibert Richier dit « Anduze » et au sieur Augustin Faure, tous deux habitants Barraux, la somme de 2 000 livres<sup>473</sup>. Louise de Bourle, dame de Saint Jalle, lui doit également 12 000 livres<sup>474</sup>.

M<sup>me</sup> de Revel vient également en aide à des personnes de moindre condition sociale. Un boulanger nommé Pierre Arnoux lui doit la somme de 1 470 livres qui lui servent à

---

<sup>466</sup> AD Isère, 3 E 1251/13, f<sup>o</sup>5v<sup>o</sup>-6r<sup>o</sup> : 2 janvier 1659.

<sup>467</sup> *Ibid.* : 18 juillet 1632.

<sup>468</sup> AD Isère, 2 E 833, 1-3 : quittance du 6 janvier 1671.

<sup>469</sup> AD Isère, 3 E 7788, f<sup>o</sup>336r<sup>o</sup>-341v<sup>o</sup> : 22 décembre 1644.

<sup>470</sup> AD Isère, 3 E 7795, f<sup>o</sup>163r<sup>o</sup>-166r<sup>o</sup> : 27 décembre 1654.

<sup>471</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>198v<sup>o</sup>-199r<sup>o</sup> : 24 février 1655.

<sup>472</sup> AD Isère, 3 E 3884, f<sup>o</sup>12v<sup>o</sup>-13v<sup>o</sup> : 17 janvier 1646.

<sup>473</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>59r<sup>o</sup>-60r<sup>o</sup> : 16 mars 1646.

<sup>474</sup> AD Isère, 3 E 7789, f<sup>o</sup>234r<sup>o</sup>-236v<sup>o</sup> : 10 octobre 1645.

régler ses dettes. Elle le reçoit pour cela dans sa maison, à Grenoble<sup>475</sup>. Un certain Claude Guiot, du lieu des Traverses, en Pragelas, lui promet de lui rembourser dans les six mois, les 1 000 livres qu'elle vient de lui donner<sup>476</sup>. Jean Eyraud, marchand et courrier dans l'évêché de Gap, et Isaac Césurat, des forêts de Saint-Julien, sont reçus chez M<sup>me</sup> de Revel où ils lui promettent de la rembourser dans un an les 3 000 livres prêtées<sup>477</sup>. En réalité, la somme ne lui sera remboursée que le 8 janvier 1658 soit 12 ans après !

Il arrive également à M<sup>me</sup> de Revel de recevoir de l'argent. Elle reçoit en une année 36 000 livres en trois versements des mains de Jean de Rabot, seigneur de Buffières, qui lui doit 61 000 livres procédant de l'achat de l'office d'avocat général du Parlement de Dauphiné<sup>478</sup>.

M<sup>me</sup> de Revel est une grande prêteuse et le récapitulatif des sommes qu'elle a volontairement procuré est impossible à faire sans une relecture minutieuse de tous les actes notariés présents à Grenoble. C'est pourquoi nous pensons avoir donné suffisamment d'exemples au lecteur pour qu'il puisse constater que dans le cas de M<sup>me</sup> de Revel ou dans celui des autres Dames de la Purification, la gestion de l'argent ne fût pas du tout un problème. Cela faisait partie de leur quotidien et elles savaient parfaitement faire fructifier les sommes qu'elles avaient consenti à prêter. Lorsqu'elles ne pouvaient pas tout gérer personnellement, certaines Dames avaient recours à des hommes d'affaires. Dans le cas de M<sup>me</sup> de Revel, celui-ci se prénommaient Henri Giraud. Lorsqu'elle est à Paris, elle donne procuration à son frère pour recevoir l'argent qui lui est dû<sup>479</sup>. Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, a un procureur général de ses affaires en la personne de Simond Musnier de Boulieu, capitaine châtelain de La Balme<sup>480</sup>.

Les Dames de la Purification ont beaucoup de biens temporels, mais cela ne signifie pas qu'elles ne pratiquent pas la pauvreté évangélique chère à saint François de Sales. Dans les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> chapitres de la troisième partie de *l'Introduction à la Vie Dévote*, le saint explique en quoi consiste « la pauvreté d'esprit observée entre les richesses » et « la

---

<sup>475</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>140r<sup>o</sup>-145r<sup>o</sup> : 26 juin 1645.

<sup>476</sup> AD Isère, 3 E 7796, f<sup>o</sup>62r<sup>o</sup> : 19 juillet 1658.

<sup>477</sup> AD Isère 3 E 3884, f<sup>o</sup>42r<sup>o</sup>-43r<sup>o</sup> : 05 mars 1646.

<sup>478</sup> AD Isère, 3 E 7789, f<sup>o</sup>274v<sup>o</sup>-276r<sup>o</sup> : 27 novembre 1645.

<sup>479</sup> AD Isère, 3 E 7791, f<sup>o</sup>122r<sup>o</sup>-123r<sup>o</sup> : 07 août 1650 ; 3 E 7792, f<sup>o</sup>8 : 16 janvier 1651 ; f<sup>o</sup>30 : 30 mars 1651 ; f<sup>o</sup>135v<sup>o</sup>-138v<sup>o</sup> : 20 mai 1651 (cet acte comporte la copie de la procuration faite par M<sup>me</sup> de Revel chez les notaires parisiens Vasseur et Morel en date du 28 juin 1650).

<sup>480</sup> AD Isère, 3 E 1470/27, f<sup>o</sup>3-4 : 28 janvier 1667.

pratique de la pauvreté réelle demeurant néanmoins réellement riche ». Il invite Philothée à ne pas être esclave de ses biens :

Votre cœur ; chère Philothée, doit être comme cela, ouvert seulement au Ciel, et impénétrable aux richesses et choses caduques : si vous en avez, tenez votre cœur exempt de leurs affections ; qu'il tienne toujours le dessus, et qu'emmi les richesses il soit sans richesses et maître des richesses. Non, ne mettez pas cet esprit céleste dedans les biens terrestres ; faites qu'il leur soit toujours supérieur, sur eux, non pas en eux<sup>481</sup>.

Le Père Cyprien de la Nativité écrivait également dans la *Vie de la baronne de Neuville* (que Mère Mectilde du Saint-Sacrement a lu et invite la comtesse de Rochefort à faire de même) que Dieu « veut que nous soyons les maistres de ces biens, & non pas les esclaves : il veut qu'ils servent le corps sans posséder le cœur »<sup>482</sup>. Sur ce point, le carme déchaussé et le prélat genevois sont d'accord. C'est donc légitimement que Mère Mectilde conseille à la comtesse de Rochefort, dont l'opulence des biens est notoire<sup>483</sup>, de faire sien ce propos. Mère Mectilde se fait un devoir de lui rappeler que ses biens ne lui appartiennent pas et qu'elle n'en a que l'usufruit :

Vous n'avez que l'usufruit de vos biens et en vos enfants que la jouissance. Ce serait un crime d'en vouloir faire un usage de propriété : il faut que votre âme tienne tout d'emprunt de la très sainte main de Dieu, et que vous appreniez à vous dégager saintement et doucement de tout ce que vous possédez le remettant de temps en temps à la puissance et à la disposition divine pour en être fait selon son bon plaisir et non selon vos inclinations<sup>484</sup>.

Mère Mectilde du Saint-Sacrement applique ici les préceptes salésiens considérant que les biens sont un héritage de Dieu : « Ma Philothée, les possessions que nous avons ne sont pas nôtres : Dieu les nous a donnés à cultiver et veut que nous les rendions fructueuses et utiles, et partant nous lui faisons service agréable d'en avoir soin »<sup>485</sup>. Mère Mectilde est soucieuse de l'avancée spirituelle de son amie. Elle lui répète ainsi qu'elle ne doit pas s'attacher à ses terres, à ses propriétés, au luxe qu'apportent les richesses matérielles, mais à Dieu dans tout ce qui la touche. La comtesse de Rochefort a pu lire

---

<sup>481</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 14, p. 161.

<sup>482</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville*..., *op.cit.*, chap. VI, p. 30.

<sup>483</sup> Guy Allard écrivait en effet dans la généalogie de la famille :

C'est par la vigilance, par l'esprit & par la conduite de cette Catherine que les biens de la maison de son mary qui estoient dispersez & alienez, y ont esté remis, & aujourd'huy cette Maison est une des plus illustres & des plus riches de la Province.

Guy Allard, *Histoire généalogique des familles, de La Croix de Chevrières*, *op.cit.*, p. 17.

<sup>484</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 52.

<sup>485</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 15, p. 164.

dans la *Vie* de la baronne de Neuville « qu'un tres-leger attachement & un atôme de propriété, est capable d'arrester cette ame, & la priver de cette haute alliance »<sup>486</sup> autrement dit, de l'union divine. Soucieuse d'atteindre la perfection et l'union, la comtesse de Rochefort doit faire sienne cette maxime, car la pauvreté matérielle n'est pas synonyme d'absence de richesses. La richesse spirituelle est ainsi mise en rapport dans l'abrégé de vie et de vertus qui la concerne : « nonobstant la rude croix qu'elle eut de la perte d'un tres grand proces elle voulut en rapporter une grande richesse non seulement pour elle, mais pour tant de dames qui ont profitté du depuis : ce furent les Regles de la congregation de nostre dame »<sup>487</sup>. François de Sales écrivait précisément : « chère Philothée, je voudrais mettre en votre cœur la richesse et la pauvreté tout ensemble, un grand soin et un grand mépris des choses temporelles »<sup>488</sup>. Richesse et pauvreté peuvent régner dans un même cœur, l'important étant que les attaches terrestres ne soient pas réelles.

Afin de garder cette pauvreté d'esprit et de cœur dans les richesses, il est de bon aloi de faire des aumônes aux pauvres, images de Jésus-Christ sur terre. François de Sales enjoignait à Philothée de les pratiquer :

Quittez donc toujours quelque partie de vos moyens en les donnant aux pauvres de bon cœur ; car donner ce qu'on a, c'est s'appauvrir d'autant, et plus vous donnerez plus vous vous appauvrirez. Il est vrai que Dieu vous le rendra, non seulement en l'autre monde, mais en cestui-ci, car il n'y a rien qui fasse tant prospérer temporellement que l'aumône ; mais en attendant que Dieu vous le rende, vous serez toujours appauvrie de cela. Oh ! le saint et riche appauvrissement que celui qui se fait par l'aumône !<sup>489</sup>

Les Dames de la Purification donnaient de nombreux biens aux pauvres soit en nature soit en espèces. Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, subvenait à tous les besoins d'une pauvre malade dont s'occupaient les sœurs de la Charité. Son fils, Adrien Roux de Morges, s'acquitte d'ailleurs auprès de sœur Catherine Le Clair des 6 livres 12 sols dépensées pour guérir cette femme<sup>490</sup>. Catherine lui faisait également confectionner des

---

<sup>486</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXXI, p. 181.

<sup>487</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98.

<sup>488</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 15, p. 164.

<sup>489</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>490</sup> AD Isère, 2 E 833, 1-3, n.f. : « Dossier Roux de Morges pour feu madame Roux 1674 ».



souliers : ainsi, le 2 octobre 1673 par exemple, elle payait au cordonnier 45 sous pour une paire<sup>491</sup>.

Cette charité était mal tolérée par les époux des Dames. Selon le mémoire historique, certains de leurs maris prirent peur de leur enrôlement dans la Congrégation en raison des aumônes dispendieuses qui pouvaient en résulter. Ils craignaient que cela ne les « incommodent », c'est-à-dire, selon Furetière, ne les rendent plus pauvres<sup>492</sup> en nuisant aux fortunes familiales :

[...] mais rien ne leur fut si sensible que de voir leurs maris esmeux de nouveau par tous ces bruitz se mettre de la partie ~~pour~~ a les tourmenter les uns disoient que quand ilz avoient consenty qu'elles continuassent d'estre de la congregation ilz n'avoient pas entendu qu'elles seroient ainsy la fable et le joüet de toute une ville [...] d'autres craignoient que leurs femmes s'engageant dans cette bonne œuvre ne s'engageassent aussi a faire des aumosnes qui les incommoderoit<sup>493</sup>.

Ce préjugé était si répandu dans la société d'Ancien Régime que le R. P. Cyprien de la Nativité le blâme avec force :

Pour l'aumône, qui est l'école des riches & leur justification, qui est la cause de leur salut, & la semence de leur beatitude ; en combien de manieres l'a-t-elle [la baronne de Neuville] durant sa vie, sans ces empressemens & ces sollicitudes angoisseuses, qui font craindre les riches de manquer pour eux en pourvoyant les autres ; qui font, dis-je, craindre les riches de voir un dechet de leur lustre & du rabais dans leur posterité, s'ils donnent avec quelque largesse aux membres de Jesus Christ ? Pauvres aveugles & insensez, qui pleureront un jour amerement les pertes irreparables qu'ils font de pouvoir acheter un Royaume eternel à si vil prix, comme est la privation d'un peu de biens temporels, & d'un petit éclat, quoy que les profusions leur soient bien ordinaires pour les superfluitez des bastimens, des tables & des passe-temps du siecle<sup>494</sup>.

Les propos du Père prouvent que l'angoisse de la déchéance occupait les esprits du siècle. La charité est cependant un devoir pour les riches qui obtiennent grâce aux dons, leur salut et l'accession au Paradis. La baronne de Neuville est très prodigue envers les pauvres puisqu'à la fin de sa vie, elle reçoit 27 ou 28 000 livres et leur en donne une partie<sup>495</sup>. Son biographe souligne les habitudes des personnes aisées pour les dépenses somptuaires qui ne devaient pas être faites au détriment des aumônes, car « l'aumône & la charité du prochain » est presque l'unique moyen qu'« il leur reste pour se sauver »<sup>496</sup>.

---

<sup>491</sup> AD Isère, 2 E 833, 1-3, n. f.

<sup>492</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Incommoder ».

<sup>493</sup> AD Isère, 26 H 222, f°20v°.

<sup>494</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. X, pp. 54-55.

<sup>495</sup> *Ibid.*, chap. X, p. 57.

<sup>496</sup> *Ibid.*, chap. X, p. 56.

La damnation guette les riches : les aumônes généreuses et libérales restent donc un moyen simple d'espérer l'accès aux Cieux.

Les procès sont également l'occasion de pratiquer la pauvreté du cœur. Mère Mectilde du Saint-Sacrement sait que la comtesse de Rochefort doit faire face à de nombreux procès. Elle l'invite donc à ne pas être accablée par ses pertes. François de Sales précisait aussi :

Quand il vous arrivera des inconvénients qui vous appauvriront ou de beaucoup ou de peu, comme font les tempêtes, les feux, les inondations, les stérilités, les larcins, les procès, oh ! c'est alors la vraie saison de pratiquer la pauvreté, recevant avec douceur ces diminutions de facultés, et s'accommodant patiemment et constamment à cet appauvrissement<sup>497</sup>.

Les procès engageaient des sommes colossales qui pouvaient ruiner une maison d'où l'importance d'ester en justice. Les Dames de la Purification ont su faire face à ce genre de situation et défendre l'honneur de leur famille en réussissant parfois à sauver un patrimoine sur le point de disparaître.

## **H- Les Dames de la Purification face à la justice**

La comtesse de Rochefort, 1<sup>ère</sup> sœur, M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur, Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, Louise du Bois, 60<sup>e</sup> sœur et d'autres Dames de la Purification ont eu à faire face durant leur vie à la justice. Les *factums* présents à la Bibliothèque nationale et dans les diverses bibliothèques municipales témoignent en faveur de leur autonomie en justice. Les ouvrages consignés des extraits des registres du Conseil d'État font de même<sup>498</sup>. Les Règles de la Congrégation de la Purification précisent de surcroît qu'elles devaient mettre un terme aux différends le plus rapidement possible : « Pour mesme raison qu'il n'y aye aucun proces entre elles, ains qu'elles terminent au plustost et a l'amiable tous differents qui pourront eschoir entre elles soit pour les biens soit pour autre chose quelconque. Bref, qu'en toutes sortes d'affaires, elles s'adcistent l'une et l'autre en Nostre Seigneur autant qui leur sera possible »<sup>499</sup>. François de Sales faisait de même selon Vincent de Paul :

---

<sup>497</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 15, p. 167.

<sup>498</sup> On peut prendre pour exemple le cas de Marguerite de L'Estang au sujet d'un droit de péage à Villeneuve-La Balme cité dans *Autre arrest du Conseil d'Etat, Portant Reglement pour les Droits de divers Peages qui se leveront sur le Rhosne, en consequence des Interloquatoires contenus dans le precedent Arrest du 21 Avril 1664*, Lyon, Antoine Jullieron, 1666, pp. 10-12.

<sup>499</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre troisième.

« C'est un fait également certain que la prudence du serviteur de Dieu a brillé d'un vif éclat dans la conciliation des différends et l'apaisement des esprits surexcités. Il dénouait toutes les difficultés, même les plus inextricables, avec tant de clarté, répandant si bien la lumière sur toutes choses que tout le monde en était dans l'admiration. Impossible de résister ! on se rendait à son avis et on s'avouait vaincu »<sup>500</sup>. Nous n'avons pas connaissance de procès entre les Dames de la Purification. Il est cependant probable qu'elles aient appliqué les Règles de leur Congrégation avec assiduité.

Les abrégés de vie et de vertus des Dames de la Purification insistent sur le fait que certaines d'entre elles ont été grandement appauvries par les procès : la comtesse de Rochefort, bien sûr, comme en témoigne sa correspondance avec Mère Mectilde du Saint-Sacrement que nous avons précédemment évoquée, mais aussi sa sœur, M<sup>me</sup> de Revel : « sa vie fut traversée d'une infinité d'affliction comme un autre Job elle perdit beaucoup de biens temporels »<sup>501</sup>. Rappelons que la Congrégation de la Purification essaime à Grenoble parce que l'époux de la comtesse de Rochefort est en procès avec son frère aîné devant le Parlement de Toulouse. Perdant le procès, la comtesse de Rochefort est inconsolable et se tourne du côté de Dieu :

[...] la perte de son proces qui luy fut une affliction extreme par ce qu'il y alloit quasi de la ruine de sa maison, elle fut plus disposée a se tourner serieusement du costé du createur par le peu de justice qu'elle avoit trouvé dans les creatures qui l'avoient jugée et par l'impuissance ou toutes estoient de la ~~pouvoir~~ consoler<sup>502</sup>.

La perte de son procès a été durement vécue pour la comtesse de Rochefort qui ne comprenait pas le jugement rendu à son encontre. Elle remet en cause la sentence et trouva parmi les Dames toulousaines un soutien même si celles-ci ne parvinrent pas à lui faire sécher ses larmes. Elles réussirent toutefois à la convaincre de faire partie de leur Congrégation et d'emmener les Règles à Grenoble pour créer une filiale. Nous connaissons la suite...une fois son époux décédé, la comtesse de Rochefort se charge de tous les frais de justice et de la poursuite des procès qu'il lui arrive parfois de gagner, mais aussi de perdre. La comtesse de Rochefort passe sa vie entière devant les tribunaux.

Les archives nationales, départementales et municipales ont également dans leurs fonds des avertissements et des *factums* concernant les Dames de la Purification. Nous

---

<sup>500</sup> Geneviève Pochat, *François de Sales et la Pauvreté*, op.cit., article 28, chap. 1, alinéa 4, p. 231.

<sup>501</sup> AD Isère, 26 H 221, f°118r°.

<sup>502</sup> AD Isère, 26 H 222, f°6v°. Rature originelle.

pouvons citer le cas de Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, qui reçoit une addition d'avertissement par Messire Jean Vachon, prêtre habitué en l'Église Cathédrale Notre-Dame de Grenoble et recteur de la chapelle St Jean l'Évangéliste<sup>503</sup>. L'affaire a commencé en 1582 à propos de l'échange d'une maison et d'une chapelle par le fils de Jean du Faure, Isaac. La transaction est jugée abusive puisque le prétexte d'échange était les travaux de rénovation ; or, rien n'avait été fait depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle alors que le procès datait de 1665 ! Laurence Frère jugeait donc cela prescrit. La réponse à sa requête fut la suivante :

La Dame de la Riviere & le Sr Chabert voyant qu'ils ne peuvent dissimuler l'abus desdits pretendus eschanges, ont opposé d'une pretenduë prescription, mais c'est inutilement. D'autant que *peculium Christi sunt bona Ecclesia*, & l'Eglise est toujours restituée contre semblables alienations, quand il appert du contrat primordial vicieux & abusif. [...] Il a esté etsably que les deux eschanges de 1582, & 1583 sont nuls, vicieux, & abusifs, & par consequent il s'ensuit qu'estant les titres de la Dame de la Riviere, & du Sr Chabert, ils n'ont point pu prescrire. C'est un principe incontestable que l'abus ne prescrit iamais, & n'est couvert par aucun laps de temps<sup>504</sup>.

Laurence Frère est donc déboutée de sa demande et condamnée aux dépenses des instances ainsi qu'à vider la maison qui appartient ordinairement à la chapelle Saint-Pierre. Le sieur Chabert doit également vider la maison qui appartient à la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste en faveur du Sieur Vachon.

Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur, baronne de Pressins et vicomtesse de Liesner a quant à elle, un litige avec Honorade de Prunier de Saint-André. Cette dame dont Madeleine de Franc vante la piété dans son journal spirituel<sup>505</sup>, lui adresse en effet un avertissement au sujet d'une pension annuelle de 1 125 livres sous le capital de 18 000 livres, vendu par le président Audeyer à la sœur de Pressins<sup>506</sup>. Prudente, la baronne de

---

<sup>503</sup> BM Grenoble, R 3969 : *Addition d'Avertissement Pour Messire Jean Vachon Prestre abitué en l'Eglise Cathedrale Nostre-Dame de Grenoble, & Recteur de la Chapelle S. Jean l'Evangeliste fondée en la mesme Eglise, appelant de Sentence renduë par le Vibailly de Gresivodan, & appelant comme d'abus des pretendus eschanges des 21 Novembre 1582 & 14 Juillet 1583, & procedures faites pour ce sujet CONTRE Dame Laurence Frere Dame de la Riviere & autres Places, vesve de Messire Antoine du Faure vivant President au Parlement de Dauphiné, & M<sup>re</sup> Philippe Chabert Recteur de la Chapelle S. Pierre & S. Paul fondée dans la mesme Eglise N. Dame de Grenoble* [mot illisible], 18 p.

<sup>504</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>505</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : vendredi 22 novembre 1686. Information contenue au verso du journal.

<sup>506</sup> BM Grenoble, R 3964 : *Advertissement pour dame Charlotte Allemand de Pasquiers, Dame dudit lieu & de la Cluze, Baronne de Romanieu, Vicomtesse de Trieves, Marquise de Pressins & autres Places, derniere encheriseresse des droits & actions de l'hoirie de*

Pressins demande à ce que cette somme serve aux remboursements des dettes du président Audeyer avec une clause stipulant que celles-ci ont été remboursées grâce à ses deniers. Elle demande alors une cession d'hypothèque qu'elle n'obtient que partiellement. Un *factum*<sup>507</sup> la concernant traite d'une autre affaire sur laquelle nous ne nous attardons pas. Les procès les plus importants auxquels elle a dû faire face sont ceux de l'État. La baronne de Pressins a alors plusieurs procès en cours avec les intendants et les administrateurs des biens royaux aliénés. La famille possédait le grenier à sel de Pont Saint-Esprit et l'État refuse de lui verser la pension qui lui est due. C'est pour elle une victoire en demi-teinte, car elle parvient à obtenir un accord où elle conserve le domaine en échange de la renonciation aux droits sur celui-ci<sup>508</sup>.

Les archives grenobloises font également mention d'un procès concernant soit directement les Dames de la Purification, soit leurs époux respectifs. De 1663 à 1665 se déroule un procès entre les consuls de la ville et Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, Étienne Roux, seigneur de Morges, époux de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, Étienne Roux, époux d'Agnès Boniel, 56<sup>e</sup> sœur, et Antoine Le Franc, époux de Marie de Virieu, 49<sup>e</sup> sœur<sup>509</sup>. En 1687, M<sup>me</sup> de Revel se bat aussi pour gagner un procès qu'elle a intenté contre les consuls de la ville de Grenoble au sujet des limites du territoire de la ville avec celui de Montrigaud. La même année, elle est en procès avec Joseph Jaccard, notaire royal et greffier en l'officialité de l'évêché de Grenoble, qu'elle accuse d'avoir fait emprisonner sans raison apparente l'un de ses fermiers nommé Pommier-Dita<sup>510</sup>.

Les archives ne laissent pas uniquement la trace de différends entre les Dames de la Purification et un tiers. Il peut également s'agir d'un conflit entre époux. En épousant

---

*Jacques Frandier, demanderesse CONTRE Dame Honorade de Prunier, vesve du Seigneur Conseiller de Belmont, heritiere de Dame Françoise de Bazemont, vefve du Seigneur President Audeyer, 15 p.*

<sup>507</sup> *FACTUM pour Dame Charlotte Allemand de Pasquiers, Dame de Pressins, & vesve de feu Messire François de Fleard, vivant Chevalier & Baron dudit lieu, tutrice des enfans mineurs dudit deffunt & d'elle, appellante & intimée contre Dame Virgine de la Palud Guiffrey de Monteynard, procedant sous l'autorité du sieur de Marcieux son mary, & Dame Virgine de Fleard, procedant sous l'autorité du sieur de Manissy, Conseiller au Parlement de Dauphiné, intimées & appellantes, 20 p.*

<sup>508</sup> Lionel Ferriere, « Fléard : de Tullins à Versailles, le destin d'une famille de magistrats anoblis », dans *Chroniques rivoises. Revue d'histoire de Fure et de Bièvre*, n°25, mai 1998, pp. 45-47.

<sup>509</sup> AD Isère, FF 132.

<sup>510</sup> AD Isère, FF 151.

Louis de Briançon, seigneur de Varcès, Madeleine de Franc ne se doutait certainement pas de l'*imbroglio* juridique extrêmement complexe qui suivrait. L'union des deux époux fut très brève en raison d'une séparation de corps et de biens intervenue à peine plus de deux mois après la naissance de leur unique enfant. Jean-Baptiste de Briançon naît le 28 avril 1633 et dès le 16 août, Jean-Baptiste de Franc tant en son nom que comme administrateur de Madeleine de Franc, sa fille, présente une requête au vibailly du Grésivaudan en exposant le contenu du contrat de mariage de sa fille et le dérangement des affaires de son gendre. Louis de Briançon doit en effet faire face à de nombreux créanciers<sup>511</sup>. La séparation de biens et l'indépendance réciproque entre les époux sont demandées par Madeleine de Franc auprès des tribunaux ce qui lui permet de protéger ses intérêts et sa dot. La dot est, de plus, inaliénable, insaisissable et imprescriptible. Le mari en dispose comme usufruitier, mais il est à Grenoble, responsable des fruits<sup>512</sup>. La femme est, jusqu'à sa majorité intervenant à 25 ans, sous l'autorité du père avant d'être, par le mariage, en puissance de mari. Même si Madeleine de Franc n'est plus mineure sur le plan juridique depuis presque deux ans, elle reste sous la tutelle de son père jusqu'à sa mort comme le préconise le droit écrit<sup>513</sup>. Le 17 mars 1634, Jean-Baptiste de Franc poursuit sa requête et une sentence est prononcée, ordonnant la vente des biens. Il est adjudgé à Madeleine de Franc, le 28 juin, la somme de 3 900 livres au principal. Le 11 août, Louis de Briançon fait appel de la sentence<sup>514</sup> et réclame un délai jusqu'à Noël afin de pouvoir rassembler l'argent nécessaire au remboursement de la dot de sa femme et des sommes dues à ses créanciers. Celui-ci n'y parvenant pas, Jean-Baptiste de Franc assigne, dès le 3 janvier 1635, Louis de Briançon et ses créanciers pour procéder à la vente du domaine. On constate ici toute l'énergie déployée par Jean-Baptiste de Franc pour arriver à ses fins. Le 2 mai, une sentence rendue nomme Louis de Briançon administrateur des biens de son fils, lui-même opposé à la vente (alors qu'il n'a que deux ans à ce moment-là, Louis cherche certainement à gagner du temps). Le 18 juillet suivant, Louis délaisse ses responsabilités et demande la nomination d'un curateur pour son fils, chose faite en la personne du procureur du bailliage de Grésivaudan, Jean Barginet, qui n'est autre que

---

<sup>511</sup> AD Isère, 2 E 927, n.f. : Papiers de la famille de Briançon et de la famille de Franc : *extrait du procès de Monsieur le Comte de Morgues contre Monsieur le Marquis de Belmont*.

<sup>512</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime...*, *op.cit.*, p. 194.

<sup>513</sup> Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2003, p.19.

<sup>514</sup> AD Isère, 2 E 928, n.f. : Papiers de la famille de Briançon et de la famille de Franc : un parchemin de la sentence s'y trouve inséré.

l'époux de Suzanne Desprès, 36<sup>e</sup> sœur, et le père de Madeleine, 18<sup>e</sup> sœur. Louis de Briançon déclare consentir à l'ouverture du fidéicommiss apposé au testament de Jean-Antoine de Briançon au profit de Jean-Baptiste auquel il remet la terre et juridiction de Varces pour en disposer comme il trouvera à propos sans préjudice. Le 30, Jean Barginet accepte le fidéicommiss mais s'oppose à la vente de la terre de Varces. Jean-Baptiste de Franc et ses créanciers soutinrent que leurs créances étant affectées sur les biens du fidéicommiss, l'opposition du curateur n'était donc pas fondée. Il s'ensuit quelques sentences et appels jusqu'à la requête du 26 août 1636 où les créanciers privilégiés que sont messieurs de Franc, du Mottet et de Bardonnenche obtinrent « qu'il sera procédé à la vente tant des biens propres dudit Louis de Briançon que de ceux dépendants du fidéicommiss ». Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parcelles de la terre de Varces et de ses dépendances furent constituées les 30 août, 6 et 13 septembre 1636. Le tout fut délivré au sieur de Franc par la 3<sup>e</sup> moyennant la somme de 72 500 livres valant 2 400 livres de revenu annuel. Le 12 décembre, un décret approuva l'adjudication faite par Jean-Baptiste de Franc et ordonna la future mise en possession de la terre de Varces. Le 28 mars 1637, on procédait à la discussion civile des biens où il fut décidé que les 24 000 livres de dot de Madeleine de Franc, l'augment de 12 500 livres et les 2000 livres de bagues et bijoux seraient prélevés sur les biens de succession de Achin de Briançon<sup>515</sup>. Le 15 juin suivant, Jean-Baptiste de Franc prit possession de la terre de Varces et de ses dépendances, mais Louis de Briançon, en désaccord avec cette mise en possession, décida de rester sur sa terre. Il en fut expulsé par M. Cyrand, assesseur au bailliage à la requête de M. de Franc, le 8 juillet 1637. Une note manuscrite retrouvée dans les archives expose à ce moment-là la mauvaise conduite de Madeleine de Franc à l'égard de son fils et de son mari, ce dernier ayant pour elle ces quelques mots :

Lequel a répondu que c'est une chose moins jusqu'à présent qu'une femme peu de temps après son mariage sans aucun sujet légitime ait sorti son mari et son sieur fils unique de sa maison, de sa chambre de son lit, et de tous ses biens comme a fait damoiselle Madeleine de Franc laquelle sous le nom de son père et de son frère avec nombre et par procédure criminelle tant contre ledit sieur de Varces que contre ledit sieur de Fontanil son fils et contre son chapelain et son greffier a chassé son enfant et ignominieusement ledit sieur de Varces son mari de sa terre et seigneurie de Varces de son château dudit lieu et de tous ses biens sans lui donner le moyen de sortir ses

---

<sup>515</sup> AD Isère, 2 E 926, n.f. : Papiers et parchemins de la famille de Briançon de Varces : *Sentence générale de dissection des biens de noble Louis de Briançon, sieur de Varce en date du 28 mars 1637 par-devant le vibailli entre Noble Jean Baptiste de Franc conseiller du Roi et trésorier général de France en Dauphiné tant a soi que comme père de demoiselle Madeleine de Franc femme de noble Louis de Briançon, seigneur de Varces*, article 30.

meubles, pour l'exposer à la campagne avec son dit fils, et sans lui laisser la jouissance de la moindre partie de ses dits bien pour son entretienement et de son dit fils sous prétexte de justice de laquelle elle a abusé jusqu'à présent, car elle a fait vendre à fort vil prix une terre située aux portes de la ville de Grenoble et [mot illisible] de la province pour le paiement de sa dot<sup>516</sup>

Madeleine de Franc est dépeinte ici comme une femme sans aucune compassion à l'égard de son mari et de son fils, les laissant tous deux dans la nécessité. Elle eut une conduite « ignominieuse », terme fort au XVII<sup>e</sup> siècle qui assimile l'ignominie à la Passion de Jésus-Christ, mais aussi à un affront sanglant où la réputation d'une personne est mise à mal<sup>517</sup>. Madeleine de Franc est décrite comme une femme sournoise qui se cache derrière son père et son frère pour arriver à ses fins. Il est nécessaire de prendre cette remarque avec prudence Louis de Briançon ayant été très affecté par ce qui lui arrivait perdant par ce biais non seulement sa terre, mais aussi son honneur. Il a donc eu des propos durs vis-à-vis de sa femme. Le témoignage laissé par les Dames de la Purification diverge d'ailleurs totalement, ce qui ne doit pas surprendre le lecteur, le mémoire historique n'étant pas un outil de dévalorisation, mais plutôt d'exaltation :

Elles receurent bientost aprez dame Magdelaine le Franc femme de messire Louis de Briançon, seig[neu].r de Varceie laquelle se trouva aussi preparée a cette grace par l'extreme affliction qu'elle avoit souffert d'estre obligée de se separer de son mary a cause du peu de conduite qu'il avoit doné dans ses affairie maiz elle n'avoit fait cette separa[ti]on que par l'absolu commandement qu'elle en avoit receu de sa mere et de touz ses parenz qui craignoient que Sa dot ne se perdit danz ce desordre, et elle vesquit si exemplairement ainsy separée de luy quoy qu'elle fut encore jeune qu'elle montra bien qu'il ni avoit que la necessite et l'obeissance qui les luy eussent faict faire<sup>518</sup>

Ici, selon les « sœurs », ce n'est plus le père qui est l'instigateur de la séparation, mais la mère de Madeleine de Franc, Isabeau de Lionne. De plus, cette séparation conjugale semble avoir été douloureuse pour Madeleine de Franc, contrainte d'obéir à ses parents. Il faut, bien entendu, prendre avec prudence les faits mentionnés. La vérité se trouve certainement de part et d'autre. Le but avoué est économique et confirme les propos tenus dans les ordonnances civiles à savoir que les proches de Madeleine de Franc ont eu peur de perdre la dot, Louis de Briançon ne sachant pas gérer ses biens. Il est vrai que le 28 mars 1637, lorsque Jean-Baptiste de Franc décide en son nom et en tant qu'administrateur des biens de sa fille de réunir tous les créanciers de Louis de Briançon,

---

<sup>516</sup> AD Isère, 2 E 927, n.f. : Papiers de la famille de Briançon et de la famille de Franc. Feuille volante retrouvée au sein des liasses de papier contenues sous cette cote.

<sup>517</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrées « Ignominie » et « Ignominieusement ».

<sup>518</sup> AD Isère, 26 H 222, f°9v°.



les dettes atteignent déjà la somme considérable de 92 153 livres. À la mort de ce dernier, les paiements dont les quittances sont communiquées le 12 décembre 1663 s'élèvent à la somme à 34 743 livres 14 deniers 13 sols<sup>519</sup>. Il reste donc beaucoup à rembourser. L'acquisition du domaine de Varces conforte la noblesse fragile de la famille Le Franc. On sait l'importance symbolique de la terre pour le second ordre. Il est d'ailleurs significatif que Madeleine de Franc se fasse appeler la « sœur de Varce » dès son entrée à la Congrégation et que Humbert et Hugues de Lionne la nomment « ma cousine de Varce »<sup>520</sup>. On voit toute l'importance accordée à la terre gage de prestige social et d'acquisition de la noblesse. Le mariage de Madeleine de Franc est donc brisé par cette affaire de dot. Les séparations de biens sous l'Ancien Régime étaient peu nombreuses dans l'ensemble du royaume et restaient l'apanage des milieux aisés<sup>521</sup>. Toutefois, il n'était pas rare que deux conjoints usent de cette formalité pour racheter la terre et les biens de l'autre, la séparation de corps et de biens n'étant pas synonyme de divorce puisque le mariage était indissoluble. Ici, la séparation est réelle, à la fois de biens et de corps, Madeleine de Franc résidant désormais chez ses parents.

Cet épisode dramatique ne sonne pas le glas du conflit. Un autre s'engage et perdure pendant plus d'un siècle et demi jusqu'au point final apporté par un arrêt du Conseil d'État du 23 août 1784. Le fil de l'histoire n'apporte rien de plus à notre propos. C'est pourquoi nous nous abstenons d'évoquer les procès qui ont lieu sur plusieurs générations. Il importe de dire que Madeleine de Franc a eu fréquemment affaire à la justice et qu'elle est heureuse qu'un compromis soit trouvé le 13 juin 1684 même si l'affaire reprend après sa mort. Elle note dans son journal : « depuis mestant despeullee de tous les embarras d'affaires par la misericorde de Dieu mon unique affaire et d'estre attantive a se qui demande de moy »<sup>522</sup>.

Le cas des Dames de la Purification prouve qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les femmes n'étaient pas sans ressources. Filles, leurs pères et mères les protégeaient contre des abus ; épouses, elles devenaient un soutien de leurs époux ou de leurs fils qui pouvaient se confier à elles pour mener à bien leurs affaires ; veuves, elles savaient gérer leur argent et défendre le patrimoine et l'honneur familial lorsque la nécessité le commandait. Les Dames de la

---

<sup>519</sup> AD Isère, 2 E 926, n. f.

<sup>520</sup> Ulysse Chevalier, *Lettres inédites de Hugues de Lionne...*, *op.cit.*, p. 150 et p. 167. Nous avons la certitude qu'il s'agit effectivement de Madeleine de Franc par la note infrapaginale donnée par Ulysse Chevalier, note 1, p. 150.

<sup>521</sup> Dominique Godineau, *Les femmes à l'époque moderne...*, *op.cit.*, p. 29.

<sup>522</sup> BM Grenoble, R 8686, f°78v° : mercredi 22 [septembre 1688].

Purification pouvaient compter de surcroît sur leur réseau familial et sur elles-mêmes pour affronter les joies et les douleurs de la vie quotidienne. Elles s'efforçaient également de répondre aux exigences de la société à leur encontre. L'éducation les touchait plus particulièrement, car tel était leur devoir. La carrière de leurs enfants leur tenait également à cœur. Nous allons désormais aborder les étapes de la grand-parentalité à la mort, en indiquant aux lecteurs, dans la mesure du possible, comment les Dames de la Purification vivaient ces moments charnières de leur vie.



## CHAPITRE VII

# DE LA GRAND-PARENTALITÉ À LA MORT

L'étude des grands-parents et de leur rôle au sein de la famille a été récemment mise en lumière par Vincent Gourdon dans son ouvrage intitulé *Histoire des grands-parents*<sup>523</sup>. Cette étude approfondie même si elle aborde surtout les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, nous permet d'évoquer le statut de grand-mère d'une des Dames de la Purification : Madeleine de Franc. Par le témoignage qu'elle nous a laissé, elle nous permet d'entrapercevoir concrètement son rôle dans le processus de socialisation et d'éducation de ses petits-enfants.

### A- Une grand-mère attentive : Madeleine de Franc

Le journal spirituel de Madeleine de Franc est, pour une partie seulement, très proche du livre de raison. Au verso de son journal, elle note consciencieusement les naissances de chacun de ses sept petits-enfants, indications que l'on retrouve fréquemment dans les livres de raison<sup>524</sup>. Sa lignée est très importante pour elle, c'est pourquoi elle prend soin de noter avec une extrême précision la mort de son petit-fils Joseph âgé d'« un an et dix-neuf jour ». Le registre des sépultures indique pour ce jour le décès d'un petit Joseph, mais ne mentionne ni son nom ni son âge. Nous pouvons toutefois penser qu'il s'agit bien de Joseph de Briançon de Varces<sup>525</sup>. La précision avec laquelle Madeleine de Franc décompte les jours est une habitude. Le lecteur qui lit son journal ne peut s'empêcher de faire ce constat : la diariste aime compter les jours et les années séparant deux événements. L'intérêt qu'elle porte à la mémoire de cet enfant est visible dans l'entrée du 6 août 1690 où elle écrit : « mon fils y a faict enterrer son premier enfant appelé Joseph qui n'avoit qun an et dize neuf Jours dans laditte chapelle de St Sauveur, au Jacobins de grenoble »<sup>526</sup>. Au moment de la rédaction de cette note, quatorze ans se sont écoulés et cela ne l'empêche nullement d'insister sur l'âge exact de l'enfant au

---

<sup>523</sup> Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2001, 459 p.

<sup>524</sup> Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°9 où il pourra constater que les indications données par la diariste sont tout à fait conformes aux actes de baptême originaux.

<sup>525</sup> AD Isère, 5 Mi 148, f°117r° (se reporter au second registre).

<sup>526</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 6 août 1690.

moment du trépas. Il est donc impossible de voir de l'indifférence chez cette femme même si sa résignation à la volonté divine est perceptible en filigrane.

Les données généalogiques fournies par la diariste sont d'une grande exactitude qu'il s'agisse des lieux, des personnes présentes et surtout de l'heure et du quartier lunaire où chaque enfant a poussé son premier cri. Elles ne sont possibles que dans la mesure où Madeleine de Franc est proche du lieu d'habitation de ses descendants. Après avoir longtemps demeuré à Grenoble, Madeleine de Franc quitte le logement qu'elle occupait en ville pour s'installer chez son fils, à Varcès, dans le château nouvellement construit où elle a ses appartements.

### 1. Madeleine de Franc à demeure

Sous l'Ancien-Régime, il n'est pas rare que les grands-parents résident dans la demeure familiale aux côtés de leurs enfants et petits-enfants. Ce contact entre générations est permis par une co-résidence occasionnelle. Madeleine de Franc écrivait à ce propos :

le suport que l'on a dans la messon pour moy qui ne suis cappable d'i randre aucun service mes bien à charge pour esxerser leur passiance par mes fasson d'agir qui leur son entièrement opposée. Il ne lesse pas de prévenir tous mes besoing et me lesser entièrement dans la liberté et dans la solitude où je dois passer le reste de mes jours<sup>527</sup>.

Madeleine de Franc se considère comme une charge pour son fils. Les veuves étaient, en effet, souvent aidées par leurs enfants devenus adultes qui, à la campagne, leur versaient une pension alimentaire en échange d'une « démission des biens »<sup>528</sup>. Ce sentiment d'inutilité s'explique par son âge avancé qui ne lui permet pas d'aider aux tâches domestiques : « dans l'eage où je suis n'estant propre qu'à les incomoder et à charge dans la messon »<sup>529</sup>, mais aussi par son caractère et son choix de vie érémitique qui n'est pas conforme aux modes de vie des autres personnes de la famille. Cette corésidence est rendue possible par la pratique plurirésidentielle de son fils Jean-Baptiste et de sa bru, Marie de Vachon de Belmont, partageant leur vie entre deux espaces distincts qui sont l'hôtel particulier en ville, à Grenoble, et le château à la campagne, dans la plaine de Varcès où Madeleine de Franc a choisi de se retirer dans les dernières années de sa vie. La cohabitation ou tout du moins la proximité entre la grand-mère, les parents et les

---

<sup>527</sup> *Ibid.*, f°28r° : samedi veille st Barthélémy 1687.

<sup>528</sup> Dominique Godineau, *Les femmes à l'époque moderne...*, *op.cit.*, p.51.

<sup>529</sup> BM Grenoble, R 8686, f°73v° : jeudi 2 [septembre 1688].

petits-enfants n'était pas exceptionnelle chez les familles nobles du sud du Royaume, où les ménages complexes des familles souches demeuraient la norme. Les dénombrements effectués à Montplaisant prouvent qu'environ 20 % des ménages abritaient petits-enfants et grands-parents, davantage l'aïeule maternelle que l'aïeul paternel, la survie des deux grands-parents étant peu fréquente<sup>530</sup>. Le cas de Madeleine de Franc, âgée de 82 ans à ce moment-là, est donc tout à fait représentatif des pratiques nobiliaires de l'époque moderne.

## 2. Le modèle de sainte Anne et de la Sainte Famille

La conscience de son rôle de grand-mère et des devoirs qui lui sont inhérents sont chez Madeleine de Franc tout à fait saisissants : « enseygnons et dizon la lesson à nos pettis, c'est unne occupation de mon debvoir »<sup>531</sup>. En écrivant cela, Madeleine de Franc se conforme au modèle de sainte Anne prôné à la Congrégation de la Purification<sup>532</sup>. Sainte Anne était depuis les derniers siècles du Moyen Âge, la patronne des femmes mariées, veuves et mères de famille ; une femme de pouvoir, véritable incarnation du lignage, mais elle devenait à la suite du Concile de Trente « le prototype de la grand-mère idéale »<sup>533</sup>, garante de la transmission de la foi<sup>534</sup>. Anne d'Autriche, très attachée à sa sainte patronne, favorisa son culte dans les années où la Congrégation de la Purification vit le jour. Sainte Anne est la grand-mère du Christ mais elle est aussi une éducatrice chargée de l'éducation chrétienne des enfants, surtout des filles. En tant que modèle, les femmes devaient l'imiter en devenant elles-mêmes des exemples au sein de leur famille, devoir dont Madeleine de Franc a pleinement conscience : « mon unique affaire et d'estre attantive à se qui demande de moy dans cette messon et à luy recoumander la famille qu'Il nous a donné tachant tout autant qu'il est en moy de ne leur donner pas mauvez exemple et les porter à cervir Dieu selon leur portée et selon que je puis fere »<sup>535</sup>. L'attention portée sur ce rôle de la grand-mère enseignante et maîtresse de maison confère

---

<sup>530</sup> Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents, op.cit.*, pp. 44-45.

<sup>531</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 25 avril 1689.

<sup>532</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>533</sup> Estrella Ruiz-Calvez, « Religion de la Mère, religion des mères. Sainte Anne éducatrice : les images de la mère selon l'iconographie de Sainte Anne (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », dans *La religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi*, sous la direction de Jean Delumeau, Paris, Cerf, 1992, pp. 123-155. Ici, p. 144.

<sup>534</sup> Marcel Bernos, « La catéchèse des filles par les femmes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *La religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi, ibid.*, pp. 269-285. En particulier, pp. 271-272.

<sup>535</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>78v<sup>o</sup> : mercredi 22 [septembre 1688].

aux femmes une « dignité »<sup>536</sup> sans pour autant « être le support d'un discours religieux théorique sur la grand-parentalité »<sup>537</sup>. L'accent mis sur la famille n'est pas tant en faveur du lignage qu'en celui d'« un groupe social », cellule de base de l'entraide et de l'apprentissage de la dévotion<sup>538</sup>. Comme Madeleine de Franc le disait si bien elle-même, dévotion et devoirs domestiques n'étaient pas antinomiques : « cette desvotion n'enesche point le soing du mesnage mes au contrere, règle toutes les familles »<sup>539</sup>. Madeleine de Franc laisse un très beau témoignage de sa dévotion à la Sainte Famille assimilée à la sienne où réside l'amour conjugal :

Mon fils a trouvé apropos et ma fille qui na qun mesme cœur et volonte avec son mary de fere venir leur filles de Vif ses ferries. Elle arriverent hyer au soir, mon Dieu vous nous les avez donnez conduysez nous en sorte que de plus en plus vous soyez ayez, servy et glorifié dans cette meson ou visiblement vostre providence nous conduyt. O mon Dieu par vostre misericorde faites nous la grace de vivre en sorte dans cette famille chaqun sellon se que vous demandez deux que nous vous obligions o mon Dieu, a prendre vos complissance, a nous ayder et a compatir a nos feblesse et infirmité. Cest vostre ouvrage, achevez en donnant bendiction au pere, a la mere et a ces petites creatures et le mouyan de les pourvoir et establir dans un estat et condition ou Il vous puisse servir et meriter ensuite la recompance que vous donnez a ceux qui vous sont fidelles dans l'estat ou vous les avez appelle<sup>540</sup>

La diariste est attentive dans ses prières à intégrer l'ensemble de sa famille, en particulier ses petits-enfants. Elle a déjà une idée précise de ce que vont devenir ses deux petites filles et va se faire une joie de participer à leur éducation respective.

### 3. Un rôle d'éducatrice

Le complément d'éducation apportée par Madeleine de Franc n'est en rien concurrentiel avec celle dispensée par son fils et sa bru, les nobles considérant l'éducation des jeunes générations comme relevant de l'ensemble du lignage et non comme exclusivement restreinte aux parents biologiques<sup>541</sup>. Cette perception du rôle des grands-parents se retrouve d'ailleurs dans la définition même qui en est faite dans les dictionnaires de l'époque. Les grands-parents n'ayant pas d'entrées spécifiques, ils étaient rattachés aux pères et aux mères. Cela ne les empêchait pas de tenir un rôle éminent dans

---

<sup>536</sup> Estrella Ruiz-Calvez, « Religion de la Mère, religion des mères... », *op.cit.*, p. 154.

<sup>537</sup> Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents*, *op.cit.*, p. 82.

<sup>538</sup> Estrella Ruiz-Calvez, « Religion de la Mère, religion des mères... », *op.cit.*, pp. 148-149.

<sup>539</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : lettre de Madeleine de Franc aux sœurs de la Congrégation. Nous invitons de nouveau le lecteur à se reporter à l'annexe n°13.

<sup>540</sup> BM Grenoble, R 8686, f°73v°-74r° : dimanche 5 septembre 1688.

<sup>541</sup> Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents*, *op.cit.*, p. 65.

l'éducation de leurs petits-enfants et d'avoir leur propre conception des valeurs à inculquer comme le laisse supposer le témoignage de Madeleine de Franc :

La veritable esducation c'est celle que nous trouvons dans la pratique des vertus chrestiene qui nous apran a nous surmonter et a vaincre nostre nature. Si nous ne voulon qu'elle nous fasse bien de la paine cest aquoy Il fault de bonne heure abbituer la Jeunesse et les nourrir de bonnes maximes et de bonne pratiques selon Leur eage, c'est la la bonne est veritable esducation avoir des grands santimans de la bonté et toute puissance de Dieu<sup>542</sup>.

Madeleine de Franc a une vision essentiellement chrétienne de l'éducation. Pour elle, ce qui importe est de nourrir ses petits-enfants des maximes religieuses assez tôt et de le faire proportionnellement à leur âge. Dans l'entrée suivante, elle réitère cette nécessité et nous informe des pratiques religieuses faites en famille : « On a faict l'eau benitte a St Paul ou toute la famille a assisté de bonne heure. Aprenon aux enfans a cervir Dieu, c'est la bonne est veritable esducation »<sup>543</sup>. La cérémonie de l'eau bénite permet aux enfants de commencer à apprendre les rudiments de la foi. Le prêtre bénit l'eau qui sert ultérieurement lors des onctions baptismales, des Rameaux et des exorcismes. Madeleine de Franc est toujours présente aux cérémonies pieuses où ses petits-enfants se rendent. Ainsi, lorsqu'ils vont à l'église entendre la messe, elle prend soin de consigner qu'elle les a accompagnés<sup>544</sup>. Toute la famille se rend à l'église paroissiale de Saint-Paul de Varcès lorsque les enfants sont au domaine. Madeleine de Franc évoque encore le devoir de faire participer ses petits-enfants aux grands moments de l'année liturgique, en particulier lors du lavement des pieds des pauvres. Son petit-fils Nicolas, âgé de 9 ans, se charge de cette tâche :

nous avons coumunié avec les penitans mon fils est resté devant le St sacremant et Breanson a Lavé les pied aux pauvres, et apres luy et ses frere on cervi les pauvres a table, cest unne coutume que feu monsieur de Varse opservoit toute les annees laquelle coutume que mon fils a faict observer et entant quelle sopsERVE dans sa mayson par ces enfans toutes les annees<sup>545</sup>

La cérémonie du lavement des pieds des pauvres qui a lieu le premier jour du *triduum* pascal est suivie par un banquet servi par tous les garçons de la famille. C'est un héritage du mari de la diariste, Louis de Briançon de Varcès, et son fils a à cœur de

---

<sup>542</sup> BM Grenoble, R 8686, f°31r° : dimanche 14 septembre 1687.

<sup>543</sup> *Ibid.*, n.f. : samedi 9 avril 1689.

<sup>544</sup> *Ibid.*, n.f. : 21 septembre 1688. Recto du journal : « Se matin mon fils a menez ces sis enfans a la messe a St paul avec sa famme pour offrir a Dieu la fammille qui luy a Donné. Je les ey accompagne ».

<sup>545</sup> *Ibid.*, f°51r° : le Jeudi saint, 15 avril 1688.



transmettre cette coutume à ses propres enfants. L'importance que revêt cette cérémonie pour Madeleine de Franc se remarque aux entrées du journal évoquant ce devoir familial<sup>546</sup>. La première Épître aux Corinthiens, versets 23-26 est celle lue lors de cette cérémonie où saint Paul dit : « J'ai reçu du Seigneur ce qu'à mon tour je vous ai transmis ». Nous remarquons d'emblée l'imitation faite au sein de la lignée de Madeleine de Franc et de son époux : célébration du banquet qui se transmet sur trois générations. Jésus a enseigné saint Paul et le père de famille enseigne à ses fils. Il y a également le partage du pain célébré avec le lavement des pieds des pauvres où le célébrant, en l'occurrence Nicolas, procède à l'acte en même temps qu'est lu l'Évangile de Jean (13,1-15). Ce geste est symbolique sous l'Ancien Régime dans une société d'ordres, tripartite, où les distinctions sociales sont fondamentales. Nicolas est un noble, il s'humilie donc en s'abaissant au niveau des pauvres, mais ces pauvres sont aussi les intermédiaires privilégiés du Christ. Ce geste est donc autant un signe d'humilité que de purification. Les « bonnes œuvres » que l'Église demande à chaque fidèle sont mises en pratique au sein de la famille de Madeleine de Franc dont les petits-enfants sont d'actifs participants en raison de leur valeur éminemment pédagogique. Le fils de Madeleine de Franc est là pour donner l'exemple à sa progéniture en restant prosterné devant le Saint-Sacrement toute la nuit dans la chapelle située « à droite en entrant [...] hors de la muraille principale de la nef »<sup>547</sup>.

Le rôle de grand-mère ne se restreint pas à l'éducation religieuse, Madeleine de Franc se souciant également de leur bien-être :

Ma fille a amené Baptiste de Grenoble. Les enfans on besoing de se coucher de bon heure ne nous attachons point a nos propres canduyte, apres avoir faict de nostre mieux, regardon Dieu qui conduy. Feson la besoigne qui nous donne le soing de ces pettis enfans, me regarde. Suivons les mouvemens qui me donne et luy offron cest employ sans nous fatiguer. Il nous aydera, regardon-le, *Spera in Deo*<sup>548</sup>

Ici, Madeleine de Franc prend le relai de « sa fille » autrement dit de sa bru, Marie de Vachon de Belmont, qu'elle semble beaucoup apprécier. Elle considère sa tâche de garde comme une « besogne » qui « la regarde » et dans laquelle elle s'investit sans pour

---

<sup>546</sup> *Ibid.*, n.f. : jeudi 7 avril 1689, « nous avons assisté au lavement des pied et apres dine mon fils a mené a St Paul ces sis enfans. Le matin, il on oui l'office et le cermon a Varce ».

<sup>547</sup> AD Isère, 4 G 277, f°451v° : sixième visite pastorale du cardinal Le Camus. Nous savons que cette chapelle possède un autel en bois où il n'y a pas de pierre sacrée ni de vitres aux fenêtres et où l'on n'y dit pas la messe.

<sup>548</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 20 juin 1689. Notre ponctuation.

autant y mettre toute son ardeur. Il faut bien avoir à l'esprit qu'elle est âgée de 83 ans et que ses préoccupations habituelles se situent dans le cadre de la chapelle où elle récite ses prières et fait sa demi-heure d'oraison quotidienne et non à s'occuper en soirée de ses descendants. Cela a donc dû contrarier ses projets et pour cela, elle s'en remet à Dieu.

En grand-mère attentionnée, Madeleine de Franc prend la plume pour inscrire dans son journal les anniversaires de ses petits-enfants<sup>549</sup>. Il est étonnant de trouver dans le journal d'une femme dévote ses dates d'anniversaire, mais aussi ceux de ses descendants, le catholicisme tridentin associant ce jour à une fête de l'individu donc à « un péché d'orgueil »<sup>550</sup>. La seule fête légitime reconnue était en effet celle du saint patron. Madeleine de Franc ne fait pas d'amalgame puisqu'elle distingue les deux cérémonies : la fête de sa petite fille Honorade qu'elle appelle « sa fille », le jour de la saint Honoré<sup>551</sup> d'une part, et les dates anniversaires proprement dites, d'autre part. Ces quelques remarques renforcent l'idée selon laquelle la diariste est une femme libre de pensée et aimante à l'égard de ses petits-enfants, qui s'évertue à compter dès qu'elle en a l'occasion.

Le journal de Madeleine de Franc est d'une grande richesse. Même si la diariste n'est pas aussi prolixe que son contemporain Étienne Borelly<sup>552</sup> sur l'éducation apportée à ses descendants, il n'en demeure pas moins un témoignage éloquent sur les lieux fréquentés où tous ont été instruits. Nous étudions donc le parcours scolaire de ses « quatre garçons et ces deux filles » : Honorade, Nicolas, Jean-Baptiste, Madeleine, Laurent et Joseph. L'éducation dispensée pour les filles et les garçons se faisant obligatoirement dans des établissements distincts, notre démarche se fait en deux temps.

### **a) Les garçons au collège**

L'éducation de la jeune noblesse se déroulait par étapes : après la première instruction donnée à demeure, le garçon allait à l'école en ville, à Grenoble, où il apprenait

---

<sup>549</sup> *Ibid.*, n.f. : 5 octobre 1689, « Honorade a 13 ans ferme » ; n.f. : le dimanche 4 janvier 1688 : « Elle [Madeleine] eu cinq ans le jour de st Martin dernier » ; n.f. : 7 juin 1690, « Le petit Laurand de Brianson a auJourduy sis ans ». Ces précisions sont indiquées au verso du journal.

<sup>550</sup> Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents, op.cit.*, p. 278.

<sup>551</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : lundi 16 mai, saint Honoré 1689.

<sup>552</sup> Robert Sauzet, « Une éducation nîmoise au XVII<sup>e</sup> siècle. Le notaire Borelly et ses enfants », dans *Naissance, Enfance et Éducation dans la France méridionale du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Hommage à Mireille Laget*, Montpellier, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2000, pp. 427-436.

la lecture et l'écriture<sup>553</sup> : « Ma Dame de Brianson a mene le petit Laurand a Grenoble pour le mestre a l'escolle Il lut sis ans la veille de St medar 7 join et set lire en latin et en francois c'est un anfan de bon sans »<sup>554</sup>. Laurent ne peut pas encore entrer au collège, car il n'en a pas l'âge, l'entrée au collège se situant généralement vers l'âge de sept ans. Le fait qu'il sache lire le latin et le français est tout à fait remarquable pour son jeune âge et témoigne de l'intérêt porté par la famille de Briançon de Varces à l'éducation des enfants. Toutefois, il ne faudrait pas confondre lecture et compréhension : la lecture d'un texte en latin signifiait qu'il savait le lire à haute voix et non qu'il le comprenait<sup>555</sup>. Le troisième petit-fils de Madeleine de Franc n'a pas été dans le même établissement que son frère aîné, qui lui, est allé à Saint-Gervais, près de Vienne<sup>556</sup>, une école où les frais d'internat étaient onéreux : « on donnait [...] cinquante [écus] pour Breanson a St Gervais »<sup>557</sup>. Les parents paient donc 150 livres de pension, mais l'enfant n'y reste pas longtemps : « mon fils a retire Breanson de St Jervais et l'a ammene a Varse Datily luy fait fere ses tesmme »<sup>558</sup>. Était-ce en raison de son coût, de l'éloignement ou par pragmatisme que l'enfant quitte ce lieu ? Nous pensons que les parents de l'enfant trouvaient le collège trop distant, car Madeleine de Franc prend soin de consigner que son fils est content d'avoir auprès de lui sa progéniture. L'enfant une fois revenu au château continuait d'être instruit

---

<sup>553</sup> Nous avons retrouvé dans les archives familiales de la famille de La Croix de Chevrières des quittances indiquant les frais de pension des petits-fils de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, confiés aux bons soins de M<sup>lle</sup> Clavelly. Les frais s'élevaient à 240 livres pour 7 mois de pension pour l'aîné des garçons, ce prix comprenant les gages de la servante de l'enfant. Pour le plus jeune, 105 livres pour huit mois avec la chambre louée pour un écu (soit 3 livres) par mois et les gages de la servante évalués à 8 écus (soit 24 livres). La servante recevait 5 écus soit 15 livres par an. Ce billet indique également que M<sup>lle</sup> Clavelly avait dépensé 10 francs en fourniture pour les garçons ainsi que 9 sous de paille plus 8 sous pour façonner leur matelas auquel il fallait encore ajouter 5 sous de poussière d'avoine et 4 sous pour les tabliers. Un autre billet de la main de M<sup>lle</sup> Clavelly indique encore qu'elle avait reçu 4 paires de souliers du cordonnier pour les deux garçons à 25 sous la paire pour l'aîné et 20 sous la paire pour le cadet. Sur ce point, AD Isère, 2 E 507, n. f.

<sup>554</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 20 juin 1690. Cette indication est donnée au verso du journal.

<sup>555</sup> Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, *L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1976, p.127.

<sup>556</sup> Saint-Gervais, dans le canton de Vinay, contenait une fabrique d'armes. Il est possible que l'enfant fût envoyé là-bas pour cette raison, les parents le destinant à une carrière militaire. Emmanuel Pilot de Thorey, Ulysse Chevalier, Edmond Maignien, *Les noms anciens des paroisses du diocèse de Grenoble et des communes du département de l'Isère accompagnés de notes concernant l'origine et le sens de ces noms*, Grenoble, Notre-Dame des Bonnes Lectures, 1940, p. 102.

<sup>557</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : le samedi 4 septembre 1688.

<sup>558</sup> *Ibid.*, n.f. : 8 février 1688. Cette indication se situe au verso du journal.

aux langues anciennes et plus particulièrement au latin par Datily de Briançon qui l'exerçait aux traductions. Le thème et/ou la version étaient une discipline fondamentale chez les jésuites qui mettaient les écrits grecs et latins au service de la morale et de la discipline. Une culture générale leur était donnée dans le but de faire de l'enfant un sujet docile au service du souverain et de la société<sup>559</sup>. Les leçons dispensées à demeure à Nicolas sont dans le prolongement de cette instruction d'autant plus que Madeleine de Franc nous informe que Nicolas entre ensuite au collège jésuite de Grenoble<sup>560</sup> et que ses parents lui donnent un précepteur à lui et à son frère, Jean-Baptiste, qui n'est pas en âge d'aller au collège. Les deux garçons ont également un maître-à-danser qui leur apprend la révérence<sup>561</sup>. La discipline inculquée passe par la maîtrise du corps faisant partie intégrante des règles de civilité transmises par les traités alors très en vogue à cette époque. Il s'agit de vaincre les passions par l'exercice de l'intelligence et de la raison grâce au libre arbitre. La volonté de Dieu doit triompher des passions et non l'inverse. C'est pour cette raison que les enfants reçoivent un professeur pour leur apprendre la courtoisie et la tempérance. Le fait de leur donner un maître répond également aux exigences de leur état social, chaque individu selon sa qualité et son rang devant adopter les manières qui lui sont propres, et ce par souci de distinction<sup>562</sup>. Cela prouve de surcroît,

---

<sup>559</sup> Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, pp.112-117.

<sup>560</sup> Le lieu choisi par le père pour l'instruction des garçons est le collège des jésuites, installé au quartier de Bonne, agrandi en 1660 et muni d'une chapelle depuis le 21 décembre 1664. Il accueillait en 1667 plus de 500 écoliers et 22 Pères. Ce choix n'est pas étonnant puisqu'il se situe dans une tradition familiale, mais il est nécessaire de souligner que les jésuites avaient depuis le 17 septembre 1651, le monopole de l'enseignement de la grammaire. Lorsque les conflits survenus entre la Compagnie et l'ordre Dominicain avaient éclaté pour la direction du collège, un compromis financier avait été trouvé. Les Dominicains abandonnaient la direction du Collège aux jésuites moyennant 16 000 livres, accord ratifié par Louis XIV le 9 juillet 1652, mais ils se réservaient les cours de théologie et de philosophie obligeant les récollets à fermer leurs propres cours ouverts en 1640. Sur ce point, Auguste Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, Marseille, Lafitte Reprints, 1975, pp. 503-505.

<sup>561</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 4 septembre 1688. Ces Informations sont contenues au recto du journal. Les petits-fils de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, ont également un maître-à-danser nommé François Reymond, époux d'Isabeau Clément (contrat de mariage reçu chez François Froment, notaire de Grenoble, le 15 avril 1681, cote 3 E 1470/16). La présidente de Sayve, leur mère, paie pour l'ensemble des leçons dispensées à ses fils la somme de 56 livres. Sur ce point, AD Isère, 2 E 507, n.f. : 25 mai 1696.

<sup>562</sup> Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, *L'éducation en France...*, *op.cit.*, p. 138.

l'intérêt des jésuites pour l'enseignement de la danse auprès de la jeunesse et la profusion des ballets qui se généralisent dans les deux dernières décennies du siècle<sup>563</sup>.

Madeleine de Franc est attentive à la progression de ses arrière-petits-fils. Elle écrit le 20 septembre 1688 : « mon fils a amene Breanson pour passer hycy les ferries. Se matin Il let monte en quatrieme »<sup>564</sup>. Cette citation permet d'évoquer les classes de niveaux en cours au collège mise en place par le fondateur de la Compagnie de Jésus, Ignace de Loyola (1491-1556) dans ses *Constitutions*, mais surtout par ses héritiers dans le *Ratio studiorum*, édité en 1599. Ignace de Loyola reprenait à son compte les réformes éducatives apportées par Jan Standoned (directeur du collège de Montaigu où il fit son apprentissage) basant l'enseignement sur un *Modus parisiensis*, fondé sur la *praelectio* autrement dit, le commentaire de texte et la promotion d'une classe à une autre après réussite aux examens. Nicolas entre en classe de logique pour parfaire son cursus de grammaire<sup>565</sup>. On observe la précocité de l'enfant âgé de 10 ans alors que la classe de quatrième était réservée aux enfants de 12 à 13 ans<sup>566</sup>. Ces quelques informations ne doivent pas nous faire oublier l'essentiel de l'enseignement prodigué par les jésuites : l'enseignement religieux. Les enfants étaient instruits des rudiments de la piété afin qu'ils deviennent les serviteurs de Dieu. L'assistance à la messe au sein de la chapelle et la pratique de la confession étaient obligatoires pour les élèves regroupés au sein des « sodalités » sous le patronage de la Vierge où ils effectuaient ensemble leurs prières et les retraites. Cette éducation religieuse fournie dans les petites écoles et au collège était relayée à la maison par les parents et nous avons vu à quel point le fils de Madeleine de Franc est attentif à cela. En dehors des règles de sociabilité nécessaires à la vie ultérieure que les enfants mènent dans le monde, c'est donc aux exigences des préceptes religieux au nom de la Foi et au service de l'État que les enfants sont accoutumés dès leur plus tendre enfance.

Les petits-fils de Madeleine de Franc reçoivent une éducation conforme à leur rang et aux préceptes religieux qu'on souhaite leur inculquer afin qu'à leur tour, lorsqu'ils seront parents, ils la transmettent à leurs propres enfants. Il est désormais temps aborder

---

<sup>563</sup> Marianne Ruel, *Les chrétiens et la danse dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, pp. 232-235.

<sup>564</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 20 septembre 1688. Cette information est contenue au recto du journal.

<sup>565</sup> Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, *L'éducation en France...*, *op.cit.*, p. 198.

<sup>566</sup> *Ibid.*, p. 194.

l'éducation des filles, Madeleine de Franc étant particulièrement attentive à la destinée de Honorade et Madeleine.

### **b) Les filles au couvent**

L'Église Catholique en réaction à la Réforme Calviniste attache depuis le XVI<sup>e</sup> siècle une grande importance à éduquer les jeunes filles nobles dans l'ensemble de l'Europe<sup>567</sup>. Des ouvrages paraissent pour combler l'éducation des demoiselles, trop souvent délaissée à l'inverse de leurs homologues masculins. L'ouvrage de Fénelon, *De l'Éducation des filles*, rédigé à la demande du Duc de Beauvillier pour l'éducation de ses sept filles expose l'urgente nécessité d'instruire les demoiselles du monde tout en conservant les préceptes de Juan Luis Vivès de strict partage des tâches masculines et féminines :

Venons en maintenant au détail des choses dont une femme doit estre instruite, quels sont ses emplois ? elle est chargée de l'éducation de ses enfans, des garçons jusqu'à un certain âge, des filles jusqu'à ce qu'elles se marient, ou se fassent Religieuses, de la conduite des domestiques, de leurs mœurs, de leur service, du détail de la dépense, des moyens de faire tout avec œconomie & honorablement, d'ordinaire même de faire les fermes & de recevoir les revenus<sup>568</sup>

Ce programme reflète les domaines privilégiés d'intervention des femmes, mais où apprennent-elles cela ? En complément de l'instruction donnée par les femmes, les filles nobles étaient mises en pension chez les ursulines, ordre enseignant issu de la Réforme Catholique, né en 1535 en Italie et installé à Grenoble en 1606. Les ursulines, contraintes à la vie commune et à la clôture connurent un grand rayonnement avec plus de 300 couvents implantés dans les petites villes et bourgs ruraux du Royaume dans les années 1670<sup>569</sup>. Le placement au couvent était la norme chez les filles des milieux aisés mises en pension parfois très jeunes. Ainsi, Honorade y entre à l'âge de raison escortée par sa grand-mère « Je meney Honnorade de Breanson pour la mettre pansionnaire cheux les religieuses ursulines de Vif »<sup>570</sup> tandis que sa sœur, Madeleine, est encore plus petite : « nous avons envoyez nostre petite Magdelon de Breanson cheux les Ursulline de Vif

---

<sup>567</sup> Chantal Grell, Arnaud Ramière de Fortanier, *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUPS, 2004.

<sup>568</sup> Fénelon, *De l'éducation des filles*, Paris, Pierre Aubouin, Pierre Émery et Charles Clousier, 1687, chap. XI, pp. 212-213.

<sup>569</sup> Mère Marie de Chantal Gueudré, *Histoire de l'Ordre des Ursulines en France*, Paris, Saint-Paul, 1957, t. I, pp. 39-59.

<sup>570</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : le mardi 11 mai 1683. Cette information est donnée au verso du journal.

pour apprendre à lire. MonS. Clet et MonS. Datily l'ont accompagnée en carrosse elle eut cinq ans le jour de St Martin dernier »<sup>571</sup>. On remarque que sa petite-fille reçoit le surnom de « Magdelon ». C'est la seule à avoir ce privilège sous la plume de sa grand-mère. Elle est accompagnée en carrosse par le curé de la paroisse et Donat Datily. Le lieu choisi pour l'instruction de ses petites filles se situe dans la continuité familiale, diverses parentes de leurs père et mère étant ursulines non pas à Vif, mais à Grenoble : Bonne de Lionne dite Madeleine de saint Ignace avait fait profession le 12 avril 1638 ; Charlotte de Lionne dite Angélique de saint Joseph, le 15 mai 1642 ; Alix de Vachon de Belmont, dite Madeleine du Saint-Sacrement, le 11 février 1657 ; enfin, Claudine de Vachon de Belmont, dite de sainte Gabrielle, le 5 août 1663. Madeleine de saint Ignace de Lionne avait été élue supérieure du 28 août 1674 au 28 août 1676<sup>572</sup>. Le choix de Vif était donc dicté par la proximité géographique avec le château de Varces, mais aussi par la parenté. Les quelques kilomètres séparant le couvent du château obligeaient les filles à être pensionnaires. Madeleine de Franc nous renseigne sur le montant versé pour leur éducation : « on a retiré Honorade et Magdelon des religieuses de Vif où elles estoient pensionnaires. Honorade hi a demeuré cinq ans et quatre mois environ et Magdelon justement 9 mois. On donnoit trente escus par année pour Honorade et pour Magdelon, vinte cinq »<sup>573</sup>. Le coût de l'internat est identique à celui versé dans d'autres couvents comme à Niort, où les pensions s'élevaient à 150 livres<sup>574</sup>. Le coût élevé de l'internat ne permettait pas aux filles de tous les milieux d'être admises comme pensionnaires. Le couvent de Vif accueillait surtout les filles des familles aisées de Grenoble et des environs même si sa vocation première était d'instruire les jeunes filles de tous les milieux, et notamment les plus pauvres. Il avait été fondé en 1639<sup>575</sup>, émanation de celui de Grenoble fondé en 1613 par deux Grenobloises : Geneviève de Valambert et Christine Perron rejointes en 1623 par les religieuses de Lyon<sup>576</sup>. Il était situé à l'entrée du bourg, proche de l'église, et consistait en plusieurs bâtiments appelés l'aumônerie, la maison des Religieuses, la maison des pensionnaires et

---

<sup>571</sup> *Ibid.*, n.f. : le dimanche 4 janvier 1688. Cette information est donnée au verso du journal.

<sup>572</sup> BM Grenoble, R 7906 (316-344), f°141-145 : Pilot de Thorey, *Ordres de femmes. Livre de profession des religieuses ursulines de Grenoble reçues depuis 1626*.

<sup>573</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 4 septembre 1688. Ces informations sont contenues au verso du journal.

<sup>574</sup> M.-L. Flacard, *L'éducation des filles à Niort au XVII<sup>e</sup> siècle*, Niort, 1952, p.33 cité par Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, *L'éducation en France...*, *op.cit.*, p. 236.

<sup>575</sup> Bernard Bigny, *Histoire des diocèses de France*, *op.cit.*, p. 129.

<sup>576</sup> Auguste Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, *op.cit.*, p. 500.

le logement du jardinier avec cour, granges et dépendances. Le couvent avait un jardin et un verger. L'église occupait la plus grande partie du rez-de-chaussée de la maison des religieuses qui en 1698, n'étaient plus que 5 plus une novice<sup>577</sup>. Les règles d'enseignement des ursulines inspirées par Charles Borromée mettaient l'accent sur la civilité et la dévotion. Chaque congrégation était tenue par des sœurs ayant prononcé les trois vœux traditionnels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, auxquels s'ajoutait un quatrième vœu : celui de se vouer à l'instruction. Elles enseignaient aux jeunes filles la lecture, l'écriture, l'instruction religieuse et les travaux d'aiguille. Les savoirs dispensés n'avaient pas d'équivalent avec ceux des garçons. De plus, si les garçons étaient scolarisés pendant une période déterminée – ce que Madeleine de Franc a souligné quand elle évoquait les fériés – les filles entraient et sortaient du couvent au gré des exigences familiales. Les parents ont donc choisi de retirer leurs filles de Vif pour les mettre en pension chez les Dominicaines, au monastère royal de Montfleury. Dans un premier temps, il s'agit de Honorade suivie deux ans plus tard par la petite Madeleine<sup>578</sup> :

Mon fils et madame sa femme on envoye a Monfleury Honnorade de Varce leur fille aynee en pantion proche de madame de Lionne et de Clavesson a qui elle a l'honneur d'appartenir, si Dieu luy donne la vocation d'estre religieuse. D'un coumun Consantement, les Dames luy on donnez la place que feu madame de Lens de St Andre son ariere tante avoit pouvoir de donner. Sa Divine providemce Conduyse le tout pour sa plus grande gloire et benisse cette pettite famille le pere, la mere et tous ceux qui leur ayderont et aprandron a aymer et cervir Dieu A Men<sup>579</sup>

Honorade intègre ce monastère pour poursuivre son éducation conformément à la volonté partagée de ses parents et sur l'avis probablement de sa grand-mère. Madeleine de Franc parle aussi de la possibilité offerte à la jeune fille de devenir religieuse si Dieu lui donne la vocation, une place lui étant réservée<sup>580</sup>. Honorade hérite d'une place au couvent qui lui assure un avenir. Madeleine de Franc est très attentive à l'éducation de Honorade qui semble être sa préférée au regard des mentions et des commentaires

---

<sup>577</sup> BM Grenoble, R 7906 (316-344), f°148-150.

<sup>578</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 13 septembre 1690. Cette information est contenue au verso du journal.

<sup>579</sup> *Ibid.*, n.f. : jeudi dernier, 26 mai 1689, dans l'octave de l'Ascension.

<sup>580</sup> *Ibid.*, voir également n.f. : le jeudi 26 juillet 1689. Ces informations sont contenues au verso du journal :

Madame Pelison a mené Honnorade a Monflory pour pansion[nai]re proche madame de Lionne et de Clavesson. On donne 45 escus par annee. Elle a la place que feu madame de Lens de St Andre pouvoit donner qui estoit son arriere tente, Dieu la veullie benir pour sa gloire.



élogieux faits à son sujet. Juste avant son départ pour le monastère, elle avait eu pour elle ces mots emplis de fierté :

C'est la faicte de ma fille Honnorade. Elle s'est confessee et coumuniee se matin et s'en vant partir avec sa mere qui la mene a Grenoble pour la mettre a Montfleuri en pantion. C'est unne fille bien conditionnee par La grase de Dieu, elle se fait aymer de chacun pour un enfan de douxes ans. Elle est aussi resonnable et mestresse d'elle mesme que bien d'autres plus advancee en eage. Avand que partir, elle a demande permission a sa mere de despartir les pettittes besoignes qui ne luy cervent pas a toutes les filles de ceans et particul[ièrement] a sa sœur et a ces pettis freres. Dieu la veullie benir et toute la famille qui nous a donnée et qui soit cervi et glorifie de tous pour sa plus grande gloire. Ste vierge il sont sous vostre protection<sup>581</sup>

Madeleine de Franc met en valeur les qualités de sa petite-fille : l'intelligence, la bienveillance, l'obéissance, la générosité. Ces quelques mots montrent les sentiments éprouvés par une grand-mère qui voit peut-être en Honorade une élection, la bienveillance divine portée sur son enfant, « sa fille » comme elle l'appelle. D'ailleurs, lors de son court séjour à Grenoble, elle s'empresse d'aller la voir pour s'enquérir de son état :

Jey este voir Honnorade a Monfleury ou J'ey veu cette belle et honorable compagnie et ma fille bien portante et bien Contante. Dieu par sa Divine providemce veuille achever son ouvrage puisqu'il luy a donné unne place luy donne la vocation pour estre unne bonne religieuse et qui soit glorifie en cestte fille qui luy a pleu nous donner et qui la pourveue d'un bon sans<sup>582</sup>

Madeleine de Franc demande à Dieu qu'il achève ce qu'il a entrepris. Elle souhaite ardemment qu'elle embrasse la vie religieuse comme c'était le cas à Grenoble pour plus d'une fille de parlementaire sur trois au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>583</sup>. L'éducation reçue par les petits-enfants de la diariste se situe bien sur trois registres complémentaires : la formation chrétienne, la maîtrise des rudiments du savoir et l'affinement des mœurs<sup>584</sup>. Nous pouvons ici évoquer la question qui fait aujourd'hui débat chez les historiens : quelles sont les raisons familiales et personnelles autrement dit parentales et enfantines qui sous-tendent la prise d'habit ? Celles-ci répondent-elles à des considérations pieuses où ne sont-elles que des préoccupations économiques ? Pour Caroline Le Mao<sup>585</sup>, la raison

---

<sup>581</sup> *Ibid.*, n.f. : lundi 16 mai, saint Honoré 1689.

<sup>582</sup> *Ibid.*, n.f. : le dimanche de la Sainte Trinité, 4 juin 1689.

<sup>583</sup> Marise Plais-Foulaz, *Religieuses cloîtrées de Grenoble, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard Bonnin, Grenoble, Université Pierre Mendès France, 1991, p. 76.

<sup>584</sup> Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, *L'éducation en France...*, *op.cit.*, p. 123.

<sup>585</sup> Caroline Le Mao, « Entre vocation et devoir social : l'appel de Dieu dans le milieu parlementaire bordelais au temps de Louis XIV », dans *La religion des élites au XVII<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII<sup>e</sup> siècle européen*,

économique se situe au niveau dotal. En effet, la dot est bien moindre lorsque la fille entre au couvent que lorsqu'elle se marie, environ 4 000 livres dans le premier cas pour 45 000 livres dans le second. De surcroît, l'engagement religieux était aussi perçu comme un moyen de renforcer la branche dominante de la famille en invitant les cadettes à prononcer leurs vœux. Quant aux enfants, la raison principale était de prolonger l'éducation reçue dès la prime enfance et ce, d'autant plus que dans ces milieux dévots, ils n'étaient pas seuls et rejoignaient le plus souvent une personne du cercle familial. N'est-ce pas ce que confirment les propos de Madeleine de Franc quand elle écrit que Honorade prend la place que lui a laissée M<sup>me</sup> de St André, son arrière tante ? Effectivement, elle n'y était pas seule, une parente étant là pour l'accueillir. Le couvent des Dominicaines comptait plusieurs parentes de Madeleine de Franc dans ses rangs : Laurence et Marguerite de Lionne de Leyssins avaient fait profession le 6 août 1647, le même jour que Françoise Prunier de Saint-André et Marie de La Croix<sup>586</sup>. Marguerite de Lionne de Leyssins est d'ailleurs nommée prieure au moment où Honorade est pensionnaire. On remarque que la jeune Honorade n'est pas malheureuse au sein du couvent et est en très bonne santé selon les propos tenus par sa grand-mère. Honorade est loin d'être un cas isolé. Comme le soulignait à juste titre Marcel Bernos : « le couvent constitue finalement une expérience, qui ne représente souvent pour l'enfant qu'un moindre mal. Elle n'y est pas forcément malheureuse au milieu de compagnes de son âge, souvent de parentes »<sup>587</sup>. Madeleine de Franc continue de noter au verso de son journal la progression de sa petite-fille. Honorade prend le voile blanc des novices le mardi 20 novembre 1691<sup>588</sup>, à l'âge de 15 ans, et sa grand-mère écrit dans son journal le 22 en bénissant cette résolution<sup>589</sup>. Que Madeleine de Franc écrive cet événement deux jours plus tard ne doit pas surprendre le lecteur car l'habit était béni le jour du contrat et porté trois jours plus tard :

[...] lesdites venerables dames prieures & religieuses promettent a ladite damoyzelle de Varce, cy presente, & humblement lesdites venerables dames, religieuses, remerciant de la vouloir recevoir, au nombre des aut[res] et vénérables dames, religieuses, de leurs ordres, & baptise l'habit blanc de novice, dans trois jours

---

*Bordeaux, 30 novembre - 2 décembre 2006*, édités par Denis Lopez, Charles Mazouer et Eric Suire, vol. 175, Tübingen, Narr Verlag, 2008, pp. 289-301.

<sup>586</sup> AD Isère, 19 H 108, n.f. : contrat de réceptions des chanoinesses de Montfleury, Professions de Laurence et Marguerite de Lyon devant le notaire Jacques Du Four.

<sup>587</sup> Marcel Bernos, *Femmes et gens d'Église dans la France classique...*, *op.cit.*, p. 106.

<sup>588</sup> Le contrat d'entrée en religion et le contrat de constitution de pension datent de ce jour-là.

<sup>589</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : jeudi 22 novembre 1691. Cette information est contenue au verso du journal.

prochain, et apprez proffession, et voyle noir, pour vivre & mourir audit royal monastère, soubz l'observance de leurs reigles et constitutions<sup>590</sup>

Honorade avait réussi l'épreuve de la postulance ou présélection visant à établir la véracité de sa vocation<sup>591</sup>. Après la postulance d'une durée variable, la jeune fille prenait « l'habit » permettant le « mariage spirituel de l'âme humaine avec Dieu »<sup>592</sup>. Cette prise d'habit intervenait vers l'âge de 15 ans comme ce fut le cas pour les deux petites filles de Madeleine de Franc. La vêtture était aussi le moment où le père versait une pension pour l'entretien de sa fille. Le contrat de pension de Honorade prévoit la somme de 45 livres « pour luy servir de pention viagere payable & portable audit royal monastere & quy comencera a courir des ce jour & en sera continué ledit payement par ledit seigneur de Varce & ses heritiers pendant la vie de ladite damoysselle de Varce sa fille affin de chaque année »<sup>593</sup>. Les pensions annuelles et viagères étaient chez les religieuses plus ou moins importantes. Si on compare celle donnée par Jean-Baptiste de Briançon pour Honorade avec le montant des pensions des visitandines de Grenoble, on peut dire qu'elle se situe dans la moyenne, celles-ci allant de 20 à 100 livres<sup>594</sup>. La somme de 200 livres que lui promet son père était destinée à subvenir aux frais de l'année et de son noviciat. Les parents devaient aussi faire le serment de subvenir aux besoins de leurs enfants en cas de maladie, ce qui prouve que les religieuses avaient recours aux professionnels de santé. Le noviciat était l'étape suivante, primordiale, où les jeunes filles devaient observer plus strictement la règle en vigueur dans l'Ordre quant aux jeûnes et aux abstinences. Il se terminait par un examen auprès de l'évêque ou de son représentant qui demandait si la novice était prête à vivre tout le reste de sa vie selon les règles de l'Ordre, mais aussi les qualités de sa famille et la durée de la période passée au couvent. Une fois l'examen réussi, les religieuses s'assemblaient et donnaient ou non leur approbation pour la profession. L'exemple de Honorade montre parfaitement que « le pensionnat du couvent

---

<sup>590</sup> AD Isère, 19 H 108, n. f.

<sup>591</sup> Dominique Dinot, *Vocation et fidélité*, Paris, Economica, 1988, p. 49.

<sup>592</sup> Geneviève Reynes, *Couvents de femmes*, Paris, Fayard, 1987, p.71.

<sup>593</sup> AD Isère, 19 H 108, n.f. : *Contrat de constitution de pention au profit de Mademoiselle de Varce a elle passé, par monsieur de Varce, son père, du 20 novembre 1691.*

<sup>594</sup> Blandine Mousserin, *Le monastère de la Visitation de Sainte-Marie-d'en-Haut de Grenoble : de la construction du couvent à l'expulsion des Visitandines. Religieuses et société urbaine*, Mémoire de maîtrise sous la direction de René Favier, Université Pierre Mendès France, Grenoble II, juin 2004, t. I, p. 36.

est l'antichambre de son noviciat »<sup>595</sup>. Honorade s'est montrée « digne » puisqu'elle reçoit le voile noir de saint Dominique exactement un an et huit jours plus tard (ces derniers correspondant à une retraite) comme le confirme sa grand-mère :

Ma fille Honorade de Varce de Brianson a fait profession dans le sacre et Royal monnastaire de Monfleury. O mon Dieu, Benisez la en sorte quelle, que vous souyez glorifie en cette petite creature, ranforcez vostre grace sur elle par vostre bonté et misericorde et que le sacrifise quelle a fait vous soit agreable Jesus<sup>596</sup>

La diariste parle de « sacrifice » à propos de cette vocation. La religieuse étant désormais morte au monde et mariée avec Jésus-Christ, elle n'avait plus la possibilité de sortir de son état canonique. On remarque que la tenue du journal s'arrête le 2 juin 1691 ; or ici, la date est postérieure. Cela prouve que Madeleine de Franc a voulu donner une cohérence au mémorial familial, consignait les étapes successives de l'entrée au couvent de l'aînée de ses petits-enfants. Si elle tenait un autre journal comme elle le laisse entendre, elle a donc repris celui-ci pour noter cette information.

Madeleine de Franc suit également avec attention l'éducation de sa seconde petite-fille, Madeleine. Elle écrit à la date du 18 mai 1692 : « Monseigneur le cardinal esveque de Grenoble a confirme Magdelene de Briancon dans l'esglize de Varce »<sup>597</sup>. Madeleine est confirmée par le cardinal Étienne Le Camus et non par le curé de la paroisse, car la confirmation est une prérogative épiscopale, fixée par le Concile de Trente à l'âge de douze ans<sup>598</sup>. Cependant, l'âge était dépendant des aléas des visites pastorales de l'évêque ; or le cardinal Le Camus a fait des visites très régulières de son diocèse. En outre, il n'était pas rare que les enfants reçoivent la confirmation à l'âge de sept ans et il est donc tout à fait légitime que Madeleine reçoive l'onction alors qu'elle n'est âgée que de neuf ans et demi.

Le journal de Madeleine de Franc contient de plus amples informations sur la destinée des garçons et des filles de la famille, mais elles ne sont pas de sa main. Nous pensons que le verso du journal où se trouvent la généalogie familiale et les informations

---

<sup>595</sup> Martine Sonnet, « Une fille à éduquer », dans *Histoire des femmes en Occident*, t.III, *XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Natalie Zemon-Davis et Arlette Farge, Paris, Plon, 1999, p.147.

<sup>596</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : jeudi 27 novembre 1692. Ces Informations sont contenues au verso du journal.

<sup>597</sup> *Ibid.*, n.f. : 18 mai 1692. Cette information est contenue au verso du journal.

<sup>598</sup> Bernard Hours, *L'Église et la vie religieuse...*, *op.cit.*, p.204 ; François Lebrun, *Être chrétien sous l'Ancien Régime (1516-1790)*, Paris, Seuil, 1996, p.141.

concernant ses petits-enfants a été complété par Nicolas de Briançon de Varces après le décès de sa grand-mère. Nos recherches nous permettent de donner des éléments assez précis de leur vie respective, mais nous préférons être concise, cela n'étant pas l'objet principal de cette étude. Nicolas prêle hommage pour la terre de Varces devant la Chambre des Comptes de Dauphiné le 15 janvier 1700<sup>599</sup>. Il est conseiller au Parlement de Dauphiné de 1702 à 1733, et épouse le 27 novembre 1702, Françoise Guignard de Saint-Priest de un an sa cadette avec qui il a eu, selon le mémorial familial contenu dans le journal de sa grand-mère, quatre enfants. Maurice Virieux évoque un cinquième enfant. Tous ont été baptisés de 1703 à 1709, mais on perd leur trace par la suite<sup>600</sup>. Quant à nous, nous n'avons pu retrouver que l'acte de baptême du premier enfant du couple prénommé Emmanuel-Denis<sup>601</sup>. Nicolas meurt le 17 novembre 1739 conseiller vétéran au Parlement de Dauphiné et est inhumé le lendemain dans la chapelle des seigneurs de Varces où repose sa famille<sup>602</sup>. Son épouse meurt à Vif le 21 mai 1758 et est inhumée deux jours plus tard auprès de son mari<sup>603</sup>. La destinée des frères de Nicolas est militaire, puisqu'ils ont tous pris le parti des armes en devenant capitaines au régiment de la couronne<sup>604</sup>. Honorade et Madeleine sont mortes revêtues de l'habit noir dominicain. Madeleine a fait une grande carrière au monastère. Elle prend l'habit en 1697<sup>605</sup> et est nommée prieure en 1745, 1747, 1748, de 1754 à 1757 et enfin en 1764. On constate aussi qu'elle a hérité de la longévité de sa grand-mère étant doyenne des chanoinesses de Montfleury le 6 mai 1761<sup>606</sup>. La reproduction familiale des élites parlementaires est visible sur les registres par les noms qui y sont inscrits. Le réseau des petites-filles est le même que celui de ses ascendants : les filles La Croix de Chevrières et Prunier de Saint-André sont les personnes qu'elles côtoient au quotidien. D'ailleurs, durant toutes ces années, Madeleine de Briançon de Varces alternait les fonctions de prieure et de cellérier avec Angélique de Prunier de Lemps de Saint-André. Il est étonnant au premier abord que les deux filles se

---

<sup>599</sup> BM Grenoble, R 10295 : *Analyse des titres produits par Madame la baronne de Crouseilles*.

<sup>600</sup> Maurice Virieux, *Le Parlement de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 150.

<sup>601</sup> AD Isère, 5 Mi 162, f°355v<sup>o</sup>.

<sup>602</sup> AD Isère, 5 E 525/1.

<sup>603</sup> AD Isère, 5 E 548/3.

<sup>604</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : chaque entrée commencée par Madeleine de Franc au recto de son journal évoquant leur naissance est complétée par cette mention.

<sup>605</sup> *Ibid.*, Information donnée à la suite de l'acte de baptême fournie par Madeleine de Franc.

<sup>606</sup> BM Grenoble, R 7906 (316-344), p.74 : *Ordres de femmes*. Notes manuscrites : Liste des Dominicaines de Montfleury.

soient engagées dans la religion : l'aînée contractait généralement un mariage susceptible de répondre aux ambitions des parents et la cadette entraînait dans les ordres<sup>607</sup>. Certainement, la famille Briançon a-t-elle voulu privilégier l'éducation des fils. Une autre hypothèse peut être avancée : Madeleine ayant pris la petite vérole dans sa jeunesse<sup>608</sup>, celle-ci était peut-être devenue trop laide pour prendre un parti. Nos sources amènent donc à mettre en exergue l'indissolubilité du choix formé par la personne : sincérité de la vocation ou contrainte sociale<sup>609</sup>, la question demeure en suspend, les archives ne permettant que très peu de saisir la réalité des engagements. Seulement pouvons-nous évoquer que grâce aux procès verbaux des couvents féminins, nous savons que l'entrée en religion se faisait principalement sur le conseil des parents<sup>610</sup>. Le fait indubitable que ces quelques pistes de recherche ont démontré est l'importance des enfants des élites urbaines parmi le personnel de l'Église au XVII<sup>e</sup> siècle.

L'éducation dispensée par Madeleine de Franc à ses petits-enfants est donc avant tout religieuse. Les rudiments de la foi et de bonnes pratiques pieuses étaient essentiels à ses yeux. Ses prescriptions étaient tout à fait conformes à l'usage du temps qui insistait sur les apprentissages des vertus chrétiennes au sein du foyer familial. Madeleine de Franc était aussi une grand-mère aimante et attentive à l'égard de ses descendants, en particulier des filles auxquelles elle rendait visite quand elle le pouvait.

## **B- L'éducation des domestiques**

L'étude que nous avons faite sur les Dames de la Purification et leurs familles ne peut être complète si l'on exclut ceux qui sont à leur service quotidiennement. Ces

---

<sup>607</sup> François Lebrun, « Madame la supérieure », dans *Les Collections de l'Histoire*, n°34, janvier-mars 2007, p.51.

<sup>608</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : lundi 4 novembre 1686 : En effet, Madeleine, Laurent et Nicolas ont été atteints par cette maladie. Madeleine de Franc était très inquiète et cela transparaissait dans son écriture : « Magdelon ayant pris la petite verolle Nicolas de Breanson en a eu quelque grains et le petit Lauran en a été for mal. Dieu par sa grace les veuille benir ».

<sup>609</sup> Sophie Hasquenoph consacre le deuxième chapitre de son ouvrage à la question de la vocation, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France...*, *op.cit.*, pp. 63-132 ; voir également Bernard Dompnier *et alii*, « Vocation d'Ancien Régime. Les gens d'Église en Auvergne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Revue d'Auvergne*, t. 111(3/4), 1997 ; Cyrille Fayolle, « L'entrée en religion : déterminations sociales et décision personnelle », dans *Revue d'Auvergne*, t. 111 (3/4), 1997, pp. 114-134 ; Jean-Marc Lejuste, « Vocation et famille : l'exemple de la Lorraine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Chrétiens et sociétés*, n°18, 2012, pp. 39-66.

<sup>610</sup> Dominique Dinet, « La religion des gens de justice en Bourgogne et Champagne au XVII<sup>e</sup> siècle » dans *La religion des élites au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, pp. 275-288.

personnes restent le plus souvent anonymes même si certains noms apparaissent dans des actes notariés<sup>611</sup> ou des écrits du for privé<sup>612</sup>. La cohabitation des Dames de la Purification avec leur personnel de maison n'a pas toujours été facile. Les Dames se plaisent à insister sur ce point dans les abrégés de vie et de vertus de leurs sœurs décédées. Marguerite de Ferrailon, 33<sup>e</sup> sœur, a longtemps eu à son service une fille protestante qui lui donnait l'occasion d'exercer sa patience :

Elle avoit une bonté et une charité sans esgale, et nous en avons veu une marque particuliere en une fille qui la servoit, laquelle en usoit le plus mal du monde avec elle, et qui avoit des defauts que tout autre n'auroit point soufferts, mais parce que ceste fille avoit esté de la religion et qu'elle apprehendoit qu'elle ne s'en remist encore si elle l'envoyoit, elle souffroit tousiour toutes choses d'elle et ne se serait iamais resoulüe de s'en defaire si son directeur ne luy l'eust ordonné<sup>613</sup>.

Marguerite de Ferrailon préfère dans un premier temps garder la jeune femme plutôt que de la renvoyer pour une raison simple : cette dernière est susceptible de renier la religion catholique et donc de devenir relaps. Marguerite finit cependant par se plier à la volonté de son directeur de conscience en se séparant de la jeune femme.

Marie Leyche, 53<sup>e</sup> sœur, a été victime d'un vol de bijou de la part de sa fille de service mais préfère se taire plutôt que de la renvoyer chez ses parents : « elle fust for mal unne siene servante luy print unne crois d'or qu'elle portoit, elle desfandit a son fils qui s'apersut qu'elle estoit en paine de quelque chose elle luy dict j'ey perdu ma crois mes n'an ditte rien »<sup>614</sup>. L'impulsivité dont fait preuve Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, à l'égard de ses domestiques est aussi clairement mentionnée :

Elle estoit d'un temperament de feu, et si quelquefois elle se laissoit aller contre ses domestiques, a ces premiers mouvemens, qui s'elevent en nous, sans nous mesmes, dez lors qu'elle avoit eu le loisir de faire reflexion a ces saillies, elle en témoignoit un extreme déplaisir a ceux mesmes qu'elle avoit fachés, et si son directeur ne l'eut arrestée elle se seroit iettée a leurs pieds, pour leur en demander pardon<sup>615</sup>.

Le directeur de conscience stoppe net les ardeurs de sa dirigée. Marguerite de L'Estang d'Amblérieu ne doit en aucun cas s'abaisser et s'humilier au point d'implorer

---

<sup>611</sup> AD Isère, 3 E 1011/19, f°6r°-7v° : Dans le contrat de mariage de Louise Pansard, Philippe de Pierre, 45<sup>e</sup> sœur, est dite « très honorée maistresse de Louise Pansard » ; 3 E 30741, f°46v°-48v° : le testament de Madeleine de Franc est fait en présence de son domestique nommé Étienne Avesque.

<sup>612</sup> Le journal de Madeleine de Franc, par exemple.

<sup>613</sup> AD Isère, 26 H 221, f°109.

<sup>614</sup> *Ibid.*, f°15v°.

<sup>615</sup> *Ibid.*, f°115.

le pardon de son personnel domestique. Celle-ci se sent toutefois confuse de répliquer lorsque des critiques lui sont adressées. On remarque ici le souhait éprouvé par Marguerite de se corriger en mettant de « l'huile sur le vinaigre », pour reprendre les termes de Jean-Pierre Camus<sup>616</sup>. Ce dernier consacrait une section entière de son ouvrage au rapport entretenu par François de Sales avec ses domestiques et citait un entretien qu'il avait eu avec lui sur ce sujet où son père spirituel prenait en modèle Élzéar et Delphine de Sabran<sup>617</sup>.

Ce sont les domestiques des Dames de la Purification qui ne sachant pas où se rendaient leurs maîtresses tous les samedis répandaient des rumeurs à leur sujet : « les domestiques oyant cela prenoient la liberté d'en parler aussi à leur fantaisie quelque foiz en chuchettant en d'autres foiz, avec beaucoup pluz de licence »<sup>618</sup>. Malgré les peines que pouvaient lui apporter ses domestiques, Madeleine de Franc prenait soin de consigner la sollicitude qu'il fallait avoir à leur égard :

metton[s]-nous en place des pauvres domestiques, il[s] son[t] assez chargez de leur condition, pourquoy faut-il avoir domination sur eux ? Cette pancée nous doit humillier en la présance de Dieu, elles son[t] ces créatures, elles ont leur desfault et fesblesse. N'en avon[s]- nous point ? Souvenon[s]- nous de nos emportemens dans les moindres occations, combien unne parole qui nous a esté ditte souvant sans dessain nous l'interpretton[s] mal, nos trouble nous desmontte en sorte que nous ne savons où nous en sommes. Fault-il perdre le temps ensuite à ces resantimens ? Non, mon Dieu<sup>619</sup>.

Cette sollicitude s'inscrit dans le vaste programme de réformation de la société entreprise par les dévots. Les ouvrages de civilité et notamment celui de Claude Fleury<sup>620</sup> insistent sur les devoirs spirituels et matériels des maîtres envers leurs domestiques. Selon l'auteur, les domestiques et leurs maîtres forment une société d'intérêt mutuel :

[...] en effet, ce sont nos frères, non seulement formez de la même terre & sortis du même père : mais rachetez comme nous du sang de Jésus-Christ, devenus enfans de Dieu par le baptême & appelez au même héritage éternel. Nous devons les regarder

---

<sup>616</sup> *L'Esprit du Bienheureux François de Sales, évesque de Genève, représenté en plusieurs de ses actions et paroles remarquables, recueillies de quelques sermons, exhortations, conférences, conversations, livres et lettres de M. Jean-Pierre Camus, évesque de Belley, nouv. éd. enrichie d'un portrait, et d'une notice sur la vie et les écrits de M. Camus, par M. Depéry*, Paris, Gaume Frères, 1840, t.I, pp.403-408, section XXVII : « Des domestiques ».

<sup>617</sup> *Ibid.*, pp. 407-408.

<sup>618</sup> AD Isère, 26 H 222, f°10v°.

<sup>619</sup> BM Grenoble, R 8686, f°70v° : mercredi 11 août 1688. Notre ponctuation.

<sup>620</sup> Claude Fleury, *Les devoirs des maîtres et des domestiques*, Paris, Pierre Auboin, Pierre Émery et Charles Clouzier, 1688.



comme confiez à nôtre conduite par l'ordre de la providence, & liez avec nous par une société, où ils contribuent de leur travail pour nôtre soulagement ; & nous leur procurons, non seulement la subsistance temporelle, mais l'instruction, les bonnes mœurs & les biens spirituels, que souvent ils ne cherchent pas<sup>621</sup>.

Madeleine de Franc applique les conseils dispensés au sein cet ouvrage même si nous ne sommes pas certaine qu'elle l'ait lu. Son abrégé de vie et de vertus évoque cependant l'instruction qu'elle prodiguait à ses domestiques dans la chapelle attenante au château : « le Vandredi St, esle ala encore dans la chapelle y faire ses priesres hordinesre et à celle de ses domestique[s] »<sup>622</sup>. En pieuse dévote soucieuse de ses devoirs et du règne de la morale au sein du foyer, Madeleine de Franc se chargeait de leur instruction en suivant les conseils de François de Sales, mettant ainsi toute sa ferveur à distiller autant qu'elle le pouvait « le miel délicieux de la dévotion et des choses divines [...] priant Dieu au secret de [son] âme qu'il lui plaise de faire passer cette sainte rosée jusque dans le cœur de ceux qui l'écoutent »<sup>623</sup>. Elle s'occupait également du paiement de leurs gages dont elle tenait un compte exact. En choisissant volontairement de changer la destinée première du livre qu'on lui avait donné, elle précisait : « les soing que je dois prandre de marquer alieurs les mémoire[s] du peyement des domestiques et autre choses don je puis ayder dans la messon tant qu'Il plera à Dieu m'an donner le moyant. J'en fais des memoyre[s] alieurs afin que les domestique[s] aye[nt] leur compte à poin nommé »<sup>624</sup>. Les maîtresses de maison devaient avoir de la retenue dans leur langage et veiller à ce que la morale règne parmi toute la maisonnée. La réciprocité entre le maître et le serviteur devait être de mise : le maître devait avoir « la charité envers les domestiques »<sup>625</sup>, le protéger contre lui-même en contrecarrant les vices par la prière de même que leur faire une lecture pieuse, et le domestique se devait d'être bon en retour<sup>626</sup>. L'attention portée par les domestiques à Claude de Chissé prouve qu'une entente cordiale régnait dans sa demeure : « [...] quand ses servantes lui disoient qu'elle devoit avoir plus de soin de sa personne, que les frequentes visites des malades & des hospitaux lui causoient de grandes maladies ; C'est (repartoit-elle d'un courage vrayment héroïque) ce que ie souhaite »<sup>627</sup>.

---

<sup>621</sup> *Ibid.*, pp. 6-7.

<sup>622</sup> AD Isère, 26 H 221, f°121r°.

<sup>623</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap.26, p.200.

<sup>624</sup> BM Grenoble, R 8686, f°26 : 21 août [1687].

<sup>625</sup> *Ibid.*, f°42v° : le 29 [janvier 1688], St François de Sales.

<sup>626</sup> Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 154.

<sup>627</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, *op.cit.*, p. 39.

Les domestiques veillaient à l'état de santé de leur maîtresse et lui conseillaient de se ménager.

Un « contrat » moral unit donc les deux parties. Les maîtresses de maison sont là pour leur inculquer la religion et subvenir à leurs besoins spirituels, alimentaires et médicaux, et les domestiques répondent aux instructions tout en ayant soin de la santé physique de leurs employeurs. Les testaments permettent de connaître la gratitude de la maîtresse envers ses domestiques. Dans son testament olographe, Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, promet 100 livres à sa servante Laurence Chevalier et 10 livres à tous ceux qui sont à son service au moment de son décès<sup>628</sup>. Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, prévoit également dans son testament « a chacun des valets, laquaix filhe de chambre et autres filhes quy se trouveront actuellem[en]t a mon service domestique lhors de mon decez la somme de quinse livres outre et par dessus ce quy leur sera deub de leurs gages »<sup>629</sup>. Jeanne Le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur, teste en présence de nombreux orfèvres de la ville. Elle prévoit un legs de 30 livres à sa servante Philippe Bayle<sup>630</sup>.

Les actes notariés témoignent aussi de l'importance accordée à l'autorisation de la maîtresse de maison lorsqu'une domestique souhaite se marier. C'est le cas de Jeanne Retout, domestique d'Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur, qui obtient sa permission pour convoler en secondes noces avec un pâtissier de Grenoble nommé Jean Garcin. Anne de Jomaron donne à son employée de maison la somme de 50 livres en témoignage des « bons et agréables services rendus »<sup>631</sup>. Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, autorise Anne Molard à prendre pour époux le marchand grenoblois Philippe Brun<sup>632</sup>. M<sup>me</sup> de Revel consent également aux mariages de plusieurs de ses domestiques : dans un premier temps, elle autorise Françoise Colin à épouser le pâtissier Michel Eyraud<sup>633</sup> puis autorise sa servante

---

<sup>628</sup> AD Isère, 2 E 797, n.f. : papiers de la famille Roux-Déageant.

<sup>629</sup> *Ibid.*

<sup>630</sup> AD Isère, 3 E 3884, f<sup>o</sup>93r<sup>o</sup>-95v<sup>o</sup> : 18 mai 1646. On remarque que la somme léguée aux Orphelines est moins importante que celle pour les Repenties (40 livres contre 50 livres).

<sup>631</sup> AD Isère, 3 E 7788, f<sup>o</sup>146r<sup>o</sup>-148r<sup>o</sup> : 12 juin 1644.

<sup>632</sup> AD Isère, 3 E 7779, f<sup>o</sup>419v<sup>o</sup>-422r<sup>o</sup> : 09 septembre 1635.

<sup>633</sup> AD Isère, 3 E 7787, f<sup>o</sup>14v<sup>o</sup>-17r<sup>o</sup> : 17 janvier 1643. La dot de sa servante est importante, 450 livres.

Marie Chassegay à épouser Joseph Chabot, procureur de Gap. Elle lui donne la somme de 75 livres<sup>634</sup>.

Les Dames de la Purification et les femmes plus généralement avaient en charge la gestion de la maisonnée. Il arrivait souvent (si ce n'est toujours) qu'elles se chargent du recrutement de leur personnel de maison et ce d'autant plus lorsqu'elles étaient veuves. Cela les amenait régulièrement à gérer de l'argent pour payer les gages des domestiques, mais aussi lorsqu'un époux partait au loin durant quelques mois pour affaires. Il est d'ailleurs significatif de constater qu'en Dauphiné, les livres de raison qui sont parvenus jusqu'à nous, étaient souvent tenus par des femmes<sup>635</sup>.

Les sources relatives à la Congrégation de la Purification ne permettent pas d'approfondir la question de la grand-parentalité. Seul le journal spirituel de Madeleine de Franc nous renseigne sur le rôle de la grand-mère au sein du noyau familial et nous ne saurions donc généraliser son implication aux autres congréganistes même s'il va de soi que certaines Dames ont probablement tenu des rôles similaires et ont exprimé leur affection pour leurs petits-enfants. En revanche, les abrégés de vie et de vertus écrits par

---

<sup>634</sup> AD Isère, 3 E 7795, f°189v°-190r° : 21 janvier 1655. Marie Chassegay fait ce qu'on appelle un « bon mariage » puisque son augment de dot est de 600 livres et qu'elle reçoit 400 livres de bagues et bijoux.

<sup>635</sup> Jeanne Boniel hérite non seulement des biens de son fils, Jean-Baptiste Pourret, mort à Paris, mais aussi de son livre de raison. Sur ce point, AD Isère, 3 E 1470/27, f°18-24. Madeleine de Franc tient également les livres de raison de son fils après avoir tenu les siens. Adrien Roux de Morges prend la plume pour noter dans le livre de raison de sa mère, Catherine Déageant, les différentes dépenses faites après la mort de celle-ci. Sur ce point, AD Isère, 2 E 833. Catherine Déageant possédait en outre plusieurs cassettes où elle entreposait les papiers relatifs à ses enfants, chaque enfant ayant la sienne. Françoise de Fay de Villiers du Mottet (1647-1724) possédait quatre livres de raison (conservés à la BM de Grenoble sous la cote R. 7223) que sa sœur poursuit après sa mort. Emmanuelle Navarro a étudié ces quatre livres en délaissant l'aspect religieux. Sur ce point, Emmanuelle Navarro, *Laisser une image de soi : le livre de raison de Françoise du Mottet (1666-1724)*, 2 vol., Master I effectué sous la direction de Clarisse Coulomb, Université Pierre Mendès France, Grenoble II, 2007, 143 p. et 59 p. Aux Archives départementales de l'Isère sont conservés d'autres livres de raison tenus par des femmes : H+Gre/H823 : Livre de raison d'Isabeau Marnais (1643-1653) ; H+Gre/H 1045 : Livre de raison de Scipion Derrion et de Madeleine de Salvaing, sa veuve (1640-1698) ; 14 J 32 : Livre de raison tenu par Balthazard du Faure, seigneur de Manteyer et Paul de La Manon, sa veuve (1632-1715) ; 14 J 68-69 : Livre de raison d'Anne-Paul de La Manon, dame de Manteyer (1632-1672) ; 14 J 84 : Livre de raison attribuée à Marie du Faure, dame de Manteyer, épouse d'Étienne Bousquet, Marquis de Montlaur (1675-1715).

les Dames contiennent de nombreuses informations sur les fins dernières de ces femmes et leur rapport à la mort. Le long développement qui suit est consacré à cette question.

### C- « Écrire la mort »<sup>636</sup>

La mort est omniprésente, particulièrement au XVII<sup>e</sup> siècle. À tout âge et notamment dans les premières années de la vie, elle ôte le souffle de la bouche des enfants que les parents tentent bon gré, mal gré, de faire resurgir dans les sanctuaires à répit. Lorsqu'on a la chance de survivre, elle obnubile les esprits qui ne cessent, selon les recommandations des moralistes, de s'y préparer en recourant aux *Artes Moriendi*<sup>637</sup> et aux *Pensez-y bien*<sup>638</sup>. Cette prégnance de la mort dans la vie et la nécessité de la décrire et de l'écrire prend chez les Dames de la Purification une importance particulière. Par respect envers les Règles de leur Institut et par simple écho de la mémoire, elles laissent à la postérité des traces de l'existence que leurs consœurs ont menées. Les circonstances du décès, l'âge au décès et bien entendu, l'espérance d'un au-delà meilleur, forment la trame de leurs abrégés de vie et de vertus. Ces abrégés ont donc pour but de raconter une vie, de laisser des traces et de se projeter vers l'avenir étant donné que « se raconter, c'est ne pas mourir »<sup>639</sup>. Ces sources s'avèrent originales par leur teneur et la manière dont les Dames de la Purification choisissent de les mettre en lumière. Ces écritures de l'« entre-soi » sont au carrefour de la biographie et de l'autobiographie ; en un mot, de l'écriture du for privé. Peu d'historien(ne)s se sont cependant penché(e)s sur ces sources<sup>640</sup>. Les lettres circulaires ont été étudiées dans le cadre des ordres religieux et en particulier chez

---

<sup>636</sup> Constance Cagnat, *La Mort classique. Écrire la mort dans la littérature française en prose de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 1995, 515 p.

<sup>637</sup> Deux articles majeurs abordent cette question : Roger Chartier, « Les arts de mourir, 1450-1600 » et Daniel Roche, « La mémoire de la mort (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) : recherche sur la place des arts de mourir dans la Librairie et la lecture en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Annales ESC*, 31<sup>e</sup> année, 1976/1, pp. 51-75 et 76-119. Si la lecture des *Artes moriendi* est en déclin au XVII<sup>e</sup> siècle au profit des préparations à la mort considérées comme des textes « neufs », on constate que c'est dans un texte « ancien », l'*Imitation de Jésus-Christ*, que Madeleine de Franc se penche pour méditer sur sa mort prochaine.

<sup>638</sup> Voir François Pérennès, *Dictionnaire de bibliographie catholique*, Paris, Migne, 1859, t. 2, col. 539.

<sup>639</sup> Thierry Hentsch, *Raconter et mourir. L'Occident et ses grands récits*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2002, p. 420 cité par Régis Bertrand, Anne Carol, Jean-Noël Pelen, dir., *Les narrations de la mort*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2005, p. 7.

<sup>640</sup> Jacques Le Brun, *Sœur et amante. Les biographies spirituelles féminines du XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 2013, 273 p.

les visitandines<sup>641</sup>, les carmélites<sup>642</sup> et les annonciades célestes<sup>643</sup>, mais les abrégés de vie et de vertus méritent également une attention soutenue. Ces abrégés sont d'autant plus importants au sein d'une Congrégation comme celle des Dames de la Purification parce qu'ils agissent comme miroir de l'être et de l'âme et support d'écriture et de lecture pour les congréganistes à venir. En écrivant, les Dames de la Purification réfléchissent sur leurs propres vertus et voient en la sœur défunte un objet de méditation et d'édification. L'écriture se fait dévotion, car l'intertextualité sacrée qui lui est inhérente participe à la prière et à la formation de la nouvelle recrue. Ensemble, en chœur, elles lisent ces histoires édifiantes et parfois passionnantes (dans le sens où certaines souhaitent revivre la Passion du Christ) qui laissent des traces qu'elles peuvent ensuite se réapproprier. Les abrégés de vie et de vertus sont donc pour elles des sources irremplaçables. C'est pourquoi il ne faut jamais perdre de vue que l'histoire de leur Institut est autant une histoire communautaire que la somme d'histoires personnelles et intimes sur lesquelles les Dames de la Purification brodent leur nouvelle histoire, qu'elles choisissent ensuite de laisser à la postérité.

---

<sup>641</sup> Geneviève Baudet-Drillat, *Étude de lettres circulaires de la Visitation de Sainte Marie (1667-1767)*, Paris, Université Paris I, 1973. Cette étude a donné matière à un article publié dans deux recueils successifs : Jean Delumeau, dir., *La mort des pays de cocagne. Comportements collectifs de la Renaissance à l'âge classique*, Paris, PUPS, 1976, pp. 189-205 et Jean Delumeau avec la collaboration de Geneviève Baudet-Drillat, Stéphane Janssen-Peigné et Catherine Tragnan, *Un chemin d'histoire : Chrétienté et christianisation*, Paris, Fayard, 1981, pp. 209-230 ; Estelle Maridet, « Les Visitandines et la mort. Analyse des abrégés », dans Bernard Dompnier, dir., *Visitation et Visitandines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, C.E.R.C.O.R., Presses de l'Université de Saint-Etienne, 2001, pp. 301-319. Bernard Dompnier s'intéresse aussi à ces sources pour déceler la place qu'occupe saint Joseph dans leur dévotion. Sur ce point, Bernard Dompnier, « La Visitation, saint François de Sales et la dévotion à saint Joseph », dans *Saint François de Sales. Portraits croisés* (« Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne », t. 117), Annecy, 2010, pp. 291-308. Cet article est disponible en ligne sur : [http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/66/86/87/PDF/B.Dompnier\\_Francois\\_de\\_Sales\\_Visitation\\_Joseph.pdf](http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/66/86/87/PDF/B.Dompnier_Francois_de_Sales_Visitation_Joseph.pdf).

<sup>642</sup> Bernard Hours, « Pour la postérité : lecture d'une lettre circulaire carmélitaine », dans *Comportements, Croyances et Mémoires (Europe méridionale XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>s.)*, *Études offertes à Régis Bertrand* par Gilbert Buti et Anne Carol Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2007, pp. 233-244 ; Ping-Yuan Wang, *Writing lives and defining community : Cloistered women in Catholic Reformation*, BiblioLabs II, 2011, 370 p.

<sup>643</sup> Marie-Élisabeth Henneau, « Mourir au couvent chez les Annonciades célestes de Liège, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Autour des morts : mémoire et identité. Aux racines de la sociabilité*, Rouen, Presses Universitaires de Rouen, 2001, pp. 49-58.

## 1. Les abrégés de vie et de vertus : des moments pour méditer sur la mort

Le livre des éloges des Dames décédées contient de nombreuses notices nécrologiques destinées à souligner les qualités morales et physiques des congréganistes. Sur les 93 femmes ayant fait partie de la Congrégation grenobloise, seules 56 d'entre elles ont eu droit à un résumé de leurs vertus sous forme manuscrite et une seule, Claude de Chissé, sous forme imprimée<sup>644</sup>. De deux lignes à plusieurs pages, les abrégés de vie et de vertus sont des sources intéressantes à étudier. Ils servent à retracer des parcours singuliers et ont un objectif clairement revendiqué : celui de servir d'exemple pour les autres sœurs. Chacune représente donc une figure à méditer. Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, est reconnue pour la vie qu'elle a menée durant son mariage avec Philippe Roux de Morges ; la comtesse de Rochefort l'est pour son comportement durant son veuvage et Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur, pour sa vie solitaire. En dépit de leur caractère hagiographique, ces sources offrent également à l'historien(ne) la possibilité de connaître les dates de naissance et de mort des congréganistes ainsi que l'âge au moment du décès de celles-ci.

Le mémoire historique comme les récits de vie sont révélateurs de la tendance de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle concernant l'écriture de la mort. Ces abrégés de vie et de vertus étaient rédigés par les Dames de la Purification grâce aux témoignages recueillis auprès des confesseurs ou directeurs de conscience des personnes décédées auxquels elles ajoutaient leurs commentaires personnels. L'abrégé de vie et de vertus de Marie de Garnier, 69<sup>e</sup> sœur, est parfaitement représentatif : « come esle se tenes touiour à la capasnes set tout se que l'on an napeus a prandre [ce que l'on en a pu apprendre] par son dernier confeseur de sete ville qui ne la con fésé que sin ou sis foy. Nous avons grand suiet de croire par la vie réglé que nous luy avons veus mené que Dieu luy ora fet misericorde »<sup>645</sup>. L'orthographe chaotique de cet abrégé rend la lecture difficile, mais qu'importe : l'essentiel réside dans son témoignage. Les « sœurs » enquêtent auprès des confesseurs pour connaître la fin de vie de leur « sœur » lorsqu'elle vivait éloignée d'elles. Les Dames se servent d'une lettre écrite par le confesseur de Marguerite Eyraud,

---

<sup>644</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, *op.cit.* Nous invitons de nouveau le lecteur à se reporter à l'annexe n°10, 1, C.

<sup>645</sup> AD Isère, 26 H 221, f°23v°.

81<sup>e</sup> sœur, à l'époux de celle-ci comme abrégé de vie et de vertus<sup>646</sup>. Le cas de Marie de Garnier n'est donc pas unique. Françoise Brenier, 67<sup>e</sup> sœur, a fait l'objet d'un abrégé écrit uniquement par son confesseur : « Le 2 apil [avril] 1694 nostre chere sœur et desede ayant pratique des grande vertu vous an treuvere une partie escrite ci apres dans cet abregé de sa vie lequel a été escrit par son confesseur »<sup>647</sup>. Nous n'avons malheureusement pas connaissance de ce texte, les Dames de la Purification n'ayant pas pris la peine de le recopier dans le livre des éloges. Il en est de même pour Hippolyte de Gondi de Retz, 20<sup>e</sup> sœur, Diane de Lestang, 22<sup>e</sup> sœur, Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, Françoise Boniel, 47<sup>e</sup> sœur, et Marie-Antoinette Baron, 62<sup>e</sup> sœur. Les Dames de la Purification renvoient le lecteur à un feuillet du manuscrit ou à un recueil supplémentaire qu'elles disent avoir écrit, mais qui n'existe plus, si tant est qu'il ait existé. Quant à Diane Sigaud, 55<sup>e</sup> sœur, les sœurs elles-mêmes n'ont pu accéder au recueil de ses vertus, les parents de leur « sœur » refusant catégoriquement de le leur donner : « Le septieme de mars 1684 notre chere sœur Diane Sigaud de st Nasaire et decedée. Son confesseur avoit fait un mémoire des vertu qu'elle avoit pratiquer il le donna a ces parans qui l'on garder sans iames l'avoir voulu rendre. Son dit confesseur mourut tot aprais si bien que nous somme privee de savoir les belle vertu qu'elle a cy exelamant pratiquée »<sup>648</sup>. Le décès du confesseur a été un obstacle supplémentaire pour elles n'ayant pas eu le temps de lui demander une copie. En revanche, pour Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur, elles n'ont pas eu de problème pour obtenir du confesseur les sentiments éprouvés sur sa dirigée : « Notre chere sœur Ferrand et decede dans une grande estime de son confesseur voisi ce qu'il a eu la bonte de nous dire touchant sa conduite depuis trois ans qu'il la confessoit »<sup>649</sup>. Le laconisme de la notice nécrologique de Marie-Antoinette Brunet, 48<sup>e</sup> sœur, est imputable au manque d'informations dont disposent les sœurs sur la vie de cette congréganiste : « nous navons rien pu aprandre de particulier ne conesan pas son confeseur mes seur ce que nous an avons coneu et tout ce que nous avons houis dire delle nous avons lieus de croire que Dieu lui a fet misericorde »<sup>650</sup>.

---

<sup>646</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>29v<sup>o</sup> : « Le 27 obtobre 1694 nostre chere sœur du Peron et desede a sa canpanie nous ne pouvons mieux faire l'eloge de sa vie qu'an raportant isy la lettre que son confeseur nous a escritte a moniseur du Peron son espous ». Rature originelle.

<sup>647</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>22v<sup>o</sup>.

<sup>648</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>16v<sup>o</sup> : Abrégé rédigé sous l'acte de réception.

<sup>649</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>5r<sup>o</sup> : Abrégé rédigé sous l'acte de réception.

<sup>650</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>13r<sup>o</sup> : Abrégé rédigé sous l'acte de réception.

Tous ces passages concordent pour souligner que les Dames de la Purification ne sont pas les seuls témoins de la piété de leurs consœurs décédées. La présence du confesseur apporte une légitimité, une caution à leur propre témoignage.

- **Écrire l'abrégé : des normes à respecter**

À l'image des lettres circulaires écrites par les religieuses dans les couvents féminins<sup>651</sup>, les abrégés de vie et de vertus des Dames de la Purification suivent des normes d'édification strictes prévues par les Règles. La notice de la fondatrice grenobloise mentionne qu' : « Il est impossible de pouvoir dans un abbrege comme celui que nos regles nous ordonnent deduire toutes les excellentes vertus que le ciel avoit versé abondamment sur cette Illustre contesse puisque les volumes tous entiers auroit peine de nous faire voir ses excellentes qualités »<sup>652</sup>. Les Dames de la Purification sont contraintes de se limiter même si elles souhaitent écrire des volumes entiers ! Ici, l'abrégé est constitué de trois pages ce qui est relativement important eu égard à d'autres notices où elles sont moins prolixes.

Les abrégés de vie et de vertus prennent différentes formes. Tous ne sont pas linéaires avec un exposé successif des vertus pratiquées par la sœur de sa naissance à sa mort. Seules quelques notices suivent ce modèle et il s'avère que ce sont les plus denses : celle de la comtesse de Rochefort, 1<sup>ère</sup> sœur, de Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, de M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, de Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, de Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur, de Marguerite Prunier de Saint-André, 39<sup>e</sup> sœur, d'Anne de Reynard de Buffières, 52<sup>e</sup> sœur et de Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur. Toutes ces notices évoquent la jeunesse des Dames, mais ne sont pas aussi minutieuses dans les détails. Plus généralement, l'abrégé de vie et de vertus prend la forme suivante : inscription du jour, du mois, de l'année et parfois de l'heure du décès de la sœur, âge au moment du décès – il arrive que seul l'âge soit indiqué –, récapitulatif de ses titres et de ceux de son époux ou de ses parents si sa noblesse illustre mérite d'être notée, s'ensuivent quelques considérations sur la « sœur » et notamment des indications sur sa piété, ses qualités morales et parfois ses défauts ; le comportement qu'elle a pu adopter dans ses états de vie successifs : par exemple, son zèle durant son mariage, son abnégation durant son veuvage ; lorsque c'est le cas, ses fondations pieuses et enfin, son comportement durant les maladies avec en particulier, sa fermeté à les affronter. Il s'agit ici, bien sûr, d'un exposé de tout ce que l'abrégé de vie et de vertus

---

<sup>651</sup> Bernard Hours, « Pour la postérité... », *op.cit.*, pp. 233-244.

<sup>652</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98r°.



peut contenir, mais il y a de grandes variantes d'un abrégé à un autre. Certains peuvent mentionner les qualités littéraires des « sœurs » en transcrivant les poèmes écrits par elles ou une épitaphe emphatique. Les raisons de ces différences tiennent à la personnalité ayant rédigé le manuscrit. Une « sœur » n'occupe pas nécessairement la même charge d'année en année et le recours à la plume des confesseurs et directeurs de conscience des Dames décédées expliquent qu'il n'y ait pas d'homogénéité de style comme ce pourrait être le cas pour d'autres congrégations féminines comme les ursulines, les visitandines et les carmélites<sup>653</sup>. Le temps qui passe est également révélateur de changement. Plus on avance vers la fin des réceptions, plus on sait que les sœurs sont jeunes et donc qu'elles meurent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ; or le registre est presque exclusivement un manuscrit du XVII<sup>e</sup> siècle. Il y a quelques incursions dans le Siècle des Lumières, mais celles-ci sont extrêmement rares. Pour preuve, l'abrégé de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, décédée en 1702, aurait dû se trouver au feuillet 122 ; or il n'y est pas : peut-être est-il dans un autre registre que nous n'avons pas trouvé où les Dames de la Purification notaient les abrégés du XVIII<sup>e</sup> siècle. On remarque cependant qu'une notice de cinq lignes est écrite le 20 janvier 1704 à propos de Marie-Antoinette Brunet, 48<sup>e</sup> sœur<sup>654</sup>. C'est l'ultime abrégé, les Dames de la Purification n'écrivent rien au-delà de cette date. Sur ce point précis, les Dames de la Purification se distinguent des trois congrégations précédemment citées dont les notices nécrologiques s'allongent sensiblement au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Afin de mieux saisir les rouages de cette « littérature édifiante » et de ses différences, il nous a semblé nécessaire de présenter quatre textes : les deux premiers ont été écrits dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, en 1646 plus précisément, et concernent la mort de Françoise Musy, 11<sup>e</sup> sœur, et de Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur<sup>655</sup>. De longueurs extrêmement inégales, ces notices offrent au lecteur un aperçu de ce que les Dames de la Purification laissaient en témoignage de leurs vertus. L'abrégé de Claude de Chissé peut, en outre, s'enrichir d'une comparaison avec son éloge funèbre imprimé. Les deux autres textes, de longueur équivalente sont une nouvelle fois écrits une même année, en 1668, à trois mois de distance. Ils concernent la seconde congréganiste de la Purification, Anne de la Croix de Chevrières de Pisançon et la 15<sup>e</sup> Dame, Jeanne de la Baume de Suze<sup>656</sup>.

---

<sup>653</sup> Bernard Hours, « Pour la postérité... », *op.cit.*, p. 234.

<sup>654</sup> AD Isère, 26 H 221, f°13r°.

<sup>655</sup> Afin de rendre l'analyse plus pertinente et lisible, nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°10, 1, A et B. Celui-ci pourra ainsi lire les sources dans leur intégralité.

<sup>656</sup> Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°10, 2, A et B.

### **a) Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : étude de deux abrégés de vie et de vertus**

Les deux abrégés de vie et de vertus sont différents quant à la forme. Celui de Françoise Musy ne contient qu'un seul paragraphe (soit 9 lignes), monobloc, alors que celui de Claude de Chissé est beaucoup plus long avec 24 paragraphes (soit 111 lignes) aérés, car systématiquement séparés par une esperluette. Les abrégés de vie et de vertus ont cependant en commun la première phrase indiquant l'annonce de la mort de la congréganiste. Dans le cas de Françoise Musy, le mois et l'année sont inscrits tandis que celui de Claude de Chissé s'enrichit du jour et de l'âge au moment du décès ainsi que de sa fonction au sein de la Congrégation. L'évocation des vertus exercées au sein de la Congrégation (respect scrupuleux des Règles, gratitude d'en faire partie, charges exercées) représente 4 lignes soit la moitié de l'abrégé de Françoise de Musy alors qu'il ne représente que le huitième soit 13 lignes de l'abrégé de Claude de Chissé. Le portrait moral, par l'évocation des vertus, inverse la tendance précédente en faisant de Claude de Chissé un modèle à imiter. Il y a au sein de son abrégé un autre abrégé : celui des vies des martyres de l'Église. L'intertextualité sacrée est sous-jacente et elle conduit quelques paragraphes plus loin à l'apothéose d'une union mystique. Le dernier trait caractéristique de l'abrégé de vie et de vertus est l'importance donnée à la maladie. Dans l'une comme dans l'autre notice, les souffrances envoyées par Dieu et vécues pour Lui occupent 3 lignes de l'abrégé de Françoise Musy et 2 lignes de celui de Claude de Chissé. Le premier abrégé s'achève sur un aphorisme en forme de prière tandis que le second relate le comportement des pauvres grenoblois lors de la sépulture de la congréganiste. Là s'arrête donc la comparaison entre les deux Dames, car chez Françoise Musy, contrairement à Claude de Chissé, point d'éloges sur ses pratiques religieuses (confessions, communions, oraisons, méditations et dévotions) qui occupent 4 paragraphes soit 1/6 de l'abrégé, ni sur sa charité envers les pauvres (nourriture, habits, soins médicaux, spirituels et corporels) (36 lignes). Les anecdotes factuelles d'ordre familial telles que la renonciation forcée d'entrer au couvent sur injonction maternelle ou encore la fortune familiale sont également absentes du second texte.

Il est désormais crucial d'analyser les différences et les similitudes existantes entre l'éloge funèbre imprimé de Claude de Chissé rédigé par un homme, et l'abrégé de vie et de vertus rédigé par les Dames de la Purification. Nous ne savons pas s'il existe une

« écriture féminine spécifique au XVII<sup>e</sup> siècle »<sup>657</sup>, mais il est indubitable que les deux personnalités n'écrivent pas de la même manière et n'insistent pas sur les mêmes vertus ou faits<sup>658</sup>.

**• De l'éloge funèbre à l'abrégé de vie et de vertus :  
l'exemple de Claude de Chissé**

L'abrégé de vie et de vertus de Claude de Chissé diffère de son éloge funèbre. Si les deux sources ont vocation à être des panégyriques, la première est comme son nom l'indique, un résumé des vertus pratiquées par la congréganiste dans le cours de son existence. Il est donc plus court que l'éloge qui, lui, fait 47 pages. En comparant ces deux documents, on constate que la notice nécrologique des Dames de la Purification a servi au prédicateur ayant prononcé l'éloge funèbre, car de nombreux passages du texte imprimé font écho au leur. Un premier constat s'impose au chercheur : les Dames de la Purification ont davantage insisté sur le côté maternel de leur « sœur », sa charité à l'égard des pauvres en donnant des exemples précis, mais ont également recouru à des modèles féminins (Marcelle, Marthe, Madeleine<sup>659</sup>) pour exprimer ce qu'elles souhaitaient dire à son sujet. Ce qui est novateur dans l'abrégé de vie et de vertus écrit par les Dames de la Purification est l'inscription en toutes lettres de l'âge de la congréganiste au moment de sa mort, de l'âge précis auquel elle devient veuve (44 ans) ainsi que les années où elle s'est adonnée à l'oraison mentale (35 ans). Le rapport au sexe est également différent. Lorsqu'il est question des dons prodigués aux pauvres, les Dames de la Purification mettent l'accent sur le fait qu'elle n'a pas seulement aidé « les personnes de son sexe »<sup>660</sup>, mais aussi les orphelins et les pauvres, sans distinction. Cependant, chez les Dames de la

---

<sup>657</sup> Constant Venesoen s'interrogeait sur cela en conclusion de son ouvrage intitulé *Études sur la littérature féminine au XVII<sup>e</sup> siècle : Mademoiselle de Gournay, Mademoiselle de Scudéry, Madame de Villedieu et Madame de Lafayette*, Birmingham, Alabama : Summa Pubns, 1990, pp. 123-127.

<sup>658</sup> Nous choisissons de ne pas alourdir le chapitre par ces sources imposantes en invitant le lecteur à se reporter à l'annexe n°10, 1, B et C. afin qu'il puisse lire, à son gré, l'intégralité de l'éloge funèbre imprimé à Grenoble tel qu'il est consultable à la Bibliothèque municipale de la ville. Nous conseillons au lecteur de se référer directement au paragraphe de l'abrégé ou à l'éloge funèbre lorsque nous mentionnons ces sources.

<sup>659</sup> Les Dames de la Purification n'échappent donc pas au discours spirituel adressé plus particulièrement aux femmes. Sur ce point, Marie-Élisabeth Henneau, « Marthe, Marie, Madeleine et les autres : figures bibliques féminines dans le discours spirituel adressé aux femmes au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Les héroïnes mythiques et leurs représentations de l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle*, colloque de l'UMR Telemme et le Groupe de recherches « Femmes-Méditerranée » (GRFM), Université d'Aix-Marseille, mai 2002.

<sup>660</sup> Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°10, 1, B, § 10.

Purification, point de comparaison ou de rapprochement avec les astres<sup>661</sup>, la perle<sup>662</sup>, l'étoile<sup>663</sup> ou le soleil<sup>664</sup> : il s'agit certes d'une femme « vraiment forte »<sup>665</sup> dans les deux cas, mais cette femme est simple à l'instar des vêtements que doit porter une veuve chrétienne. Le second constat qui peut être fait est une remarque de forme : le non-respect de l'ordre des paragraphes. Les Dames de la Purification ont opéré des choix dans les informations et les ont agencées à leur manière. Elles ont bien entendu respecté la chronologie : après avoir précisé que Claude de Chissé était un modèle dans tous les états de vie qu'une femme puisse rencontrer (fille, épouse, veuve), elles relatent sa naissance et son enfance, son statut de mère et d'épouse et enfin de veuve, mais ce dernier état étant comme dans de nombreuses hagiographies l'occasion d'un nouveau mariage, cette fois spirituel, voire mystique, avec Dieu.

Au sein du paragraphe 5, les Dames de la Purification insistent particulièrement sur la soumission de leur « sœur » à l'égard des injonctions maternelles. L'éloge funèbre va exactement dans le même sens<sup>666</sup>. Le père, ici, est absent. Claude de Monteynard décide seule de la destinée de sa fille : celle-ci est mariée et ne devient pas religieuse même si selon ces deux sources, tel était son souhait. Cela n'est pas rare dans l'hagiographie, les lettres circulaires et les abrégés de vie et de vertus, d'indiquer que la vocation religieuse a été interrompue et contrariée par la nécessité de tenir son rang dans le monde et de continuer la lignée familiale. Le choix relevant uniquement de la volonté maternelle n'est donc guère surprenant. L'éducation des filles était confiée à la mère qui lui transmettait non seulement la foi<sup>667</sup>, mais aussi un foyer à régenter.

Le paragraphe 2 de l'abrégé de vie et de vertus et les pages 13 et 14 de l'éloge funèbre sont sensiblement identiques, notamment les deux dernières lignes. On y retrouve l'insistance et le respect de la fille face aux décisions prises par sa mère à son égard. Les Dames de la Purification ont toutefois le souci de faire de Claude de Chissé un « modèle », une « créature » pour les femmes de son siècle, une incarnation de la Femme

---

<sup>661</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, op.cit., p. 11.

<sup>662</sup> *Ibid.*, pp. 42 et 46.

<sup>663</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>664</sup> *Ibid.*, pp. 18, 26, 28, 31.

<sup>665</sup> *Ibid.*, pp. 30 et 40 ainsi que l'annexe n°10, 1, B, § 15.

<sup>666</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, op.cit., p. 13.

<sup>667</sup> Jean Delumeau, dir., *La religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi*, op.cit.

telle que François de Sales la concevait : une âme dévote qui sait vivre dans le monde, régenter sa famille et vivre sa foi au milieu des affres du monde et de ses tentations.

Au sein du paragraphe 6 de l'abrégé et de la page 14 de l'éloge funèbre, il est question du rapport affectif de la fille à l'égard de sa mère. Si les deux extraits relatent la même chose, les Dames de la Purification ont le souci de la concision conformément à ce que leur prescrivent leurs Règles. Elles mettent l'accent non sur les vertus de la mère qui auraient pu rejaillir sur sa fille, mais sur le « courage » et la « force » (bien entendu la force d'âme) de leur « sœur » à s'occuper de sa mère malgré sa fatigue et ses occupations de maîtresse de maison. L'insistance sur la force, le courage et la ténacité de Claude de Chissé conduit aussi à en faire une héroïne de son siècle<sup>668</sup>.

Les extraits suivants concernent l'implication de Claude de Chissé auprès des jeunes filles de la Religion Prétendue Réformée. Le paragraphe 10 de l'abrégé de vie et de vertus et la page 24 de l'éloge insistent sur cet engagement. La rhétorique n'est cependant pas la même entre les deux textes. Au sein de l'abrégé, la forme interrogative est absente. Cet éloge est destiné à faire réfléchir la lectrice sur ses propres actions en regard de celles effectuées par Claude de Chissé. Les exemples sont concrets pour les Dames de la Purification ayant vu de nombreuses fois leur « sœur » auprès des jeunes filles récemment converties dans la maison des Orphelines, dans sa propre demeure, aux Repenties ou à l'hôpital de la ville. Claude de Chissé surveillait sans cesse les jeunes filles afin d'éviter qu'elles ne retombent dans l'« autre foi », jugée inadmissible pour elle. La comparaison des deux extraits est donc sans équivoque : les Dames de la Purification sont beaucoup plus explicites sur les actions de leur « sœur ». Elles ne se contentent pas d'employer une figure de style pour souligner le nombre d'âmes sauvées, elles donnent des exemples. Il y a d'ailleurs, pour elles, imitation christique.

L'éloge<sup>669</sup> à l'instar de l'abrégé de vie et de vertus<sup>670</sup>, dresse une liste des dons effectués par Claude de Chissé au cours de son existence. L'éloge est toutefois plus

---

<sup>668</sup> Sophie Chassagnes-Brouquet, Mathilde Dubesset, « La fabrique des héroïnes », dans *Clio, Héroïnes*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 30/2009, pp.7-18, ici, p.8. ; *L'Héroïsme chrétien au féminin*, actes de la journée d'étude (Universités de Paris X, Paris XIII, (Versailles-St-Quentin), Port-Royal des Champs, 5 juin 2004 (à paraître) ; Véronique Alemany, Monique Cottret et Bernard Cottret, dir., *Saintes ou sorcières ? L'héroïsme chrétien au féminin*, Paris, Les Éditions de Paris, 2006, 268 p.

<sup>669</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, op.cit, pp. 26 et 27.

<sup>670</sup> Voir le § 15.

dithyrambique que l'abrégé. Les dons conséquents qu'elle a faits à l'égard des pauvres de la ville lui donnent un statut particulier. D'ailleurs, au sein de l'éloge<sup>671</sup> et de l'abrégé<sup>672</sup>, les auteurs qualifient Claude de Chissé de « Mère » des pauvres. Le processus d'hyperbole à l'œuvre dans les deux extraits réside dans l'attitude des pauvres au moment où le cortège funèbre parcourt la ville. Les « pleurs et les larmes » dans l'éloge funèbre se muent en « cris » et en « sanglots » dans l'abrégé de vie et de vertus des Dames. L'intensité donnée à la mort et à sa représentation n'est donc pas la même selon le sexe de l'auteur de la notice. Les Dames insistent en outre sur le concours de leurs prières et celles des réguliers et des séculiers de la ville pour que l'âme de Claude de Chissé trouve le repos.

Les deux sources<sup>673</sup> citent les femmes de la primitive Église : Paule et Mélanie, l'abrégé de vie et de vertus mentionnant également Marcelle. Ces femmes ont en commun la sainteté et le veuvage. Le fait, pour les Dames de la Purification, de comparer Claude de Chissé avec Marcelle n'est pas anodin : elles cherchent à ériger leur « sœur » en sainte et à montrer la conformité de sa vie avec les conseils évangéliques. Saint Jérôme considérait Marcelle comme un modèle de viduité, qui, de plus, était issue d'une illustre famille où la noblesse était immémoriale. Le parallèle avec la lignée de Claude de Chissé est frappant. Claude de Chissé étant issue d'une noble lignée, elle devient par ce biais une sainte à imiter. Deux autres extraits renforcent l'idée selon laquelle Claude de Chissé est un modèle de femme qu'il faut prendre en exemple. La page 36 de l'éloge funèbre et le paragraphe 12 de l'abrégé de vie et de vertus mettent en lumière la générosité de cœur de Claude de Chissé. Cette fois, cependant, ce n'est pas d'un point de vue pécuniaire, mais d'un point de vue moral, qui touche à l'honneur de son rang. Lorsque des injures lui étaient dites par des pauvres, des domestiques ou des personnes en désaccord avec sa conception de la foi, Claude de Chissé savait pardonner. Elle acceptait les horreurs professées à son égard et allait même plus loin en s'abaissant et se prosternant aux pieds de ceux qui l'injuriaient. Claude de Chissé faisait cela en signe d'humilité et mettait donc en application la vie de Jésus-Christ.

Quatre autres extraits attirent particulièrement notre attention par la similitude des termes employés. Le paragraphe 13 de l'abrégé de vie et de vertus contient la phrase

---

<sup>671</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, op.cit, p. 30.

<sup>672</sup> Voir le § 23.

<sup>673</sup> Voir la page 31 de *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, et le § 4 de l'abrégé de vie et de vertus.

suivante : « Elle avoit accoustume de dire pour tesmoigner combien elle ayroit la souffrance quelle tenoit la Journée perdue en laquelle elle n'avoit rien enduré pour Dieu » de même que l'éloge funèbre, à la page 38 : « cette ame veritablement genereuse les recevoit avec tant d'agrément, qu'elle mettoit au nombre de ses iournées perdues, celle en laquelle elle n'avoit rien enduré pour Dieu ». Si l'on pouvait encore douter du fait que l'auteur de l'éloge funèbre ait eu accès à la notice des Dames pour rédiger son texte, ce doute n'est plus recevable. Les deux auteurs ont choisi de mettre en lumière l'amour de la souffrance chez cette âme dévote. Une âme qui endure chaque jour les épreuves à l'instar de Jésus-Christ et qui les embrasse. Ces deux paragraphes, très proches, narrent les vicissitudes de l'existence que Claude de Chissé a dû affronter : une santé défaillante, de nombreux procès et les décès incessants de ses frères et sœurs, cousins et cousines, oncles et tantes et enfants. La souffrance est souvent connotée à la douleur. Les auteurs des deux notices recourent à un vocabulaire identique pour décrire la résignation de Claude de Chissé à la volonté de Dieu. Au sein de l'éloge funèbre<sup>674</sup>, le panégyriste écrit : « cette incroyable conformité qu'elle eut toute sa vie à la volonté de son Dieu, regardant la ioye & la douleur d'un mesme œil, sans estre troublée d'aucun deplaisir qui lui arrivast » tandis que les Dames de la Purification écrivent : « Elle a tousiours veu la joye et la douleur d'un mesme œil sans quil luy soit arivé de dire une parole dimpatience dans les desplaisirs quelle a receuz »<sup>675</sup>. Les deux extraits vont dans le même sens : pour Claude de Chissé, peu importe ce qui lui arrive, bien ou mal, elle l'accepte de la même façon. Elle est tenace et résignée face à la vie qu'elle doit mener. Elle est entre les mains de Dieu qui lui imprime Sa volonté. En effet, selon les deux extraits, elle regarde la joie et la douleur d'un même œil, sans se soucier des conséquences et sans se plaindre. Le but de ces textes est d'indiquer la constance de cette femme au grand cœur, véritable modèle de la spiritualité salésienne.

Les deux sources ne mettent pas nécessairement en lumière et de la même manière les faits et les actes de la vie de Claude de Chissé. Il est évident que l'éloge funèbre est plus documenté, la longueur du texte se prêtant à cela. Les Dames de la Purification ont toutefois tendance à utiliser un vocabulaire plus laudatif et emphatique à l'égard de leur sœur décédée même si l'éloge funèbre reste bien entendu, extrêmement louangeur. La différence tient selon nous à la proximité et à l'intimité qui unit Claude de Chissé à ses autres « sœurs ». Parmi les congréganistes, il ne faut pas oublier qu'il y a deux de ses

---

<sup>674</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, op.cit, p. 41.

<sup>675</sup> Voir le § 11.

filles, mais également des nièces qui ont pu apporter des éléments personnels leur permettant d'écrire cet abrégé de vie et de vertus. Ce sont aussi des femmes qui écrivent avec leurs propres mots, leur ressenti alors que l'auteur de l'éloge funèbre est plus distant. Ce qu'il faut retenir principalement de ces deux textes, c'est que Claude de Chissé est une âme qui a beaucoup contribué aux besoins de la population grenobloise et qui a mis son cœur, son esprit et son âme entre les mains de Jésus-Christ qui lui imprime sa marque.

### **b) Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle**

Les abrégés de vie et de vertus de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle sont plus concis que les précédents. À partir des deux exemples suivants, nous tentons de démontrer en quoi ils diffèrent des premiers.

Pour aborder ce point, nous choisissons d'analyser les abrégés de vie et de vertus d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon et de Jeanne de La Baume de Suze<sup>676</sup>. Les deux présentent de nombreuses similitudes. De prime abord, ils contiennent le même nombre de lignes<sup>677</sup> et sont donc relativement succincts puisque constitués de quatre paragraphes pour l'abrégé d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon et de trois pour celui de Jeanne de La Baume de Suze. L'*incipit* est identique dans les deux cas : jour, mois, année du décès, récapitulation des titres de l'époux et de la charge qu'il a exercée, âge au moment du décès de la « sœur ». Les abrégés de vie et de vertus empruntent aux circulaires nécrologiques (sans doute celles de la Visitation) ces indications, mais s'en différencient en ce qu'ils ne demandent pas expressément les « suffrages de l'Ordre » au bénéfice de la défunte. Un décompte des années passées à la Congrégation est cependant indiqué pour Anne alors qu'il est inexistant chez Jeanne. Dans ce premier cas, il est conforme aux abrégés de vie et de vertus des religieuses de diverses congrégations féminines où sont notées les années passées en religion. L'abrégé stipule qu'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon est décédée à 54 ans, le 8 septembre 1668. Les informations sont vraisemblables, le fils d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon précisant lors du début de l'inventaire après-décès de celle-ci, daté du 29 octobre 1668, que sa mère est morte « il y a environ deux mois »<sup>678</sup>. Il y a peut-être quelques jours de décalage entre la réalité et ce qui est inscrit dans l'abrégé de vie et de vertus afin d'établir

---

<sup>676</sup> Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°10, 1, A et B pour lire *in extenso* ces sources.

<sup>677</sup> 16 lignes pour Jeanne de La Baume et 17 lignes pour Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon.

<sup>678</sup> AD Isère, 14 B 445.



un parallèle avec la Vierge Marie. En revanche, le nombre d'années passées au service de la sainte Vierge (34 ans) est correct. Si l'on n'avait pas la mention « dans une constante & modeste viduité », on pourrait penser qu'il s'agissait des années écoulées depuis son entrée dans la Congrégation. Celle-ci s'étant réalisée en 1636, il y aurait donc 32 ans qu'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon serait au service de la Vierge dans la Congrégation. Cette hypothèse doit cependant être écartée au profit de la date de son veuvage. Nous ne connaissons pas la date exacte du décès d'Abel de Simiane. Ce qui est indubitable est qu'il teste l'année de son mariage, en 1632, et que sa femme est veuve en 1636. L'année 1634 est donc envisageable d'autant plus que le couple n'a plus d'enfant au-delà de cette date.

Les deux sources insistent ensuite sur le fait que ces Dames ont été parmi les premières à s'enrôler dans la Congrégation de la Purification. Anne s'est cependant « engagée » tandis que Jeanne a été « choisie » par la Providence. La Providence intervient toutefois pour la seconde au moment du trépas. Dans une perspective hagiographique, il est pour les Dames de la Purification nécessaire de faire coïncider jour de naissance et jour de décès avec la fête de la Vierge et particulièrement celle à laquelle elles se sont dévouées pendant plusieurs décennies : la Purification. Le troisième paragraphe de la seconde congréganiste insiste sur la piété et la générosité de celle-ci tandis que celui de Jeanne est biographique : l'on y apprend la destinée de sept de ses filles et sa réclusion auprès de l'une d'entre elles.

En conclusion sur ce point, nous pouvons affirmer que les abrégés de vie et de vertus présentés ne contiennent pas tous les mêmes renseignements. Si les deux derniers comportent de nombreuses similitudes de style, ce n'est pas le cas des deux premiers. Il n'y a donc pas de norme clairement établie en ce qui concerne les abrégés de vie et de vertus des Dames de la Purification ce qui ne doit pas surprendre le lecteur, les Dames apportant leur propre témoignage aux écrits du confesseur. Elles façonnent l'histoire de leur Institut et les vies de leurs « sœurs » sur le moule de leurs regards. Ce qui pose question est davantage de savoir pourquoi les abrégés de vie et de vertus cessent d'être rédigés dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Est-ce imputable au changement de génération ? À un recrutement moins élitiste ? Il est difficile de l'affirmer même s'il faut bien admettre que la qualité littéraire des abrégés de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle n'égale pas celle de la première.

Les paragraphes suivants abordent une tout autre question : la durée de vie des congréganistes. Il nous est toutefois impossible de donner l'âge d'une congréganiste en l'absence de son acte de baptême alors même que sa date de décès est indiquée dans les sources.

## 2. L'espérance de vie des Dames

Les Dames de la Purification ont pour la majeure partie d'entre elles une vie longue voire très longue au vu de la démographie de l'époque. Elles échappent en général aux épidémies, aux fausses couches et mènent une vie sereine même si les maladies les guettent de temps à autre. Les abrégés de vie et de vertus sont des sources irremplaçables pour calculer l'espérance de vie des Dames. En effet, sur les 56 abrégés<sup>679</sup>, 45 indiquent le mois et l'année du décès, et parmi ceux-ci, 23 l'âge de la congréganiste au moment du trépas et 19 réunissent ces deux informations complémentaires. Seuls 3 abrégés précisent uniquement l'année de la mort et un seul, l'âge de la congréganiste, sans plus de précision. En comparant ces éléments avec les registres paroissiaux, il semble possible de confirmer ou d'infirmer leurs propos, mais surtout d'évaluer les mois et les années les plus mortifères. Si l'on se réfère uniquement aux abrégés de vie et de vertus, la répartition

---

<sup>679</sup> Les sœurs ayant un abrégé de vie et de vertus sont les suivantes : la comtesse de Rochefort, 1<sup>ère</sup> sœur ; Anne de La Croix de Chevières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur ; Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur ; Jeanne Le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur ; Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur ; Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur ; Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur ; Marguerite de Sassenage, 10<sup>e</sup> sœur ; Françoise Musy, 11<sup>e</sup> sœur ; Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur ; Marcianne Duport, 13<sup>e</sup> sœur ; Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur ; Jeanne de La Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur ; Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur ; Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur ; Madeleine Barginet, 18<sup>e</sup> sœur ; Hippolyte de Gondi de Retz, 20<sup>e</sup> sœur ; Justine Chapuis de La Brigaudière, 21<sup>e</sup> sœur ; Diane de L'Estang, 22<sup>e</sup> sœur ; Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur ; Charlotte Catilhon, 24<sup>e</sup> sœur ; Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur ; Diane Rolland, 26<sup>e</sup> sœur ; Marguerite de La Croix de Chevières, 27<sup>e</sup> sœur ; Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur ; Olympe de Guichard, 29<sup>e</sup> sœur ; Anne Putod, 30<sup>e</sup> sœur ; Renée Guérin, 31<sup>e</sup> sœur ; Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur ; Marguerite de Ferrailon, 33<sup>e</sup> sœur ; Léonore Servient, 34<sup>e</sup> sœur ; Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur ; Suzanne Després, 36<sup>e</sup> sœur ; Dorothee de Garcin, 38<sup>e</sup> sœur ; Marguerite Prunier de Saint-André, 39<sup>e</sup> sœur ; Anne de Jomarron, 40<sup>e</sup> sœur ; Gasparde de Rives, 41<sup>e</sup> sœur ; Catherine Béatrix Robert de Saint-Germain, 43<sup>e</sup> sœur ; Philippe de Pierre, 45<sup>e</sup> sœur ; Isabeau Second, 46<sup>e</sup> sœur ; Françoise Boniel, 47<sup>e</sup> sœur (présence de quelques lignes même si les sœurs renvoient à un abrégé introuvable) ; Marie-Antoinette Brunet, 48<sup>e</sup> sœur ; Marcianne de Bergerand, 50<sup>e</sup> sœur ; Anne de Reynard d'Avançon, 52<sup>e</sup> sœur ; Marie Leyche, 53<sup>e</sup> sœur ; Diane Sigaud, 55<sup>e</sup> sœur ; Marguerite Verdeycy, 58<sup>e</sup> sœur ; Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur ; Louise du Bois, 60<sup>e</sup> sœur ; Isabeau Verdeycy, 61<sup>e</sup> sœur ; Marie-Antoinette Baron, 62<sup>e</sup> sœur ; Françoise de Lionne, 64<sup>e</sup> sœur ; Françoise Brenier, 67<sup>e</sup> sœur ; Marie de Garnier, 69<sup>e</sup> sœur et Marguerite Eyraud, 81<sup>e</sup> sœur.

mensuelle des décès indique une prépondérance des mois d'avril (7 décès), janvier (6 décès) et mars (5 décès). Avec 4 décès, le mois de décembre est sensiblement équivalent ce qui amène au constat suivant : la saison hivernale est la plus mortifère, probablement en raison du froid. Le climat est d'autant plus rude à Grenoble que la ville est encaissée dans les montagnes. Par ascèse, il arrivait également que certaines Dames s'abstiennent de tout chauffage ce qui renforçait leur vulnérabilité. On peut cependant constater que les mois de juillet et septembre emportent aussi quatre Dames alors qu'aux mois de mai, juin et août, seules 3 décèdent. Octobre, novembre et février sont des mois de faible mortalité avec respectivement deux décès.

La plus jeune congréganiste à être passée de vie à trépas est Marguerite Prunier de Saint-André, 39<sup>e</sup> sœur, petite-fille du chancelier Pomponne de Bellièvre, à l'âge de 14 ans et demi<sup>680</sup>. Aucune Dame de la Purification ne meurt avant 30 ans ce qui peut s'expliquer par le respect des Règles qui prévoyaient que les « sœurs » ne peuvent recevoir que des femmes « bien avancées en age et en estat de ne se pas marier »<sup>681</sup>. Ensuite, quelques femmes meurent dans la trentaine : Justine Chapuis de La Brigaudière, 21<sup>e</sup> sœur, à 32 ans ; Madeleine Barginet, 18<sup>e</sup> sœur, et Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur, à 34 ans ; Marie Leyche, 53<sup>e</sup> sœur, à 36 ans, Marguerite Verdeycy, 58<sup>e</sup> sœur, à 37 ans, et sa consœur Marguerite Eyraud, 81<sup>e</sup> sœur, à 38 ans. Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur, avait 45 ans ; Anne Putod, 30<sup>e</sup> sœur et Jeanne Le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur, sont mortes à 48 ans ; Renée Guérin, 31<sup>e</sup> sœur, comme Marie-Antoinette Baron, 62<sup>e</sup> sœur, avaient chacune 49 ans. Les Dames sont peu touchées à la cinquantaine même si trois d'entre elles trouvent la mort : Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, à 54 ans, Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, à 57 ans et Angélique de Rabot d'Aurillac, 75<sup>e</sup> sœur, à 58 ans. En revanche, la décennie suivante est une véritable hécatombe : treize Dames décèdent sexagénaires. Voici la liste des femmes concernées : Marcianne de Bergerand, 50<sup>e</sup> sœur, à 60 ans ; Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur, Jeanne de La Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur et Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur décèdent à 61 ans ; la comtesse de Rochefort, 1<sup>ère</sup> sœur et sa mère Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur meurent à 62 ans ; Hippolyte de Gondi de

---

<sup>680</sup> Sa sœur aînée, Marie-Angélique Prunier, meurt également très jeune, à 18 ans, huit mois après avoir fait sa profession au monastère de la Visitation de Grenoble. Sur ce point, *Description de l'appareil dressé pour la cérémonie de l'octave de S. François de Sales. À l'occasion de la Solemnité de sa Canonisation, célébrée dans l'Eglise du premier Monastere de la Visitation Saite Marie de Grenoble, qui est le quatrième de l'Institut : Depuis les premieres Vespres du 8. Septembre, iusques apres les dernieres du 17. du mesme mois*, Grenoble, Robert Philippes, 1666, pp. 8-9.

<sup>681</sup> AD Isère, 26 H 222, f°32v°.

Retz, 20<sup>e</sup> sœur, Louise du Bois, 60<sup>e</sup> sœur et Françoise de Lionne, 64<sup>e</sup> sœur, à 63 ans ; Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, Olympe de Guichard, 29<sup>e</sup> sœur et Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur, à 66 ans ; Gasparde de Rives, 41<sup>e</sup> sœur, à 69 ans. Un nombre conséquent de Dames meurent septuagénaires : Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, à 71 ans ; Suzanne Desprès, 36<sup>e</sup> sœur et Anne II de La Croix de Chevrières, 66<sup>e</sup> sœur, à 72 ans. Marcianne Duport, 13<sup>e</sup> sœur et Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur, à 76 ans ; M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur et Catherine Espeaute, 65<sup>e</sup> sœur, décèdent âgées de 77 ans tout comme Marie de Buffevent de Murinais, 74<sup>e</sup> sœur et Catherine Aubert, 88<sup>e</sup> sœur. Plusieurs congréganistes ont vécu au-delà de leurs 80 ans comme Méraude-Émerentienne de Ponnat, 68<sup>e</sup> sœur, décédée à 86 ans, Isabeau Verdeycy, 61<sup>e</sup> sœur, morte à 87 ans ou encore Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur et Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur, décédées toutes deux à 88 ans. Diane Rolland, 26<sup>e</sup> sœur meurt dans sa 90<sup>e</sup> année. Les registres paroissiaux prouvent même qu'à Grenoble existait une centenaire<sup>682</sup>. Peut-être est-ce aussi le cas de Charlotte Catilhon, 24<sup>e</sup> sœur : « l'une des sœur de la Congregation qui a vescu le plus longtens »<sup>683</sup>. Nous sommes donc en mesure de donner l'âge exact de 42 congréganistes au moment de leur décès. L'échantillon offert n'est donc pas totalement représentatif, les dates de naissance (ou de baptême) et de décès n'ayant pas toujours pu être trouvées au sein des registres paroissiaux lorsque l'abrégé de vie et de vertus était lacunaire. La mortalité des Dames de la Purification peut toutefois être comparée aux religieuses étudiées par Dominique Dinet<sup>684</sup> et Estelle Maridet<sup>685</sup>. Dominique Dinet souligne que jusqu'en 1720, la majorité des décès intervenait avant 60 ans or nous remarquons que chez les Dames de la Purification, la tendance est inversée. Nos résultats (64,3 %) sont donc plus proches de ceux d'Estelle Maridet pour qui la majorité soit 54,4 % des visitandines décédait au-delà de 60 ans pour la période 1680-1719<sup>686</sup>.

Les Dames de la Purification sont décédées à un âge avancé lorsqu'elles étaient déjà grands-mères voire, pour nombre d'entre elles, arrière-grands-mères. Plusieurs membres de leurs familles respectives étaient déjà partis ce qui les avait poussés à affronter la mort

---

<sup>682</sup> AM Grenoble, GG 104. Il s'agit de Catherine Bernard, veuve d'Antoine Tivolle, enterrée le 05 novembre 1726.

<sup>683</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>7r<sup>o</sup>.

<sup>684</sup> Dominique Dinet, « Mourir en religion aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La mort dans quelques couvents des diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon », dans *Revue historique*, t. 259, 1978, pp. 29-54.

<sup>685</sup> Estelle Maridet, « Les Visitandines et la mort. Analyse des abrégés », *op.cit.*, pp. 301-319.

<sup>686</sup> *Ibid.*, p. 302.

et le deuil d'un proche. Nous avons évoqué *supra* l'attitude de certaines femmes dans ces moments difficiles de leur vie. Les sources nous permettent également de revenir sur l'annonce de leur propre mort, lorsqu'une maladie les a fragilisés et qu'il est temps pour elles de faire leurs adieux.

### 3. L'annonce de la mort

Certaines sources laissent entrevoir l'attitude des Dames de la Congrégation de la Purification quelques jours avant leur trépas. Souhaitant faire de leur sœur une « héroïne », les congréganistes lèguent à la postérité un témoignage éloquent de ses fins dernières. Les deux paragraphes qui suivent ont pour objet de décrire ces morts héroïques d'une part, et d'insister sur les morts violentes auxquelles les Dames ont été confrontées, d'autre part.

#### a) Des morts « héroïques »

Annoncer à un membre de sa famille sa mort prochaine est délicat. Les prêtres du Grand Siècle ont parfaitement conscience de cette difficulté et enjoignent à leurs ouailles de ne pas différer l'annonce de la mort au malade lorsque celle-ci est proche. Le témoignage des Dames de la Purification à l'égard de Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur, est sur ce point magnifique :

Le 10 d'Avril elle tomba dans sa dernières maladies, dont elle rendit graces a Dieu, estant persuadée que les maux du corps estoient souvent de plus grands bienfaits que la santé. Dez lors qu'on luy fit connoistre que les signes de sa mort étoient evidens, ce qu'on n'apprehendoit pas de luy dire, tant on estoit assuré de sa vertu, elle ietta les yeux au Ciel, et les 5 derniers iours de vie qui luy resterent, elle y envoya son cœur mille fois par des ardens desirs de le posseder. Ainsi elle alla au devant de son Divin époux les lampes allumées a la main, c'est-à-dire toute pleine de bonnes œuvres, et l'on peut bien dire, qu'elle estoit une heroine chrestienne, puisqu'elle mourut si heroiquem[en]t ; c'est-à-dire avec tant de mépris de la vie, et tant de desir de la mort<sup>687</sup>

La confiance dans les vertus de leur « sœur » leur ôte l'appréhension qu'elles pouvaient avoir de lui déclarer sa mort prochaine. Gasparde Expilly accueille cette dernière en « héroïne chrétienne » méprisant la vie et accueillant la mort à bras ouverts, confiante envers ce qui l'attend. Le cas de Claude de Chissé est tout autre. Celle-ci va à l'encontre de l'opinion des médecins lui annonçant non pas sa mort, mais sa guérison prochaine. Elle n'en croit rien et sait « intérieurement » que sa fin est imminente :

---

<sup>687</sup> AD Isère, 26 H 221, f°114.

Il ne faut point d'autre tesmoignage de cette vérité, que celui qui sortit de sa propre bouche durant sa maladie : car respondant aux Medecins qui lui disoient qu'elle estoit guerrie, & en estat de bien tost retourner en santé ; Le n'en crois rien (dit-elle) vous me flattez de cette pensée tant qu'il vous plaira, mais vous ne m'ôtez pas celle que l'ay que Dieu me veut retirer de ce monde<sup>688</sup>.

Cet extrait reprend ce que nous avons mentionné *supra* sur l'annonce de la mort, les maladies, le stoïcisme de Claude de Chissé et l'avenir d'un au-delà conforme à sa volonté.

### **b) Des morts violentes**

Les Dames de la Purification ont dû faire face à des assassinats de leurs proches. L'époux de Marguerite de L'Estang, 8<sup>e</sup> sœur, est mort après « avoir été taillé ». Il est alors enterré sous la voûte du clocher de Notre-Dame<sup>689</sup>. Le fils de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, est « selon qu'on escript à ce pays [...] a esté tué à Madrid par un gentilhomme de ce pays. Il a esté enterré dans l'église des Pères Observantins de la dicte ville »<sup>690</sup>. Une quittance et décharge passée par Diane de Lestang, 22<sup>e</sup> sœur, est sur ce point intéressante. Diane veut que justice soit faite et que le meurtrier de son fils, noble Félix Basset, sieur de Dupin, ne puisse bénéficier d'aucune lettre de Sa Majesté empêchant les poursuites. L'honneur de la famille est en jeu. Elle a passé pour cela un accommodement avec le duc de Lesdiguières, car le meurtrier s'avère être enseigne de la Compagnie de sa Garde<sup>691</sup>. Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, perdit également deux de ses frères de manière violente : François, enseigne, lieutenant de la compagnie puis maître de camp du régiment de Piémont fut fait prisonnier au siège d'Arras en 1640 et Jean, tué au siège d'Orbitello, percé de trois coups de pique<sup>692</sup>. Les assassinats étaient fréquents sous l'Ancien Régime et les duels, malgré l'interdiction royale, continuaient de décimer l'élite masculine.

---

<sup>688</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, op.cit, pp. 44-45.

<sup>689</sup> AM Grenoble, GG 59 : 01 avril 1663.

<sup>690</sup> *Ibid.* : 04 mars 1667.

<sup>691</sup> AD Isère, 3 E 7884, f<sup>o</sup>31v<sup>o</sup>-32v<sup>o</sup> : 23 février 1646.

<sup>692</sup> Louis Lainé, *Archives de la noblesse, op.cit.*, t. VII, p. 28 : notice « La Croix de Chevrières ».

#### 4. Le « portrait » du mort

En lisant les abrégés de vie et de vertus ainsi que les oraisons funèbres, on ne saurait manquer de faire un rapprochement avec une « rhétorique de la peinture »<sup>693</sup>. Anne Bailly, mère d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, est un « tableau », une « peinture si rare & si bien placée »<sup>694</sup> qu'on ne peut qu'en être subjugué. Le thuriféraire de Claude de Chissé écrit de même :

Ses vertus se presentent en foule à mon imagination, & si ma langue le peut en quelque façon représenter, ce ne sera pas comme un Portrait ou une Image de peinture, à laquelle i'aye donné toutes les couleurs & les traits qu'elle estoit capable de recevoir ; mais seulement comme un Ouvrage de Sculpture, & une Statue de marbre, dont i'ay esté obligé necessairement de retrancher beaucoup, pour ne faire pas une Figure d'une grandeur demesurée<sup>695</sup>

Quant à Alexandre de Pâquiers, père de Charlotte, 32<sup>e</sup> sœur, le jésuite Antoine Morel prononce dans son discours funèbre ces quelques mots : « ie commence Mrs de vous ouvrir mon Tableau, où vous ayant fait remarquer toutes les beautez d'une Noblesse parfaitement Chrestiene, ie concluray que c'est le vray Portrait de la Belle Vie de Monsieur de Pasquiers »<sup>696</sup>. Ces allusions à la peinture sont bien entendu à mettre en relation avec la vogue des portraits qui connût parmi l'élite un engouement sans précédent. M<sup>me</sup> de Revel fait d'ailleurs l'objet d'une dédicace dans l'ouvrage intitulé *Les beautés de Grenoble en plate-peinture*<sup>697</sup>.

Après avoir évoqué l'espérance de vie des Dames de la Purification, il convient désormais de connaître les raisons de ces décès : quels ont été les maladies et les symptômes qui les ont emportées ? Certaines sont-elles mortes de vieillesse ? Les paragraphes suivants sont destinés à faire la lumière sur leurs fins dernières.

---

<sup>693</sup> Constance Cagnat, *La mort classique...*, op.cit., p. 182.

<sup>694</sup> *Oraison funèbre de feüe Anne Baillif...*, op.cit., p. 5.

<sup>695</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, op.cit, p. 30.

<sup>696</sup> *L'image d'une noblesse parfaitement chrestiene, proposée aux honneurs funèbres de feu Messire Alexandre Allemand Seigneur de Pasquiers & de la Cluse, Vicomte de Triesves, etc. Dans l'Eglise de Pasquiers, le vint-troisième de Novembre mil six cens trente-sept*, Grenoble, Pierre Verdier, 1638, p.13. Cet ouvrage est disponible à la Bibliothèque municipale de Grenoble sous les cotes O. 9044, O. 14317 et U. 4171. Nous utilisons la dernière cote.

<sup>697</sup> L. T., *Les beautés de Grenoble en platte-peinture. Ode burlesque dedié à Madame de Revel*, Grenoble, Jean Nicolas, 1647, 22 p. Cet ouvrage est disponible à la BM de Grenoble sous la cote V. 653.

## 5. Les dernières maladies

Les Dames de la Purification et leurs amies sont différemment touchées par la maladie. Lorsque les remèdes personnels et les prières ne les soulagent pas, elles s'adressent à des spécialistes qui tentent, à la lumière de leurs connaissances, de les soulager.

### a) Les cas des Dames de la Purification et de leurs amies

L'état de santé précaire de plusieurs Dames de la Purification apparaît dans les sources. Il n'est effectivement pas rare de rencontrer des détails sur les maux dont elles souffrent. Sur les 56 abrégés de vie et de vertus, 28 mentionnent une maladie. Dans plus de la moitié des cas soit 58,1 %, la maladie n'est pas précisée avec exactitude, mais l'insistance sur les souffrances endurées a toute sa place. C'est là un classique des abrégés de vie et de vertus du XVII<sup>e</sup> siècle que de souligner l'épreuve physique et le « martyr » des femmes<sup>698</sup>. Les maladies dont les Dames décèdent<sup>699</sup> sont la phtisie (3), la fièvre continue (3), la paralysie (2), des écorchures (1), des migraines (1), une épidémie causée par le passage des troupes (1) et le cancer (1). Louise du Bois, 60<sup>e</sup> sœur, est un exemple probant. Rongée par un cancer, elle fait preuve de courage face aux souffrances endurées pour Dieu : « Dieu luy a donné à la fin de ses jours une très douloureuse maladie en laquelle elle a témoigné une grande fermeté et beaucoup de patience souffrant constamment qu'on luy coupât tous les jours des gros morceaux de chair d'un bras où elle avoit un cancer »<sup>700</sup>. Les détails crus sont révélateurs des pratiques médicales du temps. Nous sommes en 1675 et la méthode prônée est l'ablation (ou l'excision) quotidienne<sup>701</sup>. La description qui en est faite est proche de celle qui se trouve dans les biographies spirituelles féminines<sup>702</sup>. Toutefois, le discours des Dames ne témoigne pas encore d'une

---

<sup>698</sup> Jacques Le Brun, « Mutation de la notion de martyr au dix-septième siècle d'après les biographies spirituelles », dans *Sainteté et martyr dans les religions du Livre*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1989, pp. 70-90.

<sup>699</sup> Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de Dames de la Purification décédées des suites de la maladie évoquée.

<sup>700</sup> AD Isère, 26 H 221, f°19r°.

<sup>701</sup> Mère Mectilde du Saint-Sacrement informe la comtesse de Rochefort du cas de deux de ses religieuses, la Mère de Saint-Joseph (que l'on a été contraint d'amputer du poignet gauche) et la Mère sous-prieure, paralysée des deux membres inférieurs. Sur ce point, Arsenal, Ms 2218, f°38v° : lettre datée du 21 avril 1664.

<sup>702</sup> Jacques Le Brun, « Recherches sur la représentation du cancer dans les biographies spirituelles féminines du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Sciences sociales et santé*, vol. II, n°2, juin 1984, pp. 9-31. Ici, pp.17-18.



angoisse particulière à l'égard de cette maladie individuelle qui est visible dans les sources à partir de la fin du siècle<sup>703</sup>. Louise du Bois est décédée en janvier 1675, à l'âge de 63 ans. En 1697, le chirurgien Dionis écrivait : « De vingt femmes qui auront le cancer, il y en aura quinze qui seront de l'âge de quarante cinq à cinquante ans, où la nature a coutume de faire cesser les évacuations menstruelles »<sup>704</sup>. Il y a donc selon lui, corrélation entre l'âge et le sexe du malade.

Quelques Dames de la Purification ont souffert d'autres maux. M<sup>me</sup> de Revel est morte alors qu'elle était atteinte de cécité. Moins d'un an avant sa mort, sa sœur, la comtesse de Rochefort, souffrait atrocement d'un mal « des plus sensibles qu'on puisse ressentir au dire des médecins »<sup>705</sup>. Mère Mectilde du Saint-Sacrement et ses compagnes sont d'ailleurs extrêmement touchées par le récit qu'en a fait la comtesse de Rochefort. Le 13 août 1672, elles la croient à l'agonie. La supérieure lui écrit ces paroles d'amitié :

Je ne puis vous exprimer à quel point votre maladie nous touche. Vos lettres nous ont fait verser des larmes et je vous confesse entre Dieu, vous et moi que j'ai le cœur pénétré de douleur et de tendresse, si j'avais la liberté vous me verriez près de vous sans retardement, mais la captivité où la clôture me réduit me fait faire un très grand sacrifice<sup>706</sup>.

Mère Mectilde du Saint-Sacrement s'empresserait d'être à son chevet si elle le pouvait. Avec ses consœurs religieuses, elle avait même commencé à faire dire « toutes sortes de prières pour [sa] santé »<sup>707</sup>. Les prières durent être efficaces puisque la comtesse de Rochefort ne mourut que quatre ans plus tard. Françoise de Lionne, 64<sup>e</sup> sœur, est elle aussi décédée après plusieurs jours d'une « très douloureuse maladie »<sup>708</sup> tandis que Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur, était atteinte d'hémiplégie pendant de nombreuses années : « Dieu luy an avoya une paralisie an laquelle la moitié de son corps an esté perclus pendant six ou sept ans sa vertu a parus toute antiere puis que elle a suporté ses maux avec une fermetté admirable »<sup>709</sup>. Marie-Antoinette Brunet, 48<sup>e</sup> sœur, est également décédée des suites d'une paralysie : « Le 20 ian[vi]er 1704 nostre chere sœur

---

<sup>703</sup> Pierre Darmon, « Être cancéreux et mourir 1700-1850 », dans *La vie, la mort, la foi, le temps. Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, PUF, 1993, pp. 295-309. Ici, p. 295.

<sup>704</sup> Dionis, *Cours de chirurgie*, Paris, 1697, p. 380, cité dans Pierre Darmon, *Ibid.*, p. 300.

<sup>705</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98v°.

<sup>706</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 265.

<sup>707</sup> *Ibid.*

<sup>708</sup> AD Isère, 26 H 221, f°21r°.

<sup>709</sup> *Ibid.*, f°4r°.

du Vivier et decede a Roman[s] apres une paralisie de dis anne »<sup>710</sup>. Quant à Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur, elle a contracté sa maladie au contact des soldats :

On ne doute pas qu'elle n'ait pris sa dernière maladie parmi ceux qui étoient venu du Piémont, parmi lesquels il y en avoit grand nombre atteints de maladies contagieuses dont le danger et l'infection ne l'empêcha pas de les servir, et de surmonter parmi eux la répugnance qu'elle avoit à sentir l'odeur du vin, dont elle n'avoit nul usage depuis longtems<sup>711</sup>.

Lors de sa réclusion à Varcès, Madeleine de Franc apprend le décès de Jeanne Boniel (« sœur Pourret ») par la sœur de Lesseins. Elle note dans son journal : « elle a consommé sa vie au service des pauvres affligés, prisonnier en ce temps où ces guerres ont réduit tant de pauvres soldats et autres dans des extrémités qui ne sont pas consevables »<sup>712</sup>. Les Dames de la Purification et Madeleine de Franc en particulier évoquent les soldats engagés dans la campagne de Catinat. Depuis le 4 avril 1690, Victor Amédée II, duc de Savoie, avait rejoint la Ligue et commandait toutes les forces coalisées dans le Piémont contre son adversaire, le lieutenant général et commandant en chef de l'armée d'Italie, Catinat<sup>713</sup>. Cette année fut donc particulièrement difficile pour les Grenoblois contraints de faire face aux difficultés engendrées par l'augmentation du prix du pain qui appauvissait ainsi une large frange de la population, et par le passage des soldats répandant son lot de fièvres malignes et d'épidémies. N'oublions pas que Grenoble était une ville frontière et une ville de garnison où 2 000 soldats stationnaient en permanence. Dans ces circonstances, les Dames de la Purification s'empressaient d'agir en nettoyant les plaies des soldats : « Dans les années de peste, elle [Claude de Chissé] a exposé à diverses fois sa personne et sa maison pour servir et faire servir des soldats malades : ses délices estoit de se cacher pour penser les cancers et beaucoup d'au[t]res maladies desdaigne[u]ses et puantes jusques à laver les ulcères de ses larmes tant elle ressentoit de douceur de servir Jésus-Christ dans ses pauvres »<sup>714</sup>. Quel écho à Catherine de Sienne ! Les sœurs font ici référence à la peste de 1628-1632, « 5 ans paroxysmiques » selon les termes de Pierre Chaunu<sup>715</sup> qui décimèrent 25 à 30 % de la

---

<sup>710</sup> *Ibid.*, f°13r°.

<sup>711</sup> *Ibid.*, f°19.

<sup>712</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : jeudi 19 octobre 1690.

<sup>713</sup> René Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, *op.cit.*, pp. 149-155.

<sup>714</sup> AD Isère, 26 H 221, f°97.

<sup>715</sup> Pierre Chaunu, *La mort à Paris*, Paris, Fayard, 1978, p. 177.

population française et environ 2 000 Grenoblois soit plus de 15 % de la population locale<sup>716</sup>.

Une autre maladie bien connue des historiens et touchant souvent les religieuses est la phtisie. Plusieurs Dames de la Purification ont succombé à cette maladie : Justine Chapuis de La Brigaudière, 21<sup>e</sup> sœur, qui « durant neuf mois qu'elle fust atteinte d'une phtisie qui enfin l'emportat, a changé cest[e] vye a une meilleure »<sup>717</sup>, mais aussi Marguerite Prunier de Saint-André, 39<sup>e</sup> sœur :

elle estoit aagée de 14 ans et demy quand elle rendoit son esprit a Dieu apres avoir fait paroître tant de vertu au dela de son aage que les plus anciennes sœurs en pourroient tirer exemple tant de force au dela de son sexe que la phtysie duran un an, n'a peu tirer aucune parole d'impatience de sa bouche tant de conformité a la volonté divine qu'elle a regarder la vie et la mort d'un mesme œil sans en vouloir faire autre choisis que celui que Dieu demandoit tant de constance aux approches de son trepas, qu'elle la regardé sans peur. L'enfer et le purgatoire sans crainte, et le ciel avec les assurances que luy donnoit l'innosence de sa vie passée sans aucun peche<sup>718</sup>

L'indifférence éprouvée face à la mort peut aujourd'hui paraître étonnante chez une jeune fille. Elle ne l'est pas au Grand Siècle où les abrégés à usage interne fonctionnent comme des « révélateurs de sainteté ». Sa constance est pour les « sœurs » un exemple à méditer d'autant plus que sa maladie ne l'a pas emportée soudainement mais a duré pendant plus d'un an. Plus la souffrance est forte, plus l'union mystique est intense.

Dans la *Vie* de la sœur Anne écrite par les ursulines, il est fait mention de la phtisie de la Mère du Saint-Sacrement qui désirât après sa mort que Dieu exauce ses prières afin de délivrer la communauté de ce fléau :

La mère du S.Sacrement fut 6 ans de suite supérieure, et après un intervalle on la reprit encore, mais non pas pour longtemps. Car elle tomba dans la phtisie qu'elle porta près d'un an, et puis elle fut emportée. D'abord elle fut réduite à demeurer dans une chaise, ce qui n'était pas une petite croix à un naturel vif comme le sien. [...] Aussi dans la longueur de sa maladie, dans les douleurs et dans le dégoût qui l'accompagna ; elle demeura avec sa force d'esprit et avec sa paix accoutumée. Par une charitable discrétion, elle empêcha que celle des sœurs qui étaient plus susceptibles de la phtisie, ne l'approchassent ; et elle promit à la communauté que si après sa mort elle avait du crédit auprès de Dieu, elle lui demanderait que la maison fut délivrée de ce mal, qui depuis quelques années y avais moissonné plusieurs bons sujets. Depuis sa mort pas une religieuse n'en n'a été attaquée<sup>719</sup>

---

<sup>716</sup> René Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, op.cit., p.

<sup>717</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>6r<sup>o</sup>.

<sup>718</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>11. Ponctuation originelle.

<sup>719</sup> Archives de l'Évêché de Grenoble : Note personnelle d'Aimée-Marie de Franclieu. Fonds Aimée-Marie de Franclieu, Dossier : « Les Ursulines ».

La phthisie est une forme de la tuberculose. Elle est donc transmissible ce qui explique pourquoi la Mère du Saint-Sacrement souhaite instaurer une distance avec certaines sœurs de sa communauté. Les ursulines adoptent la pensée d'Aristote pour qui la maladie est contagieuse contrairement à d'autres penseurs qui la considéraient comme héréditaire. Le témoignage laissé par les ursulines prouve que si les sœurs continuaient de mourir dans le monastère, elles attribuaient leurs maux à d'autres maladies.

L'amie de la comtesse de Rochefort, Mère Mectilde du Saint-Sacrement qui s'appelait alors Mère de Saint-Jean l'Évangéliste étant chez les Annonciades de Bruyères, en Lorraine, l'an 1635, s'était elle-même occupée d'une de ses religieuses atteintes de la peste. Afin d'éviter toute contagion, elle avait placé la jeune femme dans une chambre écartée où elle lui rendait de fréquentes visites en passant par une fenêtre. Là, elle la prenait dans ses bras, la consolait et pansait ses plaies. Une fois les soins terminés, Mère de Saint-Jean l'Évangéliste se promenait quelques instants dans le jardin par crainte de communiquer la peste aux autres religieuses<sup>720</sup>.

Les Dames de cette époque sont soucieuses de prévenir la contagion d'un mal qu'elles tentent, par tous les moyens possibles, d'endiguer. Lorsque les mesures de précaution prises s'avèrent insuffisantes et que la personne présente quelques signes de faiblesse, les Dames font appel aux médecins.

### **b) Le recours aux médecins**

La médecine au Grand Siècle connaît une avancée majeure. Les « médecines » y sont prescrites avec de plus en plus d'intérêt et notamment les « eaux ». La comtesse de Rochefort se soigne à Aix-les-Bains et M<sup>me</sup> d'Herculais, accablée par de nombreuses maladies, prend les « eaux de Bourbon » selon les recommandations du médecin personnel d'Alphonse Louis du Plessis de Richelieu<sup>721</sup>. La médecine avait fait des miracles et cette guérison qui avait eu lieu en 1642 n'avait cependant été que de courte durée, les rigueurs ascétiques auxquelles la jeune femme s'adonnait n'ayant fait qu'empirer les choses en la rendant de jour en jour plus faible qu'elle ne l'était déjà de complexion. Deux autres sources ont également une grande réputation chez les

---

<sup>720</sup> Anonyme, *Vie de la V. mère Catherine-Mechtilde*, chap. III, p. 16, cité dans Ildephonse Hervin et Marie Dourlens, *Vie de la très révérende Mère Mechtilde du Saint-Sacrement...*, *op.cit.*, pp. 65-66.

<sup>721</sup> Aimée-Marie De Franclieu, *Madame d'Herculais (1619-1654)*, Grenoble, Baratier et Dardelet, 1893, p.36.

Grenoblois : il s'agit de celles des Auriols, en Trièves, et de Monestier-de-Clermont. Un document édité à Grenoble par Édouard Raban, place Saint-André, à l'enseigne du navire, énumère les règles essentielles de précaution pour la prise « des eaux minérales acides »<sup>722</sup>. Cet ouvrage dont la dédicace date du 14 mai 1639 a été rédigé par Pierre de Vulson, sieur des Grands-Prés, agrégé au collège des médecins de Grenoble. La purgation du corps, les heures favorables à la prise des eaux ainsi que des précautions annexes – tel le fait de ne pas dîner avant que l'eau ne soit urinée – indiquent le genre de médecines pratiquées dans la capitale provinciale. Le médecin pense que son ouvrage est utile au public et va à l'encontre des « femmelettes crache-receptes »<sup>723</sup> qui usurpent l'honneur qui revient aux médecins. Il condamne leur légèreté d'esprit et leurs « barboüilleries »<sup>724</sup>. Les nouvelles médications ne sont cependant pas du goût de tous les Grenoblois, en particulier des Dames de la Purification. Certaines, comme la comtesse de Rochefort, culpabilisent à l'idée d'y avoir recours<sup>725</sup>. Il arrive aussi qu'étant malades, des femmes refusent toute intervention d'un tiers sur leur corps. C'est le cas d'Anne Bailly, mère d'Anne de La Croix de Chevières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur :

Les douleurs de la gravelle qui avoient ulceré en sa personne des parties extremement sensibles, l'avoient mise en estat depuis quelques années de regarder la vie comme un supplice, & la mort comme la fin de ses peines, & l'entrée à la félicité. Elle refusa la Chirurgie. Et a l'exemple de Terese de Iesus, elle n'a eu autre passion que de souffrir toujours, ou de mourir bien tost, & de souffrir en mourant, & de mourir en souffrant, pour estre semblable a l'homme des douleurs<sup>726</sup>.

La mère d'Anne reste stoïque devant la souffrance en choisissant d'imiter Thérèse d'Avila. Elle attendait la mort comme une délivrance, mais souhaitait avant cela souffrir comme le Christ dans une longue agonie. L'imitation de la sainte confine à l'imitation christique.

---

<sup>722</sup> *L'ordre qu'il faut observer en l'usage des eaux minerales acides ; & sur tout de celles des Auriols en Trièves, & du Monestier de Clermont. Item, à quelles personnes elles sont profitables, & à qui elles sont totalement préjudiciables. Par P. de Vulson sieur des grands Prez, Docteur en Medecine, aggregé au College des Medecins à Grenoble, Grenoble, Édouard Raban, 1639, 28 p.* Cet ouvrage est disponible à la BM de Grenoble sous la cote O. 3658.

<sup>723</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>724</sup> *Ibid.*

<sup>725</sup> MBIC Rouen, P.110, p. 361 : Mère Mectilde écrit en 1653 à la comtesse de Rochefort : « Ne soyez point mortifiée de prendre tant de médecines : c'est une portion du calice, buvez-là avec Jésus-Christ ».

<sup>726</sup> *Oraison funèbre de feuë Anne Baillif...*, *op.cit.*, p. 11.

Les Dames de la Purification demandaient souvent l'aide des médecins pour elles-mêmes ou pour les orphelines. Nous savons par exemple qu'un médecin venu d'Embrun, François Piton, est présent chez M<sup>me</sup> de Revel le 28 juin 1656<sup>727</sup>. Les religieuses ne répugnaient pas non plus à prendre l'avis des médecins. Mère Mectilde du Saint-Sacrement informe la comtesse de Rochefort de sa santé et du diagnostic médical qui vient de lui être donné :

Très chère, je suis infiniment obligée à votre charité du soin que vous avez de moi. J'ai été un peu mal ce matin ; mais incontinent après la sainte communion cela s'est dissipé. Je crois qu'enfin je me résoudrai à prendre une médecine ; car notre chirurgien, qui est habile, me trouve en disposition d'une prochaine inflammation de poumons : il dit qu'il faut réitérer la saignée, et puis purger ; voyez comme je suis en disposition de devenir sage sur mes vieux jours. Comment va la vôtre, très chère ?<sup>728</sup>.

Mère Mectilde du Saint-Sacrement souffre atrocement des poumons, mais se soulage en avalant le corps du Christ, qui l'apaise. Elle se résigne toutefois à prendre une médecine et se soumet enfin, aux prescriptions médicales et devient par ce biais, une « bonne malade »<sup>729</sup>. Elle termine sa lettre en s'enquérant de la santé de la comtesse qui est bien plus souvent malade qu'elle ne l'était elle-même. Elle lui fait également part à plusieurs reprises du cas de leur amie commune, M<sup>me</sup> de Boves, dont l'état empire de jour en jour jusqu'à avoir quatre médecins qui s'occupent simultanément d'elle<sup>730</sup>. Celle-ci a, selon l'expression de Mère Mectilde du Saint-Sacrement, « la mort sur les lèvres »<sup>731</sup>. Lorsque les médecins sont dans l'incapacité de guérir leur patiente, il ne reste qu'un seul recours. C'est, selon Mère Mectilde, de penser à sainte Reine. C'est ce qu'elle conseille à la comtesse de Rochefort, alors au plus mal :

[...] je trouve votre mal extrême par la description que vous en avez faite à M. qui n'est pas assez habile pour vous en retirer. Je ne sais si vous aurez le mouvement de recourir à Sainte Reine et d'étuver votre mal des eaux de sa fontaine ; peut-être serait-ce le meilleur remède que vous pourriez trouver ; elle a fait de plus grands miracles que celui-là. Hélas ! si vous étiez ici, nous ferions plusieurs choses qui vous soulageraient, mais il faut adorer la Providence divine qui nous sépare de présence corporelle, mais non de cœur, ni d'esprit puisque nous ne sommes qu'un en Jésus-Christ et que je suis pour le temps et l'éternité tout à vous en lui<sup>732</sup>.

---

<sup>727</sup> AD Isère, 3 E 7795, f°408r°-409r° : 28 juin 1656.

<sup>728</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 213-213 bis : lettre de juillet 1661.

<sup>729</sup> Cécile Floury-Buchalin, « Le modèle du "bon malade" entre traités religieux et traités médicaux au XVII<sup>e</sup> siècle », *Chrétiens et sociétés* [en ligne], 19/2012, mis en ligne le 10 juin 2013, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2013. URL : <http://chretienssocietes.revues.org/3284> ; DOI : 10.4000/chretienssocietes.3284.

<sup>730</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 373 et pp. 375-376.

<sup>731</sup> *Ibid.*, p. 376.

<sup>732</sup> MBIC Rouen, P. 104, pp. 87-88.

Dans ces quelques lignes, Mère Mectilde exprime à la comtesse de Rochefort toute l'amitié qu'elle ressent pour elle. La dévotion est selon elle une médecine qui peut être bénéfique à son amie. Après s'être faite sa directrice de conscience, la religieuse s'érige donc en médecin spirituel.

Une fois les médecins consultés et les médecines prises, si l'état de la malade empire, il est nécessaire pour elle de se préparer à mourir. Les Dames en bonne santé le doivent aussi, mais de façon moins urgente.

## **6. Se préparer à mourir**

Apprendre à bien mourir en envisageant sa propre mort fait partie des recommandations des moralistes à cette époque. Il existe plusieurs manières de se préparer à la mort : la première, essentielle, passe par la lecture d'ouvrages spécifiques. La seconde, existentielle, consiste à accepter que le temps passe et que la personne vieillisse inexorablement. Enfin, il est conseillé à la personne de mettre à jour ses papiers et de rédiger ses dernières volontés.

### **a) L'apprentissage de la mort par la lecture**

Les sermons prêchés par les curés du haut de leur chaire, les ouvrages de piété, les tableaux de vanité, les oraisons funèbres, tous ont un but clairement recherché : aider les vivants à penser et à se préparer à la mort<sup>733</sup>. Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, se sert comme bon nombre (si ce n'est la majorité) de ses contemporains de l'*Imitation de Jésus-Christ* de Thomas A. Kempis qu'elle attribue à Jean Gerson. Au cours de l'été 1687, elle prend la plume et trace sur le papier ces quelques lignes :

Jey rancontre ce matin pour me preparer a l'oraison la mesditation de la mort a l'ouverture de l'imitation de Jesus dans Jerson. À l'imitation de Jesus, abandon[nons] nous au pere estternel qui fasse et accomplisse Sa divine volonte et attandon l'acomplissemant de tout se qu'Il luy plera fere de cette pauvre creature qui se considere comme l'obiet de ces misericordes et cet mon unique apuis et esperance dans la vie tant qui luy plera me la donner et dans la mort en la fasson et dans le temps qui luy plera me retirer de se monde assistee de la mesme misericorde avec laquelle Il ma conduy et la confiance que sa bonté me donne de m'asister en se retoutable pasage

---

<sup>733</sup> De nombreux ouvrages sont destinés à préparer les vivants à leur mort prochaine. Sur ce sujet, voir entre autres : Marcel Bernos, « *Le Religieux mourant (1717) ou comment se préparer à la mort dans un livre* », dans Régis Bertrand, Anne Carol, Jean-Noël Pelen, dir., *Les narrations de la mort, op.cit.*, pp. 25-37 ; Philippe Martin, *Petite anthologie du bien mourir*, Paris, La librairie Vuibert, 2012, 156 p.

ou par le mérite du sang précieux de mon rédempteur Il me pardonnera mes orribles péchés<sup>734</sup>.

Sa lecture de l'*Imitation de Jésus-Christ* répond à une demande : celle d'appivoiser la mort en ayant à l'esprit une dépouille<sup>735</sup>. Méditer sur sa propre mort avec l'aide d'un crâne était une pratique courante au XVII<sup>e</sup> siècle. Cela permettait à la personne concernée de prendre conscience de sa destinée et de la fugacité de la vie. Le tableau de Georges de La Tour, *La Madeleine à la veilleuse*, peint en 1640, ou *La Vanité* de Philippe de Champaigne, peint en 1646, illustrent parfaitement notre propos. François de Sales invitait également Philothée à méditer sur la mort au chapitre XIII de la première partie de l'*Introduction à la Vie Dévote* : « 1. Mettez-vous en présence de Dieu 2. Demandez-lui sa grâce 3. Imaginez-vous d'être malade en extrémité dans le lit de la mort, sans espérance aucune d'en échapper »<sup>736</sup>. Madeleine de Franc, quant à elle, préfère « vivre avec les vivants »<sup>737</sup> ! En lisant son journal, on est surpris par les faibles allusions à sa mort prochaine. Elle se démarque de ses contemporains<sup>738</sup> sur ce point en évitant de faire trop souvent de « vaines prévoyances » sur ses fins dernières. Elle regroupe sous ces deux termes à la fois sa réflexion sur la mort et les prévisions météorologiques qu'elle fait au château. La mort est donc une préoccupation secondaire pour elle et le simple fait de commencer un autre journal indique son désir de vivre et de voir l'avenir.

### **b) L'acceptation de la vieillesse : un mal nécessaire**

La comtesse de Rochefort est pour sa part amenée par Mère Mectilde du Saint-Sacrement à réfléchir très tôt sur ses fins dernières. Lui rappelant que le temps passe et qu'elle vieillit, celle-ci doit apprendre à mourir tous les jours :

Allons à lui [Jésus] de tous nos cœurs, le temps est bref, nos âges s'avancent imperceptiblement et la mort nous touche quasi, tâchons qu'elle nous trouve en état de paraître devant notre souverain juge, mourons tous les jours pour nous apprendre à

---

<sup>734</sup> BM Grenoble, R 8686, f°21r° : 11 août 1687.

<sup>735</sup> Philippe Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1993, 223 p. ; Michel Vovelle, *Mourir autrefois. Attitudes collectives devant la mort aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », n°28, 1990, 256 p. (1<sup>ère</sup> éd. 1974).

<sup>736</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 13 : « Cinquième méditation : de la mort », p.42.

<sup>737</sup> BM Grenoble, R 8686, f°76r° : le mercredi des 4 temps, 15 septembre 1688. Madeleine de Franc écrit exactement : « vivon avec les vivans les anges sont dans le ciel ».

<sup>738</sup> Hélène Germa-Romann, *Du « Bel mourir » au « Bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001, 350 p.



bien mourir, c'est la plus importante chose qui nous reste à faire. Ô éternelle éternité ! adorable et redoutable tout ensemble<sup>739</sup>

Apprendre à bien mourir est crucial pour la comtesse : elle doit être digne de se présenter devant Dieu au jour du Jugement. Pour cela, Mère Mectilde lui enjoint de se voir « sur [son] lit comme sur [son] bûcher »<sup>740</sup>. Cette leçon dispensée à la comtesse, Mère Mectilde se l'applique à elle-même au moment où elle est entre la vie et la mort. Elle écrit à son amie une lettre pour la rassurer où elle l'informe s'être pliée à la volonté de son directeur de conscience, M. Bertot, de se préparer à bien mourir en faisant une retraite :

Je dois vous dire que vous n'avez point à vous alarmer sur ma mort : je n'en sais que dire moi-même, ne voyant rien de certain, au contraire, je me porte beaucoup mieux. Il est vrai que j'ai un peu d'émotion de fièvre les nuits ; mais c'est sans frisson et il n'y a nulle conséquence. Je suis entre la vie et la mort, sans me pouvoir délivrer de l'une ni de l'autre. Je suis entrée en retraite par le sentiment de Monsieur Bertot, pour me préparer à bien mourir, et je ne suis à rien moins appliquée d'une sorte : toute ma capacité semble se vouloir fondre et consommer en Dieu sans pouvoir faire de retour sur le passé ni mettre ordre au présent. Il faut vivre et mourir de cette sorte, ce qui fait que je ne puis encore voir si ce sera ce coup que la main puissante d'un Dieu tranchera le fil de cette languissante vie, et quoique je ne sois pas dans le désir de le connaître, j'espère qu'il me fera la grâce de vous dire ce qu'il lui plaira m'inspirer pour votre conduite ; mais ne vous affligez pas avant le temps : je peux mourir, sans doute<sup>741</sup>.

Mère Mectilde du Saint-Sacrement n'est pas impatiente de mourir. Au contraire ! Elle se résigne toutefois à ce qui l'attend et se fait un devoir de respecter les préceptes de M. Bertot, aumônier des bénédictines de Montmartre et ami intime de son précédent directeur Jean de Bernières et le futur directeur de M<sup>me</sup> Guyon<sup>742</sup>. Quelques mois plus

---

<sup>739</sup> Arsenal, Ms 2218, f°36v<sup>o</sup>-37r<sup>o</sup>.

<sup>740</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 266 et P. 101, p. 819.

<sup>741</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 231-232.

<sup>742</sup> En effet, Jacques Bertot (1620-1681) dirige M<sup>me</sup> Guyon et lui trouve un précepteur pour ses enfants après son veuvage. Selon Marie-Louise Gondal, M<sup>me</sup> Guyon avait été mise en relation avec Monsieur Bertot en 1671 par l'intermédiaire de Geneviève Granger. Elle fit une retraite sous sa direction en 1677 et contribua à l'écriture du *Directeur mystique* de M. Bertot. Sur ce point, Marie-Louise Gondal, *Madame Guyon (1648-1717) : un nouveau visage*, Paris, Beauchesne, 1989, p. 207 et note 52, p. 223. Pour une édition récente des œuvres de M. Bertot, voir celle éditée par Dominique Tronc, *Œuvres mystiques*, Éditions du Carmel, coll. « Sources Mystiques », Toulouse, 2005, 575 p.

Un lien ne pourrait-il pas être établi entre la venue ultérieure de M<sup>me</sup> Guyon à Grenoble et l'accueil chaleureux qu'elle y a reçu ? N'oublions pas que son *Moyen Court* fut imprimé dans la capitale provinciale grâce à l'appui de certaines personnalités proches des Dames de la Purification. Mère Mectilde du Saint-Sacrement connaissait bien M<sup>me</sup> de Revel et sa sœur et elles-mêmes se rendaient chez les Bénédictines de Montmartre. En 1685, date où est édité le *Moyen Court*, M<sup>me</sup> de Revel est toujours en vie. Peut-être est-

tard, elle ressent de nouveau de légères indispositions, mais ne pense pas que l'heure soit encore venue pour elle de rejoindre Dieu<sup>743</sup>. Mère Mectilde du Saint-Sacrement donne quelques traits de son humour : son mal de tête est supposé faire rire son amie. Il est pourtant annonciateur de ce qui l'emporta : un abcès à la tête, mais elle l'ignore encore. Sa santé est vacillante puisqu'une semaine plus tard, elle lui écrit souffrir d'une fièvre : « c'est comme une fantaisie ; car un jour bien et l'autre plus languissante. Dimanche, je crois que je fus un peu mal ; mais plus de lâcheté que d'autre chose ; hier mieux, aujourd'hui, un peu plus mal ; j'ai cru qu'il ne me fallait pas écouter : cela n'est que paresse »<sup>744</sup>. Mère Mectilde du Saint-Sacrement attribue les fluctuations de ses maux à la paresse. Elle ressentait également des douleurs dans « la moitié de la tête, dans l'oreille et dans la gorge ; je tousse aussi quelquefois avec ébranlement de cerveau »<sup>745</sup>. Mère Mectilde du Saint-Sacrement fournit énormément de détails à la comtesse sur ce qu'elle ressent. Si certaines femmes parlent du temps, elles s'entretiennent de leur santé respective. Nous ne sommes qu'en mai 1653 (Mère Mectilde décède en 1698, soit 45 plus tard !) et si à ce moment-là elle ne sait pas vraiment si elle va mourir, en mai 1667, elle a bien cru que c'était la fin<sup>746</sup>. Mère Mectilde du Saint-Sacrement et une de ses religieuses ont apparemment été victimes du même mal. Elle est entièrement guérie contrairement à sa consœur et peut donc reprendre régulièrement sa correspondance avec son amie.

Au travers de cette correspondance riche de détails, on perçoit la constance d'une femme face aux douleurs qui l'accablent. On décèle un grand courage et une ténacité à affronter des maux plus gênants les uns que les autres et une volonté résolue de se préparer à bien mourir. Mère Mectilde du Saint-Sacrement est de ce point de vue beaucoup plus sereine que son amie et consœur la comtesse de Rochefort pour qui la mort est une chose affreuse qui occasionne bien des angoisses<sup>747</sup>. Ainsi que le lui conseillait Mère Mectilde,

---

ce aussi grâce à elle que M<sup>me</sup> Guyon trouve autant d'appuis à Grenoble. Cela n'est qu'une hypothèse qui reste à être approfondie.

<sup>743</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 525-526.

<sup>744</sup> *Ibid.*, pp. 360-361.

<sup>745</sup> *Ibid.*, pp. 525-526.

<sup>746</sup> Arsenal, Ms 2218, f<sup>o</sup>51v<sup>o</sup>-52r<sup>o</sup>.

<sup>747</sup> Marie-Élisabeth Henneau fait le même constat à propos des Annonciades célestes : certaines biographies ou certains témoignages révèlent une attitude confiante devant la mort tandis que d'autres évoquent une réelle appréhension de celle-ci. Sur ce point : Marie-Élisabeth Henneau, « Mourir au couvent chez les Annonciades célestes de Liège... », *op.cit.*, pp. 52-53 et p. 57.

la meilleure façon d'avoir l'esprit tranquille est de mettre en ordre ses biens temporels en rédigeant un testament.

### c) La rédaction du testament

Le testament répond à une nécessité spirituelle et temporelle. Il est conseillé à tout chrétien soucieux de se préparer à une bonne mort. Mère Mectilde du Saint-Sacrement invite son amie la comtesse de Rochefort à mettre au plus tôt toutes ses affaires temporelles en état afin qu'elle ne soit plus obligée d'y penser<sup>748</sup>. Le testament est aussi un parfait témoin des pratiques de piété du temps. Ce « thermomètre de ferveur religieuse »<sup>749</sup> subit des évolutions au cours du siècle. Selon que l'on se situe dans la première ou dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les clauses testamentaires, en particulier le sort de la dépouille du défunt, ne sont pas les mêmes. Certaines sont révélatrices de pratiques médiévales encore prégnantes dans les mentalités, d'autres sont caractéristiques de la piété baroque, d'autres enfin, même si nous ne sommes pas encore en plein Siècle des Lumières, en manifestent les prémices. Nous ne sommes pas en mesure de présenter l'ensemble des testaments des Dames de la Purification pour des raisons archivistiques, la plupart des testaments n'ayant pas été retrouvés. Nous prenons cependant quelques exemples qui nous semblent singuliers et révélateurs de pratiques en cours d'évolution.

Dans son mémoire consacré à la mort à Grenoble de 1650 à la Révolution Française, François Albrieux a dépouillé 712 testaments, dont 154 pour le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>750</sup>, ce qui nous permet d'avoir un point de comparaison entre les testaments des Dames de la Purification et l'ensemble de ceux qui ont des biens à transmettre, autrement dit, une catégorie de privilégiés. Kathryn Norberg a également utilisé ces sources pour indiquer qu'un glissement s'opérait dans les mentalités à partir des années 1680. L'historienne estime qu'en 1690, 518 personnes trouvent la mort, mais que seules 98 testent<sup>751</sup>. La pratique testamentaire grenobloise serait donc d'environ 20 %<sup>752</sup> ce qui explique, en partie du moins, que nous n'ayons pas retrouvé l'intégralité des testaments des Dames de la Purification. Le testament nuncupatif est le plus répandu puisqu'il représente 95 % des

---

<sup>748</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 265 et P. 101, p. 819.

<sup>749</sup> Pierre Chaunu, *La mort à Paris, op.cit.*, p. 231.

<sup>750</sup> François Albrieux, *Mourir à Grenoble aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, T.E.R d'Histoire sous la direction de Jacques Solé, Grenoble, Université Pierre Mendès France, 1986, 280 p.

<sup>751</sup> Kathryn Norberg, *Rich and Poor in Grenoble...*, *op.cit.*, p. 158.

<sup>752</sup> *Ibid.*, pp. 83-84.

testaments conservés. Les Dames de la Purification ont certainement fait des testaments mystiques qui n'ont malheureusement pas été archivés. Nous avons cependant trouvé le testament olographe de Louise du Bois, 60<sup>e</sup> sœur, datée du 10 février 1660 et décacheté le 20 février 1675, un mois après sa mort<sup>753</sup>. Albert de Vernisy retranscrit également en partie le testament olographe de Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur<sup>754</sup>. Catherine Déageant rédige son testament à son domicile le 17 décembre 1667 et le fait authentifier par le notaire Jacques Froment le lendemain en présence de témoins. L'ouverture de la carte du testament faite à la demande de son fils Adrien Roux de Morges, seigneur de Saint-Jean d'Hérans, le 27 novembre 1674, indique la piété de cette dame. Le testament commence ainsi : « Au nom de Dieu que jadore aux trois divines personnes de la tres sainte trinité Je Catherine Deagent... » et se poursuit ainsi :

comme toutes les actions d'une bonne et veritable Chrestienne doibvent commencer par le signe de la croix et par une offrande a la divine Majeste Je me suis Munie de se signe de salut en disant In nomine Patri et filii et Esperitus Santi priant Dieu mon Createur par le meritte du sang precieux de Jesus Christ son fils versé si liberralem[en]t pour moy et par les mamelles de sa tres sainte M[e]re ma bonne Maistresse et de tous les S[ain]ts et saintes de paradis de vouloir acister ceste presante action, et mon ame et mon corps quand il plaira a Dieu den dispozer...<sup>755</sup>.

Catherine Déageant laisse le soin de ses obsèques à son héritier en « le Conjurant de tout [s]on Cœur de ny apporter aucun Excès »<sup>756</sup>. Elle donne d'ailleurs aux pauvres honteux de Grenoble les « superfluités » généralement faites lors des funérailles.

Parmi les Dames de la Purification, certaines mettent un point d'honneur à faire leur testament à différents stades de leur vie. Madeleine de Franc, par exemple, teste à trois reprises. La première fois, auprès du notaire Jacques Dufour<sup>757</sup> ; la seconde, auprès de Gilbert Guigues<sup>758</sup> et enfin, la dernière, auprès d'Antoine Darnaud<sup>759</sup>. Trois testaments pour trois étapes de la vie : le mariage, le veuvage, la sénescence. Son cas est intéressant

---

<sup>753</sup> AD Isère, 13 B 445.

<sup>754</sup> Albert de Vernisy, « Parizet (Seyssins, Seyssinet, Saint-Nizier) : fragments d'histoire », dans *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4<sup>e</sup> série, t. XIII (1899), Grenoble, 1900, pp. 222-223.

<sup>755</sup> AD Isère, 2 E 797, n.f. : ouverture de la carte de testament de Catherine Déageant à la demande de son fils Adrien Roux de Morges. 27 novembre 1674.

<sup>756</sup> *Ibid.*

<sup>757</sup> Nous n'avons pas encore pu retrouver cet acte notarié, mais nous savons qu'il existe par la mention dans les autres actes notariés passés par Madeleine de Franc. Notons que le registre 3 E 1250/7 où sont contenus les actes de 1661 à 1663 ne contient pas ce testament.

<sup>758</sup> AD Isère, 3 E 1011/23, f<sup>o</sup>15r<sup>o</sup>-18r<sup>o</sup>.

<sup>759</sup> AD Isère, 3 E 30741, f<sup>o</sup>46-47.

car il permet à l'historien(ne) de constater les changements ou les constantes dans les clauses testamentaires. L'introduction du testament est classique avec la mention de l'identité de la testatrice et de son époux de même que ses titres. Vient ensuite l'état physique et mental de la testatrice. Madeleine de Franc est toujours saine de corps et d'esprit et dépourvue de maladie ce qui n'est pas le cas de Jeanne de La Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur, atteinte d'une fièvre tierce ; de Marguerite de Lestang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, alitée ; de même que de Hélène de Rame, 37<sup>e</sup> sœur, dont le dernier codicille est rédigé dans sa chambre<sup>760</sup>. Cette dernière teste seulement quatre jours avant sa mort et sa signature tremblotante témoigne de sa faiblesse. Le préambule est lui-même caractéristique des testaments d'Ancien Régime : la certitude de la mort et l'incertitude de son heure sont obligatoirement mentionnées, mais dans le cas du notaire Guigues, « il est fort convenable voire louable »<sup>761</sup> de faire son testament alors que chez le notaire Darnaud, « il est beaucoup plus expédient »<sup>762</sup>. S'ensuit l'invocation, aspect le plus religieux du testament où Madeleine de Franc fait le signe de croix en prononçant simultanément « *in nomine Patris, et filii et Spiritus Sancti, Amen* » puis recommande dans les trois cas :

son ame a Dieu le pere tout puissant Createur du Ciel et De la Terre le suppliant très humblement que par le meritte de la mort et passion de son cher fils Jesus Christ et par l'intercession De la Bien hereuse Vierge Marie et de tous les saints et sainte de Paradis qu'elle invoque a son ayde Il luy plaise recepvoyr saditte ame entre ses bras lors qu'elle sera separée de son corps pour la faire jouir de la felicitté eternelle avecq les bien hereux<sup>763</sup>

La formule témoigne de sa piété et de sa dévotion à l'égard de Dieu et de la Vierge. Il est représentatif du « testament dévot » avec six des sept formules généralement employées : le signe de la croix, la recommandation à Dieu, l'intercession de la Vierge Marie et de la Cour céleste, la demande de miséricorde sur sa personne, la rédemption par

---

<sup>760</sup> AD Bouches-du-Rhône, 301 E 277, f°635r°-639r° : *Codicille pour Dame Hellaine de Rame, dame de Baumettes*. 26 mai 1659. Hélène de Rame avait fait venir le notaire Claude Alphéran dans la maison du baron de Bormes où elle habitait le 3 juillet 1654, pour qu'il rédige son testament. À ce moment-là, la baronne n'était pas malade. On remarque ici encore les liens étroits existants entre les congréganistes de la Purification puisque Gaspard de Covet, baron de Bormes, est le mari de Claire de Forbin-Maynier, fille d'Aymare de Castellane. Ces deux femmes appartenaient à la filiale aixoise de la Congrégation de la Purification. Pour consulter cet acte, voir AD Bouches-du-Rhône, 301 E 272, f°1014-1029.

<sup>761</sup> AD Isère, 3 E 1011/23, f°15.

<sup>762</sup> AD Isère, 3 E 30741, f°46v°.

<sup>763</sup> *Ibid.*, f°47.

les mérites de Jésus-Christ et enfin, la demande d'admission au Paradis. Il manque son appartenance à l'Église catholique, apostolique et romaine, mais le signe de croix suffit pour indiquer son adhésion à la religion du roi. Selon le notaire Guigues, ce signe est le signe du « vrai chrétien »<sup>764</sup>. Il rend donc l'acte solennel et reste un marqueur important au moment où il reste encore quelques protestants dans sa paroisse. Chez Madeleine de Franc, l'invocation religieuse est donc particulièrement affirmée. De plus, à la manière de ses oraisons, Madeleine de Franc désire qu'après sa mort son âme soit entre les bras de Dieu, en sa présence, abandonnée et soutenue par Lui pour qu'Il par sa miséricorde, la fasse jouir auprès des âmes bienheureuses du Paradis. Si l'on se réfère à François Albrieux, un tel préambule n'est pas surprenant puisqu'il se retrouve dans 75 % des testaments des années 1650 alors que le testament totalement sécularisé ne représente pour la même période que 3 %<sup>765</sup>. Quant à la destinée de sa dépouille, le cas de Madeleine de Franc témoigne d'une avancée sur le Siècle des Lumières. Madeleine de Franc a toute sa vie été habituée aux pompes funèbres de son temps. La dépouille escortée par les pauvres de la paroisse, images du Christ, constituait un des éléments déterminants du grand cérémonial baroque. La province de Dauphiné et notamment Grenoble, était précurseur sur ce point. Victor-Lucien Tapié l'avait révélé dans son ouvrage *Baroque et classicisme* : le jésuite Claude-François Ménestrier, coutumier des fêtes italiennes, avait transposé les règles du cérémonial baroque dans la capitale anticipant ainsi sur Paris<sup>766</sup>. Madeleine de Franc se distingue cependant de ses parents et de ses pairs en ne prévoyant pas le cérémonial. Elle s'en remet pour cela à la discrétion de son fils, sans aucune pompe ni faste : « eslisant la sepulture de son d.[it] Corps dans la chapelle de l'eglize de saint pierre dudit Varce en la tumbes des seign[eur]s de Varce ou c'est que celuy dudit Seigneur son deffunt mary reposit remettant ses obseques et funerallieu a la Discretion de son heritier universel bas nommés »<sup>767</sup>. Le choix de Madeleine de Franc de s'en remettre totalement à son fils Jean-Baptiste de Briançon témoigne de l'esprit chrétien de simplicité évangélique caractérisant les pratiques funéraires du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>768</sup>. Le lieu de sa sépulture, en revanche, est conforme aux volontés des testateurs grenoblois : entre 1650 et 1680, 60 à 70 % choisissent l'église paroissiale pour dernière demeure<sup>769</sup>. La demande

---

<sup>764</sup> AD Isère, 3 E 1011/23, f°15r°-18r°.

<sup>765</sup> François Albrieux, *Mourir à Grenoble aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, op.cit., p. 187.

<sup>766</sup> Victor-Lucien Tapié, *Baroque et classicisme*, Paris, Plon, 1957, p. 271.

<sup>767</sup> AD Isère, 3 E 30741, f°47.

<sup>768</sup> Philippe Ariès, *L'Homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977, pp. 317-319.

<sup>769</sup> François Albrieux, *Mourir à Grenoble aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, op.cit., p. 145.

de messes et la volonté d'être inhumé dans les églises au sein de caveaux familiaux sont également des traits dominants des pratiques de piété de l'élite nobiliaire<sup>770</sup>. S'ensuivent les demandes de messe pour le repos de l'âme. Madeleine de Franc prévoit que son héritier paie la somme de 100 livres au curé de Varces pour faire dire une messe par jour durant une année :

Donne et legue au sieur Curé quy sera lhors de son Deceds audit Varce la somme de cent livres pour une foix a la charge que Dans icelle ditte chapelle Il sera ditte et celebrées tous les jours durant une année une messe pour la Remission De ses peches

---

<sup>770</sup> Il peut également s'agir de l'église cathédrale de la ville. Nous pouvons prendre l'exemple d'Étienne Roux de Morges qui demande à Catherine Déageant, sa femme et son héritière, de prendre soin des ossements de son père et de sa mère qui n'est autre que Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, de même que des siens et de ceux de leurs enfants :

Je eslis ma sepulture si je meurs en ceste ville de grenoble en leglise Cathedrale dicelle au tombeau de mes predecesseurs et par ce que jay tousjours eu dessain de le changer pour metre les ossementz de feu mond. Pere et de dame Marg[ueri]te de Burillon ma tres bonne et tres honorée mere et des miens en un lieu particulierement affecté pour ceux de mon nom ce que je nay encore peu executer je prie et entant que de besoin je charge mon heritiere et substitué cy apres nommés de demander une chapelle a messieurs du chapitre de lad. eglise de nostre dame laquelle je desire quils fondent sous mon nom au cas que je ne laye pas fait pendant ma vie et pour cest effet quils metent le capital de six centz livres en un fond pour du revenu en provenant estre un p.bre entretenu pour le service de lad. chapelle lequel sera obligé dire dans icelle deux messes tous les mois pour le repos des ames de més predecesseurs de la mienne et de celle des miens priant aussi mad. Heritiere et substitué de faire metre dans lad. chapelle et dans une voute qui sera faite exprés dans icelle mon corps et les ossementz de feu mesd. Pere et mere et de feu guichar, Antoine et Marie Roux mes enfans enterrés au pres deux declarant que les trois autres que jay perdus sont enterrés, scavoir leandre dans leglise de Meylan Jean et Marguerite dans leglise dherbeys et en cas que mad. Heritiere et substitué ne puissent mesd. Sieurs du chapitre nostre dame une chapelle convenable pour metre lesd. ossementz et mon corps et le statue en relief que jay fait faire de feu mond. Pere je les prie et charge entant que de besoin de demander aud. cas lesd. ossementz et mond. corps a mesd. Sieurs du chapitre pour estre transportés dans leglise des R. P. Minimes de Verdaret en la presente ville et dans une chapelle en laquelle aud. cas je transfere la fonda[ti]on cy dessus ordonnée et si je decede hors la presente ville je remet le soin de mad. Sepulture a mon heritiere cy après nommée sans prejudice de lad. fonda[ti]on de la chapelle que jay cy dessus ordonnée laquelle je desire estre acomplie a la devotion et discre[ti]on de laquelle mon heritiere je remet mes obseques et funerailles la priant neantmoins de ny rapporter point [dexile ?] et de le convertir en œuvres pies et aumosnes toutes les superfluités que la coustume a introduites en pareilles occasions.

Pour une lecture intégrale du testament, AD Isère, 2 E 797, n.f..

payables icelles Cent livres par son heretier universel La moytie six mois appres son deceds et lautre moytie a la faim de lannée<sup>771</sup>.

Ce sont donc 365 messes qui ont été célébrées à son intention afin de racheter les péchés commis dans son existence avec un étalement des paiements : 50 livres payées six mois après son décès et le restant dû au bout d'un an. Cette clause testamentaire subit cependant un changement notable dans les deux codicilles qu'elle décide de faire trois ans après avoir testé. Ces deux codicilles se suivent dans le registre mais ne font qu'un étant donné que le premier n'est ni daté ni signé. Le second, en revanche, porte la date du 5 novembre 1689 et nous informe que désormais les messes seront célébrées dans la chapelle du château de Varcès nouvellement construite et non plus dans la chapelle de l'église paroissiale. La chapelle du château est un lieu cher à Madeleine de Franc qui, chaque jour, allait y réciter ses prières et faire ses oraisons. De plus, c'est soit le curé de Varcès soit une personne que son « très cher fils choisira à propos »<sup>772</sup> qui exécute sa demande. Aux curés de l'ancien château de Varcès, situé sur la colline escarpée de Saint-Giraud, la testatrice donnait cinq livres pour une neuvaine de messes payée immédiatement après son décès. Une nouvelle fois, le codicille modifie l'acte précédemment établi : Madeleine de Franc trouvant la somme de cinq livres trop élevée pour une neuvaine, elle demande que des messes soient dites à la hauteur du prix fixé. Au XVII<sup>e</sup> siècle, tous les testaments des parlementaires grenoblois comportaient des demandes de messes. La proportion moyenne était de 1400 messes<sup>773</sup>, mais ce nombre décline à la fin du siècle pour atteindre quelques centaines de messes par testateur. Nous avons pu le constater avec les célébrations de son frère, Madeleine de Franc continuait de faire célébrer des messes en sa mémoire<sup>774</sup>. La testatrice, pour sa part, n'en demande que le tiers : la baisse est donc très nette, mais est une fois de plus le signe concret de l'intériorisation de la piété.

Les legs pieux, en revanche, sont nombreux chez la diariste : couvents, congrégations et pauvres de la paroisse sont les principaux bénéficiaires de ses élans charitables. En premier lieu, Madeleine de Franc émet son désir de subvenir aux besoins des pauvres de Varcès : « Item donne et legue aux pauvres habitant de Varce & saint Paul la quantitte de dix sestiers Bleds et dix charges de vin le plustot qu'il se pourra appres son

---

<sup>771</sup> AD Isère, 3 E 30741, f°47.

<sup>772</sup> *Ibid.*

<sup>773</sup> Kathryn Norberg, *Rich and Poor in Grenoble...*, *op.cit.*, p. 219.

<sup>774</sup> BM Grenoble, R 8686, f°16v<sup>o</sup> : vendredi 18 juillet [1687].



deceds s'enquerran son heritier des plus grande necessites envers lesdit sieurs curés »<sup>775</sup>. Les pauvres reçurent de la nourriture et du vin en quantité non négligeable. Il est cependant notable de constater qu'entre la rédaction du testament et le décès de la diariste, l'inflation des prix est considérable. Un setier de froment oscillait entre 47 et 110 litres et valait en 1686, 23 sous tournois, alors qu'il est à la date de décès de la diariste, en 1694, à 60 sous. Le prix de la charge de vin évolue dans le même sens : de 4,50 livres tournois en 1686 à 13 livres tournois en 1694<sup>776</sup>. Les legs en faveur des pauvres s'élèvent donc au total à 160 livres tournois, mais rien ne prouve que son fils s'en soit acquitté. La testatrice insiste également sur la nécessité pour son fils de s'enquérir des besoins substantiels des pauvres de sa paroisse ce qui montre que même morte, sa charité demeure à travers son héritier. Sa libéralité s'adresse ensuite à celles dont elle s'est occupée durant plus de cinquante ans, les orphelines : « Item donne et legue aux pauvres orphellineu de la ville de Grenoble regiee par les Dame de la Congrega[ti]on de ladite ville la somme de cinquante livres payables une année appres son deceds »<sup>777</sup>. Madeleine de Franc choisit de léguer cinquante livres aux orphelines. Cette somme est supérieure à celle théoriquement nécessaire pour élever une orpheline, mais elle est toutefois conforme aux souhaits et legs des autres Dames de la Congrégation de la Purification. À Paris aussi les legs faits en faveur des Filles du Roi pour les doter étaient généralement de cinquante livres<sup>778</sup>. Cette somme semble en effet la norme étant donné que dans son testament, Françoise Brenier, 67<sup>e</sup> sœur, prévoyait un don annuel de 96 livres pour la nourriture, l'instruction et l'entretien de deux filles orphelines soit 48 livres par fille<sup>779</sup> et Jeanne de la Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur, quatre cent livres pour marier huit pauvres filles<sup>780</sup> à l'instar de François Audrand, abbé de Saint-Fuscien, qui légua le 18 août 1567, cinquante francs par fille pauvre de sa paroisse<sup>781</sup>. Madeleine de Franc n'oublie pas non plus les maîtresses

---

<sup>775</sup> AD Isère, 3 E 30741, f°47.

<sup>776</sup> Henri Hauser, *Recherches et documents sur l'histoire des prix en France de 1500 à 1800. Comité scientifique international pour l'histoire des prix*, Paris, Les Presses modernes, 1936, pp. 368 et 403.

<sup>777</sup> AD Isère, 3 E 30741, f°47.

<sup>778</sup> Yves Landry, *Orphelines en France, pionnières au Canada : les Filles du roi au XVII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Leméac, 1992, 436 p.

<sup>779</sup> AD Isère, 26 H 225 : fondations et testaments en faveur des orphelines.

<sup>780</sup> AD Isère, 3E 16250, f°150.

<sup>781</sup> AN, L 710 : *Charités de la paroisse de Saint-Sulpice 1652-1658 et Papiers concernant la fondation faite par monsieur François Audrand, Abbé de Saint-Fuscien et grand vicaire de l'Abbaye de s(aint) Germain des prez, en faver de huict pauvres filles et de quatre pauvres garçons de la paroisse de s(ain)t Sulpice le 18 août 1567* cité dans Isabelle Robin-Romero, *Les orphelins de Paris, op.cit.*, p. 23.

des filles à qui elle donne cent livres : « Donne et legue a une des fillies qui sont au service de la maison la somme de cent livres au choix de son heritier »<sup>782</sup>. Une nouvelle fois, elle s'en remet à la volonté de son fils pour choisir la bénéficiaire du don. La piété et la charité sont les points principaux du testament de Madeleine de Franc, soucieuse du salut de son âme et d'exprimer sa fidélité à l'égard de la Congrégation.

Les legs destinés au temporel de la Congrégation et surtout les devoirs qui sont les siens pour la dotation d'une orpheline sont les témoins d'une âme éprise de sollicitude envers les pauvres.

Les institutions religieuses font ensuite l'objet de sa charité. Le couvent Sainte-Claire de Grenoble reçoit un don de trente livres : « Item donne et legué aux Dames religieuseu de Sainte Claire de Grenoble pour faire dire deu messes et prier Dieu pour le repos de son ame la somme de trante livres payables six mois appres son Deceds »<sup>783</sup>. Contrairement à 80 % des Grenoblois qui se tournent vers les couvents pour la demande de messes pour le repos de leur âme de 1650 à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>784</sup>, Madeleine de Franc, nous l'avons vu, se tourne vers l'église paroissiale. Le legs effectué est donc un legs charitable même si deux messes sont demandées par la testatrice. Le dernier don de Madeleine de Franc concerne l'institution future d'un hôpital à Varces :

[...] & estant venu a la congnoissance de laditte Dame que quelques personnes fort zellée au service de Dieu veullent establir un hospital dans la paroisse dudit Varce audit cas elle donné et legué la somme de Cinquante livres, et sy au contraire on en establit point veut et entent que laditte somme De Cinquante livres soit distribués aux plus necessiteux de sa paroisse par les soins de son heretier universel<sup>785</sup>.

Madeleine de Franc se tient informée de tout et entretient des relations avec les pieuses femmes de sa paroisse. Un hôpital dans Varces ? La visite de Claude Canel, directeur de l'hôpital de Grenoble, au château de Varces avait-elle aussi pour but cette œuvre pieuse<sup>786</sup> ? Nous ne sommes pas en mesure de le dire. Ce qui est indubitable est que cet hôpital n'a jamais vu le jour. Madeleine de Franc prévoit d'ailleurs l'échec de cette érection et la redistribution de l'argent aux indigents de sa paroisse. Subvenir aux besoins des pauvres est réellement une nécessité pour elle. Le pauvre n'est pas seulement une personne à contrôler, à instruire et à « enfermer » ; c'est un membre de Jésus-Christ

---

<sup>782</sup> AD Isère, 3 E 30741, f°47.

<sup>783</sup> *Ibid.*

<sup>784</sup> François Albrieux, *Mourir à Grenoble aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, op.cit., p. 214.

<sup>785</sup> AD Isère, 3 E 30741, f°47.

<sup>786</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : mardi 8 mars [1689].

pouvant lui ouvrir les voies du Paradis. L'héritage du christianisme médiéval est particulièrement prégnant chez Madeleine de Franc.

Entre deux dons, Madeleine de Franc institue son héritier particulier en la personne de Donnat Datily, le précepteur de ses petits-enfants :

Item donne et legue laditte dame a Mre Donnat Datilly ecelesiastiqueu dans l'esglize Nostre Dame de Grenoble par droit d'institution particuliere la somme de trois cent livres pour une seulle foix et Cent livres de pen[sion] annuelle quelle prie son heretier de luy voulloir Donner, en appreci[ation] de luy et jusques a ce que ledit sieur Datelly aye de benefice jusques a la somme de troit Cent livres auquel Cas laditte Dame veut et entent que laditte pen[sion] demeure estainte luy Donne aussy laditte Dame par mesme droit le liect et la garniture dans lequel elle couche presantemant et une demy douzaine de Drapts avecq une table et quelqueu Cheze, Instituant en se son heritier particulier<sup>787</sup>

Madeleine de Franc est particulièrement généreuse à son égard : trois cents livres en un seul paiement et cent livres de pension annuelle, ce qui constitue un legs important, mais s'apparente à la somme généralement allouée aux curés pour la portion congrue<sup>788</sup>. En outre, la testatrice lui fait don de son mobilier personnel : son lit, sa table et ses chaises occupant l'espace de sa chambre au château en sus de son linge, de ses draps et de la garniture de coton de son lit. Elle laisse donc à cet homme ses seuls effets personnels, un pécule non négligeable, ainsi qu'une pension dont Jean-Baptiste doit s'acquitter après son trépas. Donat Datily est, nous l'avons déjà dit, une personne très proche de Madeleine de Franc. Ses fréquentes visites au château de Varces les ont certainement rapprochés. Par ces legs, Madeleine de Franc souhaite lui témoigner son affection. Donat Datily est tantôt sous-diacre de l'église cathédrale Notre-Dame de Grenoble et recteur de la chapelle Saint Sébastien de M<sup>me</sup> de Belmont<sup>789</sup>, tantôt recteur de la chapelle de l'Annonciation de Madeleine de Franc, au château de Varces. Madeleine de Franc consigne également dans son journal son entrée au séminaire<sup>790</sup> de Saint-Martin-de-Miséré érigé en 1682, et confié aux oratoriens où il apprend les humanités et la philosophie<sup>791</sup>. Le livre de raison de Honorade Prunier de Saint-André dite M<sup>me</sup> de Belmont, nous permet de connaître le jour exact où Donat Datily est devenu recteur de sa chapelle. Il s'agit du 9 avril 1675, juste après la mort de M. Meney, l'ancien recteur. C'est d'ailleurs par l'intermédiaire du fils

---

<sup>787</sup> AD Isère, 3 E 30741, f°47.

<sup>788</sup> Ainsi en est-il dans la déclaration royale du 30 juin 1690. Sur ce point, François Lebrun, *Être chrétien sous l'Ancien Régime (1516-1790)*, *op.cit.*, p.105.

<sup>789</sup> AD Isère, 2 Mi 288, f°19.

<sup>790</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 24 [novembre 1690], « Cest apres diné datily et parti pour antrer Demain au seminere. Benise le au nostre Dieu pour vostre gloyre ».

<sup>791</sup> Bernard Bliigny, *Histoire des diocèses de France*, *op.cit.*, p. 140.

unique de Madeleine de Franc, Jean-Baptiste, que M<sup>me</sup> de Belmont confie le soin de dire des messes à Donnat Datily :

Le 9 avril 1675 Mr Meney chapelein de ma chapelle a nostre dame est mort et ce dict jour j'ey nome pour recteur ou chapelein en la dicte chapelle monsieur Datilly de la maison de monsieur de Varse. Le 18 du dict mois j'ay envoye la clef de ma chapelle a monsieur de Varse. Je l'ey prie de fere dire les messes depuis le 10 de ce presant mois continuant cy apres tous les jours et je luy ay envoye pour avanse de trois mois trese escus qui echairont le 10 juillet prochain. Monsieur de Varse n'a pas voullu prendre les treize escus et il me les a ranvoyé<sup>792</sup>.

Cet extrait indique la générosité de Jean-Baptiste et l'urgence éprouvée par Honorade Prunier de Saint-André de nommer un nouveau recteur pour sa chapelle. Cette nomination fait même l'objet d'un contrat solennel établi devant M<sup>e</sup> Buissière. Celle-ci écrit de nouveau dans son livre :

Le 24 juillet 1675 j'ey stipulé l'acte de nominasson de ma chapelle a Mr Datilly de Brianson resseu par M<sup>tre</sup> Buissiere notere de cette ville et ay baille au dict Mr Datilly pour la pansion de ladicte chapelle depuis le jour de la mort de Mr Meney cy devant recteur jusques au 22 du mois de septembre prochein 72 lt 12 s conformement aux memoires cy dessus<sup>793</sup>

La pension est régulièrement acquittée par la dame de Belmont. Tous les six mois environ, elle note dans son livre de raison les sommes qu'elle lui donne et qui sont exponentielles<sup>794</sup>. En 1676 et 1677, elle demande de nouveau la médiation du fils de Madeleine de Franc<sup>795</sup>. Donat Datilly remet systématiquement des quittances à la dame de Belmont soit en main propre soit par le biais d'un prêtre, ou, comme ici, par l'intermédiaire de Jean-Baptiste de Briançon. Une messe quotidienne est donc célébrée dans la chapelle correctement tenue selon l'évêque de Grenoble, Étienne Le Camus. Il indique que « la piété de lad. Dame de Belmont ne la souffriroit pas autrement »<sup>796</sup>. Les propos tenus par Madeleine de Franc sur Honorade Prunier de Saint-André ne contredisent absolument pas le cardinal. Elle la considère comme « très vertueuse »<sup>797</sup>. À partir du premier mai 1686, la Dame de Belmont ne tenait plus son livre de raison, mais confiait ce soin à son fils qui prit la relève jusqu'en septembre 1690. M<sup>me</sup> de Belmont

---

<sup>792</sup> BM Grenoble, R 9034, f°51v°.

<sup>793</sup> *Ibid.*, f°52r°.

<sup>794</sup> *Ibid.*, f°52v°, 55r°, 56r°, 57v°, 58v°, 59v°, 60, 61v°, 62v°, 63r°, 64r°, 65r°, 66, 67, 68r°, 69, 70, 71r°.

<sup>795</sup> *Ibid.*, f°55r°.

<sup>796</sup> AD Isère, 2 Mi 288, f°19.

<sup>797</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 22 novembre 1686. Cette information est contenue au verso du journal.

décède entre-temps, le 22 novembre à midi, soit quelques mois seulement après avoir confié son manuscrit à son héritier comme en témoigne la notice nécrologique rédigée par Madeleine de Franc dans son journal spirituel<sup>798</sup>.

La rédaction du testament est donc conseillée à toute âme soucieuse de partir en paix. Au crépuscule de la vie, d'autres pratiques sont pour les catholiques indispensables à l'accès au Paradis : les sacrements.

## 7. Les sacrements

Pour mourir en bon chrétien, il est nécessaire de recevoir plusieurs sacrements des mains d'un prêtre. Le mourant a également une tâche à accomplir qui consiste à confier ses péchés au prêtre présent à son chevet qui procède ensuite à l'absolution de ses fautes.

### a) L'ultime confession : la confession générale

Les abrégés de vie et de vertus évoquent souvent la confession générale faite par une Dame au seuil de la mort. Assise dans son lit, souvent malade, la « sœur » va confier aux prêtres ses péchés commis sa vie durant. Ses « sœurs » sont là pour l'entourer de leur affection et la soutenir dans ses dernières heures. Leur présence est loin d'être anecdotique ou surprenante : elle s'explique par les devoirs mutuels qu'elles se sont promis de respecter en entrant à la Congrégation. Cette obligation leur permet d'être des témoins oculaires irremplaçables et de laisser des informations précises sur la manière dont une « sœur » effectue sa confession. C'est le cas pour Justine Chapuis de La Brigaudière, 21<sup>e</sup> sœur :

Le vingt uniesme du mois daoust de l'année 1639 mourust nostre sœur Justine de Brigoudieres aagée de trente deux ans, elle a esté si constante a suporter son mal quoy que long et annuyeux qu'on ne la point ouy se plaindre si conformé a la volonté de Dieu que la vie et la mort luy sembloient indifferants, elle se prepara a se passage par une confession generale de toute sa vie passée dans une douceur et tranquillité si grande interieure et exterieure qu'elle la randoit agreable, aymable a ses domestiques<sup>799</sup>

La « sœur » qui s'apprête à mourir perçoit la vie et la mort d'un même œil. Elle n'est pas inquiète au plus haut degré ce qui lui permet de se confier avec une tranquillité d'âme et d'esprit à son confesseur. La comtesse de Rochefort est quant à elle, totalement effrayée par la mort. Sur le point de mourir, Mère Mectilde du Saint-Sacrement lui écrit :

---

<sup>798</sup> *Ibid.*

<sup>799</sup> AD Isère, 26 H 221, f°6r°.

« Répondez à ce que votre confesseur vous dira et soyez fidèle fille de l'Église en mourant »<sup>800</sup>. Lucide, Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, avait senti la mort arriver même si pour les Dames elle fut « assez surprenante »<sup>801</sup>. Elle choisit alors de se confesser deux fois auprès du prêtre. Madeleine de Franc est plus originale. Se sachant faible depuis le Jeudi saint 1694, elle se prépare seule à mourir et n'accepte plus qu'aucune personne ne franchisse le seuil de sa chambre : « le vandredis st esle ala ancore dans la chapelle y faire ses priesres hordinesre et a celle de ses domestique esle se retira seulle dans sa chanbre et ne vouleut pas que ses domestique laconpanias disan que esle naves plus besoin de persone »<sup>802</sup>. Elle mourut seule, selon son désir, dans sa chambre au château de Varcès, sans s'être confessée. Cela peut surprendre le lecteur, mais Madeleine de Franc – comme M<sup>me</sup> Guyon – abhorrait la confession et ne faisait sa confession générale que par respect envers les Règles de l'Institut.

Au sein des récits de mort, nous retrouvons également l'incapacité des « sœurs » à s'exprimer oralement. Il ne leur reste plus qu'à pratiquer le langage des signes pour recevoir l'absolution. Ce fut le cas pour Diane Rolland, 26<sup>e</sup> sœur : « ont la vüe dans sa derniere maladie que ce qu'elle ne pouvoit pas exprimer par paroles elle le faisoit par signe. Son confesseur lui fit faires ses protestation a la sainte vierge sur les sept heure du soir six heure avant sa mort elle les fit avec beaucoup de devotion par signe »<sup>803</sup>. Quelques heures avant sa mort, Diane Rolland fit le signe de croix en signe d'acquiescement. Son cas est proche de son contemporain Chapelain qui selon M<sup>me</sup> de Sévigné, se confessa en serrant la main : « M. Chapelain se meurt. Il a eu une manière d'apoplexie qui l'empêche de parler ; il s'est confessé en serrant la main »<sup>804</sup>.

### **b) Le viatique**

La cérémonie du viatique est solennelle. Les « sœurs » ont le devoir de parcourir la ville munies des cierges et des écussons de la Congrégation jusqu'à la demeure de la mourante. Le mémoire historique mentionne minutieusement l'attitude que chacune doit adopter à ce moment-là :

---

<sup>800</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 267.

<sup>801</sup> AD Isère, 26 H 221, f°111-112.

<sup>802</sup> *Ibid.*, f°121r°.

<sup>803</sup> *Ibid.*, f°7v°.

<sup>804</sup> M<sup>me</sup> de Sévigné, *Correspondance*, éd. Roger Duchêne, Paris, Gallimard, t. I, 1972-1978, p. 619, cité par Constance Cagnat, *La mort classique...*, *op.cit.*, p. 188.

Les reigles recommandent bien aussi quelles ayent beaucoup de charité pour les deffuntes mais elles ne prescripvent rien de pârticulier hors mis quelques prieres pour cela et nos sœurs ont trouvé qu'il estoit de biensceance et d'ediffica[ti]on pour le publiq que leur charité parut par quelque marque exterieure, et pour cet effet il est ordonné par les constitutions que quand on portera le saint sacrement pour viatique a la malade toutes les sœurs y yront en corps l'accompagner la chacune un flambeau allumé a la main ayant la superieure et les officieres en teste portant de plus un escusson attaché a leur flambeau<sup>805</sup>

Les Dames de la Purification processionnent donc en corps jusqu'à la chambre de la mourante, celles ayant les plus hautes charges de la Congrégation en tête du cortège. Elles reçoivent pour cela sept ans d'indulgences comme le stipule la bulle d'Urbain VIII datée du 12 novembre 1636 : « donnons sept ans d'indulgence et autant de quarantaines a toutes les sœurs lesquelles [...] accompagneront le tres St Sacrement lors qu'on le porte aux processions, aux malades ou ailleurs »<sup>806</sup>. Le malade peut être un homme ou une femme de l'hôpital et *a fortiori* une « sœur » de la Congrégation. La notice nécrologique d'Olympe de Guichard, 29<sup>e</sup> sœur, permet de constater qu'une fois entrés dans la chambre de l'agonisante et après avoir prononcé les paroles « *Pax huic domui* », le prêtre et toutes les « sœurs » se joignent à elle pour entendre sa protestation à la Vierge et recevoir l'hostie consacrée :

[...] lorsque dans le congrement de ses maux son unique consolation estoit de faire sa protestation publiquem[en]t qu'elle a reiteres par trois fois entre les mains de la superieure, devant le st sacrement de l'autel qui pour lors luy estoit porté en viatique, qu'elle vouloit vivre et mourir servante de nostre sacrée maistresse, bref elle a finy ses jours avec la preparation, la douleur et la tranquillite d'une vraye servante de Dieu<sup>807</sup>

Au cours de ces processions, il arrivait parfois que des injures soient prononcées contre Dieu ou la Vierge. Le 10 juillet 1660, après avoir reçu une lettre du sieur Thomas, doyen de Montélimar, informant la Compagnie de « quelques insolences arrivées audit lieu pour manquement de respect au très Saint Sacrement porté en procession » et d'un blasphème commis contre la Sainte Vierge, la Compagnie de la Propagation de la Foi décide d'en informer « les gens du roi »<sup>808</sup>. Quatre jours plus tard, le 14 juillet, elle décide que M<sup>me</sup> de Revel et quelques autres Dames « en feront réparation le lundi suivant »<sup>809</sup>. Les Dames de la Congrégation de la Purification sont extrêmement attentives à ce que le

---

<sup>805</sup> AD Isère, 26 H 222, f°30v°.

<sup>806</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f : copie manuscrite des Indulgences qui leur ont été accordées par le pape Urbain VIII et ses successeurs.

<sup>807</sup> *Ibid.*, f°8v°.

<sup>808</sup> AD Isère, 26 H 102, n.f. : assemblée du 10 juillet 1660.

<sup>809</sup> *Ibid.* : assemblée du 14 juillet 1660.

nom de Dieu ou de la Vierge ne soit pas moqué. N'oublions pas que c'est la comtesse de Rochefort qui a érigé des règlements pour que le Saint-Sacrement soit adoré nuit et jour dans les églises de Grenoble et qu'elle a beaucoup aidé à l'implantation d'un monastère des bénédictines du Saint-Sacrement de l'Autel à Paris<sup>810</sup>.

### c) L'extrême onction

Il est rarement fait mention explicite de l'extrême-onction. Nous savons que les prêtres leur ont administré les sacrements, mais sans plus d'informations. Marcianne Duport, 13<sup>e</sup> sœur, est décédée rapidement après avoir reçu les siens : « Elle reçut tous ses sacrements dans une grande présence d'esprit et après très peu d'agonie elle passa dans la paix des enfans de Dieu vint quatrieme d'aout 1687 âgée de 76 ans »<sup>811</sup>. Les abrégés de vie et de vertus de Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur<sup>812</sup> et de Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur<sup>813</sup>, insistent également sur ce point. L'extrême-onction est donc ici à la fois une « onction des malades » et « une démarche pénitentielle pour les mourants »<sup>814</sup>.

Dans son journal spirituel, Madeleine de Franc laisse une ultime trace de ce que pouvaient prononcer les Dames de la Purification en mourant. La diariste écrit à la date du 24 juillet 1688 :

elle feron dans peu de temps que loraison est lame de nostre ame que la bonté de Dieu par se mouyant leur fera des grace les conduyra en sorte quelle beniron lheure et le Jour de settre enrolee et desdiee tres particullierement au cervice de la mere de Dieu et diront ~~et diront~~ a lheure de la mort a lexemple de quelques unne de nos sœurs qui on dict en rendant lesprit ha, qui faict bon mourir servante de la vierge dans la congregation, A men<sup>815</sup>

Nous pouvons donc légitimement penser que Madeleine de Franc elle-même a pu articuler cette formule « ah ! qu'il fait bon mourir servante de la Vierge dans la Congrégation ! ». Les « sœurs » ne se sentaient pas seules à affronter ce passage car elles

---

<sup>810</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98.

<sup>811</sup> *Ibid.*, f°4r°. On peut ici établir un parallèle avec l'épithaphe de Charles de Créqui (1624-1687) qui « muni de tous les sacrements de l'Église et plein de confiance en la miséricorde divine, il rendit son âme à Dieu dans 64<sup>e</sup> année de son âge » cité dans Claire Mazel, « Effigie et fiction. La narration de la mort dans le monument funéraire au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Les narrations de la mort, op.cit.*, pp. 211-224 ; du même auteur, *La mort et l'éclat. Monuments funéraires parisiens du Grand Siècle*, Rennes, PUR, 2009, p. 218.

<sup>812</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98r°.

<sup>813</sup> *Ibid.*, f°8r°.

<sup>814</sup> Selon le titre de l'article de Marcel Bernos, « L'Extrême-onction à l'époque moderne : onction des malades ou démarche pénitentielle pour les mourants ? », dans *Mélanges Michel Vovelle. Volume aixois, Sociétés, Mentalités, Cultures – France (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1997, pp. 89-98.

<sup>815</sup> BM de Grenoble, R 8686, f°66r° : samedi 24 juillet 1688.



pouvaient compter sur les prières de leurs consœurs, mais surtout sur le soutien de la Vierge.

Le testament et les sacrements permettent aux Dames de la Purification d'affermir leur foi et de se rassurer au moment du passage. Quelles sont les attitudes des Dames et leurs pratiques lorsque l'une d'elles s'en va ? Les paragraphes qui suivent répondent à cette question importante.

## 8. Après le passage

Une fois qu'une sœur de la Congrégation est décédée, tout un rituel se met en place. Les Dames veillent et se relaient au chevet de la défunte pour accomplir certaines démarches, ce qui leur permet d'avoir le temps de l'admirer et de se consoler l'une l'autre de la perte qu'elles viennent de subir.

### a) Le visage, reflet de l'âme

Les « sœurs » laissent des témoignages sur la beauté des visages des Dames décédées. Malgré son âge avancé de 90 ans, Diane Rolland, 26<sup>e</sup> sœur, est selon les Dames de la Purification, d'une grande beauté : « elle est decedee le septieme de mars 1693 agee de quatre vint dix ans quoique elle eut ce grand age on avoit plesir de la regarder tant elle etoit belle morte »<sup>816</sup>. Il en est de même pour M<sup>me</sup> de Revel :

Personne n'ignore le ravage que fait la mort sur le visage des personnes trespassee cependant il sembla que cette cruelle avoit voulu epargner le sien, car elle parut si belle apres sa mort qu'on pouvoit dire que cette ennemie de tous les hommes avoit eu des egards particuliers pour elle et qu'elle n'avoit servy qu'a luy donner entrée dans la felicité des saints dont elle avoit imitez les actions<sup>817</sup>

Les Dames de la Purification côtoyaient la mort au quotidien. Les visages de cire auxquels elles sont habituées leur ont laissé des traces, mais ici, la mort, cette « cruelle ennemie » selon elles, semble avoir épargné les deux « sœurs »<sup>818</sup>. Cette représentation

---

<sup>816</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>7v<sup>o</sup>.

<sup>817</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>118v<sup>o</sup>.

<sup>818</sup> Le discours des Dames de la Purification sur la beauté des visages des « sœurs » décédées rejoint celui de M<sup>me</sup> de Motteville au sujet d'Anne d'Autriche :

Elle écouta ce discours avec un grand recueillement d'esprit, et communia avec une dévotion digne des sentiments de piété qu'elle avait eus toute sa vie. L'émotion d'une si sainte et si importante action, et celle de la fièvre, lui donnèrent alors du brillant dans les yeux et du rouge au visage ; et dans cet instant elle parut si belle à tous, et particulièrement au roi qui était debout au pied de son lit, que se tournant vers Mme de Beauvais qui se trouva près de

du visage est certainement à mettre en lien avec l'évolution subie par les effigies. Claire Mazel souligne en effet que les « effigies vivantes » apparues dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle induisent un changement dans la mise en scène de la mort et dans la perception de celle-ci<sup>819</sup>.

### b) La préparation du corps

Le corps fait l'objet d'une toilette minutieuse avant d'être recouvert par un linge, le suaire, et enterré. Les Dames de la Purification ont mis au point des rites funéraires spécifiques lorsque l'une d'entre elles vient à rendre son dernier soupir. Le mémoire historique précise :

que le corps ne seroit plus touché par personne autre que par les sœurs, qu'elles le laveront et l'ensevelliroient dans le suaire, qu'elles le garderoient deux a deux jusqu'a ce qu'il sera porté en terre, qu'elles assisteroient a l'enterrement aussi en corps, ~~mais sans porter~~ et porteront des flambeaux dont il y a aussi quatre autres qui porteront ~~hormis les officieres qui porteroient~~ le bout du drap avec les flambeaux et les escussions pour marquer ce qu'elles sont<sup>820</sup>

Les Dames de la Purification refusent catégoriquement que d'autres personnes extérieures à la Congrégation puissent toucher le corps de leur « sœur » récemment décédée. Pratiquent-elles l'embaumement ? Nous ne le savons pas. Elles auraient pu apprendre la méthode de l'embaumement dans *Le Médecin charitable*<sup>821</sup> que Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, achète chez le libraire Nicolas<sup>822</sup>, mais il semble peu probable qu'elles l'aient effectivement pratiqué. Ce qui est indubitable, c'est que par amour ou amitié, elles s'arrogent le privilège de la toilette du corps mort, ce qui donne

---

lui occupée au service, il lui dit à demi-bas : « Regardez la reine ma mère : je ne l'ai jamais vue si belle ».

Françoise Bertaut de Motteville, *Mémoires* [1723], cité dans Alain Niderst, *Les Français vus par eux-mêmes. Le siècle de Louis XIV*, Paris, Robert Laffont, 1997, pp. 144-145.

<sup>819</sup> Claire Mazel, « Effigie et fiction... », *op.cit.*, pp. 211-224.

<sup>820</sup> AD Isère, 26 H 222, f°30v°-31r° : Ratures originelles.

<sup>821</sup> Philibert Guybert, *Le Médecin charitable, enseignant la maniere de faire & preparer en la maison avec facilité & peu de frais, les remedes propres à toutes maladies, selon l'avis du Medecin ordinaire*, vingtieme édition, Lyon, Guillaume Chaunod, 1649, pp. 263-275 : « Maniere d'ambaumer les corps morts ».

<sup>822</sup> Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac achète le 28 juillet 1658, sur le compte de M. de Lionne, cet ouvrage de Philibert Guybert dans une édition antérieure, *Le Médecin charitable*, Troyes, N. Oudot, 1645. Sur ce point, Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, t. II, p. 528.

l'occasion à l'une d'elles, Jeanne Le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur, de le « baiser une infinité de fois » contractant ainsi une maladie qui lui fût fatale :

sœur de naves en faisoit un si grand estat qu'elle demanda en grace a la superieure [il s'agit justement de Claude de Chissé] de laver et ensevellir son corps apres sa mort [et] dans ce pieux exercice, l'ayant baisée une infinité de fois, elle gaigna la mesme maladie qui estoit une fievre pourprée dont elle mourut bien tost apres<sup>823</sup>

Les « sœurs » évoquent ici la mort de la sœur de Chevières autrement dit Claude de Chissé et la volonté de Jeanne Le Veneur de s'occuper d'elle. La chronologie des deux décès est effectivement très rapprochée : Claude de Chissé meurt le 1<sup>er</sup> mai 1646 et Jeanne, trois semaines plus tard, le 25. Cette pratique mortuaire a donc pu lui être fatale. La contamination par l'air était une des croyances de l'époque, mais elle l'était d'autant plus par le toucher.

La tenue vestimentaire est également importante après le trépas. Hélène de Rame, 37<sup>e</sup> sœur, refuse catégoriquement le faste des habits conforme à son rang et opte pour l'habit franciscain. Elle demande aussi expressément dans son testament que son corps ne subisse aucune autopsie<sup>824</sup>.

### **c) Le spectacle de la mort : le cortège funèbre**

Les Constitutions de la Congrégation contiennent certaines obligations quant à la manière d'escorter le corps de leur amie défunte de la maison des orphelines à sa sépulture :

Quand quelq'une des sœurs est decedée tant que le corps demeure en la maison les sœurs le gardent de quatre en quatre durant une heure et quand on porte le corps a la sepulture a la cong[régation] les sœurs de la congrega[ti]on l'accompagne marchant immediatement deriere apres le corps chacune un sierge a la main exepté les quatre qui portent les escussions de la congrega[ti]on et les parantes qui sont obligées de suivre le corps sellon leur rang et celles qu'on prend pour porter le drap a scavoir les deux sacristaines la lectrice et la portiere.

Que le corps estant dans la sepulture nous voulons que la sacristine retire tous les sierges, que lesd[ites] sœur porteront a l'enterrem[ent]<sup>825</sup>

Une fois décédée, la congréganiste reste au sein de la maison des orphelines où toutes les heures, deux ou quatre Dames se relaient pour la veiller<sup>826</sup>. On procède ensuite à la mise en bière afin de transporter le corps de la « sœur » jusqu'au lieu où elle a choisi

---

<sup>823</sup> AD Isère, 26 H 222, f°29r°.

<sup>824</sup> AD Bouches-du-Rhône, 301 E 272, f°1015.

<sup>825</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Constitutions.

<sup>826</sup> Il existe une divergence sur ce point entre le mémoire historique des Dames et les Constitutions de la Congrégation.

d'être enterrée. Ce sont les « sœurs », en « corps », munies de cierges et placées selon leur date d'entrée dans la Congrégation qui accompagnent la défunte jusqu'à sa dernière demeure. Toutes ne portent pas des cierges. Les *Constitutions* prévoient que seules quatre Dames portent les écussons de la Congrégation et deux, le linceul. La première infraction à leurs Règles ordinaires est la reprise de leur place au sein du corps social auquel elles appartiennent. En effet, les parentes de la défunte ne sont plus à cet instant congréganistes mais membres de leur famille à part entière. L'inversion des rôles à laquelle elles sont habituées à la Congrégation n'a plus lieu d'être durant la sépulture. Lors de celle-ci, une des « sœurs », la sacristaine, est chargée de reprendre l'ensemble des cierges qui peuvent servir ultérieurement à un autre enterrement. Il peut arriver qu'une « sœur » prévoie dans son testament qu'au cortège des Dames s'ajoutent des pauvres. C'est le cas de Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur :

Je veux être enterrée dans la grotte que nous avons dans l'église de Saint-Dominique, où mon mari est enterré [...] On habillera trente-trois pauvres et quatre pauvres femmes qui porteront mon drap mortuaire, quand on me portera en terre ; on fera une aumône générale à ma porte le jour de mon enterrement<sup>827</sup>.

La volonté de Marie Chapuis d'être ensevelie par des pauvres est clairement exprimée. Sa piété la pousse également à prévoir une distribution d'argent aux portes de sa demeure le jour de sa sépulture.

Quant aux deniers nécessaires aux cérémonies religieuses, les Dames de la Purification ont voté et conclu qu'elles le prendraient sur les revenus des jeunes orphelines si et seulement si la « sœur » défunte leur avait fait un legs : « Pour ce qui sera necess[ai]re pour les ceremonies susd[ites] il a esté deslibéré de le prandre du revenu des filles orphelines comme ne provenant que dud[it] corps de la congrega[ti]on, et ne procurant guieres des sœurs quelles ne leur fassent un legat »<sup>828</sup>. Une grande majorité des Dames de la Purification ayant légué une somme aux orphelines à l'instar de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur<sup>829</sup>, il devait souvent arriver que le revenu fourni par le travail de ces jeunes demoiselles soit amputé de quelques livres.

---

<sup>827</sup> Albert de Vernisy, « Parizet (Seyssins, Seyssinet, Saint-Nizier) : fragments d'histoire », *op.cit.*, p. 223.

<sup>828</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Constitutions.

<sup>829</sup> AD Isère, 2 E 797, n.f. : « et parce que Jay lhonneur d'Estre de la Congr[ég]a[ti]on de nostre dame Je donne et legue a lad. Congr[ég]a[ti]on la somme de cinq cents livres payables un an apres mon decez quy sera remize Entre les mains des dames de lad. Congr[ég]a[ti]on ».

#### d) Célébrer la mort : la messe

Lors du décès d'une congréganiste, les autres « sœurs » doivent immédiatement s'assembler et prier pour son âme. Les Règles stipulent en effet que : « Q[u]and quelqu'une passera de ce monde en l'autre le plustost qu'elles pourront elles s'assembleront pour dire en corps l'office des morts pour le repos de son ame et chacune fera dire a sa commodité une messe a la mesme Intention en un autel privilegie et feront la sainte communion et un an durant reciteront le *deprofondis* »<sup>830</sup>. Les Constitutions précisent la date à laquelle elles ont l'obligation de se réunir. Il s'agit du lendemain : « Le lendemain de la mort, de l'une desd[ites] sœurs la congrega[ti]on fait dire une grand messe dans l'esglise ou elle est enterre, ou toutes les sœurs se doibvent communier, outre ce elles doibvent faire pour le repos de l'ame de la deffuncte des prieres et faire dire la messe comme il est porte par les reigles »<sup>831</sup>. L'urgence de la célébration est dictée par la croyance en un jugement immédiat. Ce devoir incombant aux « sœurs » tient particulièrement à cœur à Madeleine de Franc. Le 29 juillet 1690, alors qu'elle est à Varcès, elle apprend la mort de M<sup>me</sup> de Revel, décédée le matin même, à trois heures. Elle s'empresse immédiatement de faire célébrer une messe à son intention dans la chapelle du château<sup>832</sup>. Elle fait de même lorsqu'elle est avertie du décès de Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur, trois mois plus tard<sup>833</sup>.

#### e) L'épithaphe

L'inscription funéraire placée sur la pierre tombale des Dames de la Purification ne nous est généralement pas connue. Peu de notices nécrologiques abordent la question de l'épithaphe gravée dans la pierre. Si nous pensons que plusieurs femmes reçurent un témoignage *post-mortem*, seul le souvenir d'une congréganiste perdue grâce aux archives<sup>834</sup>. Il s'agit de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, dont la mère, Marguerite de La Croix de Chevrières, également membre de la Congrégation, a souhaité laisser un héritage de ses vertus à la postérité :

---

<sup>830</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre troisième.

<sup>831</sup> *Ibid.*, Constitutions.

<sup>832</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : samedi 29 Juillet [1690], « madame de revel est morte se matin a 3 heures, Jey faict dire la messe dans nostre Chapelle ».

<sup>833</sup> *Ibid.*, n.f. : 19 octobre 1690, « Se jeudi 19 octobre 1690 Jey faict dire la Ste messe pour nostre sœur Pouret ».

<sup>834</sup> Ainsi que le souligne Régis Bertrand dans son article « "Que de vertus..." Les épithaphe édifiantes des débuts du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Les narrations de la mort, op.cit.*, p. 241 : « les destructions révolutionnaires ont sans doute fait disparaître la majorité des tombeaux d'Ancien Régime qui étaient situés dans les églises ».

Toute la ville de Grenoble la regretta sensiblement, nostre congregation la regretera tousiour et la posterité lira l'abregé de toutes ses louanges dans l'épitaphe que madame de Veysillieu sa mere a fait mettre sur son tombeau dans l'église des peres Jacobins, elle mesme choisit le lieu ou elle est enterree, le preferant au sepulchre de ceux de sa maison qui seroit dans une chapelle du cloistre, afin que son cœur, lequel durant sa vie avoit honoré d'une manière particuliere le st sacrement de l'autel, fust a ses pieds apres sa mort.  
Son epitaphe est icy dernier.

*Vive Jesus.*

Les vertus sont immortelles et les meres de l'immortalité.  
Ainsi elles font vivre icy dans ces cendres Jeanne Virginie de Rabot espouse de messire Humbert de Lionne Conseiller du Roy en ses conseils et doyen de la Chambre des Comptes de Dauphiné. Elle deceda l'année 1665 le septiesme du mois de mars.  
Sa piété envers Dieu, son zèle pour les œuvres de son service, sa charité envers les pauvres, ses offices envers chacun, sa moderation d'esprit, sa patience en ses maux et son inclination a cacher toutes ses lumieres furent admirables et imitables.  
Vous qui lisez cecy, apprenez a vous rendre immortel en ne faisant rien de mortel.  
Marguerite de la Croix de Chevrières a donné a sa fille ce tombeau, quelle croioit recevoir d'elle<sup>835</sup>.

L'épitaphe de Jeanne-Virginie de Rabot écrit par sa mère diffère des épitaphes habituelles. En effet, elle est ici relativement longue<sup>836</sup> et est rédigée en prose contrairement aux inscriptions « classiques », en vers, avec le célèbre « ci-gît » que l'on peut lire sur le tombeau du mari de Renée du Peloux, fondatrice de la Congrégation de la Purification romanaise, Charles d'Hostun, seigneur de Claveyson, ou encore sur celui de Richelieu. Le marquis de Claveyson avait effectivement écrit lui-même son épitaphe où se lisait sa rancœur à l'égard des protestants :

Cy gist le bon et vieil papiste,  
Charles d'Hostun de Claveyson,  
Dieu l'aima tant, qu'en sa maison  
N'y eut jamais de calviniste<sup>837</sup>.

La différence entre les deux épitaphes est nette. Dans le premier cas, elle est en cinq parties présentées de la façon suivante : une dédicace à Jésus, ce « Vive Jésus » que l'on peut retrouver à la fois dans les lettres circulaires des religieuses, dans les registres des notaires, au début du journal de Madeleine de Franc, ou encore dans les ouvrages de saint François de Sales ; une courte phrase qui fait office de préambule ; l'identité de la défunte et de son époux ainsi que sa titulature suivie de l'année et du jour de son décès ; une liste

---

<sup>835</sup> AD Isère, 26 H 221, f°112.

<sup>836</sup> Robert Sabatier, *Dictionnaire de la mort*, Paris, Albin Michel, 1967 ; Pierre Ferran, *Le livre des épitaphes. La réalité dépasse l'affliction*, Paris, Les éditions ouvrières, 1973 ; Bernard Labes, *La mémoire des tombes. Les épitaphes en France*, Paris, Le Cherche-midi, 1996, ont recensé de nombreuses épitaphes dont certaines sont très longues, mais elles ne concernent que les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

<sup>837</sup> Justin Brun-Durand, *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme*, t. II, Grenoble, Librairie Dauphinoise, 1901, p. 5.

graduelle de ses actions charitables et de ses vertus morales ; une adresse au lecteur ; et enfin, l'identité de la rédactrice avec une mention spéciale indiquant que la mort s'est emparée de sa fille au lieu d'elle-même. Dans le second cas, il s'agit d'un quatrain précisant la catholicité et l'identité de la personne défunte avec une insistance sur la piété familiale. L'inscription funéraire est donc soumise à des variantes. Dans la première où se lit l'amour maternel, il s'agit autant d'un éloge de la fille que de la mère. L'un rejaillit sur l'autre contribuant ainsi à donner une teinte hagiographique à l'ensemble. L'épithaphe d'une autre parente des Dames de la Purification, Marie de Valernod, est encore différente des deux premières. À sa mort, en mai 1654, la mémoire de M<sup>me</sup> d'Herculais a été célébrée dans toute la ville et notamment par Pierre de Boissat, célèbre académicien qui rédigea ce quatrain :

À Reste, & voy passant la merveille du lieu.  
Ce corps fut tousiours triste, & cotent sur la terre ;  
Eust toûsiours en soy-mesme & la paix & la guerre ;  
Et vescu, & mourut de l'Amour de son Dieu<sup>838</sup>

La piété et la réputation de la cousine de Madeleine de Franc sont reconnues de tous les Grenoblois. Les visitandines de Grenoble sont très attachées à sa figure et celles de Paris s'empressent de recopier le journal tenu par leurs consœurs grenobloises à son sujet<sup>839</sup>. Pierre de Boissat est un grand thuriféraire de M<sup>me</sup> d'Herculais. Il loue le corps de la noble dame ainsi que son amour pour Dieu. Il rédigea également des stances sur son corps<sup>840</sup>.

L'attitude des Dames de la Purification à l'égard de la mort est révélatrice des mentalités du temps. Si la maladie est vécue de différentes façons par chacune des congréganistes, leur rapport au corps indique une cohésion sans faille et un respect mutuel

---

<sup>838</sup> *Prosopopée de Iesus-christ Nostre Seigneur, Sur le tombeau de Marie de Valernod Dame d'Herculais*, s.l., s.d. Cet ouvrage est disponible à la BM de Grenoble sous la cote O. 7475.

<sup>839</sup> Ferdinand Tournier, *Vie de M<sup>me</sup> d'Herculais 1619-1654*, Paris, Victor Lecoffre, 1899, p. 186. Nous utilisons l'édition disponible à la BM de Grenoble sous la cote V. 17855. Les visitandines du faubourg Saint-Jacques sont à l'affût du moindre renseignement sur M<sup>me</sup> d'Herculais. Le manuscrit M. 2735 conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal en témoigne. Il s'agit de la copie manuscrite de *l'Oraison funèbre de Marie de Valernod, dame d'Herculais*, effectuée par les religieuses parisiennes. L'une d'elles, Élisabeth-Mélanie de Lionne, s'est également adressée à plusieurs reprises à sa parente Madeleine de Franc, afin d'obtenir des lettres qu'elle avait jadis écrites à M<sup>me</sup> d'Herculais. Sur ce point, BM Grenoble, R 8686, n.f. : 8 mars 1689, 21 juin 1689, 12 août 1689, 14 août 1689 et 18 novembre 1689.

<sup>840</sup> *Prosopopée de Jesus-Christ Nostre Seigneur, Sur le tombeau de Marie de Valernod*, op.cit.

indéniable. Veiller, laver, préparer, escorter le corps de la congréganiste décédée est un moyen habile de montrer aux sœurs elles-mêmes la force de leur cohésion et pour les spectateurs, de susciter de l'admiration et de l'édification pour ces femmes qu'ils aperçoivent souvent au premier rang dans les églises et auxquelles ils n'ont parfois accès que par les dons. Les Dames de la Purification veulent mettre en lumière tout l'intérêt qu'il y a à demeurer soudée dans toutes les circonstances de la vie et notamment au moment le plus fatidique. La solidarité féminine dont elles font preuve doit être visible non seulement lorsqu'elles se trouvent rassemblées à l'abri des regards, dans la maison des orphelines ou dans leur chapelle, mais aussi en pleine lumière, là où les spectateurs et les détracteurs voient que des femmes de leur statut n'ont pas peur de se mélanger et d'abolir les barrières sociales. Certaines cependant reprennent leur place dans le cortège, mais cela est davantage lié au respect familial dont elles doivent faire preuve dans de telles circonstances. La mort les touche donc différemment : certaines sont accablées de douleur et restent inconsolables toute leur vie et d'autres la voient comme un simple passage et le moyen de s'élever. La mort est une épreuve intime, vécue à différents stades de la vie par chacune, mais lorsque celle-ci approche, chacune sait qu'elle peut être accompagnée par les prières et l'attention des autres.





## CHAPITRE VIII

### DES « SŒURS » ENVERS ET CONTRE TOUT

Les Dames de la Purification emploient à deux reprises le terme « tempête » pour décrire les vicissitudes auxquelles elles ont été confrontées. La première fois, c'est au moment de leur installation, alors que la fondatrice de l'Institut vient de révéler à son confesseur Jean L'Héritier l'existence de leur Congrégation : « puisqu'il ne tarda guère de s'élever une ~~terrible persécution~~ tempeste contre elles ou ce pere les servit beaucoup »<sup>841</sup>. La seconde, lorsqu'étant trop nombreuses, les assemblées autrefois clandestines et secrètes deviennent connues de tous :

aussitôt qu'elles les [les indulgences] eurent obtenu et qu'elles se furent fortifiées par l'accroissement de leur nombre une tempeste si furieuse s'éleva contre elles qu'elle sembla devoir tout renverser et comme si le diable eut obtenu de les esprouver comme Job il ne laissa rien en arriere qu'il n'employa pour les esbranler de leur bon propos<sup>842</sup>

Les Dames de la Purification font une analogie de leur situation avec les éléments déchainés dont elles empruntent le vocabulaire. Elles sont d'abord face à « un petit orage »<sup>843</sup> qui évolue en une véritable tempête, dévastatrice, ne laissant rien sur son passage. Il est vrai que la Bible est une source privilégiée où figurent quatre récits de tempêtes<sup>844</sup> dans laquelle les Dames ont su puiser leur référence. L'*Énéide* de Virgile ou les *Métamorphoses* d'Ovide, très lus et en vogue à cette époque, ont également pu servir de socle à leur imaginaire. L'usage de ce vocabulaire agit en tous les cas comme un révélateur de leur personnalité et de la représentation autant romanesque que visuelle, qu'elles souhaitent donner d'elles-mêmes. Ce sont des héroïnes qui surmontent non sans courage, « les assauts de l'Enfer »<sup>845</sup>. Elles vivent une situation similaire à celle de Job qui ne fut épargné par rien ni personne et qui par sa pugnacité, a su sortir vainqueur de la calomnie. Cependant, cette tempête ne fut pas soudaine, inopinée : « un premier bruit », avant-coureur, annonciateur, suscita la curiosité familiale. En effet, leur paresse à se rendre aux assemblées à l'heure escomptée et leur trop grande envie de bavarder ont attiré l'attention sur elles. Elles-mêmes sont conscientes d'être responsables de ce qui leur

---

<sup>841</sup> AD Isère, 26 H 222, f°11v°.

<sup>842</sup> *Ibid.*, f°17v°-18r°.

<sup>843</sup> *Ibid.*, f°10r°.

<sup>844</sup> Chantal Reynier, *Tempêtes : quatre récits bibliques. L'homme, la nature, la mort*, Paris, Cerf, 2011, 270 p.

<sup>845</sup> AD Isère, 26 H 222, f°20v°.

arrive, mais ne comprennent pas l'acharnement qui s'abat sur elles avec tant de violence. Pourquoi n'auraient-elles pas le droit de s'assembler ? Que leur reproche-t-on ? Apparemment, le simple fait d'être des femmes, en l'occurrence des femmes mariées, qui souhaitent fréquemment communier, aller aux bals et voir des comédies.

Le mémoire historique est une véritable construction littéraire avec ses digressions, ses suspens, ses attentes, ses drames, ses accalmies, ses tensions. Comme dans les *Actes des Apôtres*, en particulier ceux concernant Saint Paul, les Dames de la Purification font face à divers moments à la tempête. La première attaque les pousse à « manœuvrer » autrement dit, à se soumettre dans un premier temps à leurs époux respectifs pour faire taire ce « mauvais bruit ». Mais cela ne suffit pas. Puis vient une accalmie avant qu'une seconde vague ne les atteigne de plein fouet. Les Dames franchissent les épreuves une à une, traversant la tempête comme elles le peuvent en changeant de temps à autre, acceptant tantôt leur statut de femme mineure, tantôt faisant preuve de bravoure à l'égal des hommes. À l'instar de l'apôtre Paul, elles sortent victorieuses de cette tempête, victoire qu'elles considèrent d'ailleurs comme un miracle<sup>846</sup>.

Le mémoire historique et les abrégés de vie et de vertus témoignent en faveur des difficultés rencontrées par les Dames pour faire accepter leur conception de la foi. Certains contemporains prirent peur de cette nuée féminine et de leurs revendications et cherchèrent à les déstabiliser.

### **A- Cabale, sabbat : les mots de la peur**

Les Dames de la Congrégation de la Purification dérangent leurs contemporains par leur comportement que certains jugent singulier et répréhensible. Elles font donc l'objet d'une satire et cristallisent sur elles les peurs de toute une population. Les termes « cabaler » et « sabbat » ont été employés pour les discréditer, mais ces mots ce sont elles qui les écrivent au sein du mémoire historique, entre le printemps et l'automne 1664, lorsqu'elles relatent les événements marquants de leur histoire<sup>847</sup>.

Les Dames de la Purification font face à de nombreux « orages » qui se succèdent, mais ne se ressemblent pas. Après les critiques de leurs maris et de la population

---

<sup>846</sup> Chantal Reynier, *Tempêtes...*, *op.cit.*, pp. 211-212 se pose d'ailleurs la question de savoir si la traversée de Paul est un miracle ou non.

<sup>847</sup> AD Isère, 26 H 222, f°11r° : « sabat » et f°20r° : « caballer ».

grenobloise, elles bénéficient d'une brève accalmie avant que ne repartent de plus belle les critiques et la menace de l'interdiction :

[...] ce danger estant passé noz sœurs croyent avoir trouvé le calme quand un autre les vint accueillir qui sembla n'estre guiere moins grand, ce fut que le gouverneur de la province estant revenu sur ce temps la de la cour et ayant trouvé que la congregation luy rompoit certaines mesures qu'il ~~avoit proposés en venant~~ s'estoit proposé de prendre se mit a declamer hautem[en]t contre elles et n'osant s'expliquer de son veritable mescontantement il prenoit pretexte que toute sorte d'assemblées secrettes estoient suspectes a l'estat que les femmes pouvoient caballer comme les hommes et qu'enfin il escriroit a la cour pour les faire interdire par autorité du Roy, on a mesme voulu dire qu'il l'avoit fait, mais qu'a la cour, on s'en estoit mocqué<sup>848</sup>

Cet extrait permet de prendre la mesure de plusieurs choses. Dans un premier temps, celle de constater que l'action des Dames s'oppose à celle du gouverneur de la Province, Louis de Bourbon, comte de Soissons et seigneur de Condé. Dans un second temps, de remarquer que la « cabale » est, avant elles, exclusivement masculine et qu'elle devient une intrigue féminine par le secret dont elles s'entourent. L'État et sa « Raison » s'en trouvent alors atteints. Enfin, de découvrir que c'est moins la cour que le gouverneur qui prend peur devant cette congrégation féminine. Pour le roi, elles sont inoffensives. Leur comportement n'est jugé ni répréhensible ni suspect ni inquiétant. À la cour, si on se rit d'elles (ou de la démarche du gouverneur, le texte n'étant pas clair à ce sujet), on ne cherche pas pour autant à les empêcher de faire ce qu'elles veulent.

L'emploi du mot « cabale » par le gouverneur est conforme à la définition qu'en donne Antoine Furetière dans son *Dictionnaire Universel* : « Cabaler. Faire une cabale. Cette ville est remplie de gens qui cabalent contre l'Estat »<sup>849</sup>. La connotation est bien sûr péjorative. Il est cependant intéressant de souligner la polysémie du terme « cabale » :

Est une science secrette que les Hebreux pretendent avoir par tradition & revelation divine, par laquelle ils expliquent tous les *mysteres de la Divinité*, & toutes les operations de la nature : ce qui consiste la plus-part du temps en des rapports *mysterieux* qu'ils font des choses aux lettres de l'Alphabet Hebraïque. On y voit *beaucoup d'esprit & de subtilité*, mais bien *de la vanité & de la superstition*.

Ou encore :

Signifie figurément, une société de personnes qui sont dans la même confidence & dans les mesmes intérêts ; mais il se prend ordinairement en mauvaise part. Tous ces gens-là sont d'une même *cabale*. On le dit aussi *des conspirations & des entreprises*

---

<sup>848</sup> *Ibid.*, f°20r°.

<sup>849</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Cabaler ». Nos italiques.

*secrettes* ; des desseins qui se forment dans cette *société*. On a fait une *cabale* pour descrier cette Tragédie<sup>850</sup>.

La dernière définition leur convient parfaitement, les Dames de la Purification s'appelant « sœurs » entre elles et ayant des intérêts familiaux communs. De plus, elles se regroupent afin de célébrer les Mystères de la Vierge en érigeant le secret en véritable dogme. Elles forment donc un « corps » ou une « compagnie » précisément dénommée « bigoterie »<sup>851</sup> par leurs contempteurs. Sous la plume de Furetière, l'analogie entre cabale et bigoterie est frappante :

Bigot. Qui contrefait le devot, qui prie Dieu avec hypocrisie. La *cabale des Bigots* est fort dangereuse. Ce mot vient de l'Allemand *Bey & Gost*, ou de l'Anglois *By God*, qui signe de par Dieu *Camden*. *Dévotion d'un bigot, qui est fausse ou superstitieuse*<sup>852</sup>.

Les femmes indépendantes qui osent s'émanciper de la norme et des coutumes locales dérangent. Un simple geste, un mot, peut les faire basculer d'une réputation de sainteté à celle de sorcière. Les mystiques en ont fait l'amère expérience tout comme François de Sales. Selon le jésuite Andoche Morel : « François de Sales [...] passoit pour Sorcier, & pour un homme qui avoit esté vû au Sabbat ; qu'on parloit de le faire mourir, & qu'en effet il fut empoisonné »<sup>853</sup>. Les Dames de la Purification font également l'objet de médisance. Leurs rendez-vous clandestins ont été perçus par leurs contemporains comme des moments où elles s'adonnaient à des cérémonies occultes. Elles évoquent dans leur mémoire historique cette comparaison : « Il y en avoit mesme qui par une mocquerie piquante leur demandoient si ce n'estoit point au sabbat qu'elles alloient puisqu'on les perdoit de veue comme si elles passoient par la cheminée et que c'estoit tousjours au mesme jour et a la mesme heure qu'on les voyoit disparoistre »<sup>854</sup>. Les termes employés par les Dames de la Purification sont conformes à ceux de Furetière pour qui « les *Sorciers* vont à des assemblées nocturnes qu'ils nomment sabbat, qu'ils y sont transportez sur un balai, qu'ils y adorent le Diable »<sup>855</sup>. Le balai n'est pas clairement évoqué mais le passage par la cheminée le sous-entend. Le rapprochement établi avec le

---

<sup>850</sup> *Ibid.*, entrée « Cabale ». Nos italiques.

<sup>851</sup> AD Isère, 26 H 222, f°20v°.

<sup>852</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Bigot ». Nos italiques.

<sup>853</sup> *La canonisation de S. François de Sales représentée en seize discours. Par le P. Andoche Morel, de la Compagnie de Jésus*, Grenoble, Robert Philippes, 1665, pp. 215-216. L'édition consultée est conservée à la Bibliothèque municipale de Grenoble sous la cote O. 6542.

<sup>854</sup> AD Isère, 26 H 222, f°10v°.

<sup>855</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Sorcier, ière ».

sabbat n'est donc pas étonnant. D'une part, parce qu'elles se réunissaient le samedi, jour du sabbat consacré au culte chez les Juifs et de repos obligatoire, mais surtout parce qu'elles étaient des femmes. Avec la bulle *Summis desiderantes* (1484) et la parution du *Malleus Maleficarum* (1486), manuel de démonologie qui connût un succès considérable avec plus de 30 000 exemplaires mis en circulation entre 1486 et 1669, il était répandu que « le démon choisissait de préférence les femmes pour leur passion charnelle insatiable »<sup>856</sup>. N'est-ce pas aussi le jour choisi par la fée Mélusine pour accomplir un acte en secret ? Secret découvert par son époux, le comte de Forez, suite à l'indiscrétion de son frère et qui donna légende à la queue de serpent de celle-ci ? L'association de l'animal avec la femme et la sorcière n'est pas neuve<sup>857</sup>. Ces femmes-sorcières étaient déjà présentes dans les *Propos rustiques* de Noël du Fail et chez Rabelais. Il est de surcroît intéressant de rapprocher l'assimilation faite à cette époque entre le sabbat et le cabinet, lieu où se réunissaient les Dames de la Purification, avec celle de l'interdiction du port du masque, symbole non seulement de la dissimulation, mais encore de l'atteinte diabolique à l'image de Dieu<sup>858</sup> pour celles qui ne s'abstenaient pas de réjouissances festives. La sorcière est enfin une perturbatrice qui pervertit l'origine et rompt les hiérarchies. En se plaçant selon l'ordre de réception à la Congrégation et non conformément à leur statut social, les Dames apparaissent à leurs contemporains comme subvertissant l'ordre établi, irrespectueuses des bienséances.

Au début du siècle, l'affaire Nobilibus avait également profondément marqué les Grenoblois. Le moine franciscain s'était vu reprocher ses pratiques « obscures » par le frère Constantin, jaloux de la montre que celui-ci avait obtenue du comte de Marcieu en récompense de ses bons et loyaux services<sup>859</sup>. Le Comte de Marcieu avait joué le rôle de véritable protecteur de Nobilibus, l'accueillant dans son château afin de le laisser libre de vaquer à ses préparations métalliques et médicinales et lui confiant une boule de cristal

---

<sup>856</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, coll. « Belin Sup. Histoire », 2003, p.180.

<sup>857</sup> Nicole Jacques-Chaquin, Maxime Préaud, dir., *Le sabbat des sorciers en Europe : XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. Colloque international*, Grenoble, Jérôme Millon, 1993.

<sup>858</sup> Hélène Merlin, « Représentation du sabbat et représentation du politique au XVII<sup>e</sup> siècle : du sabbat au cabinet », dans *Ibid.*, pp.111-126.

<sup>859</sup> Stéphane Gal, « Obéissance et déviance chez les Franciscains : l'exemple des couvents de Grenoble aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », dans *Identités franciscaines à l'âge des Réformes*, sous la direction de Frédéric Meyer et Ludovic Viallet. Actes du colloque de Clermont-Ferrand et Chambéry, 2003-2004, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2005, pp. 483-500.

afin qu'il la convertisse en diamant<sup>860</sup>. Il était aussi connu que la famille Rabot à laquelle appartient Jeanne-Virginie, 3<sup>e</sup> sœur, possédait « des livres illicites et magiques » et s'intéressait de près à l'alchimie<sup>861</sup>. La récente affaire de la possession de Loudun n'avait fait qu'attiser la crainte des habitants d'autant plus que le Parlement venait de rendre des arrêts pour motif de sorcellerie, condamnant plusieurs femmes à la peine capitale<sup>862</sup>. Dans ces circonstances, les Dames de la Purification devenaient « un sexe de choix pour le diable » sachant qu'elles étaient les épouses ou les parentes des parlementaires suspectés d'avoir favorisé l'étude de l'alchimie.

Leurs passages dans la rue donnaient enfin lieu à des moqueries et leur valaient quelques sobriquets. Les personnes les sachant réunies dans une congrégation séculière et les voyant porter des vêtements civils jugeaient cela scandaleux. Elizabeth Rapley fait le même constat au sujet des Filles de la Charité de Vincent de Paul : « en leur retirant toutes les apparences extérieures de la vie religieuse, il employait en fait une tactique défensive. Dans l'esprit de l'époque, la moindre allusion à la libre circulation des religieuses dans les rues était un sujet de scandale. D'où leur prudence à conserver leur apparence séculière... »<sup>863</sup>. Face à tant d'acharnement, quelle fut l'attitude des Dames de la Purification ? Se sont-elles dispersées, déchirées ? Non, elles ont fait exactement le contraire, car l'amitié qu'elles partageaient a été la plus forte. En se serrant les coudes, elles ont vaincu. Le chapitre qui suit a pour objet de démontrer cette amitié sororale.

### **B- D'amitié, d'amour et d'affection : les Dames de la Purification entre elles<sup>864</sup>**

En écrivant dans son *Introduction à la Vie Dévote* que « l'amitié est le plus dangereux amour de tous », François de Sales prônait l'amitié tout en mettant en garde

---

<sup>860</sup> BM Grenoble, U. 949, *Procédure*, f°13 cité dans *ibid.*, p. 494.

<sup>861</sup> *Ibid.*

<sup>862</sup> Bernard Bonnin, « Le Parlement de Grenoble face à la sorcellerie en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La Pierre et l'Écrit*, n°14, 2003, pp.149-170.

<sup>863</sup> Elizabeth Rapley, *Les Dévotes...*, *op.cit.*, p. 134.

<sup>864</sup> Cette sous-partie reprend dans les grandes lignes notre article déjà paru. Sur ce point, Marjorie Dennequin, « D'amitié, d'amour et d'affection : des dévotes grenobloises à la Précieuse de l'abbé de Pure », dans *Amitié. Un lien politique et social en Allemagne et en France, XI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle* (8<sup>e</sup> université d'été de l'Institut historique allemand en coopération avec l'université Paris-Sorbonne, l'université Albert-Ludwig, Fribourg-en-Brigau, et l'École des hautes études en sciences sociales, 3-6 juillet 2011, éd. Par Bertrand Haan, Christian Kühner (discussions 8) disponible en ligne sur le site : [http://www.perspectivia.net/content/publikationen/discussions/8-2013/dennequin\\_amitie](http://www.perspectivia.net/content/publikationen/discussions/8-2013/dennequin_amitie).

ses lecteurs. Définissant l'amitié comme un « amour mutuel » allant de pair avec la « communication », considérée comme son « solide fondement », le saint genevois invitait ses « Philothées » à la prudence<sup>865</sup>. Or, c'est précisément l'amitié qui cimente un lien social préexistant fondé sur la proximité familiale, et amène les Dames de la Purification à ériger leur Congrégation.

### 1. Des femmes proches

Le mémoire historique écrit par les Dames de la Purification leur permet d'évoquer les vicissitudes de leur installation, la fierté qu'elles retirent d'avoir été aussi fermes et ferventes à l'égard des critiques émises par leurs contempteurs et de mettre en lumière l'amitié qui les unit. Lors de son arrivée à Grenoble, la comtesse de Rochefort, munie des Règles de la Congrégation, cherche parmi son entourage les personnes susceptibles d'en faire partie :

Elle [Catherine de La Croix de Chevrières] desira faire part aux dames de cette mesme ville de celuy [le bien] qu'elle venoit de recevoir dans celle de Tholose, y establiissant la congregation. Toutesfois, après avoir jetté les yeux sur toutes celles de sa cognoissance, quoyqu'elles fussent en très grand nombre, elle n'en trouva qu'une seule à qui il luy sembla s'oser ouvrir de son dessein [...] Ainsy ceste conformité qui se rencontra entre elles d'avoir esté préparée à cette grace par de rudes afflictions avec le raport qu'il y avoit de leur aage et de leur humeur, jointes à leur parentée et à l'amitié qui s'estoit tousjours conservée entre elles, donnerent la confiance à nostre comtesse de luy declarer son dessein, sans apprehender que les attraitz que le monde pouvoit avoir pour une personne si avantageusement partagée des belles qualités du corps et de l'esprit que celle-là fussent capables de la demouvoir de son bon dessein quand une fois elle y seroit engagée<sup>866</sup>.

Dans ce cas précis, l'amitié prend une forme élective dans un groupe social homogène où l'engagement confessionnel, les relations de parenté et l'affectivité se conjuguent pour servir de base à cette société féminine. Nous avons vu dans la première partie de ce travail que le choix des congréganistes ne se fait pas au hasard. La comtesse de Rochefort sonde avec intérêt les cœurs de ses proches avant de choisir celle qui est apte à la comprendre et à garder le secret de leurs réunions. C'est, en l'occurrence, sa cousine, Anne. L'amitié se présente donc comme le prolongement des relations

---

<sup>865</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 17, p. 170. Sur ce point, il était du même avis qu'Ignace de Loyola, pour qui l'amour consistait en une « communication mutuelle ». Voir *La conduite de S. Ignace de Loyola menant une ame à la perfection par les exercices spirituels*, introd. et trad. par le P. Antoine Vatieur, nouv. éd., Paris, Gaspar Meturas, 1671, t. 2, p. 123.

<sup>866</sup> AD Isère, 26 H 222, f°7.



fraternelles et plus généralement familiales. Le mémoire historique des Dames mérite une nouvelle fois d'être cité :

Avec tout cela noz jeunes sœurs n'estoient pas encore contantes si la seule qui restoit de leurs cousines n'estoit participante de ce bien [...] Son bon esprit, son humeur douce et portée au bien et son exactitude en toutes les choses de son devoir donnoient assés à cognoistre que nos sœurs ne pouvoient faire un meilleur choix quand mesme la proximité et l'amityé qui estoient de longue main entre elles ne les y auroit pas porté<sup>867</sup>

Les amitiés se forment autour du concept d'« homophilie », que Paul-Félix Lazarsfeld et Robert King Merton ont défini dans les années 1950 comme « la tendance, pour les amitiés, à se former entre individus qui se ressemblent sur un aspect précis »<sup>868</sup>. Le lien, dans le cas étudié, est dévotionnel, mais aussi amical, et il concerne des personnes de même sexe. Les critères de choix reposent donc sur la proximité familiale et la similitude d'âge. C'est un groupe de femmes uni face aux sarcasmes dont elles sont l'objet et sur lequel se greffent leurs propres réseaux de sociabilité. De Toulouse à Grenoble, la Congrégation essaime selon des affinités. Le Parlement tient un rôle de premier plan, ainsi que les ruelles, ancêtres des salons mondains où les dames recevaient leurs amis pour parler de littérature, de science et de religion. L'amitié qu'elles partagent se situe également sur le long terme et dure au-delà de la mort. Le mémoire historique témoigne – même s'il s'agit à l'époque d'un anachronisme – d'une « solidarité » féminine, du « saint et cordial amour » qui les unit. Il évoque ainsi le cas de la sœur de Naves, autrement dit Jeanne Le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur, ayant contracté une fièvre pourprée « après avoir lavé et baisé une infinité de fois le corps de son amie récemment décédée »<sup>869</sup>. L'amitié perçue comme mouvement vers l'autre avec effusion est alors particulièrement explicite.

La comtesse de Rochefort, à l'origine de la filiale grenobloise de la Congrégation de la Purification, souhaitait enrôler sa sœur dans son entreprise charitable, mais redoutait que cette dernière se moque d'elle. L'amitié synonyme en l'occurrence de confiance achève de la convaincre :

Sa cadette, quoyque plaine d'extime, de confiance et de tendresse pour elle, ne jugea pas qu'il fut à propos de luy en parler, bien quelle l'eust désiré ardemment, si elle n'eut

---

<sup>867</sup> *Ibid.*, f°14v°-15r°.

<sup>868</sup> Paul-Félix Lazarsfeld, Robert King Merton, « Friendship as a social process : A substantive and methodological analysis », in Morroe Berger, Theodore Abel, Charles H. Page (dir.), *Freedom and Control in Modern Society*, New York, 1954, pp. 18-66.

<sup>869</sup> AD Isère, 26 H 222, f°29r°.

agi en vue de Dieu, parce qu'il luy sembloit que de se cacher ainsi d'elle, c'estoit commettre une espece d'infidelité à l'estroicte amitié dans laquelle elles vivoient, tellement qu'elle attendit en silence la motion du Sainct Esprit sur cette ame, qui ne tarda guiere à venir<sup>870</sup>

La comtesse de Rochefort ouvre ainsi entièrement son cœur à sa sœur Jeanne. Si elle ne s'était pas confiée avant, c'était parce qu'elle redoutait la réaction de son aînée, mais surtout parce qu'elle pensait que lui dire qu'elle avait entrepris d'ériger une congrégation dans la capitale dauphinoise aurait changé l'affection qu'elles éprouvaient l'une envers l'autre : « Sa cadette qui souffroit une douleur extreme tant qu'elle avoit esté contraincte de se cacher d'elle pour ce saint exercice, car cela avoit pensé alterer leur amitié »<sup>871</sup>. L'amitié est donc aussi synonyme d'affection. Voici ce qu'écrit François de Sales à ce sujet : « Saint Paul reprochant le détraquement des Gentils, les accuse d'avoir été gens sans affection, c'est-à-dire qui n'avaient aucune amitié »<sup>872</sup>. Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, recherchait parfois cette affection auprès de personnes de moindre condition sociale qu'elle. L'abrégé de vie et de vertus écrit par les Dames en sa mémoire revient sur ce point : « Il luy est arrivé très souvent de se mettre à genoux devant des personnes qui l'avoient offensée bien que quelquesfois elles ne fussent pas de sa condition, et de leur demander en pleurant la paix et leur amitié »<sup>873</sup>. Comme c'était le cas pour Ignace de Loyola, le fondateur de la Compagnie de Jésus, auquel elles étaient dévouées ainsi qu'à ses compagnons et héritiers, il y avait chez les Dames de la Purification une « bigarrure sociale de la pratique de l'amitié »<sup>874</sup> où l'affection avait toute sa place. François de Sales considérait d'ailleurs l'affection comme indispensable à l'amitié spirituelle<sup>875</sup>.

Le but de la réunion hebdomadaire des Dames de la Purification est la charité et la dévotion. Elles se regroupent tous les samedis en corps afin de pratiquer leurs dévotions à l'égard de la Vierge. Cette habitude est, selon François de Sales, le signe d'une amitié « précieuse » : « Si votre mutuelle et réciproque communication se fait de la charité, de la dévotion, de la perfection chrétienne, ô Dieu ! que votre amitié sera précieuse ! »<sup>876</sup>. Cette amitié est encore plus importante puisqu'elle est « spirituelle ». Le « Docteur de l'amour » définit l'amitié spirituelle « par laquelle deux ou trois ou plusieurs âmes se

---

<sup>870</sup> *Ibid.*, f°4.

<sup>871</sup> *Ibid.*, f°12r°.

<sup>872</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 19, p. 179.

<sup>873</sup> AD Isère, 26 H 221, f°97r°.

<sup>874</sup> Dominique Bertrand, *La politique de S. Ignace de Loyola*, Paris, Cerf, 1985, p. 351.

<sup>875</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 19, p. 177.

<sup>876</sup> *Ibid.*, p. 176.

communiquent leur dévotion, leurs affections spirituelles, et se rendent un seul esprit entre elles »<sup>877</sup>. Les Dames sont créatrices de lien social grâce à la dévotion. Elles sont, de plus, unies par l'esprit. Lorsqu'il est nécessaire pour elles de communier, il n'est pas rare qu'une ou deux congréganistes le fassent pour l'ensemble de la communauté ; de même, lorsqu'il s'agit de passer un acte notarié en faveur du corps qu'elles constituent, une seule femme peut le faire au nom de toutes les autres. Nous avons déjà évoqué que l'hypothèse formulée par Caroline Le Mao, dans une étude du parcours de riches veuves engagées dans les œuvres charitables de leur ville et relative à une « conscience de corps » de celles-ci, trouve ici une confirmation<sup>878</sup>. Les Dames de la Congrégation de la Purification forment bel et bien un corps et un esprit.

Le corps symbolique qu'elles forment est aussi générateur de liens sociaux. On constate que le lien familial ou social préexiste à l'amitié et que cette dernière s'accroît en fonction de la réception au sein du corps de la Congrégation. Les Dames appliquent ici, une nouvelle fois, les préceptes salésiens. François de Sales, exposant les conditions de la véritable amitié qui reposait sur une affection réciproque, écrivait ceci : « [il] ne suffit pas qu'il soit mutuel, mais il faut que les parties qui s'entr'aident sachent leur réciproque affection, car si elles l'ignorent, elles auront de l'amour, mais non pas de l'amitié »<sup>879</sup>. Selon les Dames de la Purification, cette amitié est « sainte », car véritable. Elle l'est d'autant plus qu'elles entretiennent des liens étroits de parenté : nous avons à diverses reprises indiqué au lecteur que ce sont des « sœurs » par filiation, mais que ce sont aussi des « sœurs » dans la Congrégation comme elles le seraient dans un monastère.

Les liens verticaux de maîtres à domestiques ne sont pas non plus dépourvus de sentiment amical. L'abrégé de vie et de vertus de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, précise qu'« elle réussissoit merveilleusement à faire des reconciliations et calmer les esprits et à donner de la consolation, et les filles de son service avouent qu'elles trouvoient en elle, si nous l'osons dire ainsi, plustost une amie soigneuse et sincere qu'une maistresse imperieuse ny jamais assez contente »<sup>880</sup>. Les Dames ont mené leur enquête auprès des domestiques de la maison de la « sœur » pour connaître ses vertus.

---

<sup>877</sup> *Ibid.*, pp. 176-177.

<sup>878</sup> Caroline Le Mao, « Les veuves des magistrats du parlement de Bordeaux au XVII<sup>e</sup> siècle »..., *op.cit.*, p. 503.

<sup>879</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 17, p. 170.

<sup>880</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>111.

Selon elles, sa gentillesse et sa compassion à l'égard des personnes à son service méritent de figurer dans son hagiographie. Au sein des testaments des familles grenobloises, on retrouve également des legs effectués par amitié. Catherine de Lionne léguait ainsi à Félice Forrolier, son ancienne fille de chambre, « trois cents livres pour l'amitié qu'elle lui a porté et pour récompenses de ses bons services »<sup>881</sup>.

## 2. L'amitié triomphe de la discorde

Les Dames de la Purification adoptent des résolutions qui vont dans ce sens. Pour être pérenne, leur « corps » doit être exempt de tout conflit : « Que doncques aucune riotte ou dissension ne paroisse parmy elles, qu'à cet effect elles soient toutes tenues de déférer à la supérieure si quelque chose arrivoit à leur cognoissance qui peut tant rompre cette sainte union »<sup>882</sup>. Un principe appliqué dans les congrégations religieuses en clôture a cours chez les Dames, celui de la délation. Celle-ci est permise entre les Dames si l'une d'elles vient semer le trouble dans le groupe soudé qu'elles forment. Selon la comtesse d'Agoult, ce système de police mutuelle fait également partie intégrante de l'éducation des jésuites, avec lesquelles les Dames étaient en étroite relation<sup>883</sup>, mais il est aussi constitutif de toute vie communautaire de type monastique. Cette « sainte union » repose donc sur l'amour, pierre angulaire de l'idéologie chrétienne, amour qui doit être « vrai » et « cordial » : « Elles s'aymeront toutes d'un vray et cordial amour, selon qu'il est bienséant à celles qui sont sœurs sellon Dieu par l'alliance spirituelle qu'elles ont contractée entrant dans la congrégation »<sup>884</sup>. L'abrégé de vie et de vertus de Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, mentionne l'amour qu'elle éprouvait à l'égard de toutes les Dames : « Elle avoit un amour pour toutes les sœurs comme si c'eussent esté les siennes propres »<sup>885</sup>. Liens du sang et liens amicaux sont ainsi mis sur un même plan. François de Sales écrivait précisément dans son « Quatrième Entretien » :

N'est-il pas vray qu'il n'y a point de plus vraye amitié, ny de plus forte que celle qui est entre les frères ? [...] Entre les frères, à cause de la ressemblance de leur condition, la correspondance de leur amour fait une amitié ferme, forte & solide. C'est pourquoy les anciens Chrestiens de la primitive Eglise s'appeloient tous freres ; & cette premiere ferveur s'estant refroidie entre le commun des Chrestiens, on a institué les religions, dans lesquelles l'on a ordonné que les Religieux s'appelleroient tous freres & sœurs,

---

<sup>881</sup> AD Isère, 3 E 7774, f°64v°-68r° : 19 août 1630 (se reporter au 3<sup>e</sup> livre).

<sup>882</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>883</sup> Madame d'Agoult, *Mes souvenirs 1806-1833*, texte présenté par Daniel Stern, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1877, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 12, p. 169.

<sup>884</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>885</sup> *Ibid.*, f°98.

pour marque de la sincere & vraye amitié cordiale qu'ils se portent, ou qu'ils se doivent porter [...] Les Religieux s'appellent freres, & partant ont un amour qui merite veritablement le nom d'amitié non commune, mais d'amitié cordiale ; c'est à dire, d'une amitié qui a son fondement dans le cœur<sup>886</sup>.

L'amour et l'amitié constituent le socle de l'association féminine. Cependant, les exigences spirituelles et morales des Dames de la Purification sont telles que l'amitié sincère éprouvée pour l'une des congréganistes ne les empêche pas d'envisager son exclusion. Nous avons vu le cas de Léonore Servient, 34<sup>e</sup> sœur, qui en raison de son état de santé, a failli être exclue de la communauté<sup>887</sup>. Les Dames de la Purification sont intransigeantes en ce qui concerne la ponctualité et la présence de chacune lors de la séance hebdomadaire, mais elles ne sont pas non plus dépourvues de sensibilité. Pour celles qui sont unies par le sang, la dévotion, le cœur et l'esprit, les larmes véhiculent une certaine noblesse d'âme. Perles lacrymales et amitié sont d'ailleurs intimement liées. Tel est l'avis du père jésuite Andoche Morel, panégyriste de François de Sales, auquel les Dames de la Purification confient leurs tourments. Dans la version imprimée de l'éloge funèbre du père de Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur, à laquelle il est dédié, le jésuite associe deuil, souffrance, larmes et amitié. Selon lui, les larmes sont « le sang des amitiés parfaites »<sup>888</sup>. Pleurer est donc une expression concrète du corps et a fortiori du cœur – en l'occurrence d'un « cœur mol » selon le médecin Marin Cureau de La Chambre<sup>889</sup>. Les larmes opèrent donc comme un « système de signes »<sup>890</sup> : signes d'un cœur tendre et dévot qui saura trouver dans un autre cœur l'expression de son reflet. Finalement, les Dames de la Purification acceptent de dispenser leur sœur de la séance du samedi. L'amitié qu'elles partagent demeure la plus forte, mais le cas de Léonore Servient est symptomatique de la tension qui pouvait exister entre exigences spirituelles, réseau social et amitié.

---

<sup>886</sup> *Les vrais entretiens spirituels de saint François de Sales eveque et prince de Geneve, instituteur & Fondateur de l'Ordre des Religieuses de la Visitation Sainte Marie*, nouv. éd., Lyon, Antoine Tomas, 1692, pp. 80-81.

<sup>887</sup> AD Isère, 26 H 221, f°10r°.

<sup>888</sup> *L'image d'une noblesse parfaitement chretienne...*, *op.cit.*, p. 19.

<sup>889</sup> Marin Cureau de la Chambre, « Les Caractères des Larmes », dans *Les Caractères des passions. Dernier volume. Où il est traité de la Nature des Causes & des Effects des larmes, de la crainte, du desespoir. Par le Sieur De la Chambre, Conseiller du Roy en ses Conseils, & premier Medecin Ordinaire de Sa Majesté*, Paris, Jacques D'Allin, 1662, t. 5, pp. 1-168.

<sup>890</sup> Cécile Lignereux, « Bonne humeur contre belle humeur : la valorisation des larmes au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Corps*, 8/1, 2010, pp. 33-39. Ici, p. 34.

Ces rencontres sororales permettent aux Dames de la Purification d'exprimer l'affection et l'amitié qu'elles éprouvent les unes à l'égard des autres. Le siège de l'amitié se situe précisément dans le cœur, organe principal de la dévotion et de la rencontre avec Dieu. Or, la dévotion est une pratique collective où les Dames communiquent entre elles par la prière. Patrick Goujon considère à ce propos que « le cœur de la définition salésienne de l'amitié [...] est fait de ce qui se transmet entre amis »<sup>891</sup>. L'amitié apparaît alors comme une source d'échange et de sentiments.

L'amitié suscite des sentiments forts entre les protagonistes. Les Règles qu'elles ont établies avec l'aide d'un jésuite leur permettent de régir leur vie quotidienne. Elles prévoient que chaque nouvelle sœur de la Congrégation de la Purification soit reçue avec effusion :

Puis l'institutrice la présentera à la supérieure qui, avec démonstration et joie et d'une sainte amitié, l'embrassera, et toutes les autres après elle tesmoigants par cella que dorénavant elle sera tenue du corps de la Congrégation comme les autres<sup>892</sup>.

Comme au Moyen Âge, le serment prêté par chaque femme en entrant dans la Congrégation et le baiser échangé comportent une dimension affective qui caractérisait le lien vassalique. L'amitié est d'ailleurs chez Aelred de Rielvaux (1110–1167), auteur du *De spiritali amicitia* comme chez François de Sales, une « amitié spirituelle ». Or celle-ci est jusqu'aujourd'hui, une affaire d'hommes. En 2010, Anne Vincent-Buffault, partageant l'avis du philosophe Jacques Derrida, écrivait dans son *Histoire de l'amitié* : « L'amitié féminine ne connaît pas l'équivalent de ces modèles masculins, son histoire est une page presque blanche »<sup>893</sup>. Jean-Marie Gueullette écrivait, de même, que « la fraternité serait donc l'un des signes du caractère androcentré de la réflexion sur l'amitié »<sup>894</sup>. Mais qu'en est-il de la sororité ? Excepté pour les précieuses, dont on caricaturait l'amitié, les historiens français ont peu mis en lumière les amitiés féminines, alors qu'en Allemagne, les cercles piétistes en faisaient l'expérience dès le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>895</sup>. L'amitié féminine est cependant omniprésente dans la littérature du Grand

---

<sup>891</sup> Patrick Goujon, « L'amitié spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle. Discours pour discerner la relation vraie », dans *L'amitié spirituelle*, sous la direction de Michel Fédou. Colloque tenu en octobre 2006 au centre Sèvres-Facultés Jésuites de Paris, Paris, Médiasèvres, pp. 107-120. Ici., p. 109.

<sup>892</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>893</sup> Anne Vincent-Buffault, *Une histoire de l'amitié*, Montrouge, Bayard Jeunesse, 2010, pp. 203-204.

<sup>894</sup> Jean-Marie Gueullette, *L'amitié. Une épiphanie*, Paris, Cerf, 2004, p. 81.

<sup>895</sup> Anne Vincent-Buffault, *Une histoire de l'amitié*, *op.cit.*, p. 208.

Siècle. Exemple parmi d'autres, la nouvelle de Catherine Bernard, *Éléonor d'Yvrée*, éditée en 1687. Dans cette dernière, deux jeunes femmes, Mathilde et Éléonor, amies depuis leur plus tendre enfance, font l'expérience de la passion amoureuse à l'égard du même homme, le duc de Misnie. Par amitié pour Mathilde, Éléonor renonce à l'amour du duc en épousant le comte de Rethelois. L'amitié féminine triomphe malgré les déceptions, les rancœurs, la distance et la passion. Ses deux personnages expérimentent ainsi les dangers et les joies de l'amitié. Catherine Bernard a choisi de nouer son intrigue secondaire autour de la conception salésienne de l'amitié<sup>896</sup>. Même si ce n'est pas toujours explicite, elle a à cœur, après sa conversion au catholicisme, d'inscrire son œuvre dans la foi catholique. L'amitié qu'elle souhaite mettre en avant est une amitié féminine, quasi sororale, qui prend racine dans l'enfance et perdure à l'âge adulte<sup>897</sup>.

Enfants et adultes éprouvent de l'amitié envers leurs pairs et savent en donner des preuves concrètes. Pour les Dames de la Purification, la protestation annuelle est le gage de cette amitié. Elle sert à se remémorer le serment d'appartenance émis lors de l'entrée au sein du corps. Cette entrée n'est bien entendu possible qu'après avoir effectué six mois de probation sanctionnés par un vote positif unanime des Dames. Digne d'entrer dans le corps, la nouvelle « sœur » doit être digne de confiance. La protestation est donc le sceau du secret et de l'amitié. Sous la plume de Furetière, protestation, amitié et serment vont d'ailleurs de pair<sup>898</sup>. Anciennes protestantes récemment converties, catholiques zélées ou plus timorées : toutes sont unies. Dans la Congrégation, elles partagent une amitié spirituelle qui se veut sans faille. La distance n'est pas un frein à cette amitié et au lien qui les unit. Lorsque Aimare de Castellane, supérieure de la Congrégation de la Purification d'Aix-en-Provence, demande d'être agrégée à leur corps, elle insiste sur la « communication spirituelle » qui les lie<sup>899</sup>. Ignace de Loyola avait également une conception du corps mystique qui reposait sur la communication des biens spirituels entre différents groupes<sup>900</sup>, et c'est précisément sur la promesse de participer à l'être spirituel que repose le contrat synallagmatique des Dames de la Purification<sup>901</sup>. L'amour qui les

---

<sup>896</sup> Ainsi que l'a montré Jolene Vos-Camy, « L'amitié et l'amour dans *Éléonor d'Yvrée* de Catherine Bernard », dans *Cahiers du dix-septième : An Interdisciplinary Journal*, 12/1, 2008, pp. 87-97.

<sup>897</sup> Jolene Vos-Camy évoque d'ailleurs l'amour sororal qui unit Mathilde et Éléonor. Sur ce point, *Ibid.*, p. 90.

<sup>898</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, *op.cit.*, entrée « Protestation ».

<sup>899</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>900</sup> Dominique Bertrand, *La politique de S. Ignace de Loyola*, *op.cit.*, p. 356.

<sup>901</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

lie est peut-être aussi décelable dans la manière dont elles se placent au sein de la chapelle. Au sein du mémoire historique, elles disent former un cœur – un chœur ? : « car elles se rangent en cœur dans leur chapelle sur des bancs »<sup>902</sup>.

Les Dames de la Purification ont conscience de leur corporéité sociale : chacune participe à la spiritualité du groupe. Elles sont éloignées géographiquement, mais resserrent le lien grâce aux correspondances épistolaires et aux prières psalmodiées en commun. Elles ont également conscience d'être des amies soucieuses de s'entraider en vue d'atteindre la perfection. Leur but final est la sainteté. Or, l'amitié est considérée dans la vie spirituelle comme un moyen d'y parvenir<sup>903</sup>. En faisant chaque année une confession générale de leurs péchés devant les autres femmes de la Congrégation, les Dames mettaient en application ce désir de se perfectionner en acceptant les réprimandes. Partageant l'amour de leurs « sœurs », elles partageaient également l'amour de Dieu, divinité avec laquelle elles tissaient des liens invisibles d'amitié et d'amour durant l'oraison.

### 3. L'oraison : un lien amical invisible

L'oraison mentale était un des exercices spirituels fondamentaux recommandés par François de Sales à ses Philothées<sup>904</sup>. Elle jouissait d'une faveur particulière chez les Dames de la Congrégation de la Purification. Elles sont d'ailleurs fières de pouvoir inscrire sur le papier que leur Congrégation est plus parfaite que les autres en raison de la pratique de cet exercice<sup>905</sup>. Elles se retiraient chaque jour entre une demi-heure et une heure pour se lier à Dieu par l'esprit. Pendant ce laps de temps, elles instaurent un dialogue, un « entretien d'amitié » avec Dieu. Thérèse d'Avila écrivait dans sa *Vie* : « l'Oraison Mentale n'est autre chose que traiter d'amitié avec Dieu, demeurant souvent seule à seul à s'entretenir avec celui que nous savons qui nous aime »<sup>906</sup>. La prière instaure donc un lien « invisible » entre le fidèle et Dieu. Maximiliano Herráiz García

---

<sup>902</sup> AD Isère, 26 H 222, f°32r°.

<sup>903</sup> G. Vansteenbergh, *DS, op.cit.*, t. 1, col. 517, entrée « Amitié ».

<sup>904</sup> Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'abbé Victor Rocher consacre d'ailleurs un ouvrage à ce sujet : *L'oraison mentale d'après sainte Thérèse et saint François de Sales*, Paris, C. Dillet, 1869, 282 p.

<sup>905</sup> AD Isère, 26 H 222, f°2v°.

<sup>906</sup> *La Vie de Sainte Therese écrite par elle-mesme. Traduction nouvelle exactement conforme à l'Original Espagnol, par M. l'abbé [Martial] Chanut*, Paris, Antoine Dezallier, 1691, chap. 8, p. 107.



remarquait à juste titre que « le dynamisme de l'oraison s'exerce dans la ligne d'une présence mutuelle des deux protagonistes de l'amitié : Dieu et l'homme »<sup>907</sup>. Faire oraison afin de parvenir à la présence de Dieu nécessite de se laisser guider à travers les méandres du moi et de franchir les demeures de l'être. À l'instar d'un château, le corps est constitué de plusieurs pièces qu'il faut traverser pour arriver à l'ultime rencontre, celle avec Dieu, dans le fond du cœur. Pour que cette dernière puisse avoir lieu, il faut établir un contact, mais c'est toujours à Lui d'avoir l'initiative.

Les Dames de la Purification ont le sentiment de réaliser quelque chose de rare, d'exceptionnel et de divergent par rapport à la norme. Elles construisent ainsi leurs propres normes, leur étiquette pourrait-on dire : chacune prend place selon sa date d'entrée dans la Congrégation et non en fonction de son âge ou de son titre. La roturière, femme d'apothicaire, précède la comtesse et la duchesse. On sent chez ces femmes l'influence du principe introduit dans le monde confraternel par les confréries de pénitents, très présentes à Grenoble<sup>908</sup>. De plus, au moment où était imprimé chez Sébastien Cramoisy le *Cérémonial François* de Théodore Godefroy<sup>909</sup> qui insistait sur le respect des préséances en fonction des cérémonies, il est certain que l'étiquette provinciale forgée par elles allait à l'encontre de l'étiquette de cour. Hippolyte de Gondy de Retz, 20<sup>e</sup> sœur, connaissait parfaitement les règles de l'étiquette pour avoir assisté à une réception d'ambassadeurs polonais aux côtés de la comtesse de Barrault et de la Dame de Brégy<sup>910</sup>. Leur rang social était gommé lorsque chaque samedi, les Dames se réunissaient soit dans leur cabinet, soit dans le parloir des bernardines réformées, ou encore dans leur chapelle particulière. Amies choisies sur des critères de vertu et de capacité à garder le secret, auxquels se joignaient la parenté et l'affectivité, elles surent pardonner lorsque le secret fut éventé. Tout au moins, c'est ce que laisse apparaître le mémoire historique qu'elles ont rédigé ensemble, d'une seule plume. Lorsque l'une d'entre elles révèle le but de leurs assemblées hebdomadaires et qu'elles processionnent dans la rue, maris, mondains et jeunes hommes les affublent de quolibets moqueurs. De

---

<sup>907</sup> Maximiliano Herráiz García, *L'Oraison, une histoire d'amitié*, Paris, Cerf, 1995, pp. 104-105.

<sup>908</sup> Bernard Dompnier, « Les missionnaires, les Pénitents et la vie religieuse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *op.cit.*, pp. 139-159 ; « Confrères du Saint-Sacrement et Pénitents dans le diocèse de Grenoble (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *op.cit.*

<sup>909</sup> Theodore Godefroy, *Le Cérémonial françois ou description des cérémonies, rangs et séances observées en France en divers Actes, & Assemblées solennelles*, Paris, Sébasien Cramoisy, 1649, 2 vol.

<sup>910</sup> *Ibid.*, t. II, p. 854.

cette véritable crise, les femmes sont sorties plus unies que jamais. L'amitié qu'elles partageaient a été renforcée. Cette amitié est cependant subversive : elle choque leurs contemporains. Même s'il n'y a pas, à cette époque, de séparation stricte de l'espace entre public et privé, les remarques des Dames de la Purification nous amènent à penser que le cabinet leur permettait de se retirer seules, entre elles, à l'abri des regards indiscrets, mais qu'à partir du moment où elles processionnaient en corps dans la rue, leur action prenait une dimension politique. À la base du lien politique, nous retrouvons le droit de vote. Or chez les Dames de la Purification, nous l'avons vu, toute décision est soumise au ballottage, c'est-à-dire au vote. Que ce soit pour décider de l'écriture du mémoire historique de leur Congrégation, pour recevoir ou rejeter une nouvelle postulante, chaque chose est décidée en fonction des fèves noires et blanches recueillies dans l'urne.

Le lien d'amitié à la base de la construction de la Congrégation légitime le lien politique. Toutes les Dames de la Purification partageaient les mêmes valeurs, étaient soumises aux mêmes règles, pourvues du même pouvoir de décision et chacune d'elles détenait également une parcelle de la citoyenneté de la cité des dames qu'elles avaient érigées. C'est en ce sens que l'on peut affirmer que les Dames de la Purification avaient des droits et des devoirs. Ensemble, elles décidaient de vivre leur foi comme elles la concevaient en fonction des ouvrages spirituels édités et de leur statut de femmes. Au XV<sup>e</sup> siècle déjà, Christine de Pizan appelait de ses vœux les femmes de tous états à bâtir un « royaume de Féminie »<sup>911</sup> peuplé de « sœurs » privilégiant la vertu et la dévotion afin d' :

accueillir dans l'honneur et la dévotion celle qui non seulement est leur reine, mais qui a encore pouvoir et autorité sur toutes les puissances du monde, après le Fils unique qu'elle a porté, conçu du Saint-Esprit, et qui est le Fils de Dieu le Père. Il est juste, toutefois, que cette assemblée de femmes supplie la très haute, excellente et souveraine princesse de daigner s'abaisser à venir habiter parmi elles ici-bas, dans leur Cité et consœurerie, sans mépris pour leur petitesse au regard de sa grandeur<sup>912</sup>.

Ce royaume, les Dames de la Purification l'ont construit à leur manière, en ayant conscience de leur héritage familial et des droits et des devoirs reconnus à la femme par la société civile. Cet héritage n'est cependant pas, selon elles, immuable. Leur maître mot est la perfection, qui pour elles, est synonyme de progrès. Les Dames ont une phrase qu'elles doivent sans cesse avoir à l'esprit : « ecce nunc coepi » – « je ne fais que de

---

<sup>911</sup> Christine de Pizan, *La Cité des Dames*, ouvrage traduit et présenté par Thérèse Moreau et Éric Hicks, Paris, Stock, 1996, p. 144.

<sup>912</sup> *Ibid.*, pp. 239-240.

commencer »<sup>913</sup>. Chaque événement de leur vie, chaque prière est un nouveau départ. Une seule constante : l'amour et la dévotion qu'elles ont pour « la Sacrée Mère de Dieu, leur dame et maîtresse, qui doit être leur parfait modèle et exemplaire »<sup>914</sup>. La Vierge est au centre de leur vie, de leur cœur et de leur cité, et elles se doivent de l'imiter. Les Dames de la Purification osent donc revendiquer un droit : celui de vivre leur foi comme elles le désirent en un siècle pétri de préjugés à l'égard de la gent féminine ; elles doivent pour cela savoir habilement s'adapter au caractère de leurs époux ou contempteurs pour arriver à leurs fins. Leur assimilation de la prospective au progrès ne signifie pas qu'elles rejettent en bloc le passé. La postérité en a besoin pour être légitime, mais s'accommode des nouveautés grâce auxquelles les Dames de la Purification font acte d'identité.

L'amitié des Dames de la Purification se construit et se renforce au fil des années. Des débuts difficiles ont marqué les consciences, mais elles ont appris à faire face à cela en resserrant les liens familiaux et dévotionnels qui les unissaient. Les Dames se présentent elles-mêmes comme des femmes fortes et vertueuses. Les sources disponibles permettent d'en prendre la mesure.

### **C- Les Dames de la Purification : des femmes « fortes »**

Les abrégés de vie et de vertus des Dames de la Purification, leur mémoire historique, les récits de *Vies*<sup>915</sup> témoignent de la prégnance de la valeur de « la femme forte » dans les mentalités du temps. La notice nécrologique de Jeanne Le Veneur, première supérieure de la Congrégation, est sur ce point révélatrice :

---

<sup>913</sup> AD Isère, 26 H 222, f°1v°.

<sup>914</sup> *Ibid.*

<sup>915</sup> La baronne de Neuville est ainsi considérée comme une « femme forte » par son biographe. Sur ce point : *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XIV, p. 82. Marie de Valence l'est de même sous la plume de Louis de La Rivière :

C'estoit veritablement une Femme forte, telle à peu pres que la décrit Salomon, genereuse à se vaincre soy-mesme, à guerroyer les ennemis invisibles, à pratiquer la Vertu, à procurer le salut d'autrui. Voyla qui est rare, on n'en voit guiere de semblables.

Extrait de *l'Histoire de la vie et mœurs de Marie Tessoniere...*, *op.cit.*, p. 417. La marquise de Maignelay est également qualifiée de « femme forte » par son biographe, le capucin Marc de Bauden, *La vie admirable de tres-haute [...] dame Charlotte Marguerite de Gondy*, *op.cit.*, « Avis au lecteur », non paginé : « Femme forte de l'Évangile, qui a donné des preuves de son courage, en combattant tous les ennemis qui se rencontrent dans la Cour ».

Il est vray que sa vertu l'avoit relevee si haut au-dessus de sa naissance, que les Moins pieux estoient contrainctz de reconnestre en elle quelque chose de surnaturel et d'avoüer, qu'estant fille et femme d'un Orfèvre, Dieu luy avoit donnée une vie precieuse a mesnager, et que sa providence luy fournissoit continuellement toutes les plus riches occasions de meriter travaillant puissamment, comme une *Femme veritablement Forte* et par le conseil de ses Mains et par les saintz artifices de son cœur<sup>916</sup>

Les Dames de la Purification insistent sur le travail manuel effectué par Jeanne Le Veneur dans la boutique de son époux, Étienne de Naves, maître-orfèvre de Grenoble<sup>917</sup>, et qui lui vaut le qualificatif de « femme forte ». Elle avait certainement appris les rudiments du métier d'orfèvre auprès de son père, Itier Le Veneur (orthographié Leveneur), qui possédait lui-même une boutique à Grenoble, rue Revenderie. Ce dernier était un artisan reconnu qui avait, à la demande de François de Bonne, réalisé trois clés en argent données à Louis XIII lors de son passage à Grenoble<sup>918</sup>. Jeanne Le Veneur était donc une « femme forte » qui recherchait la compagnie des « âmes fortes »<sup>919</sup>. Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur, faisait partie de celles-là : « l'estat ou on la trouva quant elle mourut fait bien voir que ces mains furent ocupee aux emplois de celle de *la femme forte* ie veux dire ou a faire l'aumosne on a souetter [mots illisibles] faire des pieuse fondation pour contribuer a l'honneur et gloire de Dieu »<sup>920</sup>. Une fois de plus, les Dames de la Purification évoquent les mains de la sœur, garantes de la vertu. Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, est également sous la plume de ses « sœurs » de la Congrégation, une femme forte puisque « Les soings de ceste *foemme vrayement forte* ne furent plus des lors que de travailler pour les Eglises, Pour l'Education de ses enfans et pour les pauvres »<sup>921</sup>. L'auteur de son éloge funèbre le confirme aux hommes venus écouter son discours : « Mais, Messieurs, si vous avez esté ravis de voir tant de qualitez assemblées en cette *Femme veritablement forte* ; reservés ie vous prie le reste de vos admirations à ce qui me reste à dire »<sup>922</sup>. Quelques pages plus loin, il est encore fait mention de la ténacité et du courage de cette noble dame : « au contraire devenant tous les iours *plus courageuse & plus forte*, elle gaignoit de nouvelles batailles, pource qu'elle rencontroit de nouveaux

---

<sup>916</sup> AD Isère, 26 H 221, f°100. Nos italiques.

<sup>917</sup> Les deux époux sont issus du milieu de l'orfèvrerie et laisseront derrière eux des générations d'orfèvres. René Fonvieille parle de deux dynasties : la famille Leveneur, de 1594 à 1746, et la famille de Naves, de 1618 à 1719. Sur ce point, René Fonvieille *et alii*, *Le Vieux Grenoble*, *op.cit.*, t. I, p. 114.

<sup>918</sup> *Ibid.*, t. III, p. 77.

<sup>919</sup> AD Isère, 26 H 221, f°101.

<sup>920</sup> *Ibid.*, f°9r°. Nos italiques.

<sup>921</sup> *Ibid.*, f°97. Nos italiques.

<sup>922</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, *op.cit.*, p. 30.

dangers ; & semblable à ces grandes ames qu'elle imitoit, elle mettoit en oubli les combats passez, & n'aspiroit qu'à de nouvelles victoires »<sup>923</sup>. Claude de Chissé s'affermir au fur et à mesure des épreuves et cela est digne d'être cité. C'est dans l'aversion que le cœur s'enrichit, que la vertu s'exprime, et que la femme peut mettre en application ce qu'elle a lu dans les ouvrages spirituels.

Une autre grenobloise en lien avec les Dames de la Purification est qualifiée de femme forte et d'héroïne. Il s'agit d'Anne de Baillif, mère de la seconde congréganiste, Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon. La Bibliothèque municipale de Grenoble conserve son oraison funèbre prononcée dans la chapelle de la Visitation par Laurent de Bressac<sup>924</sup>. Dans son discours, l'auteur souligne la grande beauté d'Anne Baillif (en particulier celle de sa gorge<sup>925</sup>) ainsi que ses grandes qualités morales la faisant « un modèle [...] digne d'estre copié comme un excellent original »<sup>926</sup> :

Mais par où entrerons nous dans cette belle matiere ? on le peut de par tout, par tout *elle est pretieuse, éclatante et solide*, c'est une peinture si rare & si bien placée, qu'elle a son iour de quelque costé qu'on la regarde, c'est une figure dont le relief est par tout d'une égale beauté : ie la considère pourtant auioird'huy sous le nom & *les vertus de cette femme forte*, que le S. Esprit semble avoir eu de la peine à trouver dans le monde. Je dis qu'elle a esté femme parmy les febleses de son sexe, mais *forte* par la dure trempe de son courage invincible ; & qu'ayant glorieusement triomphé de l'amour de la vie & des terreurs de la mort, & beaucoup fait & beaucoup souffert pour Dieu, elle a possédé en un degré éminent *les deux parties de cette masle & héroïque vertu*<sup>927</sup>.

Cette « femme forte »<sup>928</sup> au « corps fragile »<sup>929</sup>, cette « précieuse » et « héroïne » du siècle semble ne pas partager le goût du luxe :

*Nostre femme forte* n'en a pas fait de mesme, elle estoit propre, mais sans affeterie, elle estoit bien mise, mais sans superfluité, le luxe n'estoit pas sa passion dominante, elle ne portoit pas, dit le monstrueux Esprit d'Affrique, des terres entieres pendues aux

---

<sup>923</sup> *Ibid.*, pp. 39-40.

<sup>924</sup> *Oraison funèbre de feüe Anne Baillif...*, *op.cit.*

<sup>925</sup> *Ibid.*, p. 6 :

Celles qui l'ont connue en ce temps-là, sçavent bien qu'ayant la gorge fort belle, elle la cacha toujours avec un soin extreme bien éloignée de l'usage scandaleux de ces toiles transparentes, qui découvrent les choses qu'elles semblent couvrir, & qui ne font qu'adoucir des nuditez honteuses, au lieu d'en oster la veüe...

<sup>926</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>927</sup> *Ibid.*, p. 4. Nos italiques.

<sup>928</sup> *Ibid.*, pp. 4-5-6-10-14-15.

<sup>929</sup> *Ibid.*, p. 5.

oreilles, ny des prés & des vignes sur un colet ou sur une cravate, & le sang des pauvres ne couloit ny de ses mains ny des plis de sa robe<sup>930</sup>.

Anne Baillif, pourvue de certaines qualités viriles propres au héros n'en demeure pas moins modeste dans son apparence et son attitude. Sophie Vergnes a d'ailleurs parfaitement montré qu'en la femme forte coexiste à la fois des qualités viriles et des vertus féminines comme la douceur, la modestie et la dévotion<sup>931</sup>. Les Dames de la Purification que nous avons précédemment citées partagent donc les valeurs exaltées de la « femme forte » chères aux *Champions des Dames* dont les œuvres sont le plus souvent dédiées à la Régente<sup>932</sup>. L'une et l'autre n'ont rien à envier à Madame de Montausier qui est sous la plume d'Esprit Fléchier, qualifiée de femme forte : « Qui trouvera une femme forte ? Son prix passe tout ce qui vient des Païs les plus éloignez »<sup>933</sup>.

Les vertus que sont le courage et la force ne sont pas pour les Dames de la Purification, uniquement l'apanage des hommes. Laurent de Bressac le confirme en invitant le sexe masculin à prendre pour modèle Anne Baillif. Cette identification est possible, selon lui, car l'âme est un être asexué : « Je peux dire que nostre illustre defunte les a combatus avec tant de courage, qu'elle peut & doit passer *veritablement pour une femme forte* ; & que dans un corps fragile, elle a toute la fermeté des sentimens Héroïques, parce qu'au dire du grand Tertullien l'ame n'a point de sexe, *anima non habet sexum* »<sup>934</sup>. L'âme n'a donc point de sexe. L'héroïsme est une affaire d'hommes comme de femmes nous dit Noémi Hepp<sup>935</sup> même si, chez les laïcs, « la femme-héros répugne profondément

---

<sup>930</sup> *Ibid.*, p. 6. Nos italiques.

<sup>931</sup> Sophie Vergnes, *Les Frondeuses : l'activité politique des femmes de l'aristocratie et ses représentations de 1643 à 1661*, thèse d'histoire, Toulouse II, Université Toulouse-Le Mirail, 2012, p. 274. La sous-partie du chapitre est précisément intitulée « un idéal revivifié : la femme forte », pp. 274-284.

<sup>932</sup> Nicolas Caussin, *La Cour sainte*, *op.cit.*; Sébastien de Senlis, *Epistres morales. Où toutes les dames qui prétendent au paradis, treuvent les vertus d'une Cour Sainte, & celles des cloistres réformés*, Paris, M. Soly & G. Alliot, 1645 ; *La Gallerie des femmes fortes, par le Pere Le Moyne*, cinquième édition, Paris, Compagnie des Marchands Libraires du Palais, 1665. Ouvrages cités par Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, *op.cit.*, éd. 1999, p. 135.

<sup>933</sup> Esprit Fléchier, *Oraison funèbre de Madame Julie-Lucine d'Angennes de Rambouillet, duchesse de Montausier, prononcée le 2 janvier 1672*, Paris, Mabre Cramoisy, 1672, p. 1, cité dans Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, *op.cit.*, éd. 2008, p. 161.

<sup>934</sup> *Oraison funèbre de feüe Anne Baillif...*, *op.cit.*, p. 5. Nos italiques.

<sup>935</sup> Noémi Hepp le rappelle à son lecteur : « Si nous nous tournons vers les moralistes qui posent les normes, ils nous diront que la femme peut, tout aussi bien que l'homme, viser et atteindre l'héroïsme ». Extrait de Noémi Hepp, « La notion d'héroïne », dans *Onze études sur l'image de la femme...*, *op.cit.*, p. 12.

à la pensée du XVII<sup>e</sup> siècle »<sup>936</sup>. L'auteure indique de surcroît que le XVII<sup>e</sup> siècle est un siècle « où on a le sentiment de la spécificité » et où les idées « unisexes » ne peuvent être qu'à caractère artificiel<sup>937</sup>. Les Dames de la Purification ont bien compris l'ambiguïté ou le « malaise »<sup>938</sup> qui se cache derrière cette notion d'héroïne. L'enjeu réside dans un subtil équilibre entre le fait d'indiquer au lecteur le courage dont elles ont fait preuve et le respect des valeurs féminines et de la bienséance. Elles empruntent pour cela à la rhétorique guerrière et militaire son vocabulaire. Elles se considèrent dans un premier temps comme des soldats courageux qui ripostent et n'ont pas peur d'affronter la guerre qu'on veut bien leur faire mener : « que feront noz sœurs contre tous ces assautz de l'enfer lascheront elles le pied comme des soldatz poltrons, au contraire jamais elles ne furent si fermes et si fervantes »<sup>939</sup>. Si Furetière dénonce la poltronnerie des femmes<sup>940</sup>, les Dames de la Purification ne sont pas de cet avis. Elles sont hardies dans leurs revendications comme dans le vocabulaire qu'elles emploient. Les termes « escarmouche »<sup>941</sup>, « combat »<sup>942</sup>, « armes »<sup>943</sup> témoignent de la valeur de ces « soldats », de la bravoure de cette « troupe de femmes sans appui »<sup>944</sup> qui sous la bannière de la Vierge, sont prêtes à endurer toutes les calomnies pour défendre une noble cause, surtout si c'est celle de leur reine et de leur protectrice. L'ambiguïté est ici tangible. On assiste à une sorte de « virilité féminine » exacerbée par le courage et les vertus des Dames de la Purification. Elles sont proches de Lucrece sur ce point, mais éloignées du point de vue de la faute<sup>945</sup>. Elles, ne se sont pas suicidées. Elles répondent à un appel divin, à une mission, et restent fondamentalement convaincues de la légitimité de leurs actes d'où leur ténacité à défendre leur position. Les bruits suscités par leur démarche amènent ensuite d'autres

---

<sup>936</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>937</sup> *Ibid.*

<sup>938</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>939</sup> AD Isère, 26 H 222, f°20v°.

<sup>940</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Poltron » : « il sied bien aux femmes d'être un peu poltronnes ».

<sup>941</sup> AD Isère, 26 H 222, f°10r°.

<sup>942</sup> *Ibid.*, f°10r°et 21v°.

<sup>943</sup> *Ibid.*, f°21r°.

<sup>944</sup> *Ibid.*, f°36v°.

<sup>945</sup> Sur ce point, Philippe Bousquet, « L'héroïsme féminin, entre admiration païenne et représentations chrétiennes », Colloque annuel de la NASSCFL, Arizona State University, Tempe, USA, 3-5 mai 2001 dans *Les Femmes au Grand Siècle. Le Baroque : musique et littérature. Musique et liturgie, Actes du 33<sup>e</sup> congrès de la NASSCFL*, t. II, David Wetsel et Frédéric Canovas dir., Tübingen, Narr Verlag, coll. « Biblio 17 » n°144, 2003, pp. 94-102.

femmes, particulièrement vertueuses, à s'enquérir de la situation. Celles-ci se rallient à leur cause et demandent instamment de faire partie de la Congrégation :

[...] d'autres jeunes dames ayant eu cognoissance de la congrega[ti]on par le moyen de la percecution quelles n'auroient pas eue sans cela demanderent d'estre receues, mais ce qui est de plus considerable c'est que des dames qualifiées d'un âge avancé et d'une piété consommée [...] voulurent aussy en estre et se soumettre a la conduite de celles qui leur estoient inferieures en age en qualité rang et aparamment en vertus tant estoit grande l'extime qu'on avoit conceu de nostre congrega[ti]on par le zelle et la fermetté qu'avoient tesmoigné noz jeunes sœurs dans cette furieuse bourasque<sup>946</sup>

La venue de ces femmes de hautes vertus a permis aux Dames de la Purification de ne plus être moquées et surtout d'apaiser les tensions. La prise des « armes » n'a été que temporaire, exceptionnelle, et la situation a donc pu revenir à la normale. Les Dames de la Purification n'ont vu dans cette bataille que la fin – la gloire de Dieu – et ont utilisé des moyens qui leur étaient offerts même si en recourant à ces « armes », elles se sont travesties littérairement parlant, en hommes. Ces armes qu'elles ont utilisées n'étaient pas tranchantes, mais spirituelles : ce sont des mots, des représentations, des comportements altiers. Les Dames ont exceptionnellement transgressé leur statut de femmes, mais c'est en cela qu'elles deviennent de véritables héroïnes. Elles ont su conserver les vertus féminines propres à leur sexe tout en arborant des qualités masculines. Personne (si ce n'est elles) n'attendait de ces femmes un tel comportement. Sans le dire explicitement même si cela est sous-entendu, l'amitié et la solidarité féminine dont elles ont fait preuve ont eu raison de la guerre. Leur victoire, exclusivement féminine, a dérouter un parterre d'ennemis constitué d'hommes et de femmes. Par acquit de conscience, pour être vertueuses et défendre leur conception de la foi, les Dames de la Purification n'ont jamais baissé les bras. Elles ont sans doute puisé dans les ouvrages mettant en scène des héroïnes, le socle de leur imaginaire.

Les femmes du XVII<sup>e</sup> siècle sont, de plus, fréquemment comparées aux Amazones chrétiennes : Barbe Alberte d'Ernecourt, dame de Saint-Balmont en tête<sup>947</sup>. Beatrix de Sylva, fondatrice de l'Ordre de la Conception de la Vierge au Portugal, aimait à lire les récits des « premières amazones chrétiennes »<sup>948</sup>. Plusieurs femmes proches des Dames

---

<sup>946</sup> AD Isère, 26 H 222, f°22r°.

<sup>947</sup> Micheline Cuénin, *La dernière des amazones, Madame de Saint-Baslemont*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992, 186 p.

<sup>948</sup> *Les Eloges et les Vies des reynes...*, *op.cit.*, p. 184.



de la Purification sont dénommées ainsi : la baronne de Neuville est sous la plume de son thuriféraire, une « pieuse Amazone »<sup>949</sup>.

Le 30 juillet 1641, à onze heures du soir, éclate à Valence une émeute en raison de la perception du droit de subvention : un fagot est allumé devant le bureau en signe de protestation. Une *Adresse des Dames de Grenoble à celles de Valence* est alors rédigée par « un plaisant de Grenoble »<sup>950</sup>. Ce dernier ironise sur le corps des Dames, leur caractère très affirmé, leur extrême loyauté envers le roi et leur jargon :

Les dames de Grenoble et confédérées, aux dames de Valence, salut.

Nous avons veu les mauvais desseins que font les receveurs des élections de la province contre le pauvre peuple, qui ne tendent qu'à tyrannie ; et encor, au mesme subject, pour comble de nos malheurs, les trésoriers de nostre ville sont allés aux eslections pour partager la taille royalle, dans laquelle ils ont fourré, contre l'intention de Sa Majesté déclarée par sa patente, plus que du double de ladicte imposition, laquelle doit estre supportée esgallement avec les autres ordres de la province, et par ce moyen s'en deschargent doucement et nous escrasent de ce fardeau ; de quoy sont coupables lesdicts trésoriers, ensemble lesdicts esleus pour y avoir édhérés, contre lesquels sera fait procès verbal pour estre punis par la rigueur de nostre justice. Toutes ces causes nous ont esmeus à entreprendre de retrancher les mauvais desseins de ces pirattes à leur esvènement, les ayant tous voués au Dieu Neptune pour lui en estre fait sacrifice. Et par ce que Valence est la retraite de nos garniments (*sic*), entre autres de ce frippon Monteil, de nostre ville, ayant appris qu'il est associé à ceste maudite entreprinse avec Rodet, de vostre maison de ville, nous vous prions vous en rendre maistresses, avec le petit Bérard, et les nous conserver, car nous les enverrons quérir par un *régiment de nos amazones*, leur ayant ja préparé le sommet de nostre tour du Pont pour leur y faire faire une cabriole en mastachins<sup>951</sup>. Vous advisants que nostre but n'est point d'empêcher l'imposition de ce qui concerne la taille royalle, laquelle nous voulons bien payer, puisque nous sommes par devoir et par affection très humbles servantes et subjectes de Sa Majesté et pour son service voulons, d'un grand cœur, employer nos biens, nos vies et prouesses, qu'espérons *courageusement*, pour le soubstien de son estat, et encor contre la tyrannie de ses partisans, qui sont ses ennemis capitaux, car ils nous ont cy devant saignées jusqu'à la dernière goutte et maintenant nous veulent sucer la mouëlle des os pour nous aliéner nos forces, en sorte que nous puissions rendre les travaux nécessaires pour le soubstien de cest estat, et affoiblir d'aultant la monarchie. C'est un dessein qu'ils ont pour favoriser les projets de l'estranger ennemy de ceste couronne et duquel indubitablement ils sont pensionnaires.

Donques comme loyales à Sa Majesté, procurons le payement de la taille ordonnée pour le service de nostre Roy, à quoy Dieu et la Sainte Vierge, sa protectrice, donnent santé, prospérité et victoire générale contre tous ses ennemis, et qu'il cognoisse (*sic*) la tyrannie de ces partisans, et pour la punition nous ordonne d'en faire le chastiment,

---

<sup>949</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XIII, p. 77 ; chap. XIV, p. 80 ; chap. XVIII, p. 104.

<sup>950</sup> Selon Jules Roman qui donne une copie conforme à celle présente aux Archives étrangères, France, 1548, pp. 39-71 cité dans « Mélanges », *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4<sup>e</sup> série, t. III, 1889, Grenoble, F. Allier Père et Fils, 1890, pp. 566-568.

<sup>951</sup> Jules Roman précise que les mastachins sont à l'instar des matassins de Molière, des danseurs grotesques. Sur ce point, *Ibid.*, note 3, p. 567.

affin qu'après les avoir exterminés nous jouissions de la paix que sa naissance royalle et bonne fortune nous faict espérer<sup>952</sup>.

Les Dames ne forment pas seulement une « troupe de femmes », mais deviennent ici, sous cette plume, un régiment d'amazones. La femme forte est exaltée au sein de ce long commentaire qui insiste sur la loyauté des Dames et leur désir de contribuer aux finances royales.

Il est encore question de la femme forte dans les ouvrages du saint genevois. Le chapitre 38 de la troisième partie de l'*Introduction à la Vie Dévote* évoque la place de la femme au sein du couple. François de Sales écrit :

Saint Paul laisse en partage aux femmes *le soin de la maison* ; c'est pourquoi plusieurs ont cette véritable opinion, que leur dévotion est plus fructueuse à la famille que celle des maris qui, ne faisant pas une si ordinaire résidence entre les domestiques, ne peuvent par conséquent les adresser si aisément à la vertu. À cette considération, Salomon en ses Proverbes fait dépendre le bonheur de toute la maison, du soin et industrie de cette *femme forte* qu'il décrit<sup>953</sup>.

En puisant à la source du Livre des Proverbes, chapitre XXXI, versets 10-31, François de Sales instaure un parallèle entre la femme forte, vaillante et vertueuse qui y est décrite, et une femme du monde (comme l'est Philothée) soucieuse de l'entretien de sa maisonnée. Il cherche à démontrer qu'une bonne épouse est présente auprès de son époux et se charge de l'éducation de sa famille<sup>954</sup>. Fidèles lectrices de François de Sales, les Dames de la Purification ont très bien pu prendre à la lettre ce qu'il écrivait et ont eu tendance à s'approprier son discours. Il ne faut pas oublier qu'épouses ou veuves, elles ont eu à gérer leur maisonnée et que cet ouvrage étant une référence pour elles, elles ont souhaité appliquer ses maximes dans leur vie quotidienne. L'*Introduction à la Vie Dévote* n'était-il pas un ouvrage destiné à cela ? À faire de Philothée un modèle pour les femmes

---

<sup>952</sup> C'est nous qui soulignons hormis les « sic ».

<sup>953</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 38 : « Avis pour les gens mariés », p. 236.

<sup>954</sup> Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'évêque de La Rochelle et de Saintes, Mgr Jean-Baptiste-François Landriot, a écrit un ouvrage entièrement destiné aux femmes du monde à partir de cette partie vétéro-testamentaire qu'il a intitulé *La femme forte. Conférences destinées aux femmes du monde, par Monseigneur Landriot évêque de la Rochelle et de Saintes*, 3<sup>e</sup> éd., Poitiers, Oudin/Paris, Palmé, 1863, 419 p. D'autres auteurs ecclésiastiques ont mis à distance la faiblesse féminine pour exalter une femme forte aux côtés de son époux. Sur ce point, Daniel Moulinet, « La femme forte », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], 15 | 2008, mis en ligne le 14 septembre 2012, consulté le 14 août 2013. URL : <http://chretienssocietes.revues.org/1852> ; DOI : 0.4000/chretienssocietes.1852.

mariées et les veuves pour qu'elles puissent vivre saintement dans le monde ? Assurément, et les Dames de la Purification ont imité cette « héroïne » religieuse.

Les Dames de la Purification sont des femmes de leur temps. Leurs sources reflètent les idéaux qu'elles partagent avec d'autres femmes de leur époque, en particulier les Frondeuses<sup>955</sup>. Ayant une haute idée de leur dignité<sup>956</sup>, de leurs actions, et du rôle qu'elles ont à jouer sur la scène religieuse locale, les Dames de la Purification n'envisagent que la victoire. Leur Congrégation n'est constituée que de femmes vertueuses auxquelles revient la tâche cruciale de montrer l'exemple.

### **D- Les Dames de la Purification : des modèles pour les femmes de leur temps**

À la lecture des sources, les Dames de la Purification ne se présentent pas seulement comme des sœurs de cœur et de sang. Ce sont aussi des modèles de piété les unes pour les autres et surtout pour toutes les femmes. Certaines parmi les plus âgées possèdent de nombreuses vertus qu'il faut imiter :

La mode estant venue parmi les femmes a leur exemple de ne plus parler a lesglize et de ne point tant montrer sa gorge outre que d'autres jeunes dames ayant eu cognoissance de la congrega[ti]on par le moyen de la percecution quelles n'auroient pas eue sans cela demanderent d'estre receues, mais ce qui est de plus considerable c'est que des dames qualifiées d'un âge avancé et d'une piété consomée (s'apliquant de longue main a toute sorte de bonnes œuvres et servant de modelle de pieté a celles de leur sexe)<sup>957</sup>

Les Dames de la Purification sont conscientes de leur pouvoir. Leur attitude rejaillit sur l'ensemble de l'élite provinciale. La « mode » de ne plus parler lors des cérémonies religieuses et de ne plus montrer aussi légèrement sa poitrine généralement visible à travers les étoffes est leur initiative. Selon elles, celle-ci fut suivie dans les faits par les autres femmes, car la Congrégation de la Purification n'est plus désormais une association féminine dont on peut se railler, c'est une œuvre forte dédiée à la gloire de la Vierge et peuplée des femmes les plus vertueuses qui soient. Elles souhaitent montrer à tous qu'en sus de la victoire, sans même les avoir sollicitées, elles sont parvenues à attirer des femmes encore plus pieuses et vertueuses qu'elles à rejoindre leurs rangs, signe éminent de la noblesse de leur action. Les Dames de la Purification en retirent une grande fierté.

---

<sup>955</sup> Sophie Vergnes, *Les Frondeuses...*, *op.cit.*

<sup>956</sup> Sophie Vergnes tire la même conclusion des Frondeuses, *Ibid.*, p. 274.

<sup>957</sup> AD Isère, 26 H 222, f°22.

Les Dames de la Congrégation de la Purification ont le sentiment d'être novatrices dans leur domaine, mais aussi, sans doute, de revendiquer pour la femme une liberté – tout du moins une émancipation – dans la sphère religieuse qu'elle ne détenait pas auparavant. Leur conception de la féminité forme la base de leur identité et la femme forte et héroïque sert de support à leur discours leur permettant ainsi d'exalter les vertus de leurs « sœurs ».

Les Dames de la Purification sont des femmes de caractère qui ne permettent pas aux hommes de contrecarrer le plan qu'elles ont mis sur pied, en secret, dans leurs cabinets. Elles mettent ainsi en lumière leur force, leur courage et leur amitié qui leur servent à affronter tous les dangers. Les « sœurs » qui se succèdent de génération en génération peuvent lire l'héroïsme dont elles ont fait preuve en tenant tête à leurs contempteurs. Leur position sociale a bien entendu été un puissant levier. Elles savaient qu'étant femmes de haute qualité, elles avaient un pouvoir plus important. Elles le disent elles-mêmes : l'évêque de Grenoble, Pierre Scarron, ne peut pas anéantir ce qu'elles ont bâti, car cela constitue une offense à ces femmes de haute condition sociale et à leurs familles. Leur dynamisme reste cependant entier. Elles ont réussi leur entreprise et leur orgueil est flatté au sein du mémoire historique qu'elles ont rédigé. Amies proches, elles ont donc resserré les rangs et ont marché en cortège dans les rues de la ville afin de montrer qu'elles n'ont pas eu peur d'être brocardées.



## CHAPITRE IX

### DES FEMMES DE CULTURE

Dans son testament olographe, Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, insistait pour qu'au cas où son jeune fils Antoine se retrouve sans parents, son frère Étienne « aye le soin de le faire honorablement elever, et instruire ez bonnes lettres, et en la vertu »<sup>958</sup>. Sœur de Burillon avait-elle le souci d'inculquer à son fils une culture qu'elle-même avait reçue ? Il est difficile de le dire. Il apparaît cependant au vu des sources dont nous disposons que les Dames de la Purification sont des femmes cultivées. Elles n'ont pas toutes le même degré de culture et cela se remarque aisément à la lecture des abrégés de vie et de vertus. Mais les moins instruites ont certainement, par souci de mimétisme, intériorisé lors des conversations spirituelles auxquelles elles s'adonnaient de bon cœur, les expressions, le langage et la manière de se comporter des plus élevées socialement. Les Dames de la noblesse ont voulu, dès le départ, que des femmes d'apothicaires et de procureurs fassent partie de leur entreprise, car « n'ayant voulu esclure de leur Compagnie que le Vice, mais la Vertu soubz quelque habit qu'elle paroisse et par quelques personnes quelle soit possedée »<sup>959</sup>, ces dernières avaient de plein droit le droit d'être parmi elles. Si elles ont accepté leurs vertus, elles n'ont sans doute pas rejeté leur éducation moins poussée et ont, au contraire, contribué à leur instruction. La signature et la belle écriture de certaines Dames de la Purification prouvent de surcroît que ce sont des femmes qui ont l'habitude de rédiger des lettres, de signer des actes notariés, de tenir un journal ou des livres de raison. N'oublions pas non plus que ce sont les élites féminines de la province de Dauphiné dont nous parlons. Seules quelques Dames de la Purification n'ont effectivement pas signé leur acte de réception : Olympe de Guichard, 29<sup>e</sup> sœur<sup>960</sup> ; Marguerite Prunier de Saint-André, 39<sup>e</sup> sœur<sup>961</sup>, mais cela s'explique par sa réception au sein du corps la veille de son décès ; Gasparde de Rives, 41<sup>e</sup> sœur<sup>962</sup> ; Marie-Antoinette Baron, 62<sup>e</sup> sœur<sup>963</sup> ; Méraude-Émerentienne de Ponnat, 68<sup>e</sup> sœur<sup>964</sup> ; Marie de Buffevent

---

<sup>958</sup> AD Isère, 2 E 797, n. f.

<sup>959</sup> AD Isère, 26 H 222, f°15r°.

<sup>960</sup> AD Isère, 26 H 221, f°8v°.

<sup>961</sup> *Ibid.*, f°11r°.

<sup>962</sup> *Ibid.*, f°11v°.

<sup>963</sup> *Ibid.*, f°20r°.

<sup>964</sup> *Ibid.*, f°23r°.

de Murinais, 74<sup>e</sup> sœur<sup>965</sup> ; Angélique de Rabot d'Aurillac, 75<sup>e</sup> sœur<sup>966</sup> ; Marguerite Eyraud, 81<sup>e</sup> sœur<sup>967</sup> ; Madeleine Pressins, 85<sup>e</sup> sœur<sup>968</sup> ; Marie Barde, 89<sup>e</sup> sœur<sup>969</sup> ; Marie Second, 92<sup>e</sup> sœur<sup>970</sup>, et enfin, Dimanche Chosson, 93<sup>e</sup> sœur<sup>971</sup>. Ce sont donc 12 Dames sur 93 (soit 12,9 % des « sœurs ») qui n'apposent pas leur nom en bas de la notice qui leur est consacrée. Nous ne connaissons pas les raisons de cette absence. Sans doute pouvons-nous évoquer un éloignement géographique à ce moment-là, mais certainement pas l'analphabétisme de ces femmes, terme qui, d'ailleurs, est un néologisme à cette époque. Des débats divisent les historiens sur le critère de pertinence de la signature comme témoin d'alphabétisation<sup>972</sup>, mais nous sommes de l'avis de Michel Verrette qui écrit :

L'histoire, qu'on lit à travers les nombreuses études qui lui sont consacrées, ne sera jamais autre chose qu'une tentative intelligente de reconstitution du passé à partir des traces qu'il nous a laissées afin d'essayer de mieux en rendre compte et surtout de mieux le comprendre. Jusqu'à présent, en histoire de l'alphabétisation, la meilleure trace identifiée et qui a été l'objet de la critique la plus sérieuse demeure la signature<sup>973</sup>.

L'absence de signature dans le registre des Dames ne signifie pas qu'elles ne savent pas signer. Nous avons en effet retrouvé leurs signatures en bas des actes à valeur juridique. Les signatures des Dames sont d'ailleurs « très aisées » au sens où l'entend Marie-Madeleine Compère<sup>974</sup>. Les Dames ne signent cependant pas toutes de la même façon. Certaines apposent leur prénom et leur nom (79,3 %), d'autres uniquement l'initiale de leur prénom et leur nom complet (14,7 %), certaines enfin, signent uniquement de leur nom de famille (6 %). Parmi ces femmes, deux se démarquent par le signe qu'elles accolent à leur signature : Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur, dessine un « 8 » à

---

<sup>965</sup> *Ibid.*, f°26r°.

<sup>966</sup> *Ibid.*, f°26v°.

<sup>967</sup> *Ibid.*, f°29v°.

<sup>968</sup> *Ibid.*, f°31v°.

<sup>969</sup> *Ibid.*, f°33v°.

<sup>970</sup> *Ibid.*, f°35r°.

<sup>971</sup> *Ibid.*, f°35v°.

<sup>972</sup> Pour une étude approfondie sur la signature, Béatrice Fraenkel, *La signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires, 1992, 319 p. Pour un rapide récapitulatif du débat historiographique, Michel Verrette, *L'alphabétisation au Québec, 1660-1900. En marche vers la modernité culturelle*, Sillery, Septentrion, 2002, pp. 38-49.

<sup>973</sup> Michel Verrette, *L'alphabétisation au Québec, 1660-1900, ibid.*, p. 49.

<sup>974</sup> Marie-Madeleine Compère, « École et alphabétisation en Languedoc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans François Furet, Jacques Ozouf (dir.), *Lire et écrire*, Paris, Éd. de Minuit, 1977, t. II, pp.91 et s. La signature « très aisée » témoigne de l'habitude d'écrire.

côté de son nom<sup>975</sup> et Marguerite de Ferrailon, 33<sup>e</sup> sœur, dessine une croix, témoin de sa grande piété, au-dessus de celui-ci<sup>976</sup>.

Une autre manière d'aborder l'alphabétisation de ces femmes est de recenser les ouvrages qu'elles achètent chez le libraire. Les registres des libraires Jean I et Jean II Nicolas<sup>977</sup> sont de ce point de vue une aide précieuse au chercheur soucieux de mieux connaître leur accès à l'écrit et leurs goûts littéraires. Le problème réside dans le fait de savoir si elles ont lu ces ouvrages ou si ceux-ci n'étaient destinés qu'à orner leur bibliothèque. Le chapitre ultérieur que nous consacrons aux lectures spirituelles dans la troisième partie de ce travail tente d'apporter quelques précisions sur ce point. Ici, nous nous contentons d'évoquer les titres des livres achetés par les Dames.

### **A- Les ouvrages achetés par les Dames de la Purification**

L'édition grenobloise est marquée par les contrefaçons des ouvrages parisiens. Jean II Nicolas et son confrère Philippe Charvys avec la complicité de l'imprimeur Frémon pratiquaient la copie de nombreux volumes imprimés. Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq estiment qu'entre 1645 et 1668, environ 1 850 titres différents étaient sortis des presses des Nicolas pour un total de 20 000 exemplaires vendus<sup>978</sup>. Cependant, ces chiffres ne rendent pas totalement compte de la circulation et de la vente des imprimés dans la capitale provinciale, les Nicolas n'étant pas les seuls libraires de la ville<sup>979</sup>. De plus, les ouvrages mentionnés sur leurs registres de comptes ne nous renseignent que sur une courte période et sur des ouvrages achetés à crédit. Nous ne pouvons donc connaître avec exhaustivité les volumes contenus dans les bibliothèques familiales des Dames de la Purification d'autant plus que nous ne sommes pas en possession de nombreux inventaires après-décès. Un constat d'emblée peut cependant être établi : les œuvres de spiritualité et

---

<sup>975</sup> AD Isère, 26 H 221, f°5r°.

<sup>976</sup> *Ibid.*, f°9v°.

<sup>977</sup> Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, 865 p. Pour une généalogie complète de la famille Nicolas, voir l'article d'Edmond Maignien, « Les Nicolas, libraires à Grenoble (1608-1661) » dans *Petite Revue des bibliophiles dauphinois*, Grenoble, Allier Frères, t. IV, n°16, 1913, pp. 220-242.

<sup>978</sup> *Ibid.*, t.I, p. 79.

<sup>979</sup> On notera cependant que la clientèle des Nicolas est précisément constituée des Présidents du Parlement et de la Chambre des Comptes. *Ibid.*, t. I, p. 107.



de dévotion représentent plus de la moitié des ouvrages religieux acquis par les Dames de la Purification.

### 1. Les ouvrages de piété

Nous avons vu *supra* que les Dames de la Purification étaient très proches des jésuites et savaient les écouter. Cela ne se dément pas dans leurs lectures. Le 25 septembre 1647, Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain, 43<sup>e</sup> sœur, achète un exemplaire du jésuite Paul de Barry<sup>980</sup>, *Le Paradis ouvert à Philagie par cent dévotions de la Mère de Dieu*<sup>981</sup>. Cet ouvrage est, selon Philippe Martin, un manuel très populaire à cette époque<sup>982</sup>. En février 1650, Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, envoie son mari Étienne Roux, grand acheteur<sup>983</sup>, quérir pour elle un exemplaire de ce même livre<sup>984</sup>. Un autre ouvrage de ce Père intéresse Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain qui achète en trois volumes, pour le prix de 4 livres<sup>985</sup>, *Les Méditations de Philagie pour tous les jours de l'année sur les festes de N. Seigneur et Nostre Dame*<sup>986</sup>. De même, elle est la seule<sup>987</sup> à demander un exemplaire de l'ouvrage du jésuite Juan-Eusebio de Nieremberg, *L'Aimable Jésus et la façon de l'aymer*, traduit de l'espagnol par le R. P. Claude Allard<sup>988</sup>. Du même auteur, elle achète pour 2 livres<sup>989</sup> *L'Esprit du christianisme* traduit par le Grenoblois Louis Videl<sup>990</sup>. Elle s'intéresse également aux missions menées par les compagnons de Jésus dans les contrées étrangères notamment celles du Père Alexandre de Rhodes

---

<sup>980</sup> BM Grenoble, H 962, f°55v° cité dans *ibid.*, t. II, p. 325.

<sup>981</sup> Paul de Barry, *Le Paradis ouvert à Philagie par cent dévotions de la Mère de Dieu*, 11<sup>e</sup> éd., Lyon, P. et Cl. Rigaud et Ph. Bordes, 1644, in-12 pour 12 sols.

<sup>982</sup> Philippe Martin, *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Cerf, 2003, p. 221.

<sup>983</sup> Avec plus de 350 ouvrages achetés chez les Nicolas en seize ans, il appartient à la catégorie des « grands acheteurs » selon Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, t. I, pp. 99-101.

<sup>984</sup> H 962, f°134 cité dans *ibid.*, t. II, p. 325.

<sup>985</sup> H 962, f°92v° cité dans *ibid.*

<sup>986</sup> Paul de Barry, *Les Méditations de Philagie pour tous les jours de l'année sur les festes de N. Seigneur et Nostre Dame*, Lyon, Ph. Bordes, L. Arnaud et Cl. Rigaud, 1648, 3 vol. in-8°.

<sup>987</sup> H 962, f°41, cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, t. II, p. 695.

<sup>988</sup> Juan-Eusebio de Nieremberg, *L'Aimable Jésus et la façon de l'aymer. Traduit de l'espagnol par le R. P. Claude Allard*, Paris, G. Meturas, 1652.

<sup>989</sup> H 962, f°129v°, cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, t. II, p. 697.

<sup>990</sup> Juan-Eusebio de Nieremberg, *L'Esprit du christianisme*, trad. Louis Videl, Grenoble, Jean Nicolas, 1650.

puisqu'elle achète le 24 septembre 1655, pour 3 livres et 15 sols<sup>991</sup>, les *Divers voyages et missions en la Chine et autres royaumes de l'Orient, avec son retour en Europe par la Perse et l'Arménie*<sup>992</sup>. Du jésuite espagnol Luis de La Puente, Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur, achète les *Méditations des mystères de nostre sainte foy*<sup>993</sup> pour la somme modique d'une livre<sup>994</sup> ce qui amène Henri-Jean Martin à penser qu'il s'agirait peut-être de l'*Abrégé des méditations*<sup>995</sup>.

L'ouvrage d'un autre membre de la Compagnie de Jésus aurait dû faire partie de la bibliothèque des Dames de la Purification : *Le Traitté de la conception immaculée de la Vierge*<sup>996</sup> de Henry Albi. D'une part, parce qu'il fait partie de la Congrégation de la Purification et est donc un confrère de leurs époux, frères ou pères, et d'autre part, parce que nous savons que certaines femmes bénéficiaient des conseils de cet homme. Peut-être qu'un manuscrit circulait entre les Dames ? Il n'est pas non plus impossible qu'elles aient lu certains passages lors de leurs assemblées du samedi. Le thème du livre devait en tous les cas les intéresser puisqu'il s'agissait d'un véritable plaidoyer en faveur de l'Immaculée Conception. Il est probable que parmi les douze exemplaires achetés en janvier 1654<sup>997</sup> par l'époux de Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, certains étaient destinés aux Dames et à leurs protégées. Parmi les ouvrages écrits par des jésuites, nous avons encore certaines *Vies*. Anne Bailly, mère de la seconde congréganiste, achète le 10 juin 1653<sup>998</sup>, la *Vie de Jeanne Fremiot de Chantal* d'Alexandre Fichet<sup>999</sup>. Ce jésuite savoyard habitait Grenoble en 1636 au moment même où naissait la Congrégation de la Purification et y avait prêché l'Avent et le Carême. Il jouissait également d'une excellente réputation à

---

<sup>991</sup> H 962, f°129v°, cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. II, p. 763.

<sup>992</sup> Alexandre de Rhodes, *Divers voyages et missions en la Chine et autres royaumes de l'Orient, avec son retour en Europe par la Perse et l'Arménie*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1653, 2 vol.

<sup>993</sup> Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. II, p. 587.

<sup>994</sup> H 962, f°265v° cité dans *ibid.*

<sup>995</sup> *Ibid.*

<sup>996</sup> Henry Albi, *Traitté de la conception immaculée de la Vierge par D. Scabiach*, Prestre, Grenoble, J. Nicolas, 1651, puis *Défense de la conception toute pure et sans tache de la sainte Vierge et des raisons que l'on a d'en esperer de l'Eglise une dernière définition par le sieur de Cabiach, prestre, docteur en théologie*, Grenoble, Jean Nicolas, 1654.

<sup>997</sup> H 962, f°220v°, cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. II, p. 292.

<sup>998</sup> H 962, f°209v° cité dans *ibid.*, p. 201.

<sup>999</sup> *Vie de Jeanne Fremiot de Chantal, fondatrice... par le Père Alexandre Fichet*, Paris, S. Huré, 1643.

Grenoble étant connu comme « prédicateur éloquent et professeur instruit »<sup>1000</sup>. Le lien étroit entretenu par Anne Bailly et les visitandines ainsi que la lecture des *Vies de saints* recommandés par elles explique cet achat de la *Vie* de la fondatrice de l'Ordre. Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur, a quant à elle acquis pour 14 livres les *Œuvres de François de Sales avec un abrégé de sa vie*<sup>1001</sup>. D'autres *Vies* sont également achetées par les Dames de la Purification. Le 24 septembre 1655, Catherine Béatrix Robert de Saint-Germain acquiert un exemplaire de *La Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, ou la concordance des Évangiles* de Charles Le Prevost<sup>1002</sup> au prix de 4 livres 10 sols<sup>1003</sup> et Marguerite de Chissé de La Marcousse, « une Vie des Pères hermites » autrement dit *Les Vies des Saints Pères du Désert*<sup>1004</sup> de Robert Arnaud d'Andilly pour le prix de 2 livres<sup>1005</sup>. Elle achète aussi<sup>1006</sup>, dans un autre registre, *L'Histoire du Vieux et du Nouveau Testament* par le Maître de Sacy<sup>1007</sup>.

Les Dames de la Purification paient également pour obtenir l'œuvre de carmes ou d'oratoriens. Ainsi, le même mois, Catherine Béatrix Robert de Saint-Germain achète de l'oratorien Jean-François Senault, *L'Homme chrestien*<sup>1008</sup> pour le prix élevé de 7 livres<sup>1009</sup> et du carme réformé Sébastien des Anges, des *Maximes ou Sentences spirituelles tirées de la vie des saints*<sup>1010</sup>. Elle achète encore pour 1 livre 10 sols<sup>1011</sup> un « Moïse » autrement dit, l'ouvrage de Marc-Antoine de Gérard dit de Saint-Amant, *Moyse sauvé*<sup>1012</sup> ainsi

---

<sup>1000</sup> R. P. Joseph Pra, *Les jésuites à Grenoble...*, *op.cit.*, pp. 66-67.

<sup>1001</sup> François de Sales, *Les Œuvres du B. François de Sales avec un abrégé de sa vie*, Paris, V<sup>ve</sup> S. Huré et S. Huré, 1653.

<sup>1002</sup> *La Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, ou la concordance des Évangiles* de Charles Le Prevost, Paris, S. et G. Cramoisy, 1653, 3 vol.

<sup>1003</sup> H 962, f<sup>o</sup>129v<sup>o</sup> cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, t. II, p. 601.

<sup>1004</sup> Robert Arnaud d'Andilly, *Les Vies des Saints Pères du Désert*, Paris, P. Le Petit, 1657, 2 vol.

<sup>1005</sup> H 962, f<sup>o</sup>265v<sup>o</sup> cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, t. II, p. 847.

<sup>1006</sup> H 962, f<sup>o</sup>265v<sup>o</sup> cité dans *ibid.*, t. II, p. 348.

<sup>1007</sup> *L'Histoire du Vieux et du Nouveau Testament... par le Sr de Royaumont par Le Maistre de Sacy et Nicole Fontaine*, Paris, P. Le Petit, 1670.

<sup>1008</sup> Jean-François Senault, *L'Homme chrestien*, Paris, V<sup>ve</sup> J. Camusat, 1648.

<sup>1009</sup> H 962, f<sup>o</sup>92v<sup>o</sup> cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, t. II, p. 800.

<sup>1010</sup> P. Sébastien des Anges, Carme réformé, *Maximes ou Sentences spirituelles tirées de la vie des saints*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, V<sup>ve</sup> de S. Huré, 1653. H-J. Martin signale qu'il n'a pas trouvé de traces des éditions antérieures, cité dans *ibid.*

<sup>1011</sup> H 962, f<sup>o</sup> 129v<sup>o</sup> cité dans *ibid.*, t. II, p. 778.

<sup>1012</sup> Marc-Antoine de Gérard, dit de Saint-Amant, *Moyse sauvé*, Leyde, J. Sambix, 1654.

qu'un exemplaire à 5 sols<sup>1013</sup> de Pierre Matthieu intitulé *Tablettes de la vie et de la mort*<sup>1014</sup>.

Les ouvrages d'Armand-Jean Du Plessis, cardinal et duc de Richelieu, ont leur public parmi les Grenobloises. Les listes du libraire prouvent que les femmes étaient des lectrices du *Traité de la Perfection du Chrestien*<sup>1015</sup>. Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain l'achète le 25 septembre 1647, pour 3 livres<sup>1016</sup> juste après Honorade Prunier de Saint-André et avant de nombreux époux des Dames de la Purification. Catherine Déageant se déplace à la librairie le 14 décembre 1650, en pleine Fronde, pour l'obtenir au prix de 1 livre 5 sols<sup>1017</sup>. Un an plus tôt, Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain<sup>1018</sup> ainsi que plusieurs époux des Dames s'étaient rendus chez le libraire pour acquérir une édition du *Catéchisme*<sup>1019</sup>. Les ursulines chez lesquelles leurs filles étaient élevées firent de même quelques années plus tard<sup>1020</sup>.

Tous ces ouvrages sont en français. Peu d'ouvrages en latin ont été achetés par les Dames de la Purification au cours de la période 1647-1660. Seule Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain acquiert le 12 septembre 1647 un exemplaire valant 10 sols<sup>1021</sup> de Luigi Novarini, *Deliciae Divini amoris*<sup>1022</sup>, mais nous savons aussi que Catherine Déageant achète sur le compte de son époux, Étienne Roux, les *Rudimens de la langue latine* du P. jésuite Annibal Codret<sup>1023</sup>, pour 3 sols<sup>1024</sup>.

---

<sup>1013</sup> H 962, f° 129v° cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. II, p. 632.

<sup>1014</sup> Pierre Matthieu, *Tablettes de la vie et de la mort*, Paris, M. Muelle, 1612.

<sup>1015</sup> De nombreuses éditions existent, mais certaines Dames l'achètent sous l'adresse de Vitré, à Paris.

<sup>1016</sup> H 962, f° 55v° cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. II, p. 765.

<sup>1017</sup> H 962, f° 151v° cité dans *ibid.*, t.II, p. 766.

<sup>1018</sup> H 962, f°41 : un « petit catéchisme » cité dans *ibid.*, t.II.

<sup>1019</sup> Notamment Étienne Roux, Philippe Roux et le Président de Chevrières cité dans *ibid.*, t.II, p. 376.

<sup>1020</sup> H 962, f°236.

<sup>1021</sup> H 962, f°55v° cité dans *ibid.*, t.II, p. 701.

<sup>1022</sup> Luigi Novarini, *Deliciae Divini amoris*, Lyon, L. Durand, 1641.

<sup>1023</sup> Carlos Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, op.cit., t.II, col. 1262 cite *Les nouveaux rudimens de la langue latin, premièrement faits par le R. P. Annibal Codret, et depuis augmentés, etc. À l'usage du Collège des R. P. Jésuites*, sans plus de précision.

<sup>1024</sup> H 962, f° 191, cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. II, p. 774.

Avec dix-neuf titres différents, les *livres d'Heures* connaissent parmi le lectorat dévot grenoblois un succès considérable. Hommes et femmes achètent des « paires d'heures » de *Venise*, à *la Chancelière*, à *fleurs*, à *la Cavalière*, à *la Régente* et à *la Royale* en petits comme en gros caractères. Anne Bérouton a parfaitement montré le succès de ces ouvrages chez les femmes lyonnaises qu'elle a étudiées. Généralement conservés avec leurs bijoux, ces livres pouvaient être de « véritables objets d'art »<sup>1025</sup>. Catherine Déageant est un bon exemple de ce qu'achètent les Dames de la Purification. Elle acquiert deux exemplaires des *Heures à la chancelière* pour 12 sols<sup>1026</sup>, mais aussi des *Heures trois offices* qu'elle choisit in-16 doré plein or et réglé pour la somme de 2 livres 10 sols<sup>1027</sup>. Certaines Dames de la Purification choisissent des éditions encore plus luxueuses. Gasparde de Rives, 41<sup>e</sup> sœur, achète à plusieurs reprises sur le compte de son mari un exemplaire d'*Heures à la chancelière* en maroquin pour le prix de 4 livres<sup>1028</sup> puis deux exemplaires « à la mauresque » des *Heures Saints devoirs de l'âme dévote* pour 3 livres 10 sols<sup>1029</sup>. Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, achète en novembre 1654<sup>1030</sup>, *Les Heures royales du Courtisan céleste* du R. Père Joseph Filère<sup>1031</sup> pour 2 livres 10 sols.

M<sup>me</sup> de Revel est une femme qui s'adonne de temps à autre à la poésie et dont les vers sont loués de toutes parts<sup>1032</sup>. Elle n'est cependant pas la seule à occuper ses loisirs à cet art. Marguerite de Senaux, fondatrice de la Congrégation de la Purification toulousaine a tracé de sa plume d'élégants vers. Les Dames de la Purification grenobloise

---

<sup>1025</sup> Anne Bérouton, *Les écrits à Lyon au XVII<sup>e</sup> siècle. Espaces, échanges, identités*, Grenoble, PUG, 2009, p. 335.

<sup>1026</sup> H 962, f°51 cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. II, p. 540.

<sup>1027</sup> H 962, f°92v° cité dans *ibid.*, t.II, p. 544.

<sup>1028</sup> H 962, f°50 cité dans *ibid.*, t.II, p. 540.

<sup>1029</sup> H 962, f°50v° cité dans *ibid.*, t.II, p. 543.

<sup>1030</sup> H 962, f°220v°, cité dans *ibid.*

<sup>1031</sup> *Les Heures royales du Courtisan céleste, contenant les offices, les hymnes, les litanies et les oraisons de l'Eglise, accompagnées de Saintes Elévations pour tous les exercices de cour et un examen pour faire une bonne confession et une sainte communion... par Joseph Filère, S.J.*, Paris, J.-B. Loyson, 1652.

<sup>1032</sup> Nous abordons ce point dans la quatrième partie de notre travail où nous lui consacrons un chapitre entier.

attachent une importance particulière à recopier le début de son poème intitulé *Vol d'esprit* qu'elle avait écrit au sortir d'un ravissement :

Dans le triumphe de la foy  
eslevée au-dessus de moy  
hors de la masse appesantie  
par un traict puissant non preveu  
l'ame damour anneantie,  
va dire moins quelle na veu<sup>1033</sup>

Nos recherches menées au monastère de La Croix et de la Miséricorde d'Évry nous ont déjà permis de présenter au lecteur l'intégralité du poème qui s'étend sur de nombreuses pages<sup>1034</sup>. Le titre qui lui est donné dans le manuscrit écrit par un de ses arrières petits-neveux au XVIII<sup>e</sup> siècle est plus long que celui des Dames de la Purification<sup>1035</sup> puisqu'il s'intitule *Vol d'esprit sur le Mystère de la sainte Trinité*<sup>1036</sup>. On remarque un changement au quatrième vers, vraisemblablement pour des raisons de syllabes. Les Dames de la Purification écrivent « par un trait puissant non prévu » tandis que le manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle contient « d'un trait puissant et non prévu ». Cette modification ne change cependant rien à l'esprit du poème. Marguerite de Senaux a écrit d'autres poèmes en prose. Deux autres poèmes intitulés *Vol d'esprit* sont de son fruit. Elle y relate les souffrances liées à la création des Filles de Saint-Thomas. Elle laisse aussi un poème intitulé *Prosopopée de l'âme en croix*. La fondatrice toulousaine en a certainement écrit beaucoup d'autres, car le Père Jean Arnoux lui conseillait de « s'amuser de temps en temps à de pareilles compositions »<sup>1037</sup>. Il n'est donc pas étonnant que les Dames de la Purification s'intéressent de près aux recueils de poésie et qu'elles en achètent chez leur libraire attitré. Parmi ceux-ci, il existe les Noëls qui ont pour thème la naissance de Jésus. Adolphe Rochas attribue d'ailleurs à l'époux de Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur, un de ces recueils en langage de Grenoble<sup>1038</sup>. Émile Roux réfute

---

<sup>1033</sup> AD Isère, 26 H 222, f°5r<sup>o</sup>.

<sup>1034</sup> Nous renvoyons de nouveau le lecteur à l'annexe n°1 de la première partie pour le consulter.

<sup>1035</sup> MCM Évry : Manuscrit de la *Vie de la vénérable Mère de Senaux...*, *op.cit.*

<sup>1036</sup> *Ibid.*, f°514 et s.

<sup>1037</sup> MCM Évry : *Vie de Marguerite de Senaux*, *op.cit.*, p. 88.

<sup>1038</sup> Adolphe Rochas, *Biographie du Dauphiné contenant l'histoire des hommes nés dans cette province qui se sont fait remarquer dans les Lettres, les Sciences, les Arts, etc. avec le catalogue de leurs ouvrages et la Description de leurs Portraits*, Paris, Charavay, 1856, t. I, p. 233.

cela au nom de son « dédain pour la croyance »<sup>1039</sup>. Nous pensons que plutôt que d'être celui d'un homme, cet ouvrage peut être l'œuvre d'une femme, en particulier d'Angélique de Lionne de Leissins, qui, selon ses consœurs ursulines : « était dans une dévotion et une jubilation qui nous animait toutes à trouver un Dieu fais homme pour l'amour de nous ; elle composait et chantait des Noëls, et n'oubliait rien pour rendre à Notre Seigneur tous les honneurs et les hommages qu'elle pouvait »<sup>1040</sup>. Il n'est bien entendu pas exclu qu'un homme ait recopié ces vers. Madeleine de Franc s'est également laissée aller à ce penchant à écrire des Noëls (ou serait-ce également l'œuvre de sa cousine ursuline dont nous venons de parler et qu'elle recopie dans son journal ?). Le jour de la Saint-Sylvestre de l'an 1688, la diariste inscrit ces quelques vers sur le papier à la gloire de Jésus-Christ :

Lors que se doux mestre/coumansat de nestre/nostre salut en se moment/prin son coumansement/benison le donc a se Jour/Jour plain de gloire/Jour de victoyre/ou sa Justice zede a son amour/Dieu de la nature/par quelle aventure/avez vous quitté vostre Court/pour prandre ce Jour/vous ne voulliez plus differer/Se grand miracle/que vos oracles/nous avoit faict si long temps dessirer<sup>1041</sup>

Nous savons également que plusieurs recueils de Noëls étaient disponibles chez le libraire Nicolas. Après le mois de février 1650, Catherine Béatrix Robert de Saint-Germain demande à M. Giroud d'acheter en son nom un recueil parmi les quatre proposés<sup>1042</sup>. Nous ne savons malheureusement pas de quel recueil il s'agit. Peut-être est-ce *La Perle des Noëls nouveaux composez en l'honneur de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*<sup>1043</sup> ou *Le Divin Orphée des Noëls nouveaux, sur l'heureuse naissance de Notre Sauveur Jésus-Christ, composez par l'élite des poètes de ce temps*<sup>1044</sup>, ou encore, du prêtre Daussat, *Noëls et véritables sentimens d'une âme chrestienne sur la naissance de Nostre sauveur... mis sur les plus beaux chants du temps*<sup>1045</sup> et enfin, *Le Triomphe des*

---

<sup>1039</sup> Émile Roux, *La société galante de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle. Claude de Chaulnes*, Grenoble, Librairie Dauphinoise, 1901, p. 21.

<sup>1040</sup> Archives de l'Évêché de Grenoble : Notice des Ursulines de Grenoble. Note personnelle d'Aimée-Marie de Franclieu.

<sup>1041</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>103v<sup>o</sup> : st Sylvestre, dernier de l'année 1688.

<sup>1042</sup> H 962, f<sup>o</sup>41 cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. II, p. 700.

<sup>1043</sup> *La Perle des Noëls nouveaux composez en l'honneur de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Grenoble, P. Verdier, vers 1640.

<sup>1044</sup> *Le Divin Orphée des Noëls nouveaux, sur l'heureuse naissance de Notre Sauveur Jésus-Christ, composez par l'élite des poètes de ce temps*, Grenoble, Cl. Bureau, vers 1645.

<sup>1045</sup> Daussat, *Noëls et véritables sentimens d'une âme chrestienne sur la naissance de Nostre sauveur... mis sur les plus beaux chants du temps*, Paris, R. Ballard, 1646.

*Noëls nouveaux à l'honneur de la Nativité de Notre Seigneur Jesus-Christ*<sup>1046</sup>. D'autres poèmes ont la faveur de cette Dame puisqu'elle achète le 26 septembre 1655, pour la somme de 2 livres<sup>1047</sup>, un exemplaire du poème d'Antoine Godeau contrefait par Philippe Charvys : *Saint Paul*<sup>1048</sup>.

## 2. Les ouvrages historiques

Après avoir évoqué les ouvrages religieux, tournons-nous du côté de l'Histoire. Nous constatons que cette matière les intéresse fort peu. On remarque toutefois que Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur, achète en juin 1660 l'*Histoire d'Alexandre le Grand tirée de Quinte-Curce* pour 6 livres<sup>1049</sup>.

## 3. Les ouvrages à dominante politique

Henri-Jean Martin constate que les Grenoblois(es) sont attiré(e)s par les faits politiques contemporains : la révolution anglaise et la Fronde cristallisent l'attention des lecteurs et des lectrices<sup>1050</sup>. Les Almanachs et surtout la *Gazette* sont les deux occasionnels et périodiques leur permettant de se tenir informés. Affiché dans la demeure, l'almanach se présentait comme « un calendrier ou table où sont écrits les jours & les festes de l'année, le cours de la lune, &c. »<sup>1051</sup>. Il y avait principalement des *Vies de saints* et des prédictions astrologiques, mais surtout un calendrier qui permettait aux personnes de se repérer dans le temps. Les Grenobloises étaient très friandes d'almanachs comme bon nombre de leurs contemporains. Henri-Jean Martin est cependant dans l'incapacité de les évaluer, tant le nombre d'impressions dût être élevé, mais aussi de les identifier, puisque la majorité d'entre eux a disparu. Nous savons toutefois que les Dames de la Purification ainsi que les Religieuses étaient de fidèles lectrices. Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, achète deux almanachs en livres en novembre 1656 pour la somme de 3 sols<sup>1052</sup>.

---

<sup>1046</sup> *Le Triomphe des Noëls nouveaux à l'honneur de la Nativité de Notre Seigneur Jesus-Christ*, Grenoble, C. Bureau, 1645.

<sup>1047</sup> H 962, f°129v° cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. II, p. 510.

<sup>1048</sup> Antoine Godeau, *Saint Paul, poème chrestien*, contrefait par Philippe Charvys sous l'adresse Paris, P. Le Petit, 1655.

<sup>1049</sup> H 962, f°265v° cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. II, p. 745.

<sup>1050</sup> *Ibid.*, t. I., p. 96.

<sup>1051</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, op.cit., entrée « Almanach ».

<sup>1052</sup> H 962, f°261, cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. II, p. 294.



Marguerite de Chissé de La Marcousse, également « acheteuse », est la seule femme en janvier 1669 à acquérir l'« Almanach burlesque » pour 5 sols<sup>1053</sup>. Acheté par leurs époux ou des membres de leur famille, l'almanach a également pu être lu par les Dames de la Purification. Le frère de Madeleine de Franc et futur époux de Marie de Virieu, 49<sup>e</sup> sœur, achète deux almanachs à une livre le 3 janvier 1648 tandis que la mère de Justine du Faure, 14<sup>e</sup> sœur, en acquiert d'abord 5 exemplaires en septembre-octobre 1648<sup>1054</sup>, puis un en février 1650<sup>1055</sup>. Le fils d'Olympe de Guichard, 29<sup>e</sup> sœur, prénommé Ennemond, en achète de même à plusieurs reprises : « deux grands en taille-douce collés » et « deux almanachs de Paris »<sup>1056</sup>. Enfin, l'époux de Françoise de Lionne, 64<sup>e</sup> sœur, Oronce Le Bout de Saint-Didier, en demande trois exemplaires en livres pour le prix modique de 3 sols, puis deux l'année suivante et encore un l'année d'après<sup>1057</sup>.

*La Gazette* lue par les Grenobloises était celle de Théophraste Renaudot. Il s'agissait d'une réimpression lyonnaise exécutée par Guillaume Barbier puis Jean-Aymée de Candy avec permission de l'intendant général des Bureaux d'adresse de France<sup>1058</sup>. *La Gazette* se présentait alors comme un « journal » au format in-quarto de 148 x 223 mm publié chaque semaine<sup>1059</sup>. Les dimensions pouvaient être également « extraordinaires »<sup>1060</sup> : les deux exemplaires conservés à la Bibliothèque municipale de Grenoble du 29 janvier 1655 et du 26 septembre 1656 offrent au lecteur des feuilles de 200 x 254mm<sup>1061</sup>. Celles-ci sont relatives à l'entrée de la reine Christine de Suède à Bruxelles et à sa réception dans la ville de Sens ainsi qu'aux événements ayant trait à l'Angleterre. *La Gazette* était alors constituée de deux parties distinctes : les *Nouvelles Ordinaires* et la *Gazette* proprement dite, de quatre pages chacune jusqu'en 1642, et de huit pages après 1642 jusqu'en 1683<sup>1062</sup>.

---

<sup>1053</sup> H 962, f°265v° cité dans *ibid.*

<sup>1054</sup> H 962, f°101r° cité dans *ibid.*, t. II, p. 293.

<sup>1055</sup> *Ibid.*

<sup>1056</sup> H 962, f°103v°, cité dans *ibid.*

<sup>1057</sup> H 962, f°128 cité dans *ibid.*, t. II, pp. 293-294.

<sup>1058</sup> *Ibid.*, t.II, p. 494.

<sup>1059</sup> Stéphane Haffemayer, *L'information dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2002, p. 13.

<sup>1060</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>1061</sup> BM Grenoble, 18 904 F.

<sup>1062</sup> Stéphane Haffemayer, *L'information dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, op.cit.*, pp. 18-19.

Les Grenoblois(es) s'abonnaient généralement à *La Gazette* à l'année pour le prix de 12 livres sans port et de 15 livres avec port<sup>1063</sup>, mais nous constatons à la lecture du registre que cette somme pouvait être réduite. Des abonnements de lecture étaient également possibles pour un prix de 5 livres 5 sols<sup>1064</sup>. La majeure partie des époux des Dames de la Purification payaient leurs abonnements à l'année. Quant aux Dames de la Purification, il semble qu'elles aient préféré les abonnements de lecture. Léonore Servient, 34<sup>e</sup> sœur, lit *La Gazette* pendant un an à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1647<sup>1065</sup>. Sa mort survenue le 30 novembre 1648 explique pourquoi elle ne s'est pas réabonnée. Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, s'acquitte des trois mois d'abonnement de sa mère, Madeleine de Plovier<sup>1066</sup>. Les Dames de Montfleury et M<sup>me</sup> de Saint-Jean, parente de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, à l'instar de Marie Vignon<sup>1067</sup> s'abonnent pour 5 livres l'année<sup>1068</sup>. Reste à évoquer les *Gazettes* à la pièce qui ont, elles aussi, un grand succès auprès des Grenoblois(es). Nous savons à la consultation des registres que Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur, doit au libraire Nicolas pour l'année 1648, deux *Gazettes* de dix pièces<sup>1069</sup>.

*La Gazette* intéressait beaucoup le lectorat grenoblois pour des raisons politiques et familiales. On remarque que l'actualité des années 1648 à 1650 et de 1653 à 1660 suscitait leur intérêt et on comprend aisément pourquoi : la Fronde accaparait l'attention de tous. Les entrevues diplomatiques d'Abel Servien et Hugues de Lionne ne pouvaient pas laisser indifférents les membres de leur famille restés à Grenoble. Hugues de Lionne était de surcroît proche du roi et de la famille royale et un de ces principaux ministres, ce qui attirait davantage leur attention. Il pouvait donc les tenir encore mieux informés de l'actualité politique du temps comme en témoigne la correspondance qu'il échange avec son oncle, Humbert II de Lionne<sup>1070</sup>, époux de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur. M<sup>me</sup> de Revel et sa sœur, la comtesse de Rochefort, étaient également à Paris et

---

<sup>1063</sup> Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. I., p. 97.

<sup>1064</sup> *Ibid.*

<sup>1065</sup> H 962, f°74v° cité dans *ibid.*, t. II, p. 502.

<sup>1066</sup> *Ibid.*

<sup>1067</sup> H 962, f°99 dans *ibid.*

<sup>1068</sup> H 962, f°168v° cité dans *ibid.*

<sup>1069</sup> H 962, f°94v° cité dans *ibid.*, t. II, p. 504.

<sup>1070</sup> Ulysse Chevalier, *Lettres inédites de Hugues de Lionne...*, op.cit.

travaillaient à la conversion d'Henriette de Coligny, ce qui explique peut-être leur intérêt pour la vie politique anglaise.

Les rédacteurs de la *Gazette*, tel Charles Robinet de Saint-Jean, s'inspiraient des gazettes burlesques de Jean Loret, en l'occurrence de *La Muze historique*<sup>1071</sup>. Ces feuilles burlesques intéressent notre propos par les personnalités que l'on y rencontre, car l'une d'entre elles appartient à la Congrégation des Dames de la Purification : Marguerite de Senaux. Une longue notice nécrologique évoque en effet la Mère de Senaux<sup>1072</sup> et une *Gazette* évoque le rôle joué par M<sup>me</sup> de Revel et la comtesse de Rochefort dans la conversion de M<sup>me</sup> de la Suze<sup>1073</sup>.

La Fronde déclenche les passions et est génératrice de tensions. La politique est alors en proie à d'intenses débats et les critiques virulentes adressées au principal ministre se reflètent à travers d'innombrables pamphlets qui prennent ensuite le nom de *Mazarinades*. Les Dames de la Purification s'y intéressent. Catherine Béatrix Robert de Saint-Germain mande ainsi M. Giroud de lui acheter chez Nicolas un exemplaire de la *Relation de ce qui s'est passé à Paris depuis l'enlèvement du Roi jusqu'à présent, envoyée aux Provinces* pour le prix de 3 sols<sup>1074</sup>. Selon Henri-Jean Martin, au vu du prix élevé de la *Relation*, celle-ci devait certainement s'accompagner de la suite intitulée *Relation fidèle de ce qui s'est passé de plus remarquable*<sup>1075</sup>. Les Déclarations émanant du roi l'intéressent aussi puisqu'elle achète une « Déclaration d'Octobre à trois sols »<sup>1076</sup> c'est-à-dire la *Déclaration du Roi portant règlement sur le fait de la justice, police, finance et soulagement des sujets de Sa Majesté, vérifiée en Parlement le vingt quatrième jour d'octobre 1648*<sup>1077</sup>.

---

<sup>1071</sup> Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000, p. 444.

<sup>1072</sup> *La Muze historique...*, *op.cit.*, Livre VIII, lettre XXII, p. 344, 9 juin 1657.

<sup>1073</sup> BM de Grenoble, 18 904 F : *Gazette de France*, année 1653, n°94, pp. 767-768.

<sup>1074</sup> H 962, f°41 cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, t. II, p. 664.

<sup>1075</sup> *Relation de ce qui s'est passé à Paris depuis l'enlèvement du Roi jusqu'à présent, envoyée aux Provinces*, Paris, imprimeurs et libraires ordinaires du Roi, 1649, 8 p. et *Relation fidèle de ce qui s'est passé de plus remarquable*, 10 p., cités dans *ibid.*

<sup>1076</sup> H 962, f°92v° cité dans *ibid.*, t. II, p. 638.

<sup>1077</sup> *Déclaration du Roi portant règlement sur le fait de la justice, police, finance et soulagement des sujets de Sa Majesté, vérifiée en Parlement le vingt quatrième jour d'octobre 1648*, Grenoble, J. Nicolas et P. Frémon, 1648.

#### 4. Les ouvrages divers

Les Dames de la Purification achètent également des ouvrages culinaires ou relatifs à la médecine et aux récréations mondaines. Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, achète ainsi le même jour, le 28 juillet 1658, sur le compte de son mari, un exemplaire du sieur de La Varenne, *Le Cuisinier françois*<sup>1078</sup>, mais aussi un ouvrage de médecine, *Le Médecin charitable* de Philibert Guybert<sup>1079</sup>. Quant à Marguerite de Chissé de La Marcousse, elle se procure pour 5 sols<sup>1080</sup>, le *Jeu de l'homme*<sup>1081</sup>. Il s'agit des règles d'un jeu de cartes d'origine espagnole qui fut très en vogue parmi l'élite française dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Composé de 40 cartes, ce jeu était prévu pour trois joueurs.

Les achats des Grenobloises témoignent d'un goût prononcé pour le théâtre et les romans, particulièrement ceux de Madeleine de Scudéry, de La Calprenède et de Gomberville<sup>1082</sup>. Ce sont elles qui achètent les œuvres de Corneille, Voiture, Duryer, Charles Sorel, Paul Scarron, des recueils de lettres et des essais galants<sup>1083</sup>. Plus généralement, le public grenoblois est épris de nouveautés, à l'affût de l'actualité politique, littéraire et scientifique. Selon Henri-Jean Martin, « toute idée, tout nouveau livre trouvaient un écho à Grenoble »<sup>1084</sup>. Il est cependant éclairant de savoir que parmi les Dames de la Purification, ces titres n'avaient pas leurs préférences. Les œuvres de Georges de Scudéry, *L'Alaric ou Rome vaincue* sont ainsi uniquement achetées par le conseiller Roux, époux de Catherine Déageant, à deux reprises<sup>1085</sup>. Pierre Frémon exécuta une contrefaçon pour le libraire Nicolas qui connût un succès notable dans la capitale

---

<sup>1078</sup> Sieur de La Varenne, *Le Cuisinier françois enseignant la manière de bien apprester et assaisonner toutes sortes de viandes grasses et maigres, légumes et pâtisseries... Augmenté d'un traité des confitures*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, P. David, 1651 et 1653.

<sup>1079</sup> Philibert Guybert, *Le Médecin charitable*, Troyes, N. Oudot, 1645.

<sup>1080</sup> H 962, f°265v° cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. II, p. 563.

<sup>1081</sup> *Le Jeu de l'homme, sur l'imprimé*, Grenoble, Jean Nicolas, s. d., in-12. Cet exemplaire est disponible à la BM de Grenoble sous la cote O. 5274.

<sup>1082</sup> Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit. ; Pascale Thiebaud, *Les femmes et la culture livresque à Grenoble au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, TER sous la direction de Jacques Solé, Université Pierre Mendès France, Grenoble II, 1986, 132 p.

<sup>1083</sup> Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. I, pp. 96-97.

<sup>1084</sup> *Ibid.*, t.I, p. 98.

<sup>1085</sup> En août 1656 et en mai 1657 : H 962, f°123 et f°266, cité dans *ibid.*, t. II, p. 795.

provinciale, mais nous ne sommes pas en mesure de connaître les acheteurs<sup>1086</sup>. Peut-être que des Dames de la Purification se trouvaient parmi eux. *Les Femmes illustres ou les Harangues héroïques*<sup>1087</sup> de Madeleine de Scudéry n'ont guère plus de succès chez les Dames. À la lecture minutieuse des registres, on constate donc une totale désaffection des Dames de la Purification pour les ouvrages de Sapho. Qu'en est-il pour Gautier de Coste, sieur de La Calprenède ? Le roman *Cassandra* n'a pas fait d'émule alors que le tome VI de *Cléopâtre* est acheté par Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, pour 5 livres<sup>1088</sup> ainsi que par le frère de Madeleine de Franc et époux de Marie de Virieu, 49<sup>e</sup> sœur, pour 2 livres seulement<sup>1089</sup>. Il jouit de la même faveur auprès de l'évêque Pierre Scarron<sup>1090</sup>. *Alcidiane* et *Polexandre* de Martin Le Roy, sieur de Gomberville, n'ont pratiquement aucun acheteur dans la capitale. Charles Sorel est toutefois omniprésent dans la boutique du libraire Nicolas : *Le Berger extravagant*<sup>1091</sup>, *La Bibliothèque Française*<sup>1092</sup>, *La Description de l'Isle de portraiture et de la ville des portraits*<sup>1093</sup>, *La Maison des jeux*<sup>1094</sup> ou encore *Les Nouvelles choisies*<sup>1095</sup>, *Les Nouvelles françaises*<sup>1096</sup>, *Polyandre*<sup>1097</sup> et *La Science universelle*<sup>1098</sup> sont proposés aux clients à l'achat et à la location. Ainsi M. de Ponnat, l'époux d'Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur, accède « à la lecture du Poliandre » moyennant une livre<sup>1099</sup>. La lecture fut-elle collective ? Nous l'ignorons, mais ce qui est indubitable c'est qu'aucune Dame de la Purification ne l'a acheté personnellement. Seules

---

<sup>1086</sup> *Ibid.*

<sup>1087</sup> Madeleine de Scudéry, *Les Femmes illustres ou les Harangues héroïques de M. de Scudéry*, Paris, A. Courbé et A. de Sommerville, 1642 ; 2<sup>e</sup> partie : Paris, T. Quinet et N. de Sercy, 1644.

<sup>1088</sup> H 962, f<sup>o</sup>111v<sup>o</sup> : juin 1649, cité Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, t. II, p. 574.

<sup>1089</sup> H 962, f<sup>o</sup>104 cité dans *ibid.*

<sup>1090</sup> H 962, f<sup>o</sup>45 cité dans *ibid.*

<sup>1091</sup> Charles Sorel, *Le Berger extravagant*, Rouen, J. Osmond, 1646, 2 vol.

<sup>1092</sup> Charles Sorel, *La bibliothèque Française*, Paris, Compagnie des Libraires du Palais, 1664, in-12.

<sup>1093</sup> Charles Sorel, *La Description de l'Isle de portraiture et de la ville des portraits*, Paris, Charles de Sercy, 1659, in-12.

<sup>1094</sup> Charles Sorel, *La Maison des jeux*, Paris, 1642, 2 vol., in-8<sup>o</sup>.

<sup>1095</sup> Charles Sorel, *Les Nouvelles choisies*, Paris, P. David, 1645, 2 vol., in-8<sup>o</sup>. Ce sont les *Nouvelles Françaises* imprimées sous un titre différent cité *op.cit.*, p. 811.

<sup>1096</sup> Charles Sorel, *Les Nouvelles Françaises*, Paris, P. Billaine, 1623, in-8<sup>o</sup>.

<sup>1097</sup> Charles Sorel, *Polyandre, histoire comique où l'on voit les diverses humeurs et actions de plusieurs personnes agréables, qui sont entre autres le Poète grotesque, l'Amoureux universel, le Fils du Partisan, l'Alchymiste trompeur, le Parasite ou Escornifleur*, Paris, A. Courbé, 1648, in-8<sup>o</sup>.

<sup>1098</sup> Charles Sorel, *La Science universelle*, Paris, T. Quinet, 1647, 4 vol., in-4<sup>o</sup>.

<sup>1099</sup> H 962, f<sup>o</sup>72v<sup>o</sup>, cité Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, t.II.

les *Œuvres* de Pierre Corneille sont achetées par Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur, sur le compte de son mari<sup>1100</sup>.

Les œuvres de Savignien de Cyrano de Bergerac ont la faveur de Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur, qui se déplace chez le libraire pour acheter *Le Pédant joué*<sup>1101</sup>. Cet ouvrage n'est cependant pas pour elle, mais pour son fils<sup>1102</sup>. L'a-t-elle parcouru avant de le lui donner ? Nous ne sommes pas en mesure de le savoir. M<sup>me</sup> de Revel, en revanche, achète un exemplaire de Paul Scarron, *Les Trois Dorotheés ou le Jodelet souffleté* pour 1 livre 10 sols<sup>1103</sup>, et le *Virgile travesti* à la faveur de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, qui dépense 3 livres pour le posséder<sup>1104</sup>. Le fils d'Isabeau Catilhon, François, prêtre de son état, achète pour lui « toutes les œuvres de Scarron » pour 8 livres<sup>1105</sup>. Quant aux œuvres de Vincent Voiture, celles-ci connaissent de nombreuses éditions au XVII<sup>e</sup> siècle. À Grenoble, Philippe Charvys les a contrefaites afin d'attirer davantage de lecteurs. La liste des acheteurs témoigne de cet engouement, mais l'on constate que ce sont surtout les époux des Dames qui les acquièrent.

Les époux des Dames de la Purification ont, chez les historiens, une réputation sulfureuse. Claude de Chaulnes, époux de Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur, est selon Frédéric Lachèvre, « un des derniers libertins » du siècle<sup>1106</sup>. Il est l'auteur de poèmes truculents notamment celui sur l'évêque Pierre Scarron intitulé « de la belle messe »<sup>1107</sup>. Étienne Roux, poète à ses heures, ne ménage pas non plus sa femme, Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, qu'il appelle « sa grosse dondaine »<sup>1108</sup>. Nicolas Chorier,

---

<sup>1100</sup> H 962, f°194 cité dans *ibid.*, t. II, p. 407.

<sup>1101</sup> Savignien de Cyrano de Bergerac, *Le Pédant joué, comédie*, Paris, N. de Sercy, 1654.

<sup>1102</sup> H 962, f°265v° cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668), op.cit.*, t. II, p. 422.

<sup>1103</sup> H 962, f°82 cité dans *ibid.*, t.II, p. 791.

<sup>1104</sup> H 962, f°111v°, cité dans *ibid.*

<sup>1105</sup> H 962, f°80 cité dans *ibid.*, t.II, p.790.

<sup>1106</sup> Frédéric Lachèvre, *Les derniers libertins*. T. XIII : *Le libertinage au XVII<sup>e</sup> siècle. François Payot de Lignières – Madame Deshoulières, l'élève de Dehénault : ses poésies libertines, philosophiques et chrétiennes – Chaulieu : ses poésies libertines et philosophiques – La Fare : ses poésies libertines, en partie inédites. Avec notices biographiques et bibliographiques – Appendice : Les Lettres libertines en vers (1644-1659) de Claude de Chaulne, président du Bureau des Finances en Dauphiné, publiées d'après le manuscrit de la bibliothèque de Grenoble et précédées d'une notice biographique*, Genève, Slatkine Reprints, 1968.

<sup>1107</sup> BM Grenoble, R 7525, f°30-34.

<sup>1108</sup> Humbert de Terrebase, *Poésies dauphinoises du XVII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, L. Brun, 1896, pp. 30-31.

ami de François de Ponnat, époux d'Anne de Jomaron, 40<sup>e</sup> sœur, et parent de Marie Barde, 89<sup>e</sup> sœur, est peut-être l'auteur de *l'Académie des dames*, fleuron de la littérature érotique du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1109</sup>. Poèmes et ouvrages de ce genre ont certainement circulé dans la clandestinité, sous le manteau, mais sont-ils passés entre les mains des Dames de la Purification ? Il est difficile de le dire. Si c'est le cas, le langage cru et les scènes suggestives décrites n'ont sans doute pas toujours été à leur goût.

Les Dames de la Purification sont donc des femmes cultivées qui apprécient la lecture d'ouvrages divers. Leur culture se lit encore dans une source qu'elles ont choisi d'écrire en commun : leur mémoire historique.

## **B- Le mémoire historique : une construction littéraire**

Le mémoire historique des Dames de la Purification est un document d'une grande richesse pour l'historien(ne) et le littéraire, mais il surprend le lecteur par son hybridité. Fruit d'un mélange des genres, les emprunts au théâtre, au roman, à la littérature morale et hagiographique tout comme à l'histoire confèrent à cette source un statut particulier. Notre analyse succincte permet de citer quelques passages de ce texte et la manière dont les Dames de la Purification l'ont agencé, mais une lecture personnelle du mémoire historique permet seule au lecteur de prendre la mesure de la beauté de ces lignes, de la ferveur qui s'y déploie et de la fierté que les Dames de la Purification éprouvent en l'écrivant<sup>1110</sup>.

Le mémoire historique des Dames de la Purification est un récit construit, mûrement réfléchi, sur lequel elles reviennent en biffant les termes qui ne leur conviennent pas. Ces mots, ces phrases, ces paragraphes raturés indiquent un souci de perfection et sont souvent d'un grand intérêt pour l'historien(ne) qui n'a pas accès aux autres manuscrits cités, sans doute définitivement perdus. La relecture du manuscrit effectuée par les Dames de la Purification est visible au lecteur, car une seconde main intervient dans les dernières pages pour y apporter des corrections. L'écriture est brouillonne, rapide, ce qui ne nous permet pas toujours d'identifier les mots. Le reste du texte est cependant très agréable à lire, car tracé par une plume élégante. L'orthographe utilisée par les Dames de la Purification n'est pas aussi chaotique que celle employée dans les derniers abrégés de vie

---

<sup>1109</sup> Gaëtan Brulotte, *Œuvres de chair : figures du discours érotique*, Québec : L'Harmattan, Presses de l'Université de Laval, 1998, p. 388.

<sup>1110</sup> Nous renvoyons de nouveau le lecteur à l'annexe n°8 de la première partie.

et de vertus. Le pluriel des mots prend un « s » et il n'y a pas de majuscule au milieu des mots indiquant que la soudure n'est pas définitive. De nombreux termes sont également pourvus d'accent. Nous ne savons pas si elles se sont aidées de l'ouvrage de Claude Expilly intitulé *Traité de l'orthographe françoise selon la prononciation de nostre langue* édité à Lyon en 1618 (Claude est le père de Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur), mais le mémoire historique est correctement écrit pour l'époque, surtout si l'on considère que les femmes ne recevaient pas la même instruction aux belles lettres que leurs homologues masculins.

D'un point de vue formel, le mémoire historique contient 64 paragraphes allant d'une ligne à plusieurs pages. L'enchaînement logique des paragraphes est présent. Les Dames de la Purification signalent en effet au lecteur que les deux paragraphes qu'elles viennent d'écrire ont leur place au sein du manuscrit : « apres cette disgression qui n'est pas hors de propos, venant à l'histoire nous dirons... »<sup>1111</sup>. Elles indiquent également au lecteur les éléments de cohésion du texte. Par exemple, lorsqu'un événement particulier est traité ultérieurement : « comme nous verrons incontinant »<sup>1112</sup>. Elles renvoient encore le lecteur à d'autres sources qu'elles ont rédigées. Par exemple, pour connaître la vie de Marguerite de Sassenage, 10<sup>e</sup> sœur : « renvoyant a son eloge pour apprendre le surplus et les vertus »<sup>1113</sup>. Les Dames de la Purification sont donc soucieuses de leur lectorat. Les termes de « lecteurs »<sup>1114</sup> et « lectrices »<sup>1115</sup> le confirment. Le mémoire historique n'est pas qu'un récit destiné aux seules congréganistes, elles souhaitent qu'un lectorat féminin autant que masculin parcoure ces lignes. Ce lectorat est cependant homogène et est apte à comprendre ce qui est dit, car il participe d'un même esprit : « les lectrices de cecy a qui toutes les personnes de cette mesme compagnie sont com[me] elle ne fut point deceue de son attante »<sup>1116</sup>. Les Dames ont à cœur de piquer la curiosité de leurs lecteurs et lectrices. La lecture de cette histoire est aussi pour elles un moment de détente : « ce qui arriva par un[e] rencontre qui semble meriter d'estre icy remarqué pour la recreation ~~des lectrices~~ un jour de toutes »<sup>1117</sup>. Furetière donne du mot « récréation » la définition suivante : « délassement de l'esprit, agréable divertissement »<sup>1118</sup>. Les Dames de la

---

<sup>1111</sup> AD Isère, 26 H 222, f°3r°.

<sup>1112</sup> *Ibid.*, f°8r°.

<sup>1113</sup> *Ibid.*, f°14v°.

<sup>1114</sup> *Ibid.*, f°15v°, f°29v°.

<sup>1115</sup> *Ibid.*, f°7v°, f°12r°.

<sup>1116</sup> *Ibid.*, f°7v°.

<sup>1117</sup> *Ibid.*, f°12r°.

<sup>1118</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Récréation ».



Purification emploient également le terme « divertissements », mais dans le but d'indiquer qu'à un moment elles ne participaient plus aussi activement aux « assemblées de divertissements »<sup>1119</sup>. Le mémoire historique a donc vocation à amuser, à divertir, à édifier et non à lasser. D'autres ouvrages du temps ont également été remaniés par leurs auteurs afin de les diversifier pour les rendre moins ennuyeux au lecteur : les *Contes interdits* de Jean de La Fontaine<sup>1120</sup> ou *La Vie de la baronne de Neuville* du Père Cyprien de la Nativité<sup>1121</sup>. Dans un registre littéraire différent, les *Mémoires*, genre en vogue à cette époque, sont aussi des ouvrages d'édification et de divertissement<sup>1122</sup>.

Les Dames de la Purification ont pour objectif de raconter l'histoire de la Congrégation, mais celle-ci doit être brève. Afin d'expliquer leur récit et de donner aux lecteurs de plus amples détails, elles recourent aux parenthèses<sup>1123</sup>. Être les plus concises possible nécessite de choisir des termes appropriés et de ne pas faire de redites inutiles à la narration. C'est pourquoi les Dames de la Purification ratent des mots ou des passages trop longs et les remplacent par des mots plus brefs. Mère Mectilde du Saint-Sacrement reprochait déjà à la comtesse de Rochefort de trop choisir ses termes<sup>1124</sup>. Le vocabulaire employé appartient à plusieurs registres : un registre affectif, un registre guerrier et un registre dévot. Leur langage témoigne encore d'une grande sensibilité et d'une attention envers les autres, mais aussi d'une fierté féminine indéniable. Elles veulent laisser un témoignage glorifiant où chacune a une place à jouer dans le cercle restreint qu'elles forment. On décèle clairement leur fierté d'être des femmes et d'avoir affronté toutes ces épreuves. Le terme « persécution » revient d'ailleurs sept fois sous leur plume<sup>1125</sup>. Elles s'attachent aussi à décrire les qualités de leurs « sœurs », leur beauté tant de corps que de l'esprit<sup>1126</sup>, leur intelligence<sup>1127</sup>, leur générosité de cœur, leur goût et leur aptitude pour la conversation<sup>1128</sup>. Ce mémoire historique est féminin.

---

<sup>1119</sup> AD Isère, 26 H 222, f°18r°.

<sup>1120</sup> Jean de La Fontaine, *Contes interdits*, Paris, La Musardine, [2001] éd. 2007, p. 14.

<sup>1121</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. II, p. 6.

<sup>1122</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, 299 p.

<sup>1123</sup> AD Isère, 26 H 222, f°5r° (elles ouvrent une parenthèse, mais ne la referment pas), 5v°, 6r°, 10v°, 17v°, 22r°, 26r°, 27v°, 28v°.

<sup>1124</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 104.

<sup>1125</sup> AD Isère, 26 H 222, f°2v°, 10r°, 11v°, 16r°, 17r°, 22r°, 22v°.

<sup>1126</sup> *Ibid.*, f°4v°.

<sup>1127</sup> *Ibid.*, f°23r°

<sup>1128</sup> *Ibid.*, f°4v°, f°12v°, f°18r°, f°21v°.

Le mémoire historique est écrit en français, mais certains passages ou expressions sont latines. Le titre qui fait office de dédicace est en latin : « *solī deo honor et Gloria* » qui signifie « À Dieu seul honneur et gloire ». Ce passage est issu de l'épître de Paul à Timothée 1, 17 et indique immédiatement au lecteur qu'elles se vouent à Dieu. Le symbole de la croix renforce la dédicace et met le mémoire historique sous protection divine. Lorsque les Dames évoquent les persécutions qu'elles ont eu à affronter, elles notent dans la marge du texte : « *cum ipso sum in tribulatione* »<sup>1129</sup>. Elles veulent signifier que Jésus est avec elle dans la grande tribulation ou dans la détresse en empruntant ce qui est écrit au psaume 90, 15. Les Dames de la Purification font également explicitement référence à la Vulgate, au livre de la Sapience ou de la Sagesse, 4, 11 : « *raptus est ne malitia mutaret* »<sup>1130</sup>. La dernière citation en latin est extraite du livre des Psaumes, 17, 2 : « *dominus pars dominus protectio mea dominus refugium meum* »<sup>1131</sup>. Cette citation renvoie à la protection divine contre les épreuves, en l'occurrence, par analogie, à celles qu'elles-mêmes ont eu à subir. L'allusion au *Te Deum*<sup>1132</sup> et au *Pange lingua*<sup>1133</sup> marque la dernière incursion latine dans ce texte.

Ce qui frappe le lecteur de ce mémoire historique est le fait qu'elles aient bâti un édifice littéraire. Elles qualifient à juste titre leur Congrégation d'« édifice spirituel », de « bâtiment »<sup>1134</sup> et l'on peut légitimement se demander si le mémoire historique n'en est pas un. Le déroulement du récit amène le lecteur à apercevoir les jalons de l'édifice qui se construit pierre après pierre, jusqu'à son achèvement. Les hypotyposes présentes au sein du récit renforcent cette idée. Le lecteur voit le tableau se dessiner sous ses yeux. Le tête-à-tête sororal de M<sup>me</sup> de Revel et de la comtesse de Rochefort est de ce point de vue tout à fait représentatif<sup>1135</sup>. M<sup>me</sup> de Revel devait aller au bal, mais ne trouve aucun domestique pour la coiffer. Elle propose alors à sa sœur cadette de le faire et c'est là où l'intrigue se déroule : Jeanne est mise dans le secret. Les larmes, la dévotion, l'affection se déploient sous les yeux du lecteur qui, selon sa sensibilité, en est édifié ou ému. De même, quand les Dames de la Purification courent dans les rues de la ville n'attendant pas leurs carrosses et leurs domestiques tant elles craignent de rater la messe, elles

---

<sup>1129</sup> *Ibid.*, f°6v°.

<sup>1130</sup> *Ibid.*, f°13v°.

<sup>1131</sup> *Ibid.*, f°16v°.

<sup>1132</sup> *Ibid.*, f°26r°.

<sup>1133</sup> *Ibid.*, f°33v°.

<sup>1134</sup> *Ibid.*, f°14r°.

<sup>1135</sup> *Ibid.*, f°12r°-13r°.

décrivent les perles de sueur et la pluie qui ruisselle sur elles<sup>1136</sup>. On imagine aussi aisément le cortège de Dames qui traverse Grenoble de part en part le 17 juillet 1638 pour mener les jeunes orphelines à leur nouvelle demeure<sup>1137</sup>, ou encore la cérémonie du lavement des pieds des pauvres tant cette scène est détaillée<sup>1138</sup>. La dimension exemplaire de ce récit est certainement en partie liée à l'édification qu'elles retirent de la lecture des *Vies* de saints. Le mémoire historique est d'ailleurs autant un exemple à suivre pour la lectrice qu'un exemple et une remémoration pour les sœurs qui lisent leur histoire.

La dévotion est également inhérente au texte et l'on peut aussi se poser la question de savoir si ce n'est pas « un château » ou « un livre des Demeures » au sens thérésien. Le lecteur ou la lectrice y trouve des étapes : un parcours mondain où les bals, la conversation légère et la joie de vivre règnent dans les premières années ; une conversion intérieure de la femme mondaine à la dévote qui passe généralement par un deuil affectif ; des oraisons auxquelles elles s'adonnent et qu'elles sont fières de pratiquer ; enfin, un recueillement. La reprise du modèle stéréotypé du récit de conversion par les Dames est ici évidente. Elles commencent de surcroît dans l'intimité d'un cabinet, dans le secret, avant d'arriver à vivre au grand jour leur conception de la foi et de ne plus avoir peur des moqueries. À la fin de la lecture, le château est construit avec des fondements solides. Il peut être certes enjolivé, des tours peuvent être construites, des appartements peuvent accueillir de nouvelles recrues, mais ce qui est essentiel est qu'il ne doit jamais s'effondrer puisque comme elles le disent à leur lectorat :

[...] malheur et tres grand malheur a celles qui par leur negligence y apporteront du relaschem[en]t car elles tomberont dans la malediction que le sauveur du monde a fulminé contre ceux qui scandalisent, car quel plus grand scandalle pourroient elles faire que de destruire un si grand bien certainement l'on n'oseroit dire qu'elles ne seroient pas exemptes d'un grand peché<sup>1139</sup>.

La Congrégation est leur œuvre et elle ne doit pas avoir de fin. La perfection est ce qui les guide, pour toujours.

Le lecteur peut également être surpris par l'accumulation d'adverbes présents dans ce texte qui témoigne en faveur d'une maîtrise de la langue française. Les adverbes en –

---

<sup>1136</sup> *Ibid.*, f°28v°.

<sup>1137</sup> *Ibid.*, f°25v°-26r°.

<sup>1138</sup> *Ibid.*, f°31.

<sup>1139</sup> *Ibid.*, f°36v°.

ment occupent en effet une place non négligeable avec 60 occurrences différentes<sup>1140</sup>. Chacun d'eux ne revient pas plus d'une ou deux fois sauf « autrement » qui est présent à six reprises. Nous remarquons aussi une juxtaposition de ces adverbes en une seule et même phrase. Ainsi une gradation s'opère dans les termes pour indiquer un changement de ton : « quand on leur venoit rire au nez les raillant de la congregation elles respondoient courageusement, mais modestem[en]t et gravement pour oster tout lieu a l'esprit de raillerie »<sup>1141</sup>. Le même constat peut être fait avec les adjectifs. L'adjectif qu'elles affectionnent particulièrement est « considérable(s) » qu'elles emploient à huit reprises<sup>1142</sup>, mais aussi « capable(s) » qui revient neuf fois sous leur plume<sup>1143</sup>. Elles souhaitent démontrer au lecteur qu'elles sont des femmes capables d'entreprendre des choses utiles pour la société, mais aussi qu'elles ont des aptitudes intellectuelles naturelles. Chaque adjectif employé (hormis celui de « misérables »<sup>1144</sup> qui renvoie aux orphelines, mais qui renforce la générosité et la sollicitude des Dames de la Purification envers ces jeunes filles) l'est dans un sens laudatif et sert à souligner leurs qualités<sup>1145</sup> et leur persévérance face à l'adversité. Les Dames de la Purification écrivent encore par

---

<sup>1140</sup> Par ordre décroissant : « autrement » (f°6v°, 22v°, 23v°, 27v°, 29r°, 33r°), « entièrement » (f°13v°, 20r°, 27v°, 29v°, 33v°), « parfaitement » (f°7r°, f°26v°, f°29v°, f°35v°), « seulement » (f°2r°, 2v°, 11r°, 14v°), « exactement » (f°2v°, 11r°, 31r°, 36r°), « sérieusement » (f°1r°, 6v°, 17v°), « amplement » (f°4v°, 21r°, 29r°), « principalement » (f°1r°, 21v°, 34v°), « publiquement » (f°18v°, 19r°, 24v°), « avantageusement » (f°7v°, 16r°, 29r°), « ardemment » (f°8r°, 12v°, 32r°), « absolument » (f°5v°, 10r°, 19r°), « visiblement » (f°26v°, 36v°), « premièrement » (f°26v°, 29v°), « particulièrement » (f°6r°, 25r°), « vraiment » (f°16v°, 25r°), « tellement » (f°8r°, 26r°), « pareillement » (f°6v°, 20r°), « extrêmement » (f°15v°, 16v°), « modestement » (f°20v°), « courageusement » (f°20v°), « gravement » (f°21r°), « solennellement » (f°25v°), « relâchement » (f°36v°), « apparemment » (f°22r°), « ponctuellement » (f°23r°), « processionnellement » (f°25v°), « également » (f°28v°), « ordinairement » (f°33v°), « sûrement » (f°27r°), « magnifiquement » (f°26r°), « suffisamment » (f°27v°), « commodément » (f°27v°), « rarement » (f°27v°), « patiemment » (f°29r°), « pieusement » (f°30r°), « extérieurement » (f°36v°), saintement (f°1v°), « considérablement » (f°3r°), « continuellement » (f°3r°), « grandement » (f°4r°), « profondément » (f°5r°), « clairement » (f°5r°), « mortellement » (f°5v°), « éperdument » (f°5v°), « exemplairement » (f°9v°), « rudement » (f°10v°), « facilement » (f°11r°), « tacitement » (f°11v°), « doucement » (f°12v°), « solidement » (f°14v°), « hardiment » (f°16v°), véritablement (f°17r°), « aisément » (f°17v°), « légèrement » (f°17v°), « pleinement » (f°17v°), « précisément » (f°18v°), « curieusement » (f°18v°) et « utilement » (f°20r°).

<sup>1141</sup> *Ibid.*, f°20v°-21r°.

<sup>1142</sup> *Ibid.*, f°14r°, 17v°, 18r°, 21v°, 22r°, 32r° (deux fois), 35v°.

<sup>1143</sup> *Ibid.*, f°6v°, 7v°, 9r°, 14r°, 16v°, 27r°, 28r°, 30r°, 35v°.

<sup>1144</sup> *Ibid.*, f°25r°.

<sup>1145</sup> *Ibid.*, « agréable » (f°2r°, 5r°), « incroyable » (f°25v°, 33r°), « incomparable » (f°7v°, 8v°), « vénérable » (f°2r°, 23r°), « inconsolable » (f°7r°, 29r°), « véritable » (f°14v°, 20r°), « charitable » (f°24r°), « adorable » (f°21v°), « inexplicable » (f°33r°), « infatigable » (f°13r°) et « désirable » (f°17v°).

trois fois l'adjectif « remarquable(s) », qu'elles font systématiquement précéder d'un superlatif ou d'un intensif tels que « si » ou « trop », et d'un superlatif relatif « des plus... que d'autres »<sup>1146</sup>. Elles recourent également à des figures de style telles que les hyperboles. Les « sœurs » font preuve d'une « humilité merveilleuse »<sup>1147</sup> en se soumettant à la supérieure de la Congrégation et Marguerite de Senaux se voit dotée de « qualités naturelles quoy que si excellantes n'estoient rien en Comparaison des graces surnaturelles dont son ame estoit ornée »<sup>1148</sup>. Chaque « portrait » de femme est un prétexte pour accumuler les superlatifs et les intensifs afin de conférer à la sœur une perfection physique et morale amenant ainsi à une brève hagiographie. Prenons, par exemple, le cas de Jeanne de La Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur : « son bon esprit son humeur douce et portée au bien et son exactitude en toutes les choses de son devoir donnoient asses a cognoistre que nos sœurs ne pouvoient faire un meilleur choix »<sup>1149</sup> ou encore celui de M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur : « son zelle infatigable en tout ce qui concerne Dieu, sa charité invincible pour le secours du prochain et l'adresse merveilleuse que son bon esprit luy a tousjours fourni pour seconder ces deux vertus »<sup>1150</sup>. Le récit des Dames de la Purification est ainsi véritablement un témoignage, un monument littéraire inscrit dans le « Temple de la Mémoire publique »<sup>1151</sup>. En écrivant le mémoire historique, les sœurs érigent un édifice « littéraire » comme elles ont édifié leur Congrégation, leur chapelle, leurs normes. Il y a donc ici une dimension exemplaire du récit d'édification, visible dans l'emploi de l'hyperbole : les sœurs sont des exemples à suivre. Cette construction est d'ailleurs, pour elles, synonyme de progrès :

Nostre congrega[ti]on n'a pas l'avantage de l'antiquité sur les confreries que nous venons de nommer qui semble a cause de cela plus venerables qu'elle, mais aussi elle a celuy des chozes dernieres faictes, qui sont d'ordinaire les plus parfaictes par ce qu'on a cogneu sur les premieres les manquemens qu'on y a fait et la dessus on se perfectionne d'avantage estant vray que les lumieres de l'esprit naturel sont si bornées que l'homme ne peut cognoistre tout Ensemble et par une seule veue comme l'ange la nature des choses, mais seulement par particules & par succession de temps<sup>1152</sup>.

La nouveauté s'inscrit dans une continuité, mais à la particularité d'être « plus parfaite parce qu'on a connu sur les premières les manquements » et que l'« on se

---

<sup>1146</sup> *Ibid.*, f°14r°, 14v°, 34v°.

<sup>1147</sup> *Ibid.*, f°23r°.

<sup>1148</sup> *Ibid.*, f°5r°.

<sup>1149</sup> *Ibid.*, f°14v°-15r°.

<sup>1150</sup> *Ibid.*, f°12v°.

<sup>1151</sup> Guillaume du Vair, *Œuvres politiques, morales et meslées du sieur du Vair Premier President au Parlement de Provence*, Cologne, Pierre Aubert, 1617, p. 183.

<sup>1152</sup> AD Isère, 26 H 222, f°2.

perfectionne davantage ». Cette assimilation de la prospective au progrès présente au second paragraphe est encore décelable dans la phrase conclusive du récit faisant office de mise en garde contre les négligences que peuvent commettre les futures sœurs et non comme un état de fait présent. La postérité a besoin du passé pour être légitime, mais s'accommode des nouveautés grâce auxquelles les sœurs font acte d'identité. L'écriture du mémoire historique est parfaitement révélatrice de la querelle ayant opposés les Anciens et les Modernes, qui rappelons-le, ne date pas de 1687, mais fut présente bien plus en amont<sup>1153</sup>. Les Dames de la Purification exposent ici l'idée que l'héritage et la création ne sont pas antinomiques et qu'il existe un progrès au fil du temps. Il y a donc coexistence entre héritages du passé et perfection du présent. Leur position, que l'on peut qualifier à la suite d'Alain Viala, de « modernité tempérée »<sup>1154</sup>, est celle défendue par leur correspondant à la Propagation de la Foi, Paul Pellisson. Les Dames promeuvent ainsi l'idée que l'homme ne peut connaître qu'une partie du monde et non sa globalité. L'esprit est donc « borné », c'est-à-dire « qu'il n'est pas de grande étendue ; & qu'il a peu de capacité & de pénétration »<sup>1155</sup>. Cette position est résolument « Moderne » et l'emploi du terme de « particules » est d'ailleurs totalement représentatif de cette pensée<sup>1156</sup>.

Le mémoire historique est là pour démontrer que les Dames de la Purification savent écrire et agencer un texte d'une part, et que leur ambition n'est pas de se tourner en arrière pour observer à distance leur gloire passée, mais de raviver la dévotion des « sœurs » entre elles, d'autre part. Il n'empêche que selon Évelyne Berriot-Salvadore, « l'écriture féminine est une transgression du rôle "naturel" qui n'est pas de se dire, mais de se taire, qui n'est pas de se montrer, mais de se cacher. Les auteurs doivent donc mettre en avant les signes dénotant cette indispensable modestie »<sup>1157</sup>. Les Dames de la Purification se montrent réellement au lecteur et jouent à cache-cache avec celui-ci en l'emmenant dans la chapelle, dans les cabinets, dans les rues de la ville de Grenoble où

---

<sup>1153</sup> Marc Fumaroli, *La Querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Gallimard, 2001, 896 p. ; *Le sablier renversé. Des modernes aux Anciens*, Paris, Gallimard, 2013, 733 p.

<sup>1154</sup> Alain Viala, *La France galante. Essai historique sur une catégorie culturelle, de ses origines jusqu'à la Révolution*, Paris, PUF, coll. « Les Littéraires », 2008, p. 231.

<sup>1155</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Borné ».

<sup>1156</sup> Selon Antoine Furetière, *ibid.*, entrée « Particule » : « Les philosophes Modernes ne parlent d'autre chose que des particules des corps ».

<sup>1157</sup> Évelyne Berriot-Salvadore, *La Femme en France à la Renaissance. Modèles culturels et réalités sociales*, thèse de l'Université de Saint-Étienne, 1987, p. 561 cité dans Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, éd. 2005, p. 48.

elles entrent et se cachent en attendant que leurs domestiques aient passé leur chemin. Elles donnent des extraits de leur vie où la modestie fait parfois partie de leurs qualités, mais la hardiesse dont elles font preuve, le courage et la volonté de paraître la tête levée, prouvent que ces femmes sont en quête de gloire et sont fières de laisser des traces de leurs victoires passées. Cette volonté d'être « à part » les rapproche des femmes de leur temps que l'on qualifie généralement de « précieuses ».

### C- Des dévotes aux précieuses

Les précieuses ont fait l'objet de nombreuses recherches tant du point de vue historique que littéraire. À la fois perçues comme un mythe et une réalité caricaturale, ces femmes sont censées véhiculer un certain esthétisme et un raffinement dans les mœurs qu'elles adoptent et le vocabulaire qu'elles emploient. Longtemps moquées, ces femmes ont retrouvé leurs lettres de noblesse dans plusieurs études et en particulier dans la thèse magistrale que Myriam Dufour-Maître leur consacre<sup>1158</sup>. Les précieuses ont aussi, pour certains chercheurs, des points communs avec les dévotes. Dans les années 1980, Georges Mongrédien choisissait pour titre de son article consacré à M<sup>me</sup> de Revel de rapprocher les deux termes : sous sa plume, M<sup>me</sup> de Revel était donc une « précieuse dévote »<sup>1159</sup>. Roger Lathuillère cite quant à lui l'ouvrage de l'abbé Goussault, *Le Portrait d'une Femme Honneste, raisonnable et véritablement chrétienne*<sup>1160</sup>, où l'auteur « associe presque toujours automatiquement la précieuse et la dévote »<sup>1161</sup>. Nos recherches nous ont conduits à poursuivre cette piste et à nous poser la question suivante : la préciosité et la dévotion allaient-elles de pair ? Yvan Loskoutoff avait déjà étudié les contes de fées du XVII<sup>e</sup> siècle et leur rapport étroit avec la dévotion à l'Enfant-Jésus<sup>1162</sup> ; or, si l'on reprend la thèse de Sophie Raynard, les contes de fées appartiennent à la « seconde préciosité »<sup>1163</sup>. André Thérive remarquait aussi, en son temps et avec des termes bien à

---

<sup>1158</sup> Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, *op.cit.*

<sup>1159</sup> Georges Mongrédien, « Une précieuse dévote : Madame de Revel », *op.cit.* Myriam Dufour-Maître l'intègre également dans son répertoire bio-bibliographique des précieuses. Sur ce point Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, *op.cit.*, p. 710.

<sup>1160</sup> *Le Portrait d'une Femme Honneste, raisonnable et véritablement chrétienne*, par M. L'Abbé Goussault, conseiller au Parlement, Lyon, Hilaire Baritel, 1694, pp. 39, 42 et 44.

<sup>1161</sup> Roger Lathuillère, *La Préciosité*, *op.cit.*, t. I, p. 46. En particulier, note 104, p. 46.

<sup>1162</sup> Yvan Loskoutoff, *La Sainte et la Fée...*, *op.cit.*

<sup>1163</sup> Sophie Raynard, *La seconde préciosité...*, *op.cit.*

lui, la préciosité de style des mystiques espagnols et les traces récurrentes trouvées dans les livres de piété du XVII<sup>e</sup> siècle :

Le maniérisme de l'autre siècle survivait certes chez certains auteurs archaïques. On en trouve ses traces patentes dans tous les écrivains dévots du temps, dont Henri Bremond a été le commentateur incomparable : d'abord parce qu'ils étaient souvent des attardés ; on ne peut d'après eux juger de l'avant-garde littéraire. Ensuite parce qu'une tradition « précieuse » s'était établie dans les ouvrages de piété, peut-être sous l'influence espagnole. Sainte Thérèse et Jean-de-la-Croix nous étonnent souvent par la préciosité de leur style, leur manie des « tropes » recherchés et des métaphores compliquées. Il a fallu une cure énergique de classicisme pour que nos grands [sans « s »] moralistes et prédicateurs chrétiens en France fussent ce qu'ils sont. Mais, à cette épuration du goût, Molière a contribué pour sa modeste part. Il faut lui rendre cette justice en se rappelant quelles modes sévissaient encore sous Louis XIII un peu avant qu'il ne prêtât sa voix puissante à la réaction fatale qui se produisait sans lui<sup>1164</sup>.

André Thérive sait gré à Molière d'avoir dénoncé le langage des précieuses et leurs attitudes. Il ne fait cependant aucune allusion à l'homme qui est reconnu par les historiens de la littérature comme le premier à avoir attiré l'attention sur les précieuses : l'abbé Michel de Pure. Avec son roman, *La Précieuse ou le Mystère des Ruelles*, Michel de Pure posait les jalons de ce qui entraîna par la suite la satire des précieuses. Il est cependant difficile, encore aujourd'hui, de savoir s'il était partisan ou adversaire de ces femmes<sup>1165</sup>. Michel de Pure laisse donc un roman à clé que personne n'est réellement parvenu à déchiffrer. Ce roman a eu un succès notable auprès des gens de cour et nous aurions aimé connaître la diffusion de *La Précieuse* parmi le lectorat grenoblois et en particulier, parmi les Dames de la Purification. Dans son ouvrage sur *les registres du libraire Nicolas*, Henri-Jean Martin écrivait toutefois :

Il aurait donc été fort précieux de connaître les titres des pièces de théâtre vendues en ces années par Nicolas. Celles-ci semble-t-il, figurent malheureusement peut-être dans le seul de ses livres de comptes qui ne soit pas parvenu jusqu'à nous. Du moins pouvons-nous observer que Nicolas fit grand commerce à partir de 1656 de *la Précieuse ou les Mystères des ruelles* de l'abbé de Pure et contrefit en 1660 *la Véritable précieuse* de Somaize. Si bien qu'on peut se demander dans quelle mesure

---

<sup>1164</sup> André Thérive, « Les Précieuses non ridicules », dans *La Revue des Deux Mondes*, n°24, 15 décembre 1959, pp. 641-648. Ici p. 645.

<sup>1165</sup> Carlo François écrit d'ailleurs :

Et le critique de conclure son entrée en matière en ces termes : "L'intention profonde de Michel de Pure était donc de dénoncer les précieuses sur un ton de raillerie" (p.34). À notre connaissance, Ian Richmond est le seul critique actuel qui ose prononcer un jugement si péremptoire dans un domaine où la circonspection est toujours de rigueur.

Extrait de Carlo François en collaboration avec Georgette Falleur, *Précieuses et autres indociles. Aspects du Féminisme dans la littérature Française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Birmingham, AL, Summa Pubns, Inc., 1987, p. 105.



certaines de ses clientes servirent de modèle aux *Précieuses ridicules* – mais aussi si certains Grenoblois n’aidèrent pas à la conception de *Don Juan*<sup>1166</sup>.

*La Précieuse* semble être un roman apprécié ou tout du moins lu par les Grenoblois(es) sinon pourquoi Jean Nicolas se serait-il donné la peine, par la suite, de contrefaire l’ouvrage de Somaize ? Le succès du roman n’expliquait certainement pas à lui seul, l’intérêt que lui portaient les Grenoblois(es). Les habitants reconnaissaient-ils dans ces lignes des femmes qu’ils côtoyaient ? Quels étaient les liens entretenus par l’auteur du roman et les Dames de la Congrégation de la Purification ? Sur ce dernier point, nos recherches ne nous ont pas permis d’approfondir les liens entre Michel de Pure et certaines Dames de la Purification malgré les indices que nous avons en notre possession et que nous allons présenter au lecteur. Des recherches minutieuses dans les actes notariés lyonnais permettraient peut-être de voir plus clair sur cette question. Sa charge d’abbé mettait Michel de Pure en lien avec les congrégations religieuses et les milieux dévots lyonnais : les archives des congrégations et des ordres religieux semblent donc être également un point de départ plausible pour cette enquête.

Nos dépouillements des registres des notaires grenoblois ont été très fructueux. Au sein de ceux-ci, nous avons remarqué la présence de la signature de M<sup>me</sup> de Revel dans les actes relatifs à l’établissement du Verbe Incarné de Grenoble. Nous avons donc, logiquement, entrepris de lire l’intégralité de la *Vie* de la fondatrice de cet Ordre, Jeanne Chézard de Matel. Il importe ici de revenir brièvement sur quelques extraits de cette *Vie* pour comprendre les liens qui rapprochent les milieux dévots de la famille de Pure. Cette *Vie*, écrite au XVII<sup>e</sup> siècle par un jésuite, Antoine de Boissieu (1623-1691)<sup>1167</sup>, à partir du manuscrit original écrit par la religieuse et conservé à Lyon<sup>1168</sup>, n’est pas la même que celle éditée cinquante ans plus tard<sup>1169</sup>. La seconde édition qui diffère considérablement

---

<sup>1166</sup> Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, op.cit., t. I., p. 92.

<sup>1167</sup> *La Vie de la Venerable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel fondatrice des Religieuses de l’Ordre du Verbe Incarné, Par le Rd Pere Antoine Boissieu de la Compagnie de Jesus*, Lyon, Molin & Barbier, 1692, 399 p.

<sup>1168</sup> Carlos Sommervogel écrit : « On conserve à la Bibl. de Lyon [...] le MS. suivant : *Vie de la Mère Jeanne Chizard, fondatrice du Verbe Incarné*, 4<sup>o</sup> de 390 pages. Cette *Vie* fut écrite par la Religieuse elle-même ; le P. Boissieu en a beaucoup profité ». Carlos Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, op.cit., t. 1, col. 678-680. Ici, col. 680.

<sup>1169</sup> *La Vie de la vénérable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel, fondatrice et institutrice de la congregation des religieuses du Verbe incarné et du Saint-Sacrement. Par un P. \*\*\* [Antoine Boissieu] de la Compagnie de Jésus*, Avignon, Franç. Girard & Dom. Seguin, 1743, 541 p. Cet ouvrage est disponible à la BM de Grenoble sous la cote L. 9819. Henri

de la première<sup>1170</sup>, est beaucoup plus précise pour notre propos, car elle relate, entre autres, les circonstances de la rencontre de Jeanne Chézard de Matel avec Claude de Chissé, future 17<sup>e</sup> sœur, connue sous le nom de comtesse de Chevrières. C'est à Lyon qu'a eu lieu cette entrevue, le Père Voisin ayant décidé de confier Jeanne Chézard de Matel aux bons soins de Claude de Chissé. Cette dernière prit la Mère de Matel sous sa protection en lui prodiguant des biens temporels et en la logeant chez elle durant son séjour lyonnais. Elle l'aida aussi à obtenir une audience auprès de l'archevêque de Lyon, Mgr Charles III Miron<sup>1171</sup>, et l'escorta au Palais pour qu'elle obtienne l'autorisation d'ériger une congrégation en l'honneur du Verbe Incarné. L'archevêque consentit à sa requête pour un établissement dans la ville de Roanne. Il proposa également à la Mère de Matel de prendre place dans le carrosse de son neveu, protonotaire, qui s'en allait alors à Paris. La Mère demanda les avis du P. Voisin et de Claude de Chissé sur ce point<sup>1172</sup>. Le 30 juillet 1628, la Mère de Matel rencontre, à l'archevêché de Lyon, les Pères jésuites Arnoux et Milieu<sup>1173</sup>. Au mois d'août, une épidémie de peste se déclare à Lyon : les Pères Arnoux et Voisin écrivent à la Mère de Matel pour qu'elle sorte de la ville afin d'éviter toute contagion. Afin d'être assurés de son départ, ils joignent une lettre du P. Jacquinod, recteur de la maison professe de Paris<sup>1174</sup>. Jean Arnoux se déplace finalement en personne au Gourgillon pour rencontrer la Mère de Matel et l'informer que M. et M<sup>me</sup> de Pure<sup>1175</sup>

---

Bremond pense qu'il s'agit d'un autre jésuite, resté anonyme. Il importe de préciser qu'il n'a pas lu l'ouvrage en question ! Sur ce point, Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France...*, *op.cit.*, t. VI, chap. 2, « Le mysticisme flamboyant et les mystiques du silence », note 1, p. 269.

<sup>1170</sup> En effet, les personnalités ayant aidé la Mère de Matel à Lyon ne sont pas nommées : « Lors qu'elle fut arrivée à Lion, elle eut recours à des personnes de qualité, pour lui faire avoir l'entrée chez Monseigneur l'Archevêque ». Seule M<sup>me</sup> de Revel est évoquée dans le cadre de l'instauration d'un monastère à Grenoble :

Lors qu'elle y pensoit le moins la Contesse de Revel avec le Prieur de Saint Laurent passant par Lion, l'inviterent à venir à Grenoble pour y établir son Ordre, lui faisant esperer qu'ils employeroient tout leur credit, pour faire réüssir ce dessein à la gloire du Verbe Incarné.

Citations extraites de *La Vie de la Venerable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel...*, éd. 1692, *op.cit.*, Livre II, chap. V, p. 88 et Livre V, chap. III, p. 197.

<sup>1171</sup> *La Vie de la vénérable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel*, éd. 1743, *op. cit.*, p. 65.

<sup>1172</sup> *Ibid.*, pp. 70-71.

<sup>1173</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>1174</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>1175</sup> Nous possédons peu d'éléments biographiques sur la famille de Pure, dont le patronyme est parfois orthographié de Pures. Nous savons cependant, grâce à la notice contenue dans le fonds Frécon (AD Rhône, 106 J 11, vol. XI, pp. 199-200), que semble reprendre les ouvrages d'Émile Magne et de Lise Leibacher-Ouvrard et Daniel Maher

s'offrent de la conduire chez eux, dans leur château de Bermond, où elle pourra prendre du repos et s'éloigner de l'épidémie<sup>1176</sup>. Jeanne Chézard de Matel y restera un peu plus de six semaines<sup>1177</sup>, mais le temps n'effacera pas la gratitude qu'elle ressent pour M. et M<sup>me</sup> de Pure<sup>1178</sup>. Une lettre du P. Jacquinod pousse ensuite la Mère de Matel à se diriger vers Paris. N'ayant pas les moyens pécuniaires d'entreprendre le voyage, M. de Pure se charge de tous ses frais de même que de l'escorter jusqu'à sa destination finale<sup>1179</sup>. La Mère de Matel tombe malheureusement malade en chemin, M. de Pure se voit donc contraint de la laisser à Orléans où il la confie aux soins du recteur des jésuites de la ville. Il avertit le P. Jacquinod de la situation et reprend la route pour Paris. Une fois remise sur pied, la Mère de Matel prend, elle aussi, le chemin de Paris. Arrivée le 29 novembre 1628, elle loge un temps chez M<sup>me</sup> de Guilloire. À Paris, la Mère de Matel fait la connaissance de M<sup>me</sup> de la Roche-Guyon vivant alors chez sa tante, M<sup>elle</sup> de Longueville<sup>1180</sup>, mais aussi du Père de Lingendes<sup>1181</sup>, de la comtesse de Saint-Paul<sup>1182</sup> et de M<sup>me</sup> de la Lande. M<sup>elle</sup> de Longueville et sa nièce sont de puissants soutiens de la Mère de Matel, l'auteur de la *Vie* les qualifiant de « protectrices les plus anciennes [et les] plus constantes »<sup>1183</sup>. La Mère

---

(Michel de Pure, *Épigone, histoire du siècle futur [1659]*, édition établie par Lise Leibacher-Ouvrard et Daniel Maher, Laval, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 5.), que Michel de Pure est né à Lyon en 1620. Il est le second fils de Jacques de Pure, marchand bourgeois de Lyon et procureur du roi au présidial de Lyon, conseiller d'État, seigneur de Milaney et Pravieux et de Jeanne Richard, fille de Vincent Richard, seigneur de la Barollière, échevin de Lyon, et de Anne Périer. L'oncle paternel de Michel de Pure (et non son père comme le laisse entendre l'article paru dans la *Revue du Lyonnais*, n°1, 1835, p. 122) est Antoine, seigneur et baron de Balmont, échevin de Lyon en 1611-1612, prévôt des marchands en 1634-1635, conseiller secrétaire du roi et de ses finances, gentilhomme ordinaire de sa chambre et chevalier de l'ordre du roi. Il a épousé, le 5 avril 1598, Madeleine Particelli, fille de noble Michel Particelli et d'Aurélienne Vigerosse. La cousine de Michel de Pure, prénommée Marie, est la fille d'Antoine. Elle a épousé, le 3 juin 1621, noble Claude de Lescot, conseiller du roi en la cour de Parlement de Dauphiné, fils de Jean de Lescot, également conseiller du roi en cette même cour et de Guicharde du Cros. Nous ne savons pas si celui qui aide Jeanne Chézard de Matel est le père ou l'oncle paternel de Michel de Pure. *La Vie de la Mère Jeanne de Matel (Forézienne), fondatrice de l'Ordre du Verbe Incarné précédée d'une lettre de Mgr l'évêque de Limoges au Prince Augustin Galitzin*, Paris, Charles Douniol, 1865, note 1, p. 77 suppose qu'il s'agit précisément du « père de l'abbé de Pure, si fort maltraité par Boileau ». Cet ouvrage a été écrit par le prince Augustin Petrovitch Golitsyne.

<sup>1176</sup> *La Vie de la vénérable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel*, op.cit., éd. 1743, p. 85.

<sup>1177</sup> *Ibid.*, pp. 85-87.

<sup>1178</sup> *Ibid.*, p. 129.

<sup>1179</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>1180</sup> *Ibid.*, pp. 92-94.

<sup>1181</sup> *Ibid.*, pp. 96-106.

<sup>1182</sup> *Ibid.*, pp. 108-109.

<sup>1183</sup> *Ibid.*, p. 124.

de Matel rencontre toutefois de nombreuses difficultés pour instaurer un établissement de son Ordre dans la ville de Paris. Nous ne reviendrons pas ici sur ces circonstances difficiles que d'ailleurs beaucoup de religieuses ont connu à cette époque ! Nous attirons davantage l'attention du lecteur sur la pérennité du soutien de M. de Pure à l'égard de Jeanne Chézard de Matel. Lorsque cette dernière repart de Paris pour se rendre à Lyon, c'est encore M. de Pure qui l'attend avec son carrosse sur les bords de la Saône pour la mener au Gourgillon<sup>1184</sup>. Nous ne savons pas si M. de Pure s'est personnellement impliqué dans l'affaire du Verbe Incarné mais l'aide qu'il a procurée à la fondatrice de cet Ordre, même aux moments les plus durs de son existence, indique assez le respect qu'il avait pour elle. Des années plus tard, Claude de Chissé et ses filles sont les plus pressées à vouloir établir un couvent du Verbe Incarné à Grenoble, nous le verrons dans le chapitre consacré à M<sup>me</sup> de Revel. Elles mettent leur énergie au service de la Mère de Matel et parviennent à obtenir l'assentiment de l'évêque Pierre Scarron. Le beau-frère de M<sup>me</sup> de Revel, Gaspard Boffin, est nommé Père spirituel du nouveau monastère et reste attaché à la direction de l'établissement durant trente ans<sup>1185</sup>. Les liens unissant Jeanne Chézard de Matel, la famille de Pure (nous ne connaissons pas encore les rapports entre Michel de Pure et la famille de La Croix de Chevrières), Claude de Chissé et ses filles, avec les milieux dévots lyonnais ont pu permettre des rencontres ou tout du moins l'évocation de ces personnalités entre elles. De plus amples recherches permettraient sans doute de faire la lumière sur cette hypothèse en la confirmant ou en la réfutant. Il nous semble également pertinent, avant d'évoquer davantage les rapprochements que nous avons établis entre les précieuses et les dévotes, de signaler au lecteur l'amitié existant entre Jean-Baptiste Chézard de Matel, père de Jeanne, et Honoré d'Urfé, auteur de l'*Astrée*<sup>1186</sup>.

Parmi les points de rencontre entre les Dames de la Purification et les précieuses, il en est un qui mérite tout particulièrement d'être mis en exergue : l'emploi par les précieuses de l'amitié, qui a pour elles une valeur éminente<sup>1187</sup> et amène ainsi l'historien

---

<sup>1184</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>1185</sup> *Ibid.*, p. 246.

<sup>1186</sup> Cette information est extraite de la notice biographique et généalogique consacrée à Jean-Baptiste Chézard de Matel, père de Jeanne de Matel, par M. Robert Étienne sur le site : [http://gw.geneanet.org/retienne?lang=fr ; pz=robert+paul ; nz=etienne ; ocz=0 ; p=jean+baptiste ; n=chezard](http://gw.geneanet.org/retienne?lang=fr;pz=robert+paul;nz=etienne;ocz=0;p=jean+baptiste;n=chezard). Un échange de courriers électroniques avec l'auteur de cette notice ne nous a guère permis de connaître la source exacte d'où provient cette information si ce n'est qu'il s'agit d'une thèse.

<sup>1187</sup> Sophie Raynard écrit dans sa thèse :

à parler de « l'amie comme une sœur »<sup>1188</sup>. Ces femmes, dont l'abbé Michel de Pure et à sa suite Molière et Somaize ont caricaturé les manières, ont des comportements très proches de ceux adoptés par les Dames de la Purification. Elles forment un corps de femmes à l'instar des Dames. Le roman de Michel de Pure, *La Précieuse ou le Mystère de la ruelle*, insiste fortement sur ce point :

On dit qu'elles ne se formaient que d'une vapeur spirituelle, qui s'excitant par les douces agitations qui se font dans une docte ruelle, se forment enfin en corps et composent la Précieuse [...] La Précieuse de soy n'a point de définition ; les termes sont trop grossiers pour bien exprimer une chose si spirituelle. On ne peut concevoir ce que c'est que par le corps qu'elles composent, et par les apparences de ce corps. Ce corps est un amas de belles personnes ; c'est un composé du triage des Ruelles, et de tout ce qu'il y a de beau qui les fréquente. Les parties, quoyque différentes entr'elles, ne laissent pas d'avoir un beau rapport avec le tout ; et quelque diversité ou opposition qui arrive, l'harmonie n'en est point interrompue, et mesme elle en est plus agreable<sup>1189</sup>.

Michel de Pure se demande à travers ses personnages si les précieuses forment « un corps et si elles s'assemblent en lieux et temps réglés »<sup>1190</sup>. Il parle également à différentes reprises de « ligue », de « troupe », notamment au sujet de larmes versées par une précieuse. Ces larmes « furent receues de toute la troupe de fort bonne grace, comme des marques d'une grande tendresse et d'une fidele amitié »<sup>1191</sup>. Ce passage n'est pas sans faire écho à Léonore Servient, 34<sup>e</sup> sœur. L'amitié partagée par la troupe des précieuses est identique à celle des Dames de la Purification. Elles-mêmes usent de ce vocabulaire pour décrire leur « compagnie »<sup>1192</sup>, leur « société »<sup>1193</sup>. La référence à la « troupe » est

---

L'aspect éminemment social de la préciosité et l'importance que ce mouvement accordait à l'amitié font conclure que s'il y avait certes des personnalités qui émergeaient dans ces cercles, tous ceux qui s'y trouvaient devaient partager à des degrés divers ces affinités.

Pour Myriam Dufour-Maître,

être « précieuse », ce n'est pas exactement synonyme d'être vertueuse. C'est peut-être avant tout appartenir à un réseau d'amitiés féminines, à une constellation mondaine dont le centre est la cour et qu'il est de plus en plus dangereux d'attaquer frontalement.

Citations extraites de Sophie Raynard, *La seconde préciosité...*, *op.cit.*, p. 43 et Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, *op.cit.*, éd. 1999, p.174.

<sup>1188</sup> Titre emprunté, en l'appliquant aux femmes, à Jean-Marie Gueullette, *L'amitié. Une épiphanie*, Paris, Cerf, 2004, p. 80.

<sup>1189</sup> Michel de Pure, *La Précieuse ou le Mystère des Ruelles, dédiée à telle qui n'y pense pas*, éd. par Émile Magne, Paris, Droz, 1938, t. 1, pp. 62 et 67.

<sup>1190</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>1191</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>1192</sup> AD Isère, 26 H 222, f°1, 3v°, 4r°, 7v°, 15, 16, 18r°, 19r°, 22r°, 25r°, 29, 31v°, 35 et 36.

<sup>1193</sup> *Ibid.*, f°36v°.

peut-être aussi à rapprocher des conseils donnés par l'évêque de Genève à son interlocutrice : « Philothée : cette misérable vie n'est qu'un acheminement à la bienheureuse ; ne nous courrouçons donc point en chemin les uns avec les autres, marchons avec la troupe de nos frères et compagnons doucement, paisiblement et aimablement »<sup>1194</sup>. Il encourageait de surcroît ses disciples à la méditation en leur faisant imaginer une « troupe de dévots » autour de Dieu avec les anges<sup>1195</sup>.

Michel de Pure écrivait que les parties étaient différentes : en effet, chaque femme avait sa personnalité propre, et chaque veuve, sa capacité juridique pleine et entière, mais elles formaient aussi un corps et étaient « une par l'esprit » comme François de Sales était « un par le cœur » avec ses Philothées. Le saint écrivait à la Grenobloise M<sup>me</sup> de Granieu, parente des Dames : « Ainsy me semble il que je suis tous-jours avec vostre cœur et avec celuy de cette chere Mere [Péronne-Marie de Châtel, supérieure des visitandines de Grenoble], et que nos cœurs s'entretiennent les uns aux autres, ains ne sont qu'un cœur qui, de toute sa force, veut aymer Dieu et pour Dieu »<sup>1196</sup>. De plus, les Dames de la Purification sont issues de différentes villes, mais sont agrégées à l'association grenobloise : « Quand nous établissons la congregation en des autres lieux, nous sommes en coutume de les agréger en nostre corps, celle de la ville d'Aix-en-Provence a esté la première »<sup>1197</sup>. Grenoble devient alors le centre, la « Compagnie Mère », comme elle l'est avec la Compagnie de la Propagation de La Foi à laquelle participent, nous l'avons vu, plusieurs Dames de la Purification dont M<sup>me</sup> de Revel<sup>1198</sup>. Les Dames possèdent ainsi leur propre corps et appartiennent simultanément à un corps global de femmes. Myriam Dufour-Maître poursuivant l'intuition de Daniel Maher à propos des deux corps de *La Précieuse* écrit :

Le corps mystique de *La Précieuse* se présente bien en effet comme une abstraction heuristique [...]. Mais on ne peut jamais, par l'observation empirique, distinguer le corps invisible du corps mortel [...]. Cette fiction du double corps de la Précieuse n'a

---

<sup>1194</sup> Le saint emploie le terme « troupe » pour décrire les apôtres, les saintes dames, les dévots et les bienheureux. François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 8, pp. 49, 53, 54, 59, 135, 142, 174, 199 et 294.

<sup>1195</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>1196</sup> *Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève et docteur de l'Église*, *op.cit.*, t. XVIII, p. 261 : Lettre MCDLVI, à Madame de Granieu,

<sup>1197</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>1198</sup> Catherine Martin, *Les compagnies de la Propagation de La Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 258.

évidemment pas vocation à susciter la croyance, mais permet d'explorer les apories de la personne féminine<sup>1199</sup>.

Les Dames de la Purification revendiquent de surcroît cette dualité corporelle en étant toutes une.

Le vocabulaire du « corps », de la « troupe » et de l'« amitié » qui les unit est donc commun aux deux groupes. Il y a pour nous plus qu'une coïncidence, il y a identité. Il va de soi – et il y a lieu d'insister sur ce point – que les Dames de la Purification ne sont pas toutes des précieuses et qu'elles n'adoptent pas aussi catégoriquement l'ensemble des positions morales, politiques, esthétiques et langagières qui leur sont généralement attribuées. Il n'en demeure pas moins qu'elles ont les unes et les autres en commun le souci de se singulariser en faisant « bande à part », qu'elles ont des comportements ambivalents, qu'elles recourent aux néologismes, aux épithètes, aux tournures substantives et aux adverbes généralement reconnus comme appartenant au registre précieux<sup>1200</sup>. En effet, à partir de l'exemple de M<sup>lle</sup> de Scudéry, les littéraires ont montré que les précieuses employaient des néologismes. Dans un poème, M<sup>me</sup> de Revel ajoute une terminaison « féminine » au nom « rimailleur » alors qu'il n'est pas présent dans le *Dictionnaire Universel* de Furetière. Elle se considère donc comme une « rimailleuse »<sup>1201</sup> que Furetière définit comme une personne « qui fait beaucoup de méchans vers, qui ne sçait que rimer, & mettre des rimes au bout des vers »<sup>1202</sup>. Les « méchans vers » sont, selon lui, « des choses artificielles & incorporelles »<sup>1203</sup>. En outre, les Dames de la Purification emploient également des expressions recherchées précédée d'une tournure comme « si j'ose dire » : « Sœur Françoise Musy [...] étoit unne âme toute plene de dousseur, d'umilité et d'innossence, s'étoit un petit Agneau et si j'osse

---

<sup>1199</sup> Myriam Dufour-Maître, « La Précieuse de Michel de Pure : de l'impossible "corps" des femmes à la personne de la lectrice », dans *Les femmes au Grand Siècle. Le Baroque : musique et littérature. Musique et liturgie...*, op.cit., t. II, pp. 61-75. Ici, pp. 64-66 ; Daniel Maher, *Oralité et écriture au XVII<sup>e</sup> siècle : stratégies narratives dans La Précieuse de Michel de Pure*, thèse de doctorat sous la direction de Max Vernet, Queens University, 1995, p. 11.

<sup>1200</sup> Sur ce point, voir entre autres : Roger Lathuillère, « La langue des précieux » dans *Travaux de linguistique et de littérature*, vol. XXV, n°1, Strasbourg, 1987, pp. 243-269 ; Delphine Denis, *La Muse galante. Poétique de la conversation dans l'œuvre de Madeleine de Scudéry*, Paris, Honoré Champion, 1997 ; Sophie Raynard, *La seconde préciosité...*, op.cit., pp.158 et s.

<sup>1201</sup> Arsenal, Ms 4114, t. IX, f°80-82.

<sup>1202</sup> François Furetière, *Dictionnaire Universel...*, op.cit., entrée « Rimailleur ».

<sup>1203</sup> *Ibid.*, entrée « Meschant ».

dire, un petit ange parmi nos sœur »<sup>1204</sup>. Madeleine de Franc faisait de même dans son journal en s'apostrophant à quatre reprises jugeant qu'elle écrivait hardiment<sup>1205</sup>.

Un autre trait du parler précieux réside selon Roger Lathuillère dans l'emploi de tournures exprimant l'indicible avec pour point culminant le recours au « je ne sais quoi »<sup>1206</sup>. On retrouve cette expression chez François de Sales qui désirait se retirer dans la solitude « pour écrire *je ne sais quoi* du Divin Amant et de son amour »<sup>1207</sup>. Dans son *Introduction à la Vie Dévote*, il écrivait au chapitre « des amourettes » : il est toujours avis à ces chétifs et faibles esprits, qu'il y a *je ne sais quoi* à désirer ès témoignages qu'on leur rend de l'amour réciproque »<sup>1208</sup>. Il écrivait encore à M<sup>me</sup> Bourgeois : « Vous me dites sur la fin de votre lettre *je ne sais quoi* de vos belles et bonnes confitures »<sup>1209</sup>. André Ravier notait justement à son propos : « les premières lettres [d'amitié] souffrent encore d'un certain académisme, voire d'une certaine préciosité »<sup>1210</sup>. Le minime Louis de La Rivière, religieux à la plume « naïve »<sup>1211</sup> écrivait dans la *Vie* de Marie de Valence : « Il y a assés long-temps, qu'un certain Religieux docte, bon Predicateur, & d'un Ordre fort estimé, meu de *ie ne sçay quel esprit*, la vint trouver »<sup>1212</sup>. La comtesse de Rochefort est elle-même « poussée de *je ne sais quel* instinct »<sup>1213</sup> à s'ouvrir à son confesseur, Jean L'Héritier. Il en est de même dans la correspondance qu'elle entretient avec Mère Mectilde du Saint-Sacrement. À plusieurs reprises, la fondatrice des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de l'Autel recourt au « je ne sais quoi »<sup>1214</sup> pour exprimer ce qu'elle ressent : « il m'a été donné un *je ne sais quoi* pour vous qui me

---

<sup>1204</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>4v<sup>o</sup>.

<sup>1205</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>67r<sup>o</sup> : le 29 [juillet 1688] et n.f. : 18 [juin 1689], « si j'ose dire » ; f<sup>o</sup>55r<sup>o</sup> : lundi 17 mai 1688, « si j'ose parler de la sorte » et f<sup>o</sup>60v<sup>o</sup> : le samedi 26 juin 1688, « si j'ose prendre cette liberté ».

<sup>1206</sup> Roger Lathuillère, « La langue des précieux », *op.cit.*, pp. 267-268.

<sup>1207</sup> François de Sales écrivait cela à l'amie de Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur, M<sup>me</sup> de Granieu. Sur ce point, lettre MDCXI dans *Œuvres*, citée par André Ravier, *François de Sales. Correspondance : les lettres d'amitié spirituelle*, Paris, Desclée de Brouwer, 1980, p. 628. Nos italiques.

<sup>1208</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 18, p. 173. Nos italiques.

<sup>1209</sup> *Œuvres complètes de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, ornées de son portrait et d'un fac-similé de son écriture, tiré d'un fragment inédit, nouvelle édition collationnée et augmentée*, Paris, Houdaille, 1836, t. 3, lettre CLXXXVI, p.183.

<sup>1210</sup> André Ravier, *Ce que croyait François de Sales*, Paris, Mame, 1976, p. 87.

<sup>1211</sup> Claude-Louis Combet, *Des égarées : portraits des femmes mystiques du XVII<sup>e</sup> siècle français*, Grenoble, Jérôme Millon, 2008, en particulier le chapitre intitulé « Marie Teyssonier dite Marie de Valence. Voyance et contemplation », pp. 119-142. Ici, p. 124.

<sup>1212</sup> *Histoire de la vie et mœurs de Marie Tessoniere*, *op.cit.*, pp. 387-389. Nos italiques.

<sup>1213</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup>11r<sup>o</sup>.

<sup>1214</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 109, 230, 369 ; Arsenal, Ms 2218, f<sup>o</sup>61r<sup>o</sup>.



lie très étroitement à vous »<sup>1215</sup>. Dans ses lettres, une amie commune aux deux dames précédemment citées, la baronne de Neuville, écrit dans les mêmes termes à un prélat : « dans mon intérieur, j'avois *je ne sçay quel* sentiment »<sup>1216</sup> et son âme « sentit *je ne sçay quel* regret »<sup>1217</sup> d'être privée des grands effets divins. Une augmentation des persécutions qu'elle subissait répandait en elle « *je ne sçay quoy* de plus délicieux »<sup>1218</sup> et « *je ne sçay quoy* de si piquant »<sup>1219</sup> qu'elle ne savait que faire sinon s'en remettre à Dieu. Elle souhaitait évoquer un sujet avec un confesseur pour qui elle éprouvait de la sympathie, mais ce sentiment éprouvé était terrible pour elle, car « l'estime qui s'est formé en l'ame à l'égard de cette creature, & de *je ne sçay quoy* qui se rencontre dans la différence des personnes que l'on ne sçaurait bien exprimer »<sup>1220</sup>. Le « je ne sais quoi » de ces Dames rejoint ici celui de Balthazar Gracian : « Je ne sais quoi se montre à nous sous un certain attrait aussi sensible qu'inexplicable : c'est un assemblage de parties, d'où il résulte un tout engageant, qui nous intéresse et nous touche, soit que l'on parle ou que l'on agisse »<sup>1221</sup>.

Toutes ces femmes s'expriment également en utilisant l'expression « bel esprit »<sup>1222</sup>. En témoigne la lettre échangée par Mère Mectilde du Saint-Sacrement et la comtesse de Rochefort où elle lui dit sur un ton de reproche : « ce ne sera point à votre *bel esprit* que vous devez le succès de vos affaires »<sup>1223</sup>. Au sein des abrégés de vie et de vertus, nous retrouvons également cet emploi. Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, est ainsi louée pour son esprit par les autres Dames de la Congrégation : « elle vacquoit à la Ste lecture de la vie de Jesus et des saints, les avantages qu'elle avoit de la nature par sa delicate beauté aussy bien que par son *bel esprit*, a quoy Dieu avoit adjousté une splendeur de vertu obligerait bien tost plusieurs partys à sa recherche »<sup>1224</sup>. Les Dames insistent

---

<sup>1215</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 109. Nos italiques.

<sup>1216</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, op.cit., chap. I, p. 197.

<sup>1217</sup> *Ibid.*, chap. IX, p. 242.

<sup>1218</sup> *Ibid.*, chap. XXVII, p. 355.

<sup>1219</sup> *Ibid.*, chap. XXXIV, p. 405.

<sup>1220</sup> *Ibid.*, chap. XLV, pp. 499-500.

<sup>1221</sup> Balthazar Gracian, *Le Héros*, XIII cité par André Pessel, « De la conversation chez les précieuses », dans *Communications*, vol. 30, n°30, 1979, pp. 14-30. Ici, p. 28.

<sup>1222</sup> Certains hommes emploient également cette expression pour qualifier les femmes. Ainsi, Marc de Bauden, dans *La vie admirable de tres-haute [...] dame Charlotte Marguerite de Gondy*, op.cit., chap. II, p. 19 : « elle avoit un bel esprit, qui donnoit beaucoup de lustre à la beauté de son corps ».

<sup>1223</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 108. Nos italiques.

<sup>1224</sup> AD Isère, 26 H 221, f°105. Nos italiques.

fortement sur les qualités spirituelles de leurs sœurs. La comtesse de Rochefort était elle aussi douée « d'un esprit naturel qui étoit parfaitement beau »<sup>1225</sup>. Sa mère, Claude de Chissé, était dotée « d'un esprit au-dessus du commun »<sup>1226</sup> et Marie de Garnier, 69<sup>e</sup> sœur, avait « une grande présence d'esprit »<sup>1227</sup>, à l'instar de sa consœur Isabeau Verdey, 61<sup>e</sup> sœur, qui avait « une présence d'esprit sans égale »<sup>1228</sup>. Quant à Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur et Marguerite de Prunier de Saint-André, 39<sup>e</sup> sœur, toutes deux étaient louées pour « la force de [leur] esprit »<sup>1229</sup>. Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur, avait tous les « ornemens de beauté et d'esprit »<sup>1230</sup> que l'on pouvait souhaiter. Ensuite, les Dames de la Purification précisaient en quoi l'esprit de leurs sœurs était supérieur aux autres. Jeanne-Virginie de Rabot, 3<sup>e</sup> sœur, jouissait sous la plume de sa mère, Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur, d'une « modération d'esprit »<sup>1231</sup>. Jeanne Le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur, faisait preuve non seulement d'une « égalité d'esprit », mais son esprit était « si droit » qu'elle était apte à posséder la « liberté d'esprit » nécessaire pour s'abstenir de méthode particulière pour entrer en oraison<sup>1232</sup>. Marguerite de Sassenage, 10<sup>e</sup> sœur, était pourvue d'un « esprit de sincérité »<sup>1233</sup> et Marie Leyche, 53<sup>e</sup> sœur, d'un « esprit de paix »<sup>1234</sup>. Le mémoire historique ne tarissait pas non plus d'éloges sur les qualités de « bel esprit » des sœurs de la Purification. Les sœurs n'emploient pas expressément cette expression dans le texte, mais insistent par exemple sur « les belles qualités du corps et de l'esprit » d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, de M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, et de Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur<sup>1235</sup>. Anne de la Croix de Chevrières de Pisançon est aussi douée d'une « solidité d'esprit », à l'instar de Laurence Fère, 9<sup>e</sup> sœur<sup>1236</sup>. Plusieurs Dames de la Purification ont un « bon esprit » : M<sup>me</sup> de Revel et Jeanne de la Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur<sup>1237</sup>, mais aussi Permette Scarron, 7<sup>e</sup> sœur, femme « bien faite de corps et d'esprit »<sup>1238</sup>. Nous savons aussi par leurs témoignages que plusieurs Dames de la Purification sont pourvues d'une

---

<sup>1225</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>98r<sup>o</sup>.

<sup>1226</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>117.

<sup>1227</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>23v<sup>o</sup>.

<sup>1228</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>19v<sup>o</sup>.

<sup>1229</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>104 et f<sup>o</sup>11r<sup>o</sup>.

<sup>1230</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>7v<sup>o</sup>.

<sup>1231</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>111.

<sup>1232</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>100.

<sup>1233</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>115.

<sup>1234</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>15v<sup>o</sup>.

<sup>1235</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup>7v<sup>o</sup>, 13r<sup>o</sup> et 16v<sup>o</sup>.

<sup>1236</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>7v<sup>o</sup>, 14v<sup>o</sup>.

<sup>1237</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>13v<sup>o</sup>, 14v<sup>o</sup>.

<sup>1238</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>13v<sup>o</sup>.

« rare beauté d'un merveilleux esprit et d'une conversa[ti]on charmante »<sup>1239</sup>, mais elles ne précisent ni les noms des personnes concernées par cet éloge ni le nombre. Celle qui possède des qualités spirituelles extraordinaires est Laurence Frère, 9<sup>e</sup> sœur, dame dotée d'un « esprit net, solide et éclairé »<sup>1240</sup>. Enfin, dans ce recrutement féminin, « l'adresse merveilleuse que son bon esprit lui a toujours fourni » permet à M<sup>me</sup> de Revel d'être une recrue de premier ordre pour la Congrégation<sup>1241</sup>.

M<sup>me</sup> de Revel semble effectivement pourvue de qualités spirituelles indéniables. Paul Scarron dit d'elle qu'elle a un esprit raffiné<sup>1242</sup>. Un opusculé paru à Grenoble en 1647 qualifie son esprit de « sublimissime » et d'« incomparable »<sup>1243</sup>. Guy Allard le confirme en disant que la vivacité d'esprit de M<sup>me</sup> de Revel lui permit de « converser avec les Muses »<sup>1244</sup>. Arnaud de Corbeville, cousin de Robert Arnaud d'Andilly, dit d'elle que c'est « un beau corps et bel esprit ensemble », mais aussi que « votre esprit mieux que tout autre, en cet art [la poésie] a passé le notre »<sup>1245</sup>. M<sup>me</sup> de Revel ne dément pas être dotée d'« esprit », mais souligne que son esprit est « altier » et que si à Paris on lui a donné six esprits, elle, n'en réclame que la moitié<sup>1246</sup>. M<sup>me</sup> de Revel, enfin, vante le « bel esprit » de la duchesse de Lesdiguières à qui elle envoie un poème pour lui réclamer son portrait. Elle parle de contenter nos « beaux esprits » (donc le sien aussi !) tout en louant l'esprit « si rare » de la duchesse<sup>1247</sup>.

Les Dames de la Purification et leurs amies emploient donc le « je ne sais quoi » et le « bel esprit » à l'instar des précieuses. Il suffit d'ouvrir l'ouvrage du Père Bouhours pour constater que le « bel esprit » et le « je ne sais quoi » sont deux expressions du temps à la signification ambiguë. Dans ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*<sup>1248</sup>, le jésuite

---

<sup>1239</sup> *Ibid.*, f°18r°.

<sup>1240</sup> *Ibid.*, f°18r°.

<sup>1241</sup> *Ibid.*, f°13r°.

<sup>1242</sup> *Œuvres de Scarron, nouvelle édition, plus correcte que toutes les précédentes*, Paris, Jean-François Bastien, 1786, t. VII, pp. 108-109.

<sup>1243</sup> L.T., *Les beautés de Grenoble en platte-peinture...*, *op.cit.*, p. 1.

<sup>1244</sup> Guy Allard, *Histoire généalogique des familles, de la Croix de Chevrières...*, *op.cit.*, pp. 16-17.

<sup>1245</sup> Arsenal, Ms 4114, t.IX, f°77-79.

<sup>1246</sup> *Ibid.*, f°80-82.

<sup>1247</sup> *Ibid.*, f°89-90.

<sup>1248</sup> P. Dominique Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, Cramoisy, 1671. La BM de Grenoble possède plusieurs éditions de cet ouvrage : la seconde édition de 1671 est conservée sous les cotes E. 21073, F. 988 et F. 23062 ; la quatrième, de 1673, est conservée sous la cote E. 22201 ; enfin la cinquième édition, datée de 1682 et publiée à Lyon, chez Bruyset, est disponible sous la cote P. 8283.

consacre deux « entretiens » à tenter de résoudre ce problème épineux de définition. Il est intéressant de constater que ces deux entretiens sont précédés d'un entretien sur le secret, secret dont les Dames de la Purification aiment s'entourer. À Paris, M<sup>me</sup> de Revel et sa sœur côtoient également des personnalités reconnues comme étant de beaux esprits : Paul Pellisson, le Chevalier de Méré et M<sup>me</sup> de Lesdiguières<sup>1249</sup>.

Il est indubitable que l'emploi par les Dames de la Purification de l'expression « bel esprit » les rapproche un peu plus des précieuses, mais c'est surtout le fait qu'elles se donnent elles-mêmes un *éthos* de femmes d'esprit qui nous permet d'effectuer un tel rapprochement. Il est nécessaire pour les Dames de la Purification, à l'instar des précieuses, de légitimer leur prise de parole et la publication de celle-ci. Quant au « je ne sais quoi », cette expression n'est pas exclusivement réservée aux précieuses : Richard Scholar<sup>1250</sup> et Benjamin Riado<sup>1251</sup> l'ont bien montré. Il est cependant certain que de nombreux adjectifs font partie de l'écriture de la « précieuse » Madeleine de Scudéry<sup>1252</sup>. Rappelons que M<sup>me</sup> de Revel et Madeleine de Scudéry appartiennent au même « monde ». Nous avons précédemment évoqué les nombreux adjectifs employés par les Dames de la Purification. Il s'avère donc que sur ce point, un nouveau rapprochement peut être établi entre les précieuses et les dévotes.

Plusieurs *a priori* sur les précieuses véhiculés au XVII<sup>e</sup> siècle ont ensuite été relayés par l'historiographie dont celui, fort réducteur, d'assimiler les précieuses à un « type » de femme unique<sup>1253</sup>. Il semblerait davantage que les précieuses comme les Dames de la

---

<sup>1249</sup> Alain Niderst, *Madeleine de Scudéry, Paul Pellisson et leur monde*, Paris, Presses universitaires de France, 1976, pp. 113-115.

<sup>1250</sup> Richard Scholar, *Le je-ne-sais-quoi*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Les Littéraires », 2010, 288 p.

<sup>1251</sup> Benjamin Riado, *Le je-ne-sais-quoi. Aux sources d'une théorie esthétique au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, 194 p.

<sup>1252</sup> Nicole Aronson, *Mademoiselle de Scudéry ou le voyage de Tendre*, Paris, Fayard, 1986, p. 385.

<sup>1253</sup> Antoine Adam, « La Préciosité » dans *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1951, vol.1, n°1-2, pp. 35-47. Sandrine Aragon note également : « le type comique de la "Précieuse ridicule" se scinde en deux types distincts à la fin du siècle, les jouvencelles romanesques, ou "vierges folles", et les femmes savantes ». Sandrine Aragon, « Les images de lectrices dans les textes de fiction français du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de Narratologie* [En ligne], 11 | 2004, mis en ligne le 01 janvier 2004, consulté le 23 mars 2015. URL : <http://narratologie.revues.org/6>.

Myriam Dufour-Maître se propose d'« étudier la transformation du nom propre d'un personnage, Précieuse, en nom commun d'un type théâtral ridicule » dans son article intitulé « "De Précieuse, Égyptienne" à "Mélisse, vieille Précieuse" : naissance d'un

Purification soient des femmes singulières et altières, mais qui chacune, conserve sa propre personnalité, ce qui amène à récuser l'idée de type. Les jésuites sont également censés avoir donné naissance au type qu'est le dévot<sup>1254</sup>, mais doit-on pour autant réduire une personne à un archétype figé ? Il est d'ailleurs particulièrement éclairant de rapprocher *La Précieuse* et sa conception du corps, autrement dit de l'un et du multiple, avec les *estampes satiriques* diffusées contre les jésuites :

Les estampes diffusées contre les jésuites ont aussi joué sur cet élément inhérent à l'art de la gravure : l'association entre l'un et le multiple. Le portrait d'un individu, dûment identifiable, multiplié à l'envi, accède finalement au rang de type ; de même, une représentation typologique, devient pour celui qui en fait l'acquisition, un objet unique et dans une certaine mesure une individualité. Un portrait indéfini – un jésuite – se meut en un portrait défini : le jésuite<sup>1255</sup>.

Avec Michel de Pure, le départ est singulier : il s'agit de *La Précieuse*, mais cette unique personnalité devient très vite plurielle. S'il dédie son ouvrage « à telle qui n'y pense pas »<sup>1256</sup>, ses héroïnes sont des Dames et des demoiselles, à l'instar des congréganistes de la Purification. Dames et demoiselles, mariées ou veuves uniquement, car les Dames de la Purification rejettent absolument les jeunes filles non mariées pour une raison simple : le futur époux peut faire changer d'avis la nouvelle recrue. Les Dames ont toutefois fait une exception en la personne de Marguerite Prunier de Saint-André, petite-fille du chancelier Pomponne de Bellièvre comme nous l'avons déjà souligné<sup>1257</sup>.

De Toulouse à Grenoble, dans l'espace clos de leur chapelle fermée au public, les Dames de la Purification font du samedi une journée exclusivement féminine dédiée à l'« amitié dévotionnelle » sous le patronage de la Vierge. Le choix de se rassembler à neuf heures précises chaque semaine et d'ôter leur vertugadin en entrant dans la chapelle est non seulement pour elles un signe d'humilité, mais cela leur permet aussi d'oublier le rang qu'elles occupent dans la société. Point de préséances hormis pour celles qui

---

personnage, applications mondaines et exténuation d'un type 1628-1724 », dans *Littératures classiques*, 2005/3, n°58, pp. 115-130.

<sup>1254</sup> Louis Châtellier, « Les jésuites et la naissance d'un type : le dévot » dans *Les Jésuites parmi les hommes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Actes du Colloque de Clermont-Ferrand (avril 1985)*, Association des Publications de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Clermont-Ferrand, 1987, pp. 9-19.

<sup>1255</sup> Pierre Wachenheim, « De la physiognomonie à la tératologie : les jésuites portraituretés ou les visages de l'antijésuitisme » dans *Les Antijésuites. Discours, figures, lieux de l'antijésuitisme à l'époque moderne*, sous la direction de Pierre-Antoine Fabre et Catherine Maire, Rennes, PUR, 2010, pp. 13-52. Ici, p. 17.

<sup>1256</sup> Michel de Pure, *La Précieuse, op.cit.*, t. I, p. 1.

<sup>1257</sup> AD Isère, 26 H 221, f°11r° et 26 H 222, f°32v°.

occupent les charges principales de l'association religieuse (supérieure, conseillères, assistantes). Il est d'ailleurs intéressant de rappeler ici les mots de Roger Lathuillère concernant l'état semi-religieux dans lequel vivaient les précieuses : « Les précieuses, par les qualités qu'elles revendiquent et par les préoccupations qu'elles se donnent, ont conscience de former une élite particulièrement choisie, une sorte de noblesse selon l'esprit à laquelle on peut accéder au terme d'un certain temps de noviciat »<sup>1258</sup>. Les Dames de la Purification, nous l'avons vu, ont parfaitement conscience de former une élite de femmes choisies sur des critères qui leur sont propres. Les postulantes savent également qu'elles ne sont pleinement admises dans le corps de la Congrégation qu'après avoir effectué un noviciat d'une durée de six mois. Or, cette exigence réglementaire n'a pas été suivie par toutes les Dames. Il est donc important de nuancer les propos tenus par les Dames de la Purification : si elles revendiquent l'égalité, le prestige moral ou social d'une postulante pouvait mettre à mal ce qui était contenu dans les Règles et les Constitutions. Plusieurs Dames ont donc fait l'économie des six mois de probation en étant reçues le jour même à la profession. Nous l'avons déjà évoqué dans la première partie de ce travail.

Myriam Dufour-Maître propose, en outre, de voir dans ce groupe, cette « nébuleuse », un autre « cercle » de femmes autour d'Anne d'Autriche, la « première précieuse du Royaume »<sup>1259</sup>. Le milieu grenoblois, amplement sous-estimé par les historiens, est extrêmement proche du milieu royal, et ce, de Henri IV à Louis XIV. Les hommes ont laissé des traces dans l'Histoire, mais les femmes, bien entendu, ne sont guère exclues. Le cas le plus éminent est celui de M<sup>me</sup> de Revel. Femme charismatique qualifiée de « précieuse dévote » par Georges Mongrédien<sup>1260</sup>, M<sup>me</sup> de Revel a précisément vécu à Paris dans les années 1650–1654, où elle se voit chargée par la régente, avec l'aide du carme, le R. P. Léon, de convertir une précieuse : Henriette de Coligny, duchesse d'Haddington et future comtesse de la Suze. Il ne faut cependant pas conclure hâtivement que M<sup>me</sup> de Revel n'a été qu'une assistante spirituelle d'Anne d'Autriche parmi d'autres – certes dans l'une des conversions sinon la conversion la plus politique du siècle –, elle fut également sa dame ordinaire. Ce fait est largement ignoré

---

<sup>1258</sup> Roger Lathuillère, *La préciosité...*, *op.cit.*, p. 48.

<sup>1259</sup> Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, *op.cit.*, pp. 147-156.

<sup>1260</sup> Georges Mongrédien, « Une précieuse dévote : Madame de Revel », *op.cit.*

des historiens<sup>1261</sup> en raison des lacunes archivistiques de la maison de la reine. Il faut donc recourir à d'autres sources, plus précisément aux factums et aux actes notariés, pour en connaître davantage. La charge qui lui est confiée confère à M<sup>me</sup> de Revel un prestige particulier, et elle le sait. Cela lui permet non seulement d'être l'oreille de la régente, mais aussi une conseillère avisée. Elle n'hésite d'ailleurs pas, selon ses contempteurs, à user de sa position pour être « redoutable à toutes sortes de personnes »<sup>1262</sup>. Cette « savante politique »<sup>1263</sup>, amie des dévot(e)s, des académiciens, des écrivains (qui pouvaient aussi être dévots) et des libertins<sup>1264</sup> est une poétesse de renommée tant à Paris qu'en province. Femme discrète, aimant se déguiser ou se cacher et prendre des noms d'emprunt pour exécuter ses affaires, M<sup>me</sup> de Revel a su concilier vie mondaine et piété dans une conjoncture politique troublée et marquée par le changement de mentalités.

La clé du succès de M<sup>me</sup> de Revel tient à sa personnalité extrêmement complexe – qui lui permet de s'adapter à toutes les circonstances de la vie –, mais aussi à son charisme, sa plume, ses connaissances intellectuelles et son réseau familial et amical. Femme aux talents multiples, M<sup>me</sup> de Revel a occupé une place éminente dans l'histoire tant religieuse et politique que littéraire – dimensions d'ailleurs souvent intimement liées voire indissociables. Il nous semble, en effet, que *La Prétieuse* de Michel de Pure lui doit beaucoup. Le titre de cet ouvrage, novateur à de nombreux égards, mérite quelques commentaires. Du *Mystère des ruelles* au *Mystère de la ruelle*, le lecteur de Michel de

---

<sup>1261</sup> Hormis le compilateur François-Alexandre Aubert de La Chesnaye-Desbois qui précise dans la seconde édition de son *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Antoine Boudet, t. VIII, 1774, p. 447, à l'occasion d'une notice sur François de Langon, marié à Thérèse de Boffin, la fonction de dame d'honneur de la Reine occupée par la mère de cette dernière. Cette information a été totalement occultée par la suite.

<sup>1262</sup> BM Grenoble, R 3131 : *Advertissement pour Damoiselle Anne Rosier vesve et heritiere avec inventaire de M. Daniel Boys [...] CONTRE Dame leane de la Croix de Chevrieres Dame de Revel, Baronne d'Uriage, et Dame ordinaire de la Reyne Mere, vesve de noble Felicien de Boffin vivant Conseiller du Roy, et son Advocat general au Parlement de ce Pays de Dauphiné, d'autre.*

<sup>1263</sup> M<sup>me</sup> de Revel est ainsi qualifiée par son contemporain Guy Allard, *Histoire genealogique des familles, de La Croix de Chevières...*, *op.cit.*, p. 17.

<sup>1264</sup> M<sup>me</sup> de Revel côtoie notamment Claude de Chaulnes, époux de Marguerite de Chissé, 12<sup>e</sup> sœur, ce dernier étant qualifié a posteriori de dernier libertin par Frédéric Lachèvre. S'il a été un homme de mœurs légères, il n'en était pas moins attiré par les écrits spirituels et la dévotion. Jean-Pierre Cavallé a d'ailleurs, au travers d'Adrien de Monluc, clairement souligné qu'il existait entre le dévot et le libertin une frontière floue et poreuse, parfois difficile à déterminer. Sur ce point, voir Frédéric Lachèvre, *Les derniers libertins*, t. XIII, *op.cit.*, pp. 257-373 ; Jean-Pierre Cavallé, « Adrien de Monluc, dévot ou libertin ? », dans *Les Dossiers du Grihl*. Les dossiers de Jean-Pierre Cavallé, Libertinage, athéisme, irréligion. Essais et bibliographie [en ligne], consulté le 10/11/2011, disponible sur <http://dossiersgrihl.revues.org/1362> (17/12/2012).

Pure ne sait pas toujours quel parti prendre. Dans leurs éditions respectives de l'ouvrage, Émile Magne optait pour le pluriel<sup>1265</sup> tandis que Myriam Dufour-Maître choisissait le singulier, jugeant que la quatrième et dernière partie constituait le cœur du roman<sup>1266</sup>. Cette hésitation entre singulier et pluriel est sans doute à mettre en rapport avec le corps des Dames et leur individualité d'une part, et avec les écrits de François de Sales, d'autre part. Il faut à notre avis y déceler une référence à la préface de *l'Introduction à la Vie Dévote*, dans laquelle il est écrit : « J'adresse mes paroles à Philothée, parce que, voulant réduire à l'utilité commune de plusieurs âmes ce que j'avais premièrement écrit pour une seule, je l'appelle du nom commun à toutes celles qui veulent être dévotes ; car Philothée veut dire amatrice ou amoureuse de Dieu »<sup>1267</sup>, mais aussi au *Traité de l'Amour de Dieu* où le « mystère » désigne une « façon de parler »<sup>1268</sup>. Ce mystère consiste précisément à réduire plusieurs fruits (douze en l'occurrence) en un seul :

[...] parce que ce fruit a une infinité d'excellentes propriétés, l'Apôtre, qui en veut représenter quelques-unes par manière d'exemple, parle de cet unique fruit comme de plusieurs, à cause de la multitude des propriétés qu'il contient en son unité, et parle réciproquement de tous ces fruits comme d'un seul, à cause de l'unité en laquelle est comprise cette variété<sup>1269</sup>.

L'un et le multiple se côtoient donc aisément.

Le terme « précieuse » se retrouve de surcroît dans les textes salésiens<sup>1270</sup> et fait référence à une pierre, mais il est aussi utilisé pour qualifier, nous l'avons vu, l'amitié spirituelle ainsi que la cité, l'eau, l'âme et les résolutions<sup>1271</sup>. Dans le *Traité de l'Amour de Dieu*, les occurrences sont encore plus nombreuses. Le féminin singulier renvoie une

---

<sup>1265</sup> Michel de Pure, *La Précieuse...*, éd. Émile Magne.

<sup>1266</sup> Michel de Pure, *La Précieuse ou le Mystère de la ruelle*, éd. par Myriam Dufour-Maître, *op.cit.*, pp. 39-40. L'historienne de la littérature rappelle les variations du sous-titre du roman : *Le mystère des ruelles puis Les mystères de la ruelle* pour enfin se terminer par *Le mystère de la ruelle*.

<sup>1267</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, « préface », p. 13.

<sup>1268</sup> François de Sales, *TAD*, éd. par Étienne-Marie Lajeunie, Paris, Seuil, coll. « Livre de vie », 1996, Livre XI, chap. 19, p. 354.

<sup>1269</sup> *Ibid.*

<sup>1270</sup> Nous évoquons ici le terme employé au féminin. On le retrouve également au masculin pour caractériser les fruits de la vie spirituelle, le sang du Christ, un bien, un baume, des meubles, de l'or, du vin, et enfin, l'amour de Dieu. François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, pp. 23, 41, 55, 56, 93, 97, 127, 129, 186, 220, 223, 278. L'adverbe « précieusement » est également employé par le saint genevois. *Ibid.*, p. 138.

<sup>1271</sup> *Ibid.*, respectivement, pp. 23, 137, 161, 168, 265, 176, 49, 259, 270 et enfin pp. 308-310.



nouvelle fois au mot pierre et à l'eau<sup>1272</sup>, mais aussi à l'odeur, à la liqueur, à l'union, à la mort, à la grâce, à l'influence et à la croix<sup>1273</sup>. Quant au féminin pluriel, il désigne les bénédictions, les suavités, les douleurs, les afflictions et les vertus<sup>1274</sup>. François de Sales recourt également au masculin pour qualifier un épithème, un don, le corps de la Vierge, un baume, du vin, le bonheur, du parfum, un onguent, l'amour, l'œil et enfin un drap<sup>1275</sup>. L'utilisation du terme « précieux » dans son acception féminine et masculine est donc omniprésente chez le saint genevois.

Michel de Pure s'adressait ainsi à *La Précieuse* et à celles qui souhaitaient le devenir. Le terme « mystère », outre la référence implicite à François de Sales, faisait peut-être allusion au culte secret pratiqué dans l'Antiquité, cérémonie religieuse faite entre initiés. Il renvoyait également à l'énigme, définie au XVII<sup>e</sup> siècle comme « une chose qu'on propose de deviner, & qui est cachée sous des termes obscurs, ambigus, & le plus souvent contradictoires en apparence »<sup>1276</sup>. L'énigme rejoignait le mystère ; mystère qui est « une chose cachée, secrète ou difficile à comprendre »<sup>1277</sup> ou, au contraire, facile à déchiffrer ! Dans la quatrième partie de son roman, Michel de Pure s'adressait à ses « amis ou ennemis lecteurs » en espérant qu'un jour ils parviennent à déchiffrer ses clés : « tôt ou tard on entendra la force de mon jargon. Il y aura des clefs, et des ouvertures de mes secrets »<sup>1278</sup>. Les chercheur(se)s ont tenté de les découvrir après avoir souligné que Michel de Pure est un auteur particulièrement proluxe pour cet usage. Myriam Dufour-Maître parle même de « festival de clefs »<sup>1279</sup>. Ces clés se présenteraient

---

<sup>1272</sup> François de Sales, *TAD*, *op.cit.* Au singulier : Livre III, chap. 8, p. 228 ; Livre IV, chap. 4, p. 267. Au pluriel : préface, p. 21 et 22 ; Livre I, chap. 8, p. 59 ; Livre III, chap. 14, p. 245 ; Livre VI, chap. 5, p. 370 ; Livre XI, chap. 7, p. 300 ; Livre XII, chap. 12, p. 401.

<sup>1273</sup> *Ibid.*, Livre I, chap. 18, p. 97, et Livre III, chap. 3, p. 203 ; Livre II, chap. 21, p. 188, et Livre VI, chap. 5, p. 371 ; Livre III, chap. 3, p. 203, et Livre IV, chap. 1, p. 255 ; Livre V, chap. 5, p. 320 ; Livre VII, chap. 11, p. 51 ; Livre VI, chap. 11, p. 395 ; Livre XI, chap. 3, p. 282 ; Livre XII, chap. 9, p. 392.

<sup>1274</sup> *Ibid.*, Livre V, chap. 2, p. 306 ; Livre VI, chap. 1, p. 354 ; Livre VI, chap. 15, p. 413 ; Livre VI, chap. 15, p. 413 ; Livre IX, chap. 2, p. 135 ; Livre XI, chap. 2, p. 281.

<sup>1275</sup> *Ibid.*, Livre III, chap. 3, p. 203 ; Livre III, chap. 4, p. 212 ; Livre III, chap. 8, p. 225 ; Livre V, chap. 2, p. 304 ; Livre VI, chap. 2, p. 361 ; Livre VI, chap. 8, p. 384 ; Livre VII, chap. 1, p. 13 ; Livre VII, chap. 1, p. 13, et Livre X, chap. 5, p. 211 ; Livre X, chap. 9, p. 230 ; Livre X, chap. 9, p. 232, et Livre XI, chap. 6, p. 293.

<sup>1276</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Énigme ».

<sup>1277</sup> *Ibid.*, entrée « Mystère ».

<sup>1278</sup> Michel de Pure, *La Précieuse*, éd. Émile Magne, *op.cit.*, t. II, p. 195.

<sup>1279</sup> Myriam Dufour-Maître, « Aux plus malins critiques : *La Précieuse* de Michel de Pure, ou le mystère des clefs » dans *Littératures classiques*, n°54, 2004, pp. 127-139. Ici, p. 134. Le succès des romans à clés est indéniable à cette époque. Sur ce point, Anna

comme des anagrammes : Géname pour Ménage, par exemple. Roger Lathuillère cite à ce propos une lettre de d'Aubignac à Michel de Pure dans laquelle il lui demande par amitié : « ostez moy s'il vous plaist ce nom de Roman que l'on dit estre le mien anagrammatizé »<sup>1280</sup>. L'anagramme était un jeu d'esprit particulièrement apprécié au XVII<sup>e</sup> siècle. François de Sales s'était lui-même plu à changer son nom en devise : Foi sans descaler<sup>1281</sup>, et avait donné à ses deux futurs ouvrages les noms de Philothée et Théotime, anagrammes de Théophile et Timothée. Voici, par conséquent, l'hypothèse que l'on peut avancer : la première de ces clés serait une anagramme contenue dans le titre de l'ouvrage et concernerait M<sup>me</sup> de Revel. Ce serait elle « qui n'y pense pas », la « Dame jouée, Dame enjouée »<sup>1282</sup> à laquelle s'adresse Michel de Pure. La typographie permettait de confondre facilement le « u » et le « v », contribuant ainsi à cacher le personnage principal sous le masque des lettres. La ruelle correspondait à l'espace libre laissé entre le lit et le mur, que l'on a qualifié postérieurement de « salon », où les Dames recevaient leurs amies. Pierre Coton, François de Sales et Pierre de Bérulle prenaient déjà part aux assemblées dans une chambre sous l'égide de Barbe Acarie. Une gravure d'Abraham Bosse représente aussi une scène où, selon le descriptif donné par Michelle Perrot, « trône une femme, parée comme une statue un jour de procession »<sup>1283</sup>. Pour l'historienne, la chambre est le « tabernacle » des femmes, étroitement associée à la Vierge Marie<sup>1284</sup>. Elle cite saint Antonin à l'appui de l'illustration : « se tenir reclusement en la chambre, car en sa chambre fut la glorieuse Vierge saluée et illicques conçut le fils de Dieu »<sup>1285</sup>. La vie de la Vierge se confond avec ce lieu et ce lieu avec la vie des femmes. Peut-être est-il également éclairant de rapprocher cette conception virginale des propos tenus par Michel de Pure sur son roman : « ce dernier Volume sur tout, qui a esté conceu mal-gré moy, et que je dois appeler un enfant de ma douleur »<sup>1286</sup>. À l'instar des femmes, Michel de Pure a « accouché » de son livre, son enfant, dans la souffrance. Le « Mystère » était alors autant lié au mystère de l'Immaculée Conception et aux mystères mariaux

---

Arzoumanov, *Pour lire les clefs de l'Ancien Régime. Anatomie d'un protocole interprétatif*, Paris, Classiques Garnier, 2013, 522 p.

<sup>1280</sup> Roger Lathuillère, *La Préciosité...*, *op.cit.*, t. 1, note 267, p. 99.

<sup>1281</sup> André Ravier, *Ce que croyait François de Sales*, *op. cit.*, p. 169.

<sup>1282</sup> Michel de Pure, *La Précieuse...*, *op.cit.*, t. 1.

<sup>1283</sup> Michelle Perrot, *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, coll. « La librairie du XXI<sup>e</sup> siècle », 2009, p. 185.

<sup>1284</sup> *Ibid.*, p. 167.

<sup>1285</sup> Danielle Régner-Bohler, « Fictions. Exploration d'une littérature : Le corps », dans *Histoire de la vie privée* sous la direction de Philippe Ariès, t. 2, Paris, Seuil, 1985, p. 357.

<sup>1286</sup> Michel de Pure, *La Précieuse...*, *op.cit.*, 4<sup>e</sup> partie.

qu'au langage spirituel, ce jargon que l'on reprochait aux précieuses comme aux mystiques d'utiliser<sup>1287</sup>.

Si l'on accepte cette hypothèse, M<sup>me</sup> de Revel serait donc la personnalité principale de l'œuvre de Michel de Pure, même si elle n'est pas la seule concernée. L'auteur n'en dresse pas pour autant un portrait-charge et précise d'emblée à l'adresse de son lecteur l'amitié qu'il témoigne à celle qui comprendrait son roman : « Le ne seray pas moins ton amy... Comme ie ne suis du tout point médisant, & que ie me picque d'un peu de cœur & d'une amitié inviolable, ie n'ay iamais dit du mal de personne, bien que l'aye fait des reproches couverts qui ne peuvent estre démelez que par les interessés »<sup>1288</sup>. L'amitié nécessite de prendre certaines précautions, mais n'empêche pas d'exprimer ses pensées. Omniprésente dans la vie sociale, religieuse et politique, l'amitié se partage et se pérennise. Les Dames de la Purification l'entretiennent comme François de Sales, Honoré d'Urfé et Antoine Favre avant elles. Viviane Mellinghoff-Bourgerie soulignait récemment, dans une communication consacrée à *L'Astrée*, le lien entre les écrits salésiens et le roman, et rappelait l'amitié du trio de l'Académie florimontane en citant leur ami, l'évêque de Belley<sup>1289</sup>.

Les provinces de Forez et de Dauphiné apparaissent comme une terre incontournable dans le cheminement qui mène de *L'Astrée* à *La Précieuse* : il faut, selon nous, passer du Lignon à l'Isère pour en suivre le cours. La filiation des deux romans se lit dès la préface, dans laquelle l'auteur fait référence au cabinet, à la troupe remplie d'Amour, mais aussi sur le frontispice, sur lequel un Amant, le doigt sur le cœur, est repoussé par la Précieuse<sup>1290</sup>. La gravure a pour cadre une alcôve où l'on découvre, caché derrière un rideau, les deux personnages avec à leurs pieds la Mélancolie. Le rideau rouge,

---

<sup>1287</sup> Jean-François de La Croix, *Dictionnaire historique des cultes religieux établis dans le monde depuis son origine jusqu'à présent*, Paris, Mérigot l'aîné/Couturier fils, t. III., éd. 1777, p. 357 ; Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. V : La conquête mystique, Paris, Armand Colin, 1967, p. 69 ; *Ibid.*, t. XI : Le procès des mystiques, Paris, Bloud et Gay, 1933, p. 191.

<sup>1288</sup> Michel de Pure, *La Précieuse...*, *op.cit.*, t. II, p.195.

<sup>1289</sup> *L'Esprit du Bienheureux François de Sales, évêque de Genève*, *op.cit.*, t.III, p. 314 cité dans Viviane Mellinghoff-Bourgerie, « Des métaphores solaires au symbolisme héliocentriste. Une approche comparée d'Urfé et de François de Sales » dans *Audaces et modernité d'Honoré d'Urfé*. Actes du colloque international (10-11 juin 2011, château de Goutelas) rassemblés par M.-C. Mioche, Paris, Champion, 2013, pp. 45-63.

<sup>1290</sup> Myriam Dufour-Maître indique dans ses illustrations du roman de *La Précieuse* l'existence d'un amant au sein du frontispice de *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé. Sur ce point, voir Michel de Pure, *La Précieuse...*, *op.cit.*, éd. Myriam Dufour-Maître, pp. 810-811.

présent dans les théâtres italiens et les chapelles, est associé à François de Sales sur une des fresques en trompe-l'œil de la chapelle de la Visitation de Grenoble où les Dames séjournaient pour effectuer leurs retraites spirituelles. La symbolique du cœur n'est pas non plus anodine pour des Philothées<sup>1291</sup> dont la mission est de propager la dévotion au cœur de Jésus et qui sont en lien avec celle qui est considérée comme en partie responsable de la diffusion de ce culte au XVII<sup>e</sup> siècle, M<sup>me</sup> d'Herculais<sup>1292</sup>. Son cœur a d'ailleurs fait l'objet, à Grenoble, d'une lutte entre visitandines et jésuites et ses écrits ont été diffusés dans de nombreux couvents. La famille d'Urfé, en la personne du marquis Charles-Emmanuel, filleul du duc de Savoie, évoquait avec le mystique Jean-Joseph Surin « la très grande édification » que recevait le public en lisant la vie de cette femme écrite par un jésuite<sup>1293</sup> tandis que M<sup>me</sup> de Revel et sa sœur s'attachaient à répandre sa réputation de sainteté à Paris.

Les auteurs de romans aussi importants que *L'Astrée* et *La Précieuse* sont deux personnalités proches du milieu dévot grenoblois, des Dames en particulier. Les Pères de la Compagnie de Jésus (une fois que les Dames leur ont révélé ce qu'elles pratiquaient en cachette) ont compté parmi leurs plus ardents défenseurs, allant jusqu'à envoyer des membres de la Compagnie à Rome afin d'obtenir au plus vite un Bref d'Indulgence du pape. Il est probable que le zèle de certains pères (et non des moindres, nous l'avons vu) ait attisé l'ire de leurs adversaires et de certaines personnalités éminentes de la société qui voyaient d'un très mauvais œil que des hommes se mêlent ainsi d'une cause féminine qui pouvait avoir des répercussions néfastes sur l'ensemble de la Compagnie, déjà fort malmenée depuis l'accusation de régicide qui leur avait été imputée. Aimées et admirées, mais aussi enviées et détestées pour ce qu'elles incarnaient et représentaient, les Dames de la Purification ont dû ruser avec leurs rivaux pour pérenniser leur œuvre. En province comme à la cour, la rumeur s'était répandue dans les années 1640-1650, et tout le monde savait qu'une association religieuse de femmes provoquait l'émoi de toute une ville. Leur

---

<sup>1291</sup> Dans sa lettre datée de Grenoble du 1<sup>er</sup> février 1620, Artus de Lionne, parent de nombreuses Dames de la Purification, écrivait à François de Sales : « Elles [les Visitandines] ont fait presque autant de Philothées qu'il y a [de] dames dans Grenoble ». Sur ce point, *Œuvres de Saint François de Sales évêque et prince de Genève et Docteur de l'Église, publiées sous les auspices de Mgr l'évêque d'Annecy et par les soins des religieuses de la Visitation du 1<sup>er</sup> monastère d'Annecy*, Annecy, 1912, t. 18, p. 432.

<sup>1292</sup> Abbé Ferdinand Tournier, *La dévotion au Sacré-Cœur avant la bienheureuse Marguerite-Marie. Vie de Mme d'Herculais, née Marie de Valernod (1619-1654)*, Paris, V. Lecoffre, 1903, 272 p.

<sup>1293</sup> Jean-Joseph Surin, *Correspondance*, édition établie par Michel de Certeau. Paris, Desclée de Brouwer, 1966, p. 429.

comportement suscitait la raillerie car leurs contemporains ne comprenaient pas ou ne toléraient pas leur façon de vivre et d'envisager la sainteté féminine. Par exemple, se prosterner devant le Saint-Sacrement n'était pas pour elles incompatible avec la comédie et le bal. Pour quelles raisons ? Manifestement parce qu'elles avaient décidé d'être saintes dans le monde, comme François de Sales l'énonçait. Il existe donc une osmose subtile entre divertissements et dévotion ainsi que des frontières floues entre intérieur et extérieur. Benedetta Papasogli et d'autres historiens ont bien mis en lumière le paradoxe, la complexité et l'imprévisibilité des rapports entre le tout et les parties dans le discours salésien<sup>1294</sup>. C'est également cette notion de diversité et d'unité que l'on retrouve dans *La Prétieuse* de l'abbé de Pure.

Entre les deux romans on peut donc discerner un même fil rouge : celui de la spiritualité salésienne, et un même réseau : celui des dévots. Il y aurait dès lors une filiation spirituelle, sociale et géographique entre ces deux ouvrages fondamentaux pour la compréhension de ce qu'on appelle communément le Grand Siècle. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls ouvrages à suivre cette voie. Le livre de René Le Pays intitulé *Amitiez, Amours et Amourettes* se situe manifestement dans cette lignée. Il nous semble que cet ouvrage doit se lire à la lumière des écrits de François de Sales, et plus particulièrement des chapitres 17 à 22 de l'*Introduction à la Vie Dévote*<sup>1295</sup>. L'ouvrage de Le Pays comporte également 5 madrigaux de son ami Claude de Chaulnes<sup>1296</sup>, époux de Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur. Rappelons au lecteur que Le Pays demeura de nombreuses années à Grenoble et qu'il a certainement connu des Dames de la Purification. Il se peut donc, comme l'avait pressenti Henri Lemaire, que la préciosité soit liée à la spiritualité salésienne<sup>1297</sup>, autrement dit qu'elle soit une expression de l'humanisme dévot dont il est un des meilleurs représentants<sup>1298</sup>. Étienne-Marie Lajeunie écrivait d'ailleurs :

---

<sup>1294</sup> Benedetta Papasogli, « L'abeille et la colombe : la méditation chez François de Sales » dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2007/2, n°235, pp. 373-391. Ici, p.374.

<sup>1295</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 17 à 22 : « De l'amitié, et premièrement de la mauvaise et frivole » ; « Des Amourettes » ; « Des vraies amitiés » ; « De la différence des vraies et des vaines amitiés » ; enfin, « Avis et remèdes contre les mauvaises amitiés ».

<sup>1296</sup> Adolphe Rochas, *Biographie du Dauphiné, op.cit.*, t II, p. 233.

<sup>1297</sup> Cette idée a en effet été mise en avant sans pour autant être approfondie par Henri Lemaire, *Les images chez François de Sales*, Paris, Nizet, 1962, p. 60.

<sup>1298</sup> Si la notion d'« humanisme dévot » chère à Henri Bremond, ne fait plus à l'heure actuelle l'unanimité chez les historiens, elle n'en reste pas moins pertinente pour

Saint François de Sales [...], ce n'est pas un auteur, mais un « homme », et plus qu'un homme, un ami : un ami qui nous parle, un ami qui nous connaît bien [...] Ne vous laissez pas surprendre par son style un peu « vieillot » [...] ; passez sur sa préciosité, qui était de son temps à la mode et qu'il n'agréa que pour se faire mieux lire<sup>1299</sup>.

Pour clore ce chapitre consacré aux rapports entretenus par les Dames de la Purification avec la culture de leur temps et les mouvements littéraires qui lui sont associés, nous pouvons émettre les quelques hypothèses qui nous sont venues au cours de nos recherches.

#### **D- Les Précieuses : des femmes dans l'entourage des Dames de la Purification.**

Dans son ouvrage sur *Les Précieuses*<sup>1300</sup>, Myriam Dufour-Maître fournit, en annexe, un répertoire bio-bibliographique des femmes identifiées comme étant des « précieuses »<sup>1301</sup>. Poursuivant ainsi l'œuvre de ses prédécesseurs Yoshio Fukui<sup>1302</sup>, Roger Lathuillère<sup>1303</sup>, Carolyn Lougee<sup>1304</sup>, Wolfgang Zimmer<sup>1305</sup>, Renate Baader<sup>1306</sup>, Dorothy Ann Liot Backer<sup>1307</sup>, Noémi Hepp<sup>1308</sup> et Jean Mesnard<sup>1309</sup>, l'historienne de la littérature dresse une liste exhaustive de ces femmes. Parmi cette liste figurent M<sup>me</sup> de Revel<sup>1310</sup> mais aussi des parentes des Dames de la Purification ou des femmes en lien avec elles : Catherine Descartes, protégée par M<sup>me</sup> de Chaulnes<sup>1311</sup> ; Françoise-Marie Mignot, maréchale de L'Hospital, veuve de Pierre de Portes et parente (belle-sœur ?) de Marguerite Murat de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur. La maréchale de L'Hospital épouse

---

notre propos. Voir Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France...*, *op.cit.*, t. 1, L'humanisme dévot (1580-1660).

<sup>1299</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, « Présentation », pp. 4-5.

<sup>1300</sup> Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, *op.cit.*

<sup>1301</sup> *Ibid.*, pp. 655-726.

<sup>1302</sup> Yoshio Fukui, *Raffinement précieux dans la poésie française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nizet, 1964.

<sup>1303</sup> Roger Lathuillère, *La Préciosité...*, *op.cit.*

<sup>1304</sup> Carolyn Lougee, *Le Paradis des femmes. Women, Salons and Social Stratification in the XVII<sup>th</sup> Century in France*, Princeton University Press, 1976.

<sup>1305</sup> Wolfgang Zimmer, *Die literarische Kritik am Präziosentum*, Meisenheim am Glman, Verlag Anton Hain, 1978.

<sup>1306</sup> Renate Baader, *Dames de letters : Autorinnen des präziösen, hocharistocratischen und modernen Salons (1649-1698)*, Stuttgart, J.-B. Metzler, 1986.

<sup>1307</sup> Dorothy Ann Liot Backer, *Precious Women*, New York, Basic Books, 1974.

<sup>1308</sup> Noémi Hepp, « Dames en leur hôtel : promenade littéraire », dans *L'hôtel parisien au XVII<sup>e</sup> siècle, XVII<sup>e</sup> siècle*, n°162, janvier-mars 1989, pp. 67-76.

<sup>1309</sup> Jean Mesnard, « M<sup>lle</sup> de Scudéry et la société du Marais », dans *Mélanges offerts à Georges Couton*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1981, pp. 169-188.

<sup>1310</sup> Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, éd. 2008, *op.cit.*, pp. 710-711.

<sup>1311</sup> *Ibid.*, p. 672.

secrètement Jean Casimir de Pologne après son abdication. Ce dernier correspond avec le Grenoblois Jean Amabert<sup>1312</sup>. La maréchale de l'Hospital est aussi probablement parente de Laurent de L'Hospital, homme qui avait servi la baronne de Pressins, autrement dit Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur, à diverses reprises<sup>1313</sup>. Nous pouvons également évoquer Henriette de Coligny, comtesse de La Suze<sup>1314</sup>, convertie au catholicisme par M<sup>me</sup> de Revel et la comtesse de Rochefort. Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, marquise de Maintenon<sup>1315</sup>, parente par alliance de Pernelle Scarron, 7<sup>e</sup> sœur, et de l'évêque grenoblois, Pierre Scarron. M<sup>me</sup> de Revel échange avec elle quelques lettres au sujet de la Compagnie de la Propagation de la Foi<sup>1316</sup> ; or M<sup>me</sup> de Maintenon se cache sous les traits d'Aurélié dans *La Précieuse* de Michel de Pure<sup>1317</sup>. Reste à évoquer, dans cette liste, Suzanne de Bruc, marquise du Plessis-Bellière, propriétaire d'un perroquet sur lequel M<sup>me</sup> de Revel a écrit quelques vers ; Ennemonde Servient, marquise de Saint-Ange<sup>1318</sup>, parente de Léonore Servient, 34<sup>e</sup> sœur, qui est inhumée à Grenoble le 1<sup>er</sup> janvier 1685 dans l'église Saint-Hugues et Saint-Jean et plus particulièrement, « dans la chapelle de Saint-Antoine, qu'on appelle ordinairement la chapelle de M. de Servient »<sup>1319</sup>. Enfin, une native de Grenoble, Louise-Anastasie Serment, née vers 1624, qui parlait couramment le latin et était proche de Quinault et de Corneille. Elle faisait partie du cercle Acarie et mourut à Paris en 1692<sup>1320</sup>.

Carolyn Lougee citait également des femmes potentiellement précieuses sur lesquelles on ne connaissait rien ou tout du moins, dont l'identité posait problème<sup>1321</sup>. Parmi cette liste, on dénombre la présence de « mademoiselle du Bois » qui peut être Louise du Bois, 60<sup>e</sup> sœur, épouse de noble Pierre Thomé et de « mademoiselle Ferrand »

---

<sup>1312</sup> Trois billets autographes sont conservés à la BM de Grenoble sous les cotes N. 2145 et N. 2093 : Deux billets signés à M. Amabert, procureur au parlement de Grenoble, envoyés de Paris les 9 février-2 mars 1666 et un reçu signé et daté du 2 octobre 1687.

<sup>1313</sup> AD Isère, 3 E 7779, f<sup>o</sup>52v<sup>o</sup>-58r<sup>o</sup> : 24-27 janvier 1635, f<sup>o</sup>101v<sup>o</sup>-104v<sup>o</sup> : 02 mars 1635 ; 3 E 7780, f<sup>o</sup>298v<sup>o</sup>-301r<sup>o</sup> : 29 juillet 1636 ; 3 E 7796, f<sup>o</sup>252r<sup>o</sup>-253r<sup>o</sup> : 04 avril 1661. Ces actes notariés font état de l'intervention à Paris de Laurent de L'Hospital mandaté par la baronne de Pressins.

<sup>1314</sup> Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, op.cit., éd. 2008, pp. 683-684.

<sup>1315</sup> *Ibid.*, p. 693.

<sup>1316</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, pp. 259 et s.

<sup>1317</sup> Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, éd. 2008, op.cit., pp. 693-694.

<sup>1318</sup> *Ibid.*, p. 714.

<sup>1319</sup> AM Grenoble, GG 86 : *Registres paroissiaux de la paroisse Saint-Hugues et Saint-Jean. Mariages, baptêmes et sépultures (1683-1685)*.

<sup>1320</sup> Henry Rousset, *Les Dauphinoises célèbres*, Grenoble, Imprimerie Générale, 1908, p. 38.

<sup>1321</sup> Caroline Lougee, *Le Paradis des femmes*, op.cit., appendice II, pp. 223-224.

qui peut être Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur, épouse d'Octavien de Ferrand, conseiller du roi au Parlement de Dauphiné. Il est difficile d'identifier avec précision certaines précieuses. Nous n'avons pas d'arguments probants amenant à ce constat si ce n'est celui, à la fois envisageable et révoquant, de dire que le corps des Dames de la Purification a quelque chose à voir avec le corps décrit dans *La Précieuse* de l'abbé de Pure. Les catalogues de précieuses établis par les historiens de la littérature peuvent également être lacunaires. D'autres femmes peuvent s'être appropriées l'esthétisme et les manières des précieuses sans pour autant être dénommées comme telles.

Au cours de notre séjour au monastère des bénédictines de l'Immaculée Conception de Rouen, nous avons eu le loisir de discuter avec les sœurs archivistes du monastère. Lorsque nous avons abordé nos recherches et plus particulièrement la question de la préciosité, les sœurs se sont immédiatement exclamées : « Mère Mectilde du Saint-Sacrement est une précieuse ! ». Les sœurs sont depuis longtemps convaincues que leur fondatrice partage les expressions langagières des femmes reconnues comme étant de véritables précieuses. Nous sommes de cet avis, mais il reste encore difficile d'affirmer que le corps des Dames de la Purification soit bien celui dont Michel de Pure parle dans son œuvre. Les liens entretenus par Mère Mectilde et la comtesse de Rochefort peuvent, éventuellement, rendre ce postulat pertinent.

Les Dames de la Purification sont-elles les Précieuses du roman de l'abbé de Pure ? Il est difficile de trancher tant que la clé que nous proposons n'a pas été prouvée. Des recherches beaucoup plus approfondies méritent d'être menées sur ce point pour montrer les liens entretenus par les dévotes avec Michel de Pure, notamment lorsqu'il est à Lyon. Les registres notariés sont susceptibles d'apporter quelques éléments de réponse ainsi que la consultation des archives des congrégations religieuses, mais le « Mystère » reste, pour l'instant, entier. Le rideau ne fait donc que de s'entrouvrir...

Les Dames de la Purification sont des femmes cultivées qui se soucient de l'actualité politique et aiment lire des ouvrages religieux. Les qualités littéraires des abrégés de vie et de vertus ainsi que du mémoire historique en témoignent. Ainsi que l'a montré Linda Timmermans dans son étude, la Fronde marque cependant une « coupure »<sup>1322</sup>. Certes, le mémoire historique a été écrit au cours de l'année 1664, mais les abrégés de vie et de vertus de la deuxième moitié du siècle sont moins bien écrits, le

---

<sup>1322</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, op.cit., éd. 2005, p. 63.



vocabulaire y est moins riche et les figures de style moins présentes. Nous n'avons pas affaire à la même génération de femmes et cela se ressent dans les sources.

Nous avons, au cours de ce chapitre, émis l'hypothèse selon laquelle la préciosité serait liée à la spiritualité salésienne. Les littéraires seront certainement les plus qualifiés pour mener à bien cette recherche qui, nous l'espérons, se révélera fructueuse. Nous avons également proposé une clé, mais celle-ci est loin d'être irréfutable. Nous sommes en effet consciente que la suggestion d'une clé n'est pas une réalité historique, nous laissons donc au lecteur le choix d'apprécier ou non la possibilité d'une telle proposition. Il nous semble toutefois que cette hypothèse apporte un éclairage très important sur la culture des femmes de cette époque et sur l'appropriation qu'elles font de celle-ci. Si les précieuses de l'abbé de Pure sont effectivement les Dames de la Congrégation de la Purification, cela prouve qu'il y a un énorme fossé, voire un gouffre, entre ce qu'elles vivent de l'intérieur et l'image que le roman et l'historiographie renvoient d'elles. Nous avons également vu que certaines femmes avaient une aura plus puissante que d'autres, plus timorées sans doute, qui réussirent à mener de front une vie de famille avec un véritable engagement religieux, voire militant.

L'idée du « féminisme » avant-gardiste des précieuses a souvent été évoquée par les chercheurs<sup>1323</sup>. Il semble pourtant que les Dames de la Purification ne soient pas des féministes malgré leurs revendications de vivre au grand jour et à leur manière, leur foi. Elles souhaitent que des progrès aient lieu sans pour autant renverser la hiérarchie qui prévaut alors : l'homme reste un garant, celui vers qui elle se tourne afin d'obtenir une approbation. La supériorité mariale confère à la femme une ascendance spirituelle sur son époux qui reste cependant encadrée par des codes régissant la société.

Il est certes possible que les sources biaisent cette approche : voulant se conformer à ce que l'on attend d'elles, les Dames de la Purification ont certainement minoré leurs revendications ou ne les ont pas toutes exprimées dans leurs écrits. Elles participent cependant à l'essor général de la promotion de la culture féminine à cette époque. En se chargeant de l'éducation des orphelines, en lisant et en écrivant leurs abrégés de vie et de

---

<sup>1323</sup> Carlo François et Georgette Falleur, *Précieuses et autres indociles*, *op.cit.* ; Maurice Hambursin, *Textes en archipels : Anthologie de littérature en langue française*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 2000, 636 p., en particulier le sous-chapitre intitulé « La littérature précieuse et le féminisme », pp. 158-159 ; Elsa Dorlin, *L'Évidence de l'égalité des sexes : une philosophie oubliée du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001, 160 p.

vertus et leur mémoire historique, ce ne sont plus seulement des « liseuses en péril » pour reprendre le titre de la thèse de Sandrine Aragon<sup>1324</sup>, mais des « écrivaines en péril », confrontées à l'image déformée et souvent déformante, que leur renvoie la société.

---

<sup>1324</sup> Sandrine Aragon, *Des liseuses en péril, Les images de lectrices dans les textes de fiction de La Précieuse de l'abbé de Pure à Madame Bovary de Flaubert (1656-1856)*, Paris, Honoré Champion, Collection « Les Dix-Huitièmes Siècles », n°71, 2003, 732 p. 496



## CONCLUSION

Cette seconde partie consacrée aux « dévotes » a eu pour ambition de retracer les vies des Dames de la Purification à différents moments de leur existence. Nous avons prouvé, une fois de plus, que les liens familiaux unissant les Dames de la Purification se remarquent dès leur baptême lorsque deux congréganistes, par exemple, sont tenues ensemble sur les fonts baptismaux par un parent proche. Après avoir brièvement évoqué leur éducation religieuse dans les couvents grenoblois, nous nous sommes attardée sur leur éducation mondaine où le bal était partie prenante. De nombreuses Dames, mues par la fraîcheur de leur jeunesse, se sont plu à se rendre aux bals, tandis que d'autres s'y sont vues contraintes, obligées de respecter les codes de bienséance et les injonctions familiales.

En insistant sur les mariages des Dames de la Purification, nous voulions indiquer au lecteur qu'en dépit d'unions arrangées pour des raisons financières ou d'élévation sociale, l'amour n'était pas nécessairement absent. Certes, toutes les Dames de la Purification n'ont pas été aussi heureuses en ménage que semble l'avoir été Catherine Déageant, mais beaucoup d'entre elles témoignent d'une grande affection pour leurs époux décédés et la tristesse qui s'en est ensuivie.

La césure existant entre leurs mariages et leurs veuvages, douloureuse ou non, et la manière dont elles ont choisi de vivre les quelques années ou décennies passées dans la viduité sont particulièrement intéressantes. On sent parfaitement à la lecture des sources combien le veuvage les touche. Il y a un avant et un après. Pour faire face à leur nouvel état de vie, elles s'appuient sur François de Sales et tentent, dans la mesure du possible, de devenir une « sainte veuve » respectable et respectée. Les ouvrages des moralistes encouragent les femmes à ne s'unir qu'une seule fois au cours de leur existence, mais certaines, par nécessité matérielle, injonction parentale ou par désir, ont malgré tout convolé en secondes noces. Peu d'entre elles se sont cependant remariées et il semble, aux vues des sources consultées, que les Dames de la Purification aient tout mis en œuvre pour être des Philothées. Elles avaient clairement pour objectif d'être des exemples non seulement dans leurs familles, mais aux yeux de la société tout entière. Leurs abrégés de vie et de vertus ainsi que leur mémoire historique sont les témoins posthumes de leurs choix de vie et de leur postérité passée.

Soucieuses d’êtres des femmes exemplaires, elles se sont évertuées à être des mères exemplaires, donnant à leurs filles une éducation religieuse soignée dans les couvents où des parentes les attendaient et à leurs fils, une instruction poussée en les plaçant dans les collèges jésuites environnants. L’attention d’une mère à l’égard de son enfant se lit particulièrement dans la notice de Marguerite de Ferrailon, qui, nous l’avons vu, a souhaité allaiter ses enfants allant ainsi contre les usages habituels prévalant dans les milieux nobiliaires. Pour celles qui n’ont pas eu la chance d’être mères, généralement en raison d’un problème de stérilité dans le couple ou de mortalité infantile précoce, elles ont su trouver dans les orphelines dont elles avaient la charge des enfants de substitution auxquelles elles pouvaient témoigner leur affection. Certaines Dames semblent avoir pris à cœur de s’occuper de leur bien-être matériel et d’avoir pu montrer l’étendue de leur talent de couturière en leur confectionnant des vêtements.

L’entrée des filles des Dames dans l’un ou l’autre des monastères de la Visitation grenoblois indique clairement leur volonté d’asseoir le culte naissant de François de Sales à Grenoble et de répandre sa spiritualité au sein des élites. Chez les garçons, les carrières lointaines de deux de leurs fils marquent l’influence de la spiritualité jésuite et les liens les unissant aux milieux missionnaires parisiens.

Les Dames de la Purification sont aussi des femmes indépendantes qui gèrent l’argent du revenu des jeunes orphelines de même que celui de leur couple, surtout lorsqu’elles se retrouvent seules à la tête d’une maison à régenter en l’absence d’un époux ou lorsque le veuvage les pousse à le faire. Les nombreux actes notariés que nous avons évoqués au cours de cette recherche prouvent sans contestation possible, combien les Dames de la Purification avaient pour habitude de faire venir le notaire chez elles pour ratifier un bail, acheter une maison, prêter et recevoir de l’argent, ou tout simplement, pour témoigner de leur présence lors d’une transaction. Elles n’avaient aucunement besoin d’une caution masculine pour gérer leurs affaires. Nous avons également été attentive à leurs démarches devant la justice, lorsqu’au Parlement, elles devaient défendre des intérêts familiaux dans des affaires difficiles. L’exemple de la comtesse de Rochefort éclaire parfaitement la pérennité des procès et l’enjeu qu’il y a à les gagner : une maison entière peut basculer si un jugement rendu est défavorable.

Dans cette seconde partie, nous souhaitons également attirer l’attention du lecteur sur le rôle joué par la grand-mère dans la cellule familiale. Loin d’être oisive, il arrivait qu’elle tienne les livres de raison de la famille et prenne une place importante dans

l'éducation religieuse de ses petits-enfants et de ses domestiques. Le journal de Madeleine de Franc s'est révélé particulièrement instructif sur ce point malgré de nombreuses lacunes informatives tenant à la discrétion de la diariste et à son souhait de ne pas s'épancher davantage.

Un des moments forts de cette partie a été consacré à l'appréhension de la mort par les Dames de la Purification et à leur manière, vraiment très personnelle, de gérer cette étape ultime de la vie. Nous nous sommes d'abord contentée d'analyser leurs abrégés de vie et de vertus en montrant l'originalité de ces sources et leur utilité auprès des « sœurs ». Dans un second temps, nous nous sommes servie de ces mêmes sources pour identifier les maladies dont souffraient les Dames et pour décrire leurs attitudes au seuil de la mort et la grande solidarité qui les unissait lorsque l'une d'elles décédait. Grâce à la consultation des registres paroissiaux et aux détails contenus dans les abrégés, nous sommes également parvenue à calculer l'espérance de vie d'un grand nombre de Dames de la Purification. On a ainsi pu constater que de nombreuses Dames décédaient au cours de la soixantaine et qu'une d'entre elles était morte nonagénaire. Les sources consultées nous ont également permis de focaliser notre attention sur l'exclusivité accordée aux Dames de la Purification dans la préparation du corps de la défunte et à la manière dont elles organisaient le cortège funèbre. Il est étonnant de voir à quel point les Dames de la Purification accaparaient le corps de la congréganiste décédée et portaient une attention soutenue à la beauté de la défunte. Cheminant ensemble dans les rues de la ville afin d'accompagner la « sœur » dans sa tombe, les congréganistes souhaitaient rendre visibles à tous la cohésion et la solidarité existant dans leur Congrégation féminine.

Par le passé, les congréganistes s'étaient vues reprocher leur comportement : le secret dont elles s'entouraient au départ avait attisé la curiosité des membres de leur famille et de leurs domestiques qui n'appréciaient guère la dissimulation. Une fois reconnues et approuvées, les Dames s'étaient une nouvelle fois heurtées à l'incompréhension de leurs proches et aux sarcasmes de la population grenobloise choquée par l'attitude de ces femmes qui conciliaient le bal avec la dévotion. À la parenté naturelle existant entre les Dames s'était greffée une parenté spirituelle qui leur avait donné la force de se battre contre les préjugés et de demeurer soudées face à leurs époux, soucieux de leur faire quitter au plus vite les bancs de la Congrégation par peur du déshonneur (ou des railleries). L'amitié les avait rassemblés dans un même élan spirituel et ce corps de femmes avait triomphé. Ces femmes aux tempéraments distincts se sont plu à souligner le courage de certaines d'entre elles et à idéaliser ces femmes fortes,

guides suprêmes vers la perfection. L'exemplarité des vies de certaines congréganistes a servi de base à l'autoglorification du groupe tout en étant simultanément un guide personnel où la « sœur », mue par le besoin de perfection, pouvait puiser à son gré. S'ils n'avaient pas eu cette vocation au départ, les abrégés de vie et de vertus devaient être des miroirs où les sœurs pouvaient contempler le reflet de leurs propres vertus.

Le dernier chapitre de cette seconde partie nous a permis d'évoquer, sans toutefois trop insister, l'accès des congréganistes à la culture de leur temps. À l'aide des registres du libraire Nicolas étudiés par Henri-Jean Martin et d'autres historiens, nous avons cité les titres des ouvrages achetés par les Dames de la Purification. Nous avons mis en exergue le fait que ces dernières étaient davantage attirées par les ouvrages de piété et s'informaient de l'actualité politique grâce à la *Gazette* à laquelle elles étaient abonnées ou qu'elles achetaient à la pièce.

Nous avons ensuite accordé quelques pages au mémoire historique de la Congrégation. Il nous a semblé important d'insister sur la volonté commune des Dames de laisser à la postérité un témoignage éloquent de leurs vies de congréganistes, mais aussi de femmes. Le souci constant de leur lectorat s'est manifesté à diverses reprises à l'instar de la concision exigée pour ce récit destiné à entretenir la ferveur des sœurs et la mémoire du corps. L'édification du récit fut linéaire : des fondations solides ont permis aux Dames de bâtir une forteresse spirituelle en constante rénovation, le corps de la Congrégation de la Purification ne pouvant être que perpétuellement nourri par le renouvellement incessant de ses membres.

Du berceau à la mort, les Dames ont cheminé doucement dans la dévotion, héritant de leurs ascendants des attitudes pieuses et un goût prononcé pour la littérature salésienne et jésuite dont elles se sont nourries et qu'elles ont transmis à leur tour à leurs descendances respectives. L'écriture du mémoire historique et des abrégés de vie et de vertus leur ont permis de léguer aux générations futures leur vision de la foi, de l'amour et de l'amitié qu'elles partageaient à l'unisson. Parmi ces textes se trouvent des indices nous ayant conduit à entrevoir la possibilité d'une symbiose entre dévotion et préciosité. Nous sommes même allée plus loin en évoquant l'hypothèse selon laquelle dévotes et précieuses ne sont, en définitive, que deux manières de caractériser des femmes adeptes de la spiritualité salésienne. Le titre de notre thèse, *Les Dévoteuses*, le sous-entendait. La présence de M<sup>me</sup> de Revel aux côtés de certaines précieuses et surtout les liens désormais établis entre la famille de Pure et des personnalités ayant personnellement côtoyées la

famille de La Croix de Chevières nous ont permis de proposer une clé de lecture pour le titre de l'ouvrage fondateur de Michel de Pure : *La Précieuse ou le Mystère de la Ruelle*. Nous sommes intimement convaincue – mais cela n'engage bien entendu que nous – que M<sup>me</sup> de Revel a quelque chose à voir avec cet ouvrage connu pour être le point de départ de la satire des précieuses. Des recherches minutieuses dans les actes notariés parisiens et lyonnais permettraient peut-être (sans doute ?) d'enrichir ces liens entr'aperçus.

Les Dames de la Purification sont des femmes de leur temps, soucieuses de cheminer dans la dévotion et d'atteindre un idéal féminin reconnu par un père spirituel qu'elles affectionnent : François de Sales. Elles reconnaissent chez leurs consœurs des qualités distinctes, mais souvent complémentaires de la Femme vertueuse, et s'efforcent, dans la mesure du possible, de faire coïncider engagement religieux et loisirs mondains. La dévote du XVII<sup>e</sup> siècle n'est donc pas une femme austère, recluse, éloignée des mondantés et des préoccupations de son époque, c'est au contraire une femme qui a su trouver un savant équilibre entre vie religieuse, vie maritale et vie mondaine.



**TROISIÈME PARTIE**  
**DES PRATIQUANTES**



## INTRODUCTION

À l'ouverture du manuscrit des Dames de la Purification, on découvre une gravure du Grand Siècle représentant une scène de l'Évangile : l'Annonciation<sup>1</sup>. La gravure légendée montre un archange Gabriel doux, délicat et empathique. La Vierge Marie, plantureuse, écoute, la main sous la poitrine, l'annonce qui vient de lui être faite. Le lys tenu du bout des doigts par l'archange forme en même temps le lien et la césure entre les deux parties du tableau. Les visages des *putti* cachés dans les nuages sont là pour attester de la scène. La colombe symbolisant le Saint-Esprit nimbe de ses rayons le visage de la Vierge auquel répond la lumière sur le drapé de la robe, étoffe qui couvre entièrement son corps, de la naissance de son cou à la pointe de ses pieds.

Le tirage est amputé de ses bords droit et gauche. La gravure a été soigneusement découpée afin d'adopter le format du registre où les Dames notent tout ce qui a trait à la vie interne de la Congrégation. Sous la gravure, se lisent ces quelques vers latins :

*Pone metum Virgo, celsi tibi nuntius ad sum  
Missus ab arce Patris paries intacta stupente,  
Natura ut veterum cecinere oracula vatum,  
Tege Dei matrem totus venerabitur orbis.*

Cette œuvre aurait pu être celle d'Henri Goltzius, mais les détails des chairs et les rondeurs des corps invitent à penser que cette gravure est postérieure, plus baroque. Elle est certainement l'œuvre d'Antoine Garnier, dessinateur et graveur du XVII<sup>e</sup> siècle. Selon la notice biographique que lui a consacrée Alexandre-Pierre-François Robert-Dumesnil<sup>2</sup>, il serait né non pas en 1579 ou 1592 comme le pensent ses prédécesseurs, mais au début du Grand Siècle<sup>3</sup>. Théophile Lhuillier conforte son hypothèse près d'un demi-siècle plus tard, en le faisant naître à Fontainebleau en 1611 et décéder en 1694<sup>4</sup>. Le graveur est donc de la même génération que de nombreuses Dames de la Purification, M<sup>me</sup> de Revel et sa

---

<sup>1</sup> Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°11 pour visualiser une photographie de la gravure dont une partie était déjà présente sur la page de couverture de notre thèse.

<sup>2</sup> Alexandre-Pierre-François Robert-Dumesnil, *Le peintre-graveur français, ou catalogue raisonné des estampes gravées par les peintres et les dessinateurs de l'École française. Ouvrage faisant suite au peintre-graveur de M. Bartsch*, t. huitième, Paris, Allouard et Kappelin, 1850, pp. 196-198.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>4</sup> Théophile Lhuillier, *Antoine Garnier de Fontainebleau peintre et graveur ordinaire du roi*, Paris, E. Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1894, 20 p.

sœur, par exemple. Longtemps confondu avec son père, nommé Augustin, lui-même membre de l'École de Fontainebleau<sup>5</sup>, Antoine Garnier a laissé soixante et onze estampes dont une Annonciation d'après Jacques Blanchard, surnommé le « Titien français »<sup>6</sup>. Celle-ci contient cette légende avec cependant une petite variante : le mot *Patris* est remplacé par le mot *poli*<sup>7</sup>. Alexandre-Pierre-François Robert-Dumesnil donne les dimensions exactes de la gravure : 353 mm, dont 20 de marge, pour 220 mm de largeur. Le biographe souligne également que Pierre Daret a gravé le même sujet d'après le même maître<sup>8</sup>. Nous ne pouvons donc que formuler des hypothèses sur l'auteur de cette gravure non signée et laissons aux spécialistes de l'histoire de l'art, le plaisir de retrouver sa trace originelle.

Cette gravure fait écho à la dévotion mariale des Dames de la Purification, mais fait également office de « sceau spirituel » pour celles qui mettent leur vie de femme, de mère, et d'épouse, au centre de leur existence. Cette vie de femme est indissociable d'une vie de pratiquante catholique où la spiritualité tient une place suréminente. Pour cheminer vers la sainteté, les Dames se dotent d'un directeur de conscience apte à les guider dans la voie divine qu'elles ont choisi de suivre. Recevant des conseils d'hommes, de femmes, ou, nous le verrons pour l'une d'entre elles, par le biais d'un journal spirituel humanisé, la congréganiste de la Purification aime ou se voit parfois obligée d'être guidée sur le sentier de la perfection. Pour cette raison, nous avons choisi de consacrer notre première partie aux personnalités ayant assisté les congréganistes au cours de leur vie, mais aussi au rapport personnel, presque filial, qu'elles ont entretenu avec eux. Des noms célèbres apparaîtront, mais aussi des personnalités encore inconnues, indiquant combien le Grenoble du Grand Siècle offre une large palette d'âmes aptes à la direction de conscience. Les dévotions des Dames constituent l'autre pan fondamental de leur vie de pratiquantes, car la Congrégation de la Purification est une assemblée de dévotion. La dévotion rythme leur vie quotidienne et les aide à persévérer sur leur chemin. Une vie de pratiquante ne serait pas conforme à la spiritualité de l'époque si elles s'abstenaient de toute mortification. C'est pourquoi, malgré le peu d'éléments dont nous disposons, nous choisissons de ne pas faire silence sur ce sujet délicat et parfois controversé. Nous n'oublions pas non plus d'évoquer les retraites spirituelles de ces Dames, indiquant leur

---

<sup>5</sup> Roger-Armand Weigert, *Inventaire du Fonds français : graveurs du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. IV, Paris, Bibliothèque Nationale, 1961, p. 406.

<sup>6</sup> Alexandre-Pierre-François Robert-Dumesnil, *Le peintre-graveur*, *op.cit.*, p. 194.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 199.

<sup>8</sup> *Ibid.*

souci de vivre recluse du monde quelque temps afin de se recentrer sur elles-mêmes et sur le Christ. Enfin, nous abordons leurs lectures spirituelles et c'est là où se révèle l'intérêt et le fruit de toutes nos recherches tant le « catalogue » des ouvrages lus semble étoffé même s'il s'avère restreint dans les thèmes choisis.



## CHAPITRE X

# COMPRENDRE ET ÉCOUTER SON ÂME

Linda Timmermans avait raison de consacrer un chapitre de sa thèse à la direction de conscience et de l'inclure dans la partie dévolue à l'instruction féminine<sup>9</sup>. La direction de conscience a effectivement pour corollaire la lecture intensive d'ouvrages dévots amenant les Dames de la Purification ainsi à s'instruire davantage. Linda Timmermans citait d'ailleurs en première ligne de ce chapitre l'auteur de l'*Introduction à la Vie Dévote* comme une sorte de « fondateur » de cette pratique tant il recommandait à Philothée d'obtenir pour son avancement spirituel, un homme digne de cette mission<sup>10</sup>.

Le chapitre qui suit est dès lors consacré à la direction de conscience des Dames de la Purification. Nous évoquons des hommes de divers ordres et orientons également le lecteur vers la possible existence d'une direction spirituelle des femmes à l'égard d'autres femmes. Le chapitre de la direction féminine n'en est effectivement qu'à ses débuts et les historien(ne)s de la question sauront, nous en sommes certaine, trouver dans les sources du Grand Siècle, des femmes susceptibles d'accréditer nos propos<sup>11</sup>.

### A- La direction de conscience

Considérée comme « l'une des voies majeures de l'influence de la Compagnie de Jésus sur la société française »<sup>12</sup>, la direction de conscience fait l'objet d'une attention particulière au lendemain du Concile de Trente. Les évêques insistent pour que leurs fidèles se mettent sous la direction d'un homme afin que ceux-ci puissent lentement et sûrement s'acheminer vers la dévotion. Le premier d'entre eux, François de Sales, donnait ce conseil à Philothée : « Voulez-vous à bon escient vous acheminer à la dévotion ? Cherchez quelque homme de bien qui vous guide et conduise, c'est ici l'avertissement des avertissements »<sup>13</sup>. Les ouvrages édités dans les premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle témoignent en faveur de l'importance accordée à cette

---

<sup>9</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, op.cit., éd. 2005, pp. 469-482.

<sup>10</sup> *Ibid.*, pp. 469-470.

<sup>11</sup> Linda Timmermans consacre des lignes très intéressantes à cette question. Sur ce point, *Ibid.*, pp. 469-478 et pp. 558-567.

<sup>12</sup> Bernard Hours, *L'Église et la vie religieuse...*, op.cit., p.177.

<sup>13</sup> François de Sales, *IVD*, op.cit., 1<sup>ère</sup> partie, chap. 4, p. 24.

exigence, qu'on soit laïque ou religieux. Les femmes ont cependant fait l'objet d'une surveillance accrue en raison de leur « soumission naturelle ». Les femmes sont effectivement obligées de s'adresser à des directeurs si elles souhaitent avancer dans la vie dévote. Selon Geneviève Reynes : « L'Église juge la direction spirituelle d'un homme indispensable à des femmes qui veulent se perfectionner en piété »<sup>14</sup>. Parmi ces femmes, certaines sont restées célèbres pour avoir été dirigées par les confesseurs des rois de France d'une part, et pour avoir parfois joué elle-même le rôle de directrice, d'autre part. Les couples formés par Pierre Coton et Marie de Valence, François de Sales et Jeanne de Chantal ou plus tardivement, par Jeanne Guyon et Fénelon, prouvent que la femme joue un rôle non négligeable dans ce domaine. Jean de Viguerie remarque à juste titre : « jamais [...] en aucun autre siècle, la direction des consciences n'a autant occupé les ecclésiastiques. Les membres les plus éminents du clergé, les lumières de l'Église, les maîtres en vie spirituelle ne dédaignent pas de diriger les femmes et même s'y complaisent »<sup>15</sup>. Les laïques ne sont pas en reste. Songeons à M<sup>me</sup> Acarie, Gaston de Renty ou Jean de Bernières-Louvigny. Henri Bremond notait à ce propos :

Chose curieuse, et que nous avons eu déjà tant de fois l'occasion de remarquer : le XVII<sup>e</sup> siècle, qui, grâce à l'école française, a élevé si haut l'idée du sacerdoce chrétien, trouve naturel qu'une M<sup>me</sup> Acarie, qu'un M. de Renty, qu'un M. de Bernières, se chargent de la direction des âmes. L'Ordre le plus précautionné, la Compagnie de Jésus, ne trouve à cela aucun inconvénient<sup>16</sup>.

Si la notion d'« école française » est remise en cause aujourd'hui<sup>17</sup>, il est en revanche certain que les laïques ont eu charge d'âme et que les jésuites n'étaient pas outrés de cette pratique. Les Dames de la Purification, très proches des jésuites, remettent leurs consciences entre les mains de laïcs et de femmes religieuses.

---

<sup>14</sup> Geneviève Reynes, *Couvents de femmes : la vie des religieuses contemplatives dans la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1987, p. 189.

<sup>15</sup> Jean de Viguerie, « La femme et la religion en France, en milieu catholique, au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La Femme à l'époque moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>*, Actes du colloque de 1984, *Bulletin de l'Association des Historiens et modernistes des universités*, n°9, Paris, PUPS, 1985, pp. 29-44. Ici, p. 31.

<sup>16</sup> Henri Bremond, *Histoire du sentiment religieux en France...*, *op.cit.*, t. VI, p. 230.

<sup>17</sup> Sur ce point, il est nécessaire de se reporter aux ouvrages et articles d'Yves Krumenacker, en particulier : *L'école française de spiritualité. Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, Cerf, 1998 ; « Entre histoire et mémoire : l'École française de spiritualité », dans *Théophilyon*, t. IV, n°1, 1999, pp. 41-64 ; « Henri Bremond et l'École française de spiritualité », dans *Chrétiens et Sociétés XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, n°9, 2002, pp. 115-138 ; « Une géographie du spirituel : l'exemple du bérullisme », dans Yves Krumenacker, Laurent Thirouin (dir.), *Les Écoles de pensée religieuse à l'époque moderne*, Lyon, Université Jean Moulin-Lyon III, Institut d'Histoire du Christianisme, coll. « Chrétiens et Sociétés », 2006, pp. 171-184.



## 1. Les Dames et leurs directeurs de conscience

Avant de devenir congréganistes, les Dames de la Purification ont bénéficié des conseils de plusieurs directeurs de conscience qui se confondaient parfois avec leurs confesseurs. Nous ne connaissons malheureusement que peu d'entre eux soit par des sources directes comme les lettres du directeur envers sa dirigée et inversement, soit par recoupement de sources de diverses natures. Le directeur peut parfois être une directrice lorsque les femmes effectuent des retraites au sein des couvents, mais aussi par le rôle joué par la supérieure de la Congrégation auprès des Dames. Ainsi, nous pouvons dresser la liste de quelques hommes et femmes ayant joué un rôle éminent et reconnu dans le renouveau spirituel du XVII<sup>e</sup> siècle, mais aussi évoquer quelques figures plus discrètes qui n'en demeurent pas moins importantes localement.

### a) François de Sales

Parmi les hommes à la renommée nationale et internationale, le premier d'entre eux est François de Sales, évêque de Genève, qui dirigeait simultanément la conscience de Jeanne de Chantal et celle de nombreuses laïques. Il envoyait à ses « Filles » des lettres et parmi celles-ci se trouvaient des femmes qui appartinrent ensuite à la Congrégation de la Purification. C'est pourquoi, même si les conseils prodigués à ces femmes sont antérieurs à l'existence de la Congrégation, leur impact fut si important qu'il nous a semblé fondamental et absolument nécessaire de les évoquer ici.

Dans une lettre adressée à la Mère de Chantal, François de Sales écrit à propos des Grenobloises : « je ne vis jamais un peuple plus docile que celui-ci, ni plus porté à la piété ; surtout les dames y sont très dévotes ; car, ici comme partout ailleurs, les hommes laissent aux femmes le soin du ménage et de la dévotion. Douze des premières de la ville se sont rendues mes filles et travaillent pour établir ici une maison de notre petite Visitation »<sup>18</sup>. *L'Histoire de la Fondation de la Visitation de Grenoble* va dans le même sens : « grand nombre de dames se mirent sous sa direction, et devinrent par ses soins de véritables Philothées »<sup>19</sup>. Parmi ces Philothées, on remarque la présence de plusieurs congréganistes ou mères de congréganistes. L'abbé Pierre-Paul Servonnet en avait dressé

---

<sup>18</sup> *Œuvres de saint François de Sales évêque et prince de Genève et Docteur de l'Église, édition complète d'après les autographes et les éditions originales enrichie de nombreuses pièces inédites*, Lyon/Paris, Librairie catholique Emmanuel Vitte, 1911, t. XVII, *Lettres*, vol. VII, 1615-1617, p. 356.

<sup>19</sup> *Ibid.*, note 1, pp. 356-357.

la liste sans toutefois donner l'identité précise de ces femmes et avait remarqué que quatre d'entre elles étaient parentes : « M<sup>mes</sup> de Veyssilieu et de La Baume, filles de Jean de La Croix, alors évêque de Grenoble, et sœurs du coadjuteur Alphonse de La Croix, évêque de Calcédoine, [mais aussi] M<sup>mes</sup> de Chevrières et de Pisançon, belles-sœurs des deux précédentes, qui avaient épousé deux des fils de Mgr Jean de La Croix »<sup>20</sup>. Il est important d'éclairer le lecteur sur l'identité des femmes ayant contribué à l'érection du premier monastère de la Visitation de Grenoble.

M<sup>me</sup> de Veyssilieu est Marguerite de La Croix de Chevrières, future 27<sup>e</sup> sœur. Née le 15 février 1593 à Romans-sur-Isère, Marguerite est la fille de Jean de La Croix de Chevrières, à cette époque conseiller du roi et président au Parlement de Dauphiné, puis, à partir de 1607, évêque et prince de Grenoble, et de Barbe d'Arzac de la Cardonnière. Elle épouse le 24 avril 1618, à l'âge de 25 ans, Laurent de Rabot d'Aurillac, seigneur de Veyssilieu, conseiller du roi au Parlement de Dauphiné.

M<sup>me</sup> de La Baume est Catherine de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier, sœur de Marguerite, épouse depuis 1607 de Pierre de La Baume. Sa fille Jeanne et sa bru Pernelle sont deux congréganistes de la Purification (respectivement 15<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> sœurs).

M<sup>me</sup> de Chevrières est Claude de Chissé, future 17<sup>e</sup> sœur, mariée à Félix de La Croix de Chevrières. Il n'est pas nécessaire ici d'évoquer davantage la vie de cette femme dont nous avons déjà beaucoup parlé dans les chapitres précédents.

M<sup>me</sup> de Pisançon est Anne Bailly, fille de Jean Bailly, conseiller au Parlement de Dauphiné et d'Olympe Alleman d'Allières. Elle épouse le 13 janvier 1610, Jean de La Croix de Chevrières, seigneur de Pisançon, dont elle a une fille, prénommée Anne, future seconde congréganiste de la Purification.

Il est ici très clair que la famille de La Croix de Chevrières est très impliquée dans la fondation du premier monastère de la Visitation grenoblois, comme elle l'a été dans la fondation du monastère lyonnais<sup>21</sup>. Il est également frappant de constater que ces quatre femmes entrent soit personnellement à la Congrégation de la Purification, soit ont une de leurs filles qui y fait profession. Nous souhaitons entrer plus en détail dans la vie de

---

<sup>20</sup> Pierre-Paul Servonnet, *Saint François de Sales à Grenoble*, Grenoble, Maisonville/Prudhomme, 1867, pp. 35-36.

<sup>21</sup> En effet, Claude de Chissé, future 17<sup>e</sup> sœur, était une des principales bienfaitrices du monastère. La Mère Favre l'appelait d'ailleurs « Mère ». Sur ce point, *Œuvres de saint François de Sales...*, *op.cit.*, t. XVII, pp. 94-95, en particulier la note 1.

Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur, afin d'indiquer au lecteur la grande estime qu'elle portait à l'évêque genevois.

Les liens tissés par Marguerite de La Croix de Chevrières avec François de Sales sont extrêmement forts, celle-ci étant la plus prompte à vouloir implanter un couvent de la Visitation à Grenoble. L'abrégé de vie et de vertus contenu dans le registre des Dames de la Purification évoque cette fondation et le rôle que Marguerite a joué auprès de son père, Jean, afin d'obtenir cette autorisation :

Elle a passé sa vie dans la pratique des plus excellentes vertus chrétiennes, dans lesquelles elle a fait un merveilleux progrès sous la direction de st François de Sales, qui faisoit une estime toute particulière de sa vertu, et de sa modestie dans son extrême jeunesse, et qui se servit d'elle pour établir ses filles de la Visitation sainte Marie en cette ville, à quoy elle donna tous ses soins, et son crédit auprès de feu Monseigneur son Père, pour lors évesque de Grenoble<sup>22</sup>

Jean de La Croix de Chevrières n'était en effet pas opposé à l'installation d'un monastère dans la ville. François de Sales écrivait à ce sujet à la Mère de Chantal : « Douze des premières [dames] de la ville se sont rendues mes filles, et travaillent pour établir icy une Mayson de nostre petite Visitation. Monseigneur l'Evesque et MM. du Parlement n'y tesmoignent aucune répugnance, ni moy aucun empressement »<sup>23</sup>. C'est aussi auprès de son frère Alphonse, alors coadjuteur de son père sur le siège épiscopal<sup>24</sup>, que Marguerite de La Croix de Chevrières a insisté pour que soit érigé le monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut. Elle fut également une bienfaitrice du second, dit « d'en-Bas », sous l'épiscopat de Pierre Scarron<sup>25</sup>. Marguerite choisit d'y faire des retraites annuelles, mais aussi de donner une de ses filles au couvent puisque Marie-Marguerite y fait sa profession le 17 février 1640<sup>26</sup>. Marguerite de La Croix de Chevrières n'est pas non plus étrangère à la demande de canonisation de l'évêque de Genève et participe financièrement, à l'instar de nombreuses autres Dames, à la fête dédiée au saint dans la ville de Grenoble<sup>27</sup>. Cette cérémonie retentissante est mise en scène par le Révérend Père

---

<sup>22</sup> AD Isère 26 H 221, f°117.

<sup>23</sup> *Œuvres de saint François de Sales...*, op.cit., t. XVII, pp. 356-357.

<sup>24</sup> Guy Allard notait dans la *Vie de Jean de La Croix* : « Estant allé à Paris en 1611, la reyne régente luy accorda la coadjutorerie de son évêché en faveur d'Alphonse son fils, et leur en donna le brevet du dernier d'avril de cette année ». Cité dans H. Gariel, *Delphinalia, Eloge de Jean de La Croix*, vol. 3, Grenoble, N. Maisonville, 1854, p. 48.

<sup>25</sup> *Œuvres de saint François de Sales...*, op.cit., t. XVII, vol. 7, p. 372.

<sup>26</sup> AD Isère 3 E 7785, f°162v°-163v° : 8 mai 1641. Elle avait été baptisée le 20 février 1620.

<sup>27</sup> Un appel aux dons avait été imprimé. Sur ce point : *Advis aux personnes devotes a la memoire du grand serviteur de Dieu François de Sales*, s.l.n.d., 4 p. Cet opuscule est

jésuite Claude-François Ménestrier<sup>28</sup> qui prononce la même année un discours lors de la profession de la nièce de celle-ci, Madeleine-Angélique<sup>29</sup>.

Les lettres échangées entre François de Sales et M<sup>me</sup> de Veyssilieu témoignent de la piété de cette noble dame et nous permettent de connaître un pan de sa spiritualité. Celle qu'il appelle « sa très chère fille » dans les quelques lettres qu'il lui envoie<sup>30</sup> est alors pleine de tristesse, encline à la mélancolie, et redoute la mort : « à cette première commodité que j'ay de vous escrire, je tiens ma promesse, et vous présente quelques moyens par lesquelz vous pourres addoucir la crainte de la mort qui vous donne de si grans effroys en vos maladies et enfantemens »<sup>31</sup>. M<sup>me</sup> de Veyssilieu est à cette époque-là mère d'un petit Jean, âgé de quatre ans, jadis baptisé dans la paroisse Saint-Hugues de Grenoble le 15 avril 1613<sup>32</sup>. Celui-ci épouse le 16 septembre 1652<sup>33</sup>, à l'âge de 39 ans, la fille du baron d'Avançon et de Marguerite de La Tour du Pin de Gouvetnet, prénommée Anne, future 52<sup>e</sup> sœur. M<sup>me</sup> de Veyssilieu est une femme anxieuse, que les accouchements terrorisent, car elle sait pertinemment qu'une naissance est difficile et peut entraîner la mort de l'enfant comme de la mère. Ses craintes peuvent peut-être s'expliquer par une mauvaise expérience lors de la naissance de son aîné ou une fausse-couche. Cela ne l'empêche pas d'avoir six autres enfants de son époux : Louis, baptisé le 8 février 1615<sup>34</sup> ; François, le 26 juillet 1616<sup>35</sup> ; Pierre, le 3 janvier 1619<sup>36</sup>, qui a pour marraine Catherine des Diguières, fille légitimée de François de Bonne de Lesdiguières et de Marie Vignon ;

---

disponible à la BM de Grenoble sous la cote O. 14721. Les visitandines de Grenoble avaient également demandé de l'aide aux consuls de la ville pour célébrer la canonisation de François de Sales. Ceux-ci leur accordèrent 200 livres pour acheter un tableau ou des ornements. Sur ce point, AM de Grenoble, BB 111 : séance du 26 avril 1667.

<sup>28</sup> Claude-François Ménestrier, *Description de l'appareil dressé pour la cérémonie de l'octave de Saint François de Sales à l'occasion de la solennité de sa canonisation célébrée dans l'église du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Grenoble...*, Grenoble, R. Philipps, 1666, 52 p. Un exemplaire est disponible à la BM de Grenoble sous la cote V. 1141.

<sup>29</sup> Claude François Ménestrier, *Discours prononcé pour la profession religieuse de la sœur Magdeleine-Angélique de La Croix, fille de M. le président de Chevrières...*, Grenoble, R. Philipps, 1666, in 4<sup>o</sup>, 32 p. Trois exemplaires imprimés sont disponibles à la BM de Grenoble sous les cotes O. 9185, V. 1178 et V. 1241.

<sup>30</sup> Viviane Mellinshoff-Bourgerie, *François de Sales : un homme de lettres spirituelles*, Genève, Droz, 1999, pp. 479-480.

<sup>31</sup> *Œuvres de saint François de Sales...*, *op.cit.*, t. XVII, vol. 7, p. 371.

<sup>32</sup> AM Grenoble, GG 21.

<sup>33</sup> AM Grenoble, GG 50.

<sup>34</sup> AM Grenoble, GG 24.

<sup>35</sup> AM Grenoble, GG 27.

<sup>36</sup> AM Grenoble, GG 30.

Marguerite, baptisée le 20 février 1620<sup>37</sup> ; Méraude, le 1<sup>er</sup> septembre 1626<sup>38</sup>, et enfin Louis, le 6 avril 1629<sup>39</sup>.

François de Sales donne à M<sup>me</sup> de Veyssilieu une règle de vie en dix points dont le premier consiste à « persévérer dans la dévotion ». Il a conscience que sa dirigée est sur la bonne voie puisqu'il l'encourage : « Continués donq en la vie devote selon que vous aves commencé, et alles tous-jours de bien en mieux au chemin dans lequel vous estes ; et vous verres que, dans quelque tems, ces terreurs s'affoibliront et ne vous inquieteront plus si fort »<sup>40</sup>. Les neuf autres points sont des conseils de lectures et de dévotion. Sachant son penchant à la tristesse dès qu'un événement mortel surgit dans sa vie, François de Sales s'empresse de la consoler. Lors des prémisses de la maladie de son père qui l'emporte quelques mois plus tard à Paris, il lui adresse des témoignages de sympathie :

Il ne faudroit pas vous avoir au milieu de mon cœur, ma tres chere Fille, pour ne pas avoir avec vous part à vos afflictions et de madame de la Baume, vostre seur [...] Il faut s'arrester là, ma tres chere Fille, et reposer nos attentes en la sainte aeternité a laquelle nous aspirons. O paix du cœur humain ! on ne te treuve qu'en la gloire et en la Croix de Jesus Christ. Ma tres chere Fille, vives aynsi, et res-jouisses souvent vostre cœur bien aymé en la veritable esperance de jouir un jour aeternellement de la bienheureuse et invariable aeternité<sup>41</sup>

L'évêque de Genève lui conseille donc de « s'arrêter là » et de se recentrer sur le Christ. Viviane Mellinghoff-Bourgerie évoque la précision dans le choix des termes et de la rhétorique employés qui s'apparentent à une oraison jaculatoire<sup>42</sup>. Ce parallèle établi fait sensiblement écho aux propos tenus par Madeleine de Franc dans sa lettre adressée aux sœurs de la Congrégation lorsqu'elle se rappelle la maxime de Balthazar Alvarez sur l'oraison : « Je vous direy avec le bon Père Balthazar Alvarez : quand vous ne savez de quel qauter ni à quoy vous prandre à vostre oraison arrettes-vous là, sans tant de propre recherche, humilier-vous »<sup>43</sup>. François de Sales n'est pas sans subir l'influence du mystique espagnol ne serait-ce que par l'intermédiaire

---

<sup>37</sup> AM Grenoble, GG 31.

<sup>38</sup> AM Grenoble, GG 35.

<sup>39</sup> AM Grenoble, GG 36.

<sup>40</sup> *Œuvres de saint François de Sales...*, *op.cit.*, t. XVII, vol. 7, p. 372.

<sup>41</sup> *Ibid.*, t.XVIII, pp. 365-366.

<sup>42</sup> Viviane Mellinghoff-Bourgerie, *François de Sales : un homme de lettres spirituelles*, *op.cit.*, pp. 479-480.

<sup>43</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Lettre de Madeleine de Franc aux sœurs de la Congrégation datée du 6 octobre 1689. Nous renvoyons de nouveau le lecteur à l'annexe n°13.

de la lecture de Thérèse d'Avila<sup>44</sup>. C'est d'ailleurs auprès d'une visitandine de Sainte-Marie-d'en-Haut, Marie-Constance de Bressand, que Madeleine de Franc est initiée à la lecture de Balthazar Alvarez et auprès de ce même monastère qu'elle s'adresse pour se faire prêter l'ouvrage bien des années plus tard<sup>45</sup>. Viviane Mellinshoff-Bourgerie souligne également la simplicité, la brièveté et la banalité de la formule de politesse employée par le saint à l'égard de sa dirigée<sup>46</sup>. Enfin, dans les conseils que François de Sales adresse à M<sup>me</sup> de Veyssilieu, beaucoup concernent ses lectures et particulièrement celles ayant trait à la mort : « Cinquiesmement, ne lises point les livres ou les endroitz des livres esquelz il est parlé de la mort, du jugement et de l'enfer ; car, grâces à Dieu, vous avez bien résolu de vivre chrestienement et n'aves point besoin d'y estre poussée par les motifs de la frayeur et de l'espouvantement »<sup>47</sup>. M<sup>me</sup> de Veyssilieu est une âme tourmentée. Nous avons constaté que l'évêque tentait de la reconforter en lui exposant dix considérations sur la mort<sup>48</sup> et en lui proscrivant la lecture d'ouvrages ayant ce thème pour objet. Il l'amène également à avoir confiance en Dieu et en son amour :

Dieu qui nous appelle à soi regarde comme nous y allons, et ne permettra jamais que rien ne nous advienne que pour notre plus grand bien. Il sait qui nous sommes et nous tendra sa main paternelle dans les mauvais pas, afin que rien ne nous arrête [...] Ne prévenez pas les accidents de cette vie par appréhension, mais prévenez-les par une parfaite espérance qu'à mesure qu'ils vous arriveront, Dieu, à qui vous êtes, vous en délivrera [...] Il vous assistera en toute occasion, et où vous ne pourrez pas marcher, il vous portera. Que devez-vous craindre, ma très chère fille, étant à Dieu qui nous a si fortement assurés qu'à ceux qui l'aiment tout revient à bonheur ?<sup>49</sup>.

L'avenir semble beaucoup préoccuper M<sup>me</sup> de Veyssilieu puisque François de Sales lui écrit à nouveau : « Ne pensez point à ce qui arrivera demain, car le même Père éternel qui a soin aujourd'hui de vous en aura soin demain et toujours : ou il ne vous donnera

---

<sup>44</sup> Jean-Joseph Surin indique clairement la parenté spirituelle existant entre Balthazar Alvarez et la sainte d'Avila :

comme il feuilletait un jour plusieurs livres de cette nature, quelques religieux de la maison où il était lui demanda pourquoi il lisait tant de ces livres ; il répondit que c'était pour entendre Thérèse de Jésus de laquelle il était confesseur.

Jean-Joseph Surin, *Guide spirituelle*, p.182 cité par Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, op. cit., note 245, p. 631.

<sup>45</sup> BM Grenoble, R 8686, f°84v° : lundi 15 novembre [1688].

<sup>46</sup> Viviane Mellinshoff-Bourgerie, *François de Sales : un homme de lettres spirituelles*, op.cit., p. 207.

<sup>47</sup> *Œuvres de saint François de Sales...*, op.cit., t. XVII, p. 373.

<sup>48</sup> Voir Pierre Serouet, *De la vie dévote à la vie mystique : Sainte Thérèse d'Avila, Saint François de Sales*, Paris, Desclée de Brouwer, 1958, p. 355.

<sup>49</sup> *Œuvres de saint François de Sales...*, op.cit., t. XVIII, p. 344.

point de mal, ou, s'il vous en donne, il vous donnera un courage invincible pour le supporter »<sup>50</sup>. La longue lettre écrite par François de Sales à sa Philothée n'est pas exclusivement réservée à celle-ci. Dans une lettre écrite à la présidente Le Blanc de Mions, François de Sales recommande de copier la lettre et de la faire lire à Marguerite de Bellièvre : « Si vous luy faites voir la copie de ce que j'escrivoys à M<sup>me</sup> de Vicillieu, cela suffiroit pour un tems. Je n'escris donq a personne qu'a vous, mais je desire bien pourtant que, par vostre entremise, je puisse saluer madame de Saint André et madame de Virieu, que vous cherisses si ardemment. Et puis, madame Odeyer, qui m'a bien escrit une lettre fort devote, dont je suis bien consolé, car je luy souhaite beaucoup de bonheur spirituel »<sup>51</sup>. François de Sales écrit encore une autre lettre à M<sup>me</sup> de Veyssilieu afin d'exprimer sa satisfaction quant à la réception au noviciat d'Annecy de Marguerite de Rajat, sa nièce, suite aux recommandations de celle-ci<sup>52</sup>.

À la sœur aînée de M<sup>me</sup> de Veyssilieu, Catherine, connue sous son titre de M<sup>me</sup> de La Baume, François de Sales confie devoir écrire à sa cadette lors de son retour et lui conseille : « qu'il n'est besoin, pour vivre constamment en dévotion, que d'établir des fortes et excellentes maximes en son esprit »<sup>53</sup>. Ces maximes, au nombre de six, sont destinées à lui donner une règle de vie pour qu'elle s'abandonne à et en Dieu. Il lui dit que ce qu'il lui conseille se trouve au troisième, quatrième et cinquième livres du *Traité de l'Amour de Dieu* et qu'elle n'a qu'à s'y reporter<sup>54</sup>. De même, il lui écrit qu'elle « trouver[a] beaucoup de choses en la grande *Guide des pécheurs*, de Grenade »<sup>55</sup>.

François de Sales écrit également à la future 40<sup>e</sup> sœur de la Congrégation de la Purification, Anne de Jomaron. Dans sa lettre, il évoque la réciprocité de l'engagement qui les lie :

Il est vray, vous l'aves désiré et je l'ay accepté : vous estes ma tres chere Fille, et j'en ay de la consolation, estimant que vos bons souhaitz devant Dieu ne serviront pas peu pour impetrer sa misericorde sur mon ame, laquelle aussi reclame souvent cette mesme Bonté sur la vostre, affin qu'elle soit toute sainte, et qu'en vérité elle marche en

---

<sup>50</sup> *Ibid.*, t. XVIII, p. 343.

<sup>51</sup> *Ibid.*, t. XVII, pp. 386-390.

<sup>52</sup> *Ibid.*, t. XIX, pp. 143-144.

<sup>53</sup> *Ibid.*, t. XVIII, p. 209.

<sup>54</sup> *Ibid.*, pp. 211-212.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 212.

douceur, humilité et simplicité intérieure, qui sont les trois vertus colombines que le divin Espoux Jesus Christ recherche en ses amantes<sup>56</sup>.

François de Sales entretient aussi une correspondance avec la Mère de Châtel relative à la réception au monastère de Valence de la nièce de M<sup>me</sup> de Jomaron, Clémence de Mistral, âgée de 14 ans. La sœur Clémence-Marie est envoyée en 1628 à Crest pour fonder un nouveau monastère de la Visitation<sup>57</sup>.

À Marguerite de Sassenage, dame de Blanieu, future 10<sup>e</sup> sœur, François de Sales écrit le 3 avril 1617 pour lui demander si elle a bien reçu ce qu'elle voulait d'Antoine Favre, premier président de Savoie et lui conseille de tenir bon dans ses procès et ses résolutions<sup>58</sup>. Il est important pour elle « qu'elle soit bien douce et gracieuse [...], car tout le monde attend ce bon exemple »<sup>59</sup>. Il sait aussi que « parmi le tracas des procès, comme parmi les vents, il est difficile de tenir le chemin »<sup>60</sup>. Le 30 août 1617, il lui dira toute son affection : « que faites-vous, ma tres chere Fille ? car voyla le mot que vous voules. Mon cœur pense souvent au vostre et, si vous entendies son langage, il vous demande si vous estes tous-jours au pied de la Croix, ou je vous laissay, c'est a dire tous-jours attachee a la tressainte volonté de Dieu »<sup>61</sup>. Six mois plus tard, il lui demande encore de conserver « ce cœur en son juste contentement qu'il a de se sentir en paix avec son Dieu »<sup>62</sup>.

Le 10 août 1618, l'évêque genevois est ravi de recevoir les « bonnes nouvelles » de Justine Dalphas, dame du Faure, fondatrice des Repenties de Grenoble et mère de Louise,

---

<sup>56</sup> *Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève et Docteur de l'Église, édition complète d'après les autographes et les éditions originales enrichie de nombreuses pièces inédites dédiée à sa sainteté Léon XIII*, Annecy, Monastère de la Visitation, 1914, t. XIX, p. 144.

<sup>57</sup> *Œuvres de saint François de Sales...*, *op.cit.*, éd. Emmanuel Vitte, t. XIX, pp. 296-298 et note 2, p. 296.

<sup>58</sup> Antoine Favre, né à Bourg-en-Bresse le 5 octobre 1577, fait de brillantes études à Paris et Turin. Au moment où François de Sales rédige cette lettre, il est depuis 1610, premier président du Sénat de Savoie. Il exerce également pendant quelque temps les fonctions de gouverneur civil et militaire du duché en l'absence du marquis de Lans et du prince de Savoie, Thomas de Carignan. En 1618, il est envoyé à Paris comme ambassadeur extraordinaire et est l'auteur d'un livre, le *Codex Fabrianus*. Sur cette notice, Blandine Delahaye, « Les Philothées inspiratrices de *l'Introduction à la Vie Dévote* de saint François de Sales (1567-1622) ou le rôle des correspondances féminines dans la naissance d'un best-seller au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Annales salésiennes*, n°2, 2<sup>e</sup> semestre 2010, pp. 25-41. Ici, note 6 p. 39.

<sup>59</sup> *Œuvres de saint François de Sales...*, *op.cit.*, éd. Emmanuel Vitte, t. XVII, pp. 362-363.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 363.

<sup>61</sup> *Ibid.*, t. XVIII, p. 69.

<sup>62</sup> *Ibid.*, t. XVIII, p. 150.



future 14<sup>e</sup> congréganiste de la Purification<sup>63</sup>. Il confesse d'ailleurs « que ce bonheur [lui] est grandement prætieux, selon l'extreme affection qu'[il] sen[t] en [s]on ame a cherir et honorer singulierement la [sienne] »<sup>64</sup>. À la Mère de Chantal, il signale devoir se résigner à renvoyer du monastère de Lyon Marguerite de Revel, novice au monastère. Sa tante, Philippe de Pierre ou de Peyre, dame de Bourchenu, future 45<sup>e</sup> sœur, souhaite la revoir à Grenoble « estimant [que l'air] luy seroit plus propre ; c'est pourquoy il ny [aura pas] grande difficulté de la renvoyer, en disant [que ce] n'est pas l'air, mais la volonté de cette fille [qui l'] afflige. Il faudra pourtant luy faire sçavoir a [bon]n'heure son renvoye, et le faire charitablement »<sup>65</sup>. Une autre lettre, fort longue, indique que la Mère de Chantal est l'intermédiaire de l'évêque auprès des Grenobloises :

faites-vous hardiment communiquer les lettres que j'ay escrit à ma sœur Barbe Marie, car il y en a, à mon advis, qui sont bien bonnes. Puisque vous voules tout avoir, j'en ay escrit une bonne une fois à madame de Veyssilieu, et si j'ay du loysir, j'en écriray une autre à madame de la Baume et vous l'envoyeray à cachet volant [...] il faut remettre les lettres que j'escriray à madame de la Baume et à madame de Pisançon et à madame Audeyer, à M. d'Urme, affin qu'il les rende, car il le désire<sup>66</sup>.

Sans être nécessairement leur directeur spirituel attitré, François de Sales correspondait avec de nombreuses Dames ayant ensuite pris place sur les bancs de la Congrégation de la Purification. François de Sales s'offrait donc comme guide à des âmes éprises de perfection. À l'écoute de ses dirigées, il savait également les conseiller et s'adapter au tempérament de chacune.

### **b) Balthasar de Bus**

À la mort de François de Sales, en 1622, M<sup>me</sup> de Veyssilieu se voit contrainte de changer de directeur de conscience et bénéficie désormais des conseils d'un membre de la Compagnie de Jésus, Balthasar de Bus, neveu du célèbre César de Bus. L'abrégé de vie et de vertus que lui consacrent ses sœurs le confirme :

ce n'a pas été sans raison que le R P de Bus de la Ste Compagnie de Jésus, dont tout le monde connoissoit la capacité pour la conduite des âmes, et qui avoit celle de feu Madame d'Hercules, et de notre chère sœur de Vicelieu, disoit qu'il n'estimoit pas moins l'élévation de la vertu de l'une que celle de l'autre<sup>67</sup>.

---

<sup>63</sup> *Ibid.*, t. XVIII, pp. 260-261. Il lui écrira une autre lettre le 22 septembre 1618. *Ibid.*, p. 285.

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.*, t. XVIII, p. 257.

<sup>66</sup> *Ibid.*, t. XVIII, pp. 206-207.

<sup>67</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>117.

Né à Cavaillon en 1587, Balthasar de Bus fait sa profession en 1607 avant de venir s'installer en Dauphiné où il enseigne la rhétorique et la philosophie<sup>68</sup> tout en dirigeant simultanément la conscience de Marguerite de La Croix de Chevrières et de M<sup>me</sup> d'Herculais. Selon l'abrégé de vie et de vertus écrit par les Dames, le jésuite semble être un directeur reconnu qui loue également la vertu des deux femmes. Cette remarque est destinée à faire rejaillir sur M<sup>me</sup> de Veyssilieu la sainteté de sa parente décédée en 1654, et dont le cœur fut l'objet de nombreuses convoitises de la part de différents ordres<sup>69</sup>. La guérison miraculeuse puis la mort de cette jeune femme de 33 ans ont été constamment célébrées par ses contemporains, laissant une profonde empreinte dans la ville jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle<sup>70</sup>.

Les lettres échangées entre M<sup>me</sup> de Veyssilieu et son directeur ne nous sont malheureusement pas parvenues. Les quelques ouvrages imprimés à Grenoble, Lyon et Chambéry, permettent toutefois de connaître les conseils prodigués aux âmes dont Balthasar de Bus avait la charge. Le préfacier anonyme de l'ouvrage posthume du jésuite intitulé *Préparation à la mort, à l'imitation de Jésus-Christ mourant*<sup>71</sup>, reprend une annotation manuscrite du P. de Bus où il semble vouloir donner une méthode tout en laissant à son lecteur le choix de l'accommoder à son état :

Premièrement, celui qui voudra se servir de cet exercice, prendra garde que celui qui l'a dressé est un chétif & très-misérable pécheur Prestre, & Religieux très-indigne, qui ne l'a composé que pour soy, & partant si celui qui pratiquera cette dévotion n'est ny Prestre ny Religieux, il doit changer tous les termes ou l'Authheur fait mention de la Prestrise ou de la Religion, & les accomoder à son estat<sup>72</sup>.

Les exercices pour pratiquer la dévotion sont faits en fonction du statut occupé dans la société par le lecteur ou la lectrice d'une part, et de la personnalité de celui ou de celle-ci, d'autre part. L'accommodement se fait donc de manière plus ou moins sévère selon les cas. Cette volonté d'adapter ses enseignements à son auditoire est probablement une

---

<sup>68</sup> Carlos Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, op.cit., t.II, col. 415.

<sup>69</sup> Aimée-Marie de Franclieu, *Madame d'Herculais (1619-1654)*, op.cit.

<sup>70</sup> Le 20 octobre 1904 a lieu une procession et le transfert du corps de Marie de Valernod à Theys, son village natal. Le 12 novembre 1905, le corps sera scellé sous une dalle de pierre au cimetière de Theys. Sur ce point, Henry Rousset, *Les Dauphinoises célèbres*, Grenoble, s.l., 1908, pp. 617-620.

<sup>71</sup> R. P. B. [Balthasar] de Bus, *Préparation à la mort, à l'imitation de Jésus-Christ mourant*, Grenoble, Philippe Charvys, 1660. Cet ouvrage est disponible à la BM de Grenoble sous la cote V. 1662.

<sup>72</sup> *Ibid.*, pp. V-VI de l'adresse « Au lecteur ».

caractéristique du temps que l'on retrouve d'ailleurs chez Vincent de Paul, mais c'est aussi un héritage de son oncle, César de Bus (1544-1607), dont est louée la mémoire dans l'adresse au lecteur. Il semble que le P. Balthasar de Bus ait souhaité réimprimer *L'art de bien mourir* : « Il n'est personne qui ait connu le R. P. de Bus qui n'advoüe qu'il a été un des plus esclairez, & des plus dévots directeurs de son temps »<sup>73</sup>. Outre sa capacité de direction, l'auteur de l'adresse insiste sur la qualité des enseignements de César de Bus, fondateur des Pères de la Doctrine chrétienne dont le Père Beauvais venait d'écrire la *Vie*<sup>74</sup>, et qui, « avant d'être touché par la grâce, menait une vie mondaine et frivole, fréquentant la Cour de Charles IX, écrivant des poésies profanes et s'engageant dans les armées du comte de Tende »<sup>75</sup>. Le directeur de M<sup>me</sup> de Veyssilieu subissait fortement l'influence spirituelle de son parent auquel il ne cessait de rendre hommage dans ses divers ouvrages tels que : *Motifs de dévotion envers la Sainte Vierge*<sup>76</sup>, *l'Occupation intérieure pour les deux semaines de la passion*<sup>77</sup>, *Motifs de contrition*<sup>78</sup> ou encore ses *Exercices de la présence de Dieu*<sup>79</sup>.

### c) Artus de Lionne

Lors de leurs retraites annuelles, plusieurs Dames de la Purification côtoyaient les visitandines. Ces retraites étaient permises par l'évêque Pierre Scarron avec l'appui d'Artus de Lionne, alors parent de nombreuses Dames de la Purification, et directeur de conscience des Filles de François de Sales. Jeanne de Chantal insiste d'ailleurs sur la filiation spirituelle de son directeur avec ce dernier : le « très-bon et très-vertueux M. [d'Aoste], vrai fils de notre Bienheureux Père »<sup>80</sup>, celui qui, par dévouement, accepte d'être le premier aumônier du monastère grenoblois alors qu'il est déjà chargé du supérieurat des ursulines depuis 1614. Les *Chroniques des Ursulines* de la Mère de

---

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. III de l'adresse « Au lecteur ».

<sup>74</sup> Jacques de Beauvais, *Vie du P. César de Bus*, Paris, Huré, 1645.

<sup>75</sup> Henri Fouqueray, s.j., *Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression (1528-1762)*, Paris, A. Picard et fils, 1913, t. II, p. 6.

<sup>76</sup> R. P. Balthasar de Bus, *Motifs de dévotion envers la Sainte Vierge*, Lyon, Pierre Muguet, 1649.

<sup>77</sup> R. P. Balthasar de Bus, *Occupation intérieure pour les deux semaines de la passion*, Lyon, Pierre Muguet, 1650.

<sup>78</sup> R. P. Balthasar de Bus, *Motifs de contrition*, Lyon, Pierre Muguet, 1650.

<sup>79</sup> R. P. Balthasar de Bus, *Exercices de la présence de Dieu*, Cavaillon, Philippe Tan, 1669 ; Chambéry, 1669.

<sup>80</sup> *Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, sa vie et ses œuvres*, t. VI, Lettres III, 1<sup>ère</sup> éd., Paris, E. Plon et C<sup>ie</sup>, 1878, lettre MXXIX, p. 118.

Pommereuse font état de la renommée d'Artus de Lionne et des soins qu'il a d'attirer de nouvelles recrues pour étoffer la communauté naissante :

Elles commencerent à bastir le jour de S. André, 1611 avec un seul quart d'écu. Toutesfois en moins de deux ans leur Maison fut édiflée, & elles y logerent à la fin d'Aoust 1613. L'autorité de Mr Artus de Lionne d'Auste fit prospérer cette nouvelle Assemblée, dont il se rendit le Pere ; & plusieurs lieux desirans d'avoir quelques Sœurs pour en faire de semblables...<sup>81</sup>.

Artus de Lionne faisait l'intermédiaire entre l'évêque Pierre Scarron et la communauté : il les aida en allant chercher deux religieuses à Lyon pour instituer leur Maison. Il s'agissait de sœur Catherine de Jésus Ranquet et de Françoise Bardet de la Mère de Dieu. Artus de Lionne cumulait donc les charges de supérieur de la Visitation et de sainte Ursule de Grenoble. Cet homme, auparavant docteur en droit, avocat en la cour du Parlement de Dauphiné, conseiller en remplacement de son beau-père par lettres datées du 29 janvier 1605, avait été marié à Isabeau Servient, puis s'était réfugié dans les Ordres suite à la perte de son épouse<sup>82</sup>. Isabeau était la mère de Hugues de Lionne, mais aussi la sœur de Léonore Servient, future 34<sup>e</sup> sœur.

Dans une lettre à la Mère de Châtel, François de Sales écrivait : « Ouy, il faut demander M. d'Aouste à ce nouvel Evesque [Pierre Scarron] ; car à la vérité, M. le Grand Vicaire ne sçauroit avoir ce soin particulier parmi le soin universel que son office luy donne »<sup>83</sup>. François de Sales lui envoie plusieurs lettres et s'excuse auprès de M<sup>me</sup> de Granieu, sa cousine, de ne pas pouvoir lui écrire tant il a de lettres à envoyer<sup>84</sup>. Celui que l'évêque de Genève considère comme son « frère père et son père frère », lui vouant ainsi

---

<sup>81</sup> *Les Chroniques de l'ordre des Ursulines recueillies pour l'usage des Religieuses du mesme Ordre par M. D. P. V.* [Marie de Pommereuse Ursuline], Paris, Jean Henault, 1673, p. 206. Les *Chroniques*, p.207 font mention de la bienveillance d'Artus de Lionne et de son dévouement à leur égard, notamment durant l'épisode de Peste de 1629 :

Il n'y avoit pas quatre ans que pour le comble de ses charitez ordinaires, il estoit demeuré près de ces bonnes Religieuses, pendant que la peste infectoit la ville de Grenoble, les assistant au spirituel & au temporel avec une affection paternelle ; tellement qu'elles garderent toutes leur closture, & ne manquerent de rien.

<sup>82</sup> Jean Buffevent de Murinais, *Discours consolatoire à Monsieur Artus de Lyonne, conseiller du Roy, en sa cour de parlement de Dauphiné, sur le décès de Damoyse Isabeau de Serviens sa femme par noble Jean Bufevent, général des états de Dauphiné son beau-frère*, Paris, Cl. Rigaud, 1612, 86 p. Cet opuscule est disponible à la BM de Grenoble sous la cote V. 714.

<sup>83</sup> *Œuvres de saint François de Sales...*, *op.cit.*, t. XIX, p. 297.

<sup>84</sup> *Ibid.*, t. XVIII, pp. 239-240 et pp. 237-240 : Lettre MCDXLI à madame de Granieu, Ancey 8 juin 1618 : « Je dooy une response a M. d'Aouste, vostre bienaymé et bien aymable cousin ».

une véritable « affection » et « vénération »<sup>85</sup>, est donc très au fait de ce qui se passe à la Visitation de Grenoble. L'estime de François de Sales à l'égard du Dauphinois est si manifeste que Charles Cotelendi insère dans sa préface de la *Vie* du saint : « on pouvoit ajoûter l'estime qu'il a toujours conservée pour la Maison de Lyonne, en effet, il fit un voyage en Dauphiné pour sacrer Prêtre Artus de Lyonne depuis Evêque de Gap, qui étoit pere de feu Monsieur de Lyonne Ministre & Secretaire d'État »<sup>86</sup>. Artus de Lionne écrit le 1<sup>er</sup> février 1620, que grâce à François de Sales et à ses « très chères filles, nos sœurs de la Visitation [...] de saintes mœurs », « de pureté de vie » et de « sainte conversation », « la sanctification de Dieu fleurit sur Grenoble »<sup>87</sup>. Artus de Lionne est très attaché à François de Sales et cela se remarque dans sa lettre où il lui écrit par trois fois être son « fils ». Il écrit d'ailleurs, « l'amour de fils me fait oublier le respect de disciple »<sup>88</sup>. L'estime réciproque des deux hommes est absolument indéniable.

Jeanne de Chantal félicite ses filles de Grenoble « d'avoir un père aussi spirituel et dressé par notre bienheureux Père »<sup>89</sup>. Il est vrai que François de Sales avait particulièrement insisté pour que ce soit Artus de Lionne qui prenne la direction spirituelle de la communauté. C'est encore lui qui reçoit au monastère les filles d'une des plus influentes familles parlementaires de Grenoble avec qui la famille de Lionne entretenait des liens étroits d'alliances : les Prunier de Saint-André. Lorsque Jeanne Prunier, fille de Laurent II Prunier et de Marguerite de Bellièvre (et donc sœur de Marguerite, future 39<sup>e</sup> congréganiste de la Purification) embrasse la vie religieuse chez les ursulines ou encore Marie, chez les visitandines, Artus de Lionne est présent<sup>90</sup>. Artus de Lionne est donc un personnage emblématique de la famille de Lionne par sa piété et son engagement dans la cité. Nous avons précédemment évoqué les charges épiscopales de celui-ci. On remarque qu'elles ne sont que la continuité de son engagement dans la Congrégation des Messieurs.

---

<sup>85</sup> *Ibid.*, pp. 322-323.

<sup>86</sup> Charles Cotelendi, *La Vie de saint François de Sales, eveque et prince de Geneve, fondateur de l'ordre de la Visitation Sainte Marie*, Paris, Robert Pepie, 1689, « Préface », non paginée.

<sup>87</sup> *Œuvres de saint François de Sales...*, *op.cit.*, t. XVIII, pp. 432-433 : Appendice H : Lettre du chanoine Artus de Lionne, seigneur d'Aoste. De Grenoble, le 1<sup>er</sup> février 1620.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> Jeanne fait profession le 30 mai 1628. L'acte est fait en présence du notaire Ferrolhet. Quant à Marie, l'acte est daté du 7 septembre 1624 en présence du notaire Grenoblois Froment. Cité dans Vital Chomel, Yves Soulingeas, *Archives familiales du Dauphiné*, t.I, *fonds Prunier*, Grenoble, Archives départementales de l'Isère, Centre Jean Berthouin, 1999, p. 53.

Nous y avons déjà fait allusion. Il est nommé préfet de la Congrégation dès sa création en 1624<sup>91</sup> et est réélu dix ans plus tard. Très érudit, l'oncle maternel de Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, est aussi un écrivain. Il a composé un traité de mathématiques publié par le Père Vincent Léolaud intitulé *Curviliærum amœnior contemplatio* édité en 1654<sup>92</sup>, mais aussi le *Sylvarum pœticarum lectori Iambicum*<sup>93</sup>. Il reste enfin à évoquer son célèbre opuscule : *Oraison funèbre, sur le trespas du Reverendissime Pere en Dieu Messire François de Sales, Evêque & prince de Genève*, prononcée aux sœurs de la Visitation de Sainte-Marie-d'en-Haut, le 9 janvier 1623<sup>94</sup>. Artus de Lionne est donc un fin lettré, versé autant dans les mathématiques que la poésie et la piété : il est tout à fait représentatif des dévots grenoblois.

#### d) Le Père Morin

Nous apprenons à la lecture d'une lettre envoyée par Mère Mectilde du Saint-Sacrement à la comtesse de Rochefort que le Père Morin, jésuite, est le directeur de cette dernière à Grenoble : « Si vous avez encore ce bon père Morin jésuite qui comprenait si bien votre disposition, vous ferez bien de suivre ses conseils, je me sens tout-à-fait indigne de vous en donner »<sup>95</sup>. Ce Père est également le thuriféraire de la cousine de Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, M<sup>me</sup> d'Herculais<sup>96</sup>. Au moment où Mère Mectilde rédige sa missive, le Père Morin n'est pas encore suspecté de « jansénisme ». Il l'est dès l'année suivante, en

---

<sup>91</sup> AD Isère, D<sup>+</sup> 29, f<sup>o</sup>45r<sup>o</sup>.

<sup>92</sup> *Curviliærum amœnior contemplatio*, Lugduni, G. Barbier, 1654, cité dans Adolphe Rochas, *Biographie du Dauphiné contenant l'Histoire des Hommes nés dans cette Province qui se sont fait remarquer dans les Lettres, les Sciences, les Arts avec le Catalogue de leurs Ouvrages et la Description de leurs portraits*, Paris, Slatkine, 1971, p.85.

<sup>93</sup> La pièce est signée *Artusius Lyonœus, gratianopolitanus, rhetor turnonius*, 8 p. suivie de *Phrases pœticæ seu sylvæ pœticarum locutionum uberrimæ*, in 12<sup>o</sup>, Tournon, 1599. Autre édition : Lyon, 1612 et Lyon, 1626 cité par Maurice Virieux, *Le Parlement de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p.396.

<sup>94</sup> *Oraison funèbre, sur le trespas du Révérendissime Père en Dieu Messire François de Sales, Evêque & prince de Genève. Prononcée aux Sœurs de la Visitation de Sainte-Marie de Grenoble, le 9 janvier 1623, par Messire Artus de Lyon sieur d'Aouste, Prebtre & Chanoine en l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame de Grenoble, & cy devant Conseiller en la Cour de Parlement de Grenoble*, Grenoble, Pierre Verdier, 1623, 91 p. Cet opuscule est disponible à la BM de Grenoble sous la cote T. 6253.

<sup>95</sup> Arsenal, Ms 2218, f<sup>o</sup>37v<sup>o</sup> : 21 avril 1664.

<sup>96</sup> *Oraison funèbre de dame Marie de Valernod, dame d'Herculés, décédée à Grenoble en odeur de sainteté* par le P. Morin, jésuite. Cette oraison est conservée à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, fonds Zaluski, 12 Z (Cf. Catalogue, *Revue des Sociétés savantes*, nov-déc.1873, p. 566). Ces références sont extraites de l'ouvrage de Ferdinand Tournier, *Vie de M<sup>me</sup> d'Herculais...*, *op.cit.*, pp. 237-243.

1665. Dans des lettres envoyées au Père provincial, le Père Bertram Bras signale la conduite déviante du Père Morin. Celui-ci reçoit des réprimandes et finalement quitte l'habit en clamant haut et fort qu'il ne fait plus partie de la Compagnie de Jésus. Cela lui vaut d'être apostasié par l'archevêque de Lyon, Mgr Camille de Neuville, le jour de Noël 1665<sup>97</sup>. Le Père Morin se réfugie alors à Rome où il obtient des lettres de grâce du pape Alexandre VII, le 14 juillet 1666<sup>98</sup>. Quelle attitude la comtesse de Rochefort et ses sœurs adoptent-elles face à ce problème ? Nous l'ignorons. Nous savons toutefois que les liens entretenus par l'archevêque de Lyon et la comtesse de Rochefort restent amicaux, les deux personnes œuvrant ensemble à l'établissement du Séminaire Saint-Irénée de Lyon.

#### e) **Claude La Colombière ou de La Colombière**

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le P. Eugène Seguin considérait que le P. Claude La Colombière devait être placé parmi les directeurs de conscience les plus célèbres du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>99</sup>. Homme de mérite, le P. Claude se rapprochait selon lui, à bien des égards de saint François de Sales ayant l'un et l'autre « l'aisance, la douceur, l'esprit net et pratique, et, pour tout dire en un mot, le même bon sens dans la direction. L'influence et l'autorité semblent pareilles »<sup>100</sup>. Durant les vacances scolaires de l'année 1680, nous savons que le jésuite passe plusieurs semaines dans la demeure familiale de Saint-Symphorien d'Ozon en compagnie de son frère aîné Humbert et de sa belle-sœur Madeleine, 70<sup>e</sup> congréganiste de la Purification, qui le « comble d'attentions et de prévenances »<sup>101</sup>. Celle-ci reçut certainement des conseils de vie de la part de son beau-frère soucieux de la perfection des âmes qu'il côtoyait et notamment de celles de sa famille.

#### f) **Jean de Bernières-Louvigny**

La comtesse de Rochefort est fort assidue aux offices de la paroisse Saint-Sulpice. Nous avons déjà souligné à plusieurs reprises qu'elle est très proche de Mère Mectilde du Saint-Sacrement ; or celle-ci est sous la direction de Jean de Bernières<sup>102</sup>. La

---

<sup>97</sup> R. P. Joseph Pra, *Les jésuites à Grenoble...*, *op.cit.*, pp. 117-118.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>99</sup> P. Eugène Séguin, s. j., *Histoire du Vénérable P. Claude de la Colombière de la Compagnie de Jésus ou Essai historique sur la vie et les écrits du P. de la Colombière*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Poussielgue Frères, 1891, p. 251.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 292.

<sup>102</sup> Voir en particulier, le chapitre consacré par Bernard Pitaud à cette question : « La direction spirituelle de Mère Mectilde par Bernières » dans *Rencontres autour de Jean*

correspondance des deux femmes indique aussi clairement que Jean de Bernières et la comtesse de Rochefort se côtoyaient et que celui-ci lui donnait des directives pour son intérieur<sup>103</sup>. Mère Mectilde invite d'ailleurs la comtesse à lui écrire<sup>104</sup>. Même si cette direction de conscience n'était qu'épisodique, elle n'en demeure pas moins réelle. Il arrivait de surcroît que Jean de Bernières conseille à la comtesse de Rochefort de suivre les directives de sa propre dirigée, cette dernière relayant ainsi les recommandations du laïque.

### **g) Jean-Jacques Olier**

Jean-Jacques Olier semble avoir grandement participé à l'avancement spirituel de la comtesse de Rochefort. Celle-ci se rendait à l'église Saint-Sulpice quotidiennement lorsqu'elle résidait à Paris. Elle souhaitait recevoir les enseignements d'un homme dont la piété était connue de tous et qui, de plus, avait connu François de Sales et était en lien avec Jean de Bernières et Mère Mectilde.

### **h) Les directeurs inconnus**

Les noms des directeurs de nombreuses Dames ne sont pas parvenus jusqu'à nous. La direction spirituelle étant le plus souvent orale, peu de traces de ces échanges entre directeurs et dirigées subsistent. Les abrégés de vie et de vertus du livre des éloges apportent parfois quelques éléments de précision sur les conseils qu'ils leur donnaient. Ainsi, nous savons que celui de Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur, « fort habile homme », avait dressé à sa demande « un formulaire de vie » pour régler sa conduite auquel elle se soumettait scrupuleusement<sup>105</sup>.

### **i) Le cas particulier de Madeleine de Franc**

Retirée à Varcès, dans son château, Madeleine de Franc est dépourvue de directeur de conscience et se sert de son journal spirituel pour dialoguer avec Dieu. Dieu est son seul directeur, elle n'en a pas d'autres. Celle-ci d'ailleurs écrit : « Je n'ey jamais esté capable d'avoir de directeur ni de leur rendre compte de consiance. Il me sembloit que

---

*de Bernières (1602-1659). Mystique de l'abandon et de la quiétude*, Paris, Parole et Silence, coll. « Mectildiana », 2013, pp. 178-216.

<sup>103</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 362.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 68 : « Employez-moi comme vous voudrez : si vous croyez que ma pauvreté et mon ignorance vous suffisent, vous en pouvez disposer ; mais quand vous voudrez écrire à Monsieur de Bernières, il vous répondra avec onction et avec lumière ».

<sup>105</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>18v<sup>o</sup>.



s'ettoit assez de me bien confesser »<sup>106</sup>. Le discours tenu par Madeleine de Franc sur la direction de conscience peut être envisagé comme une réponse aux *Caractères* de La Bruyère sur la direction des femmes : « “Qu'est-ce qu'une femme que l'on dirige ?” Je vous entend, c'est une femme qui a un Directeur. Si le Confesseur & le Directeur ne conviennent point sur une regle de conduite ; qui sera le tiers qu'une femme prendra pour surarbitre ? »<sup>107</sup>. Madeleine de Franc a choisi : ce sera Dieu. Dieu avec qui elle vivra une osmose parfaite : « Il nous instruit en plusieurs manières se qui m'aprend à m'attacher uniquement à luy »<sup>108</sup>. Jean de La Bruyère écrivait justement : « Le capital pour une femme n'est pas d'avoir un Directeur ; mais de vivre si uniment qu'elle s'en puisse passer »<sup>109</sup>. Madeleine de Franc ne semble recevoir aucun conseil de la part d'un homme durant toute la durée d'écriture de son journal, mais se sert davantage des billets écrits par ses anciens directeurs de même que de ses souvenirs pour diriger sa conscience. Ses oraisons lui permettent également de s'orienter sur sa voie, car Dieu la guide en lui faisant part de ce qu'il attend d'elle. Elle écrit ensuite les bienfaits reçus de Dieu durant ces moments intimes de prière et se plaît à les relire plusieurs fois afin de s'encourager et de progresser dans la voie que Dieu lui a tracée. Madeleine de Franc dote ainsi son journal d'une humanité pour pouvoir intimement converser avec lui.

## 2. L'obéissance à l'égard du directeur

Le titre premier des Règles enjoint aux Dames de se soumettre à leurs directeurs de conscience respectifs que ce soit pour une lecture ou pour leur âme :

au quel en cecy et en toute leur conduite interieure elles mettront peine d'obeir avec pareil soing que la vierge leur maistresse obeisoit a St. Joseph et leur communiqueront leur conscience avec pareille sincerité qu'elle mis son cher filz entre les bras de Simeon pour estre presenté a Dieu le pere dans le temple<sup>110</sup>.

Nous ne savons pas si les Dames de la Purification se soumettaient sans mot dire à leurs directeurs de conscience. De prime abord, on est enclin à penser que cela ne fait aucun doute, une femme de cette époque opinant systématiquement aux injonctions qui lui sont données. Cependant, au vu du caractère de plusieurs Dames de la Purification et

---

<sup>106</sup> BM Grenoble, R 8686, f°77 : 22 [septembre 1688].

<sup>107</sup> Jean de La Bruyère, *Les Caractères de Théophraste traduits du grec, avec Les Caractères ou les Mœurs de ce siècle*, Paris, Estienne Michallet, 1696, chapitre « Des femmes », pp. 48-71. Ici, p. 56.

<sup>108</sup> BM Grenoble, R 8686, f°77 : 22 [septembre 1688].

<sup>109</sup> Jean de La Bruyère, *Les Caractères...*, *op.cit.*, p. 56.

<sup>110</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre premier.

du conseil de désobéissance émis par Mère Mectilde à la comtesse de Rochefort sur ce point<sup>111</sup>, il est légitime de penser que cette obéissance a pu parfois être biaisée ou niée. Ce n'est pas parce que la baronne de Neuville obéit scrupuleusement aux injonctions de ses directeurs, que ce soit à Gaston de Renty ou à un inconnu<sup>112</sup>, que la comtesse de Rochefort fait de même. Le biographe de la baronne témoigne : « Elle obéissoit à ses Directeurs comme à Dieu mesme, & laissoit le soin de son ame à leur direction sans aucune contradiction de sa part »<sup>113</sup>. La baronne « estoit souple & soûmise comme un enfant aux ordres de ses Directeurs »<sup>114</sup>, elle ne prenait jamais d'initiative « sans l'ordre ou l'avis duquel [le directeur] jamais elle ne faisoit rien de notable ou d'extraordinaire en penitences, en affaires, en devotions, & en autres choses qui demandoient la response de cét oracle »<sup>115</sup>. Docile, la baronne de Neuville se soumettait aux recommandations du temps ce qui n'est sans doute pas le cas de l'ensemble des femmes au XVII<sup>e</sup> siècle.

### 3. Les Dames et leurs directrices

La direction de conscience est souvent présentée comme une « histoire de couple » où l'homme – ecclésiastique ou laïc tel Gaston de Renty ou Jean de Bernières – et la femme inversent parfois les rôles. Il est plus rarement question d'une direction spirituelle entre deux femmes. Celle-ci est pourtant très fréquente au XVII<sup>e</sup> siècle, notamment chez les « grandes spirituelles » – mystiques ou religieuses<sup>116</sup> – qui s'arrogent, selon François Guilleré, le droit de conduire des personnes de leur sexe<sup>117</sup>. Le Père jésuite condamne cette « profession » et souhaite montrer à ces personnes « leur égarement ». Il pense effectivement que « nous sommes dans un étrange siècle, où il se trouve aussi bien des Directrices, que des Directeurs »<sup>118</sup>. Selon lui, les raisons invoquées par les femmes pour usurper une fonction hiérarchique qui ne leur appartenait pas étaient de trois ordres :

---

<sup>111</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 61.

<sup>112</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XVII, p. 291.

<sup>113</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXVIII, pp. 169-170.

<sup>114</sup> *Ibid.*, chap. XXVIII, p. 172.

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> Isabelle Brian, « La lettre et l'esprit. Jeanne de Chantal directrice spirituelle », dans *Visitation et Visitandines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* sous la direction de Bernard Dompnier et Dominique Julia. Actes du colloque d'Annecy 3-5 juin 1999, C.E.R.C.O.R., Saint-Étienne, Université Jean Monnet, 2001, pp. 53-67.

<sup>117</sup> François Guilleré, *Les secrets de la vie spirituelle qui en découvrent les illusions par le R.P. François Guilleré, de la Compagnie de Jésus*, Paris, Estienne Michallet, 1673, Livre I, Traité VIII, chap. III, pp. 168-173.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 168.

premièrement, le manque de directeurs « bien intelligens » ; deuxièmement, la honte éprouvée par les femmes de s'épancher à l'oreille des hommes sur « leurs misères les plus secrètes » et troisièmement, le langage divin de certaines femmes qui suffisait à faire succomber leur subordonnée<sup>119</sup>. Il ne saurait cependant blâmer les « Supérieures des Religions » qui conduisent les « religieuses qui sont sous leur obéissance, & principalement celles, à qui leur institut donne plus qu'aux autres, cet esprit de direction sur leurs filles »<sup>120</sup>. Il prend pour exemple Thérèse d'Avila<sup>121</sup>. Il est toutefois assez singulier de constater que sa propre dirigée, Mère Mectilde du Saint-Sacrement, ait été une « experte » sur ce point<sup>122</sup>, ayant, selon les mots d'Yves Poutet, un « véritable talent pour la direction des âmes »<sup>123</sup>. Elle eut à diriger hormis celle de ses religieuses, la conscience de la princesse Marguerite de Lorraine. Le baron de Renty, que le Père Guilloré considère comme un « parfait modèle des grands Spirituels de nostre siècle »<sup>124</sup>, a confié la conscience de la baronne de Neuville à une femme<sup>125</sup>. Il est surprenant que le Père Guilloré n'en dise mot et qu'il ne blâme pas cet acte. Le biographe de la baronne, qui partage les avis de Guilloré, écrivait à ce propos :

[...] bien que pour les autres personnes, il deust passer pour vray que les femmes par quelque voye & par quelque ordre que ce fust, deussent estre tenues incapables de diriger ; si est-ce que pour elle [la baronne de Neuville], estant si abominable, elle ne meritoit pas que personne prist la peine de la conduire ; & ainsi que c'estoit encore trop de misericorde pour elle d'estre sous la direction d'une femme<sup>126</sup>.

Dans les quelques paragraphes qui suivent, nous nous interrogeons sur la direction féminine à travers les exemples de la bénédictine Mère Mectilde du Saint-Sacrement et de la comtesse de Rochefort, puis de la visitandine Marie-Constance de Bressand à l'égard des Dames de la Purification. Ainsi, nous constatons que le vœu émis par

---

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>121</sup> *Ibid.*, pp. 171-173.

<sup>122</sup> Yves Poutet écrit dans la biographie de Mère Mectilde au sujet de celle-ci : « Elle la poursuit [la vie monastique] en devenant bien vite experte dans la conduite des âmes, tant religieuses que séculières, dans plusieurs abbayes de Paris, de Normandie, de Caen. Sur ce point, Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, pp. 347-348.

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 402.

<sup>124</sup> R. P. François Guilloré, *Les secrets de la vie spirituelle...*, *op.cit.*, Livre I, Traité VIII, chap. II, p. 167.

<sup>125</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXV, p. 150.

<sup>126</sup> *Ibid.*

Gabrielle Suchon consistant à confier la direction d'une femme à une autre femme s'était réalisé bien avant la parution de son *Traité de la morale et de la politique*<sup>127</sup>.

#### a) Catherine de Bar, Mère Mectilde du Saint-Sacrement

Au cours de leurs existences respectives, les Dames de la Purification font la connaissance de femmes dotées de fortes personnalités et à la spiritualité intense : c'est le cas de la comtesse de Rochefort avec Catherine de Bar, en religion, Mère Mectilde du Saint-Sacrement<sup>128</sup>.

Catherine de Bar naît le 31 décembre 1614 à Saint-Dié, en Lorraine, dans une famille aisée. Son père, Jean de Bar appartenait à une ancienne famille de la noblesse de robe et sa mère, Marguerite Guillon, était la fille d'un notaire du lieu. Orpheline dès l'âge de neuf ans, c'est son père qui lui fournit une éducation propre à son statut : dessin, musique, peinture, travaux d'aiguille et apprentissage du latin rythment ses journées. En 1631, à l'âge de 17 ans, son prétendant étant décédé à la guerre, Catherine entre au monastère des Annonciades de Bruyères où elle fait profession un an plus tard sous le nom de sœur Saint-Jean l'Évangéliste. Les troupes engagées dans la guerre de Trente Ans faisant à ce moment-là des ravages en Lorraine l'obligent à fuir. Elle se réfugie à Commercy, mais n'y trouve pas le repos. Face aux déprédations constantes des soldats, elle se voit à nouveau contrainte de partir et reçoit l'hospitalité au monastère bénédictin

---

<sup>127</sup> Dans son ouvrage sur *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime* et particulièrement dans son chapitre sur la direction de conscience, pp. 469-482, Linda Timmermans cite à plusieurs reprises l'ouvrage de Gabrielle Suchon, *Traité de la morale et de la politique, divisé en trois parties. Sçavoir la liberté, la science, et l'autorité, où l'on voit que les personnes du sexe pour en être privées, ne laissent pas d'avoir une capacité naturelle, qui les en peut rendre participantes*, Lyon, B. Vignieu et Certé, 1693, 3<sup>e</sup> partie, notamment les pages 79-85 où l'autrice dénonce que

[...] la dependance des personnes du Sexe est si generale & universelle, que non seulement elles sont sujettes pour leur direction & leur conduite ; mais encore dans les pratiques les plus saintes & qui ne dépendent que de Dieu seul ».

Linda Timmermans, *ibid.*, p. 478, écrit :

Gabrielle Suchon se veut le porte-parole de toutes les femmes qui souffrent de leur « dépendance spirituelle ». La solution qu'elle suggère est hardie : confier la conduite spirituelle des femmes aux femmes elles-mêmes, qui sauront mieux assister leurs semblables.

<sup>128</sup> Les indications biographiques s'inspirent du livre consacré par Joseph Daoust à *Catherine de Bar, Mère Mectilde du Saint-Sacrement : 1614-1698, fondatrice de l'Institut des Bénédictines du Saint-Sacrement*, Paris, Pierre Téqui, 1979, 107 p. ; de la notice de Véronique Andral présente dans le *DS, op.cit.*, t. X, col. 885 et s. et de l'ouvrage d'Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*

de Rambervilliers où elle fait la connaissance de la Règle de saint Benoît. Elle décide d'y faire sa profession le 11 juillet 1640, sous le nom de sœur Catherine-Mectilde. La guerre l'oblige cependant à partir une nouvelle fois. Elle trouve refuge en août 1641 à l'abbaye de Montmartre, à Paris, où elle fait la rencontre de saint Vincent de Paul et de Marie de Beauvilliers. C'est durant son séjour parisien qu'elle ajoute à son nom de religieuse, le « Saint-Sacrement », et qu'elle fait une nouvelle rencontre, déterminante : celle du laïque Jean de Bernières. Une amitié spirituelle s'instaure entre eux dès le début de leurs échanges. Une correspondance assidue de 1642 à 1659 témoigne de cette amitié réciproque. En 1647, le monastère de Caen la réclame comme supérieure et trois ans plus tard, en 1650, elle est élue prieure du monastère de Rambervilliers. Catherine de Bar retourne à la case départ. Seulement, les tensions belliqueuses de la Fronde obligent sa communauté à se disperser. Mère Mectilde, secondée par plusieurs sœurs, se rend alors à Paris, au quartier Saint-Germain, où elles reçoivent une aide matérielle et pécuniaire de la part de quelques nobles dames à la demande exprès de Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice. C'est là que Mectilde du Saint-Sacrement fait la connaissance de Marie Le Guesle, comtesse de Châteauvieux et de Catherine de La Croix de Chevrières, comtesse de Rochefort. Dans une lettre qu'elle lui adresse, Mère Mectilde se remémore leur rencontre en ces termes :

[...] l'eussiez-vous cru la première fois que votre charité me fit l'aumône dans une pauvre petite maison, inconnue quasi de tout le monde. Ce fut un matin : je m'en souviens, et vous seriez étonnée si en vous parlant à la grille de notre pauvre chapelle mon âme parlait à la vôtre et recevait je ne sais quoi pour vous, qui ne m'a jamais été ôté, et que je n'ai reçu pour personne de cette sorte, quoique plusieurs ont pris quelques bonnes pensées de nous. Dieu, dès ce moment, faisait une liaison qu'il rendra par sa grâce éternelle, si mes misères n'y font obstacles<sup>129</sup>.

À Paris où elle habitait rue Férou, près de la rue Cassette, la comtesse de Rochefort se rendait souvent au monastère pour rencontrer Mère Mectilde. Leur proximité géographique est telle que Mère Mectilde demande pardon à la comtesse pour les nuisances sonores occasionnées par les travaux du futur monastère : « je vous y viens faire un mot : le premier est de vous remercier de l'agrément que vous avez d'entendre les coups de marteau et de pic de nos maçons, qui ont promis de faire diligence »<sup>130</sup>. Les deux femmes s'étaient vues pour la première fois en janvier 1652<sup>131</sup> et ne cessaient depuis

---

<sup>129</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 230-231.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 71 et pp. 372-374.

<sup>131</sup> Catherine de Bar, *Adorer et adhérer*, *op.cit.*, p. 19.

de s'entretenir. Leur liaison est si forte que Mère Mectilde se plaint dans une lettre de ne pas la voir aussi souvent qu'elle le souhaite et de trouver « la chapelle toute déserte » en son absence<sup>132</sup>. Cette lettre est suivie de beaucoup d'autres puisque ce sont les copies de 134 lettres inédites<sup>133</sup> de plusieurs pages chacune<sup>134</sup> écrite par Mère Mectilde à la comtesse de Rochefort qui ont été conservées et qui sont aujourd'hui consultables au monastère des bénédictines de l'Immaculée Conception de Rouen. L'original étant perdu depuis bien longtemps, il ne s'agit pas d'un manuscrit de première main, mais d'une copie des lettres effectuées au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et appartenant à la Mère Saint-Benoît, de la rue Cassette. Une autre copie, plus tardive, existe, mais elle présente quelques différences de mots ou d'expression<sup>135</sup>. La Bibliothèque de l'Arsenal conserve également une quinzaine de lettres écrite par la fondatrice des bénédictines du Saint-Sacrement à la comtesse de Rochefort<sup>136</sup>. Nous n'avons pas, en revanche, connaissance des lettres écrites par la comtesse de Rochefort à son amie, mais nous savons que Mère Mectilde les lui rendait systématiquement par l'intermédiaire de ses laquais<sup>137</sup>. À l'instar de la relation épistolaire de Gaston de Renty avec Mère Élisabeth de la Trinité, cette correspondance présente donc une « homogénéité remarquable »<sup>138</sup>. Ces lettres n'auraient pas pu parvenir jusqu'à nous si la comtesse de Rochefort avait respecté la volonté de son amie. Mère Mectilde considérait en effet que ses lettres n'étaient pas destinées à rester enfermées dans un coffre, mais devaient être lues par la comtesse puis brûlées :

ne pensez pas tirer des papiers de nous et des chétifs chiffonnages pour les serrer dans un coffre ; ce n'est point pour cela que je vous écris : c'est pour vous obliger d'être

---

<sup>132</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 1.

<sup>133</sup> Il s'agit bien de 134 lettres comme le suggère Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 388 et non de 112 lettres comme le suggérait Raymond Darricau, « Une correspondance spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle : la Mère Mectilde, fondatrice des Bénédictines du Saint-Sacrement (1614-1698) et Madame de Rochefort (1614-1675) », *op.cit.*, p. 420.

<sup>134</sup> La longueur des lettres est imputable au manque de « science » et à la « grossièreté » de Mère Mectilde : « Je voudrais pouvoir abréger, mais je n'ai pas assez de science ni de capacité pour m'expliquer en deux mots, comme font les âmes de grâce et de lumière. Il faut que je vous parle selon ma grossièreté ». Sur ce point, MBIC Rouen, P. 110, p. 44.

<sup>135</sup> Nous utilisons la version modernisée de la correspondance effectuée par sœur Marie Pascale et Mère Mectilde d'après le manuscrit P. 110. Lorsque nous nous référons au manuscrit 104 bis, nous le citons expressément.

<sup>136</sup> Arsenal, Ms 2218.

<sup>137</sup> Dans une lettre, Mère Mectilde écrit : « corrigez-vous et trouvez bon que je retienne vos chères lettres pour achever d'y répondre ; puis je vous les remettrai entre les mains. J'étais en bon trait de vous écrire ; il faut que votre laquais s'en retourne ». Sur ce point, MBIC Rouen, P. 110, p. 45.

<sup>138</sup> Bernard Pitaud, *Histoire d'une direction spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle. Gaston de Renty, Élisabeth de la Trinité*, Paris, Cerf, 1994, p. 9.

fidèle à Dieu et à le suivre généreusement dans le sentier auquel il vous appelle, et après que vous y aurez remarqué ce qu'il plaira à Notre Seigneur vous donner par icelles, les jetez dans le feu. Voilà ce que vous devez faire<sup>139</sup>.

Mère Mectilde est très claire : ses écrits sont exclusivement réservés à la comtesse et doivent lui servir à progresser dans la voie tracée par Dieu et n'ont aucunement pour objet d'être rendus publics.

Infatigable épistolière<sup>140</sup>, Mère Mectilde donne à cette correspondance une tonalité spirituelle et mystique. Même s'il est parfois fait mention de la famille de la comtesse de Rochefort<sup>141</sup>, en l'occurrence de sa sœur, M<sup>me</sup> de Revel<sup>142</sup>, à qui Mère Mectilde écrit également<sup>143</sup> ; de ses interminables procès<sup>144</sup> ou de sa complexion fragile<sup>145</sup> qui l'amène à prendre les eaux, c'est principalement pour diriger sa conscience et son âme que sont rédigées ces nombreuses missives. Dire d'emblée que Mère Mectilde est sa directrice de conscience et qu'elle se considère comme telle est un peu précipité sachant qu'elle l'encourage à prendre un directeur<sup>146</sup> et qu'elle lui écrit : « si j'étais votre directeur je vous ôterais toute autre disposition que celle du silence et du respect »<sup>147</sup>. C'est également elle qui lui dit ce que la comtesse doit confier à son directeur, Monsieur N. Ainsi, après avoir souligné son « incapacité à la conseiller », elle ne fait que cela pendant plusieurs pages comme en témoigne ce long extrait :

Pour le reste vous le pouvez entretenir de vos affaires temporelles, et pour votre intérieur il faut beaucoup vous rendre à Dieu. Je lui rendrais compte de vos communions, oraisons, etc., succinctement, s'il ne vous interrogeait, lui disant comme vous tâchez de vous rendre à Dieu continuellement avec le plus de dégagement de votre propre esprit qu'il vous est possible, mais que vous remarquez tous les jours dans vos oraisons que Notre Seigneur veut beaucoup d'humilité de vous, et qu'il vous fait connaître un peu que c'est par cette voie qu'il veut que vous alliez à lui, et par celle d'un entier abandon à son bon plaisir, y ayant eu quelque application plus pressante

---

<sup>139</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 49-50.

<sup>140</sup> Selon les sœurs bénédictines du Saint-Sacrement de Rouen, ce sont plus de 3 150 lettres qui ont été écrites par leur fondatrice à divers correspondants entre 1642 et 1698. Sur ce point, *Catherine de Bar 1614-1698. Une âme offerte à Dieu en saint Benoît*, Paris, Pierre Téqui, 1998, p. 148.

<sup>141</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 10, 34, 39, 40, 56, 118, 201, 205, 213, 233, 257, 258 ; P. 101, pp. 818-819 ; Arsenal, Ms 2218, f<sup>o</sup>35v<sup>o</sup>, 39r<sup>o</sup>, 42r<sup>o</sup>, 49, 50v<sup>o</sup>, 53v<sup>o</sup>.

<sup>142</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 73-74, 372 ; P. 101, p. 436.

<sup>143</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 40 : « ce matin, j'ai écrit un mot à Madame votre chère sœur, qui me touche fort dans sa perte ».

<sup>144</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 9, 63, 70, 72, 73, 107, 108, 213, 214, 227, 228, 259, 361 ; P. 104 bis, pp. 361-362 ; Arsenal, Ms 2218, f<sup>o</sup>56.

<sup>145</sup> La comtesse de Rochefort est souvent atteinte par la maladie. La correspondance ne cesse de le mentionner. P. 101, pp. 693, 818, 819 ; P. 104 bis, pp. 86-87 ; P. 110, pp. 16, 17, 46, 90, 95, 96, 207, 260 ; Arsenal, Ms 2218, f<sup>o</sup>42v<sup>o</sup>, 51v<sup>o</sup>, 54v<sup>o</sup>.

<sup>146</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 248.

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 84.

qu'à l'ordinaire, que vous avez remarqué qu'il fallait vous dégager de vous-même et de vos intérêts spirituels d'une autre manière [...] Vous pouvez dire que vous vous trouvez quelquefois dans quelque désir de fidélité et même de solitude pour vous rendre plus particulièrement à ce que Notre Seigneur veut de vous. Vous lui devez dire l'état général de votre âme, comme elle est en paix et en repos depuis qu'elle a commencé de s'abandonner plus simplement sans faire tant d'efforts ni tant rechercher les lumières et les goûts de votre amour propre et, que vous remarquez que vous devez agir beaucoup plus par la foi que par les sens, et que la voie de foi vous tient plus dégagée et vous fait agréer votre pauvreté intérieure et vos impuissances, etc. Pour vos oraisons vous tâchez de les faire tous les jours selon l'ordre qu'il vous en a donné, vous rendant plus à Dieu pour sa sainte volonté que pour y recevoir lumière et consolation [...] Vous pouvez aussi lui parler de vos imperfections, mais ne vous embarquez pas à en dire beaucoup de secrètes, c'est-à-dire ce que vous remarquez par la lumière de votre état, qui est une lumière de foi, mais dites ce que vous savez qu'il peut comprendre et connaître. Témoignez-lui respect, confiance et humilité à recevoir ses avis, et s'il vous rebute vous vous retirerez en patience, avouant devant Dieu que vous le méritez bien [...] Tout ce que vous lui pouvez dire sur la direction de votre âme, c'est de lui dire que vous êtes résolue de vivre dans l'obéissance à ses ordres, autant qu'il vous sera possible, mais que votre crainte est de ne lui donner pas toute la satisfaction que son zèle et l'amour qu'il a pour la gloire de Dieu dans les âmes désireraient et que vous le suppliez très humblement d'avoir patience de vos misères et de vous continuer sa charité, comme au plus petit et au plus faible membre de Jésus-Christ, qu'il vous semble avoir un peu de bonne volonté, mais que vous avez grand sujet de n'y point prendre d'appui, ains de vous défier de vous-même pour vous abandonner à Dieu et à la charité qu'il lui a donnée jusqu'à présent pour votre âme, et que vous espérez qu'il vous la continuera pour sa gloire, c'est de quoi vous le suppliez très humblement<sup>148</sup>.

Ce passage montre une religieuse soucieuse de respecter le manuel de la dirigée qui recommande à son amie la manière dont celle-ci doit s'ouvrir à son directeur de conscience. Elle l'invite également à obéir en tous points à cet homme.

Les conseils prodigués par Mère Mectilde à la comtesse sont souvent ambigus et vont parfois à l'encontre de la volonté du directeur. En effet, plutôt que d'encourager la comtesse à suivre la voie tracée par ses directeurs, Mère Mectilde prône la désobéissance en lui conseillant de suivre la voie du Saint-Esprit :

Je n'ai su trouver plus tôt le loisir que je désirais pour vous faire réponse, et vous dire que vous ne devez point tourmenter ni votre tête ni votre esprit pour le faire entrer dans les dispositions ou Monsieur N. voudrait vous mettre. Suivez la direction du Saint Esprit, qui vous est suffisamment signifié et l'expérience que vous en avez vous doit suffire pour tenir ferme dans les attaques que les spirituels qui ne sont pas dans cette voie vous pourront faire<sup>149</sup>

---

<sup>148</sup> *Ibid.*, pp. 86-89. Elle lui écrit également : « J'ai vu Monsieur N... qui m'a demandé s'il devait vous aller voir. Je lui ai dit que oui, et que vous avez beaucoup de respect pour lui. S'il vous parle, écoutez-le ; ne vous gênez point pour lui dire rien de vos dispositions... » *Ibid.*, p. 96.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 61.



Mère Mectilde a confiance en l'« expérience » de la comtesse et en son discernement pour ne pas s'incliner face à des remarques acerbes dont elle peut être la victime. De quels « spirituels » proviennent ces critiques ? Mère Mectilde ne le précise jamais. En revanche, elle n'hésite pas à exprimer ses pensées avec sincérité lorsqu'un avis donné à la comtesse ne lui convient pas :

Cela n'empêche pas que vous n'y ayez recours et confiance [envers le Père] ; mais je n'aurais jamais cru [qu'il] soit si peu anéanti : je vois bien qu'il croit l'être ; mais, à mon avis, les maximes qu'il vous donne pour y arriver, qui est la troisième voie, vous établissent plus fort dans votre opération et dans les effets de votre esprit que dans votre néant. S'il me fallait pratiquer tout ce qu'il vous ordonne il me donnerait bien de quoi exercer la patience, néanmoins ses leçons sont très bonnes pour une âme bien multipliée et qui n'a point vocation de l'anéantissement, car, en suivant sa méthode, elle aura toujours la satisfaction de voir son œuvre, et qu'elle fait beaucoup par son esprit propre. Ô mon Dieu, quelle conduite tient-on aujourd'hui sur la plupart des âmes, et au lieu de les rendre à Jésus par une parfaite sortie d'elles-mêmes, on les renforce dans elles-mêmes, et on leur veut faire trouver en elles ce qu'elles ne trouveront jamais qu'en Jésus Christ. Pour vous, ma très chère fille, je vous conseille de vous laisser à Dieu avec plus d'abandon et de pureté, de simplicité et plus de mort, et soyez assurée que si vous êtes fidèle vous verrez l'effet de ses paroles et ressentirez l'efficace de sa grâce<sup>150</sup>.

Mère Mectilde ne semble pas en accord avec les maximes de ce Père, qu'elle juge certes bonnes, mais inadaptées à l'état intérieur de la comtesse de Rochefort. Elle croit percevoir un changement dans la direction de conscience de la comtesse ce qui la contrarie et donne pour cela son avis sur l'attitude que doit adopter son amie. Elle insiste d'ailleurs sur ce point : « Je vous dirai comme vous devez vivre dans la grâce de votre état en attendant souvenez-vous de prier Dieu pour moi »<sup>151</sup>. Dans les conseils prodigués, Mère Mectilde invite fortement la comtesse à persévérer dans l'état d'anéantissement et d'abandon où elle doit être. La vie chrétienne consiste, selon Mère Mectilde tout comme chez Gaston de Renty ou Jean de Bernières, à participer à l'anéantissement du Christ<sup>152</sup>. Ce processus d'anéantissement passe nécessairement par de nombreuses souffrances. Mère Mectilde en a parfaitement conscience quand elle écrit à la comtesse : « je sais bien que sa conduite est très crucifiante, mais c'est une nécessité »<sup>153</sup>. Elle tente d'apaiser, par ses mots, l'inquiétude que ressent sa dirigée. Ce qu'elle lui conseille vivement et inlassablement est d'entrer dans « l'état » et « l'esprit » de « victime » afin qu'elle « se

---

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>152</sup> Bernard Pitaut, *Histoire d'une direction spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 45.

<sup>153</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 50.

laisse conduire à l'aveugle comme un petit enfant »<sup>154</sup>. Ainsi, elle n'aura plus rien à craindre. Les « appréhensions humaines » ressenties s'effacent d'elles-mêmes et la comtesse de Rochefort n'a plus qu'à « se jeter à corps perdu en Jésus-Christ », à se « laisser lier, égorger et détruire en Dieu »<sup>155</sup>. Jean de Bernières utilise les mêmes expressions pour décrire ses états intérieurs puisqu'il désire obéir à la volonté divine « en crevant les yeux de son entendement »<sup>156</sup>. Il faut donc impérativement que la comtesse de Rochefort suive son « sentier »<sup>157</sup>, mais celle-ci ne parvient pas à franchir l'obstacle de son moi pour arriver au pur abandon. Elle est trop angoissée et liée aux choses terrestres ce qui fait dire à Mère Mectilde : « Je lisais ce matin dans notre bréviaire que celui qui ne quitte point son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, bref tout ce qu'il possède, n'est pas digne de Jésus-Christ ; je n'ai pu m'empêcher de vous appliquer cet article »<sup>158</sup>. Cette dernière lui propose alors un choix douloureux : « s'y abandonner ou renoncer au christianisme »<sup>159</sup>. Immédiatement, la comtesse de Rochefort opte pour la première solution en choisissant d'être Jésus-Christ puisque selon sa directrice, « quel bonheur éternel d'être Jésus-Christ avec Jésus-Christ de vivre et n'opérer que de Jésus-Christ et par Jésus-Christ »<sup>160</sup>. Mère Mectilde, forte de son expérience – même si elle minore celle-ci en disant n'être « pas capable de [lui] apprendre ni de [la] redresser »<sup>161</sup> – examine l'intérieur et l'extérieur de sa pénitente. Yves Poutet considère d'ailleurs que la comtesse de Rochefort est « intimement dirigée » par Mère Mectilde<sup>162</sup>. L'auteur de la biographie de la religieuse cite à l'appui de son propos une lettre de Jean de Bernières adressée à la

---

<sup>154</sup> *Ibid.*, pp. 8-9 ; Arsenal, Ms 2218, f°51r°.

<sup>155</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 9, 48, 202, 364. Elle écrit également : « Notre Seigneur vous fortifiera par sa grâce, et pendant qu'il vous égorgera il vous vivifiera ». *Ibid.*, pp. 7-8. Ces termes qui peuvent paraître crus pour le lecteur contemporain ne l'étaient pas au XVII<sup>e</sup> siècle. Mère Mectilde lui écrit également : « il se faut crever les yeux et se perdre, en dussions-nous périr pour l'éternité ! ». *Ibid.*, pp. 39-40.

<sup>156</sup> Jean de Bernières, *Chrétien intérieur*, *op.cit.*, p. 657. Ce langage commun aux deux amis n'était plus en vogue au XIX<sup>e</sup> siècle. L'édition orthodoxe du *Chrétien intérieur* de 1867 introduit de nombreuses modifications, en particulier sur cette phrase, changeant le verbe « crever » par celui de « fermer ». Sur ce point, *Chrétien intérieur*, éd. de 1867, t.II, p. 254. Maurice Souriau insiste sur ces modifications dans son ouvrage sur *La Compagnie du Saint-Sacrement de l'Autel à Caen. Deux mystiques normands au XVII<sup>e</sup> siècle M. de Renty et Jean de Bernières*, Paris, Perrin, 1913, pp. 291-296.

<sup>157</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 28, 39, 50, 52, 62, 69, 77, 91, 94, 99, 100, 211, 213, 217, 361.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>162</sup> Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 387.

comtesse de Rochefort où il est dit : « Jésus soit notre tout [...]. Notre très chère Sœur du Saint-Sacrement se porte mieux [...] servez-vous de ses bons avis pendant que vous êtes auprès d'elle [...] Agréez les occasions de mortification qui se présentent et estimez [comme] une béatitude d'être persécutée »<sup>163</sup>. Lorsqu'elle est satisfaite de la comtesse, il arrive souvent à Mère Mectilde de lui écrire « J'ai examiné votre manière d'opérer dans les affaires extérieures et l'état de passivité au-dedans : tout cela est très bien, soyez en repos et continuez de même »<sup>164</sup>. Elle lui écrit « courage, ma très chère sœur », « vous êtes bien », mais lui reproche aussi d'être « trop vivante »<sup>165</sup>, de « retourner en arrière »<sup>166</sup> et de trop « aimer l'honneur et les applaudissements »<sup>167</sup>. Il y a donc complaisance entre les deux femmes, mais aussi compassion. Mère Mectilde plaint fréquemment la comtesse de Rochefort. Un jour, elle est « si pénétrée de [son] mal que si [elle] pouvait sortir, [elle] se transporterai[t] auprès d'[elle] pour l'aider »<sup>168</sup>. Elle volerait même si elle avait des ailes<sup>169</sup>. Cependant, il est impératif que sa dirigée souffre puisque c'est une « victime », autrement dit, une âme consacrée. La comtesse de Rochefort doit mourir, suivre « son divin Maître à la mort »<sup>170</sup>. Mère Mectilde est son intermédiaire auprès de Dieu dans cette voie : « marchez humblement et confidemment si vous me voulez pour votre répondante devant Notre-Seigneur »<sup>171</sup>. Certains passages semblent indiquer le regret éprouvé par Mère Mectilde d'être trop franche envers la comtesse : « J'agis avec vous dans une franchise qui me surpasse moi-même. Je ne sais pas pourquoi Notre-Seigneur le permet ; cela ne m'est aucunement ordinaire. Je supplie votre charité d'excuser si je me suis trop émancipée, je vous en demande pardon et vous supplie de prier Notre Seigneur qu'il me donne une véritable et profonde humilité »<sup>172</sup>. Mère Mectilde assume pleinement sa fonction de directrice, mais se repend de temps à autre d'être trop libre en lui parlant d'égale à égale. Dans une autre lettre, elle confie à la comtesse l'étroite ressemblance de leurs âmes. Mère Mectilde voit en la comtesse de Rochefort, son double :

---

<sup>163</sup> *Ibid.*

<sup>164</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 100.

<sup>165</sup> *Ibid.*, pp. 38, 71, 210.

<sup>166</sup> *Ibid.*, pp. 17, 20, 43, 47, 48, 64, 77.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>168</sup> MBIC Rouen, P. 104 bis, p. 87.

<sup>169</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 358 : « si j'avais des ailes je volerais pour le moins sept fois le jour auprès de vous, quoique j'y sois souvent en esprit ».

<sup>170</sup> *Ibid.* pp. 48, 101, 219, 266.

<sup>171</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 39.

Je vous prie, ne vous scandalisez pas de ma franchise : je procède avec vous comme une autre moi-même. Voyez en cela combien je suis téméraire de vous comparer à moi, misérable ou de m'élever à vous : voilà des effets de mon orgueil ! Vous avez assez de bonté pour les souffrir ; ayez autant de liberté pour me témoigner ce qui vous pourrait faire peine en mon procédé et en ma manière d'agir avec vous. Je suis peut-être imprudente ; mais l'affection que Notre Seigneur m'a donnée pour vous me tient à couvert et me fait avoir autant de hardiesse qu'il en faut pour vous dire les vérités que je connais, sans considérer rien d'humain, ni l'éclat de votre naissance et condition. Il me semble qu'il n'y a rien de grand que Jésus Christ, et c'est en lui et par lui que j'ai la liberté de vous parler avec franchise et de vous assurer qu'en son saint amour je suis entièrement à vous<sup>173</sup>.

L'amitié éprouvée pour la comtesse permet à Mère Mectilde de transcender sa position et de lui exposer clairement ses vues sur sa personne. Il est vrai que les deux femmes ne sont pas issues du même milieu social et l'amitié qu'elles éprouvent l'une pour l'autre n'en est que plus belle. On remarque que Mère Mectilde écrivait de même à la duchesse d'Orléans, Marguerite de Lorraine :

Ne direz-vous pas, Madame, que je suis bien téméraire ? Vous avez sujet de le dire et de le croire, si votre bonté ne se souvient plus qu'elle m'a chargée de son âme [...] Recevez, Madame, le don d'un cœur qui est à vos pieds, et qui ne vous parle qu'avec un profond respect de ce qu'il est contraint intérieurement de vous dire. Si cela vous déplaît, je ne le ferai plus ; mais sachez que votre âme m'est plus précieuse que la mienne, il me semble qu'elle est à moi et que je la dois rendre à mon divin Maître. Pardon si en cela je vous manque de respect<sup>174</sup>.

Cette lettre prouve que Mère Mectilde fut la directrice de conscience de la duchesse d'Orléans. Au préalable, elle avait décliné la demande émise par la duchesse en la renvoyant auprès de dom Ignace Philibert (1602-1667), prieur de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés<sup>175</sup>. La duchesse ayant plusieurs fois insisté pour que ce soit elle, Mère Mectilde avait fini par accepter de tenir ce rôle. Elle le tenait encore auprès de la comtesse de Châteauvieux. Sur les conseils de son confesseur, M. Bréda, curé de Saint-André-des-Arts, la comtesse de Châteauvieux avait tout mis en œuvre pour que Mère Mectilde la dirige allant jusqu'à organiser une entrevue opportune entre son confesseur et la religieuse dans le jardin de son hôtel particulier. Mère Mectilde avait donc accompagné ce jour-là la comtesse dans ses dévotions et dans sa visite de l'église de Notre-Dame de Saint-Victor. La comtesse de Châteauvieux lui avait ensuite proposé une promenade dans son jardin où M. Bréda l'attendait. Des phrases avaient été échangées et à la fin, Mère

---

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>174</sup> Ildéphonse Hervin et Marie Dourlens, *Vie de la très révérende Mère Mechtilde du Saint-Sacrement...*, *op.cit.*, chap. VI, p. 489.

<sup>175</sup> *Ibid.*, chap. VI, pp. 486-487.

Mectilde acceptait en disant : « je m'offre à la très -Sainte Trinité pour être votre caution, je réponds pour vous »<sup>176</sup>.

Mère Mectilde était donc simultanément directrice de plusieurs femmes laïques de haute condition : entre autres, la comtesse de Rochefort, la duchesse d'Orléans et la comtesse de Châteaueux<sup>177</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Duquesne consacre quelques pages à la relation entretenue par Mère Mectilde et la comtesse de Rochefort et note précisément : « cette dame fut une des plus intimes amies de la Mère Mectilde et peut-être celle qu'on peut dire s'être élevée à la plus haute perfection sous sa conduite »<sup>178</sup>.

Lors de ses séjours parisiens, les entretiens de Mère Mectilde avec la comtesse de Rochefort étaient fréquents. Ils avaient généralement lieu dans une « petite chambre », en « secret ». C'est ce qu'écrit Mère Mectilde : « Ce n'est pas le sujet de ma lettre, c'est pourquoi je le quitte pour vous répondre et vous dire que quand il plaira nous nous entretiendrons dans notre petite chambre. Si vous voulez que ce soit aujourd'hui, cela sera secret, et nous parlerons de votre mal et du corps et de l'âme »<sup>179</sup>. Pour garantir la confidentialité de leurs entretiens, Mère Mectilde mettait « à la porte un écriteau qui disait : Mère du Saint-Sacrement n'est point au logis »<sup>180</sup>. Une autre fois, leur entretien eut lieu à la grille de la chapelle<sup>181</sup> ou encore dans une cellule du monastère<sup>182</sup>. Mère Mectilde l'avait également attendu un soir de Noël où la comtesse de Rochefort n'était

---

<sup>176</sup> *Ibid.*, chap. III, p. 282.

<sup>177</sup> Raymond Darricau notait justement à ce propos :

Sachant par expérience la puissance des esprits et des cœurs tournés vers une vie habituelle de méditation et d'ascèse, elle dirigeait dans ce sens un groupe de dames venues à elle, poussées par un élan de perfection totale. Relevons en passant les noms de quelques-unes de ces fidèles des parloirs du Saint-Sacrement, avides de recevoir la forte direction de Mère Mectilde : Mesdames de Chateaueux, de Boves, de Mouy, de Cessac, de Mangot, de Brienne confidente de la reine [...], de Herse, mère du saint évêque de Chalons, de Forax nièce de saint François de Sales, de Longueville.

Sur ce point, Raymond Darricau, « Une Correspondance spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle : la Mère Mectilde, fondatrice des bénédictines du Saint-Sacrement (1614-1698) et Madame de Rochefort (1614-1675) », dans *Revue d'ascétique et de mystique*, Toulouse, n°132, octobre-décembre 1957, pp. 400-421. Ici, pp. 409-410.

<sup>178</sup> Arnaud-Bernard d'Icard Duquesne (abbé), *Vie de la vénérable Mère Catherine de Bardite en religion Mectilde du Saint-Sacrement*, Nancy, 1775, Claude-Sigisbert Lamort, pp. 318-326. Ici, p.318.

<sup>179</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 46 et p. 50 : « je vous désire dans notre petite chambre où je suis solitaire aujourd'hui ».

<sup>180</sup> *Ibid.*, p. 360.

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 232.

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 94.

pas venue « recevoir la grâce de la naissance de Jésus avec [elle] »<sup>183</sup>, ce qui l'attristait beaucoup. Il pouvait aussi arriver que Mère Mectilde diffère leur entretien parce qu'elle n'était pas d'humeur à recevoir son amie : « je serais bien aise de ne vous voir que demain, c'est que je ne suis pas d'assez bonne humeur : vous n'avez pas besoin de cela »<sup>184</sup>.

La relation de direction de la comtesse de Rochefort avec Mère Mectilde n'est toutefois pas exclusive. Mère Mectilde ratifie le choix fait par sa dirigée de confier sa conscience à un homme en même temps qu'elle lui apporte des conseils :

Oui, ma très chère, vous avez besoin d'un père pour votre âme à qui dans les rencontres vous pouvez avoir recours. Plusieurs motifs vous y obligent : votre condition présente, vos affaires et la conduite de beaucoup de choses qui doivent être couvertes sous la direction, qui autrement recevraient beaucoup de blâmes. Quand Notre Seigneur a dit à ses apôtres d'être simples comme colombes, il leur a dit aussi d'être prudents comme serpents. Oui, vous avez besoin d'un père de telle qualité et mérite que celui que vous avez choisi et la prudence vous y oblige ; mais ne vous gênez ni capturez pas : souvenez-vous toujours que le principal directeur est le Saint Esprit : donc, vous lui devez la première obéissance. Ne craignez point l'amour propre au regard de la paternité. Je crois que Notre Seigneur y mettra ordre. Vous aurez un père et n'en aurez point, Dieu étant le vôtre uniquement. Notre Seigneur vous le dit dans l'Écriture<sup>185</sup>

Ce « père » n'est pas nommé, mais nous pouvons penser qu'il s'agit d'un prêtre de Saint-Sulpice. Mère Mectilde conseille à la comtesse de se soumettre aux volontés de son directeur, lui-même subordonné à l'Esprit-Saint, mais la met en garde sur les désirs qu'elle pourrait avoir quant à cet échange :

Ce serait grande infidélité à vous d'attendre des tendresses et des caresses de vos directeurs : renoncez à toutes ces puérités, qui sont pour les âmes qui ont moins reçu de grâces que vous et qui ne sont point si éclairées de leur voie que vous l'êtes de la vôtre. Cet éloignement de louanges et caresses que vous trouvez en votre fond ne vient point de vous, est une haute grâce, et vous y devez être bien fidèle<sup>186</sup>

De nombreux traités spirituels ont insisté sur les dangers de la direction de conscience d'un homme envers une femme. Pierre Nicole écrivait à des ecclésiastiques : « il y a une galanterie spirituelle aussi bien qu'une sensuelle, & si l'on n'y prend garde, le commerce avec les femmes s'y termine d'ordinaire »<sup>187</sup>. Une mise en garde sur le péril

---

<sup>183</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>185</sup> *Ibid.*, p. 248.

<sup>186</sup> *Ibid.*

<sup>187</sup> Pierre Nicole, *Essais de morale, contenus en divers traites sur plusieurs devoirs importants*, Paris, Guillaume Desprez et Jean Desessartz, 1714, t. VI, p. 293.

pouvant résulter d'un tel « commerce hétéro-sexuel »<sup>188</sup> est absolument nécessaire. Mère Mectilde connaît la sensibilité de la comtesse et anticipe ses attentes. Espérer recevoir de son directeur des louanges inconsidérées est selon elle, le signe d'une âme infidèle et infantine. Elle rappelle pour cela à la comtesse qu'elle n'est plus une enfant, mais une adulte capable de discernement : « Ce n'est pas pour vous épouvanter, ce que je vous dis, vous n'êtes pas une enfant : vous avez assez de connaissance pour voir si je vous dis la vérité »<sup>189</sup>. Le souhait, pour les mystiques, de revenir à l'état d'enfant afin de recevoir les grâces divines n'était pas incompatible avec la conscience claire de leur statut d'adulte. Cela leur permettait au contraire d'opérer le renversement tant attendu pour atteindre Dieu<sup>190</sup>. Mère Mectilde aime être avertie par la comtesse de ce qu'elle ressent à l'égard de son directeur. Elle se réjouit de constater que cette dernière n'éprouve rien en son absence : « je suis très aise que vous ne soyez pas fort touchée de l'absence de votre bon père »<sup>191</sup>, mais s'interroge également sur le contenu de leurs échanges oraux :

Je suis bien aise que vous ayez vu votre bon Père spirituel et que ses paroles soient si efficaces de vous faire verser des torrents de larmes : c'est une marque de la puissance que Dieu lui donne sur votre âme de l'émouvoir de la sorte, mais gardez-vous du trouble et de l'empressement. Je voudrais bien savoir qu'elles étaient ses paroles qui vous touchaient si sensiblement<sup>192</sup>.

Nous ne savons pas si la comtesse de Rochefort lui a répondu sur ce dernier point. En revanche, on peut constater que la comtesse est très émotive. Mère Mectilde ne s'en offusque pas considérant cela comme le signe d'une âme qui avance dans la voie de la perfection.

Les lettres évoquées ne constituent pas, à elles seules, l'essence de la direction spirituelle de Mère Mectilde du Saint-Sacrement à l'égard de la comtesse de Rochefort. À partir de novembre 1667, la direction devient orale et quotidienne, la comtesse étant pensionnaire au monastère des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-

---

<sup>188</sup> Cette expression est empruntée à Alphonse Dupront et Michel de Certeau au sujet de la direction de conscience. Sur ce point, Alphonse Dupront, « Vie et création religieuses dans la France moderne (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *La France et les Français*, sous la direction de Michel François, Paris, Gallimard, 1972, pp. 491-577 ; Michel de Certeau, « La pensée religieuse », dans *Histoire littéraire de la France*, Paris, Éditions Sociales, t. III, 1975, p. 160.

<sup>189</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 100.

<sup>190</sup> Nous verrons dans un chapitre ultérieur que Mère Mectilde demande à la comtesse d'opérer ce renversement.

<sup>191</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 84.

<sup>192</sup> *Ibid.*, pp. 84-85.

Sacrement de la rue Cassette, à Paris<sup>193</sup>. Les tourments, les joies et les peines de la comtesse de Rochefort, de même que son avancement spirituel dans les oraisons ne nous sont pas accessibles. L'intimité de ces deux âmes en garde à jamais le secret. Il convient désormais d'évoquer la direction de conscience d'une autre femme en lien avec les deux amies, la baronne de Neuville.

### **b) Le cas particulier de la baronne de Neuville**

Nous nous permettons d'aborder la direction spirituelle de la baronne de Neuville à la suite de celle de Mère Mectilde du Saint-Sacrement pour deux raisons. La première est que la comtesse de Rochefort connaissait personnellement la baronne et la seconde est que Mère Mectilde elle-même conseille la lecture de la *Vie* de la baronne de Neuville à la comtesse de Rochefort.

À l'instar de Thérèse d'Avila, Marie Rousseau, Marie de l'Incarnation et d'autres femmes, la baronne de Neuville reçoit de la part de son directeur l'ordre d'écrire ce qu'il se passe en son intérieur et sa manière d'oraison. Son biographe écrit à quel point « cette occupation luy fust penible, & comme onereuse, suivant son propre aveu ; mais considerant Dieu en la personne de son Directeur, elle s'y soumit avec fidelité, & avec une grande exactitude »<sup>194</sup>. En dépit de la promptitude avec laquelle elle a exécuté ce commandement, l'expression est cependant « belle » et « élégante »<sup>195</sup>. Ce qui, en revanche, est à déplorer, est l'absence de noms propres présents à l'origine dans les manuscrits. Son biographe a volontairement « laissé le nom en blanc, où l'ay seulement exprimé par une lettre »<sup>196</sup>. Nous ne sommes donc pas en mesure de préciser l'identité des personnes que cette dernière a côtoyées durant sa vie. Il est indubitable que l'admiration du P. Cyprien de la Nativité pour la baronne est sans borne. Il considère ses écrits comme « un des plus excellens ouvrages qui ait paru au monde depuis plusieurs siecles »<sup>197</sup> ! Les détails les plus intéressants de ses écrits concernent sa relation avec sa directrice. Elle décrit la difficulté qu'elle éprouvait à communiquer à une femme sa vie intérieure. Cela demandait d'après elle, réflexion<sup>198</sup>. Elle accepte cependant :

---

<sup>193</sup> Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 388.

<sup>194</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, « Avis au lecteur », p. 192.

<sup>195</sup> *Ibid.*

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>197</sup> *Ibid.*, pp. 193-194.

<sup>198</sup> *Ibid.*, chap. III, p. 211.



[...] rien pour l'heure ne luy estoit plus propre pour son honneur & pour sa plus grande gloire en elle, que d'estre gouvernée & conduite par cette femme, substituée par mon Directeur en sa place ; puis que par cet ordre, c'estoit Dieu qui me l'avoit donnée. Et l'ame crût que par la foiblesse de ce sexe, Dieu luy communiqueroit sa force, & par son ignorance, luy communiqueroit sa sagesse<sup>199</sup>.

La baronne prend tout de la main de Dieu<sup>200</sup> y compris les conseils d'une personne de son sexe. Le P. Cyprien de la Nativité précise en marge du texte que

[...] cecy ne doit pas sembler étrange, j'entens cette direction, puis que la Superieure d'un Monastere dirige tant d'ames ; & le faisant par obeissance, & se soumettant en foy & avec simplicité, c'est une œuvre heroique d'obeissance, ne prenant pas garde à l'humeur, à la capacité, ni aux talens, ni aux vertus de cette directrice ; mais s'arrestant seulement à l'ordre de l'obeissance<sup>201</sup>.

Les religieuses sont effectivement amenées à diriger la conscience de leurs sœurs et bien que selon la baronne

[...] les fonctions sacerdotales ne peuvent estre communiquées à ce sexe [...] une personne peut recevoir de Dieu par l'entremise d'une femme, instruction, consolation, & perfection ; non que la femme soit établie par ordre divin pour ces fonctions, comme le sont les Prestres [...] ni que nous ayons certitude qu'elles ayent receu le S. Esprit pour nous le communiquer [néanmoins...] Dieu donnant à l'ame par sa misericorde, intelligence & science de ces veritez : Elle ne pourroit par son propre choix, aller chercher une femme pour en recevoir la conduite, tant éminente fust-elle dans la voye de Dieu. Mais comme l'homme est le chef de la nature humaine, aussi a-t-il honoré ce sexe de ces fonctions, pour la conquête, pour la conduite, & pour la nourriture des ames<sup>202</sup>.

Les propos de la baronne oscillent entre acceptation et répulsion. Elle n'est en tout cas pas favorable à la direction féminine choisie intentionnellement par celle qui souhaite être dirigée. Or, c'est précisément ce que fait la comtesse de Rochefort avec Mère Mectilde du Saint-Sacrement : « j'ai honte en lisant vos chères lettres d'y voir ce que vous attendez de moi, comme si j'étais capable de vous conseiller, vous savez que je n'ai jamais été que ténèbres »<sup>203</sup>. Dans ses nombreuses lettres, la baronne de Neuville réitère son propos<sup>204</sup> en étant encore plus catégorique : « nous n'avons point de certitude de foy que Dieu nous parle par les femmes, & nous n'avons point aussi d'assurance de foy, que Dieu opere par ce sexe en faveur de nos ames, ni que son Saint Esprit reside en elles pour

---

<sup>199</sup> *Ibid.*, chap. IV, p. 212. Elle répète ces deux dernières phrases dans une seconde lettre, chap. VII, p. 227.

<sup>200</sup> *Ibid.*, chap. IV, p. 213.

<sup>201</sup> *Ibid.*

<sup>202</sup> *Ibid.*, pp. 213-216.

<sup>203</sup> Arsenal, Ms 2218, f°44 : lettre datée du mardi de Pâques 1665.

<sup>204</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville..., op.cit.*, chap. V, p. 217.

nous instruire, perfectionner & conduire, ni qu'elles soient des instruments dans la main de Dieu »<sup>205</sup>. La baronne se conforme absolument aux préceptes de l'Église. Pour elle, le chef des sexes de la nature humaine, c'est l'homme<sup>206</sup>. Une personne qui choisit une femme pour directrice est sujette aux « illusions » et tombe dans « un pitoyable desordre »<sup>207</sup>. La baronne relate à un Père un entretien qu'elle avait eu avec une femme qui refusait absolument d'être dirigée par une autre femme, même sur ordonnance de son confesseur<sup>208</sup>. Elle lui précise qu'elle a accepté d'être dirigée par une femme uniquement par obéissance et qu'elle doit admettre de ne « point trouver à redire aux sentimens de cette fille, & d'avoir une reverence interieure pour cette ame ; bref de la tenir pour une sainte »<sup>209</sup> de même que d'éprouver de l'estime en dépit de ses répugnances car « Dieu luy donnoit [des sentimens] si opposez aux siens [ceux de sa directrice] »<sup>210</sup>. Elle décide donc de ne regarder en sa directrice que « Dieu seul » comme elle le ferait avec un homme<sup>211</sup>. Elle pouvait chercher avis et conseils auprès d'autres personnes, mais son âme « n'est point flotante ni vacillante »<sup>212</sup>. Les deux femmes s'entretiennent donc régulièrement sans que la baronne lui expose l'ensemble de ses changements intérieurs. La directrice se considère parfois comme incapable de la diriger et l'envoie prendre des avis auprès d'un Père spirituel que la baronne choisit<sup>213</sup>.

### c) Marie-Constance de Bressand

Parmi les « sœurs » de la Congrégation de la Purification, Madeleine de Franc a bénéficié de la direction d'une femme : Marie-Constance de Bressand, visitandine connue de ses contemporains pour ses extases, visions et révélations. Fille de Jean de Bressand, avocat au Parlement et de Jeanne Tissot, elle naît le 19 août 1593 à Grenoble. Orpheline de mère à trois ans, son père se charge de son éducation. À 12 ans, elle entre au monastère Sainte-Claire de Grenoble, mais ne peut y rester en raison de sa complexion délicate<sup>214</sup>.

---

<sup>205</sup> *Ibid.*, chap. V, p. 218.

<sup>206</sup> *Ibid.*, chap. V, p. 219.

<sup>207</sup> *Ibid.*

<sup>208</sup> *Ibid.*, chap. VI, p. 221.

<sup>209</sup> *Ibid.*, chap. VI, p. 222. Dans une autre lettre, elle redit au Père la « haute estime » et la « grande révérence intérieure » qu'elle éprouve pour sa directrice. Sur ce point, *Ibid.*, chap. VII, p. 227.

<sup>210</sup> *Ibid.*, chap. VI, p. 223.

<sup>211</sup> *Ibid.*, chap. VII, pp. 230-231.

<sup>212</sup> *Ibid.*, chap. VIII, pp. 233-234.

<sup>213</sup> *Ibid.*, chap. XLII, p. 477.

<sup>214</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, t. X, octobre, Annecy-Lyon, Burdet, 1870, p. 583.

Elle a pour confesseur le jésuite Jean Arnoux qui l'encourage à persévérer dans sa voie en lui remettant un exemplaire de l'*Introduction à la Vie Dévote*<sup>215</sup>. Écoutant la prédication de François de Sales dans sa ville natale au printemps 1617, Marie-Constance est conquise par ses paroles et se range sous sa direction<sup>216</sup>. L'évêque de Genève lui donne alors en mains propres un exemplaire de son *Théotime*. Marie-Constance de Bressand prend ensuite le voile des mains de la Mère Péronne-Marie de Châtel le 31 juillet 1618 et fait profession au monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut le 19 août 1619, à l'âge de 26 ans. L'année suivante, elle est choisie par François de Sales pour collaborer à l'établissement de la Visitation à Paris aux côtés de la Mère Péronne-Marie de Châtel<sup>217</sup>. Éluë supérieure du couvent de Moulins en 1625<sup>218</sup>, Marie-Constance de Bressand revient à Grenoble le 3 octobre 1647<sup>219</sup> pour diriger le premier couvent de la Visitation de Grenoble, de 1656 à 1662. On sait que François de Sales prenait jadis ses extases pour des « divertissements » et ne portait aucun crédit à ses propos. Il avait même mis en garde la Mère de Châtel :

En tout ce que j'ai vu de notre sœur Marie-Constance (de Bressand) je ne trouve rien, qui ne me fasse penser qu'elle soit fort bonne fille. Mais, quant à ses visions, révélations, prédictions, elles me sont infiniment suspectes, comme inutiles, vaines et indignes de considération. Car, d'un côté, elles sont si fréquentes que la seule fréquence et multitude les rend dignes de soupçon<sup>220</sup>.

François de Sales était sceptique sur ses extases, car il les jugeait beaucoup trop fréquentes pour qu'elles soient vraies, mais lui accorde sa confiance. Marie-Constance de Bressand est une « visionnaire », une « prophétesse » et le mot est fortement déprécié chez les mystiques au XVII<sup>e</sup> siècle. Synonyme de « fanatique », la visionnaire est, selon Furetière, « une personne qui s'imagine croire des révélations & des inspirations »<sup>221</sup>. Après la mort de l'évêque de Genève, la Mère de Châtel et Jeanne de Chantal ayant beaucoup d'estime pour cette « vraie vertueuse fille » entretiennent une correspondance

---

<sup>215</sup> *Ibid.*, p. 584.

<sup>216</sup> *Ibid.*, p. 585.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 587.

<sup>218</sup> Marie-Ange Duvignacq-Glessgen, *L'ordre de la Visitation à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, *op.cit.*, p. 254.

<sup>219</sup> Archives de l'évêché de Grenoble, non répertorié et non folioté : Note personnelle d'Aimée-Marie de Franclieu, dossier intitulé « La sainteté au XVII<sup>e</sup> siècle ».

<sup>220</sup> *Lettres*, t.VIII, pp. 323-327 citée dans Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, *op.cit.*, t. VI : *La conquête mystique*, chap. II : Le mysticisme flamboyant et les mystiques du silence, p. 268.

<sup>221</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Fanatique ».

à son propos, relative à son entrée au monastère d'Orléans, de Nantes et de Moulins. Revenue à Grenoble, la Mère de Bressand initie Madeleine de Franc à la mystique espagnole en lui donnant à lire Thérèse d'Avila et Balthazar Alvarez dans lesquels elle puisera des conseils pour se diriger. Bien des années plus tard, Madeleine de Franc se remémore certains conseils de sa directrice : « dison avec la feu mère M. Constance Bressand : Je n'ey de liberté de m'apliquer à autre Chose qu'a demeurer en silence et révérence exposée et deslessée à la mercy du pouvoir de mon Dieu »<sup>222</sup>. Elle lui conseillait également de « remercier Dieu de [la] conduire par ce chemin »<sup>223</sup>. Marie-Constance de Bressand ayant été dirigée de nombreuses années par Jean-Jacques Olier, on peut penser que sa dirigée héritera des conseils du supérieur de celle-ci. La démarche de Madeleine de Franc est donc singulière. Nous l'avons déjà souligné, celle-ci estimait ne pas avoir besoin de directeur jugeant que le confesseur lui suffisait amplement : « Je n'ey jamais esté capable d'avoir de directeur ni de leur randre compte de consiance. Il me sembloit que s'ettoit assez de me bien confeser à des bons confesseur et très cappable tels que tout ceux que m'a toujours donnée la divine providemce »<sup>224</sup>. Les conseils utiles à sa direction, Madeleine de Franc les puise dans ses lectures et particulièrement dans les *Vies* de saints. Ces biographies dithyrambiques sont conseillées par le Père Jean-Joseph Surin, car elles permettent aux directeurs d'apprendre comment diriger une âme soucieuse d'entrer dans la vie mystique et d'en comprendre le langage<sup>225</sup>. Pour cela, le Père Surin prend l'exemple de la *Vie de Balthazar Alvarez* écrite par le Père Louis du Pont :

Le Père Du Pont écrit en la *Vie du Père Balthasar* que, comme il feuilletait un jour plusieurs livres de cette nature, quelques religieux de la maison où il était lui demanda pourquoi il lisait tant de ces livres, il répondit que c'était pour entendre Thérèse de Jésus de laquelle il était confesseur. Il y a peu de personnes que les directeurs qui puissent lire de semblables livres<sup>226</sup>.

La *Vie* à laquelle le Père Surin renvoie est celle traduite de l'espagnol par René Gaultier ; or c'est précisément cette *Vie* écrite par le Père du Pont que Madeleine de Franc lit seule, à Varcès, et où elle y trouve de « beaux enseignements utiles à la vie

---

<sup>222</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 19 mai 1690.

<sup>223</sup> *Ibid.*, f°79r° : mercredi 22 [septembre 1688].

<sup>224</sup> *Ibid.*, f°78r° : mercredi 22 [septembre 1688].

<sup>225</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 631.

<sup>226</sup> Jean-Joseph Surin, *Guide spirituelle...*, *op.cit.*, p. 182, cité dans *ibid.*, note 2 p. 631.

spirituelle »<sup>227</sup>. Elle a souhaité lire la *Vie du Père Balthasar Alvarez* à la suite de la *Vie par elle-même* de Thérèse d'Avila où celle-ci exprimait son sentiment sur le Père jésuite qui fut jadis son directeur<sup>228</sup>. Madeleine de Franc se rappelle alors que lors d'une retraite effectuée quelques décennies plus tôt, elle avait lu l'ouvrage dans une cellule du monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut sur les conseils avisés de Marie-Constance de Bressand<sup>229</sup>. Elle décide alors d'écrire à la Visitation pour se faire prêter de nouveau l'ouvrage<sup>230</sup>. Le fait de demander la *Vie* à la Visitation allait de soi pour la diariste, non seulement parce qu'elle savait que l'ouvrage s'y trouvait et qu'elle n'aurait aucun mal à l'emprunter et d'autre part, parce que les ouvrages du Père du Pont étaient très appréciés par les Filles de François de Sales. Il était d'usage pour la sœur assistante de lire au réfectoire « la Perfection chrestienne & religieuse du R. P. du Pont »<sup>231</sup>. Madeleine de Franc s'approprie ces ouvrages pour se diriger, mais aussi pour diriger les sœurs de la Purification. Dans une lettre qu'elle leur écrit à l'automne 1689, la diariste cite une nouvelle fois Balthazar Alvarez en leur donnant pour principal conseil de ne pas persévérer inutilement à chercher quelque chose pour se mettre en présence de Dieu : « Dieu n' a pas besoing de nos parolles, Il nous voit, Il nous entant et penestre le fons de nos cœurs, de nos dessirs. Alon à luy simplement mes chères sœurs comme simplement Il me porte à vous fere par des ensegnemens du R. père Balthazar don Il vous fera tirer profit et ranimer vos courage pour luy estre plus fidelle à l' oraison »<sup>232</sup>. Ce sont des conseils sur la pratique de l' oraison que leur donne Madeleine de Franc. Ce rôle est celui dévolu au directeur de conscience et à la supérieure selon les Règles de la Congrégation.

#### **d) La direction de conscience des Dames de la Purification les unes envers les autres**

Parmi les Dames de la Purification, on peut se poser la question de savoir si les « sœurs » elles-mêmes ne dirigeaient pas la conscience des autres. À la lumière du

---

<sup>227</sup> BM Grenoble, R 8686, f°86° : 24 novembre 1688.

<sup>228</sup> Thérèse D'Avila, *Vie écrite par elle-même*, chap. XXVI.

<sup>229</sup> BM Grenoble, R 8686, f°85r° : 24 novembre 1688.

<sup>230</sup> *Ibid.*, f°84v° : lundi 15 novembre [1688].

<sup>231</sup> Arsenal, Ms 5276, f°125v° et 126 r° : *Catalogue de la bibliothèque des Visitandines de Saint-Denis* cité par Pierre Serouet, *De sainte Thérèse d'Avila à Saint François de Sales...*, *op.cit.*, note 4, p. 46.

<sup>232</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

témoignage qu'elles ont laissé, la direction spirituelle de Jeanne le Veneur à l'égard des femmes de haute condition sociale ne fait absolument aucun doute. Voici un extrait de son abrégé de vie et de vertus :

Dieu c'est servi d'elle non seulement pour la conversion de plusieurs personnes, mais encor pour la conduite de quantité d'ames choisies et desja bien avanceez qui luy communicquoient volontiers tout leur interieur pour recevoir ses advis et ses instructions ont tousiours paru si fortes, si solides, et si proportionnez a leurs dispositions, que l'on ne pouvoit pas douter qu'elles ne fussent un effet de la plenitude de l'esprit qui animoit toutes ces paroles, d'ou arrivoit que plusieurs dames de haute condition jugoient la conversation si utile a leurs ames, qu'elles avoient de la peine de s'en passer, mais elle en avoit bien plus a se partager a tant de personnes qui la demandoient, et avec de douces importunitez tachoint de la desrober a elle mesme pour l'appliquer au salut de plusieurs<sup>233</sup>

Cette femme d'orfèvre jouit d'une grande réputation auprès des dames de noble condition. Les Dames de la Purification ne donnent aucun nom, mais l'on peut supputer qu'il s'agit de femmes de la noblesse et de l'aristocratie. Celles-ci se pressent en sa compagnie pour l'écouter et converser avec elle des tourments et des lumières de leurs âmes. En dehors de ce témoignage des Dames de la Purification, nous n'avons pas connaissance d'autre écrit mentionnant Jeanne Le Veneur comme directrice spirituelle de femmes laïques.

L'influence exercée dans le domaine de la direction de conscience par certaines femmes ayant côtoyé les Dames de la Purification est absolument indéniable. Que ce soit sur les Dames elles-mêmes ou sur des hommes, ces femmes laïques et religieuses érigées en directrices ont profondément marqué les consciences. L'Histoire sait en effet que M<sup>me</sup> Acarie, Marie de Valence et Marie des Vallées ont influencé Pierre Coton ; que Jean-Jacques Olier « béni[t] Dieu » d'avoir « permis » que de saintes femmes « eussent avec [lui] des liaisons spirituelles »<sup>234</sup> et parmi celles-ci se trouvaient Marie Rousseau et peut-être M<sup>me</sup> de Revel ou sa sœur ; l'Histoire connaît encore l'ascendant exercé par M<sup>me</sup> Guyon sur Fénelon, mais connaît peut-être moins combien les « lumières » de Jeanne Chépard de Matel ont eu des répercussions sur la spiritualité du Père Coton. Ce dernier écrivait en effet : « Je ne ferai jamais difficulté [...] d'avouer que sa conversation m'a été avantageuse ; que, quoique j'aie blanchi parmi les livres et les sciences sacrées,

---

<sup>233</sup> *Ibid.*, f°100 et s.

<sup>234</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France...*, *op.cit.*, t. II, p. 40 cité par Linda Timmermans (dont nous reprenons la phrase), *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 540.

néanmoins tout ce que j'ai connu de véritable spiritualité et de théologie mystique, je l'ai puisé en cette source, qui m'a fourni des lumières pour entendre ce que j'avais lu, mais que je n'avais pas compris »<sup>235</sup>. La Mère de Matel fait office de « traductrice » des écrits mystiques incompréhensibles à un homme érudit et savant. Elle l'éclaire en permanence dans le chemin ténébreux de la mystique. Elle avait également pris contact avec le Père Coton en réponse aux injonctions de son confesseur de l'époque, le Père de Villars<sup>236</sup>, recteur des jésuites de Dijon, qui était également le confesseur de la baronne de Chantal<sup>237</sup>. François de Sales jugeait cet homme « bon, docte et prudent »<sup>238</sup>. La Mère de Matel était aussi une « guérisseuse », celle du P. Surin, qui considérait qu'il devait sa tranquillité d'esprit à son intercession<sup>239</sup>.

La direction féminine est une réalité au XVII<sup>e</sup> siècle même si elle est parfois perçue avec suspicion. Du conseil prodigué à une âme en souffrance à une véritable direction spirituelle, il y a cependant un grand pas. C'est pourquoi il est nécessaire de demeurer prudent sur la manière d'aborder la direction spirituelle féminine. L'avis de la baronne de Neuville indique combien les femmes elles-mêmes étaient peu enclines à confier leur intérieur à des personnes de leur sexe. Certaines, toutefois, ont décidé de franchir le pas et ont pu éprouver une profonde gratitude à l'égard de la femme qui les dirigeait. La correspondance de Mère Mectilde et de la comtesse de Rochefort nous invite à faire ce constat : la proximité géographique jointe à une amitié durable rendaient plus aisée la connaissance intime de l'âme de la dirigée. Dans les maladies et les sécheresses

---

<sup>235</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France...*, op.cit., t. VI, p. 277.

<sup>236</sup> *La Vie de la vénérable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel*, op.cit., éd., 1743, p. 35.

<sup>237</sup> *La Vie de la Venerable Mere Jeanne Françoise Fremiot, fondatrice, Premiere Mere & Religieuse de l'Ordre de la Visitation de Sainte Marie*, par Messire Henry de Maupas du Tour evesque & comte du Puy, Docteur en Theologie, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, premier Aumosnier de la Royne, 3<sup>e</sup> éd. revue et corrigée, Paris, Simeon Piget, 1645, p. 65.

<sup>238</sup> *Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève et Docteur de l'Église*, Annecy, J. Niérat, 1902, vol. 12, p. 353.

<sup>239</sup> *La Vie de Jeanne Chézard de Matel...*, op.cit., p. 534 :

[...] en plusieurs occasions les prieres de la Mere de Matel ont servi à la délivrance des énergumenes & des personnes obsédées du Demon. Le fameux Pere Surin de la Compagnie de Jesus dont on n'ignore ni le mérite, ni l'étrange épreuve à laquelle sa vertu fut mise, a témoigné dans plusieurs lettres qu'il écrivit de Bourdeaux à la Mere de Matel, en qui il avoit une particuliere confiance, qu'il attribuoit après Dieu à ses favorables intercessions la tranquillité dont il jouissoit alors.

spirituelles auxquelles la comtesse de Rochefort était confrontée, Mère Mectilde était toujours là avec un regard bienveillant et pouvait ainsi se permettre de lui adresser des conseils qui allaient à l'encontre de ce qu'un homme avait pu lui enjoindre. La comtesse de Rochefort accordait beaucoup d'importance aux avis donnés par la religieuse et il ne fait aucun doute que Mère Mectilde ait exercé une grande influence sur son amie.

Après avoir consacré un long développement à la direction de conscience, nous attirons l'attention du lecteur sur un passage obligé pour tout chrétien : la confession de ses péchés auprès d'un prêtre.

## **B- À l'ombre du confessionnal**

La confession est un passage obligé dans la vie de tout catholique soucieux de purifier son âme des péchés commis afin d'obtenir le pardon de Dieu. Jean Delumeau a bien mis en lumière cette nécessité dans son ouvrage jadis paru sur la question<sup>240</sup>. Les Dames de la Purification n'échappent pas à cette pratique qui ressort de l'intime de l'âme et nous permettent, par les sources laissées, d'entrevoir les péchés qu'elles se reprochaient. La congréganiste dont on connaît le mieux la vie est Madeleine de Franc. Son journal spirituel et l'abrégé de vie et de vertus écrit par les Dames de la Purification, malgré les précautions d'usage à prendre avec de telles sources, n'en restent pas moins précieux pour retracer les influences reçues par cette femme en matière de direction spirituelle et connaître ses confesseurs. Alors qu'elle est retirée à Varces, elle prend la plume et note consciencieusement quelques remarques ou conseils qu'elle reçût dans sa vie, mais aussi le fruit qu'elle retire de ses lectures. Parmi celles-ci, il en est une qui lui donne l'occasion de revenir sur ses confesseurs : Thérèse d'Avila. Dans les pages qui suivent, nous évoquons donc ceux qui ont écouté et confessé les Dames de la Purification, mais le lecteur ne s'étonnera pas si nous accordons une place particulière à Madeleine de Franc.

### **1. La confession générale**

Lors de leur réception à la Congrégation, les Dames de la Purification se devaient d'accomplir une confession générale. Cet acte réitéré chaque année avant de prononcer le propos de servir la Vierge était fait en vue d'obtenir des indulgences : « Tous les ans,

---

<sup>240</sup> Jean Delumeau, *L'Aveu et le pardon. Les difficultés de la confession (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1990, 194 p.



une fois, elles renouvelleront le bon propos fait à leur entrée à la congrégation s'étant auparavant bien disposées par une confession générale de toute l'année »<sup>241</sup>. Les Constitutions apportent toutefois un témoignage éclairant sur les adaptations auxquelles procédaient les « sœurs » : « Il n'y aura que la supérieure avec les deux premières assistantes qui fassent la grande protesta[ti]on, s'étant toutes lesd[ites] sœurs auparavant préparées par une confession annuelle »<sup>242</sup>. Le jour de l'Immaculée Conception, toutes les Dames sont obligées de faire une confession annuelle. Seules les congréganistes occupant les trois charges les plus importantes doivent se soumettre à la protestation dans le souci de conférer à leur rénovation une solennité particulière. Chez les Dames, on constate que contrairement aux congrégations mariales masculines, la confession générale destinée à purifier l'âme n'est pas toujours suivie avec rigueur. Dans *l'Introduction à la Vie dévote*, l'évêque genevois donnait plusieurs conseils à Philothée pour faire une bonne confession générale. Il énonçait que « le péché n'est honteux que quand nous le faisons, mais étant converti en confession et pénitence, il est honorable et salutaire. La contrition et confession sont si belles et de si bonne odeur, qu'elles effacent la laideur et dissipent la puanteur du péché »<sup>243</sup>. Pour le saint, la confession générale n'était pas toujours absolument nécessaire, mais restait cependant utile dans les commencements<sup>244</sup>. Le Canon 21 du Concile de Latran (1215) prévoyait pourtant que « tout fidèle de l'un et de l'autre sexe qui a atteint l'âge de raison devra confesser ses fautes à son propre prêtre au moins une fois chaque année, accomplir dans la mesure de ses moyens la pénitence qui lui a été imposée et recevoir dévotement, au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie »<sup>245</sup>. Certaines sœurs de la Congrégation procédaient à une confession générale de tous leurs péchés passés qui ne se limitait pas aux manquements commis au cours de l'année. Celle-ci était toutefois liée à la perspective du passage dans l'au-delà conformément aux prescriptions tridentines<sup>246</sup>.

---

<sup>241</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre quatrième.

<sup>242</sup> *Ibid.*, n.f. : Constitutions.

<sup>243</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 19 : « Comme il faut faire la confession générale », pp. 55-56.

<sup>244</sup> *Ibid.*, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 6, p. 29.

<sup>245</sup> *Le Catéchisme du concile de Trente, traduction nouvelle*, Paris, Pralard, 1673, p. 320.

<sup>246</sup> AD Isère, 26 H 221, f°6r° : selon son abrégé de vie et de vertus, Justine Chapuis de La Brigaudière, 21<sup>e</sup> sœur, fait quelques jours avant sa mort, survenue le 21 juillet 1639, « une confession générale de toute sa vie passée dans une douceur et tranquillité si grande intérieure et extérieure qu'elle la randoit agreable aymable a ses domestiques ».

La confession générale était vécue par certaines femmes comme un nouveau départ. La baronne de Neuville le concevait ainsi : « elle luy demanda [à son directeur] l'ordre qu'elle devoit garder dans ses exercices ; & luy proposa pour commencer une vie nouvelle, de faire une confession generale de toute sa vie, où elle n'obmit rien »<sup>247</sup>. La baronne se répétait inlassablement comme pour se persuader elle-même : « le viel homme est bien déchiré ; mais il n'importe, il faut que Dieu soit servy »<sup>248</sup>.

## 2. La confession hebdomadaire

Les Règles prescrivent également aux Dames de se confesser une fois tous les huit jours : « touchant la ste confession elles s'en serviront au moins une fois tous les huit jours avec soin de se purifier tellement durant les quarante jours de cette vie qu'enfin elles soient trouvées dignes d'estre présentées à leur mort au temple de la gloire »<sup>249</sup>. La confession hebdomadaire indique que les Dames s'adonnent à des pratiques surrogatoires proches des pratiques religieuses. En effet, si l'on se réfère au Concile de Latran, seule une confession annuelle est obligatoire pour tout laïc ; or le « Décret de reformation touchant les réguliers et les religieuses » des 3 et 4 décembre 1563 les oblige à « se confesser et recevoir la Sainte Eucharistie au moins tous les mois, afin que, munies de cette sauvegarde salutaire, elles puissent surmonter courageusement toutes les attaques du démon »<sup>250</sup>. Les disciples d'Ignace de Loyola ont également beaucoup insisté sur la confession fréquente jugée indispensable à l'avancement spirituel. Les Règles écrites par un jésuite étant influencées par les Constitutions de la Compagnie de Jésus, le lecteur ne doit donc pas être surpris de l'importance accordée à cet acte de contrition.

## 3. Les confesseurs des Dames

Dans son journal spirituel, Madeleine de Franc écrivait que ses confesseurs avaient toujours été « de bons confesseurs et très capables »<sup>251</sup>, « des grands religieux que je ne changois point de moy mesme que lors que l'ons en mettoit d'autres

---

<sup>247</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XVIII, p. 103.

<sup>248</sup> *Ibid.*, chap. XVIII, p. 104.

<sup>249</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre premier.

<sup>250</sup> Desvillars, *Conférences théologiques et morales...*, t. I, pp. 365-366 cité par Marcel Bernos, *Femmes et gens d'Église dans la France classique...*, *op.cit.*, p. 219.

<sup>251</sup> BM Grenoble, R 8686, f°78r° : mercredi 22 [septembre 1688].

en leur place. Je les prenois par l'ordre de la providence et nom de mon choix »<sup>252</sup>. Cette remarque est tout à fait concordante avec les prescriptions du temps sur la confession et notamment celles de François de Sales : « voici l'un des avis que le grand saint Louis fit à son fils avant que de mourir : “Confesse-toi souvent, élis un confesseur idoine”, qui soit “prud'homme et qui te puisse surement enseigner” à faire les choses qui te sont nécessaires »<sup>253</sup>. François de Sales et de nombreux hommes d'Église ont particulièrement insisté sur le choix du confesseur qui se devait d'être « le plus digne » possible<sup>254</sup>. En outre, il était de rigueur de ne pas en changer inconsidérément. François de Sales donnait ce conseil à Philothée : « ne changez pas aisément de confesseur, mais en ayant choisi un, continuez à lui rendre compte de votre conscience aux jours qui sont destinés pour cela, lui disant naïvement et franchement les péchés que vous aurez commis »<sup>255</sup>. Le jésuite Guilloré écrivait aussi : « Ne soyez pas comme celles qui vont indifféremment à tous les confesseurs, soit par légèreté, soit par curiosité, soit pour ne pas gêner leur liberté, soit par dégoût de celui à qui d'ordinaire elles vont »<sup>256</sup>. La remarque de Madeleine de Franc sous-entend qu'il était fréquent que les femmes le fassent et qu'elles s'en abstient. L'amie de « sa sœur » de Rochefort, la baronne de Neuville, avait agi de la sorte en se confessant à plusieurs directeurs en moins de six semaines. Elle écrivait à son directeur de conscience l'antipathie et l'estime qu'elle ressentait tour à tour pour les uns et les autres :

Or dans cette diversité de Confesseurs auxquels je m'adressois, la nature avoit inclination ou éloignement, pour ne pas dire aversion, à l'égard de ces personnes : si bien que l'esprit dont la délicatesse ne peut souffrir pas un de ces mouvemens qui ont

---

<sup>252</sup> *Ibid.*, f°79r° : mercredi 22 [septembre 1688].

<sup>253</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 4, p. 25.

<sup>254</sup> *Ibid.*, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 6, p. 29.

<sup>255</sup> *Ibid.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 19, p. 105.

<sup>256</sup> François Guilloré, *Retraite pour les Dames*, Paris, Estienne Michallet, 1684, p.122.

également leur source dans la nature corrompue, me voulant faire mourir à ces sentimens, mit également l'ame en bataille pour renoncer à l'un ou à l'autre. Je croyois que le plus court estoit de fuir ceux pour qui j'avois de la sympathie & de l'estime, & d'aller à ceux pour qui je sentoie [de l'] éloignement & de l'antipathie<sup>257</sup>.

La baronne de Neuville ne voyait que Jésus-Christ en eux et pourvue d'« un esprit de liberté », elle ne s'abstenait pas « d'aller à des jeunes Confesseurs qui ne paroissent point devots ; que d'autres personnes fuyoient »<sup>258</sup>. Le P. Claude de La Colombière était également agacé par deux jeunes demoiselles qui n'arrivaient pas à se décider entre deux directeurs. Il écrivait à la Mère de Saumaise de les enjoindre à opter une fois pour toutes pour l'un ou l'autre, car « de changer tous les ans, c'est pour n'avancer jamais rien, et j'avoue que je ne saurais rien faire pour elles, s'il faut qu'en toutes choses j'aie à confirmer ou à éclairer les vues d'un autre »<sup>259</sup>.

En notant qu'elle ne choisissait pas volontairement ses confesseurs, Madeleine de Franc instaure une ambiguïté quant à son statut de femme laïque. Les laïques pouvaient en effet se confesser à la personne de leur choix tandis que les religieuses devaient se contenter du confesseur choisi par l'évêque de leur diocèse. En insistant sur ce point, Madeleine de Franc prouve qu'elle adopte les mêmes pratiques que ses consœurs religieuses. Cela est également destiné à souligner son désir d'obéissance et la perception de son propre état : une veuve appartenant à une congrégation, mais conservant toutefois l'état laïque. Ce qui est le plus surprenant est son commentaire sur la longueur de la confession :

[...] je n'ey jamais seu m'antretenir quand confëction et encore brièvement, sans nessesité, m'estant advis que tant de longue confërance ennuye des personnes qui ont des employ plus hutilles. Sa étté mon feble et n'ey jamais su imaginer que l'on peut tant dire croyant que pour l'ordinere il y a plus de perte de temps que de profit. J'ey toujours estimé ceux qui coupepe cours à ces long entretiens<sup>260</sup>.

Ce commentaire fait écho à plusieurs auteurs tels que le Père de La Colombière, La Bruyère ou Guilleré. Le premier ne comprenait pas comment des femmes pouvaient confier leurs péchés sans retracer tout ce qu'elles avaient fait du matin jusqu'au soir. Pour

---

<sup>257</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, op.cit., chap. XLV, pp. 497-498.

<sup>258</sup> *Ibid.*, chap. XLVIII, p. 513.

<sup>259</sup> P. Eugène Seguin, s. j., *Histoire du Vénérable P. Claude de la Colombière de la Compagnie de Jésus ou Essai historique sur la vie et les écrits du P. de la Colombière*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Poussielgue Frères, 1891, p. 264.

<sup>260</sup> BM Grenoble, R 8686, f°78v° : 22 [septembre 1688].

le jésuite, une demi-heure mensuelle suffisait amplement « car c'est un grand amusement et une vraie illusion que ces visites qui ne finissent point et qui recommencent tous les jours »<sup>261</sup>. Selon La Bruyère : « si une femme pouvait dire à son confesseur, avec ses autres faiblesses, celle qu'elle a pour son directeur ; et le temps qu'elle perd dans son entretien, peut-être lui serait-il donné pour pénitence d'y renoncer »<sup>262</sup> ou encore Guilloré qui lui, se plaint que les femmes « amusent et fatiguent des directeurs », dont le temps serait mieux rempli s'ils pouvaient trouver une autre occupation<sup>263</sup>.

### a) Des auditeurs privilégiés : les jésuites

À Grenoble, les membres de la Compagnie de Jésus occupent une place importante auprès des femmes. Confessant tour à tour les « sœurs » de différentes congrégations, ils sont omniprésents. Les Dames de la Purification savent trouver en eux de puissants appuis, parfois de véritables alliés pour mener à bien les entreprises charitables qu'elles souhaitent ériger et rendre pérennes.

#### • Jean Arnoux

Le plus célèbre est le Père Jean Arnoux. Né en 1575 à Riom, il entre en 1592 dans la Compagnie de Jésus où il professe la philosophie, les humanités et la théologie. Appelé en 1618 à Paris par Luynes, ami fidèle de Guichard Déageant<sup>264</sup> malgré quelques brouilleries<sup>265</sup>, il devient confesseur du jeune Louis XIII. Après avoir obtenu du roi un édit permettant à la Compagnie de Jésus de rouvrir les classes du collège de Clermont, il prend part, avec Jean Suffren, aux négociations de paix entreprises entre Louis XIII et sa mère, Marie de Médicis. La paix d'Angoulême témoigne du rôle pacificateur du père

---

<sup>261</sup> P. Eugène Seguin, s.j., *Histoire du Vénérable P. Claude de la Colombière...*, op.cit., p. 264.

<sup>262</sup> Jean de La Bruyère, *Les Caractères de Théophraste traduits du grec...*, op.cit., p. 49.

<sup>263</sup> Guilloré, *Maximes spirituelles*, t. I, p. 106, cité par Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, op.cit., p. 475.

<sup>264</sup> Rappelons au lecteur que Guichard Déageant est le père de Catherine, 23<sup>e</sup> sœur.

<sup>265</sup> Une lettre de Henri de La Trémoille, duc de Thouars (1598-1674) adressée à sa mère Charlotte-Brabantine de Nassau le 31 décembre 1618, témoigne d'une réconciliation entre Guichard Déageant et Jean Arnoux : « Déagen rétabli dans les affaires et réconcilié avec Arnaut, le jésuite ». Sur ce point, Archives Nationales, 1 AP 393/48, cité dans *Correspondance d'Henri de La Trémoille, duc de Thouars (1598-1674) présentée et annotée par Jean-Luc Tulot*, pp. 76-77. La correspondance est disponible en intégralité sur la page web personnelle de l'auteur :

<http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/Henridelatremoille01.pdf>.

jésuite dans cette affaire<sup>266</sup>. En 1621, Jean Arnoux est alors remercié par Luynes et se voit contraint de s'exiler à Toulouse. C'est là où, selon les Dames, le jésuite fait la rencontre de Marguerite de Senaux<sup>267</sup>. De Toulouse, le Père Arnoux se rend ensuite à Grenoble où il dirige durant plusieurs années la maison professe de la Compagnie (1628-1632)<sup>268</sup>. Lors de son séjour, il entretient des relations épistolaires suivies avec le Père Provincial des jésuites, les Chartreux, et prend part aux séances hebdomadaires de la Congrégation de la Purification dite des Messieurs comme en témoigne son nom inscrit dans le registre consacré aux élections<sup>269</sup>. Le jésuite est particulièrement proche des membres du Parlement et de la Chambre des Comptes. Il envoie ses condoléances au père de Gasparde Expilly, future congréganiste, suite au décès de son époux, Laurent de Chaponay, inhumé dans l'église Sainte-Claire de Grenoble. Le Père Arnoux repart ensuite pour Toulouse où il meurt le 14 mai 1636. Moins d'un an plus tard, la Congrégation des Dames instituée par Marguerite de Senaux et autorisée par le Père Arnoux est supprimée suite au vœu du Père Général. En effet, le 19 avril 1637, celui-ci somme le Père Provincial de dissoudre cette « congrégation de femmes », d'en retirer les jésuites ou d'empêcher que le fait puisse devenir un exemple nuisible « au nom de la Compagnie ». Le même jour, dans une autre lettre écrite au Révérend Père Filleau, il exprime nettement son refus : « On dit qu'il y a à Toulouse, une congrégation de femmes que l'on surnomme les arnulphistes, du nom du Père Arnoux. Cette congrégation, Votre Révérence doit la dissoudre si elle le peut, ou en détourner les nôtres, ou enfin ordonner qu'elle ne puisse être invoquée comme un exemple [assurément dangereux] et ne nuise au nom de [notre] société<sup>270</sup> ».

- **Jean L'Héritier**

Un autre jésuite fut le confesseur d'une sœur de la Congrégation : « celle qui avoit esté receue a thoulouze poussée de je ne sçay quel instinct s'en descouvrit aux siens [son confesseur] qui estoit le pere Jean Lheritier superieur de la maison professe qu'avoient lors les peres jesuites dans Grenoble »<sup>271</sup>. Le mémoire historique nous apprend que la

---

<sup>266</sup> Edmond Lamalle, « Jean Arnoux », dans *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique*, t. IV, Paris, Letouzey et Ané, 1930, col. 627.

<sup>267</sup> AD Isère 26 H 222, f°3v°-4r°.

<sup>268</sup> R. P. Joseph Pra, *Les jésuites à Grenoble...*, *op.cit.*, p. 52. Malgré son séjour à Paris, il restait supérieur en titre de Grenoble jusqu'en 1632.

<sup>269</sup> AD Isère, D 28<sup>+</sup> : 17 décembre 1628.

<sup>270</sup> ARSI, Cong. Provence, f°20r°, cité par Marie-Louise Gondal, *Les origines des sœurs de Saint-Joseph au XVII<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, p. 145.

<sup>271</sup> AD Isère, 26 H 222, f°111r°.

comtesse de Rochefort, ne supportant plus de tenir leurs réunions secrètes, a soulagé sa conscience en se confessant auprès de Jean L'Héritier. On est alors en 1635, année où le jésuite est effectivement élu supérieur de la maison professe à Grenoble<sup>272</sup>. Le rôle joué par Jean L'Héritier dans l'institution de la Congrégation des Dames est, nous l'avons déjà souligné *supra*, fondamental, car c'est grâce à son entremise que les Dames de la Purification ont été approuvées. On sait que hormis l'aide apportée aux Dames, il dirigeait parallèlement la conscience des époux des Dames, *sodales* de la Congrégation des Messieurs. Il souhaitait également implanter un collège dans la ville afin d'instruire la jeunesse.

### • Henri Albi

Lorsqu'elle évoquait ses confesseurs, Madeleine de Franc précisait que « sa toujours ette les superieurs des R. peres Jesuites »<sup>273</sup>. Quelques pages plus loin, elle notait les conseils que lui avait donnés un homme : Henri Albi. Né à Bollène dans le Vaucluse en 1590, entré dans la Compagnie de Jésus en 1607 et mort à Arles en 1658<sup>274</sup>, cet homme a laissé de nombreux ouvrages parmi lesquels des *Vies de saints*<sup>275</sup>, des biographies édifiantes<sup>276</sup>, une traduction<sup>277</sup>, des traités de spiritualité pratique<sup>278</sup> et un

---

<sup>272</sup> R. P. Joseph Pra, *Les jésuites à Grenoble...*, *op.cit.*, appendice C, p. 395. Jean L'héritier est également élu en 1646.

<sup>273</sup> BM Grenoble, R 8686, f°78r°-79r° : mercredi 22 [septembre 1688].

<sup>274</sup> M. Viller, *DS, op.cit.*, t. I, col. 289 : entrée « Henri Albi ».

<sup>275</sup> *La Vie du tres-illustre martyr saint Gabin Neveu de l'Empereur Dioclétien, sous lequel il souffrit la mort, avec son frere S. Caie Pape et sa fille Sainte Susanne, le 19 de Fevrier de l'année 296. Le corps duquel repose maintenant en l'Eglise du College de Lyon de la Compagnie de Jesus. Par le P. Henry Albi*, Lyon, Jean Jullieron, 1624, 64 p. ; *La Vie du... confesseur S. Homobon, cousturier, protecteur de la ville de Crémone et patron des cousturiers. Par le P. Albi. - Ode signée Claude Chopin. - Hymne de M. J. Vida. [Hymni] suivi de la traduction française signée D.B. Vers sur Saint Homobon, patron des couturiers*, Lyon, François de La Bottière, 1627, 64 p. ; *La vie de la Mère Jeanne de Jésus, religieuse ursuline... Par le P. Henry Albi*, Lyon, V<sup>ve</sup> Claude Rigaud, 1640, 336 p.

<sup>276</sup> *Eloges historiques des cardinaux illustres, françois et étrangers, mis en parallèle avec leurs portraits au naturel par le P. Henry Albi*, Paris, A. de Cay, 1644.

<sup>277</sup> *Histoire du royaume de Tunquin, et des grands progresz que la predication de l'Evangile y a faits en la conversion des Infidelles. Depuis l'Année 1627. iusques à l'Année 1646. Composée en latin par le R. P. Alexandre de Rhodes... et traduite en françois Par le R. P. Henry Albi*, Lyon, Jean-Baptiste Devenet, 1651.

<sup>278</sup> *L'art abrégé d'aimer Dieu ou Les Actes du Saint amour et de la parfaite contrition par le R.P. Henry Albi de la Compagnie de Jésus*, Lyon, François La Bottière, 1634, 262 p. ; *L'Anti-Theophile parroissial, Ou Responce au livre qui porte pour titre Le Theophile parroissial de la Messe de Parroisse, Traduit en François du Latin d'vn Auteur Flamand [le P. Bonaventure de La Bassée] par Messire B. P. [Benoît Puys] Par le P. Albi, s.l., 1649, 94 p.*

plaidoyer de la virginité de la Vierge Marie<sup>279</sup>. Il est également l'auteur de la *Vie* de Jeanne de Jésus Rampalle<sup>280</sup>, « la plus haute figure que connaîtra la communauté des Ursulines d'Arles »<sup>281</sup>. Il est de surcroît intéressant de constater que lors de ses séjours à Grenoble, le R. Père Albi se rendait comme ses confrères, aux assemblées tenues dans la chapelle de la Congrégation des Messieurs<sup>282</sup>.

- **Benoît Pesche**

Marie de Valernod ne fait pas partie intégrante de l'œuvre des Dames, mais mérite par la proximité familiale et les liens entretenus avec Madeleine de Franc ainsi qu'avec les Filles de François de Sales de prendre place dans cette partie consacrée à la confession. C'est après avoir ouï la prédication du Père Alexandre Fichet<sup>283</sup>, célèbre pour ses controverses avec les protestants<sup>284</sup> et sa biographie de Jeanne de Chantal, et s'être confessée auprès du Père Benoît Pesche, que celle-ci s'était mise à vivre pieusement. Elle fut d'ailleurs une des principales donatrices de la Compagnie ayant légué 5 000 livres aux jésuites de Grenoble pour que soit construite et décorée la maison professe<sup>285</sup>.

---

<sup>279</sup> *Défense de la conception toute pure et sans tache de la Sainte Vierge et des raisons que l'on a, d'en espérer de l'Eglise une dernière définition par le sieur de Cabiac, op.cit.*, qui devient, dans une autre édition : *Défense de la conception toute juste et sans tache de la Ste Vierge et des raisons que l'on a d'en espérer de l'Eglise une dernière définition, op.cit.*

<sup>280</sup> Henri Albi, s. j., *Vie de Jeanne de Jésus Rampalle, fondatrice des Religieuses Augustines*, Lyon, 1640.

<sup>281</sup> Claude-Alain Sarre, « Les Ursulines en Arles », dans *Bulletin des amis du vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique*, n°97, octobre 1997, pp. 7-24. Ici, p. 10.

<sup>282</sup> AD Isère, D<sup>+</sup> 30, f°25r° : Il assiste notamment à la séance du mardi 4 mars 1642.

<sup>283</sup> Le P. Fichet s'était rendu, en 1624, chez Aymare de Castellane-La Verdière pour y rencontrer son époux. Sur ce point, *L'enseignement en Provence. Annales du Collège Royal Bourbon d'Aix, op.cit.*, t.1, p. 35.

<sup>284</sup> *Trofé dressé à la gloire du Saint-Siège, ou Combat du R. P. Alexandre Fichet, de la Compagnie de Jésus, preschant à Saint-André de Grenoble, contre les faussetez du livre du sieur Vulson, calviniste, de la puissance du pape, etc... et dédié au pape par L. M. P. Th, s. l., s.n., 64 p ; Arc de triomphe dressé à la gloire du S. Sacrement, par le R. P. Alexandre Fichet, de la Compagnie de Jésus, victorieux pour la troisième fois de M. Eustache, et des Prétendus, sur le sujet de la Communion sous une seule espèce et dédié à Monseigneur le Dauphin, en présage de ses conquêtes par L. M. P. Th, Grenoble, Pierre Verdier, 1640, 150 p.*

<sup>285</sup> R. P. Joseph Pra, *Les jésuites à Grenoble...*, op.cit., p. 81.



## b) Des confesseurs auxiliaires : les réguliers

### • Noël Fléchius

Le premier confesseur de Madeleine de Franc fut un héritier du *Poverello*. Né le 25 décembre 1566 à Chévennoz, en Savoie, Noël Fléchius embrasse l'état de cordelier le 18 décembre 1586 avant d'opter pour la réforme de l'Ordre des Frères mineurs en se faisant récollet, le 2 février 1603<sup>286</sup>. Il est alors envoyé aux environs de Grenoble pour diriger le couvent de La Tour-du-Pin institué au début de 1615 en réponse à la requête adressée à l'Archevêque de Vienne par « les seigneurs, nobles, exempts, privilégiés, bourgeois, et habitants du mandement de La Tour-du-Pin, ou y possédant des biens »<sup>287</sup>. Parmi ceux-ci figurent quelques époux des Dames de la Congrégation : Messieurs Virieu, Musy, Basset, mais aussi Pierre Boissat, seigneur de Cuirieu, qui deviendra « syndic et économiste des bienfaiteurs de l'établissement du Couvent des Récollets »<sup>288</sup>. Peu de documents attestent du rôle effectivement joué par le récollet au sein du couvent<sup>289</sup>, mais ce qui est indubitable est la profonde empreinte qu'il a laissée sur les Grenoblois. Comme l'indiquent Madeleine de Franc<sup>290</sup> et les sœurs de la Congrégation<sup>291</sup> un demi-siècle plus tard, celui-ci est décédé dans la ville en « odeur de sainteté ». Le registre contenant *les Vies des Religieux decedez en cette province de Lyon depuis l'an 1604 jusques en l'année 1645*<sup>292</sup> témoigne de son existence, de sa piété et de l'impact de l'événement survenu en 1638. Ainsi que le rapporte le R. Père Martial Bruno, gardien à Grenoble au Père de Lyon :

Mon R. Père depuis ma lettre escrite l'abord du peuple de toute condition a este si grand en n[ot]re Église que nous avons este contraintz d'oster le corps du R. Pere Noel de la nef pour le fermer dans la chapelle sur les deux heures apres midy, parce que l'on luy avoit desja tout coupé son habit jusqu'aux mutandes<sup>293</sup> et saloide<sup>294</sup> aussy ;

---

<sup>286</sup> AD Rhône, 10 H 18, f°43r°.

<sup>287</sup> Informations disponibles sur le site : [http://pjmartin.free.fr/site/TdP\\_Recollets.htm](http://pjmartin.free.fr/site/TdP_Recollets.htm). D'après Joannès Chétail, « Notes sur les Récollets et la fondation de leur couvent de la Tour-du-Pin », dans *Évocations*, n°5, mai-juillet 1969, bulletin du groupe d'études historiques, géographiques et folkloriques du Bas-Dauphiné.

<sup>288</sup> *Ibid.*

<sup>289</sup> Seules deux feuilles volantes relatives à la réception d'un frère contiennent la signature de l'homme. AD Isère, 9 H 13 : Récollets de Grenoble. *Registre des professions*.

<sup>290</sup> BM Grenoble, R 8686, f°46v° : le jour de St Joseph, 19 mars 1688.

<sup>291</sup> AD Isère, 26 H 221, f°120r°.

<sup>292</sup> AD Rhône, 10 H 18, f°43r°-44v°.

<sup>293</sup> Selon la définition donnée par Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, la « Mutande » est « le caleçon, ou l'habit de dessous que portent les Capucins ou autre religieux ».

<sup>294</sup> Malgré nos recherches, nous ne connaissons pas la signification de ce mot.

et vous puis assurer que sans l'assistance de deux suisses dont l'un est a Monsieur le premier président, qui ont gardé les portes de ladite chapelle il y auroit eu du désordre, et je crois qu'on l'auroit enlevé. Il y a peu de gens en la ville qui ne soient venus le voir et faire toucher leurs chapellets ou demander du drap de son habit jusqu'à la plupart des Messieurs du parlement, des Comptes & trésoriers, seigneurs et gentilhommes, jamais les carrosses n'ont roulé en si grand nombre ; si bien que nous avons esté contraint de différer l'enterrement jusqu'à demain au matin lequel j'avois résolu que nous ferions aujourd'hui sur les quatre heures du soir, jamais jubilé n'a attiré autant de gens dans n[ot]re Église ; il nous faudra l'enterrer de grand matin autrement nous n'en serons pas les Maistres, certes je vois bien par expérience que le vray moyen d'estre honoré c'est de fuyr les honneurs du monde, et que Dieu ferait bien relever ses serviteurs de la poussière des mespris, (Mon Père me disoient ces Messieurs dans la foule) : il n'y a rien de tel que d'estre home de bien, voyez vous come Dieu canonise desja ce bon Religieux ; les autres fondoient en larmes, les autres me conjuroient de leur réserver quelques chose qu'il eust eu à son usage, ainsy tous l'ont révééré, la plupart des Religieux des autres ordres sont venus le visiter et mesme prendre de ses reliques ; les monastères des Religieuses ont envoyé leurs chapellets pour les faire toucher à son corps qui est encore tout pliable come s'il estoit vivant ; des dames les plus qualifiées vouloient veiller toute la nuit dans l'Église si je l'eusse voulu permettre, et des malades pour le toucher se sont fait passer sur la balustre de la chapelle ne pouvant passer autrement. Monsr le premier président a envoyé un peintre pour tirer son pourtraict. v[ot]re très humble serviteur f. Martial, voila bien des preuves manifestes de sa sainteté<sup>295</sup>.

La mort du religieux a provoqué une émeute. L'affluence est si forte que le garde de Claude Frère est obligé de surveiller les portes de la chapelle pour ne pas que la foule s'en prenne au corps. Outre la grande ferveur déployée par les fidèles, il est aussi intéressant de relever qu'un portrait du mort est commandé par le père de Laurence Frère, future 9<sup>e</sup> congréganiste des Dames. Cette peinture est ensuite offerte à la duchesse Christine de Savoie, sœur de Louis XIII, en échange de son appui en faveur des récollets, soucieux de réformer les Franciscains savoyards<sup>296</sup>. Malgré l'envoi de la lettre et la négociation effectuée par le P. Maurice de Crest (1604-1667) auprès de « Madame Royale », les récollets ne pourront mener à bien leur entreprise<sup>297</sup>. La notice nécrologique du Père Fléchius revient sur sa droiture, son goût pour l'oraison et son sens inné de la justice. En effet, ce dernier ne souhaitant pas solliciter l'aide de Messieurs du Parlement

---

<sup>295</sup> AD Rhône, 10 H 18, f<sup>o</sup>44.

<sup>296</sup> *Un extrait de la lettre de Madame Royale Duchesse de Savoye, princesse de Piedmont, Reyne de Chypre & écrite au R. Pere Maurice de Cret datée de Turin, ce 16 juin 1643* que nous avons pu consulter aux AD du Rhône, 10 H 12, mentionne :

Le pourtraict de ce dévot religieux le feu père Noel Fléchius que vous nous dédiez, nous convie d'autant plus (pour estre ledict père natif de Savoye, et la réputation de sainteté) de persévérer en nos premières résolutions ; nous avons agréé le tesmoniage que vous nous rendez pour ce pourtraict, du zèle que vous avez pour nostre service.

<sup>297</sup> Frédéric Meyer, *Pauvreté et assistance spirituelle : les franciscains récollets de la province de Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Saint-Étienne, PUSE, 1997, p.141.

pour son neveu suspecté de crime et emprisonné dans les cachots de Grenoble, il s'en remet totalement à leur intégrité ce qui semble surprendre le frère chargé d'écrire sa vie<sup>298</sup>. Le Père Fléchiu est le second homme décédé en odeur de sainteté dans la ville succédant ainsi au jésuite Jacques Gaultier<sup>299</sup>.

### • Le capucin Léandre de Dijon

Madeleine de Franc a également eu l'occasion de se confesser au Frère Léandre de Dijon, né dans cette ville en 1598 et qui prit l'habit de capucin, à Lyon, le 2 octobre 1615. Il y mourut en 1667. Il fut durant sa vie gardien de nombreux couvents parmi lesquels Tournon (1628-1630), Lyon, Saint-André (1632), Vienne (1633-1636), Moulins, mais aussi Grenoble (1649)<sup>300</sup>. C'est cette année-là qu'il fut élu deuxième custode<sup>301</sup> et certainement aussi où il confessa Madeleine de Franc. De nombreuses controverses pèsent encore sur l'attribution des ouvrages semblant être écrits de sa main. Parmi eux, ses biographes s'accordent pour lui attribuer deux immenses traités de théologie spirituelle, l'un en français intitulé *Les vérités de l'Évangile ou l'idée parfaite de l'amour divin exprimée dans l'intelligence cachée du Cantique des cantiques*<sup>302</sup> et l'autre, en latin, *Discursus prædicabiles in aureas sentencias Doctoris gentium... divisi*<sup>303</sup>. Une nouvelle fois, il est question du Cœur de Jésus et de l'idée du véritable amour. Adressées « aux âmes à un état passif », les *Vérités* combinent naturel et surnaturel de même que des références explicites à de nombreux auteurs comme Marcile Ficin et Gerson, avec un intérêt prononcé pour le dionysisme, permettant au lecteur de s'acheminer sur la voie du progrès spirituel en vouant un culte particulier à la Vierge et à l'Église<sup>304</sup>. La spiritualité capucine était connue de Madeleine de Franc par l'intermédiaire de son frère Charles, d'abord trésorier général des finances de Dauphiné en remplacement de son père avant

---

<sup>298</sup> AD Rhône, 10 H 18, f°43v°.

<sup>299</sup> Ce père avait laissé une grande réputation de sainteté dans la ville, décédé à 73 ans après 52 ans passés dans la Compagnie de Jésus. Sur ce point, *Litt. ann. Sox, J, ann. 1636*, cité par R. P. Joseph Pra, *Les jésuites à Grenoble...*, *op.cit.*, p. 73.

<sup>300</sup> André Rayez, *DS, op.cit.*, t. IX, col. 442, entrée « Léandre de Dijon ».

<sup>301</sup> BM Grenoble, R 9827, n.f. : *Annales du couvent des Capucins de Grenoble ou recueil de ce qui s'est passé de plus considérable, par ordre de chapitres généraux et provinciaux*.

<sup>302</sup> R. P. Léandre de Dijon, *Les vérités de l'Évangile ou l'idée parfaite de l'amour divin exprimée dans l'intelligence cachée du Cantique des cantiques*, 2 vol., Paris, 1661, 922 et 918 p.

<sup>303</sup> R. P. Léandre de Dijon, *Discursus prædicabiles in aureas sentencias Doctoris gentium... divisi*, Paris, 1665, 442 p.

<sup>304</sup> André Rayez, *DS, op.cit.*, t. IX, col. 442-443, entrée « Léandre de Dijon ».

de résigner sa charge pour revêtir le capuchon le 19 octobre 1636 sous le nom de Frère Ange Joseph<sup>305</sup>. Les liens de son frère et du frère Léandre de Dijon sont visibles dans la notice donnée par le R. P. Théotime de Saint-Just<sup>306</sup>.

- **Artus de Lionne**

Lors de ses retraites à la Visitation et peut-être également dans la vie courante, Madeleine de Franc comme ses consœurs ont pu se confesser à leur parent, Artus de Lionne. Nous avons déjà évoqué le fait que les Dames se soumettaient à sa direction. Pourquoi ne pourrait-on pas envisager qu'il recueillait la confession de plusieurs femmes d'autant plus que François de Sales exhorte la cousine de celui-ci, M<sup>me</sup> de Granieu, à le faire :

Confessez-vous hardiment à Monsieur d'Aouste : en ce parquet-là, il n'y a point récusation à craindre. Vraiment, il faut que je dise à ma très chère fille, que ma mère, avant que mourir, fit sa confession générale à moi, et me rendait depuis tous les ans compte de sa vie avec grande humilité [...] Il n'y a donc point de danger en ce que vous faites devant un tel cousin. Vous pourrez néanmoins rendre compte à votre ancien confesseur de temps en temps, pour lui témoigner que vous le respectez toujours<sup>307</sup>.

Certains confesseurs des Dames de la Purification ne sont pas nommés. Le confesseur de Léonore Ferrand, 16<sup>e</sup> sœur, est surpris par l'attitude de sa pénitente, qui malgré ses maladies, se rendait dans la chapelle des bernardines de l'ordre de Cîteaux pour faire ses dévotions. Les sœurs retranscrivent ses paroles dans son abrégé de vie et de vertus : « iestois quelque fois bien surpris de la voir dans notre chapelle de ste Cecile pour faire sa devotion dans un temps ou elle estoit si accablée de son oppression qu'elle me faisoit pitie et elle s'en retournoit si contente que sa ioye paroissoit au dehors a tout le monde »<sup>308</sup>. Certains noms de confesseurs nous sont connus tel Gabriel du Saint-Esprit, carme déchaussé, confesseur de Madeleine de Franc<sup>309</sup>, mais nous n'avons aucun renseignement biographique sur cet homme.

---

<sup>305</sup> BM Grenoble, R 9827, n.f. : *Annales du couvent des Capucins de Grenoble ou recueil de ce qui s'est passé de plus considérable, par ordre de chapitres généraux et provinciaux*.

<sup>306</sup> R. P. Théotime de Saint-Just, *Les capucins de l'ancienne province de Lyon, 1575-1660. Lyonnais, Savoie, Forez, Franche-Comté, Bourbonnais, Auvergne, Bourgogne, Velay, Dauphiné, Vivarais, Saint-Étienne*, Lyon, Petit messager de Saint-François, 1951, t. II, chap. XII, p. 407.

<sup>307</sup> *Œuvres de saint François de Sales...*, op.cit., t. XVIII, pp. 251-252, cité par André Ravier, *Un homme de lettres spirituelles...*, op.cit, p. 625.

<sup>308</sup> AD Isère, 26 H 221, f°5r°.

<sup>309</sup> BM Grenoble, R 8686, f°55v° : le 18 mai 1688.

#### 4. Les Dames face à la confession

La confession de ses péchés est, pour tout chrétien, un moyen de se libérer des pensées négatives qui l'empêchent d'avancer sur la voie de la sainteté. Du point de vue des ecclésiastiques, la confession est un acte obligatoire pour toute personne souhaitant accéder au Paradis. Dans le paragraphe suivant, nous nous intéressons donc aux confessions personnelles des Dames de la Purification.

##### a) Le cas particulier de Madeleine de Franc

Les abrégés de vie et de vertus des Dames ainsi que le journal spirituel de Madeleine de Franc permettent d'entrevoir la pratique effective de la confession. Le cas de « sœur de Varces », par le témoignage qu'elle a laissé écrit de sa main, est le plus intéressant puisqu'elle nous donne son sentiment quant à la nécessité de cet acte, la durée de celui-ci et la sollicitude des hommes chargés de recueillir ses péchés :

Je n'ey Jamais seu m'antretenir quand confection et encore brièvement sans nessesite, m'estant advis que tant de longue conferance ennuye des personnez qui on des employ plus hutilles sa ette mon feble et n'ey jamais su imaginer que l'on peut tant dire croyant que pour lordinere il li a plus de perte de temps que de profit Jey touJours estime ceux qui Coupepe Cours a ces long entretiens et par la grâce de Dieu tous mes confesueur on eu grand charité pour moy et Il n'a pas tenu a eux que Je naye fait melleurs usages de tant de mouyans et graces de mon Dieu jamais il[s] n'ont inpruvé l'advercion que j'avois à ces longues conférance donc mon peut d'esprit me randoit incapabile<sup>310</sup>

Outre son refus d'être dirigée, Madeleine de Franc exprime son rejet total pour l'acte de pénitence. Elle trouve cela inutile jugeant qu'il y a plus de perte de temps que de profit spirituel à en retirer. Elle trouve cela trop long, ce qui l'ennuie et fait que ses confesseurs estiment que « sa contrition était imparfaite » :

[...] après leur avoir fait cougnoistre en la meilleur fasson donc je pouvois estre cappable mes péchez en suite d'une confesion generale que je fis au conmansement bien imparfaitement quoyque mon intantion si me semble fust de me bien déclarer comme j'ey toujours fait en toutes mes confections mes comme m'avoit dict bien souvant le R Père Noël « vous prenez grand soing de dire vos pechez mes vous n'en avez pas de vous amander ». Je me confesois pour me soulager et me décharger de la paine qu'apporte le péché mes la contrition estoit bien imparfaite se qui m'a fait en suite des grandes paines pour vouloir refere des confection generalles. Celuy auquel j'avois fait la dernière et tous les autres qui despuis m'on confezez ne l'on pas trouvez à propos et m'on dict que se seroit toujours à refere<sup>311</sup>.

---

<sup>310</sup> *Ibid.*, f°78v° : mercredi 22 [septembre 1688].

<sup>311</sup> *Ibid.*, f°79 : mercredi 22 [septembre 1688].

Ce regard porté sur l'imperfection de sa contrition reste lié aux conséquences néfastes du péché sur sa personne et non au péché lui-même : il s'agit de l'attrition. Le concile tridentin admettait que « cette contrition que l'on appelle attrition [...] quoiqu'elle ne puisse par elle-même, sans le sacrement de pénitence, conduire le pécheur jusqu'à la justification, elle le dispose toutefois à obtenir la grâce de Dieu dans le sacrement de Pénitence »<sup>312</sup>. Pour les jésuites, ce qui importait était « la réalité objective de l'acte » et non la pureté de l'intention<sup>313</sup>, alors que Madeleine de Franc privilégie la seconde. M. Mesnard indiquait que « psychologiquement, la manifestation la plus authentique et la plus visible de la contrition, c'est l'aversion de soi, qui est comme le revers négatif de l'attrait de Dieu »<sup>314</sup>. Chez la diariste, il y a les deux d'où l'ambivalence de la conversion et sa mauvaise contrition. Elle se considère certes comme indigne, ingrate et misérable des dons reçus de Dieu, s'inflige des mortifications douloureuses, mais elle est aussi une femme altière qui lutte constamment pour ne pas parler d'elle, qui pêche par amour-propre<sup>315</sup>, par ses lectures et son besoin de s'occuper de ce qui ne lui appartient pas nécessairement. En premier lieu, « de la réforme des autres », comme elle le dit si bien elle-même<sup>316</sup>. Elle qui fait ses confessions si imparfaitement ne s'empêche pas de donner des conseils à autrui sur ce point : « Perdon ces coutumes de contrarier, lesson a chaquin sa liberté pour se confesser »<sup>317</sup>. Madeleine de Franc est réellement une femme de caractère qui a besoin d'être libre de ses actes et de ses choix, même si c'est toujours en vue de Dieu : « demeurent toujours libre pour suivre indifferamment tout se qui se présente sans autre intérêt que de plere a Dieu »<sup>318</sup>. La liberté d'action est nécessaire pour suivre la volonté divine, mais cette liberté est aussi de « parole ». Elle en a conscience lorsqu'elle écrit aux sœurs de la Congrégation : « Je ne puis mes chères [sœurs] m'anpescher de vous parler pour la dernière fois avec la mesme liberté que m'avoit donné autrefois nos bonnes

---

<sup>312</sup> Conc. Trident., XIV<sup>e</sup> sess. 25 novembre 1551, cap.4, cité par Marcel Bernos, « confession et conversion », dans *La conversion au XVII<sup>e</sup> siècle. Actes du XII<sup>e</sup> colloque de Marseille (janvier 1982)*, Centre Méridional de Rencontres sur le XVII<sup>e</sup> siècle, 1983, pp. 283-293. Ici, p.285.

<sup>313</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>314</sup> Les mots de M. Mesnard sont extraits de la discussion postérieure à la communication de Marcel Bernos citée ci-dessus. Sur ce point, *Ibid.*, p. 295.

<sup>315</sup> BM Grenoble, R 8686 : Madeleine de Franc fait référence à l'amour-propre plus de 40 fois dans son journal.

<sup>316</sup> *Ibid.*, n.f. : samedi 23 septembre 1690.

<sup>317</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>81r<sup>o</sup> : le premier dimanche du mois d'octobre, 3 du mois 1688.

<sup>318</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>66v<sup>o</sup> : lundi, le jour de ste Anne, 26 juillet 1688.

sœur qui avec humilité m'on souffert si longtemps parmi elles toute telle que je suis »<sup>319</sup>. Madeleine de Franc en a même doublement conscience, car elle hésite à envoyer sa missive le lendemain après l'avoir relue une dernière fois<sup>320</sup>. La diariste indique par là la défaillance de sa conversion intérieure étant donné que la confession générale reste l'étape déterminante de la véritable conversion. Elle permet, en effet, d'accéder à « une vie hautement évangélique »<sup>321</sup>. La conversion profonde et la confession sincère sont d'ailleurs indissolublement liées, la réciprocité étant un élément indispensable à l'aboutissement d'un changement solide dans l'âme<sup>322</sup>. Conversion et pénitence vont donc de pair ; or chez Madeleine de Franc nous retrouvons peu de traces de sa pénitence. Cette imperfection est indissociable de la répugnance éprouvée par la diariste à l'égard de ces entretiens. Ses confessions étaient faites pour soulager sa conscience, mais sans pour autant prendre acte de ses péchés. Madeleine de Franc est découragée : elle n'apprécie pas (selon ce que nous avons pu déceler de son caractère) les critiques émises à son sujet, ce dont elle souffre beaucoup dans les dernières années de sa vie même si elle s'efforce de les accepter par humilité et obéissance à la volonté de Dieu. Un des passages du journal permet de prendre la mesure de tout ce que nous avons souligné ici : « Nous ne voulon pas souffrir que l'on nous réplique et nous voullon bien que l'on entante nos raisons et faute d'umillite nous parlon[s] lors que nous debvons nous teyre »<sup>323</sup>.

Une dernière remarque peut être formulée à la suite de cette confiance de Madeleine de Franc sur la confession. Ne peut-on pas établir un lien avec M<sup>me</sup> Guyon ? Dans une lettre écrite à d'Arenthon d'Alex au sujet de cette dame, le cardinal Étienne Le Camus précisait :

Je n'ai rien a vous dire sur M<sup>me</sup> de la Motte-Guyon (...) Elle a écrit qu'elle avait un grand éloignement de la confession, jusqu'a croire s'en pouvoir passer 15 ans entiers. Elle a écrit à un autre qu'on venait a un tel état d'union avec Dieu qu'on ne sentait plus aucun mouvement de concupiscence, étant auprès des hommes comme Ève auprès d'Adam<sup>324</sup>

---

<sup>319</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>320</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : vendredi 7 octobre [1689].

<sup>321</sup> Marcel Bernos, « confession et conversion », *op.cit.*, p.290.

<sup>322</sup> *Ibid.*, pp. 291-293.

<sup>323</sup> BM Grenoble, R 8686, f°32v° : le samedi 20 septembre 1687, veille St Matthieu 1687.

<sup>324</sup> Extrait publié par Bellet, Ingold, et Urbain-Levesque, t.VII, p.486 et cité par Jean Orcibal, « Le cardinal Le Camus, témoin au procès de Madame Guyon », dans Jean Godel, dir., *Le Cardinal des montagnes, Étienne Le Camus : évêque de Grenoble, 1671-*

Les liens tissés entre Madeleine de Franc et Jeanne Bouvier de la Motte-Guyon ne nous sont pas connus. Nous savons toutefois que lors de son passage à Grenoble en 1685, M<sup>me</sup> Guyon réside chez M<sup>me</sup> Galle, membre de la Congrégation de la Propagation de la Foi dont font partie de nombreuses Dames de la Purification. Il arrive aussi à M<sup>me</sup> Guyon de se rendre au couvent des ursulines de la ville<sup>325</sup> auprès de la cousine de Madeleine de Franc, la Mère Angélique de Saint Joseph de Lionne de Lesseins, supérieure, quand sa fille est logée au couvent royal de Montfleury. Durant les quatre ans et demi où Madeleine de Franc prend la plume, sa « très chère cousine » est non seulement sa bibliothécaire, mais aussi son intermédiaire lorsqu'elle souhaite envoyer des lettres à Paris<sup>326</sup>. En 1689, cette dernière envoie sa correspondance autrefois échangée avec Marie de Valernod à Élisabeth-Mélanie de Lionne – fille du célèbre ministre d'État et cousin de la diariste – logeant à la Visitation du faubourg Saint-Jacques<sup>327</sup>. Il est par ailleurs intéressant de constater que Madeleine de Franc mentionne la réception d'une lettre de la visitandine le 18 novembre 1689<sup>328</sup>, soit dix jours avant la mise à l'Index du *Moyen-Court et très facile pour faire oraison*<sup>329</sup>. À ce titre, notons que le curé Michel Rouffié est l'homme qui a donné son approbation le 7 mars 1685 pour la publication de l'ouvrage suite aux sollicitations du conseiller au Parlement et membre de la Compagnie du Saint-Sacrement Giraud<sup>330</sup>. M. Rouffié est, de surcroît, celui qui a procédé à l'onction baptismale des sept petits-enfants de Madeleine de Franc. Le fait que la diariste dise se confesser seulement six fois au cours de toutes ces années<sup>331</sup> et qu'elle exprime aussi fortement son aversion pour cet acte est peut-être à mettre en lien

---

1707. Actes du Colloque Le Camus, Grenoble, 1971, Grenoble, PUG, 1974, pp. 123-140. Ici, p. 127.

<sup>325</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>326</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 8 mars 1689 ; 12 août 1689 ; 14 août 1689 ; 18 novembre 1689.

<sup>327</sup> *Ibid.*, n.f. : 21 juin 1689.

<sup>328</sup> *Ibid.*, n.f. : 18 novembre 1689.

<sup>329</sup> *Moyen court et très facile pour l'oraison que tous peuvent pratiquer très aisément & arriver par là dans peu de tems à une haute perfection*, Grenoble, J. Petit, 1686.

<sup>330</sup> Jean Orcibal, « Le cardinal Le Camus, témoin au procès de Madame Guyon... », *op.cit.*, p.126.

<sup>331</sup> BM Grenoble, R 8686, f°39r° : 16 novembre 1687 ; f°43r° : 7 février 1688 ; f°99v° : Conception ste vierge ; 27 [février 1688] ; n.f. : 4 avril 1689 et mardi 7 juin 1689.



avec la spiritualité guyonnienne. Il est cependant difficile de le dire, car l'aveu de Madeleine de Franc de ne pas faire une bonne contrition ne résonne pas vraiment comme du quiétisme. En dernier point, peut-être est-ce par le biais du directeur de Mère Mectilde du Saint-Sacrement que les Dames sont entrées en relation avec elle ?

L'habitude prise par les femmes à s'épancher longuement en confession est clairement indiquée par le jésuite Duneau : « elles croient n'avoir jamais fait une bonne confession si elles n'y ont mis beaucoup de temps »<sup>332</sup>. Madeleine de Franc exprime sa gratitude envers ses confesseurs qui ont compris son caractère et ont abrégé ces entretiens difficiles, pour elle, à supporter. La mansuétude des confesseurs à son égard est peut-être imputable au fait que justement elle ne soit pas prolixe, mais on peut également se demander s'ils reconnaissaient en elle, une mystique. La diariste n'aimait peut-être pas se dévoiler considérant que Dieu connaissait tout, entendait tout et était présent en elle, et donc qu'elle n'avait pas besoin de se confesser à une autre personne ! Sa forte personnalité et les grâces reçues directement de Dieu entrent-elles dans cette sollicitude ? Le risque d'attachement affectif entre le confesseur et la pénitente était également dénoncé par les manuels de confession. La construction du confessionnal destinée à séparer les corps est le résultat de ce constat, mais cette distance physique n'empêche guère un rapprochement spirituel. Il n'est pas rare autant chez les laïques que chez les religieuses que l'amitié naisse entre les deux personnes. Madeleine de Franc entretenait-elle de bonnes relations avec ses confesseurs ? Ou alors celle-ci était-elle difficile à confesser ? Nous ne pouvons pas répondre à ces questions. Ce qui est toutefois éloquent est qu'elle dise que cela a été son faible et que son peu d'esprit la rendait incapable de faire une bonne confession. Madeleine de Franc a véritablement intériorisé ce que les prédicateurs et moralisateurs de son époque ressassaient à l'envi : la faiblesse féminine. L'ignorance et la hardiesse dont elle fait preuve en donnant ouvertement son opinion sont ici présentées de manière personnelle. Ces révélations nous montrent avec quelle lucidité spirituelle Madeleine de Franc était capable de se connaître. Le journal spirituel glisse ici vers le journal intime.

---

<sup>332</sup> Père François Duneau, *Sermons pour l'Avent* : « Des trois venues de Jésus-Christ comme juge, sauveur et sanctificateur », Lyon, Certé, 1677, p. 549, cité par Marcel Bernos, *Femmes et gens d'Église dans la France classique...*, *op.cit.*, p. 304.

## **b) Les autres Dames de la Purification**

Les notices nécrologiques des Dames de la Purification évoquent de temps à autre l'attitude de certaines de leurs sœurs à l'égard de la confession et de leurs confesseurs. Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, avait toujours respecté ces prescriptions se rendant quatre fois par semaine au confessionnal, mais la perspective eschatologique l'avait rendue de plus en plus fervente allant jusqu'à soulager sa conscience une fois par jour : « Prés de quatre ans avant sa mort elle communioit tous les jours l'ayant fait quatre fois la semaine longues années auparavant, elle s'y disposoit par la confession aussi souvent qu'elle pouvoit et tousjour avec des signes d'une parfaite douleur priant ordinairement son confesseur de demender à Dieu qu'il luy fit miséricorde »<sup>333</sup>. Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, s'y adonnait deux fois par semaine<sup>334</sup> et Isabeau Second, 46<sup>e</sup> sœur, se confessait lors des fêtes de la Vierge<sup>335</sup>. Mère Mectilde du Saint-Sacrement reprochait à la comtesse de Rochefort de se confesser sur ce qu'elle ingérait : « ne vous confessez point de votre boire, manger, etc. »<sup>336</sup>, mais lui conseillait plutôt de se confesser des infidélités connues d'elle seule « que votre confiance vous reproche »<sup>337</sup>.

Qu'elle soit fréquente ou non<sup>338</sup>, générale ou partielle, volontaire ou contrainte, la confession fait donc partie intégrante de l'emploi du temps hebdomadaire des Dames.

## **c) La supérieure à l'image du prêtre**

La supérieure occupe au sein de la Congrégation une place particulière. Constamment à l'écoute des sœurs, elle est toujours avertie par les officières des manquements opérés par les autres congréganistes. C'est également sous son égide que les sœurs disent leurs coupes :

Cette conference se fera durant une demy heure ou un peu plus apres laquelle les coupes des fautes seulement quon aura commises contre les reigles ensuite de quoy se feront les penitences et sordonneront par la superieure les mortifications telles quelle ingera devoir servir au bien spirituel de chacune<sup>339</sup>.

---

<sup>333</sup> AD Isère, 26 H 221, f°111r°.

<sup>334</sup> *Ibid.*, f°97v°.

<sup>335</sup> *Ibid.*, f°119.

<sup>336</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 59.

<sup>337</sup> MBIC Rouen, P. 101, p. 820.

<sup>338</sup> Marguerite de Burillon s'adonne ainsi fréquemment à la confession sans plus de détails. Sur ce point, AD Isère, 26 H 221, f°8r°.

<sup>339</sup> AD Isère, 26 H 221 : Règles, titre second.

Le rôle conféré à la supérieure est extrêmement important. À l'image du prêtre, celle-ci entend les péchés, prescrit les actes de mortification selon son appréciation en fonction de la faute commise et donne son absolution. Chaque congréganiste occupant cette charge a donc été susceptible de prendre la place du confesseur outrepassant ainsi le rôle théoriquement admis chez les femmes.

### C- Les communions

Il est intéressant ici de se pencher sur la fréquence des communions des Dames de la Purification. Le premier paragraphe de leurs Règles leur impose de recevoir l'hostie consacrée au moins deux fois par mois :

Et quant au saint sacrement de l'autel comme elles ne se passeront pas quinze iours sans s'en approcher aussi n'obmettront elles de le faire toutes les festes de Nostre Seigneur et de Nostre Dame et au jour de la Toussaints et celles qui seront en commodité s'en approcheront aussi tous les premiers dimanches des mois festes des apotres de st. Jean Baptiste et autres jours qui pour quelque besoin leur pourront estre prescrits avec l'advis de leur directeur<sup>340</sup>

Les Dames de la Purification communient beaucoup au regard des prescriptions tridentines. Nous savons, par les sources qu'elles ont laissées, que toutes les veilles de fête de Notre-Dame, elles se rassemblaient dans leur chapelle pour communier ensemble<sup>341</sup>. Cela se faisait tôt le matin pour ne pas manquer l'office paroissial. Elles communiaient également d'une même bouche lors de la mort d'une congréganiste<sup>342</sup>. De plus, elles étaient « fort exactes [...] qu'il y en aye tousjours une qui communie a la messe du sabmedy apres l'assemblée au nom et comme deputée de toutes pour les presenter a Dieu »<sup>343</sup>. Une « sœur » de la Congrégation se chargeait donc de communier pour toutes les Dames<sup>344</sup>.

Nous connaissons parfois les pratiques particulières de certaines congréganistes. L'abrégé de vie et de vertus de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, revient sur son assiduité à communier : « Prés de quatre ans avant sa mort elle communioit tous les

---

<sup>340</sup> *Ibid.*, n.f. : Règles, titre premier.

<sup>341</sup> AD Isère, 26 H 222, f°31v°.

<sup>342</sup> *Ibid.*, f°31r° et AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre troisième et Constitutions. Les Dames de la Purification d'Aix-en-Provence et de Toulouse font de même à l'attention d'une congréganiste de Grenoble.

<sup>343</sup> *Ibid.*, f°31v° et AD Isère, 26 H 221, n.f. : Constitutions.

<sup>344</sup> *Ibid.*, f°33v° : « apres l'assemblée par celle des sœurs qui communie au nom de tous ce jour la comme nous avons desja dict ».

jours l'ayant fait quatre fois la semaine longues années auparavant »<sup>345</sup>. Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, s'adonne d'abord « fréquemment » à la communion avant de recevoir chaque jour l'hostie consacrée<sup>346</sup>. Le journal spirituel de Madeleine de Franc est tout aussi intéressant sur ce sujet. Cette dernière nous apprend qu'elle a communie 32 fois durant ses quatre années et demie d'écriture ce qui est peu en comparaison des prescriptions des Règles de la Congrégation qui recommandent 24 communions par année. Madeleine de Franc, même si elle communit plus souvent que certaines de ses contemporaines communit donc trois fois moins que la plus zélée des congréganistes. Cette approche fréquente de la communion a suscité bien des polémiques au XVII<sup>e</sup> siècle, ce qu'a tôt fait de dénoncer Antoine Arnauld dans *La fréquente communion* (1644) et Pascal dans *Les Provinciales* (1656). Si ces deux ouvrages ont eu des répercussions sur les fidèles, la fréquente communion ne fut pas pour autant vraiment réfutée. Une grande liberté était laissée aux directeurs qui appréciaient chaque cas comme le soulignent les statuts de la Congrégation. François de Sales encourageait les fidèles à une communion fréquente, mais était réticent lorsque celle-ci se faisait plus d'une fois par semaine<sup>347</sup>. Madeleine de Franc semble nostalgique du temps où elle aussi communiait de façon hebdomadaire : « Je dois reparer la perte que Je fais en se lieu ne pouvant si souvant coumunier que j'en avois la permission de mes directeur quand j'estois a Grenoble, mai[n]tenant Il m'a mis en ettat de n'atandre auttre direction que de sa misericorde qui me conduyt visiblement dans mes esgaremans et tenesbres »<sup>348</sup>. Madeleine de Franc confirme ce que nous avons mis en exergue dans la partie précédente à savoir qu'elle était uniquement dirigée par Dieu et n'avait plus de directeurs de conscience depuis son éloignement géographique de la Congrégation. Elle se sent fautive de ne pas approcher plus souvent de l'Eucharistie qui est, pour les mystiques, « la forme sacramentelle de leur expérience »<sup>349</sup>. La diariste utilise donc un subterfuge efficace pour s'en approcher par l'esprit : « Quand nous ne pouvons ouir la messe tournon nous du quautez de l'esglize pour adorer le St Sacrement qui reposent sur l'autel aprenon a coumunier spirituellement, attantive a se que Dieu demande de nous »<sup>350</sup>. Madeleine de Franc se tourne donc vers l'église de Varcès pour

---

<sup>345</sup> AD Isère, 26 H 221, f°111r°.

<sup>346</sup> *Ibid.*, f°105.

<sup>347</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 20, pp. 105-109. En particulier, p. 107.

<sup>348</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : le jeudi 20 juillet, Ste marguerite 1690.

<sup>349</sup> M. Villier, F. Cavallera *et alii*, *DS*, *op. cit.*, t.V, col. 942, entrée « XVIIe siècle, France ».

<sup>350</sup> BM Grenoble, R 8686, f°83r° : lundi St Luc Évangéliste, 18 octobre [1688].

« communier spirituellement »<sup>351</sup>. Cette remarque est très intéressante et montre la piété fervente de la diariste et l'importance que revêt pour elle la réception de l'hostie consacrée. D'ailleurs, elle se donne des conseils et s'impose la nécessité de ne pas en vouloir à ceux qui peuvent la faire à leur guise : « La St communion faite avec des bonnes disposition nous a appris a ne jamais inpreuver ceux qui coumunie souvant »<sup>352</sup>. Son journal spirituel laisse une trace indélébile de ce que signifiait la fréquente communion pour elle et à quoi elle lui servait. Madeleine de Franc écrit ainsi qu'elle ne « cherchait dans la frequante communion que la destruction [d'elle] – même »<sup>353</sup>.

Dans ses lettres, Mère Mectilde du Saint-Sacrement adressait à la comtesse de Rochefort des conseils pour communier. La comtesse devait impérativement poursuivre ses « petits exercices » et surtout la communion, car :

Elle ne vous aidera pas peu à sortir de vous-même. Je ne trouve rien de plus efficace. Il y a des âmes qui reçoivent tant de Jésus par la sainte communion. C'est aussi par ce précieux moyen qu'il change l'âme en lui et qu'il imprime sa divine ressemblance. La communion est un mystère pour les âmes, que très peu reçoivent comme il faut, le plus de simplicité, de respect et d'abandon, est le meilleur avec Dieu ; il n'y a pas tant à dire, il pénètre le centre de notre cœur et voit jusqu'au plus petit mouvement. Je vous laisse à Dieu<sup>354</sup>.

Par la communion en toute simplicité d'âme, la comtesse de Rochefort se fonde en Dieu où celui-ci voit comme dans un miroir, le reflet de Sa création. La communion est un moment particulier, plein de mystères, où Dieu se manifeste et guide Mère Mectilde sur la connaissance profonde des besoins spirituels de la comtesse de Rochefort. Elle écrit en effet à la comtesse : « Je viens de faire la communion : il me semble que j'ai connu plus particulièrement les grâces que Notre Seigneur vous fait et comme il veut vous faire entrer dans les voies du véritable anéantissement »<sup>355</sup>. Mère Mectilde tient de surcroît à rappeler à la comtesse que le Christ est pour l'éternité dans l'hostie : « il était hostie, mais perpétuelle, jamais il n'est sorti de ce sacré état »<sup>356</sup>. La comtesse de Rochefort a un calendrier hebdomadaire précis qui nous permet de connaître les jours où elle recevait la communion : « je ne voudrais pas vous obliger de la faire plus souvent que les dimanches, jeudis et les fêtes au moins plus considérables de votre dévotion »<sup>357</sup>. La communion du

---

<sup>351</sup> *Ibid.*, f°100v° : 16 décembre 1688.

<sup>352</sup> *Ibid.*, n.f. : le 21 avril 1690.

<sup>353</sup> *Ibid.*, f°20r° : dimanche 3 août 1687.

<sup>354</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 61.

<sup>355</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>356</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>357</sup> *Ibid.*, p. 72.

jeudi est intrinsèquement liée aux prescriptions des Règles des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Cela indique que la comtesse de Rochefort suit les Règles de cet Ordre en même temps que celle de la Congrégation de la Purification. C'est ce qu'il faut entendre par « les fêtes de votre dévotion ». En directrice attentive, Mère Mectilde lui donne l'autorisation de s'abstenir de la communion de temps à autre : « je veux bien que vous retranchiez la communion de mardi, puisqu'elle vous fait trop de contrainte et que vous en recevez peu de profit », mais elle lui défend absolument de s'abstenir de faire son oraison<sup>358</sup>. Avant cette permission, la comtesse communiait donc plus de trois fois par semaine. La comtesse exprime ultérieurement à sa directrice son souhait de communier plus fréquemment. Mère Mectilde freine ses ardeurs en lui disant qu'il est nécessaire « d'attendre que Notre Seigneur vous en donne plus de disposition, et à nous, plus de connaissance »<sup>359</sup>. Ce n'est pas à la comtesse de décider ! Mère Mectilde étant la messagère de Dieu, elle sait lui dire ce qu'il faut faire au moment opportun. C'est d'ailleurs ce qu'elle lui conseille instamment le 9 juin 1659<sup>360</sup>. À d'autres moments, elle lui laisse l'entière liberté de communier plus fréquemment même si elle juge pertinent de remettre à plus tard ses communions en raison de ses trop grandes occupations<sup>361</sup>. La comtesse de Rochefort s'adresse donc légitimement à elle lorsqu'elle ne sait pas si elle peut communier avec sa sœur, M<sup>me</sup> de Revel et une autre demoiselle<sup>362</sup>. Il arrive également que Mère Mectilde enjoigne à la comtesse de continuer de communier si les confesseurs de celle-ci n'y voient pas d'inconvénient<sup>363</sup>. Lorsqu'elle communique, la comtesse de Rochefort doit aussi être plus attentive et plus obéissante à la volonté de Dieu<sup>364</sup>. De plus, la comtesse donne de nombreux détails à Mère Mectilde sur ce qu'elle expérimente et ressent durant la communion, mais aussi sur son attitude durant celle-ci. Mère Mectilde est donc très satisfaite de constater que son amie se tient dans « un silence fixe » où elle laisse Dieu opérer selon sa volonté<sup>365</sup>. La comtesse aurait cependant pu poursuivre son silence après la communion ce qui lui aurait permis de faire fructifier ce moment de recueillement particulier. Enfin, Mère Mectilde lui recommande la

---

<sup>358</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>359</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>360</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>361</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>362</sup> *Ibid.*, p. 258, note f.

<sup>363</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>364</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>365</sup> *Ibid.*, p. 110.

communion journalière qu'elle doit faire sans aucune appréhension<sup>366</sup> ce qui prouve que Mère Mectilde s'adapte à chaque instant aux besoins spirituels de son amie.

Une autre lettre de Mère Mectilde expose à la comtesse de Rochefort le but ultime de la communion. Selon elle, la comtesse doit se fondre totalement en Dieu et ne pas s'« arrêter aux goûts, ni aux sentiments »<sup>367</sup>. Elle doit se « remplir des desseins et des intentions de Jésus [...] pour lui donner vie » et être « toute anéantie dans lui »<sup>368</sup>. La comtesse doit bien entendu avoir conscience que ce n'est pas pour elle qu'elle communique, mais pour Dieu, cela afin de « lui donner toute l'autorité qu'il doit avoir en vous et sur vous, et que le mauvais usage de votre liberté lui a ravi très souvent »<sup>369</sup>. La comtesse étant souvent pleine d'amour-propre, il ne lui est pas possible de se laisser entièrement aller à la volonté divine. Elle doit donc faire des efforts afin de remédier à cela.

Nous pouvons encore prendre l'exemple d'une personne proche de la comtesse de Rochefort et de Mère Mectilde du Saint-Sacrement, la baronne de Neuville, pour évaluer la fréquence des communions dans ces milieux dévots. La baronne procédait sur ordre de son directeur de conscience : « les sept ou huit dernières années de sa vie, par ordre de son Directeur elle se confessa & communia tous les jours, & ne s'en dispensoit que fort rarement ; à sçavoir lors qu'une pressante occasion se presentoit. Quant à la communion, elle y apportoit trois excellentes dispositions l'humilité, l'obéissance & l'amour »<sup>370</sup>. Recevoir le corps du Christ nécessitait quelques préparations. Pour cela, la baronne de Neuville agissait ainsi :

[...] sa preparation à la sainte communion durant un long temps, estoit de protester à la Tres-sainte Trinité, au Verbe incarné, à la tres -sainte Vierge, & à toute l'Église triomphante qu'elle croyoit non seulement estre tres-profondement indigne de communier, mais encore d'entrer dans l'Église ; mais mesme de se tenir à la porte de ces saints lieux ; priant ceux qui ont le bonheur d'y entrer de demander misericorde pour elle ; & de plus quelle estoit indigne d'estre receue à penitence, & qu'elle meritoit plus que jamais que Nostre Seigneur fist une loy nouvelle pour elle, disant qu'il ne

---

<sup>366</sup> Arsenal, Ms 2218, f°64v<sup>o</sup> : « la communion journalière ne fera peine à personne vous la pouvez et devez faire sans nulle appréhension ».

<sup>367</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 114.

<sup>368</sup> *Ibid.*

<sup>369</sup> *Ibid.*, pp. 114-115.

<sup>370</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XV, p. 86 et chap. XXXI ; *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. IX, pp. 237-238.

vouloit point que cette abominable creature eust part en luy : bref qu'elle meritoit d'estre excommuniée & retranchée du corps de l'Église<sup>371</sup>.

Celle qui considère son âme comme un « esgout d'immondices [...] l'excrement du vice »<sup>372</sup>, un « cloaque d'indignitez »<sup>373</sup>, et d'être la femme « la plus grande pecheresse qui soit sur la face de la terre »<sup>374</sup> veut être mise au ban de la Chrétienté et périr en Enfer<sup>375</sup>. Elle demande à son directeur de pouvoir s'abstenir à vie de communier étant trop indigne de recevoir le corps du Christ et d'entrer dans l'Église<sup>376</sup>. Elle souhaite « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu »<sup>377</sup> et fait donc des protestations à Dieu de son « extrême vileté, qui estoit réelle & veritable »<sup>378</sup> et non des « complimens & des feintes »<sup>379</sup>. La baronne s'interroge sur sa volonté de refuser de goûter la communion : « Que feras-tu sans ce divin Sacrement ? c'est ta vie, c'est ta lumiere, c'est ta force, c'est ta joie, c'est la moüelle & la graisse de ton interieur : A quoy penses -tu de t'en vouloir separer ? tu décheras, tu périras »<sup>380</sup>. Elle constate que cet aliment est vital pour elle et qu'elle doit s'y résoudre : il est impossible de s'en passer. Refuser est faire outrage à Dieu<sup>381</sup>. Son directeur refuse sa requête et l'oblige à communier quatre fois par semaine et tous les jours de fête<sup>382</sup>. Elle-même après cette injonction est « incitée à communier davantage » que ce qui lui a été prescrit<sup>383</sup> jusqu'à s'approcher de la table tous les jours<sup>384</sup>. Quand elle avait conscience de sa misère, elle demandait à son directeur la « licence d'estre quinze jours sans communier » et se refusait

---

<sup>371</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXV, p. 146.

<sup>372</sup> *Ibid.*, chap. XXV, p. 147 ; *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. IX, p. 237 ; chap. X, p. 251 ; chap. XI, p. 259.

<sup>373</sup> *Ibid.*, chap. XXV, p. 148 ; *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. IX, p. 237 ; chap. XI, p. 256 ; chap. XI, p. 259.

<sup>374</sup> *Ibid.*, chap. XXV, p. 149 ; *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. IX, p. 245.

<sup>375</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. IX, p. 239 ; chap. X, p. 250.

<sup>376</sup> *Ibid.*, chap. IX, p. 238 ; chap. X, p. 249.

<sup>377</sup> *Ibid.*, chap. IX, p. 239 ; chap. X, p. 248 ; chap. XIV, p. 277 ; chap. XIX, p. 304 ; chap. XXV, p. 345 ; chap. XXVII, p. 353.

<sup>378</sup> *Ibid.*, chap. IX, p. 240.

<sup>379</sup> *Ibid.*, chap. IX, p. 241.

<sup>380</sup> *Ibid.*, chap. IX, p. 243.

<sup>381</sup> *Ibid.*, chap. XV, p. 282.

<sup>382</sup> *Ibid.*, chap. XI, p. 254.

<sup>383</sup> *Ibid.*, chap. XI, p. 255.

<sup>384</sup> *Ibid.*, chap. XV, p. 279 ; chap. XVI, p. 283.



à goûter « le pain des Anges », le « pain de vie »<sup>385</sup>. Avant d'aller communier, elle se préparait d'ailleurs toujours à une « séparation »<sup>386</sup>.

Sans être aussi dures envers elles-mêmes, les Dames de la Purification adoptaient des pratiques similaires à la baronne de Neuville. Selon les conseils donnés par leurs directeurs de conscience ou par Dieu, comme c'est le cas pour Madeleine de Franc, les congréganistes de la Purification communiaient fréquemment et en tous les cas davantage que ce qui était prescrit par les autorités conciliaires. Il n'est guère surprenant que ces dévotes se soient adonnées davantage à la communion en ces temps de reconquête spirituelle, car cela participait de la dévotion eucharistique chère aux jésuites et aux capucins avec qui elles étaient en relation. Les Dames de la Purification semblent donc totalement éloignées des prescriptions port-royalistes sur ce point.

### D- Les retraites spirituelles

En 1984, Bernard Beugnot s'interrogeait sur la possible existence de traits spécifiques à la retraite féminine<sup>387</sup>. Douze ans plus tard, il consacrait un ouvrage complet à ce sujet, qui, même s'il abordait la retraite en général, n'en oubliait pas nécessairement les femmes<sup>388</sup>. Les recherches menées sur la retraite indiquent que cette étape du cheminement spirituel reste un moment particulier pour les dévots du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours. Dans cette optique de retrait au Désert, les *Exercices spirituels* de saint Ignace de Loyola demeurent la référence majeure<sup>389</sup>. Scarlett Beauvalet-Boutouyrie a bien montré en quoi consiste cet exercice mystique particulier<sup>390</sup> et le fait que les veuves semblent

---

<sup>385</sup> *Ibid.*, chap. XI, p. 260.

<sup>386</sup> *Ibid.*, chap. XII, p. 265-266.

<sup>387</sup> Bernard Beugnot, « Y a-t-il une problématique de la Retraite », dans *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature française du dix-septième siècle*, études réunies par Wolfgang Leiner, Tübingen, Narr Verlag, 1984, pp. 25-40.

<sup>388</sup> Bernard Beugnot, *Le discours de la retraite au XVII<sup>e</sup> siècle. Loin du monde et du bruit*, Paris, PUF, 1996, 292 p.

<sup>389</sup> Manuel Riuz Jurado, *DS, op.cit.*, t.XIII, col. 423, entrée : « Retraites spirituelles ». De même, un site internet est aujourd'hui entièrement consacré aux retraites spirituelles. Les auteurs invitent le fidèle, croyant ou non, à effectuer des retraites dans la lignée de saint Ignace de Loyola. Sur ce point, voir le site : [retraites-spirituelles.e-catho.com](http://retraites-spirituelles.e-catho.com).

<sup>390</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *La solitude (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Belin, 2008, pp. 45-52.

« prédestinées » pour celui-ci<sup>391</sup>. M. Fosseyeux avait jadis consacré un article complet sur le sujet des retraites spirituelles au Grand Siècle<sup>392</sup>.

Les Dames de la Congrégation de la Purification ne dérogent pas à cette règle. Les archives nous apportent la preuve irréfutable qu'elles effectuaient de nombreuses retraites spirituelles. Avant même leur entrée définitive dans la Congrégation, il était de leur devoir de faire une retraite plus approfondie<sup>393</sup>, mais aussi, une fois congréganiste, d'inviter autrui à en faire de même<sup>394</sup>. Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur, Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur et sa sœur de sang, la comtesse de Rochefort, 1<sup>ère</sup> sœur, Gasparde Expilly, 35<sup>e</sup> sœur, Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, ou encore Jeanne Boniel, 59<sup>e</sup> sœur : toutes se sont retirées dans la solitude quelques jours dans l'année. Ces retraites d'une durée oscillant de dix jours à plusieurs semaines<sup>395</sup> étaient conseillées par François de Sales à Philothée<sup>396</sup>. La retraite spirituelle pouvait s'effectuer chez soi, les livres de piété ne l'excluaient pas<sup>397</sup> (le cas de René II d'Argenson est la preuve irréfutable de cette pratique<sup>398</sup>) ou dans la cellule d'un monastère : c'est une des particularités de la Visitation<sup>399</sup>. Veuves ou mariées, les dames séculières pouvaient jouir du cloître quelques jours à quelques semaines dans l'année. Les retraites spirituelles dans un monastère de la Visitation étaient de plus considérées comme un parfait moyen d'avancer dans la dévotion. Au fondement de la vie religieuse visitandine, on retrouve cet alinéa :

[...] la principale fin de nostre Congregation : que les vefves, au moins en leur habit vidual, y puissent estre par manière de retraittes jusques à ce que, desfaites de tout empeschemens, elles puissent faire la proffession et prendre l'habit ; et que les femmes

---

<sup>391</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, et *Ibid.*, p. 47.

<sup>392</sup> M. Fosseyeux, « Les retraites spirituelles au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, 1920, t. XLVII, pp. 45-59.

<sup>393</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, chap. IV.

<sup>394</sup> *Ibid.*, chap. II.

<sup>395</sup> À titre d'exemple, prenons des dates extrêmes : pour Jeanne Boniel, « Toutes les années elle faisoit une retraite de dix jours après avoir pris les avis de son Directeur ». Sur ce point, AD Isère 26 H 221, f<sup>o</sup>18v<sup>o</sup> et Madeleine de Franc : « environ sis semaines », BM Grenoble, R 8686, n.f. : samedi 28 [janvier 1690].

<sup>396</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 12 : « De la retraite spirituelle ».

<sup>397</sup> Philippe Martin, *Une religion des livres (1640-1850)*, *op.cit.*, p. 326.

<sup>398</sup> P. A. de Voyer d'Argenson, « Un exemple de retraite pour le salut au XVII<sup>e</sup> siècle : René II d'Argenson (1623-1700) », dans *Bulletin de la société française d'histoire des idées et d'histoire religieuse*, n<sup>o</sup>1, 1984, pp. 3-12.

<sup>399</sup> *Œuvres*, *op.cit.*, vol. VII, p. 245 : lettre en latin traduite et citée dans Geneviève Pochat, *saint François de Sales et la Pauvreté*, *op.cit.*, pp. 148-149.

du monde y puissent avoir entree, pour s'exercer et resoudre a la devotion, selon les occurrences<sup>400</sup>.

Ces « enseignements salutaires », les Dames de la Purification les suivent de temps à autre et notamment Madeleine de Franc auprès de la supérieure du monastère grenoblois, Marie-Constance Bressand. Suivant les années, les Dames de la Purification optent en effet pour la retraite à demeure ou la retraite au monastère. En 1650, Madeleine de Franc décide ainsi sur avis de son directeur de conscience d'effectuer une retraite à Sainte-Marie-d'en-Haut avec sa cousine M<sup>me</sup> d'Herculais : « Dieu me fit la grâce d'antrer dans se St et desvost monnastaire avec Madame d'Herculais au mois d'octobre 1650 où je demeurey environ sis semaines »<sup>401</sup>. Cette retraite n'était ni la première ni la dernière de Madeleine de Franc, celle-ci ayant effectué plusieurs séjours à la Visitation grâce à une autorisation épiscopale et à l'intervention de son oncle maternel, Artus de Lionne, alors directeur de conscience des religieuses. Madeleine de Franc le dit elle-même : « avec la permition de Monseigneur de Grenoble m'on donné l'antrée de se sacré monnastaire avec feu Madame d'Herculais par eux diférante foix »<sup>402</sup>. Le temps qu'elle a passé dans la cellule de ce monastère est toutefois relativement long eu égard aux douze jours habituellement prescrits chez les visitandines<sup>403</sup> et les bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement<sup>404</sup>. Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon, 2<sup>e</sup> sœur, avait comme sa mère Anne Bailly<sup>405</sup>, choisi de faire ses retraites à la Visitation. Les registres du notaire Montaigne prouvent qu'un contrat fut conclu entre les visitandines et cette noble dame sur ce sujet précis :

Les religieuses de la Visitation à la prière d'Anne de la Croix de Pisançon, dame de Simiane, veuve de feu Mr le président de Simiane, ensuite aussi des statuts dudit monastère et du consentement de Mgr l'évêque et prince de Grenoble ont volontairement accordé et accordent à ladite dame de Simiane, la permission et licence de pouvoir entrer dans leur monastère toutes les fois et quand bon lui semblera sa vie naturelle durant pour y venir faire ses retraites spirituelles et autres exercices de

---

<sup>400</sup> *Œuvres, op.cit.*, vol. VII, p. 138, cité dans *ibid.*, p. 159.

<sup>401</sup> BM Grenoble, R 8686, f°85r° : le 24 novembre 1688.

<sup>402</sup> *Ibid.*, n.f., samedi 28 [janvier 1690].

<sup>403</sup> Marie-Ange Duvignacq-Glessgen, *L'ordre de la Visitation à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, op.cit.*, p.127.

<sup>404</sup> MBIC Rouen, P.110, p. 254 : Mère Mectilde écrit à la comtesse de Rochefort : « J'espère aller en retraite samedi pour dix ou douze jours, si la Providence me le permet ».

<sup>405</sup> Anne Bailly élit sa sépulture dans le monastère de la Visitation de Grenoble. Laurent de Bressac, son thuriféraire, écrit aux Filles de François de Sales : « Vous l'avez voulu, Mes Dames, vous qui estes les Gardiennes fidelles de sa depouille mortelle, & les heureuses depositaires du secret de ses vertus ». Sur ce point, *Oraison funèbre de feüe Anne Baillif...*, *op.cit.*, p. 4.

dévotion à sa volonté et ce moyennant les promesses et donations suivantes savoir que ladite dame de Simiane promet et s'oblige de payer annuellement à l'avenir comme elle a fait depuis environ dix ans auxdites dames religieuses une pension de cent livres pendant le cours de sa vie naturelle à chacun jour douzième mai de chaque année [...] plus mil cinq cent livres pour une œuvre pie qui devront être payées incontinent après son décès par son héritier<sup>406</sup>.

À condition de s'acquitter du montant prévu de 100 livres annuellement et d'offrir 1 500 livres pour une œuvre pieuse après son décès, Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon pouvait librement se rendre dans le monastère et y occuper une cellule à sa convenance. L'autre clause importante de l'acte stipule qu'en cas de remariage de la veuve d'Abel de Simiane, le contrat est rendu caduc. Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon ne s'étant pas remariée, elle a pu chaque année se rendre dans le cloître des visitandines pour entendre la messe et faire ses dévotions dans la chapelle. Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur, avait également conclu un contrat de 2 000 livres avec les visitandines pour pouvoir « avoir l'entrée de leur Monastere et faire dans iceluy ses exercices de piété »<sup>407</sup>. Comme l'indique de surcroît l'acte reçu par M<sup>e</sup> Souchon, elle a payé pour avoir « la faculté et liberté d'entrer sortir et séjourner dans le second Monastere de la Visitation sainte Marie de Grenoble » où deux de ses filles sont religieuses<sup>408</sup>. La comtesse de Rochefort fit de même lorsqu'elle était à Grenoble et se rendait chez les bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de la rue Cassette lorsqu'elle résidait à Paris. En mai 1659, Mère Mectilde du Saint-Sacrement met à sa disposition une chambre où elle a la possibilité de s'entretenir avec elle et les Mères de Montmartre : « J'ai pensé devant Notre Seigneur à la petite retraite que son esprit vous donne la pensée de faire et j'aurais un très grand désir d'y contribuer de tout mon possible si nous avons changé de logis et que nous fussions un peu plus au large. Il faut voir comme vous pourrez faire. Notre chambre est à votre service : je vous supplie de la vouloir agréer »<sup>409</sup>. Il arrivait également à la comtesse de Rochefort d'effectuer une partie de sa retraite à son domicile puis d'aller ensuite passer quelques heures dans une chambre de la maison louée par les religieuses. C'est ce que lui conseille Mère Mectilde : « Pour votre retraite vous

---

<sup>406</sup> AD Isère, 3 E 7789, f<sup>o</sup>278v<sup>o</sup>-280r<sup>o</sup> : 29 novembre 1645.

<sup>407</sup> AD Isère, 2 E 797, n.f. : paiement des arrérages de la pension promise par Catherine Déageant aux religieuses Visitandines par ses fils, les seigneurs de Morges et Déageant (4 mars 1677).

<sup>408</sup> AD Isère, 2 E 797, n.f. : Copie de l'acte notarié signé par M<sup>e</sup> Souchon et Catherine Déageant.

<sup>409</sup> MBIC Rouen, P.110, p. 110. Mère Mectilde lui offre à plusieurs reprises la possibilité de venir dans la communauté : « Je crois que vous ferez fort bien de faire un peu de retraite, et vous pouvez venir céans quand il vous plaira ». *Ibid.*, pp.4-5.

ferez très bien, ma très chère, de la commencer chez vous, et venir ici le plus souvent que vous pourrez, prenant votre loisir et commodité »<sup>410</sup>. Quant à Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, celle-ci envisageait de les effectuer au sein d'un hôpital : « sa maison mesme luy devint ennuyeuse et qu'elle projetta une prompte retraite dans l'hospital de la ville »<sup>411</sup>. Une maladie survenue quelques temps plus tôt contrecarra ses plans.

Chaque cas est particulier et la retraite se fait en fonction du lieu et des disponibilités des Dames de la Purification. L'âge avancé de Marciante Duport, 13<sup>e</sup> sœur, ne l'empêche pas de se soustraire à cette habitude. Son abrégé de vie et de vertus précise qu' : « un an avant sa mort quoy qu'agee de 75 ans elle fit une retrette dans une maison religieuse avec une ferveur admirable »<sup>412</sup>. La retraite est un moment important pour les dévotes qui méditent sur leurs actions et tentent, dans le silence, de se mettre en présence de Dieu. Cela requiert toutefois selon Mère Mectilde, des forces et un état de santé que la comtesse de Rochefort ne possède pas toujours. La voyant souffrante, elle essaie de la dissuader de se retirer ou au moins de demander à son directeur de la traiter avec indulgence :

Je ne puis vous faire que ce petit mot, par lequel je vous donne avis que la retraite demande des forces et de la santé, pour la faire un peu solidement. Si Notre Seigneur vous en donne, j'en serais bien aise, sinon il faudra mander au Père N.. que vous n'êtes pas trop forte et qu'il vous ménage un peu cette semaine, et jeudi, si vous n'êtes point plus mal, et vous ferez vos dispositions pour vous en aller vendredi dans cette chère solitude<sup>413</sup>

Ces recommandations sont vaines puisque trois jours plus tard, Mère Mectilde lui écrit :

Défiez-vous du grand amour que vous ressentez présentement pour la solitude : pour moi je ne le crois pas bien pur ; mais je le crois produit d'une partie de vous-même qui regarde cet état de solitude et de retraite bien plus doux que celui du tracas et de la conversation qui nous crucifie. La vie douce d'une solitude est bien charmante et on est hors du bruit des créatures et d'une infinité de tracas, oui, je l'avoue ; mais si le pur amour ne vous mène en solitude vous n'y ferez que corruption et vivrez toujours dans les recherches de vous-même. Prenez votre croix, ma très chère, et marchez après votre divin Maître. Ne demandez pas un autre sentier que celui qu'il vous a frayé sous prétexte de plus grande perfection. Vous serez en retraite après, quand il vous aura purifiée et humiliée par les créatures. Gardez-vous bien de rien choisir, de rien désirer et de rien demander : demeurez donc dans la main de Dieu ; Il vous mettra où il lui plaira<sup>414</sup>.

---

<sup>410</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 252.

<sup>411</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98r°.

<sup>412</sup> *Ibid.*, f°4r°.

<sup>413</sup> MBIC Rouen, P.110, p. 218.

<sup>414</sup> *Ibid.*, pp. 216-217.

Le témoignage de Mère Mectilde prouve que les directeurs doivent parfois s'adapter au besoin de leurs dirigées ! Si elles ne consentent pas à faire ce qu'on leur conseille, il ne sert à rien d'aller à l'encontre de leurs désirs. Mère Mectilde avait certainement appris cela de Jean de Bernières, son directeur, homme particulièrement soucieux de ne pas rebuter les personnes mises sous sa direction. Dans une lettre, il écrit : « Mon style a toujours été, et est encore, de ne rien proposer aux âmes où elles aient rebut, et j'attends que la grâce leur donne une inclination contraire [...] jusqu'à ce temps-là je les laisse dans la liberté et ne les veux pas contraindre »<sup>415</sup>. On constate que le directeur laïque est compréhensif et sait s'adapter au caractère de chacun(e). Mère Mectilde est cependant impuissante face à la ténacité de la comtesse de Rochefort et ne peut que la conseiller de suivre le dessein de Dieu. Elle l'encourage à suivre son chemin et non un autre, détourné, que la comtesse préfère choisir en prenant pour prétexte de se perfectionner. Le désir de perfection est omniprésent chez la comtesse et correspond au discours des moralistes et des théologiens sur les devoirs de la « vraie veuve ». Pour être jugée parfaite, il faut remplir certaines conditions. De même, durant la retraite, il ne faut pas faire n'importe quoi. Le discours sur la retraite au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>416</sup>, présent dans les arts comme dans la littérature sacrée et profane, invite le ou la pénitente à l'introspection en la guidant et en lui exposant des modèles à suivre. La figure de Marie-Madeleine à la Sainte-Baume est de ce point de vue caractéristique<sup>417</sup>. Éluë, repentante, ignorante, enfermée dans sa grotte : Marie-Madeleine vit sa solitude dans l'intimité de Dieu. Les Dames de la Congrégation de la Purification de Grenoble ont eu de nombreuses fois les peintures représentant Marie-Madeleine devant les yeux, notamment lorsqu'elles s'y rendaient en pèlerinage pour prononcer un vœu<sup>418</sup>. Celles d'Aix-en-Provence les connaissaient davantage par la proximité du site avec leur lieu d'habitation, mais surtout parce que le pèlerinage se déroulait sur les terres familiales de quelques-unes d'entre elles. Les vœux prononcés près du corps de la sainte avaient pour objet la guérison d'une cécité,

---

<sup>415</sup> *Œuvres spirituelles*, t.II, p.123, cité dans Maurice Souriau, *La Compagnie du Saint-Sacrement de l'Autel à Caen...*, *op.cit.*, p. 273.

<sup>416</sup> Suivant le titre donné par Bernard Beugnot, *Le discours de la retraite au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*

<sup>417</sup> Marie-Madeleine Fontaine, « Marie-Madeleine, une sainte courtisane pour les dames de cour », dans Jennifer Britnell, Ann Moss, dir., *Female Saints and Sinners : Saintes et mondaines (France 1450-1650)*, Durham Modern Languages Series, University of Durham, 2002, pp. 1-38.

<sup>418</sup> C'est d'ailleurs en se rendant dans ce lieu que Madeleine de Franc leur demande de passer par Aix-en-Provence pour fonder la première filiale de leur Congrégation. Sur ce point, AD Isère, 26 H 222, f°34v°.

d'un problème auditif ou encore de rhumatismes ou de paralysie. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et le récit de Jean Gobi l'Ancien sur les miracles survenus à la Sainte-Baume, une foule de pèlerins affluait de toute l'Europe en quête de miracles<sup>419</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les deux reines régentes Marie de Médicis et Anne d'Autriche lui vouaient un culte particulier<sup>420</sup>. La proximité de certaines Dames de la Purification avec Anne d'Autriche ne peut que renforcer la sainteté de Marie-Madeleine à leurs yeux d'autant plus que François de Sales l'évoque dans son *Traité de l'Amour de Dieu* comme une « divine amie » morte d'amour pour Dieu<sup>421</sup>. À l'instar de cette femme, les Dames de la Purification se réfugiaient dans la grotte de la Sainte-Baume (perçue au XVII<sup>e</sup> siècle comme un « site effroyable »<sup>422</sup>) pour vivre plus intensément leur relation avec Dieu.

Pour la comtesse de Rochefort, chaque retraite nécessite de se préparer à recevoir Dieu. Ce passage de la correspondance qu'elle entretient avec Mère Mectilde du Saint-Sacrement est particulièrement révélateur : « C'est bien fait de penser à votre retraite quand Notre Seigneur vous en donnera les moyens. Nous ferons prier à Notre-Seigneur pour connaître le trait de Dieu sur votre âme »<sup>423</sup>. Les retraites spirituelles sont donc des moments privilégiés pour vivre une union plus intime avec Dieu. Madeleine de Franc écrivait aussi : « Mon Dieu, votre grâce, en se temp ou particulièrement vous m'aviez fait faire des rettette, quoy qu'inparfaittemen[t] vous me donniez mouyant d'aller et m'approcher de vous »<sup>424</sup>. Pour les adeptes de la spiritualité du « pur amour », la retraite répond à la volonté d'opérer une distinction entre l'intérieur et l'extérieur<sup>425</sup>. Mère Mectilde écrit précisément à la comtesse de Rochefort : « J'ai examiné votre manière d'opérer dans les affaires extérieures et l'état de passivité que vous portez au dedans, tout cela est très bien soyez en repos et continuez de même »<sup>426</sup>. François de Sales écrivait à

---

<sup>419</sup> Jean Gobi l'Ancien, *Miracles de sainte Marie-Madeleine*. Introduction et traduction de Jacqueline Sclafer, Paris, CNRS Éditions, 2009, 229 p.

<sup>420</sup> Marie-Madeleine Fontaine, « Marie-Madeleine, une sainte courtisane pour les dames de cour », *op.cit.*, p. 3.

<sup>421</sup> François de Sales, *TAD*, *op.cit.*, Livre VII, chap. 11, pp. 51-52.

<sup>422</sup> Joseph Beaudé, « Le désert de la Sainte-Baume », dans *Marie-Madeleine : figure mythique dans la littérature et les arts*, sous la direction de Marguerite Goeffroy et Alain Montadon, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 1999, coll. « Littératures », pp. 111-115. Ici, p. 111.

<sup>423</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 201.

<sup>424</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : mercredi 10 mai [1690].

<sup>425</sup> Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 24.

<sup>426</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 100.

ce propos dans la seconde partie de son *Introduction à la Vie Dévote*, au chapitre 12, intitulé *de la retraite spirituelle* :

Ressouvenez-vous donc, Philothée, de faire toujours plusieurs retraites en la solitude de votre cœur, pendant que corporellement vous êtes parmi les conversations et affaires ; et cette solitude mentale ne peut nullement être empêchée par la multitude de ceux qui vous sont autour, car ils ne sont pas autour de votre cœur, mais autour de votre corps, si bien que votre cœur demeure lui tout seul en la présence de Dieu seul<sup>427</sup>.

Le cœur et le corps sont bien deux entités distinctes, mais où il est plus facile de s'isoler extérieurement qu'intérieurement. Dans les *Lettres spirituelles* du R. Père Épiphanie Louys, abbé prémontré d'Étival, homme extrêmement proche de Mère Mectilde, peut se lire ce conseil permettant de faciliter l'isolement intérieur :

Je vous donneray un bon moyen pour demeurer toujours en retraite, c'est de mettre votre esprit qui est libertin, sur un pied de ne luy permettre aucune pensée qui ne soit de Dieu, ou qui n'aille à luy. L'on fait deux choses dans la retraite : l'on se separe de la conversation des creatures, pour se tenir dans un plus grand recueillement, & dans l'oraison. Cette pratique nous separe des creatures au milieu même des creatures : car ne voulant penser qu'à Dieu, tout le reste qui ne sera que bagatelle, passera & ne vous touchera point. [...] Secondement, en retraite, l'on doit faire beaucoup de reflexions sur les actions de la vie pour la regler, & dans cette pratique la lumiere de Dieu qui tient son esprit uni à soy, luy fera connoître sans tant de reflexions toutes les fautes les plus minces qui se peuvent glisser dans nos actions par l'adresse de la nature<sup>428</sup>.

La « retraite perpétuelle » est, selon cet auteur, à la portée de toute personne appliquant ce conseil. La lettre suivante est consacrée à l'obligation constante d'être à Dieu en toute occasion<sup>429</sup>.

Au moment où la comtesse de Rochefort expérimente l'état d'abandon prôné par le saint genevois, Mère Mectilde l'encourage à poursuivre dans cette voie. Elle l'oriente vers des lectures qui sont à même de l'aider à progresser comme ce fut le cas pour Madeleine de Franc avec Marie-Constance de Bressand. La retraite est également un moment de quiétude et de silence. L'amitié et l'envie de partager leur quotidien doit être, pour Mère Mectilde et la comtesse de Rochefort, mises entre parenthèses durant ces quelques jours : « [...] j'ai donné parole, et durant la retraite nous ne parlerons point »<sup>430</sup>.

---

<sup>427</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 12, p. 84.

<sup>428</sup> *Lettres spirituelles du Reverend Pere Epiphane Louis, abbé regulier d'Etival, Docteur en Theologie, de la Congregation Reformée de l'Ordre de Premontré*, Paris, Christophe Remy, 1688, lettre XVI intitulée « L'usage de la retraite spirituelle, & la maniere de s'y conserver toujours », pp. 73-77. Ici, pp. 74-75.

<sup>429</sup> *Ibid.*, Lettre XVII, pp. 77-79.

<sup>430</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 4-5.



Malgré la proximité physique au sein du monastère durant les prières et les récréations, il n'y a aucune place pour la parole. Le silence est d'or... Le seul compagnon utile durant ces jours solitaires est le plus souvent un livre ou un journal. Jean-Jacques Olier<sup>431</sup> et Marie Rousseau<sup>432</sup>, Madeleine de Franc<sup>433</sup>, le marquis de Simiane<sup>434</sup>, mais aussi le jésuite Claude La Colombière<sup>435</sup>, beau-frère de Madeleine Paquet de La Colombière, 70<sup>e</sup> sœur, consignent par écrit leurs prières et leurs oraisons afin de se relire ultérieurement pour leur propre profit spirituel. Ces journaux n'étaient pas destinés à être édités, mais le journal du prédicateur de Marie-Béatrice de Modène, duchesse d'York et future reine d'Angleterre, Claude La Colombière, fait l'objet d'une impression à Lyon, deux ans après sa mort.

La retraite est parfois aussi envisagée comme un temps propice pour recouvrer la santé. Mère Mectilde le conçoit ainsi et écrit à la comtesse de Rochefort : « Je vous assure que j'ai le corps si fatigué que si je n'entre en solitude, je crois que je succomberai »<sup>436</sup>. Le recueillement intérieur permet de guérir les blessures physiques du corps autant que celles de l'âme.

La fin de la retraite signifie pour les Dames de la Purification le retour au domicile auprès de leur famille et de leurs enfants. Elles retrouvent ainsi les joies de la conversation, mais cela ne doit pas pour autant être synonyme de fin de présence à Dieu. Mère Mectilde le dit explicitement à la comtesse de Rochefort : « Continuez donc jusqu'à dimanche au soir si vous le pouvez sans vous incommoder ; et quoique vous sortiez de cette retraite ne sortez point de Jésus Christ »<sup>437</sup>. Certaines femmes souhaitent ne jamais

---

<sup>431</sup> Le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Saint-Sulpice. Je tiens ici à remercier chaleureusement Philippe Lejeune de m'avoir fourni ses notes de lecture sur le manuscrit.

<sup>432</sup> Thierry Bourgeois, *Approche de la mentalité et de la spiritualité d'une dévote parisienne...*, *op.cit.*

<sup>433</sup> BM Grenoble, R 8686.

<sup>434</sup> J. Cousin, *La retraite spirituelle de M. le marquis de Simiane la Coste, président au mortier au parlement de Provence*, Aix, Guillaume le Grand, 1687, 130 p. L'année suivante, une seconde édition voit le jour. Les deux ouvrages sont consultables à la BM de Grenoble sous les cotes F. 15230 et F. 21297.

<sup>435</sup> *Retraite spirituelle du R. P. Claude La Colombière de la Compagnie de Jesus. Où sont marquées les grâces & les lumières particulières que Dieu lui communiqua dans ses Exercices Spirituels durant trente jours*, Lyon, Anisson, Posuel et Rigaud, 1684, 270 p. ; rééd. 1702, 269 p. La Bibliothèque municipale de Grenoble conserve la 2<sup>e</sup> édition sous la cote V. 1645, mais ne possède pas la première édition datée de 1684.

<sup>436</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 4-5.

<sup>437</sup> *Ibid.*, p. 233.

sortir de la solitude. Ce sont les circonstances qui les amènent à le faire. Ainsi, l'amie de cette dernière, la baronne de Neuville, n'est pas sortie de sa retraite volontairement, ce sont ses affaires judiciaires qui l'y ont poussée : « nostre Seigneur permit qu'on luy suscita un procez qui la sortit de cette chere retraite, pour s'occuper en la deffense de cette cause le reste de sa vie ; ce qu'elle fit non seulement par le conseil, mais encore par le commandement de son Directeur »<sup>438</sup>. Avec la baronne de Neuville, Gaston de Renty n'est jamais très loin...

La raison pour laquelle les retraites s'effectuent en divers lieux tient essentiellement au fait que les femmes sont dépourvues de maison où elles peuvent se retrouver pour se consacrer ensemble à la prière. Un ecclésiastique proche de la comtesse de Rochefort et de M<sup>me</sup> de Revel, M. Olier, comprend les revendications féminines sur ce point et décide de les doter d'une maison dans la paroisse Saint-Sulpice : « J'ai pensé que par là nous leur fournirions l'occasion de se désabuser l'espace de dix jours de toutes leurs vanités. Leurs plaintes ordinaires sont que les hommes peuvent faire des retraites dans des maisons religieuses, et qu'elles ne trouvent point de lieu où elles puissent se retirer pour cela »<sup>439</sup>. Cette première maison fut confiée à Marie Rousseau<sup>440</sup>. La comtesse de Rochefort s'y rendait peut-être de temps à autre sachant qu'elle effectuait des retraites spirituelles à Paris, qu'elle connaissait personnellement Marie Rousseau, et que M. Olier semblait se soucier particulièrement de son intérieur. Il écrivait à sa dirigée, la supérieure des visitandines de Grenoble, Marie-Constance Bressand, la joie de voir la comtesse de Rochefort avancer correctement dans la vie spirituelle. Dans le troisième quart du XVII<sup>e</sup> siècle, une autre femme, Catherine de Francheville<sup>441</sup>, avec l'aide du jésuite Vincent

---

<sup>438</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXI, p. 123.

<sup>439</sup> *Mémoires autographes de M. Olier*, cité dans E-M. Faillon, *Vie de M. Olier*, *op.cit.*, t. II, pp. 382-383.

<sup>440</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 217 cité dans E-M. Faillon, *Ibid.*, p. 3 La Bibliothèque municipale de Grenoble conserve cet ouvrage sous la cote V. 1645, mais ne possède pas la première édition datée de 1684.

83.

<sup>441</sup> Gabriel Théry, *Contribution à l'histoire religieuse de la Bretagne au XVII<sup>e</sup> siècle. Catherine de Francheville, Fondatrice à Vannes de la Première Maison de Retraites de Femmes*, Tours, Mame, 1956, 2 vol., 352 et 372 p. T. 1 (1620-1674), Famille, adolescence et première période des retraites de Femmes et T. 2 (1674-1689), La grande période de la Retraite.

Huby et de l'abbé de Kerlivio avait fondé à Vannes une maison de retraite pour femmes où étaient mis en application les *Exercices spirituels* du Père Ignace<sup>442</sup>.

Les retraitantes n'étaient pas toutes logées de la même façon selon leur appartenance sociale : le cas de l'Institut de Catherine de Francheville prouve qu'il existait des chambres individuelles pour les femmes aisées (marquises, filles et femmes de parlementaires) et un dortoir sans séparation pour les moins nanties (campagnardes)<sup>443</sup>. Deux réfectoires séparaient les femmes en deux groupes distincts si bien qu'elles ne se voyaient ensemble qu'à la messe ou dans la salle commune lors des exercices. Le temps de la retraite n'était donc pas identique pour toutes. Les détails donnés par le Père Gabriel Théry sur l'emploi du temps des femmes sont d'une extrême précision, mais s'avèrent plus laconiques quant aux lectures. Celles-ci se constituaient essentiellement de l'*Introduction à la Vie Dévote* et des ouvrages du Père Huby avec le *Guide des Pêcheurs* de Louis de Grenade. Le succès de la maison ne se dément pas et en 1675, Catherine de Francheville fonde la « Congrégation des filles de la Sainte Vierge de la Retraite de Vannes » destinée à assurer le bon fonctionnement de la maison qui accueille jusqu'à vingt retraites par an durant la décennie suivante<sup>444</sup>. À Grenoble, nous savons que Madeleine de Franc lisait de nombreuses *Vies* et des ouvrages mystiques au sein de sa cellule. Pour les Dames de la Congrégation de la Purification, la retraite était donc synonyme de lectures pieuses et d'oraisons.

Loin du monde et du bruit, retirée dans un petit oratoire, dans la cellule d'un monastère, ou simplement dans une chambre de sa demeure, la congréganiste de la Purification met à profit cette dizaine de jours pour se lier davantage à Dieu et faire silence. Elle médite alors sur la vie du Christ et des saints, sur ses propres péchés, et se sert de l'oraison pour atteindre l'union divine. En fonction de son tempérament et de ses forces, de son degré d'union à Dieu dans l'oraison, la retraite est plus ou moins fructueuse. Chaque âme a ses doutes, ses problèmes personnels, ses angoisses qui l'amènent ainsi à méditer sur tel ou tel point. La comtesse de Rochefort, par exemple, doit se détacher des

---

<sup>442</sup> Dom Gui-Alexis Lobineau, *Les vies des saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans la même Province ; avec une addition à l'Histoire de Bretagne*, Rennes, La Compagnie des Imprimeurs-Libraires, 1725, pp. 563-566 et p. 595.

<sup>443</sup> Gabriel Théry, *Contribution à l'histoire religieuse de la Bretagne au XVII<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, t. II, p. 179.

<sup>444</sup> Robert Mandrou, « Spiritualité et pratique catholique au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1961, vol. 16, n°1, pp. 136-146. Ici, p. 142.

biens temporels et des créatures durant ces quelques jours, mais sa faible complexion l'empêche parfois de s'y soumettre. L'essentiel réside dans l'instauration d'une parenthèse dans sa vie active de femme.

Le premier chapitre de cette troisième partie consacrée à l'étude des pratiques de piété des Dames de la Purification nous a permis d'entrevoir les rapports existants entre les hommes et les femmes au XVII<sup>e</sup> siècle dans le domaine de la direction spirituelle. Ces rapports subtils et intimes prouvent qu'un respect mutuel existait où la femme trouvait le moyen de s'exprimer et où l'homme n'était pas « fermé », mais au contraire, s'ouvrait à la psychologie féminine et à sa manière d'appréhender la vie spirituelle. Le premier point de ce chapitre a donc été consacré à ce rapport dirigée/directeur, mais aussi au rapport exclusivement féminin de la dirigée/directrice d'âmes. Il nous semble évident et même nécessaire dans les années futures de se pencher davantage sur la question d'un dialogue de femme à femme pour mieux comprendre et envisager ce qu'est la sainteté féminine au Grand Siècle.

Au cours de ce chapitre, nous avons également abordé la question de la fréquence des communions des Dames de la Purification en indiquant, à partir d'exemples, combien certaines dévotes insistaient sur la nécessité de goûter le Christ plusieurs fois par semaine alors que pour d'autres, cela n'était pas vécu comme un besoin ni comme une nécessité vitale.

Il en est de même pour les confessions : certaines congréganistes – Madeleine de Franc en particulier – ne pouvaient pas s'empêcher de regarder avec mépris ou davantage avec rejet les confessions hebdomadaires qui semblaient s'apparenter à une perte de temps plutôt qu'à une manière de nourrir spirituellement l'âme. Cette lecture à cœur ouvert par un homme la gênait dans sa progression, Madeleine de Franc n'y voyant aucun fruit lui permettant de se soulager ou de s'abreuver. Le journal, avec ses feuillets blancs, lui offrait davantage l'occasion de s'épancher et de comprendre le cheminement personnel de son âme, sa quête spirituelle pourrait-on dire. C'est précisément en écrivant dans son journal que cette « théodidacte » s'ouvrait à Dieu et aux « portes » intérieures de son âme. Elle trouvait dans cette pratique quasi quotidienne un moyen de se ressourcer, mais aussi de mieux se comprendre et surtout, par une relecture personnelle de ses oraisons, de déchiffrer ce que Dieu voulait et attendait d'elle. C'est donc lors de retraites spirituelles dans des cellules de monastère ou dans sa demeure qu'une Madeleine de Franc

ou une comtesse de Rochefort pouvaient trouver une quiétude et un silence propice à l'éclosion de ces écritures divines destinées à mener leur âme vers le salut et la sainteté.

## CHAPITRE XI

# INTIMITÉ ET EXTÉRIORITÉ

Nous choisissons d'aborder dans ce chapitre les notions d'intériorité et d'extériorité en insistant sur la pratique des mortifications, qu'elles soient sociales, par un processus de « désidentification » ; intérieures, par l'obsession permanente de se reprocher ses péchés et de les cultiver ; ou encore extérieures, lorsque pour les rendre visibles, les Dames de la Purification martyrisent leur chair à coups de discipline. Nous expliquons en quoi la souffrance de ces femmes, soucieuses d'exprimer leurs émotions par le truchement du corps, est paroxysmique et leur permet de prendre conscience de leur être. En ressentant la souffrance, ces femmes souhaitaient exprimer leur désir d'Être et de corriger les erreurs passées, mais aussi de se rapprocher toujours un peu plus de Dieu.

### A- La mortification sociale

Une congréganiste, Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, exprime un réel souhait de « désidentification sociale »<sup>445</sup>. Son abrégé de vie et de vertus revient sur ce point :

Elle avoit aussi une si profonde humilité, qu'elle sembloit oublier la gloire de sa famille, et le rang, que luy donnoit sa qualité de Presidente dans une Compagnie souveraines, et des plus illustres du Royaume : car non seulement elle estoit humble dans ses habits, dans ses discours, et parmy les gens de qualité, mais encore parmy les personnes qui luy seroient beaucoup inferieures, et elle en usoit avec elles avec tant de modestie, et tant de bonté, qu'elle ne paroissoit estre au dessus d'elles que par l'air de son visage, et par l'eclat de sa vertu. Si on luy disoit qu'elle ne tenoit pas son rang, et que l'on pouvoit estre humble avec moderation, elle repondoit que Notre Seigneur ne luy avoit pas appris a le tenir, et qu'elle n'estoit pas assez heureuse pour estre arrivée a la moderation de l'humilité, qui consistoit dans l'aneantissement<sup>446</sup>.

L'abrégé de vie et de vertus de Marguerite de L'Estang est sans doute le mieux écrit de tous. La ponctuation est telle qu'on peut la trouver en ouvrant le registre des éloges. Cette femme issue de la haute aristocratie, fille de Jean de L'Estang et épouse de noble

---

<sup>445</sup> Antoine Roulet l'étudie chez les carmélites déchaussées espagnoles. Sur ce point, « Souffrir pour être belle : l'enlaidissement au Carmel, entre image de soi et regard des autres », dans *Europa Moderna*, n°3, 2012, pp. 85-99 disponible en ligne sur : <http://europamoderna.com/index.php/99-antoine-roulet-souffrir-pour-etre-belle-lenlaidissement-au-carmel-entre-image-de-soi-et-regard-des-autres>.

*Ibid.*, pp. 96-99.

<sup>446</sup> AD Isère, 26 H 221, f°115.

François, de la famille de Portes, apporte à son mari lors de son mariage le 27 avril 1632 les seigneuries d'Amblérieu et de La Balme qu'elle avait reçues de sa mère, Jacqueline de Putrain<sup>447</sup>. Marguerite, en tant que femme de président de la Chambre des Comptes de Dauphiné est supposée tenir son rang dans le monde, mais ne le veut pas. Elle souhaite, par les vêtements qu'elle revêt et l'attention qu'elle porte aux personnes de condition modeste, être comparée à eux. Elle veut abolir toute distinction sociale avec les pauvres. Les Dames de la Purification indiquent toutefois un détail qui a toute son importance : « l'air de son visage » l'empêche finalement de la confondre avec des personnes de moindre extraction sociale. Le visage, expression ultime de la beauté<sup>448</sup>, est ici auréolé par l'éclat de sa vertu.

Les Dames de la Purification ont le sentiment d'appartenir à une élite féminine autant du point de vue social que du point de vue de la vertu. Même si elles souhaitent intégrer à leur « corps » les femmes de moindre condition sociale, elles insistent toujours sur des détails indiquant leur extraction nobiliaire. Certaines sont plus « remarquables » que d'autres « de moindre trempe »<sup>449</sup>, c'est-à-dire selon Furetière, qu'elles ont un caractère ferme et solide<sup>450</sup>. Elles écrivent toutefois dans leur mémoire historique : « Elles receurent aussi en ce mesme temps deux congreganistes qui n'estoient pas si remarquables pour la qualité que celles que nous venons de nommer, mais qui estoient beaucoup pour leurs vertus »<sup>451</sup>. Les Dames de la Purification se plaisent à souligner l'origine noble des premières sœurs, mais aussi à rehausser le statut social de celles issues de la roture qui accèdent à la noblesse d'âme grâce à la vertu. Si elles ne sont pas leurs égales, certaines des femmes appartenant au corps « n'ont point de mointz l'extime qu'on avoit desja pour elles ayant tousjours vescu avec beaucoup d'ediffication et d'exactitude dans la compagnie »<sup>452</sup>. Peu importe donc l'origine sociale de la personne,

---

<sup>447</sup> Gustave de Rivoire de La Bâtie, *Armorial du Dauphiné contenant les Armoiries figurées de toutes les Familles nobles & notables de cette Province accompagnées de notices généalogiques complétant les nobiliaires de Chorier et de Guy Allard*, Lyon, Louis Perrin, 1867, p. 547 et AM de Grenoble, GG 38.

<sup>448</sup> Jean-Jacques Courtine, Claudine Haroche, *Une histoire du visage : exprimer et taire ses émotions (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Payot et Rivages, 1994, 286 p.

<sup>449</sup> AD Isère, 26 H 222, f°14v°.

<sup>450</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Trempe ».

<sup>451</sup> AD Isère, 26 H 222, f°15r°.

<sup>452</sup> *Ibid.*, f°15.

ce qui compte pour elles, c'est à la fois le désir de se perfectionner et les vertus éclatantes dont elles sont parées.

En dépit du fait qu'elles lavent les cheveux et les corps dégoûtants des orphelines avant de les habiller<sup>453</sup>, que Claude de Chissé va même jusqu'à panser les plaies des soldats car elle en éprouve une immense joie : « ses delices estoit de se cacher pour penser les Cancers et beaucoup d'au[t]res maladies desdaigne[u]ses et puantes jusques a laver les ulceres de ses larmes »<sup>454</sup> et qu'elles acceptent des roturières au sein du corps, il n'y pas chez les Dames de la Purification de volonté générale de « désidentification sociale ». Il y a bien un renversement des valeurs au sein du corps au sens où elles se soumettent à une supérieure ou à des officières qui peuvent être leurs « inférieures » socialement, mais ce renversement n'est que partiel, simplement parce qu'elles n'adoptent pas d'uniforme leur permettant d'abolir les hiérarchies. La société d'Ancien Régime est une société d'ordres, mais à l'intérieur de chacun de ces trois ordres existent des subdivisions qui amènent les femmes appartenant à telle catégorie à adopter un comportement et des tenues vestimentaires spécifiques. Chaque Dame de la Purification s'habille donc en fonction des canons esthétiques de l'époque et de son rang. Les étoffes et les ornements des toilettes de ces Dames ne sont pas les mêmes pour une femme de procureur et pour une marquise, de surcroît épouse d'un président au Parlement. Les Dames de la Purification respectent cela. L'uniforme est destiné aux orphelines, mais pas à elles, car tout en étant « Une », elles souhaitent montrer leurs différentes personnalités. L'habit porté par la femme n'est d'ailleurs pas, selon elles, le signe probant de sa « qualité », ce sont ses vertus :

nos sœurs n'ayant voulu esclure de leur Compagnie que le Vice, mais la Vertu soubz quelque habit qu'elle paroisse et par quelques personnes qu'elle soit possedée a tousjours este receüe parmi elles comme leur veritable compagne, car elles n'ont que Dieu en veue et ne s'arrestant point a ce qui frappe les sens elles n'estiment les chozes que comme Dieu les estime<sup>455</sup>.

Les Dames de la Purification ne changent pas radicalement de vêtements même si elles se vêtissent plus sobrement et ôtent leur vertugadin en entrant dans la chapelle. Ce qui est important pour elles est de respecter les maximes et non l'habit. N'est-ce pas exactement ce qui fait le caractère d'une vraie bigote ? Selon M<sup>me</sup> de Pringy, en effet :

---

<sup>453</sup> *Ibid.*, f°25r°.

<sup>454</sup> AD Isère, 26 H 221, f°97.

<sup>455</sup> AD Isère, 26 H 222, f°15r°.



« souvent pour passer de la vie la plus licencieuse à celle qui paroît la plus retirée, il ne faut point changer de maximes, il ne faut que changer d'habit »<sup>456</sup>.

La conception de la « noblesse » est beaucoup plus complexe, car elle joue sur l'ambiguïté du statut social et du statut conféré par les vertus. Les Dames de la Purification veulent juger à l'aune du regard divin, regard qui transperce le corps et atteint l'âme en profondeur. Pour elles, il n'y a que le fond de l'âme et du cœur qui doivent dicter l'estime que l'on peut recevoir. Si une femme issue de la roture appartient au corps, c'est que telle est la volonté de Dieu. Elles doivent l'accepter parmi elles comme une « sœur » et se comporter à son égard comme elle le ferait avec un membre de leur famille. Cela n'empêche pas, bien entendu, qu'elles aient conscience de leur pouvoir et de leur supériorité sociale. Il est de surcroît fondamental d'indiquer que ce renversement est pour elles ponctuel, sinon exceptionnel, et lorsqu'il a lieu, se situe dans le prolongement de la charité sororale dictée par leurs Règles. La pratiquer leur permet dès lors d'avancer sur le chemin de la perfection. En entrant dans la chapelle, elles ôtent leur vertugadin « avec esprit de mespris du monde et d'elles mesmes »<sup>457</sup>. Elles se dépouillent de leur accessoire de toilette comme de leur orgueil. Une fois sorties de la chapelle et de la maison des orphelines, elles reprennent le cours normal de leur vie. Leurs carrosses et leurs domestiques les attendent pour les reconduire à leurs demeures respectives où elles s'occupent de la gestion de la maisonnée et se préparent pour sortir après le dîner. Lors des bals, la congréganiste n'existe plus, c'est la femme du monde qui reprend ses droits, tout du moins en apparence, car dans l'intimité des cœurs, il est possible pour chacune de se mortifier d'être allée danser et de s'être préparée avec soin. Il y a donc chez les Dames de la Purification une volonté de changement par rapport au passé, mais celle-ci n'est pas synonyme de renonciation totale au monde. Elles font partie de celui-ci, connaissent ses codes et ses usages et mettent à profit cette connaissance et leur position sociale pour infléchir la mode sans toutefois y renoncer pleinement. Elles pardonnent facilement leurs errements passés considérant cela comme imputable à leur jeunesse : M<sup>me</sup> de Revel était attachée au monde parce qu'« elle n'avoit guiere que vingt trois ans »<sup>458</sup>. Elles disent également que leurs Règles « portent grande opposition au monde [et] a ses maximes »<sup>459</sup>,

---

<sup>456</sup> M<sup>me</sup> de Pringy, *Les differens caracteres des femmes du siecle...*, *op.cit.*, chap. III : « le caractère des bigotes », p. 36.

<sup>457</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>458</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup>13r<sup>o</sup>.

<sup>459</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>16r<sup>o</sup>.

mais aussi qu'elles ne « s'abstinssent pas tout a fait » des assemblées de divertissements, et ce, pour « de bonnes raisons »<sup>460</sup>. C'est d'ailleurs ce que leurs maris et leurs contempteurs leur reprochèrent<sup>461</sup>. Il semble, à la lecture attentive de ces sources, que les Dames de la Purification se forgent un monde médian, parfois transitoire, qui leur permet de concilier vie mondaine et vie religieuse. Leur conception du « monde » change en fonction du lieu où elles se trouvent. Le monde est une peinture dont elles ne prennent que le cadre et où elles peuvent à leur gré changer les nuances. Les petites touches qu'elles apportent modifient certains détails, parfois de taille, mais l'esquisse générale reste la même.

Nous n'avons jamais lu, dans les sources relatives aux Dames de la Purification, de pratiques extrêmes d'atteintes réelles au corps et au visage comme cela pouvait se pratiquer dans certains couvents<sup>462</sup>. S'arracher les cils, se laver les mains dans les ordures ne sont absolument pas des pratiques courantes parmi les sœurs de la Purification contrairement aux carmélites déchaussées espagnoles<sup>463</sup>. Les Dames de la Purification souhaitent donner aux autres une image édifiante de leur corps où beauté naturelle coïncide avec grâce, engagement charitable et statut social.

Entre la comtesse de Rochefort et la baronne de Neuville, un fossé énorme les sépare. Au-delà du titre de noblesse qui place la comtesse de Rochefort au-dessus de la baronne, c'est au niveau du tempérament et de la volonté de s'enlaidir qu'elles se différencient l'une de l'autre. La baronne de Neuville pratiquait la « désidentification sociale » à son paroxysme en ne portant que des étoffes ordinaires<sup>464</sup> qui la rendaient ridicule<sup>465</sup> et en faisaient la risée des compagnies<sup>466</sup>. L'épisode de sa visite au Luxembourg auprès d'une marquise mérite, selon son biographe, « d'être gravé en la mémoire de tous les siècles »<sup>467</sup>. Elle portait ce jour-là une robe de guenilles – un patchwork avant la lettre – qui lui valût le surnom de « Reine des guenilles » de la part

---

<sup>460</sup> *Ibid.*, f°18r°.

<sup>461</sup> *Ibid.*, f°19r°.

<sup>462</sup> Antoinette Gimaret, *Extraordinaire et ordinaire des Croix : les représentations du corps souffrant, 1580-1650*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque littéraire de la Renaissance » Série 4, 82, 2011, 892 p.

<sup>463</sup> Antoine Roulet, « Souffrir pour être belle... », *op.cit.*, pp. 89-92.

<sup>464</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXVII, p. 168.

<sup>465</sup> *Ibid.*, chap. XXV, p. 152.

<sup>466</sup> *Ibid.*, chap. XXVII, pp. 161-162.

<sup>467</sup> *Ibid.*, chap. XXVII, p. 162.

des enfants du Palais<sup>468</sup>. La baronne était si dépenaillée qu'un religieux la prît pour une mendicante et lui offrit huit écus pour qu'elle puisse se faire confectionner une robe<sup>469</sup>. Elle était également surnommée « Mademoiselle crotée »<sup>470</sup>, suprême injure pour une dame de son rang. De telles mortifications sociales prouvent que la baronne de Neuville voulait rendre visible à tous son âme pécheresse. Cependant, de telles mortifications n'étaient pas essentielles pour François de Sales. Il interpellait Philothée en lui disant : « Pour moi Philothée, je n'ai jamais pu approuver la méthode de ceux qui pour réformer l'homme, commencent par l'extérieur, par les contenance, par les habits, par les cheveux. Il me semble au contraire qu'il faut commencer par l'intérieur »<sup>471</sup>. Il est évident que de s'abstenir de mettre des rubans ou de porter des bijoux est un signe visible de mortification pour des femmes de qualité comme l'étaient les dévotes de la Congrégation de la Purification. Elles nous disent être plus « modestes » dans leur manière de se vêtir surtout Jeanne de La Baume de Suze, 15<sup>e</sup> sœur<sup>472</sup>, mais cela ne signifie pas qu'elles s'abstiennent de tout ornement extérieur. Il est d'ailleurs frappant de constater à la lecture du mémoire historique que la beauté des corps occupe tant de place<sup>473</sup>. Les abrégés de vie et de vertus évoquent aussi la grande beauté de certaines Dames. Nous pouvons prendre l'exemple de Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur : « elle avoit reseu de Dieu tous les ornemens de beauté et d'esprit que l'on peut souyetter pour former une creature parfette pour le monde, mais la grace ne lui avoit pas moins donné de perfection pour la tirer au siel »<sup>474</sup>. Les Dames de la Purification ne semblent pas, *a priori*, considérer la beauté de leur corps comme un péché d'orgueil. La beauté des femmes indique davantage que Dieu a choisi les plus belles femmes pour mener à bien cette pieuse entreprise. Les Dames sont d'ailleurs quasi toutes « belles et jeunes »<sup>475</sup> et pour celles qui ne le sont plus ou qui ne l'ont jamais été, elles préfèrent employer un indéfini : « noz belles et jeunes sœurs comme les autres »<sup>476</sup>. La beauté est bien entendu indissociable de leur supériorité morale et de

---

<sup>468</sup> *Ibid.*, chap. XXVII, p. 163.

<sup>469</sup> *Ibid.*, chap. XXVII, p. 164.

<sup>470</sup> *Ibid.*, chap. XXVII, p. 168.

<sup>471</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 23, p. 188.

<sup>472</sup> AD Isère, 26 H 221, f°116 : « L'on peut dire qu'en toute manière elle [...] paroissa[it] tousiours la plus modeste en habits ».

<sup>473</sup> AD Isère, 26 H 222, f°4v°, 7v°, 13r°, 16r°, 16v°, 18r°.

<sup>474</sup> AD Isère, 26 H 221, f°7v°.

<sup>475</sup> AD Isère, 26 H 222, f°25r°, 26r°.

<sup>476</sup> *Ibid.*, f°25r°.

leur appartenance à une hiérarchie sociale élevée<sup>477</sup>. Les Dames de la Purification sont aussi belles que vertueuses<sup>478</sup> en particulier, alors que c'est une fille et femme d'orfèvre, Jeanne Le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur, qualifiée à deux reprises de « vertueuse femme »<sup>479</sup>. Ses vertus et la sublimité de ses oraisons font qu'elle est recherchée par les trois premières Dames de la Purification pour intégrer le corps. Sa roture n'est donc en aucun cas un problème, ses vertus contrebalançant son infériorité sociale. La dialectique entre uniformité du corps et distinction personnelle est à la base de leurs relations interpersonnelles<sup>480</sup>. M<sup>me</sup> de Revel joint à la noblesse légitime, l'excellence d'un corps beau et vertueux puisqu'elle est dotée de « belles qualites naturelles du corps et de l'esprit »<sup>481</sup>. Enrôlées dans la Congrégation, les Dames de la Purification continuaient pour la majeure partie d'entre elles de fréquenter les compagnies et se rendaient également aux bals ce qui sous-entend qu'elles s'habillaient en conséquence pour ne pas paraître à leur désavantage. Leur appartenance à l'élite de la province les poussait à être les plus belles et les plus délicates. Le regard des autres était également déterminant, car il façonnait et entretenait leur réputation. Jeanne Le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur, trouvait toutefois dans ces moments-là le meilleur moyen pour se mortifier : « elle ne pratiquoit jamais la mortification plus parfaitement que dans les divertissementz »<sup>482</sup>.

## **B- Martyriser la chair : les mortifications corporelles**

La honte du péché entraîne souvent certaines femmes vers la pénitence. Elles tentent de se corriger en brimant leurs corps par l'abstention de toute nourriture ou en recourant à divers instruments. Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, était selon les Dames de la Purification, toujours industrieuse à cacher les sévices corporels qu'elle s'infligeait :

[...] elle quitta les affiquets et bombances d'habits pour s'abiller d'une simple estamine ne cherchant plus que plaire a Dieu par des frequentes confessions, communions, jeusnes, cilices et disciplines, non obstant toutes les remonstrances

---

<sup>477</sup> Georges Vigarello, *Histoire de la beauté : le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil, 2004, 320 p. En particulier, la seconde partie intitulée « la beauté expressive ».

<sup>478</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup>14r<sup>o</sup> : « cet edifice spirituel de la congre[a]ti]on choisissant des personnes solidement vertueuses pour les employer a ce bastiment nous en avons desja veu quelques unes celles dont nous avons a parler icy se trouvero[n]t des plus remarquable que les autres ».

<sup>479</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>8v<sup>o</sup>-9r<sup>o</sup>.

<sup>480</sup> Antoine Roulet concluait son article avec ces mots. Sur ce point, « Souffrir pour être belle... », *op.cit.*, p. 99.

<sup>481</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup>13r<sup>o</sup>.

<sup>482</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>100 et s.

qu'on luy en peut faire a cause de sa delicate complexion, ce qui obligeat son mary de prié son confesseur de luy deffendre telles austerites qui la rendoit un portrait de pénitence tant elle estoit amaïgri, mais elle estoit si industrieuse a les desguiser que feignant a les quitter, elle a tousiours continuer jusques a la mort de son mary qui fut le 8 feb.[février] 1634<sup>483</sup>.

La 28<sup>e</sup> sœur ne parvenait pas toujours à se dérober à la vue de son époux Philippe Roux qui prévint son confesseur de lui faire cesser ses pratiques excessives au vu de sa fragilité corporelle. Les deux instruments dont elle se sert soulignent, sans le dire explicitement, une gradation dans la douleur auto-infligée. Les « sœurs » emploient le terme « industrieuse » pour indiquer à quel point Marguerite de Burillon utilisait des subterfuges pour cacher ses pénitences corporelles à son entourage. Le mot « industrie » est d'ailleurs extrêmement proche du terme « inventions » valorisé par les hagiographes des religieuses du Carmel adeptes de l'autoflagellation<sup>484</sup>. Sœur Roux voulait humilier sa chair et faire pénitence en revêtant également des étoffes grossières, à rebours des usages des femmes de son rang. Les Dames de la Purification insistent également dans leurs sources sur le fait de couvrir leurs gorges en allant à l'église et d'être « plus modestes que de coutume en leur façon de s'habiller »<sup>485</sup>. Elles souhaitent paraître au monde plus humbles dans leurs apparences extérieures, mais n'ont, en aucun cas, comme c'est le cas chez les carmélites déchaussées<sup>486</sup> ou chez la baronne de Neuville, la volonté de s'enlaidir.

Outre les vêtements qui pouvaient mortifier la personne par les insultes professées à son sujet en raison de son apparence (comme ce fut le cas pour la baronne de Neuville) et la peau, en raison de la rudesse de l'étoffe, il existait un instrument qui garantissait une mortification réglée et était reconnu comme « l'un des attributs de la sainteté féminine » : la discipline<sup>487</sup>. Certaines Dames de la Purification semblent employer cet instrument pour martyriser leur chair. Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur,

---

<sup>483</sup> *Ibid.*, f°105.

<sup>484</sup> Antoine Roulet, « De la douleur au sang : la sanctification par la discipline », dans Charlotte Bouteille-Meister et Kjerstin Aukrust, dir. *Corps sanglants, souffrants et macabres XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2010, pp. 145-157. Ici, pp. 146-147.

<sup>485</sup> AD Isère, 26 H 222, f°18r°.

<sup>486</sup> Antoine Roulet, « Souffrir pour être belle... », *op.cit.*, pp. 85-99.

<sup>487</sup> Antoine Roulet, « De la douleur au sang : la sanctification par la discipline »..., *op.cit.*, p. 146.

Pernette Scarron, 7<sup>e</sup> sœur<sup>488</sup>, mais aussi Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, étaient des adeptes de la discipline : « Souvans les domestique antades la nuit que esle se dones la disipline. On luy trouva can [quand] esle feut morte une sinture garnie de petites molestes de cotons qui ceignoit et qui antran dans sa cher an feses sortir le sang an a bondanse »<sup>489</sup>. Les Dames de la Purification ont enquêté auprès des domestiques de Madeleine de Franc sur les circonstances de sa mort afin de connaître précisément ses dernières heures. En dépit de son âge avancé, la 5<sup>e</sup> sœur s'adonnait aux pénitences corporelles (est-ce si sûr ?) en recourant à une ceinture garnie de boules de coton qui lui rentraient dans la chair lorsqu'elle se déplaçait. Ce goût pour les mortifications, elle le partageait avec sa « chère cousine », Marie de Valernod :

Elle se remplissoit d'orties piquantes le sein, les aisselles & plusieurs autres endroits du corps. Elle portoit ordinairement des ceintures de fer armées de pointe aigües. Son cilice étoit si herissé, que ceux qui la virent après sa mort, en conceurent de l'admiration meslée d'horreur. Ses disciplines de fer n'en devoient pas moins causer : elle s'en fouettoit les demi-heures entières, se déchirant, & se mettant toute en sang, & elle ne cessoit de se battre, que lors qu'elle n'avoit plus de force pour le faire<sup>490</sup>.

Cet extrait n'est qu'une infime partie des mortifications auxquelles s'adonnait M<sup>me</sup> d'Herculais. Les souffrances qu'elles s'infligeaient sont, humainement, difficilement envisageables et supportables<sup>491</sup>. Dans les deux cas, les témoins laissent à la postérité l'image de corps ensanglantés et déchirés où la chair est arrachée pour conjurer le mal commis par les péchés. À l'instar des carmélites étudiées par Antoine Roulet, Madeleine de Franc et sa cousine recherchent la douleur et l'expiation de leurs péchés par le sang, témoin incontestable de la réussite de la pénitence<sup>492</sup>. La pratique de telles mortifications extérieures soulage intérieurement l'âme de la pénitente qui trouve dans la quantité de sang versé, un réconfort et l'extériorisation de la douleur spirituelle causée par le péché. Madeleine de Franc est cependant consciente de son âge avancé et

---

<sup>488</sup> AD Isère, 26 H 222, f°13v° : « sa reception augmenta de telle sorte sa ferveur qu'elle desiroit qu'on luy permit de faire des penitances corporelles dans sa plus grande infirmité [elle était hydropique] ».

<sup>489</sup> AD Isère, 26 H 221, f°120v°-121r°. Ce passage est particulièrement difficile à lire, mais nous reproduisons fidèlement l'orthographe présente dans la source.

<sup>490</sup> *Discours choisis sur plusieurs matieres importantes de la foy, et des mœurs par le R. P. Estienne Bertal, de la Compagnie de Jesus*, 1<sup>ère</sup> partie, Lyon, Antoine et Horace Molin, 1687, « exemple du sixieme discours, Marie de Valernot, Dame d'Herculais », p. 259.

<sup>491</sup> Le Père Bertal poursuit sur plusieurs pages le « catalogue » des mortifications infligées par M<sup>me</sup> d'Herculais à son corps.

<sup>492</sup> Antoine Roulet, « De la douleur au sang : la sanctification par la discipline »..., *op.cit.*, p. 152.

de la modération dont elle doit faire preuve lors de ses mortifications. Le jour de la fête de saint Ignace, elle s'interpelle en prenant exemple sur un épisode de la *Vie* du saint où il est fait mention de sa pratique des mortifications proportionnées à son âge :

St Ignace n'estimoit que les bonnes pratiques de vertus, mortificat[ions] et plus les Interieures que celles qui affesblice le corps qui son propre a certain temps comme Il l'avoit pratiqué, et pratiquoit encore selon son eage et ces forces avec dependance de l'esprit qui le Conduysoit pour les choses esxtrahorsdinaires. [...] Les voye et les conduyte de Dieu sont diferante, suivons humblement celle par la quelle Il nous veut [...] On se peut tromper dans certaines lumieres et santimans et propres mortification corporelle, mes Jamais a s'umillier et a soumettre nostre propre Jugement et obeir a ceux qui nous conduyse<sup>493</sup>.

Madeleine de Franc exprime son souhait d'obéir à ses directeurs sur ce point ; or elle n'en a plus depuis qu'elle est à Varces. Elle doit certainement se souvenir des prescriptions antérieures qui lui ont été faites, mais qui ne doivent normalement plus s'appliquer à son état présent. Elle est peut-être également en train de relire les clauses des Règles de la Congrégation où il est expressément stipulé que « quant aux penitences corporelles, elles n'entreprendront aucune extraordinaire sans le bien et direction de ceux qui les gouvernent »<sup>494</sup>. Les Règles imprimées ne contiennent, en revanche, aucune allusion à de telles pratiques physiques. Les auteurs spirituels du XVII<sup>e</sup> siècle n'interdisaient donc pas les mortifications corporelles, mais amenaient leurs ouailles à en user avec parcimonie. Madeleine de Franc ne semble pas avoir respecté ces consignes. À l'instar de leurs sœurs de Burillon et de Varces, les autres Dames de la Purification ont certainement mortifié leur chair à un moment donné de leur existence, mais les sources n'en gardent aucune trace. De nombreuses femmes agissaient ainsi, la baronne de Neuville en tête. Celle-ci marchait pour se mortifier au lieu d'emprunter ou de louer un carrosse pour se rendre du cloître de Notre-Dame, au Palais de justice de Paris<sup>495</sup>. Elle souffrait cruellement des pieds, mais acceptait cela pour Dieu, c'était sa croix<sup>496</sup>. Mère Mectilde du Saint-Sacrement utilisait également tous les instruments de pénitence qu'elle pouvait trouver et mettait des cailloux dans ses chaussures afin de souffrir davantage. Lorsque ses chaussures étaient entièrement usées, elles les liaient à ses pieds avec des cordes, cordes qui finissaient par lui rentrer dans la chair et lui causaient des blessures.

---

<sup>493</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : dimanche 31 juillet [1689], St Ignace.

<sup>494</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre premier.

<sup>495</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. III, p. 207 ; chap. XVII, p. 290 ; chap. XXX, p. 377.

<sup>496</sup> *Ibid.*, chap. III, pp. 207-210 ; chap. XXII, pp. 329-330. Peut-être était-elle atteinte d'algodystrophie, maladie se déclarant généralement entre 35 et 65 ans ?

Le soir, elle ne se couchait pas sans être ceinte d'une grosse chaîne hérissée de pointes<sup>497</sup>. Une fois décédée les religieuses ayant fait sa toilette funèbre avaient retrouvé de grandes marques sur son corps, témoignages éclairants de ses pratiques supplicielles. Si Mère Mectilde pratiquait allègrement les mortifications corporelles, elle avait le discernement nécessaire pour ne pas les prescrire aux autres lorsque l'état de santé de la religieuse ou de sa dirigée – telle que l'était la comtesse de Rochefort – ne le permettait pas.

Tous les récits de *Vies* contenaient un passage sur les mortifications corporelles. Les mystiques italiennes et flamandes du Moyen Âge pratiquaient allègrement les flagellations, les macérations à l'aide de haïres, de cilices, de disciplines et de ceintures de fer afin de revivre le supplice du Christ lors de la Passion<sup>498</sup>. François de Sales considérait que « la discipline a une merveilleuse vertu pour réveiller l'appétit de la dévotion, étant prise modérément. La haire mate puissamment le corps ; mais son usage n'est pas propre pour l'ordinaire ni aux gens mariés, ni aux délicates complexions, ni à eux qui ont à supporter d'autres grandes peines »<sup>499</sup>. Madeleine de Franc étant toujours mariée, mais séparée de corps et de biens d'avec son mari, pouvait à loisir s'adonner à la discipline sans que cela puisse être visible. Les comportements de la baronne de Neuville sont également proches de ceux relatés dans la notice nécrologique de Madeleine de Franc et des biographies mystiques. Son biographe relate que : « Dans ces commencemens elle fut près de deux ans à se discipliner d'une façon si terrible qu'elle causoit de l'épouvante à ceux qui entendoient ce bruit ; & en suite donnoit de l'exercice à une personne qui la servoit pour nettoyer le plancher, & laver les taches de sang qu'elle avoit répandu en ce sanglant sacrifice »<sup>500</sup>. Les bruits du fouet sur la chair marquent les consciences plus que les abstinences alimentaires.

L'ajout d'épices infâmes permettait encore aux femmes de ressentir du dégoût pour tout ce qu'elles avalaient. Madeleine de Franc pratiquait fréquemment cette mortification : « esle se mortifies continuelment dans son boire et dans son manger esle y metes continuelment des chose a mesre ou des fandue [amères ou défendues] san

---

<sup>497</sup> L'Abbé Berrant, *Petit abrégé de la Vie de la V. Mère Catherine Mectilde*, p. 10, cité dans Ildephonse Hervin et Marie Dourlens, *Vie de la très révérende Mère Mectilde du Saint-Sacrement...*, *op.cit.*, pp. 52-54.

<sup>498</sup> Caroline Walker Bynum, *Jeûnes et festins sacrés : Les femmes et la nourriture dans la spiritualité médiévale*, Paris, Cerf, 1994, 447 p.

<sup>499</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 23, p.191.

<sup>500</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XVIII, p. 106.



qu'on san a perseut pour an n'osters le gout [sans que l'on s'en aperçût pour en ôter le goût] »<sup>501</sup>. Comme sa cousine, M<sup>me</sup> d'Herculais<sup>502</sup>, qui ajoutait de l'amertume dans ses plats. Mère Mectilde du Saint-Sacrement se plaisait aussi à mettre de l'absinthe ou de la cendre dans ses repas<sup>503</sup> et la baronne de Neuville, des herbes aromatiques dans son veau bouilli dont même les chiens ne voulaient pas<sup>504</sup>. Elle refusait aussi catégoriquement de manger des fruits alors qu'elle en était très friande<sup>505</sup>, mais en revanche, mangeait des aliments qu'elle abhorrait comme les œufs miroirs<sup>506</sup> et le pain bis<sup>507</sup>. Dans une lettre à son directeur, elle décrit ses menus hebdomadaires :

[...] dans tous ces procez & dans le grand travail que le corps y souffre, de ne rien relâcher de l'austérité du vivre, qui consiste à manger toujours maigre ; à sçavoir, un potage au beurre, & deux œufs accomodez toujours d'une mesme façon, sans manger de fruit, ni de salade, ni de poisson ; & de jeusner depuis la Sainte Croix jusqu'à Pasques, comme aussi tous les vendredis & samedis de l'année, l'octave de la Pentecoste, l'octave du Saint Sacrement, l'octave de Saint Iean Baptiste & celle de l'Assomption & de la Nativité de la Vierge ; & avec ces fatigues & mortifications, je ne laisse de jouïr d'une santé admirable ; l'ame estant soustenue de Dieu par la foy [...] des personnes [...] me pressent d'apporter une moderation ou quelque relâchement à cette rigueur de vie ; me disans, que mesme les Chartreux ayant des procez, se servent de quelque adoucissement dans leur vivre<sup>508</sup>.

La baronne de Neuville a conscience du paroxysme de ses jeûnes « d'autant que manger des choses desagreables au goust, endurer une faim actuelle, & supporter la rigueur du froid sans se chauffer sont des choses sensibles, & qui affligent la chair »<sup>509</sup>, mais elle préfère passer outre les avis qui lui sont donnés sur ce sujet. Celle-ci s'infligeait

---

<sup>501</sup> AD Isère, 26 H 221, f°120v<sup>o</sup>-121r<sup>o</sup>. Ce passage est particulièrement difficile à lire, mais nous reproduisons fidèlement l'orthographe présente dans la source.

<sup>502</sup> *Discours choisis sur plusieurs matieres importantes de la foy...*, *op.cit.*, p. 259 :

Et pour ne laisser aucun de ses sens sans mortification ; elle avoit souvent dans la bouche de la rüe, & de l'absynthe, & mesloit ordinairement de la poudre d'Aloës dans ses viandes. Elle en jettoit mesme subtilement dans les œufs mollets, pour ne trouver que de l'amertume, là où les autres cherchent du plaisir.

<sup>503</sup> Ildephonse Hervin et Marie Dourlens, *Vie de la très révérende Mère Mechtilde du Saint-Sacrement...*, *op.cit.*, p. 53.

<sup>504</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XIX, p. 111.

<sup>505</sup> *Ibid.*, chap. XIX, p. 112.

<sup>506</sup> *Ibid.*, chap. XXVI, p. 155.

<sup>507</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XLII, p. 473.

<sup>508</sup> *Ibid.*, chap. XLII, pp. 470-471. Le seul plaisir que la baronne s'était autorisé durant sept années était de se promener dans un jardin qui la menait du Marais du Temple, aux carmes déchaussés. C'était son « grand oratoire ». Elle ressentait de « la tendresse pour ce lieu », mais un meurtre commis au sein du château durant la messe de minuit lui ôta par la suite ce plaisir. Les criminels furent découverts et condamnés à la roue. Elle fit dire des messes pour eux. Sur ce point : *Ibid.*, chap. XLIII, pp. 479-483 et pp. 493-495.

<sup>509</sup> *Ibid.*, chap. XLII, p. 475.

régulièrement des restrictions de cet ordre notamment pour réparer l'outrage commis à Saint-Sulpice lorsque fut dérobé le ciboire : « elle se condamna pour ses repas à ne manger que du pain bis & à ne boire que de l'eau, sans qu'on ait sçu le terme qu'elle s'estoit prescrite à cette penitence »<sup>510</sup>. La baronne tint six semaines et tomba gravement malade ce qui la contraignit à abandonner « ce train de vie »<sup>511</sup>. Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, pratiquait aussi le jeûne. Les Dames de la Purification insistent sur son amaigrissement dans son abrégé de vie et de vertus<sup>512</sup>. François de Sales était absolument contre des jeûnes trop longs et difficiles. Reprenant les paroles de saint Jérôme à Léta, il conseillait à Philothée de modérer ses jeûnes et de choisir parmi les mercredi, vendredi et samedi pour les faire<sup>513</sup>. Il ne voulait pas non plus que sa Philothée ajoute des choses dans ses plats, car cela était le signe d'une trop grande attention portée à ce que sa dirigée mangeait. Il trouvait bien plus louable de ne pas choisir son menu : « Et en cette nonchalance de ce qu'on doit manger et qu'on boit, gît la perfection de la pratique de ce mot sacré : *Mangez ce qui sera mis devant vous* »<sup>514</sup>. Il aimait mieux une « sobriété » constante que des « abstinences violentes »<sup>515</sup>.

Les austérités sont donc communes à ces femmes et ont parfois des conséquences dramatiques sur le corps. Souvent amaigri et décharné, le corps devient laid ou repoussant car il n'est plus conforme aux canons esthétiques de l'époque. L'« anorexie sainte »<sup>516</sup> rencontre toutefois au Grand Siècle un succès non négligeable en raison de l'attrait profond des femmes pour le mysticisme. De ce siècle date également l'identification du syndrome d'« anorexie mentale »<sup>517</sup>. Depuis Catherine de Sienne qualifiée par Jacques Maître de « patronne des anorexiques »<sup>518</sup> et de « prototype de l'anorexie mystique »<sup>519</sup>, d'autres femmes ont suivi cette voie leur permettant d'exprimer leur affection particulière

---

<sup>510</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XIX, pp. 109-110.

<sup>511</sup> *Ibid.*, chap. XIX, p. 110.

<sup>512</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>513</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 23, pp. 189-190.

<sup>514</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>515</sup> *Ibid.*

<sup>516</sup> Rudolph M. Bell, *L'anorexie sainte. Jeûne et mysticisme du Moyen Âge à nos jours*, Paris, PUF, 1994, 298 p.

<sup>517</sup> Jacques Maître, « Sainte Catherine de Sienne : patronne des anorexiques », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 2 | 1995, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 19 avril 2012. URL : <http://clio.revues.org/490> ; DOI : 10.4000/clio.490, § 1.

<sup>518</sup> *Ibid.* titre de l'article.

<sup>519</sup> *Ibid.*, § 2.

pour Dieu. Étroitement associée à « une réaction féminine face à des structures patriarcales oppressives qui les conduisent à un certain type d'abnégation »<sup>520</sup>, l'anorexie est aussi liée « au degré d'autonomie et de reconnaissance accordé aux femmes par la hiérarchie catholique »<sup>521</sup>. Le durcissement des critères d'appréciation de la sainteté au XVII<sup>e</sup> siècle a dès lors eu pour corollaire une recrudescence brutale de l'anorexie chez les canonisées. De jour comme de nuit, les femmes adeptes des pratiques mortifiantes vivaient dans la souffrance. Madeleine de Franc, à l'instar de la baronne de Neuville<sup>522</sup>, ne se chauffait pas durant des hivers pourtant rigoureux : « bien que esle eut 88 anné esle ne se dispanses poin des rigeur que esle s'etois prescripte, on ne luy leses poin de feu livers [l'hiver] dans la chanbre disan que esle ne voules pas se chofé pandans que il y a ves tant de pauvres qui a ves froit. Esle ne voules pas que persone coucha dans sa chanbre ni luy esda a s'abiliers et désabiliers »<sup>523</sup>. Le comportement de Madeleine de Franc est dicté par le souci du prochain. Elle éprouve une profonde empathie pour les pauvres et se joint symboliquement à eux par ce geste.

Ces femmes désiraient ardemment ressentir la souffrance, la réclamaient. Le champ lexical de la souffrance est, par exemple, omniprésent au sein du journal spirituel de Madeleine de Franc. Les termes « souffrance », « souffrir », « souffert » reviennent 140 fois sous sa plume. Ce désir de souffrir est commun à de nombreuses mystiques du XVII<sup>e</sup> siècle : Jeanne Perraud (1631-1676) et Marguerite-Marie Alacoque (1647-1690) en sont les plus éminentes représentantes. Madeleine de Franc se situe donc dans cette continuité. Pour l'historien Marcel Bernos, la prédilection des femmes pour les souffrances est indissociable de la connaissance expérimentale de Dieu. Cinq facteurs peuvent, selon lui, expliquer cet attrait : le désir d'imiter les souffrances du Christ, ce que confirme notre diariste : « attandon nous a souffrir, dans le temp de souffrance recouron a Dieu ors de la rien quietude, trouble de tous cautez. Soyon prest a tout se qu'Il plaict a Dieu nous envoyer »<sup>524</sup> ; en second lieu, la valeur expiatoire de la souffrance contre un sentiment de culpabilité qui peut, en l'occurrence, être fait dans un souci de rachat des péchés d'autrui :

---

<sup>520</sup> Esther Benbassa, Jean Christophe Attias, dir., *La Haine de soi. Difficiles identités*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000, p.114.

<sup>521</sup> *Ibid.*, p. 114.

<sup>522</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XVIII, p. 106 : « Quoy qu'elle fust fort sensible au froid, neanmoins elle passa six hyvers des plus rigoureux qu'on ait souffert en ce siecle, sans s'approcher du feu ».

<sup>523</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>120v<sup>o</sup>-121r<sup>o</sup>. Ce passage est particulièrement difficile à lire, mais nous reproduisons fidèlement l'orthographe présente dans la source.

<sup>524</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>13r<sup>o</sup> : 16 [juin 1687].

ce que font les Dames de la Purification lorsqu'un blasphème est perpétré contre Dieu ou la Vierge ; dans un troisième temps, la recherche d'ascèse où la douleur permet de contrôler son propre corps et qui est la plus fréquente chez les Dames de la Purification ; quatrième, une sensibilité exacerbée pour tous les événements survenus dans l'existence de ces femmes, qu'elles peuvent, le cas échéant, qualifier d'« extraordinaires » comme ce fut le cas pour Madeleine de Franc ou la comtesse de Rochefort ; en dernier point, une dimension pathologique qui ne doit pas être écartée<sup>525</sup>. Madeleine de Franc ne pouvait rien envisager sans mortifications : sans elles, « tout est suspect »<sup>526</sup>. Elle se reprochait cependant de « marchander » avec Dieu afin d'obtenir des remèdes notamment lorsqu'après une insomnie, elle n'arrivait pas à se lever le matin :

Tant qu'Il se peut ne marchandon point le matin pour nous lever et en beaucoup de pettis rancontres surmonton nostre lachetez et paresse sans nous flatter a prandre des soulagemans don on se peut passer. St Francois de Sales recoumandoit ces mortifications qui n'on point d'esclat et que l'on peut pratiquer a tous rancontre avec un esprit genereux qui en tout ne cherche qu'a plere a son Dieu et a mourir a ces propre commoditez pour son amour, donnez m'an la grace o mon Dieu<sup>527</sup>.

La diariste emprunte cette remarque au saint genevois, plus précisément au chapitre 23 de la 3<sup>e</sup> partie de son *Introduction à la Vie Dévote*, intitulé « des exercices de la mortification extérieure »<sup>528</sup>. L'évêque donne effectivement ce conseil : « Il faut prendre de la nuit pour dormir, chacun selon sa complexion [...] l'exemple des Saints et les raisons naturelles nous recommandent grandement les matinées comme les meilleures et plus fructueuses pièces de nos jours [...] le lever matin sert à la santé et à la sainteté »<sup>529</sup>. Le saint recommande aussi le jeûne qui, outre le fait de « réprimer la chair », permet « de se maintenir en la possession de gourmander la gourmandise » et de « tenir l'appétit sensuel et le corps sujet à la loi de l'esprit »<sup>530</sup>. Il propose de choisir deux jours pour l'abstinence parmi les mercredi, vendredi et samedi. Le directeur de conscience sait orienter sa dirigée vers les jours les plus adaptés pour elle. Il est en revanche, opposé aux excès et prône la modération étant donné que « la sobriété est meilleure que les

---

<sup>525</sup> Marcel Bernos, *Femmes et gens d'Église dans la France classique...*, *op.cit.* pp. 276-279.

<sup>526</sup> BM Grenoble, R 8686, f°20r° : dimanche 3 août 1687 ; n.f. : 27 [mai 1691], dimanche dans l'octave de l'Ascension.

<sup>527</sup> BM Grenoble, R 8686, f°80v° : vendredi premier octobre 1688.

<sup>528</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 23, pp.188-194.

<sup>529</sup> *Ibid.*, p.192.

<sup>530</sup> *Ibid.*, p.189.

abstinences violentes »<sup>531</sup>. Plus qu'à une mortification de la chair, dit-il à Philothée, il est « surtout nécessaire de bien purifier nos affections et rafraîchir nos cœurs »<sup>532</sup>. Le jeûne est donc un instrument de contrôle, mais il ne doit pas être immodéré. C'est pour cette raison que Mère Mectilde du Saint-Sacrement hésite à accorder la permission de « faire maigre »<sup>533</sup> à la comtesse de Rochefort et lui enjoint à prendre de la nourriture et du repos<sup>534</sup>. À la vue de sa complexion fragile, elle redoutait que cela lui soit contraire. Cela témoigne en faveur de la grande attention et amitié que Mère Mectilde lui porte, car le jeûne et les coups de discipline étaient prescrits par elle à ses religieuses : « Durant la neuvaine que je vous demande, une religieuse, chaque jour, fera soixante-trois coups de discipline pour honorer les années de cette bénite Mère de Dieu [...], jeûnera comme un jeûne de la Règle [de saint Benoît] et ajoutera quelque acte de vertu, d'humilité ou de charité »<sup>535</sup>.

Dans le cas de la baronne de Neuville, ses privations sont extrêmes. Elles ont notamment eu pour conséquence d'augmenter sa pilosité lui donnant des « poils au menton toute jeune qu'elle estoit ; mais en telle quantité & si hideux, qu'ils pouvoient la faire passer comme une personne monstrueuse »<sup>536</sup>. Elle ne s'épila pas durant six mois et trouva le moyen d'attirer le regard sur elle en revêtant une coiffe ne laissant apparaître que son menton<sup>537</sup> pour garder « cette horrible difformité »<sup>538</sup> visible et recevoir des injures dans le but de se mortifier. Ses domestiques avaient tellement honte d'elle qu'ils voulaient l'abandonner et finalement eurent recours à son directeur de conscience pour qu'il la pousse à les ôter<sup>539</sup>. Dans une société où la culture de l'apparence<sup>540</sup> est aussi importante (son directeur le confirme !<sup>541</sup>) et le visage, le signe de la grâce intérieure

---

<sup>531</sup> *Ibid.*, pp.190-191 et p. 193.

<sup>532</sup> *Ibid.*, p.193.

<sup>533</sup> Arsenal, Ms 2218, f°64v°.

<sup>534</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 219.

<sup>535</sup> Catherine de Bar, *Lettres inédites, op.cit.*, p. 283 citée dans Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 411.

<sup>536</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXVI, p. 155.

<sup>537</sup> *Ibid.*, chap. XXVI, p. 157.

<sup>538</sup> *Ibid.*, chap. XXVI, p. 156.

<sup>539</sup> *Ibid.*, chap. XXVI, p. 157.

<sup>540</sup> Daniel Roche, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1990, 549 p.

<sup>541</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXVI, pp. 158-159 :

(surtout pour une femme du rang de la baronne), se comporter de la sorte l'assimilait à un monstre ou à une folle. Le biographe s'interroge d'ailleurs sur le sentiment de son lecteur à la lecture d'un tel récit<sup>542</sup>. Lui en est épouvanté<sup>543</sup> !

En dernier point, nous pouvons évoquer l'avis de François de Sales quant aux mortifications extérieures. Celui-ci demande à Philothée de convertir son cœur ce qui aura pour conséquence de changer l'intégralité de ses actes. Il lui explique :

C'est pourquoi, chère Philothée, j'ai voulu avant toutes choses graver et inscrire sur votre cœur ce mot saint et sacré : VIVE JÉSUS ! assuré que je suis qu'après cela, votre vie, laquelle vient de votre cœur comme un amandier de son noyau, produira toutes ses actions qui sont ses fruits, écrites et gravées du même mot de salut et que comme ce doux Jésus vivra dedans votre cœur, il vivra aussi en tous vos déportements, et paraîtra en vos yeux, en votre bouche, en vos mains, voire même en vos cheveux ; et pourrez saintement dire, à l'imitation de saint Paul : *Je vis, mais non plus moi, mais Jésus-Christ vit en moi*<sup>544</sup>.

Cet exercice du chapitre intitulé *des exercices de la mortification extérieure*, Madeleine de Franc l'a gravé dans son esprit. Elle écrit le 20 mai 1687 dans son journal : « Pour vous estre plus fidelle dans ces presieux rancontre tout ors de vous [Dieu] me doit estre Insuportable et tout se qui m'en aproche doit estre mon unique ocupation soit a souffrir de nous mesme ou des personnez et de ceux avec qui nous avons a vivre. Vive Jesus »<sup>545</sup>. Madeleine de Franc s'est appropriée les conseils du saint genevois et les applique pour se perfectionner.

### C- La mortification intérieure

Les dévotes ne sont pas simplement amenées à pratiquer des mortifications extérieures, celles du corps, les mortifications intérieures, celles de l'âme, sont encore plus essentielles à la perfection chrétienne. Un paragraphe de leurs Règles le stipule expressément. Il faut que chaque congréganiste adopte : « une mortification de ses sens & de ses passions, sur tout de l'amour, de la haine, & de la tristesse qui font plus de ravage

---

[...] en ces lieux [les compagnies] où l'on ne juge que l'extérieur, & selon les apparences, elle y passoit pour une personne qui estoit devenue folle & hypocondriaque ; bref elle estoit le sujet de risée & moquerie en tous ceux qui l'avoient connue auparavant pour une personne prudente & de grand esprit.

La conversion chez elle entraîne une dévalorisation de son image.

<sup>542</sup> *Ibid.*, chap. XXVI, pp. 159-160.

<sup>543</sup> *Ibid.*, chap. XXVI, p. 160.

<sup>544</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 23, pp. 188-189.

<sup>545</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>9v<sup>o</sup> : troisième férié de Pentecôte, 20 mai [1687].

dans l'âme »<sup>546</sup>. Cet extrait du IV<sup>e</sup> chapitre de leurs Règles énonce l'intérêt primordial d'avoir pour chacune, une mortification de l'amour-propre. Le R. P. Cyprien de la Nativité considère aussi que s'il est difficile de s'adonner aux mortifications extérieures, en revanche, « pour la mortification intérieure personne ne s'en peut exempter »<sup>547</sup>. Les propos du carme sont ceux des Dames de la Purification : « cette vertu consiste proprement à bien régler les passions, à reprimer les mauvaises inclinations, & à supplanter le propre amour ; ce qui est universellement indispensable »<sup>548</sup>. François de Sales privilégiait également les mortifications intérieures<sup>549</sup>.

À l'instar de Madeleine de Franc, la baronne de Neuville recevait beaucoup de remarques acerbes de ses domestiques :

Elle estoit insensible aux affronts, tant elle estoit égale & constante dans les sinistres événements : bref tant elle estoit patiente dans les mépris & dans les contradictions qu'elle a souffert de la part de ses domestiques, qui l'ont exercée d'une façon étrange : parce que voulant non seulement vivre dans la solitude, mais encore dans un silence extraordinaire, ce qu'elle faisoit avec l'avis de son Directeur : elle ne leur vouloit parler pour l'ordinaire : ce qui leur déplaisoit tant<sup>550</sup>.

Son biographe nous indique qu'elle se « tenoit & traitoit comme une pauvre chienne à l'égard de ses domestiques, & indigne de manger les miettes qui toiboient de leur table »<sup>551</sup>. Dans ses lettres à un Père, la baronne lui dit combien elle est « une chienne »<sup>552</sup> indigne de délier les souliers de sa servante<sup>553</sup>. Cette phrase fait particulièrement écho aux propos tenus par Marguerite de Senaux<sup>554</sup> et par Madeleine de Franc dans son journal : « en fin mon tout bon Dieu, mon très parfait amy – si j'ose prendre cette liberté – Je ves passer se presieux temps à vos pieds, à vostre adorable présance. Souffrez cette pauvre

---

<sup>546</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, chap. IV.

<sup>547</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XX, pp. 113 et 119.

<sup>548</sup> *Ibid.*, chap. XX, p. 113.

<sup>549</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 5, pp. 125-128.

<sup>550</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XX, pp. 113-114.

<sup>551</sup> *Ibid.*, chap. XX, p. 114 ; chap. XXV, p. 145 ; chap. XXVI, p. 155.

<sup>552</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. II, p. 206 ; chap. VI, p. 225 ; chap. VII, p. 228 ; chap. IX, p. 244 ; chap. X, pp. 250-252 ; chap. XI, p. 254 ; chap. XV, p. 282 ; chap. XVI, p. 284 ; chap. XXI, p. 318 ; chap. XXX, p. 378 ; chap. XLI, p. 462 ; chap. XLIX, p. 516.

<sup>553</sup> *Ibid.*, chap. II, p. 206.

<sup>554</sup> MCM Évry : *Vie de Marguerite de Senaux*, *op.cit.*, p. 85 : « Enfin Notre Seigneur fit entendre à la Cananéenne qu'elle n'était pas digne d'être admise à la table des enfants, mais seulement de ramasser les miettes comme les chiens, et moi je ne suis digne que de boire de l'eau... »

cannane ne luy reffussez pas les miettes de vostre table »<sup>555</sup>. La baronne de Neuville, Madeleine de Franc et le P. Cyprien de la Nativité font implicitement référence au passage de l'Évangile selon saint Matthieu, chapitre 15, versets 21-28 où la Cananéenne vient se prosterner devant Jésus-Christ en lui disant « Seigneur, secours-moi ! ». Il lui répond en disant : « il n'est pas bien de prendre le pain des enfants, et de le jeter aux petits chiens. Oui, Seigneur, dit-elle, mais les petits chiens mangent les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres ». Les deux femmes se mettent donc à la place de la Cananéenne. Madeleine de Franc est plus hardie dans ses propos que la baronne et cela est souligné par l'expression « si j'ose prendre cette liberté ». La diariste dialogue directement avec Celui qui est en elle et qui est son « parfait ami »<sup>556</sup>.

Leurs domestiques sont apparemment la cause de nombreuses mortifications intérieures chez les Dames de la Purification. Nous avons déjà évoqué le cas de Marguerite de Ferrailon, 33<sup>e</sup> sœur, qui subit les reproches d'une jeune fille protestante qu'elle a recueillie sous son toit jusqu'à ce qu'elle obéisse à son directeur de conscience et accepte de la renvoyer<sup>557</sup>. Les propos tenus par les Dames de la Purification à l'égard de leur « sœur » sont similaires à ceux du thuriféraire de la baronne de Neuville : « Je ne puis obmettre sur ce sujet sa patience heroïque à supporter une fille qu'elle avoit retirée chez soy par charité, laquelle la blâmoit & la contredisoit en tout »<sup>558</sup>. Entretenir ces jeunes filles en subissant des insultes était pour elles une mortification intérieure, car cela atteignait leur cœur. Les Dames de la Purification mettaient ainsi en pratique le chapitre IV de leurs Règles communes imprimées précisant qu'elles devaient avoir « une sincere Humilité de cœur : une Patience enfin véritablement Chrétienne dans les afflictions & les contre-temps qui arrivent, avec une Charité douce & compatissante qui soit sans aigreur, sans crierie, sans injures & sans emportement, sur tout à l'endroit de ses domestiques »<sup>559</sup>. Leurs Règles leur fournissent un socle sur lequel elles peuvent s'appuyer lorsque des brimades leur sont proférées. Mortifier sa chair est moins important pour l'âme que de subir les moqueries et les insultes dans le fond de son cœur, sans rien dire. Les persécutions dont elles ont fait l'objet ont été, pour les Dames de la Purification,

---

<sup>555</sup> BM Grenoble, R 8686, f°60v° : le samedi 26 juin 1688. Elle fait de nouvelles allusions aux miettes tombées de la table au f°77v°, le mercredi 22 [septembre 1688] ; au f°87v°, le 4 décembre 1688 et n.f., le vendredi 6 mai [1689].

<sup>556</sup> *Ibid.*, n.f. : samedi 29 [avril 1690], st Pierre martyr.

<sup>557</sup> AD Isère, 26 H 221, f°109v°.

<sup>558</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXI, p. 122.

<sup>559</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, chap. IV.



l'occasion de se mortifier. Il en est de même pour elles lors du cortège du 17 juillet 1638, lorsqu'elles mènent en corps les orphelines à leur nouvelle demeure dans la liesse générale :

[...] avec tous ces applaudissemens la journee ne se passa pas sans de bonnes mortiffica[ti]ons pour noz sœurs belles et jeunes, d'autant que les jeunes hommes de la ville attires par la curiosité bordant les rues comme les autres pour les voir passer ne manquerent point de les saluer en passant de plusieurs traictz de raillerie sur l'action qu'elles faisoient mais elles toutes pleines de ferveur n'en tenant nul conte continuerent leur chemin avec une modestie si grande qui couvrit de confusion les moqueurs qui avoient pretendu leur en donner<sup>560</sup>

Les Dames de la Purification précisent que le succès de leur entreprise leur garantit les acclamations des Grenoblois(es). Cependant, en raison de leur jeunesse et de leur beauté, elles ont davantage attiré l'attention des hommes. Il est vrai que parmi les trente Dames présentes ce jour-là, plus de la majorité à moins d'une trentaine d'années. Les Dames doivent donc faire face aux moqueries des hommes, mais ne s'en formalisent pas. Elles préfèrent au contraire les ignorer ce qui a pour corollaire de provoquer un grand embarras chez ceux qui ont voulu se moquer d'elles.

Les mortifications servent à apaiser l'esprit et à suivre un chemin en conformité avec le Seigneur. La discipline, les mets infâmes, les insultes sont pour les Dames de la Purification autant de moyens d'accéder à la perfection et donc à la sainteté. Il est aussi clair, au regard des sources tels que les abrégés de vie et de vertus, que la pratique de la mortification et son inscription dans la mémoire des « sœurs » ne sont pas ce qui les intéresse le plus. Au sein du mémoire historique de la Congrégation, il y a bien plus d'allusions à leur beauté physique et à leur jeunesse qu'aux mortifications qu'elles sont en droit de pratiquer. Certes, les gronderies de leurs parents, les railleries diverses émises par leurs contempteurs leur ont donné beaucoup de peine et les ont mortifiées, mais ce qui ressort de leur témoignage est une grande fierté éprouvée. Marcher la tête haute en ignorant les critiques leur permet habilement de mortifier à leur tour ceux qui ont osé s'en prendre à elles. Les Dames de la Purification ne nous disent pas comment chacune dans son for intérieur a vécu ces attaques et quels ont été les moyens physiques autant que spirituels mis en œuvre pour les combattre. Par le récit qu'elles laissent à la postérité, nous avons cependant davantage affaire à une glorification personnelle et collective, qu'à une mortification.

---

<sup>560</sup> AD Isère, 26 H 222, f°26r°.

Les mortifications sont certes présentes, mais elles ne constituent pas l'essentiel des préoccupations des dévotes de la Congrégation de la Purification. Dans les assemblées, la congréganiste, pratiquante, s'adonne à l'oraison en groupe, mais elle sait aussi, une fois retirée dans sa demeure, poursuivre ses oraisons au sein de sa chapelle particulière. Le journal de Madeleine de Franc est particulièrement intéressant dans ce domaine, car il prouve combien les femmes de cette époque accordaient de temps à l'oraison et s'adonnait à ce colloque intime et intense avec Dieu.

## D- Les oraisons

Parmi les pratiques de dévotion, l'oraison tient une place essentielle chez les laïques et, en particulier, chez les élites<sup>561</sup>. L'oraison est « l'élément de toutes les âmes solidement devotes, où elles demeurent jour & nuit comme en leur centre » : voici comment le P. Cyprien de la Nativité concevait l'oraison<sup>562</sup>. François de Sales, quant à lui, comparait l'oraison à une échelle que l'âme gravissait jusqu'à atteindre Dieu<sup>563</sup>. Chaque spirituel du XVII<sup>e</sup> siècle avait sa propre image pour définir l'oraison. Le lexicographe Antoine Furetière donne dans son *Dictionnaire Universel* les définitions des trois oraisons principales : « la *vocale*, qui est l'ordinaire qu'on prononce de bouche ; la *mentale*, qu'on fait de la pensée en méditant ; la *jaculatoire*, qui se fait par une vive & prompte aspiration de cœur, & c'est en ce sens qu'on dit qu'une courte prière ou oraison pénètre les cieux »<sup>564</sup>. Ces trois sortes d'oraison sont pratiquées, selon les circonstances, à différents moments de la semaine par les Dames de la Purification.

### 1. L'oraison vocale

Les traces laissées par les Dames de la Purification au sein des archives permettent de constater qu'elles s'adonnaient à l'oraison vocale lors de la rénovation de leur protestation à la Vierge :

comme notre Compagnie fait profession d'honorer tous les états et mystères de la vie de la Sainte Vierge, nous solennisons celui de son saint mariage qui est le quinzième de janvier, par la protestation que nous faisons ce jour-la en présence du très Saint-

---

<sup>561</sup> Charles Berthelot du Chesnay, « La spiritualité des laïcs », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n°62-63, 1964, pp. 30-46. Ici, pp. 31-34.

<sup>562</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XVI, p. 89.

<sup>563</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 2, p. 21.

<sup>564</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Oraison ».

Sacrement de l'Autel, à haute voix, et par une vive, très dévote oraison, désirant de mourir servante de la Sainte Vierge<sup>565</sup>

L'oraison sacralise le propos émis chaque année par les « sœurs ». Elles reprennent en chœur plusieurs oraisons lors de leurs assemblées du samedi et en particulier celle du saint du mois qui clôt leurs séances<sup>566</sup>. Les Règles imprimées précisent qu'après avoir lu l'Évangile du dimanche suivant, chaque Dame prononce aussi à haute voix les oraisons *ô Domina mea*, celles de saint Joseph et de sainte Thérèse<sup>567</sup>. L'oraison *Deus cujus misericordiae* achève, dans un autre temps, les élections des nouvelles postulantes<sup>568</sup>. L'oraison vocale est donc importante pour les Dames, mais non essentielle.

L'oraison vocale ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas de silence dans la parole. Tel est l'avis de Monique Brulin au sujet de la façon dont Mère Mectilde du Saint-Sacrement concevait l'oraison : « Il y a donc, selon Mectilde, un silence dans la parole elle-même »<sup>569</sup>.

L'oraison vocale ne tient pas une place centrale dans les pratiques dévotieuses des Dames de la Purification. Une autre manière de faire oraison attire, en revanche, toute leur attention : l'oraison mentale. Les paragraphes suivants invitent le lecteur à prendre acte de l'importance que revêt cette pratique dans leur vie de congréganiste et, au-delà, dans leur vie de femme dévote.

## 2. L'oraison mentale

Les Dames de la Purification ont pour objectif d'atteindre la sainteté tout en vivant dans le monde. Le témoignage laissé par Mère Mectilde du Saint-Sacrement sur ce point est éloquent. Celle-ci écrit à la comtesse de Rochefort : « Ne vous informer pas si votre sentiment vous conduira à une haute sainteté : laissez là vos intérêts »<sup>570</sup>. Afin de parvenir à cet état, les Dames recourent à différents moyens dont le principal est l'oraison mentale :

---

<sup>565</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>566</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, en particulier les « règles particulières touchant les exercices de la Congrégation », alinéa VII.

<sup>567</sup> *Ibid.*

<sup>568</sup> *Ibid.*, « Règles touchant les élections », alinéa V.

<sup>569</sup> Monique Brulin, *Le Verbe et la Voix. La manifestation vocale dans le culte en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Beauchesne, 1998, chap. V, p. 128. Quelques pages de cet ouvrage (chap. V, pp. 127-133) sont consacrées à l'amie de la comtesse de Rochefort, Mère Mectilde.

<sup>570</sup> Ms Tourcoing conservé à Rouen, lettre 40, p. 461 ; Ms Tournefort, lettre 38, p. 98.

Sans prétendre diminuer les louanges qui sont dues à ces autres confréries Il se peut donc dire en vérité que la congrégation a quelque chose de plus parfait puisqu'elle ne réduit pas les exercices qu'elle ordonne à des prières vocales seulement comme les autres, mais elles renferment dans ses règles tous les moyens qui peuvent porter l'âme chrétienne à la perfection de son état comme l'oraison mentale<sup>571</sup>

Les Dames tirent une véritable fierté de leur Congrégation qu'elles jugent supérieure aux autres au motif que les exercices pratiqués par les membres ne se limitent pas à l'oraison vocale, mais comprennent l'oraison mentale. François de Sales encourageait ses Philothées à la pratiquer « une heure avant dîner »<sup>572</sup> et la jugeait « plus agréable à Dieu et plus utile à l'âme »<sup>573</sup>. Cette prière est également très importante pour les confrères de la Compagnie du Saint-Sacrement qui doivent s'y adonner une heure par jour<sup>574</sup>. Elle suppose, ainsi que le rappelle Jean-Pierre Gutton, la « démission » de soi pour entendre l'Esprit Saint ce qui en fait « la prière par excellence [des confrères], parce que dénuée de formule, elle est secrète »<sup>575</sup>. Chez les Dames de la Purification le temps passé en prière prescrit par les Règles est réduit de moitié : « Entre ces moyens, l'oraison étant de très grande importance, toutes s'emploieront à la mentale chaque jour une demie heure »<sup>576</sup>. C'est également ce que conseille Mère Mectilde à la comtesse de Rochefort : « Ne demeurez point à l'oraison si longtemps : un quart d'heure suffit à la fois à cause de vos infirmités ; et réitérez à votre loisir deux ou trois fois par jour »<sup>577</sup>. Mère Mectilde avait-elle peur d'aggraver la santé précaire de la comtesse en lui enjoignant davantage à faire oraison ? Les citations suivantes semblent renforcer cette idée. Il était de surcroît notoire que l'oraison occasionnait des maux de tête. Le jésuite Balthazar Alvarez l'avait exprimé<sup>578</sup> et le P. Cyprien de la Nativité avait dénoncé ce préjugé avec force :

---

<sup>571</sup> AD Isère, 26 H 222, f°2v°.

<sup>572</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 1, p. 66.

<sup>573</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>574</sup> Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 22.

<sup>575</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>576</sup> AD Isère, 26 H 221, f°155v°: Règles, titre Premier et *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, « règles communes », alinéa 5.

<sup>577</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 27.

<sup>578</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, op.cit.*, t. VIII, IV<sup>e</sup> partie, chap. 3, note 1, p. 248. Il cite le P. Alvarez : lorsque « les maux de tête surviennent il faut suspendre son oraison ».

Quant à moy, touchant cette matiere, je voudrois faire retentir ma voix par tous les coins du monde ; en ce que j'entens qu'on craint tant cét exercice d'oraison, & qu'on redoute par là des affoiblissements de teste, des pertes de santé, des excez de melancolie<sup>579</sup>.

Selon le carme, ne pas pratiquer l'oraison mentale est précisément ce qui cause des dérèglements dans l'âme. Cet exercice est absolument obligatoire pour toute personne soucieuse d'avancer vers Dieu et les Dames de la Congrégation de la Purification l'ont bien compris. C'est d'ailleurs en s'enrôlant dans la Congrégation que Marie Chapuis, 25<sup>e</sup> sœur, a pu progresser dans cette voie : « dans la quelle elle a fait de si merveilleux progres dans la pieté et particulierement dans l'oraison mantale ou elle a ressu des grace bien extraordinaire de Dieu »<sup>580</sup>. La Congrégation des Dames est véritablement une « école d'oraison » où les femmes apprennent à dépasser les premières difficultés de cet exercice et sont encouragées, par l'émulation, à progresser.

Les Règles exigent donc des Dames une demi-heure d'oraison quotidienne. Les abrégés de vie et de vertus, les oraisons funèbres et le journal spirituel de Madeleine de Franc permettent de constater que les femmes s'astreignent davantage à cet exercice. Selon le témoignage de Mère Mectilde, la comtesse de Rochefort passe trois à quatre heures en oraison<sup>581</sup>. Elle lui suggère la modération en raison de son état de santé notamment pour celle du soir : « Pour votre oraison du soir, je la trouve trop grande, parce que vous êtes déjà trop fatiguée d'ailleurs. Prenez un bon quart d'heure, et il suffit, ou bien une petite demi-heure ce sera trop, il faut faire selon vos forces, qui naturellement ne sont pas grandes »<sup>582</sup>. Mère Mectilde se contredit parfois sur le temps que la comtesse de Rochefort doit y consacrer. Fervente adepte du sablier qui lui permet de minuter ses oraisons, la comtesse de Rochefort doit l'abandonner pour se fier à la Providence : « Pour ce qui est de votre oraison il serait bien bon d'en remarquer quelque chose, vous la devez continuer selon le trait intérieur et selon vos affaires, qui ne vous donnent pas toujours beaucoup de temps. Ne prenez plus votre sablier, contentez-vous de la sainte Providence, qui sera votre règle. Ayez soin de votre santé »<sup>583</sup>. Si la Providence la favorise, il est certain que la comtesse de Rochefort peut être absorbée dans ses prières et y passer beaucoup de temps ! Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, consacre pour sa part

---

<sup>579</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XVI, p. 91.

<sup>580</sup> AD Isère, 26 H 221, f°7v°.

<sup>581</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XVI, p. 91

<sup>582</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 75.

<sup>583</sup> *Ibid.*, p. 67.

une heure et demie par jour à l'oraison mentale<sup>584</sup> et Madeleine de Franc, une heure, répartie de la manière suivante : « alon luy offrir cette demi heure du soir qui ne méritte pas le non d' oraison non plus que celle du matin mes enfin c' est un temps qui luy es très particullièrement desdié »<sup>585</sup>. Madeleine de Franc est très dure envers elle-même. Elle juge ses prières quotidiennes comme ne méritant pas le nom d'oraison alors que son journal est précisément un journal d'oraison où elle prend plaisir à écrire (généralement pour se souvenir et mieux se disposer à faire la prochaine oraison) les moments fugaces où Dieu lui a témoigné sa présence. L'heure consacrée à la prière est généralement scindée en deux pour que le fidèle puisse se recueillir à différents moments de la journée. Madeleine de Franc n'est pas la seule congréganiste à s'organiser ainsi. La baronne de Neuville, qui côtoie la comtesse de Rochefort à Paris, fait de même : « au commencement elle se contenta de se prescrire une heure pour s'y occuper avec une attention speciale, mais trois ou quatre ans après la mort de son mary, elle y employoit tous les jours deux heures avant que de s'habiller »<sup>586</sup>. Son directeur de conscience accentue les heures que celle-ci passait en oraison : « elle donnoit tout le plus de temps qu'elle pouvoit à l'oraison, où elle passoit (si j'ay bonne memoire) six à sept heures chaque jour avec grande paix »<sup>587</sup>. M<sup>me</sup> d'Herculais, très jeune attirée par l'oraison<sup>588</sup>, se levait chaque jour à trois heures du matin et consacrait au minimum quatre à cinq heures allant parfois jusqu'à dix heures à l'oraison mentale<sup>589</sup>. Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, quant à elle, « paraissait dévote et l'était encore plus qu'elle ne voulait paraître. Pendant 35 ans, elle vaquait deux fois par jour à l'oraison mentale y compris durant ses maladies »<sup>590</sup>. Le témoignage laissé par Laurent de Bressac au sujet de Claude de Chissé est conforme aux prescriptions données à Philothée. Selon l' évêque genevois, une âme dévote devait employer chaque jour une heure à l' oraison mentale<sup>591</sup>. C' est d' ailleurs ce qu' il conseille à

---

<sup>584</sup> AD Isère, 26 H 221, f°1111r°.

<sup>585</sup> BM Grenoble, R 8686, f°60v° : 26 août 1688.

<sup>586</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XVI, p. 94.

<sup>587</sup> *Ibid.*, chap. XVII, p. 97.

<sup>588</sup> *Discours choisis sur plusieurs matieres importantes de la foy, et des mœurs par le R. P. Estienne Bertal, de la Compagnie de Jesus...*, *op.cit.*, p. 253.

<sup>589</sup> *Ibid.*, p. 256.

<sup>590</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, *op.cit.*, p.19.

<sup>591</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 1, p. 66. Henri-Marie Boudon rappelle cette injonction du docteur genevois à ses lecteurs. Sur ce point, *Le regne de Dieu en l'oraison mentale, ou il est traité de plusieurs difficultez qui arrivent en la pratique de ce*

Ennemonde Chausson, dame Leblanc. Il lui expose une règle de vie en dix points dont le 4<sup>e</sup> concerne l'oraison : « Or, vous feres tous les jours l'orayson, sinon que quelque violente occupation vous en empesche ; puisque, comme vous m'aves dit, lhors que vous continues en ce saint exercice, vous ressentez un grand avancement de recueillement, duquel vous estes privée quand vous l'abandonnes »<sup>592</sup>. Les Dames de la Purification adoptent ainsi les pratiques des visitandines comme le prouve cette remarque écrite par les « sœurs » au sujet de Madeleine de Franc : « elle observa toute la retraite, l'aplication a l'oraison, et toute la pratique des mortifications que scauroit faire Une austere Religieuse »<sup>593</sup>. François de Sales, en directeur averti, préconisait à M<sup>me</sup> de Veysillieu : « Neufviesmement, finisses toutes vos oraysons en confiance, comme disant : Seigneur, vous estes mon espérance ; en vous j'ay jetté ma siance. Ô Dieu, qui espéra jamais en vous, lequel ayt été confondu ? J'espère en vous, ô Seigneur, et je ne seray point confondu éternellement »<sup>594</sup>.

Cet attrait des Dames pour l'oraison mentale est caractéristique de la période. Il l'est d'autant plus pour les « filles » du fondateur de la Visitation dont la spiritualité est nourrie par les mystiques espagnols<sup>595</sup>. Les écrits de Thérèse d'Avila sont en effet presque exclusivement consacrés à l'oraison. L'oraison mentale y est définie comme « une conversation toute intime, sans bruit de paroles, car Dieu n'a pas besoin de nos discours », mais de notre amour : « le tout ne gist pas à méditer beaucoup, mais à aymer beaucoup »<sup>596</sup>. Le progrès se mesure ainsi à l'aune de l'amour effectif : « je vous préviens seulement que si l'on veut réaliser de sérieux progrès dans cette voie et parvenir aux Demeures que nous désirons, l'important n'est pas de penser

---

*saint exercice. Par Henry Marie Boudon, Docteur en Theologie, & grand Archidiacre de l'Eglise d'Evreux, Paris, Estienne Michallet, 1671, Livre I, chap. VI, p. 55.*

<sup>592</sup> *Œuvres de saint François de Sales, op.cit.*, éd. Emmanuel Vitte, t. XVII, p. 368.

<sup>593</sup> AD Isère, 26 H 222, f°9v°.

<sup>594</sup> *Œuvres de saint François de Sales, op.cit.*, éd. Emmanuel Vitte, t. XVII, p. 373.

<sup>595</sup> Pierre Serouet, *De sainte Thérèse d'Avila à saint François de Sales...*, *op.cit.*, p. 59.

<sup>596</sup> Thérèse d'Avila, *Traicté du Chasteau*, IV, 1, f°51 cité dans *ibid.*, p. 169.

beaucoup, mais d'aimer beaucoup »<sup>597</sup>. Madeleine de Franc écrivait précisément : « l'avancement ne consiste pas à pancer beaucoup, mes à aymer beaucoup »<sup>598</sup>. Dans sa *Vie par elle-même*, la sainte d'Avila distingue quatre degrés d'oraison : la manière discursive ou méditative, la quiétude de la volonté, le sommeil des puissances ou quiétude de toute l'activité de l'âme sous l'effet de la grâce mystique et, enfin, l'entrée dans l'état d'union mystique<sup>599</sup>. Les degrés d'oraison jalonnent les étapes de la vie spirituelle de l'orant tout en se définissant comme un « mode spécifique d'union à Dieu »<sup>600</sup>. Thérèse d'Avila décrit le cheminement de l'âme pour atteindre l'union : les puissances de l'âme que sont la volonté, l'entendement et l'imagination doivent progressivement cesser toute action afin de se laisser mouvoir par l'action divine. Il s'agit donc d'un passage jalonné d'étapes, mais que nulle âme n'est nécessairement en mesure d'atteindre : tout dépend de la volonté de Dieu et de la volonté de l'individu à s'y soumettre.

La correspondance de Mère Mectilde et de la comtesse de Rochefort témoigne en faveur de l'écho des propos tenus par la sainte espagnole sur l'oraison. La métaphore architecturale est employée par Mère Mectilde pour décrire l'intérieur de la comtesse de Rochefort et son progrès dans l'oraison. Mère Mectilde est réellement la « maîtresse d'oraison » de la comtesse de Rochefort. Le mardi de Pâques 1665, elle l'informait que désormais il lui faudrait écrire des lettres pour lui exposer son intérieur : « vous pourriez nous écrire vos sentiments, et tout ce que vous voudrez que je sache ou ce que vous croirez à propos de me mander, et surtout l'état de votre oraison, ou disposition intérieure présente »<sup>601</sup>.

---

<sup>597</sup> Thérèse d'Avila, *Le château de l'âme ou Livre des demeures*, Paris, Seuil, coll. « Points Sagesses », 2<sup>e</sup> éd., 1997, pp. 67-68.

<sup>598</sup> BM Grenoble, R 8686, f°82r° : lundi 11 octobre [1688].

<sup>599</sup> Tomas Alvarez, *DS, op.cit.*, t. XV, col. 611-658, entrée « Thérèse d'Avila ».

<sup>600</sup> Michel Dupuy, *DS, op.cit.*, t. XI, col. 836, entrée « Oraison ».

<sup>601</sup> Arsenal, Ms 2218, p. 45.



Dans son *Traité de l'oraison*, Louis de Grenade insistait pour que les femmes passent une partie de la journée en oraison. François de Sales écrit d'ailleurs à M<sup>me</sup> de la Baume : « Le Père Louys de Grenade, ce grand docteur de piété, a mis un *Traité de l'amour de Dieu* dans son Mémorial, qu'il suffit de dire estre d'un si bon auteur pour le rendre recommandable »<sup>602</sup>. Cette remarque du futur saint fait dire à Pierre Serouet : « de toutes les influences espagnoles qui se sont exercées sur François de Sales, il n'en est pas de plus forte ni de plus durable »<sup>603</sup>. Le *Traité de l'Amour de Dieu* de l'évêque genevois est en effet destiné aux âmes ayant la volonté de persévérer dans l'oraison. Plus proche des Dames, la véritable « maîtresse d'oraison »<sup>604</sup> est la Mère de Chantal, que quelques-unes rencontrent au monastère et dont elle a soin de se rappeler dans ses correspondances.

L'oraison n'est pas un chemin unique. Elle contient différents degrés et il y a différentes manières de faire son oraison. M<sup>me</sup> d'Herculais donnait à ces degrés des noms particuliers. Pour elle, les termes qui traduisaient le mieux ce qu'elle vivait lorsqu'elle était intimement liée à Dieu étaient l'« oraison de sommeil », l'« oraison de submergement » et l'« oraison des Illustrations » qu'elle nommait encore « oraison de l'Inconcevable ou de l'Inexplicable »<sup>605</sup>. Il ne semble pas, à lire le journal de sa cousine, que ces appellations aient eu un écho chez elle. Madeleine de Franc reste plus « classique » dans sa manière d'aborder l'oraison. Ainsi, à l'image des écrits laissés par quelques mystiques du siècle, son journal spirituel permet à l'historien(ne) de suivre le chemin de sa spiritualité et de connaître sa façon de pratiquer l'oraison.

### **3. Les attitudes pendant la prière : l'exemple de Madeleine de Franc**

Pour se disposer à l'oraison, il est nécessaire que le fidèle adopte une attitude particulière. Le journal spirituel de Madeleine de Franc nous permet de connaître la manière dont celle-ci se comportait durant ces longues minutes de prières quotidiennes.

---

<sup>602</sup> *Œuvres de saint François de Sales, op.cit.*, éd. Emmanuel Vitte, t. XVIII, pp. 211-212, lettre 1420 du 30 avril 1618 écrite par François de Sales à M<sup>me</sup> de la Baume.

<sup>603</sup> Pierre Serouet, *De sainte Thérèse d'Avila à saint François de Sales...*, *op.cit.*, p. 59.

<sup>604</sup> Cette formule a été employée par Henri Bordes dans le titre de son article, « La Mère de Chantal, "maîtresse d'oraison" » dans *Les pouvoirs féminins au XVII<sup>e</sup> siècle, XVII<sup>e</sup> siècle*, n°144, vol. 36, 1984, pp. 211-220.

<sup>605</sup> *Discours choisis sur plusieurs matieres importantes de la foy, et des mœurs par le R. P. Estienne Bertal, de la Compagnie de Jesus...*, *op.cit.*, pp. 261-263.

Retirée dans son « cabinet d'oraison »<sup>606</sup>, Madeleine de Franc choisissait tout d'abord de s'isoler pour faire silence autour d'elle. Ensuite, elle prenait une posture spécifique en se mettant à genoux sur un carreau (= un coussin) ou à même le sol et joignait les mains. C'est elle-même qui le précise dans son journal : « Tant qu'Il se peut tenon nous a genoux en l'oraison se n'est que demi heure ni fesan rien du moins tenon nous dans le respect en la divine presance »<sup>607</sup>. Le geste est constitutif du bon dévot : se tenir à genoux, c'est contrôler son corps, c'est déjà être en prière. En ployant le genou, Madeleine de Franc se prosterne et s'impute la responsabilité de la mort du Christ en croix<sup>608</sup>. Elle manifeste ainsi sa foi en adoptant une attitude d'humilité, le corps étant l'instrument de la dévotion du fidèle par excellence. Cette posture est néanmoins inconmode pour une femme âgée comme elle l'est (elle avait plus de 80 ans !) ; c'est pourquoi il lui arrivait généralement de se tenir assise. Elle écrivait sur un feuillet : « au sortir de cette demi heure que vostre misericorde me faict prandre pour m'esposser en vostre divine presance et ou pour l'ordinere Je me tien si lachement assise »<sup>609</sup>. Madeleine de Franc se reprochait ici de ne pas prier à genoux, mais il lui arrivait également de se trouver des excuses pour ne pas le faire : « on nantan pas qu'Il faille toujours prier a genoux, il suffit d'avoir le Cœur atantif et receully par unne Crainte respectueuxe et vers Dieu estre touJours dans le desseins de luy plaire et de marcher en sa presance »<sup>610</sup>. L'attitude physique dans la prière n'était pas fondamentale pour elle. Au contraire, elle était secondaire : seules la volonté du cœur et l'attention que l'on portait à Dieu importaient. Cette remarque était dépendante – à notre avis – de son état de santé, mais aussi du contenu même de son oraison, car lorsque Madeleine de Franc était dans une oraison d'union avec Dieu, sa ferveur la poussait à se remettre à terre : « Estant pousse a me remettre a genoux, je mi suis trouvee plus forte et portee a mi tenir ou plus tost mi lesser tenir plus long temps qu'a l'ordinaire »<sup>611</sup>. Ce jour-là, la diariste était donc restée davantage prostrée, les fruits de son oraison lui ayant donné la force de se tenir plus longuement à genoux qu'à l'accoutumée. La baronne de Neuville faisait de même. Selon son biographe, « elle portoit un grand respect aux Eglises, & y demeuroit presque toujourns à genoux, sans jamais s'ennuyer d'une si douce

---

<sup>606</sup> Paulette Choné, « Le fidèle en son cabinet d'oraison au début du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue de l'histoire des religions*, vol. 217, 2000, pp. 577-592.

<sup>607</sup> BM Grenoble, R 8686, f°46v<sup>o</sup> : le Jour St Joseph, 19 mars 1688.

<sup>608</sup> Louis Châtellier, « Les jésuites et la naissance d'un type : le dévot », *op.cit.*, p. 261 ; *L'Europe des dévots*, *op.cit.*, pp. 56-59.

<sup>609</sup> BM Grenoble, R 8686, f°60r<sup>o</sup> : samedi 26 juin [1688].

<sup>610</sup> *Ibid.*, n.f. : vendredi 14 juillet [1690].

<sup>611</sup> *Ibid.*, n.f. : samedi, veille de la Ste Trinité, 20 mai 1690.

demeure »<sup>612</sup>. Il précise que « quelquefois & assez souvent elle y demeurait trois ou quatre heures de suite, & touchant à genoux, en quoy elle a exercé une mortification tres-penible l'espace de deux ans & davantage, qui est qu'elle se prosternoit tous les jours en terre prés de trois quarts d'heure, approchant sa teste du plancher sans toutefois y toucher »<sup>613</sup>. Madeleine de Franc adoptait parfois une autre position pendant la prière, celle de se tenir en croix. Nous ne savons pas s'il s'agissait d'une métaphore ou si elle se tenait effectivement en croix durant la prière. Elle écrivait cependant par deux fois : « Dieu nous apran a nous tenir en croyx »<sup>614</sup>. Prier les bras en croix était symbolique, car cela lui permettait de revivre le sacrifice du Christ, « d'être crucifiée en Jésus-Christ ». Madeleine de Franc l'exprimait avec toute sa ferveur lorsqu'elle criait, intérieurement, de toutes ses forces : « Je m'escrierey de toutte mon ame [...] encore plus fortement : Je suis chrestiene ! Je veux me lesser crusifier en sa rancontre et en tout autre par mon divin Sauveur qui m'a aquis cette grace par son presieux sang sur la croix sur laquelle je veut mourir avec luy »<sup>615</sup>. Madeleine de Franc faisait ici référence à l'Épître aux Galates (2, 20) pour marquer sa volonté de s'abandonner à la volonté divine. Elle s'annihilait, Dieu devant envahir son âme. Elle désirait revivre les souffrances de Jésus-Christ au moment de la Passion. En tant que chrétienne et fidèle héritière de la religion catholique, apostolique et romaine, elle se laissait entièrement guider. Cette indication nous permet de dire que le silence extérieur ne signifiait pas absence de communication et rupture de dialogue<sup>616</sup>. Au contraire, dans le fond de l'âme, la personne communiquait et s'entretenait avec Dieu. Madeleine de Franc l'exprimait parfaitement le mardi de Pâques de l'année 1689 : « tout crie, tout parle, tout est ouvert au Seigneur mesme nostre silence avec foy nous fait sans sesce crier de nostre mieux : *spera In Deo ! spera In Deo ! spera In Deo !* Misericorde, misericorde, misericorde, Jesus Maria Joseph ! »<sup>617</sup>. Un silence de bouche n'était donc pas un silence de cœur.

---

<sup>612</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XV, p. 89.

<sup>613</sup> *Ibid.*, chap. XVII, p. 95.

<sup>614</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : le 16 janvier 1690 et le 18 mai [1690].

<sup>615</sup> *Ibid.*, f°23v° : le 17 août [1687].

<sup>616</sup> Monique Brulin le constatait à propos de Mère Mectilde. Sur ce point, Monique Brulin, *Le Verbe et la Voix...*, *op.cit.*, chap. V, pp. 128-133.

<sup>617</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : le mardi de Pâques 1689, 12 avril 1689.

#### 4. L'oraison jaculatoire

François de Sales conseillait M<sup>me</sup> de Veysillieu sur ce point : « En vos oraisons jaculatoires parmi la journée, et en la réception du très saint Sacrement, usés tous-jours de paroles d'amour et d'espérance envers Nostre Seigneur »<sup>618</sup>. L'oraison jaculatoire était une courte prière où la ferveur primait. Madeleine de Franc s'apostrophe en février 1689 par le biais des écrits du P. Coton pour se rappeler d'en faire plusieurs durant la journée : « Il se fault bien occuper et souvant selever a Dieu par des oraisons Jaculatoire durand la Journée : se peut Il fere que le courage puisse manquer a unne ame qui considere quelle a Dieu pour pere, pour frere, pour espoux, pour pasteur, pour guide, pour protecteur, pour mestre, pour ami, pour nourriture, pour recompance ? »<sup>619</sup>. Le journal spirituel de Madeleine de Franc est en soi une oraison jaculatoire : les nombreuses interjections et exclamations lui confèrent ce statut.

L'oraison mentale est de première importance pour les Dames en ce qu'elle constitue l'essence même de la dévotion. Celle-ci ne leur est toutefois pas réservée, tout laïc ou religieux doit s'adonner à cette manière de prier. Elle n'est pas non plus restrictive et permet de se recentrer sur soi-même en vue de communiquer avec l'être aimé, en l'occurrence, Dieu. Dans cette optique et le témoignage de Madeleine de Franc reste sans équivoque, un support tel que l'écriture ou un livre peut être un puissant soutien. Les paragraphes suivants sont consacrés aux différentes lectures des Dames de la Purification.

#### E- Les lectures spirituelles

En rangs sur les bancs de leur chapelle, formant un cœur, les Dames de la Purification étaient semblables à des élèves en train de s'instruire. Ayant pour obligation de lire un ouvrage dévot au moins un quart d'heure vers les trois heures de l'après-midi<sup>620</sup> et le samedi matin, en attendant les retardataires<sup>621</sup>, les sœurs obéissaient à la supérieure qui faisait alors office de maîtresse guidant ses « élèves » sur la voie de la piété et du silence. Les ouvrages lus par les Dames de la Purification étaient ceux conseillés par leurs directeurs de conscience. Les Règles et les Constitutions de la Congrégation ne mentionnent pas explicitement les livres dévots que doivent lire les Dames, mais à travers le journal spirituel de Madeleine de Franc et la lecture de la correspondance de Mère

---

<sup>618</sup> *Œuvres de saint François de Sales, op.cit.*, éd. Emmanuel Vitte, t. XVII, pp. 373-374.

<sup>619</sup> BM Grenoble, R 8686, f°106v° : 44 février 1689. Rature originelle.

<sup>620</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre premier.

<sup>621</sup> *Ibid.*, n.f. : Règles, titre quatrième.

Mectilde du Saint-Sacrement et de la comtesse de Rochefort, il est possible de connaître un pan des ouvrages lus à cette époque par les congréganistes. Il va de soi que ce « catalogue » n'est qu'une partie infime des livres lus par les dévotes puisque par leurs directeurs de conscience respectifs, leurs familles et les échanges de livres entre elles, chaque Dame a certainement été avisée de lire des ouvrages pouvant lui apporter les fruits spirituels nécessaires à ses oraisons, à son attitude dans le mariage ou dans le veuvage, dans l'économie domestique ou dans ses dévotions. Les deux témoignages apportés par Madeleine de Franc et la comtesse de Rochefort n'en restent pas moins très intéressants et instructifs pour qui veut connaître la culture livresque d'une femme au Grand Siècle. Il est de surcroît possible de connaître les ouvrages consultés par les Dames de la Purification en se référant aux abrégés de vie et de vertus. En comparant les phrases et le vocabulaire employés avec les ouvrages de piété, l'origine livresque peut être découverte et les citations non explicites au départ, clairement identifiées. Il arrive aux « sœurs » de se référer à une parole de l'Évangile sans savoir exactement d'où celle-ci provient. Les « blancs » présents dans le mémoire historique sont révélateurs : « sachant assez que la sainteté de l'Instituteur autorise fort l'Institut, puisque d'un bon arbre, il ne saurait provenir que de bon fruit comme dit le Sauveur du monde en l'Évangile de st, au chapitre »<sup>622</sup>. Il est ici fait référence à l'Évangile selon saint Matthieu, chapitre 7, versets 17-18. De même, lorsqu'elles doivent s'identifier à des personnages bibliques : « elles mettront peine d'obéir avec pareil soing que la Vierge, leur maistresse, obéisoit à St. Joseph et leur communiqueront leur conscience avec pareille sincérité qu'elle mis son cher filz entre les bras de Siméon pour estre présenté à Dieu le Père dans le temple »<sup>623</sup>. Ici, elles font explicitement référence à l'Évangile selon saint Luc, chapitre 2, versets 22-59. La cérémonie du lavement des pieds des orphelines effectuée par les Dames le Jeudi saint évoque à nouveau l'Évangile, mais sans le nommer : « la lectrice luy présentera le livre pour lire l'esvangile du jour, lequel ayant lu jusques à ces parolles : “Jésus se saignit, prist de l'eau dans un bassin” ». L'Évangile narrant le lavement des pieds des pauvres est décrit dans Jean, chapitre 13, versets 1 à 15. Les Dames restent ainsi assises durant la lecture des versets 1 à 4 et commencent à laver le pied de la première orpheline à partir du verset 4 jusqu'au milieu du 5<sup>e</sup> verset. Toutes ces citations indiquent que les Dames lisaient les Évangiles et plus particulièrement ceux traduits en français. La

---

<sup>622</sup> AD Isère, 26 H 222, f°3v°.

<sup>623</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre premier.

correspondance de la comtesse de Rochefort et de Mère Mectilde du Saint-Sacrement, en revanche, contient de nombreuses références aux Évangiles et sont souvent écrites en latin<sup>624</sup> même si le français tient une place non négligeable<sup>625</sup>.

Le livre comme les dévotions circulaient<sup>626</sup>. Les cellules des monastères des ordres religieux où se retiraient les Dames de la Purification pour faire leurs retraites spirituelles étaient un lieu où elles accédaient à des ouvrages qu'elles ne possédaient pas. Il n'était pas rare que les religieuses présentes au sein des monastères prêtent leurs ouvrages aux Dames éprises de la spiritualité de leur Ordre. Le 28 juin 1652, Mère Mectilde du Saint-Sacrement écrivait une lettre à la comtesse de Rochefort pour l'informer qu'elle possédait

---

<sup>624</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 37-38 : « *Qui amat animam suam perde team in hoc mundo, in vitam aeternam custodit eam* » ; p. 49 : « il faut être ce que David dit de lui : *Et ego ad nihilum redactus sum*, et si vous voulez vous pouvez ajouter : *Et nescrivi* » ; p. 71 : « *ego Dei sum* » ; p. 78 : « Je suis résolue de faire usage de celle que vous m'avez faite lorsque vous m'avez dit : *Audi filia et vide* » ; p. 84 : « Dieu est saint et on chante à la messe : *Tu solus sanctus* » ; p. 98 : « Ô ma très uniquement chère, que les hommes sont aveugles dans ces voies et je ne m'étonne pas si Notre Seigneur a dit à son Père ces adorables paroles de l'Évangile : *Confiteor tibi, Pater, Domine coeli et terra, quia abscondisti haec sapientibus et prudentibus et revelasti ea parvuli* » ; p. 100 : « Notre Seigneur vous fait la miséricorde de vous éclairer par lui-même et de vous convaincre par les vérités de l'Écriture Sainte, par ce verset que vous alléguez : *Sicut oculi ancillae*, etc..., qui convient parfaitement à cet état » ; p. 112 : « Vous avez beau vous retirer, vous le rencontrerez toujours, *Quo ibo a spiritu tuo et quo a facie tua fugiam ?* » ; p. 116 : « Ô ma très chère, quand dirons nous avec saint Paul : *Mihi mundus crucifixus est et ego mundo* » ; p. 224 : « je crois que Notre Seigneur vous fera goûter quelque chose de ce que dit David : *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus* ».

<sup>625</sup> *Ibid.*, p. 20 : « Souvenez-vous des paroles que Notre Seigneur dit à Nicodème, que : « si quelqu'un ne renaît il ne peut voir le royaume de Dieu » ». ; p. 28 : « l'Écriture dit que : « le juste vit de foi » ; p. 55 : « sur le fumier comme Job » ; p. 62 : « Jésus-Christ est votre vie, votre voie et votre vérité » ; p. 72 : « vous y trouverez le trésor caché dans le champ dont parle l'Évangile » ; p. 86 : La Madeleine ne demanda jamais sa conversion à Notre Seigneur, du moins l'Évangile ne le marque point qu'elle parlât, mais s'étant collée aux pieds de Notre Seigneur elle ne disait mot et n'avait dessein que de se laisser anéantir par le pur amour secret qui opérait en elle, et par les médisances mêmes de Simon, etc... qui désapprouvait son action. Notre Seigneur savait bien ce qu'elle faisait, et se taisant elle criait bien haut » ; p. 119 : « Si vous faites oraison abaissez-vous et vous ferez ce que dit Notre Seigneur dans l'Évangile : Mon ami, quand tu es invité assieds-toi au dernier lieu » ; Arsenal, Ms 2218, f°52v° : « nous le voyons aujourd'hui dans notre Évangile tout fatigué appuyé sur le puits de Jacob où il attendait la Samaritaine pour la convertir » ; f°58r° : « J'avoue qu'il est difficile de renaître, et que vous pouvez bien dire avec le bon Nicodème, comment rentrer dans le ventre de ma mère âgé comme je suis ».

<sup>626</sup> Bernard Dompnier, dir., *La circulation des dévotions*, dans *Siècles*, n°12, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2000, 152 p. ; Anne Bérroujon, *Les écrits à Lyon au XVII<sup>e</sup> siècle*, op.cit., pp. 366-382.

la *Vie de M. de Condren*<sup>627</sup> et qu'elle souhaitait la lui donner : « Nous avons céans la vie de M. de Condren. Je l'ai prêtée à un ecclésiastique ; je la ferai demander pour vous la donner »<sup>628</sup>. Nous savons également que les Dames de la Purification lisaient *l'Introduction à la Vie Dévote* et le *Traité de l'Amour de Dieu*. Dans une lettre de direction spirituelle, François de Sales, connaissant le tempérament de sa « fille », Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur, lui conseillait de lire « *l'Introduction à la Vie devote*, en la Meditation de la gloire du Ciel, et au choix du Paradis ; car, à mesure que vous estimerez et aymeres la felicité eternelle, vous aures moins d'appréhension de quitter la vie mortelle et perissable »<sup>629</sup>. Ce sont donc les chapitres XVI et XVII de la première partie de l'ouvrage qui apportaient à M<sup>me</sup> de Veysillieu les clés de l'apaisement. Mais lorsque l'abattement était trop fort, il l'orientait vers un autre passage de son livre « et parce que vous estes un peu melancholique, voyes au livre de *l'Introduction à la Vie devote* ce que je dis de la tristesse et des remedes contre icelle »<sup>630</sup>. À M<sup>me</sup> de Granieu, dont Ménestrier a écrit la *Vie*<sup>631</sup>, François de Sales écrivait : « le secret des secretz en l'orayson, c'est de suivre les attraitz en simplicité de cœur. Prenez la peine ou de lire, ou de vous faire lire si vos yeux ne peuvent fournir à cela, le septiesme Livre du *Traité de l'Amour de Dieu*, et vous y treuveres tout ce qui vous sera necessaire de connoistre de l'orayson »<sup>632</sup>. Religieuses et laïques s'échangent donc leurs ouvrages. Ainsi que l'a montré Bernard Dompnier pour les capucins, il y avait une possession collective du livre qui n'empêchait pas un usage individuel de celui-ci<sup>633</sup>.

---

<sup>627</sup> D'après les informations contenues dans le livre d'Yves Poutet, il semble que l'ouvrage en question soit celui de Denis Amelote. Sur ce point, Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 655.

<sup>628</sup> Ms Tourcoing, lettre 9, p. 355 cité dans Raymond Darricau, « Une Correspondance spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle... », *op.cit.*, p. 74.

<sup>629</sup> *Œuvres de saint François de Sales évêque et prince de Genève et Docteur de l'Église...*, *op.cit.*, t. XVII, lettre MCCXCV, p. 373.

<sup>630</sup> *Ibid.*, p. 375.

<sup>631</sup> Claude-François Ménestrier, *Vie de Laurence de Ferrus, dame de Granieu, Dauphinoise*, Lion, Brun, 1898.

<sup>632</sup> *Œuvres de saint François de Sales*, *op.cit.*, t. XVIII, lettre MCDXLI à M<sup>me</sup> de Granieu, écrite d'Annecy le 8 uin 1618.

<sup>633</sup> Bernard Dompnier, « Entre possession collective et usage individuel. Le livre chez les capucins français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans Bernard Dompnier, Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, dir., *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne, Actes du colloque de Marseille, EHESS des 2 et 3 avril 1997*, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2000, pp. 213-233.

Dans les paragraphes qui suivent, nous évoquons dans un premier temps les lectures spirituelles de Madeleine de Franc. Nous exposons la liste des auteurs lus par cette noble dame avant d'aborder, dans un second temps, celle de la comtesse de Rochefort.

## **1. Les lectures spirituelles de Madeleine de Franc**

Madeleine de Franc lit des ouvrages spirituels provenant de différents ordres. Certains, nous le verrons, ont sa préférence. Nous décidons, afin de mieux orienter le lecteur, de proposer le catalogue de ces ouvrages en fonction de la langue natale de la personnalité concernée.

### **a) Les auteurs espagnols**

Les Règles de la Congrégation imposent la lecture de livres dévots sur l'avis des directeurs de conscience. Nous avons démontré que si Madeleine de Franc avait un directeur à la Congrégation qui lui prodiguait des conseils, chez elle, retirée à Varces, plus personne n'est là pour la guider. Dieu, par l'entremise de son journal, est désormais son seul directeur. Au sein de son journal, Madeleine de Franc insère des remarques puisées dans ses lectures qui lui donnent parfois l'occasion de laisser libre cours à son esprit critique. Ce sont, en effet, 79 des 829 entrées composant le manuscrit qui sont consacrées à recopier des extraits de livres de piété. Si certaines références sont complètes, quelques-unes le sont moins et il arrive que certaines ne le soient pas du tout. Dès lors, à l'instar de ce que nous venons de faire au chapitre précédent, il est nécessaire de parcourir quelques ouvrages dévots pour savoir d'où sont extraites ses « remarques ».

Madeleine de Franc fut, dès sa plus tendre enfance, en lien avec des membres de la Compagnie de Jésus. L'influence tant spirituelle que morale des jésuites fut prépondérante chez la diariste et ses parents, notamment auprès de sa mère. Cette influence ne se dément pas dans ses lectures où les *Vies* de membres éminents de cette Compagnie tiennent la première place. Nous choisissons d'appréhender ses lectures par ordre chronologique en nous reportant aux dates de vie et de mort de chaque homme. Cela permet de suivre le fil de l'existence, car chaque auteur se réfère au précédent, dans une logique stricte.

Le fondateur de la Compagnie de Jésus, Ignace de Loyola, est incontestablement un homme qu'elle apprécie. À diverses reprises, elle prend la plume pour noter dans son journal des extraits de sa *Vie* :



J'ey leu et relu la *Vie de St Ignace* escritte nouvellement par le R. P. Dominique Bouhours de la comp' (sic) de Jésus. J'ey veu dans cette Desvoste et solide lecture, le bien que Dieu a fait à son Eglise par le moyant de se grand saint et de ceux de sa sosietter, véritables enfans et sucseurs d'un si saint et digne Père. Le bien que Dieu a fait dans le monde par eux et saugmante visiblement, nous fait sensiblement voir cette verité. La rage des hérétiques, des Impies et des libertins contre ces veritables enfans de l'Eglise et fidelle pilliers de la foy est unne marque du bien que Dieu nous fait par eux. Suivons et fesson profit des saintes enseignemens et maximes qui nous ont esté donnée par tant de grand et fidelle serviteurs de Dieu qui nous ont esté donné par unne providence toute particuliere pour nostre conduyte<sup>634</sup>.

Cette remarque est extrêmement intéressante, car elle permet non seulement de connaître sa fréquence de lecture de la *Vie de saint Ignace*, son auteur, mais aussi son point de vue sur la Compagnie de Jésus. Madeleine de Franc entreprend ainsi deux fois la lecture du livre écrit par le R. P. Dominique Bouhours et édité en 1679 chez Sébastien Mabre-Cramoisy<sup>635</sup>. Elle prend acte du bienfait accompli par le fondateur de la Compagnie et de ses disciples pour l'Église catholique, apostolique et romaine. Elle oppose alors les jésuites aux libertins, aux impies, et aux hérétiques qui se sont livrés une bataille acharnée tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. Enfin, elle se rappelle le bien qu'elle a retiré des conseils émis par les serviteurs de la Compagnie durant le cours de sa vie. Elle cite également la *Vie* d'un autre jésuite et compagnon du premier, saint François-Xavier. Même si cette fois-ci elle ne le nomme pas, le Père Bouhours<sup>636</sup> est à nouveau l'auteur de la *Vie* du second disciple d'Ignace de Loyola, canonisé le 12 mars 1622. Sous la plume de Madeleine de Franc, « l'apôtre des Indes » est toujours associé à sa propre mère, Isabeau de Lionne. Réciproquement, lorsque la diariste est en pleine lecture de la *Vie*, elle fait allusion à la dévotion de sa mère<sup>637</sup>. Ces deux hagiographies sont connues des historiens pour être « bien écrites, mais de valeur historique médiocre »<sup>638</sup>. Nous ne sommes pas là pour juger de la teneur de ces deux imprimés, mais pour montrer que chez Madeleine de

---

<sup>634</sup> BM Grenoble, R 8686, f°55v° : le 18 mai 1688.

<sup>635</sup> R. P. Dominique Bouhours, *La Vie de saint Ignace fondateur de la Compagnie de Jésus*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1679.

<sup>636</sup> R. P. Dominique Bouhours, *Vie de Saint François-Xavier de la Compagnie de Jésus, Apôtre des Indes et du Japon*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1682.

<sup>637</sup> *Ibid.*, n.f. : samedi 27 [août 1689].

<sup>638</sup> M. Olphe-Gaillard, *DS*, *op.cit.*, t.I, col. 1896, entrée « Dominique Bouhours ».

Franc, la lecture des *Vies de saints* est omniprésente et particulièrement ceux canonisés en 1622. Coïncidence ou non, Madeleine de Franc entreprend la lecture de celle qui fut d'une part canonisée cette année-là, et d'autre part, mise sous la direction des jésuites : Thérèse d'Avila. La diariste semble trouver dans la lecture de la *Vie par elle-même* une ouverture incomparable sur la vie mystique :

Mon Dieu m'a fait raconter le *Vie de Ste Teresse* où Je trouve plus d'ouverture que Je n'avois rancontrée autre fois de toutes choses. Vous me faites voir vostre divine conduyte, vous rapeler les enseygnement, lecturez, qui m'avoit étté faite autre fois qui maintenant, me donne force d'unne manière surprenante sans estude, sans embarasser l'antandement mes à le bonne foy me donne ouverture, m'achemine à vous par la volonté que vostre miséricorde me donne et m'a toujours donnée dans tous les misérables estat ou mon Ingratitude m'a reduyte<sup>639</sup>.

La lecture de cette *Vie* a des répercussions sur sa spiritualité. Cet extrait amène à penser que pour la première fois, Madeleine de Franc lit non seulement cette œuvre de la sainte, mais comprend les conseils donnés par cette dernière pour avancer sur la voie du succès de l'oraison. Elle y trouve un appui spirituel sans précédent qui lui donne du courage et l'instruit tout en la guidant vers Dieu. Avec Ignace de Loyola est souligné cet attachement à la Compagnie de Jésus, mais avec Thérèse d'Avila, ce sont les quatre degrés d'oraison, l'expérience intime et les explications sur les sécheresses spirituelles dont elle est l'objet qui l'intéresse. Peut-être est-elle également séduite par la liberté d'esprit, l'humour et la pédagogie de la sainte ? Ce qui est indubitable, c'est que ses écrits lui servent à se donner et à demander du courage<sup>640</sup>. Madeleine de Franc puise à nouveau chez la sainte pour se guider :

saintte Teresze don l'Eglise fait aujourduy la faitte disoit à ces religieuse : « Je me suis quand J'entant des personnes qui disze qu'elles eussent voulu avoir étté du temps que Jesus christ conversoit dans le monde. Elle sent rioit luy semblant qu'estant aussi véritablement au st sacrement qui l'ettoit lors venant et trettant avec les hommes, elles devaient se contanter et laiser ces dessirs ». O mon âme, il li a bien de quoy se contanter. Soyon attantive et recougnissan du bien que nous possédons en cette vie

---

<sup>639</sup> BM Grenoble, R 8686, f°76r° : 18 septembre 1688.

<sup>640</sup> *Ibid.*, n.f. : dimanche, octave Ste Thérèse, 22 octobre 1690, « Ste teresze qui m'apprenez par vos escrit à demandez se courage demandez le pour moy ».

si nous ne voyons des yeux corporels, nous n'avons pas moins d'avantage, profiton fidelleme[n]t des mouyans que Dieu nous donne Il let toujours prest et nous attant, prion le qui nous dispose à le resevoir et qui fasse et acomplisse sa volonte en nous<sup>641</sup>

Les références avouées de Thérèse d'Avila ne sont pas nombreuses, mais elles suffisent à démontrer que la diariste lit les œuvres de la sainte. Ces dernières étaient accessibles en français dès 1601 à Paris, chez Guillaume de la Noüe, grâce aux traductions effectuées par Jean de Quintanadueñas de Brétigny. D'après Alphonse Vermeylen, il y eut plus de soixante-dix éditions des œuvres de la sainte au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>642</sup>. Nous ne savons pas quelle édition Madeleine de Franc a consulté, ni si elle possédait ces ouvrages ou si elle les avait simplement emprunté aux religieuses des différents Ordres avec qui elle reste en lien jusqu'à la fin de sa vie. Toujours est-il que Madeleine de Franc s'imprègne des influences de Thérèse d'Avila soit directement en lisant elle-même la sainte, soit indirectement, par l'intermédiaire de François de Sales. Il fut en effet profondément influencé par sainte Thérèse sur quelques livres et rédigea le *Traité de l'Amour de Dieu* en ayant devant les yeux le *Château Intérieur*<sup>643</sup>. Sans y faire explicitement référence, Madeleine de Franc puise dans la lecture de ce dernier ouvrage quelques aphorismes qui lui sont utiles lors de ses oraisons. Citons par exemple cette phrase : « l'avansesement ne consiste pas à pancer beaucoup mes à aymer beaucoup »<sup>644</sup>. Le chapitre I du *Château Intérieur ou Livre des demeures* contient deux fois cette citation dans la troisième et la quatrième demeure : « je vous préviens seulement que si l'on veut réaliser de sérieux progrès dans cette voie et parvenir aux Demeures que nous désirons, l'important n'est pas de penser beaucoup, mais d'aimer beaucoup »<sup>645</sup>. Le vocabulaire employé par la diariste relève également des ouvrages thérésiens. Le terme « goûts », utilisé à 37 reprises, est caractéristique des troisième et quatrième demeures.

---

<sup>641</sup> *Ibid.*, f°82v° : vendredi 15 octobre [1688], St Thérèse.

<sup>642</sup> Alphonse Vermeylen, *Sainte Thérèse en France au XVII<sup>e</sup> siècle 1600-1660*, Louvain, 1958, cité par Marcel Bernos, *Femmes et gens d'Église dans la France classique...*, *op.cit.*, note 5 p. 322.

<sup>643</sup> Même si l'influence de Thérèse d'Avila fut en général assez mince sur l'ensemble de l'œuvre de François de Sales, il n'en demeure pas moins que les passages que Madeleine de Franc emprunte au *Traité* sont véritablement ceux où l'on peut dire qu'il y a eu une influence décisive de la part de sainte Thérèse sur l'évêque de Genève. Sur ce point, Pierre Serouet, *De sainte Thérèse d'Avila à saint François de Sales...*, *op. cit.*, p. 406.

<sup>644</sup> BM Grenoble, R 8686, f°82r° : lundi 11 octobre [1688].

<sup>645</sup> Thérèse d'Avila, *Le château de l'âme ou Livre des demeures*, *op.cit.*, pp. 67-68.

Madeleine de Franc entreprend ensuite la lecture de la *Vie* du jésuite Balthazar Alvarez dont elle écrit la référence intégrale dans son journal :

La Vie du Père Baltasar Alvares de la Compagnie de Jésus où se trouvent plusieurs beaux enseignemens très utiles à la vie spirituelle traduytte de l'espagnol du Père Louis du Pont de la mesme Compagnie, par mestre René Gautier, Conseiller du Roy en son Conseil d'Etat. A Paris, Chez Jean Germont, rue saint Jacques à l'image saint benoist, 1628<sup>646</sup>.

Selon le R. P. Dudon, la *Vie de Balthazar Alvarez* de Luis de la Puente fut publiée à Madrid puis traduite en français, à Paris, en 1618 ou 1623<sup>647</sup>. L'édition lue par Madeleine de Franc est une réédition, plus tardive. Balthazar Alvarez est membre de la Compagnie de Jésus depuis 1555. Nommé très tôt vice-recteur du collège d'Avila, en 1559, il est recteur puis maître des novices à Medina del Campo en 1566. Durant ces années, il fait la rencontre de Thérèse d'Avila et devient simultanément son confesseur durant six ans, de 1560 à 1566 puis, l'un de ses principaux directeurs de conscience. Madeleine de Franc voit dans cette *Vie* du jésuite de « beaux enseignements utiles à la vie spirituelle »<sup>648</sup>. La lecture de Balthazar Alvarez est de plus conditionnée par les circonstances<sup>649</sup>. Nous pensons que c'est en lisant la *Vie par elle-même* de sainte Thérèse et plus particulièrement le chapitre XXVI, lorsque la sainte fait référence à ses directeurs de conscience et à ses confesseurs – Balthazar Alvarez étant celui qui « a fait le plus de bien à mon âme »<sup>650</sup>-, que notre dévote a eu la réminiscence furtive de sa lecture. Elle

---

<sup>646</sup> BM Grenoble, R 8686, f°86r° : le 24 novembre 1688.

<sup>647</sup> R. P. Dudon, « Les leçons d'oraison du P. Balthazar Alvarez (1573-1578) », dans *Revue d'ascétique et de mystique*, janvier 1921, pp. 36-57, ici, p. 36, cité par Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, op.cit.*, t.VIII, chap. III, p.228. Pierre Serouet évoque la traduction en français par René Gaultier en 1618. Sur ce point, *De sainte Thérèse d'Avila à saint François de Sales..., op.cit.*, p.46.

<sup>648</sup> BM Grenoble, R 8686, f°86r° : le 24 novembre 1688.

<sup>649</sup> Les éléments concernant la lecture de la *Vie de Balthazar Alvarez* ont déjà fait l'objet d'une publication. Nous nous permettons de reprendre ici le passage en question. Pour davantage de précision, nous invitons le lecteur à se reporter à l'article suivant : Marjorie Dennequin, « Je ne suis qu'un fantôme et fausse monnaie » : quand le livre de raison devient journal spirituel. Le témoignage de Madeleine de Franc au crépuscule du Grand Siècle (1687-1691) », dans *La Pierre et l'Écrit*, n°21, Grenoble, PUG, 2010, pp. 93-112. Ici, pp. 107-108.

<sup>650</sup> *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même traduite sur le manuscrit original avec commentaire historique complétant son récit par le P. Marcel Bouix de la Compagnie de Jésus*, 10<sup>e</sup> éd., Paris/Lyon, Lecoffre Fils et C<sup>ie</sup> successeurs, 1867, chap. XXVI, p. 287.

prend alors sa plume pour demander la *Vie* du saint à la Visitation : « Jey escrit à ste Marie pour avoir le P. Baltazar Alvares »<sup>651</sup>. Elle la reçoit le 18 novembre 1688 et écrit :

Je marque hycy le tiltre du livre que les religieuse de Ste Marie-d'an-aust m'on prette, m'estant souvenue bien souvant d'une chose que J'avois remarquée dans le dict livre lors que Dieu me fit la grâce d'antrer dans se St et desvost monnastaire avec madame d'Hercules au mois d'octobre 1650 ou je demeurey environ sis semaines. La R. Mère Bressant, qui estoit lors supérieure, le mit dans ma selule et despuis se temps il m'estoit toujours souvenu sur le subject de l'oraison<sup>652</sup>.

Nous avons déjà évoqué les liens de Madeleine de Franc avec le couvent de la Visitation et notamment ses rapports avec la supérieure de celui-ci, Marie-Constance de Bressand, ainsi que le fait qu'elle y ait effectué une retraite de six semaines avec sa cousine Marie de Valernod. Cette retraite avait été l'occasion pour elle de découvrir le jésuite espagnol par l'intermédiaire de la supérieure. Cette directrice d'âmes, que François de Sales qualifiait de « visionnaire », aimait inviter des dévotes telles que Madeleine de Franc et sa cousine, à approfondir la vie mystique. L'analogie avec Balthazar Alvarez est ici frappante. N'avait-il pas été lui-même suspecté « d'initier à une oraison extatique, les premiers novices venus »<sup>653</sup> ? Sa manière de faire oraison lui avait en effet valu de virulentes critiques même si d'autres lui vouaient une grande estime<sup>654</sup>. La *Vie* du Père du Pont est ponctuée de l'exposé de sa méthode d'oraison, mais également de ses extases personnelles, prédictions et révélations extraordinaires relatées aux pages 138-168. Ce sont précisément dans ces pages que Madeleine de Franc extrait quelques remarques :

se bon père disoit que : « se teysant en la divine presance avec repos est un grand trésor, car toutes Choses parlent au Seigneur et sont ouverte à ces yeux : mon cœur, mes dessirs, mes fins, mes espreuves, mes antrailles, mon savoir et mon pouvoir et les yeux de sa majesté divine peuvent espurer mes desfaults, eschauffer mes desirs et me donner des aisles pour voler luy qui ayme plus mon bien et son cervice que moy-mesme », c'est le chapitre 13<sup>655</sup>.

Le chapitre XIII n'est pas le seul passage de la *Vie* qui intéresse Madeleine de Franc. Elle ne cite pas les pages d'où sont extraites ses remarques, mais nous savons qu'il s'agit de la page 134 pour cette citation – qu'elle écrit trois fois – et plus généralement, des

---

<sup>651</sup> BM Grenoble, R 8686, f°84v° : lundi 15 novembre [1688].

<sup>652</sup> *Ibid.*, f°85r° : le 24 novembre 1688.

<sup>653</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France...*, *op.cit.*, t. VI, chap. 2, pp. 244-245.

<sup>654</sup> E. Hernandez, *DS*, *op.cit.*, t. I, col. 405, entrée « Balthazar Alvarez ».

<sup>655</sup> BM Grenoble, R 8686, f°84v° : le 24 novembre 1688.

pages 126 à 136 qui constituent, selon Henri Bremond, le cœur de la méthode d'oraison du Père Alvarez<sup>656</sup>. Sa méthode avait dû faire l'objet d'une description minutieuse pour écarter toute suspicion à l'égard du jésuite peu enclin à suivre les *Exercices spirituels* du fondateur. Les entrées des 18, 24, 29 et 30 novembre puis des 3, 4 et 5 décembre 1688 témoignent de l'intérêt de Madeleine de Franc pour l'ouvrage. Les références implicites à Balthazar Alvarez sont nombreuses et notamment l'aphorisme « que ne demande point à Dieu une âme qui se tait en sa présence avec foi » qu'elle emploie plus de huit fois<sup>657</sup>. Madeleine de Franc nous donne également son avis sur cette lecture en mesurant le temps écoulé depuis sa première lecture de l'ouvrage :

Il li a 38 ans, c'est bien vous mon tout bon Dieu qui touchâtes mon Cœur dans cette lecture et m'an suis toujours souvenue de set endroict où le Père Baltasart Alvarez ran comte de son oraison ; là où il dict que « toute choses parlent au Seigneur » comme j'ey marqué si-devant plusieurs fois tant par vostre grace. Despuis se temps là, elle m'on sensiblement touché et me donne courage dans mes misères et impuissance, confusion, ingnorance, pour me pouvoir arreter et entretenir à des poins reglez. Je ne l'ey Jamais seu fere sans doutte, sa estté par paresse et lâchetté mes en fin, à l'âge où je suis, Dieu par sa misericorde me conduyra et me fera fere par luy se que je ne puis de moy mesme<sup>658</sup>

Ce jour-là, Madeleine de Franc donne son sentiment après avoir pris en note sur plus de six pages des citations du Père Alvarez. Les notes relatives à Isaïe, saint Thomas d'Aquin, saint Denis l'Aréopagite, saint Augustin et Albert Le Grand témoignent de l'importance qu'elle accorde à l'oraison. Cette lecture est pour elle sensible, elle la « touche » au plus profond d'elle-même. C'est également chez Balthazar Alvarez qu'elle puise le socle de son discours destiné aux « sœurs » de la Congrégation de la Purification. Voici un extrait de cette lettre :

Je vous direy avec le bon Père Baltasart Alvarez : « quand vous ne savez de quel qauter ni à quoy vous prendre à vostre oraison, arrettes-vous là, sans tant de propre recherche, humilier-vous. Que ne demande point à Dieu unne âme qui se test en sa présance avec foy, qui luy aprand que Dieu n'a pas besoing de nos parolles. Il nous voit, Il nous entant, et penestre le fons de nos cœurs, de nos dessirs. Alon à luy simplement mes Chères sœurs comme simplement Il me porte à vous fere par des enseignemens du R. Père Baltazar don Il vous fera tirer profit et ranimer vos courage pour luy estre plus fidelle à l'oraison que jamais qui est nostre plus important affaire qui n'est pas si difisille a lon à la Bonne foy, confience<sup>659</sup>.

---

<sup>656</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France...*, *op.cit.*, t. VI, chap. 2, p. 268.

<sup>657</sup> BM Grenoble, R 8686, f°85v° : le 24 novembre 1688 ; f°87v° : dimanche 5 décembre [1688] ; f°104v° : 21 janvier, 22, 23 Janvier 1689 ; n.f. : dimanche 20 février [1689] ; n.f. : mardi 7 juin [1689] ; n.f. : mardi 3 et samedi 28 [janvier 1690].

<sup>658</sup> *Ibid.*, f°89v° : dimanche 5 décembre [1688]. Notre ponctuation.

<sup>659</sup> AD Isère, 26 H 221, n. f.

Cette lettre montre une femme sûre d'elle-même, qui sait prodiguer des conseils aux « sœurs » sur l'inutilité de persévérer à chercher quelque chose pour se mettre en présence de Dieu. On sent les années d'expérience de Madeleine de Franc en tant que supérieure de la Congrégation, dispensant à ses « sœurs » les leçons et conseils qu'elle-même avait reçus dans les livres. On remarque aussi à la lecture de la *Vie* qu'elle prend appui sur l'ouvrage du Père du Pont tout en le modifiant. En effet, elle opère une césure des propos tenus page 134 pour y mêler ceux de la page 462 où Balthazar Alvarez conseillait que « lorsque des maux de tête surviennent, il faut suspendre son oraison »<sup>660</sup>. Madeleine de Franc mémorise ses lectures et aime à partager ce qu'elle considère comme les meilleurs passages du livre lui permettant de cheminer sur la voie de l'oraison d'union. C'est une âme éprise de sollicitude envers ses sœurs qui se rappelle combien elle a su, par le passé, orienter des âmes en quête de progrès.

En résumé, si Madeleine de Franc lit la *Vie de Balthazar Alvarez*, c'est bien parce qu'en lisant le passage de sainte Thérèse sur son confesseur, elle s'est souvenue l'avoir lu quatre décennies auparavant. Ne possédant pas le livre, elle s'est dès lors adressée à l'endroit même où elle savait qu'il se trouverait encore et où elle n'aurait aucune difficulté à l'emprunter. On constate ici la pérennité des liens entre notre dévote et l'Ordre religieux de la Visitation. Madeleine de Franc restitue la *Vie* du Père Alvarez le 9 décembre 1688, soit quinze jours après l'avoir reçue. Moins d'une semaine plus tard, elle reçoit un autre ouvrage du Père du Pont intitulé *La Guide Spirituelle* dont elle note l'édition avec beaucoup de précision : « Les religieuses du premier monastère de St Marie m'ont prêté *La Guide Spirituelle* du Révérend P. Louix du Pont, de la Compagnie de Jésus, traduit par Mr Gautier. A Paris, chez Guillaume de la Noüe et Denys de la Noüe, Rue St Jacques, au nom de Jésus, 1612 »<sup>661</sup>. La diariste a certainement demandé l'envoi de cet ouvrage en restituant celui du Père Alvarez même si elle ne le mentionne pas dans son journal. Lorsqu'elle recopiait des passages du précédent ouvrage, elle faisait précisément référence à *la Guide Spirituelle* ce qui est un indice nous permettant d'affirmer que ce soit elle qui ait entrepris la démarche de demander l'ouvrage : « La tître *Guide Spirituelle* par le Père du Pont

---

<sup>660</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, op.cit.*, t. VIII, IV<sup>e</sup> partie, chap. 3, note 1 p. 248.

<sup>661</sup> BM Grenoble, R 8686, f°101r° : le 16 décembre 1688.

qui a écrit la *Guide Spirituelle* qui est un livre séparé des livres de méditation que le dict Père du Pont a écrit aussi bien que la *Vie du Révérend Père Baltazar Alvarez* don J' ey tire quelque remarques par sy par là selon qu' Il plaict à Dieu me les fere goûter pour m' ayder dans ma pauvreté »<sup>662</sup>. Il est intéressant de remarquer que Madeleine de Franc se procure l' ouvrage auprès des visitandines de Sainte-Marie-d' en-Haut parce que François de Sales cite l' auteur espagnol dans ses œuvres d' une part, et parce qu' il était particulièrement recommandé aux sœurs de le lire comme le confirme le catalogue des visitandines de Saint-Denis, de l' autre<sup>663</sup>.

### **b) Les auteurs français**

Si le Père Alvarez est un auteur ayant eu une grande influence sur Madeleine de Franc et nous avons entre-aperçu à quel point cela était perceptible, il n'en demeure pas moins que le Père Cotton tient une place non négligeable dans son cœur. Ce qui est le plus enrichissant pour l'historien(ne) est ici la manière dont Madeleine de Franc recopie certains passages de sa *Vie*. La première fois que la diariste évoque le Père Cotton, c'est pour dire qu'elle a reçu le livre des ursulines : « Les Dames religieuses de Ste Ursule m'ont prêté la *Vie du R. Père Pierre Cotton*. Fermeté dans les bonnes résolutions »<sup>664</sup>. Madeleine de Franc avait d'excellents rapports avec les ursulines de Grenoble et de Vif où étaient éduquées ses petites filles et où demeurait sa cousine, la sœur Angélique de Lionne de Lesseins. La future supérieure des ursulines de Vif était même venue passer la nuit du 7 au 8 mars 1689, chez elle, au château<sup>665</sup>. Cinq jours après avoir reçu l'ouvrage, Madeleine de Franc écrivait : « J'ey écrit à Sr Angélique pour la remercier et luy ey renvoyé le livre et fait copier un très beau mémoire que le R. P. Cotton a lessé écrit de sa main. Se son des *Maximes et Résolutions* rapportée dans sa *Vie* écrite par le P. Pierre Joseph d'Orléans de la Compagnie de Jésus, page 257 »<sup>666</sup>. Madeleine de Franc a

---

<sup>662</sup> *Ibid.*, f°85r° : le 24 novembre 1688.

<sup>663</sup> Arsenal, Ms 5276, f°125v°-126r° cité par Pierre Serouet, *De sainte Thérèse d'Avila à François de Sales...*, *op.cit.*, note 4, p.46.

<sup>664</sup> BM Grenoble, R 8686, f°106r° : le jeudi 10 février 1689.

<sup>665</sup> *Ibid.*, n.f. : lundi, st Thomas d'Aquin, 7 [mars 1689].

<sup>666</sup> *Ibid.*, f°106r° : le dimanche 13 et n.f. : le mardi 15 février [1689]. Notre ponctuation.



effectivement recopié quelques pages plus loin les *Maximes et Résolutions* du Père Coton, présentées aux pages 257 à 260. La Bibliothèque municipale de Grenoble conserve dans ses archives un exemplaire de l'ouvrage consulté par la diariste<sup>667</sup> ce qui nous permet de constater les appropriations et les changements qu'elle a pu effectuer. À la page 257, il y a un *incipit* qui est aussi le sien : « Dieu par son infinie miséricorde me fasse la grâce d'observer esxatement se qui est contenu en ce papier »<sup>668</sup>. Il manque, au sein du journal de la diariste, une indication qui introduit le début des *Maximes* : « c'est ainsi qu'il commence » que Madeleine de Franc ne prend pas la peine de copier. Ensuite, de la page 257 à 260, le Père Joseph d'Orléans reproduit en italique à la suite les uns des autres, les différents apophtegmes du Père Coton. Madeleine de Franc fait de même dans son journal en y insérant une numérotation. Chaque sentence est en effet précédée d'un chiffre, de 1 à 29, parfaitement centré en milieu de page. Les règles de ponctuation et d'orthographe présentent au sein de l'imprimé n'apparaissent plus chez la diariste tout comme il arrive qu'elle intervertisse deux résolutions qui sont, pour elle, la dixième et la onzième. Quelques modifications sont encore décelables entre l'imprimé et le manuscrit lorsque l'imprimé contient : « Il faut avoir la présance de Dieu en tout se qu'on faict, en tout se qu'on dit, & en tout se qu'on panse et considérer qu'il nous regarde, c'est un grand moyen de toujours bien faire »<sup>669</sup> ; Madeleine de Franc écrit : « Il fault avoir la présance de Dieu en tout se quon faict, en tout se quon dict et en tout se qu'on panse et considerer qu'Il nous regarde, cest toujours un moyant de toujours bien faire »<sup>670</sup>. La diariste a donc remplacé le mot « grand » par le terme « toujours ». Les deux sont synonymes, mais celui employé par Madeleine de Franc est plus catégorique. Un autre changement résulte d'un oubli : la maxime 18 où Madeleine de Franc ne mentionne pas « qu'il faut fermer les yeux aux défauts d'autrui ». Nous ne savons pas si cette lacune est intentionnelle, mais si elle l'était, on est en droit de se demander si elle ne récusé pas cette action d'autant plus qu'elle ne peut pas s'empêcher de remarquer les défauts du prochain. Une dernière remarque s'impose pour la résolution numéro 28 où Madeleine de Franc écrit : « On doit

---

<sup>667</sup> *La Vie du Père Pierre Coton, de la Compagnie de Jésus ; confesseur des Roys Henry IV. et Louis XIII. Par le Père Pierre Joseph d'Orléans, de la mesme Compagnie*, Paris, Estienne Michallet, 1688, 361 p. Cet ouvrage est disponible à la BM de Grenoble sous la cote C. 1640.

<sup>668</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : lundi 28 [février 1689].

<sup>669</sup> *La Vie du Père Pierre Coton...*, *op.cit.*, p. 258.

<sup>670</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : entre le lundi 28 [février 1689] et le mardi premier de mars 1689.

tacher par toutes sortes de voyes d'acquérir la desvotion et d'an assaisonner tout se qu'on faict mais en toutes choses, fuir la singularité et ne vouloir pas paroistre desvost mes l'estre efectivement, sans estre incomode à personne »<sup>671</sup> alors que la véritable maxime est la suivante : « On doit tâcher par toutes sortes de voyes d'acquérir la dévotion, & d'en assaisonner tout ce qu'on fait : mais il ne faut pas vouloir paroistre dévot. Il faut fuir en toutes choses la singularité, laquelle est de mauvais exemple, & nuisible à l'avancement spirituel »<sup>672</sup>. L'appropriation de la remarque par Madeleine de Franc sous-entend qu'il n'était pas bon de se cacher derrière le masque des apparences. Il fallait être véritablement dévot : cela est-il à mettre en lien avec les pièces de Molière et les accusations portées contre la Compagnie du Saint-Sacrement et la Propagation de la Foi ? Peut-être. Arrivée au terme de ses résolutions, Madeleine de Franc résume en deux phrases les quatre pages suivantes décrivant le caractère moral et physique du confesseur du roi. La diariste s'abstient également de recopier le portrait sensible et dithyrambique du Père Coton mentionné sous le titre suivant : *Mémorial pour entretenir en moy l'heureux souvenir du Père Pierre Coton, mort à Paris le dix-neuvième de Mars de l'année mil six cens vingt-six*<sup>673</sup>, mais copie, en revanche, « une réponce du R. P.Coton à unne personne qui luy disoit la paine que luy donnoit l'estat où elle se trouvoit dans les diverses opérations tantost en ténèbres, tantost en lumière »<sup>674</sup>. Deux mois plus tard, alors qu'elle ne possède plus l'ouvrage, c'est encore dans la *Vie* du Père Coton qu'elle puise quelques remarques. Elle cite : « R. P. Coton : si durant la journée on n'observe les mouvements de son cœur, on tombe dans une multitude de péchés véniels »<sup>675</sup>. Cette remarque correspond à un conseil écrit pour une âme après la confession et est relative à la direction du Père Coton à son sujet<sup>676</sup>. Il est donc très intéressant de relever que Madeleine de Franc, dépourvue de directeur de conscience, trouve dans la lecture et la copie d'ouvrages, en particulier des *Vies*, des aides précieuses pour se guider au quotidien à travers les lumières et les ténèbres de son âme. Cette remarque permet aussi d'interroger le lecteur sur la possibilité que Madeleine de Franc ait écrit cela en rentrant de confession même si elle ne le dit pas explicitement.

---

<sup>671</sup> *Ibid.*

<sup>672</sup> *La Vie du Père Pierre Coton...*, *op.cit.*, Livre IV, p. 259.

<sup>673</sup> *Ibid.*, pp. 262-266.

<sup>674</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f : 44 février 1689. Rature originelle.

<sup>675</sup> *Ibid.*, n.f. : le dimanche 8 mai 1689.

<sup>676</sup> *La Vie du Père Pierre Coton...*, *op.cit.*, Livre IV, p. 283.

On constate que le Père Coton est un auteur de choix. Sa dirigée l'est tout autant. Madeleine de Franc mentionne en effet une autre *Vie* dans son journal : celle de Marie de Valence. Elle cite cet ouvrage lorsqu'elle relit des lettres et se remémore les paroles de sa cousine, M<sup>me</sup> d'Herculais. Selon la diariste, Marie de Valence était la marraine de Marie de Valernod à qui elle avait donné son nom :

Elle estoit nee le dernier Jour d'aust de l'an 1612, son parain fust Monsr l'esvesque de Gap, son oncle et sa maraine sœur Marie Tessonier de Valance femme d'une Ste vie escrite par le R P de la Riviere, minime. Elle luy donnat le nom de Marie, et fust mariee a l'age d'environ 15 ans purement pour obeir a sa mere et a ces parans, Dieu soit esternellement benit en cette petite et aymable creature<sup>677</sup>.

Nous n'avons pas pu vérifier si cette information était vraie. Elle indique en tous les cas le souhait de la famille de Lionne d'instaurer une filiation spirituelle, voire une *beata stirps*, entre deux femmes à la mystique intense dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Marie de Valence comme Marie de Valernod ont été reconnues par leurs contemporains pour leur intense dévotion, la qualité de leurs oraisons et leur sainteté<sup>678</sup>. La réputation dont jouit à la fois l'une et l'autre dame est absolument incontestable à cette époque<sup>679</sup>. De grands spirituels comme le P. Coton, François de Sales, Pierre de Bérulle ont souhaité rencontrer Marie de Valence. Son biographe nomme les personnes l'ayant

---

<sup>677</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 21 juin 1689.

<sup>678</sup> *Histoire de la vie et mœurs de Marie Tessoniere...*, *op.cit.*, p. 159 :

Encore convient il sçavoir au subject de la promesse qui luy avoit esté faite, qu'elle seroit sainte, que l'on peut estre saint en deux manieres, à sçavoir, ou devant Dieu seulement, ou aussi en l'approbation de l'Eglise. Ceux là sont Saints devant Dieu, qui sont enrichis de graces & de vertus en un degré d'excellence. Ceux là sont saints en l'approbation de l'Eglise, qui ont esté solennellement écrits au Catalogue des saints : c'est à dir, qui ont esté canonizés par le iugement infallible de la sainte Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine. Plusieurs sont Saints devant Dieu, qui pourtant ne le sont pas en l'approbation Authentique de l'Eglise, mais pas un n'est saint en l'approbation, c'est-à-dire, par la declaration legitime de l'Eglise, qui ne le soit veritablement devant Dieu. Or à ce que l'Oracle cy-dessus énoncé soit véritable, ce sera assez, que Marie soit sainte au Jugement de Dieu par abondances de grâces, & par la possession des solides vertus au degré d'eminence.

<sup>679</sup> Louis de La Rivière consacre à ce sujet un chapitre entier de son ouvrage. *Ibid.*, chap. LI « comme cette servante de Dieu estoit en grande reputation », pp. 424-429. L'abrégé de vie et de vertus de la nièce de M<sup>me</sup> d'Herculais, Anne-Élisabeth de Valernod, le confirme : « M<sup>me</sup> d'Herculais, tante de notre très-honorée Sœur, n'a pas été moins admirable par ses éminentes vertus, qui lui ont mérité des éloges publics après sa mort et lui ont surtout acquis les sentiments de vénération dus à une sainte ». Extrait de *l'Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, *op.cit.*, t. III, mars, 1867, pp. 42-53. Ici, p. 43.

côté. Outre les trois personnes que nous venons de nommer, Marie de Valence a reçu la visite de la reine Anne d'Autriche, du comte de Soissons, du cardinal de Richelieu, de Henri Maupas du Tour, évêque du Puy ; de Charles de Léberon, évêque de Valence, et de son neveu ; de Pierre Scarron, évêque de Grenoble ; de Michel de Marillac, qui est alors surintendant des finances, de l'abbé Servient et de l'abbé Olier<sup>680</sup>. M<sup>me</sup> d'Herculais pour sa part, était extrêmement proche des visitandines de Sainte-Marie-d'en-Haut. C'est pourquoi, dans la correspondance de la supérieure du monastère de Grenoble avec son directeur de conscience, Jean-Jacques Olier, celui-ci évoque la comtesse de Rochefort, M<sup>me</sup> de Revel et M<sup>me</sup> d'Herculais. Le Père écrit en effet à Marie-Constance de Bressand : « Elle [la comtesse de Rochefort] m'a parlé d'une nommée M<sup>me</sup> d'Herculais : son nom m'a touché le cœur ; je pense que c'est une âme simple et humble, par conséquent libre et dégagée »<sup>681</sup>. Il ne semble pas que Jean-Jacques Olier ait personnellement rencontré M<sup>me</sup> d'Herculais. Ce qui est intéressant est que la comtesse de Rochefort (que M. Olier qualifie de « marquise ») lui parle de cette noble dame et de ses vertus. La comtesse de Rochefort s'attachait à répandre du vivant de M<sup>me</sup> d'Herculais sa réputation de sainte à Paris. Un peu plus tôt, en 1638, c'est Jean-Joseph Surin qui avait été informé des qualités de cette dame et en particulier de sa guérison miraculeuse et de sa conversion à la Visitation de Chambéry<sup>682</sup>. Marie de Valernod l'avait personnellement relatée à Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, frère aîné du célèbre cardinal de Richelieu. Une fois décédée, le 30 mai 1654, M<sup>me</sup> d'Herculais fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des jésuites, des religieuses de la Visitation et de nombreuses personnalités du siècle. Le cardinal Le Camus dit d'ailleurs qu'elle est « morte en odeur de sainteté »<sup>683</sup>. En 1687, le Père jésuite Étienne Bertal lui consacre son sixième discours<sup>684</sup>. Marie de Valernod y est décrite comme « une illustre Dame, qui est morte à Grenoble depuis peu d'années, & qui a répandu par tout le Roiaume une odeur divine de ses vertus [...] On a attendu longtemps l'Histoire de sa vie, pleine d'exemples inouïs de sainteté »<sup>685</sup>. Les deux Marie, outre leur réputation de « sainte », ont en commun une grande attirance pour l'oraison. Citer la

---

<sup>680</sup> *Ibid.*

<sup>681</sup> *Lettres de M. Olier (1608-1657), op.cit.*, t. I, Lettre CLXVII, pp. 511-512.

<sup>682</sup> Jean-Joseph Surin, *Correspondance, op.cit.*, p. 429.

<sup>683</sup> AD Isère, 2 Mi 285 : Première visite pastorale du diocèse de Grenoble par le cardinal Étienne Le Camus (1672-1673). Visite de la paroisse de Theys, le 14 septembre 1672.

<sup>684</sup> *Discours choisis sur plusieurs matieres importantes de la foy, et des mœurs par le R. P. Estienne Bertal...*, *op.cit.*, pp. 250-268.

<sup>685</sup> *Ibid.*, p. 250.

*Vie* de Marie de Valence renforce donc la piété de la famille de Lionne et cautionne autant les lectures de Madeleine de Franc que sa manière de faire oraison. Il est aussi important d'attirer l'attention du lecteur sur le fait que Madeleine de Franc ait raturé le « quatre » lorsqu'elle indiquait l'âge au décès de sa cousine. Cela n'est pas anodin, car la diariste se trompe très rarement dans les dates et le fait de mentionner trente-trois ans n'est-il pas significatif<sup>686</sup>? Est-ce réellement dû à un défaut de mémoire ou bien souhaitait-elle établir un parallèle avec le Christ ? Elle seule le sait.

L'ouvrage auquel Madeleine de Franc fait référence est paru à Lyon en 1650. La *Vie de Marie Teyssonier* par le Père Louis de la Rivière est comme le précise Claude Louis-Combet, l'« unique source biographique contemporaine de notre Tessonnière »<sup>687</sup>. L'écriture en est particulière parce qu'elle « n'est pas [celle] d'un homme de lettres, mais d'un moine ébloui »<sup>688</sup>. Cet ouvrage est disponible en deux exemplaires à la Bibliothèque municipale de Grenoble, dont un exemplaire fort abîmé et incomplet<sup>689</sup>. Dans cet ouvrage figurent une épître dédiée à Anne d'Autriche et deux lettres de la reine régente à l'auteur. Le livre se divise en quatre parties, elles-mêmes subdivisées en chapitres. La première contient 48 chapitres, la deuxième 50, la troisième 51 et la dernière 65. Dans ces 635 pages de texte que Madeleine de Franc a sans doute parcouru au cours des dernières décennies de sa vie, elle a pu être intéressée (elle qui cherche des appuis solides pour faire oraison) par le sixième chapitre du Livre III, intitulé « Nostre Seigneur luy fait voir les diverses manières d'Oraison, esquelles il l'avait exercée ». Madeleine de Franc ne fait jamais allusion à des extraits du livre ou à des événements particuliers de la vie de cette mystique. Il n'en demeure pas moins que Marie de Valence fait partie des femmes proches des auteurs que la diariste apprécie et si l'on en croit son témoignage, elle est également une femme proche de sa « chère cousine », M<sup>me</sup> d'Herculais. Marie de Valence est redécouverte au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'abbé Trouillat qui rédige une nouvelle *Vie* à partir de l'ouvrage du Minime Louis de La Rivière<sup>690</sup>. Le chapitre que lui consacre Henri Bremond

---

<sup>686</sup> Étienne Bertal se trompe en indiquant l'âge de 35 ans. Sur ce point, *ibid.*, p. 268.

<sup>687</sup> Claude Louis-Combet, *Des égarées...*, *op.cit.*, p. 123.

<sup>688</sup> *Ibid.*

<sup>689</sup> BM Grenoble, cotes U. 28 et V. 21241 (ouvrage très abîmé).

<sup>690</sup> Abbé Trouillat, *Vie de Marie de Valence*, Valence/Lyon, Favier/Josserand, 1873, 281 p. Une deuxième édition de cet ouvrage paru à Tours chez Cattier indique le succès de l'œuvre.

dans son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*<sup>691</sup> ne fait également que contribuer à la reconnaissance de l'existence de cette femme et de sa spiritualité.

Lire la *Vie* du Père Coton et faire référence à Marie Teyssonier est donc conforme à sa spiritualité, mais cela est aussi lié à son héritage familial. Le journal de Madeleine de Franc est bel et bien « un recueil de Vies », source pour elle de méditation et de support dans l'oraison lorsqu'elle en entreprend la relecture.

### c) Un auteur bien-aimé : François de Sales

Nous abordons désormais l'auteur pour qui Madeleine de Franc éprouve le plus grand respect et qui, en soi, constitue sa nourriture spirituelle : François de Sales. La lecture du saint évêque de Genève est très fréquente et les références à *l'Introduction à la Vie Dévote* et au *Traité de l'Amour de Dieu* se font parfois très discrètes à tel point que l'on peut se poser la question de savoir si elle ne les connaissait pas par cœur. La diariste mentionne ces ouvrages ainsi que le bien qu'elle en reçut, lui donnant l'occasion de s'émouvoir :

Mon Dieu par le mérite de tant de grâces, établissez-vous dans mon cœur et me faict profiter des lectures et des aydes que vous m'avez fait reservoir à la Visitation par les filles de St François de Sales [...] Dieu m'a faict souvenir dans mes esgaremans de la lecture du R. P. Baltazar Alvares ou J'avois remarqué : « que ne demande point à Dieu l'âme qui se test en sa présanse, tout parle au Seigneur », comme j'ey marquez si souvant et avec l'ayde de mon Dieu, j'en profiteray ausi bien que de la *Philothée* et de *l'Amour de Dieu* de st François de Sales *qui a ette et sera toujours mon pain* [...] Saint François de Sales, priez pour moy et avec toutes vos saintes filles, assistez moy à l'heure de ma mort. *Amen, spera In Deo*<sup>692</sup>.

La lecture par Madeleine de Franc des deux ouvrages phares de François de Sales ne doit pas surprendre le lecteur. Considéré comme un véritable « best-seller »<sup>693</sup>, *l'Introduction à la Vie Dévote* que la diariste appelle « Philothée » en référence à la personne à laquelle l'auteur s'adresse, fut le livre de chevet de bon nombre de laïques, notamment celles des Dames de la Purification. Le succès de l'ouvrage est immédiat. Philippe Annaert estime en effet que 45 éditions de l'œuvre voient le jour entre sa parution

---

<sup>691</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France...*, *op.cit.*, t. II, en particulier le chap. II intitulé « Marie de Valence, Pierre Coton et la trêve du roi », pp. 36-136.

<sup>692</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : samedi 28 [janvier 1690].

<sup>693</sup> Blandine Delahaye, « Les Philothées inspiratrices de *l'Introduction à la Vie dévote* de saint François de Sales... », *op.cit.*

en 1609 et la mort du saint, en 1622<sup>694</sup>. François de Sales a parfaitement conscience du succès de son opuscule. Dans une lettre adressée au Père jésuite Antoine Antoniotti, il écrit : « quant à l'*Introduction*, il est vrai qu'elle a été utile en France, en Flandre, en Angleterre ; on l'a réimprimée en français plus de quarante fois en divers lieux ; elle a même servi à convertir les hérétiques »<sup>695</sup>. Ensuite les éditions déclinent jusqu'à atteindre deux éditions françaises au cours des années 1626-1640. Cela peut s'expliquer par la copie manuscrite de l'ouvrage effectuée dans les monastères de l'Ordre, mais aussi par le simple fait que les personnes possédaient déjà l'ouvrage. Le succès de l'œuvre ne se dément pas au moment de sa canonisation<sup>696</sup> et l'attrait pour les ouvrages de François de Sales perdure jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Des expressions du saint se trouvent implicitement et explicitement employées par Madeleine de France ce qui nous permet de connaître, avec une grande exactitude, les passages préférés de la diariste. Dans un premier temps, Madeleine de France se réfère au *Traité de l'Amour de Dieu* : « St François de Sales dict que l'empressement dans les esvenemens surprenant nous broullie au lieu de nous ayder. Alon posézment dans ces rancontres, sans perdre nostre paix et attantion »<sup>697</sup>. De même, un an plus tard :

Disons avec St François de Sales dans son *Théotime* : O Dieu que c'est une bonne fasson de se tenir en la presance de Dieu, d'estre et vouloir toujours et à jamais estre en son bon plessirs. La volonté n'agist que par un très simple acquiescement au bon plessir de Dieu, voulant estre en l'auraison sans aucune prétantion que d'estre à la veue de Dieu selon qu'Il luy plera. Les facultez de l'âme n'i prene aucun contantement ni mesme la volonte sinom en sa suprême pointe, elle se contante d'estre sans contantement sinon celuy qu'elle a d'estre sans contantement pour l'amour du contantement qu'elle donne à Dieu acomplissant sa volonte, c'est là où elle se repose<sup>698</sup>.

Madeleine de France renvoie par deux fois au *Traité de l'Amour de Dieu* sans pour autant donner les références exactes des passages qu'elle cite. En lisant l'ouvrage, on remarque qu'il s'agit du Livre VI intitulé *Des exercices du saint amour en l'oraison* et particulièrement du chapitre XI relatif aux divers degrés de quiétude dans l'oraison<sup>699</sup>.

---

<sup>694</sup> Philippe Annaert, « *L'Introduction à la vie dévote*. Histoire d'un "petit" livre à la destinée hors normes », dans *Annales salésiennes*, n°2, 2<sup>e</sup> semestre 2010, p. 50.

<sup>695</sup> *Œuvres de saint François de Sales, op.cit.*, éd. Emmanuel Vitte, t. XIX, p. 332.

<sup>696</sup> Philippe Annaert, « *L'Introduction à la vie dévote...* », *op.cit.*, pp. 50-52.

<sup>697</sup> BM Grenoble, R 8686, f°84v° : lundi 15 novembre [1688].

<sup>698</sup> *Ibid.*, n.f. : dimanche, le premier Jour de l'année 1690.

<sup>699</sup> François de Sales, *TAD, op.cit.*, Livre VI, chap. 9, pp. 396-397.

Madeleine de Franc opère une césure dans le texte probablement afin de rendre clair son propos pour une lecture ultérieure de ce passage, lors d'une préparation à l'oraison par exemple. Elle évite ainsi la digression de François de Sales sur la présence de Dieu lors de l'endormissement où l'âme continue, sans en être consciente, d'être entre les bras de Dieu. Elle emprunte de nouveau au saint, ce passage du « Théotime » :

St François de Sales dict que n'estant pas sensiblement consolé à l'oraison, se n'est pas de quoy il se fault affliger mes bien d'estre pleins de nos propre recherche, commodité, vaine réflexion. Les ravissement, les extazes ne son pas à dessirer, à quoy doit aspirer ma pauvre âme mes les humiliation et bonne et vertueuse vie estatique hunie à la divine volonté. Dans sa pauvreté, impuissance à la divine présance au lieu de ravissement et sensible reculliement, se voir dans des inquiettudes orribles en la divine présance pour ne pouvoir souffrir les petittes incommoditté qui se présente, qui me devroit estre plus presieuse dans la volonté adorable de mon Dieu que tout le repos que l'amour propre cherche sous préteste de mieux<sup>700</sup>

Madeleine de Franc poursuit sa lecture du *Traité de l'Amour de Dieu* et prend le temps de résumer les enseignements dispensés par le saint genevois dans tout le livre VII ayant trait à l'union de l'âme avec Dieu dans l'oraison. On remarque qu'elle focalise son attention sur le chapitre 7<sup>701</sup> et tire elle-même les conclusions nécessaires à son avancement spirituel. Elle puise dans la littérature salésienne des avis qu'elle adapte à son intérieur. Son journal lui sert donc à prendre acte de ses défauts et des erreurs commises précédemment. La diariste est en recherche constante de progrès afin que son âme puisse goûter les félicités célestes.

Sans faire de référence explicite au *Traité de l'Amour de Dieu*, on constate toutefois que Madeleine de Franc continue d'y puiser des enseignements utiles pour sa vie et ses oraisons. Ainsi, un extrait de son journal fait sensiblement écho aux Livres VIII et IX du *Traité* consacrés à l'union de l'âme au bon plaisir de Dieu<sup>702</sup> :

Lesson nous à tous esvenemens conduyre à tout se qui arrivent. Ne vouyon et ne cherchon que l'acomplissement de la divine volonté, ne pouvant et ne voulant rien de moy mesme. Demeuron contente en sa divine présance comme unne statue, contante d'estre se qu'Il plaict au divin Mestre. N'aretton point nostre esprit sur des vaines pancée, sacrifion toutes ces inutilité en nous remplisan et aucupant de Dieu à qui nous appartenon et nous lessant conduyre et posséder comme il luy plaict : c'est là nostre unique aucupation et plessir, n'en cherchon ni n'ant voulon et atandon point d'autre<sup>703</sup>

---

<sup>700</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : mercredi, premier jour de mars [1690].

<sup>701</sup> François de Sales, *TAD, op.cit.*, Livre VII, chap. 7, pp. 36-40.

<sup>702</sup> *Ibid.*, Livre VIII-IX, pp. 71-191.

<sup>703</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : mercredi, premier jour de mars [1690].



Madeleine de Franc veut se laisser posséder entièrement par Dieu ce qui implique qu'elle ne puisse pas bouger. Elle doit se figer comme une statue pour laisser Dieu pénétrer son âme. Il est frappant que la diariste emploie ce terme de « statue », car Marie-Constance Bressand, lors d'un passage particulièrement difficile de sa vie, se considérait comme une statue lorsqu'elle priait. Son directeur de conscience, le sulpicien Jean-Jacques Olier, lui répondait à ce propos : « Au nom de Dieu, ma fille, changez en l'oraison votre nom de statue en celui de victime immolée qui attend en patience le feu du ciel »<sup>704</sup>. L'image de la statue est pour toutes les deux un emprunt au fondateur de la Visitation qui, dans le Livre VI, au chapitre 11 de son *Traité* intitulé « suite du discours des divers degrés de la sainte quiétude et d'une excellente abnégation de soi-même qu'on y pratique quelquefois », écrit :

Et quoi donc, conclurait-on, tu ne désires rien sinon d'être une immobile statue, la dedans cette niche ? Non, certes, dirait enfin cette sage statue ; non, je ne veux rien être sinon une statue, et toujours dedans cette niche, tandis que mon sculpteur le voudra, me contentant d'être ici et ainsi puisque c'est le contentement de celui à qui je suis et par qui je suis<sup>705</sup>.

Madeleine de Franc souhaite demeurer comme une « statue » ou un « fantôme »<sup>706</sup>, termes profondément salésiens. La diariste lui emprunte encore la métaphore du baume : « Dans nos paines ne nous lesson pas abatre le courage vouyon au travers de ces mesme paines la divine volonte qui les adousira par un baume qui versera dans nostre Cœur »<sup>707</sup>. Cette citation renvoie aux effets de l'amour divin qui est amour de complaisance : « Comme un baume fondu qui n'a plus de fermeté ni de solidité, elle [l'âme] se laisse aller et s'écouler en ce qu'elle aime [...] elle se va doucement coulant, comme une chose fluide et liquide, dedans la Divinité qu'elle aime »<sup>708</sup>. Madeleine de Franc fait de même pour les expressions suivantes : « cire molle », « suprême pointe de l'esprit », « bon plaisir » et surtout, omniprésente, la métaphore de l'enfance que François de Sales a lui-même emprunté à Thérèse d'Avila. Nous mettons successivement en lumière ces emprunts en évoquant les oraisons de Madeleine de Franc dans le chapitre qui lui est spécialement consacré afin de ne pas faire de répétitions inutiles. En dernier point, la

---

<sup>704</sup> Gilles Chaillot, *Discerner l'esprit : l'expérience de Jean-Jacques Olier, op.cit.*, note 133, p. 87.

<sup>705</sup> François de Sales, *TAD, op.cit.*, Livre VI, chap. 11, pp. 395-396.

<sup>706</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 20 juillet 1690.

<sup>707</sup> *Ibid.*, f°7r° : 15 [avril 1687].

<sup>708</sup> François de Sales, *TAD, op.cit.*, Livre VI, chap. 12, p. 400.

diariste cite à plusieurs reprises sainte Catherine de Sienne : deux fois de manière explicite<sup>709</sup> et ensuite quatre fois de manière implicite : « Panse en moy et Je pancerey pour toy dit Jésus-Christ à s+ Catherine »<sup>710</sup>. Cette citation provient encore du *Traité de l'Amour de Dieu*, Livre IX, chapitre 15 : « Attends donc en repos d'esprit les effets du bon plaisir divin, et que son vouloir te suffise puisqu'il est toujours très bon ; car ainsi ordonna-t-il à sa bien-aimée sainte Catherine de Sienne : *Pense en moi*, lui dit-il, et *je penserai pour toi* »<sup>711</sup>. Ce conseil, François de Sales l'avait directement donné à Marguerite de La Croix de Chevrières, 27<sup>e</sup> sœur<sup>712</sup>.

#### **d) Retour sur les *Vies* de trois visitandines grenobloises chères à Madeleine de Franc**

François de Sales est son « pain » au même titre que les *Vies* de ses « Filles », trois religieuses de la Visitation s'étant succédées à la tête du monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut que la diariste avait personnellement connue :

J'en profiteray [...] ausi bien que la vie de troix religieuse qui ettoit lors dans se monnastaire : la Mère Bressand, la sœur Marguerite Séraphique Bout de St Didier et la sœur Barbe Séraphique de Chevrières. Tout se qui est marqué dans ces lettres circulaire m'est si présant et si véritable qui me semble voir ces bonnes sœurs à tous momens dans l'exercices et simplicité des vertus qui ettoit en elle et donc on a faïct un si fidelle recueil. Je ne dis rien de tant d'autre qui sont mortes et qui sont encore en vie et qui on eu tant de Charité et franchise à me parler. Dieu soit la récompance de tant de Bien, qu'Il m'a faïct par elles<sup>713</sup>.

L'Ordre de la Visitation occupe une grande place dans le cœur de Madeleine de Franc. François de Sales et ses religieuses sont des personnes qu'elle a côtoyées durant son existence et qui lui laisse encore, au crépuscule de sa vie, des empreintes indélébiles. Elle éprouve une immense gratitude pour ces âmes qui l'ont aidé à poursuivre son chemin spirituel non dépourvu d'embûches. Dans sa chambre au château, elle prend alors plaisir à parcourir les lettres circulaires des religieuses qui lui permettent de revivre ses souvenirs et d'entendre à quelques années de distance, des avis sur des lectures comme le suppose l'évocation du livre de Balthazar Alvarez. Les « *Vies* » de Marie-Constance de Bressand, de Barbe-Séraphique de Chevrières et de Marguerite-Séraphique Bout de Saint-Didier

---

<sup>709</sup> BM Grenoble, R 8686, f°8r° : le lundi 21 avril [1687] et f°8v° : dimanche 27 avril [1687].

<sup>710</sup> *Ibid.*, f°22r° : 13 août 1687 ; n.f. : 21 juillet 1689 ; n.f. : 19 mai 1690 et n.f. : 5 [février 1691].

<sup>711</sup> François de Sales, *TAD, op.cit.*, Livre IX, chap. 15, p.185. Nos italiques.

<sup>712</sup> *Œuvres de saint François de Sales, op.cit.*, éd. Emmanuel Vitte, t. XVIII, p. 210.

<sup>713</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : samedi 28 [janvier 1690].

sont contenues dans un recueil de lettres circulaires intitulé *Année Sainte des religieuses de la Visitation*, compilées en plusieurs tomes<sup>714</sup>. Chaque notice est intitulée « abrégé de vie et de vertus » ce qui nous amène légitimement à penser que les Dames de la Purification s'en soient servies comme modèles pour écrire les leurs. Dans les pages qui suivent, nous évoquons successivement chacune de ces *Vies* en indiquant au lecteur les événements principaux de l'existence de la visitandine.

- **La Vie de Marie-Constance de Bressand**

En ce qui concerne la « sainte et vertueuse Vie » de la « vénérable » Marie-Constance de Bressand, d'une longueur exceptionnelle de 140 pages, elle fut écrite en 1676, soit huit ans après la mort de la Mère de Bressand, par Philippe Cospeau, évêque de Lisieux, à partir des notes recueillies par la sœur Barbe-Séraphique de Chevrières<sup>715</sup>. Au sein de cette circulaire, on apprend que la Mère de Bressand est née le 19 août 1593 à Grenoble, dans une « très honorable famille » (ce qui explique sans doute l'utilisation postérieure de la particule<sup>716</sup>) et qu'elle fut très jeune orpheline de mère. À douze ans, elle souhaite entrer chez les ursulines de Grenoble, mais ne le peut pas en raison de sa complexion délicate<sup>717</sup>. Elle fait sa confession générale auprès du jésuite Jean Arnoux qui lui donne en guise de conseil d'entreprendre la lecture de *l'Introduction à la Vie Dévote*, récemment parue<sup>718</sup>. Cela n'est pas anodin, car Jean Arnoux considère les écrits de François de Sales comme très utiles à l'avancement spirituel d'une jeune fille de vingt ans<sup>719</sup>. Marie-Constance de Bressand fait partie des jeunes filles s'étant déplacées dans la cathédrale de Grenoble pour ouïr la prédication de François de Sales lors du Carême de 1617. C'est après cet événement qu'elle se place sous sa direction et qu'il lui confie

---

<sup>714</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, Annecy-Lyon, Burdet, 1870, 12 tomes.

<sup>715</sup> Nous utilisons ici l'édition du XIX<sup>e</sup> siècle n'ayant pas accès à celle du XVII<sup>e</sup> siècle au moment de la rédaction de ce chapitre. Nous nous reportons à *l'Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, t. X, octobre, Annecy-Lyon, Burdet, 1870, pp. 583-633 : *Abrégé de vie & des vertus de la Vénérable Mère Marie-Constance de Bressand, décédée en notre Monastère de Grenoble, le 18 octobre 1668, âgée de 75 ans, dont 49 de profession.*

<sup>716</sup> Selon Étienne Catta, *La vie d'un monastère sous l'Ancien Régime...*, *op.cit.*, p.132. En particulier, le chap. VI : « une grande fondatrice : la Mère Marie-Constance de Bressand ».

<sup>717</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie*, *op.cit.*, t. X, p. 583.

<sup>718</sup> *Ibid.*, p. 584.

<sup>719</sup> Le fait qu'il soit ultérieurement le guide des Dames de la Purification, elles-mêmes adeptes des écrits de François de Sales, prouve la pérennité du lien spirituel unissant les deux hommes.

humblement que Dieu l'a choisi pour être visitandine. Il lui donne de la main à la main son *Traité de l'Amour de Dieu*<sup>720</sup>. Marie-Constance de Bressand fait sa profession au monastère de Grenoble le 19 août 1619, à l'âge de 26 ans. Elle y reste dix mois avant que François de Sales ne l'envoie à Annecy en juin 1620 avec la Mère Péronne-Marie de Châtel<sup>721</sup>. Elle y reste deux mois pendant lesquels elle parfait sa formation religieuse et fait la connaissance de la Mère de Chantal. Celle-ci disait souvent qu'elle « espérait beaucoup de la vertu de cette fille »<sup>722</sup>. Convaincue de sa capacité à diriger les âmes, la Mère de Chantal la nomme directrice du monastère de Paris. L'abrégé nous informe d'ailleurs que parmi ses novices, dix-neuf femmes deviennent supérieures de monastères de l'Ordre<sup>723</sup> ! Marie-Constance de Bressand est ensuite élue supérieure à Moulins conformément au vœu de Jeanne de Chantal. Nous sommes le 5 juillet 1625. Trois ans plus tard, elle se démarque durant l'épidémie de peste qui ravage la province. Elle vient en aide à tous y compris aux carmélites, totalement démunies à cette époque<sup>724</sup>. Philippe Cospéan, évêque de Nantes, la mande pour sa ville, car il considère « qu'il n'y a point de Supérieure semblable en tout l'Institut »<sup>725</sup>. Il connaissait Marie-Constance de Bressand de réputation, car elle avait dirigé sa nièce, Sœur Marie-Agnès Le Roy, lorsqu'elle était à Paris. Marie-Constance de Bressand est donc déposée et arrive le 19 juillet 1630 à Nantes pour la nouvelle fondation. Les sœurs s'installent dans l'établissement auparavant occupé par les ursulines avant d'acheter un terrain et d'y faire construire leur monastère dont elles prennent possession le 15 septembre 1633<sup>726</sup>. De nombreuses âmes d'élite sont formées par la Mère de Bressand durant ses deux triennats. Cette Mère apprend qu'à Moulins, de nombreuses religieuses ont fait profession et qu'il faut ériger un nouveau monastère. Marie-Constance de Bressand propose d'emblée la ville du Croisic « petite ville riche et bien habitée »<sup>727</sup> et emmène en personne les huit religieuses destinées à occuper le monastère<sup>728</sup>. Les sœurs n'y restent que six ans et vont ensuite s'établir à Vannes. Marie-Constance de Bressand eut plusieurs directeurs de conscience de grande

---

<sup>720</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, op.cit.*, t. X, p. 586.

<sup>721</sup> *Ibid.*, p. 587.

<sup>722</sup> *Ibid.*, p. 588.

<sup>723</sup> *Ibid.*

<sup>724</sup> *Ibid.*, p. 590.

<sup>725</sup> *Ibid.*, p. 592.

<sup>726</sup> *Ibid.*, p. 593.

<sup>727</sup> *Ibid.*, p. 595. Rappelons au lecteur que les Dames de la Purification installent une de leurs filiales au Croisic grâce à l'intervention de Gaspard Boffin, prieur du lieu et beau-frère de M<sup>me</sup> de Revel. L'avis de la Mère de Bressand sur ce point a pu s'avérer décisif.

<sup>728</sup> *Ibid.*

renommée, dont Vincent de Paul et Jean-Jacques Olier, qui la soutinrent lors de ses sécheresses spirituelles. Ayant appris que Jean-Jacques Olier est souffrant à Clisson, elle l'invite à venir se retirer en ville dans une maison de jardinier où il y reste un an. Les religieuses bénéficient de sa direction spirituelle et lui, « s'inform[ait] des moindres actions et paroles de notre bienheureux Père, auquel il était fort dévot, et témoignait prendre en ces entretiens une joie incomparable, assurant qu'il ne désirait rien plus que de former sa conduite sur celle du saint Évêque de Genève »<sup>729</sup>. N'oublions pas le rôle joué par François de Sales dans la vocation de Jean-Jacques Olier et le fruit qu'il a retiré de sa bénédiction. Une correspondance durable s'établit ensuite entre Marie-Constance de Bressand et M. Olier, mais peu de lettres subsistent, la religieuse ayant brûlé la presque totalité de celles-ci<sup>730</sup>. Marie-Constance de Bressand jouissait d'une grande considération auprès de ses religieuses<sup>731</sup>, mais les visitandines de Grenoble voulaient aussi qu'elle revienne parmi elles. L'abrégé de vie et de vertus précise que cette insistance n'était pas nouvelle et que seule l'autorité de Jeanne de Chantal avait permis que la Mère de Bressand reste en Bretagne « où elle était le conseil et l'appui de tous les monastères de cette province éloignée »<sup>732</sup>. Lors d'une retraite, Marie-Constance de Bressand, étant en oraison, reçoit un avertissement qui lui dit : « Il faut quitter Nantes et aller à Grenoble y souffrir et mourir »<sup>733</sup>. Au sortir de cette oraison, elle n'est donc aucunement surprise d'apprendre que les sœurs de Grenoble l'ont élue pour être leur supérieure et que Mgr de Grenoble l'enjoint à partir promptement<sup>734</sup>. Il lui faut quatre jours pour faire ses adieux à sa communauté et partir. Elle laisse à ses consœurs lors de son discours une liste de conseils à appliquer avec dignité et respect et leur dit avec ferveur : « Soyez unies ensemble et au corps de la Communauté, mais spécialement à votre Supérieure, pour éviter toute cabale »<sup>735</sup>. En chemin pour Grenoble, elle s'arrête à Paris pour s'entretenir avec Vincent de Paul et Jean-Jacques Olier puis à Moulins, à la demande de la duchesse de Montmorency<sup>736</sup>. Elle arrive à Grenoble le 14 septembre 1647 et six semaines plus

---

<sup>729</sup> *Ibid.*, pp. 596-597.

<sup>730</sup> *Ibid.*, p. 597.

<sup>731</sup> *La Vie de la sœur Marie Michelle Boufard, religieuse de l'ordre de la Visitation de Sainte Marie*, Nantes, André Querro, 1700, p. 13 : « La Mere Marie Constance Bressand, l'une des premieres, & des plus saintes Filles de Saint François de Sales, la reçut ».

<sup>732</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, op.cit.*, t. X, pp. 598-599.

<sup>733</sup> *Ibid.*, p. 599.

<sup>734</sup> *Ibid.*

<sup>735</sup> *Ibid.*, p. 601.

<sup>736</sup> *Ibid.*, p. 603.

tard on constate déjà les fruits de sa direction auprès des sœurs, plus recueillies et humbles qu'auparavant. Peu après, Jean-Jacques Olier se rend en Dauphiné pour lui rendre visite. Il est possible aussi que lors de ce voyage, il fasse la connaissance de la comtesse de Rochefort et de M<sup>me</sup> de Revel, qui se rendent ensuite auprès de lui pour bénéficier de ses conseils à Paris. En 1653, Marie-Constance de Bressand est à nouveau déposée et la duchesse de Montmorency la demande instamment à Moulins car elle désire recevoir le voile de ses mains<sup>737</sup>. Son vœu ne fut point exaucé.

Marie-Constance de Bressand était très dévote au Saint-Sacrement, « Pain supersubstantiel » selon les sœurs<sup>738</sup>. Elle veillait à ce que la sacristie soit ornée la plus magnifiquement possible et que l'honneur qu'on lui devait soit rendu. Elle révérait la simplicité, car elle disait : « La vie et la dévotion des filles de la Visitation ne doivent rien avoir d'éclatant aux yeux des hommes, mais être toutes cachées en Dieu, avec Jésus-Christ »<sup>739</sup>. Marie-Constance de Bressand était également une émule de la sœur Anne-Marguerite Clément et comme elle, « mérita de recevoir les prémices de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus »<sup>740</sup>. Les *Écrits* de la Mère de Bressand témoignent de cette dévotion. En voici un extrait :

Mon cœur fut tiré près de ce sacré Cœur, qui s'y joignit et serra d'une manière très-intime pour lui imprimer ses vertus, et pour le fermer de telle sorte qu'il n'y puisse plus entrer autre affection que celle de l'amour. Puis, par des paroles toutes de dilection, ce divin Cœur m'assura de sa spéciale protection et assistance en toutes les occasions où j'aurais recours à lui. Je suis restée pleine de confiance en ce sacré Cœur de Notre-Seigneur, lequel depuis j'ai souvent invoqué, non sans être toujours soulagée et fortifiée<sup>741</sup>.

Madeleine de Franc a peut-être aussi participé à cette dévotion au Sacré-Cœur sachant que M<sup>me</sup> d'Herculais était parmi les premières à se dévouer à cette partie du corps de Jésus. Il n'y a cependant aucune allusion explicite au Sacré-Cœur de Jésus au sein de son journal.

Madeleine de Franc a également pu puiser dans cet abrégé de *Vie* les conseils de la Mère de Bressand sur la perpétuelle abnégation qu'une âme dévote doit avoir pour cheminer doucement vers Dieu. Le récit des profits spirituels particuliers dont la Mère de

---

<sup>737</sup> *Ibid.*, p. 605.

<sup>738</sup> *Ibid.*, p. 607.

<sup>739</sup> *Ibid.*, p. 609.

<sup>740</sup> *Ibid.*, p. 610.

<sup>741</sup> *Ibid.*

Bressand bénéficiait durant ses oraisons quotidiennes<sup>742</sup> a aussi pu l'aider à garder courage. Madeleine de Franc pouvait y lire la citation de Catherine de Sienne<sup>743</sup> qu'elle reprit à différentes reprises dans son journal et que nous avons déjà évoquée.

Les dévotions de la Mère de Bressand occupent une place non négligeable dans l'ouvrage. Outre sur sa dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, les religieuses de la Visitation insistent sur la grande dévotion qu'elle avait pour l'Enfant-Jésus :

Son cœur y fut lié par une intime et tendre dévotion, qui la portait à honorer sans cesse, par disposition et imitation, la pureté, la simplicité et l'abaissement de ce Dieu fait enfant pour notre amour. Durant ses dernières années, elle faisait toutes ses retraites pour honorer celles de ce divin Enfant dans le sein de sa très-pure Mère, dans l'étable de Bethléem, en Égypte, à Nazareth. Dans ses solitudes, son directeur était Jésus Enfant ; elle en reçut de grandes lumières et des grâces fort spéciales<sup>744</sup>.

La Mère de Bressand avait encore une dévotion très ardente pour la sainte Vierge, dévotion « ordinairement inséparable de la dévotion à la sainte Enfance de Jésus »<sup>745</sup>. Dès les premières années de sa vie religieuse, elle « s'appliqu[ait] à connaître les trésors cachés dans le cœur de cette divine Vierge » et avait pour lecture ordinaire le livre de l'Imitation de Marie<sup>746</sup>. Elle éprouvait de même une grande piété envers les saints et saint Joseph, « son très particulier protecteur »<sup>747</sup>, mais encore pour saint François de Sales et Jeanne de Chantal, décédée en 1641. La Mère de Bressand lisait quotidiennement les Écrits de son fondateur notamment le soir. Elle ne se couchait pas sans avoir lu un passage des Constitutions ou un article du Directoire<sup>748</sup>. Elle veillait à ce que la fête de François de Sales soit également célébrée avec grande dévotion.

Sa dévotion envers Jeanne de Chantal était fervente, l'estime réciproque des deux femmes étant notoire dans l'Institut. Jeanne de Chantal consultait Marie-Constance de Bressand sur les affaires les plus importantes de la Visitation, mais l'avait également choisi « pour son aide spirituelle, avec ordre de l'avertir très-simplement de ses défauts »<sup>749</sup>. La Mère de Bressand suivait à la lettre les Constitutions et tous Règlements écrits par les fondateurs disant à ceux qui voulaient l'entendre : « nos Règlements sont

---

<sup>742</sup> *Ibid.*, pp. 614-615.

<sup>743</sup> *Ibid.*, p. 615.

<sup>744</sup> *Ibid.*, p. 616.

<sup>745</sup> *Ibid.*

<sup>746</sup> *Ibid.*, p. 617.

<sup>747</sup> *Ibid.*

<sup>748</sup> *Ibid.*

<sup>749</sup> *Ibid.*, p. 618.

clairs et simples, ils n'ont pas besoin de tant d'interprétations »<sup>750</sup>. En cas de doute, elle se fiait aux pratiques communes du monastère d'Annecy. La Mère de Bressand était aussi très attentive à ce qu'aucune innovation ne pénètre les grilles de son monastère, notamment pour les vêtements<sup>751</sup>. C'était une femme qui écrivait beaucoup, surtout la nuit, assise sur sa chaise dans sa petite cellule meublée sobrement, au dortoir<sup>752</sup>. Là, elle rédigeait des lettres destinées à ses religieuses qui préféraient ce moyen d'expression plutôt que de s'entretenir personnellement avec elle<sup>753</sup>. La Mère de Bressand se plaisait beaucoup aux travaux d'aiguille et au jardinage<sup>754</sup>. Elle avait un « naturel vif et sensible », mais cela ne l'empêchait pas de corriger avec charité et douceur les religieuses mises sous sa direction<sup>755</sup>. Marie-Constance de Bressand était aussi une adepte des mortifications : « Lorsqu'elle était Supérieure, elle faisait secrètement de grandes austérités et macérait son corps par des haïres, ceintures et disciplines sanglantes »<sup>756</sup>. Elle considérait d'ailleurs que « la mortification est la gardienne de la pureté de cœur »<sup>757</sup> et avait pour maxime « qui se plaint pêche »<sup>758</sup>. Elle avait des qualités d'infirmière et pansait les plaies sans se rebuter ce qui ne l'empêchait nullement d'être la première à l'oraison du matin, comme à l'accoutumée<sup>759</sup>. Sa charité était sans égale et lors de l'inondation du Drac, en 1651, les pauvres avaient pu le constater. Elle avait aménagé l'église et les parloirs en dortoir avec du feu pour les chauffer et pourvoyait à la nourriture de ces âmes par du potage et du pain<sup>760</sup>. Tous les puits de la ville étant submergés, les villageois se rendaient au monastère pour obtenir de l'eau. L'abrégé de vie et de vertus narre ensuite « sa profonde humilité, jointe à tant d'intelligence »<sup>761</sup>. Les dernières pages sont consacrées à ses maladies, en particulier dans les premiers jours d'octobre 1668 où elle se confia à sa supérieure, la Mère Barbe-Séraphique de Chevrières, évoquée ci-dessous. Ses derniers jours sont décrits avec beaucoup de précision, de même que son attitude face à la mort qui approchait à grands pas. Elle conservait « un certain air divin, qui se remarquait sur son visage et dans

---

<sup>750</sup> *Ibid.*, p. 619.

<sup>751</sup> *Ibid.*, pp. 619-620.

<sup>752</sup> *Ibid.*, p. 622.

<sup>753</sup> *Ibid.*, p. 626.

<sup>754</sup> *Ibid.*, pp. 623-624.

<sup>755</sup> *Ibid.*, p. 624.

<sup>756</sup> *Ibid.*, p. 625.

<sup>757</sup> *Ibid.*

<sup>758</sup> *Ibid.*, p. 626.

<sup>759</sup> *Ibid.*

<sup>760</sup> *Ibid.*, p. 627.

<sup>761</sup> *Ibid.*



ses yeux [qui] inspirait le respect et la dévotion »<sup>762</sup>. Sa mort survenue le 18 octobre 1668 laisse la ville en émoi et plusieurs personnes souffrantes se servirent de son intercession pour obtenir une prompte guérison<sup>763</sup>. En guise de conclusion, les religieuses citaient des lettres écrites à Barbe-Séraphique de Chevrières. En voici une écrite par l'abbé Tronson, disciple de Jean-Jacques Olier :

Nous avons beaucoup recommandé la révérende Mère de Bressand aux prières de la Communauté ; elle aura bonne part aux sacrifices qui s'y célébreront. Ce qu'elle a été à Monsieur Olier, notre très-honoré Père, nous y oblige tous ; mais j'ai encore des engagements particuliers pour ne pas manquer à ce devoir. Comme je sais l'union qui était entre vous, je ne doute point que ce coup ne vous ait été extraordinairement sensible, mais j'espère qu'elle est en état de vous consoler elle-même de son absence<sup>764</sup>.

Madeleine de Franc a donc pu retenir de cette lecture la vie d'une âme éprise de sollicitude envers ses sœurs et les pauvres ; une âme charitable, dévouée à l'Institut et à ses fondateurs, pratiquant l'oraison avec grande attention à la présence de Dieu et soucieuse de respecter l'esprit originel de la Visitation. Le 19 mai 1690, Madeleine de Franc prend la plume pour noter sur une pleine page un discours entendu, un écrit ou une remarque lue et que Marie-Constance de Bressand lui avait communiquée lors de ses retraites au monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut :

dison avec la feu Mere Constance Bresant : Je n'ey de liberte de m'apliquer a autre Chose qu'a demeurer en silence et reverance exposee et deslessee a la mercy du pouvoir de mon Dieu en paix ne pouvant en cest estat discerner aucun mouvement de l'ame sinon que de fois a autre elle voudroit s'elever ou enfoncer davantage en Dieu mes elle ne peut le fere que foyblement cette capture est douse en l'intime et dure a la nature et au sens il fault que la nature cede a la grace pour se lesser au pouvoir et vouloir de sa bonte, ne vouloir rien deliberement que Dieu ceul et l'accomplissement en nous et en toutte creatures de sa tres Sainte volomte<sup>765</sup>

À cette lecture, on comprend aisément pourquoi Madeleine de Franc attache une telle importance à la *Vie* de Marie-Constance de Bressand. À ses côtés, elle a pu apprendre à vivre selon la pensée de François de Sales, mais elle a également été initiée à l'oraison et a pu bénéficier de nombreux conseils fort utiles à la direction des sœurs de la Congrégation de la Purification. Les liens très forts unissant la Mère de Bressand et la

---

<sup>762</sup> *Ibid.*, p. 631.

<sup>763</sup> *Ibid.*, pp. 631-632.

<sup>764</sup> *Ibid.*, pp. 632-633.

<sup>765</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 19 mai 1690.

Mère Barbe-Séraphique de Chevrières décrits dans leur abrégé de vie et de vertus respectif ne rendent la coïncidence de ces lectures que plus évidente.

- **La Vie de Barbe-Séraphique de La Croix de Chevrières**

L'intérêt porté par Madeleine de Franc à la lecture de la *Vie* de la visitandine Barbe-Séraphique de La Croix de Chevrières est donc aussi important que pour la première<sup>766</sup>. Barbe-Séraphique était la sœur de la comtesse de Rochefort et de M<sup>me</sup> de Revel et la fille de Claude de Chissé, toutes trois présentes à la Congrégation de la Purification aux côtés de Madeleine de Franc. L'abrégé de vie et de vertus de la religieuse revient sur le rôle joué par sa famille dans la fondation du premier monastère grenoblois. Claude de Chissé n'est pas oubliée. Celle-ci fait l'objet d'un long dithyrambe où l'on apprend la parenté autant familiale que spirituelle qu'elle entretenait avec François de Sales et combien l'Ordre de la Visitation lui est redevable :

Cette dame avait l'honneur d'appartenir à notre saint Fondateur par le sang, et beaucoup plus encore selon l'esprit, ayant été l'une de ses plus vertueuses et dévotes Philothées. C'était une personne d'un mérite rare et extraordinaire, un modèle de perfection dans tous les âges et dans tous les états de sa vie. Comme son saint parent et Directeur, elle excellait en bonté cordiale envers tout le monde, particulièrement envers les misérables dont elle était le refuge. Notre monastère de Grenoble fit mille expériences de sa charité, surtout depuis la profession de sa fille. « Jamais aucune dame ne mérita mieux d'entrer dans un monastère en qualité de bienfaitrice, dit l'histoire de la fondation, car c'était une personne parfaitement raisonnable et qui savait s'édifier de toutes les pratiques de la religion ». Notre vénérable Mère de Châtel en parle ainsi dans une de ses lettres à notre sœur Barbe-Séraphique, alors novice : « J'ai une consolation singulière que Madame votre vertueuse mère jouisse de tous les privilèges que le Coutumier permet aux fondatrices et bienfaitrices ; en vérité, je l'estime au-delà de tout ce que je saurais dire, et je tiens notre petite Congrégation heureuse de pouvoir contribuer en quelque chose à son contentement spirituel ». Notre bienheureuse Mère de Chantal exprime ses sentiments pour cette pieuse dame en termes encore plus forts et plus reconnaissants<sup>767</sup>.

Claude de Chissé est louée par les visitandines pour ses vertus et sa générosité à l'égard de l'Ordre. L'insistance accordée à sa filiation avec le saint genevois ne fait que renforcer la dévotion maternelle et par analogie, rend plus authentique la vocation de Barbe-Séraphique. Claude de Chissé avait pour ancêtres plusieurs évêques de Grenoble, dont Aimon I<sup>er</sup> de Chissé. Ce dernier avait une sœur, Péronne, qui avait épousé Pierre II

---

<sup>766</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, op.cit.*, t. XI, novembre, pp. 701-732 : *abrégé de la vie & des vertus de notre respectable sœur Barbe-Séraphique de La Croix de Chevrières, décédée en notre premier Monastère de Grenoble, le 27 novembre 1673, âgée de 57 ans, dont 32 de profession.*

<sup>767</sup> *Ibid.*, p. 702.

de Sales, septième aïeul de François de Sales<sup>768</sup>. *L'Histoire de la tres-ancienne et illustre maison de saint François de Sales*<sup>769</sup> mentionne « Damoiselle Peronne de Chissé, sixième ayeule du *grand François de Sales*, dont la sainteté sert de fondement au cours de nôtre Histoire »<sup>770</sup>. Cette parenté explique peut-être (tout du moins en partie) l'immense dévotion qu'ont les femmes de la famille de La Croix de Chevrières envers le fondateur de la Visitation.

Outre une grande dévotion envers François de Sales, Barbe-Séraphique hérite de sa mère une dévotion très fervente envers la Vierge. Son abrégé de vie et de vertus relate que dès son enfance, celle-ci lui rendait chaque jour un culte particulier en saluant une de ses statues et en l'ornant d'une couronne de fleurs<sup>771</sup>. Barbe est une jeune fille à l'esprit profond et au jugement solide. À 15 ans, ne souhaitant pas embrasser la vie religieuse, elle rentre chez ses parents et y reste jusqu'à l'âge de 22 ans. Durant ces sept années, elle profite du monde et des divertissements. C'est durant un voyage à Annecy où elle accompagnait sa mère, Claude de Chissé, qui souhaitait se recueillir sur le tombeau de François de Sales, que Barbe entend de la bouche de la Mère Péronne-Marie de Châtel qu'elle deviendra religieuse de Sainte-Marie<sup>772</sup>. De retour à Grenoble, son père lui annonce une tout autre nouvelle : un gentilhomme souhaite l'épouser. Barbe, l'âme troublée, consulte à plusieurs reprises et en secret les visitandines. Elle s'adresse également au Père jésuite Planchet pour connaître son avis. Son destin est désormais tracé : elle veut être religieuse. Elle attend toutefois le consentement de sa mère, qui le lui donne. La veille de Noël de l'année 1639, escortée par deux de ses sœurs, éploées, et leurs époux (nous savons de manière certaine qu'au moins une des deux sœurs était M<sup>me</sup> de Revel puisque M. Boffin est cité), Barbe franchit la porte du monastère<sup>773</sup>. Son fiancé, de retour de Paris, se rend à la grille du parloir en habit de deuil et consent à son entrée en religion. Barbe souhaite également enlever toute trace de son passé mondain.

---

<sup>768</sup> Jean-Louis Grillet, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman, contenant l'Histoire ancienne et moderne de la Savoie*, Chambéry, J. F. Puthod, 1807, t. III, pp. 338-339.

<sup>769</sup> Nicolas de Hauteville, *L'Histoire de la tres-ancienne et illustre maison de saint François de Sales, evesque et prince de Geneve, première partie : L'origine, la succession, et la Perpetuite cronologique de la Maison de Sales, depuis l'an 1000 jusqu'à 1669...*, Paris, Georges Josse et Pierre de Bats, 1669, p. 73.

<sup>770</sup> *Ibid.*, p. 71. Italiques originels.

<sup>771</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, op.cit.*, t. XI, p. 702.

<sup>772</sup> *Ibid.*

<sup>773</sup> *Ibid.*, pp. 704-705.

Elle fait pour cela chercher son portrait accroché chez son frère et le lacère à coups de canif avant de le jeter au feu<sup>774</sup>. Elle institue aussi sa mère pour son héritière universelle afin qu'elle fasse don de nombreux biens au monastère<sup>775</sup>.

En 1647, Barbe-Séraphique fait la connaissance de Marie-Constance de Bressand avec qui elle découvre « la vie spirituelle et la solide vertu »<sup>776</sup>. Les abrégés de vie et de vertus des deux femmes narrent combien l'entente et l'amitié les réunissaient : « Ces deux belles âmes se lièrent si parfaitement en Dieu, qu'il n'y eut plus entre elles qu'un même esprit, et ce fut le bonheur de la Communauté »<sup>777</sup>. Barbe-Séraphique considère sa supérieure comme une « sainte ». Pourvue de la charge de maîtresse des novices, Barbe-Séraphique est consciente de l'éducation religieuse qu'elle a reçue et souhaite en faire bénéficier les autres. Elle disait à ses consœurs : « les bons principes qu'on reçoit dans l'enfance sont des semences de grâces pour toute la vie »<sup>778</sup>. Jeune fille, nous avons vu que sa mère l'emmena visiter le tombeau de l'évêque de Genève. Il est donc hautement probable qu'elle lui ait également transmis sa dévotion pour François de Sales. C'est d'ailleurs le cas pour de nombreux(es) Grenoblois(es). L'abrégé de Barbe-Séraphique précise que « la dévotion à notre bienheureux Père étant grande dans la ville de Grenoble, notre chère Mère crut devoir agir conformément aux désirs de son cœur et aux vœux de toute la population » de faire célébrer la canonisation du prélat. Elle choisit pour cela de confier les travaux au jésuite Claude-François Ménestrier<sup>779</sup>. Une circulaire imprimée en 1667 à la demande de son père confirme cela<sup>780</sup>. La cérémonie est fastueuse, la liesse générale et les villageois se pressent auprès des curés pour faire leurs confessions générales et communier. L'abrégé stipule qu'un seul prêtre reçut plus de soixante confessions générales et que 12 000 communions furent administrées dans l'église du monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut à ce moment-là<sup>781</sup> ! Peu de temps après cette célébration, Marie-Constance de Bressand décède au monastère. C'est une épreuve

---

<sup>774</sup> *Ibid.*, p. 707.

<sup>775</sup> *Ibid.*, p. 708.

<sup>776</sup> *Ibid.*, p. 709.

<sup>777</sup> *Ibid.*

<sup>778</sup> *Ibid.*, p. 711.

<sup>779</sup> *Ibid.*, p. 717.

<sup>780</sup> *Vive Jésus : lettre circulaire de sœur Barbe Séraphique de Chevrières, de la Visitation Sainte Marie de Grenoble, du 15 avril 1667, pour l'envoi de la relation de la canonisation de Saint François de Sales par le R. P. Ménestrier*, Grenoble, s.n., 1667, 12 p. Cet opuscule est disponible à la BM de Grenoble sous la cote U. 4331.

<sup>781</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, op.cit.*, t. XI, p. 718.

difficile pour Barbe-Séraphique qui « s'identifiait si parfaitement avec elle que leurs deux âmes semblaient n'en former qu'une »<sup>782</sup>.

L'abrégé de vie et de vertus poursuit sur le comportement humble de Barbe-Séraphique au cours de sa vie religieuse. Elle y est décrite comme une femme scrupuleuse et sévère<sup>783</sup>, douée pour l'écriture, ayant un style « dévot, religieux, substantiel, sans inutilité et sans compliments »<sup>784</sup> et qui ne s'occupait pas des intérêts temporels et de l'honneur de sa famille<sup>785</sup>. Barbe-Séraphique donnait également beaucoup aux autres, notamment aux pauvres honteux<sup>786</sup>.

Concernant les dévotions de Barbe-Séraphique, nous savons que le Saint-Sacrement tenait une grande place dans sa vie comme en témoignent ces mots retranscrits par les religieuses : « Je sens, disait-elle confidemment, un penchant secret qui m'attire doucement, mais nécessairement au pied des autels, pour y adorer mon Sauveur ; dans mes pressures de cœur et angoisses intérieures, dans les afflictions et affaires extérieures, je ne vois hors de là ni soulagement, ni lumière, ni force, près de Jésus est mon centre et tout mon bonheur »<sup>787</sup>. La Sainte-Famille, les anges, François de Sales et Jeanne de Chantal faisaient l'objet de toute sa dévotion et de son attention. Elle trouvait d'ailleurs dans les *Écrits* de son fondateur « tous les enseignements répandus dans les autres livres de piété »<sup>788</sup>. Barbe-Séraphique meurt le 26 novembre 1673 à sept heures du soir<sup>789</sup>. Elle avait 57 ans.

#### • **La Vie de Marguerite-Séraphique Bout de Saint-Didier**

La *Vie* de la troisième visitandine à laquelle Madeleine de Franc fait allusion est Marguerite Séraphique Bout de Saint-Didier<sup>790</sup>. Celle-ci est née « au mois de juin 1610 dans une très honorable famille de Grenoble »<sup>791</sup>. Sa mère, qui « était un modèle de piété

---

<sup>782</sup> *Ibid.*, p. 719.

<sup>783</sup> *Ibid.*, p. 722.

<sup>784</sup> *Ibid.*, p. 723.

<sup>785</sup> *Ibid.*, p. 725.

<sup>786</sup> *Ibid.*, p. 727.

<sup>787</sup> *Ibid.*, pp. 728-729.

<sup>788</sup> *Ibid.*, p. 729.

<sup>789</sup> *Ibid.*, p. 732.

<sup>790</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, op.cit.*, t. XII, décembre 1871, pp. 440-461 : *abrégé de la vie & des vertus de la dévote Mère Marguerite-Séraphique Bout de Saint-Didier, décédée en notre Monastère de Saint-Marcellin, au mois de décembre 1671, âgée de 61 ans, dont 45 de profession.*

<sup>791</sup> *Ibid.*, p. 440.

au milieu du monde » finit ses jours comme religieuse au monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut<sup>792</sup>. Cette dernière y entre alors que sa fille Marguerite-Séraphique est directrice<sup>793</sup> et se soumet donc à ses injonctions de la même façon que les sœurs de la Purification se soumettaient à leurs filles élues supérieures de la Congrégation. Les visitandines accordent une grande attention au fait que M<sup>me</sup> Bout de Saint-Didier ait nourri Marguerite avec son lait maternel, contrairement à ses autres enfants, pourtant fort nombreux<sup>794</sup>. Marguerite est élevée « dans un célèbre couvent de Saint-Dominique »<sup>795</sup>, autrement dit au couvent de Montfleury où les autres jeunes filles de sa condition y étaient éduquées. Barbe-Séraphique de Chevrières est une de ses compagnes de classe. La jeune Marguerite, âgée de dix ans et demi, fait sa première communion et souhaite embrasser la vie religieuse, attirée par la Visitation<sup>796</sup>. Elle se rend secrètement auprès de la Mère Péronne-Marie de Châtel pour des entretiens et demande d'être reçue parmi les religieuses. N'ayant pas l'âge canonique requis, la supérieure écrit à François de Sales en l'interrogeant sur l'éventualité de son entrée au sein du monastère malgré son extrême jeunesse. Le 16 mai 1620, l'évêque répond à la supérieure<sup>797</sup> en lui disant que « si cette fille apporte plus de mal que de bien, il sera bon de la recevoir », mais que dans le cas contraire, il est bon de ne pas l'accepter<sup>798</sup>. L'évêque de Genève enjoint à la Mère de Châtel de ne pas la soumettre aux Exercices de l'Institut « car cela la pourrait rebuter en cette si tendre jeunesse, qui ne peut encore savourer ce qui est de l'esprit, pour l'ordinaire »<sup>799</sup>. Ayant un peu plus de dix ans à ce moment-là, il faut différer la réception de Marguerite de deux ans. Le 24 décembre 1622, elle entre enfin au monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut pour revêtir le petit habit. Dans sa lettre, François de Sales très attentif à ce qu'elle soit vêtue avec sobriété avait conseillé à la supérieure : « Pour l'habit, je ne pense pas qu'il le luy faille donner avant l'age, mais ouy bien luy en procurer un fort simple, et une petite escharpe qu'elle tienne sur sa teste ; en sorte qu'elle ressemble en quelque sorte à une religieuse. Et sera bon qu'il soit noir ou tanné, sans ornement, comme

---

<sup>792</sup> *Ibid.*

<sup>793</sup> *Ibid.*, p. 441.

<sup>794</sup> *Ibid.*, pp. 440-441.

<sup>795</sup> *Ibid.*, p. 441.

<sup>796</sup> *Ibid.*

<sup>797</sup> *Œuvres de saint François de Sales, op.cit.*, t. XIX, pp. 200-204 : lettre MDCXLVIII à la Mère de Châtel, supérieure de la Visitation de Grenoble. D'Annecy, 16 mai 1620..

<sup>798</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, op.cit.*, t. XII, p. 441.

<sup>799</sup> *Ibid.*

j'ay veu à Saint-Paul de Milan »<sup>800</sup>. Au monastère, la jeune fille est chargée d'« insinuer la piété et l'amour de la Règle » aux nouvelles prétendantes, mais les sœurs sont également attentives à lui permettre de se recréer selon son âge. Marguerite n'ayant personne avec qui jouer convoque alors son ange gardien à ses jeux<sup>801</sup>. Une fois atteint l'âge de quinze ans, Marguerite prend l'habit de visitandine et le nom donné par Jeanne de Chantal : Marguerite-Séraphique. Elle fait son noviciat et sa profession à Sainte-Marie-d'en-Haut. Là, elle est entièrement soumise à la volonté de Dieu et de ses directeurs, semblable à « une plume au gré du vent »<sup>802</sup>. Elle se plaît à exécuter les charges les plus simples comme « balayer tous les jours la salle des assemblées », mais aussi peigner les petites sœurs<sup>803</sup>. Marguerite-Séraphique est décrite comme une femme simple, d'une grande modestie extérieure, ayant « un naturel tendre et affectueux » qui ne voyait en chacun que Dieu<sup>804</sup>. C'est aussi une personne très angoissée, sujette aux larmes<sup>805</sup>. Lors d'une retraite, elle rédige une confession destinée à soulager sa peine et souhaite la communiquer à un Père de la Compagnie de Jésus qui lui dit : « Allez jeter au feu votre confession, sans même l'ouvrir, et demeurez paisible en Dieu »<sup>806</sup>. Ces paroles l'ont apparemment beaucoup aidé par la suite, lui permettant d'être un peu moins tourmentée.

Selon ses sœurs, Marguerite-Séraphique était douée pour la direction des novices leur inculquant « l'estime et l'amour de leur vocation »<sup>807</sup> qu'elle considérait comme le meilleur moyen de se perfectionner<sup>808</sup>. Dévote au Saint-Sacrement et éprise de solitude, Marguerite-Séraphique prenait plaisir à broder, car elle s'y trouvait davantage en présence de Dieu<sup>809</sup>. On lui confia pendant deux ans la direction de la Maison des Filles pénitentes de Sainte-Madeleine (elle était donc en lien constant avec Justine Dalphas) avant d'être élue supérieure du monastère de Sainte-Marie-d'en-Bas. Marguerite-Séraphique avait un grand attrait pour l'oraison qui était chez elle « continuelle, intime et amoureuse »<sup>810</sup>. Son abrégé de vie et de vertus contient son souhait le plus cher exprimé de la manière

---

<sup>800</sup> *Œuvres de saint François de Sales, op.cit.*, éd. Emmanuel Vitte, t. XIX, pp. 201-202.

<sup>801</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, op.cit.*, t. XII, p. 442.

<sup>802</sup> *Ibid.*, p. 443.

<sup>803</sup> *Ibid.*, p. 444.

<sup>804</sup> *Ibid.*, p. 445.

<sup>805</sup> *Ibid.*, p. 446.

<sup>806</sup> *Ibid.*

<sup>807</sup> *Ibid.*, p. 447.

<sup>808</sup> *Ibid.*, p. 448.

<sup>809</sup> *Ibid.*

<sup>810</sup> *Ibid.*, pp. 448-449.

suiuante : « passer le reste de mes jours en oraison, par une intention habituelle et sans cesse renouvelée de vous faire aimer et de vous plaire ; que toutes mes pensées, paroles et actions, que ma souffrance intérieure et extérieure, que tout en moi soit oraison et amour »<sup>811</sup>. Madeleine de Franc ne pouvait pas être indifférente à ces mots, ayant pour l'oraison une inclination extrême. Marguerite-Séraphique avait un surnom : « porte-Christ »<sup>812</sup>. Elle vénérail un Dieu caché dans le Saint-Sacrement ayant souvent à la bouche : « j'y vivrai morte à tout et à moi-même et toute cachée en lui »<sup>813</sup>. Sa dévotion pour la Vierge était aussi fervente, « tendre et filiale ». Elle a laissé, écrit de sa main, un acte de consécration que les religieuses reproduisent dans son abrégé de vie et de vertus :

L'honneur, l'amour et la confiance que j'aurai toujours pour la glorieuse Vierge Mère de Dieu égaleront l'étendue de mes forces. Marie est le chef-d'œuvre de la toute-puissance éternelle, et la porte pour parvenir à la divine bonté. J'aurai recours à elle en toutes mes nécessités comme à la Mère de miséricorde, dans laquelle, après Dieu, j'ai placé mon espérance<sup>814</sup>.

Elle avait aussi une grande affection pour saint Joseph, mais surtout, à l'instar de Barbe-Séraphique de La Croix de Chevrières, à l'égard de François de Sales et Jeanne de Chantal<sup>815</sup>. C'était une âme totalement abandonnée à la volonté de Dieu et Madeleine de Franc, elle-même sur le chemin de l'abandon, n'a pas pu ignorer ses paroles : « ce parfait abandon, intime, aveugle, sans sentiment ni appui quelconque, est l'indissoluble lien de l'âme avec Dieu ; c'est la route que l'amour lui enseigne pour aimer purement et sans interruption »<sup>816</sup>. Madeleine de Franc a dû lire ces mots avec attention, elle qui justement reprenait dans une entrée de son journal spirituel<sup>817</sup> la courte sentence de Marguerite-Séraphique inscrite comme une conclusion de ce passage : « Quand tous seraient loups, je ne laisserai d'être brebis »<sup>818</sup>. Madeleine de Franc partageait également avec elle cette maxime de l'Évangile : « apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur »<sup>819</sup>.

---

<sup>811</sup> *Ibid.*, p. 449.

<sup>812</sup> *Ibid.*

<sup>813</sup> *Ibid.*, p. 450.

<sup>814</sup> *Ibid.*

<sup>815</sup> *Ibid.*

<sup>816</sup> *Ibid.*, p. 452.

<sup>817</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : vendredi 25 mars [1689], Annonciation, fête de notre chapelle : « dans tous ces bruits dison avec confiance avec la bonne sœur Serafique Bout : quant tout seroit loup avec la grace de mon Dieu Je seray toujours brebis ».

<sup>818</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, op.cit.*, t. XII, p. 453.

<sup>819</sup> *Ibid.*, p. 454 et BM Grenoble, R 8686, f°13v° : jeudi 19 juin [1687] ; f°57r° : dimanche, dans l'octave de l'Ascension, 29 mai [1688] ; f°76r° : mercredi des quatre-temps, 15 septembre 1688 ; n.f. : samedi, premier de juillet 1690.



Les religieuses font ensuite état de sa tenue. Marguerite-Séraphique avait un « maintien extrêmement doux, dévot, modeste et rabaissé »<sup>820</sup> et elle était également pourvues de « bonnes qualités naturelles et surnaturelles »<sup>821</sup> ; qualités que nous retrouvons chez certaines Dames de la Purification. Les sœurs insistaient sur ses mortifications intérieures et la perte de deux de ses frères, conseillers au Parlement de Dauphiné, « malheureusement assassinés par les huguenots, en haine de leur zèle pour la propagation de la foi »<sup>822</sup>.

En 1670, les sœurs de Saint-Marcellin élurent Marguerite-Séraphique comme supérieure de leur monastère. L'archevêque de Vienne la réclama aussi si bien qu'elle fut contrainte de se soumettre aux ordres malgré ses infirmités. En chemin, elle refusa catégoriquement de se rendre chez sa sœur, « qui la reverrait comme une sainte »<sup>823</sup>, décidée à arriver le plus rapidement possible dans sa nouvelle demeure où elle finira ses jours, un an et demi plus tard. Elle profita de ces dix-huit mois de supériorat pour ordonner des travaux et faire bâtir une église malgré le peu d'argent disponible<sup>824</sup>. Elle mourut en décembre 1671 en réputation de sainteté<sup>825</sup>, âgée de 61 ans. Elle avait passé 43 ans au monastère premier monastère grenoblois.

La lecture de ces trois *Vies* est pour Madeleine de Franc l'occasion de se remémorer les conseils que lui avaient donnés les trois femmes au cours de ses différentes retraites spirituelles au monastère. Elle s'explique aussi par sa dévotion à François de Sales et l'affection qu'elle porte aux religieuses qui souvent, sont de proches parentes des autres Dames de la Purification. Inscrire noir sur blanc dans son journal qu'elle lit ces abrégés de vie et de vertus légitime aussi sa spiritualité en un temps où le quietisme et la mystique sont discrédités. Les lectures cautionnent en effet *a posteriori* la tenue de son journal spirituel en même temps qu'elles intensifient sa dévotion.

#### e) Une lecture classique : Jean de Bernières

Madeleine de Franc consulte aussi l'ouvrage de Jean de Bernières, *Le Chrétien Intérieur*. Cette lecture n'est pas surprenante quand on sait le succès de l'ouvrage auprès

---

<sup>820</sup> *Année sainte des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, op.cit.*, t. XII, p. 454.

<sup>821</sup> *Ibid.*, p. 455.

<sup>822</sup> *Ibid.*, p. 456.

<sup>823</sup> *Ibid.*

<sup>824</sup> *Ibid.*, p. 457.

<sup>825</sup> *Ibid.*, p. 461.

« d'une élite assez clairsemée »<sup>826</sup>. En 1675, le libraire Edme Marin estime à plus de trente mille exemplaires vendus<sup>827</sup> l'œuvre posthume du laïque publiée grâce à la sœur du défunt, Jourdain de Bernières<sup>828</sup>. Madeleine de Franc fait à coup sûr partie de ces acheteurs. L'engouement pour ce livre ne suffit toutefois pas à expliquer pourquoi Madeleine de Franc en entreprend la lecture dans sa 82<sup>e</sup> année. Il faut certainement chercher du côté de sa consœur, la comtesse de Rochefort, et du lien qui l'unit à Jean de Bernières et au milieu sulpicien. Mère Mectilde du Saint-Sacrement était de plus une dirigée et une confidente de Jean de Bernières. La proximité des Dames de la Purification avec les confrères de la Compagnie du Saint-Sacrement et la notoriété dont Jean de Bernières jouit parmi eux sont un autre point qui expliquerait que Madeleine de Franc lise cet ouvrage. Si ce livre fait l'objet de nombreuses critiques notamment l'édition italienne de Cenami suspectée de véhiculer « une doctrine nouvelle »<sup>829</sup>, l'ouvrage n'est cependant pas encore mis à l'Index. Il l'est deux ans plus tard. Citons l'extrait emprunté par Madeleine de Franc :

La vraye oraison n'est que dans l'abstraction de toutes choses créées. Et afin que nostre antandement vive tout à Dieu, il fault qu'il meure à tout se qui n'est pouin Dieu, et qu'il envisage, par un pur acte de foy, dans unne lumineuse obscurité. Par cette voye, Dieu est plus connu et aymé de l'âme, que par plusieurs veues et affections, lesquelles sont toutes ostées et retranchée dens l'obcuritez de ces sacrée ténèsbres. L'âme se cent occupée en cette fason par-dessus toute raison, par une lumière obscure et qui surpasse les sens. Elle n'est point attachée à son object, veues et affections sensibles, mais toutes spirituelles, encore l'esprit n'a – [t]'il autre veue sinon qui n'en peut avoir qui luy fasse cougnoistre la grandeur incompréansible de Dieu. En sest estat, on ne cougnoit rien de Dieu, sinon que je ne n'en puis rien Cougnoistre. C'est unne remarque du *Chrestien Intérieur*<sup>830</sup>.

Madeleine de Franc cite l'ouvrage dont cette remarque est extraite, mais n'en dit pas plus contrairement aux *Maximes* du Père Coton où elle note scrupuleusement les pages. En parcourant le livre, il est aisé de retrouver le chapitre dont elle a copié la citation. Il s'agit du Livre VII, chapitre X, intitulé *Des saintes ténèbres de l'Oraison*<sup>831</sup>

---

<sup>826</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France...*, op.cit., t. VI, 2<sup>e</sup> partie, Chap. 1 : « autour de Jean de Bernières », p. 231.

<sup>827</sup> Maurice Souriau, *La Compagnie du Saint-Sacrement à Caen. Deux mystiques normands au XVII<sup>e</sup> siècle. M. de Renty et Jean de Bernières*, Paris, 1913 cité par Henri Bremond, *Ibid.*, pp. 231-232.

<sup>828</sup> Maurice Souriau, *La Compagnie du Saint-Sacrement à Caen...*, op.cit., p. 80.

<sup>829</sup> *Ibid.* p. 260.

<sup>830</sup> BM Grenoble, R 8686, f°8r° : dimanche 20 avril 1687.

<sup>831</sup> Pour retrouver la citation, nous avons consulté l'ouvrage suivant : *Le Chrestien Interieur ou la conformité intérieure, que doivent avoir les chrestiens avec Iesus-Christ.*

qui narre le changement survenu dans l'oraison de Jean de Bernières, le jour de la fête de sainte Madeleine, patronne de notre diariste. Citons, à titre de comparaison, l'œuvre du laïque :

De sorte que la vraie Oraison n'est que dans l'abstraction de toutes choses créées. Et afin que nostre entendement vive tout à Dieu, il faut qu'il meure à tout ce qui n'est point Dieu, & qu'il l'envisage par un pur acte de Foy dans une lumineuse obscurité. Par cette voye Dieu est plus connu & aimé de l'ame, que par plusieurs veües & affections, lesquelles sont toutes ostées & retranchées dans l'obscurité de ses sacrées tenebres. L'ame se sent occupée en cette façon pardessus toute raison, par une lumiere obscure & qui surpasse les sens. Elle n'est point attachée à son objet par veües & affections sensibles, mais toutes spirituelles, encore l'esprit n'a-t-il autre veüe, sino[n] qu'il n'en peut avoir qui lui fasse[n]t connoistre la grandeur incomprehensible de Dieu. Cette occupation est douce, tranquille, simple & independante des sens interieurs, & exterieurs : Au contraire, l'ame a peine de leur part, par mille fantomes que l'imagination luy presente ; mais tout passe devant ses yeux, sans neantmoins la distraire. Cette Oraison laisse dans l'ame plusieurs bons effets ; comme une paix & une joye profonde ; une fermeté dans les bons desseins & dans les pratiques de la vertu ; sur tout une (sic) amour tres-grand pour l'aneantissement, en veüe & en imitation de l'ineffable aneantissement du Fils de Dieu. Une des marques les plus assurees pour discerner si on est en effet occupé de Dieu en cette Oraison de tenebres, est de voir s'il reste en l'ame des connoissances de ses miseres & de ses infidelitez : car tant plus elle communique avec Dieu, tant plus elle void les moindres choses. Par exemple, on s'apperçoit que dans une telle action on n'a pas eu une intention assez pure, mais que la nature s'y est mêlée avec la Grace, que l'on se divertit trop aisement de la presence de Dieu ; que l'on a fait trop d'efforts de nature dans l'Oraison, où l'on devoit estre plus passif. Et toutes ces connoissances, qui sont données clairement à une ame, l'humilient beaucoup.

On ne sçauroit quasi estre plus purement en Dieu que par cette Oraison, y estant par une simple veüe de Foy pure, au dessus de tout discours & conception. En cét estat ie ne connois rien de Dieu, sinon que ie n'en puis rien connoistre...<sup>832</sup>

Madeleine de Franc ne recopie donc pas le passage dans son intégralité, mais opère une césure avant la dernière phrase où Jean de Bernières parle du pouvoir de l'imagination et de la nécessité de s'anéantir durant l'oraison. Elle change également l'orthographe de certains mots et s'abstient de noter la ponctuation. Le choix opéré par la diariste indique que ce qu'elle cherche dans cet écrit est une définition de l'oraison et non les effets de celle-ci dans l'âme.

#### **f) Un auteur controversé : le P. Séguenot**

Madeleine de Franc procède de la même façon lorsqu'elle cite le R. Père Séguenot à l'exception près qu'elle ne mentionne ni le titre de l'ouvrage ni le prénom du Père. Il

---

*Divisé en huit Livres, qui contiennent des sentimens tout Divins, tirez des écrits d'un grand Serviteur de Dieu de nostre siecle. Par un solitaire, Paris, Claude Cramoisy, 1667, pp. 412-413.*

<sup>832</sup> *Ibid.* Le passage surligné en gras est celui absent dans le journal de Madeleine de Franc.

existe en effet, deux Pères Séguenot : Claude et François. Le premier est un oratorien considéré comme un sympathisant de Port-Royal, soupçonné de subir l'influence de l'abbé de Saint-Cyran et auteur de la traduction du traité de saint Augustin *De la sainte Virginité*, qui lui valut, le 7 mai 1638, d'être embastillé à Saumur sur ordre de Richelieu pour cinq années ; le second est un prêtre de Saint-Sulpice, envoyé à Montréal pour desservir la paroisse de Pointe-aux-Trembles. Au premier abord, on peut penser que les relations des Dames de la Purification avec les prêtres de Saint-Sulpice et les jésuites excluent de fait tout emprunt au premier auteur, mais il n'en est rien, ce qui prouve bien qu'il n'y a pas antinomie entre lectures issues des sympathisants de Port-Royal et lectures issues des jésuites. Madeleine de Franc vit dans son temps et sa lecture du P. Séguenot ne prouve en aucun cas son adhésion aux doctrines de Port-Royal, mais invite davantage le lecteur à réfléchir sur la quête spirituelle de cette femme quant aux moyens d'approfondir ses oraisons. L'ouvrage auquel Madeleine de Franc fait référence est donc celui du Père Claude Séguenot, intitulé *Conduite d'Oraison pour les âmes qui n'y ont pas facilité*, édité pour la première fois en 1634, puis réédité en 1637, 1643, 1655, 1660 et 1671<sup>833</sup>. Il est également éclairant de constater que l'abbé Bremond consacre plus d'une vingtaine de pages à cet ouvrage dans le chapitre qu'il a jadis intitulé *François de Sales et Pierre de Bérulle. De la « fine pointe » aux « états »*<sup>834</sup> pour montrer une certaine filiation avec la tradition oratorienne et salésienne, mais aussi une complémentarité de deux philosophies de la prière. La lecture du P. Séguenot n'est donc pas si surprenante que cela pour une âme dévote en constante recherche de perfection. Voici justement ce que Madeleine de Franc écrit :

Il let bon que la paine soit en nous, mes nom pas que nous soyons dans la paine. L'âme pert souvant son temps à s'apliquer à se qu'elle souffre et c'est unne faulte asses ordinaire au lieu de correspondre et de s'unir aux dessains de Dieu, non seullement elle y doit consantir, mes les embrasser, estre bien ayse que cella soit. Aymon sest amour rebutant qui sanctifie la kannané. Quand nous somme délessez de toutte choses, c'est lors que nous le sommes moïn de Dieu<sup>835</sup>.

---

<sup>833</sup> François-Marie Pérennès, *Dictionnaire de bibliographie catholique : présentant l'indication et les titres complets de tous les ouvrages qui ont été publiés dans les trois langues grecque, latine et française, depuis la naissance du christianisme, en tous pays, mais principalement en France, pour et sur le catholicisme*, t. I, Paris, J-P. Migne, 1838, p. 97.

<sup>834</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, op.cit.*, t. VII, chap. 3, pp. 113-139.

<sup>835</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : le vendredi 27 mai 1689.

Le passage choisi par la diariste est le chapitre XVI concernant l'oraison et plus particulièrement, le délaissement que l'âme doit ressentir dans la prière<sup>836</sup>. Ce chapitre insiste encore sur l'adoration « d'un Dieu caché, caché en luy-mesme, caché en ses mystères, caché encore dans les âmes & dans les opérations divines qu'il y fait : mais pour être caché, il n'en est pas moins présent »<sup>837</sup>. Pour cela, c'est-à-dire pour ressentir la présence de Dieu, il faut adopter une conduite particulière « et cette conduite est une conduite de grâce & d'amour, qu'on peut appeler assez proprement Grace de Rebut, & Amour rebutant. Grâce & amour qui a sanctifié la Cananée, & qui nous a donné en elle un des plus grands exemples de persévérance & de fidélité, que l'Evangile ait publié au monde »<sup>838</sup>. On constate ici la reprise de vocabulaire et la synthèse personnelle effectuée par la diariste.

### **g) Des auteurs divers**

Madeleine de Franc lit encore les colloques de Raymond Lulle (v. 1235-1315) : « me souvenant de certain colloque de Reymond Lulle J'ey ette reprise de la curiosité que J'avois de les voir comme si Je ne devois pas me contanter de se que Dieu me donne et m'aprandra si Je luy suis fidelle et attantive cette confience m'apran le mespris que Je dois fere de tant de propre recherche et curiosité dans les lecture »<sup>839</sup>. Nous ne savons absolument pas à quel ouvrage Madeleine de Franc se réfère ni si l'auteur est véritablement Raymond Lulle ou un pseudo Raymond Lulle. Il est cependant important de souligner que c'est sa curiosité qui la pousse à relire cet ouvrage et qu'elle doit le laisser de côté, Dieu lui donnant déjà tout ce qu'il lui faut pour s'instruire correctement et suivre la voie qu'Il lui a tracée.

Dans son journal, Madeleine de Franc fait également allusion à Harphius qui, à l'instar de Raymond Lulle, a été au temps du Général de la Compagnie de Jésus Everard

---

<sup>836</sup> Nous utilisons ici l'édition du R. P. Claude Seguenot, *Conduite d'Oraison pour les âmes qui n'y ont pas facilité, seconde édition, reveuë, corrigée, & augmentée de nouveau par l'auteur*, Bruxelles, Goddefroy Schœvaerts, Au livre blanc, 1643, pp. 197-202.

<sup>837</sup> *Ibid.*, p. 198.

<sup>838</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>839</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>17r<sup>o</sup> : le samedi 19 [juillet 1687].

Mercurian, mis à « l'Index » des bibliothèques de l'Ordre<sup>840</sup>. Elle cite encore saint Jean Chrysostôme :

St Jen chrysostome dict qui espeluche les fautes d'un autre sans misericorde n'aura  
Jamais pardon de Ces propres pechez aussi long temps qu'Il ne s'amande en cela  
entretenez vous pancé et regardez Jesus Christ tachez dans les ocation d'imiter sa  
modestie sa passiance ses souffrance autant qu'Il let en nous et que nostre fesblese  
permet aymon souffron pour son amour<sup>841</sup>

Madeleine de Franc écrit cela pour se persuader d'être bonne envers son prochain en ne critiquant pas les mœurs d'autrui. Ces lectures lui servent de baromètre, d'indicateur de ce qu'il faut qu'elle fasse pour évoluer sur son chemin spirituel.

Madeleine de Franc ouvre par deux fois l'*Imitation de Jésus-Christ* (1400) de Thomas A. Kempis qu'elle attribue comme ses contemporains à Jean Gerson (1363-1429)<sup>842</sup>. Le livre, véritable « best-seller »<sup>843</sup>, est le plus lu depuis le XV<sup>e</sup> siècle par les religieuses et les laïques. Madeleine de Franc le cite explicitement : « J'ey rancontré se matin pour me préparer à l'oraison la mesditation de la mort à l'ouverture de l'imitation de Jésus dans Jerson »<sup>844</sup>. Le livre lui sert de préliminaire à l'oraison de même que de support à la méditation.

Les personnages bibliques évoqués dans le journal de Madeleine de Franc sont ceux de l'Ancien Testament. David, Job ou Jérémie lui servent de support à la méditation. Lorsqu'elle désire revenir à l'état d'enfant, celle-ci écrit : « Dittes-luy avec Jérémie : Seigneur, je suis un anfant qui ne sey que bégayer »<sup>845</sup>. La citation de la diariste renvoie à Jérémie, chapitre I, verset 6. Hormis cette référence, c'est essentiellement du Nouveau Testament que proviennent les remarques de Madeleine de Franc : « Dousseur en vers tous parce que Jésus nous l'aprand, Il nous dict : aprenez de moy que je suis doux et humble de cœur »<sup>846</sup>. Elle emprunte ici les paroles de l'Évangile selon saint Matthieu, chapitre XI, versets 28-30, qui fait explicitement référence au cœur de Jésus. Madeleine

---

<sup>840</sup> Henri Bremond, *Histoire du sentiment religieux en France...*, op.cit., t. VIII, chap. 3, p. 231.

<sup>841</sup> BM Grenoble, R 8686, f°14v° : 17 juin 1687.

<sup>842</sup> *Ibid.*, f°21r° : le 11 août 1687 ; f°62r° : le 9 juillet 1688, « à l'oraison du soir à l'ouverture de Gerson ».

<sup>843</sup> Marcel Bernos, *Femmes et gens d'Église dans la France classique...*, op.cit., p.236.

<sup>844</sup> BM Grenoble, R 8686, f°21r° : le 11 août 1687.

<sup>845</sup> *Ibid.*, f°59v° : le vendredi 25 juin [1688].

<sup>846</sup> *Ibid.*, f°13v° : jeudi 19 juin [1687] ; f°57r° : dimanche, dans l'octave de l'Ascension, 29 mai [1688] ; n.f : samedi, premier de juillet 1690.

de Franc a d'autres réminiscences bibliques qui sont, une nouvelle fois, extraites du Nouveau Testament : « Le ciel et la terre périront plus tost que mes paroles ne soit trouvée véritable » : esvangille. O mon Dieu, vouyla toute ma siance »<sup>847</sup>. Il s'agit des paroles tirées de l'Évangile selon saint Matthieu, chapitre XXIV, verset 35. Madeleine de Franc nous dit que là réside toute sa science autrement dit, son savoir. Elle n'a pas à en connaître davantage selon son état et sa volonté d'être instruite directement. Cependant, cette lecture de l'Évangile est pour elle assez fréquente. Il suffit de prendre un autre exemple pour s'en convaincre<sup>848</sup>.

Les Dames de la Purification lisaient la Bible en langue vernaculaire. Leurs Règles précisent en effet que : « l'une d'entre elles lit dans la Bible en françois sur un pupitre préparé »<sup>849</sup>. La lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire a donné lieu à d'intenses débats tout au long du siècle entre partisans et adversaires de cette autorisation. La quatrième règle de l'Index, promulguée en 1564 par Pie IV, avait autorisé sa traduction en français pour donner suite au problème posé par la lecture directe chez les protestants<sup>850</sup>. La lecture des Évangiles n'était pas déconseillée aux femmes, mais elles devaient se contenter – comme tout laïque – d'une lecture de « croyance » et non d'une lecture de « savoir »<sup>851</sup>.

Madeleine de Franc porte un grand intérêt aux livres ; elle aime lire, c'est une évidence pour qui consulte son journal. Cela répond à un besoin spirituel autant qu'à une habitude prise à la Congrégation. Toutefois, ses lectures ne sont pas toutes de même nature : certaines sont édifiantes et d'autres ne le sont pas. Les commentaires insérés dans son journal permettent à l'historien(ne) de constater que Madeleine de Franc commente ses lectures en donnant son avis sur certaines d'entre elles. Nous avons évoqué le profit qu'elle retirait de ses lectures de la *Vie de sainte Thérèse d'Avila* et de la *Vie de saint Ignace* tout comme sa préférence pour les œuvres de saint François de Sales et les lettres circulaires des trois religieuses de l'Ordre de la Visitation. Il arrive également que la diariste fasse preuve d'un véritable esprit critique sur une lecture autrement dit, qu'elle

---

<sup>847</sup> *Ibid.*, n.f. : dimanche 29 octobre 1690.

<sup>848</sup> *Ibid.*, f°60v° : le samedi 26 juin 1688.

<sup>849</sup> AD Isère, 26 H 222, f°31r°.

<sup>850</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, éd. 1993, pp. 701-703.

<sup>851</sup> Bernard Chédozeau, « La lecture de la Bible par et chez les catholiques. Lecture de croyance et/ou lecture de savoir ? », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, janvier-mars 1997, n°194, pp. 9-20.

« raisonne » au sens de Furetière : « faire des difficultez, des objections, des répliques pour se dispenser d'obéir. En matière de foi, il faut croire & ne pas raisonner »<sup>852</sup>. Elle écrit souvent dans ses remarques « ne soyon point si promte à répliquer aprenon à nous taire »<sup>853</sup>. Elle a conscience que la réplique a pour corollaire la désobéissance et qu'il est de son devoir de modérer ses propos.

Au sein du journal, une entrée attire l'attention du lecteur par la sincérité avec laquelle Madeleine de Franc s'exprime au sujet d'une lecture qu'elle vient de faire. Il s'agit de la *Vie de Turenne* qui lui donne l'occasion d'exprimer ses convictions profondes.

#### **h) La *Vie de Turenne* : l'esprit critique de Madeleine de Franc enfin dévoilé**

Le jeudi 22 juin 1690, Madeleine de Franc prend la plume pour inscrire ces quelques lignes sur le papier :

mestant rancontree ou l'on lisoit *la vie de monsieur de Turesne* j'ey eu la curiosite de voir le plus bel endroit de cette vie qui est sa conversion. Il seroit a souetter qun bon et veritable catholique en eu faict fidellement la relation. Celuy qui c'est melle de l'escire a terni cette belle action en sorte ~~en sorte~~ qui donne le propre Interet pour motif dizant quaute com luy fesoit esperer l'espee de connestable et d'un auttre la couronne de Poullouigne et en suite pour conclusion il dict fort mal apropos que toutes religion sont bonnes au grand et selon toutes bonnes raison il seroit a souetter qun auttre se fut melle d'escire sur un si beau sujet don il ternit les beaux santimans de cette ame et les belles reflection qun veritable enfan de l'esglise auroit faict sur se sujet sella sans son uguenod ausi bien qa l'adver[sion] ~~sion ausi bien qua l'adver[sion]~~ qui faict paroistre avoir contre les bons catholiques et fort pilier don Dieu se ser pour soutenir son Eglise. Si se confessoit, il ne seroit pas si libre a parler et a medire des personne qui son plus sage et jeudisieux qui ne paret dans sa relation Interezee<sup>854</sup>.

Madeleine de Franc écrit cette réflexion le soir, après être rentrée d'un lieu qu'elle ne précise pas où l'on faisait la lecture à haute voix de la *Vie de Mr de Turenne*. Serait-ce dans une ruelle, chez des ami(e)s ou dans sa propre demeure ? Nous ne sommes pas en mesure de le dire, seulement de constater les conséquences de sa curiosité. Dans ces quelques lignes, Madeleine de Franc critique avec virulence l'auteur de la *Vie* et non Henri de la Tour d'Auvergne. Elle précise le passage qui a sa préférence : sa conversion,

---

<sup>852</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Raisonner ».

<sup>853</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : jeudi 22 [juin 1690]. La diariste s'exprime dans des termes similaires aux folios suivants : f°74v° : samedi 11 [septembre 1688] ; f°75r° : lundi 13 [septembre 1688] ; n.f. : vendredi premier d'avril 1689 ; jeudi 12 mai [1689] ; samedi 17 [juin 1690] ; samedi 24 [juin], st Jean-Baptiste 1690 ; vendredi 21 [juillet 1690] ; 25 [septembre 1690] et 25 [janvier 1691].

<sup>854</sup> *Ibid.*, f°36v°-37r° : le 7 octobre 1687.



ce qui n'est pas étonnant en ce siècle où tant de biographies édifiantes ont fait de la conversion un thème privilégié. La conversion est à prendre ici dans le sens du « passage d'une confession à une autre, de l'hérésie à l'orthodoxie, constitutif d'une rupture dans une voie parcourue antérieurement »<sup>855</sup>. Elle aurait souhaité qu'un autre thuriféraire se charge d'écrire cette *Vie*, « un bon et véritable catholique » et non du Buisson *alias* Gatien de Courtiliz de Sandras. Madeleine de Franc ne cite pas sa source, mais fait en effet implicitement référence à la *Vie du vicomte de Turenne* écrite par du Buisson et en particulier au chapitre XII de la seconde partie. Citons ce passage *in extenso* :

Quoi qu'il en soit, jamais Courtisan ne parut si modéré dans sa faveur que fit le Vicomte de Turenne, il ne demanda pas au Roi la moindre grace, ni pour lui, ni pour les siens, ce qui plut beaucoup au Roi, qui lui offrit encore plusieurs fois la charge de Connétable, aux conditions qu'il lui avoit proposées. (L'Ambition étant le principe des actions les plus éclatantes, il y a peu de personnes qui s'en trouvent exemptés ; *Nôtre Vicomte étant poussé par cet esprit, quoi qu'il semblât avoir puissamment résisté, pour ne faire pas paroître que ce fût l'intérêt qui lui fit abjurer une Religion dans laquelle il étoit né, & qu'il avoit soutenuë contre ses propres intérêts, par un coup de la Politique mondaine, portant la veüe plus loin, dans la pensée qu'il avoit d'être Roi de Pologne, lors qu'on parloit d'en élire un ; pour que sa Religion ne lui fût point en obstacle, il s'en défit promptement, et devint, ce qui s'apèle bon Catholique, tant il est vrai que toutes religions sont bonnes aux Grands, pourvu qu'elles se trouvent du parti qui les favorise.* Ce qui le fit hâter d'avantage à se renfermer [*sic*] du parti catholique, ce fût que Mr. le Prince, Mr. le Duc de Lorraine & de Neubourg étoient sur les rangs, le vicomte avoit aussi son parti, qui publioit partout que la République ayant besoin d'un Capitaine de reputation, il n'y avoit que Mr. de Turenne qui avoit les qualités qu'on souhaitoit ; Ainsi par ce moyen ils travailloient à l'élevation de celui d'aujourd'hui, sans y penser ; Il est vrai que les Célestins & les Peres de L'Oratoire ont voulu s'attribuer la gloire de sa conversion, avec lesquels il avoit eu plusieurs conférences secretes, mêmes un de ses neveux [*sc.* : Emmanuel-Théodore, duc d'Albret] dont l'ambition, selon son rang, n'étoit pas moindre, venoit de recevoir en échange de sa religion, un chapeau de Cardinal ; Ce que je dis est fort vrai, me sentant obligé comme fidèle Historien, de ne m'écarter point de la vérité de l'histoire ; Ce changement réjouit extrêmement le Roi, qui le souhaitoit avec passion : mais aussi affligea-t-il bien les Protestants. Il eut d'abord pour directeurs de conscience les Peres de l'Oratoire<sup>856</sup>.

---

<sup>855</sup> Jacques Le Brun, « Conversion et continuité intérieure dans les biographies spirituelles françaises du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La conversion au XVII<sup>e</sup> siècle, op.cit.*, pp. 317-335. Ici, pp. 322-323.

<sup>856</sup> Gatien de Courtiliz de Sandras, *La Vie du vicomte de Turenne, Maréchal général des Camps & armées du Roi [etc.] par Mr. Du Buisson, Premier Capitaine & Major du Regiment de Verdelin*, Cologne, Jean de Clou, 1687, t. II, Seconde Partie, chap. XII, pp. 185-187. L'ouvrage consulté est celui disponible à la BM de Grenoble sous la cote 16259. Nos italiques.

Il est indubitable que le passage écrit par Madeleine de Franc renvoie à l'édition de 1687 et non aux deux précédentes<sup>857</sup>. Il s'agit donc, encore une fois, d'une édition contemporaine à la période d'écriture de la diariste. Madeleine de Franc aime lire les nouveautés et laisse ici parler son cœur. Il est évident qu'elle n'aurait pas écrit une si vive remarque si elle avait entendu l'*Éloge de Mgr le Prince de Turenne sur son abjuration de l'hérésie* par Taupinart de Tilière<sup>858</sup> ou l'*Oraison funèbre* prononcée par Esprit Fléchier (1632-1710) le 10 avril 1676<sup>859</sup>, ou encore celle de Claude-François de Ménestrier<sup>860</sup>, les trois hommes ayant des propos dithyrambiques à l'égard du converti. Dès le lendemain de la conversion du maréchal de Turenne, des critiques avaient été émises sur les véritables raisons de son abjuration. Saint-Évremond, le comte de Bussy-

---

<sup>857</sup> Les deux éditions de 1685 et 1686 sont en effet bien moins virulentes : en 1685 (éd. originale, Cologne, Jean de Clou, en un seul volume non chapitré, pp. 315-316, Google Livres, exemplaire de la BN d'Autriche) et en 1686 ("Seconde édition", Cologne, Jean de Clou, BM de Grenoble L. 9242, en un volume non chapitré, pp. 315-316 également, on lisait ceci, plus bref et moins critique :

Quoi qu'il en soit, jamais courtisan ne parut si modéré dans sa faveur que fit le Vicomte de Turenne, il ne demanda pas au Roi la moindre grace ni pour lui ni pour les siens, ce qui plut beaucoup au Roi, qui lui offrit encore plusieurs fois la charge de Connétable, aux conditions qu'il lui avoit proposées. Mais il étoit de la gloire de ce grand Capitaine de ne pas changer de religion dans un temps où l'on eût pu croire que c'eût été par intérêt ; aussi quoi qu'un de ses neveux, qui avoit obtenu de Rome le chapeau de Cardinal, eût déjà commencé à bien ébranlé son esprit, il ne voulut point faire un si grand pas dans un temps où la moindre démarche eût été suspecte ; il lui restoit toujours néanmoins un certain scrupule qui lui faisoit appréhender de franchir ce saut : mais les Peres de l'Oratoire, avec qui il avoit des conférences secrètes aux Celestins, aiant trouvé moien d'achever de le persuader, il déclara enfin son dessein, qui rejoüit autant le Roi qu'il affligea les Protestans. Mais il étoit impossible qu'un Prince qui savoit mieux manier l'épée, que se démêler de tant de choses qui n'étoient pas de son usage, put résister à tant d'habiles gens qu'on lui avoit mis en tête. Cependant comme il appréhendoit toujours qu'on ne dit que ce ne fut l'intérêt qui le lui eût fait faire, il refusa toutes les grâces que le Roi lui offrit ; ce qui donna de l'admiration non seulement à ceux dont il venoit d'embrasser le parti, mais à ceux mêmes qu'ils venoit de quitter. Les Peres de l'Oratoire, qui avoient contribué le plus à un si grand changement, eurent après cela le plus de part aux affaires de sa conscience [...].

<sup>858</sup> Taupinart de Tilière, *Eloge de Monseigneur le Prince de Turenne sur son abjuration de l'hérésie*, Paris, J. B. Coignard, 1668, 15 p. L'imprimé conservé aux Archives Nationales sous la cote TT. 464 est disponible sur le site officiel : [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/caran\\_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD\\_1=REF&VALUE\\_1=JP000051](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/caran_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=JP000051).

<sup>859</sup> Esprit Fléchier, *Oraison funèbre de... Henri de La Tour d'Auvergne, V<sup>e</sup> de Turenne, prononcée le 10 de janvier 1676*, disponible sur <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k883680.item>>.

<sup>860</sup> *Oraison funèbre de Henry De La Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne*, Paris, Estienne Michallet, 1676. Un exemplaire de cet opuscule est disponible à la BM de Grenoble sous la cote F. 4516.

Rabutin, Arnauld et le cousin de Madeleine de Franc, Hugues de Lionne, étaient d'accord pour affirmer que « cette action est la plus désintéressée qu'on puisse imaginer ; tout étant en paix, en ce moment, M. de Turenne ne peut désirer d'être promu à un plus haut degré d'élévation qu'il n'est en ce moment »<sup>861</sup>. Du Buisson, se qualifiant lui-même d'historien, ne fait que reprendre des rumeurs qui circulaient même si celles-ci étaient peut-être fondées. L'auteur donne donc pour motifs de la conversion des intérêts personnels blâmables et surtout, l'espoir d'une promotion de maréchal de camp à connétable, charge la plus éminente au service du souverain. Il ajoute que la conversion n'est pas réelle, ce n'est pas Dieu qui a provoqué chez cette âme le désir de changement, mais bien la concupiscence. Or, c'est précisément ce que Madeleine de Franc rejette au même titre que sa prise de position sur l'Église : « toutes les religions sont bonnes au grand ». Comment Madeleine de Franc aurait-elle pu accepter cela, elle qui justement tente de convertir depuis tant d'années les âmes hérétiques ! Elle imagine les conséquences de sa confession, car ses intentions n'ont pas été bonnes : il s'est permis de parler avec condescendance sur un sujet qui lui tenait à cœur : sujet au sens propre du terme – la conversion, le catholicisme –, mais également sujet des rois de France Louis XIII et Louis XIV. Certes, Henri de la Tour d'Auvergne a eu un passé protestant (leurs « sœurs » Anne de Renard d'Avançon, 52<sup>e</sup> sœur, et Philippe de Pierre, 45<sup>e</sup> sœur, en avait également un), mais peu lui importe. Ce qui compte pour elle, c'est le point de départ de la conversion intérieure rendue possible le 23 octobre 1668 sous l'influence de Bossuet ; bouleversement qui a fait naître un homme nouveau.

La *Vie de Turenne* n'est pas le seul ouvrage ouï par Madeleine de Franc. Nous savons que son entourage familial lui lisait des ouvrages, mais les titres de ces livres sont impossibles à connaître. Seuls les qualificatifs de « sotté »<sup>862</sup>, « curieuses »<sup>863</sup>, ou encore « suspectes »<sup>864</sup> désignent ces lectures. Certaines sont aussi pour elle l'occasion de se

---

<sup>861</sup> Lettre italienne du ministre Hugues de Lionne au cardinal Jacques Rospigliosi (35 octobre 1668), citée dans Amable Floquet, *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du dauphin (1627-1670)*, Paris, Librairie de Firmin Didot Frères, 1855, t. III, Livre XIV, p. 233.

<sup>862</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : Conversion St Paul [25 janvier 1690] : « Vous m'avez tiré d'une mauveze attantion à unne sotté lecture que l'on fesoit pour m'aucuper ».

<sup>863</sup> *Ibid.*, f°49v° : 5 avril 1688.

<sup>864</sup> *Ibid.*

divertir : « après un vain amusement de lecture »<sup>865</sup>. Elle essaye de les éviter, mais ne s'en dispense pas pour autant :

Ne marchandon poin, ne refuson poin tout se qu'il nous est sujet de vaine occupation, lecture curieuse, sous quelque preteste que se soit. Encore unne fois, ne refuson rien à Dieu, brison-là, fuyon tout se qui s'opose à nostre voye. Alons simplement sans nous lier et embarasser de curiosité. Ces lecture son suspectes. Alons humblemens, offron ces curiosité. Il s'en faut mortifier. Lesson-nous conduyre, se qui est bon à d'autre peut nuyre à certaine disposition où Dieu nous veut. Nous serion bien misérable de luy résister<sup>866</sup>.

Ce qui est paradoxal avec le bienfait qu'elle en reçoit puisque Dieu se sert des livres pour l'instruire : « Lors que nous somme destitué de toutes choses, c'est le temps où Dieu se plaict de se coumuniquer à nous par des mouyans qui nous fait rancontrer par des lectures et autres sujet donc sa providence se sert pour nous Instruire »<sup>867</sup>. L'absence totale de référence aux ouvrages lus par la diariste sur ces sujets est éclairante. À aucun moment, le plus petit indice nous est donné afin de savoir si elle lit un roman, une *Gazette* ou des ouvrages de piété. Les femmes ne pouvaient pas se permettre de lire n'importe quel ouvrage. Les livres de piété leur étaient particulièrement recommandés, notamment la *Vie des Saints* et les *Vies* de saints, ouvrages communs à toute la société et que Madeleine de Franc lit à plusieurs reprises. Les romans de chevalerie, en revanche, leur étaient fortement déconseillés. Alors que la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle coïncide avec une forte parution littéraire, les ouvrages permis aux femmes décroissent de manière substantielle. Linda Timmermans avait parfaitement mis en lumière cette tendance du second XVII<sup>e</sup> siècle en insistant sur l'aspect négatif de la lecture personnelle par les femmes. Il était nécessaire pour l'Église catholique de maintenir les femmes dans les limites strictes de ce qui leur était permis et ainsi d'encourager (si ce n'est très fortement orienté) les dévotes vers des ouvrages anciens et approuvés afin d'éviter toute dérive suspecte<sup>868</sup>. Il n'est donc pas anodin de rapprocher toutes les lectures de la diariste avec les conseils donnés par François de Sales dans l'*Introduction à la Vie Dévote* :

Ayez toujours auprès de vous quelque beau livre de dévotion, comme sont ceux de Gerson [...] de Du Pont, d'Avila [...] les épîtres de saint Jérôme, et semblables ; et lisez-en tous les jours un peu avec grande dévotion [...] Lisez aussi les histoires et Vies

---

<sup>865</sup> *Ibid.*, n.f. : samedi 24 [septembre 1689] et 23 [juillet 1689] : « fuyons les vains amusement de lectures et autres qui desrobent le temps que nous avons perdu ».

<sup>866</sup> *Ibid.*, f°49v° : le 5 avril 1688.

<sup>867</sup> *Ibid.*, f°40r° : le jour de Noël, 25 décembre 1687.

<sup>868</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, pp. 487-497. En particulier, la conclusion du chapitre sur la lecture spirituelle, pp. 496-497.

des Saints, esquelles comme dans un miroir, vous verrez le portrait de la vie chrétienne ; et accomodez leurs actions à votre profit selon votre vacation [...] Il est vrai qu'il y a certaines histoires qui donnent plus de lumière pour la conduite de notre vie que d'autres, comme la Vie de la bienheureuse Mère Thérèse, laquelle est admirable pour cela, les Vies des premiers jésuites, celle de saint Charles Borromée<sup>869</sup>.

Au moment où Madeleine de Franc est dépourvue de directeur de conscience capable de l'influencer dans ses lectures spirituelles, elle choisit donc de lire des ouvrages de sa seule initiative en prenant appui sur François de Sales. On sent chez cette âme dévote un souci de légitimité et la nécessité de recourir à des ouvrages autorisés par la tradition. Madeleine de Franc a besoin d'ancrer ses lectures présentes dans un passé qu'elle connaît bien et dont les valeurs sûres ne peuvent que l'aider à progresser, désormais seule, sur son chemin. Aux livres recommandés par le saint genevois s'ajoutent donc les livres qu'elle avait lus lors de ses retraites au monastère de la Visitation et les nouveautés envoyées par ses parentes et amies des différents monastères de la région grenobloise.

Après avoir passé un long moment aux côtés de Madeleine de Franc et avoir dressé un catalogue non exhaustif de ses lectures spirituelles, il convient désormais de s'attarder sur les ouvrages lus par une de ses consœurs, la comtesse de Rochefort, qui ne bénéficie pas des mêmes attentions et des mêmes conseils en cette matière ayant eu jusqu'à sa mort une amie religieuse prompte à l'orienter dans ses lectures et un directeur de conscience toujours présent à ses côtés.

## **2. Les lectures spirituelles de la comtesse de Rochefort**

À la fin du mois d'octobre 1661, alors qu'elle effectue une retraite, la comtesse de Rochefort reçoit des conseils de lecture de la part de son amie, Mère Mectilde du Saint-Sacrement. Cette dernière invite sa dirigée à suivre les recommandations données par un membre de la Compagnie de Jésus, le Père Hayneuve : « Suivez les *Méditations* du Père Hayneuve sans vous contraindre pour les opérations de l'entendement, goûtez les vérités en simplicité d'esprit. Vous vous en expliquez bien et je l'entends, continuez »<sup>870</sup>. Les *Méditations sur la vie de Jésus Christ pour tous les jours de la semaine* du Père Julien

---

<sup>869</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 17, pp. 97-98.

<sup>870</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 222.

Hayneuve ont été éditées par Sébastien Cramoisy, libraire attiré des jésuites<sup>871</sup>, en 1654<sup>872</sup>. Ce Père qui fait l'objet de la satire de Boileau<sup>873</sup> est également un des correspondants de Descartes. Né le 3 septembre 1588 à Laval, il reste pendant 40 ans recteur, maître des novices et instructeur du 3<sup>e</sup> an<sup>874</sup>. Durant sa vie, il publie neuf ouvrages<sup>875</sup> dont un en latin, ouvrages parmi lesquels se trouvent les *Méditations pour le temps des exercices, qui se font dans la retraite de huit jours* que la comtesse de Rochefort a certainement dû utiliser à ce moment-là ainsi que l'autre ouvrage précédemment cité. À Grenoble cependant, seul M. Belmont, conseiller du Roi et époux de Honorade Prunier de Saint-André, parente de Madeleine de Franc, acquiert cet ouvrage dans les décennies étudiées par Henri-Jean Martin<sup>876</sup>. L'exemple de la correspondance de la comtesse de Rochefort avec Mère Mectilde indique les lacunes de ces registres, la comtesse de Rochefort lisant elle aussi les œuvres du P. Hayneuve.

#### a) La Vie de Charles de Condren

Mère Mectilde du Saint-Sacrement lui conseille également de lire les *Vies* de Charles de Condren<sup>877</sup> et de la baronne de Neuville<sup>878</sup>, puis un cahier qu'elle lui envoie dont ne savons pas le contenu, mais où elle doit puiser « selon sa portée »<sup>879</sup>. Cela est certainement destiné à « grossir son livre »<sup>880</sup>. Mère Mectilde juge qu'il est nécessaire de guider la comtesse dans ses « premiers pas » : « j'avais aussi le dessein de vous envoyer ce cahier pour grossir votre livre, il faut tâcher de vous écrire les premiers pas ou l'entrée

---

<sup>871</sup> Henri-Jean Martin, « L'édition parisienne au XVII<sup>e</sup> siècle : quelques aspects économiques », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1962, vol. 7, n°3, p. 306.

<sup>872</sup> R. P. Julien Hayneuve, *Méditations sur la vie de Jésus Christ pour tous les jours de la semaine*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1654. L'ouvrage avait déjà bénéficié d'une édition comme le souligne Henri-Jean Martin. Sur ce point, voir note ci-dessus, *Ibid.*

<sup>873</sup> *Œuvres de Nicolas Boileau Despréaux. Avec des éclaircissemens historiques, donnez par lui-meme. Nouvelle édition revuê, corrigée & augmentée de diverses Remarques*, t. I, Amsterdam, David Mortier, 1718, épître X, p. 246.

<sup>874</sup> Carlos Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, *op.cit.*, t. IV, col. 173-178. Ici, col. 173.

<sup>875</sup> *Ibid.*, col. 173-178.

<sup>876</sup> BM Grenoble, H 962, f°62v° : 13 septembre 1647, *Méditations sur la vie de Jésus Christ*, Paris, Cramoisy, 1644-1645, 4 vol., cité dans Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, t. II, p. 532.

<sup>877</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 9.

<sup>878</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>879</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>880</sup> *Ibid.*, p. 104.

à cette voie afin que vous en remarquiez mieux l'appel et, le progrès »<sup>881</sup>. Mère Mectilde est très attentive aux attentes de la comtesse de Rochefort et sait s'adapter à son niveau de compréhension des écrits spirituels. Elle préfère lui expliquer les bases avant que celle-ci ne s'aventure dans une lecture qui, si elle est incomprise, peut la rebuter voire même l'induire en erreur. Ce souci constant de l'intelligibilité des œuvres lues par la comtesse de Rochefort est primordial pour son amie.

Le Père Charles de Condren (1588-1641) était oratorien. Il avait succédé en 1629 à Pierre de Bérulle comme supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire. C'était un proche de Jean-Jacques Olier et de Gaston de Renty dont il avait dirigé un temps les consciences. La *Vie* de ce spirituel étant parue en 1643<sup>882</sup> et la comtesse de Rochefort visitant Jean-Jacques Olier à Saint-Sulpice les années d'après, elle aurait pu aussi bien recevoir cette injonction de la part de M. Olier lui-même. Il semble que ce ne soit pas le cas et que Mère Mectilde soit la première à l'orienter vers cette lecture. Cette dernière a une grande affinité spirituelle avec Charles de Condren qu'elle qualifie de « grand saint »<sup>883</sup>. À la lecture de cette lettre, on comprend aisément pourquoi Mère Mectilde invite la comtesse de Rochefort à lire cette *Vie*. Elle souhaite qu'elle devienne une « « victime » exactement comme l'a été Charles de Condren durant son existence. Mère Mectilde espère que cette lecture permettra à la comtesse de puiser la force nécessaire « pour vous laisser détruire et consommer, car il faudra venir là »<sup>884</sup>. La comtesse de Rochefort rend compte à Mère Mectilde des progrès qu'elle fait dans la lecture de l'ouvrage en même temps qu'elle lui explique combien les souffrances ressenties durant ses oraisons sont extrêmes. Dans cette lettre, il y a d'ailleurs dix occurrences du champ lexical de la souffrance<sup>885</sup>; la comtesse de Rochefort ayant l'impression que sa « voie n'est que consommation de souffrance »<sup>886</sup>. Mère Mectilde s'efforce donc de la rassurer et de la conseiller sur les moyens d'atténuer ces difficultés rencontrées en soulageant un peu son esprit, mais aussi son corps.

---

<sup>881</sup> MBIC Rouen, P. 104 bis, p. 188.

<sup>882</sup> *La Vie du Père Charles de Condren, second supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, divisée en deux parties. Composée par un Prestre* [Denis Amelote], Paris, Henry Sara/Jean Paslé, 1643.

<sup>883</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 9.

<sup>884</sup> *Ibid.*

<sup>885</sup> Mère Mectilde emploie quatre fois le verbe « souffrir » et six fois le terme « souffrance ».

<sup>886</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 82.

Il semble qu'un chapitre en particulier de la *Vie* de Condren apporte les fruits spirituels nécessaires à l'avancement de la comtesse, Mère Mectilde lui répondant : « le chapitre dans Monsieur de Gondren que vous avez rencontré est très saint et, est plein de grâce »<sup>887</sup>. Nous ne pouvons pas déduire des propos contenus dans ces lettres ce qui peut attirer l'attention de la comtesse de Rochefort. En fonction de ses états d'âme, plusieurs chapitres peuvent en effet lui être profitables. Ainsi, si la comtesse est en plein procès (ce qui est souvent le cas !), elle peut lire avec fruit la première partie de l'ouvrage et notamment le chapitre XXVIII. Si elle est occupée par la direction de son âme, les chapitres XX-XXII et XXIII-XXV de la seconde partie sont pour elle ; le chapitre XXV évoquant plus spécifiquement la direction féminine de deux femmes, la demoiselle des Roches et une servante prénommée Barbe. Il est possible que la comtesse soit effectivement en train de lire ces passages, car Mère Mectilde évoque à ce moment-là la sainteté et lui dit son contentement de voir que la comtesse n'est pas « touchée de l'absence de [son] bon père »<sup>888</sup>. La *Vie* de Charles de Condren, parfois appelé Gondren<sup>889</sup>, contient donc plusieurs chapitres consacrés à la direction spirituelle où il est fait mention des âmes ayant bénéficié des lumières de cet homme et auxquels la comtesse de Rochefort a pu puiser selon les nécessités du moment.

Après avoir vivement conseillé à la comtesse de Rochefort de lire cette *Vie* et l'avoir encouragé à persévérer dans sa voie, Mère Mectilde décide de l'orienter vers une autre *Vie*, celle de la baronne de Neuville.

#### **b) La *Vie* de la baronne de Neuville**

Le fait pour Mère Mectilde de donner à lire à la comtesse la *Vie* de Madeleine Robineau, baronne de Neuville, écrite par le R. P. Cyprien de la Nativité, n'est pas anodin. Elle la lui conseille parce qu'elle se souvient que la comtesse de Rochefort l'a connue de son vivant d'une part, et parce qu'il faut qu'elle l'érige en modèle à imiter face à ses interminables procès, d'autre part :

Il me semble que vous l'avez connue autrefois : vous verrez comme elle plaide saintement et qu'elle trouve les moyens de pratiquer une charité divine en sollicitant ses procès, et y rencontre toutes les vertus dont elle fait un saint usage. Il n'est pas besoin que vous y formiez tous vos actes ; mais votre cœur doit entrer dans son

---

<sup>887</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>888</sup> *Ibid.*

<sup>889</sup> Par exemple dans la *Vie* de René Descartes. Voir Adrien Baillet, *La vie de Monsieur Descartes*, Paris, Daniel Horthemels, 1691, 1<sup>ère</sup> partie, p. 184.



humilité et sa soumission, si nous vivons uniquement pour Dieu nous serons indifférentes pour toutes les choses qu'il voudra de nous, tout est bon et saint dans son ordre ; sa divine volonté fait notre sanctification<sup>890</sup>.

La diligence avec laquelle la comtesse de Rochefort s'applique à mettre en œuvre les conseils de son amie nous permet légitimement de penser qu'elle a, sinon l'intégralité de la *Vie*, du moins a-t-elle lu les chapitres XIII à XLII où la baronne « traite de la manière de se comporter Chrestienement dans les procez ; en rapportant les vertus que Dieu luy fit la grace d'exercer dans ces penibles épreuves »<sup>891</sup>. La baronne de Neuville (1610-1657) est la fille de Guy de Robineau et de Marie de Mogorny<sup>892</sup>. Elle épouse à 25 ans, en 1635, Christophe de Champagne, baron de Neuville<sup>893</sup>. Selon son thuriféraire, avant sa conversion, cette « incomparable Veuve »<sup>894</sup>, « cet illustre modele »<sup>895</sup> est une épicurienne difficile à contenter à table<sup>896</sup> ; c'est une femme soucieuse du goût et de l'esthétisme des plats qui lui sont servis. Selon Henri Bremond, « il y a chez elle de la précieuse, de la dévote, au sens lamentable du mot, et de la sainte »<sup>897</sup>. La baronne de Neuville est la cousine de Savignien Cyrano de Bergerac qui se convertit au catholicisme par son intermédiaire, mais aussi avec l'aide de la Mère Marguerite de Senaux, fondatrice de la Congrégation de la Purification, toutes deux décédées en 1657<sup>898</sup>. La baronne eut plusieurs entretiens avec le baron de Renty « cet homme incomparable, dont la vie & les vertus peuvent servir de lumière & d'instruction à tous les siècles »<sup>899</sup> qui la « regardait comme un disciple son maistre »<sup>900</sup> et lui donnât un directeur de conscience<sup>901</sup>, mais aussi une directrice<sup>902</sup> pendant deux ou trois ans<sup>903</sup>,

---

<sup>890</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 70.

<sup>891</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XIII à XLII, pp. 262 à 470.

<sup>892</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. II, p. 8.

<sup>893</sup> *Ibid.*, chap. IV, p. 15.

<sup>894</sup> *Ibid.*, dédicace « à Madame de Pontac, première présidente de Bordeaux », non paginé.

<sup>895</sup> *Ibid.*, chap. X, p. 53.

<sup>896</sup> *Ibid.*, chap. IV, pp.16-17.

<sup>897</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France...*, t. VI, chap. 3, p. 389.

<sup>898</sup> Madeleine Alcover, *Cyrano relu et corrigé*, *op.cit.*, pp. 36-40.

<sup>899</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. V, p. 20 ; chap. VI, p. 24.

<sup>900</sup> *Ibid.*, chap. XXXI, p. 186.

<sup>901</sup> *Ibid.*, chap. VI, p. 29.

<sup>902</sup> *Ibid.*, chap. VIII, p. 37 et chap. XXV, p. 149.

<sup>903</sup> *Ibid.*, chap. XXVIII, p. 172.

de même qu'un confesseur après la mort de son mari<sup>904</sup>. Enfin, le baron de Renty lui demanda d'expliquer sa manière d'oraison<sup>905</sup>. La baronne, nous dit le P. Cyprien de la Nativité, ne faisait rien d'importance sans l'avis de son directeur<sup>906</sup>. La baronne est donc proche du baron de Renty qui lui-même est très lié à la Compagnie du Saint-Sacrement, mais aussi à Vincent de Paul et à Condren. Si la comtesse de Rochefort a entretenu des liens avec la baronne de Neuville, il n'est donc pas à exclure qu'elle ait également connu ces hommes.

Quelle attitude la baronne adopta-t-elle dans ce qui intéresse la comtesse de Rochefort, à savoir les procès ? Outre la célébration de messes<sup>907</sup>, la récitation de prières à l'intention de la partie adverse<sup>908</sup> et des aumônes<sup>909</sup>, la baronne de Neuville faisaient de nombreuses oraisons qui n'étaient en aucun cas atténuées par l'encombrement de ses affaires :

[...] avec l'aide du Ciel, elle s'estoit tellement connaturalisée avec cét exercice, que toutes sortes de lieux, & mesmes les places publiques luy servoient d'Oratoire ; si bien qu'estant obligée pour ses procez d'aller souvent en la sale du Palais, (ce lieu de

---

<sup>904</sup> *Ibid.*, chap. XVIII, p. 102.

<sup>905</sup> *Ibid.*, chap. XVII, pp. 97-98 :

Bref, Monsieur de Renty qui connoissoit assez l'importance de ce divin commerce, desirant d'apprendre de sa bouche sa maniere d'oraison, la sollicité un jour sur cette matiere. Mais son humilité luy fit trouver des excuses à cette demande, luy disant qu'elle estoit indigne de faire oraison ni d'en parler. Neanmoins se sentant pressée, elle luy dit naïvement ce qui se passoit en elle ; ce qui le surprit & le remplit d'étonnement, trouvant qu'elle n'avoit pas besoin de ses amis ; & qu'elle n'estoit pas moins sçavante que luy dans la pratique, quoy que possible pour la theorie elle eust un peu moins d'intelligence.

Allusion à nouveau au chap. XVIII, p. 106. De même que dans le *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, « Avis au lecteur », p. 191.

<sup>906</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. VIII, p. 43.

<sup>907</sup> *Ibid.*, chap. X, p. 56 et chap. XXI, pp. 125-126 : « 300 messes » ; *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XIII, p. 271 ; chap. XXII, pp. 328-329 : « neuf messes » ; chap. XXIII, p. 333 ; chap. XXV, pp. 344-345 : « 30 messes » ; chap. XXXIII, pp. 399-400 : « plusieurs messes » ; chap. XXXIV, pp. 404-405 : « deux messes » ; chap. XXXV, p. 410 : « trois messes » ; chap. XXXVI, pp. 420-426 : elle fait dire des messes pour son avocat qui l'as fait beaucoup pleurer et souffrir ; chap. XXXVII, pp. 428-429 : « une messe puis une autre », p. 431 : « trois messes » ; chap. XXXVIII, p. 437 : « une messe » ; chap. XXXIX, p. 443 : « une messe » et p. 449 : « une messe ».

<sup>908</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXI, p. 125 et *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XIV, pp. 274-276 ; chap. XXXIX, pp. 449-450.

<sup>909</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XL, pp. 459-460 : elle donne à trois reprises un écu à celle qui lui avait intenté un procès ainsi que des fruits et un dîner ; chap. XLI, p. 462.

confusion, & qui est une image de l'enfer pour une ame d'oraison) elle disoit qu'elle y demuroit recueillie avec autant de calme, que dans son cabinet<sup>910</sup>.

La baronne de Neuville semblait indifférente au bruit qui l'entourait et parvenait à se concentrer dans tous les lieux où elle devait être présente, y compris durant ses procès. Ces derniers ont été longs et difficiles pour elle :

[...] environ dix ou onze ans, a donné de grands exercices à nostre solitaire ; luy renversant tout l'ordre estably dans sa petite famille, par des sollicitations co[n]tinuelles de jour & de nuit [...] Cette chicane a esté jugée des personnes intelligentes, l'une des plus terribles qu'on aye veu depuis cent ans dans le Palais : car c'estoit comme une hydre, de laquelle à mesure qu'on avoit abbatu une teste, on en voyoit pulluler une autre<sup>911</sup>.

La métaphore mythologique sert à renforcer la cruauté d'un procès interminable infligé à une « pauvre veuve »<sup>912</sup>. Mère Mectilde du Saint-Sacrement partage le même sentiment à l'égard des affaires qui accablent la comtesse de Rochefort :

Serait-il possible que Notre Seigneur vous remette dans le labyrinthe de vos procès. Hé mon Dieu ! n'est-ce pas assez souffrir depuis tant d'années ? Le sacrifice n'est-il pas assez grand dans tant et tant d'agonies et de morts qu'il vous a fallu soutenir enfin, je ne saurais croire que tout soit renversé, et j'espère que Dieu touchera ceux qui vous accablent<sup>913</sup>.

La compassion à l'égard de la comtesse est totale puisque Mère Mectilde « participe à [sa] langueur et ressent vivement [sa] peine »<sup>914</sup>.

Il nous semble que les leçons principales de cette *Vie* sont relatives au détachement des biens temporels. Il se pourrait donc que Mère Mectilde ait convié la comtesse à cette lecture pour cette raison essentielle. Mère Mectilde sermonne fréquemment son amie sur ce point, lui écrivant : « Hélas ! ma très chère Sœur, que vous êtes mercenaire ! »<sup>915</sup>. Furetière donne du mot la définition suivante : « qui est intéressé, facile à corrompre, qui fait tout pour de l'argent »<sup>916</sup>. Dans une lettre où il n'est question que des procès de la comtesse de Rochefort, Mère Mectilde met une nouvelle fois en lumière sa

---

<sup>910</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XVI, pp. 90-91.

<sup>911</sup> *Ibid.*, chap. XXI, p. 125. Le mot « hydre » est également employé par la baronne. Sur ce point, *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XVIII, p. 298 et chap. XXIII, p. 330.

<sup>912</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXI, p. 125.

<sup>913</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 259.

<sup>914</sup> *Ibid.*

<sup>915</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>916</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Mercenaire ».

concupiscence : « la crainte que vous avez de les perdre [les procès] vous tyrannise étrangement, et si nous sondons le fond c'est que vous n'êtes pas assez chrétienne, parce que vous répugnez fort à la pauvreté, douleur et mépris »<sup>917</sup> ; or « si vous êtes bonne chrétienne vous aurez infiniment plus en Jésus Christ que vous ne sauriez perdre au regard du monde ; et pour être chrétienne on n'est pas toujours pauvre par réalité »<sup>918</sup>. À l'inverse, la baronne de Neuville est présentée comme une « illustre veuve » absolument détachée des biens terrestres<sup>919</sup>. La comtesse de Rochefort doit donc prendre exemple sur la baronne en se détachant de ses biens, mais aussi face aux calomnies professées contre elle afin de les supporter avec charité et douceur. Mère Mectilde lui écrit : « ne vous attachez à rien de vous-même, laissez-vous conduire ; si on vous humilie souffrez-le »<sup>920</sup> ; or la *Vie* de la baronne mentionne : « Helas : toute sa vie est un tissu de ces trophées, particulièrement lors que son frere luy dit que celuy qui la molestoit par les procez avoit dit une horrible calomnie contr'elle ; tant s'en faut qu'elle se troublast de cét outrage, qu'elle persista toujourns dans la volonté de luy faire le bien qu'elle avoit projeté »<sup>921</sup>. Dans ses lettres, la baronne de Neuville exprime pourtant qu'elle reçût l'annonce des procès « avec déplaisir & amertume de cœur, considerant le grand embarras où [elle] alloi[t] estre plongée ; & par consequent prevoyant la perte de [sa] solitude, de [son] silence, & du paisible commerce avec Dieu le plus grand dommage qui puisse arriver à une ame en ce monde »<sup>922</sup>. Elle décide alors de se tourner vers Dieu et d'implorer son secours afin d'accueillir « ces grands contraires dans son plus intime pour l'amour de [Lui] »<sup>923</sup>. Son biographe écrivait également qu'il fallait « souffrir avec patience les injures & les moqueries, mais encore [...] les desirer & [...] les aimer »<sup>924</sup>. Il est nécessaire de se conformer à la volonté divine en toutes circonstances. La comtesse de Rochefort devait d'ailleurs interioriser cette citation biblique de la baronne : « Ayez

---

<sup>917</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 107-108 et p. 211.

<sup>918</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>919</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXII, pp. 129-130 ; elle le dit elle-même dans le *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XIII, p. 269 ; chap. XVII, pp. 290-292 ; chap. XXXV, p. 412 ; chap. XLIII, pp. 486-487.

<sup>920</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 111.

<sup>921</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXV, p. 151.

<sup>922</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XIII, p. 268 ; chap. XXI, p. 321 : « le plus grand sacrifice qu'elle puisse faire ».

<sup>923</sup> *Ibid.*, chap. XIII, p. 269.

<sup>924</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XXV, p. 151.

vos ennemis, benissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, & priez pour ceux qui vous persecutent »<sup>925</sup>. Cette abnégation personnelle demandait toutefois un acquiescement de la volonté, une « coopération de l'âme, laquelle coopération se fait par le mouvement, l'infusion & l'onction de cet esprit qui regne en elle : & c'est ce qui fait enfanter à l'ame ces actes, qui luy font aimer pour l'amour de Dieu ce qu'elle abhorre, qui luy font cherir ce qui la blesse, qui luy font embrasser ce qui l'outrage, qui luy font accepter ce qu'elle rejette, & vouloir ce qu'elle ne veut »<sup>926</sup>. La baronne de Neuville aime employer des anaphores, des métaphores, des gradations et des hyperboles pour davantage imprimer dans le cœur de son directeur, les mouvements de son âme. Les procès sont sous sa plume comparables à une « tempête », une « tourmente », des « agitations & furie des vagues »<sup>927</sup>, « des séminaires d'humiliations & de mortifications »<sup>928</sup>, des « calamitez »<sup>929</sup>, « des occasions où l'ame estoit piquée & déchirée des plus pestilentes & gresillantes aversions »<sup>930</sup>, « un fléau & [...] une pepiniere de persecutions »<sup>931</sup>, mais encore « le choq du monde le plus insupportable à la noblesse de l'esprit humain »<sup>932</sup>. Cependant, un jour de l'an 1647, un « mouvement » lui vint lui permettant d'éviter les tracasseries des procès tout en « gard[ant] la solitude »<sup>933</sup>. Pour cela, il lui fallait impérativement prendre un avocat sur lequel se décharger de ses embarras. Mère Mectilde conseillait également à la comtesse de Rochefort de se soulager auprès d'une amie : « Je ne puis me persuader que sa Providence vous laisse précipiter dans la misère vous et votre famille [...] toutefois si la nature s'accable prenez un peu de secours en vous déchargeant auprès de quelqu'une de vos amies. Si j'osais je m'offrirais à vous ; mais ne parlez plus de moi, car je suis opposée à votre bonheur par ma malignité »<sup>934</sup>. Mère Mectilde se sent trop mauvaise pour secourir son amie dans sa tourmente judiciaire. Elle est pourtant elle aussi confrontée à de nombreux procès dans sa vie. La baronne de Neuville n'a pas toujours suivi les conseils du juriste : lors d'un procès qui l'opposait

---

<sup>925</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XIII, p. 271 ; chap. XXII, p. 327 ; chap. XXXIV, p. 404 ; chap. XXXVII, pp. 431-432 ; chap. XXXIX, p. 449.

<sup>926</sup> *Ibid.*, chap. XIII, p. 273.

<sup>927</sup> *Ibid.*, chap. XVII, p. 288.

<sup>928</sup> *Ibid.*, chap. XVII, p. 289.

<sup>929</sup> *Ibid.*, chap. XVII, p. 293.

<sup>930</sup> *Ibid.*, chap. XVIII, p. 298.

<sup>931</sup> *Ibid.*, chap. XXIII, p. 330.

<sup>932</sup> *Ibid.*, chap. XXIII, p. 332.

<sup>933</sup> *Ibid.*, chap. XVII, p. 289.

<sup>934</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 255.

à son beau-frère, elle choisit la conciliation au lieu de plaider. Elle aurait souhaité demander l'avis de son confesseur sur ce sujet, mais ce dernier étant absent, elle suivit alors « les mouvements de l'esprit »<sup>935</sup>. La résignation totale à la volonté de Dieu transforma radicalement son opinion sur les procès : « ils devenoient les objets de son amour & de sa joye » parce que Dieu répandait ses grâces en elle si bien qu'elle « eusse volontiers embrassé, chery & baisé tous les procez »<sup>936</sup>. Ceux-ci accaparaient tout son temps si bien qu'elle ne pouvait plus prier : de l'aurore à dix ou onze heures du soir, elle était chez son avocat<sup>937</sup>. Elle adressait donc à Dieu des « œillades amoureuses »<sup>938</sup>, lui faisait des « offrandes generales »<sup>939</sup> et des actes de contrition<sup>940</sup> pour lui témoigner sa fidélité et sa résignation à tout ce qu'Il exigeait d'elle pour « [son] pur honneur et [sa] plus grande gloire<sup>941</sup>. Dieu était « plenipotentiaire & souverain Seigneur en [elle], avec droit & pouvoir de [l']envoyer, de [l']employer, & de [lui] faire faire tout ce qu'il luy plairoit »<sup>942</sup>. La baronne écrivait que l'âme « sort de ces pratiques avec paix, vaillante, & avec une douceur victorieuse qui ne s'acquiert qu'à la pointe de l'épée, & au milieu des ennemis »<sup>943</sup>.

La baronne ressentait aussi un profond malaise à l'idée de dépenser autant d'argent dans les procès<sup>944</sup>, car elle jugeait que les pauvres en étaient « frustrés »<sup>945</sup>. Elle s'identifiait donc à une monnaie dont seul Dieu jugeait de la valeur<sup>946</sup>, ce qui avait eu pour conséquence qu'avant de dépenser une somme, elle lui adressait ces mots : « J'entends, je desire, & je vous prie de recevoir cét argent comme si j'en allois delivrer

---

<sup>935</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XVIII, pp. 295-296.

<sup>936</sup> *Ibid.*, chap. XVIII, p. 299.

<sup>937</sup> *Ibid.*, chap. XIX, p. 301.

<sup>938</sup> *Ibid.*, chap. XIX, pp. 302-303.

<sup>939</sup> *Ibid.*, chap. XIX, p. 303.

<sup>940</sup> *Ibid.*, chap. XXI, pp. 318-319.

<sup>941</sup> *Ibid.*, chap. XIX, p. 305 ; chap. XX, p. 309 ; chap. XXI, p. 322 ; chap. XXII, p. 323 ; chap. XXIII, p. 328 ; chap. XXX, pp. 379-380 ; chap. XXXIII, p. 399 ; chap. XXXIV, p. 405 ; chap. XXXV, p. 415 ; chap. XXXVII, p. 428 ; chap. XXXVII, p. 433 ; chap. XXXVIII, pp. 440-442 ; chap. XXXIX, p. 443, p. 446, pp. 449-450 ; chap. XL, pp. 454-456 ; chap. XLII, p. 474 ; chap. XLIII, p. 485 et chap. XLIV, p. 493.

<sup>942</sup> *Ibid.*, chap. XXI, p. 321.

<sup>943</sup> *Ibid.*, chap. XXIII, p. 331 ; chap. XXXIX, p. 449.

<sup>944</sup> Notamment lorsqu'elle doit déboursier 800 livres pour l'arrêt de 1646, la partie adverse n'étant pas condamnée aux dépens.

<sup>945</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XX, pp. 308-309 et chap. XLI, pp. 463-464 : « bien estoit ravy aux pauvres ».

<sup>946</sup> *Ibid.*, chap. XIX, pp. 303-305.

des prisonniers, ou comme si j'en allois faire telle ou telle œuvre de miséricorde »<sup>947</sup>. L'esprit enseignait à son âme cette « multitude d'inventions »<sup>948</sup> pour continuer de l'honorer en ces occasions. En conséquence, vaquer aux procès et vaquer aux exercices spirituels, dépenser de l'argent dans les procès et les œuvres de miséricorde n'étaient qu'une seule et même chose pour elle<sup>949</sup>. La subsistance de la baronne n'était cependant pas assurée d'autant qu'elle donnait systématiquement en sus des messes qu'elle faisait célébrer, un quart d'écu à la sacristie<sup>950</sup>. Elle se décida à demander la permission de son confesseur pour vendre sa vaisselle d'argent malgré l'opposition d'une de ses domestiques qui préférait la prévenir qu'en cas d'extrême nécessité, elle n'aurait plus rien pour vivre<sup>951</sup>. Sa subsistance ayant toujours été assurée par Dieu<sup>952</sup>, cela la confortait dans son souhait de vendre son argenterie<sup>953</sup>. En 1648 cependant, elle craignit de tomber « dans une réelle pauvreté & d'une véritable mendicité » si elle venait à perdre son nouveau procès<sup>954</sup>. Ce futur l'angoissait énormément puisqu'une « personne qui n'a pas été élevée en cet état, & qui s'est veuë dans le monde assez éloignée de cette condition » est fort sensible à ce changement de situation<sup>955</sup>. On la menaça également de lui faire des procès toute sa vie, ce qui l'accabla entièrement<sup>956</sup>, mais elle était prête à l'accepter, car Dieu en avait décidé ainsi. La baronne de Neuville n'avait donc plus un sou. Son frère décida alors de vendre les « papiers de chicane » qui encombraient sa chambre en les revendant pour de l'argent (quarante ou cinquante sols) à des « beurrières »<sup>957</sup> et les papiers originaux, à la partie adverse<sup>958</sup>. Les arrêts de la baronne servaient donc à envelopper les mottes de beurre de Paris et elle dû tout mettre en œuvre pour les récupérer.

Ce que la comtesse de Rochefort a pu lire dans cette *Vie* doit l'encourager à affronter ses procès. La baronne est un modèle qui rehausse l'image de la femme dans l'Église. Le P. Cyprien de la Nativité ne tarit pas d'éloges à propos de la baronne qu'il

---

<sup>947</sup> *Ibid.*, chap. XX, p. 310 et chap. XLI, p. 465.

<sup>948</sup> *Ibid.*, chap. XX, p. 310 et p. 321.

<sup>949</sup> *Ibid.*, chap. XXII, p. 323 et chap. XLI, pp. 466-467.

<sup>950</sup> *Ibid.*, chap. XXIII, p. 333.

<sup>951</sup> *Ibid.*, chap. XXIV, pp. 336-337 et p. 340.

<sup>952</sup> *Ibid.*, chap. XXIII, pp. 333-334.

<sup>953</sup> *Ibid.*, chap. XXIV, p. 340.

<sup>954</sup> *Ibid.*, chap. XXXV, pp. 411-412 et chap. XXXVIII, p. 438.

<sup>955</sup> *Ibid.*

<sup>956</sup> *Ibid.*, chap. XXXIX, pp. 444-446.

<sup>957</sup> *Ibid.*, chap. XVIII, pp. 299-300.

<sup>958</sup> *Ibid.*, chap. XXXV, p. 411.

considère comme « une des grandes merveilles »<sup>959</sup> du siècle et « déclare qu[il] la tien[t] pour une des plus grandes servantes de Dieu qui ait paru dans le monde depuis cent ans »<sup>960</sup>. Le biographe peut à juste titre être rangé parmi les apologistes des femmes même si les écrits de Madeleine Robineau invitent le lecteur à une tout autre perception : celle d'une personne soumise.

L'aide spirituelle apportée à la comtesse de Rochefort par cette lecture ne nous est pas connue. La correspondance des deux femmes n'évoque pas les bienfaits reçus ni le soutien moral auquel la comtesse de Rochefort pouvait s'attendre en lisant un tel livre. Il ne fait cependant guère de doute que les deux amies aient échangé des propos sur la *Vie de la baronne de Neuville*, mais ceux-ci, à défaut d'être transcrits, étaient davantage prononcés à voix basse dans l'enceinte du monastère parisien.

Mère Mectilde du Saint-Sacrement donne encore à lire à la comtesse des ouvrages qui, selon elle, sont les plus adaptés à son état : « Je suis d'avis que vous vous serviez du *Trésor Spirituel* souvent, et du *Chrétien Intérieur*. Ce sont les deux livres les plus efficaces pour votre âme »<sup>961</sup>.

### c) *Le Trésor spirituel*

Il existe deux ouvrages ayant pour titre le *Trésor spirituel*. Le premier est composé pour les bénédictines de l'abbaye de Saint-Jean de Bonneval-les-Thouars<sup>962</sup>. Cet ouvrage permet à la religieuse d'identifier toutes les fêtes rythmant l'année liturgique, mais est aussi une aide précieuse pour méditer, prier et se préparer spirituellement aux fêtes. Il est composé de quatre parties subdivisées en autant de considérations qu'il y a de jours concernés. Par exemple, la période de l'Avent est envisagée semaine après semaine jusqu'à la veille de Noël, puis au jour de Noël proprement dit. La bénédictine peut donc se référer à la fête qui lui convient et ainsi mettre à profit et en application dans sa vie quotidienne, les conseils contenus au sein de ce livre.

---

<sup>959</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville*..., *op.cit.*, chap. XXXI, p. 178 et p. 187.

<sup>960</sup> *Ibid.*, chap. XXXI, pp. 178-179.

<sup>961</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 218.

<sup>962</sup> *Trésor spirituel des âmes religieuses. Composé de plusieurs dévotes considérations pour l'entretien des âmes religieuses dans l'Oraison mentale. Divisé en quatre parties générales. Pour les religieuses bénédictines de l'Abbaye de Saint-Jean de Bonneval les Thouars à l'instance de Très-Illustre & très vertueuse Dame Madame Louyse de Chastillon, ditte du S. Esprit, Abbessse de cette mesme Abbaye, 1637.*



Le second ouvrage a été écrit par le R. Père Jean-Hugues Quarré, de l'Oratoire<sup>963</sup>. Le sujet de ce livre peut se résumer en un seul mot : l'abandonnement. L'auteur le dit lui-même dans son adresse « Au lecteur » : « je propose peu de chose en apparence (car je ne parle que de l'abandonnement), mais en effet je dis tout »<sup>964</sup>. Cet ouvrage, divisé en cinq parties, a pour vocation d'amener le lecteur dévot vers l'abandon de l'âme et la parfaite imitation des vertus de Jésus-Christ. Plusieurs chapitres du livre font écho aux propos tenus par Mère Mectilde. On retrouve en effet chez le Père Quarré des conseils pour humilier son esprit, être pur de cœur et pratiquer l'abnégation en tous lieux<sup>965</sup>. Il y a aussi la nécessité que « l'âme doit faire profit de tout ce qu'il luy arrive, & le supporter avec soumission à la conduite de Dieu »<sup>966</sup>, ou encore la manière de supporter les humiliations, les contradictions et les peines<sup>967</sup> : autant de conseils que Mère Mectilde a elle-même prodigué à la comtesse de Rochefort. Le contenu de cet ouvrage nous amène donc à envisager qu'il s'agit bien là du livre conseillé par Mère Mectilde à la comtesse. Même si Mère Mectilde est une bénédictine et que le premier ouvrage est destiné aux religieuses de la Règle de saint Benoît, le fait qu'elle répète sans cesse à la comtesse de Rochefort de s'abandonner entièrement à la conduite de Jésus-Christ nous fait donc pencher pour le second ouvrage.

#### **d) Une lecture dans la lignée spirituelle mectildienne : le *Chrétien Intérieur***

Recommander la lecture du *Chrétien Intérieur* de Jean de Bernières à la comtesse de Rochefort n'est absolument pas surprenant de la part de Mère Mectilde. Nous avons déjà évoqué les liens unissant le laïque et les deux femmes. Rappelons cependant au lecteur que Jean de Bernières est dès l'année 1643, très proche de la bénédictine avant de devenir son directeur spirituel après la mort du P. Chrysostôme de Saint-Lô (v.1594-1646) et qu'il côtoie aussi, quelques années plus tard, la comtesse de Rochefort. Dans une lettre, Jean de Bernières écrit d'ailleurs à Mère Mectilde : « vous êtes la meilleure amie

---

<sup>963</sup> *Thrésor spirituel, contenant les excellences du Christianisme, et les addresses pour arriver à la Perfection Chrestienne par les voyes de la grâce, & d'un entier abandonnement à la conduite de JÉSUS-CHRIST. Par le R. P. Jean Quarré, prestre de l'Oratoire, Docteur en Théologie. Reveu & corrigé par l'Autheur, 3<sup>e</sup> éd., Bruxelles, Philippe Vieugart, 1657.*

<sup>964</sup> *Ibid.*, Adresse « Au Lecteur », non paginé.

<sup>965</sup> *Ibid.*, partie III, chap. 6-11, pp. 179-227.

<sup>966</sup> *Ibid.*, partie IV, pp. 275-284.

<sup>967</sup> *Ibid.*, partie IV, chap. 10, pp. 298-305.

que j'aie au monde, du moins je le crois »<sup>968</sup>. L'intensité de leur relation est telle que l'on comprend la peine ressentie par Mère Mectilde à l'annonce de la mort de son ami et père spirituel. Elle s'empresse d'écrire le 7 mai 1659 une lettre à la comtesse de Rochefort afin de l'informer de sa perte<sup>969</sup>.

À l'instar de sa consœur Madeleine de Franc, la comtesse de Rochefort lit donc l'ouvrage posthume de Jean de Bernières. Elle doit certainement puiser au « cœur de l'ouvrage », au Livre VII, où il est uniquement question d'Oraison et de contemplation<sup>970</sup>. Mère Mectilde l'invite d'ailleurs à avoir de la dévotion pour Jean de Bernières juste avant de lui écrire de poursuivre avec constance ses oraisons quotidiennes<sup>971</sup>. Jean-Marie Gourvil considère qu'« il s'agit de l'un des textes les plus importants de l'histoire du sentiment religieux »<sup>972</sup>. Il est de surcroît nécessaire de préciser que le *Chrétien Intérieur* est un livre plus ou moins fiable en fonction de l'édition utilisée. Dominique Tronc a parfaitement synthétisé l'histoire mouvementée de l'édition de ce livre au succès retentissant<sup>973</sup>. L'historien reconnaît qu'en dépit des modifications successives apportées à l'ouvrage, le livre VII de l'édition de 1660 est « toutefois remarquable »<sup>974</sup>. La chronologie des lettres nous invite à penser qu'il s'agit précisément de cette édition<sup>975</sup> que la comtesse de Rochefort a entre les mains<sup>976</sup>. Mère Mectilde est la plus à même de l'orienter vers les écrits de son directeur et ami, car elle connaît son style, ses préoccupations, ses conseils et sa pratique de l'oraison. La correspondance des deux amies ne fait pas explicitement référence à des chapitres ou passages particuliers du livre pouvant nourrir l'âme de la comtesse. Nous pensons que cela n'est aucunement le fruit d'une négligence, mais plutôt le signe d'une totale confiance de la part de Mère Mectilde

---

<sup>968</sup> Bernard Pitaud, « La direction spirituelle de Mère Mectilde par Bernières », dans *Rencontres autour de Jean de Bernières*, Paris, Parole et Silence, coll. « Mectildiana », 2013, pp. 178-216. Ici, p. 179.

<sup>969</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 108.

<sup>970</sup> Jean-Marie Gourvil, « L'école et l'éducation des deux XVII<sup>e</sup> siècles », dans *Rencontres autour de Jean de Bernières*, *op.cit.*, pp. 362-369. Ici, p. 373.

<sup>971</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 201.

<sup>972</sup> *Ibid.*

<sup>973</sup> Dominique Tronc, « Jean de Bernières, sources et influences sur l'histoire de la spiritualité », dans *Rencontres autour de Jean de Bernières*, *op.cit.*, pp. 381-421. Ici, 381-390.

<sup>974</sup> *Ibid.*, p. 389.

<sup>975</sup> *Le Chrétien Intérieur ou la conformité intérieure que doivent avoir les chrétiens avec Jésus Christ, divisé en huit livres, qui contiennent des éléments tous divins, tirés des Écrits d'un grand serviteur de Dieu de notre Siècle, par un Solitaire* [Jean-François d'Argentan], Rouen, Claude Grivet, 1660.

<sup>976</sup> Mère Mectilde lui écrit en octobre 1661. Sur ce point, MBIC Rouen, P. 110, p. 218.

envers les choix de la comtesse de Rochefort. Il ne faut donc pas être surpris de lire que Mère Mectilde lui laisse une entière liberté pour le choix de ses lectures : « Voyez quels livres vous désirez lire : il n'en faut point de curieux, mais de très solides matières, des vraies vertus et abnégation de vous-même »<sup>977</sup>. Ces « livres solides » ne nous sont pas connus, mais il est fort probable que la comtesse de Rochefort ait choisi des ouvrages en lien direct avec des auteurs qu'elle côtoyait ou qu'on lui recommandait par une autre voie. Les Dames de la Purification ont pu être des conseillères zélées sur ce point précis de même que ses directeurs de conscience successifs.

#### e) Les lectures spirituelles annexes

La vie religieuse attirait profondément la comtesse de Rochefort. Durant un laps de temps assez long, elle a songé à entrer au monastère des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, rue Cassette. Ensuite, en tant que pensionnaire du monastère, elle fut amenée à lire les ouvrages rédigés par Mère Mectilde et le directeur de conscience de celle-ci, le Père Épiphanie Louys (1614-1682), abbé prémontré d'Étival et confesseur de la princesse Marguerite de Lorraine. Selon le manuscrit actuellement conservé au monastère des bénédictines de l'Immaculée-Conception de Rouen, la comtesse de Rochefort fait au cours de l'année 1668, une retraite spirituelle au monastère parisien. Elle y lit assidûment les *Constitutions pour la conduite du régime de la Congrégation des Filles bénédictines du Très Saint-Sacrement* tout en pensant que ses « infirmités » et son âge ne lui permettront pas d'observer strictement ce qui y est prescrit. L'année suivante, elle envisage de devenir sœur converse pour un motif simple : sa vue défaillante l'empêche de chanter quotidiennement l'office divin<sup>978</sup>. En tant que proche amie de Mère Mectilde et habituée du monastère de la rue Cassette, la comtesse de Rochefort a dû lire les ouvrages écrits par Mère Mectilde à l'attention de ses « Filles du Saint-Sacrement », notamment un manuscrit qui circulait entre elles intitulé *La journée religieuse* au sein duquel Mère Mectilde exposait aux novices ce que signifiait pour elle de s'engager à une « véritable vie de bénédictines consacrées de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement et à la réparation »<sup>979</sup>. Selon la synthèse faite par Yves Poutet, six points principaux forment la trame du manuscrit : la fidélité à la Règle de saint Benoît,

---

<sup>977</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 253.

<sup>978</sup> MBIC Rouen, P. 101, pp. 860-862, cité dans Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 388.

<sup>979</sup> Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 363.

un exposé des relations que la future bénédictine doit avoir avec ses supérieures (respect, confiance, simplicité), la pratique de la pauvreté, des indications sur l'Office divin, les lectures spirituelles recommandées et enfin, le travail<sup>980</sup>.

En dernier point, il n'est pas rare que la comtesse de Rochefort rende compte à Mère Mectilde de ses lectures et lui demande son avis sur les livres qu'elle lit : « Très chère je vous renvoie votre liasse, que je n'ai eu le temps de voir qu'aujourd'hui. C'est un très excellent livre : vous le pouvez lire, et tâchez d'en faire usage en le pratiquant fidèlement : vous vous en trouverez très bien, étant toutes remplies de l'esprit de Jésus Christ. Continuez... »<sup>981</sup>. Madeleine de Franc adopte donc la même pratique que la comtesse de Rochefort : elle tient un livre où sont notés certains extraits des ouvrages lus dans son cabinet. Une fois notées, ces remarques sont utilisées lors des exercices spirituels, des oraisons et pour la méditation. La comtesse de Rochefort fait également part à Mère Mectilde des instructions de son directeur de conscience : « Ma très chère, et tout en Jésus Christ, j'ai lu le mieux que j'ai pu les réponses de votre bon père, mais je n'ai pas eu la grâce de recevoir l'onction que ces instructions devraient contenir, ni même la lumière pour y remarquer le pur esprit de Jésus Christ »<sup>982</sup>. À plusieurs reprises, il est fait allusion dans leur relation épistolaire à un passage lu dans une *Vie*, par exemple, comme nous l'avons déjà évoqué, un chapitre de la *Vie de Condren*<sup>983</sup>, mais ce qui nous semble le plus important et intéressant est la façon dont la comtesse de Rochefort doit lire les livres :

La lecture est excellente, mais il la faut faire en esprit d'oraison, sans aucune curiosité et sans activité, vous abandonnant à la grâce contenue dans les livres que vous lisez, et écoutant plus Dieu dans le fond de votre âme que le beau discours des livres. Il y a peu d'âmes qui lisent chrétiennement ; mais il y en a beaucoup qui lisent comme les philosophes, curieusement. N'ayez plus de désir de rien savoir que Jésus Christ. Tâchez de ne point démentir par votre vie et vos mœurs la qualité sainte que vous portez. [...] À mon avis vous ne devez point vous surcharger de lectures, mais lire les livres conformes à votre état présent, pour vous enseigner la fidélité que vous devez pratiquer ; et peu à la fois, afin que vous vous laissiez plus à la grâce intérieurement qu'à la satisfaction que vous pourriez prendre aux lectures<sup>984</sup>.

La comtesse de Rochefort doit donc lire avec parcimonie des livres adaptés à son état intérieur du moment et conformes à son statut de veuve vivant dans le monde et désirant se sanctifier. Mère Mectilde la met en garde de ne pas entreprendre des lectures

---

<sup>980</sup> *Ibid.*, pp. 363-366.

<sup>981</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 94.

<sup>982</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>983</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>984</sup> *Ibid.*, p. 115.

par simple curiosité. C'est là un conseil général que de nombreux Pères ont dû donner à leurs pénitentes. La comtesse de Rochefort doit toujours avoir à l'esprit de lire dans le but de progresser sur sa voie de « victime », en abandonnant les plaisirs qu'elle pouvait prendre à la lecture d'un ouvrage divertissant. Mère Mectilde n'est pas là pour lui conseiller la lecture de romans, mais bien pour l'orienter vers le pur abandon et l'anéantissement. Chaque lecture proposée par la religieuse est orientée vers ce dont l'âme de la comtesse de Rochefort a le plus besoin. L'oraison permettant de se mettre en présence de Dieu, les ouvrages ayant trait à cela lui sont les plus bénéfiques. Mère Mectilde guide, oriente, rassure, gronde et tempère la comtesse de Rochefort parce qu'elle sait pertinemment que celle-ci peut entendre ses mots, fussent-ils désagréables. Les livres sont un point d'appui nécessaire à la compréhension de ce qui se passe à l'intérieur de soi. Les leçons dispensées par lettres à la comtesse trouvent dès lors un écho favorable dans les livres, amenant ainsi la comtesse de Rochefort vers une meilleure oraison. Les termes de « joie, d'abjection, d'anéantissement, d'abandon, de pur amour, d'entendement, de sommeil des puissances, etc. » employés par Mère Mectilde sont autant d'expériences à vivre pour la comtesse de Rochefort. Les livres sont là pour la guider sur la voie de l'expérimentation d'elle-même et des différents degrés de l'oraison d'union, de quiétude...

La correspondance des deux femmes témoigne enfin de l'implication de la comtesse de Rochefort dans l'œuvre des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Il n'est pas anodin de savoir que Mère Mectilde lui envoie systématiquement une copie des réponses qu'elle a fait au Père Prieur, dom Placide Roussel, pour lui demander son avis<sup>985</sup>. Nous sommes en 1652 et la communauté des bénédictines de l'Adoration perpétuelle n'est pas encore fondée. Les religieuses habitent dans la « Maison Pinon », rue du Bac, proche des petits Jacobins, à Paris, et la comtesse de Rochefort occupe un hôtel voisin, puis quelques temps après une belle demeure rue Férou, à l'emplacement de l'actuel n° 6<sup>986</sup>. Elles s'envoient régulièrement des lettres par l'intermédiaire de leurs laquais. Les bénédictines multiplient les démarches depuis le 14 août pour obtenir l'autorisation d'exposer le Saint-Sacrement et le conserver dans leur

---

<sup>985</sup> *Ibid.*, p. 372.

<sup>986</sup> Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 208.

chapelle<sup>987</sup>. La comtesse de Rochefort prend alors activement part aux démarches pour aider son amie.

Ce chapitre a eu pour ambition d'expliquer les mécanismes psychiques utilisés par les Dames de la Congrégation de la Purification pour annihiler leur volonté et leur personnalité afin de se conformer à ce que Dieu attendait d'elles. Nous avons vu les trois mortifications principales auxquelles les Dames s'astreignaient, la plus importante, car la plus facile à atteindre, étant la mortification corporelle.

Nous avons ensuite évoqué les différentes oraisons que toute dévote qui se respectait devait expérimenter au cours de sa journée. Nous avons mis en lumière l'importance que revêtait pour les Dames de la Purification, la pratique de l'oraison mentale, et combien celle-ci était conseillée à cette époque par des auteurs tel que François de Sales.

Notre propos s'est ensuite déplacé vers les lectures spirituelles où nous avons, à travers l'expérience de Madeleine de Franc et de la comtesse de Rochefort, pu dresser un catalogue non exhaustif des ouvrages lus par des femmes dévotes au XVII<sup>e</sup> siècle. Nous avons ainsi pu remarquer l'omniprésence des *Vies* d'hommes et de femmes ayant marqué les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Sur ce point, le journal de Madeleine de Franc s'est révélé plus riche et détaillé que la correspondance de Mère Mectilde avec la comtesse de Rochefort.

Ce qu'il faudrait retenir des lectures de ces dévotes est la quête d'une meilleure connaissance spirituelle et intime d'elles-mêmes, de même qu'un moyen fort utile de se disposer à l'oraison. Chez Madeleine de Franc, il n'y a absolument aucun doute possible : ce qu'elle recherchait dans toutes les lectures entreprises, c'étaient des aides ponctuelles pour approfondir ses oraisons et être davantage en contact avec Dieu. En ce qui concerne la comtesse de Rochefort, il y avait davantage chez elle une recherche d'expériences personnelles pouvant faire écho aux difficultés rencontrées dans sa vie quotidienne. La lecture de la *Vie de la baronne de Neuville* était ainsi une manière de lui donner des leçons pour qu'elle garde une humilité profonde et une confiance absolue en Dieu durant ses interminables procès.

Enfin, nous avons pu remarquer que les deux femmes lisaient un même ouvrage : le *Chrétien Intérieur*. Cette lecture s'expliquait par un succès éditorial auprès des élites

---

<sup>987</sup> *Ibid.*, p. 166.

d'une part, mais aussi par une filiation spirituelle avec les disciples d'une « école de l'abandon et de l'anéantissement », d'autre part. En effet, il y avait transmission d'expériences entre le P. Chrysostôme de Saint-Lô, Jean de Bernières, Mère Mectilde du Saint-Sacrement et la comtesse de Rochefort. Mère Mectilde initiait la comtesse de Rochefort à ce qu'elle avait appris de ses Pères et amis spirituels tout en veillant bien à ne pas la brusquer en lui dispensant au goutte à goutte ce dont elle avait besoin pour progresser sur son chemin de victime consacrée.

## CHAPITRE XII

# LES DÉVOTIONS DES DAMES DE LA PURIFICATION

Les Dames de la Congrégation de la Purification, nous l'avons déjà amplement souligné, étaient des dévotes. À huis clos, dans leur chapelle particulière, certaines se plaisaient à verser des larmes de dévotion pour attiser leur piété et célébrer la solennité du moment présent. La Vierge, principale figure de leurs dévotions, était là, avec elles, pour les aider et les guider sur la voie de la sainteté. La congréganiste se voulait être une femme sainte dans le monde, une Philothée, revêtue d'étoffes parfois luxueuses, mais tout en restant religieuse, parfois ascète, dans son intériorité. La dévotion avait cependant de nombreuses définitions. Il importe donc pour notre propos de resituer cette définition dans le contexte du XVII<sup>e</sup> siècle et de redonner la parole à celles qui l'expérimentaient quotidiennement.

### A- Qu'est-ce que la dévotion au XVII<sup>e</sup> siècle ?

François de Sales consacre le premier chapitre de la première partie de son *Introduction à la Vie Dévote* à la description de la vraie dévotion. Au milieu de tant de dévotions contraires et d'interprétations de la dévotion, il explique à son lecteur comment s'y retrouver, car les définitions données à la vraie dévotion varient, au XVII<sup>e</sup> siècle, selon les personnalités. Voici quelle est la définition salésienne de la dévotion :

La vraie et vivante dévotion, ô Philothée, présuppose l'amour de Dieu ; ains elle n'est autre chose qu'un vrai amour de Dieu ; mais non pas toutefois un amour tel quel : car, en tant que l'amour divin embellit notre âme, il s'appelle grâce, nous rendant agréables à sa divine Majesté ; en tant qu'il nous donne la force de bien faire, il s'appelle charité ; mais quand il est parvenu jusques au degré de perfection auquel il ne nous fait pas seulement bien faire, mais nous fait opérer soigneusement, fréquemment et promptement, alors il s'appelle dévotion. [...] Bref, la dévotion n'est autre chose qu'une agilité et vivacité spirituelle par le moyen de laquelle la charité fait ses actions en nous, ou nous par elle, promptement et affectionnément ; et comme il appartient à la charité de nous faire généralement et universellement pratiquer tous les commandements de Dieu, il appartient aussi à la dévotion de les nous faire faire promptement et diligemment<sup>988</sup>.

---

<sup>988</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 1, pp. 18-19.



Pour le P. Cyprien de la Nativité, la véritable dévotion autrement dit la « sincère », c'est celle « qui consiste dans une bonne disposition de la volonté, & qui a cette promptitude & allegresse au service de Dieu »<sup>989</sup>. Madeleine de Franc, 5<sup>e</sup> sœur, en ce qui la concerne, juge qu'elle « applanit toute chose et ne desregle jamais l'ordre du mesnage ou ce n'est plus devotion »<sup>990</sup>. La dévotion réclame une bonne disposition de l'âme et du cœur. Elle demande aussi une bonne santé puisque, selon l'évêque genevois, « il faut accommoder la pratique de la dévotion aux forces, aux affaires et aux devoirs de chaque particulier »<sup>991</sup>. François de Sales renchérit en affirmant à Philothée que « non [...] la dévotion ne gêne rien quand elle est vraie »<sup>992</sup>. Comment discerner ce qui relève de la vraie dévotion de ce qui n'en est pas ? Pour François de Sales, « lorsqu'elle se rend contraire à la légitime vacation de quelqu'un, elle est sans doute fautive »<sup>993</sup>. Pour M<sup>me</sup> de Pringy, contemporaine des Dames de la Purification, « la fautive dévotion est le plus dangereux des vices [...], mais les femmes l'ont presque toujours par orgueil & par amour propre »<sup>994</sup>. L'auteure poursuit quelques pages plus loin son argumentaire : « C'est le propre de la fautive devotion de répandre l'orgueil dans une ame, & de lui faire aimer l'humilité lors qu'elle est abîmée dans la superbe, de faire estimer de peu d'importance les choses considerables, & de faire regarder comme choses considerables, celles qui sont de peu d'importance »<sup>995</sup>.

François de Sales enseigne donc à sa Philothée que la dévotion est fonction du statut social et de l'état de vie dans lequel elle se situe : « La dévotion doit être différemment exercée par le gentilhomme, par l'artisan, par le valet, par le prince, par la veuve, par la fille, par la mariée »<sup>996</sup>. La Congrégation de la Purification étant composée de femmes mariées et de veuves, de femmes fortes et de femmes affaiblies, la dévotion est différente selon les personnalités. Mère Mectilde s'adapte d'ailleurs à l'état de santé de la comtesse de Rochefort avant de lui prescrire quoi que ce soit.

---

<sup>989</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XV, p. 84.

<sup>990</sup> BM Grenoble, R 8686, f°66r° : samedi 24 juillet 1688.

<sup>991</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 3, pp. 22-23.

<sup>992</sup> *Ibid.*, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 3, p. 23.

<sup>993</sup> *Ibid.*

<sup>994</sup> M<sup>me</sup> de Pringy, *Les differens caracteres des femmes du siecle*, *op.cit.*, chap. III, pp. 35-36.

<sup>995</sup> *Ibid.*, pp. 40-41.

<sup>996</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 3, pp. 22-23.

## 1. L'apprentissage de la dévotion

Être dévot n'est pas inné. La dévotion demande un apprentissage long et fastidieux. François de Sales, qui a pourtant beaucoup d'expérience en la matière, ne se considère pas comme un dévot. Dans sa préface de *l'Introduction à la Vie Dévote*, il le rappelle à son lecteur afin de lui signaler que tout le monde est au même niveau, celui de débutant :

Au demeurant, mon cher Lecteur, il est vrai que j'écris de la vie dévote sans être dévot, mais non pas certes sans désir de le devenir, et c'est encore cette affection qui me donne courage à t'en instruire ; car, comme disait un grand homme de lettres, la bonne façon d'apprendre c'est d'étudier, la meilleure c'est d'écouter, et la très bonne c'est d'enseigner<sup>997</sup>.

On ne naît donc pas dévot, mais on le devient par la pratique, la prière et l'écoute. La *Philothée* est tout cela à la fois : un livre d'étude et de prières, un outil indispensable pour cheminer vers Dieu. Le trio fondateur de la Congrégation de la Purification grenobloise a conscience de ne pas être assez avancé dans le chemin de la dévotion pour être crédible aux yeux du monde. Pour cela, il paraît nécessaire à la comtesse de Rochefort, à Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon et à Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac de prendre une maîtresse qui est à même de les guider. Elles choisissent d'accepter parmi elles une roturière dotée d'une expérience qui leur est profitable à toutes :

nos jeunes sœurs mirent tous leurs soins pour se l'aquerir car elles consideroient que leur jeune aage, leur peu d'experience et le peu de profection qu'elles avoient fait de la devotion jusqu'alors decreditoient la bonne œuvre si elles n'avoient avec elles quelque personne comme celle-la capable de la accrediter<sup>998</sup>.

C'est donc auprès d'une femme plus âgée qu'elles (elles avaient alors une vingtaine d'années), Jeanne Le Veneur, que les sœurs font leur apprentissage. La roturière fait office de véritable initiatrice spirituelle. Les rudiments leur étaient inculqués dans leurs cabinets puis dans la chapelle particulière de la 3<sup>e</sup> sœur. Une fois instituées, les Dames de la Purification font construire une chapelle pour que les autres « sœurs » puissent à leur tour procéder au même apprentissage. Un problème majeur demeurait cependant : celui de nuire au service paroissial. Leurs contempteurs clamaient haut et fort que leurs pratiques dévotionnelles privées portaient atteinte au service public :

[...] la persecution ne cessa pas au contraire elle en devint plus violente parce que les gens de bien s'en meslerent croyant avoir droit d'examiner et censurer tout ce qui

---

<sup>997</sup> *Ibid.*, « Préface », p. 15.

<sup>998</sup> AD Isère, 26 H 222, f°9r°.

regardoit le bien ainsy ilz vouloient curieusement s'informer qu'est-ce qu'elles faisoient dans leurs assemblées et a quoy se terminoit tout cela critiquant tout et trouvant a redire a tout le chacun le voulant conduire a sa fantaisie et parloient mesme de les supprimer soubz pretexte que leurs assemblées deserteroient les parroisses et leur feroient quitter les esglizes pour faire leurs devotions dans leur chapelle particuliere au mespris du service divin qui se fait publiquement<sup>999</sup>

Le reproche qui leur est fait était fréquent au XVII<sup>e</sup> siècle : d'autres pieuses assemblées de congréganistes avaient eu à subir les mêmes brimades pour s'être réunies en privé<sup>1000</sup>. Afin de ne plus endurer les mêmes reproches, les Dames s'assemblèrent plus tôt et se rendirent ensuite en courant à travers les rues de Grenoble à l'église la plus proche de leur domicile respectif, quitte à arriver trempées de pluie ou de sueur.

## 2. La cérémonie du Jeudi Saint : un acte d'initiation

À l'intérieur de leur chapelle, les Dames s'adonnaient à de nombreuses pratiques dévotionnelles soit individuellement, soit collectivement. Les cérémonies pieuses de la semaine sainte avaient une valeur d'édification à la fois pour elles-mêmes et pour les jeunes orphelines dont elles avaient la charge. La cérémonie du lavement des pieds des pauvres était célébrée dans la maison des orphelines, à huis clos, ce qui témoigne de la ferveur avec laquelle elles souhaitaient célébrer le *triduum* pascal. Les Règles et le mémoire historique reviennent sur cette cérémonie. Au sein de ce dernier, les Dames insistaient sur l'Évangile selon saint Jean, chapitre 13, versets 1 à 15 :

A cella elles ont encore adjousté la celebre ceremonie du lavement des piedz le jeudy saint qui se fait dans leur chapelle aussy a huys clos par la superieure assistée de ses officieres en la personne des orphelines et en presence de toutes les sœurs rangées en haye toutes debout, pendant que l'une d'entre elles lit dans la Bible en françois sur un pupitre préparé, ayant deux sœurs avec deux flambeaux a ses costes l'esvangille de st Jean qui contient ce prodigieux mistere de l'abaissement du filz de dieu aux piedz de ses appostres et du don qu'il a fait aux hommes de son corps et de son sang en cette Cene mystique et apres que la superieure a achevé toutes les sœurs vont deux a deux par ordre de Reception baiser les piedz aux orphelines et cela se fait l'apres disner pour ne point manquer aux offices du matin dans leur paroisse et apres elles s'en vont de compagnie visiter le St Sacrement exposé dans les Esglises comme cet la coutume<sup>1001</sup>

Les Dames de la Purification détaillent la scène du lavement des pieds qu'elles reproduisent à l'instar des disciples de Jésus. Elles lisent l'Évangile en langue vernaculaire pendant que la supérieure procède à la cérémonie. Si le mémoire historique donne certains détails, les Règles sont encore plus riches puisqu'on y apprend de quelle

---

<sup>999</sup> *Ibid.*, f°18v°.

<sup>1000</sup> Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, *op.cit.*, p. 153.

<sup>1001</sup> AD Isère, 26 H 222, f°31.

couleur est la nappe recouvrant la table, quels sont les ornements nécessaires à la cérémonie ainsi que la position adoptée par chacune d'entre elles :

Le jeudy saint les sœurs ont accoustume de se randre a midy dans la chambre de la presentation de notre Dame demeure des orphelines ou elles font la ceremonie des lavemens des piedz a la maniere qui suit :

La supérieure donnera la charge à deux de ses adcistante de préparer ce qui est nécessaire scavoir : une table couverte d'un tapis ou nappe blanche, sur Icelle un crucifit voilé d'un costé et d'autre, des chandelliers avec des cierges ardans, elles feront préparer d'eau tiede avec des herbes odoriférantes, un bassin pour laver les piedz, un eyguyère demi-douzaine de servietes, une nappe pour ceindre la supérieure, des sièges pour les orphelines et de l'autre costé en feront mettre pour assoir toutes les sœurs et que le tout soit prest à l'heure assigné. Les deux députées se souviendront de la ferveur et dévotion avec laquelle saint Pierre et St Jean allèrent préparer le cénacle ou hostie, bon maistre fist la dernière fain et feront ses actions à leur imitation et pour la mesme fin. Tout estant prest à l'heure ordonnée, on fera ranger les treize orphelines sur leur siège, les sœurs entreront de deux en deux, les plus jeusnes passant les premieres, en leur rang, faisant une reverance au Crucifit et se rangeront à leur place. La mère entrera la dernière, suivi de ses deux adcistantes et yra à lachere qu'on luy aura préparée au-devant de la table sur laquelle le crucifit aura esté mis, la lectrice luy présentera le livre pour lire l'esvangile du jour, lequel ayant luu jusques à ces parolles. : « Jésus se saignit, prist de l'eau dans un bassin », elle guêtera le livre que la lectrice reprendra, pour continuer l'esvangile pendant que la cérémonie se fera, la première adcistante présentera la nappe à la supérieure pour seceindre, la seconde adcistante prandra l'esguière et le vase dans lequel il y aura de l'eau tiède, elle yra à la première orpheline, luy lavera le pied droit, l'essuyera, luy fera le signe de la croix dessus, puis le luy baisera ainsi consecutivement à toute treize. La première adcistante présentera la serviete pour essuyer, versant avec l'eyguiere un peu de l'eau sur le pied et l'autre changera l'eau du vase pendant que la mère essuyera le pied ou bien, pour plus de comodité, on en aura deux qu'une autre sœur ramplira alternativement. La mère ayant achevé de laver les piedz, la première adcistante luy donnera à laver les mains et l'autre luy présente une serviete blanche et prand la nappe et puis elle retourne vers sa chese. Toutes les sœurs yront de deux en deux baiser les piedz des orphelines et apres toutes les sœurs et orphelines se mettront à genoux devant le crucifit et diront le *miserere*<sup>1002</sup>.

Dans cette hypotypose, on remarque que la supérieure imite le Christ en se ceignant d'un linge blanc avant de procéder au lavement des pieds de chaque orpheline. Ensuite, chaque congréganiste de la Purification vient embrasser le pied que la supérieure vient de laver. Des chaises sont prévues afin que les Dames puissent s'asseoir en attendant leur tour. De même, il existe un cérémonial à respecter : les plus jeunes passent en premières, deux par deux, et la supérieure ferme la marche. Les ustensiles nécessaires à la cérémonie sont ici minutieusement décrits et l'on constate l'organisation des Dames qui prévoient le renouvellement de l'eau des aiguières à chaque fois qu'un pied est lavé. La purification du corps est ici aussi importante que celle de l'âme. La cérémonie s'achève par un

---

<sup>1002</sup> AD Isère, 26 H 221, n.f. : Règles, titre septième.

rassemblement de toutes les congréganistes et des orphelines qui, ensemble, se mettent à genoux et entament la récitation du psaume cinquantième.

La « figure » de dévotion principale des Dames de la Purification est sans contestation aucune, Marie. La Vierge occupe dans leur vie de femme une importance notable, car elles s'y conforment tout en ayant à l'esprit une soumission à sa volonté.

## **B- La dévotion mariale**

Lors du procès de béatification de François de Sales, Vincent de Paul narrait la dévotion constante que ce dernier avait pour la Vierge Marie :

Chaque jour, et la veille encore de quitter cette vie pour aller dans le sein de Dieu, il récitait le chapelet en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie avec une particulière dévotion. Avec quelle onction de suavité il s'adonnait à cet exercice et à la méditation qui l'accompagne c'est chose impossible à exprimer. Ces choses sont vraies, publiques et notoires<sup>1003</sup>.

Les Dames de la Purification, à l'instar de François de Sales, ont une dévotion inébranlable pour Marie. Marie encadre leur vie, elle est leur modèle : « La fin de ceste congrégation estant de consacrer à Dieu son cœur avec toutes ses affections comme la Vierge luy offrit son fils avec le sacrifice des colombes ou tourterelles et de s'employer tellement en leur perfection propre »<sup>1004</sup>. Contrairement aux Compagnies de la Propagation de la Foi<sup>1005</sup>, la Congrégation de la Purification avait vocation à être le cadre de leur vie spirituelle et Marie sert de référence majeure.

La Vierge occupe au XVII<sup>e</sup> siècle une place prééminente dans la dévotion des fidèles et notamment chez les femmes<sup>1006</sup>. Les livres de piété de la première moitié du siècle s'en font l'écho même si, selon Philippe Martin, on assiste à « une tardive poussée

---

<sup>1003</sup> Geneviève Pochat, *François de Sales et la Pauvreté*, *op.cit.*, article 33, pp. 233-234.

<sup>1004</sup> AD Isère, 26 H 221, f°155v°.

<sup>1005</sup> Catherine Martin, « La spiritualité de la Compagnie de la Propagation de la Foi : une dévotion de combat », dans *Revue de l'Histoire des religions*, vol. 217, 2000, pp. 517-530.

<sup>1006</sup> Stefano Simiz, - « Femmes et dévotion, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *op.cit.*, pp.61-62 ; « La place de la dévotion mariale dans les confréries modernes », dans *La dévotion mariale de l'An Mil à nos jours*. Actes du colloque international de Boulogne-sur-Mer réunis par B. Béthouart et A. Lottin, Arras, Artois Presses Université, 2005, pp. 177-188 ; « Verdun, ville dévote et cité mariale » et avec Philippe Martin « Temps et lieux des réformes ? », dans *Autour de la Congrégation de Saint Vanne et de Saint Hydulphe, l'idée de réforme religieuse en Lorraine*, actes des XXXIII<sup>ème</sup> J.E.M., Verdun - St Mihiel réunis par P. Martin et N. Cazin, Bar-le-Duc, Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 2006, pp. 51-65 et pp. 167-176.

des dévotions mariales »<sup>1007</sup>. La dévotion mariale est, nous le verrons, omniprésente chez les Dames de la Purification. Même si elles ne sont pas les seules à être incitées à vouer un culte à Marie, il n'en demeure pas moins que les traités du temps leur conseillaient d'adopter une dévotion « féminine » ; l'identification entre le sexe du fidèle et le sexe du modèle étant de ce fait plus aisée<sup>1008</sup>. Pour Jean de Viguerie, le modèle de la dévotion est d'ailleurs féminin<sup>1009</sup>. Les Dames de la Purification semblent avoir intégré ce rapport de la dévotion au féminin. La dévotion à la Vierge est en effet la raison d'être de leur Institut. La première ligne de leurs Règles le dit expressément : « Cette congrégation estant dressée à l'honneur de la très Sainte Mère de Dieu et sous le tiltre de la Présentation, chasque sœur doit tascher de se signaler en dévotion envers ceste reine des Anges »<sup>1010</sup>. L'appellation « Reine des Anges » est encore très récente à cette époque puisque qu'elle apparaît pour la première fois dans les Litanies de la Vierge, dites Litanies de Lorette,

---

<sup>1007</sup> Philippe Martin, *Une religion des livres (1640-1850)*, *op.cit.*, p. 221.

<sup>1008</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 464. Linda Timmermans écrivait :

Ce qui distingue encore les ouvrages à destination féminine, c'est la mise en valeur de la dévotion à la Vierge, et dans une moindre mesure, aux saintes, que les femmes devaient particulièrement honorer, invoquer et imiter. Ici encore, il s'agit d'une nuance, plutôt que d'une différence par rapport à l'idéal de la piété masculine : on ne souhaite pas que la piété féminine soit tout entière investie dans le culte marial et les hommes sont évidemment incités, eux aussi, à « cette dévotion [qui] est alors un des éléments les plus actifs de la Réforme catholique ». [...] Pour Puget de la Serre, la dévotion des femmes est bien une dévotion « féminine ». Mais il ne fait que généraliser un procédé fréquemment utilisé et fondé sur la psychologie et la pédagogie : l'identification se fera plus facilement si les modèles proposés sont des femmes.

Annick Delfosse ne semble pas, tout du moins en partie, partager cet avis :

En effet, du Moyen Âge jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, époque d'une forte féminisation de l'Église, Marie ne fait pas l'objet d'une dévotion typiquement féminine : les femmes ne fréquentent pas davantage les lieux de pèlerinages consacrés à la Vierge, ne sont pas plus nombreuses que les hommes dans les confréries mariales, ne mettent pas plus leur ordre ou congrégation religieuse sous la protection de la Mère de Dieu... En outre, rares sont les textes consacrés à Marie écrits par des femmes !.

Annick Defosse, « La figure de la Vierge Marie dans l'histoire des femmes et du féminisme », dans *Hieros. Bulletin annuel de la Société belgo-luxembourgeoise d'Histoire des Religions*, n°8, 2003, pp. 22-26. Ici, pp. 21-22. Une version en ligne est disponible sur le site de l'Université de Liège, Orbi : <http://hdl.handle.net/2268/796>.

<sup>1009</sup> Jean de Viguerie, « La femme et la religion en France, en milieu catholique, au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La Femme à l'époque moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>*. Actes du colloque de 1984, *Bulletin de l'Association des Historiens et modernistes des Universités*, n°9, Paris, PUPS, 1985, pp. 29-45..

<sup>1010</sup> AD Isère, 26 H 221, f°155v°.

approuvées par Sixte Quint en 1587<sup>1011</sup>. L'emploi par les Dames de la Purification de cette appellation indique que Marie est déjà reconnue dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle comme une figure indissociable des anges et, en particulier, de l'ange gardien. François de Sales invite d'ailleurs Philothée à prier son « bon ange », « qu'il associe à la Vierge, à saint Joseph et à d'autres saints »<sup>1012</sup> à deux moments forts de la journée : au lever et au coucher<sup>1013</sup>.

La scène de l'Évangile selon saint Luc<sup>1014</sup>, autrement dit la Présentation de Jésus au temple où l'on retrouve la figure d'Anne la prophétesse qu'elles citent en modèle, constitue *de facto* le fil directeur des prières des Dames de la Purification. La célébration de cette fête est d'ailleurs le jour qu'elles ont choisi pour renouveler leur protestation à la Vierge. Les Dames font souvent référence à des passages de l'Écriture ayant trait à la vie de la Vierge : « en toute leur conduite intérieure, elles mettront peine d'obéir avec pareil soing que la Vierge, leur maistresse, obéisoit à St. Joseph et leur communiqueront leur conscience avec pareille sincérité qu'elle mis son cher filz entre les bras de Siméon pour estre presanté à Dieu le Père dans le temple »<sup>1015</sup>. Le vocabulaire employé par les Dames témoigne de cette soumission à l'égard de la Vierge qui est non seulement leur maîtresse, mais aussi leur avocate et leur reine. Elles s'identifient complètement à elle. La Vierge est donc au centre de leur vie et de leur cœur. Elle fait également l'objet d'une intense ferveur au sein de leur cité, surtout le samedi. On remarque ici un parallèle avec Jean-Jacques Olier qui avait « pour pieuse coutume de célébrer comme une fête le samedi, jour consacré à la très -sainte Vierge »<sup>1016</sup>. Son directeur, Charles de Condren, l'encourageait en approuvant ses pratiques de dévotion, notamment celle « d'aller tous les samedis célébrer le Saint Sacrifice dans l'église de Notre-Dame »<sup>1017</sup>. Les Dames de la Purification comme Jean-Jacques Olier ne dérogeaient pas à cette règle.

Les Dames de la Purification ne se sont en effet pas contentées de la louer en secret dans leur chapelle particulière, mais ont souhaité mettre toute la ville sous son patronage. M<sup>me</sup> de Revel use à la fois de son réseau social et de son statut de femme proche de la

---

<sup>1011</sup> Anne Manevy, *L'ange gardien. Enjeux et évolution d'une dévotion*, Paris, Cerf, 2008, p. 59.

<sup>1012</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>1013</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 5<sup>e</sup> partie, chap. 8, p. 304. Voir aussi, 5<sup>e</sup> partie, chap. 2, p. 294.

<sup>1014</sup> *Évangile selon saint Luc*, 2, 22-39.

<sup>1015</sup> AD Isère, 26 H 221, f°155v°.

<sup>1016</sup> Étienne-Michel Faillon, *Vie de M. Olier, op.cit.*, éd. 1873, livre IV, p. 154.

<sup>1017</sup> *Mémoires autographes de M. Olier*, t. I, p. 220 cité dans *ibid.*, livre IV, p. 155.

reine mère (Anne d'Autriche), pour convaincre les gens du roi d'accepter que soient chantées les litanies de la Vierge tous les samedis et que des statues à son effigie prennent place dans toutes les rues principales de la ville :

Cet établissement si saint et si utile au public adjousta de nouvelles flammes au zèle de cette chère sœur et luy donna lieu d'entreprendre un ouvrage digne de son grand cœur et de l'amour dont elle bruloit pour la gloire de Dieu pour établir une dévotion publique et éclatante en l'honneur de la sainte Vierge. Elle employa tout ce qu'elle avoit de crédit auprès de Messieurs les gents du Roy pour qu'ils ordonnassent qu'on mettroit des statues de la ste Vierge dant tous les coings des principales rües de la ville ce qui fut heureusement exaucé. Outre cela, elle obtint de plusieurs personnes de la première qualité que l'on entretiendroit des lanpes allumées devant ces images et que l'on y chanteroit publiquement tous les samedys de l'année les litanies<sup>1018</sup>

Ériger des statues de la Vierge dans Grenoble était un moyen subtil d'amener des fidèles peu pratiquants à intensifier leur dévotion. C'était aussi une manière de répandre une dévotion et d'affirmer que dans une ville où le protestantisme subsistait dans quelques foyers, le catholicisme était bel et bien la religion du roi et *a fortiori*, celle de l'État. La ville de Tournon était également constellée de statues de la Vierge, placées en signe d'opposition au calvinisme<sup>1019</sup>. Cette consécration de Grenoble à la Vierge était concomitante à celle du Royaume de France. En novembre 1637, alors que la France était engagée aux côtés des princes protestants dans la guerre de Trente Ans, Louis XIII sous l'influence de son confesseur, le jésuite Nicolas Caussin, avait fait le vœu de consécration du Royaume à la Vierge. Le vœu solennel prononcé et connu de tous les contemporains ne faisait que reprendre celui que l'empereur Ferdinand II avait lui-même émis en 1620 avant de s'engager dans la guerre contre les Tchèques insurgés<sup>1020</sup>. Selon Louis Châtellier, ce vœu avait deux objectifs : le premier était de ranimer le culte de la Vierge dans toute la chrétienté ; le second, éminemment politique, consistait pour le souverain à « renforcer la cohésion des catholiques autour de sa personne »<sup>1021</sup>. La volonté de mettre le Royaume ou l'Empire sous la protection de la Vierge était donc commune à l'ensemble de l'Europe au XVII<sup>e</sup> siècle avec un apogée dans les deux décennies 1620-1640. Le cas de Grenoble n'est donc pas exceptionnel même s'il semble surprendre les voyageurs faisant halte dans la ville. Le manuscrit du profès Dominicain Vincent Laudun est parfaitement révélateur de cet état de fait :

---

<sup>1018</sup> AD Isère, 26 H 221, f°118r°.

<sup>1019</sup> Étienne-Michel Faillon, *Vie de M. Olier...*, *op.cit.*, éd. 1873, livre I, p. 207.

<sup>1020</sup> Louis Châtellier, *L'Europe des dévots*, *op.cit.*, p. 131.

<sup>1021</sup> *Ibid.*, p. 135.



Le peuple de ce païs [=Grenoble] est si dévot à la sainte Vierge qu'il ne s'est pas contenté de dédier ceste belle église à son honneur, mais encor il luy a voulu consacrer une chapelle en particulier, sous le titre de Nostre-Dame de Bon-Secours, où les fidèles vont en grande confiance exposer leurs nécessités spirituelles et temporelles à ceste puissante reyne du ciel et de la terre, et s'en retournent très contents et satisfaites de leurs demandes<sup>1022</sup>.

Ce témoignage est corroboré par celui du Strasbourgeois Élie Brackenhoffer. Lors de son passage à Grenoble en 1643, ce dernier écrivait dans son journal de voyage être frappé par la vue des maisons « tendues pour les grandes processions du 15 août auxquelles participent les ordres religieux, les corps de métiers, les parlementaires, les consuls ainsi qu'une grande foule de peuple »<sup>1023</sup>. La ville de Grenoble faisait ainsi « corps » autour de la Vierge.

Les Dames de la Purification sont, pour certaines, amies avec des femmes extrêmement dévouées à la Vierge. Ainsi en est-il de la comtesse de Rochefort et de la baronne de Neuville. Le biographe de cette dernière écrit : « elle avoit recours à la Vierge en toutes choses, & elle avoit cette devotion que d'honorer une de ses vertus chaque mois, & de conseiller encore cette devotion à d'autres personnes. Presque toutes les Messes qu'elle faisoit dire, estoient de celles qui sont offertes à Dieu, en l'honneur de cette Reine des Anges »<sup>1024</sup>. Elle-même écrivait à son directeur : « J'allay donc prier mon Confesseur de dire trois Messes pour cette ame [son adversaire dans le procès] en l'honneur de la tres -sainte Trinité, & le priay d'y faire memoire de la tres -sainte Vierge : car je ne puis faire aucune chose où elle n'aye part »<sup>1025</sup>. La Vierge est pour elle, comme pour les Dames de la Purification, « [sa] Reine & [sa] Maistresse »<sup>1026</sup>.

Le 30 août 1661, Mère Mectilde est très heureuse d'apprendre que la comtesse de Rochefort a confié ses maux (physiques et temporels) à la Vierge, car elle considère que

---

<sup>1022</sup> BM Avignon, Ms 1448, f°146r° cité dans *Pèlerinages et sanctuaires mariaux au XVII<sup>e</sup> siècle, Manuscrit du père Vincent Laudun dominicain*, édité et présenté par Bruno Maes, Paris, CTHS, 2008, p. 261.

<sup>1023</sup> Bernard Dompnier, « Vie sociale et vie religieuse en France en 1643-1644 d'après le journal du Strasbourgeois Brackenhoffer », dans *La découverte de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, 9<sup>e</sup> colloque de Marseille organisé par le Centre Méridional de Rencontres sur le XVII<sup>e</sup> siècle, 25-28 janvier 1979, n°590, Paris, CNRS, pp. 417-433. Ici, p. 426.

<sup>1024</sup> *Recueil des Vertus de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XV, pp. 88-89.

<sup>1025</sup> *Recueil des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville...*, *op.cit.*, chap. XIV, p. 275 et chap. XIX, p. 302.

<sup>1026</sup> *Ibid.*, chap. XXI, p. 321.

« c'est une bonne protection »<sup>1027</sup>. Sans son secours, rien ne pouvait réussir<sup>1028</sup>. Cela semble avoir été profitable à la comtesse puisqu'une semaine plus tard, Mère Mectilde lui enjoint des Actions de grâces : « Rendez grâces infinies à Notre Seigneur et à sa très sainte Mère : c'est elle qui a pris soin de votre affaire singulièrement cette fois et crois qu'elle continuera pour toujours »<sup>1029</sup>. Elle lui demande également de se rendre à Saint-Victor pour la prier<sup>1030</sup>, de même que de louer « la très sainte Vierge, sa très précieuse Mère de le [l'évêque de Toul] présenter à son Fils, d'en faire son ouvrage de le bénir et perfectionner dans la complaisance de son Fils »<sup>1031</sup>. Mère Mectilde « espère tout de sa bonté maternelle »<sup>1032</sup>. La Vierge s'est donc personnellement occupée des tracasseries de la comtesse de Rochefort afin de l'en délivrer et est toujours présente à ses côtés. Marie est la protectrice par excellence de la famille. La comtesse, en tant que Mère comme Marie l'était de Jésus, doit remettre ses enfants entre ses mains : « Vous êtes mère et c'est tout dire sur ce sujet, je vous prie de remettre votre chère famille entre les mains de la très sainte Vierge, faisant la sainte communion un jour de ses fêtes pour cela la suppliant de les recevoir comme ses enfants et de leur être Mère et protectrice et de ménager leur salut »<sup>1033</sup>. La comtesse de Rochefort doit non seulement s'abandonner totalement à Dieu, mais doit aussi laisser ce qu'elle a de plus cher au monde, ses enfants, à celle qui saura les protéger une fois qu'elle sera passée de vie à trépas. Un relai maternel s'instaure entre la comtesse et sa protectrice attitrée. C'est donc pour cette raison et parce que la comtesse est au seuil de la mort que Mère Mectilde lui rappelle une dernière fois : « N'oubliez pas votre bonne Maîtresse, l'auguste Mère de Dieu : remerciez-la de tous les secours qu'elle vous a donnés durant votre vie »<sup>1034</sup>. Sachant que la Vierge va prendre soin de ses enfants et d'elle-même, la comtesse de Rochefort n'a dès lors plus rien à craindre et peut partir sereine. On constate encore ici la grande attention portée par Mère Mectilde aux angoisses de son amie auxquelles elle tente, par ses mots, de remédier.

Leurs rapports constants avec les jésuites, ardents promoteurs de la dévotion mariale, ont certainement facilité – devrions-nous dire orienté ? – les pratiques

---

<sup>1027</sup> MBIC Rouen, P.110, p. 214.

<sup>1028</sup> Arsenal, Ms 2218, f°51v°.

<sup>1029</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 215.

<sup>1030</sup> *Ibid.*, p. 249.

<sup>1031</sup> Arsenal, Ms 2218, f°41.

<sup>1032</sup> *Ibid.*, f°41v°. Il s'agit de la bonté maternelle de Marie.

<sup>1033</sup> *Ibid.*, f°55r°.

<sup>1034</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 267 et P. 101, p. 820.

dévotieuses des Dames. De nombreux pères de la Compagnie de Jésus résidèrent à Grenoble au cours du siècle. Parmi eux, le Père Henri Albi, membre de la congrégation des Messieurs. Il est auteur d'une *Défense de la Conception toute pure et sans tache de la Sainte Vierge*<sup>1035</sup> qui attire le lecteur par la singularité de son texte latin quelque peu anachronique<sup>1036</sup>. Cet ouvrage est dédié « à Monsieur du Faure, seigneur de la Rivière et de Tensin » autrement dit, Antoine du Faure (1608-1657), époux de Laurence Frère, 9<sup>e</sup> congréganiste de la Purification. L'auteur « entreprends la defense de la Conception privilegiée de la Mere de Dieu, que certains esprits plus mal conseillez de la raison, que mal intentionnez de volonté, font estat encore aujourd'huy de luy debattre »<sup>1037</sup>. Il adresse à son lecteur ces quelques mots : « Je me suis resolu, à l'honneur de la France, qui conserve par tout des devotions si tendres envers la pure Conception de la Vierge [...], de l'establir en ces principes, & de l'éclairer selon ma capacité & mes forces »<sup>1038</sup>. Il désire ardemment que l'Église puisse enfin donner une dernière définition de l'Immaculée Conception, mais se défend de faire de ce livre « un livre de devotion & bastir un Temple à l'honneur de la Vierge, comme celui de Salomon, où on n'entende le bruit d'aucun marteau »<sup>1039</sup>. Nous ne nous attarderons donc pas sur cet ouvrage qui n'est pas destiné à susciter la dévotion chez le lecteur, mais à légitimer auprès de lui et du monde, la véracité du corps sans tâche de la Vierge Marie.

---

<sup>1035</sup> *Défense de la Conception toute pure, et sans tache, de la Sainte Vierge...*, *op.cit.*, éd. 1654, 356 p. Nous utilisons l'exemplaire conservé à la Bibliothèque municipale de Grenoble sous la cote U. 4307. Louis Moréri atteste que le nom du sieur de Cabiac est le pseudonyme d'Henri Albi. Sur ce point, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'Histoire sacrée et profane*, Paris, Libraires associés, 1759, t. I, p. 287.

<sup>1036</sup> La Bibliothèque municipale de Grenoble possède une seconde édition de cet ouvrage conservée sous la cote T. 5914 au sein de laquelle une feuille de papier est insérée contenant ces quelques mots anonymes :

C'est l'édition de 1654 avec un nouveau titre. De plus, on a supprimé, à la fin, la bulle du 4 sept. 1493, attribuée à un pape du nom de Sixte. Cette bulle est d'une authenticité contestable. Il n'y avait pas de pape Sixte en 1493 : Sixte IV étant mort en 1484, et Sixte V n'ayant été intronisé qu'en 1585. Le pape qui tenait le siège en 1493 était le fameux Alexandre VI Borgia

Cet ouvrage est par ailleurs cité dans le livre de Robert Marie Reboul, *Anonymes, pseudonymes et supercheries littéraires de la Provence*, M. Lebon, 1878, notice 408, p. 91.

<sup>1037</sup> Henri Albi, *Défense de la Conception toute pure, et sans tache de la sainte Vierge...*, *op.cit.*, « Préface », non paginée.

<sup>1038</sup> *Ibid.*, adresse « au Lecteur », non paginée.

<sup>1039</sup> *Ibid.* Dans cette dernière citation, il s'adresse plus particulièrement « au Lecteur dévot, qui, attiré de l'aymable nom de la Vierge qui paroît à l'entrée de ce Traitté, voudra prendre la peine de le lire ».

## 1. Le miracle de l'Osier

Le miracle dit de « la Vierge à l'Osier » occupe une place particulière dans la vie religieuse des Grenobloises. Cet événement survenu le 25 mars 1649 au hameau des « Plantées », près de Vinay, en Dauphiné, sur la personne d'un homme de la « Religion Prétendue Réformée » va faire l'objet d'une « récupération » de la part des dévotes grenobloises. En dépit de la perte de l'enquête ecclésiastique diligentée par Pierre Scarron le 6 août 1649, de nombreuses sources demeurent pour aborder ce « fait » que les contemporains qualifient volontiers de « merveilleux » : le fonds des Augustins de l'Osier<sup>1040</sup> relate avec une extrême minutie les circonstances de l'événement qui donna lieu à un pèlerinage, mais aussi l'ouvrage de l'académicien Pierre de Boissat<sup>1041</sup>. Nous faisons ici un résumé des faits afin que le lecteur ou la lectrice puisse comprendre comment un fait anecdotique devient l'enjeu d'une dévotion populaire<sup>1042</sup>. Le 25 mars 1649, jour de l'Annonciation, Pierre Port-Combet transgressant l'interdiction royale et les recommandations de son épouse, Jeanne Pélion, se rend dans un verger muni de sa serpette et d'une échelle afin de couper quelques branches d'« un gros osier ou

---

<sup>1040</sup> AD Isère, 1 H 141 à 143.

<sup>1041</sup> La Bibliothèque municipale de Grenoble possède deux éditions identiques de l'ouvrage sous les cotes T. 4468 et O. 7388 : Pierre de Boissat, *Relation des miracles de Notre Dame de l'Ozier : Escrite en deux langues, en faveur des Nations étrangères. Avec des Vers à la louange de la Sainte Vierge en cinq langues*, Lyon, Guillaume Barbier, 1659, 135 p. L'édition conservée sous la cote T. 4468 (que nous utilisons) est en moins bon état que la suivante, mais elle est ornée de deux gravures collées sur la page gauche du titre qui ont pour sujet le cœur de Jésus. Yann Lignereux souligne à la suite du Père Delarue, auteur du livre *Notre-Dame de l'Osier. Les origines du pèlerinage d'après les manuscrits et imprimés du temps de 1649 à 1686*, Lyon, M. Lescuyer et Fils, 1966, p. 14, qu'une seconde édition lyonnaise de l'ouvrage, en français, a vu le jour immédiatement après. Celle-ci « était destinée à toucher un public plus large ». Sur ce point, Yann Lignereux, *Lyon et le roi : de la « bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, note 1, p. 737.

<sup>1042</sup> Le Père Louis Delarue a fait une excellente compilation des sources relatives à ce miracle dans son ouvrage intitulé *Notre-Dame de l'Osier...*, *op.cit.*, 82 p. Cet ouvrage a vocation à convertir les sceptiques, car pour l'auteur :

L'essentiel : « c'est que cette histoire est vraie ». D'ailleurs, selon lui, « s'il flotte encore, autour du pèlerinage à Notre-Dame-de-l'Osier, une certaine ombre d'agressivité anti-œcuménique, c'est le fait des hommes, et de leurs préjugés. La Vierge, elle-même, agit ici, et parla de toute autre manière ! Et c'est, parce qu'ils se sont trop naïvement fiés aux idées couramment reçues, de leur temps – comme nous sommes tentés de le faire à l'égard du nôtre ! – que les chroniqueurs de jadis, d'hier, ont pratiquement ignoré l'enseignement de la Vierge et l'autre face – la plus émouvante pour ce temps - du diptyque de l'Osier.

Sur ce point, *Ibid.*, p. 3 et p. 47.

armarinier ». Installé sur un échelon, celui-ci commence à sectionner des branches lorsqu'à sa stupéfaction en sortent de grosses gouttes de sang qui maculent ses mains<sup>1043</sup> et ses hauts-de-chausses. Il appelle sa femme pour qu'elle soit témoin de ce prodige comme elle l'affirmera dans sa déposition de 1686<sup>1044</sup>. Elle-même essaiera de couper des branches de l'osier pendant l'absence de son mari parti à la foire. Le sang en sortira en abondance, preuve de la véracité des dires de son époux.

Ces quelques extraits permettent de resituer le fait dans son contexte. Il y a plusieurs parties en présence : des catholiques et des protestants. Le couple concerné par le miracle est mixte. Cette histoire n'est pas anodine et la Compagnie de la Propagation de la Foi le sait pertinemment. Dans sa lutte pour l'extinction [ou l'éradication ?] du protestantisme, cet événement peut-être utilisé à bon escient afin de convertir d'autres « religionnaires »<sup>1045</sup>. Pierre Port-Combet n'a-t-il pas lui-même reconnu son erreur ? La Vierge ne lui est-elle pas apparue l'amenant ainsi à renier sa foi première ? La Compagnie de la Propagation de la Foi décide alors de s'emparer de l'événement. Ainsi que le souligne le Dominicain Vincent Laudun, contemporain des faits, « cet admirable événement demeura presque dans le silence sept ans durant »<sup>1046</sup> avant que M<sup>me</sup> de Revel ne s'empresse, au nom de la Compagnie, d'acheter la terre afin d'y faire bâtir une chapelle :

Il a été représenté par M<sup>me</sup> de Revel qu'au lieu dit des plantes, mandement de Vinay, un paysan nommé Combet de la Religion Prétendue Réformée ayant travaillé le jour de la Nontiation (sic) [Annonciation] de la Ste Vierge et coupé quelques branches d'un ozier, il en seroit sorti miraculeusement des gouttes de sang en abond[an]ce que Dieu a opéré plusieurs miracles audit lieu par l'intercession de la Ste Vierge, qu'elle a desseïn d'acheter le fonds où étoit ledit arbre et y faire construire une chapelle attendant de faire mieux ayant destiné cinquante livres pour le prix de l'achat du fonds

---

<sup>1043</sup> À la lecture de sa première déposition en date du 30 mars 1649 et lors de son second interrogatoire, Pierre Port-Combet récusera avoir eu « les mains ensanglantées » ; seules sa serpe et ses chausses étant maculées de sang. Sur ce point, *Ibid.*, pp. 10-11.

<sup>1044</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>1045</sup> L'augustin déchaussé Père Jérôme (Hiérosme) de Sainte-Paule voit d'ailleurs dans le miracle de l'Osier un moyen de « confondre les heretiques ». Hiérosme de Sainte-Paule, *Les iustes plaintes et les tristes gemissements des elements, et des arbres animés contre la dureté des cœurs & consolez par les Miracles de Nôtre Dame de l'Osier. Avec les reflexions morales & les tendresses du Pecheur*, Lyon, J. B Deville, 1670, p. 110. L'ouvrage consulté est celui conservé à la Bibliothèque municipale de Grenoble sous la cote U. 3974. L'épître dédicatoire est adressée à Mgr Camille de Neuville de Villeroy, « le premier Pasteur de France, si devot à la tres-Sainte Vierge Marie Mere de Dieu ». L'auteur dit explicitement avoir lu et « tirer mot à mot » du livre de Pierre de Boissat, le récit de certains miracles. *Ibid.*, p. 97.

<sup>1046</sup> BM Avignon, Ms 1448, f°142r° cité dans *Pèlerinages et sanctuaires mariaux...*, *op.cit.*, p. 256.

& chapelle, mais que pour bonne considération, ne voullant pas paroistre en son nom, elle supplie la compagnie de lui prester le sien<sup>1047</sup>.

Les mots employés par le Dominicain sont importants et mesurés. L'adverbe « presque » induit que le récit du miracle de l'Osier a été propagé. Cette nouvelle dépasse effectivement les frontières de la province de Dauphiné puisque Paris est informée du « miracle ». Théophraste Renaudot consacre en effet une de ses *Gazettes*, celle du 19 août 1650, au récit de cette « merveille »<sup>1048</sup>. Il juge de son devoir d'en informer le public :

[...] estimant qu'il est également blasmable de donner créance aux premiers bruits que le peuple seme des miracles & les passer sans preuve pour articles de foy, comme font plusieurs superstitieux, que de les négliger quand ils se trouvent accompagnez de preuves solennelles faites par l'autorité de l'Église »<sup>1049</sup> [; preuves qui, d'ailleurs, lui] « ont été mis en main<sup>1050</sup>.

Comment Théophraste Renaudot a-t-il pu avoir les enquêtes sous les yeux ? Serait-ce par le biais de M<sup>me</sup> de Revel sachant que celle-ci se rend à Paris à ce moment-là et que le Bureau des Adresses se tient rue Saint Thomas, à proximité du couvent des Filles de Saint-Thomas ? Rappelons que la fondation de la Mère Marguerite de Senaux était connue des Dames de la Purification. M<sup>me</sup> de Revel et sa sœur s'y sont probablement rendues pour visiter celle qui est aussi la fondatrice toulousaine de la Congrégation de la Purification afin de lui témoigner son respect et de la tenir informée de l'extension du corps.

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 1656 tenue à la Propagation indique à quel point le témoignage de Vincent Laudun prouve que M<sup>me</sup> de Revel est soucieuse de son image. Elle veut absolument rester discrète sur tout ce qu'elle entreprend. Son rôle dans la diffusion du miracle de l'Osier est cependant notoire. Les Dames de la Purification insistent sur ce point :

[...] comme si Dieu eut voulu reconspanser les service que luy rendoit cette sienne servante en luy donnant de nouvelle occasion d'exercer son zèle, il opéra le miracle éclattan qui donna lieu a la dévotion de Nostre-Dame de l'Osier. Comme ce miracle

---

<sup>1047</sup> AD Isère, 26 H 101 : assemblée du 11 mars 1656, cité par Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, op.cit., p.408.

<sup>1048</sup> La Bibliothèque municipale de Grenoble conserve sous la cote F. 18904, un exemplaire de cette *Gazette* dans le *Recueil des Gazettes nouvelles ordinaires et extraordinaires. Relations et recits des choses avenues toute l'annee mil six cens cinquante*, Paris, Bureau des Adresses, 1650, pp.1075-1076. Cette « nouvelle extraordinaire » a pour titre : « Le sang sorti d'un arbre coupé le jour de l'Annonciation de la Vierge ».

<sup>1049</sup> *Ibid.*, p. 1076.

<sup>1050</sup> *Ibid.*, p. 1075.

avoit contribué à la destruction de l'erreur et qu'à cause de cela les hérétiques n'auraient pas manqué de le rendre suspect afin que personne ne le put révoquer et en douter et par un effet de son zèle, elle fit faire toutes les informations nécessaires pour établir par l'autorité de l'Église, la vérité de ce miracle. Non contente de cela, elle accepta la place où il s'étoit passé, et donna aussi lieu à l'édification de l'église et du monastère que l'on y a depuis basti<sup>1051</sup>.

M<sup>me</sup> de Revel est fortement impliquée auprès des autorités ecclésiastiques qu'elle sait parfaitement convaincre. Elle n'a jamais hésité à employer ses biens personnels pour une cause qui lui tenait à cœur. L'érection de la chapelle et la plantation d'une croix, permise par l'autorisation épiscopale du 14 septembre 1656, faisaient partie intégrante de ces causes. Elles permettaient non seulement de valoriser le lieu, mais aussi de développer un culte marial cher à ses yeux. Le propriétaire des terres de Vinay où avaient eu lieu l'apparition et les miracles n'était autre qu'Antoine III, Marquis de L'Estang, parent de Marguerite de L'Estang, 8<sup>e</sup> sœur. À peine revenu de la cour, il voulut également témoigner de son zèle pour la Vierge en prenant la décision « de faire bastir à la haste une Chapelle ; & de la fournir d'ornemens, & de meubles sacrez »<sup>1052</sup>. Cette chapelle est en réalité, selon le témoignage de son épouse, Marguerite de Monatgny, marquise de L'Estang, un petit « oratoire de bois »<sup>1053</sup> fermé à clé au sein duquel « est enclos d'un treillis l'arbre miraculeux »<sup>1054</sup>. La famille de L'Estang est donc particulièrement soucieuse de conserver les reliques nécessaires au développement du culte. Un culte nouveau et florissant amena de nombreuses processions à Notre-Dame-de-l'Osier qui attirait désormais les foules. Le culte n'avait cessé de se répandre au cours du siècle et les huit bulles papales d'Alexandre VII, Clément IX, Clément X et Innocent XI sont encore là pour l'attester<sup>1055</sup>.

Le témoignage de Vincent Laudun accrédite l'obsession de M<sup>me</sup> de Revel pour le secret, ses liens avec la cour, l'œuvre de Jeanne Chézard de Matel ou encore son zèle pour les œuvres divines :

Cette obscurité dura jusqu'à l'an 1656, qu'un ecclésiastique appelé Faïs ayant été pourvu de la cure de Vinay fist avec la permission de son évêque, et à la persuasion de Jeanne de La Croix de Chevrières, dame de Revel, bénir et dresser une croix près de l'osier miraculeux. Cette dame enflammée d'un beau zèle pour la gloire de Dieu avoit souhaité dès le commencement que l'on fist bastir une chapelle pour honorer le

---

<sup>1051</sup> AD Isère, 26 H 221, f°117v°.

<sup>1052</sup> Pierre de Boissat, *Relation des miracles de Nostre Dame de l'Ozier...*, op.cit., p. 23.

<sup>1053</sup> Déposition de M<sup>me</sup> de Lestang du 11 juin 1663 cité par Louis Delarue, *Notre-Dame de l'Osier. Les origines du pèlerinage...*, op.cit., p. 15.

<sup>1054</sup> Pierre de Boissat, *Relation des miracles de Nostre Dame de l'Ozier...*, op.cit., p. 54.

<sup>1055</sup> AD Isère, 1 H 145, n. f.

mystère du Verbe Incarné, mais comme elle est de la Compagnie de la Propagation de la Foy, elle luy en voulut laisser la gloire, et ne désira point de paroistre en ceste occasion, mais on achepta le fond de l'argent qu'elle fournit au curé de Poliénas, et ses pressantes affaires l'ayant appelée à Paris, elle se fist promettre qu'on érigerait ceste croix dès qu'il seroit temps. La solemnité en fut faite avec plus de dévotion que de pompe, le jour que l'Eglise célèbre l'Exaltation de la sainte Croix<sup>1056</sup>.

Cet extrait permet de prendre la mesure de la renommée de M<sup>me</sup> de Revel auprès du Dominicain. Il nous donne également la preuve irréfutable que Vincent Laudun a consulté l'ouvrage de Pierre de Boissat. Celui-ci recopie en effet scrupuleusement (même si quelques variantes orthographiques sont à recenser) deux pages de la *Relation des miracles de Nostre Dame de l'Ozier*<sup>1057</sup>. Le témoignage amène de surcroît l'historien(ne) à indiquer la cohérence qui existe entre le souhait de M<sup>me</sup> de Revel de ne pas paraître en tant que fondatrice de la chapelle, et le jour qu'elle choisit pour y planter la croix. En effet, si elle prend en guise de prête-nom la Compagnie de la Propagation de la Foi à laquelle elle appartient et qu'elle a elle-même en partie fondée, elle se doit de choisir la fête principale de l'association religieuse. Ériger une chapelle en l'honneur du Verbe Incarné aurait été déplacé et probablement assimilable à une « signature » qui aurait permis de l'identifier à coup sûr. Les vicissitudes que connaissait alors l'Ordre du Verbe Incarné ont peut-être également servi d'arguments dissuasifs. Il n'en demeure pas moins que M<sup>me</sup> de Revel est à l'origine de la dévotion régionale à l'Osier. Toutes les demandes d'autorisations et l'argent nécessaire à sa diffusion sont de son fruit. M<sup>me</sup> de Revel est d'ailleurs créditrice de la Compagnie<sup>1058</sup> et se voit bientôt priée par celle-ci de faire

---

<sup>1056</sup> BM Avignon, Ms 1448, f°144r° cité dans *Pèlerinages et sanctuaires mariaux...*, *op.cit.*, p. 258.

<sup>1057</sup> Nous citons les deux pages de Pierre de Boissat afin que le lecteur puisse juger par lui-même des modifications mineures faites par le Dominicain :

Cette obscurité dura jusques à l'année mil six cents cinquante-six, qu'un Ecclesiastique appelé Fais ayant esté pourveu de la Cure de Vinay, fit avec la permission de son Evesque, & à la persuasion de leane de la Croix de Chevrières, Dame de Revel, benir & dresser une Croix près de l'Ozier miraculeux. Cette Dame enflammée d'un beau zelle pour la gloire de Dieu, avoit souhaité dez le commencement, qu'on y fit bastir une Chapelle, pour honorer le mystere du Verbe incarné ; Mais comme elle est de la Compagnie de la Propagation de la Foy, elle luy en voulut laisser la gloire, & ne desira point de paroistre en cette occasion ; mais on acheta le fonds de l'argent qu'elle fournit au Curé de Pollienas : & ses pressantes affaires l'ayant appelée à Paris, elle se fit promettre qu'on exigeroit [sic : érigerait] cette Croix dès qu'il seroit temps. La solemnité en fut faite avec plus de devotion, que de pompe, le iour que l'Eglise celebre l'exaltation de la sainte Croix... »

Extrait de Pierre de Boissat, *Relation des miracles de Nostre Dame de l'Ozier...*, *op.cit.*, pp. 16-17.

<sup>1058</sup> AD Isère, 26 H 101, f°104v° : 11 mars 1656.



exécuter « un tableau de l'exalta[ti]on de la Sainte Croix pour mettre sur l'hautel de la chapelle »<sup>1059</sup>. Cette ferveur s'explique par le miracle dont elle fut favorisée : « ayant reçu guérison d'une infirmité après les prières faictes audit lieu, elle prit la résolution d'y faire bâtir un petit oratoire en l'honneur de la Vierge »<sup>1060</sup>. Le miracle opéré sur sa personne par l'intermédiaire de la Vierge Marie fut pour elle une véritable source d'inspiration. Elle prit dès lors la plume afin de chanter les louanges de la Vierge et du rameau précieux<sup>1061</sup>. Ce poème imprimé, conservé à la Bibliothèque municipale de Grenoble sous le titre *Apostrophe à cet Ozier Miraculeux*, n'est pas daté. Il est très certainement postérieur aux années 1656-1657, date à laquelle la dévotion à l'Osier prend un nouveau tournant, attisée par l'apparition de la Vierge à Pierre Port-Combet et son abjuration lors de la fête de l'Assomption. La mort de l'apostat survenue une semaine plus tard, déclenche de surcroît une véritable conversion familiale : le 13 septembre, ses cinq filles renient la foi de leur père et adoptent la religion maternelle, Jeanne Pélion ayant toujours été catholique. Mère et filles vivront désormais sous la même bannière. En juillet 1657, une seconde enquête portant sur les miracles relatifs à l'Osier est menée à l'instigation de l'évêque et prince de Grenoble. Pierre Scarron la confie, entre autres, aux chanoines Bernard et Balme. Vincent Balme est, à ce moment-là, directeur de la Compagnie de la Propagation de la Foi. Parent de Françoise de Balme, 54<sup>e</sup> sœur, il a baptisé non pas la totalité, mais une grande majorité des enfants des Dames de la Purification nés entre 1635 et 1650<sup>1062</sup>. Sa déposition atteste qu'un nombre considérable de guérisons ont eu lieu à Vinay et qu'« il est à présumer que [...] Dieu veut y être adoré par l'intercession de Nostre Dame, et que les miracles continueront à l'avenir »<sup>1063</sup>. Les relations de miracles sont effectivement nombreuses. Au dire de Pierre de Boissat, quatre miracles suivent la plantation de la croix en 1656, vingt en 1657 et douze en 1658 et ce ne sont que « les plus spécieux et les mieux prouvés »<sup>1064</sup> ! Le fonds des Augustins de l'Osier contient également un dossier entièrement consacré aux attestations de faits miraculeux sur une

---

<sup>1059</sup> *Ibid.*, f°103v<sup>o</sup> : assemblée du 11 mars 1656.

<sup>1060</sup> AD Isère, 26 H 141, n. f.

<sup>1061</sup> Jeanne de La Croix de Chevrières, *Apostrophe à cet Ozier Miraculeux*, s.l.n.d., 2 p. Cet opuscule est conservé à la BM de Grenoble sous la cote O. 6943.

<sup>1062</sup> AM Grenoble, GG 40 à 49.

<sup>1063</sup> Compte-rendu de la Mission du chanoine Balme en date du 24 février 1657 cité par Louis Delarue, *Notre-Dame de l'Osier. Les origines du pèlerinage...*, *op.cit.*, p. 16.

<sup>1064</sup> Pierre de Boissat, *Relation des miracles de Nostre Dame de l'Ozier...*, *op.cit.*, p. 62.

période allant de 1649 à 1748<sup>1065</sup>. Parmi celles-ci, nous pouvons lire le sauvetage du fils d'Antoinette (parfois dénommée Marie-Antoinette) Brunet, 48<sup>e</sup> sœur :

Ce Jourdhuy 28 8<sup>bre</sup> 1658, damoyselle Anthoinette Brunet femme a Mons<sup>r</sup> du Vivier, président de la chambre des comptes de Dauphiné nous a dit pour la plus grande gloire de Dieu et honneur de la ste Vierge en reconnaissance du bienfait recu environ la fin de 7<sup>bre</sup> de la personne de noble Ennemond du Vivier fils de Mons<sup>r</sup> du Viver, président de la chambre des comptes de Dauphiné le quel alant à la campagne avec son frère et madame sa mère estant monté sur un cheval assez fougueux quy s'estant pris accourir obligeat à tomber ayant le pieds à l'estrier y demeura suspendu pendant que le dict cheval courrut environ trente pas tenant tousjours ce petit enfant parmy des pierres ce qui donnat occasion à lad. dame du Vivier à avoir recours à la s<sup>te</sup> Vierge Notre Dame de l'Ozier incontinant le cheval arrestat sa course et le dict enfant fust trouve sans aucune incommodité ce que sa dite mère a [déclaré] en présence des tesmoins sousigné<sup>1066</sup>.

Face au danger imminent que courait son fils, Marie-Antoinette Brunet implora l'assistance de la Vierge afin qu'elle puisse lui venir en aide. L'arrêt brutal du cheval est alors interprété comme le signe irréfutable de l'intervention de Marie et peut donc être qualifié de miracle dû à son intercession. L'époux d'Antoinette, Philippe du Vivier, fut également témoin d'un miracle sur ses terres. L'ouvrage du Père Hiérosme de Sainte-Paule relate le

Miracle d'un homme brise par deux diverses cheutes survenu « dans ce petit hameau de la Buisserate composé d'environ de dix, ou douze maisons parmy lesquelles celle de Monsieur Vivier Chastellain dudit saint Martin, homme de bien, & d'honneur, & dont la probité rend ce miracle indubitable, puisqu'il en fait l'acte de la declaration avec Maistre Felix son nepveu Notaire royal, & les Notables dudit lieu »<sup>1067</sup>.

La réputation du châtelain suffit, selon l'auteur, à en démontrer la véracité. Le prodige concerne un homme prénommé Étienne Bordariat, âgé de 43 ans, cordonnier de son état, qui fait une première chute du haut d'un poirier qui lui brise les reins. Il souffrira des séquelles de sa chute durant plusieurs années jusqu'au jour où il décide de se rendre à la chapelle de l'Osier pour offrir à la Vierge « une nappe de Venise » qu'il assortit de pénitence et de jeûnes<sup>1068</sup>. Il se sent tout de suite mieux et envisage de reprendre son travail à l'atelier. Un répit de cinq années lui est accordé avant qu'une seconde chute ne lui brise de nouveau les reins, le laissant lourdement handicapé. Celui-ci ne pouvant plus « se tenir debout, ny assis, mais seulement de costé, & tout replié, & amoncelé »<sup>1069</sup>

---

<sup>1065</sup> AD Isère, 1 H 143, n.f. : *attestations des faits miraculeux (1649-1748)*.

<sup>1066</sup> *Ibid.*

<sup>1067</sup> Hiérosme de Sainte-Paule, *Les iustes plaintes et les tristes gemissements des elements...*, *op.cit.*, pp. 106-107.

<sup>1068</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>1069</sup> *Ibid.*, p. 109.

suscite la pitié et particulièrement celle d'Antoinette Brunet qui lui conseille de retourner prier la Vierge Marie :

[...] plusieurs personnes avoient alors pitié de luy, & luy conseillèrent de retourner à nostre Dame de l'Osier, particulièrement Mademoiselle la Chastellaine Vivier, laquelle ayant pris sa naissance dans le bourg de la Chartreuse, semble avoir succé la pieté de cet illustre desert sanctifié par les Anges terrestres, qui par leur sacré silence publient plus que tous les livres, la fuite, & le mespris du monde<sup>1070</sup>.

Étienne Bordariat suivit l'avis de la châtelaine et selon cette source, fut définitivement guéri le 14 août 1666<sup>1071</sup>.

D'autres proches des Dames de la Purification ont bénéficié des secours de la Vierge. Le petit-fils de Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur, « le petit marquis de Pressins », autrement dit un des quatre fils de Françoise-Bonne-Virginie de Fléard<sup>1072</sup> et de Jacques de Clermont, est atteint de la fièvre. Pierre de Boissat relate cet épisode dans son ouvrage :

Le Petit Marquis de Pressins [...] semble encore s'écrier avec un bégayement enfantin, qu'il doit la vie à une devotion promise, & faite pour luy à Nostre Dame de l'Ozier. Il avoit à peine atteint l'âge de deux ans & demy, lors qu'il fut attaqué d'une dangereuse fièvre, qui épuisa toutes ses forces en peu de temps, & le jetta dans des syncopes si frequentes, & si longues, qu'on ne douta point qu'il n'y en eust quelqu'une, qui deust estre mortelle<sup>1073</sup>.

L'enfant doit la vie à celles qui ont prié pour lui : la supérieure du monastère de Notre-Dame-des-Grâces de Tullins et l'ensemble de ses religieuses. En remerciement, la communauté de bernardines offrit « un Tableau à Nostre Dame, pour une marque tousiours durable de ce bien-fait, & de l'attester par un serment fortifié du Seau de la Communauté »<sup>1074</sup>. La relation du miracle diffère quelque peu de l'ouvrage de Pierre de

---

<sup>1070</sup> *Ibid.*

<sup>1071</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>1072</sup> Selon le *Mercure galant, dédié a Monseigneur le Dauphin, aoust 1698*, Paris, Michel Brunet, pp. 254-255 :

Dame Françoise-Virgine de Pressins-Fléard, Veuve de Messire Jacques Comte de Clermont Tonnerre, Duc & Pair nommé, Connestable & premier Baron de Dauphiné. [...] Elle estoit [...] Fille de François de Fléard, Baron de Pressins, & de Charlote Alleman, Vicomtesse de Trièves & de Pasquiers.

<sup>1073</sup> Pierre de Boissat, *Relation des miracles de Nostre Dame de l'Ozier...*, *op.cit.*, pp. 32-33.

<sup>1074</sup> *Ibid.*, p. 34.

Boissat et de celui de son successeur au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1075</sup>. Les termes employés sont généralement similaires, mais non identiques, la ponctuation a changé et certaines digressions demeurent absentes. La différence essentielle réside dans le fait que le tableau est dans le premier cas offert par la communauté religieuse, et dans le second, par la famille du miraculé<sup>1076</sup>.

Un autre miracle concerne Catherine Bergerand, peut-être apparentée à Martianne de Bergerand, 50<sup>e</sup> sœur de la Purification. Catherine « ayant demeuré trois ans entiers percluse du mouvement des iambes, fut, comme il est à croire, divinement inspirée d'aller avec une profonde vénération embrasser le pied de la Croix nouvellement érigée auprès de l'Ozier Sanglant, & d'y pre[n]dre notre Dame pour sa Mediatrices auprès de son Fils »<sup>1077</sup>. Elle en fut immédiatement guérie. On constate par le biais de cette relation que la Vierge est l'intermédiaire privilégiée de son Fils. Elle intercède auprès du Christ, mais ne guérit pas personnellement les malades.

Le procès intenté à Pierre Port-Combet est confié aux soins du juge de Vinay, Gaspard Brenier<sup>1078</sup>. Il s'agit certainement d'un proche parent de Renée Guérin, 31<sup>e</sup> sœur, épouse d'Antoine Brenier, dont la réputation est notoire à Grenoble<sup>1079</sup>. Après audition de l'accusé et des témoins en présence, le juge rend une sentence relativement clémente : Pierre Port-Combet se voit condamner à « trois livres d'amende... aux dépens et frais de justice » assortie de la menace d'une condamnation plus lourde si celui-ci « reven[ait] à semblables actes »<sup>1080</sup>.

La dévotion à l'Osier est donc très importante pour les Grenoblois(es) et inspire plusieurs poètes dauphinois. Outre M<sup>me</sup> de Revel que nous avons déjà citée, il est nécessaire de mentionner son ami, Salvaing de Boissieu, qui est aussi le beau-frère de Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur. Cet homme instruit et respecté de tous fut jadis la « gloire

---

<sup>1075</sup> *Relation des miracles de Notre-Dame de l'Ozier*, Lyon, J. A. Bonaventure Fauchaux, 1749, 69 p. L'édition consultée est celle conservée à la Bibliothèque municipale de Grenoble sous la cote O. 5326.

<sup>1076</sup> *Ibid.*, pp. 32-33.

<sup>1077</sup> Pierre de Boissat, *Relation des miracles de Nostre Dame de l'Ozier...*, *op.cit.*, p. 22.

<sup>1078</sup> Louis Delarue, *Notre-Dame de l'Osier. Les origines du pèlerinage...*, *op.cit.*, p. 10.

<sup>1079</sup> Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, publié pour la première fois d'après le manuscrit original par H. Gariel, Grenoble, Édouard Allier, 1864, t. 1, col. 184 affirme qu'il est « un avocat célèbre au parlement de Grenoble ».

<sup>1080</sup> Louis Delarue, *Notre-Dame de l'Osier. Les origines du pèlerinage...*, *op.cit.*, p. 12. La terminaison entre crochets est de notre fruit..

intellectuelle de Grenoble »<sup>1081</sup>. Déjà connu pour ses vers sur M<sup>me</sup> d'Herculais<sup>1082</sup>, il est également l'auteur de plusieurs poèmes en vers latins et d'une prière louant la Vierge de l'Osier<sup>1083</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les pèlerins affluaient de Lyon, Metz et Grenoble pour se rendre à Vinay. Les auberges fleurissaient et la nécessité d'avoir une vraie chapelle devenait urgente. L'oratoire de M<sup>me</sup> de Revel fut détruit et remplacé par une autre bâtisse. M<sup>me</sup> de L'Estang obtint d'ailleurs un accord à l'amiable avec la Compagnie de la Propagation de la Foi qui se « désistait de tout le droit » qu'elle possédait sur le fonds pour que la dame puisse ériger une belle chapelle. Le prix fait estima le coût à 1 072 livres dont 500 livres furent versées en acompte<sup>1084</sup>. La chapelle sembla achevée en 1659 et l'année suivante, une fontaine était commandée à Étienne Pêcheur, de Roybon, pour orner la place<sup>1085</sup>. Cette chapelle sera détruite au XIX<sup>e</sup> siècle, plus précisément au mois d'avril 1868<sup>1086</sup>.

Deux jours après avoir obtenu l'autorisation de bâtir une nouvelle chapelle, M<sup>me</sup> de L'Estang avait obtenu de Pierre Scarron la permission d'y faire célébrer la messe. La dame se devait d'avoir nommé un recteur capable avant la fin du mois<sup>1087</sup>. Le 31 juillet, M<sup>me</sup> de L'Estang proposait Messire Jacques Jullin et le 12 avril 1658, alors qu'il était déjà officieusement recteur, l'évêque rendait cela officiel<sup>1088</sup>. Lors de sa visite pastorale du 25 avril 1662, Pierre Scarron notait que dix messes plus une grand-messe y était célébrée quotidiennement<sup>1089</sup>. Un séminaire devait également voir le jour, mais des luttes entre les directeurs amenèrent l'évêque à transposer le séminaire au premier étage de son palais épiscopal. Des religieux augustins étaient ensuite appelés le 14 août 1664 par M<sup>me</sup> de

---

<sup>1081</sup> Henri-Jean Martin et Micheline Lecoq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)...*, *op.cit.*, t. I, p. 105.

<sup>1082</sup> BNF, L 27, n°19, 974 : Poésie de Salavaing de Boissieu sur M<sup>me</sup> d'Herculais cité dans Aimée-Marie de Franclieu, *Madame d'Herculais (1619-1654)*, *op.cit.*, note XII, p. 209.

<sup>1083</sup> Dionysii Salvagnii Boessii, *regi ab interioribus consiliis, et in suprema rationem Fiscii apud delphinatis Curia, primarii praesidis, Miscella*, Lugduni : apud L. Anisson, 1661, p.. Le recueil contient également un poème latin à M<sup>me</sup> d'Herculais, *op.cit.*, pp. 192-195. Trois éditions datées de 1661 sont consultables à la Bibliothèque municipale de Grenoble sous les cotes O. 3250, U. 3861 et T. 61.

<sup>1084</sup> AD Isère, 3 E 2726 : prix fait adjugé à Pierre Meynier de Vinay, le 4 mai 1657 par M<sup>me</sup> de Lestang.

<sup>1085</sup> Louis Delarue, *Notre-Dame de l'Osier. Les origines du pèlerinage...*, *op.cit.*, p. 30.

<sup>1086</sup> *Ibid.*

<sup>1087</sup> AD Isère, 1 H 143, cité dans *ibid.*, p. 31.

<sup>1088</sup> AD Isère, 1 H 147, cité dans *ibid.*

<sup>1089</sup> AD Isère, 1 H 146.

L'Estang pour réimplanter le séminaire à Vinay<sup>1090</sup>. Enfin, le 7 juillet 1666, ils étaient autorisés à faire bâtir un oratoire sous le vocable de Notre-Dame-de-Bon-Rencontre, qui fut béni le 7 juin 1667<sup>1091</sup>.

## 2. La dévotion mariale chez Madeleine de Franc

Le journal de Madeleine de Franc est un journal de dévotion. En son sein se lit une dévotion personnelle jointe à des traces de dévotion collective, derniers vestiges de la Congrégation. Le 24 juillet 1688, la diariste souhaite réaffirmer la grande dévotion qu'elle avait pour Marie en renouvelant ses « vœux » : « ranimon nostre Devotion et repect a la Ste Vierge renovellon luy nos veux mere de Jesus »<sup>1092</sup>. Madeleine de Franc semble considérer le « bon propos » émis à l'entrée de la Congrégation comme un vœu solennel. Cette interprétation lui appartient de droit. C'est une conception personnelle qui indique à quel point cela l'engageait dans sa foi quotidienne. Elle s'est vouée à Marie à la Congrégation des décennies durant et la formule de protestation prononcée chaque année dans la chapelle du château de Varces a une valeur éminente pour elle. Dans cette entrée peut se lire l'importance pour la diariste de se joindre par l'esprit aux autres sœurs de la Congrégation et de souhaiter pour celles qui sont décédées et celles qui sont à venir, un même soutien de la part de Marie, Mère de Jésus.

Pour Madeleine de Franc, Marie n'est pas seulement la Mère de Jésus. Elle la considère davantage comme sa protectrice. Le 14 août 1687, alors qu'elle semble a priori incapable d'aller à la messe pour des raisons de santé, Madeleine de Franc écrit :

o ma Sacree mestresse toute miserable que Je suis vous ne me regettate pas, combien ey Jeu esperimante vostre protection qui a Jamais eu recours a vous qui soit demeure frustre de son esperance, quelle grase ne vous dois Jeu randre quelle faveur ne dois Jeu esperer de vous aupres de mon sauveur maitenez a lheure de ma mort mestant des diee entierement a vostre cervice<sup>1093</sup>

À la veille de la fête de l'Assomption, Madeleine de Franc redit son attachement pour la Vierge et sa soumission. En 1687, cela fait 51 ans qu'elle s'est dévouée à son service et elle n'a jamais été abandonnée. Pour cette raison, Madeleine de Franc ne s'est pas contentée de lui demander une protection particulière, elle l'a également prié pour

---

<sup>1090</sup> Louis Delarue, *Notre-Dame de l'Osier. Les origines du pèlerinage...*, *op.cit.*, p. 32.

<sup>1091</sup> AD Isère, 1 H 141.

<sup>1092</sup> BM Grenoble, R 8686, f°66r° : 24 juillet 1688.

<sup>1093</sup> *Ibid.*, f°22v° : jeudi, veille de Notre-Dame, 14 août 1687.

qu'elle prenne soin de toute sa famille : « o mon Dieu autant quil lest en moy Je vous offre cette famille qui est sous la protecti[on] de la tres Sainte vierge o mere de misericorde suplee pour nous et nous soyez favorable dans nos besoing, o mon Dieu ranforces vostre grace sur nous Ayns si soit Il »<sup>1094</sup>. Le jour de Pâques, elle confiera de nouveau à la Vierge sa chère famille :

St vierge Je vous offre cette petite famille et renouvelle les veux et cervices que nous avons faict nous mettant sous vostre protection acette fin que nous optenions par vos meritez la force de perseverer dans nos bonnes resolutions et que nous puission fidellement servir Dieu dans cette vie et meritez la vie eternelle asisté nous maintenant et à lheure de nostre mort A men+<sup>1095</sup>

Toute la famille de Briançon de Varcès s'est mise sous la protection de la Vierge Marie afin qu'elle puisse les assister au jour de leur mort et garantir leur salut. La Vierge est aussi là pour les assister durant leurs maladies. Lorsque Jean-Baptiste de Briançon de Varcès, le fils unique de Madeleine de Franc, part aux Bains d'Aix pour soulager ses maux, celle-ci note dans son journal : « Ste vierge mere de nostre adorable sauveur souvenez vous que nous sommes sous vostre protection »<sup>1096</sup>. Madeleine de Franc a, de plus, mis la chapelle familiale sous son patronage : « Si Je losse dire et demander que vous preniez vos Complessance dans se lieu qui vous a ette consacre et mis sous la protection de la tres sainte vierge vostre mere et que vostre sainte volonté soit accomplie *Inte Domine speravit Spera In Deo* »<sup>1097</sup>. Madeleine de Franc demande parfois l'aide de la Vierge lorsqu'elle éprouve des difficultés à se concentrer durant ses oraisons. Le 15 février 1687, elle écrit être dans l'impuissance et sans appui particulier pour persévérer. Elle demande alors l'aide de saint Ignace, de saint Joseph, de saint François de Sales « et tres particulierement la tres S+ vierge qui ma toujours protegee ne maban donnez pas aydez moy ma sacree mestresse<sup>1098</sup>. La dévotion de Madeleine de Franc pour la Vierge se manifeste également lors des fêtes mariales. Le 15 août, fête de l'Assomption, Madeleine de Franc se plonge dans la lecture de la *Vie des Saints* pour y puiser les renseignements qui l'aideront à intensifier sa dévotion :

Jey lu dans la vie des sains se qui est trette de la faicte dau Jourduy des grandeurs de la Ste vierge du secours quelle donne a tous ceux qui ont recours et qui linvoque avec confiance dans leur besoing et afflictions cette lecture a renouvelé en moy lesperiance

---

<sup>1094</sup> *Ibid.*, f°29v° : samedi, veille St Barthélémy 1687.

<sup>1095</sup> *Ibid.*, f°51r° : le jour de Pâques, 18 avril [1688].

<sup>1096</sup> *Ibid.*, f°73r° : 29 [août 1688].

<sup>1097</sup> *Ibid.*, f°22r° : 13 août 1687.

<sup>1098</sup> *Ibid.*, f°3r° : 15 [février 1687].

que Jey faict en tant de rancontre de cette verité mes tres particulièrement un tel Jour qui hier veille de lassomption, o ma sacree et toute bonne mestresse vous me fittes bien office de mere et se ne fust pas en vain que Jeu recours a vous quetternellement Je man souviene pour benir mon Dieu des graces que Je reseu par sa paternelle bontté et qui me fure accordée par lintersection de sa ste mere la veille de son assomption et de son couronnement dan le ciel souvenez vous de moy et massiste a lheure de ma mort par le merite de la vostre toute glorieuse toute sainte et qui vous ravit de se monde par la force de vostre amour<sup>1099</sup>

La Vierge est un excellent appui pour persévérer dans la dévotion selon Madeleine de Franc. La Vierge est de plus omniprésente aux côtés des Dames qui s’y dévouent tout particulièrement lors de leurs oraisons, de leurs prières et de leurs exercices spirituels.

Une autre « figure » incontournable du Grand Siècle est Joseph. Les témoignages des Dames de la Purification permettent de comprendre la place qu’occupait Joseph dans leurs dévotions quotidiennes ou hebdomadaires.

### **C- La dévotion à saint Joseph<sup>1100</sup>**

Dans la lignée réformatrice du Concile de Trente, de nouvelles dévotions apparaissent ou se trouvent revalorisées. La dévotion à saint Joseph, père terrestre de Jésus, bénéficie de ce regain de vitalité au cours des premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1101</sup>. Figure majeure d’intercession pour les fidèles de l’Europe catholique, il devient aussi le protecteur puissant de Jésus enfant dont le culte suscite un réel engouement<sup>1102</sup>.

---

<sup>1099</sup> *Ibid.*, f°71v<sup>o</sup> : le dimanche 15 août, Assomption Notre-Dame [1688].

<sup>1100</sup> Pour une vue d’ensemble du culte de saint Joseph au Grand Siècle : Jean Delumeau, *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l’Occident d’autrefois*, Paris, Fayard, 1989, chap. IX : « Le patron de la bonne mort », pp. 340-351 ; voir également : Oratoire Saint-Joseph, *Saint Joseph au XVII<sup>e</sup> siècle : troisième Symposium International*, dans *Cahiers de Joséphologie*, vol. 29, Montréal, 1981, 1086 p.

<sup>1101</sup> Bernard Dompnier parle de « percée de la dévotion à saint Joseph » dans son article intitulé « Les religieux et saint Joseph dans la France de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Religieux, saints, et dévotions : France et Pologne, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* sous la direction de Marek Derwich et Bernard Dompnier, *Siècles, Cahiers du CHEC*, 16, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2003, pp. 57-75. Ici, pp. 58 et 66.

<sup>1102</sup> Il est nécessaire de revenir ici sur le vocabulaire employé. Comme le souligne l’abbé Joseph Dusserre dans son article sur « Les origines de la dévotion à saint Joseph », *Cahiers de Joséphologie*, vol. 1, n°1, janvier-juin 1953, p. 24, il faut distinguer la dévotion du culte, même si les deux termes sont inséparables l’un de l’autre :

Dans le langage usuel, on emploie les termes « culte » et « dévotion » l’un pour l’autre. À parler strictement, ils se distinguent. La dévotion est constituée par cet ensemble de sentiments respectueux, tendres et confiants que l’on témoigne à un saint en raison de sa vertu et de ses grandeurs. Le culte, lui, consiste dans la reconnaissance et l’utilisation du pouvoir intercesseur d’un



La revalorisation du mariage menée par les auteurs spirituels amène également les fidèles à s'approprier le modèle de la Sainte Famille. La Trinité terrestre prend dès lors une place grandissante dans les manuels de dévotion et se voit glorifiée par toute une partie de la population. Les écrits du for privé, l'iconographie, la sculpture, les manuels de dévotion et les livres de piété permettent de percevoir ce changement de mentalités.

Les archives grenobloises témoignent de l'importance accordée à saint Joseph et de la volonté expresse qu'ont les dévotes de promouvoir son culte. Lorsque les Dames de la Purification parviennent enfin à rassembler les fonds nécessaires à l'édification de leur chapelle particulière, elles choisissent de la mettre sous son patronage : « Aussytost que la chapelle fut faicte les sœurs la dedierent au glorieux St Joseph estant toute la premiere de Grenoble dediée a ce grand saint »<sup>1103</sup>. La titulature est nouvelle et les Dames de la Purification en ont parfaitement conscience. Elles retirent de ce choix une certaine fierté et souhaitent le transmettre aux générations futures. La mère d'une congréganiste profondément impliquée dans les œuvres charitables de la ville fait de même sur ses terres. Le notaire Montaigne se rend ainsi le 26 août 1645 au logis de Justine Dalphas, mère de Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur, afin d'enregistrer la fondation d'une église au lieu-dit de « La Rivière » sous le vocable de Saint-Joseph<sup>1104</sup>. Une pension annuelle et perpétuelle de soixante livres payée par la Dame du Faure et ses héritiers sert à l'érection et à l'entretien de la bâtisse.

C'est aussi par la consultation des registres paroissiaux que l'on découvre à quel point les Dames de la Purification souhaitaient donner à leur progéniture un saint patron conforme à la dévotion nouvelle. Avant les années 1640, le prénom Joseph est relativement absent des registres, mais à partir de cette date, il devient à la « mode », avec un pic dans la décennie 1640-1650 : Marguerite de L'Estang d'Amblérieu<sup>1105</sup>, 8<sup>e</sup> sœur, Marguerite de Chissé de La Marcousse<sup>1106</sup>, 12<sup>e</sup> sœur, Pernette Scarron<sup>1107</sup>, 7<sup>e</sup> sœur,

---

saint. D'abord privé, le culte se traduit par des demandes particulières. Devenu public, il se manifeste par des prières officielles et autres gestes de l'Eglise.

<sup>1103</sup> AD Isère, 26 H 222, f°22r°.

<sup>1104</sup> AD Isère, 3 E 7789, f°202r°-204r° : 26 août 1645.

<sup>1105</sup> AM Grenoble, GG 43 : 10 février 1641.

<sup>1106</sup> *Ibid.* : 26 juin 1641.

<sup>1107</sup> *Ibid.* : 09 juillet 1641.

Léonore Ferrand<sup>1108</sup>, 16<sup>e</sup> sœur, Renée Guérin<sup>1109</sup>, 31<sup>e</sup> sœur, Jeanne Boniel<sup>1110</sup>, 59<sup>e</sup> sœur, mais aussi sa sœur de sang Françoise<sup>1111</sup>, 47<sup>e</sup> congréganiste, ou encore Françoise Eyraud<sup>1112</sup>, 82<sup>e</sup> sœur, donnent toutes à leurs fils le prénom Joseph. Certaines d'entre elles (ou leurs familles) choisissent de prénommer deux fois leurs enfants de cette manière, généralement en raison du décès du premier fils. C'est le cas de Pernelle Scarron<sup>1113</sup>, d'Anne II de La Croix de Chevrières<sup>1114</sup>, 66<sup>e</sup> sœur, de Madeleine Paquet de La Colombière<sup>1115</sup>, 70<sup>e</sup> sœur, et de la bru de Madeleine de Franc, Marie de Vachon de Belmont<sup>1116</sup>. D'autres Dames de la Purification accolent le prénom Joseph à d'autres prénoms masculins. Ainsi Anne de Reynard de Buffières d'Avançon<sup>1117</sup>, 52<sup>e</sup> sœur, Catherine d'Espeaute<sup>1118</sup>, 65<sup>e</sup> sœur, Anne II de La Croix de Chevrières<sup>1119</sup>, 66<sup>e</sup> sœur, et Louise Guigou de Chapolay<sup>1120</sup>, 71<sup>e</sup> sœur, ont respectivement un petit Joseph-Pierre, un Joseph-Louis, un Joseph-Alexandre et un Louis-Joseph.

Le choix du prénom, « double marqueur à la fois religieux et familial »<sup>1121</sup>, est le signe d'un temps particulièrement favorable à l'égard du membre de la Trinité terrestre<sup>1122</sup>. André Burguière cite une étude du XIX<sup>e</sup> siècle indiquant qu'à Perpignan, au

---

<sup>1108</sup> *Ibid.* : 27 mars 1642.

<sup>1109</sup> *Ibid.* : 27 mars 1643.

<sup>1110</sup> AM Grenoble, GG 48 : 06 septembre 1649.

<sup>1111</sup> AM Grenoble, GG 55 : 16 novembre 1656.

<sup>1112</sup> AM Grenoble, GG 72 : 08 décembre 1669.

<sup>1113</sup> AM Grenoble, GG 49 : 13 juillet 1650. On constate que les deux garçons sont nés à neuf ans d'intervalle, pratiquement au jour près. C'est le parrain de l'enfant, l'évêque et prince de Grenoble Pierre Scarron, qui le prénomme ainsi.

<sup>1114</sup> AM Grenoble, GG 86 : 09 avril 1683. Un peu moins de sept années séparent les deux naissances. Rappelons que l'arrière-grand-père paternel de l'enfant se prénomme également Joseph.

<sup>1115</sup> Le premier est baptisé le 25 mai 1668 et meurt peu après ; le second est tenu sur les fonts baptismaux le 2 mai 1674. Il a vécu 83 ans. Ces informations généalogiques sont extraites de l'ouvrage du P. Pierre Charrier, s.j., *Histoire du Vénérable Père Claude de la Colombière, op.cit.*, éd. 1894, t. I., note A, p. 260 : « Généalogie de la famille de Claude de la Colombière ».

<sup>1116</sup> AD Isère, 5 Mi 148, f°184 : 30 août 1675 et 5 Mi 149, f°64r° : 05 juillet 1685. L'aîné est décédé le 18 septembre 1676.

<sup>1117</sup> AM Grenoble, GG 60 : 08 mars 1661.

<sup>1118</sup> AM Grenoble, GG 71 : 18 décembre 1666.

<sup>1119</sup> AM Grenoble, GG 79 : 06 juin 1675.

<sup>1120</sup> AM Grenoble, GG 86 : 22 janvier 1684.

<sup>1121</sup> Christian Maurel, « Prénomination et parenté baptismale du Moyen Âge à la Contre-Réforme. Modèle religieux et logiques familiales » dans *Revue de l'Histoire des religions*, t. 209, n°4, 1992, pp. 393-412. Ici, p. 394.

<sup>1122</sup> *Ibid.*, p. 401.

XVII<sup>e</sup> siècle, 50 % des garçons se prénommaient Joseph<sup>1123</sup>. Il semble à première vue que ce ne soit pas le cas pour Grenoble même si Joseph devient une référence absolue. Les noms donnés lors de l'entrée en religion ne font que confirmer cet état de fait. En guise d'exemples probants, nous pouvons évoquer des personnes de l'entourage de Madeleine de Franc. Lors de son entrée chez les Capucins, le cadet de celle-ci, Charles, devient Frère Ange Joseph. Cela n'est pas étonnant, les Capucins ajoutant souvent le prénom Joseph dans leurs noms de religion<sup>1124</sup>. Sa cousine, Constance de Lionne, prend le voile des ursulines sous le nom d'Angélique de Saint-Joseph même si Madeleine de Franc l'appelle toujours Angélique de Leyssins faisant ainsi coïncider nom religieux et nom « civil ». Le 15 août 1681 décédait également à Grenoble une carmélite lyonnaise, Marie de Saint-Joseph, âgée de 73 ans. Cette dernière était venue enrichir la fondation grenobloise dès ses premiers instants<sup>1125</sup>. Grenoble comptait de surcroît au sein de son personnel charitable, la congrégation des sœurs de Saint-Joseph du Père Médaille qui, comme leur titulature l'indiquait, s'attachait à répandre sa dévotion. Les sœurs étaient venues à la demande expresse des Dames de la Purification afin d'instruire les orphelines qui étaient sous leur responsabilité.

La correspondance suivie de la comtesse de Rochefort avec Mère Mectilde du Saint-Sacrement témoigne de l'intense dévotion des deux femmes à l'égard de saint Joseph. Lors de ses innombrables procès, il arrivait à la comtesse de Rochefort de se sentir abattue. Mère Mectilde lui conseillait alors de s'en remettre « au glorieux saint Joseph le sacré économe et père de tout »<sup>1126</sup>.

Il n'est pas non plus inutile de mentionner que c'est précisément pour orner l'autel de Saint-Joseph des bénédictines du Saint-Sacrement de Paris que la comtesse de Rochefort offre ses effets personnels. En 1670, la comtesse de Rochefort prodigue « un parement de toile d'argent à fleurs et un parement à fond blanc à gros points enrichis par le brodeur plus une tapisserie de brocard avec six chaises à dos et quatre tabourets de

---

<sup>1123</sup> André Burguière, « Un nom pour soi », *Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, *Formes de nomination en Europe dans L'Homme*, t. 20, n°4, 1980, pp. 25-42. Ici, p. 28. L'historien de la famille cite l'étude de J. Guibeaud, « Étude sur les noms de baptême à Perpignan (1516-1738) », dans *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1899.

<sup>1124</sup> Bernard Dompnier, « Les religieux et saint Joseph dans la France de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *op.cit.*, p. 67.

<sup>1125</sup> AM Grenoble, GG 202 : 15 août 1681.

<sup>1126</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 5.

moquette »<sup>1127</sup> puis elle donne du satin blanc pour faire un devant d'autel et paie un brodeur pour qu'il applique « des ouvrages au petit point et une broderie » au parement destiné à la sacristie<sup>1128</sup>. Mère Mectilde du Saint-Sacrement lui rappelait également d'accomplir un vœu qu'elle avait fait spécialement pour elle : « il y en a un, assez important, c'est de nourrir un pauvre le jour de Saint Joseph ou lui donner quelque aumône, et cela tant que vous vivrez ou que vous serez en puissance de le faire »<sup>1129</sup>. Elle le lui rappelait quelque temps après : « Donnez à manger trois jours à un pauvre homme à l'honneur de Saint Joseph, et vous assurez que vous n'êtes pas hors de son soin et de sa protection »<sup>1130</sup>. La comtesse de Rochefort a des devoirs envers son amie religieuse qui prie constamment pour elle. Mère Mectilde, affligée par tout ce qui touche la comtesse<sup>1131</sup>, redouble ses prières à saint Joseph afin de la voir délivrer de ses procès : « afin que Notre Seigneur et sa très sainte mère et votre bon ami et le notre, le grand Saint Joseph vous fasse faire ce qui sera plus à la gloire de Dieu »<sup>1132</sup>. Saint Joseph est donc un protecteur, un médiateur, un intercesseur autant qu'un « ami » des deux femmes.

Les Règles des Dames de la Purification leur imposent certaines pratiques dévotionnelles. Ainsi, le jour de la fête de saint Joseph « qui est pareillement une Fête considerable pour la Congrégation, toutes y Communieront, & assisteront l'après-diné au Sermon & aux autres exercices de piété »<sup>1133</sup>. Des indulgences plénières et la rémission de tous leurs péchés sont d'ailleurs octroyées pour celles qui visitent la chapelle le jour de la fête de saint Joseph<sup>1134</sup>. Elles ont également obtenu l'autorisation de l'exposition du Saint-Sacrement ce jour-là<sup>1135</sup>. Les Règles prévoient également une oraison à saint Joseph<sup>1136</sup>.

---

<sup>1127</sup> AN, LL 1710, f°117r°.

<sup>1128</sup> *Ibid.*

<sup>1129</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 106-107.

<sup>1130</sup> *Ibid.*, p. 250.

<sup>1131</sup> *Ibid.*, p. 257 : « je suis touchée de vos maux ; mais ne perdez point courage. N'abattez point votre cœur : Dieu est votre tout. Je me sens portée à prier Saint Joseph. À Dieu, bonsoir ».

<sup>1132</sup> *Ibid.*, p. 213.

<sup>1133</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, p. 34, règle n°III.

<sup>1134</sup> *Ibid.*, non paginé et AD Isère, 26 H 222, f°33v°.

<sup>1135</sup> AD Isère, 26 H 222, f°33v°.

<sup>1136</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge*, *op.cit.* Ces oraisons sont contenues dans la dernière partie de l'ouvrage constituée de 17 pages.

Cette attention portée à saint Joseph est également lisible dans les écrits de François de Sales. Plusieurs chapitres de l'*Introduction à la Vie Dévote* et du *Traité de l'Amour de Dieu* mentionnent son nom. La dévotion que le prélat vouait au chef de la Sainte Famille n'a fait que croître au cours de son existence et notamment à partir du moment où il rencontra les écrits de sainte Thérèse ; le Carmel réformé ayant amplement contribué à répandre le culte de saint Joseph en Occident<sup>1137</sup>. Le dix-neuvième entretien des *vrais entretiens spirituels* lui est d'ailleurs entièrement consacré<sup>1138</sup>. François de Sales revient sur les vertus de saint Joseph et le compare à un palmier en insistant sur sa profonde humilité. Il conclut cet entretien par une invitation : en prenant saint Joseph pour intercesseur, le dévot ne pourra que croître en vertus, si tant est qu'il lui fasse confiance :

Saint Joseph donc est au Ciel en corps & en ame, c'est ce qui est sans doute : ô combien serons-nous heureux, si nous pouvons meriter d'avoir part en ses saintes intercessions ! car rien ne luy sera refusé, ny de Nostre-Dame, ny de son Fils glorieux ; il nous obtiendra, si nous avons confiance en luy, un saint accroissement en toutes sortes de vertus ; mais specialement en celles que nous avons trouvé, qu'il avait en plus haut degré que toutes les autres, qui sont la tres-sainte pureté de corps & d'esprit, la tres-aimable vertu d'humilité, la constance, valeur, & perseverance : vertus qui nous rendront victorieux en cette vie de nos ennemis, & qui nous feront meriter la grace d'aller jouir en la vie eternelle des récompenses qui sont préparées à ceux qui imiteront l'exemple que S. Joseph leur a donné ; récompense qui ne sera autre que la félicité eternelle : en laquelle nous joiurons de la claire vision du Pere, du Fils & du S. Esprit. Dieu soit beny<sup>1139</sup>.

Madeleine de Franc fait partie de ces dévots-là. Dans son journal spirituel se lit son profond attachement pour saint Joseph. Au sein de l'entrée du 15 février 1687, la diariste formule une demande d'intercession où coexiste saint Joseph et saint François de Sales : « o grand S+ Joseph S+ Francois de Sales et tres particulierement la tres S+ vierge qui ma toujours protegee ne m'abandonnez pas aydez moy ma sacree mestresse »<sup>1140</sup>. Les liens de Madeleine de Franc l'unissant aux visitandines invitent également l'historien(ne) à penser que la dévotion à saint Joseph s'est intensifiée par une émulation mutuelle et le prêt de livres de spiritualité. Les Filles de François de Sales, à l'instar des Dames de la

---

<sup>1137</sup> Pierre Serouet, *De sainte Thérèse d'Avila à saint François de Sales...*, op.cit., pp. 352-353 ; Bernard Dompnier, « Thérèse d'Avila et la dévotion française à saint Joseph au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *RHEF*, t. 90, 2004, pp. 175-190.

<sup>1138</sup> *Les vrais entretiens spirituels de saint François de Sales, évêque, et prince de Geneve, Instituteur & Fondateur de l'Ordre des Religieuses de la Visitation Sainte Marie, dernière édition, Corrigée, & augmentée de divers Entretiens tirés des nouvelles œuvres de l'Autheur, & d'un Cartel de Defy trouvé après sa mort*, Annecy, Jacques Clerc, 1678, entretien XIX, pp. 477-508.

<sup>1139</sup> *Ibid.*, entretien XIX, pp. 507-508.

<sup>1140</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>3r<sup>o</sup> : le 15 [février 1687].

Purification, sont particulièrement attentives à célébrer et solenniser la fête du saint, le 19 mars, et ont pour le Père de la Trinité terrestre une dévotion exceptionnelle<sup>1141</sup>. Madeleine de Franc demande parfois l'intercession de saint Joseph<sup>1142</sup>, en particulier le 26 novembre 1689 : « Repondons sans marchander aux divines inspirations sans marchander et en suite Dieu nous faict esperimenter son asistance esficase pour parfere se que de nous nous n'oserions esperer fidellité a repondre a cette premiere grace demandon la par l'intersesion de St Joseph »<sup>1143</sup>. La diariste a une entière confiance en saint Joseph, protecteur et intercesseur privilégié, qui lui permet d'avancer dans la vie spirituelle. Elle écrit chaque année (à l'exception de l'année 1687 où elle écrit les 17, 18 et 21 mars) dans son journal, le jour de la fête du saint<sup>1144</sup>. En fonction de son inspiration et de ses besoins, ces entrées sont plus ou moins denses.

La dévotion des Dames de la Purification envers saint Joseph est également décelable dans le jour choisi par elles pour entrer dans le corps. Charlotte Allemand de Pâsquiers, 32<sup>e</sup> sœur, décide de faire sa profession le jour de la fête du saint, le 19 mars 1639<sup>1145</sup>. Le respect que les Dames de la Purification lui témoignent est inséparable de celui qu'elles éprouvent à l'égard de la Vierge. Elles font d'ailleurs référence au mariage de Marie et de Joseph et qualifient ce dernier de « grand saint »<sup>1146</sup>.

La promotion de la dévotion à saint Joseph bénéficie du concours de nombreux ordres religieux dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1147</sup>. carmes, jésuites, feuillants et oratoriens se font les promoteurs de cette dévotion avec des livres de piété destinés aux dévots. Bernard Dompnier évoque une sorte de « monopole » des religieux sur les publications consacrées à saint Joseph<sup>1148</sup>. L'ouvrage du jésuite Paul de Barry, *La*

---

<sup>1141</sup> Bernard Dompnier, « La Visitation, saint François de Sales et la dévotion à saint Joseph », dans *Saint François de Sales. Portraits croisés*, Annecy, coll. « Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne », t. 117, 2010, pp. 291-308. Cet article est disponible en ligne sur : [http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/66/86/87/PDF/B.Dompnier\\_Francois\\_de\\_Sales\\_Visitation\\_Joseph.pdf](http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/66/86/87/PDF/B.Dompnier_Francois_de_Sales_Visitation_Joseph.pdf).

<sup>1142</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>21r<sup>o</sup> : 11 août 1687 ; n.f. : 21 avril 1689 et n.f. : 26 novembre 1689.

<sup>1143</sup> *Ibid.*, n.f. : 26 novembre 1689.

<sup>1144</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>46 : la veille, le jeudi 19 mars 1688 et le lendemain, 19 [mars 1688] ; n.f. : 19 [mars 1689] ; n.f. : dimanche 19 mars, saint Joseph 1690.

<sup>1145</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>9r<sup>o</sup>.

<sup>1146</sup> AD Isère, 26 H 222, f<sup>o</sup>30r<sup>o</sup>.

<sup>1147</sup> Bernard Dompnier, « Les religieux et saint Joseph dans la France de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle »..., *op.cit.*, p. 57.

<sup>1148</sup> *Ibid.*, p. 59.

*dévotion à saint Joseph*, est un grand succès éditorial<sup>1149</sup>. Publié pour la première fois en 1639, de nombreuses éditions paraissent au cours du siècle. Ce Père intéresse particulièrement notre propos et permet certainement d'expliquer, du moins en partie, la dévotion des Dames de la Purification envers saint Joseph. Le P. Paul de Barry nous dit Sommervogel, fut recteur du collège royal Bourbon d'Aix-en-Provence<sup>1150</sup>. Nous savons également par une autre source, les *Annales du Collège*, que ce Père a bénéficié de la générosité d'Aymare de Castellane pour éponger les dettes relatives à la gestion du Collège et au paiement de la Bulle<sup>1151</sup>. La constance avec laquelle Aymare de Castellane aide les jésuites et assiste aux cérémonies et sermons de ces Pères invite l'historien(ne) à penser qu'elle a aussi bénéficié des lumières du Père de Barry et a notamment lu son ouvrage. Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'un autre Père de la Compagnie de Jésus, le P. Monnier, était un prédicateur apprécié de certaines Dames de la Purification d'Aix-en-Provence et notamment d'Anne d'Albi, mieux connue sous son titre de présidente d'Aymare. Ce Père, une fois contraint de partir pour Lyon nous disent les *Annales* « laissant un regret extrême ; plusieurs de ses pénitentes se retirèrent de nostre église, entre autre, Madame la présidente d'AYMART, et mesme quelques messieurs qu'il confessoit, entre les autres, M. le Président GAIRIN. Il avoit durant sa charge de Procureur, presché en divers lieux de la province, et par tout estably, une singulière dévotion envers St Joseph »<sup>1152</sup>. C'est aussi en Provence, sur les terres de la présidente d'Oppède, Aymare de Castellane-La Verdière, qu'une confrérie mise sous le patronage de saint Joseph a vu le jour dès 1640<sup>1153</sup>. Les lettres échangées entre les différentes filiales de la Congrégation de la Purification et les rencontres personnelles de certaines Dames ont certainement amené les Dames de Grenoble à mettre leur chapelle sous le patronage du saint. Plus tardivement, les liens unissant les sœurs de La Croix de Chevrières avec Anne d'Autriche ont pu renforcer cette dévotion et la redynamiser. Depuis 1629 en effet, la reine appartenait à la plus ancienne confrérie de dévotion à saint Joseph érigée à Paris,

---

<sup>1149</sup> *Ibid.*

<sup>1150</sup> Carlos Sommervogel, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, *op.cit.*, t. I, p. 545.

<sup>1151</sup> *L'enseignement en Provence. Annales du Collège Royal Bourbon d'Aix*, *op.cit.*, p. 103.

<sup>1152</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>1153</sup> Abbé G. Reynaud de Lyques, « Le culte de saint Joseph à La Verdière (Var) au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Le Glaneur du Var*, I, 1905, cité dans Bernard Dompnier, « Les religieux et saint Joseph dans la France de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *op.cit.*, note 15, p. 62.

dans l'église du monastère des feuillants<sup>1154</sup>. La profonde dévotion de Mère Mectilde du Saint-Sacrement envers saint Joseph<sup>1155</sup> a également pu intensifier celle de la comtesse de Rochefort. Mère Mectilde considérait le saint comme le protecteur de son Institut des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. En tête du chapitre XX des *Constitutions* de l'Ordre, on peut lire : « Considérez-le non seulement comme le protecteur de l'Institut, mais même comme celui qui en a la direction et la conduite »<sup>1156</sup>. Saint Joseph était aussi le patron de la chapelle du monastère de la rue Cassette où la comtesse de Rochefort se rendait souvent et où elle fut ensuite pensionnaire. En plaçant Joseph à la direction de l'Institut, Mère Mectilde respecte la hiérarchie céleste prônée à cette époque dans les ouvrages de piété<sup>1157</sup> et permet, par la notoriété qu'elle acquiert, de diffuser plus amplement une dévotion déjà rayonnante.

À la fin du siècle, le beau-frère de Madeleine Paquet La Colombière, 70<sup>e</sup> sœur, le P. Claude, avait mis l'hôpital de Paray sous « la protection du glorieux saint Joseph, patron des agonisants »<sup>1158</sup>.

Au contact des jésuites, les Dames de la Purification ont bénéficié de la promotion de la dévotion à saint Joseph et de son culte. Par l'écrit et certainement par les images qu'elles se distribuaient chaque mois, celles-ci ont pu intensifier leur dévotion à l'égard de celui qui est présenté à la fois comme le Père de la Trinité terrestre, un protecteur universel, et à la suite de Thérèse d'Avila, un maître de l'oraison<sup>1159</sup>. Cette dévotion des Dames de la Purification se situe une nouvelle fois dans la mouvance des dévotions promues par la Réforme catholique et marque l'intérêt pour elles de participer à cet essor et de rendre compte de la primauté de leur prise de conscience.

Marie et Joseph forment le couple idéal aux yeux des congréganistes de la Purification en particulier, et des dévots en général. La sainteté qui les unit permet la

---

<sup>1154</sup> Bernard Dompnier, *ibid.* p. 62.

<sup>1155</sup> Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 388.

<sup>1156</sup> *Constitutions*, chap. XX, citées dans Ildephonse Hervin et Marie Dourlens, *Vie de la très Révérende Mère Mechtilde du Saint-Sacrement*, *op.cit.*, p. 374.

<sup>1157</sup> Bernard Dompnier, « Les religieux et saint Joseph dans la France de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *op.cit.*, p. 65.

<sup>1158</sup> R. P. Pierre Charrier, s.j., *Histoire du Vénérable Père Claude de la Colombière...*, *op.cit.*, t. I., note K, p. 376.

<sup>1159</sup> Bernard Dompnier, « Les religieux et saint Joseph dans la France de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *op.cit.*, p. 74.



promotion du mariage virginal, mais aussi celle de la sainteté familiale. Pour cela, une personne manque au trio : Jésus, fils de Dieu incarné dans l'enfant du couple béni.

## D- La dévotion à la Sainte Famille

La dévotion des Dames de la Purification pour la Sainte Famille se lit dans les abrégés de vie et de vertus. Ceux de M<sup>me</sup> de Revel, 6<sup>e</sup> sœur, et de Marguerite de Burillon, 28<sup>e</sup> sœur, ont pour *incipit* : « Jésus Maria Joseph »<sup>1160</sup> tandis que celui de Gasparde de Rives, 41<sup>e</sup> sœur, se clôt par cette formule<sup>1161</sup>. Le journal spirituel de Madeleine de Franc évoque aussi à plusieurs reprises la Sainte Famille. En règle générale, les noms de Jésus, Marie et Joseph<sup>1162</sup> ou Jésus, Maria, Joseph<sup>1163</sup> achèvent la pensée ou la prière quotidienne de notre diariste. À une seule reprise, le trio familial est évoqué au début d'une entrée<sup>1164</sup>. Un profond respect accompagne toujours leur évocation. Le 5 septembre 1688, la diariste laisse un très beau témoignage de sa dévotion à la Sainte Famille assimilée à la sienne où réside l'amour conjugal :

Mon fils a trouvé apropos et ma fille qui na qun mesme cœur et volonte avec son mary de fere venir leur filles de Vif ses feries elle arriverent hyer au soir mon Dieu vous nous les avez donnez conduysez nous en sorte que de plus en plus vous soyez aymez servy et glorifie dans cette meson ou visiblement vostre providemce nous conduyt o mon Dieu par vostre misericorde faites nous la grace de vivre en sorte dans cette famille chaqun sellon se que vous demandez deux que nous vous obligions o mon Dieu a prandre vos complesance a nous ayder et a compatir a nos feblesse et infirmité cest vostre ouvrage achevez en donnant bendiction au pere a la mere et a ces petites creatures et le mouyan de les pourvoir et establir dans un estat et condition ou Il vous puisse servir et meriter ensuite la recompance que vous donnez a ceux qui vous sont fidelles dans lestat ou vous les avez appelle<sup>1165</sup>

Madeleine de Franc dresse ici un portrait de famille harmonieux et donne une conception de la femme au sein du couple conforme aux discours jésuites. Elle met peut-être également en application les conseils énoncés dans un ouvrage édité dans la dernière moitié du siècle. Celui-ci s'intitule *La solide devotion a la tres-sainte Famille, de Jesus,*

---

<sup>1160</sup> AD Isère, 26 H 221, f°117v° et 105 r°.

<sup>1161</sup> *Ibid.*, f°106r°.

<sup>1162</sup> BM de Grenoble, R 8686, f°69v°-70r° : saint Laurent, 10 août [1688] ; f°84r° : mardi [2 novembre 1688], les trépassés ; n.f. : le mardi de Pâques, 12 avril 1689 ; n.f. : dimanche 31 juillet [1689], St Ignace ; n.f. : 24 [octobre 1689], St Crespin ; n.f. : dimanche 12 juin 1690 ; n.f. : lundi 30 avril 1691 et n.f. : jeudi 10 mai 1691.

<sup>1163</sup> *Ibid.*, f°3r° : le 15 [février 1687] ; f°21r° : le 11 août 1687 ; n.f. : Noël, 25 décembre [1689].

<sup>1164</sup> *Ibid.*, n.f. : jeudi 10 mai 1691.

<sup>1165</sup> *Ibid.*, f°73v°-74r° : dimanche 5 septembre 1688.

*Marie et Joseph*<sup>1166</sup>. Comme son titre l'indique, il a pour objet de guider le lecteur dans sa dévotion notamment le Catéchisme, qui procède à l'aide de questions et réponses déjà formulées. Le dévot n'aura qu'à y puiser selon ses nécessités. Cet ouvrage destiné « aux âmes dévotes » les invite à imiter la Sainte Famille en tous points. L'auteur écrit :

Les pratiques spirituelles que je vous marque, tendent toutes à l'imitation de cette divine Famille, parce que ie sçay bien que vous ne pouvez luy rendre un honneur plus solide & plus effectif, qu'en imitant les vertus dont elle vous donne l'exemple, & que l'estime que nous avons pour les objets de Sainteté, est comptée quasi pour rien devant Dieu, lors qu'elle ne nous porte pas à nous sanctifier nous mesmes<sup>1167</sup>.

Madeleine de Franc est très attachée à sa sanctification personnelle ainsi qu'à celle de chacun des membres de sa famille. Soucieuse d'éduquer chrétiennement ses petits-enfants et ses domestiques, cet ouvrage a pu être un solide appui, mais rien ne nous dit qu'elle l'ait effectivement lu. Parents ou grands-parents ne peuvent cependant passer à côté de cet opuscule s'ils souhaitent se conformer au modèle familial par excellence qu'est la Sainte Famille.

Madeleine de Franc a également pu lire dans les ouvrages de celui qu'elle considère comme son « pain »<sup>1168</sup>, François de Sales, des allusions à la Sainte Famille. L'oraison dédicatoire du *Traité de l'Amour de Dieu* évoquait Jésus, Marie et Joseph :

Très Sainte Mère de Dieu, vaisseau d'incomparable élection, Reine de la souveraine dilection, vous êtes la plus aimable, la plus aimante et la plus aimée de toutes les créatures. L'amour du Père céleste prit son bon plaisir en vous de toute éternité, destinant votre chaste cœur à la perfection du saint amour, afin qu'un jour vous aimassiez son Fils unique de l'unique (du plus excellent) amour maternel, comme il l'aimait éternellement, de l'unique amour paternel. Ô Jésus mon Sauveur ! à qui puis-je mieux dédier les paroles de votre amour, qu'au cœur très aimable de la bien-aimée de votre âme ?<sup>1169</sup>

Le saint genevois avait tenu, au cours de son existence, des propos sur la Sainte Famille relatés dans les *Vrais entretiens spirituels* :

Il n'y a donc nul doute que S. Ioseph n'ait esté doüé de toutes les graces & de tous les dons que meritoit la charge que le Pere Eternel luy vouloit donné de l'œconomie temporelle & domestique de nostre Seigneur, & de la conduite de sa famille, qui n'estoit composée que de trois, qui nous representent le mystere de la tres-sainte & tres-adorable Trinité, non pas qu'il y ait de la cõparaison, sinon en ce qui regarde nostre Seigneur, qui est l'une des Persõnes de la tres -sainte Trinité : car quant aux

---

<sup>1166</sup> *La solide devotion a la tres-sainte Famille, de Jesus, Marie et Joseph. Avec un catechisme qui enseigne à pratiquer leurs vertus*, Paris, Florentin Lamert, 1675.

<sup>1167</sup> *Ibid.*, pp. 3-4.

<sup>1168</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : samedi 28 [janvier 1690].

<sup>1169</sup> François de Sales, *TAD, op.cit.*, « oraison dédicatoire », pp. 11-12.

autres, ce sont des créatures : mais pourtant nous pouvons dire ainsi, que c'est une Trinité en terre, qui représente en quelque façon la très sainte Trinité, Marie, Jésus, & Joseph : Joseph, Jésus & Marie, Trinité merveilleusement recommandable, & digne d'être honorée<sup>1170</sup>

Lectrice de l'*Imitation de Jésus-Christ* qu'elle attribue à Gerson (1362-1428), Madeleine de Franc a encore pu trouver chez cet auteur cette référence, celui-ci souhaitant « expliciter un mystère si profond et caché pendant des siècles, cette trinité si digne d'étonnement et de vénération, Jésus, Joseph et Marie »<sup>1171</sup>.

Enfin, les rapports entretenus par des Dames de la Congrégation de la Purification et Marie-Constance de Bressand avec Jean-Jacques Olier ont pu amener Madeleine de Franc à intensifier cette dévotion tardive. En effet, un des amis de Jean-Jacques Olier, Jérôme de Royer de La Dauversière (1597-1659) a consacré sa famille, dès 1630, à la Sainte Famille après avoir été favorisé d'une vision<sup>1172</sup>. La consécration de Montréal, en Nouvelle-France, à la Sainte Famille est de son fruit. Il avait acheté l'île de Montréal à l'intendant du Dauphiné Jean de Lauzon, le 7 août 1640<sup>1173</sup>.

Marie, Jésus et Joseph ont une place de première importance dans la vie des congréganistes, mais des dévotions que nous pourrions qualifier d'« auxiliaires » n'en demeurent pas moins importantes pour elles. Chaque dévotion complète l'autre amenant ainsi la pénitente vers une pureté d'intention et d'absolution évidentes.

Nous avons souligné les liens qui unissent les Dames de la Congrégation de la Purification aux membres de la Compagnie du Saint-Sacrement. Ces personnalités se dévouent totalement à l'eucharistie et célèbrent dans leurs réunions, le culte rendu à l'hostie consacrée.

---

<sup>1170</sup> *Les vrais entretiens spirituels de saint François de Sales...*, *op.cit.*, entretien XIX, pp. 491-492.

<sup>1171</sup> Irénée Noye, « Dévotion à la Sainte Famille », dans *DS*, *op.cit.*, t. V, 1964, col. 85, cité dans Brigitte Waché, « Congrégations religieuses vouées à la sainte Famille », dans *Marie et la sainte Famille. Récits apocryphes chrétiens*, 62<sup>e</sup> session de la Société Française d'Études Mariales, Nevers, septembre 2005, Paris, Médiaspaul, 2006, t. II, pp. 157-175. Ici, p. 158.

<sup>1172</sup> Brigitte Waché, « Congrégations religieuses vouées à la Sainte Famille », *Ibid.*, p. 160.

<sup>1173</sup> Compagnie des Associés Amis de Montréal, *De La Flèche à Montréal : L'extraordinaire entreprise de M. de la Dauversière*, Chambray-lès-Tours, Éditions C. L. D., 1985, p. 25.

## E- La dévotion au Saint-Sacrement

La dévotion au Saint-Sacrement connaît un réel engouement au XVII<sup>e</sup> siècle. Les paragraphes suivants sont consacrés à l'étude de la ferveur des Dames de la Purification à accomplir cette dévotion.

### 1. La ferveur des Dames de la Purification

Les Règles manuscrites des Dames ne mentionnent pas expressément le culte particulier rendu envers le Saint-Sacrement. Pour se rendre compte de la prégnance de cette dévotion dans leur existence de congréganiste, il faut se référer aux Règles imprimées, aux correspondances et au journal spirituel de Madeleine de Franc. Au sein des Règles imprimées, un chapitre est consacré aux dévotions. Il est clairement stipulé que : « Leur principale devotion doit être I. à JESUS Crucifié, qu'elles porteront tendrement sur leur cœur. 2. Au Saint-Sacrement qu'elles honoreront par de frequentes adorations & des desirs ardents de s'unir à luy. 3. A la Tres-Sainte Vierge, qu'elles serviront comme leur grande Maîtresse, & aimeront comme leur bonne Mere ». Le 2<sup>e</sup> alinéa est réservé à la dévotion au Saint-Sacrement qu'elles doivent honorer par de fréquentes adorations. L'adoration de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement était particulièrement prégnante chez les confrères du Saint-Sacrement dont les registres portaient toujours en tête et en fin de séance cette formule aujourd'hui bien connue : « Loué soit le Très Saint-Sacrement de l'Autel »<sup>1174</sup>. Les Dames de la Compagnie de la Propagation de la Foi parmi lesquelles figuraient en bonne place M<sup>me</sup> de Revel et Marguerite de La Croix de Chevrières vouaient au Saint-Sacrement un culte particulier<sup>1175</sup>. Les Dames de la Purification étaient, elles aussi, de ferventes promotrices du culte et l'ont, par leurs exemples, propagé. Maris et femmes, frères et sœurs, agissaient donc dans un même but : assurer le respect dû au Saint-Sacrement, mais les femmes avait une fonction particulière que leurs époux ou frères n'avaient pas, celle d'accompagner le viatique aux malades<sup>1176</sup>. Le chapitre XV de leurs *Règles* précise :

---

<sup>1174</sup> BM Grenoble, R 5765 : *Registre des conférences ou assemblées d'une association pieuse secrète de Grenoble, dite la Congrégation (1652-1666)*; Alain Tallon, *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667)*, *op.cit.*

<sup>1175</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, pp. 403-407.

<sup>1176</sup> C'est également valable pour la Compagnie de la Propagation de la Foi, *Ibid.*, p. 403. Catherine Martin parle dès lors de « féminisation du culte du Saint-Sacrement ».

Il sera bon, qu'elles accompagnent de même tous les quinze jours pour le moins, en silence & avec dévotion le Saint Sacrement qu'on porte aux Malades, autant que le temps, leurs forces & leur santé le permettront ; mais quand elles ne le pourront pas, il suffira qu'elles aillent passer, au jour qu'elles y avoient destiné, quelques momens de l'après-dîné dans une Église voisine pour y adorer cette divine Eucharistie<sup>1177</sup>.

Une grande solennité accompagnait les espèces jusqu'à la chambre des alités. Les Dames de la Purification tenaient chacune un flambeau allumé excepté la supérieure et les trois conseillères dont le flambeau était muni d'un écusson au nom de la Congrégation<sup>1178</sup>. Les Dames se distinguaient sur ce point des autres congrégations grenobloises par cette pratique innovante d'arborer l'écusson. L'apposition d'un écusson et la présence de flambeaux pour accompagner le viatique de la Compagnie de la Propagation de la Foi étaient, en effet, bien plus postérieurs : ce n'est qu'en décembre 1661 que le frère de M<sup>me</sup> de Revel et de la comtesse de Rochefort offrait les deux flambeaux<sup>1179</sup> et seize ans après qu'un écusson s'ajoutait sur un des flambeaux lors de la procession<sup>1180</sup>. La distinction essentielle entre les deux Compagnies résidait dans le fait que la Propagation de la Foi disposait d'une cloche<sup>1181</sup>. Catherine Martin souligne à partir d'une délibération d'une assemblée de la Propagation de la Foi que les Dames de cette Compagnie avaient suggéré à l'évêque une collaboration générale des dévots pour promouvoir le culte du Saint Sacrement<sup>1182</sup>. Les Dames sont donc les plus zélées sur ce sujet qu'il s'agisse des femmes appartenant à la Congrégation de la Purification ou à sa « sœur », la Compagnie de la Propagation de la Foi. Selon l'abrégé de vie et de vertus de Claude de Chissé, 17<sup>e</sup> sœur, celle-ci ne s'est jamais abstenue de ce devoir malgré ses procès, ses maladies ou les conditions météorologiques difficiles : « Elle ne manquoit jamais quelque affaire et quelque mal qu'elle eust Et quelque froid qu'il fist d'accompagner le tres St Sacrement de l'autel lors qu'on le portoit aux malades ayant pareille exactitude aux assemblées de la Congregation »<sup>1183</sup>. Le pape Urbain VIII leur avait accordé 60 jours d'indulgences à chaque fois qu'elles le portaient aux malades, aux processions ou en d'autres occasions<sup>1184</sup>. Olympe de Guichard, 29<sup>e</sup> sœur, eût, en tant que

---

<sup>1177</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, chap. XV.

<sup>1178</sup> AD Isère, 26 H 222, f°30v°.

<sup>1179</sup> AD Isère, 26 H 102 : 17 décembre 1661.

<sup>1180</sup> AD Isère, 26 H 104 : 09 juillet 1677.

<sup>1181</sup> *Ibid.*, 22 janvier 1672.

<sup>1182</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 404. Assemblée du 09 juin 1673 (AD Isère, 26 H 104).

<sup>1183</sup> AD Isère, 26 H 221, f°97v°-98r°.

<sup>1184</sup> AD Isère, 26 H 221 et 222.

malade et en tant que « sœur », la visite des Dames au seuil de sa mort et souhaitât répéter sa protestation en la présence de l'hostie consacrée<sup>1185</sup>. Elle désirait célébrer son « passage » en honorant simultanément la Congrégation et le Christ. Toutes les Dames de la Purification prononçaient ce « bon propos » le 15 janvier en présence du Saint-Sacrement de l'Autel qu'elles exposaient spécialement dans leur chapelle<sup>1186</sup>. Le mémoire historique revient sur cette autorisation, mais surtout sur celle que Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, alors supérieure de la Congrégation<sup>1187</sup> a obtenu pour leurs assemblées du samedi. Les Dames de la Purification bénéficiaient de ce privilège d'avoir le Saint-Sacrement présent dans le ciboire durant chaque assemblée, ce qui permettait de « contenir les sœurs dans une plus grande attention et Reverance »<sup>1188</sup>. Cette hostie consacrée est l'objet d'une grande dévotion :

on a fondé depuis ce temps la une messe qui se dit avan l'assemblée en laquelle le prestre laisse cette hostie consacrée qui est consumée en la messe qui se dict apres l'assemblée par celle des sœurs qui communie au nom de tous ce jour la comme nous avons desja dict, elles font bruler deux cierges sur l'autel tout le temps que le St sacrement y repose et le salluent apres l'assemblée d'un *pange lingua* qu'elles psalmodient prosternées en terre<sup>1189</sup>

Le Saint-Sacrement reste présent durant l'assemblée des Dames de la Purification où elles peuvent l'honorer avant qu'une sœur ne communie au nom de toutes. Nous savons qu'en avril 1683, le Saint-Sacrement reposait dans « un tabernacle propre et doré et dans un ciboire d'argent et un soleil de vermeil [...] le tout en bon estat »<sup>1190</sup>. La permission d'avoir le Saint-Sacrement et de l'adorer dans leur chapelle témoigne en faveur de leur notoriété, un ordre religieux comme celui de Mère Mectilde du Saint-Sacrement ayant des difficultés à l'obtenir<sup>1191</sup>. Jean-Jacques Olier refusait d'ailleurs de demander une telle permission pour la chapelle de son séminaire à Vaugirard<sup>1192</sup>.

---

<sup>1185</sup> AD Isère, 26 H 221, f°8v°.

<sup>1186</sup> *Ibid.*, n.f. : Constitutions.

<sup>1187</sup> Sœur de Lionne effectue un triennat de 1647 à 1649 et est également supérieure en 1655. Sur ce point, AD Isère, 26 H 221, n. f.

<sup>1188</sup> AD Isère, 26 H 222, f°33v°.

<sup>1189</sup> *Ibid.*

<sup>1190</sup> AD Isère, 2 Mi 288, f°126v° : visite pastorale du mercredi 7 avril 1683, « Visite de la chapelle et congrégation des dames de Grenoble pour l'Education des pauvres filles orphelines ».

<sup>1191</sup> Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p.168.

<sup>1192</sup> Jacques Hillairet, *Évocation du vieux Paris*, Paris, éd. de Minuit, 1960, t. I., pp. 296-298, cité dans Yves Poutet, *Ibid.*, p. 168.

Les Dames ont encore l'autorisation d'exposer le Saint-Sacrement le jour des fêtes de leur chapelle : « elle obtint encore l'exposition du S<sup>t</sup> Sacrement pour le jour de la conception immaculée de la S<sup>te</sup> Vierge jour de s<sup>t</sup> Joseph qui est la feste de leur chapelle ou elles ont le sermont et vespres en indulgence pleniere en musique par des musiciens »<sup>1193</sup>. Les congréganistes peuvent se prosterner devant le Saint-Sacrement les 8 décembre et 19 mars de chaque année, jours où elles peuvent bénéficier d'une indulgence plénière accordée par le pape Alexandre VII le 8 janvier 1655. Ces indulgences ont été publiées à Grenoble par les soins de l'abbé Louis de La Coste, vicaire général de l'évêché de Grenoble et beau-frère de Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur. On remarque que cette exposition solennelle est accompagnée de musique. Les Dames de la Purification pratiquent à cette fin l'adoration du Saint-Sacrement durant ces journées où « il y en a tousjours deux dames d'entre elles, a genoux en garde devant le St Sacrement »<sup>1194</sup>. Les « sœurs » mettent un point d'honneur à rester prosternées devant le Saint-Sacrement en signe de respect. La dévotion qu'elles ont pour le Saint-Sacrement à la Congrégation est à rapprocher des actions de la comtesse de Rochefort à Paris. En effet, la comtesse de Rochefort a été particulièrement impliquée dans la propagation de la dévotion et du culte du Saint-Sacrement puisque c'est elle qui, selon ses consœurs, a rédigé des règlements spéciaux pour les processions : « Elle travailla encor dans notre meme ville a faire accompagner avecq la decence que l'on doit le tres saint sacrement de l'autel et pour cela elle composa de tres beaux reglements qui ont duré fort longtemps »<sup>1195</sup>. Combien de temps ont-ils duré et en quoi consistaient-ils ? Sont-ils proches de ceux qui sont appliqués dans l'Institut de Mère Mectilde du Saint-Sacrement ? Nous l'ignorons. Le fait que la comtesse de Rochefort participe à la propagation du culte du Saint-Sacrement et à son adoration est en conformité avec les prescriptions communes de leurs Règles<sup>1196</sup>. Grenoble ne fut pas la seule ville où elle intervint. Paris fut un autre bastion de la conquête de notre dévote : « elle s'est meme appliquee a Paris dans le temps qu'elle etoit accablee de tres rudes croix a etablir par ses soins une maison de filles Benedictines dans cette grande ville pour faire adorer iour et nuit le tres saint sacrement de l'autel et reparer les Irreverences commises contre cest auguste mistere »<sup>1197</sup>. Il est

---

<sup>1193</sup> AD Isère, 26 H 222, f°33v°.

<sup>1194</sup> *Ibid.*

<sup>1195</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98.

<sup>1196</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, « Règles communes », chap. XII.

<sup>1197</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98.

absolument indubitable que la comtesse de Rochefort ait permis au monastère des bénédictines du Saint-Sacrement de Paris de voir le jour, même si les historiens ont souvent insisté sur le rôle joué par Anne d'Autriche et M<sup>me</sup> de Châteauvieux dans la fondation de l'Institut<sup>1198</sup>. L'origine de cette fondation remonte à 1652, lorsque Anne d'Autriche fait le vœu de « rendre honneur au très saint-sacrement de l'autel, en réparation des sacrilèges qui ont été commis durant ces malheureuses guerres »<sup>1199</sup>. Mectilde du Saint-Sacrement décide en se soumettant à la volonté divine, d'ériger un monastère voué au Saint-Sacrement. La correspondance entre la supérieure et la comtesse de Rochefort témoigne de l'intérêt porté à cette fondation par cette dernière et de l'aide qu'elle lui a apportée. Au moment où l'affaire était dans l'impasse, Mère Mectilde lui écrit :

Disons un petit mot d'affaires, il faut vous dire que le démon s'efforce tant qu'il peut d'empêcher les établissements de notre Institut, dans un temps où le Roi et la Reine mère le veulent soutenir et y donner tous les appuis qu'on peut désirer de leur autorité. Trois jours après tout change, et sans qu'on puisse savoir les causes de ces différents mouvements, il faut que j'apprenne tous les jours à mourir plus profondément, et croyez que les affaires m'en fournissent de bonnes occasions, mais Dieu soutient tout, et fera son œuvre dans les temps qu'il lui plaira, je ne dois, et ne puis rien vouloir que sa très sainte volonté en toutes choses<sup>1200</sup>

En novembre 1653, l'affaire est presque conclue au Parlement<sup>1201</sup>, mais un mois plus tard, la situation s'inverse. M<sup>me</sup> de Revel tente d'intercéder en faveur des bénédictines :

Pour notre affaire, elle [Madame de Bauves qui était au seuil de la mort et dont les parents s'étaient représentés au Parlement au motif que son âge la rendait hors de capacité de contracter ni de faire aucune fondation] n'a rien fait de plus que ce que vous savez. Il faut tout abandonner à Dieu. Monsieur Coursin, son héritier, est allé aux eaux, et a prié Monsieur le Premier Président de ne point homologuer notre affaire dans ce reste de Parlement. Je ne sais s'il le lui a promis, mais l'on n'avance point. Madame de Revel m'a avertie que, très certainement, l'on se dispose à nous plaider. Pour moi, je n'y ferai point de résistance, je n'ai que faire de cela, je n'ai point d'ordre

---

<sup>1198</sup> Mgr Charles Molette, Michel Dupuy, Paul Milcent, *Catherine de Bar, Une amitié spirituelle au grand siècle. Lettres de Mère Mectilde de Bar à Marie de Châteauvieux. Le vœu d'Anne d'Autriche*, Paris, Pierre Téqui, 1989, 239 p.

<sup>1199</sup> Ildephonse Hervin et Marie Doulens, *Vie de la très Révérende Mère Mechtilde du Saint-Sacrement*, op.cit., pp. 302-303, cité dans Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, op.cit., p. 180.

<sup>1200</sup> Arsenal, Ms 2218, f°37v°-38r°.

<sup>1201</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 374 : « Nos affaires sont au Parlement pour être homologuées. Quelques personnes qui sollicitent pour nous, ont rencontré chez Monsieur le Premier Président, Monsieur Coursin qui sollicitait contre : Dieu fera sa sainte volonté ».



de faire une telle procédure. Notre Seigneur choisira qui il lui plaira pour cela et moi je tâcherai de me retirer<sup>1202</sup>.

Mère Mectilde est souvent confuse de la générosité de la comtesse de Rochefort à l'égard de la communauté. Elle sait qu'elle peut compter sur son amie et sur sa sœur dans cette affaire délicate. Mère Mectilde a impérativement besoin des conseils de la comtesse de Rochefort : pour cela, elle lui recopie et lui envoie les lettres qu'elle écrit au Père Prieur en lui demandant son sentiment sur la question<sup>1203</sup>. Mère Mectilde souhaite également que la comtesse entre au monastère pour y finir ses jours et devenir une bienfaitrice, car elle la considère comme une « Fille du Saint-Sacrement »<sup>1204</sup> :

vous êtes en vérité, les vraies amies, et les fidèles servantes du Divin Sacrement, il me semble que vous devez être de ses filles, et de ses victimes, en récompense des honneurs que vous lui procurez, continuez, vous n'y pouvez rien perdre, c'est un grand Roi et un grand Dieu qui donne le centuple en ce monde, et une éternité de gloire en l'autre<sup>1205</sup>.

Les affaires de la comtesse contrecarrèrent ses plans, mais l'affection pour l'Institut demeurait. La comtesse de Rochefort avait d'ailleurs prévu de fonder un établissement de l'Ordre à Grenoble :

Pour l'établissement que votre zèle et sainte affection avait proposé pour Grenoble, mais disons qu'il le faut nécessairement différer, si Dieu agrée de donner sa sainte bénédiction aux autres, cependant conservez votre bonne volonté, peut-être serez-vous bien aise de le choisir pour le lieu de votre retraite, supposé que Dieu vous en donne le mouvement, mais ne faites aucune élection de vous-même<sup>1206</sup>.

Le lieu choisi n'était pas anodin puisqu'il s'agissait de l'instituer dans le temple protestant : « Si Dieu vous donnait la pensée d'en faire multiplier en vos quartiers ce serait une bonne chose, que deviendra le temple de Grenoble, ce serait un beau lieu pour faire l'adoration perpétuelle à Jésus Christ, etc. »<sup>1207</sup>. L'affaire n'avait pu être conclue en raison du prix élevé demandé pour la fondation. Cette mauvaise nouvelle lui avait été communiquée par le propre frère de la comtesse de Rochefort, Jean IV de La Croix de Chevières, époux de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, qui lui avait rendu visite aux environs de février ou mars 1665, comme nous le laisse supposer sa lettre<sup>1208</sup>. Mère Mectilde disposait

---

<sup>1202</sup> *Ibid.*, p. 376.

<sup>1203</sup> *Ibid.*, pp. 371-372.

<sup>1204</sup> Arsenal, Ms 2218, f°39v° et f°47.

<sup>1205</sup> *Ibid.*, f°39v° : lettre datée du 21 avril 1664.

<sup>1206</sup> *Ibid.*, f°38r°.

<sup>1207</sup> *Ibid.*, f°41v°.

<sup>1208</sup> *Ibid.*, f°43r°. La lettre est datée du mardi de Pâques 1665 et Mère Mectilde écrit avoir retenue les lettres qu'elle adressait à la comtesse de Rochefort sachant que cette

d'une partie du fonds nécessaire, mais ce sont finalement les carmélites qui remportèrent les enchères et s'installèrent à Grenoble :

[...] il semblait que son aimable Providence avait produit l'affaire du temple de Grenoble pour nous donner cette consolation, mais ayant eu l'honneur de voir Monsieur le Président, votre digne frère, et appris de sa bonté l'état de la chose, et le prix que l'on en prétendait, je conclus sur l'impossibilité de trouver présentement cette somme de cinquante mille livres pour le moins, que Notre Seigneur ne voulait pas que je fisse cette affaire, vous savez, très chère, que je ne m'avance pas trop, et qu'à moins de voir que la main de Dieu avance je ne remue point, de sorte que je n'oserais plus penser à Grenoble, quoique le lieu et la place soit considérables, et qu'elle excite beaucoup d'affection pour cela, il en faut demeurer au terme de la Providence que j'ai toujours envisagée en toutes nos affaires, comme une mère maîtresse, aux ordres et conduites de laquelle je dois une entière soumission, etc. Voilà, ma très chère et très intime, où nous en sommes pour les choses temporelles, que si la fondation avait pu être transportée à Grenoble, c'était une chose aisée pour nous d'autant qu'il y a une somme de cinquante mille livres affectée pour cela dont la moitié est déjà constituée au profit de la prétendue fondation de Rouen. Il faut croire que l'heure du Seigneur n'est pas venue, et que les dignes Mères Carmélites qui ont dessein d'acheter ce temple y donneront plus de gloire à Dieu que nous. Voilà donc, très chère, mes espérances, de vous voir en vos quartiers, renversées<sup>1209</sup>.

En 1665, la Révocation de l'Édit de Nantes n'était pas encore prononcée, mais le temple grenoblois était déjà un objet de convoitise de la part des communautés catholiques. Deux décennies plus tard, l'Édit de Fontainebleau rendait officielle l'interdiction du culte protestant, mais les restrictions étaient à l'œuvre bien avant cette date. Les *Mémoires* d'Antoine Le Clair confirment que les Dames de la Purification s'étaient mobilisées pour fermer le temple avant 1685. Elles n'étaient, bien entendu, pas les seules à vouloir éradiquer la Religion Prétendue Réformée de leur ville : les carmes, les récollets, les visitandines, les bénédictines et les jésuites unissaient leurs efforts pour supprimer tout monument où la religion était professée. Antoine Le Clair écrivait donc à Monsieur de Saint Rémy, à Paris, le 11 avril 1685 :

Monsieur,

Puisque vous trouvés bon que je me donne l'honneur de vous escrire les nouvelles de ce qui se passe icy touchant nos huguenots, en voicy une qui s'en doute vous fera plaisir puisque c'est pour faire fermer leur temple, qui est proprement une querelle que l'on leur fait pour cela, et qui est un prélude des mesures que l'on prend pour le faire mettre à bas. Il y a quelques mois que les Carmes et les Recollets qui sont hors la ville, les religieuses de Ste Marie d'embas (*sic : d'en bas*) et celles de Ste Cecille, les Orphelines et les Jésuites, portèrent plaintes à nostre évesque, et l'on croit bien que l'on les obligea à cela, que lorsque les huguenots étoient assemblés dans leur temple pour y chanter les pseumes, leur chant estoit si fort et si pénétrant, qu'ils les entendoient à plain de leurs églises, en sorte que le service divin en estoit interrompu. Mr de Grenoble [Étienne Le Camus] fit reconnoistre la chose par des personnes dignes

---

dernière se rendait à Paris et viendrait lui rendre visite. Ce voyage ne s'est apparemment pas fait.

<sup>1209</sup> *Ibid.*, f°43v°-44r°.

de foy, qui lui rapportèrent que les plaintes estoient très justes et très véritables, ce qui le porta à en faire faire une procédure par le juge de la ville, laquelle il envoya au Conseil. Mais Mr le marquis d'Azeliers ayant soutenu de la part du consistoire que cela n'estoit pas véritable, le Conseil, par un arrest, a commis Mr Le Bret, nostre intendant, pour faire une nouvelle procédure afin de vérifier la vérité du fait et pour cela de faire aller des catholiques dans le temple pour y chanter des hymnes à l'Église, et que luy, cependant, se porteroit avec des députés de la Religion dans les églises plaintives pour sçavoir ce qui en estoit<sup>1210</sup>.

Cet extrait indique que les Dames de la Purification ont, des mois plus tôt, demandé à ce que soit interdit le culte réformé dans le temple grenoblois. La lutte contre le protestantisme était un de leurs chevaux de bataille le plus importants. Elles ne l'ont pas gagné, le culte subsistant dans quelques foyers, mais elles avaient mis tout en œuvre pour que ce soit effectivement le cas.

Comment peut-on aborder et identifier la dévotion des laïques envers le Saint-Sacrement ? Dans un premier temps, par la mention de la formule citée en préambule : « Loué soit le Très-Saint Sacrement de l'Autel ». De nombreux auteurs l'insèrent au sein de leurs traités et statuts<sup>1211</sup> ou consacrent leurs ouvrages respectifs à ce sujet en exposant les prières et les pratiques dévotionnelles à accomplir pour honorer le Christ dans l'hostie consacrée. Nous pouvons citer les exemples d'Henri-Marie Boudon<sup>1212</sup> et d'Antoine Godeau<sup>1213</sup>. Les notaires les plus dévots apposent également cette devise en tête de leurs registres et marquent d'une croix chaque page d'actes qu'ils rédigent, ce qui renforce l'idée d'une piété ardente et sacralise l'écriture. Le notaire Montaigne le fait

---

<sup>1210</sup> BM Grenoble, R 30, f°13 : *Recueil factice de diverses pièces originales, copies et imprimés concernant la révocation de l'Édit de Nantes à Grenoble, par Antoine LE CLAIR, aide-major, cité dans les Mémoires d'Antoine Le Clair 1634-1716 Aide-major de la ville de Grenoble au temps de Louis XIV*. Édition établie, annotée, indexée et commentée par Olivier Cogne et François Francillon, Paris, Honoré Champion, 2010, p. 214.

<sup>1211</sup> *Statuts de la dévote confrairie du très-S. Sacrement de l'autel, erigée en l'Eglise métropolitaine S. Estienne de Tolose autorisez par Monseigneur l'illustrissime & reverendissime Pere en dieu Messire Charles de Montchal, archevesque de Tolose, par son ordonnance donnée l'année 1647*, Toulouse, Jean Boude, 1647.

<sup>1212</sup> Henri-Marie Boudon, *L'Amour de Jesus au Tres saint Sacrement de l'Autel*, par Henry Marie Boudon, Docteur en Theologie, Grand Archidiacre de l'Eglise d'Evreux, Evreux, Jacques Rossignol, 1662, 248 p. Une édition postérieure porte un titre légèrement modifié : *Dieu seul. L'Amour de Jesus au Tres saint Sacrement de l'Autel*, par Henry Marie Boudon, Docteur en Theologie, Grand Archidiacre de l'Eglise d'Evreux, Bruxelles, Veuve Vieugart, 1683, 210 p.

<sup>1213</sup> Antoine Godeau, *Meditations sur le tres-saint Sacrement de l'Autel, pour servir a toutes les heures du jour & de la nuit, aux Adorateus perpetuels de ce mystere*, par Messire Antoine Godeau, Evesque & seigneur de Vence, Liège, Guillaume Henry Streele, 1675, 321 p.

systématiquement, mais cela s'explique notamment par son appartenance à la Compagnie de la Propagation de la Foi. Les femmes font de même dans leurs livres de raison, leurs journaux et leurs correspondances épistolaires. Mère Mectilde écrivait en *incipit* de ses lettres adressées à la comtesse de Rochefort soit la formule concise : « Loué soit le très Saint-Sacrement ! », soit une formule plus longue : « Loué et adoré soit à jamais le très Saint-Sacrement de l'Autel »<sup>1214</sup>.

Le journal spirituel de Madeleine de Franc est un document particulièrement riche pour saisir au quotidien les pratiques pieuses d'une femme laïque octogénaire. Elle écrit régulièrement et précisément ce qui permet à l'historien(ne) de connaître le contenu de ses prières et de ses dévotions. Lors du jubilé de 1688, la diariste assiste durant trois jours, matin et soir, à la bénédiction du Saint-Sacrement dans son village<sup>1215</sup>. Le jubilé est un temps fort pour les chrétiens et d'autant plus pour les dévot(e)s, surtout dans un petit village comme Varces où réside notre diariste, où tous les villageois rassemblés à l'église célèbrent leur dévotion commune et sont soucieux de faire pénitence afin d'accéder au pardon de leurs péchés<sup>1216</sup>. Quant au jubilé de 1690, il débute après les vêpres par une procession où l'on porte le Saint-Sacrement de Varces à Saint-Paul<sup>1217</sup>. La bénédiction y est donnée au crépuscule durant quinze jours<sup>1218</sup>. La diariste prend encore la plume le dimanche de Pentecôte 1689 pour noter le récapitulatif des prières qu'elle doit dire durant la semaine. Elle nous apprend ainsi qu'elle récite les litanies du Saint-Sacrement tous les jeudis après-midi dans la chapelle du château, à quatre heures précises<sup>1219</sup>. En juillet, elle note qu'elle va recevoir « présentement » l'hostie consacrée et qu'elle l'offre à Dieu « pour obtenir la grâce » qu'elle demande à savoir « de [lui] plere, de [l'] aymer, de [le] suivre [...] de se voir destroyre »<sup>1220</sup>. Le 18 octobre suivant, souffrante, elle ne peut se rendre à l'église. Elle adopte une attitude commune aux musulmans, mais relativement rare chez les catholiques : elle se tourne en direction de l'église afin d'« adorer le St

---

<sup>1214</sup> Arsenal, Ms 2218, f°34r°-65r°.

<sup>1215</sup> BM Grenoble, R 8686, f°44v° : mardi 2 mars 1688.

<sup>1216</sup> Stefano Simiz, « Le jubilé, temps fort de la dévotion urbaine, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Jubilé et culte marial (Moyen Âge – époque contemporaine)*. Actes du colloque du Puy en Velay 2005 sous la direction de B. Maës, D. Moulinet et C. Vincent, Saint-Étienne, PUSE, 2010, pp. 257-270.

<sup>1217</sup> Ce sont deux villages éloignés d'une ou deux lieues. Madeleine de Franc effectue ce que l'on pourrait appeler « un bref pèlerinage ».

<sup>1218</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : dimanche 11 juin 1690, St Barnabé.

<sup>1219</sup> *Ibid.*, n.f. : dimanche de Pentecôte 1689.

<sup>1220</sup> *Ibid.*, f°62r° : premier dimanche de juillet, 4, 1688.

sacrement qui repose sur l'autel ». Elle écrit vouloir « apprendre à communier spirituellement »<sup>1221</sup>. Une seconde entrée du journal attire particulièrement l'attention du chercheur : celle du 1<sup>er</sup> novembre 1687. Elle explique à quoi sert, selon elle, le Saint-Sacrement :

Le tres adorable sacrement de l'autel maintien la religion contre tous les troubles, desreglemens qui existe dans l'Eglise : la mauveze vie des catoliques et surtout des esclésiastique et mauvez prettres et nonosptant tous ses dessordres, nous vouyons miraculeusement despuis tant de ciecle subsister la sainte Eglise conduyte par le S+ Esprit et fortifiee par la presance du tres adhorable sacrement de l'autel et qui l'a faict subsister malgré toutes les Invantions diabolique don se sont cervi et se servent ces ennemis pour la destruyre »<sup>1222</sup>.

Le Saint-Sacrement est le gardien de la religion, car il préserve l'Église des attaques menées à son endroit, y compris celles venant de ses ouailles. Madeleine de Franc critique ici ouvertement le clergé séculier en faisant allusion à un fait notoire à Grenoble : la déficience morale des curés. À son arrivée dans le diocèse, l'évêque Étienne Le Camus (qui a été créé cardinal au moment où Madeleine de Franc écrit) avait été choqué devant la vie dissolue des prêtres grenoblois qui menaient pour certains une vie maritale avec des femmes de mauvaise vie. Il estimait à un curé sur sept les ecclésiastiques de bonnes mœurs, les autres accumulant toutes sortes de vices : avarice, violence, ivrognerie ou addiction au tabac<sup>1223</sup>. Madeleine de Franc ne fait donc qu'évoquer un problème connu de tous, mais qui revêt une importance particulière pour elle et ses « sœurs » participant à l'installation de séminaires destinés à la formation des prêtres. La diariste a également conscience d'autres périls qui guettent la France : les guerres. Elle demande à Dieu sa protection pour elle, sa famille et particulièrement pour le Royaume de France :

O mon Dieu par le meritte du tres sains et tres adorable sacrement de l'autel ranforces vostre graces sur nous et nous vous le Demandons tres particulierement pour se royome et pour ceux qui se son esposez pour hy establir vostre St nom. Vostre mains paternelle et misericordieuse sur les veritables enfans de l'Eglise protegez et conservez les dans les perils ou Il sont getez vos divins regards sur la personne de celui qui debvoit conduyre et estre le pasteur du nouveaux bercail que vous aviez

---

<sup>1221</sup> *Ibid.*, f°83r° : lundi, Saint Luc évangéliste, 18 octobre [1688].

<sup>1222</sup> *Ibid.*, f°38r° : samedi, jour de Toussaint, premier novembre 1687.

<sup>1223</sup> Jacques Solé, « La crise morale du clergé du diocèse de Grenoble au début de l'épiscopat de Le Camus », dans *Le Cardinal des montagnes, Étienne Le Camus : évêque de Grenoble, 1671-1707 : actes du Colloque Le Camus*, Grenoble, 1971, présentés par Jean Godel, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, pp.179-209. Ici, p.186.

coumanse si heureusement ne permettez pas que vos ouvrage soit malheureusement desdruy par les ennemis de vostre gloyre et de vostre saint nom<sup>1224</sup>

Madeleine de Franc s'informe des ravages commis par les guerres sur les soldats, le roi, les populations et souhaite que la paix soit faite dans tout le Royaume. L'adoration du Saint-Sacrement permet de lutter contre ces fléaux. Toute la famille est dès lors invitée à adorer l'hostie consacrée en particulier lors de la Fête-Dieu<sup>1225</sup>, « cérémonie civique et dévote particulière »<sup>1226</sup>, mais aussi lors du Jeudi saint où son fils reste prosterné devant le Saint-Sacrement avec les pénitents<sup>1227</sup>. La confrérie des Pénitents de Varces était une association pieuse où « l'élite spirituelle se confond[ait] avec l'élite sociale »<sup>1228</sup>. Elle avait été créée en 1632 par un jésuite à l'instar de la paroisse Saint-Laurent établie un an plus tôt<sup>1229</sup>. Si son fils priait avec les pénitents ce n'était pas parce qu'il appartenait à la confrérie, mais parce que la chapelle de la famille de Briançon jouxtait celle des pénitents, située à l'entrée de l'église « hors de la muraille principale de la nef ». L'intérieur était très modeste : « l'autel en est de bois, il n'y a point de pierre sacrée ny de vitres au fenestres on n'y dit pas la messe »<sup>1230</sup>. L'adoration était l'objet d'une grande ferveur au XVII<sup>e</sup> siècle pour deux raisons essentielles : par suite des controverses avec les protestants, l'Église avait d'une part insisté sur la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie (ce que confirme Madeleine de Franc<sup>1231</sup>) pour amener les fidèles à méditer en silence sur l'agonie du Christ, et d'autre part, parce qu'elle souhaitait instaurer un lien profond et individuel entre le fidèle et celui qu'il révère.

Madeleine de Franc n'était donc logiquement pas la seule congréganiste à révérer le Saint-Sacrement. Anne Putod, 30<sup>e</sup> sœur, passait la plus grande partie de la journée

---

<sup>1224</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : le vendredi 18 novembre 1689.

<sup>1225</sup> *Ibid.*, n.f. : jeudi 9 juin 1689, Fête-Dieu.

<sup>1226</sup> Stefano Simiz, « Une grande cérémonie civique et dévote : la Fête Dieu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, actes du colloque international du Puy, octobre 2005, publiés sous la direction de B. Dompnier, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise- Pascal, 2009, pp. 47-62.

<sup>1227</sup> *Ibid.*, f°51v° : le Jeudi saint 1688, 15 avril.

<sup>1228</sup> Bernard Hours, *L'Église et la vie religieuse...*, *op.cit.*, p. 181.

<sup>1229</sup> Bernard Dompnier, « Confrères du Saint-Sacrement et Pénitents dans le diocèse de Grenoble (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *op.cit.*, p. 287.

<sup>1230</sup> BM Grenoble, 4 G 277, f°451v° : Visite pastorale du cardinal Étienne le Camus. Sixième visite. Visite de la paroisse de Varces.

<sup>1231</sup> BM Grenoble, R 8686, f°82v° : vendredi 15 octobre [1688] : « souvenon nous que nous avon dedans nous le mesme Dieu que les pasteurs adorarent dans la cresche, que les roy d'Orian [Orient] vindre de si loing avec des presans l'adorer, que Simeon dans le temple reseut entre ses bras ; c'est le mesme que les Juif on si cruellement trette et faict mourir en croix ; c'est le mesme qui est resusisite ».

devant celui-ci<sup>1232</sup> et Marguerite de L'Estang d'Amblérieu, 8<sup>e</sup> sœur, était pour sa part, « consumée d'un feu sacré lorsqu'elle était aux pieds des autels » en présence de l'hostie reposant dans l'ostensoir<sup>1233</sup>. Des protestations sortaient de sa bouche, que les Dames de la Purification nomment des « flammes », et dont elles nous donnent à lire quelques « étincelles » : « pourray ie vous connoitre sans vous aimer ? et pourray ie vous aimer sans renoncer a tout autre amour ? »<sup>1234</sup>. Mère Mectilde du Saint-Sacrement invitait également une de leurs « sœurs », la comtesse de Rochefort, à adorer le Saint-Sacrement en diverses occasions. Lorsque cette dernière devait rencontrer un Père spirituel, elle lui écrivait :

Allez donc trouver le Père en question et comportez-vous en son endroit avec toute l'humilité possible, recevant la sentence qu'il vous donnera comme si Dieu vous la prononçait ; et s'il vous rebute vous lui témoignerez quelque sorte de douleur, sans pourtant permettre à votre âme de s'émouvoir et puis vous vous retirerez avec respect devant le très Saint Sacrement, lui présentant votre sacrifice et vous abandonnant à son amour pour porter l'anéantissement qu'il lui plaira en cette occasion et même le mépris et discours qu'on en pourrait faire<sup>1235</sup>.

Quelle que fût l'issue de cette entrevue, la comtesse devait se recueillir auprès du Saint-Sacrement en vue de son anéantissement. Lorsqu'elle ressentait de la peine pour une affaire, Mère Mectilde lui recommandait de se prosterner un « petit quart d'heure » aux pieds de l'autel :

Dans pareille disposition un petit quart d'heure passé aux pieds de Notre Seigneur dans le pur abandon et dans la mort et douleur que l'on porte en cet état est incomparablement plus efficace et plus glorifiant Dieu que toutes vos considérations ; et si j'étais actuellement avec vous, ce serait pour lors que je vous ferais approcher des autels et des divins sacrements<sup>1236</sup>.

Mère Mectilde lui avait expressément demandé d'accomplir un vœu fait en son nom. Il fallait que la comtesse fasse « bien brûler des luminaires devant le très Saint-Sacrement de l'Autel : environ trois livres de cire blanche »<sup>1237</sup>. Mère Mectilde, en retour, avait fait de même le 31 août 1661, lorsque la comtesse était accablée par les procès<sup>1238</sup>.

---

<sup>1232</sup> AD Isère, 26 H 221, f°8v°.

<sup>1233</sup> *Ibid.*, f°115 r°.

<sup>1234</sup> *Ibid.*

<sup>1235</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 210.

<sup>1236</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>1237</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>1238</sup> *Ibid.*, p. 214 :

Je quitte la sainte messe pour vous dire que nous offrirons demain toute la journée, qui est la Dédicace de notre sacrée Abbesse, pour vous, très chère,

La dévotion envers le Saint-Sacrement est si fortement implantée à Grenoble que certaines Dames de la Purification refusèrent d'élire leur sépulture dans le caveau de la chapelle familiale pour préférer être inhumée dans une église. C'est le cas de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, qui souhaite que son cœur repose dans l'église des Jacobins de Grenoble afin qu'il soit aux pieds du Saint-Sacrement après sa mort<sup>1239</sup>.

## 2. L'adoration réparatrice

La fondation des bénédictines du Saint-Sacrement avait pour principal objet de réparer les sacrilèges commis à son endroit. Le Père jésuite Jacques de Machault jugeait cet établissement comme « une marque plus récente, mais aussi des plus éclatantes et des plus mémorables, de ce mouvement céleste »<sup>1240</sup>. Il écrivait :

Ce nom si auguste signifie que leur profession particulière est de l'honorer par toutes les vertueuses pratiques de piété que, jour et nuit, elles exercent à sa gloire, y en ayant à chaque heure quelques-unes devant l'autel, pour s'offrir à Dieu comme des victimes d'expiation, pour satisfaction des horribles profanations commises contre ce très divin mystère, durant la licence des guerres ou en d'autres temps.

Tous les jeudis de l'année, les exercices de dévotion s'y célèbrent à ce même dessein, avec grand concours de personnes de qualité et de toute autre condition, qui, avec un singulier profit, participent aux dévotions de cette sainte communauté, dont les commencements, bénis du Ciel et de la terre si favorablement, sont d'heureux présages de son progrès et de sa durée à l'honneur du très adorable Sacrement.<sup>1241</sup>

Les propos du Père sont confirmés par Mère Mectilde elle-même qui s'empresse de raconter avec emphase à la comtesse de Rochefort la « dévotion extraordinaire » des femmes nobles de Toul lors de l'adoration réparatrice de la Semaine Sainte :

Il faut encore vous dire qu'il lui a plu donner bénédiction à la fondation de Toul par une dévotion extraordinaire qui s'est épanchée dans les cœurs, toute la ville se montre si ardente à honorer le très Saint Sacrement, qu'ils n'ont point de honte de prendre la corde au col, et la torche à la main pour faire amende honorable au très Saint Sacrement, et cela tout le jour à toutes les heures, et notamment cette Semaine Sainte, que la dévotion et la ferveur s'est augmentée de telle sorte que toutes les dames de qualité se sont rendues à l'église de ce petit monastère cinq à chaque heure du jour la

---

et pour vos affaires, la suppliant de tous nos cœurs vous regarder à miséricorde, et mettrons des cierges autour du Saint Sacrement et ferons notre possible. Courage !

<sup>1239</sup> AD Isère, 26 H 221, f°112.

<sup>1240</sup> *Le trésor des grands biens de la Très Sainte Eucharistie tiré des Évangiles des dimanches et des fêtes principales de l'année avec des réflexions spirituelles et des remarques très utiles à l'usage des personnes affectionnées à ce très aimable mystère, par le R. P. Jacques de Machault, religieux de la Compagnie de Jésus, Paris, 1661, préface non paginée cité dans Henri Bremond, Histoire littéraire du sentiment religieux en France, op.cit., t. IX, pp. 207-208.*

<sup>1241</sup> *Ibid.*, « préface » non paginée.



corde au col et la torche à la main pour rendre hommage au Fils de Dieu dans ce divin mystère, les hommes mêmes font cette réparation avec une édification merveilleuse, le monde paraît fort touché depuis notre fondation<sup>1242</sup>

La fondation des bénédictines du Saint-Sacrement de Toul avait eu pour effet de décupler la ferveur des femmes du monde pour l'hostie. Elles adoptaient la même attitude que la reine lors de la mise en clôture des bénédictines et de la pose de la croix le 12 mars 1654. Agenouillée, la corde autour du cou, Anne d'Autriche avait prononcé une prière en vue de réparer tous les outrages commis à l'encontre du Saint-Sacrement. Le biographe de Mère Mectilde, Ildefons Hervin écrivait : « la France entière qui, par la voix de cette grande reine, faisait au Saint-Sacrement réparation des outrages commis dans tout le royaume. Noble temps que celui où les rois donnaient à leur peuple de tels exemples, et où les peuples étaient, par leur foi, dignes de les recevoir et de les comprendre ! »<sup>1243</sup>.

Ce qu'il est important de souligner ici est le parallèle effectué par Henri Bremond entre la fondation des bénédictines et celle de Jeanne Chézard de Matel : pour l'historien, la fondation de Mère Mectilde était « dans l'air du temps » puisque « dès 1625, la Mère de Matel avait commencé l'Institut du Verbe Incarné. Son dessein était d'honorer Jésus dans tous ses mystères, principalement au sacrement de l'autel, et de réparer les outrages qu'il avait reçus jadis des Juifs et que lui prodiguaient encore les "hérétiques et les mauvais chrétiens" »<sup>1244</sup>. Il évoque encore les visions de Barbe Acarie, Marie Rousseau et Gaston de Renty sur la future fondation mectildienne. Doit-on être surpris ? Non, car tous se connaissaient : la comtesse de Rochefort et M<sup>me</sup> de Revel faisaient le lien entre la Mère de Matel et Mère Mectilde ; les deux sœurs côtoyaient Marie Rousseau qui elle-même était une amie proche de la Mère de Matel depuis 1628 et qui lui avait permis d'établir son Ordre (elle était même intervenue pour que Jeanne puisse prendre l'habit du Verbe Incarné et prononcer ses vœux la veille de sa mort<sup>1245</sup>) ; Renty était très proche de Jean de Bernières et de Mère Mectilde, et ces deux derniers côtoyaient aussi la comtesse de Rochefort. Que dire des liens entre toutes ces personnes et M. Olier ! La comtesse de Rochefort côtoyait non seulement Olier et Marie Rousseau, mais aussi Charles Picoté.

---

<sup>1242</sup> Arsenal, Ms 2218, f°45-46 : lettre datée du mardi de Pâques 1665.

<sup>1243</sup> Ildephonse Hervin et Marie Doullens, *Vie de la très Révérende Mère Mechtilde du Saint-Sacrement*, *op.cit.*, pp. 238-240.

<sup>1244</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, *op.cit.*, t. IX, note 1, p. 210.

<sup>1245</sup> Étienne-Michel Fallon, *Vie de M. Olier...*, *op.cit.*, t. I, pp. 24-28, et en particulier le t. III, pp. 112-115, où il relate la visite de Marie Rousseau à Jeanne Chézard de Matel.

Olier écrivait : « Lorsque durant mes peines, j'étais abandonné, délaissé et bafoué de tout le monde ; lorsque chacun me regardait comme un homme qui avait perdu l'esprit et un peu réprouvé, elle seule [Marie Rousseau] soutenait que je n'étais point ce qu'on prétendait ; elle et M. Picoté croyaient que j'appartenais à Dieu »<sup>1246</sup>. Si nous ne connaissons pas, pour le moment, les liens directs unissant Renty et les Dames de la Purification de Grenoble hormis les liens familiaux l'unissant avec celles de Toulouse ou Aix-en-Provence, Mère Mectilde et Marie Rousseau ont très bien pu organiser un rendez-vous entre eux, d'autant plus que la comtesse de Rochefort se rend à divers endroits pour s'entretenir avec des spirituels dont nous ignorons les noms. Marie Rousseau était également très estimée de Charles de Condren qui l'avait invitée à sa résidence peu avant que ne se déclarât sa dernière maladie. Olier avait ensuite rendu visite au Père en même temps que Renty<sup>1247</sup>. Olier avait été mis sous la direction spirituelle de Charles de Condren à la demande de la Mère Agnès de Jésus (Langeac)<sup>1248</sup> ; or, selon les propres termes de Jean-Jacques Olier, le Père de l'Oratoire lui avait expressément demandé de répandre la dévotion au très Saint-Sacrement de l'autel :

Mon défunt directeur, ce divin personnage, cet intérieur admirable, cet homme apostolique, ce vrai portrait de JÉSUS-CHRIST, m'a dit souvent que je devais avoir une très-grande dévotion au très-saint Sacrement de l'autel, et travailler à la répandre ; et c'est en effet ce qui a été constamment mon unique souhait. Je désirerais d'être pain, pour être converti en Notre-Seigneur ; comme aussi d'être de la nature de l'huile, pour pouvoir toujours me consumer devant le très -saint Sacrement<sup>1249</sup>

Olier avait également invité M. de Caulet, abbé de Saint-Volusien de Foix, fils d'un président au Parlement de Toulouse, à s'associer à son œuvre : « Ne voulez-vous pas m'aider à former des prêtres du très-saint Sacrement, c'est-à-dire, qui portent partout la dévotion due à cet adorable mystère ? »<sup>1250</sup>. Étienne-Michel Faillon affirme même que « le Père de Condren pour ranimer à Paris la dévotion envers Jésus-Christ résidant sur

---

<sup>1246</sup> *Ibid.*, pp. 125 et 139 : M. Picoté avait pour pénitente Marie L'Huillier, dame de Villeneuve, et l'aidait dans l'établissement qu'elle avait fait à Vaugirard, « d'après les conseils de saint François de Sales, son ancien directeur, d'une communauté de filles pour diriger les écoles dans les campagnes et les hameaux ».

<sup>1247</sup> *Ibid.*, pp. 113-114.

<sup>1248</sup> *Ibid.*, livre III, p. 116.

<sup>1249</sup> Abrégé du 11<sup>e</sup> cahier des *Mémoires autographes de M. Olier* cité dans *ibid.*, livre IV, p. 153.

<sup>1250</sup> *Mémoires autographes de M. Olier*, t. II, pp. 217-218, cité dans *ibid.*, livre IV, p. 154.

nos autels, y avait établi, de concert avec le P. Suffren et autres, l'assemblée connue sous le nom de Compagnie du Saint Sacrement »<sup>1251</sup>.

La réparation est donc primordiale. Mère Mectilde écrivait à la comtesse de Rochefort qu'il serait bon de réparer les impiétés commises par les Turcs : « hélas, si l'on pouvait faire quelque petite chose en réparation des impiétés des Turcs, qui font tant de cruautés partout, combien d'églises démolies, et combien de sacrifices interdits »<sup>1252</sup>.

La réparation des sacrilèges commis par les hérétiques, les libertins et les impies est l'apanage des dévotes grenobloises. Celles-ci s'approprient à l'instar de Mère Mectilde, les péchés perpétrés afin de pouvoir demander pardon à Dieu. Mère Mectilde s'arrogeait ainsi les « crimes » d'autrui pour se les appliquer à elle-même. Elle écrivait à la comtesse de faire la même chose avec « un Bénonin »<sup>1253</sup> : « Voilà votre bénonin, mais courage, il le faut supporter comme Dieu le supporte [...] Ô ! que ce pauvre cœur est égaré de son sentier, il faut gémir devant Dieu pour lui et racheter son âme que le péché, pour ne point dire le démon engloutit [...] faites faire des prières pour ce cher bénonin et ne vous rebutez pas »<sup>1254</sup>. Nous ne savons pas exactement qui Mère Mectilde désigne par ce mot, mais peut-être fait-elle allusion au fils aîné de la comtesse de Rochefort qui lui donne de la peine parce qu'il est infidèle envers son épouse. Les biographes de Mère Mectilde et les manuscrits relatifs à sa vie font mention de ce fait en 1670. Raymond Darricau écrivait à ce sujet :

le fils qu'elle avait pris tant de soin à établir [la comtesse était rentrée à Grenoble pour assister au mariage de son fils] venait de quitter sa femme et sombrer dans le désordre, au scandale de tout le Dauphiné. Cette nouvelle épreuve la toucha sensiblement. Elle essaya d'y mettre ordre par lettre employant à cette fin beaucoup de personnes d'autorité et de réputation. Rien n'y fit. La tendresse maternelle lui suggéra d'aller elle-même chercher « cette brebis égarée ». [...] Son voyage n'eut pas le succès

---

<sup>1251</sup> Étienne-Michel Faillon, *Vie de M. Olier...*, *op.cit.*, livre IV, p. 166 (précisions sur la note 14 de la p. 153).

<sup>1252</sup> Arsenal, Ms 2218, f°41v°.

<sup>1253</sup> L'histoire sainte retient que Benjamin, le douzième fils de Jacob, fut appelé Bénonin c'est-à-dire « fils de ma douleur », parce que sa naissance avait coûté la vie à sa mère. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'ouvrage du Père Honoré Montenar mentionne deux fois cet épisode dans les panégyriques de Saint Jean et d'Antoine de Padoue. Sur ce point : *Panégyriques des saints prêchez par le R. P. Montenar*, Lyon, Jean Certe, 1688, t. I, pp. 148 et 276.

<sup>1254</sup> Arsenal, Ms 2218, f°52 : lettre datée du 18 mai 1667.

qu'elle s'était proposé. Après avoir mis en vain tout en œuvre, la seule consolation qui lui resta fut de n'avoir rien à se reprocher<sup>1255</sup>.

Dans le cadre des assemblées de la Propagation de la Foi, M<sup>me</sup> de Revel et ses consœurs faisaient le 24 juillet 1660, réparation à propos des sacrilèges et blasphèmes de Montélimar<sup>1256</sup>.

Les injures concernant le Saint-Sacrement étaient les plus importantes. Les Dames de la Compagnie de la Propagation de la Foi avaient donc décidé, à partir de 1661, de célébrer régulièrement des amendes honorables destinées à réparer les outrages commis à l'égard du Saint-Sacrement par les réformés<sup>1257</sup>. Lors de la première réparation, le 26 mars, M<sup>me</sup> de Revel donnait les ordres relatifs aux luminaires nécessaires à la dévotion :

Au subject de la dévotion de la réparation des injures commises contre le très St-Sacrement de l'athel et de la dévotion et indulgence concédée par Monseigneur de Grenoble, il a été délibéré que vendredi prochain l'on s'assemblera à trois heures après le dîner dans la chapelle de la propagation et que Messieurs et Dames de la compagnie seront advertis pour commencer la dévotion suivant l'ordre qui sera donné par Messieurs les Eclésiastiques et pour cet effet seront achetez des cierges de quatre livres et autres grands suivant l'ordre de Madame de Revel<sup>1258</sup>

Le premier vendredi de chaque mois, les confrères et consœurs de la Propagation de la Foi se réunissaient pour dire les prières. Catherine Martin souligne que la Propagation agissait ainsi à la place de la Compagnie du Saint-Sacrement qui ne pouvait officiellement prendre part à une dévotion publique<sup>1259</sup>. L'intérêt de la Compagnie secrète pour cette célébration est visible dans les délibérations des assemblées tenues par la Compagnie lorsque la Propagation était interdite. Auparavant célébrée dans la chapelle de la Propagation de la Foi, la dévotion au Saint-Sacrement était ensuite prononcée dans l'église cathédrale de Grenoble afin de ne pas attirer l'attention. Les confrères se réunissaient pour délibérer et renonçaient finalement à déplacer la célébration<sup>1260</sup>. Trois semaines plus tard, les membres de la Propagation étaient autorisés par Mgr Scarron à poursuivre l'amende honorable dans leur chapelle. Cette autorisation fut de courte durée,

---

<sup>1255</sup> Raymond Darricau, « Une correspondance spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle », *op.cit.*, p.417 et en particulier la note 59 : « Les recherches entreprises jusqu'ici pour découvrir les références à ces scandales sont demeurées sans succès ». Les archives grenobloises que nous avons consultées ne font jamais mention de cette affaire.

<sup>1256</sup> AD Isère, 26 H 102 : 24 juillet 1660.

<sup>1257</sup> *Ibid.* : 02 decembre 1661.

<sup>1258</sup> *Ibid.* : 26 mars 1661 cité par Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 405.

<sup>1259</sup> Catherine Martin, *ibid.*, p. 406.

<sup>1260</sup> BM Grenoble, R 5765 : séance du 14 janvier 1663.

puisqu'en mars 1663, la chapelle était fermée<sup>1261</sup>. Hasard ou coïncidence, la Compagnie de la Propagation de la Foi recevait quelques jours plus tard des lettres patentes royales lui restituant ses biens et sa chapelle. Les assemblées pouvaient officiellement reprendre. M<sup>me</sup> de Revel, la comtesse de Rochefort, ou Mère Mectilde ont-elles joué un rôle dans cette réhabilitation ? Il est difficile de le dire. Aucune lettre échangée par Mère Mectilde et la comtesse ne date de cette année. Nous ne pouvons donc pas savoir si elles ont abordé cette question ensemble et si elles ont demandé à certaines personnes d'intervenir. Les Dames de la Purification avaient elles aussi une chapelle et n'étaient pas interdites : il n'est donc pas exclu qu'une célébration ait été faite chez elles. Compte tenu de l'importance que revêtait la célébration de l'amende honorable pour Mère Mectilde et son amie, nous pouvons cependant légitimement penser que si la pratique collective faisait défaut, une pratique individuelle avait pu prendre le relai. C'est d'ailleurs ainsi que l'envisage la Compagnie de la Propagation de la Foi en 1669 en raison de la négligence de certains confrères<sup>1262</sup>. Cette dévotion individuelle dura de nombreuses années. La célébration mensuelle publique de l'amende honorable ne reprit effectivement qu'en avril 1683, mais de manière moins soutenue : les confrères n'étaient plus aussi investis (ou trop occupés comme le souligne Catherine Martin<sup>1263</sup>) dans la célébration et ont préféré payer un prêtre pour s'en charger<sup>1264</sup>.

En dépit de l'interdiction de la Compagnie et de la désaffection de certains confrères, la célébration de l'amende honorable se pérennisait dans un souci de Contre-Réforme : il était nécessaire de manifester l'infamie de la conduite des protestants niant la présence du Christ dans l'hostie consacrée.

Les Dames de la Purification ne font pas allusion à la dévotion des Quarante Heures. Cette dévotion avait pour principal objectif « d'aviver la piété catholique et d'inviter les fidèles à proclamer sans crainte leur foi »<sup>1265</sup>. Les principaux promoteurs étaient les Capucins qui au XVII<sup>e</sup> siècle, l'utilisaient comme « véritable "machine de guerre" contre

---

<sup>1261</sup> *Ibid.* : séance du 28 mars 1663.

<sup>1262</sup> AD Isère, 26 H 102 : 18 février 1669.

<sup>1263</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 407.

<sup>1264</sup> AD Isère, 26 H 107 : 30 avril 1683.

<sup>1265</sup> Bernard Dompnier, « Un aspect de la dévotion eucharistique dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : les prières des Quarante-Heures », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1981, vol. 67, n°178, pp. 5-31. Ici, p. 16.

les protestants »<sup>1266</sup>. Madeleine de Franc a pu être invitée par son frère Capucin, Ange Joseph, à une telle dévotion. Le fait que son fils Jean-Baptiste reste en prière devant le Saint-Sacrement la nuit indique la grande dévotion de la famille envers l'hostie consacrée. Mais cette dévotion de la famille Briançon de Varces s'apparente davantage à l'adoration perpétuelle qu'à la dévotion des Quarante Heures proprement dite<sup>1267</sup>.

La dévotion au Saint-Sacrement se complète par une autre dévotion, celle de la croix, où Jésus-Christ, crucifié, souffre pour racheter les péchés de l'Humanité et ainsi la sauver.

## F- La dévotion à la croix

Dans son ouvrage sur les Compagnies de la Propagation de la Foi, Catherine Martin évoquait les dévotions de combat, dont celle envers la Croix<sup>1268</sup>. Les Règles imprimées des Dames de la Purification ne prévoient pas de dévotion particulière envers la croix puisqu'elles la pratiquent, pour celles qui en font partie, dans le cadre de la Propagation de la Foi. En revanche, les abrégés de vie et de vertus et l'éloge funèbre de Claude de Chissé nous renseignent sur cette dévotion. Dans l'éloge de Claude de Chissé se lit son amour pour la Croix :

Sur le declin de son âge, elle passoit les jours & les nuits prosternée devant son Crucifix : & ainsi cachée dans le côté percé de son Sauveur, elle apprit à imprimer dans son cœur les mesmes sentimens qu'il avoit ; aussi de cet amour qu'elle avoit pour la Croix, derivoient comme d'une vive source toutes les autres vertus qu'elle a pratiquées : & cette incroyable conformité qu'elle eut toute sa vie à la volonté de son Dieu, regardant la ioye & la douleur d'un mesme œil, sans estre troublée d'aucun déplaisir qui lui arrivast, n'avoit autre origine que l'idée continuelle de iesus Christ souffrant, se figurant tousiours aux pieds de la Croix, prete d'y mourir avec lui<sup>1269</sup>.

Claude de Chissé s'imagine en dévote prosternée aux pieds de Jésus cloué sur la Croix et souffrant, le flanc transpercé. Elle revit ce moment de la Passion avec une intense ferveur et sa dévotion est telle qu'elle est prête à endurer le même supplice si cela est nécessaire. D'autres Dames de la Purification ont pour la Croix une dévotion particulière. Madeleine de Franc médite elle aussi sur la souffrance du Christ en croix, mais par le récit

---

<sup>1266</sup> *Ibid.*, p. 7 et pp. 14-15.

<sup>1267</sup> Bernard Dompnier insiste sur l'autonomie de la dévotion des Quarante-Heures par rapport à l'Adoration perpétuelle. Sur ce point, *Ibid.*, note 17, p. 8.

<sup>1268</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, pp. 403-407.

<sup>1269</sup> *Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé...*, *op.cit.*, pp. 40-41.

de la *Vie* de saint André dont la croix est l'attribut principal. Le jour de la fête de l'Invention de la sainte Croix se lit encore sa volonté d'adorer Jésus crucifié : « O mon ame, mon cheux moy est en Dieu pour l'esternité mon cheux moy pour le tems est en Jesus crusifié au-adorable mestre que Je m'estime cheux moy, que Je vive Cheux moy et que J'y meure avec mon Jesus en croix »<sup>1270</sup>. Jésus sur la croix est sa demeure, son repaire. Madeleine de Franc s'encourage à rester en pensées attachée à la croix : « embrason au mieux qu'Il nous sera possible cette prescieuxe croix et nous hi tenon attache ou pour mieux dire lesson nous hi attacher et demeron la pour accomplir la volonté de nostre Dieu »<sup>1271</sup>. Le jeudi 5 juin 1687, elle ne désire plus qu'être morte au monde, sur la croix : « depuis si lon temps Je dois et veux estre morte a moy mesme et n'avoir plus d'amour que pour vous et pour vostre croix »<sup>1272</sup>. À son âge avancé de plus de 80 ans, elle se donne pour Credo de porter en toutes occasions la croix et de vivre avec elle<sup>1273</sup> même si elle la trouve tantôt « bonne »<sup>1274</sup>, tantôt « effroyable »<sup>1275</sup>. Une autre congréganiste, Jeanne Le Veneur, 4<sup>e</sup> sœur, avait un grand « amour » pour la croix à tel point qu'« elle ne pouvoit pas mourir sans croix, puisqu'elle ne s'estoit jamais destachee »<sup>1276</sup>.

La dévotion à la croix occupe une place secondaire dans les dévotions des Dames de la Purification même si certaines s'identifient à la croix et souhaitent y être crucifiées par souci d'identification au Seigneur.

## G- La dévotion au Sacré-Cœur

Les Dames de la Purification et leurs parentes ursulines, visitandines ou membres du Verbe Incarné, de même que les bénédictines du Saint-Sacrement, sont particulièrement attachées à la dévotion au Sacré-Cœur<sup>1277</sup>. M<sup>me</sup> d'Herculais, entre autres,

---

<sup>1270</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>8v<sup>o</sup> : 3 mai [1687], invention ste Croix.

<sup>1271</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>11r<sup>o</sup> : 24 mai 1687, veille de la très adorable Trinité et f<sup>o</sup>13v<sup>o</sup> : jeudi 19 juin [1687].

<sup>1272</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>12r<sup>o</sup> : le jeudi de l'octave, 5 juin 1687.

<sup>1273</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>31r<sup>o</sup> : dimanche 14 septembre 1687 ; f<sup>o</sup>44r<sup>o</sup> : lundi 23 [février 1688] et n.f. : mardi 19 avril [1689].

<sup>1274</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>13v<sup>o</sup> : jeudi 19 juin [1687] ; n.f. : 27 [janvier 1690] et n.f. : mardi, dernier janvier 1690.

<sup>1275</sup> *Ibid.*, n.f. : 9 juin [1690].

<sup>1276</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>100.

<sup>1277</sup> Auguste Hamon souligne dans *DS, op.cit.*, t. II, col. 1031, entrée « Le Sacré-Cœur » :

Les premières filles de sainte Angèle de Mérici sont dévouées au Sacré-Cœur, et saint François de Sales et quelques-unes de ses filles de la Visitation Sainte-Marie l'aiment ardemment [...] Jeanne de Matel qui fonde à Avignon celles du Verbe Incarné sont dévouées au Cœur de Jésus. Catherine de Bar,

avait une inclination extrême pour elle. Elle priait sans cesse pour que le Sacré-Cœur trouve place dans son âme. Les révélations du Sacré-Cœur dont la parente des Dames de la Purification est favorisée sont semblables à celles de Marguerite-Marie Alacoque<sup>1278</sup>. Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la dévotion au Sacré-Cœur connaît une diffusion massive à la suite des révélations de cette dernière au Père de La Colombière, beau-frère de Madeleine, 70<sup>e</sup> sœur, alors même que le culte rendu au Sacré-Cœur demeurait « confidentiel » avant la Révolution, autour « d'un petit milieu de dévots toujours proches de la Visitation ou des Jésuites »<sup>1279</sup>. Ce Père avait enjoint les âmes de Paray et notamment sa propre sœur à prier dans l'octave du Saint-Sacrement afin de réparer les outrages commis au cœur de Jésus<sup>1280</sup>, mais cette demande de réparation ne s'appliquait pas à eux seuls. Bien des âmes du XVII<sup>e</sup> siècle joignirent leurs mains en prières afin que le Cœur de Jésus soit loué.

Enfin, nous pouvons clôturer ce chapitre consacré aux dévotions des Dames de la Purification en évoquant une dévotion moins « spirituelle », car axée sur une personne civique, même si en tant que monarque de droit divin, le roi est le lieutenant de Dieu sur terre.

## H- La dévotion monarchique

S'il est possible d'évoquer « une dévotion monarchique » de la part de certaines Dames de la Purification, celle-ci se fait à titre individuel et privé. Les Règles et les Constitutions manuscrites de la Congrégation de la Purification de Grenoble ne contiennent aucun alinéa spécifiquement consacré à la dévotion au roi. Les Règles imprimées à Aix-en-Provence obligent certes les consœurs à prier pour le roi lors de leurs assemblées, mais cela ne signifie pas qu'elles lui soient « dévouées ». Elles disent « trois

---

fondatrice des bénédictines du Saint-Sacrement, y cherche son repos, Louise de Marillac le représente sur la poitrine rayonnante de Jésus, et Marie de l'Incarnation le révèle au Canada.

<sup>1278</sup> Joannès Praz, *Mgr Alexandre Caillot (1861-1957), évêque de Grenoble*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 72.

<sup>1279</sup> Virginie Hadengue, « L'exaltation cérémonielle d'un culte sensible : Le culte du Sacré-Cœur en France sous l'Ancien Régime », dans Marc Agostino, François Cadilhon, Philippe Loupès, dir., *Fastes et cérémonies. L'expression de la vie religieuse, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2003, pp. 47-62. Ici, p. 47.

<sup>1280</sup> P. Eugène Séguin, s.j., *Histoire du Vénérable P. Claude de la Colombière...*, op.cit., pp. 116-118.



fois le Pater & l'Ave Maria pour les necessitez de l'Eglise, pour le Pape & le Roy »<sup>1281</sup>. On remarque que le roi vient en troisième position dans leurs prières, ce qui prouve que les Dames de la Purification sont soucieuses de respecter une hiérarchie plaçant l'Église au-dessus de tout, le Pape étant le représentant de l'Église venant en seconde place, et le roi, lieutenant de Dieu sur terre, arrivant en dernier.

L'attachement profond unissant la congréganiste et le roi ne se décèle qu'à la lecture du journal spirituel de Madeleine de Franc. Le caractère exceptionnel de cet attachement indique qu'il est nécessaire de ne pas généraliser cela à l'ensemble des Dames de la Purification. La diariste est née sous le règne de Henri IV, s'est mariée sous celui de Louis XIII et est devenue veuve sous le règne de Louis XIV. Elle a donc connu les trois rois ayant régné au XVII<sup>e</sup> siècle. Si elle fait référence aux deux Louis, elle n'évoque cependant jamais Henri IV, certainement pour des raisons d'ordre chronologique. Le jour de la fête de saint Louis est pour Madeleine de Franc l'occasion de clamer sa fidélité au roi et l'importance que revêt pour elle le vœu de 1638 :

St Louix offrez nostre roy et tout son royaume a nostre tout bon Dieu, qui le desfandont contre les enemis de l'Eglise par l'intercession de la ste Vierge sous la protection de laquelle a ette mis le royaume tres crestien et Catolique de France par Louix Le Juste pere de Louix Le grand, Dieu Donne c'est un don de Dieu a nostre France dom grand et pettis sont obligez de recougnostre et prier Dieu pour nostre roy auquel Il a fait de si particuliere graces durant son reigne o mon Dieu Ranforcez vostre graces sur se monnarque et sur son royaume et nous pardonnez Comme nostre bon Dieu et bon pere<sup>1282</sup>

Madeleine de Franc demande l'intercession de saint Louis pour que Dieu accorde sa protection au roi Louis XIV et à son Royaume. Si elle se réfère à saint Louis, c'est parce que le lien dynastique unissant les trois hommes permet d'indiquer une continuité dans les vertus à travers les siècles et la défense de valeurs similaires. Citer saint Louis est de surcroît un indice de l'omniprésence de la figure du saint dans la vie religieuse et politique du Grand Siècle où le modèle militaire et spirituel du roi est fondamental pour les nobles et d'autant plus pour les dévots<sup>1283</sup>. Ses liens étroits avec les jésuites et ses lectures des ouvrages de François de Sales n'ont pu que renforcer la dévotion

---

<sup>1281</sup> *Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge...*, *op.cit.*, « Règles particulières touchant les Exercices de la Congrégation », Alinéa 7.

<sup>1282</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : vendredi, Saint Louis [25 août 1690].

<sup>1283</sup> Manfred Tietz, « Saint Louis roi chrétien : un mythe de la mission intérieure du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La conversion au XVII<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, pp. 59-70. En particulier, pp. 61-63.

monarchique de Madeleine de Franc<sup>1284</sup>. Dans cette entrée, on remarque l'intention de la diariste d'insister sur les surnoms des rois et de rappeler le vœu solennel prononcé par Louis XIII, dit le Juste, qui a donné lieu à l'ordonnance du 10 février 1638<sup>1285</sup>. Ce qui est frappant dans l'usage fait par Madeleine de Franc est l'insistance portée sur le roi Louis XIV et non saint Louis. Cela ne serait-il pas la preuve de l'intérêt décroissant porté à la personne du saint au profit de l'intérêt croissant pour la politique du roi comme l'a justement souligné Manfred Tietz<sup>1286</sup> ? Nous pensons que le témoignage de la diariste vient parfaitement éclairer ce propos même s'il demeure une exception sous sa plume.

La référence au vœu solennel de 1638 et donc à la protection de la Vierge, est également liée à l'appartenance de Madeleine de Franc à la Congrégation de la Purification d'une part, et à la confrérie du Rosaire de Grenoble, d'autre part. Depuis le miracle de Lépante fait en faveur du saint Rosaire, la Vierge protectrice, victorieuse de l'hérésie, est omniprésente dans la dévotion des fidèles appartenant aux congrégations mariales et aux confréries du Rosaire. Marie-Hélène Froeschlé-Chopard indique combien l'iconographie à partir des années 1630 unit le vœu de Louis XIII avec le Rosaire<sup>1287</sup>, notamment dans les tableaux présents en Provence<sup>1288</sup>. L'image du roi Louis XIII offrant sa couronne à la Vierge se diffuse dans l'ensemble du Royaume permettant ainsi au roi d'indiquer au peuple son allégeance à la Mère de Dieu et d'affirmer que le roi est vainqueur de l'hérésie. En dernier point, nous pouvons évoquer la concordance chronologique entre la demande d'intercession de Madeleine de Franc et les sollicitations faites par les Capucins lors du panégyrique du roi prononcé dans la cathédrale de Valence par le R. Père André-François de Tournon<sup>1289</sup>. Le régulier insistait sur le fait que « Louis

---

<sup>1284</sup> Géraldine Lavieille, « Les Jésuites et la dévotion à saint Louis au XVII<sup>e</sup> siècle : la célébration du Roi très chrétien », Les Cahiers de Framespa [En ligne], 11/2012, mis en ligne le 23 novembre 2012, consulté le 30 mai 2014, URL : <http://framespa.revues.org/2005>.

<sup>1285</sup> Une copie intégrale de cette ordonnance est disponible dans l'article de Maurice de Vulgrenant, « Le vœu de Louis XIII », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 24, n°102, 1938, pp. 47-58. Ici, pp. 52-54.

<sup>1286</sup> Manfred Tietz, « Saint Louis roi chrétien... », *op.cit.*, p. 66.

<sup>1287</sup> Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, *Dieu pour tous et Dieu pour soi. Histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 233.

<sup>1288</sup> Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, *Espace et sacré en Provence (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Cultes, images, confréries*, Paris, Cerf, 1994, p. 294.

<sup>1289</sup> *Panégyrique du Roy prononcé dans l'Église catedral de VALENCE en Dauphiné, le 6. Aoust 1690. Par le R.P. André François de Tournon, Capucin. Présenté a MONSEIGNEUR LE DAUPHIN. Seconde édition*, Paris, François H. Muguet, 1693, p.92. Cet ouvrage est disponible à la BM de Grenoble sous la cote O. 6352.

Le Grand est le plus religieux de tous les princes » et demandait aux sujets leur concours par la récitation de ferventes prières<sup>1290</sup>.

Les dévotions occupent une grande partie de la journée de la congréganiste. Au sein de l'assemblée, le samedi, la congréganiste de la Purification renouvelle sans cesse sa dévotion pour celle qu'elle nomme la « Reine des Anges » et en son for privé, le soir, après son examen de conscience ou sa prière, une pensée pour la Vierge, le Sacré-Cœur, la croix ou le Saint-Sacrement est toujours présente. Les dévotions guident les Dames de la Congrégation de la Purification sur le chemin de la sainteté, car elles sont de puissants outils ; outils concrets leur permettant de se rapprocher du divin.

---

<sup>1290</sup> *Ibid.*

## CONCLUSION

On ne peut concevoir ce qu'est une dévote au XVII<sup>e</sup> siècle sans appréhender les pratiques religieuses (souvent surrogatoires) auxquelles elle s'adonne au cours de son existence. Nous avons dès lors consacré notre premier chapitre à ce qui occupe la dévote au quotidien : la compréhension et l'écoute de son âme, celle-ci étant toujours soucieuse d'atteindre la sainteté en cheminant dans la voie tracée par Dieu. Sur sa route, la dévote est aidée et conseillée par des hommes et des femmes qui orientent ses lectures, ses oraisons et sa conscience vers le but ultime qu'elle s'est fixé. Cette route, souvent semée d'embûches et de sécheresses spirituelles, peut-être plus facile si la pénitente confie ses tourments et péchés divers à une oreille attentive. Le confesseur occupe alors une place importante, car la dévote trouve parfois dans la confession mensuelle ou annuelle de ses dires, un soulagement profond. Toutes les dévotes n'ont cependant pas la volonté ou simplement l'envie de se confier à quelqu'un d'extérieur, souvent un jésuite ou un régulier. Nous avons vu le cas de Madeleine de Franc, réticente à cette pratique. La dévote et *a fortiori* la Dame de la Purification est également une femme qui communie beaucoup plus que la majorité de ses contemporaines. Les archives des congréganistes nous ont donné plusieurs exemples validant cet usage fréquent de la communion. Les Dames de la Purification s'adonnent enfin aux retraites spirituelles. Plusieurs jours dans l'année, la dévote se retire au sein d'une cellule pour prier et approfondir sa vie spirituelle. Cette retraite est l'occasion pour elle de se rapprocher de la vie religieuse et d'accéder à des ouvrages lui ouvrant la voie de la mystique : le cas de Madeleine de Franc l'atteste. La retraite peut être également faite au sein de la demeure de la dévote où, en se cloîtrant dans une chambre, elle prie, lit des ouvrages dévots et s'humilie.

Le second chapitre a tenté d'apporter un éclairage sur les pratiques pénitentielles des Dames de la Purification. Nous avons mis en lumière trois sortes de mortifications (sociales, corporelles, intérieures) en soulignant celles qui se pratiquaient le plus chez ces femmes : les mortifications corporelles. Nous avons également décrit les différentes oraisons que les Dames de la Purification expérimentaient en soulignant leur attrait pour l'oraison mentale. Cette pratique est pour elles la source d'une certaine fierté en même temps qu'une manière de se différencier des autres congrégations religieuses. La dernière partie de ce chapitre a été consacré à l'analyse des lectures spirituelles de nos dévotes. À partir du journal spirituel de Madeleine de Franc et de la correspondance de la comtesse de Rochefort avec Mère Mectilde, il nous a été possible de dresser un « catalogue » des

ouvrages spirituels lus par ces deux femmes et certainement par d'autres femmes de la Congrégation. Nous avons bien entendu remarqué que les ouvrages de François de Sales occupaient une place à part, en particulier chez Madeleine de Franc. Ces lectures spirituelles conseillées apportaient aux dévotes des témoignages de vie dans lesquels elles pouvaient puiser pour s'encourager ou approfondir un point de doctrine ou une oraison. Le livre était un objet fondamental pour la congréganiste, car il l'aidait à méditer, à se préparer à l'oraison et à se disposer à entrer en contact intime avec Dieu.

Notre dernier chapitre s'est enfin exclusivement attaché à énumérer et à analyser les différentes dévotions des Dames de la Purification. En partant d'une définition salésienne de la dévotion, nous avons ensuite dressé un inventaire succinct de celles qui les accaparaient le plus. Nous avons ainsi remarqué que les Dames de la Purification étaient avant tout dévouées à la Vierge qui était leur Mère, leur protectrice, et la raison d'être de leur Institut. Nous avons particulièrement insisté sur la dévotion à l'Osier afin d'indiquer au lecteur le rôle joué par M<sup>me</sup> de Revel dans la mise en place de cette dévotion. Nous avons également constaté que cette dévotion était relayée par d'autres Dames de la Purification ayant bénéficié de miracles dus à son intercession. Ensuite, il nous a semblé fondamental de parler de la dévotion des Dames pour saint Joseph, patron de la Sainte Famille. L'intérêt croissant des dévotes pour cette dévotion est indissociable du succès rencontré par le prénom Joseph. Les registres paroissiaux nous ont en effet permis de citer les nombreux fils des Dames de la Purification prénommés ainsi. Nous avons aussi voulu retenir l'attention du lecteur sur la dévotion au Saint-Sacrement en indiquant la ferveur des Dames pour cette dévotion. La proximité spirituelle et amicale de Mère Mectilde avec la fondatrice de la Congrégation grenobloise a certainement en partie favorisé l'expansion de cette dévotion. L'adoration réparatrice à laquelle s'adonnaient de nombreuses Dames témoignait de cet engouement pour une dévotion revalorisée. Enfin, nous avons terminé notre chapitre sur des dévotions moins présentes dans la vie quotidienne de nos dévotes : la dévotion à la Croix, la dévotion au Sacré-Cœur et la dévotion monarchique. La dévotion au Sacré-Cœur est plus tardive ce qui explique qu'il n'y ait pas beaucoup d'allusion à cette dévotion même si les prémisses sont à rechercher chez des femmes proches des Dames de la Purification, de Madeleine de Franc en particulier.



**QUATRIÈME PARTIE**  
**DES FEMMES SINGULIÈRES**





## INTRODUCTION

Dans son ouvrage sur les dévots au XVII<sup>e</sup> siècle, Jean-Pierre Gutton écrivait : « présenter les dévots, c'est, au-delà des groupements et des milieux, mettre en avant des personnalités<sup>1</sup> ». Ce sont ces personnalités que nous aimerions présenter ici. Parmi le corps des Dames de la Purification, il y en a beaucoup. Des plus austères aux plus joyeuses, des plus timorées aux plus altières, les Dames ne finissent pas de surprendre par leur diversité. Leur comportement peut évoluer au gré de l'existence et des circonstances auxquelles elles sont confrontées. Nous ne pouvons malheureusement pas esquisser le portrait de chacune de ces femmes et de leur famille, les sources et le temps imparti ne nous permettant pas de le faire. Il nous semble cependant important, dans cette quatrième partie, d'aborder la vie des femmes que nous avons étudié de manière plus personnelle. Cela apporte à l'ensemble une consistance et un approfondissement qui méritent une attention particulière. Du groupe émergent en effet des personnalités qui se distinguent par leur dynamisme et parfois, aussi, par leur militantisme. Certaines se font beaucoup plus discrètes et semblent occuper dans l'œuvre commune une place secondaire, voire mineure. Nous choisissons donc d'opter pour trois « figures importantes » de l'œuvre même si chacune de ces femmes mérite qu'on s'y intéresse. Nous privilégions ici l'étude de la vie de la comtesse de Rochefort et celle de sa sœur, M<sup>me</sup> de Revel, de même que celle de Madeleine de Franc. Par leurs parcours respectifs, nous voyons que ces Dames ont su mener simultanément une vie active d'épouse, de mère, de veuve : en un mot, de femme, en conciliant charité, mondanité et piété.

Nous ne nous attardons que très peu sur les données généalogiques de ces femmes pour des raisons simples : dans le cas de Madeleine de Franc, il est difficile de connaître sa lignée ascendante et quant à sa lignée descendante, elle s'arrête à son arrière-petit-fils. Dans le cas des sœurs de La Croix de Chevrières, il nous est plus aisé de connaître des pans entiers de généalogie, car un ouvrage particulier a été consacré à retracer le parcours de la lignée familiale. Le lecteur ne saura donc nous reprocher la faiblesse des données sur certains points de détails.

Notre vœu le plus cher est de terminer cette thèse en laissant au lecteur la trace de vies féminines où s'enlacent l'espoir et le désespoir, la quête et le renoncement, la joie et

---

<sup>1</sup> Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 31.

la peine. Une vie pleine de chocs émotionnels et affectifs, d'attraits et de répulsions, car seule la prise en compte de tous ces éléments permet de retracer un parcours significatif. Ainsi que le soulignait Jacques Le Goff, nous souhaitons laisser à l'individu sa place centrale en le replaçant dans son milieu et son temps<sup>2</sup>, car ces mini-biographies sont sans doute le prélude à de plus longues œuvres. Nous ne doutons pas un seul instant de l'intérêt que suscitera la lecture de l'esquisse biographique de M<sup>me</sup> de Revel, par exemple.

Laissons au lecteur le plaisir sensible de se délecter de la vie de ces trois femmes hors du commun par bien des aspects, mais qui, même si elles ne sont pas connues du grand public, restent à le devenir.

---

<sup>2</sup> Jacques Le Goff, « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », dans *Le Débat*, 1989/2, n°54, pp. 48-53. Ici, p. 49.

## CHAPITRE XIII

# CATHERINE DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, COMTESSE DE ROCHEFORT

Nous choisissons d'aborder cette quatrième partie avec la vie de la fondatrice de la Congrégation de la Purification de Grenoble : Catherine de la Croix de Chevrières, comtesse de Rochefort. Cette femme singulière est issue d'une grande famille de parlementaires et nous aimerions, dans les paragraphes qui suivent, revenir sur quelques détails généalogiques la concernant<sup>3</sup>.

### A- Une lignée dévote

La maison de La Croix de Chevrières, originaire de Voreppe, en Dauphiné, portait autrefois le nom de Guerre jusqu'à ce qu'en 1476, elle change de nom par substitution d'une très ancienne famille de la même province, Jean II de Guerre étant l'héritier universel de Félix de La Croix, seigneur de la Ruinière<sup>4</sup>. La famille de La Croix de Chevrières est célèbre en Dauphiné pour avoir donné deux évêques et prince de Grenoble. Le premier, Jean III de La Croix de Chevrières, est le grand-père paternel de la comtesse de Rochefort. Sa carrière épiscopale a été tardive, Jean III ayant été garde des Sceaux de Savoie, conseiller aux conseils d'État et privé, président au Parlement de Dauphiné, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Savoie avant d'être nommé évêque et prince de Grenoble par Henri IV<sup>5</sup>. Nommé membre du conseil ordinaire de Marie de Médicis par brevet du 25 juin 1611, puis conseiller d'État ordinaire avec une pension de 2 000 livres le 17 septembre 1612, Jean III de La Croix de Chevrières continue sa vie au service de la reine régente jusqu'à sa mort, survenue à Paris lors de l'assemblée générale du Clergé de France au mois de mars 1619. Son corps fut ramené en Dauphiné pour y être enseveli dans le tombeau familial de Saint-Bernard de Romans tandis que son cœur

---

<sup>3</sup> Pour dresser cette généalogie, nous nous sommes servie de plusieurs ouvrages dont le principal est celui de Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, t. VII, Paris, Chez l'auteur, 1841. Les sources manuscrites telles que les registres paroissiaux ont également enrichi cette recherche généalogique.

<sup>4</sup> Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques...*, *op.cit.*, pp. 2 et 5.

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 8-10.

fut placé, selon ses vœux, au milieu de la nef de l'église des frères prêcheurs réformés de la rue Saint-Honoré, à Paris<sup>6</sup>.

Le second évêque, Alphonse de La Croix de Chevrières, est le fils du précédent et donc l'oncle maternel de la comtesse de Rochefort. Il fut nommé le 30 avril 1611 coadjuteur de son père avant de lui succéder à l'évêché de Grenoble. Sacré évêque de Chalcédoine à Lyon le 9 novembre 1616, il abdique quatre ans plus tard en raison d'une complexion fragile. Il meurt en 1637 pourvu d'un brevet de conseiller d'État et à la tête de plusieurs prieurés<sup>7</sup>.

### **1. Les premiers pas dans l'existence de la comtesse de Rochefort**

Catherine de La Croix de Chevrières naît au début de janvier 1614, à Grenoble, dans la maison qu'occupent ses père et mère Félix II de La Croix de Chevrières et Claude de Chissé<sup>8</sup>. Son père est chevalier, comte de Saint-Vallier et de Vals, baron de Serves et de Clerieux, seigneur de Chevrières, de Chantemerle, et de Faramans, et il occupe alors la charge d'avocat général au Parlement de Dauphiné depuis le 17 janvier 1613. Il devient ensuite conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel le 19 juin 1619 (charge pour laquelle il prête serment au Parlement de Paris, le 13 juillet suivant) et rend hommage au roi pour ses terres en la Chambre des Comptes de Dauphiné le 14 décembre 1620<sup>9</sup>. Catherine est la quatrième enfant du couple. C'est aussi la seconde fille, puisque Jeanne-Angélique, future dame de Revel, dont nous esquisserons à grands traits l'existence dans le chapitre suivant, a été baptisée le 10 février 1613<sup>10</sup>. Catherine reçoit le baptême dans l'église de la paroisse Saint-Hugues de Grenoble, le 11 janvier 1614<sup>11</sup>. Elle est tenue sur les fonts baptismaux par son parrain, noble Guy-Balthasar de Montbard, seigneur et baron de Marcieu, et par sa marraine qui est aussi sa tante paternelle, Catherine de La Croix de Chevrières, femme du conseiller Pierre de La Baume. Celle-ci lui a certainement donné son prénom.

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>8</sup> Ils sont époux depuis le 11 juillet 1610 (il l'avait épousé par contrat la veille).

<sup>9</sup> Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques...*, *op.cit.*, pp. 12-13.

<sup>10</sup> AM Grenoble, GG 21 : 10 février 1613.

<sup>11</sup> AM Grenoble, GG 24 : 11 janvier 1614.

Catherine a six frères et sœurs : Jean, l'aîné, IV<sup>e</sup> du nom, est chevalier, comte de Saint-Vallier et de Vals, marquis d'Ornacieux, baron de Serves et de Clérieux, etc. Il est conseiller d'État et président au Parlement de Dauphiné où il a également été reçu conseiller le 9 août 1633<sup>12</sup>. Il devient, moins d'une décennie plus tard, en 1642, président à mortier au Parlement de Bourgogne. Cela fut rendu possible par son mariage, le 29 avril 1642, avec Marie de Sayve<sup>13</sup>, future 44<sup>e</sup> congréganiste des Dames de la Purification et fille unique et héritière universelle de Jacques de Sayve, chevalier, seigneur d'Echigey et de Chamblanc et président à mortier au Parlement de Dijon et de Barbe Giroud de Marini. Jean IV et Marie de Sayve ont une nombreuse postérité puisqu'il est possible de connaître la destinée de leurs neuf enfants. Jean IV de La Croix de Chevrières est, en novembre 1644, envoyé par le roi à Rome pour mener une mission secrète qu'il parvient à remplir puisqu'à son retour il est nommé conseiller d'État. Nous sommes le 1<sup>er</sup> février 1645. Afin de remercier la maison de La Croix de Chevrières des services rendus à l'État, le roi érige en sa faveur la terre d'Ornacieux en marquisat. Promu conseiller particulier de la reine mère au Conseil d'État l'an 1648, il est investi de la charge de président à mortier au Parlement de Dauphiné le 25 juin 1650<sup>14</sup>. Comme le rappelle ensuite Louis Lainé, « le roi adressa des lettres patentes, le 1<sup>er</sup> février 1654, à messieurs du parlement de Dauphiné, pour faire surseoir toutes les affaires du ressort de M. de Chevrières, Sa Majesté l'ayant envoyé à Rome pour traiter de choses importantes à son service »<sup>15</sup>. Cela a sans aucun doute permis aux La Croix de Chevrières de se rapprocher davantage de la Maison royale comme nous le verrons un peu plus tard. La comtesse de Rochefort n'y est d'ailleurs certainement pas étrangère. Il semble en effet, à lire la correspondance administrative recueillie par Depping, que la comtesse de Rochefort ait un grand ascendant sur son frère : « La comtesse de Rochefort, sa sœur, a quelque pouvoir sur luy »<sup>16</sup>. Jean IV de La Croix de Chevrières poursuit sa carrière au service du roi et décède, à Grenoble, en 1680. Il est inhumé selon sa volonté, sans aucune pompe ni cortège parmi les pauvres dans le cimetière de l'hôpital de Grenoble<sup>17</sup>.

---

<sup>12</sup> Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques...*, *op.cit.*, p. 14.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> Georges-Bernard Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV...*, *op.cit.*, t. II, p. 78.

<sup>17</sup> Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques...*, *op.cit.*, p. 15.

Catherine de La Croix de Chevrières a pour autres frères et sœurs : Jeanne de La Croix de Chevrières, dame de Revel, dont nous avons déjà parlé ; Joachim, baptisé le 28 janvier 1615<sup>18</sup> et Anne, baptisée le 6 avril 1616<sup>19</sup>, qui décèdent tous deux à Dijon en 1619<sup>20</sup> ; François-Octavien de La Croix de Chevrières, dont la date de baptême est incertaine, mais qui fait une brève carrière militaire en tant qu'enseigne de la compagnie et maître de camp du régiment des gardes françaises avant de mourir au siège d'Arras en 1640 et d'être enterré à Amiens ; restent donc trois sœurs prénommées Barbe, Marie et Françoise. Barbe fait une « carrière » religieuse au monastère de la Visitation de Grenoble tandis que Marie et Françoise de La Croix de Chevrières deviennent religieuses Dominicaines au monastère royal de Montfleury<sup>21</sup>. On constate que les garçons embrassent la carrière des armes tandis que les filles sont soit religieuses, soit mariées à des hommes nobles.

Catherine de La Croix de Chevrières est très certainement éduquée au couvent des ursulines de Grenoble comme le sont ses jeunes sœurs jusqu'au moment où ses parents la ramènent chez eux pour qu'elle apprenne les rudiments de la vie mondaine. Elle a 13 ans et demi lorsqu'elle perd son père, c'est donc sa mère qui se charge de l'établir dans le monde et de lui trouver un parti convenable à sa naissance. Les Dames de la Purification précisent dans son abrégé de vie et de vertus que Catherine de La Croix de Chevrières souhaitait embrasser la vie religieuse en se retirant dans un monastère au moment même où les soupirants se pressaient autour d'elle. Elle consulta ses directeurs de conscience pour connaître le dessein de Dieu sur sa personne. Ceux-ci lui répondirent qu'elle devait accepter d'être une femme mariée et de proposer en exemple sa vie vertueuse :

Dieu la prevint dez son enfance en lui donnant *une sagesse consommee* une veritable et respectueuse crainte de dieu jointe a une singuliere pudeur & un zele admirable pour sa gloire elle crut de la trouver dans la Retraite dun monastere ayant dessein de sy jeter dans le temps quelle etoit recherchee en Mariage par tout ce qu'il y avoit de plus considerable dans la province *les sages directeurs quelle consulta pour cela firent connoitre que dieu lappelloit dans le mariage pour sen servir dans le monde comme d'un grand exemple aux dames de sa qualite* les grands effets qui ont suivy ce conseil dans le cours de sa vie ont fait connoitre qu'en effet dieu la vouloit comme un grand flambeau dans son eglise pour y faire eclatter la gloire de son nom<sup>22</sup>

---

<sup>18</sup> AM Grenoble, GG 24 : 21 janvier 1615.

<sup>19</sup> AM Grenoble, GG 27 : 06 avril 1616

<sup>20</sup> Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques...*, *op.cit.*, p. 13.

<sup>21</sup> *Ibid.*, pp. 13-14.

<sup>22</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98r°. Nos italiques.

Catherine de La Croix de Chevrières a 17 ans lorsqu'elle épouse, le 8 mars 1631 ou le 18 mai 1631<sup>23</sup>, Anne de La Baume de Suze, comte de Rochefort et de Suze, seigneur de Saint-Julien en Forez et de Lupé. Par ce mariage, Catherine devient comtesse de Rochefort. Son époux est l'aîné d'une fratrie de dix enfants qu'a eu Rostaing de La Baume de Suze (1555-1622), comte de Suze et de Rochefort, seigneur de Montfrin, maréchal de camp des armées du roi et bailli des montagnes du Dauphiné, avec Catherine de Grolée-Meuillon, fille du marquis de Bressieu et de Marguerite de Gaste. La comtesse de Rochefort a donc pour beau-frère Louis-François de La Baume, évêque et comte de Viviers de 1621 à 1690, et François, chevalier ; le troisième fils, Charles, étant mort jeune. Parmi ses belles-sœurs se trouvent Françoise de La Baume, épouse depuis 1624 de Just-François de Fay, baron de Gerlande ; Marie de La Baume, épouse de Joachim de Montaigu, baron de Bouzols et vicomte de Baume ou Bones ; Madeleine de La Baume, religieuse à Sainte-Colombe-lès-Vienne ; Charlotte de La Baume, épouse depuis le 19 août 1629 d'Antoine de La Garde, marquis de Chambonas ; Anne-Henriette de La Baume et enfin Jeanne, future épouse de Jean-Pierre de Fougasse de Féléon, marquis de la Barthelasse et seigneur des Taillades et Beaulieu.

Par cette alliance, la comtesse de Rochefort est aussi la belle-sœur des deux enfants que Rostaing de La Baume de Suze a eus avec sa première épouse, Madeleine des Prez de Montpezat. De ce premier lit est né un garçon, Jacques-Honorat, comte de Suze et marquis de Villars, époux de Françoise Apronne de Porcelets de Maillane et une fille, Marguerite, qui épouse au moment où Catherine naît, Henri I<sup>er</sup> de Beaumanoir, marquis de Lavardin, gouverneur du Maine dont l'enfant Philibert-Emmanuel, sera évêque du Mans. Marguerite, veuve assez jeune, se remarie à Esprit de Raimond-Modène, seigneur de Modène.

La comtesse de Rochefort est donc mariée à un homme issu de la famille de La Baume de Suze, une haute lignée dont la noblesse n'est plus à prouver<sup>24</sup>. Il importe désormais d'étudier la descendance de la comtesse de Rochefort.

---

<sup>23</sup> Cela dépend des sources même si leurs auteurs n'indiquent pas s'il s'agit d'un contrat de mariage ou d'une cérémonie religieuse.

<sup>24</sup> Louis Moréri qualifie la famille de la Baume de Suze de « noble & ancienne ». Sur ce point, Louis Moréri, *Le grand dictionnaire historique ou le Melange curieux de l'histoire sacré et profane*, Paris, Denis Mariette, 1707, t. I, p. 535.

## 2. La postérité de la comtesse de Rochefort

Du lit formé par la comtesse de Rochefort et son époux naissent quatre enfants dont trois garçons : Louis-François de La Baume de Suze, baptisé le 25 juin 1632<sup>25</sup> ; Gaspard-Joachim, baptisé le 21 mars 1639<sup>26</sup> et Armand-Anne-Tristan, dont nous n'avons pas retrouvé l'acte de baptême, né après cette date, vers 1640. La cadette des enfants est une fille prénommée Marguerite, baptisée le 11 janvier 1635<sup>27</sup>, qui embrasse la vie religieuse très jeune au monastère de Sainte-Colombe-lès-Vienne où se trouvent des parentes.

L'ouvrage sur la généalogie de la famille de La Croix de Chevrières de Guy Allard nous renseigne un peu plus sur la destinée des garçons<sup>28</sup> de même que l'ouvrage d'Yves Poutet qui consacre à la généalogie de la comtesse de Rochefort quelques pages que nous reprenons ici<sup>29</sup>.

L'aîné des enfants de la comtesse de Rochefort, Louis-François de La Baume, comte de Suze et de Rochefort, est capitaine de cheveu-légers au régiment Mazarin. Il sert dans plusieurs campagnes militaires où il est fait prisonnier au siège de Valenciennes (le siège a eu lieu entre le mois de novembre 1676 et le 17 mars 1677). Louis-François épouse le 22 mars 1664<sup>30</sup>, Paule-Hyppolite des Monstiers (ou Montiers ou Monstier), fille de François III des Monstiers, comte de Mérinville et vicomte de Minerve, chevalier des Ordres du roi, lieutenant du roi au gouvernement de Provence, gouverneur d'Avignon et du Comtat Venaissin pour le pape, et de Marguerite de la Jugie, héritière de la Maison de Rieux, en Languedoc. Par cette alliance, Louis-François ajoute le titre de comte de Rieux à ses précédents titres. Le couple n'a pas de postérité.

Marguerite de La Baume, la cadette de la famille<sup>31</sup>, est attirée comme sa mère par l'Ordre des bénédictines. Sans doute que les liens d'amitié tissés par sa mère avec Mère Mectilde du Saint-Sacrement ont orienté son choix puisqu'elle devient religieuse

---

<sup>25</sup> AM Grenoble, GG 37 : 25 juin 1632.

<sup>26</sup> AM Grenoble, GG 42 : 21 mars 1639.

<sup>27</sup> AM Grenoble, GG 39 : 11 janvier 1635.

<sup>28</sup> Guy Allard, *Histoire généalogique des familles de Revilasc, Fassion [...] Saint-Marcel, Baudet, La Baume de Suze...*, 3<sup>e</sup> vol., Grenoble, Laurens Gilibert, 1680, pp. 182-183. Cet ouvrage est disponible à la BM de Grenoble sous la cote O. 2601.

<sup>29</sup> Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, pp. 204-207.

<sup>30</sup> Cette information nous est donnée par Étienne Pattou sur son site généalogique : <http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Monstiers-Merinville.pdf>.

<sup>31</sup> Yves Poutet commet une erreur en faisant de Marguerite la benjamine de la famille. Sur ce point, Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 207.



bénédictine et sera ensuite abbesse de Saint-Honorat de Tarascon en 1710 où sa tante Anne avait fait profession.

Le troisième enfant de la comtesse de Rochefort est Gaspard-Joachim de La Baume, marquis de Bressieu<sup>32</sup>. Selon Guy Allard, il est surnommé « l'Africain », en raison des trois voyages qu'il a faits en Afrique du Nord dans les armées du roi, dans lesquelles il sert<sup>33</sup>. Il est aussi chevalier de Suze et s'est signalé lors de différentes batailles. Gaspard-Joachim épouse le 3 juillet 1677, à Lyon, dans la paroisse de Saint-Pierre Le Vieux, Marthe d'Albon de Saint-Forgeux, âgée de 22 ans<sup>34</sup>. Le couple aura trois enfants : Anne de La Baume, que nous avons évoquée ci-dessus et qui embrasse la vie religieuse chez les bénédictines de Tarascon ; Louis-François de La Baume, comte de Suze et de Rochefort, marquis de Bressieu, officier aux sièges de Landau et de Spire (1703), qui se marie, en 1709, avec Marie de Rostaing du Vauchet dont il aura quatre enfants<sup>35</sup> ; enfin, Anne-Louis-François de La Baume, chanoine et comte de Lyon, abbé de Saint-Léon de Toul en 1709 qui termine sa vie doyen du Chapitre de Lyon, en 1722.

Le benjamin des enfants de la comtesse de Rochefort est Anne-Tristan de La Baume de Suze, prêtre, sacré le 10 octobre 1677 évêque de Tarbes, à Paris, dans l'église Notre-Dame-de-Grâce des Pénitents réformés du tiers ordre de saint François d'Assise, au faubourg Saint-Antoine. Nommé évêque de Saint-Omer par le roi le 25 octobre 1677 et archevêque d'Auch en 1684, il restera huit ans simple vicaire capitulaire du diocèse jusqu'à ce que Rome l'accepte, en 1692. Il prête serment le 22 avril 1692 dans la chapelle royale du château de Versailles<sup>36</sup>. Selon les dires de son contemporain Guy Allard, qui lui dédicace son ouvrage, Mgr Anne-Tristan de La Baume de Suze est un homme à l'esprit « éclairé » qui doit sa situation non pas à sa naissance, mais à sa vertu et à son savoir<sup>37</sup>. Il est réputé d'excellents mérites. Les *Mémoires* du duc de Saint-Simon évoquent d'ailleurs

---

<sup>32</sup> Yves Poutet inverse les prénoms, car l'acte de baptême précise bien que l'enfant se prénomme Gaspard-Joachim. Sur ce point, *ibid.*, p. 206.

<sup>33</sup> Guy Allard, *Histoire généalogique des familles de Revilasc, Fassion...*, *op.cit.*, p. 182.

<sup>34</sup> Nous reprenons ici l'acte dépouillé par Jean Gallian sur son site généalogique : <http://jean.gallian.free.fr/comm2/a/albon.html>.

<sup>35</sup> François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique*, *op.cit.*, éd. 1757, t. I, p. 186.

<sup>36</sup> Alexandre Maral, *La chapelle royale de Versailles sous Louis XIV : cérémonial, liturgie et musique*, Wavre, Mardaga, 2010, p. 381.

<sup>37</sup> Guy Allard, *Histoire généalogique des familles de Revilasc, Fassion...*, *op.cit.*, pp. 4 et 182.

cet homme<sup>38</sup>. Il décède à Paris, d'une maladie de langueur, le 4 mars 1705<sup>39</sup>. Il est enseveli dans l'église Saint-Louis des jésuites.

Les lettres de la Marquise de Sévigné écrites à sa fille, M<sup>me</sup> de Grignan, servent également de témoignage à la vie des enfants de la comtesse de Rochefort, leurs demeures respectives n'étant distantes que de trois lieues<sup>40</sup>. Il est également important de préciser que la famille de La Croix de Chevrières et la famille de Grignan sont parents par alliance, Barbe-Marie de La Croix de Chevrières, fille de Marie de Sayve, 44<sup>e</sup> sœur, et belle-sœur de la comtesse de Rochefort, ayant été mariée par contrat du 22 juillet 1664, à Louis de Pontevès, chevalier, marquis de Buous, baron de Saint-Martin, maître de camp de cavalerie, enseigne des gendarmes de la reine mère Anne d'Autriche, fils d'Ange de Pontevès, seigneur de Buous, et de Marguerite de Castellane-Adhémar, comtesse de Grignan<sup>41</sup>.

Nous ne disposons pas d'un grand nombre d'éléments sur la vie de la comtesse de Rochefort. Nous savons toutefois qu'après son mariage et juste après la naissance de sa fille Marguerite, la comtesse de Rochefort part avec son époux pour Toulouse. Anne de La Baume de Suze est, en effet, en procès avec son frère, le comte de Suze. Le procès se déroulant devant une des chambres du Parlement de Toulouse, la comtesse de Rochefort l'accompagne durant son séjour pour le soutenir. C'est là, aux côtés de son époux, que la comtesse de Rochefort a certainement appris comment faire appel à de brillants avocats pour se défendre, car une fois veuve, en 1642, elle sait se débrouiller seule face à la justice. Durant son séjour toulousain agrémenté de visites hebdomadaires dans des demeures somptueuses et lors des repas pris avec les élites de la province, la comtesse de Rochefort rencontre son amie la vicomtesse de Châteauclos qui l'informe de l'existence d'une congrégation religieuse féminine menée par une femme dont la réputation de piété n'est

---

<sup>38</sup> *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et la Régence collationnés sur le manuscrit original par M. Chéruel et précédés d'une notice par M. Sainte-Beuve de l'Académie Française*, Paris, Hachette, 1856, t. 2, note 1, p. 95.

<sup>39</sup> Paul-Colomb de Batines, *Catalogue des Dauphinois dignes de mémoire*, première partie (A-J), Grenoble, Prudhomme, 1840, p. 20.

<sup>40</sup> *Lettres de Madame de Sévigné de sa famille et de ses amis recueillies et annotées par M. Monmerqué, nouvelle édition revue sur les autographes, les copies les plus authentiques et les plus anciennes impressions et augmentée de lettres inédites, d'une nouvelle notice, d'un lexique des mots et locutions remarquables, de portraits, vues et fac-similé, etc.*, Paris, L. Hachette et C<sup>ie</sup>, 1862, t. 6, notes 25 et 26, p. 198. Année 1680.

<sup>41</sup> Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques...*, *op.cit.*, p. 16.

plus à faire : Marguerite de Senaux. Intriguée, la comtesse de Rochefort souhaite en connaître davantage sur l'Institut. La vicomtesse de Châteauclos et ses amies lui racontent en détail les circonstances de l'installation de cette Congrégation, les Règles qu'elles suivent fidèlement, et évoquent les personnalités qui l'ont érigée et qui en font parties<sup>42</sup>. Les narratrices s'empressent alors de vouloir enrôler la comtesse de Rochefort dans leur œuvre pieuse. Celle-ci accepte cette requête (certainement par amitié autant que par conviction religieuse) et rapporte les Règles en Dauphiné afin de rassembler d'autres femmes sous l'égide de la Vierge. C'est ainsi que commence l'histoire de la Congrégation de la Purification de Grenoble ; histoire que nous avons précédemment relatée au cours de la première partie de ce travail. Nous ne revenons pas, pour ne pas ennuyer le lecteur, sur les circonstances de l'établissement de cette association féminine. Il nous suffit de rappeler que durant les premiers mois de son existence, les parentes de la comtesse de Rochefort se sont rassemblées dans leurs cabinets, en secret, afin de partager des lectures spirituelles et chercher qui pourrait, parmi leurs connaissances, agrandir cette association. La mise en place de la Congrégation a suscité bien des jalousies et les Dames de la Purification ont dû faire face à de nombreuses railleries dont elles sont sorties victorieuses.

La comtesse de Rochefort semble vivre, à Grenoble, au rythme de la Congrégation et de ses assemblées, des dîners mondains et des bals, des grossesses et des naissances de ses deux derniers enfants. Ses occupations sont celles d'une femme laïque de son rang : les travaux d'aiguille, les visites charitables et les visites de courtoisie forment l'essentiel de ses activités. Avec son époux, contraint de se déplacer pour faire face à de multiples procès, la comtesse de Rochefort voyage dès ses seize ans dans différentes villes du Royaume ainsi que nous l'apprenons par les Dames de la Purification<sup>43</sup>. Une fois veuve, en 1642, cette charge de poursuivre les procès en cours lui incombe afin que la fortune et l'honneur familial soient saufs. Selon la correspondance qu'elle entretint avec Mère Mectilde du Saint-Sacrement, cette tâche ardue fut l'occasion de nombreuses souffrances pour la comtesse de Rochefort. C'est aussi, selon Guy Allard, un domaine où la comtesse de Rochefort excellait, celle-ci s'étant parfaitement défendue en réussissant même à enrichir la fortune familiale : « c'est par la vigilance, par l'esprit & par la conduite de

---

<sup>42</sup> BM Grenoble, 26 H 222, f°3v°-4r°.

<sup>43</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98r° : « Monsieur le comte de Rochefort son mary ayant de grands & facheux proces en divers parlements de ce royaume elle en entreprit la conduite a l'age de seize ans ».

cette Catherine que les biens de la maison de son mary qui estoient dispersez & alienez, y ont esté remis ; & aujourd’huy cette maison est une des plus illustres & des plus riches de la Province »<sup>44</sup>. Connaître la comtesse de Rochefort implique donc de se déplacer dans de nombreuses villes de Parlement, en l’occurrence, Toulouse, Paris et Aix-en-Provence, ce que nous n’avons pas toujours pu faire<sup>45</sup>. La poursuite des procès familiaux s’ajoute à la tâche éducative qui lui revient d’élever ses quatre enfants encore mineurs : l’aîné, Louis-François, âgé d’à peine dix ans, et le benjamin de la famille, Gaspard-Joachim, qui n’a pas encore atteint ses deux ans.

L’abrégé de vie et de vertus de la comtesse de Rochefort écrit par les Dames de la Purification est intéressant à divers titres. Celles-ci dressent dans un premier temps un portrait moral louangeur qui reflète l’admiration qu’elles avaient pour leur bienfaitrice puis, dans un second temps, comme une réponse à ses qualités premières, décrivent la beauté physique de la comtesse :

*son esprit naturel qui etoit parfaitement beau les voïages quelle a fait a Aix a Paris a Tholose pour ses affaire ont été les theatres ausquels elle a fait eclatter son zele sa prudence sa patience et son humilité et bien que dieu leut doüee dune excellente beauté naturelle elle en faisoit si peu de cas que sa reserve et sa modestie tant en ses habits qu’en sa conversation imprimoint le respect a tous ceus qui la voyoint*<sup>46</sup>.

Selon les Dames, la comtesse de Rochefort mérite amplement la vénération qu’elles lui portent, car c’est une femme humble et modeste malgré la beauté et l’esprit dont elle est pourvue. Contrairement aux femmes mondaines, elle ne fait donc pas étalage de ses atouts. Les Dames de la Congrégation de la Purification la qualifient même d’« héroïne chrétienne » et n’ont pas peur d’écrire que la comtesse est un « rare exemple » pour toute la France<sup>47</sup>. Ses actions, en particulier dans le domaine religieux, nécessitent un long développement. C’est pourquoi les Dames de la Purification ne manquent pas d’énumérer les fondations que la comtesse de Rochefort a mises sur pied : la Congrégation de la Purification, la Compagnie de la Propagation de la Foi, le monastère des bénédictines de l’Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de Paris (même si elles ne le nomment pas explicitement), les réparations et l’ornementation de nombreuses églises sur ses terres,

---

<sup>44</sup> Guy Allard, *Histoire généalogique des familles de La Croix de Chevrières, de Portier, d’Arzac, de Chissé...*, op.cit., p. 17.

<sup>45</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98r° : « les voïages quelle a fait a Aix a Paris a Tholose pour ses affaire ont été les theatres ausquels elle a fait eclatter son zele sa prudence sa patience et son humilité ».

<sup>46</sup> *Ibid.*, nos italiques.

<sup>47</sup> *Ibid.*

notamment celle de Lupé, en Forez. Il est indubitable que la comtesse de Rochefort soit une fondatrice et qu'elle partage avec son amie Mectilde du Saint-Sacrement, ce goût pour la création d'œuvres nouvelles en vue du service divin.

Malgré la fondation de l'œuvre, la comtesse de Rochefort contribue peu à la vie de la Congrégation de la Purification. Elle est loin d'être aussi active qu'une congréganiste comme Madeleine de Franc ou encore comme sa propre sœur, M<sup>me</sup> de Revel. Il semble que la comtesse de Rochefort soit tellement accaparée par les procès qu'elle n'ait pas la possibilité d'exercer des charges précises chaque année. Cela expliquerait pourquoi nous ne retrouvons son nom dans le registre des Dames de la Purification qu'au début des années 1640. Elle est effectivement sacristaine aux côtés de Diane Rolland, 26<sup>e</sup> sœur, en 1640 ; première conseillère en 1641 et lectrice en 1643. Après cette date, il n'y a plus de mention de la « sœur de Rochefort ».

La signature de la comtesse de Rochefort ne se rencontre pas aussi souvent que celle de sa sœur, M<sup>me</sup> de Revel, dans les registres des Dames et des notaires grenoblois pour une raison simple : la comtesse réside l'essentiel du temps dans ses appartements situés rue Férou, à Paris. Nous n'avons pas pu, pour des raisons logistiques et pécuniaires, nous rendre aussi souvent que nous le voulions à Paris afin de dépouiller les registres des notaires<sup>48</sup>. Cela nous aurait sans aucun doute permis d'étoffer la vie de la comtesse de Rochefort. Nous savons toutefois qu'avant 1652, la comtesse de Rochefort fait la connaissance de Mère Mectilde du Saint-Sacrement lorsqu'elle se rend dans une petite maison pour donner des aumônes à des religieuses. Réfugiées de Lorraine avec quelques compagnes, Mère Mectilde reçoit avec humilité et reconnaissance éternelle, les dons prodigués par la comtesse. Cet échange est le premier d'une longue série. L'amitié qu'elles éprouvent l'une pour l'autre ne se démentira jamais. La comtesse de Rochefort sera toujours inquiète pour son amie et vice-versa. Elles s'échangeront au cours de leur vie respective une importante correspondance dont seules les lettres de Mère Mectilde nous sont parvenues. Nous avons espoir qu'un jour un collectionneur ou un héritier de la comtesse de Rochefort nous appelle pour nous informer qu'il est en possession de plusieurs lettres adressées par la comtesse de Rochefort à son amie, car c'est par cet échange épistolaire que nous apprenons à mieux connaître la comtesse de Rochefort. Ce

---

<sup>48</sup> Nos recherches menées dans les registres de certains notaires sont, pour le moment, restées vaines. Une telle recherche constitue une thèse à part entière tant les notaires parisiens demeurent nombreux.

qu'elle livre à Mère Mectilde est ce qu'elle ressent au plus profond d'elle-même. Sa pureté d'intention de progresser est si présente que cela nous permet de connaître un pan de sa personnalité. Notre chapitre est essentiellement consacré à cette amitié, car nous ne disposons encore que de peu d'éléments sur la vie de la comtesse de Rochefort. Il importe cependant de revenir sur un événement fondamental dans son existence qu'aucun historien avant nous n'avait encore remarqué : sa vie au service de la reine mère, Anne d'Autriche.

## **B- La comtesse de Rochefort à la cour de la régente**

Les débuts des années 1650 sont marqués au fer rouge par la Fronde (1648-1653), période de troubles graves secouant la minorité du jeune Louis XIV sur fond de guerre avec l'Espagne (1635-1659) où les amitiés se font et se défont et où les clientélismes demeurent changeants. C'est lors de cette période de guerres plus ou moins intestines que la comtesse de Rochefort parvient au sommet de l'État en devenant une des nombreuses femmes proches de la reine. Les ouvrages de Pinson (ou Pinsson) de la Martinière et de Nicolas Besongne nous permettent d'affirmer que la comtesse de Rochefort appartenait à la « Maison de la Reine » durant plusieurs années. Nous trouvons la mention « de la Dame Comtesse de Rochefort, Catherine de Chevrières » en 1652<sup>49</sup>, année où elle bénéficie d'un appointement de la part d'Anne d'Autriche, mais également en 1658<sup>50</sup>,

---

<sup>49</sup> Jean Pinson de la Martinière, *Estat et gouvernement de France, comme il est depuis la Majorité du Roy Louis XIV à present regnant ou sont contenues diverses remarques & particularitez de l'Histoire de nostre temps, avec les Noms, Dignitez & Familles principales du Royaume, & leur Alliances*, 6e éd. revue, corrigée & augmentée, La Haye, Au dépens d'Adrian Vlacq, 1652, pp. 108-110 : « Autres Dames qui sont de la Maison de la Reine, couchées sur l'Estat avec appointement : la Dame Comtesse de Rochefort, Catherine de Chevrières ».

<sup>50</sup> Jean Pinson de la Martinière, *L'Estat de la France dans sa perfection. Et comme elle est à présent gouvernée*, Paris, J.-B. Loyson, 1658, p. 256.

1663<sup>51</sup> et 1665<sup>52</sup>. Ces deux dernières années sont marquées par la progression du rang de la comtesse de Rochefort qui se situe désormais derrière la dame d'honneur et la dame d'atour. C'est parmi ce cortège de dames que nous retrouvons également la comtesse de la Suze, femme que M<sup>me</sup> de Revel et la comtesse de Rochefort étaient parvenues à convertir au catholicisme.

La mort de la reine mère, le 20 janvier 1666, vient interrompre plus d'une décennie passée à servir Anne d'Autriche et à paraître lors des banquets à la cour. La comtesse de Rochefort ne figure plus désormais sur l'État de la Maison de la Reine. Le glas de sa vie de cour a sonné et il est temps pour elle de rentrer sur ses terres et de vivre les dix dernières années qui lui restent, même si elle ne le sait pas encore, à affronter les maladies qui la laisseront sans forces et esseulée. Au milieu de ses souffrances, elle peut néanmoins compter sur l'aide spirituelle indéfectible de son amie, Mère Mectilde du Saint-Sacrement. Pendant plus de trente ans, les deux amies se sont confiées sur leurs espoirs communs, leurs tourments, leurs désillusions et leurs résignations face à la volonté divine. Elles ont partagé ce qu'elles avaient de plus précieux : l'amour et l'amitié. Leurs cœurs battaient à l'unisson pour Dieu et cette part d'elle-même tournée vers ce Père céleste leur apportait la consolation nécessaire pour affronter les affres d'une existence ponctuée de chagrins, mais aussi, parfois, d'un ineffable bonheur. Les paragraphes qui suivent sont

---

<sup>51</sup> *L'Etat de la France nouvellement corrigé & mis en meilleur Ordre, ou l'on voit tous les Princes ; Ducs & Pairs, Maréchaux de France, & autres Officiers de la Couronne : les Chevaliers de l'Ordre, les Gouverneurs des Provinces, les Cours souveraines, etc. Ensemble les Noms des Officiers de la Maison du Roy, & le quartier de leur service : avec leurs gages & Privilèges, & l'explication des Fonctions de leurs Charges. Comme aussi des Officiers des Maisons Royales de la Reine-Mère, de la Reine, de Monsieur le Dauphin, de Monsieur & de Madame, etc. Avec plusieurs Traitez particuliers, des Archevêchez, Evêchez & Abbayes de France, du Conseil Royal des Finances, etc. Le tout enrichy d'un grand nombre de Figures, & dédié au Roy. Par N. [Nicolas] Besongne, C. & A. du Roy, B. en Th. & Clerc de Chapelle & d'Oratoire de sa Majesté, Paris, Estienne Loyson, 1663, t. 1, p. 302 : « Dames couchées sur l'Etat après la Dame d'Honneur & Dame d'atour ».*

<sup>52</sup> *L'Etat de la France, ou l'on voit tous les Princes, Ducs & Pairs, Maréchaux de France, & autres Officiers de la Couronne : les Evêques, les Gouverneurs des Provinces, les Chevaliers des Ordres, les Cours Souveraines, & c... Ensemble les Noms des Officiers de la Maison du Roy, & le quartier de leur service : avecque leurs gages & Privilèges, & l'explication des Fonctions de leurs Charges. Comme aussi des Officiers des Maisons Royales de la Reine-Mère, de la Reine, de Monsieur le Dauphin, de Monsieur & de Madame, & c. Suivant les Etats portés à la Cour des Aides, Le tout enrichy d'un grand nombre de Figures, Paris, Estienne Loyson, 1665, t. 1, p. 342 : « Dames couchées sur l'Etat après la Dame d'Honneur & Dame d'Atour : La Comtesse de Rochefort, Catherine de Chévrières ».*

consacrés à cette belle amitié, qui reste, pour l'une comme pour l'autre, le gage d'une compassion inébranlable.

### C- Les deux Catherine : deux âmes, mais un seul cœur

Catherine de Bar et Catherine de La Croix de Chevrières outre le fait de partager le même prénom, sont de la même génération. Elles naissent en effet toutes les deux la même année : la comtesse de Rochefort est de début janvier 1614, tandis que Catherine de Bar est du 31 décembre<sup>53</sup>. Nous reprenons ici quelques détails généalogiques concernant la religieuse afin de rappeler plus précisément son parcours au lecteur.

Catherine de Bar naît en Lorraine, à Saint-Dié. Elle a pour parents Jean de Bar, tabellion, remarié à Marguerite Guillon, « femme distinguée ayant été élevée chez les Chanoinesses séculières de Remiremont [qui] justifiaient toutes de seize quartiers de noblesse »<sup>54</sup> et dont l'abbesse était aussi « princesse du Saint-Empire Romain germanique »<sup>55</sup>. Les premières années de Catherine de Bar sont marquées par une complexion délicate et un amour maternel profond<sup>56</sup>. La piété de Catherine de Bar est aussi extrêmement précoce. Si l'on accorde une confiance absolue à la *Vie* écrite par sa petite-nièce, Catherine de La Vienville, Catherine de Bar n'a que trois ans lorsque « regardant une image du Christ, elle avait ressenti un vif désir de l'aimer jusqu'à la mort et s'était offerte à lui »<sup>57</sup>. Ses jeux préférés consistaient à aménager de petits autels dans la maison familiale et à contempler des images du Christ<sup>58</sup>. Catherine fait sa première communion à l'âge de neuf ans et est très tôt attirée par les mortifications corporelles<sup>59</sup>. Elle reçoit une éducation de qualité par sa mère, à laquelle s'ajoute celle dispensée par des maîtres particuliers qui lui apprennent le calcul, le dessin, la peinture et à jouer avec des instruments de musique. Elle réussit très rapidement à faire son autoportrait devant un miroir ce qui lui vaut les compliments chaleureux de son professeur<sup>60</sup>. Catherine a presque 15 ans quand ses parents lui trouvent un prétendant de haute naissance et riche.

---

<sup>53</sup> Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, pp. 17 et 37. Les détails biographiques sur Catherine de Bar proviennent de cette source. Nous les reprenons succinctement afin de situer Catherine de Bar dans son milieu.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>57</sup> MBIC Rouen, P. 101, p. 4, cité dans *ibid.*, p. 40.

<sup>58</sup> Yves Poutet, *Ibid.*

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 12.



Ce dernier, mort durant la guerre qui ravage alors la Lorraine, la laisse de nouveau libre de tout engagement. Catherine subit peu après une seconde perte, beaucoup plus importante pour elle, car cette fois-ci, c'est de sa mère qu'il s'agit. Elle en est très attristée. Le témoignage de la comtesse de Châteauvieux prouve à quel point Catherine souffre à ce moment-là<sup>61</sup>. La jeune adolescente demande alors à Marie d'être sa seule mère<sup>62</sup>. Catherine fait également part à son père de son désir de devenir religieuse, mais celui-ci refuse catégoriquement cette possibilité<sup>63</sup>. Elle propose alors à son beau-frère, Dominique Lhuillier, sa part de l'héritage reçue de sa mère contre l'assurance qu'il paiera sa dot de religieuse. Il refuse net<sup>64</sup>. Face à ces deux refus, Catherine tombe dans la mélancolie. Lors de sa dépression, sa mère lui apparaît en songe et la soulage en lui disant que son entrée en religion est proche<sup>65</sup>. En 1631, son père accède finalement à sa demande confortant ainsi la vision qu'elle avait eue. Catherine laisse alors à son père le choix de son monastère. Pour qu'il garde sa fille proche de lui, il l'envoie au couvent de l'Annonciade, au bourg de Bruyères, diocèse de Toul, situé à une vingtaine de kilomètres de la demeure familiale. Catherine y entre le 4 novembre 1631 et prend, lors de sa prise d'habit quelques mois plus tard, le nom de Sœur Catherine de Saint-Jean l'Évangéliste<sup>66</sup>. Elle a 18 ans.

Les jeunesses des deux Catherine ne sont donc pas identiques même si elles reçoivent toutes deux une éducation soignée dans une famille où les préceptes nobiliaires sont inculqués. Catherine de La Croix de Chevrières se marie à l'âge où Catherine de Bar entre au monastère. Catherine de Bar change ensuite d'Ordre en revêtant l'habit de bénédictine le 2 juillet 1639, date où elle prend également le nom qu'on lui connaît : sœur Mectilde<sup>67</sup>. Elle devient « sœur Mectilde du Saint-Sacrement » en raison « d'une dispersion des religieuses de Lorraine et de la confusion qui pourrait naître dans les noms de prises d'habit des sœurs »<sup>68</sup>. Sœur Mectilde est ensuite confrontée à bien des tracasseries temporelles et cherche un refuge où l'accueillir. Elle arrive à Paris grâce à l'aide de la duchesse d'Aiguillon puis de là, traverse différentes villes où elle réside plus ou moins longtemps jusqu'au jour où elle s'arrête à Caen. Là, elle y rencontre un homme spirituel :

---

<sup>61</sup> Ms N 248, chap. II, p. 13 et Ms P. 101, chap. II, p. 15, cité dans *ibid.*, p. 45.

<sup>62</sup> MBIC Rouen, P. 101, chap. II, p. 15, cité dans *ibid.*

<sup>63</sup> *Ibid.*, chap. II, p. 16-17, cité dans *ibid.*, p. 46.

<sup>64</sup> *Ibid.*, chap. II, p. 16, cité dans *ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.*, cité dans *ibid.*

<sup>66</sup> Yves Poutet, *Ibid.*, pp. 46-47.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 75.

Jean-Chrysostôme de Saint-Lô. Cette rencontre est déterminante pour la suite d'autant plus qu'il accepte d'être son directeur spirituel<sup>69</sup>. Lors du décès de ce Père, le 26 mars 1646, celui-ci laisse des manuscrits inachevés qui sont confiés à l'abbé de Roquelay qui les transmet à son tour à Mère Mectilde pour qu'elle fasse imprimer ce qui traite de la sainte abjection<sup>70</sup>. La filiation mystique de Chrysostôme de Saint-Lô, Jean de Bernières, Jacques Bertot et Jeanne-Marie Guyon établie par Dominique Tronc s'enrichit du personnage de Mère Mectilde, femme très appréciée par M<sup>me</sup> Guyon<sup>71</sup>. Il nous semble évident que la comtesse de Rochefort hérite ou tout du moins participe au milieu dévot auquel appartient Mère Mectilde du Saint-Sacrement et inversement, la comtesse de Rochefort aide Mère Mectilde à se lier avec de nombreuses autres personnalités qu'elle connaissait ou non de réputation. La venue de M<sup>me</sup> Guyon à Grenoble s'expliquerait sans doute par toutes les relations antérieures nouées par la comtesse de Rochefort et sa sœur lors de leurs divers séjours parisiens et provinciaux. Il ne fait guère de doute que M<sup>me</sup> Guyon ait été informée par Mère Mectilde de ce que la comtesse de Rochefort avait fait dans sa ville natale.

La comtesse de Rochefort n'est pas insensible aux influences spirituelles de Mère Mectilde qui la fait participer à son réseau : le P. jésuite Julien Hayneuve (1588-1663), Jean de Bernières, le P. Charles Picoté (1597-1679), prêtre de Saint-Sulpice, sont du nombre des personnalités proches de la comtesse de Rochefort. Raymond Darricau dresse d'ailleurs une liste des personnalités cotôyant la religieuse<sup>72</sup>. Il serait fort intéressant, voire primordial, d'approfondir les relations entretenues par la comtesse de Rochefort

---

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>71</sup> Dominique Tronc, « Une filiation mystique : Chrysostome de Saint-Lô, Jean de Bernières, Jacques Bertot, Jeanne-Marie Guyon », dans *Dix-septième siècle*, 2003/1, n°218, pp. 95-116. Ici, p. 101.

<sup>72</sup> Raymond Darricau, « Une Correspondance spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle... », *op.cit.*, pp. 407-408 :

Jusqu'à sa mort survenue le 6 avril 1698, Mère Mechtilde [*sic*] du Saint-Sacrement consacra ses forces à l'approfondissement de l'esprit de son Institut, à son extension et à la direction des âmes dont elle avait la charge. [...] Le rayonnement de cette âme de feu attirait à elle les représentants les plus éminents de la société française. On trouve dans son entourage toutes les personnalités marquantes du monde religieux : les reines : Anne d'Autriche, Marie-Thérèse et Marie-Béatrice d'Este, la duchesse douairière d'Orléans, saint Jean Eudes, Marie des Vallées, Jean de Bernières, le père Chrysostome de Saint-Lô, Boudon archidiacre d'Evreux, Dom Louis Quinet, l'abbé d'Étival Épiphane Louys, l'abbé Roquelay [secrétaire de Bernières], saint Vincent de Paul et M. Ollier ainsi qu'une foule d'autres.

avec toutes ces grandes personnalités du XVII<sup>e</sup> siècle, ce que nous n'avons guère pu faire ici. Il reste à évoquer un fait très important : Yves Poutet et les archivistes des bénédictines de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement qui se sont succédées semblent affirmer que le manuscrit N. 249 relatant la vie de Mère Mectilde est l'œuvre de la comtesse de Rochefort. À plusieurs reprises, le Père Poutet mentionne cela ; par exemple, à la page 176 de la biographie de Mère Mectilde : « Il importe de reconnaître que le Ms N 249 de la comtesse de Rochefort ne mentionne pas toutes les communautés religieuses de Paris pesant lourdement, vers 1651-1653, sur les finances de la charité tant royale que publique »<sup>73</sup>. Malgré notre secrète envie de croire que ce manuscrit est bel et bien de la main de la comtesse de Rochefort, il faut se rendre à l'évidence qu'en l'absence d'une comparaison formelle des deux écritures, aucune affirmation n'est possible. Si tel était le cas, la comtesse de Rochefort connaîtrait une multitude de personnalités ayant gravité dans le cercle de Mère Mectilde du Saint-Sacrement (ce dont nous ne doutons pas), mais aussi des liens plus intimes qui prouveraient l'attachement profond des deux femmes l'une pour l'autre et des confidences personnelles que les lettres ne laissent pas entrevoir. Nous avons recherché dans les archives des Dames de la Congrégation de la Purification des abrégés de vie et de vertus qui auraient pu être de sa main et dont l'écriture ressemblerait à celle du manuscrit N. 249. Nous n'avons pas trouvé de preuve irréfutable, mais une ressemblance graphique qui diverge cependant sur quelques lettres à jambage. Il faut cependant admettre que les deux femmes n'ont pas uniquement correspondu par missives, elles se sont également longuement entretenues, soit dans le cabinet de Mère Mectilde, soit plus tard, lorsqu'elles partageaient chacune des cellules au monastère des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de Paris.

Mère Mectilde loge, au moment où elle entame une correspondance assidue avec la comtesse de Rochefort, dans la Maison de M. Pinon, conseiller du roi au Parlement de Paris, sise rue du Bac, « Proche des petits Jacobins » comme aime à le rappeler Yves Poutet dans son titre<sup>74</sup>. Avec ses religieuses, Mère Mectilde du Saint-Sacrement aménagent les lieux pour en faire un endroit digne de recevoir le Saint-Sacrement. Une chapelle est érigée et les sœurs multiplient les démarches pour obtenir les autorisations

---

<sup>73</sup> Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 176. De même, p. 246 : « la comtesse de Rochefort nous en a conservé le texte », ou encore, p. 297 : « Les récits de l'événement fournis par la comtesse de Rochefort et par M<sup>lle</sup> de Vienville diffèrent quelque peu... », etc.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 157.

nécessaires à la conservation et à l'exposition temporaire du Saint-Sacrement<sup>75</sup>. Le ciboire contenant les hosties consacrées est un cadeau offert par la comtesse de Rochefort<sup>76</sup>. Mère Mectilde et ses religieuses tentent aussi d'ériger leur communauté destinée à l'adoration nuit et jour de l'Eucharistie afin de réparer les indévotions et les déshonneurs qui lui sont rendus<sup>77</sup>. La communauté religieuse se heurte toutefois à un problème de taille : les autorités civiles ne sont pas favorables à la fondation d'une nouvelle communauté religieuse qui n'aurait pas les garanties économiques nécessaires à sa survie sans recours à la charité publique<sup>78</sup>. Plusieurs communautés religieuses de cloîtrées faisaient déjà appel à des mécènes : le monastère des bernardines ou Filles du Précieux Sang était de ceux-là. Il est intéressant d'évoquer cette communauté, car il s'agit d'une réforme du monastère cistercien de Grenoble où, ainsi que le rappelle Yves Poutet :

s'est formée leur première supérieure, établie à Paris en 1636 dans la rue du Pot-de-fer (n. 78 de l'actuelle rue Bonaparte). La maîtresse des novices du monastère Sainte-Cécile de Grenoble, Mère de Ponçonas, y accueille Madeleine-Thérèse Baudet de Beauregard, qui fait profession dès l'âge de vingt-cinq ans. [...] En 1656, les *bernardines* déménagent pour s'installer provisoirement rue du Bac (1656-1659), pendant la construction, rue de Vaugirard, d'un nouveau monastère dit du *Précieux-Sang* qui sera inauguré en février 1659<sup>79</sup>.

On constate qu'à Paris, la comtesse de Rochefort n'est pas seule puisque des religieuses qu'elle a personnellement connues habitent à quelques pas de chez elle. Même cloîtrées, les bernardines avaient la possibilité de rencontrer la comtesse de Rochefort au parler et d'échanger des lettres.

Les démarches de Charles Picoté, prêtre de Saint-Sulpice et directeur de conscience de la régente<sup>80</sup>, pour que soit instauré le vœu d'Anne d'Autriche de rendre honneur au Très Saint-Sacrement de l'autel aboutit<sup>81</sup>. Le 25 mars 1653, Mère Mectilde et ses

---

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>77</sup> *Ibid.*, pp. 165-166 : clauses majeures du contrat du 14 août 1652.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 174.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 175.

<sup>80</sup> *Ibid.*, note 41, p. 179.

<sup>81</sup> Le vœu d'Anne d'Autriche est formulé dans une lettre adressée par la reine à Charles Picoté :

Mon Frère, il y a quelques temps que je fis vœu d'employer tous les moyens qui seraient jugés les plus propres pour rendre honneur au Très Saint-Sacrement de l'autel en réparation des sacrilèges qui ont été commis durant ces malheureuses guerres ; et comme on a trouvé que cela ne se pouvait mieux faire qu'en établissant une maison de religieuses dont le principal soin consisterait à le louer et adorer incessamment, et à prier jour et nuit pour la

compagnes célèbrent la première exposition solennelle du Saint-Sacrement dans leur chapelle de la rue du Bac. Après avoir relaté cette cérémonie au P. jésuite François Guilloré, son directeur spirituel, Mère Mectilde s'empresse de prendre la plume et d'écrire à la comtesse de Rochefort : « Il me semble que je vous ai produite intérieurement à Jésus-Christ parce qu'il a voulu que je réveille en vous son amour et l'adoration des Mystères sacrés [...] Hier au soir, faisant une sérieuse réflexion sur la sainteté de cette œuvre je me trouvais toute saisie d'étonnement d'avoir pu y consentir »<sup>82</sup>. Mère Mectilde est ensuite victime de bon nombre de calomnies et supporte avec candeur d'esprit les tourments que ses adversaires lui infligent. Elle écrira au Père Guilloré et à Jean de Bernières combien certaines personnes ternissent sa réputation<sup>83</sup>. La comtesse de Rochefort est sensible à la détresse de son amie et l'aide comme elle peut en lui apportant son soutien indéfectible. Les Patentes sont finalement enregistrées en juillet 1654 et le monastère va pouvoir voir le jour. Le P. Charles Picoté, mandataire de la reine mère, confesseur de Jean-Jacques Olier et conseiller spirituel de la duchesse d'Aiguillon<sup>84</sup> soutient également Mère Mectilde. Des démarches sont entreprises par de nombreuses femmes proches de la religieuse : la comtesse de Rochefort ; la comtesse Marie de La Guesle ; la marquise de Boves ; Hélène de La Flèche, veuve Mangot ; la marquise de Cessac ; la duchesse d'Orléans, Catherine de Lorraine ; M<sup>lle</sup> Louise-Charlotte de Bouillon (sœur du cardinal de Bouillon) et Anne Loyseau (benjamine des six enfants de Charles Loyseau), pour trouver un lieu décent où établir le monastère de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. On remarque ici l'entourage de la comtesse de Rochefort, très proche de la famille royale. Ces liens entretenus par la comtesse de Rochefort avec M<sup>me</sup> d'Orléans datent d'avant 1652 puisque Mère Mectilde écrivait jadis à la comtesse :

je vous remercie infiniment de la bonté que Dieu vous donne pour nous [...] Monseigneur l'archevêque de Reims [Henri de Savoie, dernier duc de Nemours (1625-1659)] a promis de voir aujourd'hui monsieur de Metz [Henri de Bourbon], abbé de Saint-Germain-des-Prés, supérieur ecclésiastique [en titre, non en fait, sauf pour le temporel, car il n'est que clerc tonsuré] au faubourg Saint-Germain où l'on prétend

---

paix du royaume et pour la conservation du roi, j'ai jeté les yeux sur la Mère Mectilde du Saint-Sacrement, prieure de Rambervilliers, qui est une personne de grand mérite et d'une insigne piété, pour être supérieure d'un couvent de religieuses bénédictines que j'ai dessein d'établir dans le faubourg Saint-Germain pour l'accomplissement de mon vœu.

Sur cette lettre, *ibid.*, p. 180.

<sup>82</sup> MBIC Rouen, Ms Berrant, pp. 102-104, cité dans Yves Poutet, *ibid.*, pp. 183-184.

<sup>83</sup> Yves Poutet, *ibid.*, p. 192.

<sup>84</sup> Joseph Grandet, *Les saints prêtres français du XVII<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> série, éd. G. Letourneau, Paris, 1897, t. I, pp. 362-371, cité par Yves Poutet, *ibid.*, pp. 199-200.

nous établir, et demain il prendra la peine de nous venir voir [...] Aussitôt que j'en aurai des nouvelles je vous en ferai part [...] Je supplie votre charité de conserver la volonté que Notre Seigneur vous donne de faire parler à Madame d'Orléans [Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans et épouse de Gaston de France, duc d'Orléans] jusqu'à ce que je vous mande ce que M. de Metz aura accordé<sup>85</sup>

La comtesse de Rochefort connaît les dames de la Cour les plus influentes et les aide à prospecter afin que Mère Mectilde puisse jouir d'un lieu convenable pour son monastère. Lors d'une visite chez la comtesse de Rochefort en novembre 1653 (elle loge alors rue Férou, à l'actuel n° 6), Mère Mectilde la trouve en train de déménager ses affaires pour sa nouvelle demeure sise rue de Vaugirard<sup>86</sup>. La comtesse, voyant Mère Mectilde désespérée suite à toutes ses recherches infructueuses « lui propose brusquement de prendre la maison d'où elle sort », laquelle, « est assez belle »<sup>87</sup>. Mère Mectilde accepte immédiatement et demande à la comtesse de faire part au propriétaire de son désir de louer la maison. Mère Mectilde souhaite cependant avoir l'avis de la comtesse de Châteauvieux qui accepte de l'accompagner dès le lendemain pour la visite. Malgré les objections de la comtesse, un bail de six ans est signé par Mère Mectilde et Gabriel Péna de Saint-Pons, le propriétaire, le 4 novembre 1653, pour un loyer annuel de 800 livres. La comtesse de Châteauvieux et son mari se portent garants<sup>88</sup>. Les travaux d'aménagement commencent immédiatement afin que le logement ressemble le plus possible à un monastère. En attendant, les bénédictines continuent d'occuper pour quelque temps leur demeure de la rue du Bac. Le 12 mars 1654, la cérémonie solennelle de mise en clôture des religieuses a lieu. Anne d'Autriche est présente ainsi que son entourage<sup>89</sup>. Le P. Léon de Saint-Jean (1600-1671), carme du couvent des Billettes, officie<sup>90</sup>. À partir de cette date, tous les jeudis, la chapelle attire une foule nombreuse venue assister à l'adoration du Saint-Sacrement. La comtesse de Rochefort prend part à ces adorations même lorsqu'elle n'est pas physiquement présente. Une lettre de Jean Eudes écrite à Mère Mectilde, datée du 7 septembre 1654, le prouve : « Obligez-moi, s'il vous plaît, d'assurer notre bonne madame de Rochefort, à qui j'ai tant d'obligations que je ne l'oublierai jamais dans le saint sacrifice de la messe »<sup>91</sup>. La comtesse de Rochefort est donc connue du Père saint Jean Eudes (1601-1680), directeur spirituel de Marie des

---

<sup>85</sup> MBIC, P. 101, pp. 409-412, cité dans Yves Poutet, *ibid.*, pp. 203-204.

<sup>86</sup> Yves Poutet, *ibid.*, p. 208.

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> Détails fournis par Yves Poutet, *ibid.*, pp. 208-209.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 217.

<sup>91</sup> Charles Berthelot du Chesnay, *Saint Jean Eudes, Textes choisis*, Namur, Les éd. du Soleil Levant, 1958, pp. 168-175, cité dans Yves Poutet, *ibid.*, p. 230.

Vallées (1590-1656), surnommée « la sainte de Coutances ». Cela est très important pour notre propos et pour la spiritualité de la comtesse de Rochefort qui a pu, soit par l'intermédiaire de Mère Mectilde, soit personnellement, bénéficier « des lumières » de Marie des Vallées et des conseils spirituels de Jean Eudes.

Une des anciennes servantes de la comtesse de Rochefort, Rose Rolland, souhaite revêtir l'habit des bénédictines. Le 13 octobre 1654, au parloir de la rue Férou, se tient un conseil ayant pour objet cette admission<sup>92</sup>. La cérémonie est fixée au 18 octobre et l'aumônier de la comtesse de Châteauvieux est chargé de celle-ci. Il reçoit Rose qui prend le nom de sœur Catherine de l'Assomption. La comtesse de Rochefort complète sa dot de sœur converse en garantissant le versement annuel de cinquante livres au monastère de la rue Férou, rachetable au capital de 1 000 livres<sup>93</sup>.

Nous n'épiloguons pas sur la vie de Mère Mectilde du Saint-Sacrement. Le lecteur saura trouver dans la biographie de la religieuse écrite par Yves Poutet, tous les renseignements nécessaires. Nous revenons cependant sur les circonstances de la vie de Mère Mectilde au moment opportun, lorsque la vie des deux Catherine s'entremêle ou qu'il est nécessaire d'éclairer le lecteur sur les motifs d'une lettre.

## **D- Une correspondance à cœur ouvert**

La correspondance des deux femmes témoigne d'une grande ouverture d'esprit et de cœur de la part de chacune. En analysant la correspondance, plusieurs thèmes essentiels ressortent de prime abord : des considérations sur des personnalités que Mère Mectilde et la comtesse de Rochefort côtoient à Paris, des indications sur la famille de la comtesse de Rochefort comme sur la famille religieuse de Mère Mectilde, des remarques personnelles sur la comtesse de Rochefort telles que son attrait pour le monde, la méconnaissance d'elle-même, ses oraisons et son état intérieur ; des informations relatives aux procès que toutes deux doivent affronter ; des lectures ou des citations bibliques ; la santé des deux femmes ; l'état de victime dans lequel doit être la comtesse à l'image de son amie ; enfin, des indications sur leurs dévotions respectives. Cette correspondance, assez dense, abonde d'éléments et de ressentis personnels, mais aussi d'amour et d'amitié. Elle dévoile des tempéraments distincts qui nous font prendre conscience des craintes et des peurs éprouvées par la comtesse de Rochefort et, à

---

<sup>92</sup> Yves Poutet, *ibid.*, p. 232.

<sup>93</sup> *ibid.*, p. 235.

l'inverse, de la plus sereine tranquillité d'esprit de Mère Mectilde. Nous tenons à revenir sur cela, car c'est un trait vraiment essentiel de la personnalité de la comtesse de Rochefort.

### **1. La comtesse de Rochefort : une âme angoissée**

Pour le néophyte, commencer la lecture des échanges épistolaires de Mère Mectilde avec la comtesse de Rochefort fait ressortir une constante qui ne se démentira pas jusqu'à la fin : la comtesse est une âme tourmentée, torturée, qui cherche sa voie et à peur d'emprunter son « sentier »<sup>94</sup>. Il arrive parfois que la comtesse de Rochefort interprète les propos de Mère Mectilde en mauvaise part, pour son propre compte, lui causant ainsi de nombreux doutes et une grande inquiétude. En témoigne cette lettre où Mère Mectilde se dit « surprise » de ce que la comtesse lui relate :

Très chère, je me suis surprise de ce que vous m'écrivez : il me semble ne vous avoir pas dit tant de choses pour vous alarmer ; je crois que vous avez mal compris ou que je me suis mal expliquée [...] en vous disant cela je ne vous disais pas que Dieu ne voulait pas vous la donner, mais seulement afin que vous entriez en résolution d'y faire glorifier Dieu par toutes les voies qui seront à votre possible<sup>95</sup>.

Nous pensons que cette missive de Mère Mectilde a dû quelque peu apaiser la comtesse, mais cela n'a été que pour une courte durée. Mère Mectilde amène la comtesse de Rochefort à se confronter aux peurs qui la hantent afin qu'elle les dépasse et se blottisse dans les bras de Jésus-Christ, son seul protecteur :

Si la vue des humiliations vous abat et cause quelque découragement à votre âme ne les envisagez point ; mais si par la grâce de Dieu, vous êtes assez forte pour regarder sans peur les assauts et les combats, je vous conseille de vous laisser crucifier par ces vues ; mais à cause de votre faiblesse et de votre peu d'anéantissement, je vous recommande la discrétion ; et si vous trouvez que ces représentations vous affligent, attristent la nature, jetez-vous à corps perdu entre les bras de Jésus-Christ<sup>96</sup>.

Mère Mectilde encourage constamment la comtesse de Rochefort à se dépasser. Dans la lettre suivante, elle la sermonne gentiment afin que la comtesse se surpasse dans l'abandon à la divinité : « je vous trouve trop peu solide dans votre état : il semble que vous voudriez retourner quelquefois en arrière. Allez, allez, très chère, ne craignez point, soyez un peu généreuse pour vous surmonter vous-même, et résolvez-vous d'être à Jésus-Christ »<sup>97</sup>. Cette tendance qu'à la comtesse de Rochefort à regarder en arrière toute sa vie

---

<sup>94</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 69 et 91.

<sup>95</sup> *Ibid.*, pp. 4-5.

<sup>96</sup> *Ibid.*, pp. 13-14.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 20.



et ses erreurs passées la jette dans les ténèbres du doute et de la peur. Elle n'ose pas franchir cette barrière du moi simplement par peur de la franchir et de découvrir autre chose, même si c'est le bonheur. La comtesse de Rochefort a peur de l'inconnu et cela l'empêche d'avancer dans sa voie, d'emprunter un chemin balisé par Dieu. Elle veut pourtant réellement s'affranchir de ses peurs et surmonter ses angoisses, mais nous pensons qu'elle n'y parvient pas parce qu'elle est paralysée psychiquement par cette possibilité d'ouverture sur l'altérité.

Le langage mystique féminin revient souvent sur l'état misérable dans laquelle se trouve la réceptrice des enseignements ou des grâces divines et la comtesse de Rochefort n'y échappe pas. Elle sait pertinemment que Mère Mectilde s'accuse d'être misérable et indigne d'être favorisée par Dieu et par souci de mimétisme, s'accuse également de la sorte. Seulement, la comtesse de Rochefort prend conscience de ses défauts et cela la trouble au plus haut point, ce qui fait dire à Mère Mectilde : « Si vous êtes misérable de vous-même pourquoi vous étonnez-vous si fort de vos misères et infidélités ? Pensez-vous être impeccable ? Hélas ! si vous l'étiez d'une sorte, la vanité vous consumerait de l'autre »<sup>98</sup>. Mère Mectilde ne cherche pas à ménager l'ego de la comtesse, mais au contraire, cherche à lui faire prendre en considération les obstacles qu'elle met sur sa route et qui ne sont que des défauts purement humains. La comtesse de Rochefort doit lâcher prise et se laisser envahir par le divin.

La comtesse de Rochefort éprouve également une grande crainte à expérimenter le sommeil des puissances, autrement dit, à connaître le sommeil de l'esprit durant l'oraison<sup>99</sup>. Elle est peut-être à ce moment-là plongée dans la lecture de l'ouvrage de Desmarets de Saint-Sorlin où il décrit en quoi consiste le sommeil des puissances de l'âme, mais nous n'en sommes pas certaine même si Mère Mectilde, dans sa longue lettre, parle « d'oisiveté » et de « passivité », de « cime de l'esprit » et de « puissances ». Mère Mectilde adresse à la comtesse de Rochefort plusieurs remarques dont celle-ci :

[...] la seconde [disposition] consiste à une frayeur de votre esprit humain en la vue de la passivité [...] la crainte d'être en oisiveté ou passivité. C'est une tentation bien manifeste que le démon jette dans votre esprit, qui de son naturel est très vif et appréhensif des tourments, sur un état si sain afin de vous en détourner, et il vous le

---

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>99</sup> *Les délices de l'esprit : dialogues dédiés aux beaux esprits du monde enrichis de plusieurs figures et divisés en quatre parties, par I. Desmarets*, Paris, Florentin Lambert, 1661, 3<sup>e</sup> partie, « Dix-huictiesme Journée », p. 66.

représente si crucifiant que la mort naturelle serait souvent plus agréable que d'y être assujettie<sup>100</sup>.

Cet extrait touche à une autre crainte profonde de la comtesse de Rochefort : la mort physique. Mère Mectilde lui dit qu'à son âge, elle ne devrait pas tant craindre la mort pour la simple raison que Dieu le veut. Comme elle le lui explique à diverses reprises, c'est la propre conception que la comtesse de Rochefort a de Dieu qui l'entraîne dans des appréhensions incommensurables. Si elle était plus confiante et soumise à la volonté divine, rien de tout cela ne serait si difficile à vivre pour son âme :

La première [disposition], c'est que vous voyez toujours Dieu dans sa rigueur ou dans une indifférence qui semble ne se point soucier de votre salut ni de votre éternité ! La seconde est une crainte et un rebut de vous présenter à lui. Ces deux dispositions seraient bonnes si elles partaient d'un fond plus pur, mais parce que vous n'avez pas encore appris à aimer et servir Dieu pour l'amour de lui-même, vous ressentez en sa présence ces dispositions, et votre amour-propre vous y fait réfléchir pour jeter insensiblement en quelque sorte du dégoût de la vie intérieure : vous n'êtes pas tout à fait découragée, mais vous ne vous sentez guère de cœur pour aller à l'oraison<sup>101</sup>.

La comtesse de Rochefort est enlisée dans son amour-propre ce qui ne lui permet pas d'envisager sereinement sa relation avec Dieu. Mère Mectilde lui répète constamment qu'il faut qu'elle soit dans « une simplification d'esprit », car tel est le souhait de Dieu : « je vous conseille, ma très chère Sœur, d'y prendre garde et de vous rendre plus à Dieu dans la simplification d'esprit qu'il veut de vous : il semble que vous craignez de vous laisser à la conduite de Dieu, et parce que vous ne la connaissez point il y [a] en vous de secrètes appréhensions de vous y abandonner »<sup>102</sup>. Cette crainte incessante pousse la comtesse de Rochefort à se refermer sur elle-même<sup>103</sup> et à écarter d'elle la guidance divine. Mère Mectilde n'a d'autre conseil à lui donner que de faire le contraire : « il faut que vous preniez le parti de Dieu contre vous-même »<sup>104</sup>. Elle lui répète plusieurs fois d'opérer un « renversement » dans sa vie<sup>105</sup>. Selon son amie, la comtesse de Rochefort ne pourra apaiser ce qui la taraude qu'en se confiant et en s'abandonnant complètement à la volonté de Dieu.

---

<sup>100</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 27.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>103</sup> Mère Mectilde lui dira plus tard : « Que pensez-vous faire quand vous causez tant ? Vous ne faites que mentir, c'est le premier pas, et le second, vous enfoncez toujours plus avant dans vous-même. » Sur ce point, *Ibid.*, p. 85.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 92, p. 229, p. 254 et p. 256.

La comtesse de Rochefort est donc une âme craintive, qui a peur de Dieu<sup>106</sup>, et qui trouve dans son passé les motifs existentiels pour nourrir ses angoisses. La comtesse de Rochefort ne souhaite pas laisser derrière elle l'amour de ses proches et le sentiment souvent narcissique que les personnes ont besoin d'elle : « Hélas ! vous aimez l'honneur et les applaudissements qui nous font périr malheureusement dans la vanité et dans les créatures »<sup>107</sup>. La comtesse de Rochefort est en grande réputation à Paris tant auprès de la régente qu'auprès des Pères spirituels. Il est donc difficile pour elle de laisser derrière elle ses relations mondaines et spirituelles ainsi que sa réputation pour grandir spirituellement en Dieu. Peut-être pourrions-nous dire aussi que la comtesse de Rochefort souhaite embrasser la vie religieuse, mais ne le peut non seulement en raison de son état de santé, mais aussi de son état psychologique. La prière constante réclame de soi un abandon total et une conformité de vues avec le divin que la comtesse de Rochefort n'arrive pas à expérimenter, car son ego la bloque dans ses souffrances et ses appréhensions. Dieu réclame d'elle une liberté d'esprit totale<sup>108</sup> qu'elle n'est pas encore prête à concéder.

Les points essentiels traités dans les lettres concernent principalement l'avancement spirituel intérieur de la comtesse de Rochefort. Cette dernière est, en effet, soucieuse de progresser et sait trouver en Mère Mectilde du Saint-Sacrement une « maîtresse d'oraison »<sup>109</sup> qui la guide dans ce qu'elle expérimente. Malgré ses craintes et ses émois existentiels, la comtesse de Rochefort parvient à la cime de l'esprit ou pour parler comme François de Sales, à la suprême pointe de l'esprit. Dans les paragraphes suivants, il est intéressant de revenir sur l'état intérieur de la comtesse de Rochefort et sur ses oraisons pour indiquer au lecteur les progrès notables qu'elle fait dans ce domaine.

---

<sup>106</sup> Les Dames de la Purification le confirment dans l'abrégé de vie et de vertus qui la concerne : « Dieu la prévint de son enfance en lui donnant une sagesse consommée, une véritable et respectueuse crainte de Dieu ». Sur ce point, AD Isère, 26 H 221, f°98r°.

<sup>107</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 12.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 3 : « donnez-vous un peu de patience ; suivez seulement le trait intérieur avec liberté et dégageant. Vous n'avez rien de plus important que de vous rendre à Dieu en silence d'esprit et en humilité ».

<sup>109</sup> Yves Poutet qualifie ainsi la comtesse de Rochefort : « une des meilleures amies et disciples spirituelles de Mère Mectilde ». Sur ce point, Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, p. 305.

## 2. La spiritualité de la comtesse de Rochefort

Mère Mectilde sait trouver en Jean de Bernières un directeur influent à l'écoute de son intérieur<sup>110</sup>. La comtesse de Rochefort trouve à son tour en Mère Mectilde du Saint-Sacrement une oreille attentive aux problèmes qu'elle rencontre dans les voies qui la mènent sur le chemin de l'oraison mentale. Il est évident que la comtesse de Rochefort bénéficie des conseils de Jean de Bernières soit personnellement, par le biais d'une lettre ou d'un entretien, soit par l'intermédiaire de son amie qui lui prodigue des conseils qu'elle-même a reçu de son directeur. Il n'est d'ailleurs pas rare de retrouver des mots ou des tournures de phrases propres à Jean de Bernières. La spiritualité de la comtesse de Rochefort se situe dans la continuité de celle de Mère Mectilde du Saint-Sacrement qui se place également dans la filiation de son père spirituel même si elle demeure une âme plus sensible à la dévotion mariale.

### a) Le goût pour l'oraison mentale

À la lecture de l'abrégé de vie et de vertus de la comtesse de Rochefort, il semble que l'oraison mentale soit son domaine de prédilection :

ce pénible exercice qui dura pendant plus de trente ans [les procès] ne tira james aucune parole dimpatience de sa bouche ne luy fit manquer aucun des exercices spirituels qu'elle pratiquoit tous les jours et notammant l'oraison mentale ala quelle elle avoit un attrait de dieu tout particulier et de tres grandes lumieres qu'elle a pourtant caché toute sa vie aux yeux du monde autant quelle a peu supprimant en toute rencontre non seulement ses graces mais son esprit naturel qui estoit parfaitement beau<sup>111</sup>

Ses « grandes lumières », la comtesse de Rochefort les partageait avec Mère Mectilde. Les lettres de Mère Mectilde adressées à la comtesse sont souvent des réponses aux questions posées par celle-ci concernant aussi bien ses progrès spirituels que ses sécheresses et ses désillusions. Mère Mectilde demande d'ailleurs à la comtesse : « ayez une pleine confiance en sa bonté [le Christ], et ne soyez en peine de rien que de vous laisser conduire à l'aveugle comme un petit enfant, et priez-le qu'il me donne lumière pour vous dire ce qu'il lui plaira sur votre état, que j'ai, ce me semble, bien à cœur en sa sainte présence »<sup>112</sup>. On retrouve ici un thème cher à François de Sales, à Jean de

---

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 102 : le 28 septembre 1648, par exemple, Mère Mectilde écrit à Jean de Bernières une lettre « lui décrivant sa situation dans les voies de l'oraison mentale ».

<sup>111</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98r°.

<sup>112</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 7.

Bernières<sup>113</sup> et à sa suite, à Madeleine de Franc : le retour à l'enfance spirituelle. Mère Mectilde demande à la comtesse de Rochefort de se laisser mouvoir par le Christ comme un petit enfant sur le sein de sa mère, car lui connaît le mieux son intérieur. Mère Mectilde, en la présence du Christ, parvient ainsi davantage à éclairer le chemin personnel de son amie.

Une lettre de Mère Mectilde à la comtesse de Rochefort, non datée, attire plus particulièrement notre attention, et ce, pour différentes raisons. Tout d'abord, sa longueur la place à part dans la correspondance ; ensuite, parce que Mère Mectilde revient sur l'état intérieur de la comtesse en lui exposant en plusieurs points ce que sont ses obstacles et en quoi elle peut y remédier. Mère Mectilde juge dans un premier temps qu'elle est indigne de parler de telles choses à la comtesse, mais le désir qu'elle éprouve de la voir avancer sur son chemin de perfection lui fait considérer la question sous un autre angle. Mère Mectilde prend conscience dans cette lettre de parler à la comtesse de Rochefort non comme une amie ou une confidente, mais davantage comme une directrice d'âme : « Néanmoins j'ai bien peur de m'émanciper et de faire la maîtresse en une science où je n'ai pas encore bien appris les dispositions d'une vraie disciple. Priez Dieu, très chère, que mon orgueil n'attire pas sur vous la malédiction que je mérite, et que je ne fasse point d'obstacle à votre perfection »<sup>114</sup>. Mère Mectilde pense que la comtesse de Rochefort est supérieure à elle, non seulement d'un point de vue social, mais aussi parce qu'elle est plus « éclairée »<sup>115</sup>. Toutefois, Mère Mectilde ne peut pas se taire face à ce qu'elle lit : la comtesse a besoin d'elle et elle répond présente : « je sais bien que vous en savez plus que moi, et cependant je ne puis garder le silence, il faut encore faire cette faute qui sera de vous dire mes petits sentiments sur cet état que la Providence vous fait porter, lequel

---

<sup>113</sup> Dom Éric de Reviens remarque justement dans son article à propos de Jean de Bernières :

Autant son amour pour la pauvreté évangélique le rapproche du « Poverello » d'Assise, autant son insistance sur la nécessité de s'abandonner complètement entre les mains de Dieu le situe dans le droit fil de François de Sales. Car l'abandon, disposition d'âme qui rend humble et confiant entre les bras de Dieu comme un nourrisson sur le sein de sa mère, est fondamental dans la doctrine salésienne

Dom Éric de Reviens, o. s. b., « Jean de Bernières, portrait spirituel à partir de sa correspondance et de ses notes spirituelles », dans *Rencontres autour de Jean de Bernières (1602-1659)*, op.cit., pp. 425-570, Ici., p. 452.

<sup>114</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 25.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 90.

je partage en trois dispositions »<sup>116</sup>. Mère Mectilde remarque trois choses qui ne vont pas dans l'intérieur de son amie et qui sont autant d'obstacles l'empêchant de connaître l'union : « la première de langueur, que vous nommez lâcheté ; la seconde consiste à une frayeur de votre esprit humain en la vue de la passivité ; la troisième est une vue de rigueur en la conduite de Dieu sur vous »<sup>117</sup>. Mère Mectilde rétablit les choses dans le bon ordre : la comtesse se méprend sur ce qu'elle ressent et expérimente et il est de son devoir de la corriger. Mère Mectilde est aussi extrêmement patiente avec la comtesse de Rochefort. Elle lui expose petit à petit les changements nécessaires à fournir pour son avancement personnel en reprenant point par point ce que la comtesse lui avait écrit. Ainsi, lorsque la comtesse de Rochefort considère que c'est sa lâcheté qui est en cause, Mère Mectilde lui explique qu'il s'agit davantage d'une activité de Dieu destinée à supprimer son activité spirituelle trop féconde :

Sur la première, je dis que ce n'est pas une lâcheté vicieuse que vous ressentez, mais une langueur qui vous tient en telle impuissance qu'il vous semble n'avoir ni cœur ni esprit, et jusque-là qu'une opération intérieure vous serait même pénible en cette disposition. Vous saurez premièrement qu'elle vous est donnée de Dieu pour détruire l'activité naturelle de votre esprit et le crucifier en la vue de votre incapacité et de ce que vous ne pouvez rien faire<sup>118</sup>.

Ensuite, Mère Mectilde se sert d'une métaphore biblique pour indiquer à la comtesse de Rochefort que son amour-propre la guide et la pousse à sortir des voies de Dieu :

Secondement, vous souffrez des gênes et des reproches intérieurs par votre amour-propre qui n'est point satisfait de cet état, et il fait en vous ce que la femme de Job faisait le voyant sur son fumier rempli de misères : elle l'excitait à sortir des voies de Dieu ; et votre esprit naturel et votre orgueil secret fait le même, ne pouvant approuver une posture et une disposition si humiliante<sup>119</sup>.

Mère Mectilde pense que la propre vue de ses misères pousse la comtesse de Rochefort à s'enfuir hors de son sentier. Cela parce que la comtesse de Rochefort a une haute opinion d'elle-même et qu'elle est perfectionniste : « Troisièmement, la propre excellence vous tue encore, car cet état ne produisant rien d'élevé, il fait engraver la vanité et la secrète estime, et les appuis que nous avons en nous-même »<sup>120</sup>. Dans la suite

---

<sup>116</sup> *Ibid.*

<sup>117</sup> *Ibid.*

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>120</sup> *Ibid.*

de sa lettre, Mère Mectilde ne cesse d'exposer par « points », la liste des remèdes qui permettraient à la comtesse d'être plus confiante dans sa voie :

Vous devez premièrement vous tenir en repos dans votre lâcheté. Secondement, regarder de temps en temps la posture d'impuissance où vous êtes d'insuffisance. Troisièmement, faire un simple acte d'acquiescement. Quatrièmement, voir sa destruction et se sentir bourrelée sans se mouvoir ni gêner, ains demeurer ferme en la main de Dieu en simple foi nue, et quelquefois si nue qu'il faut de la foi pour croire à la foi même. Cela se fait dans la cime de l'esprit, au-dessus des sens et même des puissances. Je crois que vous l'entendrez bien quand vous aurez porté quelque temps cet état, Notre Seigneur saura bien le changer. Sachez aussi qu'il y a de l'indisposition naturelle mêlée ; ains portez le tout en patience et humble résignation. Le cinquième, vous laisser dans la main de Dieu en sa disposition divine. Ne sortez jamais de la foi nue et confiance que quelque état que vous ressentiez, et vous verrez que Dieu est bon et que c'est sa grâce qui est votre force<sup>121</sup>.

Mère Mectilde explique à la comtesse de Rochefort en quoi consiste la « foi nue » et parle de la région de l'esprit où elle s'expérimente. Il faut, selon Mère Mectilde, de la patience pour changer et la comtesse de Rochefort doit attendre et faire plusieurs fois l'expérience (même si et surtout si cette expérience est douloureuse) avant de pouvoir bénéficier des grâces divines.

Mère Mectilde pousse ensuite la comtesse de Rochefort à la passivité. Même si cette dernière a peur de vivre cet état de passivité intérieure, il le faut pour les besoins de son esprit et de son âme. Mère Mectilde lui conseille donc de ne pas se « captiver à l'oraison » autrement dit se contraindre, mais simplement de faire une prière en vue de satisfaire son esprit d'un acte de pure présence avec le divin :

La seconde est la crainte d'être en oisiveté ou passivité. C'est une tentation bien manifeste que le démon jette dans votre esprit, qui de son naturel est très vif et appréhensif des tourments, sur un état si saint, afin de vous en détourner, et il vous le représente si crucifiant et gênant que la mort naturelle serait souvent plus agréable que d'y être assujettie. Premièrement, connaissant la qualité de votre esprit, il le faut laisser doucement tomber. Ne prenez point à tâche de vous aller captiver à l'oraison, mais seulement d'aller rendre quelque respect à Dieu et de vous exposer un moment en sa sainte présence, pour lui témoigner que vous êtes à lui pour son bon plaisir<sup>122</sup>.

La comtesse de Rochefort ne doit pas, selon son amie, rester des heures en oraison. Ce n'est pas nécessaire, non seulement parce que sa santé ne le lui permet pas, mais aussi pour des raisons purement religieuses, parce que ce n'est pas la durée de l'oraison qui compte, mais l'intention de la foi que l'on y met :

---

<sup>121</sup> *Ibid.*, pp. 26-27.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 27.

Ne demeurez point à l'oraison si longtemps : un quart d'heure suffit à la fois à cause de vos infirmités ; et réitérez à votre loisir deux ou trois fois par jour. Ce n'est pas la captivité à demeurer trois ou quatre heures en oraison qui nous perfectionne ; mais c'est le souvenir actuel, non pas par application violente, ains par quelque simple pensée ou élévation, selon le trait de l'esprit de Dieu sur l'âme, et une douce habitude d'opérer en amour, non sensible, mais en foi, et de se laisser à Dieu, se dépouillant fort simplement, ou plutôt se laisser dénuer de toute application vaine, et se laisser conduire à Dieu, s'y reposant, s'y délaissant sans aucune réserve<sup>123</sup>

On constate ici le saint abandon dans lequel Mère Mectilde veut que la comtesse de Rochefort soit. Le « saint abandon » et « l'enfance spirituelle » sont bien « deux composantes essentielles de la spiritualité de Jean de Bernières-Louvigny »<sup>124</sup> dans la droite ligne d'un saint François de Sales. La comtesse de Rochefort n'est donc pas perdue ou surprise par un nouvel élan spirituel, elle est davantage confortée dans ce qu'elle expérimente parce qu'elle a la conviction de la pureté de la doctrine enseignée par Mère Mectilde qui lui transmet les conseils reçus de son propre père spirituel.

La comtesse de Rochefort est cependant désemparée face à ce qu'elle vit. Elle souhaite arriver à l'union divine trop vite, sans expérimenter les étapes et les traverses nécessaires qui jalonnent le chemin. Elle est obnubilée par la perfection et de ce fait, ne prend pas le temps de ressentir l'amour de Dieu. Mère Mectilde lui dit alors :

Ne vous affligez pas de votre retardement. Je voudrais que vous n'eussiez pas tant de zèle de votre perfection, mais que vous en eussiez un peu plus de laisser régner Dieu dans votre âme. Ô que de grands mystères s'opèrent en l'âme par la foi ! en vérité la foi est un grand trésor [...] Vivez de foi, ma très chère, c'est la nourriture d'une âme chrétienne : l'Écriture dit que : « le juste vit de foi »<sup>125</sup>.

En prenant appui sur l'épître aux Hébreux 10 : 38, Mère Mectilde cherche à faire prendre conscience à la comtesse de Rochefort de l'importance de vivre de foi et avec foi. Le jésuite Jean Croiset dirait à ce propos que « c'est la Foi qui opère en lui la vie spirituelle, par laquelle se mérite la vie éternelle : & c'est sur la Foi que le juste règle toute sa vie, parce qu'il ne peut acquérir ce que Dieu lui promet, qu'en faisant ce qu'il lui ordonne »<sup>126</sup>. La comtesse de Rochefort doit acquiescer à la volonté divine pour cheminer doucement dans sa voie. Il faut qu'elle s'abandonne et délaisse ses craintes pour jouir pleinement des félicités de Dieu. La comtesse de Rochefort ne voit cependant que le

---

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> Dom Éric de Reviers, « Jean de Bernières, portrait spirituel à partir de sa correspondance et de ses notes spirituelles », *op.cit.*, p. 452.

<sup>125</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 28.

<sup>126</sup> Jean Croiset, *L'année chrétienne contenant les messes des dimanches fériés et fêtes de toute l'année en latin et en français*, Paris, E. Josset, 1697, p. 225.



négatif, elle pense que le chemin tracé par Dieu pour elle n'est fait que d'épines et de ronces : « La troisième, est une plainte que vous faites de ce que Dieu vous paraît si rude et si crucifiant en sa conduite qu'il vous semble qu'il n'a pour vous que des croix et des amertumes, et ses douceurs et ses caresses sont si rares qu'à peine vous en peut-il souvenir »<sup>127</sup>. Ces mots de Mère Mectilde traduisent la détresse dans laquelle se trouve la comtesse de Rochefort à ce moment-là. Elle souffre et n'arrive pas à trouver dans les quelques témoignages divins, la force de persévérer et d'avancer sur son sentier spirituel. Elle est bloquée par ses appréhensions et les croix qu'elle ressent au plus profond d'elle-même. Mère Mectilde n'est pas aussi pessimiste que la comtesse et lui redonne courage en lui disant combien cette voie est idéale et sanctifiante :

Ô richesses ! ô grâce ! ô sainteté renfermée dans cette adorable conduite, très chère, depuis qu'il a plu à Dieu m'en découvrir les mystères et les secrets, je les adore sans cesse, et je voudrais bien qu'il lui plaise vous donner autant de connaissance que j'en ai reçue sur une vérité si importante qui est la sainteté de cette voie. Ne la censurez plus, soumettez votre jugement et attendez qu'il lui plaise vous faire voir le haut degré de pureté qu'elle contient<sup>128</sup>.

Mère Mectilde n'a pas de meilleur conseil à donner à la comtesse que d'attendre. Ainsi, elle verra par elle-même combien cette voie est la meilleure pour elle. Mère Mectilde aurait envie de s'étendre sur ce sujet, mais se censure par peur d'être trop longue à s'exprimer :

J'aurais beaucoup de choses à vous dire là-dessus, mais je serais trop longue. Il suffit de savoir ou, du moins, de croire que cette conduite est de Dieu et qu'elle détruit tous les intérêts de votre amour-propre et vous oblige de marcher dans les sentiers épineux de votre perfection par le seul amour et respect de Dieu, sans retour ni recherche sur les goûts et caresses que quelquefois il lui plaît de donner aux âmes qui se dévouent à son service<sup>129</sup>.

La comtesse est trop sensible aux suavités : il faut, pour ne pas s'égarer dans sa voie, emprunter le chemin fait d'embûches et de peines. Même si, à un moment donné sur son chemin, la comtesse trouve refuge dans un gîte divin, il faut qu'elle en sorte et poursuive sa route jalonnée d'épines jusqu'à la lumière. On pourrait dire avec Mère Mectilde qu'il n'existe pas de chemin sanctifiant sans de violentes tempêtes. Mère Mectilde lui assure combien ce chemin est nécessaire pour sa perfection : « sachez que cette voie vous est si nécessaire que si vous en sortiez je craindrais de votre perfection, à

---

<sup>127</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 27-28.

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> *Ibid.*, pp. 28-29.

raison de la vie que vous prenez pour vous-même dans toutes les opérations de la miséricorde de Dieu lorsqu'elles vous sont connues »<sup>130</sup>.

Mère Mectilde explique ensuite à la comtesse de Rochefort que cette dernière et Dieu n'ont pas la même polarité. Dieu agit comme une force d'attraction qui l'attire pour que lui la repousse, car telle est la manière dont il opère : « Dieu fait son œuvre en cachette de vous-même : il vous appelle en vous rejetant, il vous unit en vous séparant et il vous caresse en vous rebutant »<sup>131</sup>. Cette force d'attraction-répulsion est la voie d'expérimentation du pur amour de Dieu. Mère Mectilde écrit précisément à la comtesse :

Or, certainement les âmes enveloppées dans les sens ne sont pas en état de comprendre ce qui se peut dire sur cette sorte de conduite, il faut être sortie de ses intérêts, même de salut et de perfection, pour se laisser en proie au pur amour, sans même avoir la satisfaction d'en goûter la douceur<sup>132</sup>.

La comtesse de Rochefort ne peut pas apprécier ce que Dieu lui fait expérimenter si elle attend un échange, si elle fait cela en vue d'obtenir une rémission de ses péchés. Seul le don total de soi-même permet d'atteindre le pur amour de Dieu. On peut comprendre pourquoi la comtesse de Rochefort est si anxieuse, désemparée et découragée à ce moment-là. Elle a le sentiment que tout va contre elle et que malgré sa foi en Dieu, celle-ci vacille face aux tourments endurés. Mère Mectilde lui fait part, sans pudeur, du constat qu'elle fait à son sujet :

Diriez-vous, ma très chère Sœur, que cette conduite soit une conduite d'amour ? Hélas, nenni ! car selon votre pensée et votre sentiment, c'est un accablement que la justice de Dieu vous fait porter, et vous entrez en deux dispositions qui ne font point d'assez bons effets en vous, manque de foi ou d'instruction, ou possible même, de soumission<sup>133</sup>.

La comtesse de Rochefort n'est pas abandonnée à la conduite divine, sa nature se rebelle face à ce que Dieu lui fait endurer. Mère Mectilde pense qu'il s'agit d'un problème de foi ou de connaissance de l'expérience divine qu'elle nomme « instruction ». Même si Mère Mectilde se plaît à se dire « ignorante », elle ne l'est pas à ce moment-là puisqu'elle sait quelle est la voie à prendre et quelles sont les conséquences de l'abandon. La comtesse de Rochefort a trop peur de se laisser mouvoir et sa crainte ultime est de voir Dieu face à face. Elle est si craintive qu'elle n'ose pas aller à l'oraison. Mère Mectilde lui

---

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> *Ibid.*

écrit combien il est nécessaire de persévérer pour laisser de côté l'orgueil et l'estime de soi-même et se savoir misérable et « indigne » de recevoir « les moindres grâces de Dieu »<sup>134</sup>. C'est à ce moment-là que l'âme connaît les vérités divines qui sont : « premièrement, combien Dieu est saint ; secondement, combien il est juste ; en troisième lieu, qu'il opère dans l'ordre de sa divine sagesse, etc ; quatrième lieu, que son amour le fait opérer en nous ces voies de rigueur pour des fins adorables »<sup>135</sup>. Pour Mère Mectilde, la fin justifie les moyens : la lumière de Dieu, qui est amour, est son but ultime : cela nécessite de passer par des moments difficiles où l'âme sera en proie au découragement et au dégoût. Il faut donc que la comtesse de Rochefort apprenne à vivre de foi et à « ne point regarder ce que vos sens ressentent, mais à vous élever au-dessus d'eux en pure foi »<sup>136</sup>. La comtesse de Rochefort doit dépasser ses premiers émois, les troubles et les peines en ayant constamment la foi « par laquelle vous croyez que Dieu est saint et que vous êtes impure »<sup>137</sup>. La comtesse de Rochefort doit prendre conscience de ses propres misères et ne pas vouloir prendre la place de Dieu : ce n'est pas elle qui guide et choisit la voie par laquelle son âme doit passer, c'est Dieu. Mère Mectilde ne se laisse donc pas aveugler ou émouvoir par son amitié pour la comtesse de Rochefort. C'est précisément parce qu'elle est son amie qu'elle tente de la rassurer et de lui exprimer le bien-fondé de sa quête. Elle lui confirme que la « créature est ingrate au regard de l'amour et bonté de son Créateur, et son aveuglement est si grand que tout ce qu'il fait pour sa sanctification elle le prend pour des marques de sa réprobation »<sup>138</sup>. La comtesse se méprend sur ce que Dieu veut d'elle et lui fait expérimenter. Selon Mère Mectilde, elle ne doit pas considérer négativement les dons de Dieu, mais davantage les embrasser. C'est encore une âme misérable qui ne peut comprendre la perfection de Dieu sans les traverses. Ce qu'il faut à la comtesse de Rochefort, c'est l'amour et une foi pure. La comtesse de Rochefort doit avoir pour Dieu autant d'amour que lui en a pour elle et s'abandonner à sa conduite qui ne peut qu'être juste : « Les conduites un peu sévères sont si pleines d'amour que je ne les puis assez admirer. "Dieu est amour" *Deus caritas est*, et tout ce qu'il opère, il l'opère en l'amour et par l'amour. Pour moi, je crois que tout ce qu'il fait est juste et saint, et comme il nous aime d'un amour infini il ne peut rien opérer en nous que pour notre bonheur éternel »<sup>139</sup>. Mère Mectilde le répète plusieurs fois à la comtesse de Rochefort :

---

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>135</sup> *Ibid.*

<sup>136</sup> *Ibid.*

<sup>137</sup> *Ibid.*

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>139</sup> *Ibid.*

elle doit s'abandonner à la conduite de Dieu sur elle et ne plus se laisser guider par ses sens. Dieu sait la voie que doit emprunter son âme ; Dieu connaît ses tourments et ses peines ; Dieu connaît son amour et sa foi : la comtesse de Rochefort doit donc persévérer et penser que quoiqu'il arrive, bon ou mauvais, Dieu l'a choisi pour qu'elle en fasse l'expérience.

Mère Mectilde est très inspirée dans cette lettre. Si elle suivait son cœur, celle-ci n'aurait pas de fin ; or il est nécessaire pour elle (elle en prend conscience) d'achever cette longue analyse de l'âme de la comtesse de Rochefort. Mère Mectilde anticipe la réaction de son amie en écrivant : « Sans doute vous ne vous plaindrez point de la brièveté de cette lettre, mais je me doute fort que votre amour propre grondera contre moi. Nous le laisserons dans sa mauvaise humeur, pendant que nous prierons Notre Seigneur qu'il n'en ait point de compassion, qu'il le détruise et vous sanctifie pour lui »<sup>140</sup>. Il est en effet impossible eu égard à la longueur de la lettre, que la comtesse de Rochefort s'en plaigne. Elle aurait sans doute envie que celle-ci continue même si son amour-propre est blessé par les propos de Mère Mectilde à son égard. Ce que lui conseille Mère Mectilde est uniquement fait dans le but de la perfectionner, et non de la blesser. Cette dernière a plus d'expérience qu'elle et est donc mieux à même de l'aider dans sa quête.

### **b) Le saint abandon**

Nous avons précédemment évoqué le souhait de Mère Mectilde de voir la comtesse de Rochefort plus abandonnée aux grâces divines. À plusieurs reprises, elle lui répète de ne pas se laisser duper par un abandon superficiel, mais d'expérimenter l'abandon véritable. La comtesse de Rochefort est entièrement d'accord avec son amie. Elle s'en rend compte par sa propre expérience, ce qu'elle croit être l'abandon véritable n'est, en réalité, qu'une image de l'abandon forgée par son esprit. Mère Mectilde en fait le constat :

Je le prie de les rendre efficaces [les bénédictions] en vous par la grâce d'un total abandon, mais réel et véritable, et je suis très aise que vous ayez vu que l'on s'en fait souvent accroire, car l'on pense être dans la pure vertu, et l'on n'est que dans l'idée et sa représentation. C'est quelque chose d'avoir des pensées d'abandon, mais c'est infiniment plus d'être abandonnée sans remise ni réserve. En la pensée qui vous presse de ne point différer le vôtre est sans doute un pur effet de la grâce de Jésus Christ<sup>141</sup>.

---

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>141</sup> *Ibid.*

Les mots de Mère Mectilde se suffisent à eux-mêmes. On remarque ici la volonté qu'à Mère Mectilde de faire partager son expérience de l'abandon salésien afin que la comtesse de Rochefort l'expérimente à son tour. L'abandon salésien consiste en « une remise de la volonté humaine dans celle de Dieu »<sup>142</sup> et on sent poindre une certaine impatience de la comtesse de Rochefort à le vivre. Mère Mectilde l'encourage fortement à suivre cette envie en lui écrivant ces mots : « Marchez pendant que la lumière vous éclaire, de peur que les ténèbres ne vous surprennent »<sup>143</sup>. Cette phrase extraite de l'Évangile selon saint Jean, chapitre 12, verset 35, lui donne matière à poursuivre sa lettre. Mère Mectilde conforte la comtesse dans ses vues d'abandon total en lui disant de ne pas se censurer ni de réfréner ses ardeurs. La comtesse doit remettre sa volonté au bon plaisir divin, et ce, quoiqu'il lui en coûte. Cet abandon doit être véritable et Mère Mectilde l'assure qu'elle ne sera pas déçue : « Donnez-lui, très chère, sans restriction, et vous ne vous en repentirez pas de cela, je vous en assure hardiment. Je vous prie, faites-en une bonne foi l'expérience, et vous verrez en vous cette vie de Jésus Christ qui soutient l'âme anéantie »<sup>144</sup>. Mère Mectilde est contente de cet entrain de la comtesse, ainsi que de ce que celle-ci lui rapporte de son oraison du matin :

Concluons, très chère, et disons que vous êtes heureuse et mille fois heureuse de connaître la vérité, mais beaucoup plus heureuse si vous la suivez. Ne vous trompez pas : il faut être chrétienne et on ne peut être en vérité que dans la pratique sainte et admirable qui vous a été présentée ce matin à votre oraison ; mais aussi comme cette vie est toute divine et au-delà de toute capacité humaine<sup>145</sup>.

Cette expérience du saint abandon, la comtesse la fera par l'intermédiaire de Jésus Christ : « Il faut se laisser à la puissance et à la force et à la sainteté de Jésus Christ, pour y être par lui introduites et si établies, car sans grâce continuelle on ne peut longtemps subsister : la nature se réveillant de temps en temps fait ses cris et ses efforts pour retourner dans la vieille façon d'agir »<sup>146</sup>. Mère Mectilde met en garde la comtesse contre les rebellions de sa nature. Si cela arrivait, il faut impérativement qu'elle se laisse mouvoir par Jésus qui a le pouvoir de la guider et de la réorienter sur son sentier. Elle termine sa

---

<sup>142</sup> Dom Éric de Reviers, « Jean de Bernières, portrait spirituel à partir de sa correspondance et de ses notes spirituelles », *op.cit.*, p. 453.

<sup>143</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 34.

<sup>144</sup> *Ibid.*

<sup>145</sup> *Ibid.*, pp. 34-35.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 35.

lettre en l'encourageant une nouvelle fois et en lui rappelant d'être fidèle aux préceptes divins.

Mère Mectilde attache une grande importance à la progression de la comtesse de Rochefort dans la voie de l'abandon. Celle-ci lui écrit combien elle est chanceuse de ressentir les grâces divines malgré son « infidélité » à s'abandonner<sup>147</sup>. Mère Mectilde insiste auprès de la comtesse pour qu'elle se laisse aller sans réserve au bon vouloir divin, qui est aussi bon plaisir de Dieu<sup>148</sup>. Elle l'invite donc à faire l'expérience du pur abandon<sup>149</sup>. Dans une lettre écrite en mai 1659, le terme abandon revient d'ailleurs à sept reprises sous la plume de Mère Mectilde indiquant l'urgence de l'expérience et la nécessité pour la comtesse de Rochefort de « sortir d'elle-même » afin de trouver Dieu<sup>150</sup>. Dom Éric de Reviers écrit à juste titre que « Bernières est l'un des maillons précieux d'une chaîne mystique de l'Abandon, ininterrompue depuis près de quatre cents ans »<sup>151</sup>. Mère Mectilde est également un maillon de cette chaîne et entraîne son amie, la comtesse de Rochefort, dans cette voie de l'abandon salésien qu'elle-même a expérimenté.

### c) L'état de « victime »

Un autre état dans lequel la comtesse de Rochefort doit être pour parvenir à la sainteté est celui de « victime », c'est-à-dire « d'âme consacrée ». Mère Mectilde se fait fort de le lui rappeler à de nombreuses reprises, en particulier dans sa lettre du 28 juin 1652 où elle lui expose combien est difficile pour l'âme d'être dans un tel état : « J'ai un extrême désir de vous voir bien fidèle dans cet état de victime ; mais je vous avertis, et vous ne l'ignorez pas, qu'il y a bien des agonies et des morts et des destructions à passer. Notre Seigneur vous fortifiera par sa grâce, et pendant qu'il vous égorgera il vous vivifiera »<sup>152</sup>. Aux vues de la personnalité de la comtesse de Rochefort, ces mots n'ont pas dû la rassurer. Mère Mectilde veut cependant absolument que son amie devienne une victime comme elle, d'autant plus lorsque la comtesse envisage de venir vivre au monastère. Les bénédictines se servent d'ailleurs, avant d'avoir accès à l'ouvrage, du

---

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 111, pp. 215-216, p. 224 et p. 251 ; Arsenal, Ms 2218, f°58.

<sup>149</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 15.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>151</sup> Dom Éric de Reviers, « Jean de Bernières, portrait spirituel à partir de sa correspondance et de ses notes spirituelles », *op.cit.*, p. 453.

<sup>152</sup> MBIC Rouen, P. 110, p. 7.

manuscrit du Père Épiphane Louys intitulé *La nature immolée par la grâce*<sup>153</sup>. La deuxième partie est consacrée à *La vie sacrifiée et anéantie des Novices, qui prétendent s'offrir en qualité de victimes du Fils de Dieu*<sup>154</sup>. La comtesse de Rochefort ayant lu de nombreuses œuvres liées aux bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement a sans doute parcouru ces lignes pour réfléchir sur la possibilité d'entrer au monastère et de se conformer à cet état requis pour chaque religieuse.

Mère Mectilde a signé de son sang un acte d'adoration et de victime réparatrice<sup>155</sup> et entraîne ses religieuses et son amie dans cette voie. Mais en quoi consiste exactement l'état de victime ? Mère Mectilde l'explique en quelques lignes à ses religieuses :

Je vous invite à redoubler votre fidélité pour vous rendre de vraies victimes [âmes consacrées]. Mes très chères sœurs, ce n'est point une qualité nouvelle que je vous donne, c'est un titre que Jésus vous a imprimé au baptême, avec obligation de la rendre efficace. Je vous conjure [...] que vous entriez dans les usages de cette précieuse qualité par une simplicité d'esprit, une obéissance de cœur, et une profonde humilité ? [...] Vidons-nous, mes très chères sœurs, de mille petites délicatesses d'esprit [...] et surtout de la secrète estime de nous-mêmes. C'est notre malheur et c'est [ce] [...] qui empêche la tranquillité de l'âme. Souffrons tout cela et nous serons de véritables victimes capables d'être consommées au feu du divin amour que Jésus est venu apporter sur terre<sup>156</sup>.

Ce vœu de victime est caractéristique des bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, c'est leur « signature » spirituelle pourrait-on dire. Dans ses lettres à la comtesse de Rochefort, Mère Mectilde lui écrit comment celle-ci peut parvenir à cet état :

Toutes les préparations que vous avez à faire pour entrer dans l'état de victime, est de vous laisser à la puissance et à l'amour de Jésus Christ. Il n'y a point tant de cérémonies : il ne faut que vous abandonner une bonne fois, et demeurer dans cet abandon, opérant actuellement dans cet état<sup>157</sup>

Si la comtesse veut suivre les conseils de Mère Mectilde à la lettre, elle n'a qu'à s'abandonner entre les bras de Jésus une bonne fois pour toutes. La voie est simple et directe : pas besoin de faire des détours, s'abandonner est la clé. Elle conseille d'ailleurs

---

<sup>153</sup> *La nature immolée par la grâce ou la pratique de la mort mystique pour l'instruction et la conduite des religieuses bénédictines consacrées à l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, et très utile à toutes les personnes dévotes à ce grand mystère. Première partie*, Paris, Georges Josse, 1674.

<sup>154</sup> Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, pp. 435-436.

<sup>155</sup> Le 22 août 1654. Sur ce point, *ibid.*, p. 21.

<sup>156</sup> Bénédictines du Saint-Sacrement, monastère de Rouen, *Catherine de Bar, Documents historiques*, Rouen, 1973, pp. 318-319, cité dans *ibid.*, p. 325.

<sup>157</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 7-8.

à la comtesse de Rochefort, à la fin de sa lettre, de recevoir l'Eucharistie dans cet état de victime consacrée<sup>158</sup>. La comtesse de Rochefort semble à cet instant réceptive et volontaire pour expérimenter cette voie. Ce ne sera pas toujours le cas. Mère Mectilde lui écrira plus tard dans une autre lettre :

Toutes ces choses que vous envisagez avec des crises et des agonies si cruelles coopèrent à votre dégagement, à votre mort et à votre sanctification. Ne vous laisserez-vous jamais à Dieu ? Sortirez-vous toujours du bienheureux état de victime pour rentrer dans l'amour de vous-même et dans vos intérêts ? Je vous prie : renouvelons aujourd'hui votre sacrifice. Sans doute vous vous êtes oubliée et les dispositions de victime ne sont point si présentes à votre esprit que l'autre jour. Voyez si, en vous exposant à Notre-Seigneur, vous aurez la facilité de les y remettre pour en faire usage en simple foi<sup>159</sup>.

Ces lignes traduisent par quelles angoisses la comtesse de Rochefort passe pour suivre la voie que Mère Mectilde lui trace. Cette dernière la gourmande un peu avant de lui conseiller de recommencer à s'abandonner à Dieu. À un moment donné de sa quête, la comtesse de Rochefort est désespérée et ne sait plus quoi faire pour se perfectionner. Mère Mectilde lui écrit d'avoir en mémoire cet état de victime : « Vous n'avez qu'à vous laisser conduire comme on mène la victime : c'est une belle qualité qui vous marque l'anéantissement. Ne désirez jamais rien de haut, ni d'élevé dans la vie intérieure : soyez très petite à vos yeux, et quand à l'estime de vous même, voyez-vous au-dessus des démons »<sup>160</sup>. Autrement dit, la comtesse de Rochefort doit avoir une piètre estime d'elle-même pour avancer et progresser vers Dieu.

Mère Mectilde souhaite enfin qu'elle délaisse tous les bruits et les scrupules pour se concentrer sur le laisser-aller : « Soyez très libre, sans gêner votre âme ni vous contraindre : laissez-vous doucement agir par l'esprit de Dieu. Soyez passive ou patiente »<sup>161</sup>. Dans ces lignes, elle laisse la comtesse de Rochefort libre de toute méthode particulière pour avancer dans la voie de Dieu. Elle demeure libre d'expérimenter ce qu'Il lui transmet de cœur à cœur.

#### **d) La comtesse de Rochefort dans la voie du « pur amour »**

Mère Mectilde du Saint-Sacrement confie à la comtesse de Rochefort son désir de la savoir dans la voie du « pur amour » : « Je vous avertis, mais je vous avertis avec

---

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>160</sup> *Ibid.*, pp. 118-119.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 8.



assurance qu'il veut être honoré de vous, et veut que vous l'aimiez, que vous l'adoriez et le serviez pour le pur amour de lui-même. Votre voie est du pur amour sans aucun intérêt, sans recherche d'aucune satisfaction savoir que Dieu est content de vous, il ne faut plus de retour »<sup>162</sup>. Il est indispensable que la comtesse de Rochefort associe son état de victime à cette spiritualité du pur amour. Elle lui écrit d'ailleurs : « je vous conseille de vous abandonner [...] et d'être en vérité [...] la victime de son pur amour. C'est la qualité que vous devez prendre et que nous vous donnons de sa part, avec une très instante prière de la quitter jamais »<sup>163</sup>. Mère Mectilde réclame une grande constance de la part de son amie. La comtesse de Rochefort ne comprend cependant pas nécessairement en quoi consiste cette voie. Mère Mectilde lui répond : « Or, certainement les âmes enveloppées dans les sens ne sont pas en état de comprendre ce qui se peut dire sur cette sorte de conduite, il faut être sortie de ses intérêts, même de salut et de perfection, pour se laisser en proie au pur amour, sans même avoir la satisfaction d'en goûter la douceur »<sup>164</sup>. La comtesse doit mettre en application ce conseil ultime : sortir de ses sens. Elle doit mettre de côté toute préoccupation terrestre et sensible pour se concentrer sur les impressions divines. Mère Mectilde a parfois le sentiment d'un décalage entre ce qu'elle expérimente et ce que la comtesse éprouve. Elle lui écrit : « Nous voyons que la mort nous sépare : il vaut mieux que ce soit le pur amour »<sup>165</sup>. Mère Mectilde a conscience que « les sentiers du pur amour sont étroits »<sup>166</sup> et que peu d'âmes parviennent à embrasser cet état, car il y a beaucoup de pertes à subir. Mère Mectilde veut toutefois que la comtesse de Rochefort fasse partie des élues et l'encourage donc à persévérer malgré les croix.

Mère Mectilde enjoint donc à la comtesse de Rochefort de progresser et de ne plus regarder en arrière sa vie passée ; ce n'est plus nécessaire, car pour elle, seul compte le moment présent : « n'envisagez point tant ce que vous faites et ce que vous avez à faire pour l'avenir que ce que vous devez faire dans le moment présent »<sup>167</sup>. La spiritualité de Mère Mectilde est une spiritualité de l'instant dénuée de tout retour ou de toute projection. C'est une écoute patiente faite d'attentes et de compréhension totale des choses de Dieu. On ne saurait ici être surpris par l'orientation spirituelle donnée à la comtesse de

---

<sup>162</sup> *Ibid.*, pp. 14-15.

<sup>163</sup> *Ibid.*, pp. 18-19.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 15.

Rochefort, Jean de Bernières et, à sa suite, Mère Mectilde, appartenant à « l'École du Pur Amour », réseau associant laïcs et religieux autour d'une mystique commune<sup>168</sup>.

### e) Le néant de l'être

Mère Mectilde écrit à la comtesse de Rochefort à quel point elle est un néant : « je crois certainement que je me devrais toujours taire et me tenir dans l'abîme de mon néant »<sup>169</sup>. Elle souhaite que la comtesse prenne également conscience de son néant et qu'elle aime cet état : « il faut donc que vous aimiez, non le péché, mais votre humiliation et la peine du péché : il faut vous glorifier dans votre bassesse, aimer votre néant, votre impuissance et votre captivité, d'autant qu'elle vous fait connaître le besoin que vous avez de Jésus-Christ et du secours de sa grâce »<sup>170</sup>. C'est en acceptant et en adhérant à cet état que la comtesse ressentira les bontés de Dieu sur sa personne. Il ne faut cependant pas seulement aimer cet état, il faut le vivre par expérience : « souffrez donc qu'il [Jésus-Christ] vous humilie, qu'il vous rebute même quelquefois et que vous ressentiez le poids de votre impureté, afin que vous connaissiez votre néant d'être et de péché par votre propre expérience »<sup>171</sup>. Cette expérience est un apprentissage. Il est difficile pour la comtesse puisqu'il est synonyme de « chutes » et d'anéantissement<sup>172</sup>. Toutefois, Mère Mectilde lui dit que cette expérience vaut la peine d'être vécue<sup>173</sup> et que pour la faire, la comtesse doit suspendre toute activité de l'âme<sup>174</sup> et s'abandonner. Elle lui conseille également de ne pas suivre les conseils d'un Père (jésuite ?) qui la pousse à expérimenter une autre voie où les opérations de son esprit la détournent de son néant d'être : « à mon avis, les maximes qu'il vous donne pour y arriver, qui est la troisième voie, vous établissent plus fort dans votre opération et dans les effets de votre esprit que dans votre néant »<sup>175</sup>. Mère Mectilde juge la méthode de ce Père inadaptée à la comtesse et le lui dit ouvertement.

---

<sup>168</sup> Dominique Tronc, « Jean de Bernières, sources et influences sur l'histoire de la spiritualité », dans *Rencontres autour de Jean de Bernières...* », *op.cit.*, pp. 405-407.

<sup>169</sup> MBIC Rouen, P. 110, pp. 24-25. Elle lui écrit également son souhait de ne pas sortir de son néant, p. 39.

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>171</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>172</sup> *Ibid.*, pp. 47-48.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 54.

Mère Mectilde, en directrice d'âme avertie, sait ce qui est bon pour la comtesse de Rochefort. Dans une très longue lettre, elle lui décrit la voie à suivre pour progresser dans l'anéantissement<sup>176</sup>, car Mère Mectilde en est certaine : c'est la voie de la comtesse de Rochefort, son « petit sentier ». La comtesse de Rochefort doit donc, dans un premier temps, se retirer dans le fond de son âme et ne plus s'occuper des créatures que lorsque cela est nécessaire. Mère Mectilde poursuit sa lettre en lui indiquant en quoi consiste la voie de l'anéantissement et quels sont ses effets : « ce ne sont que privations, dépouillements et abnégations »<sup>177</sup>. Il est possible que Dieu lui fasse expérimenter cette voie de diverses manières. La comtesse de Rochefort pourrait dès lors se perdre, mais Mère Mectilde lui donne un conseil éclairant : « Vous n'avez qu'à vous laisser conduire comme on mène la victime : c'est une belle qualité qui vous marque l'anéantissement »<sup>178</sup>. On retrouve ici un thème cher à Mère Mectilde : l'état de victime. C'est en devenant une âme consacrée à Dieu que la comtesse de Rochefort trouvera ce qu'elle cherche. Ce qui est sans doute le plus important aux yeux de Mère Mectilde, c'est que la comtesse de Rochefort soit humble et qu'elle ait une piètre estime d'elle-même : « soyez très petite à vos yeux, et quant à l'estime de vous même, voyez-vous au-dessous des démons »<sup>179</sup>. La comtesse de Rochefort doit réellement intérioriser cela, car Mère Mectilde le lui rappelle à la fin de sa lettre. La comtesse de Rochefort doit accueillir les croix et les souffrances, les humiliations et le mépris, le délaissement des siens afin d'être libre dans son cœur, car tels sont les signes d'un vrai anéantissement. Ces vues constantes sur « sa bassesse » ne doivent pas faire oublier à la comtesse de Rochefort qu'elle doit simultanément élever son esprit à Dieu. Cela semble être un exercice difficile pour la comtesse, car Mère Mectilde, dans des lettres écrites ultérieurement, lui rappelle son devoir d'abjection<sup>180</sup>.

L'abandon humble et amoureux dans les bras de Dieu est le remède salvateur : c'est pendant cette opération que Dieu agit. La clé de l'anéantissement est le laisser-aller selon Mère Mectilde : « c'est tout le secret de la vie intérieure et spirituelle de se savoir laisser anéantir comme Dieu veut »<sup>181</sup>. C'est donc en prenant conscience de sa faiblesse et de ses péchés que la comtesse de Rochefort expérimente les faveurs divines.

---

<sup>176</sup> *Ibid.*, p. 118.

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>180</sup> *Ibid.*, p. 266.

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 57.

Mère Mectilde du Saint-Sacrement dispense à la comtesse de Rochefort toutes les explications nécessaires à la compréhension de ce qu'est le pur amour, l'abandon à la volonté divine, l'anéantissement, l'abjection et l'état de victime afin que celle-ci puisse emprunter cette voie qui la mènera à l'union intime avec Dieu. Mère Mectilde est parfaitement consciente du tempérament angoissé de son amie et de son trop grand attachement aux choses terrestres et à sa famille pour qu'elle puisse expérimenter sereinement la voie qui est la sienne. Pour cela, elle l'aide en lui apportant compréhension, écoute et réconfort. Plus expérimentée, Mère Mectilde sait ce que la comtesse de Rochefort est en train de traverser et est donc à même de lui apporter les clés nécessaires à une progression rapide. Elle la guide, l'enseigne et l'encourage pour lui permettre de s'apaiser et d'entrevoir les félicités divines. Mère Mectilde expose son souhait de voir un jour la comtesse de Rochefort à ses côtés, dans le monastère qu'elle a fondé. Les problèmes de santé de la comtesse de Rochefort ne lui ont cependant pas permis d'exaucer ce vœu cher à son cœur. C'est donc dans les environs de Grenoble que la comtesse de Rochefort passe les dernières années de sa vie et où elle continue de recevoir les lettres de son amie.

### **E- Une fin sur ses terres**

La dernière année de sa vie, la comtesse de Rochefort la passe sur ses terres de Lupé<sup>182</sup>, en Dauphiné, où elle avait fait bâtir, meubler et doter une très belle église. Elle s'y rendait très certainement pour effectuer ses prières, assister à l'office paroissial et rencontrer les personnalités du lieu<sup>183</sup>. Les Dames de la Purification laissent en témoignage de la vie de la comtesse de Rochefort un abrégé de vie et de vertus extrêmement louangeur où se lit l'admiration qu'elles avaient pour leur fondatrice. La vie vertueuse de la comtesse de Rochefort sert à glorifier sa mémoire, mais aussi à indiquer que sur la Congrégation de la Purification rejaillit l'ensemble des vertus pratiquées par celle-ci. Il semble aussi, à la lecture du témoignage des Dames, que la comtesse de Rochefort se soit éteinte le 13 juin 1676 des suites de maladies qu'elle avait contractées au cours de son existence. Il est vrai que la comtesse de Rochefort est dans les dernières années de sa vie, sujette à de nombreux maux. La correspondance avec Mectilde témoigne combien les souffrances ont été longues et difficiles pour elle. C'est également dans ce

---

<sup>182</sup> La ville de Lupé est actuellement située à un peu plus de 100 km à l'ouest de Grenoble.

<sup>183</sup> AD Isère, 26 H 221, f°98. L'église sert à la paroisse et aux habitants de Lupé.

sens que les Dames de la Purification relatent les dernières heures de la comtesse de Rochefort sur terre :

cest dans ce lieu la [Lupé] que consommée du feu du divin amour elle a achevé sur l'autel de plusieurs croix dont dieu lavoit chargée toute sa vie ce grand et saint sacrifice mourant plutôt d'amour que de douleur bien que celle qu'elle a endurée ait été des plus sensibles qu'on puisse ressentir au dire des médecins mais des plus patiemment supportées par le rapport de ses directeurs. Ainsi elle est morte comme elle avoit vécu en héroïne chrétienne et a laissé un rare exemple à toute la France, mais particulièrement à notre compagnie de la congrégation de ses excellentes vertus<sup>184</sup>

La patience et le courage dont a fait preuve la comtesse de Rochefort face à la douleur laissent aux Dames une plus grande admiration encore. Les Dames de la Purification savent que leur fondatrice est une femme forte et vertueuse qu'elles doivent prendre en modèle. Elles insistent en particulier sur le « zèle de cette vertueuse dame »<sup>185</sup> qu'il faut imiter pour la suite des siècles. Elles gardent vivant le souvenir de la comtesse de Rochefort dans leur cœur et pour celles qui ne l'ont pas connu personnellement, se nourrissent de son abrégé de vie et de vertus écrit par leurs consœurs. La comtesse de Rochefort s'éteint donc le 13 juin 1676<sup>186</sup> munie de tous les sacrements de l'Église. Elle avait 62 ans<sup>187</sup>.

La comtesse de Rochefort bénéficie d'un réseau dévot étendu et étoffé par sa relation amicale avec Mère Mectilde du Saint-Sacrement. Il ne fait aucun doute que le milieu dévot très actif auquel appartient Mère Mectilde a des ramifications étroites avec celui de la comtesse de Rochefort.

La spiritualité de la comtesse de Rochefort se situe dans la lignée de François de Sales. Elle sait trouver parmi ses amies et les spirituels de Paris, des êtres à son écoute qui la guident sur la voie tracée par Dieu. Ce sentier lui cause beaucoup de craintes et de turpitudes, car son orgueil l'empêche parfois de se laisser guider par la volonté divine.

---

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> *Ibid.*

<sup>186</sup> Nous nous permettons de corriger la note d'Yves Poutet, *Catherine de Bar...*, *op.cit.*, n°19, p. 168. Yves Poutet rectifie la date de décès de la comtesse de Rochefort présente dans *Catherine de Bar. Documents historiques...*, *op.cit.*, p. 34 en disant qu'elle n'est pas morte en 1667, mais après le 10 octobre 1677, date du sacre de son fils comme évêque. L'abrégé de vie et de vertus de la comtesse de Rochefort présent dans le manuscrit 26 H 221 infirme ces deux dates. Nous pouvons donc rectifier à notre tour les informations erronées en donnant la date exacte de son décès survenu le 13 juin 1676.

<sup>187</sup> Et non 60 ans comme l'écrivent les Dames de la Congrégation de la Purification. Sur ce point, AD Isère, 26 H 221, f°98.

Mère Mectilde, en amie et souvent en directrice spirituelle avertie, lui enseigne l'état de victime dans lequel elle doit être et la guide dans ses différentes oraisons.

La comtesse de Rochefort est aussi une personne extrêmement craintive et pessimiste qui a du mal à expérimenter le saint abandon qu'un Jean de Bernières prône parce que son moi agit à rebours de sa volonté et de la volonté divine. La comtesse reste encore trop attachée au monde et à sa réputation pour grandir dans la vie intérieure.

La comtesse de Rochefort a toutefois l'âme d'une fondatrice, militante et combative, qui met sa foi au service de son prochain. En érigeant une filiale de la Congrégation de la Purification et de la Compagnie de la Propagation de la Foi, la comtesse de Rochefort participe au mouvement dévot dynamique de son temps où les femmes ne sont pas en reste : si elle n'a pas le charisme d'une sainte Jeanne de Chantal, elle en a tout du moins l'ambition.

Ce que l'on retient de la vie de la comtesse de Rochefort est cette aptitude à créer des œuvres et à les faire vivre en sollicitant ses proches. C'est aussi une âme attachante et attachée à sa parenté, loyale envers ses amies. C'est enfin une âme indécise qui ne sait pas ce qui est le mieux pour elle et qui trouve dans la spiritualité salésienne le socle sur lequel fonder son existence. La comtesse de Rochefort est bel et bien une femme singulière à l'image de toutes ses « sœurs ».

## CHAPITRE XIV

# JEANNE DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, DAME DE REVEL

Dans ce second chapitre, nous souhaitons évoquer un personnage clé du milieu dévot grenoblois au XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit, bien entendu, d'une personnalité féminine de la Congrégation de la Purification qui s'est beaucoup investie dans les œuvres charitables de son temps, mais qui s'est également illustrée dans le milieu mondain tant provincial que parisien. Cette dame est Jeanne de La Croix de Chevrières, mieux connue sous le nom de M<sup>me</sup> de Revel. Aujourd'hui en partie oubliée, elle fut pour ses contemporains un esprit éclairé, sachant conjuguer la vertu et les mondanités. Nous aimerions aujourd'hui combler une lacune de l'histoire grenobloise qui ne dispose pas d'une étude approfondie sur les dévotes et encore moins d'une biographie étoffée de cette personne. Nous choisissons délibérément de présenter la biographie succincte de M<sup>me</sup> de Revel après celle de la comtesse de Rochefort pour deux raisons simples : cela permet d'éviter les redites concernant la généalogie familiale d'une part, et cela rend plus pertinent notre propos quant à la différence de tempérament existant entre les deux sœurs, d'autre part.

### A- M<sup>me</sup> de Revel : une femme secrète

Étudier la vie de Jeanne-Angélique de La Croix de Chevrières n'est pas simple. L'historien(ne) a parfois l'impression de suivre un caméléon ou une chimère ! Tour à tour M<sup>me</sup> de Revel, Jeanneton, Angélique, elle ne cesse dans la littérature, la poésie et l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle, de laisser des traces<sup>188</sup>. Souvent louée, celle qui fut pour ses contemporains une hydre de Lerne se voyait davantage en Cerbère reconnaissant volontiers et non sans humour, être une femme « sérieuse », « très badine et rieuse » et

---

<sup>188</sup> Une séance du 3 mai 1932 de la *Société des bibliophiles dauphinois* est en partie consacrée à M<sup>me</sup> de Revel. M. Royer y lit une communication sur cette noble dame, mais la nomme Jeanne-Dominique, ce qui est faux. Dans cette communication, dont le résumé est fait au sein de la *Petite Revue des bibliophiles dauphinois*, il est question de la réputation d'esprit de M<sup>me</sup> de Revel qui avait gagné Paris, de ses poésies, de sa dévotion, mais aussi des deux lettres récemment acquises par la Bibliothèque municipale de Grenoble. Sur ce point, Société des bibliophiles dauphinois, *Petite Revue des bibliophiles dauphinois : ou correspondance entre tous les amateurs dauphinois qui ont quelque question à poser, quelque réponse à faire ou quelque trouvaille et curiosité à signaler : mélanges historiques et littéraires*, Grenoble, Édouard Allier fils, 1932, p. 157.

« rimailleuse »<sup>189</sup>. Cette multiplicité de caractères lui a valu l'entrée auprès de la régente du Royaume de France Anne d'Autriche et sa confiance, l'amour de quelques gentilshommes désabusés et les gloires du Parnasse. M<sup>me</sup> de Revel, à l'instar de Madeleine de Scudéry, connut ses heures de gloire dans les années 1650-1654, années de sa résidence à Paris. Visitant l'académicien Valentin Conrart, Scarron, Pellisson<sup>190</sup>, Saint-Amant, M<sup>me</sup> du Plessis-Bellièvre et M<sup>me</sup> de Brégy, M<sup>me</sup> de Revel passe de ruelle en ruelle pour déclamer ses poèmes sans toutefois oublier de se rendre dans les hôpitaux. Jeanne de La Croix de Chevrières est une femme dynamique, zélée, combative.

L'absence de biographie de M<sup>me</sup> de Revel a déjà été remarquée par plusieurs historiens de la littérature. Léon Côte et Paul Berthet<sup>191</sup> ont émis le souhait de rendre à M<sup>me</sup> de Revel la place qui lui revenait : celle de figurer dans l'Histoire. Georges Mongrédien s'y était attelé le premier en écrivant, dans la revue spécialisée *XVII<sup>e</sup> siècle*, un article intitulé « une précieuse dévote : M<sup>me</sup> de Revel »<sup>192</sup>. Les historiens de la littérature, notamment ceux ayant pour objet de recherche les précieuses et son corollaire, la préciosité, ont souvent rencontré aux détours de nombreuses archives, cette femme aux talents pluriels. Jeannette Geffriaud-Rosso écrivait précisément : « Il n'entre pas dans notre propos de nous attacher à l'étude de la conversion d'une précieuse : point de "précieuse dévote" ici, point de M<sup>me</sup> de Revel, même si le développement d'un tel sujet

---

<sup>189</sup> Arsenal, Ms 4114, t. IX, f°80-82. En effet, on lui donnait dans Paris six esprits ; or M<sup>me</sup> de Revel n'en revendiquait que la moitié.

<sup>190</sup> Alain Niderst, *Madeleine de Scudéry, Paul Pellisson et leur monde*, Paris, PUF, 1976, pp. 113-114, écrit : « Les poèmes qu'il [Pellisson] envoie à Castres, semblent indiquer qu'il s'est lié avec Scarron et M<sup>me</sup> de Revel [...] Elle fut l'amie de Conrart, ce qui expliquerait que Pellisson l'ait rencontrée ».

<sup>191</sup> Ces deux auteurs écrivaient :

Ces nombreuses et étroites relations de la famille avec le clergé expliquent pourquoi cette jeune veuve, séduisante, spirituelle, amie des muses, entourée d'admirateurs, libre avec eux de langage et d'allure, se voua cependant, peu de temps après la mort de son mari, aux œuvres pieuses, et fonda dès l'année 1648, dans la rue Saint-Jacques, à Grenoble, la maison de la propagation de la foi qu'elle ne cessa d'entourer de sa sollicitude. Ad. Rochas n'a consacré à M<sup>me</sup> de Revel aucune notice spéciale, mais quelques lignes incidemment. Le rôle littéraire et religieux qu'elle a joué en Dauphiné, l'influence certaine qu'elle a exercée lui donnait le droit incontestable d'avoir sa place parmi les personnages marquants de cette province.

Extrait de Léon Côte et Paul Berthet, *La Flore littéraire du Dauphiné*, t. 2 : *Poètes dauphinois*, Grenoble, J. Baratier, 1911, p.793.

<sup>192</sup> Georges Mongrédien, « Une précieuse dévote : Madame de Revel », *op.cit.*



eût pu être passionnant »<sup>193</sup>. Les historiens du fait religieux, plus précisément ceux travaillant sur les congrégations féminines, ont une nouvelle fois constaté l'omniprésence de cette femme dans leurs sources<sup>194</sup>. M<sup>me</sup> de Revel est une âme phare du XVII<sup>e</sup> siècle qui a œuvré autant pour les pauvres que pour les lettres. Pourquoi ne la connaît-on pas davantage ? Cela tient à sa volonté, car M<sup>me</sup> de Revel fut célèbre en son temps, mais fut également soucieuse de conserver l'anonymat. Cette noble dame a, en effet, le goût du secret. Lors de ses visites chez M<sup>me</sup> du Tillet, nous le verrons, elle recourt au déguisement pour vérifier si celle-ci accepterait de la recevoir<sup>195</sup>. Avec le chevalier de Méré, elle se cache derrière ses vers pour ne pas montrer son visage. En ce qui concerne la construction de la chapelle de Vinay érigée sur le modèle de celle de Lorette, M<sup>me</sup> de Revel, pourtant à l'origine de la fondation, s'efface encore au profit de Monsieur Patricot, curé du lieu parce qu'elle ne désire point paraître<sup>196</sup>. C'est d'ailleurs, de surcroît, « secrètement [qu'elle] fournissait de l'argent au-dit Sieur Moron pour la faire bâtir »<sup>197</sup>. M<sup>me</sup> de Revel ne se contente pas de cela. Alors qu'on la sait membre de la Congrégation des Dames de la Purification et de la Propagation de la Foi, on la retrouve encore auprès de Jeanne-Chézard de Matel pour implanter l'Ordre du Verbe Incarné à Grenoble. M<sup>me</sup> de Revel ira même jusqu'à Lyon, en carrosse, pour l'enlever « secrètement » et la mener en ville<sup>198</sup>. Afin de mener à bien son dessein, elle rusera auprès de l'évêque Pierre Scarron. Les correspondances de Jeanne Chézard de Matel en témoignent<sup>199</sup>.

Une véritable partie de cache-cache s'engage alors entre l'historien(ne) et M<sup>me</sup> de Revel. C'est le fruit de cette quête intense que nous vous livrons ici.

## **B- Une enfance placée sous le signe de la piété**

Jeanne-Angélique de La Croix de Chevrières naît à Grenoble, dans la paroisse Saint-Hugues, où elle est baptisée le 10 février 1613. Elle est la cadette des neuf enfants

---

<sup>193</sup> Jeannette Geffriaud-Rosso, « La conversion de la précieuse », dans *La conversion au XVII<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, pp. 335-346. Ici, p. 335.

<sup>194</sup> En particulier une historienne, Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*

<sup>195</sup> Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Louis-Jean-Nicolas de Monmerqué, Hippolyte de Chateaugiron, Paris, A. Levavasseur, 1834, t. IV, pp. 244 et s.

<sup>196</sup> AD Isère, VI J : Histoire de N. D. de L'Ozier et ses miracles en 1649 par Messire Jean Moron, curé de Poliennas, 1658, « Second acte ».

<sup>197</sup> *Ibid.*

<sup>198</sup> Mgr Léon Cristiani, *Jeanne Chézard de Matel. Roanne 1596- Paris 1670, Biographie spirituelle d'après les sources*, Lyon, s.n., 1996, p. 191.

<sup>199</sup> *Ibid.*

qu'a eus Félix II de La Croix de Chevrières avec Claude de Chissé. Son parrain est son grand-père paternel : l'évêque et prince de Grenoble, Félix I de La Croix de Chevrières. Sa marraine est sa grand-mère maternelle, Claude de Monteynard de Marcieu<sup>200</sup>. Enfant, elle est probablement mise en nourrice, puis une fois sevrée, rentre chez ses parents pour quelques années avant d'être mise en pension au couvent des ursulines de Grenoble auprès des membres de sa famille afin d'y recevoir son éducation. Elle y est instruite et apprend à lire, à écrire et à compter. Sa mère, comme il était de coutume, lui apprend à vivre dans le monde, conformément à son rang. Elle grandit au sein d'une famille catholique militante où les bals ne sont pas exempts. À treize ans et demi, ses parents décident de la marier à un membre de la famille Boffin d'Argenson, Félicien III, baptisé à Grenoble le 20 juillet 1603<sup>201</sup>. Au moment du mariage, célébré religieusement le 26 juillet 1626<sup>202</sup>, Félicien III Boffin a 23 ans et vient d'être récemment nommé avocat général au Parlement de Dauphiné. Jeanne-Angélique vit donc avec un homme de dix ans son aîné. Désormais appelée M<sup>me</sup> de Revel, elle ne semble pas avoir connu de grossesse durant les quelques années suivant cette union. Sa jeunesse explique peut-être ce délai à moins qu'elle n'ait subi des fausses couches<sup>203</sup>. En revanche, elle est présente à la cathédrale de Grenoble le 8 août 1630, pour tenir avec François, comte de Sault, Jeanne de Monteil sur les fonts baptismaux<sup>204</sup>. Elle est également la marraine de Charles de Chissé de La Marcousse, fils de Diane de Lestang, future 22<sup>e</sup> congréganiste de la Purification<sup>205</sup>. Sa première maternité, elle la connaîtra à 20 ans, en mettant au monde Jean, baptisé le 11 février 1633<sup>206</sup>. Suivront 10 autres enfants, dont Félicien-Joseph, qui épouse le 8 décembre 1675, Isabeau de Cassard<sup>207</sup> ; Joachim, baptisé le 19 mars 1638<sup>208</sup> ; César-Ignace, baptisé le 9 août 1639 alors qu'elle a 26 ans<sup>209</sup> ; Romain-Charles, le 8 octobre 1641<sup>210</sup>, et Joseph-Félicien. Parmi ses filles, on remarque que Françoise-Thérèse est tenue sur les fonts baptismaux le 2 décembre 1643 par la belle-sœur de M<sup>me</sup> de Revel,

---

<sup>200</sup> AM Grenoble, GG 21.

<sup>201</sup> AM Grenoble, GG 17.

<sup>202</sup> AM Grenoble, GG 34.

<sup>203</sup> Cela nous semble peu probable compte tenu de la fertilité de M<sup>me</sup> de Revel et des nombreux enfants qu'elle a eus avec son époux.

<sup>204</sup> AM Grenoble, GG 36.

<sup>205</sup> AM de Grenoble, GG 37 : 06 juillet 1632. Le parrain est le duc de Créqui.

<sup>206</sup> AM de Grenoble, GG 37.

<sup>207</sup> AM de Grenoble, GG 80.

<sup>208</sup> AM de Grenoble, GG 42.

<sup>209</sup> *Ibid.*

<sup>210</sup> AM de Grenoble, GG 43.

Marie de Sayve, future 44<sup>e</sup> congréganiste de la Purification, en l'absence de Claude de Chissé<sup>211</sup>. Françoise-Thérèse ne connaîtra jamais son père, ce dernier étant décédé durant la grossesse de sa femme. M<sup>me</sup> de Revel se retrouve donc seule, à 30 ans, avec 11 enfants à charge. Elle gèrera seule la destinée de ses nombreux enfants et se chargera de leur éducation religieuse et mondaine. Louise, Claude et Clotilde embrasseront ensuite toutes les trois la vie de chanoinesse au Royal monastère de Montfleury où sont éduquées les filles les plus nobles de la Province de Dauphiné et où se trouvent leurs tantes Marie et Françoise de La Croix de Chevières. Quant à Angélique et Anne-Madeleine, elles seront respectivement abbesses. La première, à Saint-André de Saint-Geoirs, et la seconde, à Sainte-Colombe de Vienne. Seule une fille sera mariée : Thérèse, promise le 13 août 1659 à François de Langon, III<sup>e</sup> du nom, chevalier, seigneur de Langon, Montrigaud, Saint-Julien, Chaffaure, baron d'Uriage, et capitaine dans le régiment de la Marcousse<sup>212</sup>. Nous ne connaissons pas précisément les destinées des enfants de M<sup>me</sup> de Revel n'ayant pas eu le temps d'approfondir cette question.

### **C- Une conversion spirituelle sous le signe de la mondanité**

M<sup>me</sup> de Revel est une jeune femme attirée par les mondanités. C'est une femme gaie, séduisante, spirituelle, qui n'est pas dénuée d'humour et qui aime railler sa petite sœur Catherine, comtesse de Rochefort. Même si M<sup>me</sup> de Revel semble garder ce tempérament jovial toute sa vie, il semble qu'elle appréhende la vie avec moins de légèreté, mais toujours avec autant d'enthousiasme après sa conversion intérieure qui a lieu le vendredi 15 février 1636. Il est possible de dater cette conversion grâce au mémoire historique des Dames de la Congrégation de la Purification. Celui-ci, en effet, ne manque pas d'insister sur l'anecdote pré-réception de notre future dévote. M<sup>me</sup> de Revel était sans doute dévouée à Dieu avant cet événement (le témoignage des Dames de la Purification va d'ailleurs dans ce sens), mais il semble que le tête-à-tête sororal de cette dernière avec sa sœur cadette, la comtesse de Rochefort, soit le début d'un zèle qui ne se démentira jamais jusqu'à sa mort. Ce soir du 15 février 1636, M<sup>me</sup> de Revel doit se préparer, car une amie l'attend pour aller au bal à ses côtés. M<sup>me</sup> de Revel se retrouve seule dans ses appartements, sans domestiques pour la coiffer et l'habiller. Sa sœur Catherine, présente, lui propose gentiment de l'aider et c'est lors de cet entretien que tout

---

<sup>211</sup> AM de Grenoble, GG 45, f°20r°.

<sup>212</sup> François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, *op.cit.*, Paris, 1774, t. VIII, p. 447.

bascule pour M<sup>me</sup> de Revel. Cette dernière sait que sa sœur lui cache quelque chose depuis plusieurs mois et veut être dans la confidence. La comtesse de Rochefort ne souhaite pas en informer son aînée, croyant que celle-ci se moquerait d'elle. Nous ne connaissons pas les raisons qui la motivent à ouvrir son cœur à sa sœur ce jour-là (peut-être est-ce dû à la solennité du moment), mais Catherine avoue à Jeanne qu'elle a rapporté des Règles de Toulouse et que cinq femmes se réunissent en secret dans un cabinet pour faire leurs dévotions. Ce passage qui prend l'allure d'une hypotypose mérite ici d'être cité dans son intégralité :

lainée fut admise ensuite d'une explication quelles eurent la dessus avec sa cadette ce qui arriva par un rencontre qui semble meriter destre icy remarqué pour la recreation ~~des lettrées~~ un jour de toutes.

Un jour que l'ainée devoit aller au Bal avec une dame de haute qualité n'ayant pas trouvé à point nommé au logis les personnes qui la servoient pour se faire habiller et tesmognant en souffrir une grande impatience la cadette qui si rencontra par bonheur et qui n'estoit pas de la partie souffrit de la coiffer et en fut bien tost prise au mot, et sentretenant ainsi seules à seules pendant quelle la coiffoit l'ainée recommença mais plus doucement ses reproches ordinaires de ce quelle ne la vouloit pas faire participante de la bonne œuvre secrète quelle faisoit entremeslant ses plaintes de termes plains de mespris de soy mesme et de tendresse pour sa sœur d'un air qui fit bien cognoistre à celle à qui elle parloit qu'en effet elle estoit touchée et quelles desiroit servir dieu ~~et elle mesme estant amener de sa part~~ si bien que jugeant que le temps estoit venu de frapper son coup pour la gagner elle luy découvrait la chose néanmoins pour les prouver mieux elle comença disant je vous dirois bien ce que cest mais vous vous en moquerez et en iriez faire des comptes par la voix, à ces mots l'ainée incistant de plus fort et ~~en termes tres serieux~~ luy ayant protesté qu'au contraire elle ne le vouloit sçavoir que pour en faire son profit de la façon qu'il falloit elle luy déclara le tout avec quelque crainte néanmoins qu'à la fin de son discours elle ne luy en entendit faire raillerie mais elle fut bien estonnée quand au lieu de la moquerie quelle en avoit appréhendé elle luy vit verser des larmes de devotion et ce fut bien lors que pleurant toutes deux de joye elle se mirent à se embrasser avec tant de satisfaction que peu s'en fallut que celle qui devoit aller au bal ni allât point et elle ni seroit point allée sans la consideration de la dame quelle y devoit accompagner quelle n'en oza pas desdire. Mais des le lendemain elle sollicita ardemment sa reception et neut pas grand peine d'avoir agréement de toutes puisque ses bonnes qualités outre leur proximité la leur faisoit desirer avec passion depuis le commencement, aussi estoit ce un subject tres propre pour en faire une bonne congreganiste par son zelle infatigable en tout ce qui concerne Dieu, sa charité invincible pour le secours du prochain et ladresse merveilleuse que son bon esprit luy a tousjours fourni pour seconder ces deux vertus<sup>213</sup>

Il est aisé d'imaginer les deux sœurs devant leurs miroirs, Catherine peignant sa sœur et Jeanne l'écoutant raconter son histoire. On croirait lire un conte de fées, mais on ne sait guère plus de détails sur sa coiffure et sa tenue. Le mémoire historique relate la stupéfaction de Catherine, surprise par la réaction de Jeanne qui, plutôt que de se moquer d'elle, fond en larmes. Jeanne a fait son choix et demande instamment à sa sœur de faire

---

<sup>213</sup> AD Isère, 26 H 222, f°12r°-13r°.

partie de l'œuvre. Dès le lendemain, c'est chose faite : Jeanne appose sa signature « Janne de La Crois » en bas du registre où figurent ses nom et prénom, son titre, et la profession de son époux<sup>214</sup>. Le zèle que M<sup>me</sup> de Revel déploie après cette date indique une ferveur religieuse qui s'est décuplée au fil des années et une maturité de conscience accrue. Jusqu'à sa mort, M<sup>me</sup> de Revel est fidèle aux Règles de la Congrégation de la Purification et participe activement à la vie de l'œuvre érigée par sa sœur.

### **D- Les charges occupées par M<sup>me</sup> de Revel à la Congrégation de la Purification**

Une fois enrôlée et initiée aux Règles et aux devoirs d'une congréganiste et après avoir fait la promesse de se dévouer à la Vierge pour le reste de sa vie, M<sup>me</sup> de Revel se voit admise à la profession le samedi 16 août 1636. Les cinq autres congréganistes sont là pour la féliciter de son choix de vie et communier avec elle par d'intenses prières. M<sup>me</sup> de Revel participe donc activement, tous les samedis de l'année, aux assemblées des Dames excepté lorsqu'elle obtient de la supérieure un billet d'excuse pour ses déplacements personnels.

À ce moment-là, les congréganistes ne sont pas encore assez nombreuses pour que chacune ait une charge attitrée. L'année avait d'ailleurs débuté lorsque M<sup>me</sup> de Revel était entrée à la Congrégation. La cérémonie des votes pour les charges exercées ayant alors lieu le 31 janvier, il était trop tard pour lui assigner une fonction particulière. Ce n'est donc qu'à partir de l'année 1637 que M<sup>me</sup> de Revel se voit confier une charge importante à la Congrégation : celle d'être première conseillère. Elle occupera cette charge encore quatre années : en 1644, 1647, 1649 et 1659. Cette charge n'est cependant pas celle où M<sup>me</sup> de Revel excelle. Être zélatrice convient mieux à son tempérament, c'est sa vocation pourrait-on dire. Le registre parle de lui-même, car M<sup>me</sup> de Revel occupe cette fonction de 1638 à 1641, en 1646 ; de 1655 à 1658, mais aussi en 1662 et 1663, de 1665 à 1668, de 1677 à 1679 et, enfin, de 1681 à 1683 inclus soient 21 années au total. Madeleine de Franc était douée pour le secrétariat et M<sup>me</sup> de Revel l'était pour attiser la ferveur des Dames. Les autres charges qu'elle occupe sont, par ordre d'importance, celles de première assistante, durant quatre ans, de 1676 à 1680 ; de seconde conseillère, en 1655 ; de troisième conseillère, en 1639, 1664, 1668 et 1673 ; de secrétaire, de 1642 à 1645, puis celle de sacristaine, uniquement en 1642. Reste à évoquer la charge de portière, qu'elle

---

<sup>214</sup> AD Isère, 26 H 221, f°2v°.

occupe durant de nombreuses années : en 1660, 1665, 1669, 1671 et 1672, puis 1684. M<sup>me</sup> de Revel ne passe donc pas par toutes les charges de la Congrégation de la Purification n'étant jamais ni seconde assistante ni maîtresse des novices ou encore lectrice. Il est de prime abord étonnant de constater que M<sup>me</sup> de Revel n'occupera jamais la charge de supérieure, mais cela s'explique par ses multiples activités annexes dont celle, très accaparante, d'être membre actif de la Compagnie de la Propagation de la Foi.

### **E- M<sup>me</sup> de Revel, fer de lance de la Compagnie de la Propagation de la Foi**

La famille de La Croix de Chevrières est à la base de l'institution d'une Compagnie de la Propagation de la Foi à Grenoble. C'est M<sup>me</sup> de Revel, la comtesse de Rochefort et leur frère aîné Jean IV, qui ont désiré mettre sur pied cette organisation destinée à convertir les protestants. Le zèle de la famille pour l'instauration d'une foi commune et universelle ne fait aucun doute. M<sup>me</sup> de Revel occupe dans cette œuvre une place centrale, essentielle à la vie de l'Institut. Catherine Martin a parfaitement raison d'écrire que M<sup>me</sup> de Revel est « l'âme de la Propagation »<sup>215</sup>, car elle est si active qu'on peut légitimement se demander comment elle a pu mener de front autant d'activités charitables. Pour donner au lecteur un aperçu de son action pour la communauté, on peut évoquer les procès-verbaux de la Compagnie de la Propagation de la Foi. Entre le 1<sup>er</sup> mars 1647 et le 13 juillet 1685, le nom de notre dévote apparaît dans 206 procès-verbaux sur 1100<sup>216</sup>. « Infatigable épistolière » selon Catherine Martin<sup>217</sup>, envoyant les lettres à ses propres frais, il fut nécessaire de la dédommager en 1674 tant cela était pesant. Un don effectué par le duc de Lesdiguières permit de la rembourser<sup>218</sup>. En sus des nombreuses charges relatives au gouvernement de sa maison et de celles qui lui sont confiées dans le cadre de sa participation à la Congrégation de la Purification, M<sup>me</sup> de Revel est également assistante à la Compagnie de la Propagation de la Foi en 1657, première assistante en juin 1665, de même que chargée de recevoir les filles et les dépêches. Elle est encore assistante en 1669, 1672, 1677 et 1681 et se voit également chargée du secrétariat en 1681. Le cumul

---

<sup>215</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, op. cit., p. 258.

<sup>216</sup> *Ibid.*

<sup>217</sup> *Ibid.*

<sup>218</sup> AD Isère, 26 H 104 : 12 janvier 1674.

des fonctions est chez M<sup>me</sup> de Revel bel et bien réel. Les registres de la Compagnie de la Propagation de la Foi ne cessent d'ailleurs de la mentionner.

À partir de l'existence de la Compagnie de la Propagation de la Foi, le 8 février 1647, M<sup>me</sup> de Revel se charge en moins d'un mois de fournir douze chambres pour loger les Nouveaux Convertis<sup>219</sup>. L'année suivante, le 3 avril 1648, elle est priée de « continuer ses soins pour obtenir les patentes légitimant l'érection de la Propagation »<sup>220</sup>. L'obtention des Lettres patentes garantissant l'existence juridique et officielle de la Compagnie lui incombe ce qui prouve qu'elle a des relations haut placées et qu'elle va pouvoir se servir de son réseau, réseau tissé depuis l'enfance et enrichi par les nombreuses personnes occupant les bancs de la Congrégation de la Purification. Le 4 juin 1649, il est question pour la Compagnie de trouver un maître capable d'instruire les enfants reçus à la Propagation<sup>221</sup>. M<sup>me</sup> de Revel est toute désignée pour cela. Elle le sera également pour connaître le nombre de places vacantes au collège avignonnais de Roure et savoir combien de Nouveaux Convertis pourront s'y rendre<sup>222</sup>. En mai 1650, elle est chargée, avec son frère Jean IV de La Croix de Chevrières, d'écrire une lettre aux députés du Clergé afin d'obtenir les sommes d'argent nécessaires à la vie de la Propagation<sup>223</sup>. Les affaires diplomatiques lui sont confiées puisque c'est grâce à elle que son frère peut remettre à la Compagnie les Lettres patentes tant désirées<sup>224</sup> et que 800 livres sont octroyées par l'assemblée du Clergé : « M. de Chevrières a fait savoir à la compagnie qu'il a plu à Messieurs de l'assemblée du Clergé de France d'accorder à ceste compagnie par les soins et sollicitations de Madame de Revel la somme de 800 livres qu'ils ont fait délivrer à ladite dame à Paris »<sup>225</sup>. La position de la comtesse de Rochefort et de M<sup>me</sup> de Revel à la cour a certainement permis à la Compagnie de la Propagation de la Foi d'obtenir de quoi subsister grâce aux généreux dons alloués par la régente. M<sup>me</sup> de Revel se déplace souvent à Paris pour la Compagnie de la Propagation de la Foi. Ainsi, en 1655, elle prend son carrosse et ses affaires et part pour Paris afin de recevoir la pension de 1 500 livres qui était due pour l'année 1654 ainsi que les arrérages des deux années

---

<sup>219</sup> AD Isère, 26 H 101, f°2r°.

<sup>220</sup> *Ibid.*, f°15 r°.

<sup>221</sup> *Ibid.*, f°24r°.

<sup>222</sup> *Ibid.*, f°24v°.

<sup>223</sup> *Ibid.*, f°31r°.

<sup>224</sup> *Ibid.*, f°32r°.

<sup>225</sup> *Ibid.* f°34v°.

précédentes<sup>226</sup>. M<sup>me</sup> de Revel investit toute sa personne dans cette œuvre et n'hésite pas à faire de nombreux kilomètres en carrosse pour rendre service à la Compagnie.

En 1656, lorsqu'il est nécessaire de trouver un logement pour établir la Maison de la Propagation, c'est encore M<sup>me</sup> de Revel qui propose la maison du sieur Bérard, située rue Saint-Jacques, près de la porte de Bonne<sup>227</sup>. À cette époque, la femme de l'apothicaire, Marie-Antoinette Baron, n'est pas encore membre de la Congrégation de la Purification puisqu'elle le devient le 4 septembre 1660, lors de sa profession (elle sera la 62<sup>e</sup> sœur)<sup>228</sup>. En janvier 1651, sachant M<sup>me</sup> de Revel à Paris, la Compagnie de la Propagation de la Foi lui écrit une lettre pour la « prier d'acheter deux douzaines des statuts de la Propagation »<sup>229</sup>. La Compagnie de la Propagation de la Foi grenobloise compte aussi sur sa perspicacité et son expérience pour « choisir deux des sœurs de la croix des plus saines et des plus robustes pour l'instruction des enfants »<sup>230</sup>. M<sup>me</sup> de Revel est véritablement « l'âme phare » de la Compagnie. Ce sera encore elle qui écrira à son frère pour « l'établissement de la mission des capucins, à Lachau »<sup>231</sup>.

À partir de l'année 1656 et jusqu'en 1675, était lu chaque année le journal de la Compagnie de la Propagation de la Foi tenu par M<sup>me</sup> de Revel<sup>232</sup>. Ce journal était consacré à la notation des conversions et des actions importantes de la Compagnie. On peut ici remarquer que la charge de secrétaire qui lui incombait à la Congrégation de la Purification a certainement dû l'aider à garder des registres propres et organisés pour la Compagnie de la Propagation de La Foi.

Le 11 mars 1656 est évoqué pour la première fois dans l'assemblée, le miracle de l'Osier. M<sup>me</sup> de Revel relate les faits et propose de « prêter son nom » pour l'acquisition de la terre où se trouve l'osier afin d'y faire construire une chapelle. La Compagnie, d'accord au départ, change d'avis et décide de la confier au curé de Poliénas, Jean Moron.

---

<sup>226</sup> AD Isère, 26 H 104 : 18 décembre 1655.

<sup>227</sup> *Ibid.*, f°79.

<sup>228</sup> AD Isère, 26 H 221, f°20r°.

<sup>229</sup> AD Isère, 26 H 101 : 07 janvier 1651.

<sup>230</sup> *Ibid.* : 12 juillet 1653.

<sup>231</sup> *Ibid.* : 29 avril 1655.

<sup>232</sup> AD Isère, 26 H 101 : 29 décembre 1656, 01 février 1659 ; 26 H 102 : 10 janvier 1660, 31 décembre 1660, 31 décembre 1661, 05 janvier 1669 ; 26 H 103 : 10 janvier 1670 ; 26 H 104 : 02 janvier 1672 ; 26 H 106 : 30 décembre 1671, 06 février 1675 cité par Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 335.



Obligée de se rendre à Paris, M<sup>me</sup> de Revel fait promettre qu'à défaut de la chapelle, on érigea dès que possible une croix près de l'osier<sup>233</sup>. Peu de temps après, elle est priée de faire exécuter un tableau de l'Exaltation de la Sainte-Croix pour mettre sur l'autel de la chapelle<sup>234</sup>. Au cours de l'année, elle reçoit une lettre du R. Père Flotte, jésuite à Chambéry, concernant l'union des confréries ou compagnies de la Propagation de cette ville<sup>235</sup>. Le 11 août 1657, « un homme d'honneur qui entend le latin et le pratique » et qui est de confession protestante désire abjurer. Afin de mieux emporter son assentiment, les confrères jugent qu'il faudrait lui accorder le titre de docteur. M<sup>me</sup> de Revel est alors chargée d'écrire à M. de Beauregard pour connaître l'éventuelle possibilité d'accéder aux demandes des confrères à Orange<sup>236</sup>. Un an plus tard se pose le problème de la séparation des filles et des garçons logeant ensemble dans la maison. M<sup>me</sup> de Revel est chargée de pourvoir au logement des garçons<sup>237</sup>. Quant à l'aspect financier, c'est une nouvelle fois vers M<sup>me</sup> de Revel que se tourne la Compagnie de la Propagation de la Foi. En 1659, M. de Nemours décide de léguer 500 livres annuelles à la Compagnie. Il est expressément demandé à M<sup>me</sup> de Revel de placer la moitié de la somme chez un banquier de Lyon pour la faire fructifier<sup>238</sup>.

Les affaires relatives à l'exercice du culte protestant occupent tout autant notre dévote. En mai 1659, la Compagnie se voit informée de l'érection d'un temple à Ponet, actuellement situé dans le département de la Drôme. M<sup>me</sup> de Revel se doit d'écrire à Mgr de Valence pour le faire détruire<sup>239</sup>. Il y a également cet événement où lors d'une procession solennelle, des blasphèmes ont été perpétrés par des personnes de la Religion Prétendue Réformée. M<sup>me</sup> de Revel est alors chargée, avec quelques Dames de son entourage, de faire réparation le lundi suivant<sup>240</sup>.

Lorsque la Compagnie de Lyon voit le jour, M<sup>me</sup> de Revel est en contact avec Antoine du Soleil, chanoine de Lyon. Celui-ci lui écrira à diverses reprises pour connaître

---

<sup>233</sup> AD Isère, 26 H 101, f°82v°.

<sup>234</sup> *Ibid.*, f°103v°.

<sup>235</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 245.

<sup>236</sup> AD Isère, 26 H 101, f°108v°.

<sup>237</sup> *Ibid.*, f°126v°.

<sup>238</sup> *Ibid.*, f°131r°.

<sup>239</sup> AD Isère, 26 H 102 : 10 mai 1659. Ce registre étant non folioté, nous citerons les dates de tenues des assemblées.

<sup>240</sup> *Ibid.* : 10 juillet 1660.

les ressorts de l'affaire de M. Balcet, récemment converti et devenu curé ainsi que membre de la Compagnie lyonnaise<sup>241</sup>.

M<sup>me</sup> de Revel a donc un œil sur tout, y compris sur les enfants de la Compagnie de la Propagation de la Foi de Lyon. En juillet 1662, plus précisément le 24, il est question des vacances d'un nommé Pierre Jacquin qui désire se rendre à Grenoble. La Compagnie demande expressément au secrétaire d'écrire à M<sup>me</sup> de Revel « pour scavoit si elle scait le dessein de Pierre Jacquin » sur ce sujet<sup>242</sup>.

En septembre 1664, M<sup>me</sup> de Revel est de retour dans la capitale dauphinoise où elle fait généreusement don des 7 200 livres qui lui sont dues pour la construction des bâtiments de la Maison de la Propagation de la Foi, rue Saint-Jacques, à Grenoble. Ce don n'est cependant pas sans condition puisqu'elle exige une contrepartie de taille : qu'elle et ses héritiers :

pourront nommer et présenter dès à présent et perpétuellement à l'évêque de Grenoble et à ses successeurs, les veuves ou religieuses destinées à la conduite des Nouveaux Convertis et en faire le choix sans s'obliger à aucun entretien. Si l'on faisait refus à l'avenir d'accepter sa nomination, elle et ses héritiers seraient en plein pouvoir de se faire payer les 7 200 livres<sup>243</sup>.

M<sup>me</sup> de Revel s'arroge ainsi une entière liberté de choix quant aux personnes destinées à remplir ces charges. Elle et ses descendants bénéficient grâce à ce legs, d'un droit de regard total sur la Compagnie de la Propagation de la Foi.

Dans les années suivantes, la Compagnie du Saint-Sacrement est sujette à de nombreux troubles. Le roi décide de la suppression de la Compagnie du Saint-Sacrement ce qui a des répercussions notables sur la tenue des assemblées de la Compagnie de la Propagation de la Foi de Grenoble. Cela se traduit, dans les faits, par une absence de registres, ce qui n'est guère habituel. Cette interruption nous fait perdre un peu de vue M<sup>me</sup> de Revel. On la retrouve toutefois en juin 1666, à Paris. Celle-ci écrit aux Messieurs de la Compagnie de la Propagation de la Foi que le Clergé continuera d'allouer une pension de 200 livres par an à la Compagnie grenobloise<sup>244</sup>. Elle s'intéresse aussi

---

<sup>241</sup> AD Rhône, 45 H 12, cité dans Odile Martin, *La conversion protestante à Lyon (1659-1687)*, Genève, Droz, 1986, p. 257.

<sup>242</sup> AD Rhône, 45 H 12 : 24 juillet 1662 cité par Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 261.

<sup>243</sup> AD Isère, 26 H 102 : 20 septembre 1664.

<sup>244</sup> *Ibid.* : 28 juin 1666.

directement aux trois filles du sieur Thomas dans le dessein de se convertir<sup>245</sup>, comme elle doit également informer une certaine M<sup>me</sup> de Morard, à Tullins, d'une fille qui le souhaite aussi<sup>246</sup>. En décembre 1668, les assemblées tenues chez Marguerite de La Croix de Chevrières, plus connue sous le nom de M<sup>me</sup> de Veysillieu (également 27<sup>e</sup> sœur de la Purification) ont pour objet la subsistance de la demoiselle d'Aubonne, jusqu'alors entretenue par M<sup>me</sup> de Chevrières, autrement dit Marie de Sayve, belle-sœur de M<sup>me</sup> de Revel et 44<sup>e</sup> sœur de la Purification. Toutes les Dames de la Propagation sont priées de donner une demi-pistole pour son entretien<sup>247</sup>. Elles doivent également porter assistance à une demoiselle native de Montélimar récemment convertie<sup>248</sup> et à une nommée Catherine Blémé qui a écrit personnellement à M<sup>me</sup> de Revel pour lui demander d'être logée et mise en condition par ses soins<sup>249</sup>. Les Dames de la Compagnie de la Propagation de la Foi de Grenoble savent aussi venir en aide aux veuves et aux orphelins. Mesdames du Mottet, de Ventavon, de Revel et de Veysillieu promettent ainsi de procurer à une Grenobloise, deux livres de pain par semaine pour sa subsistance ainsi que celle de ses enfants alors « en danger de se pervertir »<sup>250</sup>. Elles pourvoient également en confitures les pauvres de l'hôpital et placent à demeure les filles auparavant logées dans la Maison de la Propagation et suffisamment âgées pour être domestiques<sup>251</sup>. L'une de ces femmes, M<sup>me</sup> Françoise de Fay de Villiers du Mottet est très pieuse et libérale. Ses livres de raison conservés au fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Grenoble<sup>252</sup> permettent de constater qu'elle fut prodigue auprès des pauvres de la ville.

En janvier 1669, M<sup>me</sup> de Revel prend la plume pour écrire à Jacques Galifet, seigneur du Tholonet, demeurant à Aix-en-Provence, « pour tâcher d'avoir les provisions de la Châtellenie de Sainte-Euphémie »<sup>253</sup> puis, en mai, à l'évêque de Nîmes et de Dol, Mgr Anthyme-Denis Cohon, afin qu'il prenne un garçon nommé Olivier que la

---

<sup>245</sup> *Ibid.* : 18 février 1666.

<sup>246</sup> AD Isère, 26 H 103 : 01 décembre 1668.

<sup>247</sup> *Ibid.* : 07 décembre 1668.

<sup>248</sup> *Ibid.* : 29 décembre 1668.

<sup>249</sup> *Ibid.* : 11 janvier 1669.

<sup>250</sup> *Ibid.* : 15 mars 1669.

<sup>251</sup> AD Isère, 26 H 103 : 31 mai 1669.

<sup>252</sup> BM Grenoble, R 7723. Ces livres de raison ont été analysés en totalité à l'exception de l'aspect religieux par M<sup>me</sup> Emmanuelle Navarro, *Laisser une image de soi : le livre de raison de Françoise du Mottet (1666-1724)*, 2 vol., Master I sous la direction de Clarisse Coulomb, Université Pierre Mendès France, Grenoble II, 2007, 143 p. et 59 p.

<sup>253</sup> AD Isère, 26 H 102 : 05 janvier 1669.

Compagnie ne souhaite plus entretenir<sup>254</sup>. Cet ecclésiastique proche du roi Louis XIII est connu pour être l'introducteur des jésuites dans la ville, mais est aussi célèbre pour ses talents d'orateur<sup>255</sup>. Après discussion, le jeune homme est finalement envoyé à Avignon où M<sup>me</sup> de Revel pourvoit pécuniairement au voyage<sup>256</sup>. En juillet de la même année, deux gentilshommes de Saint-Julien s'étaient adressés au Père de Boissieu, car ils souhaitaient se convertir et entrer à la Propagation. La Compagnie y consent et M<sup>me</sup> de Revel se charge alors de les mettre pages chez un seigneur de sa connaissance<sup>257</sup>. L'assemblée suivante à un tout autre objectif. Il s'agit d'élire une dame en remplacement de M<sup>me</sup> de Veysillieu, décédée le 6 juillet 1669<sup>258</sup>. M<sup>me</sup> de Revel prend la place d'assistante et M<sup>me</sup> de Chevrières, sa belle-sœur, celle de sacristaine<sup>259</sup>. En septembre, M<sup>me</sup> de Revel s'occupe de la succession de la demoiselle de La Mothe, son père étant récemment décédé. Pour cela, elle écrit à Die, mais en attendant de savoir quoi faire de cette jeune fille, la loge chez « la Pellissier ». Lors de cette même réunion, il est décidé que M<sup>me</sup> de Revel écrive à M<sup>me</sup> Pellisson concernant Jacques de Genève, serviteur de M<sup>me</sup> de Champigny, lui indiquant que celui-ci veut se convertir<sup>260</sup>. Au mois de décembre 1669 se pose la question de savoir que faire de l'étoffe léguée par M<sup>me</sup> de Veysillieu. La Compagnie décide d'en faire des vêtements pour habiller les garçons de la Maison<sup>261</sup>. M<sup>me</sup> de Revel se charge ensuite de loger chez une veuve, M<sup>me</sup> Montagne, la jeune Olympe, partie pour se marier et qui changeant subitement d'avis, souhaite retourner à la Propagation<sup>262</sup>. Au cours des assemblées suivantes, il est beaucoup question de conversions potentielles. De Genève, de Pont-en-Royans, de Die, de Grenoble, de nombreuses personnes souhaitent abjurer et c'est à chaque fois M<sup>me</sup> de Revel qui est chargée de s'enquérir de la situation. Le 21 février 1670, par exemple, une famille entière de 17 à 19 personnes souhaite embrasser le catholicisme. La première prévenue est M<sup>me</sup> de Revel qui se charge de faire un compte-rendu à ses confrères et consœurs<sup>263</sup>. En avril 1670, M<sup>me</sup> de Revel loge dans une maison

---

<sup>254</sup> AD Isère, 26 H 103 : 31 mai 1669.

<sup>255</sup> François Duine, *Un politique et un orateur au XVII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, F. Simon, 1902, 72 p.

<sup>256</sup> *Ibid.* : 21 juin 1669.

<sup>257</sup> *Ibid.* : 07 juillet 1669.

<sup>258</sup> AD Isère, 26 H 221, f°117r°.

<sup>259</sup> AD Isère, 26 H 103 : 14 juillet 1669.

<sup>260</sup> *Ibid.* : 27 septembre 1669.

<sup>261</sup> *Ibid.* : 06 décembre 1669.

<sup>262</sup> *Ibid.* : 03 janvier 1670.

<sup>263</sup> *Ibid.* : 21 février 1670.

Jacques Guigou, natif de Genève, pour qu'il y reçoive une instruction<sup>264</sup>. On lui enjoint encore d'écrire à divers ecclésiastiques comme Mgr de Genève et le Père de Boissieu afin d'obtenir six places au collège des Savoyards pour six gentilshommes en attente de conversion<sup>265</sup>. M<sup>me</sup> de Revel s'occupe ensuite de prévenir M. le président de Beauchêne, autrement dit Gabriel Prunier de Saint-André, époux d'Anne II de La Croix de Chevrières, 66<sup>e</sup> sœur de la Congrégation de la Purification, des réparations à effectuer à Terralière avant que ne s'ouvre la session parlementaire<sup>266</sup>. Le domaine de Terralière se situe à Saint-Martin-d'Hères et fut légué à la Compagnie de la Propagation de la Foi le 15 mars 1663 par Françoise de Barzemont, alors veuve de messire Jean Audeyer, conseiller du roi et président au Parlement de Dauphiné<sup>267</sup>. Cette dame était jadis une bienfaitrice de la Compagnie de la Propagation de la Foi de Grenoble puisque M<sup>me</sup> de Revel avait reçu 300 livres de sa part des mains de Vincent Balme, chanoine de l'église cathédrale Notre-Dame de Grenoble et directeur de la Compagnie à ce moment-là<sup>268</sup>. Le capital foncier et immobilier de la Compagnie grenobloise ne cessait donc de s'agrandir...

Le 28 décembre 1671, M<sup>me</sup> de Revel est une nouvelle fois chargée de remettre des mémoires pour le fond des nouveaux convertis de Genève<sup>269</sup>. Le lecteur se rend compte de l'activité intense de M<sup>me</sup> de Revel et de la place centrale qu'elle occupe à la Compagnie de la Propagation de la Foi de Grenoble.

En 1673, M<sup>me</sup> de Revel s'adresse à Louis de Simiane, abbé de La Coste, pour obtenir le renouvellement des Indulgences de la Compagnie. Si elle s'adresse à lui, ce n'est pas le fruit du hasard. M. de Simiane est non seulement un parent d'une Dame de la Congrégation de la Purification, Louise du Faure, 14<sup>e</sup> sœur, mais c'est aussi lui qui avait auparavant obtenu des Indulgences pour les Dames de la Purification.

La même année 1673, M<sup>me</sup> de Revel est mandatée par la Compagnie auprès de M. Dufresne pour qu'il retire « son fils de la maison qui l'a gardé et en a pris soin pendant

---

<sup>264</sup> *Ibid.* : 11 avril 1670.

<sup>265</sup> *Ibid.* : 19 septembre 1670.

<sup>266</sup> *Ibid.* : 18 avril 1670.

<sup>267</sup> Extrait de *Mémoires Vives*, n°2, juin 1996, disponible sur le site officiel de la mairie de Saint-Martin-d'Hères :

<http://www.saintmartindheres.fr/index.php/sport-culture/menu/culture/patrimoine/histoire/527-la-ferme-chanas>

<sup>268</sup> AD Isère, 3 E 7795, f°269r°-270r°.

<sup>269</sup> AD Isère, 26 H 106 : 30 décembre 1671.

plus de quatre ans »<sup>270</sup>. L'enfant et ses frères et sœurs étaient jusqu'à présent confiés à la Compagnie qui, en 1673, souhaite s'en décharger.

L'année suivante, M<sup>me</sup> de Revel doit écrire à M. du Tholonet et lui faire parvenir « le mémoire qui lui a été remis pour la vente du domaine de M<sup>lle</sup> de Beaurepaire à Lourmarin »<sup>271</sup>, comme elle dût demander « à Monseigneur de Genève son agrément pour faire courir sa lettre aux fins de demander aux autres compagnies quelque contribution à son zèle »<sup>272</sup>. Le prélat genevois était alors en proie à des difficultés concernant les nouveaux convertis<sup>273</sup> et M<sup>me</sup> de Revel était son intermédiaire privilégiée. Le 2 août 1675, l'assemblée réunie évoque le cas d'une demoiselle protestante de noble lignée qu'il faut mener à Grenoble. M<sup>me</sup> de Revel est invitée à écrire au seigneur de Lemps pour qu'il constitue une escorte afin de garantir la protection de la jeune demoiselle<sup>274</sup>.

En février 1676, M<sup>me</sup> de Revel est absente deux fois de suite aux assemblées de la Propagation de la Foi ce qui laisse ses confrères et consœurs dans l'inquiétude. La Compagnie charge alors M<sup>me</sup> de Villebois de s'enquérir de la situation<sup>275</sup>. Nous ne connaissons pas les motifs de cette absence, sans doute M<sup>me</sup> de Revel était souffrante à ce moment-là. Ses yeux étaient l'objet de toute son attention, celle-ci étant souvent atteinte de fluxion.

Le 29 octobre 1677, M<sup>me</sup> de Revel s'adresse à la duchesse de Savoie pour lui demander son approbation au sujet de la nomination d'un boursier au collège Saint-Nicolas d'Avignon faite par l'évêque de Grenoble, Étienne Le Camus<sup>276</sup>. Quinze jours plus tôt, elle avait correspondu avec M<sup>lle</sup> Melchionne de Miltre, nouvellement agrégée à la Compagnie de la Propagation de la Foi d'Aix-en-Provence, « pour tirer Louise Courier des occasions suspectes où elle est exposée ou pour lui faire perdre ses mauvaises inclinations »<sup>277</sup>.

---

<sup>270</sup> AD Isère, 26 H 104 : 07 janvier 1673.

<sup>271</sup> *Ibid.* : 08 juin 1674.

<sup>272</sup> *Ibid.* : 14 septembre 1674.

<sup>273</sup> Catherine Martin, *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685)...*, *op.cit.*, p. 275.

<sup>274</sup> AD Isère, 26 H 104 : 02 août 1675.

<sup>275</sup> *Ibid.* : 14 février 1676.

<sup>276</sup> *Ibid.* : 29 octobre 1677.

<sup>277</sup> *Ibid.* : 16 octobre 1677.

En 1678, M<sup>me</sup> de Revel, âgée de 65 ans, est toujours aussi active. Sa fluxion aux yeux a disparu. Elle s'occupe alors de la création d'une filiale de la Compagnie de la Propagation de la Foi dans le duché de Savoie, à Turin, pour laquelle elle est chargée de dresser « une minutte des règles qu'il convient estre observées par la congrégation de la propagation que l'on établit dans cette ville »<sup>278</sup>. La même année, elle envoie les règlements de la Propagation de la Foi de Paris à M<sup>r</sup> de Doncieu pour l'établissement de la maison de Thonon<sup>279</sup>. Elle est aussi envoyée, aux côtés de M<sup>r</sup> Lemaistre, pour « faire compliment à Monseigneur l'évêque de Nîmes pour luy demander l'honneur de sa présence en la prochaine assemblée »<sup>280</sup>. La démarche aboutit puisque l'évêque est présent à l'assemblée quinze jours plus tard<sup>281</sup>. En 1680, M<sup>me</sup> de Revel fait de même pour une filiale de la Compagnie que l'on souhaite ériger à Toulouse<sup>282</sup>, mais qui ne verra, semble-t-il, jamais le jour.

Quatre ans plus tard, en 1684, M<sup>me</sup> de Revel est toujours en relation avec la Compagnie parisienne. Elle doit écrire, avec M. l'abbé de Lescot, aux directeurs parisiens afin qu'ils reçoivent avec honneur le sieur de Pluviane d'Ambel<sup>283</sup>. M<sup>me</sup> de Revel a donc un droit de regard sur tout ce qui concerne la Compagnie de la Propagation de la Foi : le recrutement des membres, les nouveaux convertis, le catéchisme, les placements des enfants.

M<sup>me</sup> de Revel est une femme active, dynamique, zélée, qui met ses relations personnelles au service de Dieu et pour sa gloire. Elle ne s'embarrasse pas des tracasseries de la vie et de ses souffrances, mais pense constamment à œuvrer pour la Compagnie de la Propagation de la Foi qu'elle a créée en famille. Le réseau de la Compagnie de la Propagation de la Foi s'étend à mesure que M<sup>me</sup> de Revel avance ses pions. Il est impossible ici, dans le cadre de ce travail, d'évoquer l'ensemble des démarches effectuées par M<sup>me</sup> de Revel au cours de sa vie. Nous nous bornons donc à retracer ces quelques éléments et événements clés qui permettent toutefois au lecteur de cerner davantage la personnalité militante de cette dévote.

---

<sup>278</sup> *Ibid.* : 22 avril 1678.

<sup>279</sup> *Ibid.* : 14 janvier 1678.

<sup>280</sup> *Ibid.* : 18 mars 1678.

<sup>281</sup> *Ibid.* : 26 mars 1678.

<sup>282</sup> AD Isère, 26 H 106 : 02 juin 1680.

<sup>283</sup> AD Isère, 26 H 107 : 18 juin 1684.

Nous souhaitons, dans les lignes qui suivent, évoquer les liens étroits unissant la famille de La Croix de Chevrières et en particulier M<sup>me</sup> de Revel, avec une femme de son temps ayant connu le grand monde avant de prononcer ses vœux et d'être une religieuse active : Jeanne Chézard de Matel, fondatrice de l'Ordre du Verbe Incarné.

### F- M<sup>me</sup> de Revel et le Verbe Incarné

M<sup>me</sup> de Revel est toujours discrète, mais omniprésente auprès de Jeanne Chézard de Matel lorsqu'elle est en visite dans la capitale dauphinoise. Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, son nom n'est que peu apparu dans les ouvrages consacrés à l'Ordre du Verbe Incarné. La famille de La Croix de Chevrières, en la personne de Claude de Chissé et de ses deux filles, a soutenu et protégé la Mère de Matel à diverses reprises, nous l'avons déjà souligné. Une édition de la *Vie* de la fondatrice de l'Ordre parue au XVIII<sup>e</sup> siècle en est le témoin<sup>284</sup>. Il importe cependant ici de rappeler plus en détails l'aide apporté par ces femmes à la future religieuse. Arrivée à Lyon en 1627, l'avant-veille de l'Ascension, Jeanne Chézard de Matel se rend sur les recommandations du P. Dupont au Collège de la Compagnie de Jésus pour s'entretenir avec le R. P. Voisin au sujet de l'installation d'un monastère dans la ville de Roanne. Ce dernier la confie immédiatement à Claude de Chissé (appelée la comtesse de Chevrières dans l'ouvrage) qui pourvoie à toutes les nécessités temporelles de la jeune femme et la loge, des semaines durant, dans sa demeure lyonnaise<sup>285</sup>. Claude de Chissé fait davantage pour Jeanne Chézard de Matel : elle lui obtient une audience auprès de l'archevêque de Lyon et sollicite le comte d'Eveine afin qu'il obtienne l'assentiment du prélat pour qu'elle puisse réunir quelques religieuses dans une maison<sup>286</sup>. La rencontre est fixée pour le mardi de Pentecôte. Ce jour-là, un carrosse emmène au Palais le comte d'Eveine, Jeanne Chézard de Matel, Claude de Chissé et Mesdames de Beauregard et de Charron. L'entretien est favorable puisque l'archevêque approuve l'érection de la Congrégation à Roanne et demande aux jésuites d'en prendre la direction<sup>287</sup>. L'archevêque propose également à Jeanne Chézard de Matel de prendre place dans le carrosse de son neveu qui part prochainement pour Paris. Roanne étant sur sa route, le protonotaire se fera une joie de l'y conduire. Jeanne Chézard de

---

<sup>284</sup> *La Vie de la vénérable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel, op.cit.*, éd. 1743, 541 p. L'ouvrage consulté est celui disponible à la BM de Grenoble sous la cote L. 9819.

<sup>285</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>286</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>287</sup> *Ibid.*, pp. 67-70.



Matel ne sait pas si elle doit ou non accepter une telle offre. Elle demande conseil auprès de son directeur de conscience, le R. P. Voisin. Ce dernier n’y voit aucun inconvénient. Le recteur du collège des jésuites l’incite même à établir l’Ordre à Lyon non sans avoir demandé l’avis de Claude de Chissé, qui opine<sup>288</sup>. Claude de Chissé, mère de M<sup>me</sup> de Revel et de la comtesse de Rochefort, est une personne influente auprès des jésuites de Lyon et de Jeanne Chézard de Matel, pour qui l’avis compte. Si l’auteur de la *Vie* de la fondatrice ne mentionne plus Claude de Chissé avant l’établissement du monastère de Grenoble, en revanche, il fait référence à des personnes qui ont côtoyé les Dames de la Purification. Nous retrouvons ainsi un jésuite que nous connaissons : le P. Jean Arnoux. En août 1628, alors que la peste sévit à Lyon, les Pères Voisin et Arnoux envoient une lettre à Jeanne Chézard de Matel la priant de sortir de la ville pour se réfugier à la campagne. Afin qu’elle accepte de partir, ils joignent à leur lettre un billet du P. Jacquinod (alors recteur de la maison professe de Paris) dont l’influence sur la Mère de Matel est notoire<sup>289</sup>. Quelques jours plus tard, le P. Arnoux se déplace en personne au Gourguillon pour informer la Mère de Matel que M. et M<sup>me</sup> de Pure lui offrent l’hospitalité dans leur château de Bermont, près de Roanne. La Mère de Matel y demeurera du 14 septembre à la fin du mois d’octobre 1628. Elle mettra ce séjour à profit en réformant les religieuses de Dorieu qui entreront par la suite au couvent de la Visitation de Lyon, nommé « l’Anticaille »<sup>290</sup>. Dans ce laps de temps, une correspondance épistolaire est entretenue par la Mère de Matel et le P. Jacquinod. Celui-ci l’informe à la Toussaint qu’il souhaite la voir à Paris. Sans ressources, la Mère de Matel ne peut entreprendre ce voyage. Son hôte généreux, M. de Pure, s’acquitte de tous les frais du voyage et l’escorte lui-même jusqu’à Paris. En chemin, les conditions sont telles que la Mère de Matel tombe malade. Arrivée à Orléans, à bout de forces, elle est contrainte de se reposer quelque temps. M. de Pure, qui ne peut retarder son voyage, la confie alors au recteur du collège jésuite d’Orléans et informe le P. Jacquinod des dernières nouvelles la concernant<sup>291</sup>. Rétablie grâce aux soins prodigués par les deniers du lieutenant criminel Omin, la Mère de Matel peut enfin reprendre la route et atteindre Paris le 29 novembre 1628. Elle y trouve des protectrices en la personne de la duchesse de la Rocheguyon, de la marquise de la Lande et de M<sup>lle</sup> de Longueville, mais aussi une adversaire redoutable en celle de M<sup>me</sup> de Sainte-

---

<sup>288</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>289</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>290</sup> *Ibid.*, pp. 85-89.

<sup>291</sup> *Ibid.*, pp. 89-90.

Beuve, convaincue que l'implantation de l'Ordre du Verbe Incarné serait néfaste aux ursulines<sup>292</sup>. La Mère de Matel devra faire face durant des décennies à de nombreuses oppositions. La marquise de la Lande, lassée de toutes les difficultés rencontrées pour obtenir la Bulle d'édification, lui ôtera son soutien<sup>293</sup>. Après quatre années passées à Paris dans un tumulte incessant, les religieuses de Lyon réclament leur « Mère ». Sur le point d'obtenir la bulle de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi (frère de Hippolyte de Gondi, future 20<sup>e</sup> sœur de la Purification) qui le lui a promis dans un délai de quatre mois, la Mère de Matel pense qu'il serait prudent de rester. Ne sachant que faire, elle demande une nouvelle fois conseil au P. Jacquinod et à ses protectrices qui insistent pour qu'elle parte au plus tôt. Les déclarations alarmantes de la marquise de Beauregard venue lui rendre visite emportent ses dernières résistances. Elle décide donc de partir avec trois de ses religieuses le 29 novembre 1632 et gagne Lyon le samedi 11 décembre, où l'attend une nouvelle fois, le carrosse de M. de Pure<sup>294</sup>. À Lyon, elle ne ménage pas ses efforts ni ses relations pour obtenir une Bulle d'érection pour le monastère qu'elle souhaite ériger dans la ville. C'est chose faite vers la fin de l'année 1634, mais le plus dur reste à faire : convaincre le cardinal de Richelieu de la signer, farouchement opposé à l'Ordre. La parente du cardinal, M<sup>me</sup> de Beauregard, est fort zélée pour l'Ordre de la Mère de Matel. Non seulement elle insère son nom dans la supplique écrite au nonce romain en vue d'obtenir la Bulle, mais elle offre également 12 000 écus pour fonder le monastère<sup>295</sup>. Le cardinal en prend ombrage et tente de la dissuader. M<sup>me</sup> de Beauregard tient tête et propose, en dépit des circonstances, de soumettre la bulle à Son Éminence, qui la refuse. Dès lors, la Mère de Matel est sans espoir. Une visite reçue au Gourguillon va lui redonner le courage d'entreprendre de nouvelles démarches : le P. Jean-Baptiste Guesnai, du collège jésuite d'Avignon, proche du vice-légat Frédéric Sforza, lui propose de venir en Avignon fonder une maison<sup>296</sup>. La Mère de Matel envoie Marguerite de Gibalin sur place et part quinze jours plus tard, le 17 novembre 1639. Un accueil chaleureux lui est réservé et M<sup>me</sup> de Vedene s'assure de la mener au Palais afin de lui présenter le vice-légat<sup>297</sup>. La Mère de Matel ne rencontre pas de fortes résistances et obtient rapidement gain de cause. Le premier monastère de l'Ordre voit donc le jour et la Mère de Matel souhaite que Mgr

---

<sup>292</sup> *Ibid.*, pp. 100-125.

<sup>293</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>294</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>295</sup> *Ibid.*, pp. 151-154.

<sup>296</sup> *Ibid.*, pp. 186 et s.

<sup>297</sup> *Ibid.*, p. 196.

Cohon, évêque de Nîmes, procède à la cérémonie de vêtue de ses religieuses. Rassurée, la Mère de Matel repart pour le Gourguillon. Là-bas, elle reçoit le 1<sup>er</sup> décembre 1641, la visite du cardinal de Richelieu qui se saisit de tous ses écrits et lui demande instamment de tout recommencer ; ce qu'elle fait avec diligence<sup>298</sup>. Un an plus tard, elle reçoit la visite de M<sup>me</sup> de Revel et de M. de Saint-Robert qui, dans de précédentes lettres, avaient insisté pour que Grenoble soit la prochaine ville à être dotée d'un monastère du Verbe Incarné<sup>299</sup>. La correspondance de la « grande mystique lyonnaise »<sup>300</sup> publiée par Mgr Léon Cristiani<sup>301</sup> (dont il a également publié la *Vie*) prouve qu'elle entretenait avec M<sup>me</sup> de Revel des échanges depuis 1640. Obéissante, la Mère de Matel souhaite obtenir l'autorisation du cardinal de Richelieu avant d'entreprendre ce voyage pour la capitale dauphinoise. Le cardinal de Lyon ne s'y opposant pas, la Mère de Matel prend place aux côtés de M<sup>me</sup> de Revel dans le carrosse qui les mène à Grenoble<sup>302</sup>. La *Vie* et la correspondance sont unanimes pour dire que la Mère de Matel fut hébergée chez M<sup>me</sup> de Chaulnes, autrement dit chez une consœur de M<sup>me</sup> de Revel, congréganiste de la Purification, Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur. La *Vie* de la fondatrice insiste même sur la précipitation de M<sup>me</sup> de Revel d'en informer sa sœur et sa mère<sup>303</sup>. Quant à la correspondance, elle témoigne de l'estime éprouvée par la Mère de Matel pour M<sup>me</sup> de Revel et son époux, Félicien III Boffin, qu'elle recommande au chancelier Séguier : « Ils sont du nombre des bons esprits qu'on veut opprimer. Ils sont de vrais propagateurs de la foi. Ils ont de plus une singulière inclination d'établir la gloire du Verbe Incarné partout. Leur grand désir est de procurer un couvent de son Ordre à Grenoble »<sup>304</sup>. Ces quelques lignes adressées à l'ami de Valentin Conrart, l'abbé de Cérisy, M. Germain Habert, témoignent du zèle du couple pour l'Ordre qu'elle a instauré. Seulement, c'est cette année-là que M<sup>me</sup> de Revel perd son époux, ce qui ne l'empêche pas de continuer à prodiguer des conseils à Jeanne Chézard de Matel et surtout de faire en sorte qu'un couvent puisse effectivement être érigé à Grenoble. Une lettre écrite de

---

<sup>298</sup> *Ibid.*, pp. 227-230.

<sup>299</sup> *Ibid.*, p. 245.

<sup>300</sup> Mgr Léon Cristiani, *Une grande mystique lyonnaise : Jeanne Chézard de Matel, fondatrice du Verbe Incarné et du Saint Sacrement (1596-1670)*, Lyon, Vitte, 1947, 79 p.

<sup>301</sup> Mgr Léon Cristiani, *Jeanne Chézard de Matel. Roanne 1596-Paris 1670, Biographie spirituelle d'après les sources, op.cit.*

<sup>302</sup> *La Vie de la vénérable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel, op.cit.*, éd. 1743, p. 245.

<sup>303</sup> *Ibid.*, pp. 245-246.

<sup>304</sup> Mgr Léon Cristiani, *Jeanne Chézard de Matel. Roanne 1596-Paris 1670, Biographie spirituelle d'après les sources, op.cit.*, pp. 128-129.

Grenoble, datée du 22 février 1643, est particulièrement instructive quant au procédé employé par M<sup>me</sup> de Revel pour arriver à ses fins :

Je ne sais ce que vous aurez pensé de mon silence et si, de Lyon, on vous aura donné avis que Madame de Revel accompagnée de M. de Croisil, son beau-frère et de M. de Saint-Robert, tous deux très pieux bénéficiaires, me vint enlever secrètement, pour me mener avec elle, inconnue, dans Grenoble, pour y établir une maison du Verbe Incarné. Elle avait trouvé une invention qui est celle de gagner M. de Grenoble sans se nommer elle-même. Elle lui fit espérer, sans m'en avoir rien dit, que s'il faisait cet établissement, il ferait un très grand plaisir à la reine et à Mgr le chancelier. Mgr de Grenoble, qui s'était rebuté de tout ce qu'on lui avait pu dire, avant de lui proposer la reine et Mgr le chancelier dit qu'en considération de sa bonne maîtresse et de Mgr le chancelier, il recevrait cet établissement de grand cœur et qu'il voudrait que mon dit seigneur lui témoignât par une lettre, de lui en savoir gré. Cette dame, zélée, sans le paraître, lui fit dire par un Président (au Parlement) qui ne la nomma point, qu'il était très assuré que Mgr le chancelier l'en remercierait. Ce Président M. de Chosnes [lire M. de Chaulnes] lui dit des merveilles de votre Mère et lui fit voir l'Excellence de la grâce que le P. Gibalin m'avait fait donner à Madame de Revel et par ma secrétaire. Mgr de Grenoble fut ravi et désira de me voir. Ce Président lui fit espérer de me mander et que je logerais chez lui, où je suis depuis mardi dernier (15 février 1643). Soudain que Mgr de Grenoble sut que j'étais en sa ville, une sainte impatience le pressa de prier M. de la Bâtie, qui est autrement nommé M. le Président de Chaulnes, qui est le même où je suis logée, de me conduire à l'évêché ou de me faire conduire par Madame sa femme, ce qu'elle fit. Mgr de Grenoble me reçut avec tant de témoignages de joie que je la puis exprimer<sup>305</sup>.

Cette lettre est d'un grand intérêt puisqu'elle nous permet de connaître les personnes qui ont hébergé Jeanne Chézard de Matel lors de sa venue à Grenoble, mais aussi celles qui ont été en relation avec elle durant son séjour. Le premier cité est M. du Croisil, beau-frère de M<sup>me</sup> de Revel<sup>306</sup>, qui a beaucoup aidé les Dames à implanter une filiale de leur Congrégation en Bretagne. Il est chargé d'être le Père spirituel du nouveau monastère du Verbe Incarné, tâche qui lui incombera pendant trente ans<sup>307</sup>. Futur membre de la Compagnie du Saint-Sacrement et de la Propagation de la Foi, il est souvent présent aux côtés de M<sup>me</sup> de Revel. La seconde personnalité est M. de Saint-Robert autrement dit, Antoine de Garcin. La lettre informe également que ses hôtes furent M. de Chaulnes et sa femme autrement dit, Claude de Chaulnes et Marguerite de Chissé de La Marcousse, 12<sup>e</sup> sœur. Ce sera d'ailleurs par ses soins que la Mère de Matel sera menée en carrosse auprès de Pierre Scarron. Ce qui étonne le lecteur dans le contenu de cette lettre est la crédulité du prélat. M<sup>me</sup> de Revel s'efface en faisant preuve d'ingéniosité pour que l'évêque ne

---

<sup>305</sup> *Ibid.*, p. 191.

<sup>306</sup> *La Vie de la vénérable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel, op.cit.*, éd. 1743, p. 246. Dans cette *Vie*, il est fait mention de « Monsieur de Bouffin, frère de la comtesse » ; or il s'agit du frère de son époux, Félicien Boffin.

<sup>307</sup> Mgr Léon Cristiani, *Jeanne Chézard de Matel. Roanne 1596-Paris 1670, Biographie spirituelle d'après les sources, op.cit.*, p. 191.

découvre pas la véritable identité de celle qui souhaite implanter un couvent de l'Ordre. M<sup>me</sup> de Revel n'a qu'à évoquer le nom de la reine, Anne d'Autriche, et celui du chancelier Pierre Séguier, pour emporter l'assentiment de l'évêque. Cela prouve que l'évêque est facile à convaincre d'une part, et que M<sup>me</sup> de Revel est suffisamment connue de la reine pour oser utiliser son nom à son avantage, d'autre part. La manière dont M<sup>me</sup> de Revel procède pour amener la mystique en ville est profondément révélatrice de sa personnalité. C'est secrètement que M<sup>me</sup> de Revel agit. Selon les propres termes de Jeanne Chézard de Matel, M<sup>me</sup> de Revel est « zélée, sans le paraître » : c'est une femme habile qui sait cacher ce qu'elle est quand bon lui semble. Trois jours plus tard, la Mère de Matel rédige une nouvelle lettre où il est encore question de M<sup>me</sup> de Revel et des personnes qui la sollicitent :

Je suis dans une continuelle confusion des bontés de Mgr de Grenoble qui m'envoie tous les matins son carrosse avec un page, pour me mener à l'évêché, où il me confesse et communie lui-même tous les jours, disant journellement la messe, quoiqu'il soit infirme. Il semble qu'il n'ait rien en terre de si cher que votre Mère [...] Je suis visitée quasi-continuellement, quoique je fasse pour être inconnue. Je suis manifestée plus que je ne veux. Il faut que j'endure les civilités des personnes pieuses qui sont poussées d'un saint zèle [...] Mgr de Grenoble m'a envoyé, pour la seconde fois en ce jour, son carrosse, pour voir, avec Madame de Revel ce qui se pourra faire pour rendre muets nos contredisants qui s'ahurtent à demander des patentes... Il faut, s'il vous plaît que mon Père (le chancelier) nous envoie des lettres... Je n'ose pas le presser, mais l'on me dit qu'il le faut faire, pour ne point donner l'avantage à nos ennemis de censurer des desseins pieux<sup>308</sup>

Jeanne Chézard de Matel est véritablement assaillie par les visites continues des pieuses dames de la ville. Il est fort probable que les Dames de la Purification en fassent partie, mais ce qui importe ici est le secours apporté par M<sup>me</sup> de Revel à la Mère de Matel. Ensemble, elles trouvèrent des solutions pour empêcher que les adversaires de leur projet ne puissent leur nuire. La Mère de Matel rencontre ainsi les mêmes problèmes que les Dames de la Purification peu d'années auparavant. M<sup>me</sup> de Revel, l'ayant vécu, peut lui prodiguer des conseils fort utiles et est suffisamment informée sur les personnes qui pourraient l'aider à concrétiser son vœu. Elle a certainement aussi beaucoup d'influence sur les personnalités du milieu dévot grenoblois. Le 27 février 1643, la Mère de Matel demande aux consuls l'autorisation d'établir dans la ville un monastère de religieuses sous le titre du Verbe Incarné. Cela lui est accordé à condition que le monastère ne soit jamais à la charge de la ville<sup>309</sup>. Dès le mois suivant, grâce à l'intervention de la reine,

---

<sup>308</sup> *Ibid.*

<sup>309</sup> AM Grenoble, BB 108 : Délibérations consulaires.

des patentes furent expédiées officialisant ainsi la fondation du quatrième monastère de l'Ordre<sup>310</sup>. M<sup>me</sup> de Revel s'est-elle personnellement adressée à la reine pour obtenir ces Lettres ? C'est fort probable si l'on tient compte de la position de M<sup>me</sup> de Revel et de sa sœur à la cour. Les contacts entre les deux femmes datent-ils de cet épisode ? C'est aussi tout à fait possible. Cependant, malgré l'intervention de la reine et de M<sup>me</sup> de Revel, de vives oppositions subsistent. Les Lettres patentes ne furent enregistrées au Parlement de Grenoble que le 2 mai suivant. L'autorisation enfin obtenue, il ne reste qu'à leur trouver un logement et des recrues. Un contrat de vente daté du 16 juin 1644 indique que les religieuses s'installeront au logis dit « du Dauphin » qui est composé d'une maison, d'un jardin et de dépendances, situé sur la place Grenette, auprès de la maison de noble Jacques Pourroy, seigneur de Voissant, dite la tour Perse, moyennant la somme de 12 000 livres<sup>311</sup>. M<sup>me</sup> de Revel, souhaitant aider les religieuses à obtenir le logement, avancera 10 % de la somme soit 1 200 livres, que ces dernières lui rembourseront six mois plus tard, le 23 janvier 1645<sup>312</sup>.

Pour se rendre compte de l'implication réelle de M<sup>me</sup> de Revel au profit du Verbe Incarné, il faut se plonger dans les sources et en particulier, dépouiller les registres des notaires. La quête s'avère fructueuse. La signature de M<sup>me</sup> de Revel est systématiquement présente au bas des actes passés en faveur du Verbe Incarné alors qu'elle n'est ni procuratrice ni explicitement mentionnée en tant que témoin. Lors de la réception d'Isabeau Girin, le 20 novembre 1643 au matin, une dot de 1 650 livres est demandée dont 1 500 livres le jour de la profession. Les témoins présents sont Gaspard Boffin, M. de Saint-Robert et Jacques du Pré. M<sup>me</sup> de Revel est donc absente. Arrivée dans l'après-midi, celle-ci insatisfaite de ce qui vient d'être conclu dans la matinée, demande au notaire de rédiger un nouvel acte stipulant qu'elle apporterait son aide pécuniaire à la jeune novice :

[M<sup>me</sup> de Revel] déclare être véritable de la somme de mil cinq cent livres tout présentement constituée en deniers clairs par honnête femme Françoise Maçon, veuve de feu sieur Girin à honnête Isabeau Girin, sa fille, par le contrat de sa réception de religieuse dans le Monastère du Verbe Incarné de cette ville. Elle a promis d'en payer de ses deniers la somme de huit cent livres qu'elle a donné et donne par le présent à

---

<sup>310</sup> Roger Limouzin-Lamothe, « Les origines de l'Ordre du Verbe Incarné », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 26, n°110, 1940, pp. 35-57. Ici, p. 44. Du même auteur, *Jeanne de Matel et la religion du verbe incarné*, Issoudun, Laboureur et C<sup>ie</sup>, 1940, 92 p.

<sup>311</sup> AM Grenoble, GG 209 : Séminaires (1644-1765).

<sup>312</sup> AD Isère, 3 E 7789, f°18r°-19v° : 23 janvier 1645.

ladite Isabeau Girin en considération de ladite réception et pour faciliter icelle à cause que ladite Maçon n'avoit moyen de lui donner que sept cent livres [...] A cette cause, ladite dame de Revel agréablement pour elle et les siens a promis, promet et s'oblige de payer et délivrer comptant en deniers clairs à la décharge et acquittement de ladite Maçon auxdites dames religieuses la somme de huit cent livres le jour de la profession de ladite Isabeau Girin<sup>313</sup>

M<sup>me</sup> de Revel souhaite une fondation pérenne de l'Ordre et se sent peut-être obligée de venir compléter la dot de la jeune femme. Elle a pu également faire cela par pure charité. C'est ce qui ressort de l'acte de réception de Madeleine Fayolle. Cette jeune fille, fiancée au protestant Isaac Fayolle, désire se faire religieuse. M<sup>me</sup> de Revel intervient immédiatement pour faciliter la réception en apportant sa contribution en espèces sonnantes et trébuchantes :

Réception au monastère du Verbe Incarné d'honnête Madeleine Fayolle, fiancée de Mr Isaac Fayolle, armurier de cette ville qui s'est personnellement constituée et pour donner moyen aux dames religieuses d'entretenir ladite prétendante en attendant que ses droits soient liquidés s'est aussi personnellement constituée dame Jeanne de la Croix de Chevrières, veuve du feu seigneur de Revel laquelle pour faciliter la réception par charité promet et s'oblige de payer chaque année la somme de cent livres à chaque jour et fête de St Pierre jusqu'à ce que les droits soient entièrement payés et liquidés où elle sera déchargée des cent livres de pension et promet encore de fournir les ameublements, cierges et habits nécessaires à la réception et lors de la profession de Madeleine Fayolle<sup>314</sup>.

M<sup>me</sup> de Revel s'implique personnellement dans l'œuvre. Elle pourvoit également, avec la complicité de M<sup>me</sup> de Veyssilieu, à la subsistance de Jeanne Arthaud, fille de Jacques Arthaud, procureur au bailliage de Grésivaudan et nouvellement convertie au catholicisme pendant ses deux ans de noviciat. On remarque également que Catherine Déageant, 23<sup>e</sup> sœur de la Purification, contribue à la dot de la jeune fille lors de sa réception, à hauteur de 100 livres<sup>315</sup>. M<sup>me</sup> de Revel est également présente lors de la rédaction du contrat de réception de Louise, fille de M. Marchier Saurel, conseiller du roi et Garde des Sceaux au Conseil souverain de Pignerol<sup>316</sup> ; de Marchiette, fille de Pierre Provine surnommé « Berthatz », capitaine du mandement d'Allevard et veuve de Humbert Bressand<sup>317</sup>.

Quelques années plus tard, lorsque le monastère de l'Ordre est en proie à des difficultés, la fondatrice, Jeanne Chézard de Matel, en informe M<sup>me</sup> de Revel qui ne sait

---

<sup>313</sup> AD Isère, 3 E 7787, f<sup>o</sup>206r<sup>o</sup>-207v<sup>o</sup> : 20 novembre 1643.

<sup>314</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>211r<sup>o</sup>-212v<sup>o</sup> : 04 décembre 1643.

<sup>315</sup> AD Isère, 3 E 7795, f<sup>o</sup>586v<sup>o</sup>-588r<sup>o</sup> : 20 décembre 1657.

<sup>316</sup> AD Isère, 3 E 7788, f<sup>o</sup>228r<sup>o</sup>-230v<sup>o</sup> : 20 octobre 1644.

<sup>317</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>333r<sup>o</sup>-335v<sup>o</sup> : 16 décembre 1644.

que faire pour la réconforter. La Mère de Matel écrit en effet à son directeur : « Considérez ce que je puis faire de 19 personnes, Madame de Revel ne sait que dire, voyant la charge que j'ai. Vous me contraignez de prendre des filles à 400 écus. Je ne vous promets pas de les nourrir, ni de vous envoyer, si je ne reçois mes rentes »<sup>318</sup>. À l'automne 1652, Jeanne de Matel est désespérée par la situation d'autant plus qu'elle a à subir les moqueries d'une ancienne connaissance. Elle ne prononcera jamais son nom, mais nous savons qu'il s'agit d'une Grenobloise.

Ce qui séduit M<sup>me</sup> de Revel, ce n'est pas seulement la personnalité de la fondatrice de l'Ordre, ce sont aussi ses écrits. Jeanne Chézard de Matel est réputée à Paris pour ses cahiers qui circulaient sous forme manuscrite auprès de tous les nobles de la ville, ce qui déplût fortement à l'archevêque de Lyon, Alphonse de Richelieu, averti par son frère de cet engouement<sup>319</sup>. M. Habert, abbé de Cerisy et membre de l'Académie Française, est également conquis tout comme le cardinal de Richelieu qui, passant à Lyon, a souhaité lui rendre visite<sup>320</sup>. À Grenoble, Claude de Chaulnes est lui-même charmé par sa plume comme en témoigne cet extrait d'une lettre que la Mère de Matel écrit à son directeur : « M. le président de Chaulnes admira[i]t les écrits que le P. Gibalin m'avait demandé de donner à M<sup>me</sup> de Revel »<sup>321</sup>.

À l'époque où M<sup>me</sup> de Revel avait aidé la Mère de Matel, celle-ci n'avait pas de doctrine spirituelle contrairement à ce qu'en pensait l'abbé Bremond<sup>322</sup>, mais son aura avait plu à la famille de La Croix de Chevrières, qui, il faut bien le dire, la protégea en lui apportant son soutien financier et son réseau social. Grâce aux recommandations fournies par Claude de Chissé, Jeanne Chézard de Matel allât chez la famille de Pure, où elle réussit à se ressourcer et à prendre des forces pour suivre la voie qui lui avait été tracée : une voie difficile, semée d'embûches, mais dont l'issue fut favorable puisqu'elle réussit à fonder son Ordre, non sans l'aide des femmes de la famille de La Croix de Chevrières et de ses directeurs.

---

<sup>318</sup> Mgr Léon Cristiani, *Jeanne Chézard de Matel. Roanne 1596-Paris 1670, Biographie spirituelle d'après les sources, op.cit.*

<sup>319</sup> Roger Limouzin-Lamothe, « Les origines de l'Ordre du Verbe Incarné », *op.cit.*, p. 42.

<sup>320</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>321</sup> *Vie autographe*, Manuscrit A, p. 371, cité par Mgr Léon Cristiani, *Jeanne Chézard de Matel. Roanne 1596-Paris 1670, Biographie spirituelle d'après les sources, op.cit.*, p. 114.

<sup>322</sup> Mgr Léon Cristiani, « Jeanne Chézard de Matel », dans *DS, op.cit.*, t. II, col. 838.



M<sup>me</sup> de Revel n'est pas seulement une conseillère de la Mère de Matel. Elle intervient aussi auprès de Jeanne de Chantal afin de lui dispenser des conseils avisés quant au recrutement de plusieurs jeunes femmes désireuses d'entrer au monastère de la Visitation de Sainte-Marie-d'en-Haut. Selon les propres termes de la future sainte, « M<sup>me</sup> de Revel est tout à fait engagée dans les intérêts de la Visitation »<sup>323</sup>.

M<sup>me</sup> de Revel est omniprésente sur la scène grenobloise, mais il lui arrivait aussi de s'absenter pour des raisons personnelles ou pour l'une des œuvres charitables qu'elle patronnait. Ainsi, dans les années 1650, elle part avec sa sœur Catherine pour Paris. Nous ne savons pas encore si M<sup>me</sup> de Revel logeait chez sa sœur ou à l'Hôtel de Lesdiguières ou si elle avait un logement particulier. Cependant, nous sommes sûre d'une chose : que le très spirituel Jean-Jacques Olier la connaissait. Dans une lettre adressée à Marie-Constance de Bressand, supérieure de la Visitation de Grenoble et ardente propagatrice du mysticisme espagnol auprès des laïques se retirant au monastère pour accomplir une retraite spirituelle de quelques jours, le sulpicien écrivait : « Nous avons ici M<sup>me</sup> la marquise de Rochefort, qui est fort assidue à Saint-Sulpice, qui a déjà heureusement travaillé pour Dieu avec sa sœur, M<sup>me</sup> de Revel, en votre ville. J'espère en voir un jour quelque fruit pour la gloire de Jésus-Christ »<sup>324</sup>. Le célèbre spirituel est donc bien au fait des œuvres charitables de la ville et de l'investissement personnel de M<sup>me</sup> de Revel et de sa sœur à Grenoble.

Il ne fait donc absolument aucun doute que M<sup>me</sup> de Revel se soit investie dans différents Ordres et congrégations religieuses pour que la Gloire de Dieu et de la Vierge règnent dans le cœur des Hommes. Son implication dans l'essor de l'Ordre du Verbe Incarné en dit long sur sa piété et sa dévotion envers le Christ. M<sup>me</sup> de Revel souhaite s'engager dans toute action qui a pour objet Dieu, Jésus ou Marie. C'est par la Sainte Famille que M<sup>me</sup> de Revel semble vouloir accéder au divin.

Il est possible que M<sup>me</sup> de Revel et la comtesse de Rochefort aient eu envie d'implanter une filiale de la Congrégation de la Purification à Paris. Nous ne sommes pas en mesure de le prouver pour le moment. Ce qui est indubitable, en revanche, c'est que M<sup>me</sup> de Revel fut une des dames d'honneur d'Anne d'Autriche<sup>325</sup>. Les paragraphes

---

<sup>323</sup> Aimée-Marie de Franclieu, *Madame d'Herculais (1619-1654)*, *op.cit.*, pp. 57-58.

<sup>324</sup> *Lettres de M. Olier (1608-1657)*, *op.cit.*, t. I, pp. 511-512.

<sup>325</sup> François-Alexandre de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, *op.cit.*, t. VIII, p. 447.

suivants sont consacrés à l'étude de la vie de M<sup>me</sup> de Revel lorsqu'elle est aux côtés de la régente du Royaume de France.

## **G- M<sup>me</sup> de Revel au service d'Anne d'Autriche**

À la cour, M<sup>me</sup> de Revel sait se rendre indispensable. Femme profondément dévote, elle trouve chez sa reine, Anne d'Autriche, un miroir des femmes pieuses et illustres de son temps auxquelles elle tente de ressembler. Son attrait pour les affaires spirituelles la mène également à s'occuper de diverses missions pour la régente. Les pages suivantes tentent d'apporter au lecteur les preuves de son dévouement.

### **1. M<sup>me</sup> de Revel, dame d'honneur de la régente**

À Paris, M<sup>me</sup> de Revel sait se faire une place dans le monde des salons et de la cour. Arrivée en 1650, elle se retrouve quelques années plus tard occupant une charge de la Maison de la Reine, étant dame d'honneur d'Anne d'Autriche<sup>326</sup>. Entre vingt et trente dames entouraient la régente de leurs soins parmi lesquelles on retrouve également sa sœur, la comtesse de Rochefort. M<sup>me</sup> de Revel faisait donc partie de ces femmes intimes de la reine appartenant aux meilleures familles du Royaume. Les nombreux ouvrages consacrés à la cour du Roi-Soleil et à Anne d'Autriche mentionnent certes M<sup>me</sup> de Chevreuse, M<sup>me</sup> de La Fayette, M<sup>me</sup> de Maintenon, mais ignorent totalement M<sup>me</sup> de Revel. Son nom n'est d'ailleurs pas présent dans les ouvrages déjà cités de Pinson de la Martinière et de Nicolas Besongne dans lesquels figure sa sœur. M<sup>me</sup> de Revel a toutefois bénéficié de la confiance de la régente et s'est vue confier une mission difficile : convertir Henriette de Coligny, duchesse d'Haddington et future comtesse de la Suze. Nous l'avons déjà évoqué lors de notre chapitre sur la préciosité. Ce rôle joué par M<sup>me</sup> de Revel auprès de la descendante des Coligny a bien été mis en lumière par Émile Magne dans son ouvrage sur la comtesse de la Suze<sup>327</sup>. Il convient ici de rappeler succinctement cette affaire.

---

<sup>326</sup> Dans un acte notarié passé à Grenoble, il est précisé que M<sup>me</sup> de Revel est une « dame de la Reine ». Sur ce point, AD Isère, 3 E 7795, f°202r°-203r° : 08 mars 1655.

<sup>327</sup> Émile Magne, *Femmes galantes du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de la Suze (Henriette de Coligny) et la société précieuse*, Paris, Mercure de France, 1908.

## 2. Une mission hautement politique : convertir Henriette de Coligny au catholicisme

Henriette de Coligny (1616-1673) est la fille de Gaspard III de Coligny, maréchal de Châtillon et de France et d'Anne de Polignac, femme, nous dit Émile Magne, à « l'honnêteté excessive et exagérant la vertu »<sup>328</sup>. Henriette est la descendante d'une lignée de protestants et sa conversion fait l'objet d'une grande attention de la part de la régente à l'heure où protestants et catholiques se faisaient la guerre. Anne d'Autriche confiait alors au R. P. Léon la mission délicate de convertir cette jeune femme. Convaincre Henriette de Coligny était une tâche ardue, car celle-ci ne souhaitait pas se convertir à la religion du roi. Plusieurs écrits lui avaient été adressés dans ce but, en vain. La duchesse d'Haddington restait sceptique. C'est alors, nous dit Émile Magne, « qu'on lui dépêcha des dévotes éprouvées, la comtesse de REVEL et sa sœur, M<sup>me</sup> de ROCHEFORT, chargées de lui traduire en quelles extases les mettait l'approche des mystères divins et de la conduire aux cérémonies impressionnantes »<sup>329</sup>. Le R. P. Léon, carme de son état, leur a donné cette mission qu'elles ont parfaitement remplie. Henriette de Coligny abjurait en effet solennellement sa foi en l'église des Billettes, à Paris, le 20 juillet 1653<sup>330</sup> en présence d'Anne d'Autriche, de M<sup>me</sup> de Revel et de sa sœur, comme nous le confirme la *Gazette* de la semaine suivante<sup>331</sup>. La suite nous apprend que M<sup>me</sup> de Revel et la future comtesse de la Suze, habitant rue Vivienne, se rendaient visite de temps à autre<sup>332</sup>. Les *Historiettes* de Tallemant des Réaux font d'ailleurs état de la liaison de la comtesse de la Suze avec Rambouillet-Candale où apparaît M<sup>me</sup> de Revel.

Nous ne sommes pas en mesure d'approfondir les liens de M<sup>me</sup> de Revel avec la comtesse de la Suze. Sans doute avaient-elles mis à profit leurs visites respectives pour s'adonner à la poésie. La comtesse de la Suze est, en 1666, l'auteure d'un recueil de poésies édité chez Charles de Sercy<sup>333</sup>. M<sup>me</sup> de Revel était elle-même une poétesse à ses heures même si ses œuvres demeurent aujourd'hui inconnues du grand public.

---

<sup>328</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>329</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>330</sup> Émile Magne, *Femmes galantes du XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 84.

<sup>331</sup> BM de Grenoble, 18 904 F : *Gazette de France*, année 1653, n°94, pp. 767-768.

<sup>332</sup> Émile Magne, *Femmes galantes du XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 169. Léon de Saint-Jean Macé, *Les Trois vertez fondamentales pour l'instruction à la Foy Catholique de Madame Henriette de Coligny Comtesse de la Suze*, Paris, S. Cramoisy, 1653.

<sup>333</sup> *Poésies de Madame la Comtesse de la Suze*, Paris, Charles de Sercy, 1666.

## H- M<sup>me</sup> de Revel, une poétesse et une salonnière

De Grenoble à Paris, les vers de M<sup>me</sup> de Revel circulaient de mains en mains dans les salons. Cette poétesse, que Linda Timmermans qualifie d'« occasionnelle »<sup>334</sup>, laisse un dépit profond dans le cœur de ses thuriféraires, en particulier dans celui de Claude de Chaulnes qui se plaint de son départ pour Paris.

À côté de toutes ses activités charitables, M<sup>me</sup> de Revel occupait en effet ses loisirs à écrire des vers et des lettres à ses amis. Plusieurs apostrophes écrites de sa main nous sont connues : la première, dédiée à l'élément de l'eau après l'inondation du Drac survenue à Grenoble en novembre 1651, et la seconde, relative à l'Osier miraculeux. Nous avons déjà évoqué dans la partie précédente le rôle joué par M<sup>me</sup> de Revel dans la dévotion à l'Osier. Le miracle de Pierre-Port Combet est d'une grande importance pour M<sup>me</sup> de Revel qui s'empresse au nom de la Compagnie de la Propagation de la Foi, d'acheter la terre où il a eu lieu et d'y implanter une croix. C'est aussi pour M<sup>me</sup> de Revel une profonde source d'inspiration :

Ozier jadis si mesprisé  
Et de tous maintenant prisé,  
Que ton sort est heureux, qu'il est digne d'envie !  
Quoy que privé de sentiment  
Tu sçais le prendre en cet heureux moment  
Pour sentir le mespris que l'on fait de MARIE

&

Lors qu'une sacrilege main  
Vient par un fer t'ouvrir le sein  
Dans un iour destiné pour nostre Auguste Reyne,  
Tu monstres ta douleur par des larmes de sang,  
Pour honorer celuy qui tiré de son flanc  
Fut versé par son Fils pour la nature humaine.

&

Estres pourvus de sentimens,  
Hommes pleins de raisonnemens,  
Que peut dire de vous l'Autheur de la nature,  
Quand il void en ce iour de simples vegetaux  
Paroistre plus zelez que tous les animaux  
A rendre de l'honneur à sa Mere tres-pure ?

&

Cher Ozier ie reviens à toy,  
Muet, tu scais prescher la Foy,  
Et ton sang en ce lieu va noyer l'heresie  
A tes simples rameaux propres à faire nœuds

---

<sup>334</sup> Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, op.cit., p. 188. Il est cependant possible que toutes les productions littéraires de M<sup>me</sup> de Revel ne soient pas parvenues jusqu'à nous.

Nous venons attacher & nos cœurs & nos vœux  
Pour rester appendus à l'Autel de Marie<sup>335</sup>.

Cette production littéraire de M<sup>me</sup> de Revel est à mettre en lien avec le miracle dont elle a été l'objet. En dépouillant les archives relatives aux miracles de l'Osier, on peut en effet lire ces deux lignes : « Ayant reçu guérison d'une infirmité après les prières faictes audit lieu, elle [M<sup>me</sup> de Revel] prit la résolution d'y faire bâtir un petit oratoire en l'honneur de la Vierge »<sup>336</sup>. M<sup>me</sup> de Revel fait partie de ces miraculés qui processionnent et vont en pèlerinage sur le lieu où l'osier de Pierre-Port Combet a été taché de sang. Nous avons apporté les preuves indiquant que M<sup>me</sup> de Revel fait tout pour que ce pèlerinage attire les foules : construction d'une chapelle, attestation de miracles, dons divers. À travers son poème, elle clame de toute son âme la véracité du miracle et la nécessité pour les hommes de se rendre en ce lieu où, jadis, de nombreuses personnes se sont moquées. M<sup>me</sup> de Revel célèbre sa foi par le biais de ces quatre strophes emplies de dévotion mariale.

La Vierge Marie est l'objet de toutes les attentions de M<sup>me</sup> de Revel. Ses dévotions sont toujours destinées à louer sa figure. Toutefois, M<sup>me</sup> de Revel s'intéresse aussi aux événements politiques de son temps auxquels elle n'a guère pu échapper : la Fronde. En 1649, elle prend la plume pour tracer ces rimes :

Cy gist Dame qui fut au monde  
Communément dite la Fronde,  
Dame, à dire la vérité,  
D'assez bonne qualité,  
Puisque des Trois Ordres de France  
La Belle tira sa naissance.  
Elle naquit dedans Paris  
Le jour que Brousselle fut pris.  
Chacun sayt que Dame Justice  
Voulut en estre la nourrice ;  
Sa jeunesse eut quelques appas ;  
Elle causa mille trépas ;  
Son nom vola dans les provinces ;  
Charma pour un temps, quelques Princes  
Mais enfin, son plus grand effort  
Fut de se conserver Beaufort,  
Un illustre Prélat fit rage  
Pour conclure ce mariage ;  
La Boulaye le proclama ;  
Mais aucun ne s'en alarma ;  
De quoy cette belle enragée

---

<sup>335</sup> Jeanne de la Croix de Chevrières, *Apostrophe à cet Ozier Miraculeux*, s.l.n.d., 2 p. Cet opuscule est disponible à la BM de Grenoble sous la cote O. 6943.

<sup>336</sup> AD Isère, 26 H 141, n. f.

Sur elle-mesme s'est vengée,  
En se procurant le trépas ;  
Ce que nos loix n'approuvant pas,  
Procès est fait à sa mémoire ;  
Que Justice acquerra de gloire  
Et se tirera de soupçon  
En condamnant son Nourrisson !  
Un si juste et sévère exemple  
A jamais ornera son Temple !<sup>337</sup>

Sans doute a-t-elle, à l'instar de sa contemporaine Charlotte Saumaize de Chazan, mieux connue sous le nom de M<sup>me</sup> de Brégy (1619-1693), joué un rôle et rendu quelques menus services supplémentaires à la régente. Le temps nous manque pour approfondir ce sujet intéressant à bien des égards. Nous pouvons cependant éclaircir les propos de M<sup>me</sup> de Revel à la lumière de l'Histoire de cette époque. La Fronde parlementaire s'est achevée le 11 mars 1649 par la paix conclue entre la régente Anne d'Autriche, son Premier ministre Mazarin, et le Parlement de Paris. Pierre Broussel, conseiller au Parlement de Paris et fondateur d'une Chambre ayant à décider de la réforme étatique est arrêté, la régente étant rassurée par la politique extérieure du Royaume. Paris connaît alors une « journée des Barricades » en réaction à l'arrestation de Pierre Broussel et d'autres parlementaires parisiens. La régente fuit avec son cardinal-ministre, Louis XIV et son frère Philippe, pour Saint-Germain-en-Laye. Condé, commandeur de l'armée royale prépare le siège de Paris. Les Parlementaires ne souhaitent pas qu'une nouvelle journée des Barricades ait lieu. Ils concluent la paix à Rueil.

À la « Fronde parlementaire » succède « la Fronde des princes », ces derniers souhaitant s'arroger le pouvoir en mettant à mal la régente d'Anne d'Autriche. M<sup>me</sup> de Revel fait allusion aux relations du marquis de La Boulaye avec Mazarin, de même qu'à celles du duc de Beaufort et de son procès. Elle exprime également sa prise de position : elle est fidèle à la régente et aucune Fronde, quelle qu'elle soit, ne peut vaincre sa loyauté. M<sup>me</sup> de Revel tient d'ailleurs des propos élogieux sur la régente. C'est une poésie de Claude de Chaulnes qui lui est adressée qui nous permet de le constater :

Qui l'auroit cru qu'en temps de regence  
De duretés l'on souffrit Indigence  
Que si parfois l'on est en dureté  
Que ce ne soit qu'excès de pauvreté  
Dans vostre lettre elle est si cointe et belle  
Qu'on treuve laide abondance auprès d'elle

---

<sup>337</sup> Arsenal, Ms 4114, t. IX, f°85-88 ; cité par Vital Chomel, *Histoire de Grenoble*, Toulouse, Privat, 1976, p. 130 et par Georges Mongrédien, « Une précieuse dévote, M<sup>me</sup> de Revel », *op.cit.*, p. 17. Nous l'avons également personnellement consulté.

Bien qu'abondance ait le front couronné  
Ou pour le moins le front de corne arné  
Mespris me suis d'en parler de la sorte  
Cornes en main Dame abondance porte  
Et Cupido de Dieux le plus humain  
Le met au front et le prend de sa main  
Ainsi l'on voit qu'il est peu d'amants chiches  
Peu de cornus qui ne soient hommes riches<sup>338</sup>

L'histoire politique de la France au XVII<sup>e</sup> siècle est intéressante, mais n'est pas le sujet principal de notre étude. C'est la raison pour laquelle nos commentaires restent laconiques et ne cherchent qu'à resituer l'événement cité dans le contexte de son époque. Les écrits attirants le plus notre attention sont les vers que M<sup>me</sup> de Revel échangeait avec des magistrats cultivés aimant le libertinage de pensée et la dévotion : Claude de Chaulnes et Étienne Roux. Leurs épouses respectives, Marguerite de Chissé de La Marcousse et Catherine Déageant faisaient partie de l'entourage de M<sup>me</sup> de Revel, car toutes les deux étaient congréganistes de la Purification dès les premières années de son existence (respectivement 12<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> sœurs). Remarquons que les deux personnages emblématiques de la société littéraire dauphinoise au Grand Siècle ont fait parti de la sodalité jésuite de la Purification, de même que pour M. Roux, de la Compagnie de la Propagation de la Foi et de la Compagnie du Saint-Sacrement. Ces habitués des salons précieux de la capitale dauphinoise et du cabaretier Milleran aimaient le bon vin, la bonne chère et la compagnie des femmes<sup>339</sup>. Les soirées passées à rire et à jouer leur donnaient l'occasion

---

<sup>338</sup> BM Grenoble, R 7525, pp. 52-53.

<sup>339</sup> Roger Lathuillère, *La Préciosité...*, *op.cit.*, pp. 543-549 ; G. Rémy, *René Le Pays*, Association des étudiants de doctorat, 1925, chap. XII « la vie mondaine à Grenoble », pp. 215-235 ; Gilbert Dalet, « Claude de Chaulnes, "l'homme à la teste pelée" ou le triomphe de l'amour sur la finance », dans *Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné : hebdomadaire de chroniques juridiques, commerciales, économiques, financières et d'échos régionaux*, n°3365 (3 mars 1989), pp. 1 et 3-4 ; *L'Homme à tête pelée : une aventure amoureuse du poète grenoblois Claude de Chaulnes*, roman historique, Grenoble, éd. Artès-Publialp, 1995, 187 p. ; Colette et René Glénat, *Notes historiques sur la cour de Chaulnes*, Grenoble, C. et R. Glénat, 1997, 18 p. ; Frédéric Lachèvre, *Les derniers libertins*, *op.cit.*, T. XIII ; Charles Nodier, *Notice sur les poésies de Claude de Chaulne*, s.l.n.d. (BM Grenoble, cote O. 4186) ; Jules Ollivier, « Documents biographiques sur Claude de Chaulne », dans *Bulletin du Bibliophile*, n°6, 1836, pp. 295-298 (BM Grenoble, cote O. 4157) ; Émile Roux, *La société galante de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle. Claude de Chaulnes*, Grenoble, Librairie Dauphinoise, 1901, 36 p. ; Émile Roux, « Les précieuses à Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle, Claude de Chaulne », dans *Bulletin de la société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, juillet 1901, pp. 133-160 ; Beverly S. Ridgely, *A Seventeenth-Century French poetic debate on the Copernican theory : Claude de Chaulne versus Hugues de Lionne*, s.l.n.d., 12 p. (BM Grenoble, cote V. 25190) ; Humbert de Terrebase, *Les Contre-Vérités des Messieurs et Dames de Grenoble* (BM Grenoble, cote V.18211) ; *Poésies dauphinoises du XVII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, L. Brun, 1896, 193 p. ; Jacques Solé, « Passion charnelle et société urbaine d'Ancien

de montrer leurs talents de rimeurs. Claude de Chaulnes semble avoir une grande notoriété puisqu'il est qualifié par Charles Nodier de « Scarron de la province »<sup>340</sup>. Le recueil de poésies de Charles de Sercy indique également que Saint-Aignan l'appelait « Homme adorable, Archi-divin, rimeur incomparable ». Celui qui se réclame lui-même « de Pégase l'humble palefrenier » a beaucoup correspondu avec notre dévote ainsi qu'avec ses amis Hugues de Lionne, Saint-Aignan et Fouquet.

Les absences de M<sup>me</sup> de Revel sont pesantes pour Claude de Chaulnes. Il se languit tellement de sa personne qu'il lui écrit une première fois ces quelques vers :

... Mais, dans l'ennuy dont l'absence me touche,  
Mes yeux ont fait couler de ma bouche,  
Ne voyant plus Jeanneton de la Croix,  
Larmes qui sont grosses comme des noix ;  
Si tu venais en prendre la mesure,  
Tu payerais ma peine avec usure  
Et tes beaux yeux en essuyant les miens  
Me combleraient de plaisirs et de biens<sup>341</sup>.

Claude de Chaulnes semble sensible aux charmes et à l'esprit de M<sup>me</sup> de Revel, comme à celui de deux de ses consœurs de la Congrégation ; sa belle-sœur, Marie de Sayve, et Pernelle Scarron. Un manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Grenoble contient les longues poésies qu'il leur écrivit où se lit l'admiration qu'il avait pour M<sup>me</sup> de Revel<sup>342</sup>, mais aussi pour sa sœur, la comtesse de Rochefort<sup>343</sup>. Le registre familial dans lequel il s'exprime est une constante chez cet homme.

Lors des absences de M<sup>me</sup> de Revel partie pour Paris, Claude de Chaulnes prend la plume pour tracer quelques vers en sa mémoire :

De ces six semaines promises,  
Montrer ce c... que vos chemises  
Nous ont assez longtemps caché.  
Le Diable au mien eut-il craché  
Et que jà, dans la Buisserate,  
M'eussiez espanoui la rate  
Avec un baiser savoureux ;

---

Régime : Amour véral, amour libre et amour fou à Grenoble au milieu du règne de Louis XIV », dans *Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines de Nice*, n°9-10, 1969, pp. 211-239.

<sup>340</sup> Émile Roux, *La société galante de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, p. 19.

<sup>341</sup> Émile Roux, *Les précieuses à Grenoble...*, *op.cit.*, p. 150.

<sup>342</sup> BM Grenoble, R 7525, pp. 52-53. Frédéric Lachèvre retranscrit ces poèmes dans son ouvrage intitulé *Les Derniers libertins*, *op.cit.*, pp.359-371. Pour Marie de Sayve, pp.346-348 ; pour Pernelle Scarron, pp-351-353.

<sup>343</sup> Émile Roux, *Les précieuses à Grenoble...*, *op.cit.*, pp. 57-60.



Un baiser, j'en prendray bien deux  
Si vostre bouche ne recule,  
Ce qui seroit ridicule,  
Car oncque bouche ne recula !  
Je suis, Madame, *in saecula*,  
Vous le verrez à l'autre page,  
Un peu trop grand pour vostre page...

Dans son ouvrage sur la société galante, Émile Roux transcrit la réponse de M<sup>me</sup> de Revel. Cette réponse ne manque pas d'esprit et de piquant !

Puisque la fière destinée  
M'a tenu esloigné de vous  
Et que le Ciel paraît jaloux  
De cet entretien délectable  
Que nous avons souvent à table,  
Et parfois même dans le lit  
Sans aucun crime ni délit  
Tesmoin fut cette nuit plaisante  
Où votre Seigneurie errante  
Au logis de Saint-Marcellin  
Pensa, tentée par le Malin,  
Me faire recevoir un blâme  
Me prenant lors pour vostre femme  
Vous servant de l'obscurité  
Pour vous glisser à mon costé.  
Mais, passe, je vous le pardonne  
Et la pièce fut assez bonne ;  
Plust à Dieu y fussé-je encor,  
Je dis dans ce lieu-là, or  
Du grand péril où vous me mistes,  
Quand mon lit d'hommes vous garnîtes,  
Garniture qu'il ne faut pas  
A femme à qui le sieur Trépas  
A osté ce meuble mobile  
Qui s'en sert au champ, à la ville !  
Mais quittons ce discours plaisant  
Et que le sexe masculin  
A conservé pour soi le vin,  
Ne nous donnant pour tout partage  
Que le pouvoir de cocuage,  
Vous protestant en cet endroit  
Que peu se servent de ce droit,  
Et je n'ay jamais vu de femme  
Pour vous souhaiter le bon an,  
Et vous demander mon Estreine  
Qui sera que, la tasse pleine,  
Vous vouliez boire quelquefois  
Pour Angélique de la Croix !  
Elle voudroit, à la pareille,  
Décroistre pour vous la bouteille ;  
Mais sçachez que femme ne doit  
Boire de vin plus haut qu'un doigt,  
Que nos grand'pères, nos grand'mères  
Prescrivirent ces loix sévères,  
Qui n'en ait juré sur son âme !

Il ne faut pas les condamner.  
Quoy ! se voudroient-elles damner  
De se parjurer ainsi de la sorte ?  
Car, pour le reste, peu m'importe ;  
Mais il m'importe peu aussy  
De ce que je débatz icy<sup>344</sup>.

M<sup>me</sup> de Revel est une femme pleine d'humour qui sait railler sans blesser le destinataire de ses vers. Claude de Chaulnes le comprend à ses dépens quand il reçoit le billet qui lui est adressé par M<sup>me</sup> de Revel. Sa répartie l'amuse et attise sa curiosité pour cette femme profondément originale. Il sait que rien ne peut la choquer et lui répond alors par ces rimes :

Je ne cuidois qu'onc eust esté possible  
D'engendrer vers à dame incorruptible,  
Et pour qui vers auront certainement  
Crainte et respect mesme au monument.  
Bien me paroist difficile à comprendre  
Comment a pu que veufve chaste engendre  
Qui, néantmoins, à tas et monceaux  
Enfante, engendre et vers et vermicieux.  
Ceux ont bien eu l'âme peu caute et fin  
Qui nos dictons ont appelés vermine,  
Et bien avoient cent engins de travers  
Qui ont nommé chair corrompue, vers ;  
Engin icy n'est pas mot équivoque  
Et ne croy pas qu'oncques engin vous choque,  
Et trop avez bel engin et subtil  
en être choquée. Ainsi soit-il<sup>345</sup>.

Le dialogue se poursuit et s'achève par des remerciements à l'égard de M<sup>me</sup> de Revel qui a bien voulu lui envoyer son portrait. Il en profite pour faire un éloge de la comtesse de Rochefort. Voici en quoi consiste cet éloge :

Dame illustre bis Dame illustre  
Autaint plus blanc qualbe ligustre  
Ce n'est ainsy qu'il faut tracter  
Mortel qui cuide se iacter  
De vostre alme benevolence  
Me mettre en la mesme balance  
Moy grossier et materiel  
Avecq la dame de Revel  
Par tout ce que Juppiter jure  
Qui est le stigs C'est une iniure  
Et ne croy pas que Juppiter  
Osast onq dire son pater  
Si sans raison bien legitime  
Il avoit commis un tel crime

---

<sup>344</sup> Émile Roux, *La société galante de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle*, op.cit., p.23.

<sup>345</sup> Frédéric Lachèvre, *Les Derniers libertins*, op.cit., pp.366-367.

Vostre Angelique icite  
 Ma Clodioncicite  
 A moins que me faire querelle  
 Ne souffre point de Parallele  
 Enfin Dame ie me connois  
 Je suis le manche et vous la croix  
 Vous le metal et moy le bois  
 De pouriture susseptible  
 Vous de matiere Incorruptible  
 Contre qui la rage du temps  
 Nosa iamais monsther les dents  
 Enfin vous estes immortelle  
 Et qui ne vous croiroit point telle  
 Passera pour un Ostroguot  
 Et pour animal a giguot  
 Non ie nay point lame assés forte  
 pour me veoir guaber de la sorte  
 Pourtant que deux divines sœurs  
 escrivent pour moy des douceurs  
 Et biguent en celuy dun ange  
 Mon esprit de boüe et de fange  
 Par les amours en qui ie croy  
 J'en suis bien sur le quant a moy  
 Je men pavonne et fait la roüe  
 J'en fais une orgueilleuse moüe  
 Et iamais coq sur son fumier  
 ne fût si rogue et si altier  
 Jamais dindonniere Cohorte  
 Ne se rengorgea de la sorte  
 Et vos bons amis le Cesars  
 Dans la majesté de leurs chars  
 Jouxte ma mine glorieuse  
 N'heurent qu'une mine foireuse  
 Bref l'on me juge a ma façon  
 Glorieus a double poinçon  
 Deus sœurs que tout le monde admire  
 L'une dicter et l'autre escrire  
 Et le tout en nostre faveur  
 Quel mets a pareille saveur  
 Nul et ie ne voy point de phrase  
 Qui puisse exprimer mon extase  
 Quand Marc et Julle Ciceron  
 Publie Virgille Maron  
 Me prescriroient leur eloquence  
 pour dire ma reconnoissance  
 Je puis dire sans me louer  
 Que vous la verriéz eschouer  
 Dont il seroit moult grand dommage  
 Donq sans la mettre a cette usage  
 Contentes vous pour ce coup cy  
 D'un biau parler plus racourcy  
 Que ma passion excessive  
 soit paint en burlesque missive  
 Et que ne jugiés ce portrait  
 Digne du fœu ou du retraict  
 Volontiers on ne savanture  
 De parer tel lieu de peinture

Et ce puant appartement  
 Nha que de l'or pour ornement  
 Dont l'incomparable Arthemise  
 De depit dora sa chemise  
 Quand l'inexorable Cloton  
 Donna trop petit Peloton  
 Et pour ces iours courte fusée  
 A cil qui l'avoit espousée  
 Et selon qu'en dit un bruit sourd  
 Quelque chose encore plus court  
 De telle chose Dieu nous garde  
 Et voiture dans nostre harde  
 Dedans un biau carosse neuf  
 Les deux sœurs qui valent les neuf<sup>346</sup>.

Ce long poème indique l'immense piété de M<sup>me</sup> de Revel et de sa sœur, mais également la qualité de poétesse de M<sup>me</sup> de Revel. Claude de Chaulnes les compare d'ailleurs aux Muses. La gauloiserie de Claude de Chaulnes se lit aussi en particulier dans les derniers vers.

La réputation de M<sup>me</sup> de Revel faisait également l'objet de rimes qui ne lui étaient pas personnellement adressées. Certains poèmes font allusion à la piété de M<sup>me</sup> de Revel, à son caractère et à sa personnalité. Ainsi, Claude de Chaulnes, dont nous avons perçu la verve burlesque et gaillarde, évoque dans des échanges épistolaires avec le comte de Tournon, la poitrine de M<sup>me</sup> de Revel : « Quant les tétons seront sans fraise, Lors que la dame de Revel suivra les plaisirs du bordel, Quand Jordan dira son office, Ou qu'il sera sans chaudepisse...<sup>347</sup> ». Cette strophe prouve que M<sup>me</sup> de Revel n'est pas encline aux plaisirs de la chair et Claude de Chaulnes s'en moque. M<sup>me</sup> de Revel est l'objet de toutes les attentions de Claude de Chaulnes qui la décortique, l'analyse, se moque et la loue simultanément. La psychologie de M<sup>me</sup> de Revel et son esprit accaparent son temps libre et font l'objet de sa prose, car il y décèle un mystère qu'il ne parvient pas à percer à jour. Hugues de Lionne, le célèbre ministre d'État, cousin de Madeleine de Franc, considère à juste titre que M<sup>me</sup> de Revel est la « Muse » de son ami Claude de Chaulnes. Antoine de Nord (ou Nort), conseiller du roi et avocat général au bureau des Finances de Guyenne, évoque M<sup>me</sup> de Revel en ces termes :

Que si de vous il ne faisoit pas compte  
 Parce que vers n'estes beaux ny d'un Conte,  
 S'il vous laissoit par mépris choir des doigts,  
 Renommez-vous de par dame la Croix.  
 Dites : « par loy qu'elle-même a prescripte :

---

<sup>346</sup> BM Grenoble, R 7525, pp. 57-60.

<sup>347</sup> Frédéric Lachèvre, *Les derniers libertins, op.cit.*, t. XIII, p. 338.

Sommes mandez pour vous rendre visite. »  
 A ce beau nom il se radoucira,  
 Et bon accueil sans doute il vous fera,  
 Ayant appris que la belle Angélique  
 Avec vous quelquefois communique,  
 Qu'esclave suis de cet objet charmant,  
 Et qu'il croira volontiers aisément,  
 Car quand n'auroit la dame, aimable et gente,  
 Divins appas plus de deux mille et trente,  
 Ny point d'esprit, toujours je l'aimeroi  
 Estant Gascon à cause de la Croix,  
 De celle gent est tant si tost aymée  
 Que partout grande en est la renommée<sup>348</sup>.

La réputation de M<sup>me</sup> de Revel se répand dans les salons de province. À Paris, il en est de même. Des lettres échangées par Claude de Chaulnes et François de Beauvillier, comte de Saint-Aignan, mentionnent explicitement M<sup>me</sup> de Revel. Le comte écrit au Dauphinois deux lettres intitulées « illustre amy de dame incorruptible » et « Après cent tours et cent retours divers ». Claude de Chaulnes lui répond par deux autres lettres intitulées « Charmant Monsieur, esprit perçant et clair » et « Comte adorable et qui croiez peut-estre ». Dans sa réponse qui débute par « Charmant Monsieur, esprit perçant et clair » il écrit : « Je fais serment par Jeanne de La Croix, Que si voulés juron plus authentique, Je fais serment par la belle Angélique, Que tous leurs pas, leur vol et leurs ressorts, ne serviront qu'à voiturer mon corps, Jusques aux lieux qui reçoivent la grâce... »<sup>349</sup>. Dans sa lettre débutant par les mots « Après cent tours et cent retours divers », Saint-Aignan répond : « Que si j'avois en secrette Musique Pu de mes doigts toucher une Angélique, Bel instrument duquel viendroit à bout Clef de nature et B mol point du tout ; Mais il est fait d'un bois incorruptible A tout chacun par trop inaccessible... »<sup>350</sup>. La renommée de notre Grenobloise n'est pas sans fondement. De toutes parts, les trompettes sonnent au seul écho de son nom. M<sup>me</sup> de Revel aurait très bien pu servir de modèle à l'allégorie de César Ripa tant son esprit et sa beauté faisaient l'objet de conversation, de lettres, d'épîtres plus ou moins libertines et il est donc nécessaire de mener plus avant les recherches. D'autres manuscrits dauphinois et parisiens pourraient allonger la liste de ses thuriféraires, à n'en pas douter !

Parmi ses thuriféraires se trouve un auteur célèbre en son temps, Paul Scarron. Ce dernier confirme les talents de poétesse de M<sup>me</sup> de Revel, son bel esprit et relaie ses amis

---

<sup>348</sup> *Ibid.*, pp. 316-318.

<sup>349</sup> *Ibid.*, pp. 324-326.

<sup>350</sup> *Ibid.*, pp. 326-329.

dauphinois pour clamer haut et fort la beauté de cette « chaste Angélique ». Dans une épître, il dit toute l'admiration qu'il a pour elle :

Belle Dame de Dauphiné  
De corps gent, d'esprit raffiné,  
Et qui pour une Campagnarde,  
Et de plus Dame Montagnarde,  
Avez bien fait voir que Paris  
Ne tient pas tout en son pourpris,  
Et qu'il est ailleurs des Personnes  
Qui sont belles, & de plus bonnes ;  
Je dis bonnes, car sans bonté  
Je me mocque de la beauté,  
Et je tiens pire que Gorgonnes  
Les Belles qui ne sont pas bonnes,  
Qu'au lieu d'adorer à genoux,  
On devrait assomer de coups ;  
Belle Dame donc que j'estime,  
Non pas seulement pour la rime,  
Quoy que vous pipiez en cela,  
Et que comme un vray Quinola  
Vôtre esprit à quoy qu'il s'applique,  
Donne du beau, du magnifique,  
Du sérieux, & du plaisant,  
Tant il est fertile & présent ;  
Belle Dame donc que je prise,  
Pour mainte & mainte grace acquise,  
Et pour mille & mille trésors,  
Autant de l'esprit que du corps,  
Qui vous attirent les éloges  
Non seulement des Allobroges,  
Picards, Manceaux, Lorrains, Gascons,  
Poitevins, hauts & bas Brétons,  
Mais aussi des Nations autres,  
Amoureuses des vertus vôtres<sup>351</sup>

Ces vers prouvent que M<sup>me</sup> de Revel est adulée par de nombreuses personnalités issues de différentes contrées et que celles-ci souhaitent, à travers leurs poésies, dire l'admiration et parfois l'amour qu'ils ressentent pour cette femme. Un opuscule anonyme intitulé *Les beautés grenobloises en platte-peinture. Ode burlesque dédié à Madame de Revel* est extrêmement louangeur à son égard. Voici en quels termes M<sup>me</sup> de Revel est dépeinte :

Docte Revel, Esprit sublimissime,  
Divin Obiect tant en prose qu'en rime ;  
Dont le merite & et les secrets appas  
Font bien mourir, mais qui ne tuent pas.

---

<sup>351</sup> *Les Œuvres de Monsieur Scarron. Reveües, corrigées & augmentées de nouveau*, t. premier, Lyon, Horace Molin, 1697, pp. 138-140 : « Epitre a Madame de Revel ».

Ne pense point que ie te face iniure  
 De te donner cette Platte-peinture :  
 Elle est Tableau de petit entretien,  
 Qui divertit, & qui ne mange rien.  
 Tableau traduit en des rimes Françaises,  
 Tableau le plan des BEAUTES GRENOBLOISES :  
 Tableau que i ay rudement crayonné,  
 Que rien ne couste, & qui semble donné  
 Mais qui pourtant dans sa rustique espece  
 Veut plus que rien, puisque ie te l'adresse.  
 Dame aux vertus, prens à gré ce récit,  
 Cuide qu'il vient du grand Autheur du Cit:  
 Qui descendu du toict de son bien dire,  
 N'a travaillé que pour te faire rire ;  
 Et qui masqué sous des pauvres aillons  
 Faint le boiteux, et marche à reculons :  
 Ou si tu veux que cette piece esclatte  
 Di que SCARRON Poëte au cul de iatte,  
 De qui la Reyne est le seul medecin,  
 Vient de l'esclorre, et qu'elle est son poussin.  
 Di qu'il a fait ceste Burlesque Epitre,  
 Seulement pour faire estimer le titre :  
 Ou si mentir te donne trop d'esmoy,  
 Ne te feins point de dire que c'est moy

.....  
 Mais Ô REVEL, esprit incomparable  
 Rare merveille, ô Visage adorable,  
 Serait-il dit que parmy tant d'appas,  
 Un peu des tiens ne s'y trouvassent pas ?  
 Et qu'en t'offrant ceste Platte-Peinture  
 L'eusse oublié la plus riche figure ?  
 Quoy ! le Dieu mesme à qui ie dois ces vers,  
 Qui tint pour moy tant de Coffres ouvers,  
 Comme i'ay dit en mon premier Chapitre ;  
 Premier Chapitre a trente vers de Titre,  
 (Si la mémoire en ce point me secourt)  
 Souffriroit-il que ie restasse court ?  
 Que mon gosier n'exhalast voix divine,  
 Quand il faudroit chanter son Appoline ?  
 Ou que mon bras pour ce noble dessein  
 Eust ou la fiebvre, ou la crampe à la main ?  
 Que dirons-nous donque à ton avantage ?  
 Que REVEL est belle, scavante, sage :  
 Devotissime au suprême degré ;  
 Parfaite enfin un peu trop à mon gré.  
 L'adiousterois, si ie voulois encore  
 Une vertu que moy mesme i'adore :  
 Mais mon Burlesque icy n'a point assez grand pas ;  
 Et pour porter tes louanges divines,  
 Il est trop foible, et ploye les eschines :  
 Tous les chevaux qu'Elicon a nourris,  
 Et que ie tiens estre tretous peris  
 Longtemps y a, pour si haute entreprise  
 Du premier iour seroient à la remise.  
 Toutes nos Sœurs, et tous leurs Nourrissons,  
 L'Académie, et toutes ses Leçons :  
 Tous ces polis, ces excellens Poètes,

Ces grands Esprits et ces fameuses Testes ;  
Qu'on peut nommer prétendus immortels,  
A peine auroient d'encens pour tels Autels :  
Que puis-je donc après eux me promettre,  
Moy qui ne suis ni Disciple ni Maistre ? <sup>352</sup>.

Cet opuscule paru à Grenoble en 1647 sous les initiales « L.T » (peut-être Thomas de Lorme selon certains historiens) apporte la preuve irréfutable que la notoriété de M<sup>me</sup> de Revel est présente bien avant son accession auprès de la régente du Royaume de France. Les propos dithyrambiques, les allusions directes à Paul Scarron, à Anne d'Autriche, et celles plus implicites à Corneille et à l'Académie Française, donnent un aperçu notable de l'entourage de M<sup>me</sup> de Revel et de sa renommée hors de Grenoble. M<sup>me</sup> de Revel est dite « dévotissime au suprême degré » et parfaite : cela nous donne un aperçu de la personnalité de M<sup>me</sup> de Revel et de sa manière de paraître dans le monde et à la cour. Pour l'auteur, M<sup>me</sup> de Revel semble également appartenir aux Muses. C'est aussi dans ce sens que va Guy Allard, auteur de nombreuses généalogies et de recueils de diverses natures :

Jeanne qui est une héroïne de son temps & qui a toujours sçu mesler les affaires de son salut avec celles du monde ; sçavante politique. C'est par ses soins qu'il y a à Grenoble une Compagnie de la Propagation de la Foy. C'est elle qui a toujours eu un soin particulier de l'éducation & de la conduite des nouveaux convertis. Elle a connu les secrets du Ciel & ceux du Parnasse, & elle a parlé de Dieu avec autant de dévotion & d'éloquence, qu'elle a eu de vivacité d'esprit à converser avec les Muses. Il y a long-temps qu'elle est veuve de Noble Félicien Boffin, baron d'Huriage, & quoy qu'elle ait resté veuve fort jeune, elle a plûstot songé à une retraite de Religieuse qu'à un nouveau mariage<sup>353</sup>.

Le bel esprit dont est pourvue M<sup>me</sup> de Revel ne fait aucun doute si l'on s'en tient aux sources manuscrites. Ce passage de Guy Allard donne l'image d'une femme autant attirée par la dévotion que par les intrigues politiques et la poésie. M<sup>me</sup> de Revel est une femme de caractère et fidèle à ses choix. Elle est certes dévote, mais elle n'est ni dupe ni prude. En témoigne cet épisode relaté par Tallemant des Réaux dans ses célèbres *Historiettes*. Alors que M<sup>me</sup> du Tillet, fille du président Le Bailleur, était à Grenoble pour un procès et celle-ci ayant besoin de lettres de recommandation, elle s'adressât tout naturellement à M<sup>me</sup> de Revel qui, selon Tallemant, « a beaucoup d'esprit et qui faisoit fort joliment des vers ». Acceptant sa requête, cette dernière décida de les lui porter personnellement ; or :

---

<sup>352</sup> L. T., *Les beautés de Grenoble en platte-peinture*, *op.cit.*

<sup>353</sup> Guy Allard, *Histoire généalogique des familles de la Croix de Chevrières*, *op.cit.* pp. 16-17.



M<sup>me</sup> de Tillet n'estoit pas habillée, et ne voulut pas laisser voir ; elle envoya sa suivante en sa place. Mais la dauphinoise connut aussytost la vérité. Quelques jours après, pour faire voir à l'autre qu'elle n'estoit pas trop aisée à duper, elle y retourne ; mais M<sup>me</sup> de Tillet fit dire qu'elle n'y estoit pas, et cela arriva plus d'une fois. Enfin M<sup>me</sup> de Revel emprunte un carrosse et des laquais afin qu'on ne reconnust point son équipage, et y va à une heure précisément. On la fait monter ; M<sup>me</sup> de Tillet la reçoit, ne sçachant qui ce pouvoit estre, car elle estoit montée en mesme temps que le laquais. Elle luy dit : « Madame, je demandois M<sup>me</sup> de Tillet. – Madame, je m'appelle ainsy. – Madame, ce n'est pas vous pourtant que je demande. – Madame, il n'y a que moy céans de ce nom-là. – Mais, Madame, j'ay veu céans même une autre Madame de Tillet qui ne vous ressemble point du tout. » L'autre reconnut ce que c'estoit et se deferra. La dauphinoise en eut pitié, et luy dit : Madame, c'est assez joué ; je ne voulois que vous faire voir que les provinciales ne sont pas plus bestes que les autres. Et après, fit une visite, comme si de rien n'eust esté<sup>354</sup>.

Ce passage confirme les propos tenus par Paul Scarron : M<sup>me</sup> de Revel est une femme d'esprit, très intelligente et qui n'est pas rancunière. Malgré la confusion que cela a dû apporter à son hôtesse, M<sup>me</sup> de Revel poursuit sa visite naturellement, sans mentionner l'incident. Le bon sens et la magnanimité de M<sup>me</sup> de Revel achèvent de donner au portrait déjà élogieux de cette femme, une noblesse de caractère.

Une autre anecdote impliquant M<sup>me</sup> de Revel est à remarquer au sein des *Historiettes* : celle de la relation charnelle de Henriette de Coligny, comtesse de la Suze, et de son amant, Rambouillet-Candale<sup>355</sup>. Tallemant des Réaux explique au lecteur les circonstances de ces rencontres et notamment les problèmes causés par les chaises à porteurs qui démasquent un peu trop facilement le pot aux roses. Dans cette historiette, il est dit que la comtesse de la Suze a logé chez M<sup>me</sup> de Revel au moment de sa conversion, mais aussi qu'elle lui rend visite avant de retrouver son amant. M<sup>me</sup> de Revel est également présentée comme une confidente de la comtesse de la Suze, ce qui ne doit pas surprendre le lecteur, les deux femmes ayant eu de nombreuses occasions pour se rapprocher l'une de l'autre. Nous avons déjà évoqué le rôle de M<sup>me</sup> de Revel dans la conversion de la comtesse de la Suze et lors de son abjuration dans l'église des Billettes où sa présence était requise auprès de la régente. Connaissant la proximité des deux femmes et le goût de M<sup>me</sup> de Revel pour la poésie, celle-ci a pu lui donner des conseils avisés sur la manière d'agencer une rime et d'écrire des poèmes.

M<sup>me</sup> de Revel connaît parfaitement le milieu parisien et la vie de salons. Outre Paul Scarron qui recevait dans son « Hôtel de l'Impécuniosité », rue Neuve-Saint-Louis, il y

---

<sup>354</sup> Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Louis-Jean-Nicolas de Monmerqué, Hippolyte de Chateaugiron, Paris, A. Levassieur, 1834, t. IV, pp. 244 et s.

<sup>355</sup> *Ibid.*, pp. 250-256.

avait les salons de M<sup>me</sup> de la Suze, de Madeleine de Scudéry, de M<sup>me</sup> de Motteville où le brillant académicien Valentin Conrart aimait à recueillir les anecdotes, les poèmes, et les portraits dressés par ses contemporains en ces occasions. Ses manuscrits conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal contiennent quelques pièces de notre Grenobloise, dont une épître qu'elle écrivît pour la duchesse de Lesdiguières afin de lui réclamer son portrait :

Dame de qui la Majesté  
Sur trosne auroit fort esté,  
On a beau près de vous pleurer,  
Dont les vertus et les mérites  
Sont sans exemple et sans limites,  
Miracle, enfin, de l'Univers,  
Vous voulez donc voir de mes vers,  
Vous qui cent fois en vostre vie  
Avez, sous le nom de Sylvie,  
Fait contester nos beaux esprits  
A qui remporterait le prix  
De louer un esprit si rare  
Pour qui le Ciel ne fut avare,  
Mais épuisa tous ses trésors  
Pour vostre esprit et vostre corps.  
Mais à tous ces trésors immenses,  
Vous estes sans reconnaissances ;  
Car Dame, de vostre costé  
Avare avez toujours esté,  
Prenant tous les cœurs sans les rendre,  
Sans qu'au vostre on puisse prétendre ;  
Même en usant si chichement  
Que qui que vous voit un seul moment,  
De doux peut devenir cruel.  
Pour jouir de cet avantage,  
Sa liberté vous laisse en gage  
On a beau près de vous pleurer,  
L'on ne la sauroit retirer.  
Par là, je vois que l'avarice  
Est un grand et dangereux vice ;  
Corrigez-vous, vous ferez bien,  
Et je vous en offre un moyen  
Facile pour vostre âme dure,  
Je ne veux du bien qu'en peinture,  
Et je borne tout mon souhait  
A posséder vostre portrait.  
Vous savez, divine Madame,  
Ouy, vous savez bien en vostre âme,  
Combien vous me l'aviez promis,  
Mais toujours vous avez remis.  
Vous m'avez toujours vüe discrète ;  
Mais enfin, fâcher un Poète,  
Ce n'est pas chose sans danger.  
Ma patience peut changer ;  
Le Démon a bien esté Ange,  
Et de mesme mon naturel

De doux peut devenir cruel.  
Vous pourriez, Dame sans égale,  
Aussi devenir libérale ;  
Je le voudrais de tout mon cœur  
Pour mon bien, et pour vostre honneur<sup>356</sup>.

Cette épître, lue à l'Académie de Castres le 7 mars 1651<sup>357</sup>, est remarquable par son ton et la subtilité mise en œuvre par M<sup>me</sup> de Revel pour ne pas irriter sa destinataire tout en lui donnant une leçon de morale. Comment la duchesse de Lesdiguières l'a-t-elle pris ? Nous l'ignorons, mais l'essentiel est d'avoir pu la lire. M<sup>me</sup> de Revel se qualifie ici de poète dont la douceur pourrait bien se muer en fureur. Après tout, c'est une femme et la femme n'est elle pas reconnue depuis le Moyen-Âge comme « la figure du Malin » ?<sup>358</sup> En effet, notre poète emprunte une image transmise par de nombreux textes, mais d'une acuité particulière en ces temps de lutte contre la sorcellerie. Sorcellerie ! C'est bien le terme employé par le chevalier de Méré au sujet de la rhétorique de M<sup>me</sup> de Revel :

Je n'ay rien vû de plus injuste ny de plus agréable que les réproches que vous me faites, & comme quoy pouvez-vous joindre deux choses qui s'accordent si rarement ? Vous ne m'avez témoigné jusqu'ici que de l'indifference, & ce n'est pas le moyen de se faire aimer. Toutefois, Madame, depuis que je suis parti de Paris, j'ay eu plus de soin de vous écrire à vous seule qu'à tant d'autres personnes qui m'ont cent fois assuré de leur amitié. Au lieu de me sçavoir bon gré du plaisir que je prens a vous demander de vos nouvelles, vous m'accusez d'ingratitude ? Et peut-on s'imaginer rien de plus tyrannique ? Mais avec vos façons, & je ne sçay quel art de sorcellerie, vous venez m'entretenir de songes & de predictions pour m'inquiéter dans le désert. Et dequoy vous avisez-vous de m'écrire que vous avez songé que nous nous aimons, & que cela doit arriver par vostre Horoscope, & par quelques figures que vous avez bien voulu tirer pour juger de ma destinée ? Encore pour comble de méchanceté vous avez engagé la Reine des Alpes, cette enchanteresse à mettre au bas de vostre Lettre, qu'elle ne me croit pas en mon bon sens de ne pas estre auprès d'elle & qu'elle a quelque tendresse pour moy. Ces paroles qui me charment prés qu'autant que si je le devois

---

<sup>356</sup> Arsenal, Ms 4114, t. IX, f°89-90 : « A Madame la Duchesse de Lédiguières, pour luy demander son Portrait ».

<sup>357</sup> Alain Niderst, *Madeleine de Scudéry, Paul Pellisson et leur monde*, op.cit., p. 102 et note 26, p. 115.

<sup>358</sup> Robert Muchembled, *Sociétés, cultures et mentalités dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1994, pp. 110-116 ; Robert Muchembled, dir., *Magie et sorcellerie en Europe : du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1994. ; Gabriel Audisio, dir., *Religion et exclusion : XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Publications de l'université de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2001 ; Guy Bechtel, *La sorcière et l'Occident*, coll. Agora, Paris, Pocket, 2000 ; Brian P. Levack, *La grande chasse aux sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, Mayenne, Champ Vallon, coll. « Époques », 1991 ; Nathalie Nabert, dir., *Le Mal et le diable. Leurs figures à la fin du Moyen-Âge*, Paris, Beauchesne, 1996, 274 p.

croire, n'embellissent pas ma solitude, & je sens bien que j'en sortirai dans peu de jours...<sup>359</sup>

Le mondain, philosophe, poète et initiateur de la théorie des probabilités étudiée par Blaise Pascal<sup>360</sup> laisse entrevoir son amertume envers notre dévote. Les billets sans retour ne sont pas choses qui lui conviennent. Ce qui est intéressant est qu'il nous donne un aperçu des pratiques de cléromancie de M<sup>me</sup> de Revel. Les horoscopes étaient très en vogue à cette époque<sup>361</sup> comme en témoignent ceux de Louis XIV étudiés par René-Guy Guérin<sup>362</sup>, et M<sup>me</sup> de Revel, proche du cercle aulique, n'échappe pas à cet engouement.

Pendant qu'Antoine Gombaud restait sur sa faim, M<sup>me</sup> de Revel entretenait un jeu galant avec un habitué de l'Hôtel de Rambouillet : Arnauld de Corbeville, maître des camps des carabins et cousin de Robert Arnauld d'Andilly. Celui-ci lui envoie une lettre galante consciemment recopiée par l'académicien :

Divine Revel, dont j'admire  
Cent fois plus qu'on ne saurait dire  
L'agréable façon d'écrire :  
Permettez-moi qu'en peu de mots,  
Et peut-estre mal à propos  
Je trouble un peu vostre repos ;  
Depuis le temps des premiers hommes,  
Qui vivoient de glands et de pommes  
Jusqu'au fameux siècle où nous sommes,  
Je n'ay rien leü qui m'ait surpris,  
Ni qui m'ayt fait jeter des cris  
A l'égal de vos beaux Ecrits.  
Mais, pour bien expliquer la chose,  
J'entens vos vers ; car votre prose  
Est encor pour moy lettre close.  
Or, Madame, ce grand renom  
Dequoy le Ciel vous a fait don,  
Pour éterniser vostre nom

---

<sup>359</sup> *Lettres de Monsieur le chevalier de Méré*, Paris, Au Palais, par la Compagnie des Libraires, 1689, t. II, pp. 705-707, lettre CCVII adressée « A Mme la Comtesse de Revel ». Une erreur de pagination est à remarquer dans ce t. : la page 706, indiquée à gauche de la page, est numérotée 606 et la page 707, indiquée à droite, est numérotée 607. Une pagination normale reprend son cours après la lettre consacrée à M<sup>me</sup> de Revel.

<sup>360</sup> Pierre-José About et Michel Boy, « La correspondance de Blaise Pascal et de Pierre de Fermat. La géométrie du hasard ou le début du calcul des probabilités », dans *Les Cahiers de Fontenay*, ENS, Fontenay-aux-Roses, septembre 1983, n°32, en particulier l'Introduction, pp. 15-22. Ici, p. 20.

<sup>361</sup> Hervé Drévilion, *Lire et écrire l'avenir. Prédications et prophéties au XVII<sup>e</sup> siècle*, Seyssel, Champvallon, 1996.

<sup>362</sup> René-Guy Guérin, *L'Astrologie au XVII<sup>e</sup> siècle. Étude sur la pratique des Horoscopes, notamment à travers ceux du Roi-Soleil (1638-1715)*, thèse de doctorat effectuée sous la direction de Jean-Robert Armogathe, Paris, EPHE, Section des Sciences religieuses, 1997.

Par tant de rymes agréables,  
 Par tant de beautez adorables ;  
 Ce renom, dis-je, qui sans din,  
 Sans dormir non plus qu'un lutin,  
 Vole partout soir et matin,  
 M'a mis au cœur de vous connoistre ;  
 Mais devant que de vous paroistre,  
 Et sentant mon désir s'accroistre,  
 Je vous offre sur ce papier  
 Avec mon cœur tout entier  
 Un petit plat de mon métier ;  
 De mon métier, non, mais du vostre,  
 Car vostre esprit mieux que tout autre  
 En cet art a passé le nostre.  
 « Il seroit pour luy glorieux  
 De mourir du feu de mes yeux,  
 Car les peuples de sa Patrie  
 Meurent souvent de penderie. »  
 Où diable avez-vous pris cela ?  
 Oncq Apollon mieux ne parla  
 Depuis que sa lyre lyra.  
 Et vous-mesme sa fille aisnée  
 A qui sa Lyre il a donnée,  
 Ne parlerez mieux de l'année.  
 Mais quel est icy mon dessein ?  
 Dois-je irriter un assassin  
 A qui je tiens déjà le sein ?  
 Moy, qui jamais ne vous ay veüë,  
 Beauté de cent beautez pourvuë,  
 Pour vous mon âme est toute émuë.  
 Que seroit-ce si quelque jour  
 A la gueule de quelque jour  
 Je rencontrois vous et l'Amour ?  
 Qu'il me découvrit tous vos charmes ?  
 Qu'il me fit lire tous vos carmes ?  
 Ce seroit d'étranges vacarmes.  
 A l'esprit on peut résister,  
 Contre un beau corps on peut lutter,  
 Et sa liberté disputer.  
 Mais lorsque la Nature assemble  
 Beau corps et bel esprit ensemble,  
 Il n'est point de cœur qui ne tremble.  
 Pour moy, qui connois de tout point  
 Comme en vous l'un et l'autre est joint,  
 Je crèverois dans mon pourpoint.  
 Adieu, je vays finir ma lettre ;  
 Le courrier ne me veut permettre,  
 Belle Revel, d'y rien plus mettre<sup>363</sup>.

---

<sup>363</sup> Arsenal, Ms 4114, t. IX, f<sup>o</sup>77-79.

Les flatteries abondent et indiquent la notoriété de M<sup>me</sup> de Revel dans les salons. Ses compositions circulaient de mains en mains comme il était notoire de le faire à cette époque.

La réputation dont jouit notre provinciale est réelle et il semble étonnant qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une étude. Mais cessons cette digression pour lire la réponse que lui adressa notre Grenobloise :

Ange, homme ou bien plustost lutin,  
Dis-moi, pour Dieu, quel avertin  
T'a fait m'éveiller si matin ?  
Oncques de pareille aventure  
Ni de si plaisante nature  
Ne verra la race future.  
Démon, qui viens pour me tenter,  
Contre qui je veux contester,  
Mais que je ne veux rebuter,  
Dis-moi, qui te donne l'envie,  
Ou plutost cette maladie  
De savoir l'estat de ma vie ?  
Bien, puisque tu le veux savoir,  
Je vays donc faire mon devoir,  
Et trois mots te le feront voir.  
Mon nom, dans le martyrologe,  
Est une chétive allobroge  
Et ce nom comprend mon éloge.  
L'on me donne, dedans Paris,  
Six humeurs, ou bien six esprits ;  
L'on s'est de la moitié mépris.  
J'en ay trois ; l'une est sérieuse,  
L'autre est très-badine et rieuse,  
Et l'autre est souvent rymailleuse.  
A ces esprits un corps est joint,  
Que vostre moule de pourpoint,  
S'il l'avoit veü, n'en voudroit point.  
Vostre Signoria me pardonne,  
Car ce n'est pas que j'abandonne  
Ainsi ma chétive personne.  
Mais j'estime la vanité  
De bien dire la vérité  
Plus que de prétendre en beauté.  
C'est tout ce que je puis vous dire  
Sur mon sujet, et vous écrire  
Pour ma gloire ou pour ma satyre.  
Mais vous, qui vous cachez si fort,  
Dites-moy quel est vostre sort ?  
Estes-vous ou vivant, ou mort ?  
Ombre éclatante de lumière,  
Faites qu'une fois ma paupière  
Voye vostre figure entière.  
Bien que mon esprit soit altier,  
Je promets vous donner quartier

En chair, en os, comme en papier<sup>364</sup>.

Quel portrait M<sup>me</sup> de Revel se fait-elle d'elle-même ! Qui d'ailleurs pourrait mieux la définir si ce n'est elle ? Cette femme aux multiples visages qui le matin est à Saint-Sulpice en compagnie de sa sœur et de Jean-Jacques Olier, et qui va, à l'après-dîner, dans les hôtels particuliers pour « rimailleur » ? Cette femme qui, piquée au vif par la curiosité, endosse le costume de la suivante d'une dame de qualité faisant secrètement visite à M<sup>me</sup> de Corbeville afin d'étancher sa soif de connaissance ? M<sup>me</sup> de Revel montre qu'elle sait faire preuve de sournoiserie, mais elle sait, aussi, lever le masque au moment opportun. Une nouvelle fois, Valentin Conrart vient à notre secours en nous livrant cette :

Austre réponse de la même dame, après avoir veû M. Arnauld, sans se faire connoître à luy ; et après avoir seu qu'il avait fait la lettre à laquelle la précédente sert de réponse. Elle prend pour sujet de cette Lettre ces trois vers de celle de Monsieur Arnauld :

Que seroit-ce si quelque jour  
A la gueule de quelque jour  
Je rencontrois vous et l'Amour ?  
Ce n'est point dans un lieu si sombre  
Où j'ay veu le Corps de cette ombre,  
Ou plutost de ce rare esprit  
Qui m'a, ces jours passez, écrit ;  
Mais bien dans une Compagnie,  
Où ma suffisance bannie  
Pour contenter ma passion,  
A changé de condition.  
Sous l'habit de la suivante<sup>365</sup>  
D'une Dame belle et galante,  
J'ay veû, mais veû comme un éclair,  
Cet esprit si prompt, et si clair.  
Peu de mots me l'ont fait connoistre,  
Par son discours, comme en sa lettre ;  
Mais quelqu'un estant survenu,  
Monsieur Arnauld a disparu<sup>366</sup>.  
Lors j'aurois découvert ma feinte  
Par quelques cris, ou quelque plainte,  
Si, par un excès de pitié,  
Il n'avoit laissé sa moitié,  
Dont j'ay reconnu le mérite,  
Par une mentale visite ;  
En elle j'ay veû la Raison  
Qui l'attache dans sa maison ;  
Mais tous Marys n'ont telles femmes,

---

<sup>364</sup> *Ibid.*, t. IX, f°80-82.

<sup>365</sup> *Ibid.*, note de Conrart au sein du manuscrit : « C'est que, pour pouvoir voir M. Arnauld, sans se faire connoistre à luy, elle se déguisa en suivante d'une Dame qui alloit rendre visite à Madame sa femme ».

<sup>366</sup> *Ibid.*, autre note de Conrart au sein du manuscrit : « Cette ryme peut passer, dans la pauvreté du temps ».

D'où s'ensuit souvent que leurs âmes,  
 Pour n'avoir pas contentement  
 Dans le conjugal sacrement,  
 Quittent leurs maisons, vont au change  
 Et fâchent souvent leur bon Ange.  
 Mais pour ne pas fâcher le mien,  
 Je veux changer cet entretien  
 Et, tost après, quitter ma ryme,  
 Où j'expose trop mon estime,  
 En attaquant un ennemy  
 Que, ne connoissant qu'à demy,  
 J'avois déjà sujet de craindre.  
 C'est ce qui m'oblige de feindre,  
 N'osant l'aborder hardiment  
 Jusques dans son retranchement.  
 Ce dessein fut trop téméraire ;  
 Je l'abandonne ; je me vais taire<sup>367</sup>.

Cet échange nous montre un pan de la personnalité de M<sup>me</sup> de Revel, mais ne nous dit rien quant à la suite de cette aventure littéraire. M<sup>me</sup> de Revel affirme s'être déguisée pour rendre visite au couple sans révéler son identité. Elle choisit pour revendiquer son statut de poétesse et montrer son vrai visage, l'intermédiaire de la prose.

Nous avons présenté les personnages avec lesquels M<sup>me</sup> de Revel échangeait des vers, mais nous n'avons encore rien révélé sur ceux du fondateur de l'Académie Française avec celle-ci. Nous apprenons au détour d'une rime que M<sup>me</sup> de Revel s'est rendue à son chevet alors qu'il était alité. Une fois partie, Conrart prit la plume pour se plaindre galamment du mauvais traitement qu'elle lui avait infligé. Il nous apprend que sa visite n'a fait qu'aggraver son état et le seul remède qui puisse résoudre ses maux est de voir M<sup>me</sup> de Revel à nouveau :

Bien qu'en tous lieux on vous désire,  
 J'oseray, toutefois, vous dire  
 Que vous m'avez fort mal traité,  
 Lorsque vous m'avez visité.  
 Bon Dieu, quel médecin vous estes !  
 Est-ce là comme vous en faites ?  
 En vous voyant, on croit guérir,  
 Et vos yeux blessent à mourir.  
 Au fort du tourment qui me presse,  
 On me venoit dire sans cesse ;  
 Si vous la voyiez seulement,  
 Vous guéririez assurément.  
 Si bien que sur cette assurance,  
 J'avois une ferme espérance  
 Que vous seriez mon Sémini.  
 Mais hélas ! je suis bien puni

---

<sup>367</sup> *Ibid.*, t. IX, f°83-84.



De cette créance légère.  
Ma douleur, quoique très amère,  
Ne passait pas jusques au cœur ;  
Mais sitôt que vostre œil vainqueur  
Eust décoché son trait de flamme,  
Je sentis mon cœur et mon âme  
Tous deux d'outre en outre percez  
Et tous mes sens bouleversez.  
Je n'y sache point de remède,  
Il faudra qu'à la mort je cède,  
Si, pour m'empescher de mourir,  
Vous ne voulez me secourir.  
Faites donc cesser ces alarmes ;  
Lorsque quelqu'un use de charmes,  
On en ressent toujours l'effet,  
Si luy-mesme ne les défait.  
Il est impossible à tous autres  
De guérir le mal que les vostres  
A cette heure me font sentir.  
Et je vous jure sans mentir,  
Que quand cela se pourroit faire,  
Mon cœur mesme y seroit contraire,  
Estant résolu sur ce point,  
Ou de guérir par vous, ou de ne guérir point<sup>368</sup>.

Selon Conrart, M<sup>me</sup> de Revel est la seule personne à pouvoir mettre un terme au sortilège qu'elle lui a jeté. Elle, n'est pas de cet avis, et après mille excuses déguisées, sort une nouvelle carte de son portefeuille, celle de la modestie :

Par un sentiment d'amitié  
Et de vos maux prenant pitié,  
J'allois vous témoigner mon déplaisir sensible,  
Mais mon dessein, par un contraire effet,  
Vous a laissé peu satisfait  
Et, loin de vous servir, vous a paru nuisible.

&

Conrart, pourtant, ne pensez pas  
Vous en prendre à tous ces appas  
Dont je ne porte que le titre,  
Ne possédant présentement  
Rien autre chose de charmant  
Chez moy, que vostre belle Epitre.  
Toutefois, je crois aysément  
Vous avoir causé du tourment  
Lors que je vous rendis visite ;  
Mais ce fut par mon peu d'esprit  
Et par mon importun débit,  
Bien plustost que par mon mérite<sup>369</sup>.

---

<sup>368</sup> Arsenal, Ms 4124, t. XIX, f°89-93.

<sup>369</sup> *Ibid.*, t. XIX, f°89-93.

Le recueil manuscrit précise que M<sup>me</sup> de Revel fait une requête au civil et qu'elle va envoyer des énigmes à Conrart. Nous n'avons pas de trace de ces énigmes et des autres poèmes de M<sup>me</sup> de Revel tout comme de son activité au sein des salons parisiens. Après ses diverses visites à ses amis, il était temps pour M<sup>me</sup> de Revel de prendre son carrosse et de rentrer à Grenoble où une multitude d'âmes l'attendait. Âmes en attente de conversion, amies à consoler et à conseiller, salons de La Côte-Saint-André à animer, mais aussi une maison à régenter. Cet adieu n'était que temporaire, car M<sup>me</sup> de Revel effectuera plusieurs séjours à Paris pour les besoins de la Propagation de la Foi.

La notoriété de M<sup>me</sup> de Revel est absolument incontestable à cette époque. Que ce soient des provinciaux ou des Parisiens, des hommes de lettres ou des galants, tous décrivent M<sup>me</sup> de Revel comme un bel esprit, une femme espiègle, joyeuse et pourvue d'un grand sens de l'humour. Les aller-retour incessants entre Grenoble et Paris et la disparition des archives ont certainement eu raison de cet oubli et il est ici intéressant de convier les mémoires pour lui rendre la place qu'elle a occupée dans l'Histoire religieuse, littéraire, et sans aucun doute politique du XVII<sup>e</sup> siècle. Par son rôle à la cour auprès d'Anne d'Autriche, M<sup>me</sup> de Revel a pu influencer la politique religieuse du temps. Les circonstances de la mort de M<sup>me</sup> de Revel ont certainement, tout du moins en partie, contribué à cet oubli. Il est important, dans le dernier paragraphe de cette étude, de terminer sur les fins dernières de M<sup>me</sup> de Revel.

## **I- Une fin solitaire**

Dans leurs études respectives sur les poésies du XVII<sup>e</sup> siècle ou sur les Compagnies de la Propagation de la Foi, Émile Roux, Frédéric Lachèvre, Georges Mongrédien et Catherine Martin déploraient l'absence d'informations relatives à la fin de vie de M<sup>me</sup> de Revel. Cela est dû au manque d'intérêt porté à la Congrégation de la Purification d'une part, puisqu'en parcourant le registre de réception des sœurs, un abrégé de vie et de vertus de trois feuillets mentionne non seulement les principales fondations de M<sup>me</sup> de Revel, son zèle pour la conversion des protestants, sa volonté de sacraliser l'espace en érigeant dans les rues de Grenoble des statues représentant la Vierge, mais aussi des éléments sur les dernières années de son existence, d'autre part. Celles-ci furent pour elle des plus difficiles :

Aprais ces rudes epreuves qui se passoint comme hors delle et qui ne touchoint a sa personne dieu voulut exercer sa patience par des douleurs qui firent de son corps un obiet de compassion elle fut privée de la vuüe comme un autre Tobie sans se pleindre des tenebres epaisses ou la tenoit laveuglemant. Ses longues et douloureuse maladie

laccabloint dune infinité de maux. Cepanden il ne sortoit point de murmure de sa bouche par ce quelle trouvoit sa consolation dans les livres saints quelle se fesoit lire et quelle ecoutoit avec attention loraïson et la meditation quelle fesoit sur les differents suiets quon luy avoit leü addoucissoïnt tous les ses maux et luy faisoit passer son temps sans chagrins ces pieux exercices fures toute loccupation des dernieres années de sa vie de sorte quon pouvoit dire que si elle lavoit commencée par la vie active de Marthe elle vouloit la terminer par la contemplation de Marie<sup>370</sup>.

La cécité de M<sup>me</sup> de Revel s'était aggravée au fil des ans. Nous savons, grâce à une lettre disponible à la Bibliothèque municipale de Grenoble datée du 16 octobre 1660, qu'elle était déjà confrontée au même mal. À la place habituellement réservée à l'apposition de son nom, nous pouvons lire : « Vous mescuseres bien si ma fluxion mempeche de signer »<sup>371</sup>. La cécité de M<sup>me</sup> de Revel jointe à la vieillesse a peut-être contribué à son oubli. Son éloignement de la cour aussi. Désormais, M<sup>me</sup> de Revel ne pouvait plus écrire et les liens auparavant entretenus avec ses correspondants s'étaient distendus d'eux-mêmes. Une autre raison était que ses contemporains n'étaient pas tendres avec les femmes sur le déclin de leur âge. Il suffit pour s'en convaincre de lire cette épigramme peu flatteuse parue dans *La Muse nouvelle* de Thomas de Lorme, intitulée *Les vieilles coquettes* :

Véritables miroirs de la coquetterie,  
Palénice, Bélise, Amarante, Philis,  
Votre jeune verdure est, à présent, flestrie,  
Et votre teint n'a plus de roses ni de lys.  
Tout le monde, autrefois, vous comblait de louanges,  
Moi-mesme, je vous ay mille éloges donnez ;  
Mais si, dans ces temps-là, vous paroissiez des anges,  
Vous estes, maintenant, des diables incarnez<sup>372</sup>.

Nos Grenobloises ne devaient pas apprécier ces rimes d'autant plus que le salon de La Côte-Saint-André était très achalandé : toutes les aristocrates de la province s'y pressaient pour parader et jouer aux dés<sup>373</sup>. M<sup>me</sup> de Revel, âgée de plus de soixante-dix

---

<sup>370</sup> AD Isère 26 H 221, f°118r°.

<sup>371</sup> BM Grenoble, N 1548 : Lettres autographes de Jeanne de La Croix, « A Monsieur Sibut conseiller du Roy et tresorier et receveur province du clergé de France ». Elle avait immédiatement souligner son handicap à son destinataire au début de sa lettre par ces mots : « je va travailler pour celui dont vous mavez envoye la letre des que une grande fluxion que iay sur les yeux me permetra dagir ».

<sup>372</sup> Thomas de Lorme, *La Muse nouvelle, ou les agréables divertissemens du parnasse*, Lyon, B. Coral, 1665, p. 170. Cet ouvrage est disponible à la BM de Grenoble sous la cote U. 948 (bis).

<sup>373</sup> Émile Roux, *La société galante de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle, op.cit.*, p. 22.

ans, avait sans doute perdu un peu de la beauté qui la caractérisait autrefois même si selon les sœurs de la Purification, son visage mortuaire dégageait une certaine douceur.

Le témoignage des Dames de la Purification donne de M<sup>me</sup> de Revel l'image d'une femme accablée par les maladies, la douleur et les pertes de ses proches. Son abrégé de vie et de vertus établit un parallèle avec un personnage masculin de l'Ancien Testament, Job :

[...] on peut dire que madame de Revel étoit singulièrement arrivée car sa vie fut traversée d'une infinité d'affliction comme un autre Job elle perdit beaucoup de biens temporels après avoir veu ses enfants dans un âge assez avancée pour en concevoir de grandes espérances elle eut la douleur de les voir mourir avant elle et de fermer les yeux à ceux de qui elle devoit attendre les derniers devoirs<sup>374</sup>

À l'instar de la figure biblique, M<sup>me</sup> de Revel est dans l'opulence financière puis, en fonction des procès qu'elle intente ou qui lui sont intentés, perd peu à peu des biens considérables. Mère de onze enfants, elle tombe malade à plusieurs reprises et voit ses fils et ses filles, qu'elle aime, périr avant elle. Aveugle, elle se retrouve de plus en plus dans l'isolement. Peut-être est-ce pour cette raison que le visage de M<sup>me</sup> de Revel disparaît progressivement des archives jusqu'à n'être aujourd'hui qu'un vestige littéraire encore très mal connu. Nous n'avons pas approfondi les recherches sur les lieux de résidence de M<sup>me</sup> de Revel pour des raisons de temps. À l'instar de ses contemporains, elle a certainement vécu dans ses propriétés en ville et à la campagne. Il est d'ailleurs certain qu'elle ait vécu au château de Revel situé dans la chaîne de Belledonne, à 6 km de Domène et qu'à la fin de sa vie, M<sup>me</sup> de Revel logeait à Grenoble, dans la maison de la Compagnie de la Propagation de la Foi où elle y avait ses appartements. En 1683, elle décidait d'entamer de menus travaux dont celui, anecdotique, de refaire l'évier de la cuisine<sup>375</sup>. La consultation des actes notariés apporterait beaucoup de réponses sur ses activités dans les villes où elle a séjourné au cours de sa vie.

Les derniers moments de M<sup>me</sup> de Revel ont été retranscrits par les sœurs de la Congrégation de la Purification dans l'abrégé de vie et de vertus qui la concerne :

Cependant comme Marthe avoit esté le principal modèle quelle seitoit proposée dans les services continuels quelle avoit rendus au sauveur dans la personne des nouveaux convertis ce fut aussy le iour de sainte Marthe que Dieu voulut lappeler a soy pour la recompenser de tous les services quelle luy avoit randus elle expira dant le iour de sainte Marthe avec de grands sentimants de pieté et aprais avoir receu dune manière tres edifiante tous les sacremant don leglise munit les fidelles au sortir de cette vie.

---

<sup>374</sup> AD Isère, 26 H 221, f°118r°.

<sup>375</sup> AD Isère, 26 H 107 : 16 juillet 1683.

Personne n'ignore le ravage que fait la mort sur le visage des personnes trépassées cependant il sembla que cette cruelle avoit voulu épargner le sien, car elle parut si belle après sa mort qu'on pouvoit dire que cette ennemie de tous les hommes avoit eu des regards particuliers pour elle et quelle n'avoit servy qu'à luy donner entrée dans la félicité des saints dont elle avoit imité les actions<sup>376</sup>.

Le visage de M<sup>me</sup> de Revel n'avait pas perdu tout son éclat ! La mort l'avait en partie épargnée en l'emportant le 29 juillet, jour de la sainte Marthe. La vie active de M<sup>me</sup> de Revel est parfaitement résumée en la personne de Marthe. Elle l'est aussi en la personne de sa sœur Marie, âme contemplative. Les informations données par les sœurs de la Purification sur la mort de M<sup>me</sup> de Revel sont précieuses et irremplaçables, mais elles restent incomplètes. Pour connaître avec précision la date de décès de M<sup>me</sup> de Revel, il faut se plonger dans la lecture du journal spirituel de Madeleine de Franc, congréganiste zélée qui remplît certaines charges à ses côtés<sup>377</sup>. Après avoir écrit une première fois dans son journal, « sœur de Varcès » reprend la plume pour inscrire sur le papier :

Samedi 29 Juillet. Madame de Revel est morte ce matin à 3 heures, Jey fait dire la messe dans nostre Chapelle le lundi Jour de St Ignace Dieu avoit donne des rares talans à Jeanne de la Croix Il ne m'appartient pas de m'expliquer sur un si rare sujet se sera beaucoup à moy de pratiquer et me souvenir avec quel zèle elle se portoit à toutes les choses où Il li alloit de la gloire de Dieu en ces occasions rien n'estoit capable de l'arrêter.<sup>378</sup>

Cette entrée du journal de Madeleine de Franc nous permet enfin de mettre un terme au mystère entourant la mort de M<sup>me</sup> de Revel. Jeanne de La Croix de Chevrières s'est donc éteinte le 29 juillet 1690, à trois heures du matin, âgée de 77 ans. L'une des premières, mais aussi des dernières sœurs vivantes de la Congrégation de la Purification s'en était allée, mais elle pouvait compter sur les prières de son amie Madeleine de Franc avant que celle-ci soit emportée à son tour le 10 avril 1694, à l'âge de 88 ans.

M<sup>me</sup> de Revel est une femme profondément active et militante. Elle n'a cessé, au cours de sa vie, de rendre visible au monde sa connaissance de l'amour divin. Elle a souhaité répandre des dévotions mariales pour que les autres sachent à quel point cela comptait pour elle. Sa foi l'a guidée de sa naissance à sa mort avec une conversion impromptue un soir de bal qui la poussât à s'engager sur la voie associative. Si M<sup>me</sup> de Revel est plus discrète dans le cadre de la Congrégation de la Purification, on peut légitimement affirmer que la Compagnie de la Propagation de la Foi de Grenoble n'aurait

---

<sup>376</sup> AD Isère, 26 H 221, f<sup>o</sup>118v<sup>o</sup>.

<sup>377</sup> Elles occupaient en effet toutes deux la charge de zélatrice en 1656, 1658, 1662 et 1668.

<sup>378</sup> BM de Grenoble, R 8686, n.f. : samedi 29 juillet [1690].

pas eu les mêmes activités et un réseau similaire sans l'énergie que M<sup>me</sup> de Revel a déployée pour cette œuvre.

La fraîcheur d'esprit de M<sup>me</sup> de Revel se lit dans ses vers et sa prose. M<sup>me</sup> de Revel est une femme de tempérament qui ne se laisse pas duper si facilement. À Paris, là où les provinciales sont perçues comme des « parvenues », son intelligence la pousse à se travestir et à déjouer les pièges de la mondanité et de ses codes. Grâce à sa plume et à son réseau familial, elle parvient dans les hautes sphères de la cour et du pouvoir où la reine sait l'écouter et lui confier des responsabilités.

Les dernières années de M<sup>me</sup> de Revel se passent toutefois dans l'obscurité. Elle semble esseulée et en proie à de nombreuses pertes temporelles. Ses yeux ne fonctionnent plus et elle se voit obligée de se faire lire des ouvrages pour connaître les dernières parutions littéraires et spirituelles.

M<sup>me</sup> de Revel s'éteint en ayant laissé derrière elle de nombreuses fondations pieuses et des marques signifiantes de sa piété. La vie active qu'elle a menée a laissé plus de traces que la vie contemplative qu'elle embrasse, certainement involontairement, dans les dernières décennies de son existence.

## CHAPITRE XV

# MADELEINE DE FRANC, DAME DE BRIANÇON DE VARCES

Madeleine de Franc est une femme que nous avons côtoyée depuis la licence. À travers son journal spirituel, elle nous a permis de la comprendre et de savoir qu'une femme âgée de plus de 80 printemps ne désespère jamais de continuer sa vie et de penser à l'avenir. Madeleine de Franc est pleine d'espoir, mais est aussi torturée par son passé et les critiques qui lui ont été adressées au cours de sa vie. Elle cherche, au crépuscule de son existence, à se débarrasser de son moi, de son ego, afin que son cœur et son âme soient à l'unisson et parviennent à goûter Dieu dans un abandon total. Elle est pleinement tournée vers cette quête ultime de vie mystique et sait trouver chez Thérèse d'Avila une ouverture incomparable qui la guide vers des sommets parfois extatiques. Madeleine de Franc est singulière, comme chacune des femmes de la Congrégation de la Purification, mais elle reste une personnalité exceptionnelle par sa ténacité, son parcours de vie et sa détermination à voir le positif en toutes choses. C'est aussi une femme autoritaire et intuitive qui sait ce qu'elle doit faire (elle en est convaincue) pour mener ses domestiques dans le droit chemin. Sa tendresse n'est que peu apparente lorsqu'on se cantonne à la lecture de son journal de manière superficielle. Sa sensibilité est pourtant extrêmement forte et son âme en souffre au plus haut point. À l'âge de 81 ans, elle sait toutefois qu'elle ne peut plus changer le cours de son existence et que le Paradis s'ouvre devant elle. Pour le gagner, il faut impérativement qu'elle adopte des résolutions strictes qui lui permettront de terminer sa vie terrestre dans de bonnes conditions avant d'entrer au Paradis et de partager les joies célestes. Même si elle se voit comme une âme pécheresse, profondément indigne d'entrer au Paradis, dans son for intérieur, elle sait qu'elle en est digne et que ses oraisons sont la clé de sa béatitude.

Madeleine de Franc n'a pas toujours été aussi torturée et solitaire. Revenir sur son parcours personnel nous permet de mieux indiquer au lecteur les grandes étapes de sa vie et les changements profonds qui la rendent unique et agréable à lire. Nous revenons, dans ce chapitre qui lui est consacré, sur son héritage familial, mais aussi sur son goût pour le secrétariat et l'écriture. Enfin, nous achevons sa vie sur un abandon ultime et divin où cette femme de 88 ans finit sa course esseulée et heureuse.

## A- Une héritière

Madeleine de Franc est une héritière de l'orthopraxie familiale. Dès sa prime jeunesse, elle hérite de ses parents leur piété et leur goût pour la dévotion. Elle hérite également d'un cercle de relations haut placées dans la hiérarchie nobiliaire qui lui serviront à trouver sa place. Avant de revenir sur ces étapes charnières de sa vie, il importe de poser la base de celle-ci : sa naissance.

Madeleine de Franc est une héritière issue d'une famille appartenant au milieu des finances. Les parents de Madeleine de Franc, Isabeau de Lionne et Jean-Baptiste le Franc, forment un couple sur lequel nous ne savons que très peu de choses si ce n'est la piété qu'ils lèguent à leurs sept enfants. Il est cependant nécessaire d'exposer ici les informations généalogiques à notre disposition afin d'éclairer l'ascension familiale.

### 1. Les le Franc

Nous choisissons en premier lieu d'évoquer la lignée familiale de Madeleine de Franc à partir de son père pour une raison simple et évidente : le père a une valeur symbolique plus grande dans la société française du XVII<sup>e</sup> siècle qui demeure patrilinéaire.

Les informations dont nous disposons sur la famille Le Franc sont minces. Nous savons toutefois, grâce aux données généalogiques contenues dans l'ouvrage de Guy Allard, contemporain de Madeleine de Franc, que la famille le Franc est issue de Picardie. Jean-Baptiste Le Franc est celui par lequel la famille connaît une ascension sociale puisqu'il est anobli l'année du couronnement de Henri IV dans la cathédrale de Chartres : « Jean-Baptiste Le Franc [...] mérita d'être fait noble, l'an 1594, pour avoir sauvé Abbeville lors des guerres de la Ligue »<sup>379</sup>. Une notice contenue dans un recueil de poésies dauphinoises indique la date précise de cet anoblissement : le 26 août 1594. La

---

<sup>379</sup> Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, Grenoble, H. Gariel, 1864, t. I, p. 522. Ces informations sont également contenues dans l'ouvrage de Guillaume de Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné contenant les armoiries figurées de toutes les familles nobles et notables de cette Province accompagnées de notices généalogiques complétant les nobiliaires de Chorier et de Guy Allard*, Marseille, Laffitte Reprints, édition 1867, nouvelle édition, 2002, p.243. L'héraldique de la famille est d'or à trois tourterelles d'azur, becquées membrées de gueule, posées 2 et 1, celles en chef affrontées, au chef du même chargé de trois roses d'argent. Fascé d'azur à six pièces, au franc-quartier d'argent brochant sur le tout.



raison légitimant cet anoblissement est la fidélité au monarque, Jean-Baptiste le Franc ayant réussi à conserver Abbeville, son lieu de naissance, au roi<sup>380</sup>. Le *Dictionnaire de la noblesse* de François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois contient bien une notice consacrée à la famille le Franc<sup>381</sup>, mais ne fait aucune allusion à Jean-Baptiste le Franc ou au père de ce dernier<sup>382</sup>. Claude Expilly, grand thuriféraire du duc de Lesdiguières, a laissé un poème sur Charles le Franc, sans doute père de Jean-Baptiste le Franc et donc grand-père de Madeleine. Charles de Franc, alors général des Vivres en Piémont pour le service du roi, est réputé pour sa noblesse de cœur et d'âme. Claude Expilly le dépeint en effet comme « plus franc de cœur et d'ame que de nom »<sup>383</sup>. L'ascendance de Jean-Baptiste le Franc reste un mystère pour nous qui n'avons pas pu approfondir davantage cette question.

Nous pouvons cependant affirmer que Jean-Baptiste le Franc acquiert l'office de trésorier général de France en la généralité de Dauphiné, charge qu'il exerce de 1600 à 1629. Il épouse peu après la mère de Madeleine, Isabeau de Lionne.

## 2. La lignée maternelle : les « de Lionne »

Selon les historiens du temps, la famille de Lionne ou de Lyonne est une des familles les plus anciennes de la province de Dauphiné<sup>384</sup>. Le premier de la lignée est Guillaume, abbé de Boscodon, dont on trouve la trace en 1133<sup>385</sup>. Maurice Virieux, dont le travail sur le Parlement de Grenoble mérite une attention particulière, nous apprend, dans la partie consacrée aux familles du Dauphiné, certaines informations précieuses sur

---

<sup>380</sup> Humbert de Terrebase, *Poésies dauphinoises du XVII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, L. Brun, 1896, p.160.

<sup>381</sup> François-Alexandre Aubert de La Chenaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Schlesinger, 1866, t. VIII, pp. 523-535.

<sup>382</sup> Il y a cependant, dans cette notice, un nom qui attire notre attention par les liens unissant la famille le Franc aux Caminade en la personne d'Antoine le Franc, 1<sup>er</sup> du nom, conseiller au présidial de Cahors qui épousa, par contrat du 8 juillet 1541, Antoinette de Caminade dont certains membres masculins sont devenus présidents à mortier au Parlement de Toulouse. Compte tenu des liens qui unissent la Congrégation de la Purification de Toulouse et celle de Grenoble, des liens familiaux, même éloignés, ou alors le même nom de famille ont pu rapprocher les familles dans cette œuvre pieuse. Sur ce point, *Ibid.*, pp. 526-527.

<sup>383</sup> Claude Expilly, *Les poèmes du sieur d'Expilly à la marquise de Monceaux*, Paris, A. Langellier, 1596, pp. 147-151.

<sup>384</sup> Adolphe Rochas, *Biographie du Dauphiné contenant l'histoire des hommes nés dans cette province, op.cit.*, éd. 1971, p. 84.

<sup>385</sup> Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné, op.cit.*, t. II, p. 34.

la famille de Lionne<sup>386</sup>. Nos recherches dans les registres paroissiaux de la ville et les archives notariées permettent d'enrichir ces données. Isabeau de Lionne est la fille de Sébastien I de Lionne, seigneur de Flandènes, Bernin, Beauvoisin, Aoust et Triors, en Dauphiné. Il fut anobli par Henri III par lettres du 16 décembre 1580, enregistrées au Parlement de Dauphiné le 2 mars 1584. Nommé secrétaire de la Chambre du roi et de Catherine de Médicis le 3 janvier 1581, il est fait premier consul de Grenoble en 1583 et receveur, trésorier général et contrôleur des greniers à sel du Dauphiné, le 2 mars 1584. Il est ensuite nommé intendant des armées du roi le 19 décembre 1589 et premier président de la Chambre des Comptes de Savoie et de Piémont par lettres du 31 décembre 1590. Il a épousé Bonne de Portes le 6 octobre 1574. Cette dernière est la fille de Guillaume de Portes, conseiller de Henri III et intendant du duc de Genève. Le couple a huit enfants : Madeleine, Hugues, Catherine, Isabeau, Artus, Louise, Charles et Humbert.

Isabeau de Lionne, la quatrième enfant du couple, est mariée avant 1605 à Jean-Baptiste le Franc. Même si les historiens font remonter la généalogie maternelle au XI<sup>e</sup> siècle, la famille de Lionne est de noblesse récente. On a donc là un mariage classique entre deux familles relevant des offices de finances et soucieuses de gravir les marches de l'ascension sociale.

Il nous importe, dans les lignes qui vont suivre, d'évoquer la postérité du couple formé par Jean-Baptiste le Franc et Isabeau de Lionne.

### **3. Les enfants du couple et leurs destinées**

Isabeau de Lionne met au monde sept enfants, tous baptisés dans la paroisse Saint-Hugues de Grenoble. L'aînée des enfants est une fille, prénommée Isabeau, en hommage à sa mère. Elle a été baptisée le 25 mars 1605 et eût pour parrain son grand-père maternel et pour marraine, sa tante maternelle<sup>387</sup>.

Madeleine, notre personnalité principale, est la cadette des enfants du couple. Elle est aussi leur seconde fille. Les premiers mois de Madeleine de Franc sont marqués par une grande faiblesse, très tôt mués en force pour affronter les affres de l'existence. Nous savons, par la consultation du journal spirituel de celle-ci, qu'elle naquit un jeudi, le

---

<sup>386</sup> Maurice Virieux, *Le Parlement de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, notice sur la famille de Lionne.

<sup>387</sup> AM de Grenoble, GG 17, f<sup>o</sup> : 25 mars 1605.

dernier jour d'août de l'année 1606<sup>388</sup>. Cette information est certainement exacte compte tenu de l'imprécision de l'acte de baptême quant à la date d'ondoiement pratiqué au domicile familial<sup>389</sup>. L'acte mentionne la date du « samedi deuxiesme iour de septembre mil six cent six entre six et sept heures du soir », mais une note supplémentaire en bas de page nous indique qu'elle fut « baptizée dans la maison de son père », Jean-Baptiste le Franc, en raison de « la foiblesse et imbesillité dicelle »<sup>390</sup>. Madeleine de Franc fut donc ondoyée par une sage-femme au domicile parental, sis rue de Bonne, dans la paroisse Saint-Hugues de Grenoble, et fût baptisée trois jours plus tard, dans ce même lieu, par un des prêtres de la paroisse, prénommé Nomas<sup>391</sup>. Son père, Jean-Baptiste le Franc, est alors trésorier général de France en la généralité de Dauphiné, Piémont, Savoie, Bresse, marquisat de Saluces et Terres-Neuves depuis 1600<sup>392</sup>. Son statut dans la province, ses rapports avec le roi et son récent anoblissement l'ont certainement amené à faire la connaissance du duc de Lesdiguières, ce qui expliquerait pourquoi ce dernier est choisi pour être le parrain de Madeleine de Franc. François de Bonne, duc de Lesdiguières, rappelons-le, n'est pas catholique, mais protestant. Cela ne semble en aucun cas poser de problème à la famille le Franc. Le père de Madeleine de Franc est un homme pragmatique. Il valait sans doute mieux se ménager les faveurs d'un seigneur riche, puissant, célèbre et calviniste, plutôt qu'un homme de peu de fortune et catholique. Une position manichéenne ne peut donc être adoptée concernant les liens entre catholiques et protestants au début du siècle, mais il est indubitable que le parrainage de prestige est destiné à étendre le réseau de protections familiales<sup>393</sup>. Il existait certainement une grande tolérance entre les deux confessions non seulement lorsque des intérêts étaient en jeu, mais également par fidélité patrimoniale. L'amitié était encore une raison plausible de ce parrainage<sup>394</sup>. Charles le Franc, général des vivres en Piémont, s'était battu aux côtés du

---

<sup>388</sup> Sa naissance est notifiée de manière extrêmement précise à quatre reprises dans son journal dont trois fois au jour de son anniversaire. Sur ce point, BM Grenoble, R 8686, f°73v° : mardi dernier jour d'août 1688 ; n.f. : le dernier jour d'août 1689 et n.f. : le 31 août 1690. Excepté l'année 1687 où Madeleine de Franc le notera avec du retard au f°33v° : le lundi 22 septembre, St Maurice 1687.

<sup>389</sup> AD Isère, 5 Mi 142, f°22r°. Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°12 pour consulter l'acte et sa transcription.

<sup>390</sup> *Ibid.*

<sup>391</sup> *Ibid.*

<sup>392</sup> Humbert de Terrebase, *Poésies dauphinoises du XVII<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.* p.160.

<sup>393</sup> André Burguière, « Un nom pour soi », *op.cit.*

<sup>394</sup> Jérémie Foa se pose la question dans son article intitulé : « Peut-on être ami avec un hérétique ? L'exemple du règne de Charles IX (1560-1574) », dans *Amitié. Un lien politique et social en Allemagne et en France, XIIe-XIXe siècle (8e université d'été de*

duc de Lesdiguières à la bataille de Salbertrand<sup>395</sup> et c'est peut-être pour cette raison que François de Bonne est le parrain de sa petite fille, Madeleine. Cela témoigne peut-être aussi tout simplement de la stratégie familiale voulue par Jean-Baptiste le Franc, récemment anobli. Notons également que le grand-père maternel de Madeleine de Franc, Sébastien I de Lionne, a été nommé par brevet du 31 décembre 1590, premier président de la Chambre des Comptes de Savoie et de Piémont sur les recommandations de Lesdiguières<sup>396</sup>. Les liens interpersonnels de la famille de Lionne à laquelle appartient sa mère n'ont pu que renforcer ce choix.

François de Bonne, duc de Lesdiguières, alors lieutenant général de la province de Dauphiné, est sur les champs de bataille lorsque Madeleine de Franc reçoit l'onction baptismale. Il dépêche un de ses fidèles amis et conseillers, Félix Basset, en lui donnant procuration pour le remplacer et témoigner, par ce biais, honorifiquement, sa présence auprès de la famille en ce jour particulier. Félix Basset, pourvu d'un doctorat en droit canonique et civil depuis 1562, fut reçu dix ans plus tard parmi les vingt et un consistoriaux<sup>397</sup>, ce qui lui ouvrit, comme le signale à juste titre Stéphane Gal, « les portes de la municipalité »<sup>398</sup>. Son fils André, seigneur de Saint-Nazaire, confirme cette ascension familiale. Ce dernier est aussi l'époux de Diane Sigaud, 55<sup>e</sup> congréganiste de la Purification<sup>399</sup>.

Le baptême de Madeleine de Franc au domicile familial ne doit pas surprendre. C'était un fait courant sous l'Ancien Régime lorsque l'enfant présentait des faiblesses et était pourvu d'une complexion délicate comme ce fut le cas de la jeune Madeleine. Le baptême devait de plus, être rapidement administré par le curé, les Pères conciliaires ayant, dans la VI<sup>e</sup> session du Concile de Trente, expressément notifié leur désir que ce

---

*l'Institut historique allemand en coopération avec l'université Paris-Sorbonne, l'université Albert-Ludwig, Fribourg-en-Brigau, et l'École des hautes études en sciences sociales, 3-6 juillet 2011, éd. Par Bertrand Haan, Christian Kühner (discussions 8) disponible sur le site : [http://www.perspectivia.net/content/publikationen/discussions/8-2013/foa\\_ami](http://www.perspectivia.net/content/publikationen/discussions/8-2013/foa_ami).*

<sup>395</sup> Claude Expilly, *Les poèmes du sieur d'Expilly a la marquise de Monceaux*, *op.cit.*, pp.147-151.

<sup>396</sup> Ulysse Chevalier, *Lettres inédites de Hugues de Lionne...*, *op.cit.*, pp. 8-10.

<sup>397</sup> Edmond Maignien, « Un portrait inconnu de Félix Basset », dans *Petite Revue des Bibliophiles Dauphinois*, n°4, 1907, pp. 153-156.

<sup>398</sup> Stéphane Gal, *Grenoble au temps de la Ligue...*, p. 78.

<sup>399</sup> Félix Basset est présent au mariage de son fils, André, avec Diane Sigaud. André Basset, seigneur de Saint-Nazaire, est un homme très proche de Lesdiguières à l'instar de son père. Sur ce point, AD Isère, 3 E 7786, f°277v°-280r°.

sacrement soit reçu *quamprimum*<sup>400</sup> autrement dit, dans les trois jours maximum suivants la naissance<sup>401</sup>. Sa date de naissance et son baptême sont des faits importants pour Madeleine de Franc qui se remémore chaque année, lors de son anniversaire, ce jour particulier. Elle note, par exemple, le jour de ses 82 ans : « Je suis nee le Jeudi dernier Jour daust de l'annee 1606 a 3 heures apres minuyt et baptisee le mesme Jour. Jey auJourduy quatre vins et deux ans faict »<sup>402</sup>. Les données ne concordent pas exactement avec le registre paroissial qui précise que Madeleine a reçu le baptême le 2 septembre, mais il est probable d'envisager que celle-ci considère la date de son ondoisement comme fondateur. Cela serait également un témoin de sa piété : plus le baptême est proche de la naissance, plus vite l'enfant est accueilli dans la communauté des chrétiens.

Ce 2 septembre 1606, Madeleine de Franc reçoit pour marraine Marguerite du Fay, femme de noble Jean-Claude Audezier (ou Audeyer), conseiller du roi. La mère de Madeleine de Franc, Isabeau de Lionne, est absente de la cérémonie comme il est de coutume à cette époque. Il faut en effet attendre, pour chaque femme, la sortie de couches pour pouvoir entrer de nouveau à l'église : c'est la cérémonie dite des relevailles.

En 1608 naît le troisième enfant du couple : Charles. Nous ne connaissons pas la date exacte de sa naissance, car l'enfant n'est porté sur les fonts baptismaux que cinq années plus tard, le 22 juillet 1613, par son oncle maternel Hugues de Lionne, conseiller au Parlement<sup>403</sup>. Celui-ci n'est pas le parrain. Il a reçu procuration de Charles de Créqui pour porter l'enfant et lui transmettre le prénom souhaité par Charles lui-même. Ce parrainage conforte l'hypothèse d'une amitié durable entre la famille du duc de Lesdiguières et la famille de Franc<sup>404</sup>, Charles de Créqui étant le gendre du connétable et pair de France. La véritable marraine de l'enfant est également absente ce jour-là. Bonne de Portes, parente maternelle de l'enfant, se charge donc de représenter Marguerite de Bellièvre, épouse de Laurent Prunier, seigneur de Virieu, également conseiller au Parlement. Marguerite était la fille du célèbre chancelier Pomponne de Bellièvre. Dans son ouvrage consacré à ce dernier, Olivier Poncet nous rappelle les liens d'amitié unissant

---

<sup>400</sup> François Lebrun, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime (1516-1790)*, *op.cit.*, p.138.

<sup>401</sup> Bernard Hours, *L'Église et la vie religieuse...*, *op.cit.*, p. 204.

<sup>402</sup> BM Grenoble, R 8686, f°73v° : mardi dernier jour d'août 1688.

<sup>403</sup> AM de Grenoble, GG 21 : 22 juillet 1613.

<sup>404</sup> On remarque à la lecture des registres paroissiaux, que la particule de Jean-Baptiste le Franc s'est transformée en « de Franc », signe évident que l'anoblissement de la famille est intégré par la population et notamment par les élites.

la famille de Prunier et la famille de Bellièvre, ainsi que « l'irrésistible ascension » de la famille Prunier « qui, par la pratique d'une véritable endogamie sociale, mais également géographique, religieuse et politique [...] parvint à accumuler une richesse foncière considérable »<sup>405</sup>.

La destinée de Charles est intéressante. Héritier de la charge de trésorier général de la province de Dauphiné de son père qui lui a résigné cet office en 1629, Charles occupe durant des années ce poste convoité par les élites avant d'avoir une révélation et de résigner à son tour cette charge en faveur de son frère Antoine. En 1636, à l'âge de 28 ans, son choix est ferme et définitif : il abandonne la vie séculière pour prendre l'habit de Capucin, à Grenoble. Sa sœur Madeleine dessine à petits traits, par le biais de son journal, un pan de la personnalité de son frère en écrivant qu'il désirait passer pour « fort grossier et lourdaud » auprès des gentilshommes de la province, mais qu'en dépit de ce souhait, les personnes du monde l'estimaient beaucoup<sup>406</sup>. Madeleine confie à son journal certains événements marquants de sa vie, mais aussi certains épisodes de la vie de ses proches. C'est pour cela qu'elle écrit certaines années, lorsque l'anniversaire de la mort de son frère le rappelle à sa mémoire, quelques anecdotes sur la vie personnelle de ce dernier. Madeleine nous apprend que Charles a changé son nom civil pour prendre le nom de Frère Ange Joseph, que sa vocation était « très ordinaire », et que c'était un homme d'une grande droiture, humble, peu volubile, et soucieux de se mortifier sans que les autres s'en aperçoivent<sup>407</sup>. Elle écrit aussi, avec une extrême précision (ce qui, chez elle, est coutumier), les circonstances de la mort de son frère au couvent des capucins de Chalon-sur-Saône. Elle transcrit donc les paroles de Charles, qui, sur son lit de mort, souffrant d'une fièvre quarte et d'une enflure de poitrine avec quelques rémissions, demande, un matin, quelle fête est célébrée aujourd'hui. Une personne anonyme lui répond qu'il s'agit de la saint Benoît. Il rétorque qu'il mourra ce même jour, le 21 mars 1641. Il décède effectivement ce jour-là à l'âge de 33 ans<sup>408</sup>. Madeleine pense à lui jusqu'à sa propre mort

---

<sup>405</sup> Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607) : Un homme d'État au temps des guerres de religion*, Paris, École Nationale des Chartes, 1998, pp. 346-347. Pour plus de renseignements sur le mariage de Marguerite de Bellièvre, se reporter au même ouvrage aux pages 331-338.

<sup>406</sup> BM Grenoble, R 8686, f°46v<sup>o</sup> : 21 mars 1688.

<sup>407</sup> *Ibid.*

<sup>408</sup> *Ibid.*

en implorant Dieu de suivre les exemples de vertus donnés par son frère au cours de sa vie<sup>409</sup>.

Le 22 octobre 1613, moins de trois mois après le baptême de Charles naît Antoine, le quatrième enfant du couple formé par Jean-Baptiste de Franc et Isabeau de Lionne. Le garçon, futur fin lettré, est tenu sur l'autel par sa marraine, Anne de Portes, femme de noble Constant de Bucher. La vie d'Antoine nous est peu connue, même si nous savons qu'il hérite de la charge de trésorier général de France en la généralité de Dauphiné lorsque Charles abandonne la vie civile pour la vie religieuse, et qu'il est conseiller du roi. Nous savons également, à travers ses achats chez le libraire Nicolas, qu'il apprécie la littérature, la politique, les tragédies, et les œuvres de Richelieu<sup>410</sup>. Cet intérêt porté par le frère de Madeleine de Franc aux ouvrages de Richelieu est tout à fait symptomatique du milieu social auquel il appartient. À l'instar de ses contemporains du milieu de la robe, Antoine de Franc semble méditer les formes de gouvernement et les tactiques politiques des deux ministres. La Fronde est l'événement politique qui tient la première place dans les lectures du trésorier du roi, de même que les *Mazarinades* qui sont en grand nombre dans sa bibliothèque. Antoine de Franc était désireux de s'informer et de suivre l'action des magistrats parisiens à cette période. De surcroît, connaissant les liens familiaux unissant Antoine de Franc et Hugues de Lionne, ce dernier souhaitait certainement en connaître davantage sur les événements.

Antoine épouse une fille de la noblesse de robe, Marie de Virieu, fille de Jacques de Virieu de la Frette-Pointières, le 10 octobre 1649. Celle-ci est ultérieurement, comme nous l'avons précisé *supra*, membre de la Congrégation de la Purification. Le couple n'aura jamais d'enfant. Antoine décédera à Grenoble le 20 juillet 1674, le jour de la sainte Marguerite, dans sa 63<sup>e</sup> année. Madeleine de Franc aura toujours en mémoire le souvenir sensible de cet événement et se rappellera chaque année qu'elle a perdu un frère en décomptant les années écoulées depuis ce jour<sup>411</sup>.

Les recherches menées dans les registres paroissiaux et le manque d'allusion dans le journal spirituel de Madeleine de Franc aux autres membres de sa fratrie nous invitent

---

<sup>409</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 21 mars 1690.

<sup>410</sup> Henri-Jean Martin et Micheline Lecocq, *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, *op.cit.*, t. II, pp. 205-206 et pp. 293 et s.

<sup>411</sup> BM Grenoble, R 8686, f°16v° : vendredi 18 juillet [1687] ; f°69r° : 20 juillet 1688 ; n.f. : 20 juillet 1689 et 20 juillet 1690.

à penser que les trois derniers enfants du couple sont morts très peu de temps après leur baptême. En effet, Madeleine de Franc, si attachée à commémorer l'anniversaire de la mort de ses proches parents et de son petit-fils, ne mentionne jamais sa sœur Laurence, baptisée le 18 décembre 1615<sup>412</sup> ni son frère François, baptisé le 18 avril 1618<sup>413</sup>, ou encore la benjamine de la famille, Catherine, baptisée le 21 octobre 1620<sup>414</sup>. Nous ne sommes donc pas en mesure de donner une quelconque information sur la destinée des derniers nés pour des raisons archivistiques.

## **B- Une conversion précoce**

Il nous incombe à présent d'évoquer les moments clés de la vie de Madeleine de Franc, ceux qu'elle a pu vivre comme une révélation, une rupture, une libération, un envol. Un de ces moments fondateurs pour elle dans sa vie de femme et de dévote est sans aucun doute lié à sa première communion. Nous nous attachons, dans le paragraphe suivant, à revenir sur ce sacrement en montrant que cette cérémonie est pour elle autant un rituel initiatique qu'une découverte de Dieu.

### **1. Un moment clé : sa première communion**

Madeleine de Franc est entourée depuis sa naissance de parents dévots. Sa mère, attachée à la personne de François-Xavier, apôtre des Indes, lui laissera le goût d'apprécier cette lecture édifiante lorsque le Père Bouhours en donnera un volume *in extenso*. Son père, attaché à la personne de François de Sales et aux jésuites en général, lui transmettra une fidélité et un amour profond pour la Compagnie de Jésus. Son oncle maternel, Artus de Lionne, évêque de Gap, saura entretenir chez cette jeune âme, le parfum enivrant de la dévotion à François de Sales en lui permettant, chaque année, de faire des retraites spirituelles au premier monastère de la Visitation de Grenoble. Son autre tante est tout aussi dévote : elle aime emmener Madeleine avec elle pour aller secrètement visiter les pauvres honteux de sa paroisse afin de leur faire l'aumône et lui montrer, de gaieté de cœur, qu'elle se soucie de son prochain.

Nous ne savons pas exactement où Madeleine de Franc fut élevée dans sa prime jeunesse. Nous pouvons émettre l'hypothèse des ursulines de Grenoble où se trouve sa tante et dont l'Ordre s'avère être très proche des jésuites, ou le couvent Sainte-Claire

---

<sup>412</sup> AM Grenoble, GG 24 : 18 décembre 1615.

<sup>413</sup> AM Grenoble, GG 30 : 18 avril 1618.

<sup>414</sup> AM Grenoble, GG 24 : 21 octobre 1620.



auquel Madeleine de Franc fait un legs pieux alors qu'elle n'a jamais évoqué cette communauté dans son journal. Son attachement à la spiritualité franciscaine nous amène également à entrevoir cette seconde possibilité.

Il est certain que la jeunesse de Madeleine de Franc est rythmée par l'écoute des sermons et des offices et qu'elle sait, à bon escient, profiter de cette instruction religieuse. Son journal spirituel témoigne que dans sa vieillesse, Madeleine de Franc n'oublie pas sa première communion et aime à se remémorer les circonstances de sa préparation. Elle trace de sa plume élégante ces quelques lignes :

o bonté Infinie qui mavez attendue et qui me tretté avec autant d'amour qui si Je vous avois esté fidelle apres avoir si mal hussez des grace que vous maviez donnee et bon naturel et disposition en tant de rancontre particulierement a ma premiere coummunion que Je fis a Paques a leage de douxe ans avec tant de preparation et bon santimans que vous me donnattes et en suite lattrect de me lever mattin et me desrober pour maller confesser ors la ville a un S+ R p noe recolle homme avec unne de mes tantes [...] mes mon Dieu par le mauvez usage que Jen ey faict elle a esté et ley randue Innutille en moy ausi bien que se bon naturel qui sest gatté en sorte que si vous maviez abandonnee ou en seroyJe se souvenir o mon bon et tout adorable et pitoyable Sauveur me doit abbimer de douleur d'amour et de recougnosance Je ne saurois assez man resouvenir et des mouyans dans tout le cours de ma vie dons vous avez usez pour mattirer a vous se son choses entre vous et moy, quelle me soit touJous presantte<sup>415</sup>

Il est significatif que la diariste évoque son âge lors de cet événement : 12 ans. On peut évoquer ici un parallèle avec le Christ qui, au même âge et lors du pèlerinage de la Pâque juive, resta au Temple de Jérusalem pendant trois jours alors que Marie et Joseph étaient repartis pour Nazareth<sup>416</sup>. Cet âge est aussi généralement celui où les catholiques célèbrent leur première communion. Toutefois, le rappel de ce jour n'est-il pas surtout à mettre en lien avec le moment de sa conversion intérieure ? Elle relate qu'elle avait alors un bon naturel et qu'elle éprouvait l'attrait de la solitude et le rejet du monde. Nous pensons que cette date est donc le point de départ de sa conversion intérieure qui est à la fois continuité de ce qu'elle a reçu de ses parents et discontinuité, rupture avec la Madeleine de Franc précédente, car à partir de ce moment-là, ce n'est plus elle qui mène sa vie, mais Dieu qui crée les circonstances : son mariage difficile, son entrée dans la Congrégation de la Purification, son veuvage, sa réclusion au château et l'écriture de son journal. Tout est l'œuvre de Dieu, particulièrement son retrait au château de Varcès où l'ont reléguée la Providence et l'écriture du livre. Il est d'ailleurs loin d'être anecdotique de constater que les sœurs de la Congrégation de la Purification insistent sur ce moment-

---

<sup>415</sup> BM Grenoble, R 8686, f°28v° : samedi, veille St Barthélémy, 1687.

<sup>416</sup> Cet épisode fait référence à la vie cachée de Jésus. Madeleine de Franc ne fait-elle pas de même en se dérobant pour aller se confesser ?

là de sa vie dans l'abrégé de vie et de vertus qu'elles écrivent à son intention : « esle se dona a dieu dune maniesre toute particueliesre des lage de 12 année fesans son horésons sa lecteure spirituesle reglemant come le R p noé recolet qui et an hodeur de sinteté luy aves prescreipt »<sup>417</sup>. Noël Fléchiu est l'homme de la situation, celui par qui tout arrive : le changement intérieur de Madeleine, la pratique de l'oraison et la méditation. Il prend en main l'éducation spirituelle de Madeleine et la guide sur la voie divine. Le fait, pour les congréganistes de la Purification, de rappeler le jour de la première communion de leur consœur est significatif de l'importance que revêt pour elles et leurs contemporains, ce jour particulier ; jour qui demande une préparation exceptionnelle en vue de recevoir l'Eucharistie.

Madeleine de Franc nous indique les étapes de cette journée. Elle dit s'être levée très tôt le matin afin d'aller se confesser au Père, récollet de son état. Elle ressent la nécessité, malgré son extrême jeunesse et le peu de péchés à pardonner, de libérer sa conscience des fardeaux qui lui pèsent. Il est indubitable que le devoir de confession est strictement respecté par la famille de Franc, conformément à la volonté des Pères conciliaires qui, lors du Concile de Trente, avaient réaffirmé comme un précepte remontant aux premiers temps du Christianisme, cette obligation de se confesser avant de recevoir la communion pascale. Il est également important de rappeler, à la suite de Maryvonne Goubet-Mahe, que Charles Borromée laissait dans ses *Instructions aux confesseurs de sa ville et de son diocèse*, de même que dans ses *Additions*, la nécessité d'instruire les enfants et de leur faire faire une préparation approfondie et intensive avant que de célébrer leur première communion qui prendra le nom de « grand catéchisme »<sup>418</sup>. L'âge requis est l'âge de discrétion, autrement dit, douze ans. Ces préceptes ont ensuite été repris par l'Assemblée Générale du Clergé de France, en 1657<sup>419</sup>. Les ursulines auprès de qui Madeleine de Franc a sans doute été éduquée étaient extrêmement soucieuses de respecter les préceptes des jésuites, notamment ceux transmis par Pierre Coton, grand

---

<sup>417</sup> AD Isère, 26 H 221, f°120v°.

<sup>418</sup> Maryvonne Goubet-Mahe, « Le premier rituel de la première Communion XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La Première Communion. Quatre siècles d'histoire*, sous la direction de Jean Delumeau, Paris, Desclée de Brouwer, 1987, pp. 51-76. Ici, pp. 55-57.

<sup>419</sup> *Ibid.*, p. 57.

admirateur de Charles Borromée, qu'il considérait comme « son modèle de vie apostolique »<sup>420</sup>.

Dans sa jeunesse, Madeleine de Franc a également été marquée par François de Sales : « st francois de sales don demain nous fesons la faicte Intersedez pour cette pauvre qui a eu l'honneur de vous voir dans la messon de feu mon pere ou despuis vous avez établi par vostre providemce La Compagnie de Jesus »<sup>421</sup>. Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que Madeleine de Franc a personnellement rencontrée le futur saint<sup>422</sup>, mais il est indubitable que sa mère, une fois veuve, vend aux R. P. jésuites la maison familiale avec boutiques et jardin sise rue de Bonne pour la somme de 31 000 livres<sup>423</sup>. La remise d'une partie de la somme d'argent effectuée le 24 septembre 1643 est d'ailleurs consignée dans les archives jésuites de la ville<sup>424</sup>. Le restant du paiement est remis entre les mains du frère de Madeleine de Franc, Antoine, un peu plus de vingt ans plus tard, le 30 juin 1664<sup>425</sup>.

Cette rencontre coïncide donc avec sa première communion, François de Sales étant venu prêcher le Carême de 1618 à Grenoble, peu après les prédications du Père Coton. Il n'est pas anodin de remarquer cette proximité chronologique et l'importance qu'elle revêt pour Madeleine de Franc. Le souvenir des deux événements renforce l'idée d'une « marque indélébile » apposée dans son esprit. La mise en lumière de la piété de son père rejailit également sur sa propre personne. Elle affirme ainsi, à travers son journal, avoir reçu en héritage une spiritualité qui lui convient et qui la guide, de son adolescence à sa mort.

Il est éminemment nécessaire, après avoir brièvement évoqué l'héritage familial, d'évoquer les éléments caractérisant la dévotion paternelle en citant Madeleine de Franc.

---

<sup>420</sup> *La Vie du pere Pierre COTON, de la Compagnie de Jesus ; confesseur des Roys Henry IV. et Louis XIII. Par le Pere Pierre Joseph d'Orleans, de la mefme Compagnie*, Paris, Étienne Michallet, 1688, p. 17. Cet ouvrage est disponible à la BM de Grenoble sous la cote C. 1640.

<sup>421</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : samedi 28 [janvier 1690].

<sup>422</sup> Réalité ou construction de la mémoire, elle seule le sait, mais compte-tenu des informations que nous avons pu collectées et connaissant les affinités spirituelles de François de Sales avec les Jésuites, il est hautement probable que cette rencontre ait eu lieu.

<sup>423</sup> AD Isère, 3 E 7787, f°31r-34v° : 28 janvier 1643.

<sup>424</sup> AD Isère, D20<sup>+</sup>, f°14r° : 24 septembre 1643 et D19<sup>+</sup>, f°23r°-26r° et 26 v°-28v°.

<sup>425</sup> AD Isère, D20<sup>+</sup>, f°14v° : 30 juin 1664.

## 2. Des parents dévots

Sans jamais écrire le nom de ses père et mère, Madeleine de Franc évoque tour à tour la spiritualité de ses parents dans son journal.

### a) La dévotion du père

Madeleine de Franc nous livre, en premier lieu, un témoignage sur la dévotion de son père, catholique fervent :

Transfiguration : c'est la faite de la chapelle de feu mon pere qui lavoit mis sous le vocable du sauveur du monde auquel il lavoit unne solide desvotion cest le saint des saint disoit Il a ceux qui le vouloit obliger a donner le nom de quelque saint a sa Chapelle sa touJours esté son Inta[n]tion quelle fust appelée La Chapelle de saint sauveur ayant faict mestre sur l'autel son tableau avec ces sacree parolles, Je suis la voye la verite et la vie et fondé tous les mardi unne messe du saint esprit et un desprofondis a la fin, dans ces prieres Il demandoit avec grande ferveur, mon Dieu ranforce vostre grace sur moy, avec des verset des psome de Davit qui settoit randu si familier qu'aparan man cettoit son pain hordinaire estant touJours aucupe de quelque bonne pancee et tranquillite que la misericorde de Dieu luy a donné Jusques a la mort<sup>426</sup>

Dans cette entrée, Madeleine de Franc affirme que la tradition dévote est solidement implantée dans la famille. Son père, comme de nombreux catholiques, avait fait ériger une chapelle afin d'y faire ses dévotions privées, mais également, pour y être inhumé. Cette chapelle se trouvait au couvent des Dominicains de Grenoble, près de la rue de Bonne, où habitait toute la famille. La diariste nous donne un détail précieux sur le tableau (ou le retable ?) qui ornait l'autel de la chapelle avec l'intitulé : « je suis la voie, la vérité et la vie ». Ces paroles sont celles de l'Évangile de Jean, chapitre 14, verset 6, où Jésus dit aussi : « Nul ne vient au Père que par moi ». Il s'agit donc pour le père de Madeleine, à travers le tableau, de visualiser le chemin qui le mène à Dieu par l'intermédiaire du Christ qui est vérité et vie. Il doit mettre ses pas dans ceux du Fils pour atteindre le Père, surtout au moment crucial de la mort.

Madeleine de Franc nous apprend également la ténacité de son père qui n'a pas éprouvé la nécessité de donner le nom d'un saint à sa chapelle comme tout le monde l'encourageait à le faire, mais un vocable plus commun. Cette indication est intéressante, car elle témoigne de la floraison du culte des saints dans la capitale dauphinoise. Les chapelles qui leur étaient dédiées ont connu une expansion sans précédent entre le Moyen-

---

<sup>426</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : le dimanche 6 août 1690.

Âge et l'arrivée de l'évêque Étienne Le Camus, en 1671. Keith Luria recense 637 fondations à Grenoble en 1497, 862 en 1665, pour atteindre 1072 chapelles en 1672<sup>427</sup>. L'historien remarque ensuite un déclin notable du nombre de chapelles érigées dans la première décennie suivant l'arrivée de l'évêque. La chapelle de la famille de Franc n'est pas la seule dédiée à Saint-Sauveur : deux autres étaient déjà présentes depuis le XV<sup>e</sup> siècle. La chapelle familiale se trouve toutefois à gauche de l'autel principal de l'église, ce qui indique la volonté expresse de Jean-Baptiste de Franc d'être inhumé à proximité de l'endroit où est célébrée l'Eucharistie. Cette chapelle, correctement entretenue selon Étienne Le Camus<sup>428</sup>, est autant un refuge pour Jean-Baptiste de Franc au sein duquel il peut faire ses dévotions et méditer en silence, qu'un repère futur pour sa famille qui sait, grâce au retable fixé au mur, combien la piété et la dévotion à Jésus étaient importantes pour lui. En faisant construire cette chapelle et en y plaçant un tableau, le père donne à ses enfants un exemple de piété à suivre pour le reste de leur existence.

Les psaumes de David étaient la nourriture spirituelle du père de Madeleine de Franc au même titre que les œuvres de François de Sales le seront pour sa fille. Madeleine de Franc aime employer un vocabulaire culinaire pour parler de spiritualité. Elle goûte et se délecte autant d'une lecture que d'un morceau de pain ou de viande et s'abreuve à la source de la foi et de l'Évangile.

Le portrait moral que Madeleine de Franc dresse de son père est élogieux. Elle parle de sa piété, de sa ferveur, de sa ténacité et de sa constance à vivre en homme de foi et de conviction.

### **b) La spiritualité de sa mère**

Le jour de la Transfiguration du 6 août 1690 est celui où Madeleine de Franc se laisse aller à des confidences sur ses proches. Après avoir évoqué la spiritualité de son père, Madeleine de Franc reprend la plume pour poursuivre ce qu'elle avait commencé dans la matinée en pensant à sa mère et à la profonde dévotion qu'elle avait pour les jésuites, en particulier pour saint François-Xavier : « Il li eu hier 42 ans que Dieu rettira

---

<sup>427</sup> Keith P. Luria, *Territories of Grace. Cultural Change in the Seventeenth-Century Diocese of Grenoble*, Berkeley/ Los Angeles/ California, University of California Press, 1991, p. 151.

<sup>428</sup> *Ibid.*, Appendix, Table 2 : A Saints' Devotions in 1665.

ma mere de se monde elle avoit eu desvotion a S+ xavier se grand St »<sup>429</sup>. Madeleine de Franc ne cesse de clamer, par l'intermédiaire de son journal, la dévotion de sa mère pour l'apôtre des Indes. Madeleine partage avec sa mère une « spiritualité jésuite »<sup>430</sup> intense, fervente. C'est aussi une spiritualité dans la filiation directe de François de Sales. Ce dernier avait pour le missionnaire une grande estime, surtout à l'article de la mort où « la *Vie* de ce glorieux saint était devenue sa lecture spirituelle plus particulière sur la fin de ses jours »<sup>431</sup>.

L'anniversaire de la mort de sa mère agit chez Madeleine de Franc comme un catalyseur qui la pousse à se plonger dans la lecture de la *Vie* de saint François-Xavier. Pour elle, François-Xavier et sa mère sont inséparables, ils ne font qu'un, l'un rappelant l'autre à sa mémoire extrêmement vive. Lire la *Vie* du saint est certainement un moyen pour elle de se rappeler les vertus de sa mère et peut-être aussi, de recréer une image mentale de la personne disparue à qui elle tenait tant.

Ce qui est fondamental pour la pieuse femme catholique qu'est Madeleine de Franc c'est de démontrer l'orthopraxie du milieu familial, ce qu'elle fait ici en mentionnant les œuvres faites par ses parents, leur dévotion, mais aussi en évoquant l'entrée en religion de son frère<sup>432</sup>. La diariste ne cesse de reprendre les modèles des autres *Vies* de religieuses en l'adaptant à sa propre personnalité. En se remémorant les actions familiales, elle se situe dans la droite lignée des récits hagiographiques et notamment de l'*incipit* de la *Vie* de Thérèse d'Avila. La *Vie* de la sainte était pour les femmes un modèle de vertus, un guide dans le domaine de l'oraison et un exemple parfait d'écriture.

---

<sup>429</sup> BM Grenoble, R 8686, f°39v° : 3 décembre 1687. Elle commémore sa mort les années suivantes : f°87r° : 3 décembre 1688 « Jey lu la vie de St francois xavier me souvenent des graces que feu ma mere avoir reseu par son mouyant elle mourut le Jour de sa faictte » ; n.f. : samedi 27 [août 1689] et 3 décembre 1689.

<sup>430</sup> Un récent colloque a tenté de faire la lumière sur cette question en proposant des pistes de travail. Ce colloque intitulé « Ya-t-il une spiritualité jésuite (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle) » a été organisé par le Conseil scientifique de la Collection jésuite des Fontaines avec le concours du LARHRA et de l'équipe Religions Sociétés Et Acculturation. Il s'est déroulé les 23 et 24 octobre 2014 à la Bibliothèque de la Part-Dieu, à Lyon.

<sup>431</sup> Michel Favre dépose cela lors du process. remiss. Geben I, déposition sur l'article 33, cité par Pierre Serouet, *De sainte Thérèse d'Avila à saint François de Sales..*, *op.cit.*, p.45.

<sup>432</sup> Théotime de Saint-Just (Père), *Les capucins de l'ancienne province de Lyon, 1575-1660, op.cit.*, chap. XII, p. 407 où il mentionne le Frère Ange Joseph de Grenoble, qui n'est autre que le frère de Madeleine de Franc.

Le fait, pour Madeleine de Franc, d'insister sur les messes commémoratives du décès de ses proches s'inscrit encore dans une dévotion au Rosaire<sup>433</sup> et s'explique par son appartenance à la Congrégation de la Purification et à son habitude de rédiger ou de recopier les abrégés de vie et de vertus. C'est aussi une manière pour elle de mettre à profit ses lectures et plus particulièrement, celles de François de Sales :

Son mot ordinaire étoit, nous ne nous souvenons pas assez de nos morts, de nos chers trépassés ; et la preuve est que nous n'en parlons pas assez. Nous nous détournons de ce discours comme d'un propos funeste ; nous laissons les morts ensevelir les morts ; leur mémoire périt chez nous avec le son des cloches, sans penser que l'amitié qui peut finir même par la mort, ne fut jamais véritable ; l'écriture même nous disant que le vrai amour est plus fort que la mort<sup>434</sup>

Madeleine de Franc est une femme profondément et durablement marquée par la piété et les dévotions familiales. C'est aussi une jeune fille intelligente, pleine de ressources, qui parfait son éducation auprès de ses parents et apprend à compter avec intérêt. Madeleine de Franc a un véritable goût pour les chiffres et les constants décomptes dans sa vie prouvent qu'elle est une femme dynamique et cultivée qui sait parfaitement se débrouiller seule. Avec sa mère, elle fait son entrée dans le monde pendant que son père lui cherche un bon parti. Madeleine de Franc, habituée à résider au domicile parental et occupée à visiter les pauvres et à se rendre aux bals, voit sa vie bouleversée à l'âge de 26 ans (ce qui est assez tardif) lorsqu'elle apprend que son père a trouvé son gendre idéal en la personne de noble Louis de Briançon, seigneur de Varces.

### **C- Un mariage tardif**

Pour satisfaire aux désirs d'ascension sociale de sa famille, Madeleine de Franc est contrainte d'épouser Louis de Briançon, seigneur de Varces, héritier universel d'une des plus illustres familles de la province de Dauphiné. La famille de Briançon, originaire de Notre-Dame de Briançon, dans la vallée de la Maurienne, est connue depuis le XI<sup>e</sup> siècle. De nombreuses personnes de la lignée se sont illustrées dans les armes. Ainsi, Aymon de Briançon, fils d'Aymeric III, seigneur de Gières, s'est signalé à la bataille de Varey, en

---

<sup>433</sup> Notons également que d'après Madeleine de Franc elle-même, celle-ci appartenait à la confrérie du Rosaire Perpétuel de Grenoble : « cest le Jour de mon rosere que mon bon frere me fit mettre lors que Javois le fiebvre carte cest Le 20 febvrier de troix a quatre heure apres midi ». La chapelle se situait dans le couvent des Frères Prêcheurs. Sur ce point, BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>43v<sup>o</sup> : vendredi 20 février 1688.

<sup>434</sup> J. Rousset, *La littérature de l'âge baroque*, chap. III, note 21, p.103 cité par Michel Vovelle, *Mourir Autrefois*, *op.cit.*, p. 53.

1356, et Odon, seigneur de Varces, à celle d'Azincourt, en 1415. Il est l'un des quatre seigneurs qui commandèrent les brigades de Trièves, lors de l'arrière-ban de 1419. Jean-Antoine est l'un des capitaines catholiques lors des Guerres de religion et Pierre de Briançon, seigneur de Saint-Ange, est selon Guy Allard « un excellent homme de guerre », en se distinguant dans les Guerres de religion au cours desquelles il mourut, en 1603<sup>435</sup>. Pierre de Briançon est le père de Joseph et donc le grand-père du mari de Madeleine de Franc.

Joseph de Briançon, le beau-père de Madeleine de Franc, épouse le 18 octobre 1587, Françoise Armuet de Bonrepos, qui teste le 12 avril 1633<sup>436</sup>. Joseph meurt en 1621. Ils ont eu quatre enfants : l'aîné, prénommé Louis, est le futur époux de Madeleine de Franc ; ensuite vient Alix, qui épouse le 27 avril 1625, Charles du Mottet<sup>437</sup> et teste en 1664 ; Gaspard de Varces et de Fontanieu, doyen d'Oulle en 1614, chanoine de Notre-Dame de Grenoble en 1633, mort doyen en 1659 ; enfin, François de Saint-Ange, capitaine au régiment du Dauphiné, qui épouse Françoise de Revol et dont il aura une fille, Louise, qui épouse en 1656 Jean-Pierre de Boffin, capitaine de cavalerie. Joseph étant mort sans disposer de ses biens, il fut fait « un traité entre ses quatre enfants le 22 juin 1621 de l'avis des parents qui y sont nommés par lequel il est dit que Louis de Briançon, l'aîné, demeure maître et propriétaire de tous les biens de la famille tant de ceux qui appartenaient en propre audit Joseph que de ceux dépendants des fidéicommiss moyennant la somme de 6 000 livres qu'il obligea de payer à chacun de ses frère et sœur »<sup>438</sup>.

La famille de Briançon compte également des hommes doctes et savants : Guy de Briançon, vivant en 1512, fut docteur de Paris, et a écrit en latin des notes sur le quatrième Livre des *Sentences* de Pierre Lombard. Laurent de Briançon, d'abord recteur de l'Université de Valence en 1560, fut par la suite l'un des célèbres avocats du Parlement de Dauphiné. Guy Allard nous informe que « c'est de lui que nous tenons ces admirables et spirituels poèmes au langage du pays intitulés, *le banquet de le Faiis, Lo Batifet de la*

---

<sup>435</sup> Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné, op.cit.*, t. I, p. 190.

<sup>436</sup> AD Isère, 3 E 1011/3, f°176 : testament de Françoise Armuet de Bonrepos. Elle fait de Louis de Briançon, l'époux de Madeleine de Franc, son héritier universel. Notaire : Guiges.

<sup>437</sup> AD Isère, 3 E 1011/5 : mariage de noble Charles du Mottet et d'Alix de Briançon. Notaire : Guiges.

<sup>438</sup> AD Isère, 2 E 927, n.f. : papiers de la famille de Briançon et de la famille de Franc : extrait du procès de Monsieur le Comte de Morges contre Monsieur le Marquis de Belmont.



gisen, et la vieutenency du Courtisan »<sup>439</sup>. Louis, docteur en droit, est chanoine de Grenoble en 1620.

Madeleine de Franc est donc l'héritière d'une lignée dévote, mais la famille de son mari, Louis de Briançon, l'est tout autant. De nombreuses filles et hommes de la famille ont en effet embrassé la vie religieuse dans les différents couvents de la région.

### 1. Les aspects matériels du mariage

Le contrat de mariage scellant la destinée de Madeleine de Franc et de Louis de Briançon est conclu le 17 août 1632, au château de Varcès, devant le notaire Guigues et en présence des oncles de celle-ci<sup>440</sup> : nobles Artus et Humbert de Lionne, le second étant l'époux de Jeanne-Virginie de Rabot, future 3<sup>e</sup> congréganiste de la Purification ; de noble Béatrix Robert de Saint-Germain, père de Catherine, 43<sup>e</sup> sœur, et en présence de Guy Armand, avocat, époux de Marguerite de Ferrailon, 33<sup>e</sup> sœur. Dans le contrat, Jean-Baptiste de Franc, père de Madeleine, lui constitue en dot 24 800 livres destinées à payer les dettes de Louis de Briançon et promet de lui prêter 6 000 livres sans intérêts pour payer entièrement ses créanciers. En considération de quoi, Louis de Briançon reconnaît sa femme de 2 000 livres, lui donne pour augment de dot 12 500 livres et 2 000 livres de bagues et bijoux. La dot est obligatoire dans la France du Midi et correspond à la contribution de la femme aux charges du ménage. L'augment de dot est un principe hérité du droit romain, la *donatio propter nuptias* qui donnait à l'épouse une compensation pécuniaire de son apport<sup>441</sup>. L'augment est en général coutumier, mais Grenoble est un cas particulier où une convention expresse est requise au sein du contrat de mariage. Le montant est proportionnel à la dot, ici les parties l'ont quasi fixé à la moitié de la dot, ce qui est commun pour l'époque. La famille de Briançon ayant contracté de nombreuses dettes dès 1617, cela a poussé Joseph de Briançon, père de Louis, à se laisser exproprier de sa terre mise en possession par le seigneur d'Allières. Le 22 mai 1621, Joseph étant décédé avant la prise de possession prévue, sa veuve, Françoise Armuët de Bonrepos et

---

<sup>439</sup> Guy Allard, *La Bibliothèque de Dauphiné. Contenant les noms de ceux qui se sont distingués par leur savoir dans cette Province, & le dénombrement de leurs ouvrages depuis le XII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Laurens Gilibert, 1680, p. 48. Cet ouvrage est disponible à la BM de Grenoble sous la cote T. 31. Voir également l'article de Stéphane Gal, « La satire chez Laurent de Briançon ou la revanche d'un provincial sur la Cour au XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Europa Moderna*, n<sup>o</sup>1, 2010, pp. 90-106.

<sup>440</sup> AD Isère, 3 E 1011/13, f<sup>o</sup>49-56r<sup>o</sup>.

<sup>441</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime, op.cit.*, p. 209.

son fils Louis décident de céder aux dames de la Visitation de Grenoble, une pension annuelle de 187 livres 10 sols au capital de 3 000 francs payés comptant. Louis et sa mère remboursent chaque année, le 22 mai, les visitandines au denier 16, soit au taux d'intérêt annuel de 5 à 6 %, le plus usité au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>442</sup>. La somme due fut acquittée par l'intermédiaire de l'official Brun, soit en espèces, soit en setiers de froment et charges de vin, le prix variant selon les années. Nous remarquons les difficultés financières de la famille à régler ses dettes, car certaines années, l'argent n'était pas versé à la date butoir. Les arriérés sont toutefois payés l'année ou les années suivantes selon les possibilités pécuniaires de la famille. Ainsi, en 1638 et 1639, M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> de Varces acquittent la somme de 810 livres en argent, ce qui est une forte somme. Cela dure jusqu'en 1653 où le 6 septembre, 3 000 livres sont données « par Monsieur et Madame de Varce pour le rachat et amortissement du précédent contrat de rente constituée duquel monsieur l'official Brun était caution ». De plus, ce même jour, 54 livres 10 sous 6 deniers sont perçus par les religieuses pour les fruits échus depuis le 22 mai dernier jusqu'à ce jour<sup>443</sup>.

## **2. La séparation de corps et de biens**

L'argent manque cruellement à la famille de Briançon de Varces qui ne parvient pas à régler ses dettes. La famille de Madeleine prend peur de cette situation et décide au plus vite de récupérer l'argent investi dans la dot de la jeune femme. Madeleine se trouve alors confrontée à une séparation de corps et de biens qu'elle a ou non souhaitée, mais qui lui laissera des traces amères et douloureuses. Le simple fait que les sœurs de la Congrégation de la Purification en parlent dans le récit du mémoire historique et dans l'abrégé de vie et de vertus la concernant indique les longues discussions faites entre femmes sur ce sujet précis. Nous ne revenons pas sur cette situation difficile pour elle, car nous l'avons déjà évoqué lorsque nous parlions des femmes face à la justice. Rappelons simplement au lecteur que Madeleine de Franc se sépare de son époux deux mois après la naissance de leur unique enfant, prénommé Jean-Baptiste et qu'elle rentre vivre au domicile parental, à Grenoble.

Nous ne savons pas exactement quelle vie Madeleine de Franc mène au domicile familial : certainement est-elle prise à partie dans le procès qu'elle doit mener face à son

---

<sup>442</sup> Natalis de Wailly, *Mémoires sur les variations de la livre tournois*, cité dans *ibid*.

<sup>443</sup> AD Isère 3 H 64, f°22r°-25v° : Livre dans lequel on écrit la substance des contrats tant des rentes constituées que des dettes à jour avec les paiements faits en faveur de notre Monastère de Grenoble commencé le 7 avril 1618.

époux afin de recouvrer sa dot. Connaissant son tempérament solitaire, elle est sans doute occupée à se rendre à la chapelle familiale, à prier, mais doit aussi, de temps à autre, se rendre aux bals en compagnie de ses parentes. À ce moment-là, elle n'a plus son enfant à charge ni de maison à régenter. Elle demeure libre de vaquer à ses occupations pieuses et à ses loisirs. Il nous paraît en effet impossible qu'elle ne s'occupe pas de diverses manières pour combler les longues heures de la journée. Les travaux d'aiguille sont peut-être un de ses passe-temps favoris même si elle n'en fait jamais mention. Une fois entrée dans la Congrégation de la Purification, son destin change complètement : elle devient une femme active, chargée du livre de la Congrégation, mais aussi une femme occupée à diriger ses « sœurs » dans la voie tracée par Dieu.

### **D- L'entrée à la Congrégation de la Purification : une libération**

Après avoir étudié pendant près de sept années Madeleine de Franc et les femmes de la Congrégation de la Purification, nous demeurons persuadée que leur entrée dans cette institution marque au fer rouge leur âme et leur conscience. Elles y déploient leurs ailes de papillons autrefois compressées dans le cocon familial<sup>444</sup>. L'entrée à la Congrégation est, pour Madeleine de Franc, une libération, un moment clé où elle s'éveille à la foi et où elle réalise qu'un destin l'attend : elle va pouvoir laisser s'exprimer, sans se contraindre, son autorité naturelle, sa sensibilité, sa croyance et son moi sans avoir peur du qu'en-dira-t-on. Entre femmes, les congréganistes demeurent plus libres de laisser s'extérioriser leurs émotions, leurs ressentis, leurs frustrations et de développer des idées dans sans doute le seul domaine où on les accepte sans trop de réserves, les œuvres charitables.

Madeleine de Franc va réellement s'épanouir dans cette association féminine, s'ouvrir à son monde intérieur, prendre conscience de son utilité même si le sentiment de son indignité se présente souvent aux portes de son esprit. Elle qui n'a sans doute pas eu de sœurs durant de longues années découvre une sororité exceptionnelle et un amour que, peut-être, elle n'avait jamais connu auparavant. La confiance et le secret des premières réunions ont sans nul doute attisé son zèle pour une cause religieuse à laquelle elle

---

<sup>444</sup> Il est d'ailleurs intéressant d'établir un parallèle avec sa cousine M<sup>me</sup> d'Herculais qui se faisait toujours appelée « chenille ». François de Sales emploie ce mot pour indiquer la métaphore de la renaissance spirituelle. Henri Lemaire, *Les images chez saint François de Sales, op.cit.*, entrées « Papillon » et « Ver, vermisseau ».

souhaitait se vouer. Elle s'est rendue compte qu'avec ses nouvelles « sœurs », elle pouvait vivre pleinement sa foi tout en aidant son prochain, se débarrassant ainsi du fardeau de l'égoïsme et des scrupules pouvant naître chez une âme torturée comme elle l'était. Madeleine de Franc va occuper de nombreuses charges dans la Congrégation, mais deux retiennent notre attention par le zèle qu'elle y déploie : le supérieurat et le secrétariat.

### **1. Madeleine de Franc, supérieure de la Congrégation de la Purification**

Madeleine de Franc semble pourvue d'une autorité naturelle et d'une droiture d'esprit qui font que les jeunes filles lui confient, dès l'année suivant sa création, la direction de l'association religieuse naissante. Madeleine, qui n'a été que très peu de temps en contact avec son fils à ce moment-là, devient, par cette charge, une « mère spirituelle » pour des femmes un peu plus jeunes qu'elle. Madeleine de Franc se dit très indignée d'avoir reçu la majorité des billets contenus dans l'urne. Elle a cependant été élue et ne peut se dérober sous un prétexte quelconque (tel que peut l'être le sentiment d'indignité ou d'ingratitude) à la charge qui lui incombe durant une année. Sa direction semble parfaitement convenir aux sœurs qui la laissent à la tête de l'association durant deux années supplémentaires. Madeleine effectue deux triennats en tant que supérieure au cours de sa vie. Le premier, du 1<sup>er</sup> février 1639 au 1<sup>er</sup> février 1642, et le second, du 1<sup>er</sup> février 1651 au 1<sup>er</sup> février 1654. Le mémoire historique des Dames de la Purification confirme combien Madeleine de Franc excellait par sa magnanimité, son comportement dévot et ses conseils dans cette charge difficile et délicate :

elle observa toute la retraite, l'application à l'oraison, et toute la pratique des mortifications que scauroit faire Une austere Religieuse et cette bonne conduite luy avoit acquis le respect et la compassion de tous ceux qui la cognoissoient, sy Bien que ce fut Un subject fort propre a donner du credit a nostre congregation naissante, comme elle la esté aussi ~~pour~~ a la bien soustenir dans son progrès en ayant esté la seconde superieure et s'estant fort bien acquitée de sa charge dans le ~~tempz~~ fort mesme de la plus grande percecution<sup>445</sup>

Madeleine est celle par qui l'apaisement arrive au milieu des tumultes qu'ont rencontrés les congréganistes de la Purification. Elle défend, armes spirituelles à la main, la nécessité de laisser cette œuvre divine se développer. Ce sont ses qualités de « religieuse » pourrait-on dire, qui achèvent de convaincre les calomnieux et renforcent l'idée selon laquelle les sœurs ont fait le bon choix en l'élisant. En parcourant ces lignes

---

<sup>445</sup> AD Isère, 26 H 222, f°9v°-10r°.

écrites par les Dames de la Purification, on ressent combien l'attrait pour la vie religieuse a été primordial dans sa vie de femme. Madeleine de Franc le confirme dans son journal : elle est une âme solitaire qui aime la retraite même si, parfois, cela lui pèse : « que Jeuse bien souetté pouvoir vivre de sa maniere [celle de sa tante, qu'elle envie] retirée du monde comme elle fesoit ayant mes Inclinations a la solitude qui ettoit lors unne disposition et unne grace toute particuliere »<sup>446</sup>. Madeleine de Franc avait la vocation de religieuse, mais la volonté parentale de l'établir dans le monde a sans doute contrarié cette vocation. Certes, c'est un classique de l'historiographie religieuse d'affirmer que des jeunes filles ont été contraintes de céder à la volonté paternelle pour satisfaire aux désirs d'ascension sociale ou pour des raisons pécuniaires, mais, chez Madeleine de Franc, cette vocation semble réelle, véritablement avortée. Elle aurait peut-être été moins tourmentée si elle était entrée dans un Ordre religieux comme la Visitation, car ses qualités de gestionnaire et de directrice de même que ses qualités morales auraient été très utiles à l'expansion de l'Ordre. Son destin fut différent ce qui ne veut pas dire qu'elle fut inutile, loin de là, ou qu'elle se soit sentie inutile, bien au contraire ! C'est un constat que nous faisons après ces sept longues années passées à ses côtés, à la lecture de son journal spirituel et des sources dont nous disposons à son sujet.

Ce goût pour le supérieurat ne se dément pas à la fin de sa vie. C'est en tant que supérieure, même si elle n'occupe plus cette charge à ce moment-là, qu'elle écrit une lettre aux sœurs de la Congrégation pour les encourager sur la voie tracée pour elles par Dieu, sur le besoin constant de faire oraison et de ne pas perdre espoir<sup>447</sup>. Madeleine de Franc devait souvent donner des conseils à partir de ses lectures, à l'instar de ce qu'elle fait avec Balthazar Alvarez dans cette lettre, afin d'amener les sœurs vers plus de solennité, d'intériorité et de laisser-aller. Dieu est son but ultime et il doit l'être pour les autres sœurs également dévouées à la Vierge.

## **2. Une secrétaire zélée**

Si la charge de supérieure lui convenait lorsqu'elle était élue pour cela, Madeleine de Franc avait davantage « l'âme d'une secrétaire », si nous pouvons nous exprimer ainsi. Elle occupa cette charge durant 17 années et s'il fallait qu'elle parlât d'elle-même, elle s'exprimait à la troisième personne du singulier. La charge de secrétaire lui plaisait et les

---

<sup>446</sup> BM Grenoble, R 8686, f°28v° : saint Barthélémy [24 août] 1687.

<sup>447</sup> Nous invitons de nouveau le lecteur à se reporter à l'annexe n°13 pour une lecture intégrale de cette lettre.

congréganistes de la Purification l'avaient certainement choisi pour son écriture ronde, très lisible. Le livre de la Congrégation lui tenait beaucoup à cœur : tout le soin qu'elle mettait à la tenue du livre se constate encore aujourd'hui. Le livre s'ouvre dans les deux sens, le rapprochant du livre de raison que tenaient de nombreuses femmes à cette époque à Grenoble. La couverture, de velours verte, est parfaitement entretenue malgré les années et la décoloration. Cela n'a pas été le cas de tous les manuscrits de la Congrégation, partis en fumée lors de l'incendie du cabinet de Jeanne-Virginie de Rabot d'Aurillac, 3<sup>e</sup> sœur, en 1654. À cette date, Madeleine de Franc avait passé neuf années à la charge de secrétaire notant avec attention l'élection aux charges de chacune des sœurs, les comptes-rendus de réunions, mais aussi, et cela manque cruellement pour l'historien(ne) du religieux, les rapports annuels de chaque charge exercée par les sœurs à la Congrégation.

Madeleine de Franc occupe ses journées en visites charitables dans les diverses institutions de la ville quand elle apprend le décès de son époux, Louis de Briançon, le 28 mai 1662. Elle a alors 56 ans. Son âge au veuvage n'a rien d'exceptionnel étant donné l'importance numérique des veuves et la faible durée des mariages sous l'Ancien Régime. Cependant, le cas de Madeleine de Franc attire l'attention par le fait qu'elle a pleinement conscience de son nouvel état et qu'elle tente (cela est encore visible à travers l'écriture de son journal) de se conformer au modèle émis dans les biographies féminines en plein essor au XVII<sup>e</sup> siècle.

### **E- Madeleine de Franc et son fils en proie aux difficultés**

Peu de temps avant son veuvage, Madeleine de Franc et son frère Antoine rencontrent de nombreux problèmes financiers. Les procès concernant la vente du château et de la terre de Varces n'étant pas terminés, Madeleine de Franc n'a pas pu récupérer l'argent de sa dot. De plus, les fruits provenant de la vente de la maison paternelle ne leur ayant toujours pas été versés, le frère et la sœur se retrouvent dans une situation délicate. Les lettres échangées entre Hugues et Humbert de Lionne témoignent d'ailleurs de la détresse de leurs deux parents. Sollicité par sa cousine, Hugues cherche à l'aider malgré sa réticence. Celle-ci souhaite qu'il intervienne en faveur de son fils, Jean-Baptiste de Briançon de Varces. Madeleine de Franc s'occupe alors de divers problèmes liés au domaine et est très inquiète de la situation où se retrouve son fils, qui ne parvient pas à trouver un emploi. Hugues prend la plume et écrit à son oncle pour qu'il serve d'intermédiaire auprès d'elle :

Ma cousine de Varcès m'a écrit et me conte dans la fin de sa lettre une prière d'agréer que son fils accompagne ici mon père, pour épargner, dit-elle, la dépense du chemin et manger quelque temps à sa table. Je vous jure que j'ai toute la compassion possible de l'état où elles sont (sic), mais je vous prie de détourner ce comparse, que, entre vous et moi, aux affaires que j'ai, je n'ai pas besoin d'avoir toujours devant les yeux des objets changeants et qui le sont encore davantage à cause de la parenté, quoiqu'on les aime, parce qu'on ne veut pas toujours dire qu'on désire d'être à soi. Il y a longtemps que je ne l'ai vu, mais il me semble qu'il n'a pas la présence trop avenante, ni la conversation fort charmante, et il ne se peut, en toutes façons, que je n'en fusse embarrassé, soit qu'il vint avec mon père, soit qu'il voulût venir seul, sous prétexte de me solliciter, ce qu'il faut empêcher également. Vous pouvez assurer ma cousine que je n'ai point besoin de sa présence pour songer à lui, et que je ferai mon possible pour lui trouver quelque trou ou pour lui donner quelque petite pension sur quelque bénéfice, qui lui donne moyen de couler le temps avec moins d'incommodité qu'il ne fait<sup>448</sup>

Cette lettre témoigne des problèmes d'argent rencontrés par Madeleine de Franc qui n'est même pas en mesure de subvenir aux frais de voyage et de nourriture de son fils. On remarque également le peu d'enthousiasme de Hugues de Lionne à l'idée d'accueillir chez lui son petit-cousin dont le tempérament ne semble pas lui convenir.

La présence de Jean-Baptiste de Briançon n'est donc pas souhaitée par le ministre d'État d'une part pour ses défauts de caractère, étant versatile, mais surtout pour les requêtes adressées à son attention. Cela n'empêche pas Madeleine de Franc d'écrire à son cousin un an plus tard pour lui demander à nouveau de l'aide :

Ma cousine de Varcès m'a écrit une grande lettre sur la nécessité où est son fils. J'en suis fort marri, mais je n'y saurais guère faire plus que je fais. Je lui ai procuré un emploi dans la garnison de La Fère, où il pourra avoir six cents livres par an, s'il veut y demeurer. Cependant, il s'en veut aller, à ce qu'il m'a dit, en Dauphiné, et je lui fis dernièrement donner encore dix pistoles pour cela, après plusieurs autres assistances que je lui ai données. Je vous prie de faire réponse pour moi à ma cousine, c'est-à-dire des excuses de ce que je ne suis pas en état de faire davantage<sup>449</sup>

Cet échange entre Hugues et Humbert dévoile de nombreux aspects sur les limites des liens du sang. Madeleine de Franc a eu plusieurs fois recours à son cousin pour son fils, ce qui est tout à fait conforme aux usages du temps, mais les bienfaits accordés par Hugues de Lionne doivent cesser. Ses relations ne semblent pas pouvoir accéder à toutes ses requêtes, ce qui le désole, même s'il ne semble pas avoir beaucoup d'affinités avec Jean-Baptiste, dépeint comme exigeant, et qui se permet de refuser une place dans le régiment alors qu'il est dans le besoin.

---

<sup>448</sup> Ulysse Chevallier, *Lettres inédites de Hugues de Lionne, ministre des affaires étrangères sous Louis XIV*, op. cit., p. 150.

<sup>449</sup> *Ibid.*, p. 167.

Ces quelques lignes rendent compte de l'inquiétude éprouvée par Madeleine de Franc qui, désargentée, ne peut pas aider son fils à trouver un lieu où s'établir. On sent également dans ces lignes une certaine affection de Madeleine de Franc pour son fils ou tout du moins, un rapprochement entre la mère et le fils.

### **F- Madeleine de Franc face au veuvage : une réclusion volontaire sur ses terres**

Nous pensons qu'à l'instant même où Madeleine de Franc apprend la nouvelle du décès de son époux, elle décide d'entamer une réclusion dans le château delphinal de Varces, sur la colline de Saint-Giraud<sup>450</sup>, car, par la suite, elle n'occupe plus de charge à la Congrégation durant de nombreuses années. Sa présence à la Congrégation est rare, voire exceptionnelle, même si elle s'y est peut-être rendue chaque année pour renouveler sa protestation à la Vierge, à moins qu'elle ne l'ait fait dans la chapelle du château de Saint-Giraud comme elle le fera dans les dernières années de sa vie, dans la chapelle du nouveau château situé dans la plaine de Varces. Seuls les actes notariés, en nombre conséquent, indiquent sa présence. Nous n'avons cependant pas pu, pour des raisons

---

<sup>450</sup> Les propos d'Étienne Le Camus nous invite à le penser. Lors de sa visite pastorale au château, celui-ci fait écrire dans son registre :

La chapelle du Sr de Varces est au donjon d'une tour de la maison, le donjon est rond et na tout au plus que quatre pieds & demy de diamètre, & dans cet espace est l'autel, sur lequel difficilement on peut placer le calice, aussy la dame qui y estoit a aïoué qu'on n'avoit permis dy dire la messe qu'en cas de nécessité pr les malades, il est vray qu'on a préveu ces inconueniens ayant un fort petit Missel. Celuy qui sert la messe ne sçauroit se mettre a genoux dedans, la Dame du lieu avoit pretendu que la parroisse ayant esté faitte pour le chateau de Varces, dont elle porte le nom, devroit estre bastie aupres de leur maison qui tient présentement lieu du chateau de Varces, mais sa prétension est vaine en ce que le Chateau de Varces ayant esté demoly il y a plus de deux cent ans, la parroisse a toujours demeuré là-haut & d'ailleurs, Il y avoit du temps de la visitte d'Alleman une chapelle que led. Alleman visitta dans le Chateau de Varces, qui a esté bruslé par une incendie, *et ce chateau c'est le mesme que la maison ou demeure a présent lad. Dame de Varces qui sest renfermée en une des bastions dud.chateau, & du donjon & de ce bastion, elle en a fait la chapelle dont est question.*

Extrait de AD Isère, 2 Mi 285, f°1083 : première visite pastorale du diocèse de Grenoble par Étienne Le Camus, 1672-1673. Il s'agit ici de la paroisse de St Giraud dans laquelle se situe le château de Varces, visitée par l'évêque le 15 mai 1673. Il est ici intéressant d'observer le peu de compassion de l'évêque pour notre diariste. Madeleine de Franc est intimement liée aux Jésuites ; or Étienne Le Camus est, quant à lui, très proche des jansénistes de Port-Royal avec qui il entretient des correspondances suivies. Nos italiques.



géographiques et de temps, de même que de paléographie, lire l'intégralité des actes portant la signature de Madeleine de Franc dans les registres du notaire Guigues.

Le veuvage est un moment particulier dans la vie d'une femme même lorsque les liens du mariage ont été rompus depuis de nombreuses années. La femme change à ce moment-là de statut et se trouve dans la capacité juridique de disposer librement de ses biens. Bossuet dit d'ailleurs que le veuvage « est un état désirable, où affranchi de tout joug on n'a plus à contenter que soy-mesme »<sup>451</sup>. Le veuvage est un moment propice où la femme peut faire de ce nouvel état, un moyen de tendre vers la perfection chrétienne<sup>452</sup>. L'Église cherche alors à canaliser les peurs liées aux femmes et notamment les peurs liées aux tentations de la chair, car une femme qui a connu les délices charnels est réputée dangereuse. Il est significatif que Madeleine de Franc écrive dans son journal : « les ennemis de l'homme, le monde le desmond et la chair »<sup>453</sup>. Le veuvage est alors proposé comme une nouvelle union à Dieu, une période durant laquelle la femme peut retrouver sa chasteté. Nous avons vu *supra* combien certaines femmes de la Purification attachaient d'importance à prononcer ce vœu pieux. Ces dernières, à l'instar de Madeleine de Franc, mettaient à profit les conseils puisés dans leur lecture de l'*Introduction à la Vie Dévote* :

Que non seulement la veuve soit veuve de corps, mais aussi de cœur, c'est-à-dire qu'elle soit résolue, d'une résolution inviolable, de se conserver en l'état d'une chaste viduité. [...] Que si la vraie veuve pour se conformer en l'état de viduité, veut offrir à Dieu en vœu son corps et sa chasteté, elle ajoutera un grand ornement à sa viduité et mettra en grande assurance sa résolution...<sup>454</sup>

Les lignes de François de Sales sont claires : une femme souhaitant faire une place entière à Dieu dans son cœur, son esprit et son âme doit abandonner tout désir de contracter de secondes noces et de prendre plaisir aux mondanités. Les bals, le parfum, les toilettes luxueuses ne sont désormais plus pour elle. La veuve change autant de statut et d'état que d'apparence. C'est une véritable transformation intérieure et extérieure qui s'opère pour la femme veuve, quel que soit son âge. Bien entendu, le remariage est toléré

---

<sup>451</sup> Jacques-Bénigne Bossuet, *Oraison funèbre de Très Haute, et Très-Puissante princesse Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine. Prononcée en présence de Monseigneur le duc, de Madame la duchesse, & de Monseigneur le duc de Bourbon, dans l'église des Carmélites du fauxbourg Saint Jacques, le 9. aoust 1685*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1685, p. 13.

<sup>452</sup> Roger Duchêne, « La veuve au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature française du dix-septième siècle*, 2e éd. rev. et corr., Paris, éd. Jean-Michel Place, pp. 165-181. Ici p.165.

<sup>453</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : samedi 22 juillet, ste Madeleine 1690.

<sup>454</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 40, p. 242.

par l'Église, mais celle-ci donne à la « vraie veuve », et François de Sales également, une dignité et un rang supérieur aux autres femmes. La Compagnie de Jésus insiste aussi sur cette sacralisation du mariage et le devoir, pour la femme, de ne pas contracter un nouvel hymen. Les recherches d'Agnès Walch prouvent que 63,6 % des manuels sur le mariage entre le XVI<sup>e</sup> et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle sont l'œuvre de la Compagnie<sup>455</sup>. Connaissant les affinités spirituelles de Madeleine de Franc avec les jésuites et leur spiritualité, il ne faut pas douter de la ferveur qu'elle mit à respecter ce conseil d'autant plus que Marie reste « le symbole de la veuve qui pleure son ami et lui reste fidèle »<sup>456</sup>. On comprend davantage cette volonté qu'a Madeleine de Franc de se perfectionner dans son veuvage par son appartenance à la Congrégation de la Purification. Ce modèle de la sainte veuve est également véhiculé par les nombreux exemples donnés dans les hagiographies féminines du XVII<sup>e</sup> siècle : Barbe Avrillot, épouse Acarie (1566-1618), Louise de Marillac, épouse Le Gras (1591-1662) ou encore, plus proche de François de Sales, Jeanne Frémiot de Chantal (1572-1641). Ces femmes sont autant de « saintes veuves » susceptibles de l'influencer. En se retirant dans une tour de son château, Madeleine de Franc désirait-elle rendre perceptible ce changement profond dans sa vie ? En dépit des liens distants nés à la suite du procès avec son époux, Madeleine de Franc est restée chaste le restant de ses jours, obéissant aux devoirs qui lui incombaient. L'honneur le lui commandait. Elle aurait en effet pu contracter de secondes noces, mais son respect pour son mari l'en empêchait. Son âge a également été déterminant. Selon Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, peu de femmes se remariaient la cinquantaine passée<sup>457</sup> ; or, rappelons-le, Madeleine de Franc est âgée de 56 ans à ce moment-là. Si l'on en croit également le témoignage de Marguerite de Morges, dans une lettre qu'elle écrit à son oncle Louis de Grolée, marquis de Bressieu, Madeleine de Franc n'est déjà « plus belle » depuis 1638-1639 : « La pauvre la Franc, elle n'est plus belle »<sup>458</sup>. Autant dire que de nombreuses années se sont écoulées depuis l'écriture de cette lettre !

Veuve, Madeleine de Franc se conforme aux devoirs imposés à cet état, dont celui de respecter un délai de viduité d'une année où la femme devait être irréprochable dans

---

<sup>455</sup> Référence extraite de l'ouvrage de Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 128.

<sup>456</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, *op.cit.*, p. 17.

<sup>457</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, pp. 339-340.

<sup>458</sup> Humbert de Terrebonne, *Poésies dauphinoises du XVII<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, pp.121-123 : Lettre XVII.

sa tenue et son comportement<sup>459</sup>. Elle se retire donc au château de Varcès où la solitude est sa seule amie. Nous ne savons pas combien de temps elle décide d'y demeurer, mais nous pensons qu'elle n'y est plus à partir de 1675<sup>460</sup>, date de son retour actif au sein de la Congrégation de la Purification. Durant ces nombreuses années d'éclipse, Madeleine de Franc aurait pu prêter des vœux solennels en entrant dans un couvent pour finir sa vie auprès de son « nouvel époux », mais elle a préféré vivre selon la spiritualité salésienne en optant pour une vie consacrée dans le monde. Cela ne l'a pas empêchée durant ces années d'entretenir des relations étroites avec les différents couvents de la ville, en particulier par des échanges épistolaires avec les supérieures des ursulines et des visitandines de Grenoble.

À la fin de sa vie, Madeleine de Franc est toujours dans le souvenir de son époux. Malgré les décennies passées, celle-ci décompte toujours les années écoulées depuis leur mariage. Elle célèbre sans cesse les anniversaires : celui du jour de son mariage et celui du décès de Louis de Briançon. Ainsi, la diariste se rappelle avec précision les circonstances de cette union :

Il li a au Jourduy 57 ans de mon mariage monsieur le doyant de bon repos frere de madame de varce oncle de monsieur de varce mon mari nous espusat a la paroisse devant la Chapelle St marc a neuf heures du soir le mercredi des quatre temps de la pantecoste 2 Join de lan bissetil 1632<sup>461</sup>.

Cette information très précise est la seule où apparaît la mention « mon mari », les autres commémorations se contentant de comptabiliser les années passées depuis le sacrement<sup>462</sup>. Madeleine de Franc se présente comme une épouse fidèle qui joue son rôle malgré le caractère catastrophique du mariage. Au-delà de la mort, elle continue de prolonger l'union solidaire et se remémore la date, l'heure, et les témoins présents lors de la bénédiction. Toutefois, elle ne nous présente pas cet anniversaire comme douloureux ce qui s'explique aisément par un mariage d'intérêt très tôt brisé. En décomptant les années écoulées depuis ce jour, elle souligne que le sacrement du mariage est bien indissoluble : les séparations de corps et de biens ainsi que l'éloignement et la mort du conjoint ne sont pas vécus comme des fins en soi, mais comme des éléments constitutifs de la vie et du mariage sous l'Ancien Régime. Il s'agit d'épreuves envoyées par Dieu :

---

<sup>459</sup> Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime, op.cit.*, p. 219.

<sup>460</sup> Cette année marque aussi le début des travaux de l'actuel château de Varcès situé dans la plaine.

<sup>461</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 2 juin 1689.

<sup>462</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>10r<sup>o</sup> : 21 mai 1687, « 55 de mon mariage » ; n.f. : 2 juin 1691, « 59 de mon mariage ».

une séparation ne veut pas dire dissolution du mariage. D'ailleurs, Madeleine de Franc ne manque pas non plus de donner l'écu nécessaire pour faire célébrer une messe le jour anniversaire de la mort de son époux, qu'elle nomme « monsieur de Varce » :

Je fis dire hier la messe et le *libera* dans la Chapelle de feu mons<sup>r</sup> de varce qui mourut le 28 may 1662 le Jour de la pentecoste entre dis et onxes heures du soir Jey donne l'escus a la marguiliere pour sonner la sacre de la Ste messe et pour advertir quand on vat donner la benediction en sonnand la grose cloche elle est peyee par avance<sup>463</sup>

Madeleine de Franc témoigne ici de sa fidélité à l'égard de son époux et de sa piété. L'usage de faire célébrer des messes pour le repos de l'âme des défunts est commun au XVII<sup>e</sup> et permet d'entrevoir le caractère ostentatoire et baroque de la mort. Au moment où Madeleine de Franc écrit ceci, son mari est décédé depuis 37 ans et une messe est, chaque année, célébrée au son du tocsin. Il s'agit donc d'une messe annuelle à perpétuité appelée « obit » que seules les élites pouvaient demander en raison de son coût onéreux. L'omniprésence de la mort est aussi une nécessité pour tout chrétien qui médite sur une vanité avec l'idée constante de sa mort pour tenter de l'accepter et d'assurer son salut.

Par son comportement, ses œuvres, son investissement dans la Congrégation de la Purification, sa réclusion au château et sa fidélité à son défunt mari, Madeleine de Franc cherche à se rapprocher de l'idéal chrétien de la vraie veuve véhiculé par les ouvrages dévots et en particulier, par son auteur préféré : François de Sales.

Au cours de cette étude, nous avons souvent évoqué le journal de Madeleine de Franc. Il nous importe désormais de revenir sur cette source unique afin de montrer à quel point ce manuscrit est à la croisée des genres.

## **G- Une écrivaine du for privé**

Au cours de sa vie, Madeleine de Franc tint plusieurs livres de raison qui ne nous sont pas parvenus. Elle écrivit également de nombreuses lettres et décida, âgée de plus de 81 ans, de commencer un journal spirituel pour son avancement personnel. C'est l'aspect matériel de cette source exceptionnelle qui occupe les prochains paragraphes de cette étude.

---

<sup>463</sup> *Ibid.*, n.f. : 27 mai 1689. Madeleine de Franc fait à nouveau dire une messe, f°57r° : 29 mai [1688] et n.f. : 28 mai 1691.

## 1. Description matérielle de la source

Il convient de prime abord d'insister sur l'aspect matériel du document. La première impression laissée par la vue du journal est celle de la sobriété, de l'austérité. On découvre en effet un cahier au format *in-folio* de 330 X 220 mm pour 5 cm d'épaisseur recouvert de parchemin, légèrement plus grand que la moyenne des livres de raison grenoblois<sup>464</sup>. Un manuscrit à la couverture brunâtre qui, si on n'y prend pas garde, ne révèle rien de particulier. Aucun fermoir ni lacet ne permettait à la diariste de fermer son livre contrairement aux usages du temps pour ce type de sources. Au recto, plusieurs inscriptions disséminées apparaissent à l'œil curieux : des lettres folles, quelques taches brunes, une arabesque et le nom de « Jésus ». Écrit par trois fois, celui-ci forme un système à l'image de la Trinité. Au verso, un portrait à l'encre représentant un profil de femme a été esquissé<sup>465</sup>. Dessin rudimentaire, mais où l'on peut aisément distinguer des cheveux volumineux tirés en arrière, un front plat, un œil souligné par un trait épais et court à la manière d'un tilde espagnol surplombant un nez assez proéminent, une bouche souriante sur un menton saillant se terminant par un trait vertical, ce dernier permettant de donner une apparence concrète au visage. S'agit-il d'un autoportrait de la diariste exécuté à main levée dans un moment d'égarement, le poing négligemment posé contre sa tempe ? Nos recherches ne nous permettent pas, à l'heure actuelle, de donner une description physique de Madeleine de Franc n'ayant pas pu retrouver de portrait gravé ou peint de cette noble dame. Il va de soi que nous ne pouvons en écarter l'hypothèse ne serait-ce que par la similitude du trait de plume et de l'encre utilisée. Cette partie de la couverture a en outre davantage souffert des altérations du temps. Le bord gauche est abîmé et le parchemin semble avoir été gratté avec un outil acéré, peut-être la pointe d'une plume taillée sur laquelle aucune encre n'avait été déposée. Une zébrure d'une dizaine de centimètres en couvre une partie, semblablement due au contact d'une source de chaleur. Une main bienveillante a peut-être sauvé le document *in extremis* des ravages causés par une bougie renversée ou les débuts d'un incendie. Ici encore, la présence de quelques lettres nous amène à penser que Madeleine de Franc se servait de son journal comme

---

<sup>464</sup> Nicole Lemaître, [en ligne], « Les écritures domestiques et les historiens. Les livres de raison en France (fin XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), 2005, 15 p., disponible sur le site : <[http : //crhm.univparis1.fr/enseignants/Lemaitre/LdeRTexte.pdf](http://crhm.univparis1.fr/enseignants/Lemaitre/LdeRTexte.pdf)>.

<sup>465</sup> Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°14 pour visualiser une photographie de la couverture du journal de Madeleine de Franc.

support pour rédiger d'autres écrits, telles ses correspondances envoyées ultérieurement aux religieuses de différents Ordres avec qui elle entretenait des liens d'amitié.

Une description externe du livre permet de se représenter visuellement le manuscrit, mais qu'en est-il de l'intérieur ? À l'ouverture du journal, on découvre une calligraphie nette et soignée, un trait de plume épais d'une grande lisibilité même pour un non-initié. Les encres utilisées sont très différentes les unes des autres : une encre claire tirant légèrement sur le brun, fruit de trois cent vingt-cinq ans de conservation, est employée pour la majorité des entrées, à laquelle succède une encre noire, épaisse, laissant des traces en transparence. À l'instar du livre de raison, celui-ci comprend deux parties ce qui est tout à fait logique étant donné la destinée initiale du support :

se presant livre m'avoit esté donné pour un livre de raison ou Journalier pour ma despance et Insensiblement, Dieu m'en faict fere un Journal et memoyre pour le profit de mon ame hy marquant se qu'il me faict cougnoitre, demander de moy, de Jour a autre par les vue, lectures, remarques, dispossition qui luy plaict me donner sans excleure les soing que Je dois prandre de marquer a lieurs les mémoire du peyement des domestiques et autre choses don Je puis ayder dans la messon tant quil plera a dieu man donner le moyant. J'en fais des memoyre alieurs afin que les domestique aye leur compte a poin noumé et sur le dos de se presant livre, J'ey marqué la nessance ~~qui la plu a dieu nous donner~~ de nos enfans le prian de les benir, le père, la mere, et toute la messon, et tout se qui en despant et leur appartien<sup>466</sup>.

La première partie, constituée de 356 pages est réservée à l'écriture de ses prières, des remarques puisées dans ses lectures. Elle débute le premier jour de l'année civile 1687 pour se terminer le 2 juin 1691, couvrant ainsi une période de quatre années et demie. La seconde ne comprend qu'une quinzaine de pages et concerne une période plus étendue, allant du 30 août 1675 au 3 juin 1707, dates de naissance respectives de son premier petit-fils et de son arrière-petite-fille. C'est ici que « Magdelene de Franc de Varce » choisit d'apposer sa signature, le 25 décembre 1685, après avoir fait mention de la communion familiale<sup>467</sup>. Cet acte d'identité rappelait le verso de la couverture contenant également l'inscription « a madame a. m. Varce ». Ce geste personnel ne doit pas surprendre surtout dans la partie consacrée à la généalogie familiale. Seule marque individuelle officiellement admise depuis l'ordonnance de 1554, la signature conférait une authenticité aux livres de raisons qui pouvaient le cas échéant, servir de preuves en justice.

---

<sup>466</sup> BM Grenoble R 8686, f°26r° : 21 août 1687.

<sup>467</sup> Nous invitons le lecteur à se reporter à l'annexe n°15 pour visualiser la signature de Madeleine de Franc.

La signature a ici un double but : faire acte d'identité et donner au journal le statut d'acte notarié<sup>468</sup>.

Les quelques informations postérieures à 1694, date de la mort de la diariste, sont le fruit d'une seconde main, anonyme, qui prend soin de tirer un trait horizontal après la description d'un remède contre une brûlure relevant de la pharmacopée familiale. Nous pensons toutefois être en mesure d'identifier cette main. Il s'agit, à notre avis, de son petit-fils, Nicolas de Briançon, pour plusieurs raisons. En premier point, la seule notice restée vierge de toute mention de carrière est celle de Nicolas, ses frères ayant pris « le parti des armes étant capitaines » et ses sœurs étant toutes deux entrées comme chanoinesses au couvent de Montfleury. Indice supplémentaire, les informations généalogiques apportées anonymement font seulement état de la descendance de ce dernier. Enfin, sachant que la transmission du livre de raison et des mémoires familiales se faisait de génération en génération avec la règle de primogéniture masculine, Nicolas, en tant qu'aîné, était légitimement destiné à posséder les papiers et documents officiels de la famille. Il est vrai qu'une autre hypothèse est envisageable, celle du tuteur des petits-enfants de la diariste. Ces derniers perdent successivement, en l'espace de deux ans (1694-1696), leur grand-mère paternelle, leur mère et leur père alors qu'ils sont tous mineurs. Retenons des ajouts apportés par cette seconde main leur caractère sporadique et le fait que tous ont le même objectif : donner une information précise sur la destinée des états des enfants. À aucun moment la plume fine et cursive ne s'est avisée d'intervenir au sein du journal spirituel. S'il s'agit bien de la main de Nicolas de Briançon, doit-on y lire un respect des pratiques de piété et d'écriture de sa grand-mère ?

Les deux parties n'ont pas la même organisation, mais ont toutefois comme point commun d'être placées sous la protection divine. L'invocation « Au nom de Dieu » précédée d'une croix fait office de titre dans chacune des parties concernées indiquant la piété de Madeleine de Franc. Cette pratique est à rapprocher de celle couramment admise dans les actes notariés, en particulier dans les préambules testamentaires. Les religieux(ses) et les personnes consacré(e)s commencent également leurs lettres en apposant une croix. Celles dont il est question ici ne sont-elles pas la marque de son engagement dans la Congrégation ? En outre, les parties s'avèrent complémentaires, la diariste notant dans la première des détails la concernant et dans la seconde, les

---

<sup>468</sup> Béatrice Fraenkel, *La signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, 1992.

changements d'établissement de ses petits-enfants alors qu'il s'agit du même jour d'écriture.

L'organisation des entrées indique d'emblée que Madeleine de Franc n'est pas novice en la matière. Centrée en milieu de ligne et détachée du texte, la date apparaît distinctement ainsi que le cas échéant, la mention de la fête religieuse. Notre diariste n'était-elle pas dépositaire du registre de la Congrégation des Orphelines, une secrétaire zélée ayant exercé cette fonction pendant dix-sept ans en sus d'autres charges ? Habitée à tenir les comptes, son besoin de prendre la plume répondrait à un manque. Madeleine de Franc utilise 23 manières différentes pour formuler ses entrées, ce qui est considérable. La datation est donc variable, mais toujours extrêmement précise, les entrées précédentes permettant systématiquement de se repérer lorsque le mois ou l'année ne sont pas indiqués. Quelques exceptions enfreignent cependant la règle tels ce « 29/30 »<sup>469</sup> ou encore le « dimanche 13 et mardi 15 febvrier »<sup>470</sup> autrement dit, lorsque sur un même folio, plusieurs dates se succèdent. Écrire suppose une prochaine fois, et donc la possibilité de le faire. En notant par provision la date ultérieure, Madeleine de Franc se protège de la mort par l'idée fixe qu'elle sera en mesure de continuer son journal. On est ici en présence d'une sorte de « caution pour l'éternité »<sup>471</sup>. Puis, sans ordre particulier, elle consigne les événements de la journée, ses prières, ses lectures, les tourments de son âme. Les notations peuvent aller d'une seule ligne à quelques pages suivant l'inspiration dont elle est l'objet. L'écriture est très régulière puisqu'elle consigne ses remarques 829 jours sur 1614 soit environ un jour sur deux. Notons qu'il s'agit d'une moyenne cachant bien des disparités selon les années, les mois, son état physique et ses occupations annexes. Il est enfin utile de préciser la rigueur existant au sein du journal, manifestée par la longueur des entrées. Sur les 829 notes, 41 sont circonscrites à une seule

---

<sup>469</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 29/30 [décembre 1689].

<sup>470</sup> *Ibid.*, f°106r° : le dimanche 13 et le mardi 15 février [1689].

<sup>471</sup> Philippe Lejeune, Catherine Bogaert, *Le journal intime. Histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2006, p.54.



page. À l'inverse, certaines pages peuvent contenir jusqu'à 7 entrées, les notations devenant alors de plus en plus succinctes. Cette évolution est mise en lumière par le déroulement du temps : plus la fin du journal approche, plus la longueur des entrées diminue. Il lui arrivera également de réduire sa graphie afin d'optimiser le feuillet. Madeleine de Franc serait-elle angoissée à l'idée de l'achever ? C'est tout à fait possible. Elle commence d'ailleurs un second journal avant même d'avoir fini le premier. Ce qui est frappant est son souci de donner une cohérence à ses propos. Quand il lui faut changer de page, Madeleine de Franc prend systématiquement le soin de reproduire le mot inscrit en bas du feuillet précédent en tête du nouveau, ce qui est un usage propre à l'édition.

## 2. Un manuscrit à la croisée des genres

Le manuscrit se situe au carrefour de plusieurs genres que sont le livre de raison, le mémorial familial et le journal spirituel. Nous souhaitons préalablement insister sur les éléments appartenant *de facto* au livre de raison, car ils sont peu nombreux. Hormis les dépenses liées à l'éducation des enfants et la mention d'une créance de chandelles reçue – information raturée qui prouve qu'elle n'y avait pas sa place – aucun compte n'est mentionné. Or, ce sont précisément ces éléments qui donnent au livre de raison son statut même si les deux parties présentes le rattachent à ce type d'ego-document. Seules restent les prévisions météorologiques qui ne procèdent pas de la définition de cette source, mais que l'on y retrouve fréquemment. À la fin de l'année 1690, **Madeleine de Franc fait des pronostics pour les douze derniers jours après Noël**. Chaque jour est séparé par un trait horizontal excepté les 31 décembre, 1 et 2 janvier. De plus, elle semble avoir laissé les deux folios vierges en attendant d'y apposer ses remarques et continue d'inscrire ses motions intérieures aux folios suivants sans qu'il n'y paraisse un seul blanc.

Madeleine de Franc dit aussi qu'elle fait des mémoires<sup>472</sup>. Selon l'acception du temps, le mémoire « est un escrit sommaire qu'on donne à quelqu'un pour le faire souvenir de quelque chose » ; or le mot « mémoires » est aussi au pluriel. La définition change alors de sens : « se dit des Livres d'Historiens, écrits par ceux qui ont eu part aux affaires ou qui en ont esté tesmoins oculaires, ou qui contiennent leur vie ou leurs principales actions »<sup>473</sup>. En quoi le manuscrit se rattache-t-il à la catégorie des mémoires ?

---

<sup>472</sup> BM Grenoble, R 8686, f°26r° : 21 août 1687 et f°42v° : 27 janvier 1688.

<sup>473</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Mémoire » et « Mémoires ».

D'une part, l'écriture du manuscrit débute comme nous l'avons souligné *supra* alors que Madeleine de Franc est déjà dans un « grand eage ». À une époque où l'espérance de vie est de 50 ans, le fait d'être âgée de 80 ans suppose qu'elle entrevoyait la mort se profiler à l'horizon. La méditation sur les fins dernières était de surcroît une préoccupation de tous les instants. La rédaction de ses mémoires répondrait de fait au souci de laisser une trace de son existence pour les générations futures en entamant le récit rétrospectif de sa vie. Cela d'autant plus qu'elle était la dernière de sa lignée. Cependant, force nous est de constater qu'en dépit de certains éléments autobiographiques – comme le récit de sa première communion ou encore les indications familiales – le document n'adopte pas pour autant une construction linéaire où l'intégralité de sa vie passée serait consignée. La première entrée fait office de bilan et ne mentionne pas sa naissance. Si son ambition avait été de faire de véritables *Mémoires*, la diariste aurait certainement donné les identités exactes de ses parents ; or ici, elle ne le fait pas. Seuls « mon père, ma mère, mon frère » permettent de guider le lecteur qui doit lui-même intimement la connaître pour pouvoir les identifier sans ambiguïté. Seul le mémorial du mariage de son fils peut se rattacher explicitement au genre.

De sa plume, la diariste justifie donc le réemploi de son support : ce ne sera pas un livre de raison, mais un journal. La définition donnée par Madeleine de Franc est exacte. Selon Furetière, il s'agit d'un « mémoire de ce qui se fait et de ce qui se passe chaque jour »<sup>474</sup> et la diariste inscrit « journallement » ses remarques. Le caractère incomplet de la datation souligne une chronologie relative, mais celle-ci est déjà tout à fait étonnante au vu de l'introduction tardive du calendrier annuel en France, aux alentours de 1650, qui mettra un peu plus d'un siècle à s'imposer. L'indication du temps était jusque-là donnée par un calendrier perpétuel où les jours de la semaine n'étaient pas indiqués et où il fallait connaître la lettre dominicale pour pouvoir se repérer dans le temps<sup>475</sup>. Il est tout à fait saisissant de voir à quel point le temps comptait pour Madeleine de Franc et de constater que lorsque les jours de la semaine sont inscrits, elle ne commet que d'infimes erreurs. Certains jours, elle avait besoin de recourir à son journal à différents moments de la journée, ce qu'elle fait à 17 reprises durant toutes ces années.

---

<sup>474</sup> *Ibid.*, entrée « Journal ».

<sup>475</sup> Philippe Lejeune, Catherine Bogaert, *Un journal à soi. Histoire d'une pratique*, Paris, Textuel, 2003, p. 54.

### 3. Une initiative individuelle, support de la piété

L'omniprésence de la croix chrétienne donne au journal sa tonalité spirituelle. Les 164 signes tracés par Madeleine de Franc prouvent la place accordée à la religion dans le manuscrit et au-delà, dans la sphère privée. Michel Cassan a déjà mis en lumière l'importance d'un tel signe dans le livre de raison de son contemporain, le périgourdin Jean Sauret (1613-1683)<sup>476</sup>. C'est aussi une pratique commune chez les réguliers. La croix est un objet du quotidien présent aux yeux de tous au sein des foyers, sur les crucifix, dans les chapelles, les églises et revêt une importance symbolique pour une catholique engagée dans la lutte contre le protestantisme. Ce qu'il est particulièrement intéressant de souligner ici est la manière dont la diariste emploie la croix. Toutes ne se situent pas en *incipit* du folio même si cela concerne la majorité des cas. Il lui arrive de l'accoler au « S » lorsqu'il s'agit de nommer un saint ou encore de l'associer à une formule latine marquant son consentement sur un vœu, une prière, une intercession. Ainsi, *Amen* et *In te domine Speravit non Confundar in æternum* sont systématiquement suivis d'un symbole. Enfin, le signe peut tout simplement remplacer le mot « croix ».

Madeleine de Franc décide d'écrire son journal, mais d'où lui vient cette pratique ?  
Selon Philippe Lejeune,

Les auteurs de guides de vie spirituelle publiés au XVII<sup>e</sup> siècle ne font aucune incitation à tenir un journal ni même à se servir de l'écriture pour accompagner ou soutenir son effort vers Dieu. Y compris dans les lettres de direction spirituelle entre le directeur et la dirigée, pas un seul ne conseille de tenir un journal ou d'écrire autre chose que des correspondances<sup>477</sup>.

L'existence de nombreuses autobiographies spirituelles écrites par des femmes à cette époque n'infirmes-t-elle pas ce postulat ? Madeleine de Franc écrit d'ailleurs :

Je le marque de Jour a autre pour supleer a mon desfault de memoyre. Cette lecture qui n'est propre que pour moy, me tien lieu de cermon et renouvelle en moy les conduyte de Dieu. Mes confeseur autre fois ne le desaprouvoit pas et me Conselloit d'escire ce que Dieu me fesoit cougnoistre, demander de moy. Eux mesme m'on dict qu'Il le fesoit, soit a l'oraison soit a lieurs<sup>478</sup>

---

<sup>476</sup> Michel Cassan, « Les livres de raison, invention historiographique, usages historiques », dans Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, dir., *Au plus près du secret des cœurs. Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2005, pp. 15-28. Ici, p. 25.

<sup>477</sup> Philippe Lejeune, « Les journaux spirituels en France... », *op.cit.*, pp. 67-70 : « les pratiques catholiques laïques ».

<sup>478</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>79v<sup>o</sup> : 22 septembre 1688.

La diariste prend soin d'écrire ce droit à tenir un journal puisque « ses confesseurs ne le désapprouvaient pas ». La caution est ici *a posteriori*. Certainement, ses confesseurs l'ont encouragée antérieurement à noter les mouvements reçus de Dieu sur des feuilles volantes, mais de là à construire un journal ? Ne peut-on pas penser que Madeleine de Franc a, de sa propre initiative, décidé d'écrire surtout lorsqu'on sait à quel point elle éprouvait de l'aversion à se confesser et rendre compte de sa conscience ? Peut-être s'est-elle inspirée du livre de Pierre de Saint-Romuald<sup>479</sup> pour tenir le sien. Philippe Lejeune pose avec pertinence la question de « l'autoformation spirituelle » où l'individu joue vis-à-vis de lui-même le rôle de directeur spirituel et où le journal serait une bouée<sup>480</sup>. Cette remarque convient, à notre avis, parfaitement à Madeleine de Franc qui s'exprime ainsi : « La bonté de mon Dieu se sert de cette lecture [du journal] qui m'est toute propre pour me tenir lieu de directeur, de sermon et autres bonnes Conférences dont Je suis privée Dans ce lieu ou sa divine providence m'a mis et où Il les mon Conseil, mon directeur, ma voye, mon Supérieur, mon livre, mon predicateur, ma Compagnie et Conversation : en fin, Il let mon Dieu<sup>481</sup> ». Nous avons ici un exemple d'écriture liée à la retraite. Madeleine de Franc écrit cela lors d'une retraite spirituelle où elle ressent le besoin d'être guidée par Dieu.

Madeleine de Franc ne voit que Dieu, tout doit converger vers Lui et le journal n'est autre que Dieu lui-même qu'elle compare au support, au livre – sa Bible ? – : Dieu « veut estre nostre livre, nostre directeur, nostre memoire »<sup>482</sup>. Dieu est donc l'objet du livre en même temps qu'il est « l'objet-livre ». Madeleine de Franc confère au manuscrit un statut large et autonome qui la « guide » au quotidien. Le livre est simultanément son supérieur et son confident dans sa réclusion définitive. N'est-ce pas ici la concrétisation des propos tenus par saint François de Sales sur la direction spirituelle ? On peut se poser la question étant donné que pour le saint, cette dernière n'est pas une « œuvre humaine », mais surnaturelle<sup>483</sup>. Il donnait à Philothée ce conseil : « Ne vous confiez point en icelui [son directeur] ni en son savoir humain, mais en Dieu, lequel vous favorisera et parlera par l'entremise de cet homme »<sup>484</sup>. Cette fonction dévolue au journal est manifeste lorsqu'elle

---

<sup>479</sup> *Journal spirituel contenant les principales choses que les personnes devotes peuvent pratiquer dans la journée. Par le R. P. Dom Pierre de S.[aint] Romuald, de la Congregation de Notre-Dame de Feuillens, Paris, Claude Herissant, 1667.*

<sup>480</sup> Philippe Lejeune, « Les journaux spirituels en France... », *op.cit.*, p.70.

<sup>481</sup> BM Grenoble, R 8686, f°10r° : mercredi des 4 temps, 21 mai 1687.

<sup>482</sup> *Ibid.*, f°7r° : 12 avril 1687.

<sup>483</sup> Pierre Serouet, « Saint François de Sales », dans *DS, op.cit.*, t. V, col. 1073.

<sup>484</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 1<sup>ère</sup> partie, chap. 4, p. 26.

évoque la lettre écrite aux sœurs de la Congrégation où elle en a trop dit, s'est trop révélée, a laissé libre cours à sa pensée. Cela la rend confuse, elle ne peut envoyer la lettre, il faut qu'elle la déchire... la providence la retient :

se matin revoyant cette lettre Jey este confuse de moy mesme par le mauvez usage que Jey faict de tant de graces don J'ey faict est fais encore si ~~profit dans~~ peu de profit. Ma Confusion et dans la pancee qu'Il let temps que Je sois morte a toutes choses. J'avois pris cette lettre barboulliee pour la rompre, J'en ey estez empesche d'une maniere qui m'a obligee a abandonner le tout a mon Dieu<sup>485</sup>.

Madeleine de Franc devrait être morte au monde, ne pas dire ce qu'elle pense, mais elle ne peut ici s'en empêcher. On observera avec attention que l'oralité est prépondérante dans les fonctions que la diariste assigne au journal : fonction certes de direction spirituelle, mais qui passe par la voix. Il est sa « compagnie et conversation » : le livre lui parle au propre comme au figuré, elle dialogue avec lui intérieurement. Michel de Certeau écrivait à propos de la mystique : « à la fois différente de la tradition et rattachée à elle, elle s'exprime entre ces deux pôles divergents pour exprimer son sentiment de l'Unique »<sup>486</sup>. Madeleine de Franc fait coexister ces deux pôles en se rattachant d'une part à une autorité, celle de ses directeurs de conscience, tout en y insérant sa propre autonomie : le fait d'écrire pour elle. Il y a ici obéissance et transcendance, rattachement à un cadre institutionnel concret tout en l'outrepassant par sa seule volonté. Vouloir n'est-il pas pouvoir ? L'obéissance était une valeur chrétienne de première importance et l'action de propre volonté considérée comme un péché. En replaçant dans le temps de l'énonciation la volonté de ses anciens directeurs, l'écriture est donc permise, légitimée. L'intention, fondamentale ici, ne se suffit pas à elle-même : Madeleine de Franc est « faible », « ignorante », et pour cela, elle doit être guidée, suivre une lumière tantôt tamisée, tantôt aveuglante. Ce guide, c'est le livre, un château, un espace recréé pour se dire, mais surtout pour dire l'Autre et par l'Autre<sup>487</sup>. La diariste éprouve constamment le désir d'être conseillée et sait également trouver chez son fils une oreille attentive : « parlan de cette remarque a mon fils qui me voit a tous momens dans l'anpressement pour des chose qui m'arrivent aquoy Je ne m'attandois et qui arrivent a Contre temps, prin son temp pour men reprandre me disant agreablement d'escrire cette remarque que Javois faicte »<sup>488</sup>. Madeleine de Franc n'est plus seule à cet instant, elle évoque avec son

---

<sup>485</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : vendredi 7 octobre 1689. La rature est de la main de Madeleine de Franc.

<sup>486</sup> Michel de Certeau, *La fable mystique (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Gallimard, 1982.

<sup>487</sup> *Ibid.*, pp. 257-273.

<sup>488</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>84v<sup>o</sup> : lundi 15 novembre [1688].

fils ce qu'elle vit (une extase ?). Le journal ne fait pas office de seul confident, l'écriture de cette remarque dépend du jugement extérieur de Jean-Baptiste, averti de l'existence du livre. Combien de fois lui a-t-elle demandé conseil ? Cette allusion – certes unique dans le journal – indique que l'écriture de certaines remarques n'est pas le fruit de sa seule volonté et que des avis externes ont pu lui être donnés. Une nouvelle fois, on constate que l'usage du livre de raison est aussi un livre de famille.

## **H- Le journal spirituel, support des oraisons de Madeleine de Franc**

Si le journal de Madeleine de Franc peut, à bon droit, être qualifié de journal spirituel, il pourrait également s'appeler « journal d'oraison » tant les prières occupent de place au sein de celui-ci. Nous avons vu *supra* que les oraisons étaient obligatoires pour les Dames de la Congrégation de la Purification qui s'y adonnaient le samedi, en assemblée, mais également individuellement, chez elles, dans leurs chapelles particulières et leurs cabinets. Les retraites spirituelles étaient aussi un moment où faire oraison était un excellent moyen de faire silence en soi-même.

François de Sales, dont l'influence la plus forte et la plus durable est à rechercher chez le mystique espagnol Louis de Grenade<sup>489</sup>, auteur du *Traité de l'oraison*, insiste pour que les femmes consacrent une partie de la journée à l'oraison. Madeleine de Franc se conforme à ce conseil et passe chaque jour, au moins une demi-heure à faire oraison. Dans cette quête divine, elle se sert de son journal pour se donner du courage et se disposer au silence intérieur. Les remarques puisées dans les différents ouvrages qu'elle a lus lui sont fort utiles. Madeleine de Franc considère que pour une femme de son âge, dont la mémoire vacille, il est efficace et salutaire de tenir un journal : « Je m'occupe à écrire ces choses qui à mon avis est un temps bien employé pour moy dans l'âge de quatre vins et deux ans »<sup>490</sup>. Ce journal est pour elle aussi utile pour l'oraison : « cette lecture souvent me dispose à m'approcher de mon Dieu avec plus d'attention et de confiance et bien souvent en écrivant me met mieux dans l'oraison que Je ne suis dans l'oraison même qui pour l'ordinaire n'est que confusion et distraction que se ne soit pas volonteyrement »<sup>491</sup>. On constate avec ces lignes que l'écriture est pour Madeleine de Franc le support indispensable pour arriver à connaître Dieu et recevoir ses grâces. L'écriture du journal

---

<sup>489</sup> Pierre Serouet, *De sainte Thérèse d'Avila à saint François de Sales...*, *op.cit.*, p.59.

<sup>490</sup> BM Grenoble, R 8686, f°78v° : mercredi 22 [septembre 1688].

<sup>491</sup> *Ibid.*, f°34v° : 23 septem[bre] 1687.

et sa lecture lui permettent de se dépasser, de se recueillir davantage. Par le livre, elle parvient à entrer encore plus dans la méditation, à définir sa propre quête spirituelle afin d'avoir l'esprit disposé. Elle doute cependant souvent de la sincérité d'esprit dans laquelle elle se trouve lorsqu'elle effectue matin et soir sa demi-heure de prière silencieuse dans l'espace clos de la chapelle ou de sa chambre à coucher. Toutefois, par les sentiments éprouvés antérieurement, signes de son expérience, elle parvient de temps à autre à faire le vide en elle et à faire abstraction de ses réminiscences passées même si cela n'est pas très fréquent.

Le journal de Madeleine de Franc est un aide-mémoire précieux dans sa quête. L'écriture du journal est nécessaire à la diariste pour combler ses déficiences mémorielles : « mon peu de memoyre mest unne bien rude croix sur tout au secours que me pouroit donner le souvenir des lumiere qui me son donnee et auttres bons santimans qui en divers temps mon estte donné »<sup>492</sup>. Le « défaut de mémoire »<sup>493</sup> de Madeleine de Franc est donc pour elle difficile à supporter : « mon peu de memoyre me faict paine souffron la pour l'amour de Dieu »<sup>494</sup>. Celui-ci est probablement, tout du moins en partie, lié à son âge, mais il ne faudrait pas y voir uniquement cela. Les impressions de Dieu sont furtives, fugaces. Comme Madeleine de Franc le souligne bien : « elle poursuit sa voye se lessant Conduyre par les lumiere qui luy son brievement donnee »<sup>495</sup>. Les lumières divines sont des éclairs qui disparaissent aussitôt d'où la nécessité de les marquer pour ne pas les oublier : « sa bonte ne lesse pas de m'anseygner se qu'Il perмест que Jescrive dou il me semble qu'Il me faict profiter par se mouyant me tenant plus attantive a luy, et me souvenant de se qui sechaperoit de ma memoyre si Je ne lescrivois »<sup>496</sup>. La tenue du journal et son écriture servent à enregistrer et fixer le présent, à être plus à l'écoute des grâces que Dieu désire lui accorder. Le journal est un décompte des expériences qu'il

---

<sup>492</sup> *Ibid.*, f°105v° : 7 février 1689.

<sup>493</sup> *Ibid.*, Madeleine de Franc répète à satiété son « défaut de mémoire ». Aux f°10r° : 21 mai 1687 ; f°19r° : 2 août 1687 ; f°27v° : samedi, veille St Barthélémy [23 août 1687] ; f°34r° : 23 septembre 1687 (à deux reprises) ; f°41v° : 10 janvier 1688 ; f°48r° : 25 mars [1688] ; f°49r° : 4 avril [1688] ; f°52r° : 30 avril [1688] ; f°52v° : 5 mai 1688 ; f°55r° : 17 mai 1688 ; f°58v° : 20 juin 1688 ; f°60r° : 26 juin [1688] ; f°64v° : 17 juillet 1688 ; f°79v° : 22 septembre 1688 ; f°100r° : jour s<sup>te</sup> Luce 13 [décembre 1688] ; f°105v° : 7 février 1689 ; n.f. : 22 février 1690 ; n.f. : mercredi, premier jour de mars [1690] ; n.f. : 14 mars 1690 ; n.f. : 17 mars 1690 et n.f. : 7 [décembre 1690].

<sup>494</sup> *Ibid.*, f°34r° : 23 septembre 1687.

<sup>495</sup> *Ibid.*, n.f. : 18 mai [1690]. Cette brièveté des lumières divines est consignée par Madeleine de Franc aux entrées suivantes : f°72v° : 26 [août 1688] ; n.f. : 21 avril 1689 ; n.f. : 7 [décembre 1690] et n.f. : 14 février [1691].

<sup>496</sup> *Ibid.*, f°79v° : mercredi 22 [septembre 1688].

s'agit de recueillir, de ne pas abandonner à la dispersion du quotidien et de l'oubli. Il y a là toute « une fonction conservatoire », Madeleine de Franc étant tourmentée, comme nous l'avons dit plus haut, par la fuite du temps. Par l'inscription des motions dont elle est saisie, elle retient les moments les plus furtifs et parfois les plus futiles de son existence, ceux qui sont normalement voués à l'éphémère et à l'oubli<sup>497</sup>. Le journal est donc un aide-mémoire, un support, qui lui permet à tout moment de se replonger dans un passé plus ou moins immédiat.

Le journal est aussi un outil indispensable pour sortir de soi et communiquer avec Dieu, effectuer ses prières et comprendre les motions spirituelles dont elle est le réceptacle. Il sert également à clarifier ce qu'elle a ressenti en le transcrivant sur le papier même s'il lui arrive en diverses occasions de ne pas trouver les mots pour l'exprimer. Le journal lui permet aussi, par la relecture, de méditer ses remarques. C'est encore un soutien indéfectible, humain, dans les angoisses vécues à l'approche de la mort et un témoin de sa solitude où l'intrusion de détails biographiques et de métadiscours permet d'ébranler le soliloque.

Avec son journal et par l'écriture, Madeleine de Franc cherche Dieu alors que celui-ci est en elle, ce qui est déjà, en soi, une union mystique, mais elle veut plus. Madeleine de Franc cherche l'exaltation et la fusion des cœurs. Pour cela, elle est constamment insatisfaite de ses oraisons et se plaint très fréquemment du manque d'union, car elle prend conscience des nombreux obstacles qui l'empêchent d'accéder au sublime. Ces barrières qui lui semblent insurmontables ne sont autre chose qu'elle-même. Madeleine de Franc explicite bien que cela n'est pas intentionnel de sa part et qu'elle n'est pas en mesure de tout contrôler, car, comme elle l'affirme à plusieurs reprises, « ce n'est pas en son pouvoir ». Elle demande donc instamment à Dieu de la tenir par la main et de ne pas la laisser s'échapper :

Je luy offre les resolutions qui me faict prandre dans ce reste de vie de ne vivre plus quand luy et pour l'amour de luy fuyant et me separant de toutes les choses qui mamusse vainement et me desrobent lunique et fidelle attantion qui demande de moy afin qu'Il reygne absollument dan Se cœur qu'Il luy a esté si Infidelle et qu'Il luy a tant coutté et si souvant eschape tenez le si fortement qui ne soit plus en son pouvoir de vous eschaper. *spera In Deo*<sup>498</sup>.

---

<sup>497</sup> Dominique Kunz Westerhoff, [en ligne], « Le journal intime. Méthodes et problèmes », Genève, Ambroise Barras, 2005, 16 p., disponible sur :

<<http://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/journal/jiintegr.html>>.

<sup>498</sup> BM Grenoble, R 8686, f°23v<sup>o</sup> : le 17 août [1687].



Madeleine de Franc réclame à Dieu une union constante et permanente afin qu'elle puisse goûter la joie de ne faire qu'Un avec Lui.

Dans cette quête, Madeleine de Franc expérimente différents degrés d'oraison sur lesquels nous aimerions revenir. Il est important de comprendre quelles expériences intérieures Madeleine de Franc est en mesure d'exprimer par le biais de sa plume.

### 1. Les différentes oraisons

À l'instar de ses contemporains, Madeleine de Franc utilisait plusieurs objets pour se préparer à l'oraison : une image, un tableau, un livre ou son journal. Ces objets constituaient autant de prémices à la prière. Visualiser la Vierge Marie en adoration devant son Fils, un saint ou une sainte en pleine méditation, pouvaient lui permettre de s'imaginer un lieu propice au recueillement. Marc Fumaroli a, à juste titre, souligné l'importance de l'image au XVII<sup>e</sup> siècle dans son ouvrage intitulé *L'École du silence*<sup>499</sup>. L'image pouvait être visuelle comme sur une peinture, ou textuelle telle l'hypotypose, figure de style consistant en une figure réaliste, détaillée d'une scène, que l'on peut reconstruire mentalement. De plus, des images étaient distribuées en début de mois dans certaines congrégations religieuses (les Dames distribuaient en effet des images où figuraient les saints fêtés dans le mois) ou lors des veillées, ainsi qu'à l'église. Fer de lance d'une reconquête des âmes, l'image était le support de la piété. Le livre occupait cependant une place éminente chez Madeleine de Franc. En effet, cette dernière lisait certains passages relatifs à l'oraison dans des ouvrages spécifiques comme la célèbre *Imitation de Jésus-Christ* de Thomas A. Kempis : « J'ai rencontré ce matin pour me préparer à l'oraison la méditation de la mort à l'ouverture de l'*Imitation de Jésus* »<sup>500</sup>. Il lui arrivait aussi de lire son journal. Sa confidence du 21 mai 1687 que nous avons déjà citée permet à l'historien(ne) de connaître les fruits spirituels qu'elle retirait d'une telle lecture<sup>501</sup>. L'oralité était prépondérante dans les fonctions qu'elle assignait au journal : fonction certes de direction spirituelle, mais qui passait par la voix. Il était sa « compagnie et conversation » : le livre lui parlait au propre comme au figuré, elle dialoguait avec lui intérieurement. Lire en silence était une manière adéquate de se préparer à recevoir Dieu et François de Sales et les dévots l'avaient parfaitement compris.

---

<sup>499</sup> Marc Fumaroli, *L'École du Silence, Le sentiment des images au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1994, 669 p.

<sup>500</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>20v<sup>o</sup> : st Laurent, 10 août 1687.

<sup>501</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>10r<sup>o</sup> : mercredi des 4 temps, 21 mai 1687.

Nous avons évoqué *supra*, lorsque nous avons traité des oraisons des congréganistes de la Purification, les différentes oraisons possibles qu'un fidèle peut pratiquer. Les oraisons peuvent être audibles par la personne ou silencieuses. Il s'agit dans le premier cas de l'oraison vocale, et dans le second, de l'oraison mentale. Nous choisissons de privilégier l'étude de l'oraison mentale faite dans l'intimité du cœur et sans bruit, car c'est celle qui a la préférence de Madeleine de Franc. Cet exercice consiste à s'attarder avec Dieu. Il est surrogatoire, c'est-à-dire qu'il se rajoute aux exercices traditionnels de la vie religieuse tels que la communion, la confession annuelle et l'assistance à l'office divin. À l'intérieur de l'oraison mentale, il y a des degrés. Si l'on veut prendre une image concrète, nous pouvons nous référer à un escalier muni de marches qu'il faut grimper : la première marche correspondant à l'état méditatif et la dernière, à celle de l'union mystique. Thérèse d'Avila a écrit un ouvrage expliquant les degrés d'oraison et les étapes du cheminement de l'âme vers Dieu. Il s'agit du *Château de l'âme ou Livre des Demeures*<sup>502</sup>. Si nous faisons référence à cette sainte espagnole, ce n'est pas par hasard. Non seulement cette dernière est considérée comme une « maîtresse d'oraison », mais c'est aussi auprès d'elle que Madeleine de Franc puisait les remarques qui l'aideront à progresser sur le chemin de l'union divine. Madeleine de Franc lisait également beaucoup les écrits du directeur spirituel de Thérèse d'Avila, Balthazar Alvarez dont elle faisait sien l'aphorisme : « que ne demande point à Dieu une âme qui se tait en sa présence avec foi ». Elle l'employait plus de huit fois. Le Père du Pont avait au XVII<sup>e</sup> siècle écrit la *Vie*<sup>503</sup> de cet éminent directeur, suspecté pour sa méthode d'oraison. Madeleine de Franc l'a lu durant une quinzaine de jours pendant lesquels elle notait scrupuleusement les extases personnelles de l'auteur et des points importants de sa méthode, nous l'avons vu. Le recours à l'aphorisme alvarezien prouve que le silence est capital pour elle afin de faire une bonne oraison. En s'inspirant de ses lectures pieuses, notamment de l'œuvre thérésienne, la diariste nous expliquait pourquoi il n'était pas nécessaire d'émettre des sons durant la prière : « il n'est pas besoing de vous fere ouir nos vois vous a qui les souest et les dessir des cœurs vous son plus cougnu que toutes les

---

<sup>502</sup> Thérèse d'Avila, *Le château de l'âme ou le Livre des demeures*, op.cit.

<sup>503</sup> Madeleine de Franc donne l'édition qu'elle consulte dans son journal. Voici ce qu'elle écrit : *La Vie du Pere Baltasar Alvares de la compagnie de Jesus ou se trouvent plusieurs beaux enseignemens tres utiles a la vie spirituelle traduytte de lespagnol du pere louis du pont de la mesme Compagnie par mestre René gautier Conseiller du Roy en son Conseil destat*. A Paris, Chez Jean Germont, rue saint Jaques a L'image saint benoist, 1628. Sur ce point, BM Grenoble, R 8686, f°86r° : 24 novembre 1688.

vois des hommes »<sup>504</sup>. La diariste rappelait qu'il fallait que la prière vienne du cœur et non de la voix, c'est-à-dire qu'elle devait être faite intérieurement et de manière silencieuse, car Dieu n'avait pas besoin de paroles pour entendre la voix de l'âme.

En s'appuyant sur le livre de Thérèse d'Avila, Madeleine de Franc va expérimenter différents degrés d'oraison, quatre pour être précise, qui sont les suivants : l'oraison de recueillement, l'oraison de simple regard, le total abandon et l'oraison d'union. Nous évoquons brièvement chaque degré afin d'indiquer au lecteur en quoi consiste une oraison à la manière thérésienne.

### a) L'oraison de recueillement

En premier lieu, Madeleine de Franc va expérimenter l'oraison de recueillement de l'âme, encore appelée « récollection ». Il s'agit d'une prière destinée à « s'affranchir autant que possible des sens et de rentrer en soi-même pour chercher Dieu »<sup>505</sup>. Madeleine de Franc nous donne un exemple des étapes nécessaires au recueillement intérieur :

Qui se tien reculli et vuide de toute Inutilite, se trouve bien tost dans la disposition que Dieu demande, pour operer en nous les graces et tresor qu'Il nous veut faire que nous perdons miserablement par nostre fause liberté et esgarement et vaine Curiosité. Qua lon nous Chercher cheux autruy ayant Cheux nous tout bien. Dieu estant plus Intimement en nous que nous mesme, touJours disposez a nous escouter, Il nes pas besoing de beaucoup de parolles. Nous n'avons besoing que d'une bonne volontte, droite Intantion de luy plere et humblement et avec foy rantron en nous mesme avec simple attantion ; la, nous trouveron tous nos besoing don le prinsipal est de nous desprandre de tout se qui nous amusse et separe de la fidelle attantion et recuilliement ou Dieu nous veut trouver. La, a ces pieds, Il se lesse trouver en la maniere qui luy plaict et ou nous ne nous attendions pas. Il n'est pas besoing de nous rompre la tette pour nous espliquer et nous fere entendre. Alons simple, escouton les, aprenon a l'escouter et a le suivre, aprenon a ne rien fere en sa presance. Se nous mesme gatte tout, n'alon pas plus vite qu'Il ne veut et unne bonne fois pour toute aprenon que de nous mesme et par nous mesme rien ne rehusira. [...] Aprenon a estre fort reservez a parler et touJours avec Charite, Support et doussur plus de Cœur que de parolles<sup>506</sup>

Madeleine de Franc expose la méthode qu'elle utilise pour atteindre le recueillement amoureux de l'âme. Celui-ci consiste à faire taire sa curiosité en parlant avec le cœur et non avec les lèvres. La conversation se fait en effet par le biais de l'âme, une fois mise en présence de Dieu. Madeleine de Franc ne devait penser à rien, les puissances devaient être endormies excepté la volonté qui devait suivre le bon vouloir divin, car les autres facultés de l'âme n'avaient plus besoin d'opérer pour se faire entendre

---

<sup>504</sup> BMG, R 8686, n.f. : dimanche 27 mars 1689.

<sup>505</sup> Michel Dupuy, *DS*, op.cit., col. 841, entrée « Oraison ».

<sup>506</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 14 août 1690. Notre ponctuation.

et comprendre. Les recherches pressées de Madeleine de Franc l'empêchaient toutefois d'y parvenir. Elle a pleinement conscience qu'elle instaure des barrières mentales qui l'empêchent d'atteindre le recueillement intérieur. Pour cela, elle s'interpelle *via* sa plume en se conseillant d'être plus calme, d'aller moins vite, afin d'améliorer son oraison prochaine. Le recueillement est une préparation de l'âme pour atteindre la quiétude.

Madeleine de Franc expérimente ensuite les oraisons de « simple regard » et de « simple remise en Dieu ». Ces termes, empruntés à sainte Thérèse et à saint François de Sales, distinguent une oraison de recueillement sous deux aspects différents : l'aspect intellectuel et l'aspect volontaire.

### **b) L'oraison de simple regard**

La diariste fait référence à l'oraison de simple regard soit explicitement, soit implicitement. Dans le premier cas :

La divine conduyte nous faict esperimenter que se n'est pas la que nous tous debvons nous aplique, permetan que les choses nous reusise mal et son mieus faittes par d'autres que par nous qui depuis si longtemps avon appris a nous abandonner par se simple regard et fidelle attantion que Dieu demande par la mort et aneantissement de nous mesme<sup>507</sup>

Madeleine de Franc n'est pas une néophyte. Depuis longtemps, elle a appris à s'abandonner par « ce simple regard » autrement dit, son âme est généralement en présence de Dieu, face à Lui, et elle le regarde en même temps qu'elle se donne à Lui par un anéantissement de sa volonté. L'« anéantissement » est, au XVII<sup>e</sup> siècle, le mot-clé des mystiques. Selon le disciple de François de Sales, Jean-Pierre Camus, « il faut être étranger en France pour ignorer ce mot [anéantissement], et être néophyte spirituel pour en ignorer la signification mystique »<sup>508</sup>. L'anéantissement est dès lors un dépouillement de soi-même sur lequel François de Sales insiste également dans ses *Œuvres*. L'anéantissement de Madeleine de Franc doit donc toujours être appréhendé et perçu

---

<sup>507</sup> *Ibid.*, f°5v° : Le 14 mars 1687. Elle emploie le terme de « simple regard » aux folios suivants : f°6v° : le 10 [avril 1687] ; f°25v° : 21 août [1687] ; f°26v° : le jour de l'octave de l'Assomption de Notre-Dame [22 août 1687] ; f°41r° : le 9 janvier [1688] ; n.f. : 14 [octobre 1690] et jeudi 22 février 1691.

<sup>508</sup> Cette citation est extraite de l'ouvrage de Mino Bergamo, *La Science des saints. Le discours mystique en France au XVII<sup>e</sup> siècle en France*, Grenoble, Jérôme Millon, 1992, p. 16, qu'il a lui-même puisée chez Gabriel Joppin, *Fénelon et la mystique du pur amour*, Paris, Beauchesne, 1938, p. 20.

comme « la perte irréparable du moi, le point catastrophe de l'identité »<sup>509</sup>. L'oraison de simple présence ne consiste pas à méditer sur la présence de Dieu, mais à être simplement présent et attentif.

### c) L'oraison de simple remise en Dieu

Les expressions de « simple remise en Dieu » ne sont pas nombreuses au sein du journal. Seules deux occurrences ont effectivement pu être recensées. Celles-ci s'avèrent très intéressantes, car Madeleine de Franc est en plein questionnement sur ce sujet : « Que cherchons nous ors de nostre simple remise en Dieu ? A tous momens, vivons de son plessir, repos. Aprenons a nous teire avec foy et *a le regarder et a nous endormir entre ces bras*. Que peut on trouver alieurs ? Que confusion »<sup>510</sup>. Madeleine de Franc fait ici le constat de l'inutilité de la quête hors de Dieu et de la nécessité de jouir de ce qu'Il lui apporte. Elle explique d'ailleurs, dans l'extrait qui suit, par quels moyens Dieu se présente à elle et comment elle sait qu'Il est en elle :

la tout se trouve, la nous somme fortifie, esclere dans nos besoing, les croix ne nous semble pas si difisille a porter. Sa bonte applanit les voiye par laquelle il luy paict nous conduyre et se qui nous avoit donné plus d'apreantion, faict souvant le subiect de nous plus dousses consolations par l'esperiance que sa bontté paternelle nous faict faire de sa conduyte et amoureuse providence, lors qui semble qui se retire de nous cest dans se mesme temps qui nous regarde nous instruy en sa maniere<sup>511</sup>

L'oraison de « simple regard » ou de « simple remise en Dieu » fait aussi partie intégrante du vocabulaire thérésien et salésien. La « remise en Dieu » est un terme emprunté par Madeleine de Franc à François de Sales qui préfère l'employer au terme de « quiétude », appartenant au lexique thérésien. Elle correspond dans les deux cas à l'anéantissement de la volonté. François de Sales donnait la définition de l'oraison de simple remise en Dieu par « cette simple et pure confiance filiale », « cet endormissement amoureux entre les bras du Sauveur »<sup>512</sup>. On constate bien une analogie dans les termes employés par le saint et la diariste. Cependant, oraison de quiétude thérésienne et oraison infuse de simple remise en Dieu salésienne sont équivalentes. Les deux auteurs sont, en outre, en parfait accord sur le fait que la contemplation infuse n'est pas une grâce divine dépourvue de tout échange, car l'âme favorisée de ces grâces doit faire « tout ce qui lui

---

<sup>509</sup> Mino Bergamo, *La Science des saints...*, *op.cit.*, p. 18.

<sup>510</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : vendredi st, 8 avril 1689. Elle l'écrit la première fois au f°24v° : mardi 19 août 1687.

<sup>511</sup> *Ibid.*

<sup>512</sup> François de Sales, *TAD*, *op.cit.*, Livre VI, chap. 8, p. 386.

plaît [à Dieu] » comme le dit à satiété Madeleine de Franc<sup>513</sup>. Il est de surcroît fondamental ici de souligner le parallèle existant entre l'oraison adoptée par Madeleine de Franc et les pratiques des visitandines. Jeanne de Chantal donnait aux religieuses de l'Ordre ce conseil sur l'oraison qu'elle-même avait expérimentée à diverses reprises : « elevez votre esprit au-dessus de tout par cette unique pratique de regarder Dieu et de faire ce qui Lui plaît »<sup>514</sup>. Madeleine de Franc souhaitait donc vivre du bon plaisir de Dieu et adhérer à tout ce qui lui plaisait même lorsque cela s'avérait difficile pour elle : « souffron en vue de Dieu se qui presantement nous incomode n'atandon point d'estre sans souffrir, presance de Dieu en silence »<sup>515</sup>. Quand Dieu se retirait de son âme, elle gardait dans la mesure du possible une attitude positive. Elle était contente et contentée par son oraison, car instruite directement par Dieu, Il la guidait là où Il désirait qu'elle aille. On constate l'échange et la part de volonté de Madeleine de Franc : il y a abandon total à la volonté divine, tout cela dans un mutisme volontaire et profond.

L'appréhension que pouvait ressentir Madeleine de Franc avant l'oraison se transformait en suavité lorsque Dieu, par signes distincts, lui montrait qu'il était nécessaire d'adopter une douceur de cœur plutôt qu'une peur irrationnelle. Dieu réconfortait notre diariste par les grâces divines qu'Il lui octroyait. Cela se faisait par petites vagues successives jusqu'à ce qu'elle parvienne, délassée et désinhibée, à recevoir ce qu'elle avait toujours cherché au plus profond d'elle-même.

Afin d'être plus apte à se laisser aller à la volonté de Dieu, Madeleine de Franc choisissait alors d'expérimenter le total abandon.

---

<sup>513</sup> BM Grenoble, R 8686, f<sup>o</sup>4v<sup>o</sup> : le premier de mars 1687 ; f<sup>o</sup>12r<sup>o</sup> : jeudi 12 juin [1687] ; f<sup>o</sup>13v<sup>o</sup> : vendredi 20 [juin 1687] ; f<sup>o</sup>15r<sup>o</sup> : le jour de la Visitation, mercredi 2 juillet [1687] ; f<sup>o</sup>16r<sup>o</sup> : samedi 12 juillet 1687 ; f<sup>o</sup>17v<sup>o</sup> : jour ste Madeleine 1687 [22 juillet] ; f<sup>o</sup>21v<sup>o</sup> : 12 août 1687, ste Claire ; f<sup>o</sup>24r<sup>o</sup> : ce lundi 18 août 1687 ; f<sup>o</sup>25r<sup>o</sup> : 21 août [1687] ; f<sup>o</sup>26v<sup>o</sup>-27r<sup>o</sup> : Assomption Notre-Dame [1687] ; f<sup>o</sup>30v<sup>o</sup> : 3 septembre 1687 ; f<sup>o</sup>35v<sup>o</sup> : 2 octobre 1687 ; f<sup>o</sup>47r<sup>o</sup> : le 22 mars 1688 ; f<sup>o</sup>47v<sup>o</sup> : 23 mars 1688 ; f<sup>o</sup>55r<sup>o</sup> : lundi 17 mai 1688 ; f<sup>o</sup>61r<sup>o</sup> : lundi, vigile st Pierre, 29 juin 1688 ; f<sup>o</sup>64v<sup>o</sup> : 17 juillet, st Alexis [1688] ; f<sup>o</sup>76v<sup>o</sup> : 18 septembre 1688 ; f<sup>o</sup>77v<sup>o</sup> : mercredi 22 [septembre 1688] ; f<sup>o</sup>102r<sup>o</sup> : le jour st Thomas, 21 décembre 1688. Non foliotés : 26 avril [1689], le lundi, premier férié de Pentecôte 1689 ; jeudi 2 juin 1689 ; 18 [juin 1689] ; jeudi 7 juillet [1689] ; dimanche 10 juillet 1689 ; mercredi des Cendres, 8 janvier [février] 1690 ; mardi 18 [avril 1690] ; jeudi 4 mai [1690] ; le 18 mai [1690] ; 5 juillet [1690] ; samedi 8 juillet [1690] ; lundi 17, st Alexis [1690] ; 12 [août 1690], ste Claire ; lundi 23 [octobre 1690] ; 10 décembre 1690 ; mardi 30 janvier 1691 ; vendredi 11 mai 1691 et 29 mai 1691.

<sup>514</sup> *Œuvres de sainte Jeanne de Chantal*, t. III, p. 337, cité par Pierre Serouet, *De sainte Thérèse d'Avila à saint François de Sales...*, op.cit., p. 250.

<sup>515</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : jeudi 8 [septembre 1689].

#### d) Le total abandon

Le total abandon consistait, pour Madeleine de Franc, à revenir à l'état d'enfant pour se laisser mouvoir par Dieu. Ce retour en enfance n'était pas spécifique à Madeleine de Franc. De nombreux auteurs spirituels dont Thérèse d'Avila et, à sa suite, François de Sales, s'en étaient fait l'écho. Ce thème de l'enfance est convoqué de différentes manières par notre diariste. Dans un premier temps, Madeleine de Franc voulait être un enfant : « simplicité en toute nos voye Il fault desvenir un enfant »<sup>516</sup>. Cette régression supposée était le moyen pour elle de revenir à une enfance spirituelle où elle était en mesure de se laisser mouvoir, posséder, instruire et guider par l'esprit de Dieu : « Soyons comme enfans qui se lessent conduire sans sousy de tout qui arrivent tout luy est indifferant tout luy plet dans son abandon et dans sa bonne foy et presence de Dieu quy conduyt et faict tout pour le mieux »<sup>517</sup>. Madeleine de Franc insistait ici sur l'enfance comme une période où rien ne les préoccupait que le moment présent. Les enfants « n'ont point de soucy », ils sont « faibles ». Madeleine de Franc désirait ardemment redevenir un enfant et, plus particulièrement, un nourrisson, pour « bégayer »<sup>518</sup> et ne pas avoir les soucis propres aux adultes. Lors de ces retours en arrière, elle accomplissait ce que l'on appelait communément une *repuerascencia*<sup>519</sup>. Les mystiques tendaient à cette régression pour souligner l'ignorance de tout savoir humain, de toute connaissance, afin de mieux recevoir les enseignements divins. Cela s'expliquait, selon Yvan Louskoutoff, par le fait que « la femme et l'enfant passaient pour avoir de grande affinité, même aux yeux des femmes elles-mêmes. Les deux états étaient d'une grande bassesse »<sup>520</sup>. Il n'est pas anodin de constater que Madeleine de Franc insistait également dans son journal sur le lien affectif et charnel de l'enfant envers sa mère :

Soyons Indifferant a tous estat comme enfans entre les bras et sur le sein de sa merre la regarder. Se simple et pur regard a nostre Dieu dans la foy et une confuse en la façon qu'Il luy plaict nous la donner tousjours contenté et adherente a son bon plaisir n'en cherchant point ni attendant point que celui qu'il luy plaict nous donner dans se moment. S'il est penible a la nature, adorons sa divine conduite sur nous en nous aneantisant en vue de nos miseres<sup>521</sup>

---

<sup>516</sup> *Ibid.*, f°105r° : 4 [février 1688].

<sup>517</sup> *Ibid.*, n.f. : premier décembre [1689].

<sup>518</sup> *Ibid.*, f°60r° : vendredi 25 juin [1688].

<sup>519</sup> Yvan Louskoutoff, *La Sainte et la Fée, op.cit.*, pp. 50-71.

<sup>520</sup> *Ibid.*, p.84.

<sup>521</sup> BM Grenoble, R 8686, f°3v° : 18 février [1687].

Cette comparaison de l'âme avec le nourrisson dans les bras et sur le sein de sa mère invitait à souligner la présence savoureuse où Madeleine de Franc se trouvait. Celle-ci était donc désireuse de se blottir contre Dieu et de le sentir. Elle mettait également beaucoup d'ardeur en voulant « se jeter entre ses bras »<sup>522</sup>. Cette attitude répondait à une quête de suavité et de quiétude dans le silence de l'être aimé.

Madeleine de Franc n'était pas liée à Dieu uniquement par le sein. La main du Père lui était tendue pour la guider, la conduire et la soutenir dans ses efforts et dans les difficultés rencontrées dans ses oraisons, parfois extatiques. Même lorsque l'oraison n'était pas bonne, Madeleine de Franc sentait cette main qui la tenait : « mon Dieu me fait voir et sentir qui me tien de sa main paternelle en mautant et me détruisant dans mon Interieur Il me donne luy mesme le fruit que Je pourois retirer dunne bonne oraison »<sup>523</sup>. La main dans le langage juridique comme dans le langage gestuel était le symbole de la puissance exercée sur quelqu'un<sup>524</sup>. Ici, Madeleine de Franc était entre les mains de Dieu, Dieu l'entourant d'un bras protecteur : comme elle le disait si bien elle-même, elle était sous son pouvoir. Madeleine de Franc ne s'appartenait plus, elle n'était que « néant »<sup>525</sup>, une femme « vide », une terre vierge de toutes connaissances. En dehors du fait que face à Dieu, l'humain ne pouvait être que misère, les mystiques diminuaient leurs qualités sociales, physiques et morales. Est-ce à dire que Madeleine de Franc était une mystique ? Cela n'est pas aussi certain, mais ce qui l'est, en revanche, c'est qu'elle s'abîmait dans cette quête ultime.

Madeleine de Franc était, lorsqu'on la regardait de l'extérieur, une femme âgée de plus de 81 ans, ridée, fatiguée, qui vivait retirée dans son château où la solitude était son amie et où la gestion du domaine lui incombait en partie. Même si elle demeurait délestée du temporel, c'est elle qui tenait les livres de raison de la famille de son fils, Jean-Baptiste, ce qui nous permet de l'imaginer fréquemment la plume à la main, penchée sur ses livres. De l'intérieur, Madeleine de Franc était toute autre : c'était une enfant dont l'âme avait été malmenée et qui cherchait à réparer les outrages du temps. Madeleine de Franc

---

<sup>522</sup> *Ibid.*, n.f. : samedi 26 juillet, ste Anne 1687.

<sup>523</sup> *Ibid.*, n.f. : vendredi 17 mars 1690.

<sup>524</sup> Estrella Ruiz-Galvez, « Religion de la Mère, religion des mères... », *op.cit.*, p.133.

<sup>525</sup> BM Grenoble, R 8686, f°54v° : dimanche 16 mai 1688 ; f°57r° : 28 mai 1688 ; f°58r° : mardi 15 juin [1688] ; f°77v° : mercredi 22 [septembre 1688] ; n.f. : mercredi 7 [mars 1691].



s'évertuait en effet sans cesse à renouer avec son âme et à la laisser s'exprimer, dans un total abandon à Dieu.

Madeleine de Franc voulait cependant plus que cela. Elle voulait gravir les échelons et passer de l'oraison de simple regard à l'oraison d'union. Cette dernière pouvait être abordée sous deux angles différents : l'oraison d'union simple et l'extase. Les prochaines lignes sont consacrées à la définition de ce type d'oraison et à la manière dont Madeleine de Franc les expérimentait.

### **e) L'oraison d'union**

Revenons, dans un premier temps, sur l'oraison d'union simple. Pour indiquer au lecteur ce souci constant d'union chez Madeleine de Franc, nous recourrons au vocabulaire présent au sein de son journal spirituel.

#### **• L'oraison d'union simple**

Chez Madeleine de Franc, le désir d'union était récurrent, voire omniprésent. Le champ lexical qui s'y rapportait est usité à 127 reprises dans son journal. Cependant, si le terme « union » est employé, il l'est toujours seul, car, à aucun moment, l'expression « oraison d'union » n'est recensée. Cela ne doit aucunement surprendre le lecteur, le terme « union » étant généralement employé chez les mystiques pour désigner une étape dans le cheminement spirituel<sup>526</sup>. Cela n'empêche pas Madeleine de Franc de vivre l'oraison d'union où l'âme ne vit plus qu'en Dieu. L'oraison d'union diffère de la quiétude puisque la volonté mais aussi les autres puissances de l'âme sont incapables de faire quoi que ce soit. Madeleine de Franc expérimentait toutefois l'oraison d'union simple où la volonté était unie, mais où les deux autres facultés qu'étaient l'entendement et la mémoire étaient également captives : « nous a-t-il abandonné, en nous autant tous les secours que nous pourroit fournir l'antandement la memoyre dou me vien neanmoins la force que sa misericorde donne a ma pauvre ame de perseverer dans lestat et volonté de mourir plus tost que de loffancer volontairement »<sup>527</sup>. Madeleine de Franc se posait des questions sur ce qu'elle vivait intérieurement. Elle se demandait si Dieu ne l'avait pas abandonné, mais simultanément ressentait aussi dans son âme une force surnaturelle qui la soutenait. Face à ce questionnement perpétuel, Madeleine de Franc était désespérée. Elle se servait de la relecture de son journal pour comprendre ce par quoi elle passait ou

---

<sup>526</sup> Michel Dupuy, *DS, op.cit.*, t. XI, col. 831-846. Ici, col. 844, entrée « Oraison ».

<sup>527</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 17 mars 1690.

était passée. Cela lui permettait aussi, de temps à autre, de trouver des réponses et de s'encourager à poursuivre son chemin vers l'union ultime : l'extase.

- **L'extase**

Les extases de la diariste ne sont pas évidentes à déceler. Les termes « extase » et « extatique » ne sont d'ailleurs employés qu'une seule fois dans son journal lorsqu'elle emprunte une citation au Docteur de Genève. Voici en quels termes Madeleine de Franc parlait de l'extase :

St francois de sales dict que n'estant pas sentsiblement Consolé a l'oraison se n'est pas de quoy il se fault affliger mes bien destre pleins de nos propre recherche commodite vaine reflection. Les ravissement, les extazes, ne son pas a dessirer a quoy doit aspirer ma pauvre ame mes les humiliation et bonne et vertueuse vie estatique huinie a la divine volonté dans sa pauvreté Inpuissance a la divine presance au lieu de ravissement et sensible reculliement se voir dans des Inquiétudes orribles en la divine presance pour ne pouvoir souffrir les petites Incommodité qui se presanté qui me devoit estre plus presieuse dans la volonte adorable de mon Dieu que tout le repos que l'amour propre cherche sous preteste de mieux, o bontte Infinie que veux Je en tout et partout que vostre bon plesir attantive et fidelle a mon tout bon et misericorDieux o pauvre miserable estime toy encore trop heureuse de pouvoir Ce fere ses reflection au sortir de tes esgaremans et qu'Il me reste *Spera In Deo* avec quoy Je sort de cette divine presance plus Inparfaitement que Je ne puis imaginer et que mon Dieu ceul voit et penestre et peut ceul me soulager par sa misericorde toutte fois mon Dieu que vostre volontte soit faite qu'eternellement Je ladore et benisse vos misericorde, sur moy et sur tout se que vous m'avez donne, Je marque les santimans que cette mesme misericorde me donne les relisan elle peuvent servir dans mon Indigence et peu de memoyre l'ame bien humble et unie a Dieu ne parle poin de soy ni de rien qui la touche<sup>528</sup>

La diariste se référait ici implicitement au *Traité de l'Amour de Dieu*, Livre septième, intitulé « de l'union de l'âme avec son Dieu qui se parfait en l'oraison ». L'extrait provient du chapitre 7, « comme l'amour est la vie de l'âme, et suite du discours de la vie extatique »<sup>529</sup>. Dans ces lignes, on remarque la méfiance du saint à l'égard de l'extase qui est une augmentation de l'union de l'âme à Dieu. En dépit de cette méfiance, Madeleine de Franc cherchait perpétuellement à s'abreuver et à se fondre dans la source divine.

Pour parvenir à cet état d'union mystique, Madeleine de Franc expérimentait la sainte indifférence. La diariste prenait appui sur l'ouvrage de François de Sales et

---

<sup>528</sup> *Ibid.*, n.f. : mercredi, premier Jour de mars [1690].

<sup>529</sup> François de Sales, *TAD, op.cit.*, Livre VII, chap. 7, pp. 36-39.

notamment, sur le recours métaphorique à la cire<sup>530</sup>, pour expliciter ce qu'elle était en train de vivre intérieurement :

Lesson nous entre ces maind comme la sire molle pour resevoir l'impresion qu'Il luy plera, ou comme l'argille don le pottier fait l'ouvrage que bon luy semble, cette maniere nest point oyzeuxe aprenon a demeurer et a nous reposer dans l'ignorance et sterillité ou nous sommes, feson un ermitage, dans se dessert cervon hi et y glorifion notre adorable mestre en tant que nostre pauvrette et Imbesillite nous le pourra permestre<sup>531</sup>

Cette volonté de Madeleine de Franc d'être mue et dirigée par le Christ était mise en lumière par la métaphore de la cire. Madeleine de Franc se présentait face à Dieu comme une âme malléable où Dieu pouvait graver ce qui Lui plaisait. Cette image se retrouvait également dans une autre lecture de Madeleine de Franc et de François de Sales, Thérèse d'Avila : « parce que veritablement l'ame ne fait là non plus que la cire, lors que quelqu'autre y imprime le seau, ou cachet : car la cire ne se l'imprime pas soy-mesme, mais elle est seulement disposee, ie dis, molle, voire mesme encore pour avoir telle disposition, elle ne s'amollit pas elle mesme, mais elle l'endure, & se laisse r'amollir »<sup>532</sup>. La référence peut-être celle de Pierre Poiret qui la cite dans la *Vie de Damoiselle Antoinette de Bourignon*<sup>533</sup>, mais le terme employé par Madeleine de Franc d'« impression » est très salésien ce qui nous amène à penser que c'est chez François de Sales qu'elle a puisé cette image. On remarque également que la diariste recourrait à l'image du potier : la citation provient de l'Ancien Testament, en particulier, de Jérémie<sup>534</sup>. Une nouvelle fois, Madeleine nous donne à voir sa connaissance des Écritures.

Toutes ces références montrent que Madeleine de Franc était un réceptacle neuf et passif, malléable sous l'action divine. La diariste soulignait également son « ignorance » et sa « stérilité » : ne faisait-elle pas allusion au sommeil des puissances de l'âme ? Elle était dans un désert, vide de tout et se barricadait encore davantage en rentrant en elle-

---

<sup>530</sup> *Ibid.*, Livre IX, chap. 4, p.145 : Le cœur indifférent est comme *une boule de cire entre les mains de son Dieu, pour recevoir semblablement toutes les impressions du bon plaisir éternel*. Un cœur sans choix, également disposé à tout, sans aucun autre objet de sa volonté que la volonté de son Dieu... ». Nos italiques.

<sup>531</sup> BM Grenoble, f°68v° : 17 juillet, St Alexis [1688].

<sup>532</sup> *La vie et les œuvres spirituelles de Ste Terese de Iesus, fondatrice des Carmes deschaussez Par le R. P. F. de Ribera, de la compagnie de Iesus & par I. D. B. P.*, Lyon, Claude Rigaud & Claude Obert, 1628, Chasteau de l'ame, Cinquiesme Demeure, chap. II, p. 98.

<sup>533</sup> Pierre Poiret, « Préface apologétique », dans la *Vie de Damoiselle Antoinette Bourignon*, Amsterdam, 1683, t. I, 1<sup>ère</sup> partie, pp. 19-20, cité par Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, note 38, p. 508.

<sup>534</sup> Jérémie, 18, 1-4.

même afin que rien ne puisse la troubler sinon d'être ce que Dieu voulait. On se situe ici bel et bien dans « la sainte indifférence » que François de Sales préconise à Théotime, une attitude où l'âme se dispose afin de mieux connaître le bon plaisir de Dieu. Une fois la volonté de Dieu connue, l'âme devait y adhérer par la « suprême pointe de l'esprit » autrement dit, le fond de l'âme. Madeleine de Franc citait d'ailleurs explicitement ce passage du saint genevois qu'elle méditait sur deux jours, mais dont seul le Premier de l'an était référencé :

Demeurent et nous plesons la ou il plait a Dieu point de propre recherche vivon de la volonté de Dieu et disons avec St francois de salles dans son teotime O Dieu que c'est unne bonne fasson de se tenir en la presance de Dieu destre et vouloir touJours et a Jamais estre en son bon plessirs la volonté n'agist que par un tres simple acquiescement au bon plessir de Dieu voulant estre en lauraison sans aucune pretantion que d'estre a la veue de Dieu celon qu'Il luy plera les facultez de l'ame ni prene aucun contantement ni mesme la volonteze sinom en sa supreme pointe elle se contante destre sans Contantement sinon celuy quelle a destre sans Contantement pour l'amour du Contantement quelle donne a Dieu acomplissant sa volonteze cest la ou elle se repose<sup>535</sup>.

L'âme de Madeleine de Franc acquiesçait à la volonté de Dieu, elle lui disait « oui », et ce, quoiqu'il lui en coûtât : « Ne nous attachons qua Dieu et a tout se qui luy plaict ouy mon tout »<sup>536</sup>. Madeleine de Franc n'avait plus de volonté propre, le désintéressement était poussé à l'extrême : on était là en présence de la « mort mystique » de la volonté, au « sommet de la doctrine salésienne de l'amour pur »<sup>537</sup>. On remarque que la diariste utilisait le terme de « suprême pointe de l'esprit », qui est profondément salésien, quatre années plus tôt, au début de son journal<sup>538</sup>. Cela prouve qu'elle relisait fréquemment certains ouvrages sur lesquels elle méditait. Les deux livres de François de Sales, *L'Introduction à la Vie Dévote* et le *Traité de l'Amour de Dieu* étaient ses livres de chevet. Elle les connaissait par cœur. Cette doctrine de la sainte indifférence ou du parfait abandon qui n'était pas l'extase s'enrichissait d'ailleurs d'une référence nouvelle qui était le dépouillement ; dépouillement que Madeleine de Franc s'efforçait de suivre tout au long de l'écriture de son journal.

---

<sup>535</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : dimanche, le premier Jour de l'année 1690.

<sup>536</sup> *Ibid.*, n.f. : le 2 janvier 1690.

<sup>537</sup> Pierre Serouet, *De sainte Thérèse d'Avila à saint François de Sales...*, *op.cit.*, pp. 333 et 335.

<sup>538</sup> BM Grenoble, R 8686, f°8r° : le lundi 21 avril [1687], « La bonne oraison ne consiste point dans les goust sensible, mais dans la suprême pointe de l'esprit et de la volonteze ».

## f) L'ascèse de l'âme

Chez Madeleine de Franc, l'oxymore de la petitesse humaine et de la grandeur divine était récurrent. Elle exposait dans son journal la quête de son âme, à la recherche d'un abandon toujours plus pur, indissociable de l'« amour » et de « l'anéantissement » en Dieu pour enfin adhérer à Lui. Elle voulait être unie à son « tout ». Elle écrivait d'ailleurs : « mon Dieu et mon tout »<sup>539</sup>. Cette citation, une nouvelle fois extraite du *Traité de l'Amour de Dieu*<sup>540</sup>, indiquait au lecteur et à elle-même, en premier lieu, qu'une dichotomie existait entre elle et Dieu, entre le « rien » et le « Tout ». Madeleine de Franc disait n'être « rien », « néant », à l'opposé de Dieu, le « Tout ». Elle écrivait à ce sujet ces paroles : « je suis une misérable et vous estes le tout puissant »<sup>541</sup>. Le journal de Madeleine de Franc est une véritable Ode à l'Amour, le témoin de son amour incommensurable pour Dieu : « Dieu Dieu Dieu en tout et partout nostre unique fin »<sup>542</sup> écrivait-elle le dimanche 13 juin 1688. Le champ lexical de l'amour était de plus omniprésent dans ses écrits avec plus de 460 mentions du terme et de ses dérivés. La spiritualité de la diariste était fondamentalement salésienne, centrée sur ce thème de l'amour associé à l'adjectif « pur ». Madeleine de Franc faisait partie de cette mystique du pur amour qui se définissait selon Henri Bremond par « une adhésion, un consentement, un acquiescement de la volonté de l'homme à la volonté de Dieu »<sup>543</sup>. La diariste ne disait pas autre chose :

toutte nostre ocupation doit estre a nous vuider de tout soing Innutile vaine curiosité pour que Dieu nous trouve disposé a resevoir tout se qu'Il luy plaict opperer en nous en toute chose ne cherchon poin nostre plessir mes que la volonte de Dieu soit acomplie et a tous momens sacrifion la nostre et affermison nous dans ces pratiques [...] malgre tout se qui m'en vouldroit empescher vous me tiendrez vous me defandrez le sacre santimant de la presance de Dieu dans la tranquillite du cœur conserve amouusement cette suavité sans s'atacher au semsible mes en celuy qui preside en la Sime et supreme pointe de l'esprit ou le divin amour raigne divine presance avec humilite et fidellité passon cette vie dans cette attantion que se soit nostre allimant renomement a nous mesme avec paix et Joye tranqillement demandon cette grace au Dieu de paix ne pouvan de nous mesme que la recherche de nos propre plessir repos et Comodité o Cher abbandon Jespere tout de mon Dieu auquel Je suis auquel Japartien par toutte sorte de droit, dans mes paines dificulté Je renovellerey mon abbandon Je mescrierey de toutte mon ame Je suis a Dieu Je luy apartien<sup>544</sup>.

---

<sup>539</sup> *Ibid.*, f°17r° : samedi 19 [juillet 1687].

<sup>540</sup> François de Sales, *TAD, op.cit.*, Livre VII, chap. 1, p.13.

<sup>541</sup> BM Grenoble, R 8686, f°63v° : lundi 12 juillet [1688].

<sup>542</sup> *Ibid.*, f°58r° : dimanche de la Sainte Trinité, 13 juin 1688.

<sup>543</sup> Henri Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, op.cit.*, t. VIII, chap. 2, p. 91.

<sup>544</sup> BM Grenoble, R 8686, f°23 : le 17 août [1687].

Ce long extrait nous permet de comprendre combien Madeleine de Franc annihilait son « moi », le subordonnait entièrement au Tout puissant. Elle voulait se laisser « conduire » et s'« abandonner » à et en Dieu. Parfois, Dieu la faisait coopérer, mais la plupart du temps, elle devait se laisser aller, se dissoudre en Dieu. Comme elle le disait elle-même, Dieu devait être « [s]on unique tout », le seul aliment de son âme. Cette ascèse de l'âme, la diariste l'exprimait de manière récurrente dans ses remarques. Elle désirait se vider afin que Dieu la remplisse de sa volonté qui est amour, mais elle demandait qu'il coopère à son action, qu'Il la guide afin qu'elle puisse se disposer le mieux possible à le recevoir : « vuidez moy pour me remplir que sey Tu mon Dieu se que Je veux dire vous savez pour moy comme mi ferez vous prandre Il n'apartien qua vostre misericorde sur cette miserable doperer en elle et acomplir se qu'Il vous plaict venez aprenez moy a vous resevoir en la fason que vous men donnez le mouyant »<sup>545</sup>.

L'âme de Madeleine de Franc aspirait à la perfection de l'amour, mais cet amour, conformément à la spiritualité salésienne, était un dépouillement qui n'était jamais un « travail purement humain, mais une invasion progressive de l'amour »<sup>546</sup>. Madeleine de Franc s'exprimait sur ce sujet : « voyla mon unique affaire, suivre se lier adherer a tous momens a tout se qu'Il plaict a Dieu avec amour paix et Joye foy, corespondance par un amoureux regard humble sousmition, divine presance a l'ame de mon ame, Je ne puis rien de moy et tout, avec mon unique tout »<sup>547</sup>. La diariste était alors à un stade de son évolution spirituelle particulièrement difficile. Comme elle le disait excellemment elle-même, il y avait de nombreuses redites dans son journal, mais ces dernières n'étaient que le fruit de ses démarches où l'âme, par suite d'échecs, persévrait pour atteindre l'union. Madeleine de Franc recevait les grâces divines et y répondait par une adhésion de sa volonté à celle de Dieu. Elle s'abandonnait et se laissait conduire à son tout. Ce qui importait pour elle, c'était d'accepter la volonté de Dieu, le chemin que celui-ci lui avait tracé ; or Madeleine de Franc n'y parvenait pas même si elle le souhaitait au plus profond d'elle-même. Elle évoquait constamment l'« amour-propre »<sup>548</sup> qui était, pour elle, l'obstacle principal :

L'amour propre nous a retarde dans nostre voye et nous faict obtacle a tout le bien que Dieu veut operer en nous a tous momens par nos propre recherches si en toute chose, nous ne cherchions que Dieu et l'acomplisemen de sa divine volonte tout nous seroit

---

<sup>545</sup> *Ibid.*, n.f. : 27, veille saint Simon, saint Jude [octobre 1689].

<sup>546</sup> Pierre Serouet, *DS, op.cit.*, t. V, col.1083, entrée « François de Sales ».

<sup>547</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : jeudi 16 juin [1689], l'octave.

<sup>548</sup> Elle emploie ce terme 40 fois dans la source.

indiferant les goust les lumieres, les repugnance, les tenesbre nous seroit esgallement presieuse si se maudict amour propre et naturel gattez ne nous arretoit en cherchant nos ayses et propre Commodité et sastisfaction en tout le bien que nous voudrions faire Comme nos Intantion ne sont pas espuree et que nous cregnon trop de nous Incommoder Dieu nous lesse sans grace a nostre propre Condyte et recherche et soyn de nous mesme que nous debvrions a tous rancontre luy abandonner avec Confiance si nous luy sommes bien abandonnez o mon Dieu que dois Jeu apreander vous estes fidelle a l'ame fidelle que doy Jeu craindre o mon Dieu<sup>549</sup>.

Ces lignes traduisent les angoisses rencontrées par Madeleine de Franc dans sa quête. Elle voulait réellement s'abandonner à la volonté divine, mais sentait, en même temps, que l'amour-propre reprenait le dessus. Cela la laissait désespérée et c'est pour cette raison qu'elle exposait la liste de tout ce qu'elle rencontrait de bon ou de mauvais dans son existence. Elle devait tout accepter, car telle était la volonté de Dieu pour suivre sa voie spirituelle, mais cette voie était semée d'embûches existentielles. Son propre plaisir l'amenait à se détourner de cette constance et de cette tranquillité d'esprit où elle devait être en tous états. L'amour-propre était bien ici « un amour désordonné qui nous porte à notre bien propre, personnel, sans aucune subordination à Dieu et à la droite raison »<sup>550</sup>. Cet amour-propre était chez Madeleine de Franc à la fois spirituel et « humain ». Par la recherche des « goûts » sensibles des biens surnaturels pour son propre plaisir et non celui de Dieu, Madeleine de Franc expérimentait l'amour-propre spirituel. Insister sur cet amour-propre était un trait commun à tous les mystiques soucieux de « s'éplucher » l'âme. Les auteurs spirituels abordaient d'ailleurs l'amour-propre davantage du point de vue dialectique en exposant cette tendance à opposer vice et vertu, ce que faisait exactement Madeleine de Franc. C'était une lutte intérieure qu'il lui fallait surmonter avec l'appui des grâces divines et par des actes contraires, autrement dit, il fallait éliminer les vices de l'amour-propre au profit du pur amour comme le préconisait François de Sales dans le *Traité de l'Amour de Dieu*<sup>551</sup>.

De l'*Imitation de Jésus-Christ* à l'*Introduction à la Vie Dévote* en passant par les *Exercices spirituels* de saint Ignace de Loyola, tous ces livres et leurs auteurs prônaient la nécessité de se dégager de l'amour-propre.

L'amour-propre était encore « humain » quand il résultait d'une prise de conscience de l'amour que Madeleine de Franc portait à des personnes dont elle aurait aimé qu'elles

---

<sup>549</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : vendredi 23 [février 1691].

<sup>550</sup> R. Daeschler, *DS, op.cit.*, t.I, col. 533, entrée « Amour-propre ».

<sup>551</sup> François de Sales, *TAD, op.cit.*, Livre IX, chap. 10, pp. 166-168.

se souviennent d'elle : « n'est Il pas temps de m'estimer morte dans l'esprit et souvenir de chacun »<sup>552</sup>. Madeleine de Franc aimait également parler d'elle et même si « l'amour propre nous gette dans ces reditte »<sup>553</sup> ainsi qu'elle l'écrivait, elle se complaisait dans ces dernières : « voyla qui merite destre marque aussi bien que la complissance a ces redittes qui tant soit peu nous regardent et que l'umilite doit aneantir voyla mon Dieu [ce] don Je suis capable et se que Je dois attendre de moy rien que superbe »<sup>554</sup>. À cet instant précis, la diariste était en colère contre elle-même. Elle se dévoilait sous le masque de l'humilité en exprimant, de temps à autre, cette tendance à parler d'elle-même. Elle bridait alors son geste en écrivant son défaut, ce qui l'humiliait beaucoup. Elle ne disait pas nécessairement de manière explicite ce qu'elle ressentait, mais en inscrivant sur le papier « cette pante naturelle que Jey a parler de choses qui nous flate »<sup>555</sup>, cela lui permettait d'interrompre son geste en prenant acte de la nuisance que lui apportait cet épanchement.

Madeleine de Franc évoquait également la « superbe » qui était l'effet de son opiniâtreté. Elle pensait qu'elle avait une trop grande confiance en son propre jugement. Le mot « opiniâtreté » était d'ailleurs, au XVII<sup>e</sup> siècle, particulièrement péjoratif, car lié à l'orgueil. Furetière le définissait comme une : « vanité qui rend orgueilleux. Le Christianisme est ennemi de l'esprit de superbe. C'est la superbe qui a damné les mauvais Anges. Dieu a eslevé les humbles, & a destrosné les superbes »<sup>556</sup>. Selon l'enseignement commun, l'attachement aux créatures procédait de l'amour-propre ce dont la diariste a donné un parfait exemple. Les passages évoqués mettaient en lumière l'ensemble des défauts internes que Madeleine de Franc se reprochait à elle-même : amour-propre, orgueil, superbe, vanité, fausseté et mensonge. Tous ces termes péjoratifs renvoyaient à un amour inconsidéré de soi-même. Madeleine de Franc avait un caractère impulsif, elle voulait se détacher de tout pour se laisser aller entre les bras de Dieu, mais l'amour-propre était un penchant redoutable qui l'empêchait de jouir de l'amour pur, contrepartie de cet abandon.

Madeleine de Franc voyait donc dans l'amour-propre un obstacle qui la gênait pour accéder au dépouillement total d'elle-même afin d'accéder au pur amour, ce qui était profondément gersonien, puis salésien. On remarque que c'est justement à la lecture de

---

<sup>552</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : lundi 23 [janvier 1690].

<sup>553</sup> *Ibid.*, f°11v<sup>o</sup> : le Jour de la Fête-Dieu, 29 mai 1687.

<sup>554</sup> *Ibid.*, f°64r<sup>o</sup> : lundi 12 juillet [1688].

<sup>555</sup> *Ibid.*, n.f. : mardi 7 juin [1689].

<sup>556</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel...*, *op.cit.*, entrée « Superbe ».



ce passage de *l'Imitation de Jésus-Christ* que Madeleine de Franc se reportait : « a l'oraison du soir a louverture de gerson ma grace est un don presieux ne cherchez point les consolations estrangere ni terrestre banisez de vous tout se qui peut estre un obtacle a ma grace si vous dessire que Je la reponde en vous cherchez touJours le secret ayez a demeurer seulle et avec vous mesme attantive a se qui luy plaict »<sup>557</sup>. Cet amour-propre tendait, chez la diariste, à une recherche des consolations et des goûts spirituels. Le remède prôné était donc l'abandon de soi à la volonté divine. François de Sales recommandait les vertus liées à la charité pour se défaire de cet amour-propre. Cette vertu principale qui surpassait toutes les autres était l'humilité, car elle était l'exact opposé de l'amour-propre. François de Sales nous disait d'ailleurs dans le titre d'un de ses chapitres de *l'Introduction à la Vie Dévote* que « l'humilité nous fait aimer notre propre abjection »<sup>558</sup>. Nous avons vu un peu plus haut que Madeleine de Franc souhaitait ardemment anéantir cet amour-propre qui la rongait de l'intérieur. Pour s'en convaincre, elle écrivait la nécessité d'expérimenter l'humilité. Si l'on cherche à recenser ce mot au sein de son journal, l'humilité revient 80 fois sous sa plume, mais si on étend la recherche au champ lexical dans son ensemble, l'on peut compter 301 occurrences. Cela prouve combien Madeleine de Franc attachait d'importance à suivre la spiritualité salésienne et la confiance aveugle qu'elle plaçait dans les écrits du saint.

François de Sales recommandait ensuite la patience et la douceur : « si l'âme cherche les moyens d'être délivrée de son mal pour l'amour de Dieu, elle les cherchera avec patience, douceur, humilité et tranquillité »<sup>559</sup>. On remarque la présence de quelques lignes dans le journal de Madeleine de Franc sur ce sujet : « prenons la douceur et tranquillité de cœur aprenons de Jesus la douceur et humilité fuyons la duplicité »<sup>560</sup>. L'humilité, la patience et la douceur que la diariste désirait sont bien « les éléments essentiels de l'ascèse salésienne »<sup>561</sup>. Madeleine de Franc s'efforçait donc inlassablement d'atteindre cette tranquillité :

alors arrêtons nous et nous lessons en sa Conduyte Comme un enfant, comme un pauvre aveugle ne voulant voir ni savoir que se qui luy plaict et en la fason don sa misericorde se ser pour marracher de moy mesme pour me Condyre a luy et pour operer mon salut nonostant mes Ingratitudes, et le peu de soing que Je pran de renoncer a moy

---

<sup>557</sup> BM Grenoble, R 8686, f°62v° : le 9 juillet 1688.

<sup>558</sup> François de Sales, *IVD, op.cit.*, 3<sup>e</sup> partie, chap. 6, p. 133.

<sup>559</sup> *Ibid.*, 4<sup>e</sup> partie, chap. 11, p. 269.

<sup>560</sup> BM Grenoble, R 8686, f°41v° : 15 janvier 1688.

<sup>561</sup> Pierre Serouet, *DS, op.cit.*, t. V, 1964, col.1084, entrée « François de Sales ».

mesme Il ne veut pas que l'ame fidelle et qui veut toute a luy aye autant de proprette qu'Il lan pouroit tenir dans l'œil autant que l'ame meur en soy mesme autant vist Dieu desdans elle l'ame qui est vuyde a Dieu par amour et louange Dieu luy donne abondamment toute sorte de Biens et de forse pour se surmonter, a andurer de Bon Cœur toutes adversite pour son amour sans la passiance nous ne saurions avoir la paix Interieure Il ne tien qua nous de nous tenir en la divine presance<sup>562</sup>

Cette entrée, certes un peu longue, permet de mettre en lumière plusieurs éléments. En premier lieu, elle confirme les remarques que nous avons faites précédemment sur la nécessité pour Madeleine de Franc de s'abandonner à la volonté divine, la quête de la dépossession d'elle-même en même temps que l'action de sa volonté destinée à se conformer par amour et à l'amour de Dieu. Il y a également la prise en compte de ses propres défauts et les questions qu'elle se posait sur sa manière d'agir. On note encore dans cet extrait son hésitation sur un point précis : d'une part, elle souhaitait rentrer en elle-même ou, pour le dire autrement, dans son « unique tout », terme qui faisait office d'aveu de sa culpabilité, mais il y avait en même temps cette confiance inébranlable en la miséricorde divine qui lui permettait de se demander à elle-même : « que m'a-t-il manqué dans cet abandon ? ». Cette conclusion sommaire indique donc le trouble de Madeleine de Franc : c'est un peu comme si elle faisait abstraction de ses défauts, ceux précisément qu'elle se reprochait juste au-dessus. Dans cette entrée que nous ne citons pas *in extenso*, le mot confiance revient à trois reprises. Madeleine de Franc demandait souvent cette patience, car c'était une âme impulsive et « impatiente », une âme « empressée »<sup>563</sup> de connaître les grâces de Dieu et d'accéder au trépas mystique de la volonté. Cette patience réclamée était pour elle le moyen d'accéder à la charité qui était amour du prochain, car sans charité, il ne pouvait y avoir d'amour. Cependant, l'Autre, le prochain, était une source de peines et de rancœurs pour Madeleine de Franc suite aux réminiscences du passé qui la chagrinait. Madeleine de Franc devait donc « charité et support envers le prochain » comme elle l'écrivait, mais éprouvait également une réelle difficulté à vivre avec des personnes dont elle taisait le nom, mais dont les attitudes étaient « choquantes » pour elle. Madeleine de Franc était une femme qui prenait tout à cœur : les remarques qui lui étaient adressées lui donnaient beaucoup de chagrin. Elle écrit combien les gens étaient mal disposés à son égard. Madeleine de Franc devait certainement donner son avis et critiquer leurs manières de vivre qu'elle ne jugeait pas conformes à ses habitudes. Elle se

---

<sup>562</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : 12 [août 1690], sainte Claire.

<sup>563</sup> La diariste emploie les termes d'impatience et d'empressement respectivement 15 fois dans son journal.

permettait cependant de juger autrui en fonction de son expérience et de son âge : « Suport du prochain dans la vue de se qu'Il non pas l'esperiance que me donne mon grand eage »<sup>564</sup>. En dépit des nombreuses remarques bienveillantes à l'égard de son prochain, la diariste restait méfiante envers leurs paroles et leurs intentions : « Ne Jugeon point et interpreton Jamais l'intention des personnes charité envers le prochain et la ou la nature repugne c'est la ou Il se fault surmonter fesant mourir tous les soupçons qui se presantte regardon Dieu en ces personnes en nous humilien »<sup>565</sup>. Sa nature y répugnait et pour surpasser son dégoût, Madeleine de Franc essayait de voir Dieu en eux puisque Dieu s'incarnait dans le prochain. Les paroles et l'écriture de cette remarque ne suffisaient pas. Pour que la charité fut effective, il fallait la mettre en pratique par des actes, ce que confirmait Madeleine de Franc : « se n'est rien des parolles c'est par les œuvres que nous profiteron pour nous et pour le prochain employon le temps que Dieu nous donne »<sup>566</sup>. La charité était donc autant spirituelle que pécuniaire : « procuron au prochain le bien temporel et spirituel quand nous le pouvons »<sup>567</sup>. La charité matérielle était dépendante de ses biens (Madeleine de Franc ne dit rien des aumônes données aux pauvres de sa paroisse, sans doute le livre de raison contenait quelques-unes de ses dépenses), mais la charité spirituelle n'avait, théoriquement, aucune limite.

Avec Madeleine de Franc, nous entrons dans un cheminement vers un idéal où l'âme devrait être, mais où elle ne parvenait pas en raison des nombreux obstacles et barrières insurmontables inhérentes à la nature de Madeleine de Franc et à son caractère. Elle cherchait sans cesse une paix et un Dieu qui était dans son âme. Pourquoi s'évertuait-elle à le chercher de toutes ses forces en parlant et en criant par l'intermédiaire de son journal alors qu'elle savait pertinemment qu'Il était en elle ? Madeleine de Franc ne parvint pas à répondre à cette question personnelle puisqu'elle en fit plusieurs fois la remarque amère. Ce paradoxe intérieur, elle le constatait souvent avec vigueur lorsque les questions jaillissaient pêle-mêle sous sa plume. Madeleine de Franc, en dépit de ses questions existentielles, avait décidé de suivre fidèlement son « petit train »<sup>568</sup>, faisant fi

---

<sup>564</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : veille st André [29 novembre 1689].

<sup>565</sup> *Ibid.*, f°50v° : Mercredi saint, 14 avril [1688].

<sup>566</sup> *Ibid.*, f°57r° : dimanche, dans l'octave de l'Ascension, 29 mai [1688].

<sup>567</sup> *Ibid.*, f°58r° : samedi 19 juin 1688, paradis de prières.

<sup>568</sup> *Ibid.*, f°15v° : 9 [juin 1687] ; f°20v° : saint Laurent, 10 août 1687 ; f°24v° : mardi 19 août 1687 ; f°38v° : 13 novembre 1687 ; f°59v° : la veille saint Jean-Baptiste, 24 juin 1688 ; f°60v° : samedi 26 juin 1688 ; f°70r° : saint Laurent, 10 août [1688] ; n.f. : veille de la Pentecôte, 28 mai 1689 ; n.f. : dimanche 31 juillet [1689], saint Ignace ; n.f. : mardi, veille saint Matthieu, 20 septembre 1689 ; n.f. : mercredi 22 février 1690 ; n.f. : 8 [novembre 1690] et n.f. : mercredi 9 mai 1691.

des obstacles, des scrupules, des appréhensions qu'elle ressentait au plus profond d'elle-même. Madeleine de Franc était une femme qui se laissait complètement conduire par Dieu dont la main paternelle et miséricordieuse l'aidait à se perfectionner. Les élans d'amour envers son « unique tout » étaient récurrents, mais aussi les angoisses éprouvées par l'âme qui, du fond de ses ténèbres, croyait toujours trouver dans les sécheresses une part de bonté et de lumière qui l'aiderait à remonter doucement la pente. Les oraisons de la diariste sont donc ponctuées de ce va-et-vient entre faveurs mystiques et désolation. Peut-être est-ce le signe concret d'une âme qui n'était pas encore solidement établie dans les voies mystiques ? Cela est, à notre avis, davantage le fruit d'un empressement qui cherche à tout prix la consolation. Les mystiques n'étaient pas constamment dans l'oraison d'union suprême et il arrivait fréquemment qu'aux grâces, succédaient les sécheresses. L'âme devait alors recommencer, pendant un temps, à méditer, à contempler, à s'instruire afin de se disposer à recevoir à nouveau l'empreinte divine. À certains moments, l'âme pouvait être gratifiée de dons extraordinaires, sans aucun effort. Si l'âme tendait à se disposer et à participer à cette action, celui qui avait le dernier mot était bien Celui qu'elle cherchait parfois désespérément.

Décrire les oraisons de Madeleine de Franc est donc d'une grande complexité, celle-ci n'ayant pas de méthode particulière. De plus, les emprunts au vocabulaire de différents auteurs spirituels rendent l'analyse encore plus ardue. Les oraisons explicitées dans ce chapitre ne sont donc qu'un « échantillon » médiocre et ne constituent pas l'ensemble du cheminement intérieur de la diariste. Nous pouvons cependant affirmer que les lectures d'ouvrages spirituels que nous avons faites nous ont souvent donné l'impression d'un « déjà lu » dans le sens où les remarques de Madeleine de Franc correspondaient aux différents degrés explicités par Thérèse d'Avila ou saint François de Sales. Une analyse plus poussée pourrait donc être menée par la suite afin de bien distinguer les oraisons auxquelles Madeleine de Franc se référait lorsqu'elle écrivait dans son journal spirituel.

## **I- Madeleine de Franc : une femme solitaire jusqu'à la mort**

La lecture du journal spirituel nous donne le sentiment d'une profonde solitude éprouvée par Madeleine de Franc dans les dernières années de sa vie. Même si ses petits-enfants viennent passer leurs vacances au domaine, elle est souvent seule face à elle-même et partage son temps entre diverses activités pieuses dont l'essentiel reste ses oraisons et la lecture d'ouvrages spirituels. On remarque également, par l'apposition de

certaines remarques au recto du journal, qu'elle s'occupait de remèdes médicaux lorsque l'un des fils de ses domestiques s'était brûlé. Elle avait aussi une inclination pour la météorologie. Elle aimait noter dans son journal les quartiers de la lune durant lesquels sont nés ses petits-enfants, mais aussi le temps qu'il faisait dehors. Le journal spirituel se faisait donc parfois sensoriel. Les prévisions météorologiques auxquelles elle s'adonnait étaient cependant subordonnées à la volonté divine. Il est important de souligner qu'elle demeurait hésitante face à ses prévisions. Elle devait penser : est-ce légitime d'avoir ce loisir ou dois-je le laisser de côté ?

D'après ses mots, Madeleine de Franc considérait cette activité comme « vaine ». Elle écrit en effet la veille de Noël de l'année 1690 : « ne nous amusons a des vaines prevoyance »<sup>569</sup>. L'injonction de l'évêque de Grenoble, le cardinal Étienne Le Camus, aux curés de son diocèse, avait sans doute été une raison supplémentaire pour les élites invitées à délaisser ce genre de prévisions. Cette injonction de 1690 indiquait précisément « d'abolir toutes sortes de superstitions qui pourraient s'être glissées dans leur paroisse par ignorance et particulièrement dans l'esprit des femmes et des idiots »<sup>570</sup>. Madeleine de Franc ayant totalement intégré sa faiblesse, son ignorance et sa bassesse, ne pouvait qu'être en accord avec cette injonction épiscopale. Cette prudence de la diariste était cependant très vite reléguée aux oubliettes puisque le jour suivant, autrement dit le 25 décembre 1690, elle se plaisait à faire des pronostics pour les douze jours après Noël. Il semble, à lire sa remarque, qu'il s'agissait d'une pratique commune au XVII<sup>e</sup> siècle de noter le temps des douze jours après Noël, car cela correspond au temps qu'il faisait dans l'année suivante : « on tien que le temps qui faict doux Jour apres noel sera tel les douxes Jours apres les douxes moy de l'annee suivante cest a dire que le moy de Janvier sera beau »<sup>571</sup>. Jean-Baptiste Thiers dénonçait dans son *Traité des superstitions* les coutumes jalonnant le cycle des douze jours et des douze nuits, depuis Noël jusqu'aux Rois<sup>572</sup>. La diariste semble y prendre un certain plaisir, mais ne nous informe pas si ce qu'elle a prédit s'est réalisé ou non. Ses observations avaient certainement pour but

---

<sup>569</sup> *Ibid.*, n.f. : dimanche, veille de Noël, 24 [décembre 1690].

<sup>570</sup> Jean-Baptiste Thiers, *Traité des superstitions*, éd. Jean-Marie Goulemot, Paris, Le Sycomore, 1984, p. 64, cité dans Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime, op.cit.*, note 25, p. 438.

<sup>571</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : après la st Étienne, 26 [décembre 1691].

<sup>572</sup> Pierre Lebrun reproduit le *Traité des superstitions* dans son ouvrage *Superstitions anciennes et modernes : préjugés vulgaires, qui ont induit les peuples à des usages & à des pratiques contraires à la religion*, Amsterdam, Frederic Bernard, 1733, p. 62.

d'évaluer le temps lors des récoltes futures où comme elle le dit elle-même, elle se sent inutile : « pandan que tout est emprese pour les vandanges ou Je ne ser de Rien »<sup>573</sup>. Si les prévisions météorologiques sont essentiellement restreintes sur ces trois feuillets, quelques indications climatiques nous sont données ailleurs tel ce jour de janvier 1688 où il y avait eu « une abondance de neige »<sup>574</sup> ou encore le 27 mai 1688 où la « grande chaleur » n'avait pas empêché les Nouveaux Convertis de se rendre à l'office<sup>575</sup>. Madeleine de Franc donnait une signification spirituelle à ses remarques climatiques. Après l'observation du vendredi 5 janvier, il n'y a pas de date, mais un abandon de toutes ces prévisions à Dieu qui en sera le seul garant :

Touttes ces observation et autre Choses sont entre Les mains de Dieu ou l'on ne se doit point amuser non plus qu'a s'abtenir de fere des choses un Jour plus tost que l'autre. Tout est bon qui vien de Dieu. Repos en sa sage et amoureuse Conduyte et providence et dispose a estre telle qui nous demande, vuide de nous mesme et propre satisfaction, sans s'amuser<sup>576</sup>.

Dieu est le maître du temps, il en dispose. On remarque l'insistance de la diariste sur le verbe « amuser ». Elle y a certainement pris du plaisir, mais censure immédiatement son geste en écrivant qu'il ne faut pas se divertir avec de telles pratiques.

Les observations de la diariste corroborent, s'il en est encore besoin, l'interpénétration de la culture populaire avec celle des élites, mais elles sont aussi le témoin de l'avancée scientifique de son époque. Le journal spirituel de Madeleine de Franc est comme tout journal, le lieu de l'interaction de différents éléments témoignant de la richesse du vécu quotidien de l'individu et de son entourage.

Les thèmes se juxtaposent pour conférer au journal spirituel de Madeleine de Franc son statut d'écrit protéiforme. Ce journal est donc non seulement un journal à accent personnel, mais également un journal à contenu personnel.

Madeleine de Franc aimait s'épancher sur son journal pour laisser des traces d'elle-même et de son vécu. Elle se plait à consigner son amour pour Dieu et le fruit qu'elle retirait de la lecture des nombreux ouvrages spirituels qu'elle lisait. On décèle aussi chez cette âme fervente, une sensibilité et une grande responsabilité éprouvée à l'égard de sa descendance, mais aussi, à l'égard des futures congréganistes de la Purification. Le

---

<sup>573</sup> BM Grenoble, R 8686, n.f. : jeudi 6 octobre 1689.

<sup>574</sup> *Ibid.*, f°41r° : 9 janvier 1688.

<sup>575</sup> *Ibid.*, f°56v° : 27 mai 1688.

<sup>576</sup> *Ibid.*, n.f. : après la st Étienne, 26 [décembre 1691]. Nos italiques.

journal était pour elle autant un support de l'oraison qu'un guide et un ami dans sa réclusion définitive. Pour cette raison, avant même d'avoir terminé son premier journal, elle avait anticipé sur le deuxième livre. Cela lui avait permis de faire la transition et de continuer à vivre. Par son assiduité à noter des remarques et en dépit de la perte que représente ce second journal, nous restons persuadée que Madeleine de Franc a continué, jusqu'à sa mort, à écrire, jour après jour, les élans de son âme. Elle s'est éteinte dans ses appartements, au château de Varcès, le 2 juin 1691. Elle avait 88 ans.

À la fois support et témoin de ses oraisons, aide-mémoire précieux, le journal était le réceptacle du dialogue instauré entre Madeleine de Franc et Dieu. Cette héritière de l'orthopraxie familiale était une femme engagée dans les œuvres charitables de son temps, désireuse au crépuscule de sa vie de laisser une trace de son expérience et qui n'arrivait pas toujours à contrôler sa verve. Une femme âgée et spontanée dont la jeunesse d'esprit se lit en filigrane. Le secret cède ainsi progressivement la place à une intime et difficile introspection. Chaque entrée dévoile une âme traversée de poussées contradictoires parfois indicibles où les efforts et l'inaction côtoient la fermeté et la sensibilité, où le clair-obscur prend tout son sens. Oxymore de l'être, oxymore d'une vie où l'écriture sert de référentiel. Cette source est bel et bien pour l'historien un moyen de cerner au plus près du secret du cœur, les dévotions et les pratiques d'écriture d'une croyante du Grand Siècle<sup>577</sup>.

Madeleine de Franc demeure dès lors une femme singulière par la richesse de son existence et son goût pour l'écriture. Son journal est la preuve de l'affection qu'une femme pouvait donner à un livre et de l'importance qu'il a eue aux yeux des générations futures.

---

<sup>577</sup> Louis Châtellier, Philippe Martin, dir., *L'écriture du croyant*, Bibliothèque de l'École des Hautes Études Sciences religieuses, Belgique/Turnhout, Brepols, 2005, 215 p.





## CONCLUSION

Au cours de cette partie consacrée à la vie de trois congréganistes de la Purification, nous avons mis en lumière la vie active et militante de M<sup>me</sup> de Revel et la vie plus contemplative de Madeleine de Franc et de la comtesse de Rochefort. Nous avons pu lever un pan du voile de leur intimité même s'il reste encore de nombreuses recherches à entreprendre pour les connaître réellement. Leur spiritualité nous a plus particulièrement intéressée, car il nous semble que c'est en mettant en perspective leur vie spirituelle que nous pouvons légitimement les qualifier de dévotes. C'est également en approfondissant et en décrivant, avec nos mots, les étapes du déroulement de l'oraison et les degrés qu'elles expérimentent que nous pouvons affirmer qu'elles ont été influencées par tel courant de pensée ou tel auteur spirituel. Cela nous indique également que François de Sales n'était pas le seul auteur spirituel chez qui elles puisaient la parole de Dieu. S'il était un auteur de référence pour elles (c'est le cas pour Madeleine de Franc), il l'était dans une moindre mesure pour une femme comme la comtesse de Rochefort. Ce constat tient peut-être aux sources dont nous disposons : la comtesse de Rochefort bénéficiait des conseils prodigués par Mère Mectilde qui elle-même était sous la direction de plusieurs Pères spirituels au cours de sa vie. La vie spirituelle d'une femme dévote au XVII<sup>e</sup> siècle était telle : un enchevêtrement d'influences spirituelles plus ou moins fortes qu'elle amalgamait à son gré. Cela ne l'empêchait nullement d'être attirée simultanément par les nouveautés éditoriales et de revenir en arrière, lors de ses premiers émois spirituels, pour progresser dans le chemin de Dieu.

Ces trois femmes sont donc très différentes les unes des autres. Elles n'ont pas le même tempérament ni la même sensibilité : Madeleine de Franc est une femme autoritaire et sensible, M<sup>me</sup> de Revel est joyeuse et pleine de vie tandis que la comtesse de Rochefort est mélancolique, sujette à l'abattement profond et hypersensible. Malgré leurs différences de caractère, chacune participe à son niveau au dynamisme spirituel du Grand Siècle. Elles se rejoignent dans une vie mystique féconde basée sur une relation personnelle avec Dieu.

Leur vie de femmes est aussi différente, Madeleine de Franc n'a pas les mêmes aspirations que M<sup>me</sup> de Revel ; la comtesse de Rochefort ne vit pas les étapes de sa vie de femme de la même façon que sa sœur. Toutes trois n'ont également pas la même progéniture et ne sont pas accablées des mêmes maux temporels. Si M<sup>me</sup> de Revel finit aveugle, désargentée et presque sans enfant, Madeleine de Franc termine ses jours dans

son château en bonne santé, auprès d'un fils qu'elle a jadis délaissé alors que la comtesse de Rochefort est accablée de maladies. Chacune a vécu sa vie à sa façon, avec ses peurs et ses contrariétés, ses joies et ses douleurs. Chacune a aussi suivi sa voie et ses goûts. Il est d'ailleurs éclairant de constater que M<sup>me</sup> de Revel, malgré sa discrétion, éclipse parfois un peu sa sœur, d'humeur moins enjouée. Le caractère de M<sup>me</sup> de Revel se prêtait davantage à la vie de salons, mais rien ne nous dit que la comtesse de Rochefort n'y a pas participé. L'Histoire ne garde que peu de traces de la vie active de ces deux sœurs au service de Dieu. Il est cependant indubitable que le contraste entre la vie à la cour et la vie en province a dû être difficile pour les deux sœurs de La Croix de Chevrières.

Dans ces lignes, ce ne sont donc pas seulement les âmes de trois femmes que nous avons mises en relief, ce sont aussi leurs cœurs, leurs volontés, leurs ambitions et leurs passés qui façonnèrent chaque femme de telle sorte qu'elle est et demeure unique. Il n'y a pas ici la nécessité de prendre les dévotes du XVII<sup>e</sup> siècle comme un tout cohérent, sans anicroche, car cela n'est pas la réalité d'une vie, qu'elle soit mondaine ou contemplative. La vie est faite de soubresauts, de bonheur et de sécheresses spirituelles et les Dames de la Congrégation de la Purification, en particulier les trois femmes que nous avons étudiées, n'échappent pas à ce lot commun de l'Humanité.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**



Au terme de cette recherche consacrée aux femmes laïques grenobloises appartenant à la Congrégation de la Purification, il est aisé de constater l'ampleur de leur investissement religieux, mais aussi combien elles se démarquèrent de la caricature de la dévote insupportable véhiculée par l'historiographie. Ces femmes issues principalement de la noblesse, mais aussi parfois de la roture, se sont données la main pour accomplir une mission qui leur était chère : venir en aide à leur prochain. Elles firent le choix d'aider les orphelines, population féminine jusqu'alors délaissée, dépourvue de biens et de parenté, à l'instar de ce qu'il se passait dans d'autres villes du Royaume de France à cette époque. Ces jeunes filles firent l'objet de toute leur attention, les Dames de la Purification leur fournissant un toit, de la nourriture, une éducation et un travail, mais aussi, selon les motivations de chacune, de l'affection.

La rapidité avec laquelle la Congrégation trouva des recrues indique que ce type d'organisation répondait à une attente des femmes issues des élites fortunées de la province de Dauphiné. Nous avons montré que la Congrégation de la Purification était l'émanation d'un réseau familial où les femmes se sondaient les unes les autres afin de savoir si l'une ou l'autre de leurs parentes était disponible et suffisamment « sérieuse » pour faire partie de l'association religieuse. Nous avons ainsi découvert des affinités entre plusieurs femmes parentes, la reconnaissance de certaines qualités et des traits de tempérament distincts pour nombre d'entre elles, mais nous avons surtout constaté le besoin presque vital qu'avaient ces femmes de se créer une autonomie dans l'espace de liberté qui leur était reconnu a priori. Les Dames de la Purification étaient des femmes sûres d'elles-mêmes et de leurs prérogatives. Leur rang social et leur état de « veuve » ou de femme mariée leur permettaient d'exprimer leurs qualités de gestionnaire, de maîtresse de maison, de femme responsable d'une lignée, et de surcroît, consciente de son rang. Soucieuse de respecter les bienséances et les contraintes sociales propres à son statut social, la Dame de la Purification sut parfaitement se taire lorsqu'il le fallait, mais aussi exprimer sa volonté lorsqu'elle en ressentait le besoin ou que la cause commune le demandait. C'est pour cette raison que par-delà leurs différences sociales, psychologiques, et de personnalité, ces femmes réussirent à se trouver des points communs rendant possible l'existence d'un corps de femmes donnant libre-cours à l'individu. Les abrégés de vie et de vertus témoignent de l'importance qu'elles accordaient à chacune d'entre elles, et mettent en lumière les qualités morales, la beauté, le bel esprit, ou toute autre qualité distinctive la concernant. La force et l'intérêt de ce travail résident dans l'articulation du « corps » des Dames de la Purification avec la prise

en compte de leurs parcours individuels et des caractères de chacune d'elles. Sans être parvenue à dresser une esquisse biographique de toutes ces femmes, nous sommes pourtant arrivée à prendre le « pouls » du « corps » et à en connaître le fonctionnement. Notre principal regret est de n'avoir pas pu approfondir les recherches sur cet essaim de femmes de diverses villes liées par la dévotion, car cela aurait certainement apporté un nouvel éclairage sur l'ampleur du corps d'une part, et sur les précieuses, d'autre part. Nos dépouillements menés dans les divers dépôts d'archives du Dauphiné, dans les bibliothèques municipales, et dans les monastères ont fortement orienté nos choix biographiques. Il va de soi, par exemple, que bon nombre d'actes notariés n'ont pas pu être cités dans cette étude où nous avons rassemblé dans la mesure du possible, pour chacune des 93 femmes appartenant à la Congrégation de la Purification grenobloise, des sources diverses et variées. Le temps nous a manqué pour donner à toutes ces femmes la place qui leur revenait. Cette étude mériterait d'être poursuivie et enrichie, notamment par l'étude des sources privées.

Cette recherche aura certainement conforté certain(e)s historien(ne)s sur la nécessité de dépouiller les actes notariés et les fonds des congrégations religieuses pour connaître un peu plus la vie quotidienne des femmes sous l'Ancien Régime. Elle en aura peut-être surpris d'autres sur la manière dont ces femmes ont pris en main leur existence et sont parvenues à faire coïncider leur vie familiale, les réjouissances mondaines propres à leur rang social, et un fort engagement religieux. On peut même dire que certaines ont adopté une vie semi-religieuse sans pour autant vivre recluses. La ténacité de ces femmes, à l'instar de leur recherche d'autonomie, ne peut pas non plus laisser le lecteur indifférent. Ces femmes ont su répondre à leur manière aux rôles dévolus à la femme à cette époque. Elles ont également voulu faire évoluer la société dans laquelle elles vivaient en indiquant qu'un perfectionnement était possible si l'on tenait compte des erreurs du passé et qu'on s'évertuait à l'améliorer. Elles ont fait cela en fonction de leurs convictions personnelles et de leurs croyances. Elles ont également recherché auprès de leurs pairs une reconnaissance à la légitimité de leur action : c'est cependant davantage dans les yeux des autres femmes qu'elles désiraient trouver de l'approbation plutôt que dans ceux de leurs maris et enfants même si la bienséance les obligeait parfois à demander l'autorisation parentale ou maritale. Le mémoire historique indique que ces femmes altières se souciaient peu de leur réputation : d'autres personnes pouvaient se moquer d'elles, peu leur importait. Le problème est qu'elles n'étaient pas les seules concernées : il était aisé de répandre des rumeurs (elles en ont d'ailleurs été victimes) et de bafouer l'honneur

familial. Les Dames ont donc fait face en acceptant certains compromis afin d'obtenir gain de cause. Ces femmes étaient aussi des stratèges et n'ont dès lors rien laissé au hasard. Elles ont tout fait pour arriver au but ultime qu'elles s'étaient fixé même s'il leur a fallu se cacher, ruser et mentir. Elles avaient conscience d'enfreindre les règles, mais justifiaient leurs comportements par l'intention mise dans l'action. Leur dessein était clair, ferme et irrévocable ; c'est pourquoi elles ont repoussé les femmes susceptibles de changer d'avis suite à une pression pouvant être possiblement exercée par une nouvelle parenté. Les Dames étaient résolument décidées à établir une filiale de la Congrégation de la Purification dans leur ville de naissance et/ou de résidence et y sont parvenues, réussissant même à éclipser le noyau initial. Nous avons en effet mis en lumière l'attraction exercée par la Congrégation grenobloise sur les autres filiales provinciales. Quelques questions restent cependant en suspend : pourquoi Grenoble devient-elle aussi importante dans les années 1638-1640 ? En quoi les Dames de cette ville se démarquent-elles des autres femmes ? Sont-elles plus zélées, déterminées et entreprenantes que leurs consœurs toulousaines et aixoises ? ou ont-elles obtenu ce que ces autres femmes n'ont pas réussi à avoir : l'autonomie nécessaire à la bonne démarche de leur œuvre pieuse ? Il est incontestable que les Dames de la Purification grenobloise ont bénéficié d'une certaine renommée une fois que les lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Dauphiné. Alors fermement établies et jouissant de prérogatives importantes, les Dames ont pu s'attirer les bonnes grâces et l'estime des personnalités influentes des milieux dévots. Dans le cas de Claude de Chissé, son appartenance à la Congrégation n'a fait que renforcer son aura. Elle était déjà une femme écoutée et respectée par les membres de l'Église de son diocèse, mais aussi à Lyon, où il lui arrivait de résider. L'appartenance au corps de la Congrégation de la Purification a donc été vécue par certaines femmes comme une « confirmation » alors que pour d'autres, ce fut un « baptême ». Les deux parties y ont trouvé leur compte et ont collaboré à l'édification d'une congrégation laïque exclusivement féminine composée de multiples personnalités. Il est certain que des femmes se sont démarquées par leur prestance naturelle, leur élocution, leurs talents littéraires et leur instruction, mais leur volonté d'ôter leur vertugadin en entrant dans la chapelle en signe de respect et d'abolissement des hiérarchies était loin d'être anodin. Les Dames de la Purification ont réussi à faire coexister l'individualité et le groupe. Nous avons ainsi choisi de présenter dans un premier temps, la Congrégation et les règles de vie auxquelles se soumettaient ces femmes, puis ces femmes elles-mêmes, avec leurs qualités intrinsèques.

Nous avons également constaté que loin d'être prisonnières des idées véhiculées par leur époque, certaines de ces femmes savaient s'en libérer. Alors que la mise en nourrice dès la naissance de l'enfant était une pratique habituelle, voire coutumière pour les femmes de la noblesse du XVII<sup>e</sup> siècle, Marguerite de Ferrailon ose s'affirmer face à sa famille pour garder ses enfants auprès d'elle et les allaiter. Il semble que ce soit la seule des Dames de la Purification à l'avoir fait, ce qui explique pourquoi ces dernières y accordèrent autant d'importance. Les Dames cherchaient à garder en mémoire ce qui différenciait telle ou telle congréganiste de sa consœur. C'est la raison pour laquelle il est très difficile de donner une définition unique de la dévote tant l'une peut-être différente de l'autre. En effet, hormis leur attrait commun pour la piété, une femme telle que M<sup>me</sup> de Revel n'avait absolument rien à voir avec une Madeleine de Franc, beaucoup plus austère, et dont la vocation religieuse avait très clairement été contrariée dans l'enfance ; or toutes deux méritaient d'être qualifiées de dévotes. Madeleine de Franc était faite pour diriger un monastère alors que M<sup>me</sup> de Revel ne l'était pas. La première avait la force de caractère nécessaire pour affronter les difficultés de la charge alors que la seconde n'aurait pas supporté d'être enfermée dans une cellule. Cela explique pourquoi Madeleine de Franc fut plusieurs fois élevée à la charge de supérieure alors que M<sup>me</sup> de Revel ne l'a jamais exercée. Il est de surcroît évident que malgré la proximité des deux sœurs de La Croix de Chevrières, M<sup>me</sup> de Revel et la comtesse de Rochefort n'ont pas les mêmes affinités avec des personnes de la cour de la régente et des milieux dévots parisiens. Cela ne les empêchait nullement de se respecter et de mener de front des activités différentes, chacune de leur côté. Il nous semble donc totalement impossible (voire périlleux ?) de dresser un portrait unique de la dévote en proposant une définition figée qui ne ferait que la réduire à un stéréotype, ce qu'elle n'est pas. Notre angle d'approche novateur de la préciosité indique d'ailleurs qu'il est nécessaire de prendre en compte l'aspect religieux et de ne pas cloisonner la précieuse et la dévote dans des comportements distincts.

Nous avons en effet avancé l'hypothèse selon laquelle la préciosité serait liée à la spiritualité salésienne. Cela provient du fait que certaines femmes comme M<sup>me</sup> de Revel étaient considérées comme des « précieuses », mais aussi comme des « dévotes » d'une part, et que la famille de Pure était liée aux milieux dévots grenoblois, d'autre part. De plus, François de Sales employait des expressions langagières similaires aux femmes dites « précieuses », à l'instar des Dames de la Purification. Il semble donc qu'il n'y ait pas de frontière bien nette entre la préciosité et la dévotion, tout comme il ne semble pas y en avoir entre le libertinage et la dévotion. Nous avons donc opté pour le nom commun de



« dévotieuses » afin d'indiquer ce flou existant entre la femme que l'on qualifiait de « dévote » et celle qualifiée de « précieuse ». En plus d'être un jeu de mots, le mot « dévotieuses » convenait d'autant plus qu'il était en usage à cette époque et était synonyme de « dévote ». On peut donc légitimement se poser la question de l'existence d'un ou de plusieurs « réseaux dévotieux » à cette époque. Le terme « réseau » est de nos jours facilement employé pour décrire de multiples contacts entre des personnalités. Il est cependant indubitable qu'il y ait eu des cercles de sociabilité et des affinités entre certaines personnalités situées dans plusieurs villes. Nous avons d'ailleurs parfaitement montré que M<sup>me</sup> de Revel, la comtesse de Rochefort et leur mère, Claude de Chissé, mais aussi Hippolyte de Gondi de Retz et d'autres femmes étaient parfois très proches des hommes reconnus comme marquant de leur empreinte la société de leur temps. Il a été en effet très intéressant de constater l'étendue de leur cercle de connaissances. Ces femmes ne sont pas restées inactives et enfermées dans leurs demeures du Dauphiné : elles ont voyagé et pour certaines, de nombreuses fois ! Elles ont été à la rencontre de personnalités influentes dans différentes villes et celles-ci les ont parfois aidées, guidées, et amenées à rencontrer de nouvelles personnalités qui se sont elles-mêmes révélées par la suite très influentes dans les milieux qu'elles fréquentaient. De même, certaines personnalités proches du roi, de la reine, et de la cour en général, venues jadis à Grenoble, ont gardé des liens très forts avec des Grenoblois(e)s. Rappelons que Pierre Gassendi, Pierre Coton, Jean Arnoux, François de Sales, Nicolas Fouquet, Claude Le Petit et René Le Pays, entre autres exemples, ont effectué plusieurs séjours dans la capitale provinciale et n'ont pas distendu les liens les rapprochant de certains hommes et femmes que nous avons étudiés. Notre travail prouve même la pérennité de ces liens. Lorsque nous avons commencé à travailler sur ces femmes, nous étions très loin d'imaginer que M<sup>me</sup> de Revel et sa sœur aient été des Dames ordinaires d'Anne d'Autriche. La comtesse de Rochefort est d'ailleurs restée très longtemps à ses côtés et n'a pas été écartée du cercle aulique après son retour à Grenoble, en 1661. On constate même que, lorsqu'elle revient à Paris quelques mois plus tard, elle fait de nouveau partie de la Maison de la Reine. Cela prouve qu'Anne d'Autriche avait confiance en la comtesse de Rochefort et que peut-être une amitié était née entre les deux femmes. La dévotion et l'intérêt que toutes deux portaient à l'Institut mectildien et à sa fondatrice les auront peut-être rapprochées. Au cours de nos recherches, nous avons quelques intuitions qui se sont donc confirmées, mais parfois aussi des surprises sont venues égayer notre enquête. La présence des sœurs de La Croix de Chevrières à la cour de la régente en fait partie, de même que la présence de la famille de Pure aux côtés de Jeanne Chézarde de Matel.

Dans la conclusion de sa thèse, Myriam Dufour-Maître continuait d'interroger la notion de « préciosité » en soumettant au lecteur les avis des spécialistes de la question invitant les chercheurs à remplacer une notion « exogène, tardive, partielle et partiale » par la notion de « galanterie » utilisée par les contemporains, et désignant leur « art de vivre, d'aimer, de parler et d'écrire »<sup>1</sup>. Myriam Dufour-Maître « sentait » qu'il fallait laisser la porte ouverte « au cœur même de la notion d'esthétique galante [à] la question de la spécificité féminine »<sup>2</sup>. Elle rappelait alors que « la question des précieuses a été posée dès l'origine, avec insistance, comme une question des femmes »<sup>3</sup>. Nous ne saurions lui donner tort et l'étude de la Congrégation de la Purification le prouve : il s'agit effectivement de femmes et plus particulièrement d'un groupe de femmes dotées d'une forte conscience identitaire. Est-ce à dire que les femmes se dissolvaient dans cette identité de groupe ? Nous ne le pensons pas, car même si elles disaient former un corps, doté d'un cœur et d'un esprit, les diverses cellules de ce même corps restaient autonomes et contribuaient à l'énergie vitale nécessaire à sa subsistance et à son épanouissement. Cette unité voulue et désirée par ces femmes était une façon pour elles de se démarquer du reste des femmes de la société sans pour autant nécessairement rejeter l'ensemble de leurs comportements et de leurs choix esthétiques. La preuve est qu'elles reprenaient leur « place » dans la société lors des funérailles de leurs proches alors que leurs consœurs respectaient la hiérarchie interne propre au groupe. Ce qui a probablement perturbé le spectateur d'hier est l'ambivalence de la position de ces femmes à la fois respectueuses des hiérarchies sociales de l'époque, mais également soucieuses d'instaurer une sorte d'« égalitarisme méritocratique consensuel », si l'on nous permet l'expression. Les Dames de la Purification se sont exposées aux regards au moment où la société subissait de profondes mutations et où la place de la femme était revalorisée à la lumière des discours dévots, en particulier jésuites. Les comportements audacieux de ces femmes ont donc interpellé leurs contemporains parce qu'elles se sont autorisées à bouleverser les codes prévalant alors. Des âmes nostalgiques du passé restaient sur leurs positions, tandis que les Dames de la Purification portaient leurs regards vers l'avenir en proposant une nouvelle manière d'être « sainte » en société. Elles suivaient, en disciples averties, les préceptes d'un homme qui donnait à la femme laïque et mondaine la possibilité d'être une sainte.

---

<sup>1</sup> Myriam Dufour-Maître, *Les Précieuses...*, *op.cit.*, éd. 2008, p. 650.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

C'est là où François de Sales intervient. Philothée, « sainte mondaine », leur semblait le mieux répondre aux attentes de leur génération, notamment celle vivant entre 1610 et 1660. Avec les Dames de la Purification, on a la preuve irréfutable que le message émis par François de Sales a été entendu, compris et intériorisé. C'est là une conclusion importante de notre travail d'avoir réellement constaté l'impact spirituel de François de Sales à Grenoble et d'avoir mis en lumière le rôle qu'ont eu les femmes dans la diffusion de sa spiritualité, non seulement auprès des élites grenobloises, mais aussi, dans tout le Dauphiné. Blandine Mousserin a d'ailleurs indiqué que 70 % des couvents de la Visitation du Dauphiné ont été créés à partir de celui de Sainte-Marie-d'en-Haut<sup>4</sup>. L'énergie déployée par Marguerite de La Croix de Chevrières, Claude de Chissé, et d'autres femmes, pour faire ériger le premier monastère grenoblois a donc rendu possible l'expansion de l'Ordre naissant de la Visitation dans le Sud-Est. Cela a également permis à ces femmes de trouver un point d'ancrage légitime sur lequel elles pouvaient s'appuyer pour faire de nouvelles propositions et se congréger. Il importe de préciser que François de Sales bénéficiait déjà d'une grande renommée lors de son premier passage à Grenoble. Cependant, en répandant le message salésien et en incarnant Philothée, les Dames de la Purification se sont transformées en abeilles nourricières et ont fortement contribué à faire de François de Sales, une icône du XVII<sup>e</sup> siècle. Le culte de François de Sales est en effet né de son vivant, et l'implication personnelle de ces femmes n'a fait qu'amplifier la lumière de son auréole.

Il va de soi que les Dames de la Purification ne pouvaient imiter Philothée en s'affranchissant des contraintes familiales et sociales de leur milieu. Cela n'a sans doute pas été aisé de faire accepter aux parents, époux, ami(e)s et membres de leurs réseaux, qu'elles pouvaient devenir des « saintes laïques ». Elles durent s'adapter en tissant de nouvelles normes afin de considérer les attentes personnelles du groupe, les caractères de chacune, et les contraintes sociales. Ensemble, elles pensaient qu'elles pouvaient constituer une élite féminine vertueuse et imitable où les seules juges de leurs actes n'étaient qu'elles-mêmes. Ces femmes avaient besoin de cette « intimité » des réunions pour partager leurs valeurs et resserrer des liens, en particulier au moment de dire leurs coupes. Leur mémoire historique dit combien il était plus aisé pour elles de se laisser aller à leurs émotions en présence d'autres femmes. Claude de Chissé pouvait ainsi verser

---

<sup>4</sup> Blandine Mousserin, « Le Monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut comme point de départ de l'expansion de l'ordre de la Visitation dans le Sud-Est du Royaume de France », dans *La Pierre et l'Écrit*, vol. n°17, 2006, pp. 141-151. Ici, p. 146.

des flots ininterrompus de larmes sans qu'il soit besoin qu'on lui en fasse reproche. Les autres sœurs étaient en mesure de comprendre son émotion, car elles partageaient un amour semblable pour la Vierge et pour Dieu.

La manière qu'avaient ces femmes d'aborder la sainteté nous a donc interpellée. Malgré une référence explicite au couple médiéval formé par Elzéar et Delphine de Sabran, il n'y avait pas chez elles de « mémoire » des saints anciens, mais, au contraire, le début d'un culte des saints récents. Elles vouaient une grande vénération à leur fondatrice, Marguerite de Senaux, qui avait su passer d'une vie mondaine à une vie religieuse tout en étant mariée à Raymond de Garibal. Elles mettaient alors l'accent sur le rôle joué par l'épouse dans le changement intérieur profond de son époux. Nous pensons donc qu'au-delà de leur rôle de mère et de maîtresse de maison, elles ont également endossé, dans leur rôle d'épouse, celui de changer les mœurs et les convictions de leurs conjoints. C'est tout à fait vérifiable dans le cas de Marcianne de Bergerand : elle sait que son mari est un bon chrétien, mais elle veut qu'il soit plus que cela, un bon dévot. Elle l'encourage alors à délaisser les mondanités qu'il semblait beaucoup affectionner.

Nous avons vu que ces femmes étaient liées entre elles par une grande amitié qui allait au-delà des simples convenances. On a pu toutefois remarquer que certaines de leurs parentes réputées saintes et vertueuses ne faisaient pas partie de la Congrégation. Nous pensons notamment à Marie de Valernod, dame d'Herculais, très proche des visitandines de Grenoble, mais aussi à Marie de Valence. L'inclination qu'avait M<sup>me</sup> d'Herculais pour les mondanités et ses nombreuses maladies expliquent peut-être sa non-adhésion. Quant à Marie de Valence, son éloignement géographique l'a certainement empêchée d'envisager une entrée au sein du corps. À moins que ces deux femmes jouissant déjà d'une notoriété suffisante ne l'aient tout simplement pas envisagé ! Ce qui est indubitable, c'est que les Dames de la Purification opéraient une distinction entre les femmes et qu'elles avaient une vision particulière du monde dans lequel elles évoluaient.

Le comportement de ces femmes en société demeure pour nous une énigme : il est difficile de répondre à la question de savoir quelles attitudes elles adoptaient dans les bals, les salons, au théâtre, et dans leurs rendez-vous mondains. Si elles ne délaissaient pas ces divertissements pour des raisons qui leur appartenaient, comment parvenaient-elles à se considérer comme non mondaines tout en participant aux mêmes réjouissances que celles qu'elles appelaient « mondaines » ? La perception de la mondanité était-elle, selon elles, constituée de degrés ? À ce moment-là, où se trouvait la limite à ne pas franchir ? Nous

pensons que leur approche de la mondanité était plus intérieure et personnelle, comme le suggère Benedetta Papasogli au sujet de François de Sales<sup>5</sup>. Sans doute suivaient-elles à la lettre les mots de leur père spirituel en se retirant « dans la solitude de [leur] cœur pendant que corporellement [elles étaient] parmi les conversations et les affaires »<sup>6</sup>. Elles justifiaient leurs participations aux divertissements mondains par des raisons légitimes à leurs yeux, mais qu'elles ne précisent pas. Il est cependant notable de remarquer que certaines femmes n'aient plus souhaité prendre part à de tels divertissements après leur entrée au sein du corps. Il y avait donc parmi le groupe une coexistence pacifique de plusieurs générations, en même temps qu'il existait une tolérance vis-à-vis des femmes qui prenaient part ou non aux bals et aux autres réceptions mondaines. Ces femmes étaient ouvertes sur l'altérité. Cela est visible lorsqu'elles acceptent des roturières dans leur corps : ce n'est pas l'habit qui fait la valeur de la personne, mais sa vertu. Elles estimaient les femmes en fonction de leurs vertus intérieures, mais aussi à partir de critères externes tels que le langage. Elles l'expriment parfaitement lorsqu'elles décrivent les changements opérés chez quelques-unes d'entre elles désormais « plus retenues en leur parler »<sup>7</sup>. Il en est de même avec l'honnêteté : les Dames n'ont pas eu peur de cacher la vérité à leurs parents, confesseurs et autres directeurs de conscience, car la cause pour laquelle elles se vouaient nécessitait d'entretenir le secret. Ces femmes se sont adaptées en permanence aux situations auxquelles elles étaient confrontées tout en veillant à ne jamais perdre la part d'autonomie qu'elles avaient réussi à obtenir. C'est la raison pour laquelle elles ont tout fait pour rester entre elles et garder la mainmise sur la gestion de la maison des orphelines et sur le revenu des jeunes filles. Elles savaient qu'elles pouvaient exister par elles-mêmes sans qu'il soit nécessaire qu'un recteur de l'hôpital ou un ecclésiastique intervienne dans la gestion du temporel de leur Congrégation. Bien entendu, pour arriver à cela, elles ont dû s'appuyer sur quelques-uns de leurs époux enclins à les aider à faire enregistrer les patentes et sur deux jésuites qui ne se sont pas sentis outrés par leur comportement initial et ont bien voulu entendre leurs revendications et les soutenir lorsque plusieurs personnes ont pris ombrage de l'existence de leur corps et ont tenté d'influencer l'évêque. L'étude des sources de la Congrégation semble indiquer que Pierre Scarron était un homme versatile, sur lequel les Dames exerçaient une sorte de pouvoir conféré par leur position sociale dans la province de Dauphiné. L'évêque leur avait donné

---

<sup>5</sup> Benedetta Papasogli, « L'idée de monde intérieur : "Il se fait un monde nouveau dans l'homme" », dans *Littératures classiques*, n°22, 1994, pp. 239-255.

<sup>6</sup> François de Sales, *IVD*, *op.cit.*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 12, p. 84.

<sup>7</sup> AD Isère, 26 H 222, f°18r°.

la permission de se réunir et aucun ecclésiastique, aristocrate ou agent royal, ne pouvait revenir sur cet accord sans mettre à mal l'équilibre des forces et des prérogatives reconnues de part et d'autre. De plus, les motivations de ces femmes étaient perçues par elles comme tout à fait légitimes : elles se rassemblaient dans un but pieux et venaient en aide à une frange de la population sur laquelle des personnalités importantes des réseaux dévots avaient attiré l'attention. De leur point de vue, elles ne faisaient donc qu'aider des filles dans le besoin et adopter des pratiques de piété reconnues comme hautement valorisantes. Elles étaient de surcroît très respectueuses à l'égard des membres de l'Église auxquels elles rendaient compte de leurs consciences et confiaient leurs péchés. Il est donc certain que dans leur vie quotidienne, ces femmes ne menaient pas toutes une vie austère, éloignée du monde, des bals, des salons et du théâtre, où recluses dans leur chapelle domestique ou dans les églises, elles passaient leurs journées entières à prier.

L'étude des abrégés de vie et de vertus permet d'évaluer ce degré de tolérance qu'elles accordaient aux unes et aux autres selon certains comportements. Être tolérantes ne signifiait pas qu'elles acceptaient tout ! Bien au contraire ! Elles ne cachent pas que Marguerite de L'Estang d'Amblérieu était une femme impulsive qui avait du mal à se contrôler, mais elles savaient aussi lui reconnaître son humilité. Elles étaient en revanche assez dures à l'égard de Éléonore Servien qui ne pouvait être présente chaque samedi aux assemblées en raison de ses nombreuses maladies. Il est donc remarquable de constater à quel point elles louaient certaines de leurs sœurs pour leur beauté, leur esprit, leurs qualités de couturières, leur piété, mais savaient aussi mentionner leurs défauts dans les dernières lignes destinées à laisser une trace d'elles pour la postérité. Elles se surveillaient les unes les autres sans pour autant être insensibles à certaines requêtes personnelles. N'oublions pas non plus que la supérieure jouissait d'un pouvoir important dans la Congrégation et que c'est elle qui qualifiait la faute et prononçait la pénitence. En fonction de sa sensibilité, la supérieure n'évaluait donc pas les fautes de la même manière.

Les notices nécrologiques sont donc très importantes, car elles apportent un éclairage nouveau sur l'appréhension de la sainteté féminine au XVII<sup>e</sup> siècle et sur l'écriture et la prise de parole au féminin. Ces femmes laïques veulent laisser des traces pérennes de leur existence en créant du souvenir pour les membres de leur Congrégation et leurs familles respectives. Ces sources indiquent aussi qu'au-delà d'une quête de sanctification personnelle se pose la question d'une recherche de sanctification collective. Ces sources sont également de grande valeur pour connaître la longévité des femmes sous l'Ancien Régime et les maladies dont elles étaient atteintes. Elles s'avèrent de plus être

aussi importantes que les correspondances épistolaires pour connaître les activités des femmes au XVII<sup>e</sup> siècle et leur investissement dans les rôles conférés par la société : ceux de fille, de mère, d'épouse, de veuve ; en un mot : de femme. Sans toutefois être dans la perspective d'une approche véritablement « genrée », nous avons voulu, à travers ces nombreuses pages, rendre aux femmes la place qu'elle tenait dans la société du XVII<sup>e</sup> siècle. Il est certain qu'il est une fois de plus question des femmes appartenant aux élites de la société, mais cela ne rend pas cette étude moins intéressante pour autant : la découverte de relations étroites avec des personnes de moindre condition sociale prouve que ces femmes savaient s'ouvrir aux autres et qu'il n'y avait pas de frontière infranchissable entre nobles et roturières, si tant est qu'on puisse encore le penser.

Si cette image de la dévote du XVII<sup>e</sup> siècle est fortement ancrée dans les consciences, il est donc fondamental qu'elle disparaisse pour laisser place à une image plus souple et tolérante de la femme proche de Dieu. Une image où la piété n'exclut pas les mondantités, la consommation de friandises, la lecture d'actualités politiques et de romans, sans pour autant remettre en cause la sincérité de la démarche personnelle de cette femme. Il y a également plusieurs autres points importants à souligner qui vont dans le sens des études de Scarlett Beauvalet-Boutouyrie et de bien d'autres historien(ne)s : oui, la veuve du XVII<sup>e</sup> siècle gagnait en autonomie au décès de son époux ; oui, certaines femmes mariées pour des raisons financières étaient sous le joug d'un mari brutal, dépensier ou autoritaire, mais il existait aussi des femmes heureuses en ménage, très amoureuses de leur époux, affectueuses à l'égard de leurs enfants, et pour qui la réciproque était vraie. Certaines Dames de la Purification bénéficiaient de la confiance et de l'estime totales de leurs époux et elles pouvaient dès lors émettre leurs opinions personnelles et parfois faire accepter leurs décisions, d'autant plus lorsque leur but était la sainteté. Cependant, en dépit de l'importance qu'elles accordèrent à leur histoire « féminine » où la fierté d'être femmes et d'avoir réussi à braver les obstacles mis sur leur chemin était absolument incontestable, il n'y avait pas chez elles de « féminisme » précoce, mais plutôt une prise en considération de l'importance de leur rôle de femmes et de mères de famille. Ces femmes ne cherchaient absolument pas à se substituer à leurs époux ou à prendre une place que la société ne leur reconnaissait pas. Elles ont au contraire tout fait pour atteindre des modèles proposés par la littérature hagiographique de leur époque, un temps favorable à la reconnaissance d'une sainteté féminine.

Étudier les Dames de la Purification s'est donc révélé passionnant et déroutant à la fois. Ces femmes dotées de fortes personnalités ont en effet changé le regard que nous

portions sur la vie féminine au XVII<sup>e</sup> siècle et en particulier sur les femmes pieuses, généralement qualifiées de « dévotes ». Nous ne pouvons qu'espérer que d'autres chercheurs et lecteurs prennent autant de plaisir à découvrir ces femmes, qui, nous n'en doutons pas, susciteront chez eux de nouvelles interrogations.



## **SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**



# SOURCES

## SOURCES MANUSCRITES

Les sources sont classées par ville et par ordre alphabétique des séries consultées et utilisées.

### A- GRENOBLE

#### 1) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ISÈRE

##### a) Série B :

IV B 1 : testament de Gabriel de La Croix de Chevrières de Pisançon, 7 mars 1689.

13 B 445 à 13 B 475 : Inventaires après-décès et ouvertures de testaments.

##### b) Série C :

7 C 16 : Chambres des Comptes de Grenoble.

##### c) Série D :

D 9+ : Établissement des Jésuites à Grenoble (1622-1763).

D 28+ à D 30+ : Congrégation de la Purification de la Sainte-Vierge dite « des Messieurs » (1628-1749).

##### d) Série E :

E 4 à E 7 : Registres de délibérations du Conseil des pauvres (1628-1711).

E 30 : Registre des personnes ayant contribué à la construction de l'hôpital général de Grenoble (1627).

##### 1. Sous-série 2 E : fonds des familles

2 E 91 : Papiers de la famille Boffin.

2 E 507 : Papiers de la famille de La Croix de Chevrières.

2 E 533 : Papiers de la famille de Lionne.

2 E 833 : Papiers de la famille Roux-Déageant.

2 E 723 : Papiers de la famille de Saint Marcel d'Avançon.

2 E 797 : Papiers de la famille Roux-Déageant.

2 E 843 : Papiers de la famille Roux-Déageant (livres de raison de Catherine Déageant et de son fils, Adrien Roux de Morges).

2 E 844 à 2 E 848 : Papiers de la famille Roux-Déageant (livres de raison de François Roux-Déageant).

2 E 926 à 2 E 931 : Papiers de la famille de Briançon de Varcès.

##### 2. Sous-série 3 E : registres et minutes de notaires

3 E 1011/3 ; /5 ; /13 à/19 et/23 : Registres du notaire Gilbert Guigues.

3 E 1016 : Registres du notaire Guigues.

3 E 1185/23 : Registre du notaire Claude Aubert.

3 E 1251/13 : Registre du notaire Dufour.

3 E 1470/1 à 1470/27 : Registres du notaire François Froment.

3 E 2726 :

3 E 3884 : Registre du notaire Jean Montaigne (1646).

3 E 7771 à 7789 et 3 E 7790 à 7797 : Registres du notaire Jean Montaigne (1627 à 1645, puis 1649 à 1664).

3 E 7798 : Registre volant du notaire Jean Montaigne (1638-1664).

3 E 16 250 : Registre.

3 E 30 741 : Registre du notaire de Varcès, Darnaud (1686).

##### e) Archives hospitalières

H+Gre/IV E 1 : Registre de réceptions et délibérations des Dames directrices de l'hôpital de la Providence.

H+Gre/IV E 4 à 6 : Registre des aumônes faites à l'hôpital de la Providence (1679-1690).

H+Gre/5 E 525/1 : Sépulture de messire Nicolas de Briançon.

H+Gre/H823 : Livre de raison d'Isabeau Marnais (1643-1653).

H+Gre/848 : Quittance passée entre André Maximy, époux d'Isabeau Garnier et Diane Rolland.

H+Gre/H 962 à 967 : Livres de raison des Libraires Nicolas.

H+Gre/H 1045 : Livre de raison de Scipion Derrion et de Madeleine de Salvaing, sa veuve (1640-1698).

f) Série G :

- 4 G 20 : Pièces concernant la suppression de la Compagnie de la Propagation de la Foi en 1662, puis son rétablissement en 1663.  
4 G 270 : Visites pastorales de Joseph de la Poype Saint-Jullien (1665-1667).  
4 G 277 à 279 : Visites pastorales d'Étienne Le Camus (1683-1695).

g) Série H :

- 1 H 141 ; 143 et 172-173 : Documents relatifs au Miracle de l'Osier (1657-1692).  
9 H 13 : Registre de professions des Récollets.  
19 H 108 : Contrats de réceptions des chanoinesses de Montfleury.  
23 H 53 à 64 : Documents relatifs à la Visitation de Grenoble.  
26 H 101 à 26 H 105 : Registres de la Compagnie de la Propagation de la Foi (1647-1681).  
26 H 206-207 : Documents concernant la Maison des Filles de service ou sans condition.  
26 H 221 à 26 H 227 : Documents relatifs à la Congrégation des Dames de la Purification sous le titre « Orphelines de Grenoble ».  
26 H 227 à 244 : Documents relatifs à la Congrégation des Dames de la Purification sous le titre « Orphelines de Grenoble » (XVIII<sup>e</sup> siècle).  
26 H 272 : Documents relatifs à la Maison de la Présentation.

h) Série J :

- 1 J 1160 : Testament de Nicolas de Briançon.  
14 J 32 : Livre de raison tenu par Balthazard du Faure, seigneur de Manteyer et Paul de La Manon, sa veuve (1632-1715).  
14 J 68-69 : Livre de raison d'Anne-Paul de La Manon, dame de Manteyer (1632-1672).  
14 J 84 : Livre de raison attribuée à Marie du Faure, dame de Manteyer, épouse d'Étienne Bousquet, Marquis de Montlaur (1675-1715).

i) Série M :

- 2 Mi 221 à 223 : Recueil de Guy Allard.  
2 Mi 285 à 288 : Visites pastorales d'Étienne Le Camus (1672-1673).  
5 Mi 142 à 150 : Registres paroissiaux de la paroisse Saint-Hugues et Saint-Jean (1586-1718).  
5 Mi 162 : Registre paroissial de la paroisse Saint-Louis (1696-1725).  
5 Mi 689-690 : Registres paroissiaux des paroisses de Varcès et Saint-Giraud (1680-1793).

## 2) ARCHIVES MUNICIPALES

a) Série BB :

- BB 99 à BB 116 : Délibérations consulaires (1632-1691).

b) Série CC :

- CC 768 et 789 : Comptes des deniers communs et d'octroi.  
CC 810 ; 817 et 868 : Comptes du vin (1637-1684).  
CC 1052 : Contrôle des mandats (1671-1675).  
CC 1069 : Comptes du poids des farines (1670-1672).  
CC 1171 ; 1181 ; 1182 et 1191 : Comptes des pauvres (1642-1669).  
CC 1203 : Comptes du Drac (1672-1704).  
CC 1265 : Comptes des chandelles (1658-1664).

c) Série DD :

- DD 21 : Terriers (1657-1668).  
DD 130 : Hôtels du Commandement et de la Première Présidence (1632-1685).

d) Série FF :

- FF 21 : Conseil de police et santé (1650-1651).  
FF 112, 132, 133, 142, 150 et 151 : Procès entre les consuls et divers particuliers (1623-1691).

e) Série GG :

- GG 3 et GG 11 à 110 : Registres paroissiaux de la paroisse Saint-Hugues et Saint-Jean (1579-1772).  
Baptêmes, mariages, sépultures. Ces registres sont disponibles en ligne sur le site : V.  
GG 141, 145, 146, 158 et 163 : Registres paroissiaux de la paroisse Saint-Laurent (1637-1675).  
GG 178 à 181 : Registres paroissiaux de la paroisse Saint-Louis I à IV (1696-1733).

- GG 201 : Registre des sépultures faites dans l'église des religieuses de Sainte-Claire de Grenoble (1607-1791).
- GG 202 : Registre des décès et professions du couvent des Carmélites de Grenoble (1651-1792).
- GG 207 : Affaires ecclésiastiques (1641-1789). En particulier, l'année 1712.
- GG 209 : Séminaires (1644-1765).
- GG 245 : Assistance publique (1614-1788).
- GG 252 : Délibérations du Bureau des Pauvres (1619-1624).
- GG 264, 265 et 270 : Hôpital (1667-1790) et Délibérations du Bureau des Pauvres.

### 3) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GRENOBLE

*Abrégé du livre du P. Morin sur la pénitence, suivi d'autres petits écrits, tels qu'une explication des sacrifices et cérémonies de la loi par rapport à Jésus-Christ et à son Eglise.* XVII<sup>e</sup> s. 234 feuillets (Ms 498).

ALLARD (Guy), *Arbres généalogiques des familles nobles de Dauphiné, 1667. Recueillies et dressées sur les titres par moy Guy Allard, avocat au parlement de Grenoble.* XVII<sup>e</sup> s. 657 pages (R 54).

- *Éloge de Jean de la Croix, évêque de Grenoble.* XVII<sup>e</sup> s. 12 feuillets (U 494).

- *Généalogies des familles nobles de la province de Dauphiné.* 83 généalogies. XVII<sup>e</sup> s. 483 feuillets (U 485).

- *La vie de Jean Rabot, conseiller au parlement de Grenoble et chancelier de Naples.* Copie du XVII<sup>e</sup> s. 43 feuillets (R 5895 et U 493).

- *Les présidents uniques et premiers présidents de la Chambre des comptes de Dauphiné.* XVII<sup>e</sup> s. 11 pages (R 5891).

- *Parentés et alliances des présidents, conseillers et gens du Roy du parlement de Dauphiné.* 1666. XVII<sup>e</sup> s. 248 feuillets (U 919).

*Annales du couvent des Capucins de Grenoble ou recueil de ce qui s'est passé de plus considérable par ordre des chapitres généraux et provinciaux,* 1610. XVII<sup>e</sup> s. 98 f. (R 9827). [On apprend dans ce registre que M<sup>me</sup> la conseillère Roux a donné 100 livres].

CHEVALIER (Jules), *Pisançon et la famille Lacroix de Chevière, de Die.* XIX<sup>e</sup> s. 33 feuillets (R 9310).

CHORIER (Nicolas) et ALLARD (Guy), *Recueil de documents relatifs à l'histoire du Dauphiné,* en particulier les tomes III, XII et XX (R 80).

CHORIER (Nicolas), *Vie d'Artus Prunier de Saint André, premier président au Parlement de Grenoble par Nicolas Chorier,* 1677. XVII<sup>e</sup> s. 78 fol. (R 8884).

CHAULNES (Claude de), *Recueil de poésies par Claude de Chaulnes,* 1650 (?), XVII<sup>e</sup> s. 203 pages (R 7525).

*Contrat de mariage de Jean-Baptiste de Briançon, seigneur de Varce, avec Marie de Vachon de Belmont.* 26 novembre 1674. XVII<sup>e</sup> s. (U 4954).

*Correspondance littéraire autographe de Louis Nublés avec Ménage (1644-1647).* XVII<sup>e</sup> s. 50 p. (R 8873).

*Correspondance de Nicolas Artus Prunier de Saint André, président au Parlement de Grenoble, ambassadeur à Venise (1669-1670).* XVII<sup>e</sup> s. 63 fol. (R 8876).

COUTURIER DE ROYAS (Jean-Paul), *Bibliographie chronologique des controverses religieuses entre catholiques et protestants. Conférences orales tenues en Dauphiné. Polémistes dauphinois.* Impressions régionales. 1924. XX<sup>e</sup> s. 80 p. (R 8695).

*Documents concernant des familles dauphinoises,* en particulier le carton n° 3 : de Briançon, seigneur de Varce (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s) (R 8038).

Documents concernant Jean de Caulet, évêque de Grenoble et sa famille. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s. 62 pièces (R 8860).

Documents concernant Marie Vignon et sa famille (1610-1789). XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s. (R 9679).

*Documents relatifs à la famille de Lesdiguières,* fol. 294-339 : Lettres de Madame Hippolyte de Gondy à M. de Cizerin, 3 décembre 1641-17 novembre 1645 (R 4746 à 4758).

Documents relatifs à la famille de Lesdiguières dont une *Lettre du duc et de la duchesse de Lesdiguières à la marquise de Ragny, leur mère,* 22 septembre 1638 ; fol. 283 : Lettre chiffrée adressée à la duchesse de Lesdiguières. XVII<sup>e</sup> s. (R 4760).

Documents relatifs à l'enseignement et aux écoles en Dauphiné aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s. 16 pièces (R 90573).

Documents sur Marie de Valernod, dame d'Herculais (1652-1653). Copie du chanoine C. Perrossier. XIX<sup>e</sup> s. 22 p. (R 9200).

FILLET (Louis), *Marie de Valence et le Très Saint Sacrement*. XIX<sup>e</sup> s. 14 p. (R 9267).

FRANCLIEU (Aimée-Marie), *Jeanne Baile et les Clarisses du monastère de l'Ave Maria de Grenoble (1450-1884)*. XIX<sup>e</sup> s. 132 pages (R 8467).

*Lettre autographe de François de Créquy à Mademoiselle de Scudéry, de Nanci ce 18 mars*. 1 pièce de 2 feuillets (N 3 399).

Livre de raison de Françoise du Mottet (1666-1724), 4 volumes (Cote R 7223).

Livre de raison de M<sup>me</sup> Brianchon de Varces [Madeleine de Franc]. 1<sup>er</sup> janvier 1687-2 juin 1691 [Nous nous permettons de rectifier la notice du catalogue des manuscrits indiquant 1681], 196 p. [186 fol. en réalité, car erreur de foliotation de Madeleine de Franc] (R 8686).

Livre de raison de la famille Audeyer (1660-1690). XVII<sup>e</sup> s. 84 fol. (R 9034).

*Maximes d'amour*. Recueil de poésies. XVII<sup>e</sup> s. 72 p. (R 8731).

MIGNOT (Françoise), Trois billets autographes dont deux billets signés à M. Amabert, procureur au parlement de Grenoble et envoyés de Paris, les 9 février-2 mars 1666 et un reçu, signé et daté du 2 octobre 1687 (N 2093 et N 2145).

Miracles de Losier. XIX<sup>e</sup> s. 14 p. (R 9444).

*Observations diverses sur la stérilité, perte de fruit, fécondité, accouchements et maladies des femmes et enfants nouveaux-nés, amplement traitées par Louise Bourgeois, dite Bourcier, sage-femme de la Reine*. Copie d'un ouvrage publié à Paris, chez Mondière, en 1626. XVII<sup>e</sup> s. 194 pages (Ms 1131).

PILOT de THOREY (J.J.A et E.), *Notes, analyses et copies de documents relatifs à l'histoire du Dauphiné* rédigées par J.J.A Pilot et E. Pilot de Thorey, rassemblées par E. Pilot de Thorey, reliées en plaquettes ou en volumes de formats divers. XIX<sup>e</sup> s. (R 7906).

PONSONAS (Révérende Mère Louise Cécile de), *Extrait fidèle et véritable de plusieurs lettres*, XVII<sup>e</sup> s., 222 f. (R 8773).

*Processionnal à l'usage des dominicaines du couvent de Montfleury à Grenoble*. 1685. XVII<sup>e</sup> s., 173 p. (Ms 1111).

*Questions du temps. S'il est permis à l'Eglise de forcer à l'instruction ses enfants séparez*. XVII<sup>e</sup> s., 32 feuillets (Ms 778).

*Récit de la farce plaisante appelée les Ridicules précieuses jouées à l'hôtel de Bourgogne, fait par une jeune demoiselle de condition...* XVII<sup>e</sup> s. 6 fol. (R 693).

Recueil de pièces concernant les familles de Chaponay et Guigou de Chapolay dont Lettres adressées à M. de Cizerin par Hippolyte de Gondi, 1641-1642 (Q 95 à 111 bis).

*Recueil de poésies françaises et de chansons, noëls et cantiques en patois dauphinois*. XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s., 287 pièces (R 8706).

Recueil de remarques historiques et littéraires. XVII<sup>e</sup> s., 327 pages (Ex-libris de La Croix de Chevrières) (Ms 856).

REVEL (Madame de [Jeanne-Angélique de la Croix de Chevrières]), Lettres autographes dont une signée à Monsieur de la Martelière et une à Monsieur Sibut. Grenoble, 16 octobre 1660-20 novembre 1679, 2 pièces (N 1548).

*Registre des conférences ou assemblées d'une association pieuse secrète de Grenoble, dite la Congrégation*. 1652-1666, 291 feuillets (R 5765). [Il s'agit du registre de la Compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble comprenant les 428 comptes-rendus d'assemblées commencé le 28 juillet 1652 et terminé le 8 avril 1666].

*Remarques sur la vie de Ste-Thérèse, écrite par elle-même*. XVII<sup>e</sup> s., 307 feuillets (Ms 202).

Testament olographe de Nicolas de Prunier, seigneur de Saint-André, premier président au parlement de Grenoble, 9 octobre 1691 (R 5837).

## **B- AIX-EN-PROVENCE**

### 1) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE (Centre d'Aix-en-Provence)

- BB 3372 : Lettres. Parlement de Provence (1687-1688).  
301 E 272 à 277 : Registres du notaire Claude Alphéran.  
1 G 427 : Lettre de l'archevêque d'Aix.  
301 E 555 : Répertoire des actes du notaire Philippe Beaufort (1606-1652).  
67 H : Carmélites d'Aix (1461-1789)  
15 HD 1-17 : Maison des filles orphelines.  
31 HD : Œuvre des Filles orphelines : en 1758, Mgr de Brancas réalise son projet de fonder à Aix, l'œuvre des filles orphelines.

## **C- VALENCE**

### 1) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA DRÔME

- 26 H 1-8 : Notre-Dame de Valence  
41 H 19-20 : Congrégation des Dames de la Charité de Valence. Ces cotes contiennent les papiers relatifs à la Congrégation de la Purification et à l'hôpital des Orphelines.

## **D- ROMANS**

### 1) ARCHIVES MUNICIPALES

- J 673 : Arbitrage par le Parlement de Provence d'un différend entre Anne de La Baume de Suze, comte de Rochefort et François Mévouillon sur la succession de Catherine d'Oraison.  
J 674/2 : Procédure contre Catherine de La Croix de Chevrières (1667).  
110 S 1 à 6 : Actes concernant la Charité et l'Aumône Générale (1628-1735).  
110 S 10 et 11 : Reconnaissances de pensions (1608-1675).  
110 S 20 à 60 : Documents relatifs à la succession de Hélène Tardy, veuve de Loulle.  
110 S 93 : Inventaires des archives et du mobilier de la Charité comprenant des indications sur les Orphelines (1666-1765).  
110 S 148 : Succession de Hélène Tardy : testament d'Anne Delhorme en faveur de sa fille Hélène.  
118 S 1 à 6 : Documents relatifs au Séminaire des Orphelines de Romans.  
119 S 1 : Documents relatifs aux Dames charitables (1649-1747).

## **E- LYON**

### 1) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU RHÔNE

- 10 H 12 et 10 H 18 : Récollets  
106 J 11, vol. XI : fonds Frécon.

## **F- PARIS**

### 1) ARCHIVES NATIONALES

- L 1037 : le Val de Grâce. Testament et fondations faites par la reine Anne d'Autriche femme de Louis XIII dans cette abbaye (1665-1674).  
L 1042 : Filles de St Thomas de la rue neuve Saint Augustin.  
LL 1709 : Bénédictines du Saint-Sacrement. Bénédictines de la rue Cassette. Réceptions (1654-1679).  
LL 1710 : Registre contenant *l'estat abrégé des affaires temporelles de ce premier monastère des Religieuses benedictines de l'adoration perpetuelle du tres saint et tres auguste sacrement de l'autel.*

### 2) MINUTIER CENTRAL

- ET/XLII/115 ; /117 ; /118 ; /138 : Registres du notaire Jacques Morel : il exerce du 23 mai 1605 au 13 novembre 1652. Étude : rue Saint-Honoré. Secteur : paroisse Saint-Germain-L'Auxerrois.  
ET/XLV/274 et/275 : Registres du notaire Jean Le Vasseur : il exerce du 13 juin 1629 au 10 octobre 1685. Étude : rue St Honoré. Secteur : paroisse Saint-Eustache.

ET/XXXV/264 à/266 : Registres du notaire Nicolas Le Vasseur (frère du précédent) : il exerce du 26 janvier 1646 au 28 février 1673. Secteur : paroisse Saint-Eustache.

### 3) BIBLIOTHÈQUES

#### ARSENAL

M. 2735 : *Oraison funèbre de Marie de Valernod, dame d'Herculais*, 136 p.

M. 5420, t. XI.

Ms 4114, t. IX et 4124, t. XIX : Recueils Conrart.

Ms 15156 : F. Feuillet de Conches écrit en tête du manuscrit : « *Ce volume pourrait être intitulé : Chroniques des Samedis de Mademoiselle de Scudéry* ». Ce volume est écrit de la main de Conrart et les notes au verso sont de la main de Pellisson-Fontanier.

### G- ROUEN

#### MONASTÈRE DES BÉNÉDICTINES DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

P. 101, P. 104 (bis) et P. 110 : *Vie de Mère Mectilde du Saint Sacrement* et Correspondance de Mère Mectilde et de la Comtesse de Rochefort.

### H- BAYEUX

#### MONASTÈRE DE LA SAINTE TRINITÉ

Ms N. 249 : Manuscrit de la *Vie de Mère Mectilde du Saint-Sacrement* (généralement attribué à la comtesse de Rochefort, mais il est nécessaire de demeurer prudent sur ce point).

### I- ÉVRY

#### MONASTÈRE DE LA CROIX ET DE LA MISÉRICORDE

Manuscrit de la Vie de la vénérable Mère de Senaux appelée en religion Marguerite de Jésus fondatrice des monastères de St Thomas et de la Croix de l'Ordre de Saint Dominique de Paris, 590 folios.

Manuscrit de la Vie de Marguerite de Senaux transcrit par Sœur Denise Portal, archiviste du Monastère de la Croix d'Évry.

Nous avons également consulté la *Vie* manuscrite écrite en 1791 par un des arrière-petits-neveux de la Mère Marguerite.



## SOURCES IMPRIMÉES

Les cotes consultées dans les différentes bibliothèques sont indiquées entre parenthèses. Lorsqu'il n'y a pas d'indication de lieu, il s'agit toujours de la Bibliothèque municipale de Grenoble.

### A- OUVRAGES ANONYMES

*Addition d'Avertissement Pour Messire Jean Vachon Prestre abitué en l'Eglise Cathedrale Nostre-Dame de Grenoble, & Recteur de la Chapelle S. Jean l'Evangeliste fondée en la mesme Eglise, appelant de Sentence renduë par le Vibailly de Gresivodan, & appelant comme d'abus des pretendus eschanges des 21 Novembre 1582 & 14 Juillet 1583, & procedures faites pour ce sujet CONTRE Dame Laurence Frere Dame de la Riviere & autres Places, vesve de Messire Antoine du Faure vivant President au Parlement de Dauphiné, & M<sup>re</sup> Philippe Chabert Recteur de la Chapelle S. Pierre & S. Paul fondée dans la mesme Eglise N. Dame de Grenoble [mot illisible], 18 p. (Cote R. 3969).*

*Advertissement pour Damoiselle Anne Rosier vesve et heritiere avec inventaire de M. Daniel Boys [...] CONTRE Dame Jeane de la Croix de Chevrières Dame de Revel, Baronne d'Uriage, et Dame ordinaire de la Reyne Mere, vesve de noble Felicien de Boffin vivant Conseiller du Roy, et son Advocat general au Parlement de ce Pays de Dauphiné, d'autre (Cote R. 3131).*

*Advertissement pour dame Charlotte Allemand de Pasquiers, Dame dudit lieu & de la Cluze, Baronne de Romanieu, Vicomtesse de Trieves, Marquise de Pressins & autres Places, derniere encheriseresse des droits & actions de l'hoirie de Jacques Frandier, demanderesse CONTRE Dame Honorade de Prunier, vesve du Seigneur Conseiller de Belmont, heritiere de Dame Françoisse de Bazemont, vefve du Seigneur President Audeyer, 15 p. (Cote R. 3964).*

*Advis aux personnes devotes a la memoire du grand serviteur de Dieu, l'évêque de Genève (Cote O. 14721).*

*Analyse des titres produits par Madame la baronne de Crouseilhès (Cote R. 10295).*

*Arrest portant injonction à tous apoticairees et chirurgiens d'avertir les malades de se confesser et de tester, et aux notaires de les advertir de faire des légats aux pauvres du 27 may 1653. Publié (à Grenoble) le 29 dud. mois et an, s.l.n.d. (Cote X. 3958).*

*Balet de la puissance des richesses dansé à Romans dans la galerie de Mgr l'abbé de Leyssins le 1 mars 1661, s.l.n.d., 9 p. (Cote O. 4479).*

*Discours prononcé pour la profession religieuse de la sœur Magdeleine Angélique de la Croix, fille de Monsieur le président de Chevrières, dans l'église du premier monastère de la Visitation, Sainte Marie de Grenoble, le 24 octobre [1666], Grenoble, Robert Philippes, 1666, 32 p. (Cotes O. 9185, V. 1178 et V. 1241).*

*Eloge funèbre de très haute et très illustres Dame Claude de Chissé, comtesse de S. Vallier, baronne de Cleieu, d'Ornacieu, de Chevrières, etc. Date ei de fructu manuum suarum, & laudent eam in Portis opera eius, Proverb. Cap. 31. vers. Grenoble, Étienne Voisin, 1646 (Cote O. 4502).*

*Gazette, Ballet dansé a Grenoble le Jeudi Premier de Mars M. DC. XXXV (1635) (Cote O. 4470).*

*Gazette de France, année 1653, n° 94 (Cote F. 18 904).*

*La Gazette galante, Fait au Bureau d'Adresse, à Joye de Cœur, au Royaume de l'Indifference, le 12 juin 1657 et le 16 juin 1657 (Cotes Presse 1969 et 1970).*

*Reglemens des dames de la Congrégation établie a Marseille sous le titre de la Purification de la très-sainte Vierge. Avec la Permission de Monseigneur l'Evêque de Marseille, Marseille, J. P. Brebion (Méjanes, F. 0728).*

*Reglemens pour les Dames de la Congregation établie a Marseille sous le titre de la Purification de la Tres-sainte Vierge. Avec la Permission de Monseigneur l'Evêque de Marseille, Lyon, André Molin, 1710.*

*Règles des dames de la Congrégation de la très sainte Vierge, établie à Aix sous le titre de la Purification, Aix, Guillaume Le Grand, 1687, 75 p. et 17 p. (Méjanes, F. 0632).*

*Regles des Dames de la Congrégation de la Tres-Sainte Vierge, Etablie à Aix sous le titre de la Purification, Aix, Guillaume Le Grand, 1688, 75 p. + 17 p. de prières + 2 p. non numérotées d'indulgences (BNF-Tolbiac, Cote E-7279).*

*Relation divertissante d'un Voyage Fait en Provence, envoyé à la duchesse de Chaulnes-Villeroy*, Paris, Sercy, 1667.

*Relations et recits des choses avenues toute l'année mil six cens cinquante*, Paris, Bureau des Adresses, 1650.

*Triomphe du Bien-Heureux François de Sales, ou Eloges et Poësies, qui ont esté faites dans Grenoble, en la solemnité de sa Beatification*, Grenoble, André Galle, 1662 (Cote V. 1266).

## **B- AUTRES OUVRAGES**

ALLARD (Guy), *Histoire généalogique des familles de Revilasc, Fassion [...] Saint-Marcel, Baudet, La Baume de Suze...*, 3<sup>e</sup> vol., Grenoble, Laurens Gilibert, 1680 (Cote O. 2601).

- *Histoire généalogique des familles de La Croix de Chevrières, de Chissé, de Sayve, de Portier d'Arzac et de Rouvroy*, Grenoble, Laurens Gilibert, 1678.

- *La Bibliothèque de Dauphiné. Contenant les noms de ceux qui se sont distinguez par leur savoir dans cette Province, & le dénombrement de leurs ouvrages depuis le XII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Laurens Gilibert, 1680 (Cote T. 31).

- *Arc de triomphe dressé à la gloire du S. Sacrement, par le R. P. Alexandre Fichet, de la Compagnie de Jésus, victorieux pour la troisième fois de M. Eustache, et des Prétendus, sur le sujet de la Communion sous une seule espèce et dédié à Monseigneur le Dauphin, en présage de ses conquêtes par L. M. P. Th.*, Grenoble, Pierre Verdier, 1640, 150 p.

- *Autre arrest du Conseil d'Etat, Portant Reglement pour les Droits de divers Peages qui se leveront sur le Rhosne, en consequence des Interloquatoires contenus dans le precedent Arrest du 21 Avril 1664*, Lyon, Antoine Jullieron, 1666.

BAILLET (Adrien), *La vie de Monsieur Descartes*, Paris, Chez Daniel Horthemels, 1691.

BÉLY (Mère Jeanne de Jésus), *Recueil de plusieurs choses remarquables, concernant la vie et les principales actions de notre Révérende Mère Jeanne Chézard de Matel, Institutrice et fondatrice de la Congrégation de l'Ordre du Verbe Incarné*, Lyon, 1678.

BERNARD (Catherine), *Les Malheurs de L'amour. Première nouvelle. Eléonor d'Yvrée*, Paris, M. Guerout, 1687.

BOISSAT (Pierre de), *Prosopopée de Jesus-Christ Nostre Seigneur, Sur le tombeau de Marie de Valernod Dame d'Erculais*, s.l.n.d. (Cote O. 7475).

- *Relation des miracles de Nostre Dame de l'Ozier : Escrite en deux langues, en faveur des Nations étrangères. Avec des Vers à la loüange de la Sainte Vierge en cinq langues*, Lyon, Guillaume Barbier, 1659.

[BOISSIEU (Antoine)], *La Vie de la vénérable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel, fondatrice et institutrice de la congregation des religieuses du Verbe incarné et du Saint-Sacrement. Par un P. \*\*\* de la Compagnie de Jésus*, Avignon, François Girard & Dom. Seguin, Imprimeurs-Libraires, 1743, 541 p. (Cote L. 9819).

BORDIER (René), *Vers pour madame la duchesse de Luynes, representant une des Heures au Ballet de la Reyne* (BNF-Tolbiac, Cote YF-1004).

BOSSUET (Jacques-Bénigne), *Oraison funèbre de Très Haute, et Très-Puissante princesse Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine. Prononcée en présence de Monseigneur le duc, de Madame la duchesse, & de Monseigneur le duc de Bourbon, dans l'église des Carmélites du fauxbourg Saint Jacques, le 9. Aoust 1685*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1685.

[BOUGEREL (Joseph)], *Vie de Pierre Gassendi, Prévôt de l'Eglise de Digne & Professeur de Mathematiques au College Royal*, Paris, Jacques Vincent, 1737.

BOUHOURS (Père Dominique), *Entretiens d'Ariste et d'Eugene*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1671 : 2<sup>e</sup> édition : cotes E. 21073, F. 988 et F. 23062 ; 4<sup>e</sup> édition, de 1673, Cote E. 22201 ; enfin la 5<sup>e</sup> édition, datée de 1682 et publiée à Lyon chez Bruysset, sous la Cote P. 8283).

BRIANÇON (Dominique Robert de), *L'État de la Provence contenant ce qu'il y a de plus remarquable, dans la Police, dans la Justice, dans l'Eglise, & dans la Noblesse de cette Province, avec les Armes de chaque Famille*, Paris, Pierre Aubouin, Pierre Emery & Charles Clousier, 1693.

[BUS (R. P. Balthasar de)], *Préparation à la mort, à l'imitation de Jesus-Christ mourant*, Grenoble, 944

Philippe Charvys, 1660 (Cote V. 1662).

CAUSSIN (le Père Nicolas), *La Cour sainte, mise en un bel ordre, avec une notable augmentation des personnes illustres de la Cour, tant du vieil que du nouveau Testament*, Paris, Claude Sonnius et Denis Bechet, 1647.

CHESNAYE-DESBOIS (Aubert-François-Alexandre de La), *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique*, Paris, Duchesne, 1757, rééd. Paris, 1774.

CHORIER (Nicolas), *L'Estat politique de la province de Dauphiné*, Grenoble, R. Philippes, 1671.

CLÉMENT (Elizabeth-Marie), *Dialogue de la Princesse sçavante et de la dame de famille. Contenant l'art d'élever les jeunes dames dans une belle & noble education*, Paris, J.-B. Loyson, 1664.

COLLETET (Guillaume), *Nouveau recueil des plus beaux énigmes de ce temps, Composés sur divers sujets sérieux et enjoués. Avec leurs explications naturelles et morales*, Paris, Loyson, 1659.

CORDIER (Jean), *La Famille sainte ; où il est traité des devoirs de toutes les personnes qui composent une famille*, Paris, Cl. Sonnius & D. Béchet, 1643, 779 p.

COTIN (Charles, abbé), *Recueil des énigmes de ce temps*, 1<sup>ère</sup> partie, Paris, T. Quinet, 1646, 2<sup>e</sup> partie, Paris, J. Cailloué, 1655.

[COURTILZ DE SANDRAS, Gatien], *La Vie du vicomte de Turenne, Maréchal général des Camps & armées du Roi [etc.] par Mr. Du Buisson, Premier Capitaine & Major du Regiment de Verdelin*, Cologne, Jean de Clou, 1687 (Cote 16 259).

COUSIN (J.), *La retraite spirituelle de M. le marquis de Simiane la Coste, président au mortier au parlement de Provence*, Aix, Guillaume le Grand, 1687, 130 p. L'année suivante, une seconde édition voit le jour (Cotes F. 15230 et F. 21297).

CROISSET (Jean), *L'année chrétienne contenant les messes des dimanches fériés et fêtes de toute l'année en latin et en français*, Paris, E. Josset, 1697.

D'AVILA (sainte Thérèse), *Œuvres complètes II [Les Fondations, Le Chemin de la Perfection, Le Château Intérieur]*, Paris, Fayard, 1963, 761 p.

D'AVILA (sainte Thérèse), *Le château de l'âme ou le Livre des demeures*, Paris, Seuil, coll. « Points Sagesses », 2<sup>e</sup> éd., 1997, 262 p.

DÉAGENT (Guichard), *Mémoires de Monsieur Deageant, envoyez à monsieur le Cardinal de Richelieu contenant plusieurs choses particulières & remarquables arrivées depuis les dernières années du Roy Henri IV. jusques au commencement du Ministère de Monsieur le Cardinal de Richelieu, par Adrien de Roux de Morges, conseiller au parlement de Grenoble et petit-fils de l'auteur*, Grenoble, Philippes Charvys, 1668, 335 p. (R 12835).

*Défense de la Conception toute pure, et sans tache, de la Sainte Vierge. Et des raisons que l'on a, d'en esperer de l'Eglise une dernière definition. Par le sieur de CABIAC [Henri Albi] prestre, Docteur en théologie*, Grenoble, Jean Nicolas, 1654.

*Description de Paris, de Versailles, de Marly, de Meudon, de S. Cloud, de Fontainebleau, et de toutes les autres belles Maisons & Châteaux des Environs de Paris par M. Piganiol de la Force. Tome second contenant les Quartiers de Saint Jacques de la Boucherie, de Sainte Opportune, du Louvre, du Palais Royal & de Montmartre*, Paris, Charles-Nicolas Poirion, 1742.

*Dictionnaire françois de P. [Pierre] Richelet Contenant généralement tous les mots, et Plusieurs Remarques sur la Langue Françoise, le Tout tiré de l'usage et des meilleurs auteurs divisé en deux tomes*, Genève, Jacques Dentand, 1694 ; t. 2 : Cologne, Jean-François Gaillard, 1694.

Dieu seul. L'Amour de Jesus au Tres saint Sacrement de l'Autel, par Henry Marie Boudon, Docteur en Theologie, Grand Archidiacre de l'Eglise d'Evreux, Bruxelles, Veuve Vieugart, 1683, 210 p.

DIJON (R. P. Léandre de), *Discursus prædicabiles in aureas sentencias Doctoris gentium... divisi*, Paris, 1665, 442 p.

- *Les vérités de l'Évangile ou l'idée parfaite de l'amour divin exprimée dans l'intelligence cachée du Cantique des cantiques*, 2 vol., Paris, 1661, 922 et 918 p.

*Discours choisis sur plusieurs matieres importantes de la foy, et des mœurs par le R. P. Estienne Bertal, de la Compagnie de Jesus*, 1<sup>ère</sup> partie, Lyon, Antoine et Horace Molin, 1687.

*Discours consolatoire à Monsieur Artus de Lyonne, conseiller du Roy, en sa cour de parlement de*

*Dauphiné, sur le décès de Damoysselle Isabeau de Serviens sa femme par noble Jean Bufevent, général des états de Dauphiné son beau-frère*, Paris, Cl. Rigaud, 1612, 86 p. (Cote V 714).

DONNEAU DE VISÉ (Jean), *Mercure galant (1672-1710)*, Paris, Barbin, puis Loyson.

DUQUESNE (abbé Arnaud-Bernard d'Icard), *Vie de la vénérable Mère Catherine de Bar dite en religion Mectilde du Saint-Sacrement*, Nancy, 1775, Claude-Sigisbert Lamort.

EXPILLY (Claude d'), *Les poèmes du sieur d'Expilly a la marquise de Monceaux*, Paris, A. Langellier, 1596.

FARET (Nicolas), *L'Honneste homme ou l'art de plaire à la Cour*, Paris, T. du Bray, 1630.

FÉNELON (François de Salignac de la Mothe) *De l'éducation des filles*, Paris, Pierre Aubouin, Pierre Emery et Charles Clousier, 1687. Nombreuses rééditions.

FURETIÈRE (Antoine), *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes des sciences et des arts*, La Haye, A. et R. Leers, 1690 ; Rotterdam, 1690, Genève, Slatkine Reprints, 1970, Paris, Le Robert, 1978.

- *Dictionnaire universel... revû, corrigé & considerablement augmenté par M. Brutel de la Riviere*, La Haye, Chez Pierre Husson, Thomas Johnson, Jean Swart, Jean Van Duren, Charles le Vier, la Veuve Vandole, 1727.

GILBERT (Gabriel), *Panegyrique des Dames*, Paris, Courbé, 1650.

GODEFROY (Theodore), *Le Ceremonial françois ou description des ceremonies, rangs et séances observées en France en divers Actes, & Assemblées solennelles*, Paris, Sébasien Cramoisy, 1649, 2 vol.

GRENAILLE (François de Chatounières de), *L'Honneste Fille*, Paris, t. I, J. Paslé, 1640 ; vol. II, Sommaville, 1640 ; vol. III, Sommaville, s. d.

- *Les Tableaux ou les amours héroïques des dames illustres*, Paris, Cloutier, 1646.

GUYBERT (Philibert), *Le Médecin charitable, enseignant la maniere de faire & preparer en la maison avec facilité & peu de frais, les remedes propres à toutes maladies, selon l'avis du Medecin ordinaire, vingtième édition*, Lyon, Guillaume Chaunod, 1649.

HAUTEVILLE (Nicolas de), *L'Histoire de la tres-ancienne et illustre maison de saint François de Sales, evesque et prince de Geneve, première partie : L'origine, la succession, et la Perpetuite cronologique de la Maison de Sales, depuis l'an 1000 jusqu'à 1669...*, Paris, Georges Josse et Pierre de Bats, 1669.

*Histoire généalogique de la maison de Gondi, Par Monsieur de Corbinelli, Gentilhomme ordinaire de Florence*, Paris, J-B. Coignard, 1705.

*Histoire de la vie et mœurs de Marie Tessoniere, native de Valance en Dauphiné. Composée & divisée en Quatre Livres, Par le R. P. Louys de La Riviere, Minime theologien. De l'ordre exprés de la Reyne Regente, & imprimée par le commandement de sa Majesté*, Lyon, Claude Prost, 1650.

HURTAUT (Pierre-Thomas-Nicolas), *Dictionnaire historique de la Ville de Paris et de ses environs, dans lequel on trouve la Description de tous les Monumens & Curiosités ; l'Etablissement des Maisons Religieuses, des Communautés d'Artistes & d'Artisans, etc... dédié à M. Le Maréchal Duc de Brissac*, Paris, Moutard, 1779.

LA BRUYÈRE (Jean), *Les Caractères de Théophraste traduits du grec, avec Les Caractères ou les Mœurs de ce siècle*, Paris, Estienne Michallet, 1696.

*La canonisation de S. François de Sales représentée en seize discours. Par le P. Andoche Morel, de la Compagnie de Jésus*, Grenoble, Robert Philippes, 1665.

*La conduite de S. Ignace de Loyola menant une ame à la perfection par les exercices spirituels, introd. et trad. par le P. Antoine Vatier*, nouvelle édition, Paris, Gaspar Meturas, 1671.

*L'Amour de Jesus au Tres saint Sacrement de l'Autel, par Henry Marie Boudon, Docteur en Theologie, Grand Archidiacre de l'Eglise d'Evreux*, Evreux, Jacques Rossignol, 1662, 248 p.

*L'Anti-Theophile paroissial, Ou Responce au livre qui porte pour titre Le Theophile paroissial de la Messe de Paroisse, Traduit en François du Latin d'un Autheur Flamand [le P. Bonaventure de La Bassée] par Messire B. P. [Benoît Puys par le P. Albi]*, s.l., 1649, 94 p.

*L'art abrégé d'aimer Dieu ou Les Actes du Sainct amour et de la parfaite contrition par le R.P. Henry Albi de la Compagnie de Jésus*, Lyon, François La Bottière, 1634, 262 p.

- LA FONTAINE (Jean de), *Contes interdits*, Paris, La Musardine, [1<sup>ère</sup> éd. 2001], nouv. éd. 2007.
- La Veufve chrestienne, dédiée à la Reyne regente, mere du Roy* (signée C.L., chanoine de l'Eglise de Paris), Paris, N. de Sercy, 1644.
- La Vie admirable de tres-haute tres-puissante tres-illustre & tres-vertueuse Dame Charlotte Marguerite de Gondy, Marquise de Magnelais. Où les ames fideles trouveront dequoy admirer, & des vertus solides à imiter* Par le P. M. C. P. [Marc de Bauduen, Capucin], Paris, Veuve Nicolas, 1666.
- La Vie de la Mère Jeanne de Jésus, religieuse ursuline... Par le P. Henry Albi*, Lyon, Veuve Claude Rigaud, 1640, 336 p.
- La Vie de Messire Claude Expilly, chevalier, conseiller du Roy en son Conseil d'Etat, & President au Parlement de Grenoble, par Messire Antoine Boniel de Catilhon*, Grenoble, Philippe Charvys, 1660.
- La Vie de la sœur Marie Michelle Boufard, religieuse de l'ordre de la Visitation de Sainte Marie*, Nantes, André Querro, 1700.
- La Vie de la Venerable Mere Jeanne Françoise Fremiot, fondatrice, Premiere Mere & Religieuse de l'Ordre de la Visitation de Sainte Marie, par Messire Henry de Maupas du Tour evesque & comte du Puy, Docteur en Theologie, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé, premier Aumosnier de la Royne, 3<sup>e</sup> éd. revue et corrigée*, Paris, Simeon Piget, 1645.
- La Vie de la Venerable Mere Jeanne-Marie Chezard de Matel fondatrice des Religieuses de l'Ordre du Verbe Incarné, Par le Rd Pere Antoine Boissieu de la Compagnie de Jesus*, Lyon, Molin & Barbier, 1692, 399 p.
- La Vie de Sainte Therese écrite par elle-mesme. Traduction nouvelle exactement conforme à l'Original Espagnol, par M. l'abbé [Martial] Chanut*, Paris, Antoine Dezallier, 1691.
- La Vie du confesseur S. Homobon, cousturier, protecteur de la ville de Crémone et patron des cousturiers. Par le P. Albi. - Ode signée Claude Chopin, Hymne de M. J. Vida. [Hymni] suivi de la traduction française signée D.B., Vers sur Saint Homobon, patron des couturiers*, Lyon, François de La Bottière, 1627, 64 p.
- La Vie du Pere Pierre COTON, de la Compagnie de Jesus ; confesseur des Roys Henry IV. et Louis XIII. Par le Pere Pierre Joseph d'Orleans, de la mefme Compagnie*, Paris, Estienne Michallet, 1688 (Cote C. 1640).
- La Vie du Pere Baltasar Alvares de la compagnie de Jesus ou se trouvent plusieurs beaux enseignemens tres utiles a la vie spirituelle traduytte de l'espagnol du pere louis du pont de la mesme Compagnie par mestre René Gautier Conseiller du Roy en son Conseil destat*, Paris, Jean Germont, 1628.
- La Vie du tres-illustre martyr saint Gabin Neveu de l'Empereur Dioclétian, sous lequel il souffrit la mort, avec son frere S. Caie Pape et sa fille Sainte Susanne, le 19 de Fevrier de l'année 296. Le corps duquel repose maintenant en l'Eglise du College de Lyon de la Compagnie de Jesus, Par le P. Henry Albi*, Lyon, Jean Jullieron, 1624, 64 p.
- La Vie et les œuvres spirituelles de Ste Terese de Jesus, fondatrice des Carmes deschaussez Par le R. P. F. de Ribera, de la Compagnie de Jesus & par I. D. B. P.*, Lyon, Claude Rigaud & Claude Obert, 1628.
- LE BLANC (Thomas), *La direction et la consolation des personnes mariées ou les moyens infaillibles de faire un Mariage heureux, d'un qui seroit malheureux*, Paris, Gilles André, 1644.
- LEBRUN (Pierre), *Superstitions anciennes et modernes : préjugés vulgaires, qui ont induit les peuples à des usages & à des pratiques contraires à la religion*, Amsterdam, Frédéric Bernard, 1733.
- Le Catéchisme du concile de Trente*, traduction nouvelle, Paris, Pralard, 1673.
- Le Chrestien Interieur ou la conformité intérieure, que doivent avoir les chrestiens avec Jesus-Christ. Divisé en huit Livres, qui contiennent des sentimens tout Divins, tirez des écrits d'un grand Serviteur de Dieu de nostre siecle. Par un solitaire* [Jean de Bernières-Louvigny], Paris, Claude Cramoisy, 1667.
- Le Jeu de l'homme, sur l'imprimé*, Grenoble, J. Nicolas, s. d. (Cote O. 5274).
- Le livre de la Compaignie c'est-à-dire les Cinq Livres des institutions chrestiennes, dressées pour l'usage de la Confrérie de la très-heureuse Vierge Marie, mis en français du latin de François Coster*, Anvers, Plantin, 1588, 493 p.
- LE MOYNE (le Père Pierre), *La Galerie des femmes fortes*, Paris, Sommaville, 1647.
- *Devises héroïques et morales*, Paris, A. Courbé, 1649.
  - *De la modestie ou de la bienséance chrétienne*, Paris, Sommaville, 1656, republié sous le titre *Les*

*Femmes, la modestie et la bienséance chrétienne*, Paris, R. Ruffet, 1868.

- *La Devotion aisée*, Paris, Sommaville, 1652.

LE PAYS (René), *Amitiez, amours et amourettes* (2<sup>e</sup> éd. 1664), *Nouvelle édition augmentée de la Zelotyde, histoire galante*, Paris, Sercy, 1672.

- *Nouvelles Œuvres de M. Le Pays, suivies du Dialogue de l'Amour et de la Raison*, Amsterdam, A. Wolfgank, 1674.

*Le Portrait d'une Femme Honneste, raisonnable et veritablement chrétienne*, par M. L'Abbé Goussault, conseiller au Parlement, Lyon, Hilaire Baritel, 1694.

LE ROY (Guillaume, abbé de Haute-Fontaine), *Du devoir des mères avant et après la naissance de leurs enfans*, Paris, G. Desprez, 1675, 453 p.

*L'Etat de la France nouvellement corrigé & mis en meilleur Ordre, ou l'on voit tous les Princes ; Ducs & Pairs, Maréchaux de France, & autres Officiers de la Couronne : les Chevaliers de l'Ordre, les Gouverneurs des Provinces, les Cours souveraines, etc. Ensemble les Noms des Officiers de la Maison du Roy, & le quartier de leur service : avec leurs gages & Privilèges, & l'explication des Fonctions de leurs Charges. Comme aussi des Officiers des Maisons Royales de la Reine-Mère, de la Reine, de Monsieur le Dauphin, de Monsieur & de Madame, etc. Avec plusieurs Traitez particuliers, des Archevêchez, Evêchez & Abbayes de France, du Conseil Royal des Finances, etc. Le tout enrichy d'un grand nombre de Figures, & dédié au Roy. Par N. [Nicolas] Besongne, C. & A. du Roy, B. en Th. & Clerc de Chapelle & d'Oratoire de sa Majesté*, Paris, Estienne Loyson, 1663.

*L'Etat de la France, ou l'on voit tous les Princes, Ducs & Pairs, Maréchaux de France, & autres Officiers de la Couronne : les Evêques, les Gouverneurs des Provinces, les Chevaliers des Ordres, les Cours Souveraines, Ensemble les Noms des Officiers de la Maison du Roy, & le quartier de leur service : avecque leurs gages & Privilèges, & l'explication des Fonctions de leurs Charges. Comme aussi des Officiers des Maisons Roiales de la Reine-Mère, de la Reine, de Monsieur le Dauphin, de Monsieur & de Madame, & c. Suivant les Etats portés à la Cour des Aides, Le tout enrichy d'un grand nombre de Figures*, Paris, Estienne Loyson, 1665.

*Le Theatre François, des seigneurs et dames illustres. Divisé en deux parties, avec le Manuel de l'Homme Sage, & le Tableau de la Dame Chrestienne*, Par le R. P. François Dinet, Recollet, Paris, Nicolas & Jean de la Coste, 1642.

*Les Caractères des passions. Dernier volume. Où il est traité de la Nature des Causes & des Effects des larmes, de la crainte, du desespoir.* Par le Sieur De la Chambre, Conseiller du Roy en ses Conseils, & premier Medecin Ordinaire de Sa Majesté, Paris, Jacques D'Allin, 1662.

*Les délices de l'esprit : dialogues dediez aux beaux esprits du monde enrichis de plusieurs figures et divisez en quatre parties*, Par J. Desmarets, Paris, Florentin Lambert, 1661.

*Les Eloges et les Vies des Reynes, des Princesses, et des Dames illustres en pieté, en Courage & en Doctrine, qui ont fleury de nostre temps, & du temps de nos Peres, Avec l'explication de leurs Devises, Emblèmes, Hieroglyphes, & Symboles divisez en deux tomes et dediez a la Reyne Regente*, par F. Hilarion de Coste, Religieux de l'Ordre des Minimes de Saint François de Paule, Paris, Sebastien Cramoisy et Gabriel Cramoisy, 1647 (1<sup>ère</sup> éd. Paris, S. Cramoisy, 1630, 2 vol).

*Les nouvelles Œuvres de monsieur Le Pays*, 1<sup>ère</sup> partie, Paris, Claude Barbin, 1672.

*Les Œuvres de Monsieur Scarron. Reveües, corrigées & augmentées de nouveau*, tome premier, Lyon, Horace Molin, 1697.

*Les secrets de la vie spirituelle qui en découvrent les illusions* par le R.P. François Guilloché, de la Compagnie de Jésus, Paris, Estienne Michallet, 1673.

*Les vrais entretiens spirituels de saint François de Sales, évêque, et prince de Geneve, Instituteur & Fondateur de l'Ordre des Religieuses de la Visitation Sainte Marie, derniere édition, Corrigée, & augmentée de divers Entretiens tirés des nouvelles œuvres de l'Autheur, & d'un Cartel de Defy trouvé après sa mort*, Annecy, Jacques Clerc, 1678 ; nouv. éd. Lyon, Antoine Thomas, 1692.

*Lettres de Monsieur le chevalier de Méré*, Paris, Au Palais, Par la Compagnie des Libraires, 1689.

*Lettres spirituelles du Reverend Pere Epiphane Louis, abbé regulier d'Etival, Docteur en Theologie, de la Congregation Reformée de l'Ordre de Premontré*, Paris, Christophe Remy, 1688.

*L'image d'une noblesse parfaitement chretiene, proposée aux honneurs funèbres de feu Messire ALEXANDRE ALLEMAND Seigneur de Pasquiers & de la Cluse, Vicomte de Triesves, & c. Dans l'Eglise*  
948

*de Pasquiers, le vint-troisième de Novembre mil six cens trente-sept. Par le P. ANDOCHE MOREL de la Compagnie de JESUS, Grenoble, Pierre Verdier, 1638 (Cote O. 4171).*

LOBINEAU (Dom Gui-Alexis), *Les vies des saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans la même Province ; avec une addition à l'Histoire de Bretagne*, Rennes, La Compagnie des Imprimeurs-Libraires, 1725.

*L'ordre qu'il faut observer en l'usage des eaux minerales acides ; & sur tout de celles des Auriols en Trièves, & du Monestier de Clermont. Item, à quelles personnes elles sont profitables, & à qui elles sont totalement préjudiciables. Par P. de Vulson sieur des grands Prez, Docteur en Medecine, aggregé au College des Medecins à Grenoble*, Grenoble, Édouard Raban, 1639, 28 p. (Cote O. 3658).

[LORME (Thomas de)], *La Muse nouvelle, ou les agréables divertissemens du Parnasse*, Lyon, B. Coral, 1665 (Cote U. 948 (bis)).

MACÉ (Jean, Le Père Léon de Saint-Jean), *Methode universelle pour apprendre facilement les langues, pour parler purement et ecrire nettement en françois*, 2<sup>de</sup> éd., Paris, Jost, 1651.

- *Les Trois veritez fondamentales pour l'instruction à la Foy Catholique de Madame Henriette de Coligny Comtesse de la Suze*, Paris, S. Cramoisy, 1653.

MAULÉVRIER (marquis de), « La Carte du Royaume des Pretieuses », dans *Recueil des pieces en prose les plus agréables de ce temps*, Paris, Sercy, 1658.

*Meditations sur le tres-saint Sacrement de l'Autel, pour servir a toutes les heures du jour & de la nuit, aux Adorateus perpetuels de ce mystere, par Messire Antoine Godeau, Evesque & seigneur de Vence*, Liège, Guillaume Henry Streeel, 1675, 321 p.

[MÉNESTRIER (R. P. Claude-François)], *Description de l'appareil dressé pour la cérémonie de l'octave de Saint François de Sales à l'occasion de la solennité de sa canonisation célébrée dans l'église du premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Grenoble*, Grenoble, R. Philippes, 1666, 52 p. (Cote V. 1141).

MORÉRI (Louis), *Le Grand Dictionnaire historique ou le Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Lyon, Girin et Rivière, 1674 ; Bâle, 1674 ; rééd. Paris, Denis Mariette, 1707 ; Paris, Libraires associés, 1759.

NERVÈZE (Suzanne de), *Apologie en faveur des femmes*, dans *Œuvres spirituelles et morales*, Paris, J. Paslé, 1642.

NICOLE (Pierre), *Essais de morale, contenus en divers traites sur plusieurs devoirs importants*, Paris, Guillaume Desprez et Jean Desessartz, 1714.

*Œuvres de Nicolas Boileau Despréaux. Avec des éclaircissemens historiques, donnez par lui-meme. Nouvelle edition revuë, corrigée & augmentée de diverses Remarques*, t. I, Amsterdam, David Mortier, 1718.

*Œuvres de Scarron*, nouvelle édition, plus correcte que toutes les précédentes, Paris, Jean-François Bastien, 1786.

*Œuvres chrestiennes de feu Dame Gabrielle de Coignard, vefve à feu Monsieur de Mansecal, sieur de Miremont, Président en la cour de Parlement de Tolose*, Toulouse, Par Pierre Jagourt & Bernard Carles, 1594.

*Œuvres politiques, morales et meslées du sieur du Vair Premier President au Parlement de Provence*, Cologne, Pierre Aubert, 1617.

*Oraison funèbre de tres-haut et tres-puissant prince Henry De La Tour-d'Auvergne, Vicomte de Turenne, Maréchal général des camps & Armées du Roy, Colonel General de la Cavalerie Legere, Gouverneur du haut et bas Limosin, Prononcée à Roüen dans l'Eglise de l'Abbaye de Sant Oüen le 15 décembre 1675, par le Père Claude François Menestrier, de la Compagnie de Jésus*, Paris, Estienne Michallet, 1676 (Cote F. 4516).

*Oraison funèbre de dame Marie de Valernod, dame d'Herculès, décédée à Grenoble en odeur de sainteté par le P. Morin, jésuite, s.l.n.d. (Cote V. 17855).*

*Oraison funèbre de feüe Anne Baillif dame de Pisançon décédée à Grenoble le second iour de Iullet 1662 prononcée le dixième du même mois dans l'Eglise des Dames de la Visitation du Monastère d'en haut, où elle a choisi sa sépulture par M. Laurens de Bressac, Docteur en Theologie, Conseiller & Aumosnier du Roy*, Grenoble, Jaques Petit, 1662 (Cote V 1087).

*Oraison funèbre, sur le trespas du Révérendissime Père en Dieu Messire François de Sales, Evêque & prince de Genève. Prononcée aux Sœurs de la Visitation de Sainte-Marie de Grenoble, le 9 janvier 1623,*

*par Messire Artus de Lyon sieur d'Aouste, Prebtre & Chanoine en l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame de Grenoble, & cy devant Conseiller en la Cour de Parlement de Grenoble*, Grenoble, Pierre Verdier, 1623, 91 p. (Cote T. 6253).

*Panegyrique du Roy prononcé dans l'Eglise catedral de VALENCE en Dauphiné, le 6. Aoust 1690. Par le R.P. André François de Tournon, Capucin. Présenté a MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, Seconde édition*, Paris, François H. Muguet, 1693 (Cote O. 6352).

*Panégiriques des saints prechez par le R. P.[Honoré] Montenar*, Lyon, Jean Certé, 1688.

PERRAULT (Charles), *Dialogue de l'Amour et de l'Amitié*, Paris, Étienne Loyson, 1660.

- *Parallèle des Anciens et des Modernes en ce qui regarde les Arts et les Sciences. Dialogues*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1688-1697.

- *Apologie des femmes, par M. P\*\*\**, Paris, V<sup>ve</sup> J-B. Coignard et fils, 1694.

- *La Marquise de Salusses ou La patience de Grisélidis. Nouvelle*, Paris, Coignard, 1691.

PINSON DE LA MARTINIÈRE (Jean), *Estat et gouvernement de France, comme il est depuis la Majorité du Roy Louis XIV à present regnant ou sont contenues diverses remarques & particularitez de l'Histoire de nostre temps, avec les Noms, Dignitez & Familles principales du Royaume, & leur Alliances, 6e éd. revue, corrigée & augmentée*, La Haye, Au dépens d'Adrian Vlacq, 1652.

- *L'Estat de la France dans sa perfection. Et comme elle est à présent gouvernée*, Paris, J.-B. Loyson, 1658.

*Plaidoyez de M<sup>re</sup> Claude Expilly, chevalier, conseiller du roy en son conseil d'estat, & Presidant au Parlement de Grenoble. Ensemble plusieurs Arrests & Reiglemens notables dudit Parlement, cinquiesme édition reveuë, augmentee & corrigee d'un grand nombre de fautes, outre les precedentes impressions, & diviséee en deux parties*, Lyon, Simon Rigaud, 1631.

PRINGY (M<sup>me</sup> de), *Les differens caracteres des femmes du siecle, avec la description de l'amour propre, contenant six Caractères & six Perfections*, Paris, V<sup>ves</sup> Coignard et Sellier, 1694 ; 2<sup>nd</sup>e éd. augmentée, Paris, Médard-Michel Brunet, 1699.

*Project charitable pour la subsistance générale des pauvres de Grenoble*, s.l., 1658 (Cotes O. 7736 et V. 1086).

[PURE (abbé Michel de)], *La Pretieuse, ou le Mystere des ruelles dediee a telle qui n'y pense pas*, Paris, Guillaume de Luyne, 1656. [Il est inscrit à l'encre, au dos de la couverture : « Gelasire est le pseudonyme de Michel de Pure »] (BNF-Tolbiac, Cote (Réserve) Y2-2219 et Y2-7931).

- *La Pretieuse, ou le Mystere des ruelles dediee a telle qui n'y pense pas*, Paris, Pierre Lamy, 1656, 475 p. (BNF-Tolbiac, Cote (Réserve) Y2-2220).

- *Épigone, Histoire du siecle futur, premiere partie*, Paris, Pierre Lamy, 1659.

*Question chrestienne touchant le jeu. Adressée aux dames de Paris. Par Théotime. Sçavoir si une personne addonnée au jeu se peut sauver, & principalement les femmes*, Paris, J. Mestais, 1633, 60 p.

*Recueil de Noels, Composez au Language de Grenoble par M<sup>r</sup>\*\*\** [« le Marquis de Chaulnes » inscrit en dessous à la plume] à l'honneur de la Naissance de JESUS, Grenoble, François Champ, 24 p. (BNF-Tolbiac, Cotes YE-12515 et Y 6193).

*Recueil de pieces galantes, en prose et en vers, de Madame la Comtesse de la Suze et de Monsieur Pellisson*, Paris, Quinet, 1664 (dit *Recueil La Suze-Pellisson*).

*Recueil de pieces galantes en prose et en vers de Madame la Comtesse de la Suze et de Monsieur Pellisson, augmenté de plusieurs elegies*, Paris, Quinet, 1666.

*Recueil de pieces galantes en prose et en vers de Madame la Comtesse de la Suze, d'une autre Dame, et de Monsieur Pellisson, augmenté de plusieurs Elegies*, Paris, Quinet, 1668.

*Recueil des Vertus et des Ecrits de Madame la Baronne de Neuville, décédée depuis peu dans la ville de Paris, par le R. P. Cyprien de la Nativité de la Vierge, carme déchaussé*, Paris, D. Béchet et L. Billaine, 1660.

*Recueil general des questions traitées es conferences du Bureau d'Adresse, sur toutes sortes de matières, par les plus beaux esprits de ce temps*, Lyon, 1666, 6 volumes.

*Relation des miracles de Notre-Dame de l'Ozier*, Lyon, J. A. Bonaventure Fauchoux, 1749, 69 p.



- Retraite pour les Dames par le R. P. F. Guilloré*, Paris, Estienne Michallet, 1684. 380 p.
- Nouveau Recueil de Plusieurs et Diverses Pieces galantes de ce temps*, s.l., 1665, *Suite du nouveau Recueil de Plusieurs et Diverses Pieces galantes de ce temps*, s.l., 1665.
- Retraite spirituelle du R. P. Claude La Colombière de la Compagnie de Jesus. Où sont marquées les graces & les lumières particulières que Dieu lui communiqua dans ses Exercices Spirituels durant trente jours*, Lyon, Anisson, Posuel et Rigaud, 1684, 270 p. ; rééd. 1702.
- REVEL [M<sup>me</sup> de (Jeanne-Angélique de La Croix de Chevrières)], *Apostrophe à cet Ozier Miraculeux*, s.l.n.d., 2 p. (Cote O. 6943).
- SAINT GABRIEL, *Le Mérite des dames, 3<sup>e</sup> édition, avec l'Entrée de la reine et de cent autres dames du temps dans le ciel des belles héroïnes, et ensuite est la nouvelle entrée de la reine infante, avec cent autres dames, par le Sr de Saint-Gabriel*, Paris, Le Gras, 1660.
- SAUVAL (Henri), *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. I, Paris, Charles Moette et Jacques Chardon, 1724.
- SCUDÉRY (Madeleine de), *Ibrahim ou l'Illustre Bassa*, Paris, A. de Sommaville, 1641, 4 vol.
- *Les Femmes illustres ou les harangues héroïques*, Paris, A. Courbé, 1642.
- SÉGUENOT (R. P. Claude), *Conduite d'Oraison pour les âmes qui n'y ont pas facilité, seconde édition, reveuë, corrigée, & augmentée de nouveau par l'auteur*, Bruxelles, Goddefroy Schœvaerts, 1643.
- Sentiments de M. Descartes touchant l'essence et les propriétés des corps opposés à la doctrine de l'Eglise et conformes aux erreurs de Calvin sur le sujet de l'Eucharistie*, Paris, Etienne Michallet, 1680.
- SOMAIZE (Antoine Baudeau de), *Les Veritables Pretieuses. Comedie*, Paris, Jean Ribou, 1660, 70 p.
- *La Pompe funèbre de M. Scarron*, Paris, Jean Ribou, 1660.
  - *Le Grand Dictionnaire des Pretieuses, Historique, Poetique, Geographique, Cosmographique, Cronologique, & Armoirique : où l'on verra leur Antiquité, Coustumes, Devises, Eloges, Etudes, Guerres, Heresies, Jeux, Loix, Langage, Mœurs, Mariages, Morale, Noblesse ; avec leur politique, predictions, questions, richesses, reduits & victoires ; Comme aussi les Noms de ceux & de celles qui ont jusques icy inventé des mots Pretieux, Dédié à Monseigneur le Duc de Guise, par le sieur de Somaize, Secretaire de Madame la Conestable Colonna*, Paris, Jean Ribou, 1661.
  - *Les Pretieuses Ridicules. Comedie. Representée au Petit Bourbon. Nouvellement mises en Vers*, Paris, Jean Ribou, 1660, rééd. Loyson, 1661.
- SOREL (Charles), *La Maison des Jeux, où se trouvent les Divertissemens d'une Compagnie, par des Narrations & par des Jeux d'Esprit, & autres entretiens d'une honneste Conversation*, Paris, N. de Sercy, 1642, rééd. Sommaville, 1657.
- *La Description de L'isle de portraiture et de la Ville des Portraits*, Paris, Sercy, 1659.
- SUCHON (Gabrielle), *Traité de la morale et de la politique, divisé en trois parties. Sçavoir la liberté, la science, et l'autorité, où l'on voit que les personnes du sexe pour en être privées, ne laissent pas d'avoir une capacité naturelle, qui les en peut rendre participantes*, Lyon, B. Vignieu et Certe, 1693.
- Tables contenant les noms des Provençaux illustres par leurs Actions Héroïques & faits militaires, par leur Elevation aux grandes Dignitez de l'Eglise. Colligées de quantité d'Histoires Chrestiennes & Modernes, Imprimées ou Manuscrites, Chartes d'Eglises, Archives, Greffes & autres Monuments Publics. Par M. Pierre d'Hozier Conseiller eu Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, Genealogiste de Sa Majesté, & Juge General des Armes & Blazons de France*, Aix, Charles David, 1667.
- TAUPINART DE TILIÈRE, *Eloge de Monseigneur le Prince de Turenne sur son abjuration de l'hérésie*, Paris, J. B. Coignard, 1668.
- THIERS (Jean-Baptiste), *Traité des Jeux et des Divertissemens qui peuvent être permis ou qui doivent être défendus aux Chrétiens selon les Règles de l'Eglise & le sentiment des Peres*, Paris, Dezallier, 1686.
- THIROUX D'ARCONVILLE (Marie-Geneviève-Charlotte), *Vie de Marie de Médicis, princesse de Toscane, reine de France et de Navarre*, Paris, Ruault, 1774.
- T. (L.) [Thomas de Lorme ?], *Les beautés de Grenoble en platte-peinture. Ode burlesque dedié à Madame de Revel*, Grenoble, Jean Nicolas, 1647, 22 p. (Cote V. 653)
- Tombeau de Laurens de Chaponay, Seigneur de Bresson, Gentil-homme Dauphinois Où sont contenues quelques Lettres de consolation, des Vers, des Proses, des Inscriptions, & Épitaphes, & autres Eloges en*

*l'honneur du defunt*, Lyon, Amy du Polier, 1616.

*Traité du choix et de la méthode des études*, Par M<sup>e</sup> Claude Fleury, prêtre, abbé du Loc-Dieu, cy-devant précepteur de Messeigneurs les princes de Conty, Paris, Jean Mariette, 1687.

*Vive Jésus : lettre circulaire de sœur Barbe Séraphique de Chevrières, de la Visitation Sainte Marie de Grenoble, du 15 avril 1667, pour l'envoi de la relation de la canonisation de Saint François de Sales par le R. P. Ménéstrier*, Grenoble, s.n., 1667, 12 p. (Cote U. 4331)

## SOURCES ÉDITÉES

BÉNÉDICTINES DU SAINT-SACREMENT, *Catherine de Bar*, *Documents historiques*, Rouen, 1973.

BERNARD (Catherine), *Les Malheurs de L'amour. Première nouvelle. Eléonor d'Yvrée*. Préface de René Godenne, Genève, Slatkine, 1979.

BOSSUET (Jacques-Bénigne), *Correspondance*, éd. par Ch. Urbain et E. Levesque, Paris, Hachette, 1909-1925, 14 vol. et table.

BOUHOURS (Père Dominique), *Entretiens d'Ariste et d'Eugene*, édition établie et commentée par Bernard Beugnot et Gilles Declercq, Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », 2003.

CAMUS (Jean-Pierre), *La Théologie mystique (1640)*, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, 2003, 220 p.

CHANTAL (sainte Jeanne-Françoise FRÉMYOT, baronne de), *Correspondance 1605-1641*, éd. critique établie et annotée par Sœur Marie-Patricia Burns, Paris, Cerf/Centre d'Études Franco-Italien (CEFI) des Universités de Turin et de Savoie, 1986-2001, 6 vol.

CHEVALIER (Ulysse), *Lettres inédites de Hugues de Lionne, ministre des affaires étrangères sous Louis XIV précédées d'une notice historique sur la famille de Lionne*, Valence, Chenevier, 1879, 254 p.

CONRART (Valentin), *Mémoires de Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française*, éd. par L. J. N. Monmerqué, Paris, Foucault, 1826 & par Michaud et Poujoulat, 3<sup>e</sup> série, t. 4, 1838, Genève, Slatkine Reprints, 1971.

*Correspondance d'Henri de La Trémoille, II<sup>e</sup> duc de Thouars (1598-1674)* présentée et annotée par Jean-Luc Tulot, disponible sur le site personnel de l'auteur : <http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/Claudedlatremoille.pdf>.

CRISTIANI (Mgr Léon), *Jeanne Chézard de Matel. Roanne 1596 - Paris 1670, Biographie spirituelle d'après les sources*, Lyon, s.n., 1996.

DESCARTES (René), *Traité des passions de l'âme (1649)*, avec une introduction de J.-M. Monnoyer, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1988.

FLÉCHIER (Esprit), *Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne en 1665*, annotés et augmentés d'un appendice par M. Chéruef, précédés d'une notice par M. Sainte-Beuve, Paris, Hachette, 1865.

GUIGUE (Georges), *Les papiers des dévots de Lyon. Recueil de textes sur la Compagnie secrète du Saint-Sacrement, ses statuts, ses annales, la liste de ses membres (1630-1731)*, Lyon, Veuve Blot, 1922, 245 p.

GRENAILLE (François de Chatounières de), *L'Honnête fille ou dans le premier livre il est traité de l'esprit des filles*, édition critique établie, présentée et annotée par Alain Vizier, Paris, Honoré Champion, coll. « Textes de la Renaissance », 2003.

GUYON (Jeanne-Marie BOUVIER DE LA MOTTE, dite M<sup>me</sup>), *Les torrents et Commentaires au Cantique des cantiques de Salomon*, texte présenté par Claude Morali, Grenoble, Jérôme Millon, 1992.

- *Le Moyen court et autres écrits spirituels. Une simplicité subversive*, texte établi et présenté par Marie-Louise Gondal, Grenoble, Jérôme Millon, 1995.

HAITZE (Pierre-Joseph de), *Histoire de la ville d'Aix, capitale de la Provence*, Aix, Makaïre, 1889.

*Inventaire analytique des titres de la maison de Forbin recueillis au château de Saint-Marcel par M. le marquis de Forbin d'Oppède et d'autres titres provenant de diverses archives le tout analysé par M. le chanoine Albanès avec une introduction de M. Louis Blancard*, Marseille, Imprimerie Marseillaise, 1900, 296 p.

*Jeanne Chézard de Matel, Fondatrice de l'Ordre du Verbe Incarné et du Très Saint-Sacrement (Roanne 1596 – Paris 1670) : Brouillon autographe fait en 1642 et trouvé dans les Archives jésuites de*

Toulouse en 1986, Rome, 1993, 347 p.

HERVIN (Ildephonse) et DOURLENS (Marie-Joseph), *Vie de la très Révérende Mère Mechtilde du Saint-Sacrement*, Paris, Bray et Retaux, 1883.

LA GUETTE (Catherine MEURDRAC, dame de), *Mémoires de Madame de La Guette (1613-1676) écrits par elle-même*, éd. par Micheline Cuénin, Paris, Mercure de France, 2003, 211 p.

LA ROCHEFOUCAULD (François VI de), *Mémoires*, éd. par Michaud et Poujoulat, 2<sup>e</sup> série, t. 5, 1838.

- *Maximes*, éd. J. Truchet, Paris, Garnier-Flammarion, 1977 ; éd. Jean Lafond, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1976 ; Imprimerie Nationale, 1998.

*L'Esprit du Bienheureux François de Sales, évêque de Genève* [Paris, Gervais Alliot, t. I-VI, 1639-1641], nouv. éd. M. Depéry, Paris, Gaume Frères, 1840, 3 vol.

*Lettres de M. Olier (1608-1657), Nouvelle éd. revue sur les autographes, considérablement augmentée, accompagnée de notes biographiques et précédée d'un abrégé de la Vie de M. Olier*, Paris, Victor Lecoffre, 1885, 607 p.

*Les Mémoires d'Antoine Le Clair 1634-1716, Aide-major de la Vile de Grenoble au temps de Louis XIV*, édition établie, annotée, indexée et commentée par Olivier Cogne et François Francillon, Paris, Honoré Champion, 2010.

LORET (Jean), *La Muze historique, ou Recueil des lettres en Vers contenant les nouvelles du temps (1650-1665)*, nouvelle édition par J. Ravenel, V. de la Pelouze et Ch.-L. Livet, Paris, Jannet, 1858-1878, 4 vol. rééd. Honoré Champion, 1891.

LOYOLA (saint Ignace de), *Exercices spirituels*, traduction du texte autographe par Édouard Gueydan, S.J. en collaboration, 3<sup>e</sup> éd. revue et corrigée, Paris, Desclée de Brouwer/Montréal, Bellarmin, 1993, 297 p.

MAINTENON (Françoise d'Aubigné, marquise de), *Lettres de Madame de Maintenon, (1650-1719)*, édition intégrale et critique par Hans Bots et Eugénie Bost-Estourgie, préface de Marc Fumaroli, introduction Hans Bots et Christine Mongenot, Paris, Honoré Champion, 2009-2011, 6 vol.

MARTIN (Henri-Jean) et LECOCQ (Micheline), *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, 2 tomes, Genève, Droz, coll. « Histoire et civilisation du livre », 1977, 865 p.

*Mémoires du Père René Rapin de la Compagnie de Jésus sur l'Eglise et la société, la Cour, la ville et le jansénisme (1644-1669)*, publiés par Léon Aubineau, t. II, Paris, Gaume Frères, 1865.

MÉRÉ (Antoine GOMBAULD, chevalier de), *Discours de la conversation*, Paris, Thierry & Barbin, 1677, rééd. *Œuvres Complètes*, par Charles-H. Boudhors et F. Roches, Paris, 1930, 3 vol.

MONTPENSIER (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de, dite la Grande Mademoiselle), *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, éd. par A. Chéruef, Paris, Charpentier, 1858-1859, 4 vol, rééd. avec une préface de Christian Bouyer, Librairie Fontaine éditeur, 2 vol., 1985. Édition présentée et annotée par Bernard Quilliet, Paris, Mercure de France, 2005.

MORÉRI (Louis), *Le Grand Dictionnaire historique ou le Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Genève, Slatkine Reprints, 1995.

MOTTEVILLE (Françoise BERTAUT de), *Chronique de la Fronde*, éd. par Jean-Michel Delacomptée, Paris, Mercure de France, 2007, 897 p.

- *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, Amsterdam, F. Changuion, 1723, 5 vol. ; rééd. Paris, Charpentier, 1855, 4 vol.

*Œuvres complètes de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, ornées de son portrait et d'un fac-similé de son écriture, tiré d'un fragment inédit, nouvelle édition collationnée et augmentée*, Paris, Houdaille, 1836-1839.

*Œuvres de saint François de Sales évêque et prince de Genève et Docteur de l'Église, édition complète d'après les autographes et les éditions originales enrichie de nombreuses pièces inédites*, Lyon/Paris, Librairie catholique Emmanuel Vitte, 1911.

*Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève et Docteur de l'Église*, Annecy, J. Niérat, 1902.

*Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève et Docteur de l'Église, édition complète d'après les autographes et les éditions originales enrichie de nombreuses pièces inédites dédiée à sa sainteté Léon XIII*, Annecy, Monastère de la Visitation, 1914.

PILOT DE THOREY (J.J.A.), *Une émeute de femmes à Grenoble, en 1641 ; Projet d'érection d'une statue à Grenoble, au roi Louis XIV*, Grenoble, Éd. des 4 Seigneurs, 1977, 24 p. (Cote V. 29542).

PRAT (J. M.), *Recherches sur la Compagnie de Jésus en France au temps du P. Coton*, t. IV, Paris, 1886.

PRINGY (M<sup>me</sup> de), *Les differens caracteres des femmes du siecle, avec la description de l'amour propre, contenant six Caractères & six Perfections*. Édition critique, texte établi (1694), annoté et commenté par Constant Venesoen, Paris, Champion, coll. « Textes de la Renaissance », 2002.

*Protestations et revendications féminines. Textes oubliés et inédits sur l'éducation féminine (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*. Édition critique par Colette H. Winn, Paris, Champion, coll. « Textes de la Renaissance », 2002.

[PURE (abbé Michel de)], *Épigone, Histoire du siecle futur*. Édition critique par Lise-Leibacher-Ouvrard et Daniel Maher, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2005.

RANCE (Abbé A.-J.), *Oraison funèbre de Henri de Forbin d'Oppède premier président du Parlement de Provence prononcée à Lambesc, le 20 novembre 1671 par le P. Pierre Daverdy, de la Compagnie de Jésus*, Marseille, Imprimerie Marseillaise, 1889, 193 p. (Méjanes, F. 3557).

*Récit du pèlerinage du roi Louis XIII à la Sainte-Baume et de son entrée triomphante dans la ville de Marseille, en 1622 par M<sup>e</sup> Jacques Ravat contemporain et témoin en partie, des faits qu'il raconte*, Paris, V. Goupy et Jourdan, 1880, 88 p.

RETZ (Jean-François-Paul de Gondi, Cardinal de), *Mémoires* éd. par Marie-Thérèse Hipp et Michelle Perrot, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », 1984.

RIPA (Cesare), *Iconologie, où les principales choses qui peuvent tomber dans la pensée touchant les vices sont présentées* (1643), rééd. par Jean-Pierre Guillermin, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1989.

SALES (saint François de), *Œuvres [Introduction à la vie dévote, Traité de l'Amour de Dieu, Recueil des Entretiens Spirituels]*, Paris, Gallimard, 1969, 1885 p.

- *Introduction à la vie dévote*, préface de Étienne-Marie Lajeunie, Paris, Seuil, coll. « Livre de Vie », n° 22, 1962, 316 p.

- *Traité de l'Amour de Dieu* : Livres I à VI, préface de Étienne-Marie Lajeunie, Paris, Seuil, coll. « Livre de Vie », n° 146, 1996, 316 p. ; Livres VII à XII, Paris, Seuil, coll. « Livre de Vie », n° 147, 1996, 316 p.

- *Correspondance : Lettres d'Amitié spirituelle*, éd. établie et annotée par André Ravier, Paris, Desclée de Brouwer, 1980, 887 p.

SCARRON (Paul), *Le Virgile travesti en vers burlesques*, Paris, T. Quinet, 1648-1652, édition revue, annotée et précédée d'une étude sur le burlesque par Victor Fournel, Paris, Adolphe Delahays, 1858.

- *Poésies diverses*, textes originaux publiés avec notes et variantes par Maurice Cauchie, Paris, Didier, 1961, 2 vol.

- *Le Roman comique (1651-1657)*, texte établi, présenté et annoté par Yves Giraud, Paris, Flammarion, 1981.

SCUDÉRY (Madeleine de), *Artamène ou le Grand Cyrus*, Paris, A. Courbé, 1654-1660, 10 vol., Genève, Slatkine Reprints, 1973. Édition critique par Chantal Morlet-Chantalat, Paris, Champion, coll. « Sources classiques », 5 vol., 2001-2004.

- *Anthologie de textes choisis*, présentés, établis et annotés par Delphine Denis, Paris, Gallimard, coll. « Folio Classique », 2006.

- Madeleine de Scudéry, Paul Pellisson et leurs amis, *Chroniques du Samedi. Suivi de pièces diverses (1653-1654)*, édition établie et commentée par Alain Niderst, Delphine Denis et Myriam Maître, Paris, Honoré Champion, coll. « Sources classiques », 2002.

SOMAIZE (Antoine Baudeau de), *Le Procez des Pretieuses en vers burlesques*, texte établi, annoté et présenté avec des documents inédits par Elisa Biancardi, Rome, Bulzoni, 1980.

- *Le Grand Dictionnaire des Pretieuses. Nouvelle édition, augmentée de divers opuscules du même auteur, relatifs aux précieuses, et d'une Clef historique et anecdotique, par Charles-Louis Livet*, Paris, P. Jannet, 1856, 2 vol. Genève, Slatkine Reprints, t. I à III en 1 vol., 1972. Rééd. par Roger Duchêne, *Les Précieuses*, Paris, Fayard, 2001, pp. 431-548.

SURIN (Jean-Joseph), *Correspondance*, édition établie par Michel de Certeau, Paris, Desclée de Brouwer, 1966.

TALLEMANT DES RÉAUX (Gédéon), *Les historiettes de Tallemant des Réaux : mémoires pour servir à l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle*, publiées par MM. Monmerqué, de Chateaugiron et Taschereau, Paris, A. Levavasseeur, 1834-1835, 6 vol.

- *Historiettes*, éd. Georges Mongrédien, Paris, Garnier Frères, 1932 ; éd. Antoine Adam, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », 1961, 2 vol.

TALON (Omer, seigneur de L'Estang), *Mémoires*, éd. par Michaud et Poujoulat, Paris, 3<sup>e</sup> série, tome 6, 1838.

TURENNE (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de), *Histoire du vicomte de Turenne*, éd. par Michaud et Poujoulat, Paris, 3<sup>e</sup> série, t. 3, 1838.

URFÉ (Honoré d'), *L'Astrée* (1607-1619), textes choisis et présentés par Jean Lafond, Gallimard, coll. « Folio », 1984, rééd. 1990. Le texte annoté et critiqué est également disponible sur le site : <http://www.astree.paris-sorbonne.fr>.

VILLEDIEU (Marie-Catherine DESJARDINS de), *Lettres et billets galants*, Paris, Cl. Barbin, 1668, éd. par Micheline Cuélin, Paris, Société d'Étude du XVII<sup>e</sup> siècle, 1975, 97 p.

- *Récit en Proze et en Vers de la Farce des Precieuses*, Paris, Cl. Barbin, 1660. Rééd. par Roger Duchêne, *Les Précieuses*, Paris, Fayard, 2001, pp. 340-347.

VOYER D'ARGENSON (René), *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, éditées et annotées par Dom Beauchet-Filleau, Marseille, Typographie et Lithographie Saint-Léon, 1900.

# BIBLIOGRAPHIE

## USUELS (Dictionnaires, manuels et inventaires)

BAYARD (Françoise), FÉLIX (Joël), HAMON (Philippe), *Dictionnaire des surintendants et des contrôleurs généraux des finances du XVII<sup>e</sup> siècle à la Révolution française de 1789*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2000, 215 p.

BLUCHE (François) dir., *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, 1640 p.

FOURNIER (P.), MAIGNIEN (Edmond), PRUDHOMME (Auguste), *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. VII : Grenoble, Paris, Plon, 1889, 802 p.

JOUGLA DE MORENAS (Henri), *Grand Armorial de France. Catalogue général des armoiries des familles nobles de France*, Grenoble, Société du Grand Armorial de France, 1939, 537 p.

MAIGNIEN (Edmond) dir., *Supplément au catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : Grenoble*, Paris, Plon, 1902, 111 p.

MARBOT (E.), *Catalogue historial des sanctuaires et établissements religieux d'Aix*, Aix-en-Provence, Makaïre, 1913.

OLLION (Michel), *Répertoire numérique détaillé de la sous-série 44 J : Fonds de la famille Chaponay*, Lyon, Archives départementales du Rhône, 2002, 405 p.

POINAS (Alexandra), *Archives communales de Romans : Répertoire numérique détaillé des Archives hospitalières de la ville de Romans antérieures à 1790, supplément à l'inventaire de M. André Lacroix établi en 1894*, septembre 2006.

SOMMERVOGEL (Carlos), *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, nouvelle éd. 3 t., Liège : Aloys de Backer/Paris : Carlos Sommervogel, 1869-1876.

TANQUEREY (Adolphe), *Précis de Théologie ascétique et mystique*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, Desclée et C<sup>ie</sup>, 1924, 1000 p.

VILLIER (M.), CAVALLERA (F.) *et alii.*, continué par RAYEZ (André) *et alii.*, *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, Paris, Beauchesne, 17 t. en 21 vol., 1937-aujourd'hui.

RICHARD (R.P.) et GIRAUD (R. P.), *Bibliothèque sacrée, ou dictionnaire universel historique, dogmatique, canonique, géographique et chronologique des sciences ecclésiastiques*, t. XXVIII, Paris, Boiste Fils Ainé, 1825.

## OUVRAGES ET ARTICLES CRITIQUES

ABOUT (Pierre-José), BOY (Michel), « La correspondance de Blaise Pascal et de Pierre de Fermat. La géométrie du hasard ou le début du calcul des probabilités », dans *Les Cahiers de Fontenay*, ENS, Fontenay-aux-Roses, septembre 1983.

ADAM (Abbé J-L), « Quelques notes sur Vallognes », Cherbourg, Imprimerie Émile Le Maout, 1905. pp. 531-659. Pour le compte du Centre régional des Lettres de Basse-Normandie. Mis en ligne le 23 janvier 2008. Disponible sur <http://www.normannia.info/cgibin/aurweb.exe/normannia/rechpdoc?anp=1905>. Consulté le 29 novembre 2008.

ADAM (Antoine), « La Genèse des Précieuses ridicules », dans *Revue d'Histoire de la philosophie*, Paris, janvier-mars 1939, pp. 14-46.

- *Histoire de la Littérature française au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, DelDuca, 1964.

- « Baroque et préciosité », dans *Revue des Sciences humaines*, Paris, 1949, pp. 208-224.

- « La préciosité », dans *C.A.I.E.F.*, n° 1, Paris, 1951, pp. 35-57.

- « Autour de Nicolas Fouquet : poésie précieuse ou coquette galante ? », dans *C.A.E.I.F.*, n° 22, Paris, mai 1970, pp. 277-284.

ADHÉMAR (Jean), *Au temps des précieuses. Les salons littéraires*, catalogue d'exposition, Paris, Bibliothèque Nationale, 1968, 79 p.

AILLAUD (Robert), dir., « Le château des Simiane à Haute-Jarrie », dans *Mémoire, Revue des Amis de*

*l'Histoire du Pays Vizillois*, n° 35, nov. 2008, pp. 36-50.

ALBERT (Mechtild), « Le geste et la parole dans la conversation mondaine au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Littératures classiques*, n° 12, janvier 1990, pp. 149-152.

ALBISTUR (Maïté) et ARMOGATHE (Daniel), *Histoire du féminisme français du Moyen Âge à nos jours*, Paris, éd. Des Femmes, 1977, 508 p.

ALBRIEUX (François), *Mourir à Grenoble aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, T.E.R d'Histoire sous la direction de Jacques Solé, Grenoble, Université de Grenoble, septembre 1986, 280 p.

ALCOVER (Madeleine), *Cyrano relu et corrigé (Lettres, Etats du Soleil, Fragment de Physique)*, Genève, Droz, 1990.

ALEMANY (Véronique), COTTRET (Monique et Bernard), dir., *Saintes ou sorcières ? L'héroïsme chrétien au féminin*, Paris, Les Éditions de Paris, 2006, 268 p.

ALLIER (Raoul), « La compagnie du Saint-Sacrement à Grenoble », dans *BSHPF*, t. LI, 1902, pp. 169-203.

- *La Cabale des dévots, 1627-1666*, Paris, Armand Colin, 1902, 448 p.

- *Une société secrète au XVII<sup>e</sup> siècle, la Compagnie du Saint-Sacrement de l'Autel à Toulouse*, Paris, 1914, 152 p.

ANDREANI (Roland), MICHEL (Henri) et PELAQUIER (Élie), dir., *Naissance, enfance et éducation dans la France méridionale du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque des 15 et 16 mars organisé par le Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), Université Paul-Valéry, Montpellier III, 2000, 450 p.

ANGENOT (Marc), *Les Champions des femmes : Examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, Presses Universitaires de Québec, 1977, 193 p.

ANNAERT (Philippe), « L'Introduction à la vie dévote. Histoire d'un "petit" livre à la destinée hors normes », dans *Annales salésiennes*, n° 2, 2<sup>e</sup> semestre 2010.

ARAGON (Sandrine), *Des liseuses en péril, Les images de lectrices dans les textes de fiction de La Précieuse de l'abbé de Pure à Madame Bovary de Flaubert (1656-1856)*, Paris, Honoré Champion, Collection « Les Dix-Huitièmes Siècles », n° 71, 2003, 732 p.

ARIÈS (Philippe), *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1973.

- *L'Homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.

- *Essais sur l'histoire de la mort en Occident, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1993, 223 p.

ARMAND (Yves) et alii, *Histoire des communes de l'Isère. Grenoble et son arrondissement*, Le Coteau, Horvath, 1988, 469 p.

ARMAND (Yves), « Monestier-de-Clermont station thermale. Rêve utopique ou réalité manquée ? », dans *Pour ne pas oublier. Bulletin des amis de la vallée de la Gresse et des environs*, n° 26, Noël 1990, pp. 27-34.

ARONSON (Nicole), *Mademoiselle de Scudéry ou le voyage au pays de Tendre*, Paris, Fayard, 1986.

ARZOUMANOV (Anna), *Pour lire les clefs de l'Ancien Régime. Anatomie d'un protocole interprétatif*, Paris, Classiques Garnier, 2013, 522 p.

ASCOLI (Georges), « Essai sur l'histoire des idées féministes en France du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution », dans *Revue de Synthèse Historique*, t. XIII, 1906, pp. 27-42 et pp. 161-184.

AUBERT (Jean-Marie), *La femme. Antiféminisme et christianisme*, Paris, Cerf/Desclée, 1975, 228 p.

AUBRY (Yves), « Pour une étude du veuvage féminin à l'époque moderne », dans *Histoire, Économie et Société*, n° 2, 1989, pp. 223-236.

AUDISIO (Gabriel), dir., *Religion et exclusion : XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Publications de l'Université de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2001.

AUGUSTE (abbé Alphonse), *La Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse. Notes et documents*, Paris/Picard ; Toulouse/Privat, 1913, 137 p.

AVEZOU (René), « La vie religieuse en Dauphiné du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Procès-Verbaux de la*

*Société Dauphinoise d'Ethnologie et d'Anthropologie*, n° 245247, 1955, pp. 22-60.

AVEZOU (René), BASSETTE (Louis), BOCQUET (Aimé), FONTVIEILLE (René), *Le Vieux Grenoble : ses pierres et son âme*, Grenoble, Roissard, 1968, 2 vol.

AVIGDOR (Eva), « La vraie préciosité d'une véritable précieuse », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 108, 1975, pp. 59-74.

- *Coquettes et précieuses. Textes inédits*, Paris, Nizet, 1982, 103 p.

B. (M.-A. de), « Monographie de la famille de Loulle de Romans », dans *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, Valence, Au secrétariat de la Société, 1883, t. 17, pp. 183-193.

BAADER (Renate), *Dames de Lettres : Autorinnen des preziösen, hocharistokratischen und modernen Salons (1649-1698)*, Stuttgart, J.-B. Metzler, 1986.

BACKER (Dorothy Ann Liot), *Precious Women*, New-York, Basic Books, 1974.

BACHELLE (Jean-Yves), « Les Chaulnes. Compléments à l'Armorial de Dauphiné », dans *CEGRA informations*, n° 82, 1995, pp. 24-26.

BADOIS (Maurice), *La fortune de trois officiers grenoblois à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, TER sous la direction de Jacques Solé, Grenoble, 1969, 233 p.

BANDERIER (Gilles), « Françoise Pautrard, femme et poète du premier XVII<sup>e</sup> siècle », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2003/1, n° 118, pp. 117-159.

BARBÉRY (Pierre), *L'œuvre de la Propagation de la foi à Grenoble et à Lyon (1647-1792)*, thèse imprimée, Montauban, Faculté libre de théologie protestante de Montauban, 1913.

BARDET (Jean-Pierre), RUGGIU (François-Joseph), dir. *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2005, 262 p.

BATINES (Paul-Colomb de), *Catalogue des Dauphinois dignes de mémoire*, 1<sup>ère</sup> partie (A-J), Grenoble, Prudhomme, 1840.

BAUSTERT (Raymond), *La consolation érudite : huit études sur les sources des lettres de consolation de 1600 à 1650*, Tübingen, Narr Verlag, 2003, 387 p.

BAYARD (Françoise), « Les Financiers et la Fronde », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 145, 1984, pp. 355-362.

- *Le Monde des financiers au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1988.

BEASLEY (Evelyn Faith), *Salons, History and the Creation of 17<sup>th</sup>-Century France. Mastering Memory*, Hampshire, Ashgate Publishing Limited, 2006.

BEAUDE (Joseph), « Le désert de la Sainte-Baume », dans *Marie-Madeleine : figure mythique dans la littérature et les arts*, sous la direction de Marguerite Geoffroy et Alain Montadon, Clermont-Ferrand, 1999, pp. 111-130.

BEAUMONT-MAILLET (Laure), *La Guerre des sexes, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Albin Michel, 1984, 109 p.

BEAUVALET-BOUTOUYRIE (Scarlett), *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, coll. « Essais d'histoire moderne », 2001, 415 p.

- *Les femmes à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, coll. « Belin Sup. Histoire », 2003, 270 p.

- *La solitude au féminin (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, 2008, 207 p.

BECHTEL (Guy), *La sorcière et l'Occident*, Paris, Pocket, coll. « Agora », 2000.

BELIN (Christian), *La conversion intérieure. La méditation en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière Classique », n° 42, 2002, 422 p.

BELL (Rudolph M.), *L'anorexie sainte. Jeûne et mysticisme du Moyen Âge à nos jours*, Paris, PUF, 1994, 298 p.

BELLENGER (Yvonne), « Femmes mal aimées, femmes malmenées dans la littérature française de la Renaissance », dans *La femme à la Renaissance*, Actes du colloque international organisé par la Chaire de Philologie Romane, 8-11 novembre 1982, éd. K. Kupisz, Łódź, WUL, Acta Universitatis Lodziensis, « Folia Litteraria », n° 14, Romanica, 1985, pp. 41-54.

BELMONT (Luc), « Documents inédits sur la société et la littérature précieuses : extraits de la « Chronique 958



- du *Samedi* », publiés d'après le registre original de Pellisson (1652-1657) », dans *RHLF*, 1902, n° 9, tome IX, pp. 646-673.
- BENBASSA (Esther), ATTIAS (Jean-Christophe), dir., *La Haine de soi. Difficiles identités*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000.
- BENE (Charles), « Ignace de Loyola, Thérèse de Jésus et la piété érasmienne », dans *Les Jésuites parmi les hommes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, actes du Colloque de Clermont-Ferrand (avril 1985), Association des Publications de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Clermont-Ferrand, 1987, pp. 9-19.
- BENOIT (Robert), *Naître et mourir en Dauphiné au grand siècle : les registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures (Voreppe, l'Albenc ; Saint-Louis de Grenoble)*, Grenoble, Archives départementales de l'Isère, 1995, 39 p.
- BERGAMO (Mino), *La Science des saints. Le discours mystique en France au XVII<sup>e</sup> siècle en France*, Grenoble, Jérôme Millon, 1992, 279 p.
- BERGER (Günter), « Genres bâtards : roman et histoire à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 215, pp. 297-305.
- BERNOS (Marcel), « La vie religieuse à Aix au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Extrait de Provence historique*, Fascicule 90, octobre-décembre 1972, t. XXII, pp. 330 et s.
- « De l'influence salutaire ou pernicieuse des femmes dans la famille et la société », dans *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. XXIX, juillet-septembre 1982, pp. 453-461.
  - « Confession et conversion », dans *La conversion au XVII<sup>e</sup> siècle. Actes du XII<sup>e</sup> colloque de Marseille (janvier 1982)*, Centre Méridional de Rencontres sur le XVII<sup>e</sup> siècle, 1983, pp. 283-293.
  - « Encore la Provence mystique : Jeanne Perraud, d'Aix », dans *Aspects de la Provence, Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence*, Marseille, 1983, pp. 97-124.
  - « Le concile de Trente et la sexualité. La doctrine et sa postérité », dans *Sexualité et religions*, sous la direction de Marcel Bernos, Paris, Cerf, 1988, pp. 217-239.
  - *Sexualité et religions*, textes réunis par Marcel Bernos, Paris, Cerf, 1988, 304 p.
  - « La sexualité et les confesseurs à l'époque moderne », dans *Revue de l'Histoire des Religions*, CCIX, n° 4, 1992, pp. 413-426.
  - « La catéchèse des filles par les femmes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *La religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi*, sous la direction de Jean Delumeau, Paris, Cerf, 1992, pp. 269-285.
  - « La jeune fille en France à l'époque classique », dans *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 4, 1996, pp. 161-165.
  - « L'Extrême-onction à l'époque moderne : onction des malades ou démarche pénitentielle pour les mourants ? », dans *Mélanges Michel Vovelle. Volume aixois, Sociétés, Mentalités, Cultures – France (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1997, pp. 89-98.
  - « Les veuves dans l'Église aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Homo religiosus*, autour de Jean Delumeau, Paris, Fayard, 1997, pp. 163-169.
  - « Présence des femmes dans l'Église romaine de la Réforme à la Révolution », dans *Femmes entre ombre et lumière. Recherche sur la visibilité sociale (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Publisud, 2000, pp. 41-51.
  - « Résistances féminines à l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 15, Paris, 2002, pp.103-110.
  - *Femmes et gens d'Église dans la France classique XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2003, 404 p.
  - « *Le Religieux mourant (1717) ou comment se préparer à la mort dans un livre* », dans *Les narrations de la mort*, sous la direction de Régis Bertrand, Anne Carol et Jean-Noël Pelen, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2005, pp.25-37.
- BERNS (Thomas), FRYDMAN (Benoît), « Généalogie de l'esprit de corps », dans *L'esprit de corps*, sous la direction de C. Haroche et G. J. Guglielmi, Paris, PUF, 2005, pp.159-181.
- BÉROUJON (Anne), *Les écrits à Lyon au XVII<sup>e</sup> siècle. Espaces, échanges, identités*, Grenoble, PUG, coll. « La Pierre et l'Écrit », 2009, 512 p.

- BERRANT (L'Abbé), *Petit abrégé de la Vie de la V. Mère Catherine Mechtilde*.
- BERTHELOT DU CHESNAY (Charles), « La spiritualité des laïcs », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 62-63, 1964, pp.30-46.
- BERTIÈRE (Simone), *Les deux régentes*, Paris, éd. de Fallois, 1996.
- *Les Femmes du Roi-Soleil*, Paris, éd. de Fallois, 1998.
  - *Mazarin. Le maître du jeu*, Paris, éd. de Fallois, 2007.
- BERTRAND (Dominique), *La Politique de saint Ignace de Loyola. L'analyse sociale*, Paris, Cerf, 1985.
- BERTRAND (Régis), CAROL (Anne), PELEN (Jean-Noël), dir., *Les narrations de la mort*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2005.
- BERTRAND (Régis), « Messieurs du Parlement, la religion et la mort (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Le Parlement de Provence, 1501-1790*, actes du colloque d'Aix-en-Provence, 6-7 avril 2001, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2002, pp. 55-70.
- BETTOU (Odette), « Les Briançon de Varces au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Pour ne pas oublier. Bulletin des amis de la vallée de la Gresse et des environs*, n° 20, Noël 1987, pp. 11-14.
- BEUGNOT (Bernard), « Y-a-t-il une problématique de la Retraite », dans *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature française du dix-septième siècle*. Études réunies par Wolfgang Leiner, Tübingen, Narr, coll. « biblio 17 », 1984, pp.25-40.
- « Œdipe et le Sphinx : essai de mise au point sur le problème des clefs au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Le statut de la littérature. Mélanges offerts à Paul Benichou*, Genève, Droz, 1982, pp. 71-85. Article repris dans *La Mémoire du texte*, 1994, sous le titre « Œdipe et le Sphinx des clés », pp. 227-242.
  - *Le discours de la retraite au XVII<sup>e</sup> siècle. Loin du monde et du bruit*, Paris, PUF, 1996, 292 p.
- BIET (Christian), « De la veuve joyeuse à l'individu autonome », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 187, avril-juin 1995, pp. 307-330.
- « La Veuve et l'idéal du mari absolu : Célémène et Alceste », dans *Cahiers du Dix-Septième siècle*, 7, n° 1, 1997, pp. 215-226.
  - *Droit et littérature sous l'Ancien Régime. Le jeu de la valeur et de la loi*, Paris, Honoré Champion, coll. « Lumière Classique », 2002.
- BLANCHARD (Anne), MICHEL (Henri), PELAQUIER (Élie) dir., *Famille et familles dans la France méridionale à l'époque moderne. Actes du colloque de 1991*, Université Paul-Valéry, Montpellier, 1992, 229 p.
- BLIGNY (Bernard), dir., *Histoire des diocèses de France*, t. XII : *Grenoble*, Paris, Beauchesne, 1979, 352 p.
- *Histoire du Dauphiné*, Toulouse, Édouard Privat, 1973, 481 p.
- BOLLE (Pierre) (dir.), *Le protestantisme en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle*, Curandera, Poët-Laval, 1983, 254 p.
- *Le protestant dauphinois et la République des Synodes à la veille de la Révocation*, Lyon, Archives du Dauphiné, La Manufacture, 1985, 223 p.
  - *Protestants en Dauphiné, l'aventure de la Réforme*, Grenoble, Éditions le Dauphiné/Musée Dauphinois, 2001.
- BONNAULT D'HOUE (Xavier de), « Une grande chrétienne : Claude-Marguerite de Gondi, marquise de Maignelay » dans *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. XVII, Compiègne, Imprimeur des progrès de l'Oise, 1924, pp.1-216.
- BONNIN (Bernard), « Le Parlement de Grenoble face à la sorcellerie en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La Pierre et L'Écrit*, n° 14, Grenoble, PUG, 2003, pp. 149-170.
- « Connaisait-on et employait-on des pratiques abortives ou contraceptives en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle ? », dans *La Pierre et l'Écrit*, n° 16, Grenoble, PUG, 2005, pp. 45-55.
- BONNOT (Célia), *La réception des chevaliers de justice dans l'ordre de Malte aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : l'exemple des familles nobles de Dauphiné reçues dans la langue d'Auvergne*, Mémoire de maîtrise soutenu à l'Université Jean-Moulin-Lyon III, 1999, 87 p.

- BORDES (Henri), « La Mère de Chantal, "maîtresse d'oraison" » dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 144, vol. 36, 1984, pp.211-221.
- BORDIER (Paul-Henri), *La Compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble (1652-1666)*, TER sous la direction de Jacques Solé, Grenoble, Université de Grenoble, 1970, 322 p.
- « Le diocèse à l'arrivée de Le Camus », dans *Le Cardinal des montagnes : Étienne Le Camus, évêque de Grenoble (1671-1707). Actes du colloque Le Camus, Grenoble, 1971*, présentés par Jean Godel, Grenoble, PUG, 1974, pp. 163-171.
- BORNECQUE (Robert), « Notes archéologiques sur Montfleury ». Pierres de mémoire, écrits d'Histoire. Pages d'Histoire du Dauphiné offertes à Vital Chomel, dans *La Pierre et l'Écrit*, Grenoble, PUG, 2000, pp. 95-103.
- BOURGEOIS (Thierry), *Approche de la mentalité et de la spiritualité d'une dévote parisienne au temps de la Réforme catholique (à travers le journal spirituel de Marie Rousseau)*, thèse d'histoire effectuée sous la direction de Pierre Chaunu, Paris, Université Paris IV, 1983, 1082 p.
- BOUSMAR (Eric), « Marguerite d'York et les putains de Mons, entre charité dévote et offensive moralisatrice (1481-1485) », dans *Autour d'une fondation de Repenties*, Publication du Centre Européen d'Études Bourguignonnes, vol. 44, 2004.
- BOUSQUET (Philippe), « L'héroïsme féminin, entre admiration païenne et représentations chrétiennes », Colloque annuel de la NASSCFL, Arizona State University, Tempe, USA, 3-5 mai 2001 dans *Les Femmes au Grand Siècle. Le Baroque : musique et littérature. Musique et liturgie*, actes du 33<sup>e</sup> congrès de la NASSCFL, tome II, David Wetsel et Frédéric Canovas dir., Tübingen, Narr Verlag, coll. « Biblio 17 », n° 144, 2003.
- BOUTAMINE (Assia), *Le couvent de la Visitation de St-Marcellin 1645-1792*, Mémoire de TER effectué sous la direction de René Favier, Grenoble, Université de Grenoble II, septembre 1994, 329 p.
- BOUYALA D'ARNAUD (André), *Évocation du vieil Aix-en-Provence*, Paris, les Éditions de Minuit, 1964.
- BOYS (Albert du), « Philis de la Charce ou une héroïne du Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Lecture faite à l'Académie Delphinale dans la Séance du 13 janvier 1865*, Grenoble, Prudhomme, 1865.
- BRAUD (Michel), *La forme des jours. Pour une poétique du journal personnel*, Paris, Seuil, 2006, 320 p.
- BRAY (René), *La Préciosité et les précieux, de Thibaut de Champagne à Jean Giraudoux*, Paris, 1946.
- BREJON DE LAVERGNÉE (Matthieu), *Histoire des Filles de la Charité XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. La rue pour cloître*, Paris, Fayard, 2011, 681 p.
- BREMOND (Henri), *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des Guerres de religion jusqu'à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1967 (1<sup>ère</sup> édition) ; Grenoble, Jérôme Million, 2006 (2<sup>e</sup> édition).
- *La Provence mystique au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon-Nourrit, 1908, 396 p.
- BRIAN (Isabelle), « La lettre et l'esprit. Jeanne de Chantal directrice spirituelle », dans *Visitation et Visitandines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles* sous la direction de Bernard Dompnier et Dominique Julia, actes du colloque d'Annecy 3-5 juin 1999, C.E.R.C.O.R., Saint-Étienne, Université Jean-Monnet, 2001, pp. 159-181.
- BROUARD-ARENDS (Isabelle), dir., *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2003.
- BRULIN (Monique), *Le Verbe et la Voix. La manifestation vocale dans le culte en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Beauchesne, 1998.
- BRULOTTE (Gaëtan), *Œuvres de chair : figures du discours érotique*, Québec : L'Harmattan, Presses de l'Université de Laval, 1998, 509 p.
- BRUNETIÈRE (Ferdinand), « La Société précieuse au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1882, pp. 933-944.
- BURGUIÈRE (André), « Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Formes de nomination en Europe* dans *L'Homme*, tome 20, n° 4, 1980, pp. 25-42.
- *Histoire de la famille*, tome III, Le choc des modernités, Paris, Armand Colin, 1986.
- BURKARDT (Albrecht), « Le sage, un "mystique mondain" ? Refus et maîtrise du monde chez Pierre Charron », dans *Nouvelles de la République des Lettres*, 1994-1, pp. 15-51.

- « Reconnaissance et dévotion : les *Vies de saint* et leurs lectures au début du XVII<sup>e</sup> siècle à travers les procès de canonisation », dans *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 43-2, avril-juin 1996, pp. 214-233.
- *Les clients des saints. Maladie et quête du miracle à travers les procès de canonisation de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle en France*, Rome, Coll. de l'École Française de Rome 338, 2004, 623 p.
- BURY (Emmanuel), « La "culture Fouquet". Précieuses et galants », dans *Les Années Fouquet*, sous la direction de Chantal Grell, Münster, 2001, pp. 101-109.
- CAGNAT (Constance), *La Mort classique. Écrire la mort dans la littérature française en prose de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 1995, 515 p.
- CAILLOT (Mgr Alexandre), *Essai de statistique, Clergé des paroisses comprises dans le diocèse actuel de Grenoble du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, La Croix de l'Isère, 1933, 237 p.
- CAIX (Christophe), *Louis XIII et Richelieu à Grenoble (vers 1628-vers 1630). Guerre et souveraineté en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Master I effectué sous la direction de Stéphane Gal, Grenoble II, Université Pierre Mendès France, 2007-2008.
- CARLIN (Claire), « Le "parler femme" dans *La Pretieuse* de Michel de Pure », dans « *Beau comme...* » : *Les fous littéraires et le bon genre*, sous la direction de J. Greene et M. Lapprend, Guelf, Ontario, 1991, pp. 3-18.
- CARRIER (Hubert), *Les Muses guerrières. Les Mazarinades et la vie littéraire au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1996.
- CAMPBELL (Julie D.), « Clermont, Claude Catherine de (1543-1603) » dans *Encyclopedia of Women in the Renaissance. Italy, France and England*, SantaBarbara, ABC-CLIO, 2007.
- CARRAZ-BRILLAT (Jean), *La Côte-Saint-André des origines à nos jours*, chez l'auteur, 1997, 254 p.
- CARRON (Diane), « La Marcousse à Poliénas du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La Pierre et l'Écrit*, n° 14, PUG, 2003, pp. 119-148.
- CASSAGNES-BROUQUET (Sophie), dir., *L'Héroïsme chrétien au féminin*, actes de la journée d'études (Universités de Paris X-Paris XIII (Versailles-St-Quentin), Port-Royal des Champs, 5 juin 2004.
- CASSAGNES-BROUQUET (Sophie), DUBESSET (Mathilde), « La fabrique des héroïnes », dans *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 30/2009, pp. 7-18.
- CASSAN (Michel), « Les livres de raison, invention historiographique, usages historiques », dans *Au plus près du secret des cœurs. Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, Paris, PUPS, 2005, pp.15-28.
- CASSIEN (Victor), DEBELLE (Alexandre), *Album du Dauphiné ou Recueil de dessins représentant les sites les plus pittoresques, les villes, bourgs et principaux villages ; les églises, châteaux et ruines les plus remarquables du Dauphiné, avec les portraits des personnages les plus illustres. Ouvrage accompagné d'un texte historique et descriptif*, Grenoble, Éditions des Quatre Seigneurs, 1967, 4 vol.
- CATTA (Étienne), *La vie d'un monastère sous l'Ancien Régime, la Visitation Sainte-Marie de Nantes (1630-1792)*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1954.
- CAYOL-GERIN (Anne), CHAPPERT (Marie-Thérèse), *Grenoble : richesses historiques du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, 1991.
- CERTEAU (Michel de), *La Fable mystique XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1987, 414 p.
- « La pensée religieuse », dans *Histoire littéraire de la France*, Paris, Éditions Sociales, 1975.
- CHAILLOT (Gilles), *Discerner l'Esprit : l'expérience de Jean-Jacques Olier*, Paris, Bellarmin, 2001.
- CHALINE (Olivier), *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Éditions Noesis, 1999.
- CHANTAL GUEUDRÉ (Mère Marie de), *Histoire de l'Ordre des Ursulines en France*, Paris, Saint-Paul, 1957, 2 tomes.
- CHANTELAUZE (François-Régis), *Saint Vincent de Paul et les Gondi, d'après de nouveaux documents*, Paris, E. Plon, 1882.
- CHARBONNEAU (Frédéric), *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001, 299 p.

- CHARMEIL (Jean-Paul), *Les trésoriers de France à l'époque de la Fronde. Contribution à l'histoire de l'administration financière sous l'Ancien Régime*, Paris, Picard, 1964.
- CHARRIER (R. P. Pierre), s.j., *Histoire du Vénérable Père Claude de la Colombière de la Compagnie de Jésus complétée de documents inédits*, Lyon/Paris, Delhomme et Briguët, 1894.
- CHARTIER (Roger), COMPERE (Marie-Madeleine), JULIA (Dominique), *L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1976, 304 p.
- CHARTIER (Roger), *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987, 370 p.
- « Les arts de mourir, 1450-1600 », dans *Annales ESC*, 31<sup>e</sup> année, 1976, pp.51-75.
- CHÂTELLIER (Louis), « Les jésuites et la naissance d'un type : le dévot », dans *Les Jésuites parmi les hommes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*. Actes du Colloque de Clermont-Ferrand (avril 1985), Association des Publications de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines de Clermont-Ferrand, 1987, pp. 9-19.
- *L'Europe des dévots*, Paris, Flammarion, coll. « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1987, 315 p.
- CHÂTELLIER (Louis), MARTIN (Philippe), dir., *L'écriture du croyant*, Bibliothèque de l'École des Hautes Études en Sciences religieuses, Belgique/Turnhout, Brepols, 2005, 215 p.
- CHAUNU (Pierre), *La mort à Paris*, Paris, Fayard, 1978.
- CHEDOZEAU (Bernard), « La lecture de la Bible par et chez les catholiques. Lecture de croyance et/ou lecture de savoir ? », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, janvier-mars 1997, n° 194, pp. 9-20.
- CHETAIL (Joannès), « Une famille parlementaire du Dauphiné : les Vachon de Belmont », dans *Aspects historiques du Bas-Dauphiné*, Lyon, Elie Bellier, 1983, pp. 27-31.
- CHOMEL (Vital), SOULINGEAS (Yves), *Archives familiales du Dauphiné*, t.I, *Fonds Prunier*, Grenoble, Archives départementales de l'Isère/Centre Jean Berthouin, 1999, 189 p.
- CHONÉ (Paulette), « Le fidèle en son "cabinet d'oraison" au début du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue de l'histoire des religions*, année 2000, vol. 217, n° 217-3, pp.577-592.
- CHRISTIN (Olivier), HOURS (Bernard), dir., *Enfance, assistance et religion*, Lyon, RESEA/LARHRA, coll. « Chrétiens et sociétés », Documents et Mémoires n° 4, 2006, 281 p.
- CHUN (Jaemin), *Les personnages de veuves dans les comédies du dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat effectuée sous la direction de Roger Guichemerre, Paris, Université Paris IV, 1998, 300 p.
- COFFIN (Edmond), « Prévisions météorologiques, 1690-1691 », dans *Pour ne pas oublier. Bulletin des amis de la vallée de la Gresse et des environs*, n° 14, Noël 1984, p. 49.
- « Clet et Le Clet. Pleurs et malheurs d'une famille vifoise », dans *Pour ne pas oublier. Bulletin des amis de la vallée de la Gresse et des environs*, n° 21, juin 1988, pp. 6-10.
- « Fondations en faveur des pauvres à Varces », dans *Pour ne pas oublier. Bulletin des amis de la vallée de la Gresse et des environs*, n° 28, Noël 1991, pp. 47-51.
- COGARD (Karl), « Le portrait mondain, "un nouveau genre d'écrire". Le cas de divers portraits (1659) », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 232, 2006, pp. 411-432.
- COGNE (Olivier) (dir.), *Les élites protestantes de Grenoble sous le régime de l'Édit de Nantes, vers 1590 -vers 1685*, DEA sous la direction de René Favier, Grenoble II, Université Pierre-Mendès-France, 2002.
- *Rendre la justice en Dauphiné de 1453 à 2003*, Grenoble, PUG, 2003.
- COGNET (Louis), « Les origines de la spiritualité française au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La spiritualité française au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Colombe, 1949, 130 p.
- *La spiritualité moderne*, t. I, *L'essor : 1500-1650*, Paris, Aubier, 1966.
- COLLINET (Jean-Pierre), « Un Breton de Grenoble, Le Pays, précieux de province », dans *Bulletin mensuel de l'Académie Delphinale*, mai 1975, pp. 100-117.
- COMBET (Claude-Louis), *Des égarées. Portraits de femmes mystiques du XVII<sup>e</sup> siècle français*, Grenoble, Jérôme Millon, 2008.
- COMPAGNIE DES AMIS ASSOCIÉS DE MONTRÉAL, *De La Flèche à Montréal : L'extraordinaire entreprise de M. de la Dauversière*, Chambray-lès-Tours, Éditions C. L. D., 1985.
- COMPÈRE (Marie-Madeleine), « École et alphabétisation en Languedoc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Lire et écrire*, sous la direction de François Furet, Jacques Ozouf, Paris, Éd. de Minuit, 1977.

- CONSTANT (Paule), *Un monde à l'usage des demoiselles*, Paris, Gallimard, 1987, coll. « Folio », 2002, 583 p.
- COSANDEY (Fanny), *La Reine de France. Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000.
- COUANIER DE LAUNAY (E. L.), *Histoire des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, Paris, 1887, 2 tomes.
- COULOMB (Clarisse), « Des parlementaires dévots. L'exemple de Grenoble sous l'Ancien Régime », dans *Les Parlements et la vie de la cité, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Olivier Chaline, Yves Sassier, actes du colloque tenu les 7-8 novembre 2002 à l'Université de droit de Rouen, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2004, pp. 301-321.
- « La publicité des archives de la noblesse sous l'Ancien Régime : l'exemple du Dauphiné, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Archives familiales et noblesse provinciale*, sous la direction de René Favier, Grenoble, PUG, coll. « La Pierre et l'Écrit », 2006, pp. 89-101.
  - *Les Pères de la patrie. La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, PUG, 2006.
- COURTINE (Jean-Jacques) et HAROCHE (Claudine), *Une histoire du visage : exprimer et taire ses émotions (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Payot et Rivages, 1994, 286 p.
- COURTÉPÉE (M.), *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne, précédée de l'abrégé historique de cette province, 2e édition augmentée de divers Mémoires et Pièces*, Dijon, Victor Lagier, 1848.
- CRAVERI (Benedetta), *L'Âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2005.
- CRINQUAND (Sylvie), *De vous à moi. Le destinataire dans les écrits intimes*, Dijon, Presses Universitaires de Dijon, 2001, 208 p.
- CRISTANI (Mgr Léon), *Jeanne Chézard de Matel. Roanne 1596-Paris 1670, Biographie spirituelle d'après les sources*, Lyon, 1996, 307 p.
- *Une grande mystique lyonnaise : Jeanne Chézard de Matel, fondatrice du Verbe Incarné et du Saint Sacrement (1596-1670)*, Lyon, Vitte, 1947, 79 p.
- CUBELLS (Monique), *Mémoires de Charles de Grimaldi, Marquis de Régusse*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2008.
- CUÉNIN (Micheline), *La dernière des amazones, Madame de Saint-Baslemont*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992, 186 p.
- CÔTE (Léon), BERTHET (Claude), *La Flore littéraire du Dauphiné*, Grenoble, J. Baratier, 1911 (3 tomes : t.1 : *Poésies relatives au Dauphiné* ; t.2 : *Poètes dauphinois* ; t.3 : *Dictionnaire bio-bibliographique des poètes dauphinois*).
- DALET (Gilbert), *L'Homme à tête pelée. Une aventure amoureuse du poète grenoblois Claude de Chaulnes*, Grenoble, Artès-Publialp, 1995, 187 p.
- DARMON (Pierre), « Être cancéreux et mourir 1700-1850 », dans *La vie, la mort, la foi, le temps. Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, PUF, 1993.
- DARRICAU (Raymond), « une étape inconnue dans l'apostolat de Saint Vincent de Paul : Les débuts de la Maison de la Providence fondée par Marie de Pollalion (1629) », dans *Bulletin de la Société de Borda Dax*, actes du Colloque sur S. Vincent de Paul pour le Quadricentenaire de sa naissance, vol.107, n° 388, 1982, pp. 525-536.
- « Une Correspondance spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle : la Mère Mectilde, fondatrice des Bénédictines du Saint-Sacrement (1614-1698) et Madame de Rochefort (1614-1675) », dans *Revue d'ascétique et de mystique*, Toulouse, n° 132, octobre-décembre 1957, pp. 400-421.
  - « Une Correspondance spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle : la Mère Mectilde, fondatrice des Bénédictines du Saint-Sacrement (1614-1698) et Madame de Rochefort (1614-1675) », dans *Revue d'ascétique et de mystique*, Toulouse, n° 133, janvier-mars 1958, pp. 72-94.
- DAUMAS (Maurice), *La Tendresse amoureuse. XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Perrin, 1996.
- *Le Mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004.
- DAVELUY (Marie-Claire), JACQUES (Laurent), *Jeanne Mance*, Paris, A. Levesque, 1934.

DEBANT (Robert), « La Maison de la Providence de Nîmes : une œuvre catholique d'assistance et de conversion des orphelines et des pauvres au cours du dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La Révocation de l'Édit de Nantes dans les Cévennes et le Bas-Languedoc*, actes du colloque de Nîmes, 1985, pp. 3-15.

DEBOUTÉ (Eugénie), « Les sœurs agrégées de l'Union Chrétienne. Quelques formes de laïcité consacré au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Les mouvances laïques des Ordres religieux*, Saint-Etienne, PUSE, 1996, pp. 93-101.

DEHERGNE (Joseph), *Répertoire des jésuites de Chine de 1552 à 1800*, Rome, Institutum historicum S.J./Paris, Letouzey et Ané, 1973.

DEJEAN (Joan), « Amazones et femmes de lettres : pouvoirs politiques et littéraires à l'âge classique », dans *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, sous la direction de Danielle Haase-Dubosc et d'Éliane Viennot, Paris, Rivages, 1991, pp. 153-171.

- « L'écriture féminine : sexe, genre et nom d'auteur au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Littératures classiques*, n° 28, automne 1996, pp. 137-146.

DELAHAYE (Blandine), « Les Philothées inspiratrices de l'*Introduction à la Vie Dévote* de saint François de Sales (1567-1622) ou le rôle des correspondances féminines dans la naissance d'un best-seller au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Annales salésiennes*, n° 2, 2<sup>e</sup> semestre 2010, pp. 25-41.

DELFOSSÉ (Annick), « Une vierge guerrière au service des Habsbourg et de l'Église catholique dans les Pays-Bas méridionaux », dans *La dévotion mariale de l'an Mil à nos jours*, actes du colloque de Boulogne-sur-Mer (22 au 24 mai 2003) sous la direction de Bruno Béthouart et Alain Lottin, Arras, Artois Presses Université, coll. « Histoire », 2005, pp. 337-345.

DELUMEAU (Jean), *Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989.

- *L'Aveu et le pardon. Les difficultés de la confession (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1990.

DELUMEAU (Jean), dir., *La religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi*, Paris, Cerf, 1992, 387 p.

DENIS (Delphine), « Réflexions sur le "style galant" : une théorisation floue », dans *Le Style au XVII<sup>e</sup> siècle*, *Littératures classiques*, n° 28, 1996.

- « Ce que parler prétieux veut dire : les enseignements d'une fiction linguistique au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *L'Information grammaticale*, n° 78, Paris, juin 1998, pp. 53-58.

- « Les Samedis de Sapho : figurations littéraires de la collectivité » dans *Vie des salons et activités littéraires de Marguerite de Valois à Madame de Staël*, actes du colloque international de Nancy, 6-8 octobre 1999, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2001, pp. 107-115.

- « Préciosité et galanterie : vers une nouvelle cartographie », dans *Les Femmes au Grand Siècle*, actes du colloque de Tempe, Arizona, édités par D. Wetsel, t. II, Tübingen, Narr Verlag, coll. « Biblio 17 », n° 144, 2003, pp. 17-39.

- « La douceur, une catégorie critique au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Le doux aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : écriture, esthétique, politique, spiritualité*. Actes réunis par Marie-Hélène Prat et Pierre Servet, Lyon, Université Jean Moulin, « Cahiers du GADGES » n° 1, 2003, pp. 239-260.

DENNEQUIN (Marjorie), « Je ne suis qu'un fantôme et fausse monnaie » : quand le livre de raison devient journal spirituel. Le témoignage de Madeleine de Franc au crépuscule du Grand Siècle (1687-1691) », dans *La Pierre et l'Écrit*, n° 21, Grenoble, PUG, 2010, pp. 93-112.

- « D'amitié, d'amour et d'affection. Des dévotes grenobloises à La Précieuse de l'abbé de Pure », dans *Freundschaft. Eine politisch-soziale Beziehung in Deutschland und Frankreich, 12.-19. Jahrhundert* (8. Sommerkurs des Deutschen Historischen Instituts Paris in Zusammenarbeit mit der Universität Paris-Sorbonne, der Albert-Ludwigs-Universität Freiburg und der École des hautes études en sciences sociales, 3.- 6. Juli 2011)/Amitié. Un lien politique et social en Allemagne et en France, XII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle (8<sup>e</sup> université d'été de l'Institut historique allemand en coopération avec l'université Paris-Sorbonne, l'université Albert-Ludwig, Fribourg-en-Brisgau, et l'École des hautes études en sciences sociales, 3-6 juillet 2011), hg. von/éd. par Bertrand Haan, Christian Kühner (discussions, 8) disponible [en ligne] sur [http://www.perspectivia.net/publikationen/discussions/8-2013/dennequin\\_amitie](http://www.perspectivia.net/publikationen/discussions/8-2013/dennequin_amitie).

*Des femmes et des Livres, France et Espagnes, XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, actes de la journée d'études (Paris, 30 avril 1998), réunis par Dominique de Courcelles et Carmen Val Julián, Paris, Champion, coll. « Études et Rencontres », 1999.

DESJARDINS (Lucie), « Lecture et discours de la morale au féminin au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Lectrices*

*d'Ancien Régime*, sous la direction d'Isabelle Brouard-Arends, Rennes, PUR, 2003, pp. 473-479.

DESLANDRES (Dominique), « Rapley, Elizabeth, The Dévotes. Women and Church in Seventeenth-Century France. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990 » dans *Revue de l'Amérique française*, vol. 45, n° 2, 1991, pp. 291-294.

DESSERT (Daniel), *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.

DIEFENDORF (Barbara B.), *From Penitence to Charity. Pious Women and the Catholic Reformation in Paris*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

- «From Penitence to Charity, The Practice of Piety in Counter-Reformation Paris», in *Vincentian Heritage Journal*, volume 14, Issue 1, article 3, pp. 1-56.

DINET (Dominique), « Mourir en religion aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La mort dans quelques couvents des diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon », dans *Revue historique*, t. 259, 1978, pp.29-54.

- *Vocation et fidélité : le recrutement des réguliers dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>)*, Paris, Economica, 1988, 340 p.

- « Les religieuses des diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon : vie contemplative et action séculière (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Les religieuses dans le cloître et dans le monde*, textes rassemblés et mis en page par Nicole Bouter, Saint-Étienne, PUSE, 1994.

- *Religion et société. Les réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI<sup>e</sup> - fin XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 1999.

- « La religion des gens de justice en Bourgogne et Champagne au XVII<sup>e</sup> siècle » dans *La religion des élites au XVII<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII<sup>e</sup> siècle européen, Bordeaux, 30 novembre - 2 décembre 2006, édités par Denis Lopez, Charles Mazouer et Eric Suire, vol. 175, Tübingen, Narr Verlag, 2008.

DINET-LECOMTE (Marie-Claude), « Des fondatrices de Congrégations au secours des enfants pauvres : quelques exemples méconnus aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Enfance, assistance et religion*, sous la direction de Olivier Christin et Bernard Hours Lyon, RESEA, coll. « Chrétiens et sociétés », 2006, pp. 129-151.

DOMPNIER (Bernard), « Activités et méthodes pastorales des capucins au XVII<sup>e</sup> siècle : l'exemple grenoblois », dans *Cahiers d'Histoire*, t. 22, 1977, pp. 235-254.

- « Vie sociale et vie religieuse en France en 1643-1644 d'après le journal du strasbourgeois Brackenhoffer », dans *La découverte de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, 9<sup>e</sup> colloque de Marseille organisé par le Centre Méridional de Rencontres sur le XVII<sup>e</sup> siècle, 25-28 janvier 1979, n° 590, Paris, CNRS, pp.417-433.

- « Les mutations de la controverse en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La controverse religieuse*, actes du premier colloque J. Boisset, Montpellier, 1980, t. II., pp. 25-35.

- *L'activité missionnaire en Dauphiné au XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris, Université Paris IV, 1981.

- « Un aspect de la dévotion eucharistique dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : les prières des Quarante-Heures », dans *RHEF*, 1981, vol. 67, n° 178.

- « Confrères du Saint-Sacrement et Pénitents dans le diocèse de Grenoble (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *histoire moderne et contemporaine*, actes du 108<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes (Grenoble, 1983), t.1, *Économies et sociétés des pays de montagne*, Paris, C.T.H.S, 1984, pp. 275-295.

- « Les missionnaires, les Pénitents et la vie religieuse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Les Confréries de Pénitents (Dauphiné-Provence)*, actes du colloque de Buis-les-Baronnies, octobre 1982, Valence, Histoire et Archives Drômoises, 1988, pp. 139-159.

- *Enquête au pays des frères des Anges. Les Capucins de la province de Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Saint-Etienne, PUSE, 1993, 338 p.

- « Entre possession collective et usage individuel. Le livre chez les capucins français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Les religieux et leurs livres à l'époque moderne*. Actes du colloque de Marseille, EHESS des 2 et 3 avril 1997, sous la direction de Bernard Dompnier et Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, Clermont-Ferrand, PUBP, 2000.

- « Les religieux et saint Joseph dans la France de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Religieux, saints et dévotions : France et Pologne, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, sous la direction de Marek Derwich et Bernard Dompnier, *Cahiers du CHEC*, n° 16, Clermont-Ferrand, PUBP, 2003.



- DOMPNIER (Bernard), dir., *Visitation et Visitandines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque d'Annecy, juin 1999, Saint-Étienne, PUSE, 2001.
- DOMPNIER (Bernard), DEMERSON (Geneviève), dir., *Les signes de Dieu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque organisé par le Centre de Recherches sur la Réforme et la Contre-Réforme avec le concours du CNRS, Clermont-Ferrand, 1993, 310 p.
- DORLIN (Elsa), *L'Évidence de l'égalité des sexes : une philosophie oubliée du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001, 160 p.
- *Au chevet de la Nation : Sexe, race et médecine (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, thèse effectuée sous la direction de Pierre-François Moreau, Paris, Université de Paris IV- Sorbonne, 2004, 445 p.
- DREYFUS (Paul), *Sainte Marie d'En Haut*, Grenoble, Allier, 1959, 166 p.
- DRÉVILLON (Hervé), *Lire et écrire l'avenir. L'astrologie dans la France du Grand Siècle (1610-1715)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996, 282 p.
- DUCHÊNE (Roger), « La veuve au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature française du dix-septième siècle*, 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée, Paris, Jean-Michel Place, 1984, pp. 165-181.
- « De Sorel à Molière, ou la rhétorique des Précieuses », dans *Le langage littéraire au XVII<sup>e</sup> siècle. De la rhétorique à la littérature*, éd. Christian Wentzlaff-Eggebert, Tübingen, Narr Verlag, 1991, pp. 136-145.
- « Précieuses ou galantes ridicules », dans *Thèmes et genres littéraires au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Mélanges offerts à Jacques Truchet*, Paris, PUF, 1992, pp. 357-367.
- « Une comédie imaginaire : *La Pretieuse* de l'abbé de Pure », dans *Le Nouveau Moliériste*, n° 1, 1994, pp. 213-220.
- « À la recherche d'une espèce rare et mêlée : les Précieuses avant Molière », dans *PFSCS*, vol. XXII, n° 43, Tübingen, Narr Verlag, 1995, pp. 331-358.
- « De la Précieuse à l'écrivaine, la culture des femmes au XVII<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui », dans *PFSCS*, Tübingen, Narr Verlag, 1995, pp. 329-330.
- *Les Précieuses, ou comment l'esprit vint aux femmes*, Paris, Fayard, 2001.
- *Être femme au temps de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004.
- DUCHÊNE (Roger), dir., *La conversion au XVII<sup>e</sup> siècle*, actes du XII<sup>e</sup> colloque de Marseille (janvier 1982), Centre Méridional de Rencontres sur le XVII<sup>e</sup> siècle, 1983, 446 p.
- DUCINI (Hélène), *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, 533 p.
- DUFIEF (Pierre-Jean) dir., *Les écritures de l'intime. La correspondance et le journal*, actes du colloque de Brest 23-24-25 octobre 1997, Paris, Honoré Champion, 2000, 299 p.
- DUFOUR-MAÎTRE (Myriam), « La question d'amour ou la passion façonnée : l'éthique de l'esthétique précieuse », dans *Passion, émotion, pathos*, textes réunis et présentés par Anne Coudreuse et Bruno Delignon, *La Licorne*, UFR de Langues et Littératures de l'Université de Poitiers, 1997, pp. 95-106.
- « L'amour, un geste langagier : préciosité et politesse amoureuse chez M<sup>lle</sup> de Scudéry » dans *La Politesse amoureuse de Marcile Ficin à Madeleine de Scudéry*, actes du colloque du « Centre de Recherche sur les Classicismes », Reims, 17-19 novembre 1999, réunis par Daniela Dalla-Valle, *Franco-Italia*, n° 15-16, 1999, pp. 163-173.
- *Les précieuses. Naissance des femmes de lettres en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 1999, 793 p. ; 2<sup>e</sup> édition revue, corrigée et augmentée, Paris, Honoré Champion, 2008, coll. « Champion Classiques », 801 p.
- « *La Précieuse* de Michel de Pure : de l'impossible corps des femmes à la personne de la lectrice », dans *Les femmes au Grand Siècle ; Le Baroque : musique et littérature ; Musique et liturgie*, actes du 33<sup>e</sup> congrès annuel de la North American Society for Seventeenth-Century French Literature, tome II, Arizona State University (Tempe), May 2001, édités par David Wetsel et Frédéric Canovas avec la collaboration de Christine Probes et Buford Norman, Tübingen, Narr Verlag, coll. « Biblio 17 », n° 144, 2003, pp. 61-75.
- « La critique du mariage dans *La Pretieuse* de Michel de Pure », dans *Le mariage dans l'Europe des*

*XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : réalités et représentations*, textes réunis par Richard Crescenzo, Marie-Roig Miranda et Véronique Zaercher, Nancy, 2003, 2 vol., t.1, pp. 357-370.

- « Aux plus malins critiques : La Précieuse de Michel de Pure, ou le mystère des clefs », *Lectures à clés*, sous la direction de Mathilde Bombart et Marc Escola, dans *Littératures classiques*, n° 54, printemps 2005, pp. 127-139.

- « De "Précieuse, Égyptienne" à "Mélisse, vieille Précieuse" : naissance d'un personnage, applications mondaines et exténuation d'un type (1628-1724) », dans *Le salon et la scène : comédie et mondanité au XVII<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Gabriel Conesa et Véronique Sternberg, *Littératures classiques*, n° 58, printemps 2006, p. 115-130.

- « Les précieuses, de la guerre des sexes aux querelles du Parnasse : jalons d'une polémique empêchée », dans *La polémique au XVII<sup>e</sup> siècle*, études réunies par Gérard Ferreyrolles, *Littératures classiques*, n° 59, été 2006, pp. 251-263.

- « Les « antipathes » : académies des dames savantes et ruelles des précieuses, un discours polémique dans l'espace des Belles-Lettres », dans *Bonnes lettres/Belles lettres*, actes des colloques du Centre d'Études et de Recherches Éditer/Interpréter de l'Université de Rouen (26 et 27 avril 2000 - 6 et 7 février 2003), réunis par Claudine Poulouin et Jean-Claude Arnould, Paris, Honoré Champion, 2006, pp. 271-292.

- « Une obscurité galante : La Précieuse de Michel de Pure », dans *L'Obscurité. Langage et herméneutique sous l'Ancien Régime*, sous la direction de Delphine Denis, Louvains, éditions Bruylant, 2007, pp. 147-157.

- « Oublier les Précieuses ? Critique d'une catégorie critique (1999-2009) », dans *Les Femmes dans la critique et l'histoire littéraire*, sous la direction de Martine Reid, Paris, Honoré Champion, coll. « Littérature et genre », 2011, pp. 43-54.

- « Les précieuses et les *Précieuses ridicules* », dans *Nouveaux regards sur Les Précieuses ridicules, Le Nouveau Moliériste* n° X, 2013, pp. 155-173.

- « Des "clères dames" aux "bas bleus" en passant par les "précieuses" : quelles constructions de genre ? », dans *Les mots pour dire le genre*, Angers, 6 juin 2013, à paraître.

- « Les précieuses chansonnées », dans le cadre du colloque *Les Plaisirs de l'Arsenal. Poésie, musique et danse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, 13 mai 2013, Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres », sous presse.

- « Galanterie, préciosité, genre » dans *Les Voies du genre*, sous la direction de Florence Lotterie, *Littératures classiques*, 2016, sous presse.

DUFOURCQ (Élisabeth), *Histoire des chrétiennes, l'autre moitié de l'Évangile*, Paris, Bayard, 2008.

DUINE (François), *Un politique et un orateur au XVII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, F. Simon, 1902, 72 p.

DULAC (Liliane), « Un mythe didactique chez Christine de Pizan : Sémiramis ou la veuve héroïque (du *De mulieribus claris* de Boccace à la Cité des Dames) », dans *Mélanges de philologie romane offerts à Charles Camproux*, Montpellier, 1978, t. I, pp. 335-351.

DULONG (Claude), *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, Paris, Hachette Littérature, 1980, 427 p.

DUMONS (Bruno) et HOURS (Bernard), dir., *Ville et religion en Europe du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, PUG, 2010.

DUMOULIN (Jacqueline), « Finances publiques et libre charité municipale. L'exemple de la ville d'Aix-en-Provence au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, vol. 52, 1995, pp. 103-138.

DUPRONT (Alphonse), « Vie et création religieuses dans la France moderne (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *La France et les Français*, sous la direction de Michel François, Paris, Gallimard, 1972, pp. 491-577.

DUPRÉ DE LOIRE (L-F.), « Recherches sur les établissements de bienfaisance de la ville de Valence », dans *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, t.VI, Valence, Au secrétariat de la société, 1871, pp.138-174.

DUSSERRE (Joseph), « Les origines de la dévotion à saint Joseph », dans *Cahiers de Joséphologie*, vol. 1, n° 1, janvier-juin 1953.

DUVIGNACQ-GLESSGEN (Marie-Ange), *L'Ordre de la Visitation à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France », 1994, 349 p.

- ELLENA (Olivier), *Saint-Joseph de La Rivière. Histoire, architecture et décor d'une église paroissiale en Sud-Grésivaudan*, Tullins, Imprimerie JD2, 2011, 16 p.
- FAGGION (Lucien), « Le lien social en Terre Ferme vénitienne au XVI<sup>e</sup> siècle. Amitié, amour et "droit" du sang », dans *Comportements, Croyances et Mémoires (Europe méridionale XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, *Études offertes à Régis Bertrand par Gilbert Buti et Anne Carol*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2007, pp. 109-118.
- FAILLON (Etienne-Michel), *Mémoires particuliers pour servir à l'Histoire de l'Église de l'Amérique du Nord*, t. III, 1<sup>ère</sup> partie, *Vie de M<sup>lle</sup> Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie en Canada*, Paris, Poussielgue-Rusand /Périsse Frères, 1854.
- *Histoire de la colonie française en Canada*, Canada, Villemarie, vol. 1, 1865.
  - *Vie de M. Olier, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Poussielgue Frères/F. Wattelier et C<sup>ie</sup>, 1873.
- FAIRCHILD (Cissie S.), *Poverty and Charity in Aix-en-Provence, 1640-1789*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1976, 197 p.
- FAUVE-CHAMOUX (Antoinette), « Les femmes devant l'allaitement », dans *Annales de Démographie Historique*, Paris, EHESS, 1983, pp. 7-21.
- FAVIER (René), *Les villes du Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Grenoble, PUG, coll. « La Pierre et l'Écrit », 1993, 512 p.
- *Pierre-Philippe Candy, Orgueil et narcissisme. Journal d'un notaire dauphinois au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, PUG, 2006, 662 p.
- FAVIER (René), dir., *Le Parlement de Dauphiné, des origines à la Révolution*, Grenoble, PUG, 2001, 262 p.
- *Nouvelle histoire du Dauphiné*, Grenoble, Glénat, 2007, 255 p.
- FERRETTI (Giuliano), « De l'ombre à la lumière (et retour). La longue histoire des Servien (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », dans *La Pierre et l'Écrit*, Grenoble, PUG, 2011, pp. 101-140.
- FERRIERE (Lionel), « Fléard : de Tullins à Versailles, le destin d'une famille de magistrats anoblis », dans *Chroniques rivoises. Revue d'histoire de Fure et de Bièvre*, n° 25, mai 1998.
- FEYEL (Gilles), *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.
- FIDAO-JUSTINIANI (J.-E.), *L'Esprit classique et la préciosité au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 1914.
- FILLON (Anne), « Les orphelins du dimanche », dans *La vie, la mort, la foi*, Paris, 1993, pp. 127-146.
- FLOQUET (Amable), *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du dauphin (1627-1670)*, Paris, Librairie de Firmin Didot Frères, 1855.
- FOEHR-JANSSENS (Yasmina), *La Veuve en majesté. Deuil et savoir au féminin dans la littérature médiévale*, Genève, Droz, 2000, 301 p.
- FOISIL (Madeleine), *Femmes de caractère au XVII<sup>e</sup> siècle (1600-1650)*, Paris, Éditions de Fallois, 2004, 238 p.
- FONTAINE (Marie-Madeleine), « Marie-Madeleine, une sainte courtisane pour les dames de cour », dans *Female Saints and Sinners : Saintes et mondaines (France 1450-1650)*, sous la direction de Jennifer Britnell et Ann Moss, Durham Modern Languages Series, University of Durham, 2002, pp.1-38.
- FONTVIEILLE (René), *Amours dauphinoises*, Grenoble, Terre et Mer, 1982, 263 p.
- *Abel Servien*, Grenoble, Roissard, 1968.
- FORBIN D'Oppède (Roselyne de), *La Bienheureuse Delphine de Sabran et les saints de Provence au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>, 1883.
- FORBIN D'OPPÈDE (Marquis de), *Monographie de la Terre et du château de la Verdrière Et des familles qui l'ont successivement possédé sans interruption du X<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Typographie et lithographie Marius Olive, 1880.
- FOSSEYEUX (M.), « Les retraites spirituelles au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, n° 47, 1920, pp. 45-59.

- FOUILLOUX (Étienne) et HOURS (Bernard), dir., *Les Jésuites à Lyon XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, ENS Editions, 2005.
- FOUQUERAY (Henri), s.j., *Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression (1528-1762)*, 3 tomes, Paris, A. Picard et fils, 1913-1922.
- FRAENKEL (Béatrice), *La signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, 1992.
- FRANCLIEU (Aimée-Marie), *Madame d'Herculais (1619-1654)*, Grenoble, Baratier et Dardelet, 1893, 250 p.
- FRANÇOIS (Carlo) en collaboration avec FALLEUR (Georgette), *Précieuses et autres indociles. Aspects du Féminisme dans la littérature Française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Birmingham, AL, Summa Pubns, Inc., 1987, 136 p.
- FROESCHLE-CHOPARD (Marie-Hélène), *Espace et sacré en Provence (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Cultes, images, confréries*, Paris, Cerf, 1994.
- *Dieu pour tous et Dieu pour soi. Histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne*, Paris, L'Harmattan, 2006, 401 p.
- FUKUI (Joshuo), *Raffinement précieux dans la poésie française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nizet, 1964.
- FUMAROLI (Marc), « Les mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 94-95, Paris, 1971, pp. 7-37.
- *L'Âge de l'éloquence. Rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980 ; rééd. Albin Michel, 1994.
  - *L'École du Silence, Le sentiment des images au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1994, 669 p.
  - *La Querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Gallimard, 2001, 896 p.
  - *Le sablier renversé. Des modernes aux Anciens*, Paris, Gallimard, 2013, 733 p.
- FURET (François), OZOUF (Jacques) et al., *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, éd. de Minuit, 1977, 2 vol.
- GADILLE (Jacques), *Histoire du diocèse de Lyon*, Paris, Beauchesne, 1983.
- GAGER (Kristin Elizabeth), *Blood Ties and Fictive Ties : Adoption and Family in Early Modern France*, Princeton Legacy Library, 1996.
- GAL (Stéphane), *Grenoble au temps de la Ligue, étude politique, sociale, et religieuse d'une cité en crise, vers 1562 -vers 1598*, Grenoble, PUG, 2000, 629 p.
- *Le verbe et le chaos, les harangues d'Ennemond Rabot d'Illins, Premier Président du Parlement de Dauphiné (1585-1595), édition critique*, Grenoble, PUG, 2004, 160 p.
  - « Obéissance et déviance chez les Franciscains : l'exemple des couvents de Grenoble aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », dans *Identités franciscaines à l'âge des Réformes*, actes du colloque de Clermont-Ferrand et Chambéry 2003-2004 sous la direction de Frédéric Meyer et Ludovic Viallet, Clermont-Ferrand, PUBP, 2005, pp. 483-500.
  - *Lesdiguières Prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, PUG, 2007, 429 p.
  - « L'abjuration de Lesdiguières à Grenoble en 1622 ou la relation osmotique entre un homme et sa ville » dans *Ville et religion dans l'Europe moderne et contemporaine*. Actes du colloque de Lyon, 7 et 8 décembre 2006, sous la direction de Bruno Dumons et Bernard Hours, Grenoble, PUG, 2009, pp. 311-324.
  - « La satire chez Laurent de Briançon ou la revanche d'un provincial sur la Cour au XVI<sup>e</sup> siècle », dans la revue électronique *Europa Moderna*, n° 1, 2010, pp. 90-106, disponible en ligne sur : <http://www.europamoderna.com/>.
  - « Gouverner par les arts aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : Lesdiguières et Charles-Emmanuel de Savoie », dans *Entre Flandres et Italie, Princes collectionneurs*, Musée de Saint-Antoine l'Abbaye, Patrimoine de l'Isère, 2012, pp. 56-67.
- GALTIER (Brigitte), *L'écrit des jours. Lire les journaux personnels Eugène Dabit, Alice James, Sandor Ferenczi*, Paris, Honoré Champion, 1997.
- GARIEL (H.), Delphinalia, *Éloge de Jean de La Croix*, vol. 3, Grenoble, N. Maisonville, 1854.

- GAUDO-PAQUET (Marie-Thérèse), *L'éducation populaire féminine en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse de Doctorat, Lille, 1979.
- GEFFRIAUD-ROSSO (Jeannette), « La conversion de la précieuse », dans *La conversion au XVII<sup>e</sup> siècle*, actes du XII<sup>e</sup> colloque de Marseille (janvier 1982), Marseille, Centre Méridional de Rencontres sur le XVII<sup>e</sup> siècle, 1983, pp. 345-355.
- GERMA-ROMANN (Hélène), *Du « Bel mourir » au « Bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001, 350 p.
- GIMARET (Antoinette), *Extraordinaire et ordinaire des Croix : les représentations du corps souffrant, 1580-1650*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque littéraire de la Renaissance » Série 4, n° 82, 2011, 892 p.
- Notice de « Gabrielle de Coignard », 2006, disponible sur : [http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Gabrielle\\_de\\_Coignard](http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Gabrielle_de_Coignard).
- GIROUD (Bernard), « Hugues de Lionne, ministre préféré du Roi Soleil », dans *Le Pays de Saint-Marcellin*, n° 30, mai 2010.
- GIULIANI (Maurice) et alii, *Ignace de Loyola. Écrits*, Paris, Desclée de Brouwer/Bellarmin, coll. « Christus », n° 76, 2001, 1109 p.
- GLÉNAT (C. et R.), *Notes historiques sur la cour de Chaulnes*, Grenoble, Comité de Sauvegarde du Vieux Grenoble, 1997.
- GODEL (Jean), dir., *Le Cardinal des montagnes, Étienne Le Camus : évêque de Grenoble, 1671-1707*, actes du Colloque Le Camus à Grenoble, 1971, Grenoble, PUG, 1974, 280 p.
- GODINEAU (Dominique), *Les Femmes dans la société française XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 2003, 253 p.
- « De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution Française », dans *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, 2004, n° 20, pp. 43-69.
- GODWIN (D.A.), « Héroïsme et personnages féminins dans la fiction idéaliste de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Homo narrativus, dix ans de recherches sur la topique romanesque*, actes du XI<sup>e</sup> colloque de la SATOR, éd. par N. Ferrand et M. Weil, Montpellier, Université de Montpellier III, 2001, pp. 271-283.
- GOICHOT (Émile), « Une très haute, très séduisante, une fatale figure. Bremond et Madame Guyon », dans *Madame Guyon*, Grenoble, Jérôme Millon, 1997, pp. 173-189.
- GONDAL (Marie-Louise), *Les origines des sœurs de Saint-Joseph au XVII<sup>e</sup> siècle. Histoire oubliée d'une fondation. Saint-Flour-Le Puy (1641-1650-1661)*, Paris, Cerf, 2000, 601 p.
- *Madame Guyon (1648-1717) : un nouveau visage*, Paris, Beauchesne, 1989.
- GOUBET-MAHE (Maryvonne), « Le premier rituel de la première Communion XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La Première Communion. Quatre siècles d'histoire*, sous la direction de Jean Delumeau, Paris, Desclée de Brouwer, 1987, pp. 51-76.
- GOUJON (Patrick), « L'amitié spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle. Discours pour discerner la relation vraie », dans *L'amitié spirituelle*, actes du Colloque tenu en octobre 2006 au centre Sèvres-Facultés Jésuites de Paris sous la direction de Michel Fédou, Paris, Médiasèvres, pp. 107-120.
- GOURDON (Vincent), *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2001, 459 p.
- GRAND (Catherine), *Le droit des veuves à la fin de l'Ancien-Régime dans le Forez*, mémoire de DEA effectué sous la direction de Jean-Louis Halpérin, Lyon, Université Lyon III, 1993, 70 p.
- GRELL (Chantal) et RAMIERE DE FORTANIER (Arnaud), dir., *L'éducation des jeunes filles nobles en Europe XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUPS, 2004, 218 p.
- GRENET (Micheline), *La Passion des astres au XVII<sup>e</sup> siècle. De l'astrologie à l'astronomie*, Paris, Hachette, 1994.
- GRISELLE (Eugène), « Le P. Jean Arnoux, jésuite, confesseur de Louis XIII et les négociations avec la reine Mère à Angoulême », dans *Revue du monde ancien et nouveau*, 1910, pp. 721-773.
- GROUVELLE (Philippe A.), *Les Lettres de Madame de Sévigné à sa fille et à ses amis*, t. I, Paris, Bossange, Masson et Besson, 1806.

GUEUDRÉ (Mère Marie-Chantal), *Au cœur des spiritualités. Catherine Ranquet, mystique et éducatrice (1602-1651)*, Paris, Grasset, 1952, 347 p.

- *Histoire de l'Ordre des Ursulines en France*, Paris, Saint-Paul, 1957.

GUEULLETTE (Jean-Marie), *L'amitié. Une épiphanie*, Paris, Cerf, 2004.

GUIGNET (Philippe), « État béguinal, demi-clôture et "vie mêlée" des filles dévotes de la Réforme Catholique dans les Pays-Bas méridionaux à l'époque moderne », dans *Histoire économie & société*, n° 3, 2005 pp. 376-379.

GUITTON (Georges), *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV : activités, luttes, suppression (1640-1768)*, Lyon, Procure, 1953.

- *Saint Claude La Colombière, Apôtre du Sacré-Cœur (1641-1682)*, Namur/Paris, Fidélité, 2006.

GUTTON (Anne-Marie), *Confréries et Dévotions sous l'Ancien Régime, Lyonnais, Forez, Beaujolais*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'Histoire, 1993, 127 p.

GUTTON (Jean-Pierre), *La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon (1534-1789)*, Paris, Les Belles Lettres, 1971, 504 p. ; rééd. Paris, PUF, 1974, 207 p.

- *Histoire de l'adoption en France*, Paris, Publisud, 1993.

- *Dévots et société au XVII<sup>e</sup> siècle : construire le ciel sur la terre*, Paris, Belin, 2004, 219 p.

- « L'assistance judiciaire dans la France de l'Ancien Régime », dans *Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté*, vol. 820, série « Historiques » n° 28, *Mélanges offerts au professeur Maurice Gresset*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, pp.101-112.

GUYOT (Henri), *Anthologie des lettres de femmes du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, t. I : 1500-1774, Paris, Delagrave, 1923, 435 p.

HAASE-DUBOSC (Danielle), « Les femmes, le droit, et la jurisprudence pendant le premier dix-septième siècle », dans *Le Royaume de Fémynie : pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, actes du Colloque de Blois (13-15 octobre 1995), sous la direction de Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot, Paris, Honoré Champion, 1999.

- *Ravie et enlevée : de l'enlèvement des femmes comme stratégie matrimoniale au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1999.

HAASE-DUBOSC (Danielle) et VIENNOT (Éliane), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991.

HADENGUE (Virginie), « L'exaltation cérémonielle d'un culte sensible : Le culte du Sacré-Cœur en France sous l'Ancien Régime », dans *Fastes et cérémonies. L'expression de la vie religieuse, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, sous la direction de Marc Agostino, François Cadilhon et Philippe Loupès, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2003.

HAFFEMAYER (Stéphane), *Presse périodique et développement de l'information dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle : la « Gazette » et ses lecteurs dauphinois de 1647 à 1663*, thèse de doctorat, Grenoble II, 1998, 3 vol, 935 p.

- *L'information dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris, Honoré Champion, 2002.

HAMBURSIN (Maurice), *Textes en archipels : Anthologie de littérature en langue française*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 2000.

HASQUENOPH (Sophie), *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Champ Vallon, 2009, 1344 p.

HAUSER (Henri), « Bulletin Historique - Histoire de France (époque moderne 1498-1660) », dans *Revue Historique*, sous la direction de Charles Bémont et Louis Eisenmann, 53<sup>e</sup> année, t. 159, septembre-octobre 1928, Paris, Félix Alcan, 1928, pp. 132-133.

- *Recherches et documents sur l'histoire des prix en France de 1500 à 1800*, Comité scientifique international pour l'histoire des prix, Paris, Les Presses modernes, 1936.

HENNEAU (Marie-Élisabeth), « Fards et vertugadins au noble monastère de Hocht », dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, LIX, 1989, pp. 143-164.

- « La clôture chez les cisterciennes du pays mosan, une porte entr'ouverte... », dans *Les Religieuses*

*dans le cloître et dans le monde*, Saint-Étienne, PUSE, 1994, pp. 615-633.

- « La femme dans et face à l'Église chrétienne et son univers masculin », dans *Actes du colloque sur les études féministes en Belgique*, Bruxelles, Sophia, 1997, pp. 82-85.

- « Entre stalle et prie-Dieu. La religieuse liégeoise en prière », dans *Revue de l'Histoire des religions*, 217-3, 2000, pp. 327-344.

- « Femme dans l'Église : la religieuse d'Ancien Régime au regard de l'histoire. Quelques perspectives de recherche », dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, n° 95, 2000, pp. 363-387.

- « Mourir au couvent chez les Annonciades célestes de Liège, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Autour des morts : mémoire et identité. Aux racines de la sociabilité*, Rouen, PUR, 2001.

- « Marthe, Marie, Madeleine et les autres : figures bibliques féminines dans le discours spirituel adressé aux femmes au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Les héroïnes mythiques et leurs représentations de l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle*, colloque de l'UMR Telemme et le Groupe de recherches « Femmes-Méditerranée » (GRFM), Université d'Aix-Marseille, mai 2002.

- « Saintes femmes en terre liégeoise. Lecture de biographies spirituelles inédites des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> s. », dans *Confessional Sanctity (C.11500-c. 1800)*, sous la direction de J. Beyer, A. Burkardt, F. van Lieburg et M. Wingens, Mayence, Verlag Ph. Von Zabern, 2003, pp. 113-131.

- « Un livre sous les yeux, une plume à la main. De l'usage de la lecture et de l'écriture dans les couvents de femmes (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) », dans *Lectrices d'Ancien Régime*, sous la direction de Isabelle Brouard-Arends, Rennes, PUR, 2003.

- « Conception et écriture de l'histoire dans les couvents féminins liégeois des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles », dans *Écrire son histoire : les communautés régulières face à leur passé*, actes du 5<sup>e</sup> colloque international du CERCOR, octobre 2003, 2006.

- « Vivre et écrire son histoire en clôture : de la relecture du passé à l'édification du présent », dans *Histoires d'Historiennes*, études réunies et présentées par Nicole Pellegrin, Saint-Étienne, PUSE, 2006, pp.47-66.

- « Femmes en quête de rôles dans l'histoire du salut : biographies de religieuses et religieuses biographes », dans *Les femmes et l'écriture de l'histoire (1400-1800)*, textes réunis par Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, pp.219-230.

- « Introduction » et « La Querelle au couvent : de l'inégalité des sexes dans les communautés de religieuses du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Revisiter la « querelle des femmes », vol. 2 : Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à 1750*, sous la direction de Danielle Haase-Dubosc et Marie-Elisabeth Henneau, Saint-Etienne, PUSE, 2013.

HENRI-COUANNIER (Maurice), *Saint-François de Sales et ses amitiés*, Paris, Castermann, 1958.

HENTSCH (Thierry), *Raconter et mourir. L'Occident et ses grands récits*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2002.

HEPP (Noémi), « La Notion d'Héroïne », dans *Onze études sur l'image de la femme dans la littérature française du dix-septième siècle*, études réunies par Wolfgang Leiner, 2<sup>e</sup> éd. revue et corrigée, Tübingen, Narr Verlag, 1984, pp. 11-24.

- « Dames en leur hôtel : promenade littéraire », dans *L'hôtel parisien au XVII<sup>e</sup> siècle, XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 162, janvier-mars 1989, pp.67-76.

HERRAIZ GARCIA (Maximiliano), *L'Oraison : une histoire d'amitié*, Paris, Cerf, 1995.

HICKEY (Daniel), *Le Dauphiné devant la monarchie absolue : le procès des tailles et la perte des libertés provinciales, 1540-1640*, Grenoble, PUG, 1993, 317 p.

HILLMAN (Jennifer), *Female Piety and the Catholic Reformation in France*, London, Pickering & Chatto, 2014, 216 p.

HIPP (Marie-Thérèse), *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976, 586 p.

- *Histoire des femmes en Occident*, sous la direction de Georges Duby et de Michelle Perrot : t. 3, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la direction de Nathalie Zemon-Davis et Arlette Farge, Paris, Plon, éd. 2002, 658 p.

HOUDARD (Sophie), *Les Invasions mystiques. Spiritualités, hétérodoxies et censures au début de l'époque moderne*, Paris, Les Belles Lettres, 2008, 416 p.

HOURCADE (Philippe), « La représentation de la femme dans *La Pretieuse* », dans *RHLF*, mai-août 1977, pp. 470-477.

- « Jeux d'esprit et "production" du roman vers les années 1640 à 1700 », dans *Studi Francesi*, t. XXVI, 1982, pp. 79-89.

HOURS (Bernard), *Madame Louise, princesse au Carmel (1737-1787)*, Paris, Cerf, 1987.

- « Les Carmélites françaises et la vie mystique du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle à l'expulsion de 1792 », dans *Revue Mabillon*, Nouvelle série 1, t. 62, 1990, pp. 297-318.

- « L'impossible mépris du monde : les lettres de Jeanne Séguier à son frère (1643-1668) », dans *RHLF*, t. LXXVII, 1991, pp. 351-370.

- *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2000, 384 p.

- « Reconnaissances sur les chemins d'une dévotion : l'Enfant-Jésus et Marguerite du Saint-Sacrement », dans *Chrétiens et Sociétés XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, n° 4, 1997, pp. 65-100.

- « L'Enfant-Jésus dans la spiritualité des Carmélites déchaussées françaises à l'époque moderne », dans., *La Nativité et le temps de Noël XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Régis Bertrand, Aix en Provence, 2003, pp. 23-41.

- « Ecole carmélitaine ou école d'oraison ? », dans *Les Écoles de pensée religieuse à l'époque moderne*, textes réunis par Yves Krumenacker et Laurent Thirouin, *Chrétiens et sociétés, Mémoires et documents* n° 5, Lyon, RESEA/LARHRA, 2006, pp. 129-144.

- « Pour la postérité : lecture d'une lettre circulaire carmélitaine », dans *Comportements, Croyances et Mémoires (Europe méridionale XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, *Études offertes à Régis Bertrand* par Gilbert Buti et Anne Carol, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2007, pp.233-244.

- « Les testaments n'ont peut-être pas tout dit. Note sur les recherches entreprises depuis 1999 à l'Université Jean Moulin – Lyon III sur les archives notariales lyonnaises du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Chrétiens et sociétés XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, n° 14, 2007, pp. 209-243.

- *Histoire des ordres religieux*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2012.

HOURS (Bernard), dir., *Carmes et Carmélites en France du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, actes du colloque de Lyon (25-26 septembre 1997), Paris, Cerf, 2001, 477 p.

HUREL (Daniel-Odon), *Guide pour l'Histoire des ordres et congrégations religieuses (France, 1500-1960)*, Turnhout, Brepols, 2001, 468 p.

ISAAC (Marie-Thérèse), « Les Jésuitesses de Valenciennes. Les vicissitudes d'une communauté enseignante au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Les Jésuites parmi les hommes aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque de Clermont-Ferrand (avril 1985), Clermont-Ferrand, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Clermont-Ferrand II, 1987, pp.165-179.

JACQUEMONT (Augustin), « Abel Servien (1593-1659) : un grand diplomate au service de l'Europe, ou l'irrésistible ascension d'un enfant de Biviers », dans *Journées Européennes du Patrimoine 16 et 17 septembre 2000*, Grenoble, Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, 2000, 48 p.

JEANNE (Caroline), « Seules ou accompagnées ? Les veuves parisiennes et leurs fratrines à la fin du Moyen Âge », dans *Médiévales*, n° 54, printemps 2008, pp.69-81.

JOPPIN (Gabriel), *Fénelon et la mystique du pur amour*, Paris, Beauchesne, 1938.

JOSSET (Sophie), *La condition des veuves en Angleterre au dix-huitième siècle*, thèse de doctorat effectuée sous la direction de Marie-Claude Rouyer-Daney, Bordeaux, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2002, 405 p.

JOUHAUD (Christian), *Mazarinades : La Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985.

- *Sauver le Grand Siècle ? Présence et transmission du passé*, Paris, Seuil, 2007.

JOUSLIN (Olivier), « Rien ne nous plaît que le combat ». *La campagne des Provinciales de Pascal. Étude d'un dialogue polémique*, Clermont-Ferrand, PUPB, 2007.

KROLL (Renate), « La poésie des Précieuses. Un genre nouveau ? », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 254, janvier-mars 2012, 64<sup>e</sup> année, pp. 73-82.

KROUG (Jean-Marie), *Le désir de l'amant divin. Le vocabulaire amoureux de quelques femmes mystiques*



- au dix-septième siècle, Thèse présentée à la Faculté de théologie de Fribourg, Suisse, 2010, 381 p.
- KRUMENACKER (Yves), *L'école française de spiritualité. Des mystiques, des fondateurs, des courants et leurs interprètes*, Paris, Le Cerf, 1998.
- « Entre histoire et mémoire : l'École française de spiritualité », dans *Théophilyon*, t. IV, n° 1, 1999, pp.41-64.
  - « Henri Bremond et l'École française de spiritualité », dans *Chrétiens et Sociétés XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, n° 9, 2002, pp.115-138.
  - « Une géographie du spirituel : l'exemple du béruillisme », dans Yves Krumenacker, Laurent Thirouin (dir.), *Les Écoles de pensée religieuse à l'époque moderne*, Lyon, Université Jean Moulin-Lyon III, Institut d'Histoire du Christianisme, coll. « Chrétiens et Sociétés », 2006, pp. 171-184.
- KRUMENACKER (Yves), THIROUIN (Laurent), dir., *Les Écoles de pensée religieuse à l'époque moderne*. Actes de la Journée d'études de Lyon (14 janvier 2006), coll. « Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires », Lyon, RESEA/LAHRA/GRAC/Université Jean Moulin-Lyon III, 2006, 203 p.
- LA ROCCA (Sandra), « L'Enfant Jésus et les femmes au XVII<sup>e</sup> siècle : une dévotion émancipatrice », dans *Clio, Histoire, Femmes et société*, 2002, n° 15, pp. 17-36.
- LACHÈVRE (Frédéric), *Bibliographie des Recueils collectifs de poésie publiés de 1597 à 1700*, Paris, Leclerc, 1901-1922, 5 vol ; Genève, Slatkine Reprints, 1967-1968, 4 vol.
- *Scarron et sa Gazette burlesque (14 janvier et 22 juin 1655)*, Paris, L. Giraud-Badin, 1929, 234 p.
  - *Le libertinage au XVII<sup>e</sup> siècle* (en particulier le t. XIII concernant Claude de Chaulnes), Genève, Slatkine Reprints, 1968.
- LAFOUGE (Jean-Pierre), « Sincérité et veuvage : Corneille, Racine, La Fontaine, Madame de Villedieu, Madame de Lafayette », dans *Cahiers du dix-septième siècle*, 4, n° 1, printemps 1990, pp. 151-166.
- LAGIER (abbé Augustin), *La Compagnie du Saint-Sacrement de Grenoble*, Valence, J. Céas et fils, 1916.
- LAINÉ (Louis), *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France ou Recueil de preuves, mémoires et notices généalogiques*, Paris, Louis Lainé, 1830.
- LAJEUNIE (Étienne-Marie), *Saint François de Sales. L'homme, la Pensée, l'Action*, 2 vol., Paris, Guy Victor, 1966, 1022 p.
- *Saint François de Sales et l'esprit salésien*, Paris, Seuil, coll. des « Maîtres spirituels », n° 29, 1962, 192 p.
- LAMALLE (Edmond), notice sur « Jean Arnoux », dans le *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique*, t. IV, Paris, Letouzey et Ane, 1930, col. 627.
- LANDRY (Yves), *Orphelines en France, pionnières au Canada : les Filles du roi au XVII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Leméac, 1992, 436 p.
- LANGLOIS (Claude), *Le catholicisme au féminin. Les Congrégations françaises à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 1984, 749 p.
- LAQUEUR (Thomas), *La Fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992.
- LASLETT (Peter), « Parental deprivation. A note on orphans and stepparenthood in English history », in *Family Life and Illicit Love in earlier generations*, Cambridge, 1977, pp. 160-173.
- LATHUILLÈRE (Roger), *La Préciosité, Étude historique et linguistique*, tome I, *Position du problème- Les origines*, Genève, Droz, 1969.
- « La Préciosité, état présent. Texte de la conférence inaugurale du Congrès annuel de la North American Society for Seventeenth-Century French Literature », dans *Œuvres et Critiques*, 1,1, 1976, pp. 8-23.
  - « Au commencement étaient les Précieuses », dans *Au bonheur des mots. Mélanges Gérard Antoine*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1984, pp. 289-299.
  - « Persistance du langage précieux dans la conversation mondaine, La Fausse Clélie, 1670 », dans *Mélanges Pierre Larthomas*, Paris, ENSJF, 1984 -1985, pp. 267-278.
  - « La langue des précieux », dans *Travaux de Linguistique et de Littérature*, XXV, I, Paris, 1987, pp. 243-269.

LAZARSELD (Paul-Félix), MERTON (Robert King), « Friendship as a social process : A substantive and methodological analysis », in *Freedom and Control in Modern Society*, sous la direction de Morroe Berger, Theodore Abel, Charles H. Page, New York, 1954.

LEBRUN (François), *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime (1516-1790)*, Paris, Seuil, 1996, 199 p.

- « Les noblesses à l'époque moderne », dans *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. 46-1, janvier-mars 1999, 240 p.

- « Madame la supérieure », dans *Les Collections de l'Histoire*, n° 34, janvier-mars 2007, pp. 50-55.

- « Un nouveau-né sur deux... », dans *L'Histoire*, n° 74, 1986, pp. 90-92.

- *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 2001, 304 p.

LE BRUN (Jacques), « Conversion et continuité intérieure dans les biographies spirituelles françaises du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La conversion au XVII<sup>e</sup> siècle*. Actes du XII<sup>e</sup> colloque de Marseille (janvier 1982), Centre Méridional de Rencontres sur le XVII<sup>e</sup> siècle, 1983, pp.317-335.

- « Recherches sur la représentation du cancer dans les biographies spirituelles féminines du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Sciences sociales et santé*, vol. II, n° 2, juin 1984, pp. 9-31.

- « Mutation de la notion de martyr au dix-septième siècle d'après les biographies spirituelles », dans *Sainteté et martyr dans les religions du Livre*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1989, pp.70-90.

- *La jouissance et le trouble. Recherches sur la littérature chrétienne de l'âge classique*, Genève, Droz, 2004, 635 p.

- *Sœur et amante. Les biographies spirituelles féminines du XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 2013, 273 p.

*Le Corps au XVII<sup>e</sup> siècle*, dans *PFSCCL*, coll. « Biblio 17 », n° 89, 1995.

*Lectures à clés*, sous la direction de Mathilde Bombart et Marc Escola, *Littératures classiques*, n° 54, 2005.

LEIBACHER-OUVRARD (Lise), « Querelles d'autorité : les romans palimpsestueux de l'abbé de Pure », dans *Classical unities : place, time, action*. Actes du 32<sup>e</sup> Congrès de la NASSCFL, Erec koch, Tübingen, Narr Verlag, coll. « Biblio 17 », n° 138, 2002, pp. 225-239.

LE MAO Caroline), *Chronique du Bordelais au crépuscule du Grand Siècle : le Mémorial de Savignac* [Joseph François Ignace de Labat de Savignac], Pessac, Presses universitaires de Bordeaux/Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 2004, 652 p.

- « Les veuves des magistrats du Parlement de Bordeaux au XVII<sup>e</sup> siècle : une élite féminine au service de Dieu », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 224, 2004, pp. 477-503.

- « Entre vocation et devoir social : l'appel de Dieu dans le milieu parlementaire bordelais au temps de Louis XIV », dans *La religion des élites au XVII<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII<sup>e</sup> siècle européen, Bordeaux, 30 novembre - 2 décembre 2006, édités par Denis Lopez, Charles Mazouer et Eric Suire, vol. 175, Tübingen, Narr Verlag, 2008, pp. 289-301.

LE GOFF (Jacques), « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », dans *Le Débat*, 1989/2, n° 54.

LEJEUNE (Philippe) et BOGAERT (Catherine), *Un journal à soi. Histoire d'une pratique*, Paris, Textuel, 2003.

- *Le journal intime. Histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2006, 506 p.

LEJEUNE (Philippe), *Le moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Seuil, coll. « La couleur de la vie », 1993, 454 p.

- « Les journaux spirituels en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », Les Problématiques de l'autobiographie, [en ligne], n° 33, Littérales (Université Paris X-Nanterre), 2004, pp. 63-85, [consulté le 17 mars 2007]. Disponible sur le site personnel de l'auteur : [http://www.autopacte.org/Journaux\\_spirituels.html](http://www.autopacte.org/Journaux_spirituels.html).

LEJEUNE (Philippe) et VIOLLET (Catherine), dir., « Comment finissent les journaux », *Genèse du « Je »*. *Manuscrits et autobiographie*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

LEMAIRE (Henri), *Les images chez François de Sales*, Paris, Nizet, 1962.

LESTRINGANT (Frank), « Le déclin d'un savoir. La crise de la cosmographie à la fin de la Renaissance »,

- dans *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1991, vol. 46, n° 2.
- LETONNELIER (G.), « La mode à Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges d'Histoire Dauphinoise*, t. I, Grenoble, éd. Revue des Alpes, 1931.
- LETT (Didier), MOREL (Marie-France), *Une histoire de l'allaitement*, Paris, Éditions de la Martinière, 2006.
- LEVACK (Brian P.), *La grande chasse aux sorcières en Europe aux débuts des temps modernes*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 1991.
- LIGNEREUX (Cécile), « Bonne humeur contre belle humeur : la valorisation des larmes au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Corps*, 8/1, 2010.
- LIGNEREUX (Yann), *Lyon et le roi : de la « bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.
- LILTI (Antoine), *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005, 564 p.
- LIMOZIN-LAMOTHE (Roger), *Jeanne de Matel et la religion du Verbe Incarné*, Issoudun, Laboureur et C<sup>ie</sup>, 1940.
- « Les origines de l'Ordre du Verbe Incarné », dans *RHEF*, vol. 26, n° 110, 1940, pp. 35-57.
- LIVET (Charles-Louis), *Précieux et Précieuses, Caractères et mœurs littéraires du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Didier, 1859, rééd. 1860 et 1895.
- LONG (Jean-Denis), *La Réforme et les guerres de Religion en Dauphiné*, Genève, Slatkine Reprints, 1970.
- LOPEZ (Denis), MAZOUER (Charles) et SUIRE (Éric), dir., *La religion des élites au XVII<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII<sup>e</sup> siècle européen (1600-1700), en partenariat avec le Centre Aquitain d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 30 novembre - 2 décembre 2006, Tübingen, Narr Verlag, 2008, 418 p.
- LOSKOUTOFF (Yvan), *La Sainte et la Fée. Dévotion à l'Enfant Jésus et mode des contes merveilleux à la fin du règne de Louis XIV*, Genève-Paris, Droz, 1987, 268 p.
- LOTTIN (Alain), *Lille citadelle de la Contre-Réforme ? (1598-1668)*, Dunkerque, Éd. des Beffrois, 1984, 517 p.
- *Être et croire à Lille en Flandres au XVII<sup>e</sup> siècle*, Arras, Artois Presses Université, 2000, 600 p.
- « Réforme catholique et christianisation des sociétés urbaines, la congrégation mariale des grands artisans de Lille (1624-1699) », dans *Itinéraires spirituels, enjeux matériels en Europe. Mélanges offerts à Philippe Loupès*, Tome I, *Sous le sceau des réformes : entre continuité et rupture*, sous la direction de Anne-Marie Cocula et Josette Pontet, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, pp. 137-148.
- LOUGEE (Carolyn), *Le Paradis des femmes. Women, Salons and Social Stratification in the XVII<sup>th</sup> Century France*, Princeton University Press, 1976.
- LURIA (Keith P.), *Territories of Grace. Cultural Change in the Seventeenth-Century Diocese of Grenoble*, Berkeley / Los Angeles / California, University of California Press, 1991, 267 p.
- MACHEREL (Claude), « "Corpus Christi", Cosmos et société », dans *Le Corps de Dieu en Fêtes*, sous la direction d'Antoinette Molinié, Paris, Cerf, 1996, pp. 48-63.
- McLEAN (Ian), *Woman Triumphant. Feminism in French Literature (1610-1652)*, Oxford, Clarendon Press, 1977, 330 p.
- « La Voix des Précieuses et les détours de l'expression », dans *Présences féminines. Littérature et société au XVII<sup>e</sup> siècle français*, actes de London (Canada), 1985, éd. Ian Richmond et Constant Venesoen, Paris/Seattle/Tübingen, *PFSCS*, coll. « Biblio 17 », 1987, pp. 47-71.
- « Un document ambigu sur les origines de la préciosité : l'*Avis au public* de 1655 », dans *PFSCS*, XVIII, 35, 1991, pp. 463-469.
- « L'*Avis au public* pour l'établissement de la société précieuse (1655), prospectus ou supercherie ? », dans *Correspondances. Mélanges offerts à Roger Duchêne*, textes réunis par W. Leiner et P. Ronzeaud, Tübingen/Aix-en-Provence, Narr/Publications de l'Université de Provence, 1992, pp. 173-181.
- MAGENDIE (Maurice), *La politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVII<sup>e</sup> siècle de*

1600 à 1660, Paris, 1925 ; Genève, Slatkine Reprints, 1993, 2 vol.

MAGNE (Émile), *Femmes galantes du XVII<sup>e</sup> siècle. Madame de La Suze (Henriette de Coligny) et la société précieuse*, Paris, 1908.

- *Scarron et son milieu. Nouvelle édition entièrement remaniée et augmentée de documents inédits*, Paris, Émile-Paul frères, 1924.

MAHER (Daniel), *De la précieuse en idée à la Pretieuse en livre : stratégies narratives dans La Pretieuse (1656-1658) de Michel de Pure*, thèse effectuée sous la direction de Max Vernet, Queens University, Kingston, Ontario, 1996.

- « Lecture et écriture au XVII<sup>e</sup> siècle : le cas de *La Pretieuse* », dans *L'Épreuve du lecteur. Livres et lecteurs dans le roman d'Ancien Régime*, Louvain-Paris, 1995, pp. 81-88.

- « Les mystères de la ruelle : la topique du lieu dans le roman précieux », dans *Homo narrativus, dix ans de recherches sur la topique romanesque*, actes du XI<sup>e</sup> colloque de la SATOR, Montpellier, Université Montpellier III, 2001, pp. 301-311.

- « Narratrices et narrateurs chez Michel de Pure », dans *Féminités et masculinités dans le texte narratif avant 1800 : la question du « gender »*, actes du XIV<sup>e</sup> colloque de la SATOR, Amsterdam/Leyde, 2000, éd. par S. Van Dijk et M. Van Strien-Chardonneau, Louvain/Paris/Stirling, Eds Peeters, 2002, pp. 193-204.

MAIGNIEN (Edmond), « Les Nicolas, libraires à Grenoble (1608-1661) », dans *Petite Revue des bibliophiles dauphinois*, Grenoble, Allier Frères, t. IV, n<sup>o</sup> 16, 1913.

- « Un portrait inconnu de Félix Basset », dans *Petite Revue des Bibliophiles Dauphinois*, n<sup>o</sup> 4, 1907.

MAIRE (Catherine), « Quelques mots piégés en histoire religieuse moderne : jansénisme, jésuitisme, gallicanisme, ultramontanisme », dans *Vivre sa Foi, Annales de l'Est*, sous la direction de Philippe Martin, n<sup>o</sup> 1, 2007, pp. 13-42.

MANDROU (Robert), « Spiritualité et pratique catholique au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1961, vol. 16, n<sup>o</sup> 1.

- *Possession et sorcellerie au XVII<sup>e</sup> siècle. Textes inédits*, Paris, Fayard, 1979, 348 p.

MANEVY (Anne), *L'ange gardien. Enjeux et évolution d'une dévotion*, Paris, Cerf, 2008.

MARAL (Alexandre), *La chapelle royale de Versailles sous Louis XIV : cérémonial, liturgie et musique*, Wavre, Mardaga, 2010.

MARGNAT (Dominique), *Le livre de raison d'Olivier de Serres*, Grenoble, PUG, coll. « La Pierre et l'Écrit », 2004, 258 p.

MARIDET (Estelle), « Les Visitandines et la mort. Analyse des abrégés », dans *Visitation et visitandines aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, sous la direction de Bernard Dompnier, C.E.R.C.O.R., Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Etienne, 2001, pp.301-319.

MARIN (Catherine), « Les contes de fées de la fin du dix-septième siècle et la problématique de la morale », dans *Romance Languages Annual (RLAn)*, West Lafayette, IN, 1994, vol. 6, pp. 125-129.

- « Fées et religion chrétienne dans les contes de fées de l'époque classique » dans *Romance Languages Annual (RLAn)*, West Lafayette, IN, 1995, vol. 7, pp. 120-125.

MARTIN (Catherine), *Les Compagnies de la Propagation de la Foi (1632-1685) : Paris, Grenoble, Aix, Lyon, Montpellier. Étude d'un réseau d'associations fondé en France au temps de Louis XIII pour lutter contre l'hérésie des origines à la Révocation de l'Edit de Nantes*, Genève, Droz, 2000, 547 p.

- « La spiritualité de la Compagnie de la Propagation de la Foi : une dévotion de combat », dans *Revue de l'Histoire des religions*, vol. 217, 2000, pp. 517-530.

MARTIN (Georges), *Histoire et généalogie de la Maison de Castellane*, La Ricamarie, impr. Mathias, 1989.

MARTIN (Henri-Jean), « L'édition parisienne au XVII<sup>e</sup> siècle : quelques aspects économiques », dans *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 1952, vol. 7, n<sup>o</sup> 3, pp.303-318.

- *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, 1969 ; 3<sup>e</sup> éd., Genève, Droz, 1999.

- *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, Droz, 1977, 2

tomes, 865 p.

- *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Albin Michel, 1996, 536 p.

MARTIN (Philippe), *Une religion des livres (1640-1850)*, Paris, Cerf, 2003.

- *Petite anthologie du bien mourir*, Paris, La librairie Vuibert, 2012, 156 p.

MARTINAZZO (Estelle), « Se convertir ou fuir, la question protestante dans le diocèse de Toulouse (1580 - 1685) », dans *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires* [En ligne], Numéro spécial | 2011, mis en ligne le 07 février 2011, consulté le 25 août 2011. URL : <http://cerri.revues.org/768>.

MARZIN (Louise-Paul), *Marie L'Huilier de Villeneuve, fondatrice des Filles de la Croix, 1597-1650*, Le Puy, Mappus, 1948.

MAUREL (Christian), « Prénomination et parenté baptismale du Moyen Âge à la Contre-Réforme. Modèle religieux et logiques familiales » dans *Revue de l'Histoire des religions*, tome 209, n° 4, 1992, pp. 393-412.

MAZZILLI (Jocelyne), *La Compagnie de Propagation de la Foi de Grenoble (1647-1671)*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jacques Solé, Grenoble II, Université Pierre-Mendès-France, 1989, 314 p.

MAÎTRE (Jacques), « Peut-on articuler histoire et psychanalyse de l'écriture de soi dans la mystique ? », dans *Écriture de soi, écriture de l'histoire*, sous la direction de Jean-François Chiantaretto, Paris, In Press Éditions, 1997, pp. 57-73.

MELLINGHOFF-BOURGERIE (Viviane), *François de Sales : un homme de lettres spirituelles*, Genève, Droz, 1999, 530 p.

- « Des métaphores solaires au symbolisme héliocentriste. Une approche comparée d'Urfé et de François de Sales » dans *Audaces et modernité d'Honoré d'Urfé*. Actes du colloque international (10-11 juin 2011, château de Goutelas) rassemblés par M.-C. Mioche, Paris, Honoré Champion, 2013, pp. 45-63.

MÉROT (Alain), *Retraites mondaines. Aspects de la décoration intérieure à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Promeneur/Quai Voltaire, 1990.

MESNARD (Jean), « M<sup>lle</sup> de Scudéry et la société du Marais », dans *Mélanges offerts à Georges Couton*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1981, pp. 169-188.

MEYER (Frédéric), *Pauvreté et assistance spirituelle. Les franciscains récollets de la province de Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Saint-Etienne, CERCOR, Travaux et recherches IX, 1997, 507 p.

- *Un chanoine de Cavaillon au Grand Siècle. Le Livre de raison de Jean-Gaspard de Grasse (1664-1684)*, Paris, éd. du CTHS, 2002, 242 p.

- « Éditer un livre de raison : l'exemple du manuscrit du chanoine de Cavaillon Jean-Gaspard de Grasse », dans *Les ego textes provençaux. Les écrits du for privé en Provence du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de M. Ferrières et Y. Grava. Actes de la journée d'études d'Avignon, 5 décembre 2002, Provence Historique, t. LIV, fasc. 217, juillet-août-septembre 2004, pp. 361-376.

MICHEL (J.-C.), « Églises et chapelles de Varces », dans *Pour ne pas oublier. Bulletin des amis de la vallée de la Gresse et des environs*, n° 26, Noël 1990, pp. 64-66.

MICHELET (Jules), *La sorcière*, Paris, Garnier-Flammarion, éd. 1966 (1<sup>ère</sup> éd. 1862), 314 p.

MILSTEIN (Joanna), *The Gondi. Family Strategy and Survival in Early Modern France*, Farnham, Ashgate Publishing Limited, 2014.

MINOIS (Georges), *Les Religieux en Bretagne sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest-France Université, 1989.

MONGRÉDIEN (Georges), *Le XVII<sup>e</sup> siècle galant. Libertins et amoureuses (documents inédits)*, Paris, Perrin, 1929, 315 p.

- « Une précieuse : la comtesse de Brégy », dans *Revue de France*, septembre 1929, pp. 36-66.

- *La Journée des Dupes. 10 novembre 1630*, Paris, Gallimard, 1961, 269 p.

- *Les Précieux et les Précieuses*, Paris, Mercure de France, 1963.

- « Une précieuse dévote : Madame de Revel », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 130, 1981, 33<sup>e</sup> année, n° 1, pp. 9-24.

MONNIER (Alain) et PENNEC (Sophie), « Orphelins et orphelinage », dans *Les Cahiers de L'Ined*.

*Histoires de familles. Histoires familiales*, sous la direction de Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon, Cahier n° 156, Paris, 2005, pp. 367-385.

MONTS DE SAVASSE (Jacques de), *Chronique de la peste en Trièves, l'an 1586 et l'an 1630*, chez l'auteur, 2001.

MOURGUES (Odette de), « Molière et le comique de la préciosité », dans *Mélanges de littérature et d'histoire offerts à Georges Couton*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1981.

MOUSNIER (Roland), *Lettres et mémoires adressés au chancelier Séguier (1633-1649)*, Paris, PUF, 1964, 2 vol., 1 227 p.

MOUSSERIN (Blandine), *Le monastère de la Visitation de Sainte-Marie-d'en-Haut de Grenoble : de la construction du couvent à l'expulsion des Visitandines. Religieuses et société urbaine*, Mémoire de maîtrise effectué sous la direction de René Favier, Grenoble II, juin 2004, 2 vol., 205 p. et 66 p.

- *Le monastère de la Visitation de Sainte-Marie-d'en-Haut : un couvent dans la ville. La constitution d'un patrimoine ecclésiastique*, Mémoire de DEA effectué sous la direction de René Favier, Grenoble II, juin 2005, 2 vol., 232 p. et 42 p.

- « Le Monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut comme point de départ de l'expansion de l'ordre de la Visitation dans le Sud-Est du Royaume de France », dans *La Pierre et l'Écrit*, n° 17, 2006, pp.141-151.

MUCHEMBLED (Robert), *Sorcières, justice et société aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles*, Paris, Imago, 1987, 267 p.

- *Sociétés, cultures et mentalités dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1994.

MUCHEMBLED (Robert), dir., *Magie et sorcellerie en Europe : du Moyen-âge à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1994.

NABERT (Nathalie), dir., *Le Mal et le diable. Leurs figures à la fin du Moyen-Âge*, Paris, Beauchesne, 1996, 274 p.

NATIVEL (Colette), dir., *Femmes savantes, savoirs de femmes. Du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières*, actes du Colloque de Chantilly (22-24 septembre 1995), Genève, Droz, 1999, 268 p.

NAVARRO (Emmanuelle), *Laisser une image de soi : le livre de raison de Françoise du Mottet (1666-1724)*, 2 vol., Master I effectué sous la direction de Clarisse Coulomb, Grenoble II, Université Pierre-Mendès-France, 2007, 143 p. et 59 p.

NIDERST (Alain), *Madeleine de Scudéry, Paul Pellisson et leur monde*, Paris, PUF, 1976.

- « Nature et préciosité », dans *Littératures classiques*, n° 17, automne 1992, pp. 189-197.

- « Sur les clefs de Clélie », dans *PFSCCL*, vol. XXI, n° 41, 1994, pp. 471-484.

- *Les Français vus par eux-mêmes. Le siècle de Louis XIV*, Paris, Robert Laffont, 1997.

NOLDE (Dorothea), « Princesses voyageuses au XVII<sup>e</sup> siècle. Médiatrices politiques et passeuses culturelles », dans *Clio, Voyageuses*, n° 28, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, pp. 59-76.

NORBERG (Kathryn), *Rich and Poor in Grenoble, 1600-1814*, Berkeley, University of California Press, 1985, 366 p.

ODDO (Nadine), « L'invention du roman français au XVII<sup>e</sup> siècle : littérature religieuse et matière romanesque », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 215, pp. 221-234.

OLLIVIER (Jules), « Documents biographiques sur Claude de Chaulne », dans *Bulletin du Bibliophile*, n° 6, 1836, pp.395-398.

ORATOIRE DE SAINT-JOSEPH, « Saint Joseph au XVII<sup>e</sup> siècle : troisième Symposium International », dans *Cahiers de Joséphologie*, vol. 29, Montréal, 1981, 1086 p.

ORCIBAL (Jean), « Le cardinal Le Camus, témoin au procès de Madame Guyon », dans *Le Cardinal des montagnes, Étienne Le Camus : évêque de Grenoble, 1671-1707*, actes du Colloque Le Camus sous la direction de Jean Godel, Grenoble, 1971, Grenoble, PUG, 1974, pp.123-140.

THÉOTIME DE SAINT JUST (Père), *Les capucins de l'ancienne province de Lyon, 1575-1660. Lyonnais, Savoie, Forez, Franche-Comté, Bourbonnais, Auvergne, Bourgogne, Velay, Dauphiné, Vivarais, Saint-Étienne*, Petit messager de saint François, 1951, 607 p.

PAPASOGLI (Benedetta), « Entre méditation et contemplation : la voix dans l'écriture spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Travaux de Littérature*, XXI, 2008, pp. 147-158.

- « L'idée de monde intérieur : Il se fait un monde nouveau en l'homme », dans *Littératures classiques, La notion de « monde » au XVII<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Bernard Beugnot, n° 22, 1994, pp.239-255.
- « L'abeille et la colombe : la méditation chez François de Sales », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 235, 59<sup>e</sup> année, n° 2-2007, pp. 373-391.
- *La Mémoire du cœur au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2008.
- *Le « Fond du cœur ». Figures de l'espace intérieur au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2000.
- PARDINA (Odile), « Varcès aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Pour ne pas oublier. Bulletin des amis de la vallée de la Gresse et des environs*, n° 14, Noël 1984, pp. 51-55.
- PARISSE (Michel), dir., *Veuves et veuvage dans le haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 1993, 274 p.
- PELLEGRIN (Nicole), *Histoires d'historiennes*, Saint-Etienne, PUSE, 2006, 399 p.
- « La clôture en voyage (fin XVII<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans *Clio, Histoire, Femmes, Sociétés, Voyageuses*, n° 28, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, pp. 77-98.
- PELOUS (Jean-Michel), *Amour précieux, amour galant (1654-1675). Essai sur la représentation de l'amour dans la littérature et la société mondaines*, Paris, Klincksieck, 1980, 524 p.
- PEREZ (Céline), *La direction spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de DEA sous la direction de Bernard Hours, Lyon III, 2000, 146 p.
- PERROSSIER (Cyprien), *Un collectionneur dauphinois au XVII<sup>e</sup> siècle : l'abbé de Lesseins et sa galerie*, Valence, Jules Céas et fils, 1894, 126 p.
- PERROT (Michelle), *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, coll. « La librairie du XXI<sup>e</sup> siècle », 2009.
- PESER (André), « De la conversation chez les précieuses », dans *Communications*, vol. 30, n° 30, 1979.
- PETIET (Claude), *Le bailli de Forbin, Lieutenant-général des Galères. Un chevalier de Malte dans la marine de Louis XIII*, Paris, Fernand Lanore, 384 p.
- PETROVITCH GOLITSYNE (Augustin), *La Vie de la Mère Jeanne de Matel (Forézienne), fondatrice de l'Ordre du Verbe Incarné précédée d'une lettre de Mgr l'évêque de Limoges au Prince Augustin Galitzin*, Paris, Charles Douniol, 1865.
- PIERRE (Benoist), *La Bure et le Sceptre. La Congrégation des Feuillants dans l'affirmation des États et des pouvoirs princiers (vers 1560-vers 1660)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.
- PILOT DE THOREY (Emmanuel), CHEVALIER (Ulysse), MAIGNIEN (Edmond), *Les noms anciens des paroisses du diocèse de Grenoble et des communes du département de l'Isère accompagnés de notes concernant l'origine et le sens de ces noms*, Grenoble, Notre-Dame des Bonnes Lectures, 1940, 159 p.
- PINTARD (René), *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, réimpression de l'éd. de Paris, 1943, Genève, Slatkine Reprints, 1983, 765 p.
- « Pour le Tricentenaire des *Précieuses Ridicules*. Préciosité et classicisme », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 50-51, 1961-1962, pp. 8-20.
- PIOCH (Laurence), « Féministes ou notables ? Les dames de la Providence à Lyon », dans *Chrétiens et sociétés XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, n° 11, Lyon, RESEA, 2004, pp. 33-48.
- PIQUÉ (Barbara), « L'anatomie précieuse », dans *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, n° 55, 2003, pp. 317-332.
- PITAUD (Bernard), *Histoire d'une direction spirituelle au XVII<sup>e</sup> siècle. Gaston de Renty, Elisabeth de la Trinité*, Paris, Cerf, 1994.
- « La direction spirituelle de Mère Mectilde par Bernières » dans *Rencontres autour de Jean de Bernières (1602-1659). Mystique de l'abandon et de la quiétude*, Paris, Parole et Silence, coll. « Mectildiana », 2013, pp. 178-216.
- PLAIS-FOULAZ (Marise), *Religieuses cloîtrées de Grenoble, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard Bonnin, Grenoble, Université Pierre-Mendès-France, 1991.
- PLANTIÉ (Jacqueline), *La mode du portrait littéraire dans la société mondaine (1641-1681)*, Paris, Honoré Champion, 1994.
- PLONGERON (Bernard), PIETRI (Luce), dir., *Le diocèse de Paris*, Paris, Beauchesne, 1987.
- POCHAT (Geneviève), *François de Sales et la pauvreté*, Paris, S.O.S., 1988, 259 p.

- PONCET (Olivier), *Pomponne de Bellièvre (1529-1607). Un homme d'État au temps des guerres de religion*, Paris, École des Chartes, 1998, 486 p.
- PONCET (Olivier), TALLON (Alain), « Dévots et politiques », dans *RHEF*, vol. 88, n° 1, Turnhout, Brepols, 2002, pp. 221-230.
- POUMARÈDE (Jacques), « Le droit des veuves sous l'Ancien Régime (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) ou comment gagner son douaire », dans *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, sous la direction de Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, Paris, Rivages, 1991, pp. 64-76.
- POUTET (Yves), « L'influence du Père Barré dans la fondation des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Reims » dans *RHEF*, t. 46, n° 143, 1960, pp. 18-53.
- *Catherine de Bar 1614-1698, Mère Mectilde du Saint-Sacrement. Moniale et fondatrice bénédictine au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Parole et Silence, coll. « Mectildiana », 2013.
- PRA (R. P. Joseph), *Les jésuites à Grenoble (1587-1763)*, Lyon-Paris, M. Paquet, 1901, 498 p.
- PROST (Michel), « La famille de Lionne (Dauphiné) » dans *CEGRA informations*, n° 39, 3<sup>e</sup> trimestre 1984, pp. 30-33.
- Protestations et revendications féminines. Textes oubliés et inédits sur l'éducation féminine (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*. Édition établie, présentée et annotée par Colette H. Winn. Paris, Honoré Champion, 2002, 278 p.
- PRUDHOMME (Auguste), *Molière à Grenoble (1652-1658)*, Grenoble, Allier Frères, 1904, 16 p.
- *Histoire de Grenoble*, Marseille, Laffitte Reprints, 1975, 683 p.
- PRUNEL (Mgr N.), « Y eut-il des Compagnies de Dames du Saint-Sacrement au XVII<sup>e</sup> siècle ? », dans *Revue pratique d'apologétique*, t. IX, 15 janvier 1911, pp. 607-612.
- RAIMBAULT (Maurice), *Les Œuvres d'Assistance en Provence de 1453 à 1789*, Marseille, Typographie et lithographie Barlatier, 1920, 8 p.
- RAPLEY (Elizabeth), *The Dévotes. Women and Church in Seventeenth Century France*, Montréal/ Londres, Mc Gill-Queen's University Press, 1990, 320 p. En France : *Les Dévotes. Les femmes et l'Église en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bellarmin, 1995, 342 p.
- RAVIER (André), *Ce que croyait François de Sales*, Paris, Mame, 1976.
- *François de Sales. Correspondance : les lettres d'amitié spirituelle*, Paris, Desclée de Brouwer, 1980.
- RAYNARD (Sophie), *La seconde préciosité. Floraison des conteuses de 1690 à 1756*, Tübingen, Narr Verlag, coll. « Biblio 17 », 2002, 512 p.
- REAL (Félix), *Essai biographique sur M. Hugues de Lionne*, Grenoble, Prudhomme, 1857, 23 p.
- REBELLIAU (Alfred), « La Compagnie du Saint-Sacrement à Grenoble », dans *RHEF*, t. V, 1914, pp. 885-925.
- REBOUL (Marie-Robert), *Anonymes, pseudonymes et supercheries littéraires de la Provence*, M. Lebon, 1878.
- RÉGNIER (Henri de), *Paray-le-Monial*, Paris, Emile-Paul, 1926.
- REVAZ (Gilles), « La "veuve captive" dans la tragédie classique », dans *RHLF*, 2001/2, vol. 101, Paris, PUF, pp.213-226.
- REVIERS (Dom Éric de), o. s. b., « Jean de Bernières, portrait spirituel à partir de sa correspondance et de ses notes spirituelles », dans *Rencontres autour de Jean de Bernières (1602-1659), Mystique de l'abandon et de la quiétude*, Paris, Parole et Silence, coll. « Mectildiana », 2013, pp. 425-576.
- REYNES (Geneviève), *Couvents de femmes : la vie des religieuses contemplatives dans la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1987, 300 p.
- REYNIER (Chantal), *Tempêtes : quatre récits bibliques. L'homme, la nature, la mort*, Paris, Cerf, 2011, 270 p.
- REYNIER (Gustave), *La Femme au XVII<sup>e</sup> siècle. Ses ennemis et ses défenseurs*, Paris, J. Tallandier, 1929, 276 p.
- RIADO (Benjamin), *Le je-ne-sais-quoi. Aux sources d'une théorie esthétique au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, 194 p.
- RICHARD (Matthieu) et HENRION (Auguste), *Tableau des Congrégations religieuses formées en France*



depuis le dix-septième siècle, Paris, À la société des bons livres, 1832.

RICHMOND (Ian), *Héroïsme et galanterie : l'abbé de Pure témoin d'une crise (1653-1665)*, Sherbrooke, Ed. Naaman, 1977.

- « Préciosité et Valeurs », dans *Présences féminines. Littérature et société au XVII<sup>e</sup> siècle français*, actes de London (Canada) 1985, Paris/Seattle/Tübingen, P.F.S.C.L., coll. « Biblio 17 », 1987, pp. 73-93.

RIDEAU (Gaël), « Vie régulière et ouverture au monde aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : la Visitation Sainte-Marie d'Orléans », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005/4 n° 52-4, pp.24-49.

RIOT-SARCEY (Michèle), « Un autre regard sur l'histoire », dans *De la différence des sexes. Le genre en histoire* sous la direction de Michèle Riot-Sarcey, Paris, Larousse, 2010, pp.1-20.

RIVOIRE DE LA BATIE (Guillaume de), *Armorial du Dauphiné contenant les armoiries figurées de toutes les familles nobles et notables de cette Province accompagnées de notices généalogiques complétant les nobiliaires de Chorier et de Guy Allard*, Marseille, Laffitte Reprints, édition 1867 ; nouvelle édition 2002, 819 p.

ROBERT (Raymonde), *Le conte littéraire en France de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1982, 509 p.

ROBERT-DUMESNIL (Alexandre-Pierre-François), *Le peintre-graveur français, ou catalogue raisonné des estampes gravées par les peintres et les dessinateurs de l'École française. Ouvrage faisant suite au peintre-graveur de M. Bartsch*, tome huitième, Paris, Allouard et Kappelin, 1850.

ROBIN-ROMERO (Isabelle), « Les établissements pour orphelins à Paris au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire, Économie et Société*, juillet-septembre 1998, 17<sup>e</sup> année, n° 3, pp. 441-454.

- *Les orphelins de Paris : enfants et assistance aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUPS, 2007.

ROBIN-ROMERO (Isabelle) et TREVISI (Marion), « L'assistance aux enfants à Paris, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Histoire des familles, Mélanges offerts en l'honneur de Jean-Pierre Bardet*, sous la direction de Jean-Pierre Poussou et Isabelle Robin-Romero, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2007, pp. 651-682.

ROCH (Martin), *L'intelligence d'un sens. Odeurs miraculeuses et odorat sans l'Occident du haut Moyen-Âge (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles)*, Turnhout, Brepols, 2009, 682 p.

ROCHAS (Adolphe), *Biographie du Dauphiné contenant l'Histoire des Hommes nés dans cette Province qui se sont fait remarquer dans les Lettres, les Sciences, les Arts avec le Catalogue de leurs Ouvrages et la Description de leurs portraits*, Paris, Charavay, 1856 ; Paris, Slatkine, 1971, 504 p.

ROCHE (Daniel), « La mémoire de la mort (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) : recherche sur la place des arts de mourir dans la Librairie et la lecture en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Annales ESC*, 31<sup>e</sup> année, 1976, pp.76-119.

- *La culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1990, 549 p.

ROCHER (Abbé Victor), *L'oraison mentale d'après sainte Thérèse et saint François de Sales*, Paris, C. Dillet, 1869.

ROLAND-GOSSELIN (Jacques), *Le Carmel de Beaune (1619-1660)*, Éditions du Carmel, 1969, 645 p.

ROLLIN (Sophie), *Le style de Vincent Voiture : une esthétique galante*, Saint-Étienne, PUSE, 2006.

ROMAN (J.), *Description des sceaux des familles seigneuriales de Dauphiné*, Grenoble, Allier, 1913, 473 p.

RONZEAUD (Pierre), « La Femme au pouvoir ou le monde à l'envers », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 8, 1975, pp. 9-33.

ROSAMBERT (André), *La veuve en droit canonique jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Jouve, 1923.

ROUKHOMOVSKY (Bernard), « “De l'utilité de l'harmonie“ : imaginaire musical et modèles de sociabilité dans la littérature morale (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans *Réflexions sur la socialité de la musique*, sous la direction de Aude Locatelli et Frédérique Montandon, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 17-31.

ROULLET (Antoine), « De la douleur au sang : la sanctification par la discipline », dans *Corps sanglants, souffrants et macabres XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Charlotte Bouteille-Meister et Kjerstin Aukrust, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2010, pp. 145-157.

- « Souffrir pour être belle : l'enlaidissement au Carmel, entre image de soi et regard des autres », dans *Europa Moderna*, n° 3, 2012, pp. 85-99 disponible en ligne sur : <http://europamoderna.com/index.php/99-antoine-roullet-souffrir-pour-etre-belle-lenlaidissement-au-carmel-entre-image-de-soi-et-regard-des-autres>.
- ROURE (Baron du) *Les anciennes familles de Provence. Généalogie de la maison de Forbin, Marquis des Issarts, de Janson, de la Marthe de Pont-à-Mousson, Barons de Lagoy, d'Oppède, de Villelaure, etc...*, Paris, Honoré Champion, 1906.
- ROUSSET (Henry), *Les Dauphinoises célèbres*, Grenoble, Imprimerie générale, 1908, 647 p.
- ROUX (Émile), « Les précieuses à Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle, Claude de Chaulne », dans *Bulletin de la société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, juillet 1901, pp. 133-160.
- *La société galante de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle. Claude de Chaulnes*, Grenoble, Librairie Dauphinoise, 1901, 36 p.
- Royaume de Fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, sous la direction de Katherine Wilson-Chevalier et d'Éliane Viennot, avec la collaboration de M. Merlot et C. Schenck, Paris, Honoré Champion, coll. « Renaissance européenne », 1999.
- RUEL (Marianne), *Les chrétiens et la danse dans la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2006.
- RUIZ-CALVEZ (Estrella), « Religion de la Mère, religion des mères. Sainte Anne éducatrice : les images de la mère selon l'iconographie de Sainte Anne (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », dans *La religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi*, sous la direction de Jean Delumeau, Paris, Cerf, 1992, pp.123-155.
- SABATIER (Gérard), dir., *Claude-François Ménéstrier. Les jésuites et le monde des images*, Grenoble, PUG, coll. « La Pierre et L'Écrit », 2009, 336 p.
- SAFTY (Essam), « La déchéance physique et la perspective de la mort dans la période de l'âge baroque » dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 196, juillet-septembre 1997, pp. 567-590.
- SALINIS (Père A. de), S.J., *Madame de Villeneuve, née Marie L'Huillier d'Interville, fondatrice et institutrice de la Société des Filles de La Croix (1597-1650)*, Paris, Gabriel Beauchesne, 1918, 547 p.
- SANTINELLI (Emmanuelle), *Des Femmes éplorées ? Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2003, 414 p.
- SARRE (Claude-Alain), *Les jésuites au collège royal de Bourbon d'Aix-en-Provence*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Marcel Bernos, Aix-en-Provence, 2 vol., 1990, 118 et 91 p.
- « Les Ursulines en Arles », dans *Bulletin des amis du vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique*, n° 97, Octobre 1997, pp.7-24.
- *Vivre sa soumission, l'exemple des ursulines provençales et comtadines, 1592-1792*, Paris, Publisud, 1997.
- SAUVIN-RICHOU, « La Révocation de l'Edit de Nantes à Grenoble (1685-1700) », dans *Cahiers d'Histoire*, t. I, n° 2, 1956, pp. 147-171.
- SAUZET (Robert), « Une éducation nîmoise au XVII<sup>e</sup> siècle. Le notaire Borelly et ses enfants », dans *Naissance, Enfance et Éducation dans la France méridionale du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Hommage à Mireille Laget*, Montpellier, Université Paul-Valéry Montpellier III, 2000, pp.427-436.
- SCHALLER (Jean-Pierre), *Le courage d'être heureux*, Paris, Beauchesne, 2005.
- SCHAPIRA (Nicolas), *Un professionnel des lettres au XVII<sup>e</sup> siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, 508 p.
- « Le "salon" écrit par les professionnels des lettres (France-XVII<sup>e</sup> siècle), dans *PFSCCL*, vol. XXXVIII, n° 75, 2011, pp.315-328.
- SCHOLAR (Richard), *Le je-ne-sais-quoi*, Paris, PUF, coll. « Les Littéraires », 2010, 288 p.
- SEGUIN (Père Eugène), s. j., *Histoire du Vénérable P. Claude de la Colombière de la Compagnie de Jésus ou Essai historique sur la vie et les écrits du P. de la Colombière*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Poussielgue Frères, 1891.
- SELLIER (Philippe), « La Princesse de Clèves. Augustinisme et préciosité au pays des Valois », dans *Images de La Rochefoucauld, Actes du Tricentenaire 1680-1980*, Paris, PUF, 1984, pp. 217-228.

- « La Rochefoucauld et la préciosité », dans *La Rochefoucauld. Mithridate. Frères et sœurs, les Muses sœurs*, actes du 29<sup>e</sup> congrès de la NASSCFL, édition et avant-propos de Claire Carlin, Tübingen, Narr Verlag, 1998, coll. « Biblio 17 », n° 111, pp. 13-19.

- « La Névrose précieuse : une nouvelle Pléiade ? », *Présences féminines. Littérature et société au XVII<sup>e</sup> siècle français*, Actes de London, Paris/Seattle/Tübingen, 1987, pp. 95-125. Réédition dans *Essais sur l'imaginaire classique. Pascal, Racine, Précieuses et moralistes, Fénelon*, Paris, Honoré Champion, coll. « Classiques Essais », 2005, pp. 215-235.

- « “Se tirer du commun des femmes“ : la constellation précieuse », dans *L'Autre au XVII<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque de Miami 23-25 avril 1998), dans *PFSCS*, coll. « Biblio 17 », n° 143, Tübingen, Narr Verlag, 1999, pp. 313-329. Réédition dans *Essais sur l'imaginaire classique*, pp. 197-213.

- « De “l'air galant“ aux valeurs précieuses, dans *Il Confronto letterario* (A22), n° 43, 2005, pp. 75-85.

SEROUET (Pierre), *De sainte Thérèse d'Avila à saint François de Sales. Essai de Littérature Spirituelle Comparée*, Thèse de doctorat, Paris, Desclée de Brouwer, 1958, 446 p.

SÉRÉ (Daniel), *La paix des Pyrénées. Vingt-quatre ans de négociations entre la France et l'Espagne (1635-1659)*, Paris, Honoré Champion, 2007.

SEROUET (Pierre), *De la vie dévote à la vie mystique : Sainte Thérèse d'Avila, saint François de Sales*, Paris, Desclée de Brouwer, 1958.

SIMIZ (Stefano), « Confrérie et charité hospitalière du Concile de Trente à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Exemples champenois et lorrains », dans *Les hôpitaux, enjeux de pouvoir. France du Nord et Belgique (IV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, *Hors-série de la Revue du Nord*, coll. « Histoire », n° 22, dossier constitué par Marie-Claude Dinot-Lecomte, pp. 143-158.

- « Femmes et dévotion, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *La religion et les femmes*, Actes de la X<sup>e</sup> Université d'été d'Histoire religieuse de Bordeaux, 2001, réunis par G. Cholvy, Montpellier, Centre régional d'Histoire des mentalités, 2002, pp. 61-76.

- « La place de la dévotion mariale dans les confréries modernes », dans *La dévotion mariale de l'An Mil à nos jours*. Actes du colloque international de Boulogne-sur-Mer réunis par B. Béthouart et A. Lottin, Arras, Artois Presses Université, 2005, pp. 177-188.

- « Un croyant à la croisée des chemins : le Journalier du maître-charpentier Jehan Pussot à Reims, 1568-1625 », dans *L'écriture du croyant*, actes du colloque international de Nancy 2001 réunis par Louis Châtellier et Philippe Martin, Turnhout, Brépols, Bibliothèque des hautes études en sciences religieuses, n° 125, 2005, pp. 67-78.

- « Verdun, ville dévote et cité mariale » et avec Philippe Martin « Temps et lieux des réformes ? », dans *Autour de la Congrégation de Saint Vanne et de Saint Hydulphe, l'idée de réforme religieuse en Lorraine*, actes des XXXIII<sup>ème</sup> J.E.M., Verdun - St Mihiel réunis par P. Martin et N. Cazin, Bar-le-Duc, Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 2006, pp. 51-65 et pp. 167-176.

- « Une grande cérémonie civique et dévote : la Fête Dieu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, actes du colloque international du Puy, octobre 2005, publiés sous la direction de B. Dompnier, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2009, pp. 47-62.

- « Le jubilé, temps fort de la dévotion urbaine, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Jubilé et culte marial (Moyen Âge – époque contemporaine)*. Actes du colloque du Puy en Velay 2005 sous la direction de B. Maës, D. Moulinet et C. Vincent, Saint-Etienne, PUSE, 2010, pp. 257-270.

SERVONNET (Pierre-Paul), *Saint François de Sales à Grenoble*, Grenoble, Maisonville/Prudhomme, 1867.

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DAUPHINOIS, *Petite Revue des bibliophiles dauphinois : ou correspondance entre tous les amateurs dauphinois qui ont quelque question à poser, quelque réponse à faire ou quelque trouvaille et curiosité à signaler : mélanges historiques et littéraires*, Grenoble, Édouard Allier fils, 1932.

SOLÉ (Jacques), « Passion charnelle et société urbaine d'Ancien Régime : Amour vénal, amour libre et amour fou à Grenoble au milieu du règne de Louis XIV », dans *Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines de Nice*, n° 9-10, 1969, pp.211-239.

- « La crise morale du clergé du diocèse de Grenoble au début de l'épiscopat de Le Camus », dans *Le Cardinal des montagnes, Étienne Le Camus : évêque de Grenoble, 1671-1707 : actes du Colloque Le*

- Camus, Grenoble, 1971, présentés par Jean Godel, Grenoble, PUG, 1974, pp.179-209.
- « De la reconquête catholique à l'enfance de Stendhal », dans *Histoire de Grenoble*, sous la direction de Vital Chomel, Toulouse, 1976, pp. 169-200.
  - *Le débat entre protestants et catholiques de 1598 à 1685*, thèse d'État, Lyon, Aux amateurs de livres, 1985, 4 vol., 1928 p.
  - « Le livre étranger à Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges offerts à Bernard Bonnin, Terres et Hommes du Sud-est sous l'Ancien-Régime*, Grenoble, PUG, coll. « La Pierre et l'Écrit », 1996, pp. 187-192.
  - *Les origines intellectuelles de la Révocation de l'Édit de Nantes*, Saint-Etienne, PUSE, 1997, 198 p.
  - *De Luther à Taine. Essai d'histoire culturelle*, Grenoble, PUG, coll. « La Pierre et l'Écrit », 2011 (Recueil de tous les articles écrits par Jacques Solé).
- SONNET (Martine), « Une fille à éduquer », dans *Histoire des femmes en Occident*, t. 3, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la direction de Natalie Zemon-Davis et Arlette Farge, Paris, Plon, 1999, p.111-139.
- SOULINGEAS (Yves), « Un cadet de l'aristocratie parlementaire dauphinoise : François Prunier de Bochaîne », dans *Mélanges offerts à Bernard Bonnin, Terres et Hommes du Sud-est sous l'Ancien-Régime*, Grenoble, PUG, coll. « La Pierre et l'Écrit », 1996, pp. 193-198.
- « Le Dauphiné à l'époque moderne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Académie delphinale. Regards sur mille ans d'Histoire du Dauphiné*, Grenoble, 2001, pp. 30-34.
  - *Archives familiales du Dauphiné*, tome II : *Archives du château de Sassenage, Parchemins*, Grenoble, Archives départementales de l'Isère, 2001, 157 p.
- SOURIAU (Maurice), *La Compagnie du Saint-Sacrement de l'Autel à Caen. Deux mystiques normands au XVII<sup>e</sup> siècle. M. de Renty et Jean de Bernières*, Paris, Perrin et C<sup>ie</sup>, 1913, 411 p.
- SRIBNAI (Judith), « Cette céleste maladie » : amitié, sympathie des corps et vengeance sociale, In : *Freundschaft. Eine politisch-soziale Beziehung in Deutschland und Frankreich, 12.-19. Jahrhundert* (8. Sommerkurs des Deutschen Historischen Instituts Paris in Zusammenarbeit mit der Universität Paris-Sorbonne, der Albert-Ludwigs-Universität Freiburg und der École des hautes études en sciences sociales, 3.- 6. Juli 2011)/Amitié. Un lien politique et social en Allemagne et en France, XII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle (8e université d'été de l'Institut historique allemand en coopération avec l'université Paris-Sorbonne, l'université Albert-Ludwig, Fribourg-en-Brisgau, et l'École des hautes études en sciences sociales, 3-6 juillet 2011), hg. von/éd. par Bertrand Haan, Christian Kühner (discussions, 8). URL : [http://www.perspectivia.net/publikationen/discussions/8-2013/sribnai\\_amitie](http://www.perspectivia.net/publikationen/discussions/8-2013/sribnai_amitie)
- *Récit et relation de soi au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le XVII<sup>e</sup> siècle », 2014, 607 p.
- STANTON (Donna), « The fiction of Préciosité and the fear of women », in *Yale French Studies*, Connecticut, automne 1981, pp. 107-134.
- STEINBERG (Sylvie), *La confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001, 406 p.
- TALLON (Alain), *La Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667). Spiritualité et société*, préface de Marc Venard, Paris, Cerf, 1990, coll. « Cerf-Histoire », 189 p.
- « Prière et charité dans la Compagnie du Saint-Sacrement (1629-1667) », dans *Histoire, économie et société*, vol. 10, n° 10-3, 1991, pp. 331-343.
- TAPIÉ (Victor-Lucien), *Baroque et classicisme*, Paris, Plon, 1957.
- TAVENEAUX (René), *Le catholicisme dans la France classique, 1610-1675*, Paris, SEDES, 1980, 2 tomes.
- TERREBASSE (Humbert de), *Notes et documents pour servir à l'histoire des protestants du Dauphiné. Les maisons de la Propagation de la Foi*, Lyon, Brun, 1890, 217 p.
- *Poésies dauphinoises du XVII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Brun, 1896, 193 p.
- TERESTCHENKO (Michel), *Amour et désespoir*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 2000, 415 p.
- THIÉBAUD (Pascale), *Les femmes et la culture livresque à Grenoble au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, TER sous la direction de Jacques Solé, Grenoble II, Université Pierre-Mendès-France, 1986, 132 p.
- THÉRIVE (André), « Les Précieuses non ridicules », dans *La Revue des Deux Mondes*, n° 24, 15 décembre

1959, pp. 641-648.

THÉRY (Gabriel), *Contribution à l'histoire religieuse de la Bretagne au XVII<sup>e</sup> siècle. Catherine de Francheville, Fondatrice à Vannes de la Première Maison de Retraites de Femmes*, Tours, Mame, 1956, 2 vol., 352 et 372 p.

TIMMERMANS (Linda), « Une ancêtre de la précieuse : la « coquette d'esprit » (1636) ou « coquette savante » (1640), dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 167, 1990, pp. 169-184.

- « Une hérésie féministe ? Jansénisme et préciosité », dans *Ordre et contestation au temps des classiques*, Paris/Seattle/Tübingen, *PFSC*, coll. « Biblio 17 », 1992, 2 vol., t.1, pp. 159-172.

- *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715). Un débat d'idées de Saint François de Sales à la Marquise de Lambert*, Paris, Honoré Champion, 1993, 937 p. ; rééd. *L'Accès des femmes à la culture sous l'Ancien Régime*, Paris, Honoré Champion, Collection « Champion Classiques », 2005, 935 p.

TOURNIER (Abbé Ferdinand), *Vie de M<sup>me</sup> d'Herculais (1619-1654)*, Grenoble, Imprimerie du patronage catholique, 1899.

- *La dévotion au Sacré-Cœur avant la bienheureuse Marguerite-Marie. Vie de M<sup>me</sup> d'Herculais, née Marie de Valernod (1619-1654)*, Paris, V. Lecoffre, 1903, 272 p.

TRIPET (Arnaud), *Poétique du secret. Paradoxes et maniérisme*, Paris, Honoré Champion, coll. « Études et essais Renaissance », 2007.

TRONC (Dominique), « Une filiation mystique : Chrysostôme de Saint-Lô, Jean de Bernières, Jacques Bertot, Jeanne-Marie Guyon », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 298, 2003/1, Paris, PUF, pp. 95-116.

- *Jacques Bertot, directeur mystique*, Paris, éd. du Carmel, coll. « Sources mystiques », 2005.

TROUILLAT (Abbé), *Vie de Marie de Valence*, Valence/Lyon, Favier/Josserand, 1873, 281 p. ; 2<sup>e</sup> éd., Tours, Cattier.

TRÉVISI (Marion), *Au cœur de la parenté, oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, PUPS, 2008, 574 p.

VACHER (Marguerite), *Des « régulières » dans le siècle. Les sœurs de Saint-Joseph du Père Médaille aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Clermont-Ferrand, Sœurs de Saint-Joseph/Adosa, 1992, 458 p.

VANHOUC (Benjamin), « Henriette et Madeleine : jeux et enjeux de la réécriture au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2001/4, n° 213, pp. 673-687.

VANTARD (Amélie), *Les vocations pour les missions Ad Gentes (France, 1650-1750)*, thèse de doctorat effectuée sous la direction de Pierre-Antoine Fabre et Frédérique Pitou, Le Mans, Université du Maine, décembre 2010.

VARRY (Dominique), VENARD (Marc), « Projet d'enquête sur les livres de piété (suite), Villeurbanne, 19 janvier 2002 », dans *RHEF*, 2001, t. 87, n° 218, pp. 424-436.

VAUCHEZ (André), *Les laïcs au Moyen Âge. Pratiques et expériences religieuses*, Paris, Cerf, 1987.

VAULGRENANT (Maurice de), « Le vœu de Louis XIII », dans *RHEF*, vol. 24, n° 102, 1938.

VENARD (Marc) et JULIA (Dominique), « Fêtes des confréries, calendrier liturgique et dévotions (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Sacralités, culture et dévotion. Bouquet offert à Marie-Hélène Frœschlé-Chopard*, Marseille, La Thune, 2005, pp. 171-192.

VENARD (Marc), « Le rôle des laïcs », dans *Histoire du Christianisme* sous la direction de J.-M. Mayeur, Ch. et L. Pietri, A. Vauchez, M. Venard, t. IX, *L'âge de raison (1620-1750)*, Paris, Desclée, 1997.

VENESOEN (Constant), *Études sur la littérature féminine au XVII<sup>e</sup> siècle : Mademoiselle de Gournay, Mademoiselle de Scudéry, Madame de Villegaignon et Madame de Lafayette*, Birmingham, Alabama : Summa Pubns, 1990.

VERGNES (Sophie), *Les Frondeuses. Une révolte au féminin (1643-1661)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

VERNET (Max), « La conversation "contre" la littérature. Le cas de *La Précieuse* », in *Seventeenth-Century French Studies*, XXVIII, Glasgow, 2006, pp. 147-160.

VERNISY (A. de), « Parizet (Seyssins, Seyssinet, Saint-Nizier) : fragments d'histoire », dans *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4<sup>e</sup> série, t. XIII (1899), Grenoble, Allier Frères, 1900.

VERRETTE (Michel), *L'alphabétisation au Québec, 1660-1900. En marche vers la modernité culturelle*, Sillery, Septentrion, 2002.

- VEYRAT-MASSON (Murielle), *Les Congrégations mariales de Grenoble, 1624-1762*, Mémoire de maîtrise sous la direction de René Favier, Grenoble, Université Pierre Mendès France, 1994, 100 p.
- VIALA (Alain), *La Naissance de l'écrivain : sociologie de l'écriture à l'âge classique*, Paris, Minuit, 1985, 317 p.
- « Galanterie », « Préciosité », dans *Dictionnaire du littéraire*, sous la direction de Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala, Paris, PUF, 2002.
  - *La France galante. Essai historique sur une catégorie culturelle, de ses origines jusqu'à la Révolution*, Paris, PUF, coll. « Les Littéraires », 2008.
- VIENNOT (Éliane), *La France, les femmes et le pouvoir, t.I : L'invention de la loi salique (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Perrin, 2006, 765 p ; t.II : *Les résistances de la société (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Perrin, 504 p.
- VIGARELLO (Georges), *Le propre et le sale : l'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985, 282 p.
- *Histoire de la beauté : le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil, 2004.
- VIGUERIE (Jean de), « La femme et la religion en France, en milieu catholique, au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *La Femme à l'époque moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>*, actes du colloque de 1984, *Bulletin de l'Association des Historiens et modernistes des Universités*, n° 9, Paris, PUPS, 1985, pp. 29-45.
- VINCENT-BUFFAULT (Anne), *Une histoire de l'amitié*, Montrouge, Bayard Jeunesse, 2010.
- VIRIEUX (Maurice), « Documents d'Histoire sociale. Grenoble à la fin du règne de Louis XIV (d'après les contrats de mariage) », dans *Information régionale*, n° 4, 1970-1971, Grenoble, pp. 1-7.
- *Le Parlement de Grenoble au XVII<sup>e</sup> siècle. Étude sociale*, Thèse de doctorat d'État sous la direction de Roland Mousnier, Paris, Université de Paris IV Sorbonne, 1986, 528 p.
  - « Jansénisme et Molinisme dans le clergé du diocèse de Grenoble au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *RHEF*, 64<sup>e</sup> année, t. LX, Paris, 1974, pp. 297-323.
  - « L'ambassade à Venise du Président de Saint-André (1668-1671) », dans *Revue d'histoire diplomatique*, Paris, A. Pedone, 1972, n° 2-3, 50 p.
- VON GREYERZ (Kaspar), « L'autoformation spirituelle en Angleterre (XVII<sup>e</sup> siècle) », dans *Autodidaxies XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, Histoire de l'éducation*, sous la direction de Willem Frijhoff, n° 70, mai 1996, pp. 49-63.
- VOS-CAMY (Jolene), « L'amitié et l'amour dans Éléonore d'Yvrée de Catherine Bernard », dans *Cahiers du dix-septième : An Interdisciplinary Journal*, 12/1, 2008.
- VOSSIER (Joseph), « Recherches historiques sur Claveyson », dans *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, Valence, Au secrétariat de la Société, 1883, t. 17, pp. 235 et s.
- VOVELLE (Michel), *Mourir autrefois. Attitudes collectives devant la mort aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard/Juillard, 1974, 251 p. ; Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire n° 28 », 1990, 256 p.
- VOVELLE (Michel), dir., *Histoire d'Aix-en-Provence*, Aix-en-Provence, Edisud, 1977.
- VOYER D'ARGENSON (A.P.), « Un exemple de retraite pour le salut au XVII<sup>e</sup> siècle : René II d'Argenson (1623-1700) », dans *Bulletin de la société française d'histoire des idées et d'histoire religieuse*, n° 1, 1984, pp.3-12.
- VYT (Christophe), « Pacification religieuse, parité confessionnelle et luttes consulaires à Gap, de 1601 à 1631 », dans *Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes*, 2003, pp. 26-30.
- WACHENHEIM (Pierre), « De la physiognomonie à la tératologie : les jésuites portraiturés ou les visages de l'antijésuitisme » dans *Les Antijésuites. Discours, figures, lieux de l'antijésuitisme à l'époque moderne*, sous la direction de Pierre-Antoine Fabre et Catherine Maire, Rennes, PUR, 2010, pp.13-52.
- WACHÉ (Brigitte), « Congrégations religieuses vouées à la sainte Famille », dans *Marie et la sainte Famille. Récits apocryphes chrétiens*, 62<sup>e</sup> session de la Société Française d'Études Mariales, Nevers, septembre 2005, Paris, Médiaspaul, 2006.
- WALCH (Agnès) et BEAUVALET-BOUTOUYRIE (Scarlett), « Le veuvage : une expérience de spiritualité conjugale. Trois témoignages de veuves catholiques (1832-1936) », dans *Histoire, Économie, Société*, t.XIV, n° 4, 1995, pp. 609-625.
- WALCH (Agnès), *La spiritualité conjugale dans le catholicisme français (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Cerf,

2002, 556 p.

WALKER BYNUM (Carolyn), *Jeûnes et festins sacrés : Les femmes et la nourriture dans la spiritualité médiévale*, Paris, Cerf, 1994, 447 p.

WANG (Ping-Yuan), *Writing lives and defining community : Cloistered women in Catholic Reformation*, BiblioLabs II, 2011, 370 p.

WEIGERT (Roger-Armand), *Inventaire du Fonds français : graveurs du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. IV, Paris, Bibliothèque Nationale, 1961.

WILD (Francine) et MORALI (Danielle), *De l'instruction des filles dans l'Europe des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, textes réunis et présentés par-, Nancy, Université de Nancy II, 2006.

WINN (Colette H.), « Les femmes et la rhétorique de combat : argumentation et (auto) référentialité », dans *Femmes savantes, savoirs de femmes*, Genève, Droz, 1999, pp. 39-50.

WINN (Colette H.), PELLEGRIN (Nicole), dir., *Veufs, veuves et veuvage dans la France d'Ancien Régime*, Actes du colloque de Poitiers (11-12 juin 1998), Paris, Honoré Champion, 2003, 344 p.

ZONZA (Christian), « Les femmes, ces faiseuses d'histoire. Les femmes et l'écriture féminine de l'histoire dans les nouvelles historiques », dans *Les femmes et l'écriture de l'histoire (1400-1800)*, textes réunis par Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008, pp.407-424.





# **TABLES DES MATIÈRES**



<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>13</b>
---------------------------	-----------

## **PREMIÈRE PARTIE DES CONGRÉGANISTES**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>39</b>
---------------------------	-----------

### **CHAPITRE I**

<b>LA CONGRÉGATION DES DAMES DE LA PURIFICATION .....</b>	<b>41</b>
---	-----------

A- La fondatrice : Marguerite de Senaux, dame de Garibal .....	41
B- Les auxiliaires de la Mère Marguerite : des Dames de renom .....	50
C- Le réseau congréganiste : un réseau provincial .....	51
1. Grenoble .....	52
2. Aix-en-Provence .....	56
3. Romans .....	66
4. Valence .....	72
5. Le Croisic .....	74

### **CHAPITRE II**

<b>ORGANISATION ET COMPOSITION .....</b>	<b>77</b>
--	-----------

A- Les élections annuelles .....	77
B- Les charges des Dames de la Purification .....	82
1. La supérieure .....	84
2. Les assistantes .....	88
3. La maîtresse des novices .....	88
4. Les conseillères .....	89
5. La secrétaire .....	89
6. La dépositaire .....	91
7. La zélatrice .....	91
8. La sacristaine .....	92
9. La lectrice .....	92
10. La portière .....	93
11. Les autres charges .....	93
C- Le postulat et le noviciat .....	94
D- La profession .....	98
E- La rénovation de la protestation .....	100
F- L'assemblée hebdomadaire : le samedi des Dames .....	104
G- Les lieux de réunion : le cabinet, le parloir et la chapelle .....	105

### **CHAPITRE III**

<b>LES FINALITÉS .....</b>	<b>111</b>
----------------------------	------------

A- Pour quelles orphelines ? .....	111
B- L'âge des orphelines .....	115
C- Le logement des orphelines .....	116
D- La subsistance des orphelines .....	120
E- Les soins corporels des orphelines .....	124

F- L'habillement des orphelines .....	125
G- L'éducation des orphelines .....	128
H- La destinée des orphelines .....	133
I- Les pauvres .....	135
1. Le cas particulier des pauvres honteux .....	139
2. Les prisonniers .....	141
3. Les malades et les infirmes .....	144

#### **CHAPITRE IV UN CORPS DE FEMMES .....149**

A- L'identification du « corps » des Dames .....	149
B- Le recrutement .....	157
1. Une affaire de familles .....	158
2. Un recrutement par cooptation .....	160
3. Un recrutement aux critères stricts .....	164
a) Selon l'état matrimonial .....	165
b) Selon les mœurs .....	168
c) Selon la religion .....	171
C- Un corps dans un réseau dévot ou associatif .....	172
1. La Congrégation de la Purification, dite « des Messieurs » .....	172
2. La Compagnie du Saint-Sacrement .....	175
3. La Compagnie de la Propagation de La Foi .....	177
4. Les Madeleines .....	181
5. L'Ordre du Verbe Incarné .....	183
6. Les milieux dévots parisiens .....	184
D- Une entente cordiale .....	201
1. Des sœurs... ..	202
2. ... envers et contre tout .....	202
3. L'expulsion théorique d'un membre .....	204

#### **CHAPITRE V**

#### **LA MÉMOIRE DU CORPS .....209**

A- Des historiennes de leur Institut .....	210
B- Un souci constant d'avenir .....	216
C- Le secret originel : un secret bien gardé ? .....	219

#### **CONCLUSION .....227**

### **DEUXIÈME PARTIE DES DÉVOTES**

#### **INTRODUCTION .....231**

#### **CHAPITRE VI**

#### **DE LA NAISSANCE AU MARIAGE, TRAJECTOIRES DE VIE .....233**

A- Le commencement de la vie : le baptême .....	233
---	-----

1. Les Dames de la Purification et leurs filleul(e)s : de la parenté aux pauvres...	234
2. Être parrain et marraine, un engagement à vie : le cas de Françoise Rezol .....	239
B- Une éducation religieuse reçue dès la prime enfance .....	241
C- Une éducation mondaine : l'époque des réjouissances .....	246
D- Le mariage et les prescriptions morales du temps .....	253
1. Les Dames de la Purification en « puissance de maris » .....	254
2. Le modèle du mariage virginal : d'Élzéar et Delphine de Sabran à Marguerite de Senaux et Raymond de Garibal .....	263
E- Des veuves .....	268
1. Les prescriptions morales du temps .....	270
a) Le choix de la réclusion à domicile : le cas particulier de Madeleine de Franc .....	271
b) Le choix d'un monastère : les cas de Jeanne de la Baume de Suze et de Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain .....	272
c) Une veuve indécise : la comtesse de Rochefort .....	273
d) Le vœu de chasteté : ultime rempart contre la tentation .....	277
e) Les effets personnels de la veuve .....	278
2. Le remariage des Dames de la Purification : une minorité concernée .....	283
a) Le cas mystérieux de Madeleine de Franc .....	284
b) Le cas de Gasparde Expilly : un remariage sur injonction paternelle .....	284
c) Le cas de Diane Rolland .....	287
d) Le cas de Hélène de Rame .....	287
e) Le cas de Catherine Aubert .....	288
F- Des mères de famille exemplaires .....	289
1. À l'égard de leurs propres enfants .....	289
a) L'allaitement maternel : le cas de Marguerite de Ferrailon .....	290
b) « Maria Lactans » .....	292
c) Le sevrage .....	295
d) Les mariages des enfants des Dames de la Purification entre eux .....	297
e) Des enfants aux destins lointains .....	298
• Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier : un épiscopat tourmenté au Québec .....	298
• François-Ignace Baudet de Beauregard : ses voyages à Macao, en Cochinchine et son exil au Siam en 1665 et 1674. ....	300
f) Des pourvoyeuses de couvents .....	305
2. À l'égard des orphelines .....	316
G- Les Dames de la Purification et l'argent .....	318
H- Les Dames de la Purification face à la justice .....	328

## **CHAPITRE VII**

### **DE LA GRAND-PARENTALITÉ À LA MORT ..... 338**

A- Une grand-mère attentive : Madeleine de Franc .....	338
1. Madeleine de Franc à demeure .....	339
2. Le modèle de sainte Anne et de la Sainte Famille .....	340
3. Un rôle d'éducatrice .....	341

a) Les garçons au collège .....	344
b) Les filles au couvent .....	348
B- L'éducation des domestiques .....	356
C- « Écrire la mort » .....	362
1. Les abrégés de vie et de vertus : des moments pour méditer sur la mort .....	364
• Écrire l'abrégé : des normes à respecter .....	366
a) Dans la première moitié du XVII <sup>e</sup> siècle : étude de deux abrégés de vie et de vertus .....	368
• De l'éloge funèbre à l'abrégé de vie et de vertus : l'exemple de Claude de Chissé .....	369
b) Dans la seconde moitié du XVII <sup>e</sup> siècle .....	374
2. L'espérance de vie des Dames .....	376
3. L'annonce de la mort .....	379
a) Des morts « héroïques » .....	379
b) Des morts violentes .....	380
4. Le « portrait » du mort .....	381
5. Les dernières maladies .....	382
a) Les cas des Dames de la Purification et de leurs amies .....	382
b) Le recours aux médecins .....	386
6. Se préparer à mourir .....	389
a) L'apprentissage de la mort par la lecture .....	389
b) L'acceptation de la vieillesse : un mal nécessaire .....	390
c) La rédaction du testament .....	393
7. Les sacrements .....	403
a) L'ultime confession : la confession générale .....	403
b) Le viatique .....	404
c) L'extrême onction .....	406
8. Après le passage .....	407
a) Le visage, reflet de l'âme .....	407
b) La préparation du corps .....	408
c) Le spectacle de la mort : le cortège funèbre .....	409
d) Célébrer la mort : la messe .....	411
e) L'épithaphe .....	411

## **CHAPITRE VIII**

<b>DES « SŒURS » ENVERS ET CONTRE TOUT .....</b>	<b>416</b>
A- Cabale, sabbat : les mots de la peur .....	417
B- D'amitié, d'amour et d'affection : les Dames de la Purification entre elles .....	421
1. Des femmes proches .....	422
2. L'amitié triomphe de la discorde .....	426
3. L'oraison : un lien amical invisible .....	430
C- Les Dames de la Purification : des femmes « fortes » .....	433
D- Les Dames de la Purification : des modèles pour les femmes de leur temps .....	441

<b>CHAPITRE IX</b>	
<b>DES FEMMES DE CULTURE .....</b>	<b>444</b>
A- Les ouvrages achetés par les Dames de la Purification .....	446
1. Les ouvrages de piété .....	447
2. Les ouvrages historiques .....	454
3. Les ouvrages à dominante politique .....	454
4. Les ouvrages divers .....	458
B- Le mémoire historique : une construction littéraire .....	461
C- Des dévotes aux précieuses .....	469
D- Les Précieuses : des femmes dans l'entourage des Dames de la Purification. ....	492
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>498</b>

### TROISIÈME PARTIE DES PRATIQUANTES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>505</b>
---------------------------	------------

<b>CHAPITRE X</b>	
<b>COMPRENDRE ET ÉCOUTER SON ÂME .....</b>	<b>509</b>

A- La direction de conscience .....	509
1. Les Dames et leurs directeurs de conscience .....	511
a) François de Sales .....	511
b) Balthasar de Bus .....	519
c) Artus de Lionne .....	521
d) Le Père Morin .....	524
e) Claude La Colombière ou de La Colombière .....	525
f) Jean de Bernières-Louvigny .....	525
g) Jean-Jacques Olier .....	526
h) Les directeurs inconnus .....	526
i) Le cas particulier de Madeleine de Franc .....	526
2. L'obéissance à l'égard du directeur .....	527
3. Les Dames et leurs directrices .....	528
a) Catherine de Bar, Mère Mectilde du Saint-Sacrement .....	530
b) Le cas particulier de la baronne de Neuville .....	542
c) Marie-Constance de Bressand .....	544
d) La direction de conscience des Dames de la Purification les unes envers les autres .....	547
B- À l'ombre du confessionnal .....	550
1. La confession générale .....	550
2. La confession hebdomadaire .....	552
3. Les confesseurs des Dames .....	552
a) Des auditeurs privilégiés : les jésuites .....	555
• Jean Arnoux .....	555
• Jean L'Héritier .....	556

• Henri Albi .....	557
• Benoît Pesche .....	558
b) Des confesseurs auxiliaires : les réguliers .....	559
• Noël Fléchiu .....	559
• Le capucin Léandre de Dijon .....	561
• Artus de Lionne .....	562
4. Les Dames face à la confession .....	563
a) Le cas particulier de Madeleine de Franc .....	563
b) Les autres Dames de la Purification .....	568
c) La supérieure à l'image du prêtre .....	568
C- Les communions .....	569
D- Les retraites spirituelles .....	575

## CHAPITRE XI

### INTIMITÉ ET EXTÉRIORITÉ .....588

A- La mortification sociale .....	588
B- Martyriser la chair : les mortifications corporelles .....	594
C- La mortification intérieure .....	604
D- Les oraisons .....	608
1. L'oraison vocale .....	608
2. L'oraison mentale .....	609
3. Les attitudes pendant la prière : l'exemple de Madeleine de Franc .....	615
4. L'oraison jaculatoire .....	618
E- Les lectures spirituelles .....	618
1. Les lectures spirituelles de Madeleine de Franc .....	622
a) Les auteurs espagnols .....	622
b) Les auteurs français .....	630
c) Un auteur bien-aimé : François de Sales .....	636
d) Retour sur les <i>Vies</i> de trois visitandines grenobloises chères à Madeleine de Franc .....	640
• La <i>Vie</i> de Marie-Constance de Bressand .....	641
• La <i>Vie</i> de Barbe-Séraphique de La Croix de Chevrières .....	648
• La <i>Vie</i> de Marguerite-Séraphique Bout de Saint-Didier .....	651
e) Une lecture classique : Jean de Bernières .....	655
f) Un auteur controversé : le P. Séguenot .....	657
g) Des auteurs divers .....	659
h) La <i>Vie</i> de Turenne : l'esprit critique de Madeleine de Franc enfin dévoilé .....	662
2. Les lectures spirituelles de la comtesse de Rochefort .....	667
a) La <i>Vie</i> de Charles de Condren .....	668
b) La <i>Vie</i> de la baronne de Neuville .....	670
c) Le <i>Trésor spirituel</i> .....	678
d) Une lecture dans la lignée spirituelle mectildienne : le <i>Chrétien Intérieur</i> .....	679
e) Les lectures spirituelles annexes .....	681



## **CHAPITRE XII**

### **LES DÉVOTIONS DES DAMES DE LA PURIFICATION ..... 686**

A- Qu'est-ce que la dévotion au XVII <sup>e</sup> siècle ? .....	686
1. L'apprentissage de la dévotion .....	688
2. La cérémonie du Jeudi Saint : un acte d'initiation .....	689
B- La dévotion mariale .....	691
1. Le miracle de l'Osier .....	698
2. La dévotion mariale chez Madeleine de Franc .....	708
C- La dévotion à saint Joseph .....	710
D- La dévotion à la Sainte Famille .....	719
E- La dévotion au Saint-Sacrement .....	722
1. La ferveur des Dames de la Purification .....	722
2. L'adoration réparatrice .....	734
F- La dévotion à la croix .....	740
G- La dévotion au Sacré-Cœur .....	741
H- La dévotion monarchique .....	742
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>746</b>

## **QUATRIÈME PARTIE DES FEMMES SINGULIÈRES**

### **INTRODUCTION ..... 751**

## **CHAPITRE XIII**

### **CATHERINE DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, COMTESSE DE ROCHEFORT ..... 753**

A- Une lignée dévote .....	753
1. Les premiers pas dans l'existence de la comtesse de Rochefort .....	754
2. La postérité de la comtesse de Rochefort .....	758
B- La comtesse de Rochefort à la cour de la régente .....	764
C- Les deux Catherine : deux âmes, mais un seul cœur .....	766
D- Une correspondance à cœur ouvert .....	773
1. La comtesse de Rochefort : une âme angoissée .....	774
2. La spiritualité de la comtesse de Rochefort .....	778
a) Le goût pour l'oraison mentale .....	778
b) Le saint abandon .....	786
c) L'état de « victime » .....	788
d) La comtesse de Rochefort dans la voie du « pur amour » .....	790
e) Le néant de l'être .....	792
E- Une fin sur ses terres .....	794

## CHAPITRE XIV

### JEANNE DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, DAME DE REVEL .....797

A- M <sup>me</sup> de Revel : une femme secrète .....	797
B- Une enfance placée sous le signe de la piété .....	799
C- Une conversion spirituelle sous le signe de la mondanité .....	801
D- Les charges occupées par M <sup>me</sup> de Revel à la Congrégation de la Purification .....	803
E- M <sup>me</sup> de Revel, fer de lance de la Compagnie de la Propagation de la Foi .....	804
F- M <sup>me</sup> de Revel et le Verbe Incarné .....	814
G- M <sup>me</sup> de Revel au service d'Anne d'Autriche .....	824
1. M <sup>me</sup> de Revel, dame d'honneur de la régente .....	824
2. Une mission hautement politique : convertir Henriette de Coligny au catholicisme .....	825
H- M <sup>me</sup> de Revel, une poétesse et une salonnière .....	826
I- Une fin solitaire .....	848

## CHAPITRE XV

### MADELEINE DE FRANC, DAME DE BRIANÇON DE VARCES .....853

A- Une héritière .....	854
1. Les le Franc .....	854
2. La lignée maternelle : les « de Lionne » .....	855
3. Les enfants du couple et leurs destinées .....	856
B- Une conversion précoce .....	862
1. Un moment clé : sa première communion .....	862
2. Des parents dévots .....	866
a) La dévotion du père .....	866
b) La spiritualité de sa mère .....	867
C- Un mariage tardif .....	869
1. Les aspects matériels du mariage .....	871
2. La séparation de corps et de biens .....	872
D- L'entrée à la Congrégation de la Purification : une libération .....	873
1. Madeleine de Franc, supérieure de la Congrégation de la Purification .....	874
2. Une secrétaire zélée .....	875
E- Madeleine de Franc et son fils en proie aux difficultés .....	876
F- Madeleine de Franc face au veuvage : une réclusion volontaire sur ses terres .....	878
G- Une écrivaine du for privé .....	882
1. Description matérielle de la source .....	883
2. Un manuscrit à la croisée des genres .....	887
3. Une initiative individuelle, support de la piété .....	889
H- Le journal spirituel, support des oraisons de Madeleine de Franc .....	892
1. Les différentes oraisons .....	895
a) L'oraison de recueillement .....	897
b) L'oraison de simple regard .....	898
c) L'oraison de simple remise en Dieu .....	899
d) Le total abandon .....	901

e) L'oraison d'union .....	903
• L'oraison d'union simple .....	903
• L'extase .....	904
f) L'ascèse de l'âme .....	907
I- Madeleine de Franc : une femme solitaire jusqu'à la mort .....	914
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>919</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>921</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>935</b>
<b>SOURCES .....</b>	<b>937</b>
SOURCES MANUSCRITES .....	937
SOURCES IMPRIMÉES .....	943
SOURCES ÉDITÉES .....	952
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>956</b>
USUELS (Dictionnaires, manuels et inventaires) .....	956
OUVRAGES ET ARTICLES CRITIQUES .....	956



## **TABLE DES MATIÈRES DES ANNEXES**



**ANNEXES DE LA PREMIÈRE PARTIE**  
**Des congréganistes**

<b>ANNEXE n°1 : Poème de Marguerite de Senaux, fondatrice de la Congrégation de la Purification toulousaine. ....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE n°2 : Liste des Dames de la Congrégation de la Purification de Grenoble.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE n°3 : Règles manuscrites des Dames de la Congrégation de la Purification de Grenoble. ....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE n°4 : Approbation des Règles de la Congrégation de la Purification de Grenoble par l'évêque et prince de Grenoble, Pierre Scarron.....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE n°5 : Constitutions des Dames de la Congrégation de la Purification de Grenoble. ....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE n°6 : Charges exercées par les Dames de la Congrégation de la Purification de Grenoble (1636-1719). ....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE n°7 : Lettres patentes accordant aux Dames de la Congrégation de la Purification de Grenoble de jouir des exemptions et d'une autonomie totale à l'égard des recteurs de l'hôpital.....</b>	<b>67</b>
<b>ANNEXE n°8 : Mémoire historique de la Congrégation de la Purification de Grenoble. ....</b>	<b>71</b>

**ANNEXES DE LA DEUXIÈME PARTIE**  
**Des Dévotes**

<b>ANNEXE n°9 : Registre des naissances et des onctions baptismales des petits-enfants de Madeleine de Franc. ....</b>	<b>105</b>
<b>ANNEXE n°10 : Abrégés de vie et de vertus de deux Dames de la Congrégation de la Purification de Grenoble.....</b>	<b>111</b>
1) Dans la première moitié du XVII <sup>e</sup> siècle .....	111
A- Abrégé de vie et de vertus de Françoise de Musy, 11 <sup>e</sup> sœur .....	111
B- Abrégé de vie et de vertus de Claude de Chissé, 17 <sup>e</sup> sœur .....	111
C- Éloge funèbre imprimé de Claude de Chissé .....	117
2) Dans la seconde moitié du XVII <sup>e</sup> siècle.....	137
A- Abrégé de vie et de vertus d'Anne de La Croix de Chevrières de Pisançon.....	137
B- Abrégé de vie et de vertus de Jeanne de La Baume de Suze .....	138

**ANNEXES DE LA TROISIÈME PARTIE**  
**Des pratiquantes**

**ANNEXE n°11 : Gravure de l'Annonciation ouvrant le registre des Dames de la  
Congrégation de la Purification de Grenoble ..... 141**

**ANNEXES DE LA QUATRIÈME PARTIE**  
**Des femmes singulières**

**ANNEXE n°12 : Acte de baptême de Madeleine de Franc..... 145**

**ANNEXE n°13 : Lettre de Madeleine de Franc aux sœurs de la Congrégation de la  
Purification de Grenoble datée du 6 octobre 1689..... 147**

**ANNEXE n°14 : Aperçu de la couverture du journal spirituel de Madeleine de Franc..... 149**

**ANNEXE n°15 : Reproduction d'un folio du journal spirituel de Madeleine de Franc ..... 151**